


VIRTUS · AUGET · HONOREM
Sir Archibald Edmonstone
of Duntreath Bar.t
ST. MICHAEL'S COLL
LIBRARY
W. Shelf. 5.


LIBRARY

HISTOIRE GÉNÉRALE
DES
AUTEURS SACRÉS
ET
ECCLESIASTIQUES,

QUI CONTIENT LEUR VIE, LE CATALOGUE, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse & le Dénombrement des différentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus intéressant sur le Dogme, sur la Morale & sur la Discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs.

Par le R. P. Dom REMY CEILLIER, *Bénédictin de la Congrégation de Saint Vannes & de Saint Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny.*

TOME ONZIE'ME.



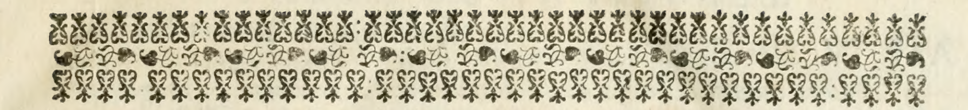
A PARIS, AU PALAIS,
Chez PAULUS-DU-MESNIL, Imprimeur-Libraire, Grand'Salle, au Pilier des Consultations, au Lion d'or.

M. DCC. XLIV.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.

Faute à corriger dans le onziéme Tome.

Page 692, ligne 12, décision d'un Concile universel, *lisez* décision de l'Eglise universelle.

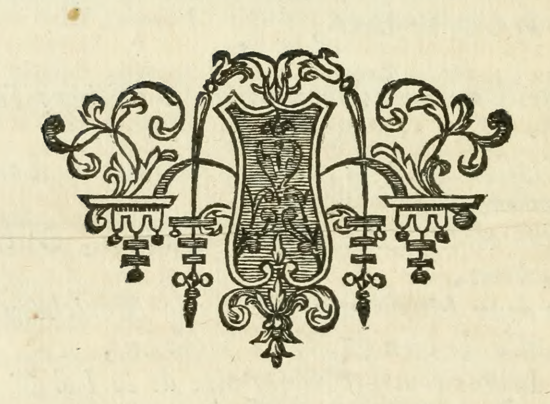


TABLE

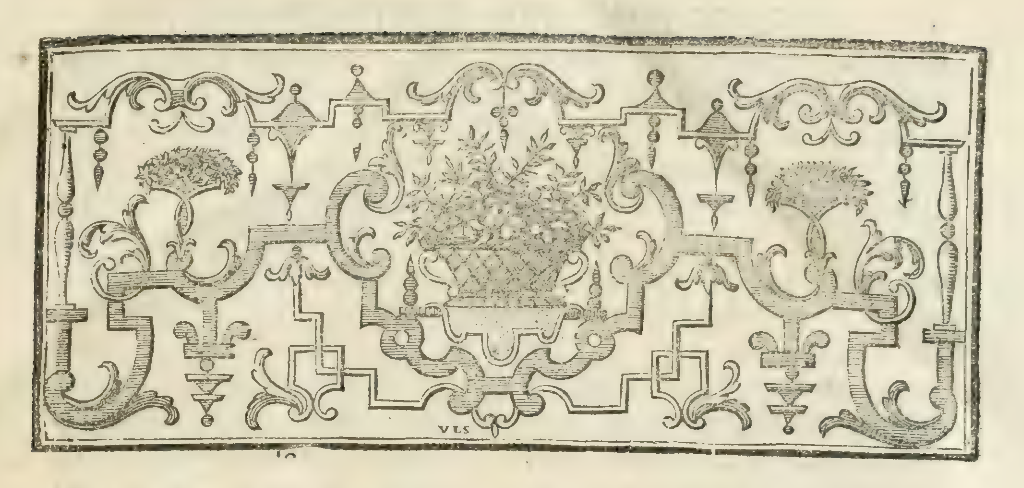
DES ARTICLES ET DES PARAGRAPHES contenus dans ce Volume.

ARTTICLE PREMIER.

Fin de la Table des Articles.



HISTOIRE



HISTOIRE GENERALE
DES AUTEURS
SACRÉS ET ECCLESIASTIQUES.

SAINT AUGUSTIN,

Evêque d'Hippone, & Docteur de l'Eglise.

ARTICLE PREMIER.

Histoire de sa Vie.

I. AGASTE en Afrique (*a*), ville de la Province de Numidie (*b*), près de Madaure & d'Hippone (*c*), fut le lieu où saint Augustin prit naissance, le treiziéme de Novembre de l'an 354 (*d*). Cette Ville engagée (*e*) auparavant toute entiere dans le schisme des Donatistes, étoit revenue depuis peu à l'unité catholique, intimidée par les loix des Em-

Naissance de S. Augustin, en 354.

(*a*) Possidius, *in vitâ Aug. cap.* I.
(*b*) Aug. *Epist.* 7. *cap.* 3, *n.* 6.
(*c*) .. 2 *Conf. cap.* 3, *n.* 5.
(*d*) Prosp. *in Chron.* & Possid. *in vitâ. cap.* 31.
(*e*) Aug. *Epist.* 93, *n.* 17.

pereurs. Orose (*f*) & Mamert Claudien donnent à saint Augustin le nom d'Aurele sous lequel il fut connu plus ordinairement depuis que sa réputation se fut établie dans le monde. Son pere qui se nommoit Patrice, étoit Bourgeois de Tagaste (*g*). Il avoit assez de naissance pour être admis à toutes les charges de la Ville : mais peu de biens. Il fut long-tems (*h*) sans croire en Jesus-Christ, & ne se convertit que sur la fin de sa vie. Monique sa femme, fut mere de notre Saint, plus encore selon l'esprit que selon la chair. Elle eut encore de Patrice d'autres enfans, puisque saint Augustin (*i*) parle d'un frere qu'il avoit avec lui à Ostie en 388, lorsque sa mere mourut. On croit que c'étoit Navige, le même qui se trouvoit avec lui l'an 386 à la campagne chez Vereconde (*k*), & qui prenoit part aux entretiens de Philosophie que le Saint y avoit avec ses amis, & où l'on écrivoit tout ce qui se disoit.

Son éducation. Il est fait Catéchumene.

II. Aussi-tôt après la naissance d'Augustin (*l*), Monique sa mere eut soin de le faire marquer du signe de la croix, & de lui faire goûter ce sel divin & mysterieux, qui est la figure de la vraie sagesse, en le mettant au nombre des Catéchumenes. C'est ce qui lui a fait dire (*m*), qu'avant que d'être Manichéen, il étoit Chrétien Catholique. Comme on s'apperçut (*n*) bien-tôt qu'il ne manquoit ni d'esprit ni de mémoire, on pensa à l'appliquer à l'étude de l'éloquence, & on l'envoya pour cet effet à Madaure, qui étoit une ville voisine. Il trouva plus de goût dans cette étude (*o*), qu'il n'avoit fait dans les premieres instructions où l'on apprend à lire, à écrire & à compter, quoique plus utiles ; & il prenoit plaisir dans l'étude des Belles-Lettres à cause des fables & des fictions des Poétes dont elles sont remplies. Mais quoique ces mêmes contes se trouvassent également dans les Poétes grecs comme dans les latins, il avoit une extrême aversion pour les premiers, par une suite de celle qu'il se sentoit pour la langue grecque, dont l'étude mêloit comme une espece d'amertume dans la douceur de ces fables, d'ailleurs si ingénieuses & si charmantes. Il fallut néanmoins vaincre cette répugnance pour le grec : & à force de menaces & de châtimens, on l'obligea à l'apprendre : mais il avoue qu'il ne le posséda ja-

(*f*) Rid. *in vitâ Aug. p.* 434 & Mam. L. 2, *De statu animæ. cap.* 10.
(*g*) Possid. *in vit. cap.* 1.
(*h*) Aug. *l.* 9 *Conf. cap.* 9, *n.* 22.
(*i*) L. 9 *Conf. cap.* 11, *n.* 27.
(*k*) Aug. *li. de B. vita, n.* 7 & 14.
(*l*) Lib. 1 *Conf. cap.* 11, *n.* 17.
(*m*) Aug. *de utilit. credendi. cap.* 1. *n.* 2.
(*n*) Aug. *l.* 1 *Conf. cap.* 9, *n.* 14. & *l.* 2, *cap.* 3, *n.* 5.
(*o*) L. 1 *Conf. cap.* 13, *n.* 20 & 21.

mais parfaitement, & qu'il n'en sçavoit (*p*) pas assez pour entendre les livres que les Grecs ont écrits sur la Trinité. Ses progrès dans les autres sciences, l'engagerent insensiblement dans les désordres que produit la vaine gloire; & il avoit honte (*q*) de n'être pas aussi enchanté de l'amour de la vanité & du monde, & aussi perdu que les autres.

Loisiveté le fait tomber, en 370.

III. Il étoit âgé d'environ quinze ans lorsqu'il revint de Madaure à Tagaste, où il passa la seiziéme année de son âge en la maison de son pere: c'est-à-dire l'an 370. Occupé de la chasse des oiseaux & de toute autre chose que de ses études, il en interrompit même le cours jusqu'à ce que l'on eût amassé l'argent nécessaire pour les lui faire continuer à Carthage. Pendant ce tems de vacances, les voluptés commencerent à le dominer tyranniquement (*r*). Il couroit dans le précipice avec un tel aveuglement, qu'il commettoit le crime non-seulement pour y trouver du plaisir, mais encore pour être loué de l'avoir commis. Cependant il demandoit à Dieu la chasteté (*s*), mais, ajoutoit-il, que ce ne soit pas encore si-tôt: car il craignoit que le Seigneur ne fût trop prompt à l'exaucer, & qu'il ne le guérît plutôt qu'il ne vouloit de la maladie d'impureté, aimant bien mieux le plaisir de la satisfaire, que le bonheur d'en être délivré.

Il va à Carthage, en 370 & 371.

IV. Etant arrivé à Carthage sur la fin de l'an 370, il y étudia la Rhétorique sous un nommé Democrate, & tint bien-tôt le premier rang (*t*) parmi ceux qui étudioient dans la même école; ce qui lui causoit une joie mêlée de présomption, & le rendoit tout enflé d'orgueil. A l'ambition d'exceller parmi ceux de son école, se joignirent les feux de l'amour imfâme, que le changement de lieu n'avoit point éteints. Je n'aimois pas encore, dit-il, mais je désirois d'aimer. Et je tombai enfin dans les filets où je souhaitois tant d'être pris: je fus aimé, & j'arrivai même à la possession de ce que j'aimois: mais quels effets de votre miséricorde & de votre bonté, ne me fites-vous point sentir, ô mon Dieu, par le fiel & par les amertumes que vous répandites sur ces fausses douceurs! Car ces malheureux liens, où je m'étois jetté si volontiers, ne servirent qu'à me tenir exposé aux traits ardens de la jalousie, des soupçons, de la crainte, de la colere, des querelles & des démêlés. Mais quelque penchant qu'il se sentit pour le plaisir, il mit une espéce de regle (*u*) dans ses désor-

(*p*) Aug. *de Trin. l.* 3, *n.* 1.
(*q*) *L.* 1 *Conf. cap.* 13 & 19.
(*r*) *L.* 2 *Conf. cap.* 3, *n.* 6 & 7.
(*s*) *L.* 8 *Conf. cap.* 7, *n.* 17.
(*t*) *L.* 3 *Conf. cap.* 3, *n.* 6.
(*u*) *L.* 4 *Conf. cap.* 2.

dres, ne voyant qu'une seule femme sous le titre de concubine ; & lui gardant la fidélité, quoiqu'elle ne lui fût pas jointe par un mariage légitime. Il en eut un fils nommé Adeodat, doüé d'excellente qualités (*x*).

Il perd son pere, en 371. Il commence à aimer la sagesse. Il entend sans maître, les livres des Philosophes.

V. L'année d'avant la naissance d'Adeodat, c'est à-dire, en 371, saint Augustin qui étoit alors dans la dix-septiéme année de son âge, perdit son pere. Mais sa mere (*y*) continua à fournir à ses entretiens, de même que Romanien, le plus considérable des habitans de Tagaste, qui depuis son séjour à Carthage lui avoit prêté toute sorte de secours. En 373, il arriva selon l'ordre que l'on tenoit ordinairement pour apprendre l'éloquence, à la lecture du livre de Ciceron, intitulé, *Hortence*(*z*). Ce livre qui est une exhortation à la Philosophie, le toucha de maniere qu'il changea toutes ses affections. Il ne le lisoit pas pour polir son style, mais pour nourrir son esprit. Une chose (*a*), le refroissoit dans l'ardeur qu'il se sentoit pour la lecture de ce livre ; c'est qu'il n'y voyoit point le nom de Jesus - Christ profondément gravé dans son cœur, parce qu'il l'avoit succé avec le lait. Il résolut donc dès-lors de s'appliquer à lire l'Ecriture-sainte pour connoître ce que c'étoit. Mais il n'étoit pas encore capable d'entrer dans des secrets impénétrables aux superbes. A l'âge d'environ 20 ans (*b*) il lut seul le livre des Catégories d'Aristote, & en comprit tout le sens, aussi-bien que ceux qui pour l'entendre avoient eu recours aux plus excellens maîtres. Il entendit de même, sans le secours de personne, tous les livres des arts libéraux qui lui tomberent entre les mains. Enfin il étoit instruit de l'Astrologie judiciaire, & sçavoit (*c*) ce que les Philosophes ont écrit sur cette matiere. Mais au lieu de tirer avantage de ses talens & de ses connoissances (*d*), il ne s'en servit que pour se perdre.

Il tombe dans l'hérésie des Manichéens, en 374.

VI. Accoutumé par les Catégories d'Aristote à raisonner de Dieu comme des corps, il le cherchoit, non par la lumiere de l'esprit, mais par les organes des sens : & ce fut ce qui le retint long-tems dans l'hérésie des Manichéens, où il tomba vers l'an 374 ; parce que ne pouvant concevoir une substance spirituelle, il ne pouvoit dissiper les phantomes (*e*) & toutes les chimeres de ces hérétiques. Ce qui le fit tomber dans leurs erreurs fut la

(*x*) *L.* 9 *Conf. cap.* 6.
(*y*) *L.* 3 *Conf. cap.* 7, *n.* 7. & *l.* 2. ACAD. *cap.* 2, *n.* 3,
(*z*) *L.* 3 *Conf. cap.* 4, *n.* 7, & *l.* 6, *c.* 11, *n.* 18.
(*a*) *L.* 3 *Conf. cap.* 4, *n.* 8.
(*b*) *L.* 4 *Conf. cap.* 16, *n.* 28.
(*c*) *L.* 5 *Conf. cap.* 3.
(*d*) *L.* 6 *Conf. cap.* 16, *n.* 30.
(*e*) *L.* 5 *Conf. cap.* 14.

peine où il étoit de connoître l'origine du mal (*f*). Son esprit fatigué par les recherches qu'il en faisoit, se laissa aller à croire avec eux que le mal avoit un principe réel & éternel, opposé à Dieu comme au principe du bien. L'avidité (*g*) qu'il avoit de connoître la vérité par une lumiere claire & certaine, servit encore à l'engager dans les rêveries des Manichéens. Car le nom de la vérité étoit continuellement sur leurs lévres (*h*), & ils en parloient sans cesse, quoiqu'elle ne fût point avec eux. Un autre motif (*i*) qui l'obligea de mépriser la religion qui lui avoit été inspirée dès son enfance par ceux dont il tenoit la vie, pour suivre les Manichéens & les écouter avec tant de soin; c'est qu'ils disoient que l'on nous effrayoit dans l'Eglise Catholique par des superstitions, & que l'on nous commandoit de croire sans nous instruire par la raison; & qu'eux, au contraire, ne pressoient personne de croire, qu'après lui avoir fait connoître la vérité, & lui avoir levé tous ses doutes. Les objections que ces hérétiques faisoient contre les généalogies que saint Matthieu & saint Luc font de Jesus-Christ, troublerent aussi l'esprit de saint Augustin qui n'ayant encore aucune connoissance des divines Ecritures, donnoit sans peine dans des sentimens dont il ne pouvoit appercevoir la fausseté. C'est ce qu'il confessa depuis avec beaucoup d'humilité dans un discours qu'il fit à son peuple, & où il attribue tous ses égaremens à l'orgueil dont il étoit dominé dans sa jeunesse. Vous pouvez m'en croire, disoit-il (*k*), lorsque je vous parle du respect avec lequel nous devons recevoir ce que nous apprend l'Ecriture. Car je ne vous le dis qu'après avoir été autrefois trompé par les Manichéens, lorsqu'étant encore jeune, je voulois examiner les divines Ecritures, avant que d'en avoir demandé l'intelligence avec piété. Aussi je ne faisois que me fermer moi-même la porte de mon Seigneur par une conduite si déraisonnable. Je devois frapper afin qu'on m'ouvrît, & je me la fermois de plus en plus. J'étois assez hardi de chercher avec orgueil ce que l'humilité seule peut faire trouver. Après avoir été ainsi trompé, il n'oublia rien pour tromper les autres. Il troubla la simplicité (*l*) de plusieurs personnes ignorantes par la vaine subtilité de ses questions. Il engagea même dans ses erreurs Alypius le plus illustre de ses amis; Romanien dont il avoit

(*f*) L. 3 *Conf. cap.* 7, *n.* 12.

(*g*) Aug. *de util. credendi. cap.* 1, *num.* 2.

(*h*) L. 8 *Conf. cap.* 6, *n.* 10.

(*i*) *De util. cred. cap.* 1 *n.* 2.

(*k*) Aug. *Serm.* 51, *cap.* 5, *n.* 6.

(*l*) L. 3 *Conf. cap.* 12.

reçu tant de bienfaits, & un nommé Honorat (*l*) qui n'avoit fait jusqu'alors aucune profession du christianisme.

Il commence à se défier des Manichéens.

VII. Sa familiarité avec ces hérétiques lui fit bien-tôt appercevoir (*m*) qu'ils combattoient avec beaucoup plus d'éloquence les opinions des autres qu'ils ne prouvoient la leur avec force & & avec solidité : ce qui l'empêcha de s'attacher entierement à eux. Il ne les suivit donc qu'avec précaution & avec reserve, se contentant d'être du nombre de leurs auditeurs, sans participer à leurs infâmes mysteres (*n*). Il voyoit aussi avec peine qu'ils ne célébroient (*o*) la fête de Pâques que peu ou point, sans veilles, sans jeûne extraordinaire, sans aucune solemnité; & qu'ils n'en rendoient aucune bonne raison. Enfin le peu d'assûrance qu'il trouva parmi eux, & le desir de son avancement dans le monde, rallentirent beaucoup l'ardeur qu'il avoit eue pour les écouter. Il n'abandonna néanmoins leur parti qu'après l'avoir suivi pendant neuf ans, c'est-à-dire, depuis l'an 374, jusqu'en 383, qui étoit la vingt-huitiéme année de son âge. Il semble même qu'il ne le quitta entierement qu'en 385 ou même en 386, lorsqu'il se convertit tout-a-fait. Comme sa mere étoit pénétrée d'une vive douleur de le voir tombé dans une hérésie si détestable (*p*), elle prioit toutes les personnes qu'elle en croyoit capables, de conferer avec lui pour combattre ses erreurs & l'instruire de la vérité. Un saint Evêque à qui elle faisoit la même priere, refusa de faire ce qu'elle demandoit, disant que la lecture des livres des Manichéens le détromperoit : voyant qu'elle ne laissoit pas de le presser, il lui dit : Allez (*q*), continuez de prier pour lui : car il est impossible qu'un fils pleuré avec tant de larmes, périsse jamais. Dieu lui promit encore le salut de son fils en divers autres manieres; & en particulier par un songe dans lequel une personne la voyant si affligée de la perte de son fils, lui dit : Tenez-vous en repos : ne voyez-vous pas que ce fils que vous pleurez, est où vous êtes. Sur quoi ayant regardé à côté d'elle, elle vit son fils sur la même regle où elle étoit. Saint Augustin à qui elle raconta ce qui étoit arrivé, prétendoit que ce songe marquoit que sa mere seroit un jour de son sentiment : mais elle répondit sur le champ, Cela ne peut être; parce qu'il ne m'a pas été dits; Vous êtes où il est, mais il est où vous êtes.

(*m*) AUG. *de util. cred. cap.* 1, *n.* 2.
(*n*) AUG. *de util. cred. cap.* 1, *n.* 2.
(*o*) AUG. *Conf. litt. Potitian. l.* 3, *cap.* 17.
(*p*) AUG. *Conf. Epist. Manich. c.* 8.
(*q*) AUG. *l.* 3 *Conf. cap.* 11, *n.* 19.
(*r*) *Ibid. cap* 12.
(*s*) *Ibid. cap.* 11, *n.* 20.

Il enſeigne à Carthage en 378.

VIII. Ce ſonge conſola tellement ſa mere, qu'elle lui permit de demeurer avec elle (*t*) & de manger à ſa table, ce qu'elle ne ſouffroit plus depuis quelque tems ; tant elle avoit en horreur l'héréſie des Manichéens. On met cet événement à Tagaſte, vers l'an 375. Durant qu'il enſeignoit la Rhétorique en cette ville, il eut pour auditeur (*u*) Alypius, qui dans un âge peu avancé, faiſoit paroître beaucoup d'inclination pour la vertu : ils lierent entre-eux une amitié très étroite. Saint Auguſtin s'unit (*x*) auſſi étroitement avec un autre jeune homme de ſon âge, avec lequel il avoit été nourri dès l'enfance, & fréquenté les écoles : mais à peine y avoit-il un an qu'il goûtoit la douceur de cette amitié, que Dieu lui enleva ſon ami, & le tira de ce monde. La douleur que cette mort lui cauſa, l'obligea de quitter ſon pays, & de paſſer à Carthage où il enſeigna la Rhétorique (*y*), vendant l'art de vaincre l'eſprit de l'homme par la parole, & étant lui-même vaincu par la paſſion de l'intérêt & de l'honneur. Pendant ſon ſéjour à Carthage, il fit connoiſſance avec un célebre Médecin nommé Vindicien, qui s'étoit autrefois appliqué comme lui, à l'Aſtrologie judiciaire. C'étoit une homme âgé, que la raiſon & l'expérience avoient convaincu qu'il n'y a point de ſcience humaine capable de prévoir les choſes futures. Ce fut Ce fut (*z*) de lui dont Dieu ſe ſervit pour détromper ſaint Auguſtin. Il ſe perſuada enfin que quand les prédictions des Aſtrologues ſe trouvent véritables, cela vient non pas du hazard, comme le diſoit Vindicien, mais de l'ordre de Dieu même (*a*), qui gouvernant tout l'univers avec une juſtice ſuprême & une ſageſſe incomparable, fait par de ſecrets mouvemens, que ſans que les Aſtrologues, ni ceux qui les conſultent, ſçachent ce qui ſe paſſe dans eux, les uns rendent des réponſes & les autres les reçoivent telles qu'ils le méritent, ſelon la corruption qui eſt cachée dans le fond des ames & ſelon l'abyme impénétrable de ſes divins jugemens. Nebridius (*b*) ſon ami n'aida pas peu à le faire entrer dans ces ſentimens.

Il quitte Carthage & va à Rome & à Milan, en 384.

IX. Saint Auguſtin demeura à Carthage, juſqu'à (*c*) la vingt-neuviéme année de ſon âge, c'eſt-à-dire juſqu'en 383, attendant avec impatience la venue de Fauſte le Manichéen. Il

(*t*) L. 3 *Conf. cap.* II, *n.* 19.
(*u*) L. 6 *Conf. cap.* 7, *n.* II.
(*x*) L. 4 *Conf. cap.* 4, *n.* 7.
(*y*) POSSID. *in vitâ, cap.* I. & AUG. *l.* 4 *Conf. cap.* 2, *n.* 2.
(*z*) L. 4 *Conf. cap.* 3, *n.* 4 & 5.
(*a*) L. 7 *Conf. cap.* 6, *n.* 8 & 10.
(*b*) L. 4 *Conf. cap.* 3, *n.* 6.
(*c*) L. 5 *Conf. cap.* 7.

avoit parmi ceux de sa secte le nom d'Evêque, & il y étoit regardé comme un homme descendu du ciel, quoique d'une vie très-voluptueuse (*d*). Ses discours avoient du feu & de la vivacité (*e*), & il expliquoit ses pensées en des termes fort propres. C'étoit à quoi se terminoit son sçavoir : car il ne faisoit d'ailleurs que conter les mêmes fables que les autres Manichéens. Saint Augustin qui en étoit déja las & rebuté, ne les trouvoit pas meilleures pour être mieux dites, ni plus vraies pour être racontées avec plus d'éloquence. Il proposa néanmoins à Fauste (*f*) une conférence où il pût lui représenter ses doutes dans une liberté toute entiere. Mais aussi-tôt qu'il les lui eut proposés, Fauste refusa modestement d'y répondre, & ne se voulut point charger d'un fardeau trop pesant pour lui, ne rougissant point d'avouer qu'il ignoroit la science sur laquelle rouloient ces difficultés. C'étoit sur les supputations mathématiques. Saint Augustin vouloit voir si ce qu'il en avoit lû dans les livres des Manichéens, valoit mieux que ce qu'on en lisoit dans d'autres livres. La modération (*g*) d'esprit de Fauste lui plût & lui parut plus estimable que les choses mêmes dont il desiroit d'acquérir la connoissance. Cette conférence lui fit néanmoins perdre l'espérance de pouvoir trouver de la satisfaction en s'expliquant avec les autres Docteurs des Manichéens, celui-ci qui étoit si célebre parmi eux, lui ayant paru si ignorant. Ainsi par un effet extraordinaire de la providence divine, ce Fauste, qui (*h*) avoit été pour tant d'autres un piége mortel, commença sans le sçavoir & sans le vouloir à tirer saint Augustin de celui où il étoit retenu depuis tant d'années. Il partit de Carthage vers la fin de 383, inquiet & incertain du parti qu'il devoit prendre, & vint à Rome dans le dessein d'y enseigner la Rhétorique : il logea (*i*) chez un auditeur des Manichéens, où il assembla quelques écoliers. Mais averti que plusieurs d'entre eux conspiroient ensemble pour ne rien donner à ceux qui prenoient la peine de les instruire, choqué de cette bassesse, il passa de Rome à Milan qui manquoit d'un Professeur en éloquence (*k*). C'étoit en 384 : saint Ambroise alors Evêque de cette Ville (*l*) le reçut en pere & témoigna se réjouïr de sa venue avec une charite digne d'un vrai Pasteur. Cette bonté le gagna. Il alloit l'écouter avec

(*d*) Aug. *l. cont. Faust. cap.* 5 & 7.
(*e*) L. 5 *Conf. cap.* 6, *n.* 10.
(*f*) *Ibid. cap.* 6, *n.* 11.
(*g*) *Ibid. l.* 5, *cap.* 7, *n.* 12.
(*h*) L. 5 *Conf. cap.* 7. *n.* 11.
(*i*) L. 5 *Conf. cap.* 8 & 10, *n.* 14.
(*k*) *Ibid. cap.* 13.
(*l*) L. 3 *Conf. cap.* 13, *n.* 23.

grand

grand ſoin lorſqu'il enſeignoit le peuple, moins toutefois pour s'inſtruire lui-même, que pour éprouver ſi ſon éloquence répondoit à ſa réputation : mais il ne laiſſoit pas d'être attentif s'il ne diſoit rien qui favoriſât ou qui combattît l'héréſie des Manichéens. Dieu (*l*) qui vouloit le retirer de ſon erreur & lui apprendre la ſcience d'où dépendoit la réſolution de ſes difficultés, portoit ce ſaint Evêque à réſoudre incidemment celles que les Manichéens faiſoient ſur divers endroits de l'écriture. Ce fut par cette voie que ſaint Auguſtin apprit inſenſiblement la vérité, & que ſon erreur s'évanouït peu à peu & par dégrés. D'abord (*m*) il lui ſembla que ce que diſoit ſaint Ambroiſe pouvoit ſe ſoutenir, & que pour lui il avoit eu tort de croire qu'on ne pût ſans témérité, défendre la foi catholique contre les argumens des Manichéens. Voyant enſuite avec quelle clarté ce ſaint Evêque expliquoit les paſſages les plus difficiles de l'ancien Teſtament, il ſe perſuada de plus en plus, qu'il n'étoit point impoſſible de répondre aux calomnies par leſquelles les Manichéens déchiroient cette partie de l'Ecriture, qu'ils n'interprétoient que ſelon la lettre qui tue, au lieu que ſaint Ambroiſe l'expliquoit comme il convenoit, ſelon le ſens ſpirituel & allégorique. Il ſouhaitoit encore de pouvoir convaincre de fauſſeté les opinions des Manichéens. Dans cette vûe il compara ce qu'ils diſoient touchant ce monde élémentaire, & toutes les parties de la nature qui peuvent tomber ſous les ſens, avec ce qu'en ont dit les Philoſophes; & trouva que pluſieurs d'entre ces derniers en avoient parlé avec plus de vraiſemblance & plus de ſolidité. Cela lui fit prendre la réſolution d'abandonner entierement les Manichéens, ne croyant pas devoir demeurer dans une ſecte, dont la doctrine lui paroiſſoit moins probable que celle de beaucoup de Philoſophes.

Il demeure Catéchumene dans l'Egliſe Catholique, en 385.

X. Il prit donc le parti de demeurer (*n*) Catéchumene dans l'Egliſe catholique que ſes parens lui avoient tant recommandée. Cependant ſainte Monique ſa mere, après avoir eſſuyé divers périls, vint le trouver à Milan. Quand ſaint Auguſtin lui eut dit qu'il n'étoit plus Manichéen, quoiqu'il ne fût pas encore catholique (*o*), elle lui répondit avec un eſprit tranquille & plein de confiance, qu'elle s'aſſuroit en Jeſus-Chriſt de le voir fidéle Catholique, avant qu'elle ſortît de ce monde. Alypius & Nebridius tous deux amis intimes de ſaint Auguſtin, l'avoient ſui-

(*l*) Possid. *in vitâ Auguſt. c.* 1.
(*m*) Aug. *l.* 5 *Conf. c.* 14, *n.* 24.
(*n*) *Lib.* 5 *Conf. cap.* 14 & 24.
(*o*) Aug. *l.* 6 *Conf. cap.* 1.

vi à Milan dans le dessein (*p*) de chercher ensemble la vérité. Ils vouloient même vivre en commun avec quelques autres, du nombre desquels étoit Romanien (*q*). Mais comme quelques-uns d'eux avoient déja des femmes, & que d'autres pensoient à se marier, ils ne crurent pas que la vie commune pût leur convenir. Saint Augustin étoit de ceux qui pensoient au mariage, & sa mere avoit trouvé (*r*) une personne qui lui pouvoit convenir, mais si jeune qu'il falloit attendre environ deux ans. La concubine qu'il entretenoit, étant un obstacle à son mariage, elle s'en retourna en Afrique, où elle fit vœu de continence pour le reste de ses jours. Il n'eut pas le courage de l'imiter, & il prit une autre concubine pour le peu de tems qui restoit jusqu'à son mariage. Tout ceci se passoit en l'an 385. Le premier jour de cette année, saint Augustin avoit prononcé (*s*) devant une assemblée publique très-nombreuse le panégyrique de Bauton alors Consul.

Sa conversion, en 386.

XI. L'année suivante il commença à lire l'Ecriture sainte avec une ardeur extraordinaire : mais il ne goûtoit rien tant que les Epîtres de saint Paul. Cette lecture répandit dans son ame (*t*) une lumiere qui lui lui fit voir la vertu dans sa beauté. Toutefois il étoit encore dans l'incertitude (*u*) du genre de vie qu'il embrasseroit. En cet état, il s'adressa au Prêtre Simplicien, homme d'une grande vertu & pere spirituel de saint Ambroise (*x*); il lui raconta tout le cours de ses erreurs & tous les égaremens de son ame. Simplicien apprenant de lui qu'il avoit lu quelques livres de Platoniciens, traduits en latin par le Rhéteur Victorin, il en prit occasion de lui rapporter (*y*) de quelle maniere (*z*) ce Victorin s'étoit converti. Saint Augustin en fut sensiblement touché, & desiroit ardemment de l'imiter, non-seulement, en recevant le batême, mais en renonçant comme lui à la profession de la Rhétorique. Un jour qu'il étoit seul avec Alypius, un Africain nommé Pontitien Officier de l'Empereur (*a*), les vint trouver. Ils s'assirent pour s'entretenir ; & Pontitien ayant apperçu un livre sur la table qui étoit devant eux, l'ouvrit, & trou-

(*p*) L. 6 *Conf. cap.* 7 & 10.
(*q*) *Ibid. cap.* 14.
(*r*) *Ibid. cap.* 13, 15 & 16.
(*s*) Aug. *l.* 3, *cont. litt. Petilian. cap.* 25, *n.* 30.
(*t*) Aug. *Acad. lib.* 2, *cap.* 2, *n.* 5 & 6.
(*u*) *Conf. l.* 8, *cap.* 1, *n.* 1.
(*x*) *Ibid. n.* 2.
(*y*) *L.* 8 *Conf. cap.* 2, & 5.
(*z*) Victorin avoit abandonné sa Chaire de Rhétorique ensuite d'uue défense que Julien l'Apostat fit aux Chrétiens, d'enseigner les Lettres humaines.
(*a*) L. 8 *Conf. cap.* 6 *n.* 14.

va que c'étoient les Epîtres de saint Paul. Surpris de trouver là ce seul livre, au lieu de quelqu'autre qui regardât la profession d'un Orateur, il jetta les yeux sur saint Augustin avec un souris qui marquoit sa joie & en même-tems son admiration: car il étoit Chretien & faisoit souvent de longues prieres dans l'Eglise. Après que saint Augustin lui eût avoué qu'il s'occupoit avec grand soin à la lecture de ce livre, Pontitien commença à leur parler de saint Antoine Solitaire d'Egypte, dont le nom, quoique célébre presque par-tout, leur avoit jusqu'alors été inconnu. Il leur en raconta la vie, & leur parla de cette grande multitude de Monasteres dont l'Egypte étoit remplie; de la sainte maniere de vivre de ces saints Solitaires & des effets merveilleux que la grace opéroit en eux. Voyant que ce qu'il leur en disoit les remplissoit d'étonnement, il leur raconta aussi la conversion de deux Officiers de l'Empereur, qui pendant que la Cour étoit à Treves, furent si touchés de la vie de saint Antoine qu'ils trouverent chez des Moines du voisinage de cette ville, qu'ils embrasserent sur le champ la vie monastique. Pendant que Pontitien parloit, saint Augustin se sentoit déchirer le cœur (*b*), & il étoit rempli d'une horrible confusion, voyant qu'il ne lui restoit plus d'excuse pour suivre la vérité qu'il cherchoit depuis douze ans, & qu'ils avoient trouvée. Il se leva donc aussi-tôt que Pontitien se fut retiré, & s'adressant à Alypius, il lui dit avec émotion, le visage tout changé, & d'un ton de voix extraordinaire, qui faisoit bien mieux connoître que ses paroles, ce qui se passoit dans son ame; Qu'est-ceci? Que faisons-nous? Que dites-vous de ce que nous venons d'entendre? Les ignorants ravissent le ciel; & nous avec toute notre science, insensés que nous sommes, nous demeurons toujours ensevelis comme des bêtes dans la chair & le sang: est-ce à cause qu'ils nous précédent dans la voie de Dieu, que nous avons honte de les suivre? Ne devons-nous pas plûtôt rougir de honte de n'avoir pas même le courage de les suivre? Alypius le regarda sans rien dire, étonné de ce changement, & le suivit pas à pas dans le jardin où l'emporta le trouble qui l'agitoit. Ils s'assirent au lieu le plus éloigné de la maison. Saint Augustin frémissant d'indignation de ne pouvoir se résoudre à ce qui sembloit ne dépendre que de sa volonté, s'arrachoit les cheveux, se frappoit le front, & s'embrassoit les genoux avec les mains jointes. Alypius ne le quittoit

(*b*) Aug. *l.* 8 *Conf. cap.* 7 & 8.

point, attendant sans lui rien dire quelle seroit la fin de cette agitation extraordinaire. Mais Dieu rompit enfin toutes ses chaînes par un miracle qu'il raconte ainsi : Apèrs qu'une profonde méditation eût tiré des plus secrets replis de mon ame & exposé à la vue de mon esprit toutes mes miseres & tous mes égaremens, je sentis s'élever dans mon cœur une grande tempête, qui fut suivie d'une grande pluie de larmes ; & afin de la pouvoir verser toute entiere avec les gémissemens dont elle étoit accompagnée, je me levai & me séparai d'Alypius, jugeant que la solitude me seroit plus propre pour pleurer à mon aise ; & je me retirai assez loin & à l'écart, afin de n'être point troublé par la présence d'un si cher ami. Je me couchai par terre sous un figuier, & ne pouvant plus retenir mes larmes, il en sortit de mes yeux des fleuves & des torrens que vous reçutes, Seigneur, comme un sacrifice agréable. Je vous dis plusieurs choses ensuite, sinon en ces mêmes termes, du moins en ce même sens : Jusqu'à quand? jusqu'à quand serez-vous en colere contre moi ? Oubliez, s'il vous plaît mes iniquités passées : car je connoissois bien que c'étoit elles qui me retenoient, & c'est ce qui me faisoit dire avec une voix lamentable : Jusqu'à quand ? jusqu'à quand remettrai-je toujours au lendemain? Pourquoi ne sera-ce pas tout à cette heure ? Pourquoi mes ordures & mes saletés ne finiront-elles pas dès ce moment ? Comme je parlois de la sorte & pleurois très-amérement dans une profonde affliction de mon cœur, j'entendis d'une maison voisine, une voix, comme d'un jeune garçon ou d'une fille, qui disoit & répétoit souvent en chantant : Prenez & lisez : prenez & lisez. Je changeai de visage dans le moment, & commençai à penser en moi-même, si les enfans avoient accoutumé de chanter en certain jeu quelque chose de semblable ; & il ne me souvint point de l'avoir jamais remarqué. J'arrêtai donc le cours de mes larmes, croyant que Dieu me commandoit d'ouvrir le livre des Epîtres de saint Paul, & de lire le premier endroit que je trouverois. Car j'avois appris que saint Antoine étant un jour entré dans l'Eglise, lorsqu'on lisoit l'Evangile, avoit écouté & reçu ces paroles comme s'adressant à
Matth. 19, 21. lui-même : *Allez, vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres, venez & me suivez :* & que par cet oracle qu'il entendit, il fut dans le même moment converti. Je retournai donc promptement au lieu où Alypius étoit demeuré ; je pris le livre que j'y avois laissé ; je l'ouvris ; & dans le premier endroit que je ren-
Rom. 13, 13. contrai, je lus tout bas ces paroles : *Ne vivez pas dans les festins*

& dans l'ivrognerie, ni dans les impudicités & les débauches, ni dans les contentions & les envies; mais revêtez-vous de notre Seigneur Jesus-Christ, & ne cherchez pas à contenter votre chair en ses desirs. Je n'en voulus pas lire davantage; & aussi n'en étoit-il pas besoin, puisque je n'eus pas plutôt achevé de lire ce peu de lignes, qu'il se répandit dans mon cœur comme une lumiere qui le mit dans un plein repos, & dissipa toutes les ténébres de mes doutes. Puis ayant marqué cet endroit du livre, je le fermai; & avec un visage tranquille je fis entendre à Alypius ce qui m'étoit arrivé. Alypius desira de voir le passage, & lui en fit remarquer la suite, à laquelle saint Augustin n'avoit pas pris garde: *Assistez celui qui est foible dans la foi*; s'appliquant à lui-même ces paroles. Ils rentrerent dans la maison, & vinrent dire à sainte Monique de quelle maniere tout s'étoit passé, sçachant bien que rien ne pouvoit lui faire plus de plaisir. En même-tems saint Augustin resolut de renoncer au mariage & à toutes les espérances du siécle, & de commencer par quitter son école de Rhétorique. Il voulut néanmoins le faire sans éclat; & comme il ne restoit qu'environ trois semaines jusques aux vacances, que l'on donnoit pour les vendanges, il remit à ce tems-là à se déclarer. Sa conversion arriva donc dans le mois d'Août ou de Septembre de l'année 386.

Rom. 14, 1.

Il se retire à la campagne. Ses occupations.

XII. Le jour des vacances arrivé, il se retira en un lieu nommé Cassiaque ou Cassiciaque (*a*), dans la maison d'un ami nommé Verecundus, citoyen de Milan, & Professeur de Grammaire. Il y fut suivi de sa mere, de son frere Navigius, de son fils Adeodat, d'Alypius, de Nebridius, & de deux jeunes hommes ses disciples, Trygetius & Licentius, dont le dernier étoit fils de Romanien. Pendant cette retraite, saint Augustin composa divers Ouvrages, dont le premier est contre les Académiciens; le second, de la Vie heureuse; le troisiéme de l'Ordre; & le quatriéme, les Soliloques. On y voit de quelle maniere ils vivoient ensemble dans cette campagne. Quoique sainte Monique fût chargée des soins du ménage (*b*), saint Augustin ne laissoit pas d'entrer dans quelque détail des affaires domestiques (*c*), & il étoit quelquefois occupé des journées entieres ou à écrire des lettres (*d*), ou à regler des affaires. Il ne se levoit pas ordinairement avant le jour; mais il s'étoit accoutumé depuis long-tems à veiller

(*a*) L. 9 Conf. cap. 3, n. 5.
(*b*) Acad. l. 2, cap. 5, n. 13.
(*c*) Acad. l. 1, cap. 5 n. 15. & l. 2, cap. 4, n. 10.
(*d*) Ibid. l. 2, c. 11, n. 25, & l. 3, c. 2, n. 2.

près de la moitié de la nuit (*e*), pour méditer sur les difficultés qu'il rencontroit. Après s'être levé, il rendoit à Dieu ses vœux ordinaires (*f*), & répandoit tous les jours devant lui les humbles plaintes de son ignorance & de sa misere (*g*). De-là il alloit se promener à la campagne avec ceux de sa compagnie (*h*). Mais lorsqu'il faisoit mauvais (*i*), ils alloient s'entretenir dans des bains qui étoient assez beaux. Il ne prenoit de nourriture dans ses repas qu'autant qu'il en falloit pour appaiser la faim (*k*), sans rien diminuer de la liberté de l'esprit : & ne se couchoit qu'après avoir prié Dieu (*l*). Mais il étoit quelquefois long-tems à méditer & à s'entretenir avec lui-même. Trygetius & Licentius couchoient dans la même chambre que lui. Comme il avoit pour eux une extrême affection, il prenoit un très-grand soin (*m*) de former leurs mœurs & de les instruire dans les Belles-Lettres. Il y réussit si bien, que ceux qui les avoient connus auparavant, avoient peine à concevoir (*n*) qu'ils fussent devenus si ardens à approfondir les vérités les plus relevées, & qu'étant si peu avancés en âge, ils eussent ainsi déclaré la guerre aux voluptés. Depuis que saint Augustin eut commencé à se donner à Dieu, la lecture des Pseaumes le touchoit sensiblement (*o*), & il séchoit de douleur en pensant aux écrits que les Manichéens opposoient à ces divins cantiques. Ce fut dans le même tems (*p*) qu'il comprit combien le parjure est dangereux, & qu'il entreprit de se défaire de la mauvaise coutume qu'il avoit prise de jurer. J'ai combattu (*q*), dit-il, cette habitude, & non-seulement je l'ai combattue, mais j'ai prié le Seigneur de m'aider à la surmonter. Il m'a accordé son secours, & présentement rien ne m'est plus facile que de ne pas jurer. Car en combattant un vice, on le lie, pour ainsi dire, & on le resserre (*r*) : en le liant on le rend languissant : la langueur le fait enfin mourir ; & l'on acquiert une bonne habitude, en se corrigeant d'une mauvaise. Ce fut aussi dans sa retraite qu'il éprouva le secours de Dieu dans un mal de dents si violent (*s*), que jamais il n'avoit ressenti de si vives douleurs. Quand le mal fut arrivé à un tel excès qu'il ne

(*e*) Aug. *de Ord. l.* 1, *cap.* 3, *n.* 6.
(*f*) *Ibid. cap.* 8, *n.* 25.
(*g*) *Ibid, cap.* 5, *n.* 13.
(*h*) *L.* 1 *de Ord. cap.* 2.
(*i*) *Ibid. l.* 1, *cap.* 8.
(*k*) Acad. *l.* 2, *cap.* 6, *n.* 14.
(*l*) Aug. *Epist.* 3, *p.* 6.
(*m*) Aug. *de Ord. l.* 1, *c.* 10, *n.* 29. & *cap.* 8, *n.* 24.
(*n*) *De Ord. l.* 2, *c.* 10, *n.* 29.
(*o*) *L.* 9 *Conf. cap.* 4.
(*p*) Aug. *Serm.* 180, *cap.* 9, *n.* 10.
(*q*) *Serm.* 307, *cap.* 4, *n.* 5.
(*r*) *Serm.* 180, *n.* 10.
(*s*) *L.* 9 *Conf. cap.* 4, *n.* 12.

pouvoit plus parler, il lui vint en esprit d'avertir ses amis qui étoient présens, de prier Dieu pour lui. Pour leur faire entendre sa pensée, il l'écrivit sur des tablettes qu'il leur donna à lire : & aussi-tôt qu'ils se furent mis à genoux, la douleur s'évanouït. Cet effet si miraculeux grava profondément dans le cœur de saint Augustin le pouvoir de la divine volonté de Dieu : & sa foi lui en donnant de la joie, il loua son saint nom. Mais cette foi ne lui permettoit pas d'être sans inquiétude dans le souvenir de ses péches qui ne lui avoient pas encore été remis par le saint batême.

XIII. Le tems étant donc (*t*) venu pour se mettre au nombre des Compétens, & se préparer à recevoir ce sacrement, il quitta la campagne & revint à Milan avec Alypius, & son fils Adeodat, qui vouloit participer à la même grace. C'étoit au commencement du Carême de l'an 387. Il nous apprend lui-même, dans quelle disposition il étoit alors, dans un Ouvrage qu'il composa long-tems après, & où il parle de lui & des autres en ces termes : Faisons-nous si peu d'attention sur nous-mêmes, que (*u*) nous ne nous souvenions pas avec quelle application, quel soin, quel respect nous écoutions les instructions de ceux qui nous enseignoient les principes de la religion lorsque nous demandions à être admis au batéme, & que pour cette raison, on nous appelloit Compétens. Il le reçut des mains (*x*) de saint Ambroise, la veille de Pâques, qui, cette année 387, se rencontra le septiéme des calendes de Mai, c'est-à-dire, le 25 d'Avril. Aussi-tôt (*y*) qu'il eut été batisé, l'inquiétude que lui donnoit le souvenir de sa vie passée, s'évanouït : & il ne pouvoit en ces premiers jours se rassasier de la consolation singuliere qu'il recevoit en considerant quelle est la profondeur des conseils de Dieu en ce qui regarde le salut des hommes. Il renonça plus que jamais (*z*) à tout ce qu'il eût pu esperer dans le siécle, & se resolut à ne servir lui & les siens, que Dieu seul.

Il reçoit le Batême à Milan, en 387.

XIV. Ayant examiné en quel lieu il pourroit exécuter plus aisément son dessein, ils se resolurent, lui & les siens, de retourner en Afrique (*a*) avec un jeune homme nommé Evodius qui étoit aussi de Tagaste. Arrivés à Ostie (*b*), ils s'y reposerent du long chemin qu'ils avoient fait depuis Milan, & se prépa-

(*t*) *L. 9 Conf. cap. 6.*
(*u*) AUG. *De fid. & oper. n. 9.*
(*x*) POSSID. *in vitâ Aug. cap. 1.*
(*y*) *L. 9 Conf. cap. 6.*
(*z*) POSSID. *in vit. cap. 2.*
(*a*) POSSID. *in vit. cap. 3.*
(*b*) *L. 9 Conf. cap. 11, n. 27 & 28.*

roient à s'embarquer. Un jour étant appuyé avec sa mere sur une fénêtre (*c*) qui regardoit le jardin de la maison où ils logeoient, ils s'entretinrent ensemble avec une extrême consolation, sur la félicité éternelle, oubliant tout le passé pour ne s'occuper que des biens à venir. Alors sainte Monique lui dit : Mon fils, pour ce qui me regarde, je n'ai plus aucun plaisir en cette vie. Je ne sçais ce que je fais encore ici, ni pourquoi j'y suis. La seule chose qui me faisoit souhaiter d'y demeurer, étoit de vous voir chrétien catholique avant de mourir. Dieu m'a donné plus : je vous vois consacré à son service, ayant méprisé la félicité temporelle. Au bout de cinq jours elle tomba malade de la fiévre, & mourut au bout de neuf. Saint Augustin lui ferma les yeux (*d*) & se sentit en même-tems frappé d'une douleur qui vouloit se répandre au dehors par des ruisseaux de larmes : mais il les retenoit avec une extrême violence. On porta le corps & on offrit pour la défunte le sacrifice de notre rédemption. On fit encore des prieres auprès du sépulcre selon la coutume, en présence du corps avant de l'enterrer. Saint Augustin écrivant depuis toutes les circonstances de cette mort, prioit les lecteurs de se souvenir au saint Autel de son pere Patrice & de Monique sa mere. Elle avoit elle-même demandé cette grace un moment avant sa mort, en disant à Augustin (*e*) & à Navigius : Mettez, leur dit-elle, ce corps où il vous plaira, ne vous en inquiétez point : je vous prie seulement de vous souvenir de moi à l'autel du Seigneur, quelque part que vous soyez. Saint Augustin étoit alors dans la trente-troisiéme année de son âge (*f*) : ainsi il faut mettre la mort de sa mere vers le commencement du mois de Novembre de l'an 387.

Il retourne en Afrique, en 388. Il dõne son bien aux pauvres.

XV. Soit que la saison fût trop avancée, soit qu'il n'ait plus trouvé d'occasion favorable pour s'embarquer ; soit enfin qu'il appréhendât les troubles qu'avoit causé en Afrique l'invasion de Maxime, il ne partit d'Italie qu'après la mort de ce Prince, c'est-à-dire, au mois d'Août ou de Septembre de l'an 388. Il passa tout ce tems à Rome, comme il nous en assure lui-même, & l'employa (*g*) à composer divers livres, sçavoir celui des mœurs de l'Eglise Catholique, & celui des mœurs des Manichéens ; celui de la grandeur de l'Ame, & les trois du Libre-

(*c*) *L. 9 Conf. cap.* 11, *n.*27 & 28.
(*d*) *Ibid. cap.* 12, *n.* 29.
(*e*) *Ibid.* 11, *n.* 27.
(*f*) *L. 9 Conf. cap.* 11.
(*g*) *L.* 1, *retract. cap.* 7, *n.* 1. *cap.* 8, *n.* 1. & *cap.* 9, *n.* 1.

arbitre.

arbitre. Il aborda à Carthage (*h*), & s'y arrêta quelque tems avec Alypius, logeant chez un nommé Innocent, qui avoit été Avocat au Siége du Vicaire de la Préfecture. Les Chirurgiens traitoient alors Innocent de certaines fistules, qu'il avoit en grand nombre en la partie où viennent les hémorroïdes. Ils y avoient déja appliqué le fer, & prétendoient le guérir par des remedes extérieurs. Mais il étoit demeuré une fistule qu'ils n'avoient pas apperçue d'abord; en sorte qu'ayant manqué à l'ouvrir, les autres étant guéries, celle-là demeuroit toujours. Après bien du tems, on fut d'avis qu'il falloit en venir à une seconde incision.

Le malade la craignoit comme une mort certaine, & toute la maison étoit dans une extrême affliction. Dans cette extrémité, nous nous disposâmes à prier, dit saint Augustin, nous nous mîmes à genoux, & nous nous prosternâmes en terre, comme c'est la coutume; & Innocent s'y jetta lui-même avec tant d'impétuosité, qu'il sembloit que quelqu'un l'eût poussé rudement. Il commença à prier: mais qui pourroit exprimer de quelle maniere, avec quelle ardeur, quel transport, quel torrent de larmes, quels gémissemens, & quels sanglots? Tous ses membres en étoient agités, & il pouvoit à peine respirer. Je ne sçais si les autres prioient, & si ce spectacle ne les en détournoit point. Pour moi, je ne le pouvois faire, & je disois seulement en moi-même: Seigneur, quelles prieres de vos serviteurs exaucerez-vous, si vous n'exaucez celles-ci: car il me sembloit qu'il ne s'y pouvoit rien ajouter, sinon d'expirer en priant. Nous nous levâmes donc; & après avoir reçu la bénédiction de l'Evêque qui étoit présent, nous nous retirâmes. Le lendemain les Médecins revinrent, on mit le malade sur son lit, on ôta les bandages, on découvrit l'endroit, & le Chirurgien tenant le rasoir, regardoit, cherchant de l'œil & de la main la fistule qu'il devoit ouvrir. Mais après avoir bien regardé & bien cherché, il trouva une cicatrice très-ferme & le mal entierement guéri. De Carthage, saint Augustin passa à Tagaste & se retira avec ses amis, dans les Terres qu'il avoit (*i*) auprès de cette Ville. Il y demeura environ trois ans, dégagé de tous les soins du siécle, ne vivant que pour Dieu, s'y exerçant au jeûne, à la priere, aux bonnes œuvres, méditant nuit & jour la Loi du Seigneur, & instruisant les autres par ses discours & ses écrits. Il vendit même ses terres & en distribua l'argent aux pauvres, ne se reservant

(*h*) Aug. *l.* 22 *de civit. c.* 8, *n*, 3.

(*i*) Possidius, *in vitâ cap.* 3. & *l.* 9, *Conf. cap.* 5, *n.* 13.

rien du tout afin de servir (*h*) Dieu dans une entiere liberté. On voit par les ouvrages qu'il composa dans cette retraite, soit pour expliquer l'Ecriture sainte, soit pour défendre la doctrine de l'Eglise, qu'il y étudioit avec grand soin, non-seulement, les Livres saints, mais encore les écrits des Auteurs Ecclésiastiques, qui avoient traité avant lui les matieres dont il souhaitoit de s'instruire. Il y pratiquoit (*i*) aussi avec ses amis tous les exercices de la vie religieuse.

Il est fait Prêtre d'Hippone, en 391.

XVI. Tandis qu'il s'occupoit ainsi, & qu'il ne songeoit qu'à vivre inconnu & dans la derniere place, le Seigneur l'engagea dans le ministere ecclésiastique pour lequel il avoit tant d'éloignement (*k*). Voici quelle en fut l'occasion : un Agent (*l*) de l'Empereur à Hippone ville maritime du voisinage de Tagaste, homme vraiment chrétien & craignant Dieu, ayant été informé de sa vertu & de son sçavoir, souhaita fort de le voir & d'entendre la parole de Dieu de sa bouche. Il assuroit même que les instructions qu'il recevroit de lui, pourroient le faire renoncer à toutes les vanités & à toutes les prétentions du siécle. Saint Augustin espérant de le gagner à Dieu & de l'engager même à venir demeurer avec lui dans sa retraite, vint à Hippone, eut plusieurs entretiens avec lui, & le pressa extrêmement d'accomplir ce qu'il avoit promis à Dieu. Mais il ne put lui persuader de l'exécuter alors. Valere gouvernoit en ce tems-là l'Eglise d'Hippone (*m*). C'étoit un homme de piété & plein de la crainte de Dieu, mais Grec de naissance, de sorte qu'il avoit peine de s'énoncer en latin. Se voyant donc par-là moins utile à son Eglise, il demandoit souvent à Dieu, de lui donner un homme capable d'édifier son peuple par sa parole & par sa doctrine. Un jour qu'il parloit aussi à son peuple du besoin qu'il avoit d'ordonner un Prêtre pour son Eglise, le peuple qui connoissoit la vertu & la doctrine de saint Augustin, & qui l'aimoit (*n*), ayant appris comment il avoit abandonné son bien pour se consacrer à Dieu, se saisit (*o*) de lui au milieu de l'Eglise où il étoit venu sans se douter de rien, & le présenta selon la coutume à l'Evêque, le priant tous unanimement & avec beaucoup d'empressement de l'ordonner Prêtre. Saint Augustin fondoit en larmes dans la vue des dangers (*p*) & des traverses auxquelles le gouvernement

(*h*) *Epist.* 126, *n.* 7.
(*i*) Possid. *in vitâ*, *cap.* 3.
(*k*) Aug. *Serm.* 355, *cap.* 1, *n.* 2, & *Epist.* 21, *n.* 1.
(*l*) Possid. *in vitâ*, *cap.* 3.
(*m*) Possid. *in vit. cap.* 5.
(*n*) Aug. *Epist.* 126, *n.* 7.
(*o*) Possid. *in vit. cap.* 4.
(*p*) Aug. *Epist.* 21. *n.* 2.

d'une Eglise alloit l'exposer. Quelques-uns de ceux qui s'apperçurent de ses larmes, & qui n'en pénétroient pas la cause, lui disoient pour le consoler, comme s'il eût été affligé de n'être que Prêtre : il est vrai que vous méritez une plus grande place, mais la prétrise approche de l'épiscopat. Le desir du peuple fut accompli, & saint Augustin ordonné Prêtre malgré sa résistance vers le commencement de l'an 391. Il reconnoît dans une de ses Lettres (*q*), que l'Eglise d'Hippone avoit eu le droit de l'arrêter & de le faire Prêtre, parce que celle de Tagaste où il étoit né, ne l'avoit point chargé du ministere ecclésiastique. Il est vrai, que dans un Concile de Carthage (*r*) en 349, il fut ordonné que l'on ne pourroit imposer les mains à un laïque d'un autre diocèse, sans l'aveu de son Evêque ; mais ce Canon ne fut pas si-tôt observé ; & dans les autres Conciles, on s'étoit contenté de défendre d'ordonner ceux qui étoient déja Clercs dans quelque Eglise. Pour apprendre à exercer utilement les fonctions ecclésiastiques, saint Augustin demanda à Valere la permission de se retirer (*s*) dans la solitude durant quelque peu de tems, & au moins jusqu'à Pâque, afin d'étudier l'Ecriture sainte : & il y a tout lieu de croire que ce saint Evêque se rendit à ses instances. C'étoit alors la coutume (*t*) des Eglises d'Afrique, que les Prêtres n'y prêchoient point. Mais Valere ne craignit point de passer par-dessus cette pratique, que saint Jérôme appelle une très-méchante coutume (*u*), parce qu'elle donnoit lieu de croire que les Evêques portoient envie à la réputation de leurs Prêtres, ou qu'ils dédaignoient de les écouter, & d'apprendre quelque chose d'eux, & fit très-souvent prêcher saint Augustin en sa présence. Quelques Evêques en murmurerent : mais ce sage & vénérable vieillard, qui sçavoit qu'il étoit ordinaire (*x*) dans les Eglises d'Orient, de voir les Prêtres prêcher en présence des Evêques, crut devoir se mettre moins en peine de ces murmures, que du service qu'il rendoit à son Eglise, en lui donnant par un Prêtre les instructions qu'il ne se voyoit pas en état de lui faire par lui-même. Bien-tôt d'autres Evêques (*y*) suivirent l'exemple de Valere, & chargerent les Prêtres d'annoncer aux peuples la parole du Seigneur.

(*q*) AUG. *Epist.* 126, *n.* 7.
(*r*) *Tom.* 2 *Concil. p.* 715.
(*s*) AUG. *Epist.* 21, *n.* 2.
(*t*) POSSID. *in vit. cap.* 5.
(*u*) HIERON. *Epist. ad Nepotian.*
(*x*) POSSID. *in vit. cap* 5.
(*y*) *Ibid.*

Il établit un Monastere à Hippone.

XVII. Saint Augustin depuis son ordination, conserva l'amour de la retraite, & se résolut de vivre à Hippone dans un Monastere, comme il avoit fait auprès de Tagaste. Valere (z) le voyant dans cette disposition, lui donna un jardin de l'Eglise, où il rassembla diverses personnes qui avoient, comme lui, le désir de se donner entierement à Dieu. Il y menoit avec eux la même vie (*a*) que les premiers Chrétiens à Jerusalem du tems des Apôtres. Ceux d'entre-eux qui avoient du bien le vendoient & en distribuoient le prix aux pauvres (*b*), ne se réservant d'autre fonds que Dieu même. On met au nombre de ses disciples Alypius, Evodius, Possidius, & plusieurs autres qui furent depuis tirés de ce Monastere pour être élevés à l'épiscopat. Saint Augustin y recevoit aussi des enfans (*c*), des esclaves (*d*) & de simples Catéchumenes. La continence étoit observée de tous (*e*). Il fit pour les vierges la même chose qu'il avoit fait pour les hommes & établit pour elles un Monastere à Hyppone, dont sa sœur fut Supérieure (*f*), & qu'elle gouverna long-tems & jusqu'à sa mort, servant Dieu dans une sainte viduité. Les filles (*g*) de son frere & de son oncle y étoient aussi. C'est aux Religieuses de ce Monastere qu'il adressa sa lettre 211.

Il ecrit à Aurele de Carthage au sujet des Agapes.

XVIII. Aurele qui n'étoit que Diacre de Carthage, lorsque saint Augustin revint d'Italie en 388, en fut fait Evêque après la mort de Genethlius, vers l'an 392. Aussi-tôt après son ordination, il en écrivit (*h*) à saint Augustin avec qui il étoit lié d'amitié depuis long-tems: il se recommandoit à ses prieres, & se réjouïssoit de ce qu'Alypius demeuroit avec lui. Saint Augustin ravi de cette lettre, parce qu'il y voyoit les marques d'une affection véritablement sincere & cordiale, fut néanmoins long-tems sans sçavoir comment y répondre. Enfin s'abandonnant à l'esprit de Dieu dans l'espérance qu'il le rendroit capable d'écrire à cet Evêque ce qui convenoit, il l'assura d'abord des prieres que lui & ses freres offroient à Dieu, afin qu'il fît sentir à son Eglise par son ministere des effets de sa miséricorde. Il l'exhorta ensuite à réformer l'abus de certains festins qui se faisoient en Afrique dans les cimetieres & sur les tombeaux des Martyrs, sous prétexte de religion. Quand ce désordre, lui disoit il, ré-

---

(z) AUG. *Epist.* 258, *n.* 5.
(*a*) POSSID. *in vit. cap.* 5.
(*b*) AUG. *Epist.* 258, *n.* 5.
(*c*) AUG. *de Gen. ad litt. l.* 12, *cap.* 17, *n.* 37.
(*d*) *De Oper. Monac. cap.* 21, *n.* 35.
(*e*) AUG. *de gra. & lib. arb. c.* 7.
(*f*) POSSID. *in vit. cap.* 26.
(*g*) *Ibid.*
(*h*) *Apud Aug. Epist.* 22, *n.* 4.

gneroit par toute la terre, aussi-tôt que l'Afrique commenceroit à l'abolir, son exemple mériteroit d'être suivi de tous les autres pays. Mais puisqu'on ne le voit, ni dans la meilleure partie de l'Italie, ni dans la plûpart des Eglises d'Outre-mer, dans les unes, parce qu'il n'y a jamais eu de lieu, & dans les autres, parce que de saints Evêques l'ont ou étouffé dès sa naissance, ou arraché des lieux où il étoit le plus enraciné; hésitons-nous encore sur les moyens de corriger cet abus? Il parloit aussi dans cette lettre sur la vanité & le désir des louanges, moins pour l'instruction d'Aurele, que pour s'encourager lui-même à combattre cet ennemi, dont on ne connoît la force que quand on lui a déclaré la guerre. Je lui résiste, dit-il, autant que je puis, & toutefois il me fait souvent des plaies, ne pouvant m'empêcher de ressentir de la joie dans les louanges que l'on me donne. On ne sçait point si ce saint Evêque fut assez heureux pour arrêter les débauches qui se commettoient dans les cimetieres des Martyrs à Carthage; mais saint Augustin nous apprend dans une lettre qu'il écrivit n'étant encore que Prêtre, & par conséquent en 395 au plus tard, que cette année là même cet abus fut aboli à Hippone (*i*). Cela se fit un Mercredi second jour de Mai, veille de la fête de l'Ascension. Comme on avoit lu ce jour-là l'endroit de l'Evangile, où il est dit: *Ne donnez point le Saint aux chiens*; il s'en servit pour montrer combien il étoit honteux de commettre dans l'Eglise, des excès pour lesquels ceux qui s'en étoient rendus coupables dans l'intérieur de leur maison, méritoient d'être privés de la communion des saints Mysteres. Son Discours fut applaudi, mais comme il y avoit eu peu de monde, il reprit la même matiere le lendemain. Il accompagna son Discours des marques de la plus vive douleur, & mêlant ses larmes aux menaces, aux reproches & aux prieres, il vint à bout d'abolir cette mauvaise coutume. Saint Augustin ne fit en cela que se conformer à la disposition du Concile d'Hippone, qui en 393, avoit ordonné par son 31 Canon, que l'on détourneroit le peuple de ces sortes de festins, autant qu'il seroit possible. Quelques-uns disoient: Pourquoi abolir maintenant cette coutume? à quoi saint Augustin répondoit: Abolissons du moins à présent ce que l'on auroit dû abolir il y a si long-tems. Néanmoins de peur qu'il ne semblât accuser ceux qui l'avoient soufferte, il fit entendre au peuple qu'on avoit eu des raisons d'user de cette condescendance; que ces raisons étoient vraisemblablement, qu'après la

(*i*) Aug. *Epist.* 29, *n.* 2 & *seq.*

paix rendue à l'Eglise, les payens qui se convertissoient en foule, ayant peine à renoncer aux festins qu'ils faisoient les jours de fêtes à l'honneur de leurs idoles, on avoit eu égard à leur foiblesse, & on leur avoit permis de célébrer les fêtes des Martyrs par des festins, en attendant qu'ils fussent capables des joies purement spirituelles. On lui objectoit encore l'exemple de l'Eglise de saint Pierre à Rome, où ces festins se faisoient tous les jours. Saint Augustin répondit qu'il sçavoit qu'on les avoit souvent défendus; & que ce qui avoit empêché qu'on ne vînt à bout d'arrêter un si grand désordre, c'est que le lieu où il se commettoit étoit fort éloigné du logement de l'Evêque; que dans une si grande ville, il y avoit une quantité d'hommes charnels & que le nombre en augmentoit par cette foule d'étrangers qui abordoient sans cesse à Rome, & qui s'attachoient d'autant plus opiniâtrement à cette malheureuse coutume, qu'ils étoient plus grossiers & moins instruits. Ce Pere voyant donc tout le peuple d'accord d'abolir ces festins, il les exhorta de se trouver à midi aux lectures & au chant des Pseaumes. L'assemblée y fut nombreuse: on lut & on chanta alternativement, jusqu'à l'heure où le Clergé revint avec l'Evêque. Saint Augustin fut obligé par ses ordres de parler encore au peuple. Ce qu'il fit en peu de mots, leur montrant l'intérêt qu'il y a de s'attacher à ce qui ne perit point; & à se dégager des choses sensibles, en s'élevant par la pureté d'esprit à ce qui est au-dessus des sens.

Il est fait Coadjuteur d'Hippone, en 395.

XIX. Vers la fin de la même année 395, l'Evêque Valere se sentant accablé de vieillesse & d'infirmités; & craignant qu'on ne lui enlevât saint Augustin pour le faire Evêque, écrivit sécrettement (*k*) à Aurele de Carthage de le faire ordonner Evêque pour l'Eglise d'Hippone, comme son Coadjuteur. La réponse d'Aurele ayant été favorable, Valere pria Megalius Evêque de Calame, Primat de Numidie, de venir visiter l'Eglise d'Hippone. Sa présence ou du moins son consentement étoit nécessaire pour ordonner un Evêque. Quand Megalius fut arrivé, Valere lui déclara son intention, & aux autres Evêques qui se trouverent présens, à tout le Clergé de la Ville, & au peuple. Tous généralement reçurent cette proposition avec une extrême joie, & le peuple demanda (*l*) avec de grandes acclamations qu'elle fût exécutée. Saint Augustin seul & Megalius s'y opposerent. Celui-ci pressé par le Concile (*m*) de prouver une accusa

(*k*) Possid. *in vit. cap.* 8.
(*l*) Aug. *Epist.* 41, *n.* 4.
(*m*) Aug. *l.* 3 *cont. Crescon. c.* 80.

tion qu'il avoit formée contre ſaint Auguſtin, ne put le faire. Il en demanda même pardon, & reconnut ſi bien ſon innocence, qu'il lui impoſa les mains. Saint Auguſtin refuſoit d'accepter l'ordination épiſcopale (n), ſoutenant qu'il étoit contre la coutume de l'Egliſe, de mettre un Evêque où il y en avoit encore un vivant. Mais on l'aſſura (g) que c'étoit une choſe ordinaire, & on lui en allegua pluſieurs exemples tant des Egliſes d'Afrique, que de celles de deça la mer. Ne trouvant donc plus d'excuſe, & craignant de réſiſter à l'ordre de Dieu, il conſentit malgré lui à accepter le ſoin & les marques de la dignité épiſcopale. On ne laiſſa pas de trouver à redire à cette ordination ; & le Saint avoua depuis (h) de bouche & par écrit, qu'elle étoit contraire au huitiéme Canon du Concile de Nicée. Mais lorſqu'il fut choiſi Evêque, ni lui ni Valere ne ſçavoient point ce que le Concile de Nicée avoit ordonné à cet égard. C'eſt pourquoi il fut d'avis (i) dans la ſuite, que l'on établît pour regle dans les Conciles, que quand on ordonneroit une perſonne, l'Ordinateur lui liroit tous les décrets des Peres. Ce décret ſe trouve (k) dans le troiſiéme Concile de Carthage en 397.

Sa conduite pendant ſon Epiſcopat.

XX. Tandis qu'il ne fut que Prêtre, il demeura (l) dans un Monaſtere de Religieux qu'il avoit établi à Hippone : mais voyant qu'en qualité d'Evêque il ne pouvoit ſe diſpenſer de recevoir (m) continuellement des étrangers, il voulut avoir avec lui dans la maiſon épiſcopale les Prêtres, les Diacres & les Soûdiacres, qui deſſervoient ſon Egliſe. Il menoit avec eux autant qu'il lui étoit poſſible, la vie des premiers Chrétiens de Jeruſalem (n), qui avoient tout en commun, c'étoit la loi à laquelle s'engageoient tous ceux qui entroient dans ſon Clergé : & il n'ordonnoit aucun Clerc (o) qui ne conſentît à demeurer avec lui à condition de ne rien poſſéder en propre. Ceux qui avoient du bien, étoient obligés (p) ou de le donner aux pauvres, ou de le mettre en commun. Mais ceux qui n'apportoient rien, n'étoient point diſtingués (q) de ceux qui avoient donné quelque choſe à la Communauté. Quant à ſa perſonne il s'adonna (r) au miniſtere de la prédication avec encore plus de ferveur qu'il n'a-

(n) Possid. *in vit. cap.* 8.
(o) Possid. *Ibid.* & *Aug. cap.* 31, *n.* 4.
(p) Aug. *Epiſt.* 213, *n.* 4.
(q) Possid. *cap.* 8.
(r) *Tom.* 2 *Conc. p.* 1167.
(s) Possid. *in vit.* 5.
(t) Aug. *ſerm.* 255 *cap.* 1, *n.* 2.
(u) Aug. *ſerm.* 355 *cap.* 1, *n.* 2. & *ſerm.* 356, *n.* 1.
(x) *Ibid. n.* 6.
(y) *Serm.* 355, *cap.* 1, *n.* 2.
(z) *Serm.* 356, *n.* 8.
(a) Possid. *in vit. cap.* 9.

voit fait étant Prêtre, & il continua (*b*) cette fonction de son ministere jusqu'à la mort avec la même assiduité, la même force, la même vivacité & le même jugement. Il étoit vêtu (*c*), chaussé & meublé d'une maniere fort modeste, n'ayant rien de trop beau, ni de trop méprisable, & gardant en tout la médiocrité sans affectation. Voulez-vous, disoit-il (*d*), qu'on dise que j'ai trouvé dans l'Eglise le moyen d'avoir des habits plus riches que je n'en eusse pu avoir chez mon pere, ou dans l'emploi que j'avois dans le siécle. Cela me seroit honteux. Il faut que mes habits soient tels que je les puisse donner à mes freres, s'ils n'en ont point. Je n'en veux point d'autres que ceux que peut porter un Prêtre, un Diacre, un Soûdiacre, parce que je reçois tout en commun avec eux. Si l'on m'en donne de plus chers, je les vendrai, afin que si ces habits ne peuvent servir à tous, l'argent qu'on en aura tiré y serve. Que si l'on souhaite que je porte ceux que l'on me donne, que l'on m'en donne qui ne me fassent point rougir. Car je vous l'avoue, un habit de prix me fait rougir, parce qu'il ne convient point à ma profession, à l'obligation que j'ai de prêcher, à un corps cassé de vieillesse, & à ces cheveux blancs que vous me voyez. Sa table étoit servie frugalement (*e*) : outre les herbes & les légumes, on y servoit quelquefois de la viande pour les étrangers & les infirmes ; mais il y avoit toujours du vin : car il ne craignoit pas l'impureté des viandes, comme les Manichéens, sçachant que toutes les créatures de Dieu sont bonnes, & sont sanctifiées par la parole de Dieu & par la priere. Il y avoit un nombre de verres (*f*) réglé pour ceux qui mangeoient avec lui : & si quelqu'un de ses Clercs avoit juré, il perdoit un verre. On servoit à sa table des cuillers d'argent (*g*) ; mais toutes les autres choses étoient de terre, de bois, ou de marbre : ce que saint Augustin faisoit uniquement par amour de la pauvreté & de la modestie. Il faisoit lire pendant le repas ou examiner quelques questions : & pour exclure de sa table la médisance, il avoit fait écrire ces deux vers dans son Réfectoire :

Toi, qui sans charité déchires les absens,
Apprens qu'à cette table on hait les médisans.

Aucune femme (*h*) ne logeoit chez lui, pas même sa sœur,

(*b*) Possid. *in vitâ, cap.* 31.
(*c*) Possid. *in vit. cap.* 22.
(*d*) *Serm.* 356, *n.* 13.
(*e*) Possid. *in vit. cap.* 22.
(*f*) *Ibid. cap.* 28.
(*g*) Possid. *ibid. cap.* 22.
(*h*) Possid. *in vit. cap.* 26.

quoique

quoique veuve & fidelle servante de Dieu. La raison qu'il en donnoit étoit, que quoique l'on ne pût concevoir de mauvais soupçons, en ne voyant chez lui que sa sœur ou ses niéces; comme elles ne pouvoient se passer d'autres femmes, tout ce commerce pouvoit être aux foibles un sujet de scandale, & aux Ecclésiastiques qui demeuroient avec lui une occasion de tentation. Il confioit (*i*) l'administration des biens de l'Eglise à ceux de ses Clercs qu'il croyoit les plus propres à cet emploi, & leur faisoit rendre compte chaque année des recettes & des dépenses. Quoiqu'il n'eût point de trésor pour y conserver de l'argent, il avoit une espece de tronc (*k*) pour recevoir les aumônes & les oblations des fidéles, dont il usoit en faveur des pauvres. Quelques uns murmuroient (*l*) de ce qu'il faisoit difficulté de recevoir des successions, mais il s'en mettoit peu en peine; & croyant qu'il falloit en ces rencontres user de beaucoup de discrétion, il ne recevoit point les donations qui étoient honteuses à l'Eglise, ou qui lui auroient pu être à charge, se contentant de recevoir celles qui étoient saintes (*m*). Il exhortoit (*n*) même les fidéles à compter Jesus-Christ au nombre de leurs enfans, & à lui laisser une part dans leur succession.

Il bâtit des Eglises & un Hôpital. Son soin pour les pauvres.

XXI. S'il n'aimoit (*o*) point à faire de nouveaux édifices à cause de l'embarras qui en revient, il n'empêchoit pas les autres de bâtir, à moins qu'ils ne donnassent dans l'excès. Nous lisons dans un de ses Discours, qu'il commanda (*p*) au Prêtre Leporius de construire un Hôpital pour les étrangers, de l'argent que l'on avoit donné à l'Eglise pour cet effet: & que du reste de cet argent, Leporius en bâtit aussi par son ordre la Basilique des huit Martyrs. Il donnoit (*q*) souvent aux pauvres du fonds même d'où il prenoit sa subsistence & celle de sa Communauté: & quand l'argent lui manquoit, il en avertissoit le peuple, afin d'avoir toujours de quoi donner aux pauvres. C'est ce qui paroît par un Discours (*r*) qu'il fit le jour de son ordination, & par un autre qu'il finit en ces termes: Je suis mendiant pour les mendians (*s*); & je veux bien l'être, afin que vous soyez du nombre des enfans de Dieu. Il parle dans un autre Discours d'une coutume (*t*) qu'il avoit établie parmi son peuple, de vêtir tous les ans les pauvres.

(*i*) Possid. *in vit. cap.* 24.
(*k*) Aug. *serm.* 355, *n.* 13.
(*l*) *ibid. cap.* 3, *n.* 4.
(*m*) *Ibid.*
(*n*) *Ibid.*
(*o*) Possid. *in vit. cap.* 24.
(*p*) Aug. *serm.* 358. *n.* 6.
(*q*) Possid. *in vit. cap.* 23.
(*r*) *Serm.* 339, *cap.* 3, *n.* 3.
(*s*) *Serm.* 356, *n.* 15.
(*t*) *Epist.* 122, *n.* 2.

Comme on y manqua une fois (*u*) pendant son absence, il en reprit aussi-tôt son Clergé & son peuple, par une lettre qu'il leur écrivit. Enfin sa compassion pour les miserables (*x*) alla jusqu'à lui faire rompre les vaisseaux sacrés, & les faire fondre, pour en assister les pauvres & les captifs.

Sa conduite envers les pécheurs.

XXII. Suivant exactement les regles que saint Paul prescrivoit à Timothée, il reprenoit publiquement (*y*) ceux dont les crimes étoient publics, afin de donner de la crainte aux autres. Il y avoit néanmoins certains vices (*z*) qu'il ne combattoit que comme en riant (*a*), quoiqu'ils fussent publics; de crainte de porter les pécheurs à la colere, & de passer pour un novateur. Telles étoient les observations superstitieuses des jours, qui, quoique condamnées par saint Paul, étoient si communes en Afrique, qu'on les pratiquoit ouvertement, & sans aucun scrupule. Quant aux péchés secrets, lorsqu'ils étoient considérables, comme les homicides, ou les adulteres (*b*), il avertissoit en secret ceux qui en étoient coupables, & ne négligeoit rien pour leur persuader d'en faire pénitence. Quelquefois il refusoit de manger avec certains chrétiens d'une vie déréglée, afin de leur faire confusion, & les engager par-là à rentrer dans leur devoir: & au contraire, il mangeoit (*c*) souvent avec des payens & des impies, en les recevant à sa table, plutôt qu'avec les mauvais catholiques, se conformant en cela au précepte de saint Paul. Il employoit l'excommunication envers les pécheurs qui le méritoient, autant que la paix de l'Eglise le pouvoit souffrir, & qu'il jugeoit cette censure utile pour leur salut. Mais il n'osoit en user de même à l'égard de ceux qui étoient sujets à l'ivrognerie, quoiqu'ils le méritassent; parce que (*d*) n'étant point persuadé de la grandeur de leurs fautes, ce châtiment auroit peut-être contribué à les rendre pires. Il étoit plus sévere envers les maris qui ne gardoient pas la foi conjugale, & avertissoit ceux qui sçavoient que leurs désordres lui étoient connus, de s'abstenir de la communion (*e*), de peur que s'ils s'y présentoient, il ne les fît chasser de l'autel. Quelques personnes ayant violé un serment qu'ils avoient fait sur les Evangiles, s'étoient réfugiées dans l'Eglise pour éviter la peine de leur parjure: le Magistrat nommé

(*u*) *Epist.* 122, *n.* 2.
(*x*) POSSID. *in vit. cap.* 24.
(*y*) POSSID. *in vit. cap.* 19.
(*z*) *Serm.* 17. *cap.* 3, *n.* 3.
(*a*) *Expos. Epist. ad Galat.* *n.* 35.
(*b*) *Serm.* 82, *cap.* 7 & 8.
(*c*) *In Psal.* 100, *n.* 8.
(*d*) *Serm.* 17, *cap.* 3, *n.* 3.
(*e*) *Serm.* 392, *cap.* 5, *n.* 5.

Claſſicien vint à l'Egliſe trouver l'Evêque du lieu, nommé Auxilius, pour le prier de ne point proteger ces perſonnes; Auxilius prétendant apparemment que Claſſicien avoit violé l'aſyle de l'Egliſe, l'excommunia avec toute ſa famille. Claſſicien s'en plaignit à ſaint Auguſtin, qui en écrivit à Auxilius (*f*) pour ſçavoir de lui s'il avoit quelques raiſons pour montrer qu'il fût permis d'anathématiſer une maiſon toute entiere, pour la faute de quelque particulier; ajoutant que s'il n'en avoit point; il avoit eu tort d'excommunier Claſſicien avec toute ſa famille. Il le prie de ſe réconcilier avec ce Magiſtrat, & de biffer le procès-verbal qu'il avoit fait contre lui. Et ne croyez pas, ajoute-t-il, que dès-là qu'on eſt Evêque, on ſoit incapable d'être ſurpris par aucun mouvement de colere injuſte. Songeons, au contraire, que tant qu'on eſt homme, on eſt expoſé de toutes parts à la tentation & au péril de ſe perdre. Il avoit pour maxime (*g*), & il pouvoit l'avoir appriſe de ſaint Ambroiſe, qu'un homme conſacré au ſervice de Dieu, ne doit point ſe mêler de faire des mariages, de peur que les mariés venant à ſe quereller, ne maudiſſent celui qui leur avoit procuré un engagement où ils ſe trouvoient malheureux; ni appuyer de ſes recommandations ceux qui veulent entrer dans les Offices de la Cour, de crainte que s'ils ne réuſſiſſent pas, on ne jette la faute ſur celui qui les a produits; & auſſi qu'il doit s'abſtenir d'aller manger chez perſonne dans le lieu de ſa demeure, parce que l'occaſion s'en préſentant ſouvent, il ſe mettroit en danger de s'accoutumer à paſſer les bornes de la tempérance. Si toutefois les deux parties prioient un Evêque de ſe trouver à leurs noces, ſaint Auguſtin étoit d'avis que l'Evêque devoit y aller, pour confirmer & pour benir les promeſſes & l'accord qu'elles faiſoient mutuellement. Il ne recevoit à la Communnion, ceux qui faiſoient profeſſion de l'Aſtrologie judiciaire, qu'après les avoir obligés à la pénitence publique, qu'il ne leur accordoit même qu'après beaucoup de demandes & de délais. Il eſt bon que vous ſçachiez, dit-il (*h*), à ſon peuple, en parlant d'un homme qui avoit exercé cette profeſſion, qu'il y a long-tems qu'il frape à la porte de l'Egliſe, & qu'il y eſt venu chercher le remede à ſes maux dès devant Pâque. Mais comme l'art dont il faiſoit profeſſion, le rendoit un peu ſuſpect de menſonge & de tromperie, nous avons cru qu'il étoit bon de differer à le recevoir, craignant qu'il ne nous tentât.

(*f*) Aug. *Epiſt.* 250, *n.* 2.
(*g*) Possid. *in vit. cap.* 27.
(*h*) *In Pſal.* 61, *n.* 23.

Mais enfin, nous l'avons reçu de peur qu'il ne fût plus dangereusement tenté lui-même. Priez donc Jesus-Christ pour lui. Offrez à son intention les prieres que vous allez faire aujourd'hui au Seigneur notre Dieu. Car nous sçavons & nous nous tenons assurés que vos prieres effaceront toutes ses impiétés.

Ses travaux contre les ennemis de l'Eglise & pour l'Eglise.

XXIII. Ce fut par le ministere de saint Augustin que les payens de la ville de Madaure (*i*) se convertirent à la religion chrétienne, & que Longinien qui étoit aussi payen (*k*) & selon toute apparence Pontife du paganisme, reconnut qu'il falloit adorer le seul Dieu qui est notre souverain bien & le créateur incompréhensible de toutes choses; ce Pere travailla aussi avec succès contre les Tertullianistes (*l*) qui se trouvoient à Carthage & contre certains autres hérétiques nommés Abeloniens (*m*) du nom d'Abel, qui s'étoient établis dans quelques villages du diocèse d'Hippone. La suite de son histoire nous fera voir ce qu'il fit encore contre les Manichéens, les Donatistes & les Pélagiens. En 397, il se trouva au troisiéme Concile de Carthage, & à la plûpart de ceux que l'on tint de son vivant dans l'Afrique.

Dépose Abondantius en 401.

XXIV. Le vingt-septiéme de Décembre de l'an 401, il jugea (*n*) l'affaire d'Abondantius, Prêtre d'un lieu appellé Strabonniane dans le diocèse d'Hippone, convaincu d'avoir prévariqué dans son ministere. La premiere faute dont on l'accusa & sur laquelle il ne put se justifier, fut, qu'ayant eu en dépôt chez lui l'argent d'un paysan, il ne put dire ce que cet argent étoit devenu. Il ne put aussi nier qu'étant parti le jour du jeûne de Noël sur les 11 heures du matin de chez un Curé pour s'en retourner chez lui, il s'étoit arrêté, sans être accompagné d'aucun Clerc, dans la maison d'une femme du même lieu, qui étoit mal fâmée, d'y avoir dîné & soupé, quoique la Paroisse de ce lieu jeûnât ce jour-là aussi-bien que les autres Eglises, & d'avoir couché chez cette femme. Sur l'aveu qu'en fit Abondantius, saint Augustin lui ôta le soin de l'Eglise qu'on lui avoit confié, & lui permit par compassion de se retirer chez un Curé dans le territoire & la plaine de Bulle, d'où il étoit, à condition néanmoins de n'y exercer aucune fonction du Sacerdoce.

Les Donatistes attentent à sa vie.

XXV. Il y avoit à Hippone un Evêque pour les Donatistes, nommé Proculcien. Saint Augustin essaya (*o*) plus d'une fois

(*i*) AUG. *Epist.* 232, *n.* 2, 3, 7.
(*k*) *Epist.* 234, *n.* 1 & *seq.*
(*l*) AUG. *de hæres. n.* 86.
(*m*) *Ibid. n.* 87.

(*n*) AUG. *Epist.* 65. *n.* 1 & *seq.*
(*o*) AUG. *Epist.* 33 & 34. & *Epist.* 105. & POSSID. *in vit. cap.* 12.

de conferer avec lui amiablement, pour tâcher de le ramener, lui & les siens à l'unité de l'Eglise, sans pouvoir y réussir. Mais s'il trouva de la resistance dans les Evêques de ce parti, les laïques Donatistes se rendirent à ses raisons, & il en ramena un grand nombre à l'Eglise. Les Circoncellions en furent extrêmement irrités, & pour se venger, ils dresserent plusieurs fois des embuches au saint Evêque (*p*), lorsqu'il alloit à son ordinaire visiter & instruire les Paroisses catholiques. Il arriva (*q*) un jour qu'ils le manquerent, parce que son guide s'étant égaré, avoit quitté, sans y penser, le droit chemin. Il rendit graces à Dieu d'une erreur si salutaire: mais voyant qu'ils continuoient à exercer leurs violences dans la campagne autour d'Hippone, il en écrivit (*r*) à Cecilien Vicaire d'Afrique, le priant, non de punir ces excès avec sévérité, mais de les empêcher, en réprimant par la crainte des châtimens, ceux qui les commettoient. Cette lettre est de l'an 405. Cecilien avoit déja donné un édit très-rigoureux contre les Donatistes; mais cet édit n'avoit pas encore eu d'exécution à Hippone ni dans les autres lieux de la Numidie qui en étoient proche. L'Empereur Honorius fit aussi contre les Donatistes, des loix extrêmement séveres, ce qui fut cause (*s*) qu'un grand nombre de personnes qui ne demeuroient dans le schisme, ou que par la crainte des mauvais traitemens des Circoncellions, ou par considération pour leurs proches, ou parce qu'ils y avoient été élevés, ou qu'ils y étoient nés, rentrerent dans la communion de l'Eglise. Ces loix, dit saint Augustin (*t*), en ont ramené & en ramenent tous les jours plusieurs, qui rendent graces à Dieu de se voir revenus d'une fureur si pernicieuse, qui aiment ce qu'ils haïssoient, qui depuis qu'ils sont guéris, se louent de la violence salutaire dont ils se plaignoient si fort dans l'accès de leur frénésie, & qui pleins de la même charité que nous avons eue pour eux, se joignent présentement à nous pour demander qu'on traite aussi comme eux, ceux qui résistent encore, & avec qui ils se sont vus en danger de périr. L'expérience, ajoute ce Pere, nous a appris & nous fait voir encore tous les jours, qu'il a été utile & salutaire à plusieurs, d'être forcés par la crainte, & même par quelque peine; & que c'est ce qui les a mis en état de s'instruire de la vérité, ou de la suivre lorsqu'ils la connoissoient. Les persécutions que les Dona-

---

(*p*) AUG. *in Enchirid. cap.* 17, *p.* 201 *tom.* 6.
(*q*) *Ibid.*
(*r*) AUG. *Epist.* 86.
(*s*) *Epist.* 185.
(*t*) *Ibid.*

tistes firent souffrir aux Catholiques furent même en quelque sorte utiles à l'Eglise. Elle eut la consolation (*u*), dit encore ce Pere, de voir comme un fruit de tous ces maux, que les lieux où ces excès avoient été commis, furent ceux où l'unité de Jesus-Christ fit le plus de progrès. Cependant Stilicon ayant été tué en 408, les Payens & les Donatistes (*x*) publierent en Afrique, que les loix données du vivant de ce Ministre, étoient mortes avec lui, comme publiées par sa seule autorité, à l'insçu, ou même contre la volonté de l'Empereur Honorius ; & qu'ainsi il ne falloit plus s'arrêter à tout ce qui avoit été ordonné contre eux. Les Donatistes (*y*) feignirent même & publierent une indulgence de ce Prince en leur faveur. Ces faux bruits répandus en un moment par toute l'Afrique, y exciterent de grands troubles (*z*), & exposerent les Evêques à de nouvelles persécutions. C'est ce qui les obligea de s'assembler à Carthage le 13 d'Octobre de la même année, & de députer à la Cour contre les payens & les hérétiques, les Evêques Restitute & Florent. Comme saint Augustin ne s'étoit point trouvé à cette Assemblée, il écrivit à Olympius (*a*) qui avoit succédé à Stilicon dans la charge de Maître des Offices, & qui étoit devenu le premier Ministre & le maître de toutes les affaires de la Cour, pour lui représenter le besoin que l'Eglise d'Afrique avoit de son assistance. Il lui envoya en même-tems par un Prêtre du diocèse de Mileve, un Mémoire pour le remettre entre les mains des Evêques Restitute & Florent, quand ils seroient arrivés. Il écrivit encore à Donat Proconsul d'Afrique (*b*), pour l'exhorter à faire promptement sçavoir aux Donatistes, par son édit, que les loix données contre leur erreur, subsistoient dans toute leur force. Mais il le conjuroit en même-tems d'une maniere très-pressante, de ne point condamner à mort, ceux qui avoient usé de violence contre l'Eglise. Il le prioit aussi, que si quelque Donatiste étoit arrêté, il souffrît que les Catholiques travaillassent à l'instruire & à le retirer de son erreur. Car, ajoutoit-il, quoiqu'on tâche de leur faire quitter un grand mal pour leur faire embrasser un grand bien ; c'est un travail plus odieux que profitable, de ne réduire les hommes que par la force, au lieu de les gagner par la voie de l'instruction & de la persuasion.

(*u*) AUG. *Epist.* 185.
(*x*) AUG. *Epist.* 97 *n.* 2. & *Epist.* 100. *n.* 2.
(*y*) AUG. *Epist.* 105, *cap.* 2, *n.* 6.
(*z*) *Cod. can. Afric. cap.* 106.
(*a*) AUG. *Epist.* 97.
(*b*) AUG. *Epist.* 100, *n.* 2 & *seq.*

XXVI. La priſe de Rome arrivée le 24 d'Août de l'an 410, & les maux que les barbares causerent dans l'Empire, toucherent vivement ſaint Auguſtin, & lui firent ſouvent répandre des larmes ſur les ſouffrances que les fidéles avoient endurées dans cette occaſion. Il fit divers Diſcours (*c*) ſur ce ſujet, où il montre que ces ſortes d'accidens ſont toujours des effets de nos péchés. Il marque dans un de ces Diſcours, qu'il le prononça hors de ſon diocèſe & peu après la priſe de Rome (*d*): & on voit par une de ſes lettres, qu'il ne revint à Hippone qu'en hiver (*e*); mais nous ne trouvons nulle part quelle occaſion il eut de quitter ſon Egliſe dans un tems où les malheurs de l'Empire rendoient, ce ſemble, ſa préſence plus néceſſaire. L'année ſuivante 411, voyant que l'adminiſtration des biens de l'Egliſe, étoit une occaſion à quelques-uns de mal parler des Eccléſiaſtiques qui en étoient chargés, il déclara à (*f*) ſon peuple que bien loin d'aimer le ſoin & le gouvernement des biens & des terres de l'Egliſe, il étoit prêt à leur céder tout, réſolu de vivre, lui, ſes Eccléſiaſtiques, & les Moines, des offrandes & des aumônes, comme les Miniſtres de l'Autel dans l'ancien Teſtament. Mais les laïques refuſerent d'accepter ſa propoſition.

Il eſt longtems abſent, & veut quitter le maniment des biens de l'Egliſe, en 410 & 411.

XXVII. Après la priſe de Rome, la vierge Demetriade, fille d'Olybrius Conſul en 395, ſe réfugia à Carthage (*g*) avec ſa mere Julienne & Proba ſon ayeule. Saint Auguſtin qui fit en 411, pluſieurs fois le chemin de Carthage, les y vit toutes trois (*h*), & répandit dans leurs cœurs la ſemence des inſtructions ſalutaires qu'il avoit appriſes de Dieu. Démétriade profitant de celles qu'il lui donna en particulier, prit ſécrettement la réſolution de conſacrer à Dieu ſa virginité, préférant la chaſte & céleſte alliance de Jeſus-Chriſt à l'époux terreſtre auquel Julienne & Proba la vouloient marier. Elles auroient néanmoins mieux aimé lui voir embraſſer la virginité, mais elles n'oſoient attendre d'elle une ſi grande perfection. Auſſi-tôt donc qu'elles furent informées de la réſolution où étoit Demetriade de demeurer vierge, elles la préſenterent à Jeſus-Chriſt & à l'Evêque Aurele (*i*), qui lui mit le voile ſur la tête après l'invocation du nom de Dieu. Elles en donnerent (*k*) en même-tems avis

Il exhorte Demetriade à la virginité, en 411 & 414. Il détourne Boniface de quitter le monde, en 427.

(*c*) Aug. *ſerm. de urbis excidio. c.* 2. *n.* 3. *ſerm.* 105, *cap.* 9 & 10.
(*d*) *Serm. de urbis excidio. p.* 622.
(*e*) Aug. *Epiſt.* 122.
(*f*) Possid. *in vit. c.* 23.
(*g*) Hieron. *Epiſt.* 8.
(*h*) Aug. *Epiſt.* 188, *n.* 1.
(*i*) Hieron. *Epiſt.* 8.
(*k*) Aug. *Epiſt.* 150 & 143, *n.* 1.

à saint Augustin, & lui envoyerent un présent pour marque de la solemnité de sa consécration, l'assurant que ce grand don de Dieu, étoit l'effet de ses travaux & de ses exhortations. Ce saint Evêque (*l*) se réjouït extrêmement de ce grand miracle de la grace : & la renommée s'en étant répandue, non-seulement dans toutes les Eglises d'Afrique (*m*) & dans toutes les villes qui sont entre cette Province & l'Italie, mais encore dans l'Orient, on y releva par-tout le triomphe de gloire que la Religion Chrétienne remportoit dans la personne de Demetriade. Saint Augustin (*n*) proposa son exemple, soit aux filles d'une condition médiocre, soit à celles d'une condition illustre, les exhortant à prendre pour modéle une vierge plus élevée par son humilité, que par toute la splendeur de sa naissance. Saint Augustin se conduisit d'une maniere toute opposée à l'égard du Comte Boniface, l'un des plus grands hommes que l'empire Romain eut alors. Il possedoit les premieres dignités de l'Empire, & sa piété le rendoit aussi considérable aux saints Evêques de son tems, que sa grandeur humaine le faisoit respecter des autres. Ayant prié saint Augustin (*o*) de lui écrire une lettre pour son édification, ce Pere lui donna plusieurs avis touchant sa conduite, mais en lui disant (*p*) que ses avis étoient moins la regle de ce qu'il devoit faire, que le miroir pour voir ce qu'il pratiquoit déja. Boniface souhaitoit de passer au-delà même de ce que saint Augustin lui avoit prescrit, & quoiqu'il eût une femme & une fille, il vouloit se retirer du monde, pour vivre en Moine & ne servir que Dieu seul. Sa femme étant morte depuis, il découvrit à saint Augustin & à saint Alypius, son dessein : mais ils ne furent pas d'avis qu'il l'exécutât (*q*), lui représentant qu'il étoit très-utile à l'Eglise, dans l'état où il se trouvoit, pourvu qu'il n'employât ses armes que pour la faire jouïr de la paix, en réprimant les incursions des barbares ; qu'il ne cherchât rien en ce monde que ce qui étoit nécessaire pour son entretien & celui de ses gens ; & que pour se fortifier par la vertu, il observât une exacte continence. Cet avis de ces deux Saints n'eut pas le succès qu'ils en attendoient. Boniface obligé par ordre de l'Empereur, de passer en Espagne, s'y remaria avec une femme alliée aux Rois des Vandales. Aëtius le plus puissant des Capitaines Ro-

(*l*) Aug. *Epist.* 150.
(*m*) Hieron. *Epist.* 8. & Aug. *Ep.* 150.
(*n*) Aug. *Epist.* 150.
(*o*) Aug. *Epist.* 189.
(*p*) *Ibid.*
(*q*) *Ibid.* 220.

mains

mains après Boniface (r), prit prétexte de cette alliance pour le calomnier auprès de l'Impératrice Placidie qui gouvernoit pendant le bas âge de son fils Valentinien. On déclara la guerre à Boniface, qui dans la nécessité de se soutenir, traita avec Gontharis & Genseric, Prince des Vendales. Ce traité portoit qu'ils partageroient l'Afrique en trois; que chacun en auroit un tiers; mais que si on les attaquoit, ils se défendroient en commun. Les Vandales passerent donc en Afrique & la ravagerent, tuant, brulant tout ce qu'ils rencontroient & désolant sur-tout les Eglises; car ils étoient Ariens. Saint Augustin essaya de faire rentrer le Comte Boniface en lui-même par une assez longue lettre qu'il lui écrivit, dans laquelle il le faisoit souvenir du dessein qu'il avoit eu de se retirer & de passer le reste de ses jours dans la continence. Il lui représentoit les maux qui avoient suivi ce malheureux mariage, c'est-à-dire, sa révolte contre l'Empereur; & ajoutoit: Vous ne pouvez nier devant Dieu que l'amour des biens de ce monde ne vous ait fait faire tout ce mal. Vous en faites peu par vous-même: mais vous donnez occasion d'en faire beaucoup, à tant de gens qui ne songent qu'à parvenir par votre moyen: ainsi loin de réprimer votre cupidité, vous êtes réduit à contenter celle d'autrui. Vous direz, ajoutoit-il, que vous avez de bonnes raisons, & qu'il faut plûtôt s'en prendre à ceux qui vous ont rendu le mal pour le bien. C'est de quoi je ne suis point juge, parce que je ne puis entendre les deux Parties: mais jugez-vous vous-même à l'égard de Dieu. Si l'empire Romain vous a fait du bien, ne rendez pas le mal pour le bien: si on vous a fait du mal, ne rendez pas le mal pour le mal.

Il combat les Pélagiens, en 412 & suiv.

XXVIII. Dès l'an 412, saint Augustin informé des erreurs que Pélage & ses disciples répandoient dans l'Eglise, commença à les combattre, & de vive voix & par écrits; & il ne leur donna aucun relâche, jusqu'à ce que l'Orient & l'Occident réunis ensemble pour percer d'un seul trait le dogme impie que cet Hérésiarque vouloit établir (s), prononcerent une même Sentence contre lui & contre ses sectateurs. Ce fut en 418. La même année arriva l'affaire d'Appiarius dont nous avons parlé ailleurs. Nous avons dit aussi ce qui se passa à l'égard d'Antoine Evêque de Fussale, que saint Augustin fut obligé de déposer de l'épiscopat en 422.

Voyez tome 9, 10.

(r) Procop. *l.* 1 *De bello Vandal. cap.* 3.

(s) Celest. *Epist. ad Nestor. Tom* 3. *Conc. p.* 353.

Reliques de saint Etienne à Hippone, en 424.

XXIX. Deux ans après, ce saint Evêque ayant reçu des reliques de saint Etienne à Hippone, les plaça dans une chapelle de son Eglise, & fit graver à la voute de cette chapelle (*t*), quatre vers, qui apprenoient à tout le monde, que c'est à Dieu qu'il faut rapporter les miracles éclatans qui se faisoient alors par l'intercession & par les reliques de ce saint Martyr. Pour publier ces miracles saint Augustin introduisit en Afrique (*u*) la coutume que ceux en faveur de qui ils avoient été faits, en donnassent un mémoire qu'on lisoit ensuite devant tout le peuple. En moins de deux ans il y eut environ 70 de ces mémoires à Hippone: & il en vouloit faire lire un de cette sorte lorsqu'il fit le Sermon 319, le jour même que Paul, jeune homme natif de Cérasée en Cappadoce, affligé d'un tremblement horrible de tous les membres, fut guéri en priant devant le lieu où reposoient les reliques de saint Etienne, & tenant les balustres qui l'environnoient. Mais saint Augustin (*x*) crut que la présence de ce jeune homme serviroit de libelle, & qu'il ne falloit point d'autre écrit que son visage, qui étoit connu à Hippone. Il arriva en 424, que Janvier Prêtre d'Hippone mourut, ayant fait un Testament (*y*), où il disposoit d'une somme d'argent comme étant à lui. Cette infidélité causa une extrême douleur à saint Augustin, voyant qu'elle ruinoit la bonne odeur (*z*) & l'édification que son Clergé donnoit à tout le monde. Loin donc d'accepter le legs que Janvier avoit fait en faveur de l'Eglise d'Hippone, il l'abandonna aux enfans de ce Prêtre, pour en disposer comme ils voudroient. Seulement il ordonna que l'Eglise garderoit cette somme, jusqu'à ce qu'ils fussent majeurs. Ensuite il déclara à tous ses Ecclésiastiques (*a*) qui pouvoient avoir quelque prétention dans le siécle, ou pour n'avoir pas encore partagé avec leurs freres, ou pour n'avoir pas été en âge de disposer de leurs biens, que s'ils vouloient continuer de vivre avec lui, de vendre ce qu'ils avoient, ou de le donner, soit à sa Communauté, soit à telles personnes qu'ils voudroient, & leur prescrivit pour cela le terme de l'Epiphanie de l'an 425. Cette fête passée (*b*), il rendit compte à son peuple, comme il le lui avoit promis, de l'état de ces Ecclésiastiques, & fit l'apologie de ceux que l'on croyoit faussement n'avoir pas encore renoncé entierement à leurs biens. Il

(*t*) Aug. *Serm.* 318, *cap.* 8.
(*u*) L. 22 *De civit. Dei*, *cap.* 8, *num.* 20.
(*x*) *Serm.* 319.
(*y*) Aug. *serm.* 355.
(*z*) *Serm.* 356.
(*a*) *Serm.* 355.
(*b*) *Serm.* 356.

justifia en particulier la conduite du Prêtre Leporius (*c*), soutenant qu'il l'avoit chargé lui-même de toutes les dépenses qu'il avoit faites, soit pour la construction d'un Hôpital, soit pour celles de l'Eglise des huit Martyrs ; en un mot, que ce Prêtre n'avoit à lui, ni argent ni maison.

XXX. La sœur de saint Augustin étant morte après avoir gouverné long-tems un Monastere de filles à Hippone, les Réligieuses eurent pour Supérieure une ancienne de la maison, nommée Felicité, formée sous sa conduite. Après lui avoir long-tems obéï (*d*), il s'éleva parmi elles quelque division qui mit le trouble dans la maison en y excitant des contentions, des animosités & des murmures. Tout ce bruit étoit contre la Supérieure, qu'elles demandoient qu'on leur ôtât, pour leur en donner une autre. Elles souhaitoient que saint Augustin les vînt voir : mais craignant que sa présence n'augmentât la sédition, & qu'il ne se trouvât obligé d'user de plus de sévérité qu'il n'eût voulu; au lieu de les aller voir, il aima mieux répandre son cœur devant Dieu pour elles; & traiter non par des paroles, mais avec Dieu par des larmes, une affaire où il y alloit de tout pour elles. Il écrivit toutefois à Félicité (*e*), & à Rustique Supérieur de ce Monastere, pour les consoler & les encourager à faire leur devoir en travaillant avec soin à conserver l'unité d'esprit par le lien de la paix. Il écrivit aussi en particulier aux Religieuses (*f*) une lettre mêlée de sévérité & de charité, où il les exhorte à perséverer dans le bien, les assurant qu'après cela elles ne songeront plus à changer de Supérieure. Il leur représente qu'il n'y en a aucune d'elles qui, en entrant dans le Monastere, ne l'y ait trouvée, ou servant Dieu avec beaucoup d'édification sous sa sœur qui étoit Supérieure avant elle, ou déja en charge, & qui n'ait été reçue par elle; que c'est sous sa conduite qu'elles ont été instruites, qu'elles ont reçu le voile, & que le Monastere est devenu si nombreux ; qu'on n'a rien changé chez elles, & qu'il n'y avoit rien de nouveau que le Prêtre Rustique qu'on leur avoit donné pour Supérieur ; & que s'il est l'occasion de leur révolte contre leur Supéieure, elles doivent demander qu'on le leur ôte plutôt qu'elle. Il finit sa lettre en demandant à Dieu de pacifier & de calmer les esprits de ces filles, & de ne souffrir pas que l'ouvrage du démon prévale & se fortifie en elles ; mais de faire, au contraire, regner la paix de Jesus-Christ dans leur cœur. Et s'adressant à elles; Pre-

Lettres aux Religieuses d'Hippone.

(*c*) Aug. *serm.* 356
(*d*) Aug. *Epist.* 211, *n.* 4.
(*e*) *Epist.* 210.
(*f*) *Epist.* 211.

nez garde, leur dit-il, que le dépit de ne pas obtenir ce que vous voudriez, ou la honte d'avoir voulu ce que vous ne deviez pas vouloir, ne vous précipite dans la mort. Ranimez, au contraire, votre premiere vertu par une sincere pénitence. Imitez les larmes de saint Pierre, & non pas le désespoir de Judas.

Il désigne Héraclius Evêque d'Hippone.

XXXI. Severe Evêque de Mileve, qui mourut vers le commencement de l'an 426, avoit avant sa mort, désigné celui qu'il souhaitoit avoir pour son successeur. Mais au lieu de communiquer son dessein au peuple, comme il devoit, il se contenta d'en faire part à son Clergé (*q*). Ce défaut fit appréhender quand Severe fut mort, qu'il n'y eût quelque trouble parmi le peuple: ce qui engagea le Clergé de Mileve de prier saint Augustin d'y venir pour l'empêcher. En effet, quelques uns du peuple témoignerent du mécontement de ce que Severe avoit désigné son successeur sans leur en parler: mais quand on le leur eut fait connoître, ils l'agréerent très-volontiers, & il fut ordonné d'un consentement unanime. Cet événement fit faire à saint Augustin une nouvelle réflexion sur les troubles dont il avoit vu souvent les autres Eglises agitées après la mort de leurs Evêques, par l'ambition des uns, & par l'esprit contentieux des autres. Il prit donc le parti de pourvoir à la sureté de la sienne, en nommant celui qui devoit lui succéder. Celui sur lequel il jetta les yeux, se nommoit Eraclius, & étoit le dernier des Prêtres d'Hippone, mais d'une vertu si éprouvée, que le peuple qui le connoissoit, l'eut de lui-même préféré à tout autre. Le samedi 25 de Septembre de l'an 426, saint Augustin pria le peuple d'Hippone de s'assembler le lendemain en grand nombre dans l'Eglise de la Paix, pour quelque chose d'important qu'il avoit à leur dire. Il y vint avec deux autres Evêques, Religien & Martinien, & sept Prêtres, Saturnin, Leporius, Barnabé, Fortunatien, Rustique, Lazare & Eraclius. Il ne fit point d'instruction à l'ordinaire, se doutant bien que l'impatience de sçavoir ce qu'il avoit promis de dire, empêcheroit qu'on n'eût d'attention pour le reste. Ainsi venant au fait, il leur déclara que sa volonté, qu'il croyoit être celle de Dieu, étoit que le Prêtre Eraclius fût son successeur. Le peuple l'agréa par de grandes acclamations: & quand on eut fait silence, S. Augustin ajouta: Il n'est pas besoin de m'étendre sur ses louanges j'aime sa sagesse & j'épargne sa modestie: il suffit que vous le connoissiez, & que je veux ce que vous vou-

---

(*q*) Aug. *Epist.* 213.

lez. Les Notaires de l'Eglise qui étoient présens, écrivirent les paroles de saint Augustin & les acclamations du peuple, afin que ce fût un acte authentique : le peuple y souscrivit par de nouvelles acclamations. Ensuite saint Augustin les exhorta de se joindre à lui, pour prier Dieu de confirmer ce qu'il avoit fait lui-même en eux, & pour lui demander qu'il lui plaise de conserver à Eraclius la vie & la santé avec une réputation sans aucune tache. Saint Augustin étoit alors dans la soixante-douziéme année de son âge. En déclarant Eraclius son successeur, il le laissa dans l'ordre de Prêtre, regardant comme une faute de ce qu'il avoit été ordonné Evêque lui-même du vivant de Valere son prédécesseur, & tenu le Siége épiscopal avec lui, contre la disposition du Concile de Nicée. Il se déchargea néanmoins sur Eraclius de tout le poids de ses occupations, priant le peuple de s'adresser à lui dans toutes les affaires qui arriveroient. Quand il aura besoin de mon conseil, ajouta saint Augustin, je ne le lui refuserai pas. Je ne prétens pas même donner à la paresse le peu de tems qui me reste à vivre, mais à l'étude de l'Ecriture sainte, dont mes freres les Evêques ont bien voulu me charger en deux Conciles, de Numidie & de Carthage.

Il travaille à appaiser les troubles d'Adrumette, en 427.

XXXII L'étude de l'Ecriture sainte ne fut pas sa seule occupation, comme il se l'étoit promis, & sa charité l'engagea en 427, à appaiser les troubles (*h*) qui s'étoient élevés dans le Monastere d'Adrumette, Métropole civile de la Byzacene, au sujet de la grace. La même année il travailla efficacement à retirer le Moine Leporius des erreurs dans lesquelles il étoit tombé contre les Mysteres de l'Incarnation & de la grace (*i*).

Les Vandales entrent en Afrique.

XXXIII. En 428, les Vandales étant passés d'Espagne en Afrique, trouverent cette Province dans le repos & l'abondance : mais ils en changerent bientôt la face, pillant, ravageant, brulant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient. Ils exercerent particulierement leur cruauté contre les Eglises, les Cimetieres & les Monasteres, employant toutes sortes de supplices pour obliger les Evêques & les Prêtres à donner l'or & l'argent qu'ils avoient, soit en propre, soit à l'Eglise. Plusieurs moururent dans la rigueur des supplices. Saint Augustin découvrant au milieu de ces ravages (*k*), des maux & des dangers beaucoup plus terribles que ceux qui frapoient la plûpart du monde, & prévoyant

---

(*h*) AUG. *Epist.* 216. & 194.
(*i*) CASSIAN. *l. de Incarn. c.* 4. & AUG. *Epist.* 219.
(*x*) POSSID. *in vit. cap.* 28.

les périls auxquels les incursions de ces barbares exposeroient les ames, pleuroit sans cesse ; & ses larmes lui devinrent, selon l'expression du Prophête, un pain dont il se nourrissoit le jour & la nuit. Mais l'extrême douleur qu'il ressentoit des maux de l'Afrique, ne diminuoit en rien sa foi & sa générosité épiscopale. Consulté par un Evêque de cette Province, s'il étoit permis à ceux qui étoient chargés du soin des peuples, de les laisser fuir, & de se retirer eux-mêmes pour éviter le danger ; il répondit, que les Evêques (*l*) ne devoient point empêcher ceux du peuple qui voudroient se retirer ; mais qu'eux-mêmes ne pouvoient abandonner leurs Eglises, ni rompre les liens par lesquels la charité de Jesus-Christ les avoit liés à leur ministere ; & qu'ainsi tant que leur présence étoit nécessaire à leurs peuples, ils ne pouvoient faire autre chose que de se remettre à la volonté de Dieu, avec une pleine confiance en son secours.

Saint Augustin tombe malade en 430.

XXXIV. Cependant le Comte Boniface (*m*) rentra en grace avec l'Impératrice Placidie, par l'entremise du Comte Darius. Mais il ne put persuader aux Vandales de quitter l'Afrique. Ils se plaignirent même de lui : ensorte qu'il fut obligé de prendre les armes contre eux, pour les obliger par force d'en sortir. Le contraire arriva, il fut vaincu dans le combat, & contraint de se retirer à Hippone, qui étoit alors une place forte. Les Vandales conduits par leur Roi Genseric, la vinrent assiéger vers la fin de Mai ou au commencement de Juin de l'an 430 : ce qui augmenta (*n*) beaucoup la douleur que saint Augustin avoit ressentie de la ruine des autres villes d'Afrique. Pendant tout le siége de cette ville, & au milieu même des assauts que les Vandales lui donnoient, il eut la consolation d'avoir avec lui plusieurs Evêques (*o*), & entre-autres Possidius de Calame, l'un de ses plus illustres disciples. Ils mêloient ensemble leur douleur (*p*), leurs gémissemens & leurs larmes, & ils en faisoient un sacrifice au pere des miséricordes, & au Dieu de toute consolation, pour le prier de les secourir, & de les délivrer des maux qu'ils souffroient & qu'ils craignoient. Saint Augustin (*q*) demandoit à Dieu, en particulier, qu'il lui plût de délivrer Hippone des ennemis qui l'assiégeoient, ou du moins de donner à ses serviteurs la force de supporter les maux dont ils étoient menacés, ou enfin de le

(*l*) *Epist.* 228.
(*m*) PROCOP. *de bello Vandal. lib.* I. & POSSID. *in vitâ cap.* 28.
(*n*) POSSIDIUS, *in vitâ cap.* 28.
(*o*) *Ibid.*
(*p*) *Ibid. cap.* 29.
(*q*) *Ibid.*

retirer du monde & de l'appeller à lui. En effet, il tomba malade (*r*) de la fiévre le troisiéme mois du siége : & on vit par-là que Dieu n'avoit point rejetté la priere de son serviteur.

XXXV. Pendant sa maladie (*s*), ayant fait écrire & mettre contre la muraille auprès de son lit, les Pseaumes de David qui sont sur la pénitence, il les lisoit en répandant des torrens de larmes. Tout occupé des choses du salut, il pria dix jours avant sa mort, ses plus intimes amis, & les Evêques mêmes, que personne n'entrât dans sa chambre, sinon lorsque le Médecin le venoit voir, ou qu'on lui apportoit de la nourriture, employant à la priere tout le tems qui lui restoit au-delà. Enfin son dernier jour étant arrivé, Possidius & les autres de ses disciples ou de ses amis, vinrent joindre leurs prieres aux siennes, qu'il n'interrompit que lorsqu'il s'endormit en paix, ayant jusques-là conservé l'usage de tous ses membres, sans que ni son ouïe ni sa vue se fussent affoiblis. Comme il avoit embrassé la pauvreté volontaire, il ne fit point de Testament, n'ayant rien à laisser à personne. Mais il recommanda que l'on conservât avec soin la Bibliothéque de l'Eglise, & tous les livres qu'il pouvoit avoir dans sa maison pour ceux qui viendroient après lui. Possidius raconte (*t*) que la ville d'Hippone ayant été quelque tems après incendiée, cette Bibliothéque fut conservée au milieu des flammes & des Barbares Ariens. On met la mort de saint Augustin au vingt-huitiéme jour d'Août de l'an 430. Il avoit vécu 76 ans, & servi (*u*) l'Eglise près de 40 ans en qualité de Prêtre ou d'Evêque. L'Empereur Théodose le jeune (*x*) ayant dessein de convoquer en 431, un Concile œcuménique à Ephese pour le jour de la Pentecôte, fit écrire pour cela à tous les Métropolitains, & envoya par un Officier de sa Cour, un rescrit adressé en particulier à saint Augustin plutôt qu'à l'Evêque de Carthage, demandant que lui nommément, voulût bien venir au Concile : ce qui fait voir que ce saint Evêque n'étoit pas moins révéré en Orient qu'en Occident. Sa mémoire étoit honorée en France dès le sixiéme siécle, comme on le voit par la vie de saint Césaire d'Arles où nous lisons qu'étant malade (*y*) il demanda si la fête de saint Augustin étoit proche, espérant que Dieu ne lui refuseroit pas d'unir sa mort à celle d'un Saint dont

Mort de S. Augustin, en 430.

(*r*) POSSID. *in vit. cap.* 29.
(*s*) *Ibid. cap.* 31.
(*t*) *Ibid. cap.* 18.
(*u*) *Ibid. cap.* 31.
(*x*) *Tom.* 3 *Conc. p.* 438, 529, & 532.
(*y*) SURIUS, *ad diem* 27 *Augusti. pag.* 295.

il avoit si fort aimé la doctrine très-catholique. On le trouve (o) toujours vivant après sa mort même dans ses ouvrages, où l'on voit quel il a été par le don de Dieu, & le rang éminent qu'il a tenu dans l'Eglise. Toute l'Eglise catholique y voit évidemment que cet Evêque si agréable à Dieu, a connu les vertus saintes de la foi, de l'espérance & de la charité, autant qu'il est permis à des hommes de les pénétrer avec le secours de la lumiere que la vérité leur donne. C'est ce que reconnoissent ceux qui profitent de la lecture de tant d'ouvrages qu'il a composés sur les choses de la Religion. Ceux qui ont eu le bonheur de le voir & de l'entendre parler lui-même dans l'Eglise, ont eu encore de plus grands avantages pour profiter de ses lumieres ; mais ils en ont eu moins que ceux qui ont été témoins de ses actions & de sa conduite, puisqu'il n'a enseigné aux autres que ce qu'il avoit pratiqué lui-même. C'est ce que dit Possidius son disciple & témoin oculaire de la plus grande partie de ses actions.

Ses ouvrages.

XXXVI. Il joignit (p) à la vie qu'il composa de cet excellent Pontife de Jesus-Christ (q) & de ce Docteur si éminent entre les autres (r), une table de ses ouvrages, de ses lettres & de ses sermons, qui tous ensemble se montoient, dit-il, à 1030 écrits : sans parler de ceux qui ne se pouvoient pas compter, parce que saint Augustin n'en avoit point marqué le nombre. Il ne compte (l) lui-même dans son second livre des Retractations que quatre-vingt-treize ouvrages distribués en deux cens trente-deux livres : mais il n'y comprend ni ses lettres, ni ses sermons. On a recueilli le tout en dix volumes, dont le premier fut imprimé à Paris en 1689.

(o) In libris quibus dono Dei qualis quantusque in Ecclesia fuerit noscitur, & in his semper vivere à fidelibus invenitur... & in suis quidem scriptis ille Deo acceptus & charus Sacerdos, quantùm lucente veritate videre conceditur, rectè ac sanè, Fidei, Spei & Caritatis, Catholicæ Ecclesiæ vixisse manifestatur : quod agnoscunt qui eum de divinis scribentem legentes proficiunt ; sed ego arbitror plus ex eo proficere potuisse, qui eum & loquentem in Ecclesia præsentem audire & videre potuerunt, & ejus præsertim inter homines conversationem non ignoraverunt. Erat enim non solùm eruditus scriba in regno cœlorum ... verùm etiam ex iis ad quos scriptum est, *Sic loquimini, & sic facite* : & de quibus Salvator dicit, *Qui fecerit & docuerit sic homines, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.* POSSID. *in vitâ Aug. cap.* 31.

(p) ISID. *Hispal. de scrip. eccles. cap.* 8. & CASSIOD. *instit. divin. cap.* 16.

(q) Beatissimus Augustinus Hipponensis Ecclesiæ elegantissimus Christi Sacerdos Doctorque præcipuus morte placidâ quievit. MARCEL. *comes in chronic. ad annum* 429.

(r) On trouve cette table ensuite de la vie de saint Augustin, par Possidius, à la fin du dixiéme tome de ses œuvres.

(s) AUG. *l.* 2 *Retract. cap.* 67.

ARTICLE

ARTICLE II.

Des écrits contenus dans le premier tome.

§. I.

Des deux Livres des Rétractations.

I. LE premier tome des œuvres de ſaint Auguſtin, renferme ce qu'il écrivit étant encore jeune, & avant qu'il fût élevé au ſacerdoce. On a cru néanmoins devoir y faire entrer ſes deux livres des Rétractations qu'il compoſa ſur la fin de ſa vie, comme pour ſervir d'introduction à ſes autres ouvrages, & les treize livres de ſes Confeſſions qu'il ne publia que pendant ſon épiſcopat ; afin que le lecteur vît dans le premier de ſes ouvrages, combien ſaint Auguſtin avoit de modeſtie & d'amour pour la vérité ; & dans l'autre, quelle étoit ſa douleur de s'être écarté ſi long-tems des voies du ſalut.

Livres des Rétractations. Pourquoi mis les premiers. *Præf. Benedic. edit. Pariſ. an.* 1689.

II. Le dernier livre dont il parle dans ſes Rétractations, eſt celui de la Correction & de la Grace, fait vers l'an 427 : ainſi l'on ne peut mettre ces Rétractations qu'en cette année au plûtôt, ou vers le commencement de l'an 428. Il avoit depuis long-tems (*a*) conçu le deſſein de repaſſer tous ſes ouvrages qui étoient devenus publics, ſoit ſes traités, ſoit ſes lettres, ſoit ſes ſermons ; & de marquer dans un ouvrage exprès avec la ſévérité d'un Juge, tout ce qu'il y trouveroit à reprendre, ne pouvant en corriger les défauts que par une cenſure publique ; mais il en avoit toujours été détourné par diverſes occupations preſſantes. Il ſe trouva plus de loiſir après qu'il ſe fut déchargé ſur Eraclius du ſoin des affaires, & de juger les procès : & il y a toute apparence qu'il commença dès-lors, c'eſt-à-dire, dès l'an 426, à revoir ſes ouvrages.

Compoſés vers l'an 428.

III. Il en fit une liſte, & les mit, autant qu'il lui fut poſſible (*b*), ſelon l'ordre des tems auxquels il les avoit écrits, afin que ceux qui les voudroient lire dans cet arrangement, puſſent voir le progrès qu'il avoit fait dans la ſcience de l'Egliſe, à me-

En quel ordre ils ſont écrits.

(*a*) AUG. *in Prolog. retract. tom.* 1, *pag.* 1.

(*b*) *Ibid. p.* 4.

ſure qu'il écrivoit. Car je crois, dit-il (*b*), que par la miſéricorde de Dieu, j'ai profité depuis que j'ai commencé à écrire ; & je ſuis bien éloigné de dire que j'ai été parfait dès le commencement. Si je prétendois même être arrivé à la perfection dans l'âge où je ſuis, en ſorte que je ſois incapable de me méprendre dans ce que j'écris, il y auroit en cela de la vanité & de la préſomption. Mais il faut diſtinguer entre les fautes, ſoit pour leurs qualités, ſoit pour les matieres où l'on ſe trompe, & ſurtout entre ceux qui reconnoiſſent leurs fautes & s'en corrigent volontiers, & ceux qui les défendent avec opiniâtreté. On a ſujet de bien eſperer pour celui qui va toujours en profitant juſqu'au dernier jour de ſa vie. Il n'y aura plus qu'à ajouter ce qui manquoit à ſon avancement : & il paroîtra devant le Juge pour recevoir non la peine de ſa négligence & de ſa pareſſe, mais ſon entiere perfection.

Ce qu'ils contiennent.

IV. Cet ouvrage eſt diviſé en deux livres, dont le premier eſt employé à la reviſion des écrits de ſaint Auguſtin juſqu'à ſon épiſcopat, & ceux mêmes qu'il compoſa avant ſon batême ; le ſecond comprend tout le reſte de ſes ouvrages, juſqu'au tems où il avoit achevé celui qui a pour titre : *De la Correction, & de la Grace*. Il marque avec ſoin (*c*) ſur chaque ouvrage ce qu'il trouve à y reprendre, juſqu'aux moindres expreſſions, expliquant ce qui paroiſſoit obſcur, & pouvoit donner lieu à de mauvaiſes interprétations, & condamnant (*d*) tout ce qu'il croyoit y avoir mis contre la doctrine de l'Egliſe, lorſqu'il n'en étoit pas encore aſſez inſtruit. Il crut devoit (*e*) ſe juger ainſi lui-même en la préſence de Jeſus-Chriſt, pour éviter d'en être jugé, peu inquiet du jugement qu'en pouvoient faire les perſonnes peu judicieuſes, & perſuadé que les perſonnes ſages ne le blâmeroient point de s'être ainſi condamné lui-même.

Quel en eſt le deſſein.

V. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer que dans ces deux livres de Rétractations, ſaint Auguſtin ne faſſe autre choſe que rétracter des erreurs dans leſquelles il ſeroit tombé, ou corriger des fautes qu'il auroit commiſes dans ſes écrits : il ne fait le plus ſouvent que s'expliquer lui-même, afin qu'on n'abuſât pas de quelques termes moins clairs ; ou bien il renvoie pour l'explication de quelques paſſages de l'Ecriture, à un Traité, dans lequel il

(*c*) AUG. *de don. perſev. cap.* 21, *p.* 852, *tom.* 10.
(*d*) AUG. *in Prolog. retract. p.* 1 & *ſeq.*
(*e*) POSSID. *in vit. cap.* 28.
(*f*) AUG. *in Prol. p.* 2.

en avoit donné une meilleure que dans un autre. Par exemple, dans le chapitre quatorziéme du premier livre, il préfere ce qu'il avoit dit dans le livre de l'Esprit & de la Lettre, pour l'explication de cet endroit de saint Paul, *La lettre tue & l'esprit donne la vie*, à ce qu'il avoit dit sur le même passage, dans le traité intitulé: *De l'utilité de la foi*; mais il ajoute qu'on ne doit pas pour cela mépriser l'explication qu'il en avoit donnée dans ce dernier ouvrage. Au reste comme il retoucha (g) dans ces livres tous les endroits qui lui déplaisoient ou qui pouvoient déplaire aux autres; il y en a aussi qu'il y défend & qu'il y explique, en montrant comment on doit les entendre.

VI. Son exactitude va jusqu'à marquer sur chaque ouvrage, quelle en a été l'occasion, son titre, la matiere qui y est traitée, de combien de livres il est composé, les paroles par où il commence, & souvent même en quel lieu il a été écrit; si ç'a été pendant son épiscopat, ou lorsqu'il n'étoit que Prêtre; si ç'a été avant son batême ou depuis. C'est ce qui donne une grande facilité pour distinguer ses véritables écrits, d'avec ceux qui lui sont supposés.

VII. Après avoir repassé tous ses Traités, il commença la revision de ses Lettres, mais sans en rien mettre par écrit. Il fut même obligé de l'interrompre pour répondre à un écrit que Julien avoit composé contre lui plusieurs années auparavant, sans qu'il fût encore venu à sa connoissance. Néanmoins il n'employa pas tout son tems à réfuter le livre de ce Pélagien; il se contentoit d'y travailler de jour, employant la nuit à la revue de ses Lettres (*h*), lorsqu'il n'avoit point d'occupations extraordinaires.

VIII. Prosper & Hilaire ayant appris dans les Gaules que saint Augustin travailloit à revoir ses ouvrages, le prierent avant même qu'il en parût rien en public, de leur envoyer ce qu'il auroit fait sur cette matiere. La lettre d'Hilaire est de l'an 429. Ainsi les deux livres des Rétractations n'avoient pas encore été alors rendus publics dans les Gaules. Il est toutefois certain qu'aux instances réiterées de ses freres, il les donna au public, sans attendre qu'il eût revu ses Lettres & ses Sermons: ce qu'il commença de faire en 428, comme on le voit par sa lettre (*i*) au Diacre Quodvultdeus. Possidius les a intitulés (*k*), *Revue des livres*, mais ils portent le titre de Rétractations dans tous les manuscrits, &

(g) AUG. *Epist.* 224.
(h) *Epist.* 226.
(i) *Epist.* 224.
(k) POSSID. *in vit. cap.* 28.

c'eſt ſous ce titre que ſaint Auguſtin les marque en divers endroits de ſes ouvrages, & après lui ſaint Proſper (*l*), Caſſiodore & ſaint Fulgence : terme qui au ſens de ces Auteurs, ſignifie non pas corriger, mais revoir & retoucher. La ſeule erreur que ſaint Auguſtin ait rétractée dans ces deux livres, eſt celle des Demi-Pélagiens. Il en uſa ainſi, afin que le reſpect qu'on lui témoignoit, n'empêchât point qu'on ne l'abandonnât en ce point avec liberté.

Eſtime qu'on a faite de ces livres.

IX. Caſſiodore (*m*) parlant des livres des Rétractations, dit que ſi quelqu'un veut apprendre à parler exactement, & à ne ſe point égarer par une témérité trompeuſe, doit les lire avec ſoin ; qu'il y trouvera un excellent modele à imiter pour arriver à la perfection, & qu'il y connoîtra à quelle éminence de ſageſſe la divine miſéricorde avoit élevé ce grand homme, lorſqu'il le verra ſi ſévere envers lui-même pour ne ſe laiſſer rien échaper, lui que nul autre n'auroit peut-être oſé entreprendre de cenſurer.

§. II.

Des Confeſſions de Saint Auguſtin.

Comment ces livres ont été reçus.

I. DE tous les ouvrages de ſaint Auguſtin, il n'y en a point eu qui aient été mieux reçus (*n*), & qui aient eu plus de cours que celui de ſes Confeſſions. Aucun auſſi n'eſt plus rempli du feu de l'amour de Dieu, ni plus propre à l'allumer dans les cœurs : & c'eſt de tous les livres, le plus capable de dégoûter l'homme de l'amour de toutes les choſes vaines & paſſageres que le monde nous préſente. On y apprend en même-tems ce que fait pour Dieu un cœur pénétré de reconnoiſſance des graces qu'il en a reçues. Car ſaint Auguſtin y repréſente ce qu'il avoit été avant de recevoir la grace, & ce qu'il étoit depuis qu'il l'avoit reçue (*o*). Le but qu'il ſe propoſa (*p*) en écrivant ſes Confeſſions, fut d'empêcher que ſur ce qu'on pouvoit avoir entendu dire de lui, on n'en eût une trop bonne opinion, & qu'on ne le crût autre que ce qu'il ſçavoit qu'il étoit. C'eſt pourquoi en les envoyant au Comte Darius qui les lui avoit demandées (*q*), il lui parle en ces termes : Regardez-moi dans ce livre, & ap-

(*l*) AUG. *Epiſt.* 224, & *de præd. Sanct. c. cap.* 3 & 4.
PROSP. *ad excerpta Gen. cap.* 1.
CASSIOD. *Inſt. div. cap.* 16.
FULGENT. *Epiſt.* 14.

(*m*) CASSIOD. *inſtit. c.* 16.
(*n*) AUG. *l. de don. perſ. c.* 20.
(*o*) POSSID. *Prol. in vitam.*
(*p*) *Ibid.*
(*q*) AUG. *Epiſt.* 231, *n.* 6.

prenez-y ce que je suis, si vous voulez ne me pas louer au-delà de ce que je mérite. C'est à moi-même, & à ce que je dis de moi dans cet ouvrage qu'il faut vous en rapporter, & non pas à ce qu'en disent les autres. Considerez bien le portrait que vous y verrez de moi, ce que j'étois de moi-même & par moi-même. Que si vous trouvez présentement en moi quelque chose qui vous plaise, louez-en avec moi celui que j'ai prétendu qu'on louât de ce qu'il a fait en moi. Car c'est à sa gloire que j'ai parlé de moi, & non pas à la mienne. C'est lui qui nous a faits ce que nous sommes, & non pas nous, qui n'avions fait que nous perdre & nous défigurer. Lors donc que vous m'aurez connu dans cet ouvrage, tel que je suis, priez pour moi, afin qu'il plaise à Dieu d'achever ce qu'il a commencé en moi, & qu'il ne permette pas que je le défasse.

Elles furent écrites vers l'an 400.

II. Saint Augustin après avoir parlé dans son second livre des Rétractations (r), de celui qui a pour titre, *De la Doctrine Chrétienne*, & des deux livres qu'il avoit faits contre le parti de Donat, & qui ne sont pas venus jusqu'à nous, met ses Confessions qui vont, dit-il, à louer la justice de Dieu, de tous les maux par où il a permis que j'aie passé ; & la bonté dont il m'a donné des preuves par tous les biens qu'il m'a faits. Ce Pere place ensuite son ouvrage contre Fauste le Manichéen, qu'il composa étant déja Evêque. Ce qui nous engage à mettre ses Confessions vers l'an 397 ou en 400 : car l'époque n'en est pas certaine.

Elles sont divisées en treize livres.

III. Elles sont divisées en treize livres. Dans le premier, saint Augustin après avoir reconnu que le Seigneur nous a créés pour lui-même, & que notre cœur est toujours agité de trouble & d'inquiétude jusqu'à ce qu'il trouve son repos en cet Etre suprême, il l'invoque pour le faire venir en lui. Mais, ajoute-t-il, qu'y a-t-il en moi où mon Dieu puisse venir, & qui puisse le contenir ? Sur cela il explique de quelle maniere Dieu est par tout, & comment il faut concevoir son immensité, montrant que de toutes les choses que Dieu remplit, il n'y en a aucunes où il ne soit tout entier, sans néanmoins qu'elles le contiennent & qu'elles l'enferment. Il donne de la nature & de la grandeur de Dieu, l'idée la plus magnifique que l'on s'en puisse former. Infiniment grand, infiniment bon, infiniment miséricordieux, infiniment juste ; nulle beauté n'est comparable à la sienne ; rien ne résiste à sa force, rien ne borne sa puissance ; présent par tout, sans paroître nulle part, il est toujours le même, & se présente tou-

(r) *Retract. l. 2, c. 6.*

jours pour ainsi dire, sous la même forme à ceux qui le considerent, sans qu'on puisse jamais arriver à le comprendre. Auteur de tous les changemens qui arrivent dans le monde, il ne change jamais lui-même ; incapable de renouvellement, il renouvelle toutes choses. Toujours en actions, & toujours en repos, donnant à chacun l'être, l'accroissement & la perfection, Il aime, mais sans passion ; il est jaloux, mais sans trouble ; il se repent, mais sans se rien reprocher ; il entre en colere, mais il n'en est pas plus ému ; il change ses opérations, mais jamais ses desseins ; il éxige du profit de ses dons, mais sans être avare. Saint Augustin fait ensuite à Dieu un humble aveu de ses miseres ; & tout confus du commandement qu'il a fait aux hommes de l'aimer, Que vous suis-je, lui dit-il, ô mon Dieu, pour que vous daigniez me commander que je vous aime, & pour ne pouvoir souffrir que j'y manque, sans me menacer de grandes miseres ? Et n'en est-ce pas une assez grandeque de ne vous pas aimer ? Il commence après cela à parler de sa naissance & de son enfance, jusqu'à la quinziéme année de son âge, décrivant d'une maniere admirable, ce que sont les hommes dans les premiers tems de l'enfance, & faisant remarquer les merveilles de la bonté & de la providence de Dieu envers l'homme dès le commencement de sa vie, & dans le cours de son enfance. Il fait voir que les enfans mêmes ne sont pas exemts de péché, & que la corruption de l'homme paroît dès ses premieres années ; en sorte que ce n'est que par l'impuissance de nuire, qu'on peut dire qu'il y a de l'innocence dans les enfans, & non pas par la disposition de leur cœur. J'en ai vu un, dit-il, qui ne parloit pas encore, & qui étoit si transporté d'envie & de jalousie contre un autre qui tettoit la même nourrice, qu'il en étoit tout pâle, & qu'il ne regardoit ce frere de lait qu'avec des yeux de haine & de colere. Il passe de-là au tems où la raison commence à se déveloper, & montre quel malheur c'est aux enfans d'avoir à dépendre des fausses opinions de ceux qui les élevent, & combien sont vaines & frivoles les raisons pour lesquelles la plûpart des parens font étudier leurs enfans. Il se loue du grand soin que sa mere avoit eu de l'élever dans la piété, & remarque que la raison qu'on avoit eu de différer son batême après être revenu d'une maladie dangereuse, fut que l'on comptoit que s'il avoit encore à vivre, il ne manqueroit pas de se souiller de nouveau parle péché ; & parce que l'on sçavoit que les fautes que nous commettons après le batême, sont beaucoup plus grandes & plus dangereuses que

celles que l'on a commiſes auparavant. Mais doutant depuis de la validité de ces raiſons, il diſoit à Dieu : Je voudrois bien, ſi c'étoit votre bon plaiſir, que vous me faſſiez connoître dans quelle vue l'on différa de me batiſer, & ſi ç'a été un bien pour moi que l'on m'ait ainſi laiſſé la liberté de pécher. Car n'eſt-ce pas me l'avoir laiſſée, que d'avoir différé mon batême ? & ne le voyons-nous pas clairement par ce que nous entendons dire tous les jours ſur le ſujet de la plûpart des enfans ? Laiſſez-le en repos, dit-on, qu'il faſſe ce qu'il voudra, il n'eſt pas encore batiſé. Parle-t-on ainſi quand il eſt queſtion de la ſanté du corps ; & trouve-t-on quelqu'un qui diſe : Qu'importe, qu'il ſe faſſe de nouvelles plaies, il n'eſt pas encore guéri ? Il met au nombre des péchés, l'averſion que les jeunes gens ont pour l'étude, lorſqu'elle leur donne occaſion de ſe révolter contre ceux qui les preſſent de s'y appliquer : mais il ne croit pas que ceux-là ſoient exemts de faute qui n'ont point d'autres vues dans ce qu'ils font apprendre à leurs enfans, que de les mettre en état de contenter cet appetit inſatiable de ce que les hommes appellent des biens & des honneurs, & qui n'eſt en effet, qu'indigence & ignominie. Il blâme l'uſage où l'on eſt d'apprendre des fables aux enfans, au lieu de les appliquer de bonne heure à apprendre les premiers élémens des lettres : & dit que l'averſion que les enfans ont pour les langues étrangeres, vient uniquement de la difficulté qu'il y a à les apprendre. Il s'éléve particulierement contre la coutume pernicieuſe où l'on eſt de mettre entre les mains des jeunes gens les livres des Poétes, remplis de tant de choſes capables de les corrompre : & cela ſous le prétexte, que c'eſt dans ces livres que l'on apprend l'uſage & la ſignification des termes, & que l'on puiſe cette éloquence ſi néceſſaire pour bien exprimer ce que l'on penſe, & pour l'inſinuer aux autres. Quoi donc, dit-il, ſi Terence ne nous avoit repréſenté un jeune débauché qui s'excite à contenter ſa paſſion par l'exemple de Jupiter, & par la vue d'un tableau où ce Dieu ſous la figure d'une pluie d'or qu'il fait tomber dans le ſein de Danaé, trouve moyen de la ſurprendre, n'aurions-nous jamais pu apprendre l'uſage & la ſignification des termes que ce poéte emploie dans cette malheureuſe deſcription ? Voyez de quelle maniere ce jeune homme ſçut profiter des leçons d'impudicité que ce prétendu maître du ciel lui faiſoit par cette action. Qu'on ne diſe donc plus que rien n'eſt plus propre que cette infâme deſcription, pour nous apprendre l'uſage des termes que Terence y emploie, mais plûtôt

que l'usage qu'il en fait pour peindre une action si honteuse, est la chose du monde la plus capable de faire passer par-dessus l'horreur du mal. Saint Augustin ne désapprouve pas moins qu'on oblige les jeunes gens à exprimer en prose ce que Virgile fait dire à Junon dans le transport de la douleur & de la colere où elle étoit de ne pouvoir empêcher le Roi des Troyens d'aborder en Italie. N'y a-t-il donc pas d'autres sujets d'exercer leur esprit & leur langue? N'en trouve-t-on point dans les saintes Ecritures, où tout retentit des louanges de Dieu? Et n'est ce pas là qu'il faudroit chercher de quoi exercer l'activité, & fixer la mobilité de leur esprit, au lieu de le remplir de chimeres. Il fait remarquer combien grande est la dépravation des hommes, d'observer avec tant de soin les loix arbitraires par lesquelles ceux qui les ont devancés, ont reglé la prononciation des lettres & des syllabes; & de fouler aux pieds les loix immuables que Dieu a établies, & qui sont la seule voie par où nous puissions arriver au salut. Cet excès, dit-il, se remarque même dans la Barreau où nous voyons tous les jours des gens qui aspirent à une vaine réputation d'éloquence, prendre garde avec la derniere exactitude, de ne pas blesser les loix de la Grammaire par quelques mauvaises constructions, dans ces discours enflammés, où ils poursuivent à outrance la condamnation de quelqu'un qu'ils ont pris en haine, & comptent pour rien de violer la loi éternelle, par la fureur avec laquelle ils cherchent à faire périr leurs semblables. Saint Augustin parle ensuite des défauts ordinaires aux enfans, & soutient que leurs amusemens mêmes & leurs jeux, marquent visiblement ce même fonds de corruption & d'injustice qui éclate dans la suite de l'âge, & finit ce premier livre en disant que ce qu'il y a en nous de dereglé, & qui paroît dès cet âge-là, ne vient que de nous-mêmes, & qu'il n'y a que Dieu seul en qui nous puissions trouver nos délices, notre gloire & notre confiance.

Analyse du second Livre. *p. 81 & suiv.*

IV. Il commence le second en témoignant qu'il repassoit dans son esprit avec amertume les désordres de sa jeunesse, afin que ce souvenir amer & cuisant servît à lui faire goûter plus sensiblement les douceurs ineffables qu'il trouvoit en Dieu. Les désordres dont il y parle, sont ceux dans lesquels il se jetta en la seiziéme année de son âge, où désoccupé & livré à lui même, sans que personne mît un frein à la malheureuse impétuosité qui l'emportoit, il ne mit aucune borne à ses passions. Il reconnoît néanmoins qu'en abandonnant Dieu de la sorte, il n'évita point

ses

ſes châtimens; & qu'au milieu des plaiſirs criminels auxquels il s'abandonnoit, Dieu étoit toujours ſur lui la verge à la main, mais une verge de miſéricorde, par les amertumes qu'il répandoit ſur ſes déréglemens, afin de l'obliger à chercher des plaiſirs purs & ſans mélange. Il rejette ſes fautes en partie ſur la facilité que ſes parens avoient pour lui, & qui étoit telle qu'elle tenoit la porte ouverte à tout ce que l'ardeur de ſes paſſions pouvoit lui inſpirer. Il ſe juge lui-même avec beaucoup de ſévérité ſur un vol qu'il fit la nuit avec ſes compagnons, convenant qu'il ne vola des fruits avec eux que pour avoir le plaiſir de voler, & n'en voulant qu'au mal qu'il y avoit de les prendre. Il fait voir à cette occaſion, que dans tous les vices, il y a toujours quelque apparence de bien qui ſéduit, ne fût-ce qu'un air d'indépendance & de liberté à faire quelque choſe de défendu. Il avoue auſſi qu'il s'abandonna à ce larcin par le plaiſir d'entrer en ſociété de crime avec ceux qu'il eut pour complices dans cette action; d'où il conclut que les amitiés & les ſociétés que forment entre-eux les jeunes gens, n'ont ordinairement d'autres effets que de ſe corrompre les uns les autres, & qu'à faire dans la raiſon un renverſement qui paſſe toute croyance. Il déteſte toutes les fautes dans leſquelles il étoit tombé, & reconnoît que c'eſt la grace de Dieu qui l'a empêché de faire tout le mal qu'il n'avoit point fait: puis convaincu que la vraie félicité n'eſt qu'en Dieu ſeul, C'eſt vous, lui dit-il, que je veux, juſtice éternelle, innocence ſouveraine, beauté divine, dont les graces ſont les délices des yeux chaſtes, & dont la jouiſſance comble l'ame d'un plaiſir céleſte ſans aucun dégoût, c'eſt dans vous que l'on trouve une paix profonde & une vie exemte d'agitation & de trouble.

V. Il raconte dans le troiſiéme livre, ce qui lui arriva à Carthage, dans la dix-ſept, la dix-huit, & la dix-neuviéme année de ſon âge. Son cœur alors n'étoit, dit-il, touché d'aucun deſir pour la nourriture incorruptible: & ce dégoût ne venoit pas de ce qu'il en fût raſſaſié, mais de ce qu'il en étoit trop vuide. Se livrant donc à l'ardeur de ſes paſſions, il mit ſon plaiſir, ſur-tout dans celui d'être aimé auſſi-bien que d'aimer, & il fut aſſez malheureux pour réuſſir dans l'un & dans l'autre. Il avoit en même-tems une paſſion extraordinaire pour les ſpectacles des Théâtres dont les repréſentations étoient comme autant d'huile que l'on jettoit ſur le feu de l'amour impur dont il étoit embraſé. Il dit que ce qui fait que l'on aime ces ſpectacles, c'eſt qu'on a l'eſprit malade: ce qu'il prouve par l'expérience qui nous apprend qu'on

Analyſe du troiſiéme Livre, p. 87.

eſt plus ou moins touché des repréſentations du Théâtre, ſelon qu'on a les paſſions plus ou moins vives dans le cœur. Cependant il ne laiſſoit pas de s'appliquer à l'étude de l'éloquence, & il ſe flatoit même de l'eſpérance d'y exceller & d'y acquérir cette malheureuſe gloire, qui ſe meſure par l'adreſſe que l'on a à déguiſer la vérité. Car les hommes, dit-il, ſont aſſez aveugles pour juger ainſi des choſes, & même pour faire vanité d'un tel aveuglement. La lecture d'un livre de Ciceron intitulé : *Hortence*, & qui n'eſt proprement qu'une exhortation à la Philoſophie, commença à lui changer le cœur, & lui donna des vues & des penſées toutes nouvelles; enſorte qu'il adreſſa dès-lors à Dieu des prieres bien différentes de celles qu'il lui faiſoit auparavant. Il ſe trouva tout d'un coup, n'ayant plus que du mépris pour les vaines eſpérances du ſiécle, & embraſé d'un amour incroyable pour la véritable ſageſſe. De la lecture de ce livre, il paſſa à celle de l'Ecriture ſainte : mais ſon cœur étoit encore trop enflé d'orgueil pour s'accommoder de cette ſageſſe apparente de ſtyle, & il n'avoit pas d'aſſez bons yeux pour pénétrer ce qu'elle cache aux ſuperbes, & ne découvre qu'aux humbles & aux petits à meſure qu'ils avancent. Il auroit même été bien fâché de s'abaiſſer & de devenir humble, quoique la grandeur dont il ſe flatoit ne fût qu'enflure & vanité. Il étoit dans cet état lorſqu'il tomba entre les mains des Manichéens, les plus extravagans, & en même-tems les plus orgueilleux de tous les hommes. Dominés par les impreſſions de la chair & du ſang, juſqu'à ne pouvoir rien concevoir que de corporel, ils croyoient que le mal même étoit une ſubſtance corporelle ; conteurs d'impertinences & de fables, tous leurs diſcours étoient autant de piéges de ſatan ; ils ſe ſervoient pour ſurprendre les ames, d'un appas compoſé du ſaint nom de Dieu, de celui de notre Sauveur Jeſus-Chriſt, & de celui du Saint-Eſprit, ou pour mieux dire, des ſyllabes qui entrent dans ces noms adorables ; criant ſans ceſſe, *Vérité, vérité*, ils ne lui promettoient que vérité, quoiqu'il n'y en eût point en eux, comme ſaint Auguſtin le fait voir. Il reconnoît que ce qui le fit tomber dans les erreurs & les extravagances des Manichéens, fut principalement l'ignorance où il étoit ſur la nature du mal & ſur celle de Dieu ; ſur la véritable juſtice, & ſur la maniere dont on peut accorder l'immutabilité de Dieu avec la diverſité despratiques qu'il a ordonnées en divers tems : ne prenant pas garde que cette juſtice éternelle n'eſt pas en elle-même demeurée moins invariable, quoique ſes or-

donnances aient varié selon la diversité des tems, & qu'il y a une différence essentielle entre ce qui n'est mauvais que par rapport aux circonstances des tems, & entre ce qui l'est en soi-même. S'il y a des choses qui ne sont justes ou injustes que selon certaines circonstances des tems & des lieux, il y en a aussi qui sont tellement justes par elles-mêmes, qu'en quelque tems & en quelque lieu que ce soit, on n'a jamais pu y manquer sans injustice: comme d'aimer Dieu de tout son cœur, de tout son esprit & de toute son ame, & le prochain comme soi-même. Mais dans ce qui n'est crime que parce qu'il est contraire aux mœurs & à l'usage de quelque pays ou de quelque peuple, la regle qu'on doit suivre sur cela, est de se conformer à l'usage reçu & pratiqué dans les lieux où l'on se rencontre. Car chaque état subsiste sur de certaines conventions générales, qu'il n'est pas permis aux citoyens ni aux étrangers de violer; puisque toute partie qui s'éloigne du rapport qu'elle doit avoir avec son tout, est vicieux & déréglé: si toutefois Dieu ordonnoit quelque chose de contraire aux mœurs ou aux conventions mutuelles de quelque peuple que ce fût, il faudroit le faire, quoiqu'il ne se fût jamais fait; l'établir, quoiqu'il ne fût point encore établi, ou le rétablir, si l'on avoit cessé de le pratiquer. En général il faut faire tout ce que Dieu ordonne, de quelque nature que soit la chose qu'il ordonne: il ne s'agit que de la bien connoître. Il y a, dit saint Augustin, plusieurs actions que les hommes jugent dignes d'être condamnées, & que Dieu autorise par son approbation, comme il y en a plusieurs qu'ils approuvent avec éloge, & que Dieu condamne par l'équité de ses jugemens: parce que souvent l'intention secrette, & les circonstances particulieres des tems, rendent une action toute autre qu'elle ne semble être à ceux qui ne la considerent que par l'apparence. Il en donne ailleurs un exemple tiré du commandement que Dieu fit à son peuple, d'emporter tout ce qu'ils pourroient des richesses des Egyptiens. Car ce qui auroit été un crime sans cet ordre exprès de Dieu, devint une action légitime: & les Israélites eussent même péché, s'ils eussent manqué de faire ce que Dieu leur ordonna de faire en cette occasion.

Aug. contra Faust. l. 22, cap. 7.

VI. Dans le quatriéme Livre, saint Augustin fait paroître la confusion où il étoit d'avoir passé neuf ans entiers attaché aux erreurs des Manichéens, & d'en avoir infecté les autres; d'avoir recherché les fumées d'une gloire populaire, & les acclamations du Théâtre, en disputant aux autres le prix de la poésie; de

Analyse du quatriéme Livre, p. 97.

s'être attaché avec opiniâtreté à une ſcience auſſi abuſive & auſſi vaine qu'eſt celle de l'Aſtrologie judiciaire ; & d'avoir excédé dans la douleur que lui avoit cauſée la mort d'un de ſes amis intimes. Il reconnoît qu'il n'y a de vraie amitié que celle que Dieu forme entre ceux qui l'aiment, & qui ſont unis par le lien de cette charité que répand dans nos cœurs le Saint-Eſprit qui nous eſt donné ; & que ce qui fait que dans les amertumes de la vie, nous trouvons quelque douceur à nous plaindre, à gémir, à pleurer, à ſoupirer, c'eſt que nous nous ſentons quelque eſpérance ſecrette que Dieu nous exaucera. Mais cela n'eſt vrai, ajoute-t-il, que des larmes que nous verſons dans la priere ; puiſqu'elles ont un but où nous déſirons d'arriver ; & non de celles que fait répandre une douleur comme celle où il étoit d'avoir perdu ſon ami. Il va juſqu'à dire, que l'amitié qui étoit entre-eux, avoit fait que leurs deux ames n'en étoient qu'une ; & que ce qui faiſoit qu'il craignoit de mourir après l'avoir perdu, c'étoit peut-être de peur que celui qu'il avoit tant aimé, achevât de perdre un reſte de vie, qu'il avoit encore en lui. Mais dans le ſecond livre de ſes Rétractations, il déſapprouve ces façons de parler, & les traite de déclamations frivoles, qui n'auroient pas dû, dit-il, trouver place dans un ouvrage auſſi ſérieux que celui où je confeſſe mes miſeres. Il entre dans le détail de ce qui fait l'amitié entre les hommes, & conſeille à ceux qui ne veulent point perdre leurs amis, de ne les aimer qu'en Dieu : car on eſt ſûr, dit-il, de ne perdre aucun de ceux qu'on aime, quand on ne les aime qu'en celui qu'on ne ſçauroit perdre. Et qui eſt celui-là, ſinon notre Dieu, le Dieu qui a fait le ciel & la terre ? Pour s'engager lui-même à ne s'attacher qu'à Dieu, il envisage le monde & toutes les choſes qui paſſent, par tous les endroits qui peuvent nous en donner du mépris, voulant que l'on n'aime rien, ſoit beauté corporelle, ſoit beauté ſpirituelle, qu'en Dieu même ; puiſque ce n'eſt qu'en lui & par lui, que les ames mêmes ainſi que toutes les autres créatures, ſont quelque choſe de fixe & de ſtable ; & que s'il ne les ſoutenoit, elles périroient & retomberoient dans le néant. Il ajoute, que c'eſt une folie aux hommes, de chercher le repos dans les créatures, puiſque le vrai repos n'eſt qu'en Dieu, comme c'eſt en lui ſeul qu'eſt la vie heureuſe. Auſſi nous crie-t-il d'une voix forte, que nous ſortions d'où nous ſommes, & que nous remontions vers lui, juſques dans cette lumiere ſecrette où il habite, & d'où il eſt venu vers nous, en ſe revêtant dans un ſein virginal, d'une chair mortelle

comme la nôtre, pour nous rendre participans de son immortalité. Saint Augustin avoue, que faute d'avoir connu toutes ces vérités, il avoit laissé aller son cœur à l'amour des beautés qui ne sont que passageres. Il parle d'un ouvrage qu'il composa alors, sous le titre de la beauté & de la convenance. Nous ne l'avons plus, & nous sçavons seulement qu'il l'avoit dédié à un Orateur de la ville de Rome appellé Hierius, qui, quoique Syrien de naissance, s'étoit rendu si habile dans la langue latine, qu'il se faisoit admirer de ceux qui la sçavoient le mieux. Il définissoit dans cet ouvrage, le terme de *beauté*, par une chose qui plaît par elle-même; & il appelloit *convenance*, ce qui fait qu'une chose plaît par le rapport qu'elle a à quelque autre chose. Sur la fin du quatriéme livre, il parle de la facilité qu'il avoit pour toutes les sciences humaines, & convient qu'il ne trouvoit aucune difficulté dans ce que les meilleurs esprits mêmes & les plus appliqués, n'entendoient qu'avec peine: mais il avoue aussi que tous ces avantages d'esprit ne lui avoient servi de rien, puisqu'en ce qui regarde la piété & le culte de Dieu, il étoit tombé en se livrant aux imaginations des Manichéens, dans des extravagances qui auroient dû lui faire autant de honte que d'horreur.

Analyse du cinquiéme Livre. p. 107.

VII. Le cinquiéme renferme l'histoire de ce qui lui arriva dans la vingt-neuviéme année de son âge, où ayant reconnu l'ignorance de Fauste le Manichéen dans les conférences qu'il eut avec lui à Carthage, il commença à se désabuser des erreurs de cette secte. Il y fait voir que les inquiétudes sont inséparables d'un cœur livré à l'iniquité; que Dieu sçait faire usage de la malice même des pécheurs pour accomplir ses desseins sur eux; qu'en vain ils fuient Dieu, puisque rien de ce qu'il a fait ne sçauroit échaper à sa justice, & que par une prérogative qui lui est particuliere, il est présent à ceux mêmes qui s'enfuient le plus loin de lui. Qu'ils se convertissent donc à vous, ajoute saint Augustin, & qu'ils vous cherchent; puisque vous êtes si près d'eux, & que vous ne vous retirez pas de vos créatures, comme elles se retirent de vous. Dès qu'ils se tourneront vers vous, & qu'ils vous chercheront, ils vous trouveront dans leur cœur. Car vous êtes dans le cœur de tous ceux qui vous confessent leur misere, & qui après un égarement lassant & accablant, viennent enfin se jetter entre vos bras, & pleurer dans votre sein. Votre main paternelle essuie leurs larmes: mais ils en répandent toujours de plus en plus, & ils en font leur plaisir & leur joie; parce que c'est leur Créateur même qui prend soin de les consoler, & non

pas les hommes, qui ne ſont que de chair & de ſang. Saint Auguſtin y fait voir encore que ce n'eſt pas par la connoiſſance des ſciences humaines que l'on parvient à plaire à Dieu ; qu'on a beau en être inſtruit, on eſt malheureux ſi l'on ne connoît point Dieu ; & qu'au contraire, on eſt heureux ſi on le connoît, quelque étranger que l'on ſoit dans les ſciences profanes. Il établit que la piété eſt incompatible avec le menſonge & l'impoſture ; que les choſes ne ſont ni plus ni moins vraies, pour être bien dites, ni plus ni moins fauſſes, pour l'être mal ; & que la vérité & la fauſſeté ſont comme des mets, les uns ſalutaires & les autres nuiſibles & empoiſonnés, qui peuvent être ſervis dans toute ſorte de plat, ſoit d'argent, ſoit de terre. Il entre dans le détail des raiſons qui l'engagerent à quitter Carthage pour aller à Rome, dans le deſſein d'y enſeigner la Rhétorique ; de la maladie dont il y fut attaqué ; des aſſiduités qu'il continua à y rendre aux Manichéens ; de ſes peines ſur certains endroits de l'Ecriture ; des infidélités de ſes écoliers. A quoi il ajoute un récit de la maniere dont ſaint Ambroiſe le reçut à Milan, & de l'impreſſion que les diſcours de ce ſaint Evêque firent ſur ſon cœur.

Analyſe du ſixiéme Livre p. 119.

VIII. Il nous apprend dans le ſixiéme livre, que ſa mere qui l'étoit venu trouver à Milan, s'étant préſentée au tombeau des Saints avec des oblations de pain & de vin, ſelon ce qui ſe pratiquoit en Afrique, le Portier de l'Egliſe ne voulut pas le lui permettre, diſant que ſaint Ambroiſe l'avoit défendu ; qu'elle ſe rendit aiſément ſur cela, ſçachant ſur-tout que ce ſaint Evêque n'avoit défendu ces ſortes d'oblations, que parce qu'elles tenoient de ce que les payens pratiquoient aux funérailles de leurs proches, & qu'elles pouvoient être une occaſion d'intempérance à pluſieurs ; que depuis ce tems-là, au lieu d'une corbeille pleine de ce qui n'eſt que des productions de la terre, elle apprit à ne plus porter aux tombeaux des Martyrs, qu'un cœur plein d'une autre ſorte d'offrande bien plus pure, ſe réſervant à diſtribuer d'une autre maniere ce qu'elle étoit en état de donner aux pauvres. Saint Auguſtin parle dans le même livre, des grands efforts qu'il faiſoit pour découvrir la vérité, mais ſans avoir recours à la priere ; de la témérité avec laquelle il avoit condamné la doctrine de l'Egliſe ſans la connoître, & de la maniere dont cette doctrine commença à lui paroître préférable à celle des Manichéens. Quoiqu'elle voulût, dit-il, que l'on commence par croire, ſoit qu'elle n'eût pas de quoi prouver ce qu'elle

enſeigne, ſoit qu'elle ne trouvât point d'eſprit capable de ſes preuves, ſon procédé étoit bien plus raiſonnable & moins ſuſpect de tromperie, que celui de ces hérétiques, qui promettant de ne rien enſeigner que de clair & de bien prouvé, avancent néanmoins ſans preuve, une infinité d'abſurdités & de fables. La main douce & inviſible de votre miſéricorde, changeant peu à peu les plis & la ſituation de mon cœur, je vins à conſiderer combien je croyois de choſes que je n'avois point vues, & qui s'étoient même paſſées avant que je fuſſe au monde; comme tout ce que l'on trouve dans les hiſtoires profanes, ſans compter ce que j'avois ouï dire de pluſieurs villes & de pluſieurs pays où je n'avois jamais été; combien j'en avois cru ſur la foi de mes amis, des Médecins & de pluſieurs autres, dont le témoignage ſert de fondement à preſque tout ce que l'on fait dans la vie; enfin combien je croyois fermement que j'étois né d'un tel pere & d'une telle mere, ſans en rien ſçavoir néanmoins que par le témoignage de ceux à qui je l'avois ouï dire. Ce fut par ces ſortes de réflexions que vous me fites comprendre, que l'autorité de vos ſaintes Ecritures, étant auſſi grande & auſſi établie qu'elle l'eſt, parmi preſque tous les peuples de la terre, ce ſont ceux qui refuſent de croire qu'il faut blâmer, & non pas ceux qui croient; & que ceux qui me voudroient dire, D'où ſçavez-vous que ces livres ont pour auteur le ſeul Dieu véritable & ſource de toute vérité, & que c'eſt lui qui les a inſpirés à ceux qui les ont mis entre les mains de tous les hommes, ne mériteroient pas d'être écoutés. Ce qui engagea encore ſaint Auguſtin à ſe ſoumettre à l'autorité de l'Ecriture, fut l'impuiſſance où il vit qu'étoit l'homme d'arriver à la connoiſſance de la vérité par la voie de l'intelligence & de la raiſon. Il comprit que Dieu n'auroit jamais permis que l'Ecriture ſe fût acquis une auſſi grande autorité qu'elle en a par toute la terre, s'il n'avoit voulu que ce fût par elle que l'on crût en lui, & que l'on cherchât à le connoître. Son autorité lui paroiſſoit même d'autant plus digne d'une ſoumiſſion religieuſe, qu'en même-tems qu'elle ſe rend acceſſible à tout le monde, par la ſimplicité de ſon ſtyle, elle cache la majeſté de ſes myſteres ſous une profondeur qu'on a peine à percer. Le reſte de ce livre eſt employé à raconter divers événemens arrivés à Milan, ſoit à lui-même, ſoit à Alypius, ſoit à Nebridius; de combien de mouvemens différens ſon cœur étoit agité, lorſque balançant encore entre Dieu & le monde, il vouloit accorder l'un avec l'autre; & l'aveuglement dans lequel il avoit été juſ-

ques-là ſur la nature des plaiſirs qui peuvent faire le bonheur de l'homme. O voies égarées, dit-il, malheur à l'ame audacieuſe qui, en s'éloignant de vous, eſpere trouver quelque choſe de meilleur que vous! En vain elle ſe tourne & ſe retourne de tous côtés, elle ne trouve par tout que des inquiétudes & des déplaiſirs; parce que vous ſeul, ô mon Dieu, êtes ſon repos.

Analyſe du ſeptiéme Livre. p. 131.

IX. On voit dans le ſeptiéme Livre, quelle étoit la ſituation de ſaint Auguſtin en la trentiéme année de ſon âge; & comment après de grands efforts pour ſe défaire des fauſſes idées qu'il avoit de la nature de Dieu, & de celle du mal, il vint enfin à bout d'approcher de la vérité. Il conçut que ce qui eſt incorruptible valant mieux que ce qui eſt corruptible, il s'enſuivroit, que ſi Dieu n'étoit pas incorruptible, on pourroit concevoir quelque choſe de meilleur que Dieu; que l'excellence de ſon être ſurpaſſe infiniment toutes les choſes créées; & qu'étant bon de ſa nature, il ne pouvoit avoir rien créé que de bon. Il raconte dans le même Livre, que s'étant mis à lire les livres des Platoniciens, il y trouva toutes les grandes vérités que la foi nous enſeigne touchant le Verbe de Dieu, & qu'on lit dans le premier chapitre de ſaint Jean; mais qu'il n'y trouva point que ce Verbe, ce Fils de Dieu ſe ſoit anéanti, en prenant la forme de ſerviteur, qu'il ſe ſoit humilié & rendu obéiſſant juſqu'à la mort, & qu'en récompenſe, Dieu l'ait reſſuſcité d'entre les morts, & lui ait donné un nom qui eſt au-deſſus de tout autre nom. C'eſt-là, ajoute-t-il, ce que vous avez caché aux ſages, mais que vous avez révélé aux humbles & aux petits. Il ne s'attacha donc qu'à profiter de ce qu'il y avoit de ſageſſe & de vérité dans les livres de ces Philoſophes, & il profita ſur-tout de ce qu'il y avoit lu, que pour trouver Dieu, il falloit rentrer en ſoi-même. Car étant rentré juſques dans la partie la plus intime de ſon ame, il y découvrit la lumiere éternelle & immuable, & connut avec le ſecours de la grace que l'objet qu'il cherchoit, exiſtoit; qu'on ne peut pas dire des créatures qu'elles ſont, puiſqu'elles ne ſont pas ce qu'eſt Dieu, & que rien n'éxiſte véritablement que ce qui eſt immuable. Il connut encore avec le même ſecours qu'il n'y a point de ſubſtance que Dieu n'ait faite; qu'il n'a rien fait que de bon, & que quoique tout ce qu'il a fait ne ſoit pas du même dégré de bonté, chaque choſe eſt bonne dès-là qu'elle exiſte; & que comme il n'y en a aucune qui ne ſoit bonne, le tout qu'elles compoſent toutes enſemble, eſt quelque choſe de très-bon. Que ce qu'on appelle mal n'eſt que

la

la disconvenance de certaines choses ; qu'il n'est rien moins qu'une substance, & que ce n'est que la dépravation d'une ame, dont la volonté se détourne de Dieu, pour se porter à la créature. Saint Augustin nous apprend ensuite, qu'il passa de la lecture des livres des Platoniciens à celle des Epîtres de saint Paul, & qu'il y trouva, non-seulement, tout ce qu'il avoit appris de vrai dans les livres des Philosophes ; mais de plus, qu'en même-tems que ceux des auteurs inspirés de Dieu, nous proposent les vérites, ils ont soin de nous mettre sa grace devant les yeux, & de nous en marquer le prix & la force ; afin que celui qui voit ce qu'il faut voir, prenne bien garde de ne pas s'en glorifier, comme si ce qu'il connoît, ne lui avoit pas été donné.

Analyse du huitiéme Livre. p. 143.

X. Le Livre huitiéme fait le plus bel endroit de la vie de saint Augustin, qui est l'histoire de sa conversion, arrivée en la trente-deuxiéme année de son âge. Nous en avons rapporté plus haut les principales circonstances, & nous nous contenterons de remarquer ici ce qu'il dit de la peine qu'il eut à rompre ses liens, parce qu'on y voit une image de celle qu'ont tous les pécheurs de se défaire de leurs anciennes habitudes. Je soupirois à vous, dit-il, mon Dieu, étant encore attaché, non par des fers étrangers, mais par ma propre volonté, qui étoit plus dure que le fer. Le démon la tenant en sa puissance, en avoit fait comme une chaîne dont il m'avoit lié très-étroitement. Car en se déréglant dans la volonté, on s'engage dans la passion ; en s'abandonnant à la passion, on s'engage dans l'habitude ; & en ne résistant pas à l'habitude, on se fait une nécessité de demeurer dans le vice. C'est de cette suite de désordres, qui sont comme autant d'anneaux enlacés les uns dans les autres, dont étoit formée cette chaîne, avec laquelle j'étois détenu captif dans une cruelle servitude. J'avois bien une volonté nouvelle de vous servir avec un cœur très-pur, & de jouïr de vous, mon Dieu, en qui se trouve l'unique joie qui soit solide : mais cette volonté qui ne faisoit que de naître, n'étoit pas capable de vaincre la volonté ancienne qui s'étoit fortifiée par une longue habitude dans le mal. Ainsi j'avois deux volontés, l'une ancienne & charnelle, & l'autre nouvelle & spirituelle, qui se combattoient en moi ; & qui en se combattant déchiroient mon ame. Il sembloit que j'eusse moins de part dans ces désordres, puisque je les souffrois plûtôt contre mon gré, que je ne m'y portois volontairement ; mais néanmoins c'étoit moi-même qui avois rendu ma mauvaise habitude si forte contre moi-même ; & c'étoit ma propre volon-

té qui m'avoit réduit en cet état, auquel j'aurois bien voulu ne pas être; de sorte qu'on ne peut pas dire que je ne méritasse justement la peine due à un pécheur. Comme j'étois encore esclave de mes passions, j'appréhendois de me donner tout entier à votre service; & je craignois autant de me voir dégagé de tous ces engagemens, comme on doit craindre d'y être engagé. Les pensées que j'avois de me convertir à vous, étoient semblables aux efforts de ceux qui se voulant éveiller, sont surmontés par le sommeil, & retombent dans leur assoupissement. Ainsi, mon Dieu, quand vous me disiez: Eveillez-vous, vous qui dormez, *levez-vous d'entre les morts, & Jesus-Christ vous éclairera:* je ne sçavois que vous répondre, sinon ces paroles d'un homme paresseux & endormi: Tout à cette heure; laissez-moi encore un moment: mais cette heure ne venoit jamais, & ce moment duroit toujours.

Analyse du neuviéme Livre. *p.* 157.

XI. Le neuviéme commence par un sacrifice de louange que saint Augustin offre à Dieu, en reconnoissance de ce que par un effet de sa miséricorde & de sa toute-puissance, il l'avoit tiré de l'abyme de mort où il étoit plongé, & purgé son cœur des impuretés dont il étoit rempli. On y voit ensuite la conversion de Verecundus & de Nebridius, & avec quelle joie saint Augustin, retiré à la campagne dans la maison de Verecundus, lisoit les Pseaumes de David, ces divins Cantiques si propres à guérir l'enflure de l'orgueil; & quelles ardeurs ils excitoient dans son cœur. De la lecture des Pseaumes, il passa à celle du Prophête Isaïe: mais voyant qu'il n'y entendoit rien, il en renvoya la lecture à un tems où il seroit un peu plus avancé, & plus accoutumé au langage des saintes Ecritures. Il remarque en passant qu'il n'y avoit gueres plus d'un an que l'on avoit établi la psalmodie dans l'Eglise de Milan, & quelle en fut l'occasion. L'Impératrice Justine, mere du jeune Valentinien, qui étoit alors en cette Ville avec toute sa Cour, persécutant le saint Evêque Ambroise, par le transport d'un faux zéle pour l'hérésie Arienne, dont elle s'étoit laissé prévenir, l'avoit obligé de se retirer dans son Eglise. Son peuple, dont il étoit tendrement aimé, se tenoit auprès de lui, disposé à mourir avec son Evêque. Comme les choses tiroient en longueur, & qu'on craignoit que ce peuple retiré dans l'Eglise, ne succombât enfin à l'ennui, on eut recours au chant des Pseaumes, à l'imitation des Eglises d'Orient; & depuis ce tems-là, cette sainte institution a toujours subsisté dans l'Eglise de Milan, & dans presque toutes les Egli-

ſes du monde. Il remarque encore que ce fut dans le même tems que Dieu fit connoître par révélation à ce ſaint Evêque, le lieu où repoſoient les corps des ſaints Martyrs Gervais & Protais; & que lorſqu'on les portoit à la grande Egliſe avec tout l'honneur qui leur étoit dû, des poſſédés furent délivrés des démons qui les tourmentoient; & un aveugle depuis pluſieurs années, qui étoit de Milan même & connu de toute la Ville, recouvra la vue. Enſuite ſaint Auguſtin fait un précis de la vie de ſa mere, marquant en même-tems & les défauts auxquels elle avoit été ſujette, & ſes vertus. Quelque vertueuſe qu'il la crût, il ne laiſſoit pas de prier pour elle après ſa mort, n'oſant aſſurer que depuis qu'elle avoit été régénérée par le ſaint batême, il ne lui fût échapé aucune parole, par où elle eût violé les Commandemens de Dieu.

XII. Saint Auguſtin fait voir dans le dixiéme Livre, ce qu'il étoit dans le tems qu'il écrivit ſes Confeſſions, & par quel motif il les avoit rendues publiques. C'étoit pour réveiller les pécheurs qui les liroient ou qui en entendroient parler; afin qu'au lieu de s'endormir dans le mal, de déſeſperer de leur guériſon, & de ſe dire à eux-mêmes, qu'ils ne pourroient jamais ſe tirer de leur malheureux état, ils ſortiſſent de cet aſſoupiſſement, ſe confiant dans la miſéricorde de Dieu, & dans la douceur de ſa grace, qui donne des forces aux plus foibles, lorſque par un effet de cette même grace, ils viennent à reconnoître leur foibleſſe. Les juſtes mêmes, ajoute ſaint Auguſtin, ſeront bien aiſes de connoître les maux de ceux que vous avez guéris : non que le mal leur plaiſe; mais par la joie qu'ils auront, que ceux qui ont été méchans ne le ſont plus. Venant enſuite à l'état où il ſe trouvoit alors, il ne craint point d'aſſurer ſur le témoignage de ſa conſcience, qu'il aimoit véritablement Dieu, & qu'il l'avoit aimé dans le moment même auquel il s'étoit converti. D'où il prend occaſion d'examiner par quelle faculté de l'ame il faut chercher ce que c'eſt que Dieu, l'objet de notre amour. Dans ce deſſein, il parle aſſez au long de toutes nos facultés intellectuelles, & ſur-tout de la mémoire, dont il fait une belle & ample deſcription, marquant la maniere dont les choſes s'y conſervent, celles qui y ont place, & en combien de maniere cette faculté eſt admirable. Il ſoutient que Dieu étant d'un genre tout différent des autres choſes dont la mémoire nous conſerve le ſouvenir, y tient auſſi une place toute differente : mais il ne veut point examiner en quel lieu c'eſt. Il ſuffit, lui dit-il, que je ſçache que

Livre dixiéme, *p.* 171.

vous y êtes. Et ne le sçais-je pas parfaitement, puisque depuis que je vous ai connu, je ne vous ai point oublié, & que c'est-là que je vous trouve toutes les fois que je veux penser à vous? Il enseigne que nous tirons de nous-mêmes & de tous les êtres créés, la premiere notion de Dieu, & témoigne son regret d'avoir commencé si tard à connoître & à aimer une beauté si ancienne, mais toujours nouvelle, & de s'être attaché trop long-tems à des beautés extérieures qui ne sont que l'ouvrage de ses mains. Il déclare après cela comment il se trouvoit à l'égard des tentations qui naissent des trois branches de la cupidité, sur lesquelles il donne d'excellentes regles. Il dit qu'il a appris du Seigneur à ne prendre les alimens que comme des remedes, mais qu'il ne laissoit d'être tous les jours aux prises contre les tentations & contre les piéges de la cupidité à l'égard du boire & du manger. Il témoigne qu'il étoit beaucoup plus indifférent pour le plaisir des odeurs; mais qu'ayant été autrefois beaucoup attaché au plaisir de l'oreille, il en étoit encore touché lorsqu'il entendoit chanter les Pseaumes dans l'Eglise, & qu'ils étoient chantés par quelqu'un qui avoit la voix belle, & qui sçavoit chanter. Il ne doute pas que ce ne soit une faute digne de châtiment, lorsqu'il arrive que le chant touche davantage que les paroles saintes que l'on chante. C'est pourquoi il lui paroissoit qu'il seroit plus sûr de s'en tenir à la pratique de saint Athanase Evêque d'Alexandrie, qui faisoit chanter les Pseaumes avec si peu d'inflexion de voix, que c'étoit plûtôt les réciter, que les chanter. Il se plaint de ce qu'il étoit encore attaqué tous les jours par cette autre espece de plaisir qui touche les yeux du corps; mais il dit en même-tems qu'il tâchoit de se tenir en garde contre les séductions auxquelles les yeux servent d'occasion, craignant que ses pieds ne se prissent dans ces filets que l'ennemi lui tendoit pour tâcher d'arrêter le mouvement par où il s'efforçoit de se porter vers Dieu. Il regarde une troisiéme sorte de concupiscence qui nous porte à nous venger de ceux qui nous font du mal, & dont il reconnoît que Dieu avoit commencé de le guérir, comme un sentiment qui nous éloigne entierement de l'amour que nous devons à Dieu. Il s'avoue sensible aux louanges des hommes, de maniere toutefois qu'il se croyoit encore touché davantage de la vérité. Car, dit-il, si on me demandoit lequel j'aimerois le mieux d'être dans l'erreur, & cependant loué & estimé de tout le monde; ou d'être solidement établi dans la vérité & dans la vertu, quoique blâmé & condamné de tout

le monde; je vois bien le parti que je prendrois. Il fait voir que l'orgueil est d autant plus à craindre, qu'il nous arrive souvent de tirer vanité du mépris même que nous faisons de la vaine gloire, & finit son dixiéme Livre en montrant que Jesus-Christ est le vrai médiateur, & qu'il l'est en tant qu'homme. Ces maux lui paroissoient alors si grands & en si grand nombre, qu'effrayé de ses péchés, & accablé du poids de ses miseres, il avoit eu quelques pensées de tout quitter, & de se retirer dans la solitude; mais vous m'en avez empêché, dit-il à Dieu, & vous m'avez rassuré par cette parole de votre Apôtre : *Jesus-Christ n'est mort pour tous, qu'afin que ceux qui vivent, ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour eux.* 1 Cor. 5, 15.

Analyse de l'onziéme Livre, p. 195.

XIII. Persuadé que Dieu, en nous donnant les Ecritures, a voulu que les fidéles s'appliquassent à découvrir les trésors qui y sont enfermés, saint Augustin lui demande dans l'onziéme livre par d'instantes prieres, de lui en donner l'intelligence. Ensuite il commence par examiner ce que signifient les premieres paroles de la Genese, & dit qu'il ne faut qu'ouvrir les yeux pour voir que toutes les créatures ne sont que parce qu'elles ont été faites, & qu'elles ne se sont point faites elles-mêmes; puisqu'il auroit fallu pour cela, qu'elles eussent été avant que d'être. C'est donc le Seigneur qui les a faites, & elles ne sont bonnes que parce qu'il est bon. Mais de quel instrument, dira-t-on, Dieu s'est-il servi pour former le ciel & la terre, & avoit-il quelque matiere entre les mains dont il ait pu les faire? Il n'en est pas de Dieu comme des hommes. Quand un ouvrier fait quelque ouvrage, il se sert d'un corps pour travailler sur un autre corps, & pour lui donner la forme qu'il veut, & dont il a l'idée en lui-même. Mais Dieu n'a eu qu'à parler, & toutes choses ont été faites; c'est par la parole qu'il a tout fait, sans avoir eu besoin d'une matiere préexistante. Car d'où seroit venue cette matiere qu'il n'auroit point faite, & dont il auroit fait quelque chose? Son existence n'est-elle pas le seul & unique principe de celle de toutes les autres choses. Quelle est, dira-t-on encore, la parole par laquelle Dieu a créé l'univers? Est-ce quelque chose d'approchant de ce que les Apôtres entendirent à la Transfiguration de Jesus-Christ, lorsque du fond d'une nuée, Dieu fit sortir cette voix : *C'est-là mon fils bien aimé*? Non sans doute : cette voix ne fit que passer, & à peine avoit-elle commencé qu'elle cessa. Ce ne fut donc qu'un mouvement passager de quelque chose de créé, dont Dieu se servit pour exprimer ce qu'il

vouloit faire entendre ; mais la parole par laquelle l'Ecriture dit que Dieu a créé le monde, est le Verbe ou la parole éternelle de Dieu. C'est par cette parole ineffable qu'il a fait toutes choses, non en les disant l'une après l'autre, mais tout à la fois & éternellement : puisque toutes les choses ne commencent & ne cessent d'être qu'au point où la raison éternelle, dans laquelle rien ne commence ni ne finit, voit que chacune doit commencer & finir. Voilà quel est le commencement ou le principe, dans lequel ou par lequel il est dit que Dieu a fait le ciel & la terre. C'est par son Verbe, par son Fils qu'il les a faits. C'est par lui que Dieu parle & qu'il agit d'une maniere ineffable : car qui peut faire entendre ou comprendre une telle merveille ? Quelques-uns demandoient ce que Dieu faisoit avant d'avoir créé le ciel & la terre ? Saint Augustin répond, que si par ce ciel & cette terre, dont il est parlé au commencement de la Genese, il faut entendre tout ce qu'il y a de créé ; il dit hardiment qu'avant que Dieu eût fait le ciel & la terre, il ne faisoit rien. En effet, ce qu'il auroit pu faire auparavant, ne sçauroit être que créature : or avant qu'il fit ce qui comprend toute creature, il ne s'en faisoit aucune. Il ajoute que c'est se tromper que de se figurer un nombre innombrable de siécles avant la création du monde, que Dieu auroit laissé passer sans travailler à ce grand ouvrage. Comment, en effet, se seroit-il écoulé un nombre innombrable de siécles, avant que Dieu eût fait le ciel & la terre, puisqu'il est l'auteur & le créateur de tous les siécles, & qu'il n'en avoit point encore fait. Pour nous donner une idée de l'éternité, saint Augustin nous dit que toutes les années de Dieu ne sont qu'un seul jour ; que ce n'est point une suite de plusieurs jours, mais un *aujourd'hui* perpétuel, qui ne passe point pour faire place au lendemain, & qui n'a point eu d'*hier*, à quoi il ait succédé ; & que cet *aujourd'hui* est l'éternité ; que c'est pour cela que dans le Pseaume deuxiéme, il dit à son Fils, qu'il engendre de toute l'éternité : *Je vous ai engendré aujourd'hui.* Ce Pere fait ensuite une longue dissertation sur la nature du tems, & convient d'abord, que quoique ce soit la chose du monde la plus connue, il n'y en a point de plus difficile à expliquer. Ce que je sçais, dit-il, c'est que si rien ne passoit, il n'y auroit point de tems passé ; & que si rien ne survenoit, il n'y auroit point de tems à venir ; & qu'à l'égard du présent, s'il étoit toujours présent, ce ne seroit plus un tems, mais l'éternité. Il donne divers exemples de la maniere dont on peut mesurer le tems, &

préeend que cela ne se fait que par l'impression que les choses que nous mesurons font sur notre esprit, lorsqu'elles sont présentes, & qui y subsistent après même qu'elles sont passées. Quand j'ai, dit-il, dessein de réciter un Pseaume que je sçais par cœur, il est tout entier dans mon attente jusqu'à ce que j'aie commencé de le prononcer; & alors ce que j'en prononce, & qui n'appartiendra plus qu'au passé lorsqu'il sera prononcé, entre dans ma *mémoire* à mesure que je le prononce. Ainsi cette action s'étend, partie dans ma mémoire, à l'égard de ce que j'ai déja prononcé, & partie dans mon *attente*, à l'égard de ce qui me reste à prononcer. Cependant mon attention qui est comme le passage par où ce qui me reste à prononcer de ce Pseaume doit entrer de l'avenir dans le passé, demeure toujours présente; & à mesure que je continue de le prononcer, ce qu'il en restoit dans mon *attente* diminue, & ce qu'il y en avoit déja dans ma *mémoire* augmente d'autant, jusqu'à ce qu'enfin, toute mon *attente* se trouve épuisée par l'écoulement entier de toute cette action dans ma mémoire. Il se sert du même exemple pour nous faire comprendre la différence de la maniere dont Dieu connoît le passé & l'avenir, de celle dont les hommes les peuvent connoître. Lorsque nous récitons, dit-il, ou que nous entendons réciter quelque chose que nous sçavons; le souvenir de ce qui est déja prononcé, & l'attente de ce qui reste encore à prononcer, sont autant de mouvemens différens, qui partagent notre esprit & notre imagination. Mais la maniere dont Dieu voit couler l'avenir dans le passé est toute autre, parce qu'il est tout autre chose que nos esprits, étant immuable & éternel.

Analyse du douziéme Livre. *p.* 209 & *suiv.*

XIV. Il continue dans le douziéme Livre, l'explication du commencement de la Genese, & montre que par le ciel, qu'il est dit que Dieu créa d'abord, il faut entendre les créatures spirituelles & intellectuelles qui contemplent sans cesse la face du Seigneur; & que par la terre qui fut aussi créée dans le commencement, on doit entendre la matiere informe d'où toutes les créatures corporelles ont été formées. Mais quoiqu'il croie cette interprétation bonne, il convient qu'on peut en donner d'autre qui ne seroit pas à rejetter. Comme l'Ecriture, en parlant de la création des natures spirituelles, ne fait aucune mention ni du jour ni du tems; saint Augustin croit que la raison en est, que leur mutabilité naturelle étant fixée par le bonheur qu'elles ont de contempler Dieu sans cesse, elles participent par-là à son éternité, & ne peuvent par conséquent être mesurées par le tems

qui n'est autre chose que les changemens qui arrivent aux choses dont cette terre informe étoit la matiere, & qui font qu'elles passent d'une forme à un autre. Voici à quoi ce Pere réduit tout ce qu'il établit dans l'explication qu'il donne des premieres paroles de la Génese: que c'est Dieu qui a fait le ciel & la terre, & que sa sagesse est le principe par lequel il a fait tout ce qui existe; que le ciel & la terre étant les deux principales parties dont ce monde visible est composé, les mots de ciel & de terre comprennent en abrégé toutes les diverses espéces de créatures; que dans tout ce qui est sujet au changement, il y a quelque chose d'informe, qui est comme la base de sa forme & qui le rend capable de passer d'une forme à une autre; qu'il n'y a aucune vicissitude, ni conséquemment aucun tems à l'égard des substances spirituelles, parce qu'encore que par leur nature elles soient sujettes au changement, elles ne changent pourtant jamais; que suivant les manieres ordinaires de parler des hommes, il est permis de donner à une chose, qui sert de matiere à une autre, le nom de cette autre chose qui en doit être tirée; & qu'ainsi, quoi que ce soit que cette matiere informe dont le ciel & la terre ont été faits, l'Ecriture a pu lui donner les noms *de ciel & de terre*; qu'entre toutes les choses qui ont déja quelque forme, rien n'approche davantage de ce qui n'en a point encore, que ce que nous appellons la *terre* & l'*abyme*; que Dieu est l'auteur non-seulement de ce qui a déja sa forme, mais aussi de tout ce qui est capable d'en recevoir quelqu'une; enfin que tout ce qui a été tiré de quelque chose d'informe, étoit informe lui-même, avant qu'il eût reçu la forme qu'il a présentement. Saint Augustin rapporte après cela différentes explications du premier verset de la Génese, & dit que ce qui fait que chacun est attaché aux sens qu'il donne aux paroles de l'Ecriture, c'est que chacun aime le sentiment qu'il a une fois adopté, non parce qu'il est vrai, mais parce que c'est le sien, au lieu qu'on devroit aimer tout autant celui des autres comme également vrai. Il convient néanmoins, qu'on peut donner aux paroles de l'Ecriture plusieurs sens différens, & tous conformes à la vérité: mais il souhaite que la vérité même entretienne la paix & l'union entre ceux qui sont ainsi partagés sur le sens qu'on peut leur donner; car pourquoi, ajoute-t-il, ne croirions-nous pas que Dieu ait tellement conduit la plume de Moyse, que les paroles sacrées qu'il a écrites, exprimassent toutes les différentes vérités que chacun y voit. Ce que nous devons donc demander sur l'intelligence de l'E-

criture, c'est que nous soyons assez heureux pour rencontrer la pensée de l'Ecrivain sacré; ou si nous ne la rencontrons pas, du moins de ne dire que ce qu'il aura plu à Dieu de nous dire lui-même par les paroles de cet Auteur sacré. En général on peut regarder comme le vrai sens d'un Auteur celui qui l'emporte sur les autres par l'éclat de la vérité, & par le fruit que nous en voulons tirer. Saint Augustin veut que pour entendre aisément ce qui est dit dans le commencement de la Génese, on distingue quatre sortes de priorités, & donne un exemple de chacune: une *priorité d'éternité*, comme celle dont Dieu précéde toutes choses; une *priorité de tems*, comme celle dont la fleur précéde le fruit; une *priorité de préférence & de valeur*, comme celle dont le fruit précéde la fleur; & une *priorité de nature & d'origine*, comme celle dont le son précéde le chant à quoi il sert de matiere.

Analyse du treiziéme Livre. p. 225.

XV. Après avoir fait remarquer combien la bonté de Dieu se fait admirer, soit dans la production, soit dans la perfection de toutes les créatures qu'il a tirées du néant sans en avoir aucun besoin pour sa gloire ni pour sa béatitude, il fait voir que l'on trouve les trois personnes de la sainte Trinité, dans les premiers versets de la Génese; le Pere tout-puissant qui crée le ciel & la terre; le Fils qui est le principe ou le commencement dans lequel ou par lequel le Pere fait toutes choses; & le Saint-Esprit qui étoit porté sur les eaux. En expliquant cette élévation ou cette suspension du Saint-Esprit au-dessus des eaux, il veut que nous éloignions toute image corporelle, & dit qu'elle ne doit s'entendre que de la suréminence de la divinité au-dessus de toutes les choses sujettes au changement. Il ajoute que s'il n'est dit que du Saint-Esprit, qu'il étoit porté sur les eaux, c'est que c'est de lui qu'il est dit en particulier qu'il est notre pere, & qu'il nous retire par la charité dont il nous remplit, de l'abyme où le poids de notre corps nous avoit precipités, pour nous élever vers Dieu. Il explique des Anges les paroles suivantes: *Que la lumiere soit faite*; & dit que c'est par la force de cette parole, que ces bienheureux Esprits sont devenus lumiere. Comme il trouvoit de grandes difficultés à faire comprendre comment il y a un Dieu en trois personnes, il fait voir qu'il y a quelque chose dans l'homme qui peut lui donner une idée de ce mystere, sçavoir l'*être*, le *connoître* & le *vouloir*. Je *suis*, je *connois*, & je *veux*. Je *suis* cette même chose qui connoît & qui veut; je *connois* que je suis & que je veux; & je *veux* être & connoître. Tout

cela se rencontre dans une seule substance vivante, dans une seule ame, dans une seule essence; & quelque reelle que soit la différence qu'il y a entre ces trois choses, elles sont absolument inséparables. Ensuite saint Augustin entreprend de montrer qu'en expliquant le commencement de la Génese dans un sens allégorique, on y trouve toute l'économie de l'établissement de l'Eglise, & de la sanctification de l'homme, qui est la fin à laquelle tous les ouvrages de Dieu se rapportent. Par le Firmament il entend nos saintes Ecritures, qui surpassent en vertu toutes les autres. Ce sont elles qui nous établissent & qui nous affermissent dans la vérité: & il n'y a aucun livre qui soit capable comme ceux-là, de détruire l'orgueil, & d'abattre les ennemis de Dieu; c'est-à-dire, ceux qui voudroient s'excuser dans leurs péchés, & qui par-là ne font qu'éloigner leur réconciliation avec Dieu. Ce sont ces Livres saints qui nous font plier sous le joug du Seigneur, qui nous portent à confesser nos miseres, & qui nous apprennent à servir Dieu d'un culte tout gratuit. Par les eaux qui sont au-dessus du Firmament, il croit qu'on peut entendre les Anges qui sont au-dessus de nous; & dit qu'ils n'ont pas besoin comme nous de s'instruire par la lecture des Livres saints, puisqu'ils voient à découvert la lumiere ineffable de Dieu; & que ce Livre qui n'est point composé de paroles & de syllabes, étant sans cesse ouvert devant eux, ils y lisent ce que sa volonté éternelle demande d'eux. Il explique des desirs déréglés des hommes, ce qui est dit des eaux ramassées en un seul endroit, en sorte qu'elles ne peuvent s'étendre que jusqu'à un certain point. Ses autres explications sont dans le même goût. Il les termine par ce qui est dit du repos du septiéme jour, qui marque, dit-il, l'éternité; & ajoute en s'adressant à Dieu: Vous vous reposerez alors en nous, de la même maniere que vous opérez maintenant en nous; & ce repos dont nous jouirons, sera votre repos, parce que vous nous en ferez jouïr, comme les bonnes œuvres que nous faisons présentement sont vos œuvres, parce que c'est vous qui nous les faites faire.



§. III.

Des Livres de Saint Augustin contre les Académiciens.

I. SAint Augustin retiré à la campagne quelque tems (*a*) après sa conversion, c'est-à-dire, en 386, s'y occupoit avec ses amis & ses disciples, de diverses matieres, & avoit soin de faire tout rédiger par écrit, afin de ne rien (*b*) laisser perdre de ce qu'on y avoit dit de bon. C'est de ces conférences que sont venus la plûpart des ouvrages qu'il fit vers ce tems-là. Le premier de tous ceux qui nous restent, est intitulé, *Des Académiciens.* Ces Philosophes ne vouloient pas qu'un hommme sage se laissât persuader d'aucune chose comme certaine & évidente; mais, au contraire, que tout lui parût obscur & douteux : ce qui étoit cause que beaucoup de personnes à qui ils avoient inspiré leurs sentimens, désespéroient de pouvoir jamais trouver la vérité. Saint Augustin étoit de ce nombre; & l'impression que les Académiciens avoient faite sur son esprit par leurs raisonnemens, n'en étoit pas entierement effacée. Seulement (*c*), au lieu que ces Philosophes soutenoient qu'il étoit plus probable, qu'on ne pouvoit trouver la vérité, il croyoit plus probable qu'on la pouvoit trouver. La question (*d*) étoit d'une extrême importance pour le salut: & c'est ce qui engagea (*e*) saint Augustin de combattre le sentiment de ces Philosophes par toutes les raisons que son esprit put lui fournir, voyant bien qu'en lui ôtant l'espérance de pouvoir jamais trouver la vérité, ils lui fermoient la porte de la vérité. Mais avant de rien écrire sur cette matiere, il l'examina beaucoup seul & avec ses amis, & il en fit même le sujet d'une dispute entre deux de ses disciples qu'il avoit amenés avec lui à Cassiaque ou Cassisiaque, & qui étoient tous deux de Tagaste, Trigetius & Licentius. Le dernier soutenoit le parti des Académiciens, & l'autre le combattoit. Cette dispute à laquelle saint Augustin, son frere Navigius, & saint Alypius étoient présens avec quelques autres, commença (*f*) vers le neuf ou le dix de Novembre de l'an 386, & continua les deux jours suivans, quoiqu'Alypius eût été obligé de s'absenter pour quelque voyage.

En quel tems ces Livres ont été composés.

(*a*) Aug. *l.* 1 *cont. Acad. c.* 1.
(*b*) Idem. *Ibid.*
(*c*) Aug. *l.* 3, *cap.* 3.
(*d*) Aug. *l.* 2, *c.* 9.
(*e*) Aug. *l.* 1 *Retract. c.* 2.
(*f*) Aug. *l.* 1 *cont. Acad. c.* 1.

Analyse du premier Livre contre les Académiciens, p. 249.

II. Ce qui fut dit dans cette conférence, fait la matiere du premier des trois Livres contre les Académiciens. Ils sont adressés à Romanien, ce riche Bourgeois de Tagaste, qui logea chez lui saint Augustin, & qui l'entretint de tout à Carthage, lorsqu'il y étudioit l'éloquence. Ces trois Livres sont écrits en forme de dialogue, à l'imitation de Ciceron. La dispute commence par Licentius fils de ce Romanien & Trigetius; après quoi saint Alypius & saint Augustin prennent la parole. Dans le premier, ce Pere, après avoir fait remarquer à Romanien que ni les honneurs, ni les richesses, ni tout ce qu'on appelle biens de la fortune, ne peuvent rendre les hommes heureux, à cause de leur fragilité, de leur inconstance, & qu'ils sont toujours mêlés de beaucoup d'adversité, il l'exhorte à se donner tout entier à l'étude de la sagesse, pour laquelle il sçavoit qu'il avoit de l'amour, & dont il avoit déja goûté les douceurs. Ensuite il lui fait un détail des trois conférences ou disputes que Licentius & Trigetius avoient eues sur la nature de la béatitude. Le premier soutenoit avec les Académiciens, que pour être heureux il suffit de chercher la vérité, & appuyoit son sentiment de l'autorité des plus illustres Philosophes de cette secte, & en particulier de Carneades & de Ciceron, qui non-seulement devoient être regardés comme des gens qui avoient été heureux, mais qui avoient encore fait consister la vraie béatitude dans la recherche seule de la vérité. Le second prétendoit, au contraire, que pour être véritablement heureux, il ne suffisoit pas de rechercher la vérité, mais qu'il falloit aussi la connoître parfaitement. Comme ils convenoient néanmoins tous deux que la sagesse est ce qui fait le bonheur de l'homme, la dispute tomba sur la définition de la sagesse. Trigetius en rapporta plusieurs, & une entre-autres, où il disoit qu'elle étoit le droit chemin qui conduit à la vérité. Licentius les rejetta toutes, & soutint que la sagesse consistoit dans la science & dans la recherche de la vérité, disant que celui-là est sage qui la recherche, & que dès qu'il est sage, il est heureux. Saint Augustin après les avoir ouïs l'un & l'autre, dit qu'il eût pu terminer leur différent en peu de paroles, s'il n'eût eu principalement en vue de les exercer, & de voir leurs inclinations & la force de leur esprit, & il conclut de tout ce qu'ils avoient dit, que puisque nous ne pouvons être heureux qu'en connoissant ou qu'en cherchant la vérité, nous devons mépriser tout le reste pour nous appliquer uniquement à la rechercher.

Analyse du deuxiéme Livre. *p.* 261.

III. Vers le dix-huitiéme ou le dix-neuviéme du même mois de Novembre de l'an 386, ſaint Auguſtin reprit ſes conférences ſur les Académiciens: Licentius y défendit quelque tems le ſentiment de ces Philoſophes contre Trigetius & contre ſaint Auguſtin même: mais cédant la place à ſaint Alypius, ſaint Auguſtin traita avec lui cette matiere avec beaucoup d'exactitude (*a*), & l'obligea de convenir que l'opinion des Académiciens n'étoit point ſoutenable. Cette diſpute qui dura trois jours de ſuite, fait le ſujet du ſecond Livre. Ce ſaint Docteur y exhorte encore Romanien à l'étude de la Philoſophie, témoignant qu'il ne pouvoit mieux que par-là, reconnoître la généroſité extraordinaire dont il avoit uſé envers lui, en fourniſſant à tous ſes beſoins depuis la mort de ſon pere. Enſuite il rapporte les trois autres conférences dans leſquelles Licentius & Alypius expoſent les ſentimens des anciens & ce en quoi ils différent des nouveaux Académiciens. Et parce que ceux-ci diſoient que quoiqu'il ne fût pas poſſible de connoître la vérité, il y avoit toutefois des choſes que l'on pouvoit croire comme vraiſemblables, ſaint Auguſtin fait voir le ridicule de cette opinion, par l'impoſſibilité de connoître ſi une choſe eſt ſemblable à la vérité, qu'on ne connoiſſe la vérité même; & demande que l'on recherche avec plus de ſoin ce que c'eſt que vraiſemblance & probabilité, ſuivant les principes de ces Philoſophes; s'ils ont eu un ſentiment certain touchant la connoiſſance de la vérité, ou s'ils n'ont pas encore voulu le faire connoître

Analyſe du troiſiéme Livre. *p.* 273.

IV. Saint Auguſtin fait dans le troiſiéme Livre, le récit de ce qui ſe paſſa dans deux autres conférences tenues vers le 21 ou le 22 du même mois. Il le commence par diverſes réflexions ſur ce qu'on appelle Fortune, & par montrer que quoiqu'elle puiſſe aider un homme dans la recherche de la vérité, elle n'eſt pas néanmoins néceſſaire au ſage; & qu'il en eſt à peu près des biens de la fortune, comme des mammelles à l'égard des petits enfans, dont ils ſe paſſent dans un âge plus avancé. Il montre à cette occaſion qu'il y a cette différence entre le ſage & celui qui deſire de l'être, que le premier eſt du moins inſtruit de la ſcience de la ſageſſe; & qu'on ne peut donner le nom de ſage à celui qui ne ſçait rien. Mais il ſoutient qu'on ne peut ſans le ſecours de Dieu, connoître la vérité. Alypius qui juſques-là avoit ſoutenu le parti des Académiciens, l'ayant abondonné ſur ce que ſaint Auguſtin avoit dit pour le refuter, ce Pere en

(*a*) Aug. *lib.* 2 *cont. Acad. cap.* 9.

continua la réfutation dans un fort long Discours qui termina toute cette dispute. Il y fit voir contre Ciceron & les autres Académiciens, qu'il étoit absurde de dire qu'on ne connoissoit rien, & qu'il ne falloit rien affirmer : c'étoient deux de leurs axiomes ; & montra par des exemples sensibles qu'il y avoit des choses dont nous étions assurés : comme de l'éxistence d'un monde, & de plusieurs autres choses semblables, sur lesquelles nos sens, quelque foibles qu'ils soient, ne peuvent nous tromper ; qu'il y a aussi plusieurs vérités incontestables dans la dialectique, telles que sont celles-ci : L'ame ne peut mourir & être immortelle : L'homme ne peut pas être en même-tems heureux & malheureux ; ainsi de toutes les propositions disjonctives dont l'une est vraie, & l'autre fausse ; que du moins on ne peut disconvenir que le sage ne connoisse la sagesse, & qu'en la concevant, il ne donne son consentement à ce qu'elle lui propose. Il combat après cela, la pernicieuse maxime de ceux qui assuroient qu'on ne pechoit point en suivant une opinion probable, & dit qu'elle ouvre la porte aux adulteres, aux parricides, aux sacrileges & à toutes sortes de crimes, que les Juges ne laisseroient pas de punir sévérement, sans avoir égard aux sentimens des Philosophes sur ce point. Il tâche de montrer que les Académiciens anciens, ni même Ciceron, n'ont point autorisé cette maxime, & que leurs véritables sentimens n'étoient pas de croire qu'on ne pût connoître la vérité ; que quoiqu'ils la connussent, ils ont affecté de passer comme pour ne l'avoir pas connue, afin que leurs successeurs la cherchassent comme un trésor caché ; & que probable & vraisemblable étoit la même chose dans leurs sentimens. Il remarque que de son tems, toutes les diverses sectes des Philosophes étoient réduites en une, ayant un systême composé des sentimens de Platon & d'Aristote ; excepté quelques Cyniques que l'amour du libertinage & la licence retenoient encore dans leurs anciennes opinions. Saint Augustin (*b*) attribue à la miséricorde de Dieu l'avantage qu'il eut de confondre dans cette conférence les partisans des Académiciens, de ce qu'il se convainquit lui-même qu'il pouvoit trouver la vérité, & de ce qu'il avoit reconnu que l'autorité & la raison étant les deux sources de nos connoissances, il devoit s'attacher inséparablement à l'autorité de Jesus-Christ comme à la plus forte de toutes, & chercher dans Platon des vérités conformes à la doctrine des Auteurs sacrés, espérant

(*b*) *Lib. 1 Retract. cap. 1.*

même de les approfondir par la lumiere de l'intelligence. C'eſt par cette derniere réflexion qu'il finit ſes Livres contre les Académiciens. Lorſqu'il en fit la revue, il ſe condamna d'y avoir donné trop d'éloges à Platon & à ſes diſciples, de s'y être ſervi trop ſouvent du terme de *fortune*, quoique par-là il n'eût entendu aucune divinité, mais ſeulement l'événement fortuit des choſes de la vie, ſoit pour le bien, ſoit pour le mal, & d'y avoir dit que le ſouverain bien de l'homme conſiſte dans l'ame, au lieu de le mettre dans Dieu, qui ſeul rend l'ame heureuſe lorſqu'elle jouït de lui comme du ſouverain bien. Il y reprend encore quelques autres manieres de parler qui lui étoient pardonnables dans un ouvrage purement philoſophique, & écrit dans un tems où il étoit moins inſtruit des vérités de la Religion. Un de ſes amis nommé Hermogenien ayant vu ces trois Livres, lui écrivit (*c*) qu'il avoit vaincu les Académiciens. Cette approbation fit d'autant plus de plaiſir à ſaint Auguſtin, qu'il croyoit Hermogenien plus capable que perſonne d'en juger, & ſon amitié ſans déguiſement. C'eſt pourquoi il le pria, en répondant à ſa lettre, d'examiner avec plus d'attention ce qu'il y diſoit du véritable ſentiment des Académiciens, & de lui marquer ce qu'il en penſoit. Il cite lui-même ces Livres dans ſon Manuel à Laurent (*d*), & dans ſon quinziéme Livre de la Trinité (*e*), où il dit que ceux qui les liront, ne ſeront point ébranlés par le grand nombre des argumens dont les Académiciens appuient leurs opinions. Ils ſont écrits avec toute la juſteſſe & toute l'élégance poſſible & les matieres y ſont traitées avec beaucoup de méthode & de netteté.

§. IV.

Du Livre de la Vie bienheureuſe.

I. LE Livre de la Vie bienheureuſe eſt de la même année que les précédens, c'eſt-à-dire, de 386. C'eſt le fruit des conférences que ſaint Auguſtin eut avec ſes amis & ſes parens pendant les ſept jours qui s'écoulerent depuis celles qui ſont la matiere du premier Livre contre les Académiciens, juſqu'aux autres qui ſont le ſujet du ſecond. Saint Alypius ne s'y trouva pas, parce qu'il étoit abſent : c'eſt pourquoi il n'y eſt rien dit

Ce Livre fut écrit en 386.

(*c*) Aug. *Epiſt. ad Hermog.*
(*d*) Enchirid. *caq.* 20.
(*e*) *Lib.* 15 *de Trinit. cap.* 12.

de lui. La premiere de ces conférences se tint le 13 de Novembre, jour de la naissance de saint Augustin. Il avoit donné ce jour-là à tous ceux qui demeuroient avec lui, un dîner si frugal, qu'il laissoit à l'esprit la liberté entiere de ses fonctions. Ayant donc après dîné, rassemblé toute sa compagnie, du nombre desquels étoient sa mere & son fils Adeodat, il leur fit diverses questions touchant la béatitude, dans le dessein de leur procurer le moyen d'y arriver. Il s'entretint avec eux sur la même matiere les deux jours suivans, sçavoir le 14 & le 15 de Novembre, & finit ces entretiens par un Discours sur la Trinité. Ce Livre est adressé à un nommé Théodore Manlius, le même qui fut Préfet des Gaules & d'Italie, puis Consul en 399.

Analyse de ce Livre.

II. Dans le Prologue, saint Augustin distingue trois sortes de personnes, dont les uns pour éviter les troubles dont cette vie est sans cesse agitée, se retirent dans le port, aussi-tôt qu'ils ont atteint l'usage de raison, pour y passer leurs jours dans le repos & la tranquillité; les autres après avoir été envelopés quelque tems dans les orages du siécle, & séduits par leurs passions, se trouvent heureusement repoussés dans le port par quelques vents contraires; & les derniers, qui au milieu des tempêtes, ont toujours fixé leur vue sur quelque astre, dans le dessein de revenir dans leur patrie, & qui sont, en effet, ramenés par quelque adversité temporelle. Il ajoute que le plus grand écueil qui se rencontre dans cette navigation, est celui de la vaine gloire, où il est très-difficile de ne pas y faire naufrage. S'appliquant ces réflexions à lui-même, il représente comment après avoir été long-tems envelopé daus les erreurs des Manichéens, puis agité par les incertitudes de la Philosophie Académicienne, il étoit enfin abordé au port de la Philosophie, ayant trouvé une heureuse étoile, dont la lumiere lui avoit fait connoître la vérité dans les Discours de l'Evêque Ambroise & de Théodore lui-même. Il le prie par le lien & le commerce que les ames ont entr'elles, de l'aimer, & de s'assurer que de son côté, il l'aimoit & le chérissoit. C'est vous, lui dit-il, que je regarde comme le seul qui puissiez me donner le secours dont j'ai besoin. Si j'obtiens cette faveur de votre vertu, j'arriverai très-facilement avec un peu d'efforts, au calme de la vie heureuse, dont je crois que vous jouissez déja.

Suite.

III. Entrant ensuite en matiere, il pose pour principe, qu'étant composé de corps & d'ame, ces deux parties ont également besoin de nourriture; que comme le corps, lorsqu'il ne reçoit

çoit pas une nourriture convenable & suffisante, devient infirme & sujet aux maladies : de même l'ame qui n'est pas nourrie dans les sciences, n'est remplie que de vices & de mauvaises affections ; que l'esprit a ses dégoûts comme le corps a les siens ; & qu'en vain il entreprendroit de nourrir les esprits de ceux qui l'écoutoient, s'ils ne le souhaitoient eux-mêmes. Tous ayant témoigné être bien disposés, saint Augustin proposa le sujet de la conférence en disant, que puisque tous les hommes souhaitent d'être heureux, il étoit question de sçavoir si ceux-là sont heureux, qui n'ont pas ce qu'ils veulent : ou si l'ayant, ils le sont en effet. A l'égard de la premiere proposition, tous convinrent qu'on ne peut être heureux sans avoir ce qu'on desire. Sur la seconde, la mere de saint Augustin ayant dit que ceux qui ont tout ce qu'ils souhaitent sont heureux, pourvu que ce qu'ils souhaitent soit bon, il lui répliqua aussi-tôt, qu'elle avoit trouvé le plus grand secret de la Philosophie. Mais comme parmi les choses créées qui sont toutes bonnes, il y en a même dont la possession est légitime, saint Augustin demanda si elles pouvoient rendre l'homme heureux : & il fut convenu que non, parce qu'étant fragiles & périssables, il y a toujours lieu de craindre qu'on ne vienne à les perdre. D'où on conclut que pour être véritablement heureux, il falloit souhaiter & posséder un bien permanent, & qui ne pût nous être enlevé. Or ce bien est Dieu seul. Ainsi l'on doit dire que celui qui possede Dieu, est heureux, & que celui-là le possede qui vit bien, c'est-à-dire, qui fait sa volonté. L'Académicien, au contraire, ne peut passer pour heureux, puisqu'il n'a pas la vérité qu'il cherche ; & dès-là qu'il n'est pas heureux, il ne peut être regardé comme sage, puisqu'il est inouï que celui-là soit sage, qui n'est pas véritablement heureux. Saint Augustin traite la même matiere dans la seconde conférence, & après y avoir répété ce dont on étoit convenu dans la premiere, que celui-là possede Dieu, qui fait sa volonté, qui vit bien, & qui n'est point possedé de l'esprit impur, il s'arrête sur ce dernier point, & distingue deux sortes de mauvais esprits, l'un qui trouble l'ame & les sens : l'autre, qui consiste dans la mauvaise disposition de l'ame lorsqu'elle se trouve souillée par le vice & par l'erreur. On chasse le premier par l'imposition des mains & par les exorcismes qui se font en conjurant le malin esprit par tout ce qu'il y a de plus sacré. Pour se défaire du second, il faut vivre chastement, ce qui demande que l'on s'abstienne, non seulement, des péchés

d'impureté, mais encore de tout autre péché, parce qu'il n'y en a point qui ne souille l'ame. Or celui-là vit chastement qui pense à Dieu & qui ne s'attache qu'à lui. Comme donc tout homme qui a trouvé Dieu, & à qui Dieu est propice, doit passer pour heureux; celui là, au contraire, qui par ses vices & ses péchés s'éloigne de Dieu, non-seulement, n'est point heureux, mais il n'a pas même Dieu propice On examine dans la troisiéme conférence, comment il est vrai que tout homme qui est dans l'indigence soit malheureux, & comment tout malheureux est dans l'indigence. Saint Augustin dit d'abord, que le riche, à ne regarder que les biens temporels, est même plus misérable que le pauvre, en ce que, non-seulement, il est toujours avide de nouvelles richesses; mais encore, dans la crainte & l'inquiétude de perdre celles qu'il a: derniere espece de misere dont le pauvre n'est point affligé. Il dit ensuite que de toutes les indigences la plus grande est de manquer de sagesse; & qu'au contraire, celui qui possede la sagesse, ne peut avoir besoin de rien. Or, continue-t-il, il n'y a point de sagesse véritable sinon celle de Dieu, puisqu'il est lui-même la sagesse & la vérité, selon qu'il nous en assure dans le chapitre 14 de saint Jean. Celui donc qui ne possede pas la sagesse ne possede pas Dieu, & par conséquent n'est pas heureux: & celui-là, au contraire, est heureux qui possede la sagesse, parce qu'il possede Dieu. Il finit cette conférence en exhortant ceux qui étoient présens, de chercher Dieu avec toute l'ardeur possible, afin de parvenir à le connoître parfaitement, en quoi consiste la satiété de l'esprit & la vie bienheureuse. Saint Augustin, en écrivant son premier Livre des Rétractations, corrigea cet endroit & quelques autres semblables, où il avoit mis la béatitude dès cette vie, en la faisant consister dans l'ame seule, en quelque etat que fût le corps; & il convint que suivant la doctrine de l'Apôtre, l'homme ne pouvant connoître Dieu parfaitement qu'en l'autre vie, lorsque son corps devenu incorruptible & immortel sera parfaitement soumis à l'esprit, il ne pouvoit être entierement heureux en cette vie. Il se repent dans le même Livre d'avoir trop donné à Théodore, en disant de lui, qu'il jouissoit déja de la vie heureuse; & de s'être trop souvent servi du terme de *fortune*. Il y dit encore qu'il n'avoit point entier le Livre de la Vie bienheureuse; toutes les copies qu'il en avoit, & celles des autres s'étant trouvées imparfaites, en sorte qu'il y manquoit quelque chose, qui en interrompoit la suite. On n'y remarque aujourd'hui aucune interruption.

§. V.

Des deux Livres de l'Ordre.

I. LEs deux Livres de l'Ordre fuivent dans les Rétractations de faint Auguftin, celui de la Vie bienheureufe. Auffi ce Pere fit le premier de ces deux Livres avant de travailler au fecond contre les Académiciens, c'eft-à-dire, avant le dix-huit ou dix-neuviéme de Novembre de l'an 386. Mais il ne commença le fecond Livre de l'Ordre qu'après avoir achevé le troifiéme contre les Académiciens, qui y eft cité (*a*). Ces deux Livres font encore un fruit des conférences qu'il faifoit avec fes deux difciples Licentius & Trigetius. Sa mere s'y trouva quelquefois : & Alypius qui n'avoit pu affifter à celles qui font la matiere du premier Livre, fut préfent à celles dont le fecond Livre eft compofé. Ils font adreffés l'un & l'autre à Zénobius ami de faint Auguftin, & avec lequel ce faint Docteur s'étoit fouvent entretenu fur la matiere qui y eft traitée. Zénobius étoit homme de beaucoup d'efprit (*b*), & grand amateur de tout ce qu'il y avoit de beau.

Livres de l'Ordre, faits en 386.

II. Le premier Livre de l'Ordre renferme ce qui fe paffa dans deux conférences fur cette matiere. On voit dans la premiere, que tous les biens & tous les maux font compris dans l'ordre de la Providence, en forte qu'il ne fe paffe rien dans le monde, fans que la providence de Dieu y ait part. On y fait voir auffi que les fciences humaines ont leur utilité, & qu'elles fervent beaucoup à former l'efprit, pourvu qu'on en ufe fagement. On recherche dans la feconde conférence, ce que c'eft que l'Ordre, & on l'y définit ce par quoi on fait toute chofe en la maniere que Dieu l'a ordonné. Saint Auguftin y dit en paffant, quelque chofe contre l'amour de la vaine gloire, & de la maniere dont on doit moderer l'ardeur de l'émulation & de la vanité qui fe trouvent d'ordinaire parmi les jeunes étudians. Pendant qu'il en faifoit l'application à Licentius & à Trigetius qui s'étoient laiffés aller à quelques légeretés, fainte Monique entra ; d'où faint Auguftin prit occafion de faire voir, que l'on ne devoit pas interdire aux femmes l'étude de la fageffe, difant qu'il y avoit eu des femmes chez les anciens qui s'étoient mêlé de philofopher ; & que les divines Ecritures ne condamnent point

Analyfe du premier Livre, p. 315.

(*a*) *Lib. 2 de Ordin, c. 15, n. 43.* (*b*) *Lib. 1 de Ord. cap. 2.*

en général tous les Philosophes, mais seulement ceux de ce siécle, c'est à-dire, les faux sages. Et afin que sa mere n'ignorât point ce que le terme de Philosophie signifie en grec, il lui rendit ce terme en latin, & dit qu'il signifioit l'amour de la sagesse.

Analyse du second Livre. p. 329.

III. Le second Livre est aussi composé de deux conférences. Dans la premiere, on examine la définition de l'Ordre; ce que c'est qu'être avec Dieu & dans l'ordre de Dieu; & en quel sens on peut dire que le sage demeure avec Dieu sans pouvoir être ébranlé. Etre avec Dieu, c'est être gouverné par lui, c'est le comprendre. Le Sage le comprend, il s'en occupe seul, ou lorsqu'il converse avec les hommes. D'où il ne suit pas que la folie soit aussi avec Dieu, parce que le sage la comprend; la folie est à l'égard de l'ame, ce que les ténébres sont à l'égard des yeux, qui ne les voient pas, quelque saints qu'ils puissent être. Quoique les insensés agissent contre l'ordre, leurs actions ne laissent pas d'entrer dans l'ordre de la Providence; & beaucoup de choses qui ne nous paroissent pas dans l'ordre, y sont néanmoins & concourent également à la beauté de l'univers, suivant les régles de la loi éternelle, quoique nous en jugions autrement. Qu'y a-t-il de plus cruel & de plus odieux qu'un bourreau? Quoi de plus deshonnête que les femmes publiques? L'un est nécessaire pour le maintien de la police. Les autres empêchent de plus grands désordres. Saint Augustin dit qu'il y a deux voies que l'on doit suivre pour s'éclaircir de la vérité des choses, lorsqu'elles nous paroissent obscures, la raison & l'autorité. Il entend par autorité, la révélation par laquelle Dieu nous fait connoître les mysteres que notre raison seule ne pourroit découvrir. Dans la seconde conférence, ce Pere traite de la justice qu'il dit consister à rendre à un chacun ce qui lui est dû. Il fait voir que quoique Dieu ne l'ait exercée que depuis qu'il y a des bons & des mauvais, il étoit néanmoins juste avant qu'il y en eût, parce qu'il pouvoit distinguer le bien du mal, s'ils eussent existé. Il ajoute, que le mal s'est introduit contre l'ordre de Dieu, mais que la justice divine l'a soumis à ses ordres. De ces questions Métaphysiques, il passe aux préceptes de Morale, & prescrit en ces termes, la maniere dont ses disciples se doivent conduire, soit dans leurs mœurs, soit dans les emplois où ils pourroient être occupés à l'avenir. Qu'ils évitent, dit-il, les débauches & les excès; qu'ils méprisent les parures & les ajustemens immodestes; qu'ils ne perdent pas leur tems au jeu, ou à des amusemens inutiles; qu'ils ne soient ni paresseux, ni adonnés au som-

meil, ni jaloux, ni envieux, ni ambitieux, ni avides de louanges ; qu'ils regardent l'amour de l'argent comme le poison le plus dangereux dont leurs cœurs puissent être infectés ; qu'ils évitent également d'être lâches & téméraires. S'il arrive qu'ils soient offensés par quelques-uns des leurs, qu'ils retiennent leur colere, en sorte qu'il n'en paroisse rien ; qu'ils ne haïssent personne ; qu'il n'y ait aucun vice qu'ils ne prennent à tâche de corriger ; qu'ils ne soient ni trop séveres, ni trop complaisans ; qu'ils ne punissent que pour qu'il en arrive un bien, & que leur douceur n'aille jamais à autoriser le vice ; qu'ils regardent comme à eux, ceux sur qui ils ont autorité ; qu'ils rendent service aux autres, de maniere qu'ils aient honte de dominer sur eux, & qu'ils dominent de telle sorte, qu'ils soient prêts de servir ; qu'ils évitent avec soin toute inimitié ; qu'ils la supportent patiemment, s'il leur en arrive quelqu'une, & qu'ils y mettent fin au plûtôt ; dans toute leur conduite & dans les affaires qu'ils ont avec les autres, que cette maxime de la loi naturelle leur serve de regle : Ne faites point à autrui ce que vous ne voudriez point qu'il vous fût fait ; qu'ils ne prennent point de part aux affaires publiques, s'ils n'ont beaucoup d'habileté ; qu'ils ne négligent rien pour en acquérir, même de bonne-heure, c'est-à-dire, dans leur jeunesse ; qu'ils se fassent des amis dans toute leur vie, en tout lieu & en tout tems ; qu'ils servent ceux qui en sont dignes, sans même en être prévenus, & lorsqu'ils s'y attendent le moins ; qu'ils se mettent peu en peine des orgueilleux ; qu'ils vivent d'une maniere reglée ; qu'ils honorent Dieu ; qu'ils pensent à lui ; qu'ils le cherchent par la foi, par l'espérance & par la charité ; qu'ils donnent une certaine étendue à leurs études ; & qu'ils se procurent, à leurs amis & à tous ceux qu'ils pourront, une vie paisible & tranquille. Saint Augustin leur prescrit ensuite des regles particulieres pour leurs études, & dit que l'on apprend par autorité & par raison. Il distingue deux sortes d'autorités : l'une divine, qui ne nous propose jamais rien que de vrai ; l'autre humaine, qui est sujette à l'erreur. La raison est une action de l'esprit qui unit les choses suivant le rapport qu'elles ont ensemble, ou qui les sépare suivant leur disconvenance. C'est elle qui nous avertit de ne rien faire témérairement ; qui a inventé les Sciences, la Grammaire, la Dialectique, la Rhétorique, la Géométrie, l'Arithmétique, l'Astronomie. Saint Augustin fait voir l'utilité de toutes ces sciences, quels en sont les objets, & quel ordre il faut tenir dans l'étude qu'on en fait ; à quoi il ajoute, que lorſ-

qu'on les possede, on mérite le nom de sçavant, & qu'on peut dès ce moment s'appliquer à des sciences superieures, sçavoir à la connoissance de l'ame & de Dieu, en quoi consiste, selon lui, la véritable sagesse. Il veut qu'on la demande à Dieu, & que pour l'obtenir on vive bien, parce qu'il n'exauce pas les prieres de ceux dont les mœurs ne sont point reglées.

§. VI.

Des Soliloques, & des Livres de l'Immortalité & de la Grandeur de l'Ame.

Les Soliloques écrits en 386 *ou* 387.

I. LEs Soliloques suivirent de près les Livres contre les Académiciens, ceux de la Vie bienheureuse & de l'Ordre; puisque saint Augustin les composa étant encore dans la campagne de Cassiaque, d'où il sortit avant le Carême de l'an 387. On peut donc les mettre ou au commencement de cette année, ou à la fin de la précédente. Il étoit alors dans sa trente-troisiéme année (*a*). La méthode qu'il suivit dans cet ouvrage est différente de celle qu'il avoit suivie dans les précédens : car au lieu que dans ceux-là, il fait parler & disputer avec ses disciples & ses amis; dans celui-ci, il s'entretient seul avec lui-même. C'est pour cela qu'il l'intitula, Soliloques, terme (*b*) nouveau & d'une prononciation assez dure, mais très propre à signifier la chose qu'il marque. Il n'y a point, dit-il, de meilleure maniere de chercher la vérité que par des demandes & des réponses: mais parce qu'il se trouve peu de personnes qui n'ait honte de se voir convaincu, il arrive souvent qu'après qu'on a proposé une question pour l'examiner, & qu'on a commencé à la bien traiter, les contestations inutiles que l'opiniâtreté produit, la font perdre de vue. On s'échauffe, on crie, on en vient jusqu'à l'aigreur, que l'on dissimule ordinairement, mais que l'on laisse aussi paroître tout ouvertement. J'ai donc cru, continue-t il, que pour trouver la vérité & conserver mon esprit tranquille, je ne pouvois rien faire de mieux que de chercher cette vérité avec le secours de Dieu, en m'interrogeant & me répondant moi-même. C'est donc avec sa raison, comme si c'étoient deux personnes, que saint Augustin parle dans cet ouvrage.

Analyse du premier Livre des Soliloques. *p.* 355.

II. Il est divisé en deux Livres, où ce Pere a pour but de se perfectionner dans la connoissance de Dieu, & de son ame. Il commence le premier, par une longue & excellente priere à

(*a*) AUG. *lib.* I *Soliloq. cap.* 10. (*b*) *Lib.* 2 *Soliloq. cap.* 7.

Dieu, où après avoir reconnu qu'il eſt la vérité, la ſageſſe, la vie, la béatitude, & que c'eſt par lui que tous ces biens ſont communiqués aux hommes; que c'eſt lui qui nous retire de l'erreur & qui nous fait entrer dans la voie du ſalut; que celui-là périt qui eſt abandonné de lui; qu'il eſt le ſouverain bien, que perſonne n'a cherché comme il faut, qu'il ne l'ait trouvé; il lui demande de le convertir entierement à lui, & d'éloigner tous les obſtacles qui pourroient l'empêcher d'aller vers lui. Il ſe demande enſuite à lui-même, quelle eſt donc la fin de ſes deſirs & de la priere qu'il vient de faire à Dieu, & répond que c'eſt de connoître Dieu, & ſon ame. Il ajoute, qu'il ne ſeroit pas content ſi quelqu'un lui diſoit: Je vous ferai connoître Dieu comme vous connoiſſez Alypius; il ne le ſeroit pas même, s'il ne le connoiſſoit que de la même maniere qu'il connoiſſoit les vérités les plus certaines des Mathématiques; ni enfin, s'il n'en ſçavoit que ce que Platon & Plotin en ont dit. La Foi, dit-il, l'Eſpérance & la Charité ne ſont pas moins néceſſaires pour s'élever à la connoiſſance de Dieu, que pour l'aimer. Se demandant enſuite à lui-même, s'il aimoit quelque choſe outre la connoiſſance de Dieu & de lui-même: Je pourrois répondre, dit-il, ſuivant la diſpoſition où je me ſens actuellement, que je n'aime rien davantage; mais je vois bien pour le plus ſûr, que je ſuis obligé d'avouer que je n'en ſçais rien. Car j'ai ſouvent remarqué, que lorſque je croyois être inſenſible à tout le reſte, il me venoit des choſes dans l'eſprit qui m'y faiſoient une impreſſion toute autre que je ne l'aurois cru. D'autres fois, ſi les penſées qui m'attaquoient ne m'abattoient pas, elles me troubloient néanmoins davantage que je ne m'y étois attendu. Mais à préſent, il me ſemble qu'il n'y a que trois choſes dont je puiſſe être touché, de la perte de mes amis, de la crainte de la douleur & de l'appréhenſion de la mort. Il reconnoît qu'il n'étoit plus poſſedé ni de l'amour des richeſſes, ni des honneurs, ni des plaiſirs de la bouche, & que s'il uſoit des autres avec quelque ſatisfaction, il s'en paſſoit ſans peine; & que dans ce qui regardoit les beſoins du corps, il n'en prenoit que ce qui étoit néceſſaire pour ſa ſanté; qu'à l'égard du mariage, il s'étoit impoſé une loi de ne deſirer, de ne chercher, de n'épouſer jamais de femme; & que l'eſpérance de voir cette beauté éternelle après laquelle il ſoupiroit ardemment, s'augmentant de jour en jour en ſon ame, tous ſes plaiſirs, toutes ſes inclinations ſe portoient vers elle. Il avoue néanmoins qu'il ſentoit encore quelquefois des mouvemens de

cette passion qui l'avoit autrefois dominé avec tant de violence; mais que lorsque cela lui arrivoit, il en versoit des larmes avec tant d'abondance, qu'elles nuisoient à sa santé, & que tout son soulagement dans ces occasions étoit de recourir à Dieu, & de se jetter entre ses bras. Celui-là même, disoit-il, que je souhaite si ardemment de voir, sçait quand je pourrai être guéri. Qu'il fasse ce qu'il lui plaira: qu'il se montre à moi quand il le trouvera à propos, je m'abandonne entierement à sa divine miséricorde, & je me remets à ses soins. C'est assez que je sens qu'il ne peut manquer de secourir ceux qui sont dans cette disposition. Saint Augustin traite ensuite de la maniere dont on peut connoître l'ame, & convient que ce n'est que par la vérité: ce qui l'engage à examiner si ce sont deux choses différentes que le vrai & la vérité. Il soutient l'affirmative, & dit que comme un homme chaste peut mourir sans que la chasteté meurt; de même aussi ce qui est vrai peut périr sans que la vérité périsse.

Analyse du second Livre. p. 369.

III. Dans le second Livre, saint Augustin traite de l'immortalité de l'ame, & prouve que l'ame étant la demeure de la vérité, & la vérité étant immortelle, l'ame ne peut mourir. Il y fait diverses réflexions sur la vérité & la fausseté, & parle de deux personnes qui écrivoient alors sur l'immortalité de l'ame, l'un en prose à Milan même: c'étoit apparemment saint Ambroise; & l'autre dans les Gaules. On croit que c'étoit Zénobius à qui sont adressés les deux Livres de l'Ordre. Il témoigne dans ses Rétractations (a), ne point approuver ce qu'il avoit dit dans le premier Livre des Soliloques (b), que Dieu ne *permet qu'à ceux qui sont purs, de connoître la vérité*; puisqu'on peut dire que plusieurs de ceux qui ne sont pas purs, sçavent beaucoup de choses qui sont vraies. Il y reprend aussi quelques expressions peu correctes, entre-autres celles-ci: *Celui qui engendre & celui qu'il a engendré est un*: au lieu de dire, *sont un*, ainsi que parle la Vérité même dans l'Evangile selon saint Jean (c): *Moi & mon Pere, nous sommes un.*

Livre de l'immortalité de l'ame, en 387.

IV. Saint Augustin de retour à Milan, après avoir quitté la campagne vers le Carême de l'an 387, écrivit le Livre de l'Immortalité de l'Ame, comme un mémoire (d) pour achever ses Soliloques qui étoient demeurés imparfaits. Il dit qu'il ne sçait comment cet écrit est devenu public malgré lui, en sorte qu'on l'ait compté parmi ses ouvrages. Les raisonnemens en sont

(a) *Lib. 1 Retract. cap. 4.*
(b) *Lib. 1 Soliloq. c. 1.*
(c) *Joan. 10, 30.*
(d) *Lib. 1 Retract. c. 5.*

ſerrés & exprimés avec tant de préciſion, qu'ils fatiguent le lecteur, & demandent une grande attention : lui-même convient qu'il avoit peine à les entendre ; il y a un endroit dont il avoue qu'il ne comprenoit pas le ſens. Voici quelques-uns des principes dont il ſe ſert pour établir l'immortalité de l'ame.

V. L'ame eſt la demeure de la ſcience : or la ſcience ſera toujours ; car il ſera toujours vrai, par exemple, qu'une ligne tirée par le milieu d'un cercle, ſera plus grande que les autres lignes qui ſe couperont ſans paſſer par le centre : donc l'ame doit auſſi durer toujours. La raiſon & l'ame ſont une même choſe : or la raiſon eſt immuable & immortelle, l'ame l'eſt donc auſſi. La ſcience & l'art ſont immuables, & ils ne peuvent être que dans l'eſprit ; l'eſprit eſt donc immuable & conſéquemment immortel : car on ne peut pas dire que l'art & la ſcience ne puiſſent être que dans un ſujet vivant. Tant que l'eſprit ne ſera pas ſéparé de la raiſon, il demeurera : or il n'en ſçauroit être ſéparé, puiſqu'on ne peut aſſigner aucune cauſe de cette ſéparation : donc il ſubſiſtera toujours. L'ame n'eſt pas de pire condition que la matiere : or quelque diviſion que l'on faſſe de la matiere, elle ne peut être réduite au néant: donc l'ame ne peut non plus y être réduite. Comme rien ne ſe peut créer, puiſqu'il faudroit être avant que l'on fût, ce qui eſt abſurde ; rien auſſi ne peut s'anéantir ſoi-même. Si cela eſt vrai du corps, à plus forte raiſon eſt-il vrai de l'ame. La vie eſt l'eſſence de l'ame : elle ne peut donc en être privée, autrement ce ne ſeroit plus une ame. L'ame ne conſiſte point dans l'arrangement des parties du corps, puiſque plus l'on s'efforce de la dégager des ſens, plus l'on a de facilité à comprendre les choſes. Il n'y a rien qui ſoit contraire à la vérité ſuprême, ni conſéquemment à l'ame qui en eſt une émanation : elle eſt donc immortelle, n'y ayant rien qui puiſſe la détruire, puiſque rien ne lui eſt contraire. L'ame ne peut être changée en corps : il faudroit pour cela ou qu'elle voulût ce changement, ou qu'elle pût y être contrainte par le corps. Or l'un & l'autre ſont également abſurdes : elle n'eſt point ſoumiſe au corps : il ne peut donc la contraindre : & elle ne veut le corps que pour l'avoir en ſa puiſſance & pour le vivifier. Saint Auguſtin ajoute, que l'eſprit ne peut point être affoibli par le ſommeil qui n'aſſoupit que les ſens pour donner du repos au corps ; que ſi l'eſprit ſe ſouvient d'avoir raiſonné pendant le ſommeil & d'avoir donné de bonnes raiſons, c'eſt une preuve qu'il peut faire ſes fonctions ſpirituelles dans le tems même qu'il n'a pas l'uſage des ſens du corps auquel il eſt

Analyſe de ce Livre. p. 887.

uni ; que l'union de l'ame avec le corps n'eſt point locale, quoique le corps ſoit dans un lieu ; que le corps ne ſubſiſte qu'en tant qu'il eſt animé par notre ame ; qu'elle ne peut être changée en une ame irraiſonnable, parce qu'il faudroit qu'elle changeât d'eſpece & qu'elle prît celle d'une choſe qui lui eſt inférieure, & que comme la matiere, elle occupât un eſpace, ce qui ne ſe peut dire, puiſque l'ame eſt toute entiere dans tout le corps, & dans chaque partie du corps : au lieu que la matiere n'eſt toute entiere que dans le tout, & non pas dans chaque partie du tout. Saint Auguſtin dans ſes Livres des Rétractations (*a*), corrige quelques endroits de celui de l'immortalité de l'Ame, en particulier l'endroit où il avoit dit que l'eſprit de l'homme ne peut être ſéparé de la raiſon éternelle, parce qu'il ne lui eſt pas uni localement : & il reconnoît qu'en cela il n'a pas parlé conformément à ce que nous liſons dans le Prophéte Iſaïe : *Vos péchés vous ſéparent de Dieu.* D'où il conclut que l'on peut admettre une ſéparation entre les choſes qui ne ſont pas unies localement, mais d'une maniere ſpirituelle.

Iſai. 59, 2.

Livre de la quantité de l'ame, en 388.

VI. Il témoigne dans les mêmes Livres des Rétractations (*b*), que ce fut à Rome qu'il écrivit celui de la Quantité ou de la Grandeur de l'Ame, peu de tems après qu'il eut quitté Milan, & lorſqu'il avoit déja reçu le batême. Il avoit fait auparavant dans la même ville les Livres des Mœurs de l'Egliſe Catholique & des Mœurs des Manichéens, qui devroient conſéquemment être placés avant celui de la Grandeur de l'Ame. Mais on l'a mis dans cet endroit, à cauſe qu'il traite de la même matiere que ceux dont nous venons de parler, & c'eſt le rang qu'il tient dans les anciennes éditions comme dans la nouvelle, quoique ſaint Auguſtin n'en parle dans ſes Livres des Rétractations, qu'après avoir parlé de ceux qui traitent des mœurs de l'Egliſe & de celles des Manichéens. On met celui de la grandeur de l'Ame vers le commencement de l'an 388. Il eſt en forme de Dialogue. Evodius y propoſe les difficultés : & ſaint Auguſtin les réſout. Au lieu d'Evodius, on lit Adeodat dans les éditions ordinaires & dans quelques manuſcrits, mais qui ne ſont pas anciens. C'eſt une faute que l'on a corrigée dans la nouvelle édition, où l'on s'eſt fondé ſur ce que ſaint Auguſtin (*c*) reconnoît lui-même dans ſa Lettre 162 à Evodius, que c'étoit avec lui qu'il s'entretenoit dans ce Livre. D'ailleurs celui qui parle dans ce Dia-

(*a*) *Lib.* I *Retract. cap.* 5.
(*b*) *Ibid. cap.* 8.
(*c*) Aug. *Epiſt.* 162, *n.* 2.

logue avec saint Augustin, se présente (*d*) comme étant dans l'âge viril, d'où l'on passe la à vieillesse: ce qui ne se peut dire d'Adeodat, qui n'étoit âgé pour lors que d'environ 16 ans.

VII. Saint Augustin agite dans ce Dialogue, plusieurs questions au sujet de l'Ame, sur son origine, & sur sa nature, si elle est étendue, pourquoi elle a été unie avec le corps, quel changement il lui arrive, en quel tems elle entre dans le corps, & quand elle en sort. Mais il s'arrête principalement à examiner si elle est étendue, afin de montrer que la grandeur de l'ame n'est point une quantité ou une grandeur corporelle, quoique l'ame soit quelque chose de grand & de relevé. C'est ce qui a fait intituler ce Livre, *De la Grandeur de l'Ame*. A la premiere question d'Evodius, qui regarde l'origine de l'ame, saint Augustin répond que cette question peut s'entendre en deux manieres: Où est la demeure de l'ame? & quelle est la matiere dont elle est composée? La demeure de l'ame & sa patrie est Dieu qui l'a créée. Pour ce qui est de sa nature, on ne peut la nommer ni l'expliquer, n'étant point composée de parties sensibles comme sont les corps. Elle est unique dans son espece. Evodius demande en second lieu, quelle est l'ame? Saint Augustin lui répond qu'elle est semblable à Dieu. A quoi il ajoute, qu'encore qu'elle soit faite à son image, elle ne peut pas pour cela faire ce que Dieu fait: ce qui n'est pas surprenant, puisque la représentation ou l'image de notre corps, n'a pas la même vertu ni le même pouvoir que notre corps même. Sur la troisiéme question, Si l'ame est étendue? saint Augustin dit que l'ame n'a point d'étendue, si par ce terme on entend une étendue corporelle; qu'elle est d'autant plus précieuse, qu'elle n'a aucun des attributs qui conviennent à la matiere; & que n'ayant aucune des dimentions corporelles, elle ne laisse pas d'être une substance, différente toutefois du corps, & même de l'air qu'on ne peut nier être matériel. Saint Augustin donne pour maxime qu'il est plus sûr à la multitude lorsqu'il s'agit d'examiner la nature des choses, de s'en rapporter plûtôt à l'autorité, qu'aux lumieres de la raison. Il entre dans le détail des figures de Mathématique, & parce que l'esprit en conçoit toutes les propriétés qui sont invisibles, il en infere qu'il est incorporel, & qu'on le peut définir, une substance raisonnable destinée à gouverner le corps. Mais, dira-t-on, si l'ame n'a aucune des dimentions corporelles, comment peut-on dire qu'elle croît avec l'âge, & que

Analyse de ce Livre, p. 401.

(*d*) *Lib. de Quant. anim. cap.* 24.

la raison se perfectionne ? Saint Augustin répond que ce n'est qu'une façon de parler métaphorique, & qu'on ne peut réellement attribuer aucun accroissement à l'ame. Car si de ce qu'un enfant apprend peu à peu, on en pouvoit conclure que son ame en reçoit des accroissemens avec l'âge, il faudroit dire aussi qu'elle diminue, lorsque dans un âge avancé, on oublie ce qu'on avoit appris étant jeune. L'ame naît donc avec toutes ses connoissances, & quand on dit qu'elle apprend quelque chose, cela ne signifie autre chose sinon qu'elle se rappelle (*e*) ce qu'elle sçavoit déja. Saint Augustin retouchant cet endroit dans son premier Livre des Rétractations, dit qu'il ne faut pas l'entendre comme si l'ame, suivant les principes de la métempsycose, avoit appris, soit dans un corps différent de celui qu'elle anime actuellement, soit hors du corps & dans un autre monde ; & qu'il faut expliquer ce qu'il dit ici de la capacité de l'ame, des choses purement intellectuelles. Car, ajoute-t-il, elle n'a pas apporté avec elle la connoissance de tous les arts (*f*), de ceux-là en particulier qu'on ne peut apprendre sans le secours des sens, comme de la Médecine & de l'Astrologie, dont l'ame ne sçait que ce qu'elle en a appris depuis son union avec le corps. Ce Pere fait voir ensuite comment l'ame se sert des nerfs comme d'instrumens pour donner le mouvement au corps, & comment elle n'est point étendue comme le corps, quoiqu'elle sente dans toutes les parties du corps. Il parle des cinq sens, & distingue entre la raison & le raisonnement, disant que la raison est le regard de l'ame ; & le raisonnement, la recherche de la raison. Il marque la différence de l'ame de l'homme, de celle des bêtes, à qui il accorde des sensations sans connoissances. Il convient que leurs sensations surpassent les nôtres ; mais que nous les surpassons en esprit, en raison & en science. La sensation se fait par le sentiment : & la science s'acquiert par la raison. Ce que nous connoissons par le moyen du corps s'appelle sentiment : & on donne le nom de science à ce qui est connu par la raison. Saint Augustin fait après cela le dénombrement des qualités excellentes de l'ame de l'homme, soit qu'on la considere par rapport au corps, soit en elle-même, soit par rapport à Dieu, & les réduit à sept chefs ou dégrés. Le premier consiste en ce que l'ame anime le corps & en empêche la dissolution, en faisant distribuer également à tous les membres les alimens nécessaires. Le second, en ce que tous

(*e*) *Lib. de quant. anim. p.* 417. (*f*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 8.

les ſens font impreſſion ſur elle : en ſorte que par le toucher, par exemple, elle ſent & diſtingue ce qui eſt chaud, froid, rude, doux, & ainſi des autres. Le troiſiéme dégré regarde l'étendue prodigieuſe de la mémoire qui lui rappelle des choſes ſi variées & en ſi grand nombre. Le quatriéme la jette dans un combat continuel au ſujet des adverſités & des plaiſirs du monde, dans l'obligation où elle eſt de ſe préferer elle-même non-ſeulement à ſon corps, mais auſſi à toutes les choſes corporelles. Epurée par ces combats, & victorieuſe de tous ces obſtacles avec le ſecours de la ſouveraine juſtice, l'ame ſe réjouit en elle-même, & n'a plus rien à craindre. Se voyant donc tranquille, elle s'applique avec confiance à la contemplation de la vérité ſuprême, & parvient enfin à jouïr du vrai & du ſouverain bien. C'eſt ce qui conſtitue les cinquiéme, ſixiéme & ſeptiéme dégrés. De tant d'excellentes qualités dont l'ame eſt ornée, ſaint Auguſtin conclut que de toutes les créatures, l'ame eſt celle qui approche le plus de la nature de Dieu. Il ajoute, qu'elle eſt auſſi douée du libre arbitre, & que rien ne peut l'en priver. Ce Pere ne répond point aux trois autres queſtions d'Evodius : mais il finit ce Traité par une réflexion ſur la véritable Religion, qu'il fait conſiſter dans le retour de l'ame à Dieu, dont elle s'étoit ſéparée par le péché.

§. VII.

Des Livres de la Muſique & du Maître.

I. PEndant le ſéjour que ſaint Auguſtin fit à Milan (*a*) pour ſe diſpoſer au batême, il travailla à divers ouvrages ſur les Belles-Lettres & les Sciences. Mais il n'y acheva que celui de la Grammaire, ayant laiſſé imparfaits ceux qui traitoient de la Logique, de la Rhétorique, de la Géométrie, de l'Arithmétique, de la Philoſophie & de la Muſique. De retour en Afrique, après ſon batême (*b*), vers l'an 389, il reprit ce qu'il avoit commencé ſur la Muſique, & compoſa ſix Livres ſur cette matiere. Ils ſont en forme de Dialogue entre le Maître & le diſciple, ou ſelon que portent divers manuſcrits, entre lui & ſon diſciple Licentius, qui avoue dans le troiſiéme Livre (*c*), qu'il ne ſçavoit pas alors quelles ſyllabes il falloit faire longues ou

Livre de la Muſique, écrits en 389.

(*a*) Aug. *l.* 1. *Retract. cap.* 6.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) Aug. *lib.* 3 *de Muſic.* *n.* 5. *p.* 474.

bréves. Saint Augustin fit cet Ouvrage comme un jeu d'esprit dans les momens (*d*) que d'autres soins plus importans lui laissoient vuides. Il n'y traite que cette seule partie de la Musique, qui regarde le tems & le mouvement, se réservant à faire (*e*) encore six autres Livres sur la modulation, quand il en auroit le loisir. Mais les soins de l'Episcopat lui firent tomber des mains tous ces amusemens agréables.

Difficulté qu'il y a d'entendre ces Livres. Quel en est le dessein.

II. Le but de cet Ouvrage est de montrer comment, par le moyen des nombres muables (*f*), soit corporels, soit spirituels, on peut arriver aux nombres immuables qui ne se trouvent que dans la vérité incapable de changement, & connoître les merveilles invisibles de Dieu par ses ouvrages invisibles. Les cinq premiers Livres sont très-difficiles à entendre (*g*), à moins qu'on n'ait quelqu'un qui puisse non-seulement distinguer ce que ce Pere fait dire à chacun des interlocuteurs, mais encore faire sonner les longues & les breves, en sorte que les différentes proportions des nombres s'entendent & frapent l'oreille. Ce qui est d'autant plus difficile que les sons des mots qui sont apportés en exemple sont entremêlés de certains silences mesurés, qu'on ne sçauroit appercevoir à moins d'être aidé par un homme qui prononce selon les regles. C'est pourquoi il ne croit pas qu'ils vaillent la peine qu'on les lise, ni qu'on se travaille pour les entendre, d'autant que l'on trouve ramassé dans le sixiéme (*h*), tout le fruit que l'on peut tirer des autres. C'est ce qui rendit ce Livre le plus célebre de tous (*i*). Saint Augustin a sur-tout en vue les jeunes gens, & les autre mêmes plus âgés, qui ont de l'esprit & de l'amour pour les Belles-Lettres ; & s'y applique à leur faire comme un dégré de ce qu'ils aiment, pour s'élever peu-à-peu jusqu'à celui que nous devons seul aimer, afin qu'ils s'attachent à lui par l'amour de la vérité immuable. Celui donc, dit-il (*k*), qui lira ces cinq Livres, reconnoîtra que nous nous y entretenons avec ceux qui aiment les Letres & la Poésie, non pour nous arrêter avec eux, mais pour nous avancer ensemble. Et quand il sera venu au sixiéme Livre, si Dieu me fait la grace, comme je l'espere & comme je l'en supplie, de seconder mon dessein & mon intention, il jugera que le chemin si bas où nous marchons est pour arriver à quelque chose de fort grand & de fort subli-

(*d*) Aug. *Epist.* 101 *ad Memor.*
(*e*) *Ibid.*
(*f*) Aug. *lib.* 1 *Retract. cap.* 11.
(*g*) Aug. *Epist.* 101.
(*h*) *Ibid.*
(*i*) Aug. *l.* 1 *Retract. cap.* 11.
(*k*) Aug. *l.* 6 *de Music. c.* 1.

me ; & qu'ainsi, si nous aimons mieux prendre une route si basse avec les personnes foibles, plûtôt que de les précipiter en leur faisant prendre un trop grand essor, ils jugeront ou que nous n'avons pas péché en cela, ou que notre faute est légere. Ce Pere dit ailleurs, que ceux qui n'ont pas l'esprit assez subtil pour suivre le chemin qu'il trace dans ses livres de la Musique, & qui néanmoins vivent de la foi de Jesus-Christ, font ce même chemin, non en y marchant avec peine & avec fatigue, mais en y volant en quelque sorte, soutenus par les aîles de la charité ; que sans avoir besoin de la lueur & du foible éclat des raisonnemens humains, ils arrivent à cette bienheureuse fin par la force & la puissance du feu de leur charité qui les purifie : & qu'ils parviennent enfin après cette vie, au lieu où ce feu de la charité conduit, mais d'une maniere plus sûre & plus heureuse que les autres ; que ceux, au contraire, qui ont assez d'intelligence pour entendre ses raisonnemens, se perdent malheureusement avec toute leur science, s'ils ne sont conduits par la foi du Médiateur. Licentius (*l*) & l'Evêque Mémorius (*m*), demanderent à saint Augustin ses six livres de la Musique, & il promit de les envoyer à ce dernier quand il les auroit corrigés : en attendant il lui envoya le sixiéme, l'ayant trouvé correct, & ne le croyant pas indigne de son attention (*n*). On ne sçait s'il lui fit part des cinq autres.

Dans le premier, il traite de la Musique en général, qu'il définit la science de chanter avec harmonie & de mesure. Il y parle aussi des divers nombres qui servent à la mesure des tems, & de leur proportion. Dans le second, il traite des syllabes & des pieds mesurés, c'est-à-dire, composés de longues & de breves, dont il rapporte vingt-huit especes. Il montre dans le troisiéme, quelle différence il y a entre rhythme, mesure & vers ; après quoi il traite en particulier du rhythme ou cadence ; puis il commence à parler de la mesure des vers, il y emploie encore tout le quatriéme Livre. Le cinquiéme renferme ce qui regarde les vers & leurs différentes especes. Dans le sixiéme, il fait voir que la Musique doit contribuer à élever le cœur & l'esprit à une harmonie toute céleste & toute divine. C'est pourquoi saint Augustin y traite des nombres muables, soit corporels, soit spirituels, comme étant des dégrés pour parvenir aux nombres immuables qui ne se trouvent que dans la vérité immuable. Il y fait voir que l'on ne peut vaincre l'amour des choses temporel-

Analyse des Livres de la Musique, pag. 143.

(*l*) Aug. *Epist.* 39. (*m*) *Epist.* 101. (*n*) *Ibid.*

les, que par la douceur & l'avant-goût des biens éternels ; & que l'ame est rappellée à l'amour de Dieu, par le bel ordre & l'arrangement qu'elle aime dans les choses créées. Il y dit aussi quelque chose des quatre vertus qui rendent en ce monde l'ame parfaite ; sçavoir, la tempérance, la force, la justice, la prudence. Par la tempérance, qui consiste à nous détacher des choses inférieures & à combattre nos anciennes habitudes, nous nous mettons en état de pouvoir résister aux puissances aëriennes jalouses de notre bonheur. La force, fait que dans les affaires du salut, nous ne craignons ni adversités, ni la mort même. La justice nous apprend à ne servir & à n'adorer que Dieu. La prudence nous fait distinguer les choses temporelles & inférieures, des supérieures & des éternelles, & nous enseigne en même-tems à ne nous servir des premieres que par rapport aux secondes. Saint Augustin dit que ces quatre vertus se trouvent aussi dans les bienheureux, mais d'une autre maniere que dans nous. En examinant si l'ame souffre quelque chose de la part du corps, & comment se font ses sensations, il dit que l'ame n'anime le corps que par l'intention de celui qui l'a créé ; qu'elle ne souffre rien de la part du corps ; qu'elle en dispose & agit dans lui comme lui étant soumis de Dieu ; qu'elle y opere avec plus ou moins de facilité, selon qu'elle trouve dans le corps plus ou moins de résistance, que cette résistance est proportionnée aux mérites ou démérites de l'ame ; c'est-à-dire, à proportion de ce qu'elle en réprime les mouvemens dereglés, ou qu'elle ne les réprime pas ; que tous les objets extérieurs ne font point d'impression sur l'ame, mais sur le corps ; mais que ce qui fait son plaisir ou sa douleur, vient de la différente maniere dont son corps est frapé au dehors. Il dit à ceux qui liront cet Ouvrage, qu'il ne l'a composé que pour les foibles, & non pour ceux qui appuyés de l'autorité de la foi en un Dieu suprême, adorent la consubstantielle & immuable Trinité, & sont purifiés, non par les étincelles des raisonnemens humains, mais par le feu ardent de la charité. A quoi il ajoute, qu'il n'eût pas même osé prendre cette voie pour les instruire, s'il n'eût eu l'exemple de plusieurs Catholiques de mérite qui l'avoient employée avant lui, pour réfuter les Hérétiques, faisant servir à cela les talens & les facultés qu'ils avoient acquises par l'étude des lettres humaines.

Livre du Maître, ce qu'il cõtient, 542, vers l'an p. 389.

V. Saint Augustin écrivit le Livre du Maître (*a*), lorsqu'Adeo-

(*a*) Aug. *l. 9 Conf. cap. 6.*

dat

dat étoit dans sa seiziéme année, la seconde depuis qu'ils avoient reçu le batême, c'est-à-dire, vers le milieu de l'an 389. Il n'y avoit pas long-tems qu'il avoit achevé ses livres de la Musique: c'est pourquoi il place le livre du Maître immédiatement après ceux-là, dans son premier livre des Rétractations (*b*). Il est écrit en forme de Dialogue entre lui & Adeodat son fils: & il proteste (*c*) que toutes les pensées qui y sont écrites au nom d'Adeodat, sont effectivement de lui, quoiqu'il n'eût encore que seize ans. J'ai même vu, ajoute-t-il, des choses encore plus admirables de cet enfant; & la grandeur de son esprit m'étonnoit. Il traite dans cet Ouvrage, de la force & de la signification des mots, & fait voir par divers raisonnemens & par l'autorité de l'Ecriture, que ce ne sont pas les paroles que les hommes font retentir à nos oreilles, qui enseignent la science à l'homme; mais que la vérité éternelle, Jesus-Christ le Verbe de Dieu est notre seul & véritable Maître; & que la vie bienheureuse consiste à l'aimer & à le connoître.

§. VIII.

Des trois Livres du Libre-Arbitre.

I. LEs trois livres du Livre-Arbitre ne sont pas de la même année. Saint Augustin commença le premier étant à Rome en 388: & les deux autres ne furent achevés qu'en 395, & après qu'il eut été fait Prêtre (*d*). Il envoya cet Ouvrage à saint Paulin, en lui disant (*e*), qu'il souhaiteroit que la question importante y fût traitée avec une clarté & une solidité qui répondît à la grosseur de leur volume. Quelque tems après, il écrivit à Secondin Manichéen de Rome, que s'il vouloit lire ces Livres (*f*), il les trouveroit à Nole chez saint Paulin. Il y renvoya encore Evodius (*g*), le même avec qui il s'y entretient: car ils sont en forme de Dialogue. Marcellin (*h*) ayant trouvé à redire à un endroit du troisiéme Livre, saint Augustin en prit la défense, mais après avoir déclaré qu'il reconnoissoit sans peine que ses Ouvrages n'étoient point exemts de fautes, & que ceux qui lui montreroient celles qu'il ne voyoit pas, lui feroient plaisir. Voilà, lui dit-il, ce que je pense de mes Ouvrages. Venant ensuite à l'endroit auquel on avoit trouvé à redire, & où on lisoit que l'ame, qui par un effet de l'ordre qu'il a plu à Dieu

Livres du Libre-arbitre. p. 570, vers l'an 388.

(*b*) Aug. *l.* 1 *Retract. c.* 12.
(*c*) *Lib.* 9 *Conf. cap.* 6.
(*d*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 9.
(*e*) Aug. *Epist.* 31, *n.* 7.
(*f*) *Lib. cont. Secund.*
(*g*) *Epist.* 162, *n.* 2.
(*h*) *Epist.* 143.

d'établir, a été attachée à une nature si fort au-dessous de la sienne, c'est-à-dire, à la nature corporelle, ne gouverne pas tout-à-fait son corps, comme elle voudroit, & n'en dispose qu'autant que les loix générales de l'ordre établies de Dieu, le permettent; il répond : Si ceux qui prétendent que je me suis déterminé par-là, à une opinion fixe sur l'origine de l'ame, & que j'ai voulu dire, ou qu'elle passoit des peres dans les enfans, ou que c'est une punition de certains péchés commis dans je ne sçais quelle vie qui ait précédé celle-ci, qu'elle est jettée & enfermée dans le corps; si ceux là, dis-je, veulent bien examiner ce que je dis dans cet endroit-là, ils verront qu'en me tenant à ce qui est certain, que depuis le péché du premier homme, les autres hommes sont nés & naîtront jusqu'à la fin des siécles, dans une chair de péché pour la guérison de laquelle Jesus Christ est venu dans une chair semblable à celle du péché; j'ai choisi & mesuré mes paroles de telle sorte qu'on n'en sçauroit tirer de préjugé contre aucune des quatre opinions sur l'origine de l'ame que je propose dans ce lieu-là, sans en établir, ni même en approfondir aucune. Je les ai toutes laissées à part pour n'établir que ce que j'avois entrepris, qui est que de quelque côté que fût la vérité entre les quatre, nous avions toujours sujet de louer Dieu & de le remercier. Saint Augustin écrivant depuis à saint Jérôme (*i*), lui marque de quelle maniere il avoit parlé dans ces Livres de l'origine de l'ame dans le corps, sans songer aux Priscillianistes dont il n'avoit pas encore ouï parler. Il lui dit aussi qu'il ne s'y étoit pas beaucoup étendu sur le batême des enfans, & qu'il n'avoit point parlé de leur damnation lorsqu'ils meurent sans batême, parce que cela ne faisoit point à son sujet. Ces trois Livres sont, comme on vient de le dire, écrits en forme de Dialogue, où saint Augustin s'entretient avec Evodius. Le sujet de leur discours (*k*), est de chercher la cause & l'origine du mal, & ils s'efforcent l'un & l'autre de découvrir par les lumieres de la raison ce que l'autorité divine, à laquelle ils avoient soumis leur esprit, les avoit déja obligés d'en croire. Comme après cet examen, ils convinrent que le mal ne venoit que du Libre-Arbitre, ils intitulerent ainsi les trois Livres qui contiennent ce qui fut dit dans leurs entretiens. Il se présenta pendant qu'ils discouroient ensemble diverses autres questions, ou difficiles à résoudre, ou qui en demandoient une trop longue question, mais ils ne voulurent point s'y arrêter; & saint

(*i*) *Epist.* 166, *n.* 18.

(*k*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 9.

Augustin se contenta de montrer, que quelque sentiment qu'on eût sur ces questions, on ne pouvoit disconvenir que Dieu ne fût toujours louable dans ses œuvres. Il ne parle pas non plus de la grace par laquelle Dieu prépare la volonté de ses élus, & s'il en dit quelque chose, ce n'est qu'en passant; parce qu'il n'en étoit pas question, y ayant de la différence entre sçavoir d'où vient le mal, & chercher comment on peut recouvrer le bien que l'on a perdu, ou en acquérir un plus grand. Les Pélagiens qui n'établissoient le Libre-Arbitre que pour détruire le mystere de la grace, en voulant que Dieu la donnât selon les mérites, ne pouvoient donc tirer avantage de ce que saint Augustin avoit dit dans ces trois livres en faveur du Libre-Arbitre. Pélage les cite toutefois; prétendant que S. Augustin y avoit enseigné, tant dans le premier Livre que dans les deux suivans, que la grace se donnoit selon les mérites, & que le Libre-Arbitre se suffisoit à lui-même pour éviter le péché. Ce fut pour lui répondre, que saint Augustin écrivit le Livre qui est intitulé, *De la Nature & de la Grace :* & il y fit voir (*l*) que dans les endroits mêmes cités par Pélage, il détruisoit le mauvais sens que cet Hérésiarque donnoit à ces paroles: ajoutant que si Pélage vouloit confesser tout ce qui étoit dans les endroits qu'il citoit, on n'auroit plus rien à lui dire sur ce sujet. Car quoique les trois livres du Libre-Arbitre fussent écrits contre les Manichéens, & non contre les Pélagiens dont les erreurs n'étoient pas encore connues, saint Augustin ne laisse pas de les y détruire suffisamment. En effet, il enseigne dans le second Livre (*m*), que les moindres biens, de même que les plus grands sont de Dieu; que toute bonne pensée ne vient que de Dieu; que l'homme ne peut se relever de sa chute, si Dieu ne lui tend & ne lui prête la main: & il se sert dans ses livres des Rétractations (*n*), de ce qu'il avoit dit dans ceux du Libre-Arbitre, pour montrer que long-tems avant l'hérésie pélagienne, il avoit enseigné que tout bon mouvement du Livre-Arbitre est un don de Dieu.

(*l*) Aug. *l. de Natura & Gratia, cap.* 6 & 7.

(*m*) Abundantia & magnitudo bonitatis Dei non solùm magna, sed etiam media & minima bona esse præstitit . . . Tu autem pietatem inconcussam tene, & nullum tibi bonum vel sentienti, vel intelligenti, vel quoquo modo cogitanti occurrat, quod non sit ex Deo . . . sed quoniam non sicut homo spontè cecidit, ita etiam spontè surgere potest, porrectam nobis desuper dexteram Dei, id est, Dominum nostrum Jesum Christum, firma fide teneamus. Aug. *lib.* 2 *de Lib. arb. c.* 19, *n.* 50. & *c.* 20, *n.* 59.

(*n*) Ecce antequam Pelagiana hæresis extitisset, sic disputavimus: cùm enim omnia bona dicerentur ex Deo . . . sequitur ut ex Deo sit etiam bonus usus liberæ voluntatis. Aug. *lib.* 1 *Retract. c.* 9, *n.* 5.

Analyse du premier Livre. p. 570.

II. Dans le premier Livre, saint Augustin explique la question difficile de l'origine du mal qui avoit autrefois agité si longtems son esprit, & l'avoit fait tomber dans l'hérésie des Manichéens. Il établit d'abord, que Dieu étant bon par lui-même, il ne peut être l'auteur du mal; que chacun est auteur du mal qu'il fait; & qu'on ne peut pas dire que celui qui péche ait vu naître celui qui lui ait appris à mal faire. Ensuite il fait voir que le mal tire son origine du Libre-Arbitre, qui suit volontairement les mouvemens de cette cupidité criminelle qu'on appelle convoitise, & qu'il définit l'amour de toutes les choses que l'on peut perdre contre son gré. Il dit que nous avons en nous-mêmes une impression de la loi éternelle, qui veut que toutes choses soient parfaitement dans l'ordre; & que cette loi est tellement immuable, qu'il n'y a ni violence, ni hazard, ni aucun renversement dans le monde, qui puisse jamais empêcher qu'il ne soit juste que tout soit exactement dans l'ordre, & que cet ordre demande que l'homme lui soit toujours soumis. Il ajoute que la raison qui distingue l'homme des bêtes doit toujours dominer en lui; qu'il n'est contraint par aucun endroit d'obéir à la cupidité sur laquelle il a un véritable empire; que s'il y obéit, il mérite d'en être puni, parce qu'il y obéit de son plein gré; que comme il est en son pouvoir de faire le mal, il peut aussi faire le bien s'il le veut; en sorte que c'est notre volonté qui nous rend heureux ou malheureux. D'où il conclut que tout homme (*o*) qui veut vivre dans la justice & dans l'honnêteté, s'il veut cela plus qu'il ne veut tous les biens passagers & fugitifs, parviendra à ce bien véritable avec tant de facilité qu'il ne lui en coute rien autre chose pour avoir ce qu'il veut, que de le vouloir. Ce n'est pas que tous les hommes ne veuillent être heureux: les bons & les méchans le souhaitent; mais avec cette différence, que les bons s'en rendent dignes par leurs bonnes actions, & que les mauvais ne font pas ce qu'ils devroient faire pour être heureux. Ceux-là obéissent à la loi éternelle qui nous défend de nous attacher aux biens temporels; ceux-ci, au contraire, n'aiment point cette loi, & sont attachés à tout ce qu'elle défend, à l'amour des richesses, des honneurs & des voluptés. N'attachons point comme eux, notre affection aux biens de la terre, en sorte qu'ils deviennent comme des membres & des parties de notre cœur, ce

(*o*) Ex quo conficitur ut quisquis rectè honestèque vult vivere, si id velle præ fugacibus bonis velit, assequatur tantam rem tanta facilitate, ut nil aliud ei quàm ipsum velle, sit habere quod voluit. *L.* 1, *cap.* 13, *num.* 29.

qui est le propre effet de l'amour ; de crainte que si ces biens nous sont ravis, ils n'ensanglantent, pour le dire ainsi, & ne rouillent notre ame par la plaie qu'elle en souffrira : mais élevons-nous tout entiers au-dessus de ces biens terrestres, afin d'être prêts à les avoir & à en user, s'il est nécessaire ; & encore plus prêts à les perdre & à en être privés.

III. Le second Livre commence par cette question d'Evodius : Pourquoi Dieu a accordé à l'homme la liberté de pécher, qui lui est si préjudiciable ? Saint Augustin répond que nous ne devons point croire que Dieu ait donné à l'homme le Libre-Arbitre, précisément parce que c'est par le Libre-Arbitre que nous péchons ; mais parce que sans lui l'homme ne peut bien vivre. Il ajoute que dès le moment que l'on convient qu'il est un don de Dieu, il n'a pu nous être donné d'une autre maniere qu'il nous a été donné : celui de qui nous l'avons reçu n'étant répréhensible en aucune des choses qu'il a faites. Ce Pere pour éclaircir davantage la question d'Evodius, s'en propose trois autres ; la premiere, Comment il est évident qu'il y a un Dieu ; la seconde, Si tous les biens quels qu'ils soient, viennent de lui ; la troisiéme, Si l'on doit compter la liberté de notre volonté parmi les biens. Pour résoudre la premiere question, il entre dans le détail de tout ce qu'il y a de grand dans l'homme, & releve surtout la raison dont son ame est douée. Ensuite il fait voir qu'il y a un Etre plus parfait que notre ame, & que cet Etre est la vérité même, la bonté même & la sagesse même, c'est-à-dire, notre Dieu qui nous a délivrés de la mort & de la servitude du péché. Notre liberté consiste à être soumis à cette vérité, & c'est elle aussi qui fait notre bonheur, parce que nous en jouissons avec assurance de ne le point perdre. Il répond à la seconde question en montrant que tout bien & toute perfection viennent de Dieu ; il distingue pour cela trois sortes de biens ; les plus grands, qui sont les vertus qui nous font bien vivre : les plus petits, qui sont les idées des objets corporels sans lesquels on ne peut bien vivre ; & les médiocres, parmi lesquels il met les puissances de l'ame. L'on ne sçauroit mal user des premiers, c'est-à-dire, de la vertu, parce que le propre effet de la vertu, est de nous faire bien user des choses dont nous pourrions abuser ; mais on peut mal user des seconds & des derniers. Le Libre-Arbitre est du nombre des biens médiocres, quoiqu'on puisse s'en servir pour faire le mal ; & c'est ce que prouve saint Augustin pour répondre à la troisiéme question. La raison principale qu'il en donne, est la même

Analyse du second Livre p. 584.

qu'il avoit déja donnée plus haut ; ſçavoir, que rien ne peut ſe faire de bien que par le même Libre-Arbitre de la volonté, & que c'eſt ſur-tout pour le bien que Dieu nous l'a donné. Lorſque cette volonté s'attache au ſouverain bien, l'homme peut s'aſſurer qu'il poſſede la béatitude ; mais quand il s'en éloigne pour s'attacher aux biens extérieurs & terreſtres, elle y trouve ſon malheur, & péche. Ce n'eſt donc ni la volonté en elle-même, ni les objets auxquels elle s'attache, qui ſont des maux ; c'eſt l'éloignement de Dieu & l'attachement aux choſes créées qui ſont tout le mal & tout le péché. Or cet éloignement de Dieu, & cet attachement aux choſes créées, ne viennent pas de Dieu même ; ils ont leur cauſe dans la volonté.

Analyſe du troiſiéme Livre. p. 609.

IV. Mais d'où vient le mouvement par lequel la volonté s'éloigne de Dieu & s'attache à la créature ? C'eſt ce que ſaint Auguſtin explique dans le troiſiéme Livre. Si ce mouvement étoit naturel, il ſeroit néceſſaire ; & l'homme en le ſuivant ne pécheroit pas, parce qu'où la nature & la néceſſité dominent, il n'y a point de péché. Puis donc que ce mouvement eſt coupable, il n'eſt pas naturel. Il eſt coupable, puiſqu'il déplaît. Il eſt volontaire, puiſque notre ame ne peut devenir eſclave de la cupidité, que par ſa propre volonté ; étant injuſte qu'elle ſoit contrainte au vice par un être ſupérieur, ou par ſon égal ; n'y ayant point d'être d'une nature inférieure à la ſienne, qui ait du pouvoir ſur elle. Mais comment accorder la liberté de l'homme avec la preſcience de Dieu ? Car c'eſt, ce ſemble, une ſuite néceſſaire, que je ſois pécheur, ſi Dieu a prévu mon péché. Saint Auguſtin fait ſentir la fauſſeté de ce raiſonnement, par celui-ci : Si Dieu a prévu que vous ſerez heureux, vous le ſerez donc néceſſairement & malgré vous ; votre volonté n'aura aucune part à votre béatitude. Enſuite il poſe ce principe certain, que rien n'eſt plus en notre pouvoir que notre vouloir : d'où il tire cette conſéquence ; Que comme la preſcience de Dieu touchant notre béatitude, ne nous ôte pas la volonté d'être heureux, la volonté que nous avons de pécher, n'en eſt pas moins volonté, parce Dieu a prévu notre péché ; ſa preſcience n'ôte pas le vouloir, elle le ſuppoſe. Il en infere encore, que la preſcience de Dieu ne nous impoſant aucune néceſſité de pécher, c'eſt avec juſtice qu'il punit en nous des actions dont il n'eſt pas auteur. Mais ne doit-on pas imputer au Créateur les fautes de la créature? Non, répond ſaint Auguſtin, nous ne lui devons que des actions de graces pour nous avoir créés dans l'état même où nous ſommes, c'eſt-

à dire, sujets aux péchés & à la misere. On dira, peut-être, que les hommes seroient bien plus parfaits, s'ils eussent été tout d'un coup créés dans l'état où sont les Anges & les Bienheureux qui ne peuvent être séparés de l'amour de Dieu. Mais, dit saint Augustin, s'ensuit-il que Dieu ait été obligé de nous créer plus parfaits que nous ne sommes, parce que nous concevons un état plus parfait que le nôtre? Ou plûtôt ne devons-nous pas croire qu'il a eu ses raisons pour ne nous pas créer plus parfaits? Ne nous plaignons donc point: Dieu en nous créant ne nous a pas obligé de pécher; mais il nous a laissé le pouvoir de faire ce que nous voudrions. Il y a deux différentes sortes de perfections. Si de jouïr de Dieu, c'est le souverain bonheur d'une créature; esperer de recouvrer la béatitude que l'on a perdue par le péché, est un avantage beaucoup au-dessus de celui d'une créature qui seroit dans une nécessité éternelle de pécher. Ce dernier état est le plus misérable de tous; & toutefois on ne peut accuser Dieu d'injustice, pour avoir donné l'être à des créatures qu'il connoissoit devoir être éternellement malheureuses. Dieu n'est point la cause du péché de l'homme: & soit que l'homme péche de son plein gré, ou à l'instigation du démon, son péché est toujours volontaire. Il est vrai que Dieu a fait des créatures qui devoient perséverer dans la vertu & dans la justice, & qu'il en a fait d'autres qui devoient pécher; mais il n'a pas créé ces dernieres afin qu'elles péchassent effectivement; son dessein n'a été que de les faire servir à la perfection de l'univers, soit qu'elles voulussent pécher ou ne pas pécher. Nous ne pouvons donc faire retomber nos péchés sur Dieu: ils n'ont point d'autre cause que notre volonté même qui se porte librement & avec connoissance à faire le mal. Car si nous ne pouvions résister au péché; si nous ne pouvions le connoître, ni l'éviter, nous ne pécherions pas. Nous péchons néanmoins: nous pouvons donc éviter le péché. Pourquoi donc, demande saint Augustin, Dieu punit-il les péchés d'ignorance? Que veulent dire ces paroles de l'Apôtre: *Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas?* Toutes ces choses, répond-il, arrivent à des hommes, qui en naissant, sont envelopés dans une condamnation de mort. Si elles étoient de la nature de l'homme & non pas sa peine, ce ne seroient pas des péchés. Toute peine, si elle est juste, est la peine d'un péché & s'appelle un supplice; si la peine est injuste & qu'on ne doute pas que ce n'en soit une, il faut qu'elle soit imposée à l'homme par quelque injuste domination. Or comme il y auroit

de la folie à douter de la justice de Dieu, cette peine est donc juste, & n'est imposée que pour quelque péché. L'on ne doit pas s'étonner que l'ignorance empêche l'homme d'avoir une volonté libre de faire le bien, ni que par la résistance habituelle de la chair, il voie ce qu'il faudroit faire, & qu'il le veuille sans le pouvoir accomplir. Car il est de l'ordre dans la punition du péché, que l'homme soit privé d'un bien dont il n'a pas voulu faire bon usage, l'ayant pu si aisément, s'il eût voulu : c'est-à-dire, que celui qui n'a pas fait le bien en le connoissant, soit privé de la connoissance de ce qui est bien ; & que celui qui n'a pas voulu le faire quand il l'a pu, n'en ait pas le pouvoir quand il le veut. Ce sont là les deux châtimens de l'ame qui a péché, l'ignorance & la difficulté. De l'ignorance, vient l'erreur qui nous dégrade & nous deshonore ; de la difficulté, vient le tourment qui nous afflige. Car abandonner la vérité pour le mensonge, dans le tems même qu'on cherche la vérité, & malgré les tourmens & les douleurs que fait sentir la dureté des liens de la chair ; ne pouvoir résister à ses passions, cela n'est point de la premiere institution de l'homme, mais de la peine à laquelle il a été condamné.

Suite de l'Analyse du troisiéme Livre, p. 231.

V. Saint Augustin se propose ensuite la plus forte objection des Manichéens contre le péché originel, & celle que faisoient tous ceux qui avoient coutume de rejetter sur d'autres la faute de leurs péchés. Si Adam & Eve ont péché, qu'avons-nous fait, misérables que nous sommes pour naître dans les ténébres & dans la douleur ; en sorte, qu'encore que nous voulions nous soumettre aux préceptes, nous ne le pouvons, arrêtés par la résistance inévitable de la concupiscence ? Peut-être, répond ce Pere, auroient-ils raison de se plaindre, s'il n'y avoit aucun homme qui triomphât de l'erreur & de la convoitise ; mais comme Dieu, par l'entremise de ses créatures, rappelle à lui en mille manieres différentes, ceux qui s'en sont éloignés, qu'il enseigne celui qui croit, qu'il console celui qui espere, qu'il anime celui qui aime, qu'il aide celui qui fait effort, qu'il exauce celui qui prie ; on ne vous impute pas comme une faute, ni d'être dans l'ignorance malgré vous, mais de négliger de connoître ce que vous ignorez ; ni de ne pouvoir faire agir des membres infirmes & malades, mais de mépriser celui qui veut vous guérir. Il n'est défendu à aucun homme de sçavoir qu'il y a de l'utilité à chercher à connoître ce qu'on ignore sans aucune utilité, & qu'il faut humblement confesser sa foiblesse, afin qu'en la confessant & en cherchant, on soit secouru de celui qui ne se trompe, ni ne

se

se fatigue pas quand il nous aime. Au reste, quand il arrive que quelqu un fait mal par ignorance, ou que voulant faire le bien il ne le peut, cela s'appelle péché, parce que cela tire son origine du péché du premier homme, dont la volonté étoit parfaitement libre: car c'est ce premier péché qui a mérité d'être suivi de tous ces autres péchés. Une difficulté non moins considérable, étoit de sçavoir pourquoi une ame innocente devient sujette au péché par son union avec le corps. Pour la résoudre, saint Augustin rapporte quatre opinions différentes que l'on avoit alors sur l'origine des ames. La premiere est, qu'elles sont formées par celles des parens; la seconde, que Dieu en crée de nouvelles à la naissance de chaque corps; la troisiéme, que les ames étant déja créées, Dieu ne fait que les envoyer dans les corps; la quatriéme, qu'elles y descendent d'elles-mêmes. Il ne veut point décider laquelle est la meilleure, disant qu'elle n'a pas encore été éclaircie, comme elle l'auroit du être, par aucun Ecrivain Catholique, ou du moins qu'il n'a encore vu les écrits d'aucun sur ce sujet. Mais il soutient, que, quelque opinion que l'on embrasse sur l'origine de l'ame, on peut montrer qu'il n'étoit pas contre la justice, que les pénalités, c'est-à-dire, l'ignorance, la difficulté de faire le bien & la mortalité, passassent du premier homme à ses descendans. Il se fonde sur la justice qu'il y avoit de la part de Dieu, à punir l'homme dès sa naissance, afin que dans la suite, il lui fît sentir les effets de sa miséricorde en le délivrant de ses péchés; sur l'équité qu'il y avoit qu'Adam n'engendrât pas des enfans meilleurs que lui-même; & sur ce que le Créateur aidant l'homme à se racheter du supplice, en se convertissant à Dieu, fît voir avec quelle facilité le premier homme pouvoit conserver l'innocence dans laquelle il avoit été créé, puisque ses descendans effacent même la tache du péché dans lequel ils sont nés. Il ajoute que l'ame, en quelque état qu'on la considere, soit avant, soit depuis son péché, a toujours des motifs de rendre graces à son Créateur, parce qu'elle a une origine beaucoup meilleure que le corps le plus parfait, & que ces qualités sont plus excellentes. Ce n'est pas peu, dit-il, avant tout mérite d'aucune bonne œuvre, d'avoir reçu un discernement naturel, par lequel elle préfere la sagesse à l'erreur & le repos à la peine, pour y parvenir, sinon dès sa naissance, du moins par ses desirs & par ses efforts. Que si l'homme n'en veut rien faire, c'est avec raison qu'on le traitera en criminel pour n'avoir pas fait un bon usage du don qu'il avoit reçu. Car quoiqu'il soit

né aſſujetti à l'ignorance & au travail, il n'eſt pas néanmoins preſſé (*a*) par quelque néceſſité de demeurer dans l'état où il eſt né.

Suite de l'Analyſe du troiſiéme Livre, p. 637.

VI. Il reſtoit une autre queſtion à réſoudre, touchant les enfans qui meurent auſſi-tôt après leur naiſſance. Quelle place auront-ils au jour du Jugement ? Ils ne peuvent être placés parmi les juſtes, puiſqu'ils n'ont rien fait de bien, ni parmi les méchans, puiſqu'ils n'ont point fait de mal. Saint Auguſtin répond, qu'on ne peut pas dire que les enfans qui meurent auſſi-tôt après leur naiſſance, ont été créés inutilement, puiſque dans l'ordre de la Providence, une feuille d'arbre n'a pas même été créée ſans raiſon ; mais que c'eſt inutilement que l'on ſe propoſe des queſtions touchant les mérites de ceux qui n'ont rien mérité, puiſque n'y ayant point de milieu entre une bonne action & une mauvaiſe, il ne ſe peut non plus que le Juge n'ordonne ou la récompenſe ou le ſupplice. Il dit enſuite à l'égard des enfans qui ont reçu le batême, quoique ſans connoiſſance, qu'on croit aſſez pieuſement & avec aſſez d'équité (*b*), que la foi de ceux qui préſentent l'enfant pour être batiſé, lui eſt utile. Ce qu'il prouve par l'exemple de la Veuve, qui par ſa foi, mérita la réſurrection de ſon fils. Il ajoute, que pour ce qui eſt des peines que les enfans ſouffrent ſans les avoir méritées par aucun péché, dont leur âge n'eſt pas capable, Dieu a ſes deſſeins en cela. Il fait voir après cela, que le premier homme, quoique créé ſage ou capable de ſageſſe, a pu néanmoins être ſéduit ; qu'ayant péché volontairement, c'eſt avec juſtice que Dieu l'a puni de ſon péché ; que c'eſt le démon qui l'a fait tomber, en lui inſpirant l'orgueil pour lequel il avoit été condamné lui-même ; & que c'eſt pour cela que la peine dont Dieu l'a châtié, ne va point à le faire mourir, mais à le corriger.

(*a*) Quanquam enim in ignorantia & difficultate nata ſit, non tamen ad permanendum in eo quod nata eſt, aliqua neceſſitate comprimitur. AUG. *l.* 3 *de Lib. arb. cap.* 20, *n.* 56.

(*b*) Qua in re ſatis piè rectèque creditur prodeſſe parvulo eorum fidem à quibus conſecrandus offertur. *Ibid. cap.* 23, *num.* 67.



§. XI.

Des deux Livres de la Genese, contre les Manichéens.

I. SAint Augustin (*c*) met les deux Livres sur la Genese contre les Manichéens, entre ceux qu'il fit étant en Afrique avant sa prêtrise. Il semble dire (*d*) que ce furent les premiers écrits qu'il fit ouvertement contre ces hérétiques : ce qu'il faut, sans doute entendre de leur Théologie : car au commencement du premier de ces Livres, il dit qu'il en avoit déja écrit d'autres contre les Manichéens : & nous verrons dans la suite, qu'il composa à Rome celui qui a pour titre, *Des Mœurs des Manichéens*. Quelques personnes (*e*) instruites dans les Belles-Lettres, mais véritablement chrétiennes, ayant lu ces premiers ouvrages, remarquerent qu'ils ne pouvoient être entendus qu'avec peine de ceux qui n'avoient que peu de science. Elles avertirent donc saint Augustin par l'affection qu'elles avoient pour lui, que s'il vouloit retirer les plus grossiers de l'erreur des Manichéens, il ne devoit point écrire d'une maniere relevée, que les ignorans n'entendoient pas, mais demeurer dans le style simple & ordinaire, qui est intelligible aux sçavans & à ceux qui ne le sont pas. Profitant de cet avis (*f*), il entreprit de montrer la vanité & la foiblesse des Manichéens, non par un discours orné & élégant, mais par des preuves claires & évidentes. Cassiodore (*g*), qui avoit lu ces deux Livres, dit que saint Augustin explique le texte de la Genese avec tant de soin, qu'il n'y laisse presque rien d'obscur. Ainsi, ajoute-t-il, ces hérétiques nous ont procuré un grand bien sans le vouloir ; puisque la nécessité de réfuter leurs erreurs, a engagé saint Augustin, pour les vaincre, à nous donner d'excellentes instructions.

Livres sur la Genese vers l'an 389.

II. Dans le premier Livre, ce Pere explique le commencement de la Genese, jusqu'au verset où il est dit que Dieu se reposa le septiéme jour. Il suit dans cette explication le sens allégorique, n'osant pas (*h*) encore s'attacher au sens propre & naturel ; ce qu'il eût cependant beaucoup mieux aimé. Mais il déclare en même-tems (*i*), que les sens allégoriques qu'il donne,

Ce que contient le premier Livre, *p.* 646.

(*c*) AUG. *l.* 1 *Retract. c.* 10.
(*d*) *Ibid.*
(*e*) AUG. *l.* 1 *de Genes. c.* 1, *p.* 646.
(*f*) *Ibid.*
(*g*) CASSIOD. *instit. c.* 1.
(*h*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 18.
(*i*) AUG. *l.* 2 *de Genes. cont. Manich. c.* 2, *n.* 3.

n'étoient point du tout pour préjudicier à une meilleure explication, s'il plaisoit à Dieu d'en découvrir une, soit par son ministere, soit par d'autres. Car si quelqu'un, ajoute-t-il, peut donner aux paroles de la Genese un sens littéral qui soit conforme à ce que la foi catholique nous enseigne, non-seulement, il ne se faut pas opposer à lui par un mouvement d'envie, mais on doit même le louer & l'honorer comme un excellent interpréte. En effet, il entreprit lui-même depuis, une explication littérale du Livre de la Genese (*k*), quoiqu'il fasse profession, en l'expliquant contre les Manichéens, de suivre le sens allégorique, il ne laisse pas de tems en tems d'en donner le littéral. Il remarque sur l'ouvrage du sixiéme jour, que les Manichéens se plaignoient de ce que Dieu avoit fait tant d'animaux, ou très-inutiles, ou souvent incommodes & pernicieux aux hommes. A quoi il répond que ceux qui parloient de la sorte ne consideroient pas que toutes les créatures ont leur beauté & leur utilité dans l'art & l'intelligence du Créateur qui sçait pourquoi il les a faites, & le rang qu'elles tiennent dans la distribution de toutes les parties du monde, afin qu'elles conspirent chacune, selon le dégré d'être qu'il leur a donné, à la beauté & à la perfection de l'univers. Il donne diverses explications au repos du septiéme jour, & dit entre-autre, que ce repos de Dieu après avoir fait tout ses ouvrages qui étoient très-bons, ne signifie autre chose que le repos qu'il doit un jour nous donner après toutes nos œuvres, si elles sont bonnes.

Ce que contient le second Livre. *p.* 664.

III. Le second Livre commence par l'explication du verset quatriéme du chapitre deuxiéme de la Genese, & finit par celles du vingt-quatriéme verset du chapitre suivant, où il est dit que Dieu chassa Adam du Paradis, & qu'il mit un Chérubin devant ce Jardin de délices, qui faisoit étinceller une épée de feu pour défendre l'approche de l'Arbre de vie. Il y a deux endroits remarquables dans ce Livre. Le premier est celui où saint Augustin (*l*) dit que tous les hérétiques trompent le monde en leur promettant la science, & en condamnant la simplicité de la foi; mais qu'il n'y en a point qui fassent l'un & l'autre, ni plus souvent, avec plus d'ostentation que les Manichéens; ainsi ils sont, dit-il, clairement marqués par le serpent qui perdit Eve en lui persuadant de manger du fruit de la science, dans l'espérance que ses yeux seroient ouverts, & qu'elle seroit comme Dieu qui sçait

(*k*) *Lib.* 1 *Retract*, *c.* 18.

(*l*) *Lib.* 2 *de Genes. cont. Manich. cap.* 25, *n.* 8.

tout. Cette promesse, ajoute-t-il, leur convient encore parfaitement, puisqu'ils ont la témérité de prétendre que leur ame est de la même nature que Dieu. Le second est la solution que saint Augustin donne aux objections des Manichéens touchant le péché du premier homme. Pourquoi, disoient ces hérétiques, Dieu a-t-il créé le premier homme, puisqu'il sçavoit qu'il devoit tomber dans le péché? Pourquoi Dieu a-t-il permis au démon de tenter la femme (*m*) & de la surprendre; ou pourquoi même créoit-il la femme, puisqu'il prévoyoit qu'elle devoit se laisser séduire, & qu'elle entraîneroit avec elle dans la même faute le premier homme, qui sans elle n'auroit pas été séduit & n'auroit point péché, s'il eût été seul? Saint Augustin répond à la premiere objection, que Dieu a créé le premier homme, parce que comme il prévoyoit sa chute & les maux qui la devoient suivre, il prévoyoit aussi les grands biens qu'il en devoit tirer, & qu'il gouverneroit cette multitude d'hommes nés pécheurs d'un pere pécheur, par une sagesse si profonde & si incompréhensible, que sans avoir la moindre part à la malice & au déréglement de leur cœur, il feroit éclater la sévérité de sa justice dans les uns, & les richesses de sa grace & de sa miséricorde dans les autres. Il résout la seconde, en disant que la femme s'est tentée & trompée elle-même, Dieu l'ayant créée si pure & si forte qu'elle n'avoit rien dans elle qui la pût porter le moins du monde à s'écarter de ce qu'elle devoit à Dieu; & qu'elle pouvoit, au contraire, si elle eût voulu, surmonter le démon avec beaucoup de facilité. Sur la troisiéme, il dit que Dieu a créé la femme, parce qu'elle est elle-même un bien & un si grand bien, que saint Paul l'appelle la gloire de l'homme. Il ajoute, que si elle eût été aussi dépendante d'Adam qu'elle devoit être, elle se fût bien gardée de se rendre aux promesses trompeuses du démon avant d'avoir consulté celui qui lui tenoit lieu de chef & de conducteur; & que se conservant dans les avantages que Dieu lui avoit donnés en la créant, elle ne fût point devenue la source du malheur d'Adam & de la ruine générale de toute sa race. Pourquoi, ajoutoient les Manichéens, Dieu a-t-il créé le démon, puisqu'il sçavoit que cet esprit de malice devoit, non-seulement se revolter contre lui, mais encore engager toute la nature humaine dans son péché? Saint Augustin répond que rien ne devoit empêcher la création du premier Ange, puisque Dieu l'a créé dans une beau-

(*m*) *L. 2 de Gen. cont. Manich. cap. 28, n. 42.*

té & une sainteté parfaite ; que s'il est devenu démon, ç'a été par son orgueil & par une malice toute volontaire. Que si l'on s'étonne, ajoute ce Pere, de ce que Dieu lui a permis de tenter Adam & Eve, pourquoi ne considerera-t-on pas qu'il lui a permis de tenter David, de tenter saint Pierre, de tenter saint Paul, & qu'il lui permet généralement de tenter tous les fideles ? Cependant Dieu use avec une si admirable sagesse & une puissance si invincible de tous les efforts que fait le démon pour perdre les hommes, qu'il s'en sert comme d'un moyen le plus propre pour fortifier les foibles, pour perfectionner les forts, & pour augmenter la gloire & multiplier les couronnes des plus grands Saints. S. Augustin fait à la fin du second Livre, une antithese des erreurs des Manichéens touchant la divinité, avec la doctrine de l'Eglise. Comme ces hérétiques, par un blasphême inouï, attribuoient à Dieu toutes les miseres de la nature humaine, saint Augustin leur répond au nom des Catholiques, qu'il n'y a dans la misere d'autre nature que celle que Dieu a faite de rien; qu'elle n'y a pas même été contrainte, mais qu'elle s'y est engagée volontairement par le péché ; que pour effacer ses péchés, elle est obligée d'en faire pénitence ; qu'elle en obtient le pardon, si elle les quitte pour se convertir à Dieu ; que si elle est changée, c'est par sa volonté ; qu'aucun péché ne nuit à aucune nature, sinon ceux qui lui sont propres ; que toutes les natures sont bonnes, ce qui n'empêche point qu'il n'y ait entre-elles différens degrés de bonté, suivant qu'il en a été ordonné par le Créateur, qui fait tous les biens volontairement, & n'est jamais nécessité à souffrir le mal.

Remarques sur ces deux Livres.

IV. Ce que dit ici saint Augustin, qu'il n'y a point de péché qui nuise à aucune nature, sinon ceux qui lui sont propres, pouvoit servir d'argument aux Pélagiens contre l'existence du péché originel. Mais ce saint Docteur (*n*) s'est expliqué lui-même sur cet endroit dans ses Rétractations, où il dit que la nature humaine ayant péché dans les premiers hommes, on pouvoit dire que les enfans mêmes ont péché en eux, puisqu'ils appartiennent à la nature humaine. Il dit encore, que les Pélagiens ne pouvoient se prévaloir de ce qu'il avoit dit dans le chapitre troisiéme du premiere Livre, que tous les hommes peuvent, s'ils le veulent, accomplir les Commandemens de Dieu : car rien n'est plus vrai, dit-il, que tous les hommes le peuvent, s'ils le veulent ; mais c'est Dieu qui prépare la volonté.

(*n*) L. 1 *Retract. cap.* 10.

§. X.

Des deux Livres des Mœurs de l'Eglise Catholique & des Manichéens.

I. IL n'y avoit pas long-tems que ſaint Auguſtin avoit reçû le batême, lorſqu'il écrivit les deux Livres des Mœurs de l'Egliſe Catholique, & des Mœurs des Manichéens. Il dit lui-même (*o*), qu'il étoit encore à Rome lorſqu'il les compoſa, & on ſçait qu'il y demeura quelque tems après ſon batême avant de paſſer en Afrique. Il les écrivit donc ſur la fin de l'an 387 ou au commencement de 388. C'eſt de ces Livres dont il parle dans le premier de la Geneſe (*p*) contre les Manichéens. Mais il faut qu'il les ait revus depuis ſon retour en Afrique en 389; puiſque dans celui qui a pour titre, *Des Mœurs de l'Egliſe Catholique*, il fait mention de ſon explication ſur la Geneſe contre les Manichéens (*q*), qu'il ne fit que vers ce tems-là. Le but des deux Livres intitulés, *Des Mœurs des Chrétiens & des Manichéens*, eſt de faire voir combien la fauſſe vertu dont ces derniers ſe glorifioient, étoit éloignée de la vertu des vrais diſciples de Jeſus-Chriſt. Il y oppoſe donc les Mœurs des vrais Fidéles à celles des Manichéens. Ces Hérétiques uſoient de deux artifices pour tromper les ſimples : l'un, en vomiſſant des injures contre la Loi, c'eſt-à-dire, contre l'ancien Teſtament; l'autre, en faiſant profeſſion d'une vie pure. Saint Auguſtin déclare que ſon deſſein n'eſt que de faire voir qu'ils ne poſſédoient pas la véritable vertu, & qu'elle ne ſe trouve que dans l'Egliſe Catholique.

Ces deux Livres ont été écrits vers l'an 388 & publiés vers l'an 389.

II. Dans le premier Livre, il poſe pour un principe avoué de tout le monde, qu'il n'y a perſonne qui ne deſire d'être heureux; après quoi il examine en quoi le bonheur de l'homme conſiſte. Il fait voir que ce n'eſt que dans la poſſeſſion du ſouverain bien, & que ce ſouverain bien doit, pour nous rendre heureux, avoir deux qualités : l'une, qu'il n'y ait point d'autre bien au-deſſus de lui, autrement il ne ſeroit pas le ſouverain bien; l'autre, qu'il ſoit tel qu'il ne puiſſe nous être ravi contre notre gré. Comme ces deux qualités ne ſe trouvent qu'en Dieu, il prouve par divers paſſages de l'Evangile & des Epîtres de ſaint Paul, que

Analyſe du premier Livre p. 687.

(*o*) AUG. *l.* 1 *Retr. cap.* 7.
(*p*) *Lib.* 1 *de Geneſ. cont. Manich. cap.* 1, *n.* 1.
(*q*) *Lib.* 1 *de Morib. Eccleſ. c.* 1, *n.* 1.

les Manichéens recevoient, que lui seul est notre souverain bien & la fin à laquelle nous devons rapporter toutes nos pensées & tous nos desseins. Il cite aussi quelques endroits de l'ancien Testament, semblables à ceux qu'il avoit rapportés du nouveau, afin de faire voir aux Manichéens la conformité des deux Testamens. Il fait une digression sur la nature de Dieu, que l'Eglise Catholique croyoit être d'une toute autre maniere, que ne le disoient les Manichéens, qui abusant de quelques passages du vieux Testament pris à la lettre, attribuoient aux Catholiques des erreurs grossieres touchant la nature de cet Etre suprême. L'Eglise enseigne, dit-il, que c'est une folie de s'imaginer que Dieu soit renfermé dans un lieu ou par quelque espece de quantité que ce soit; & elle fait un crime de croire qu'il se meuve & passe d'un lieu à un autre. Elle condamne aussi comme une extravagance, de penser que Dieu puisse souffrir quelque altération & quelque changement dans sa nature & dans sa substance, en quelque maniere que ce puisse être. Si donc il se trouve parmi nous quelques enfans qui se représentent Dieu sous une figure humaine, il se trouve en récompense beaucoup de vieillards qui regardent sa majesté, non-seulement comme élevée au-dessus des corps, mais encore comme régnante dans un état incorruptible & immuable. Saint Augustin examine en quoi consiste le desir de la félicité, & trouve que c'est à chercher Dieu, pour le posseder. Nous le cherchons, ajoute-t-il, en l'aimant; & nous le possédons non en devenant ce qu'il est, mais en nous unissant à lui d'une maniere admirable. Il revient aux deux qualités du souverain bien, & conclut du précepte qui nous commande de l'aimer plus que toute chose, qu'il n'y a rien au-dessus de lui. Il montre aussi que nous ne pouvons le perdre contre notre gré, par l'endroit de l'Epître aux Romains, où saint Paul dit que ni la mort ni la vie, ni quelque créature que ce soit, ne pourront jamais le séparer de l'amour de Dieu. Quel autre, ajoute-t-il, peut être le souverain bien de l'homme, sinon celui dans l'union duquel il trouve sa béatitude? & quel est celui-là, sinon Dieu, auquel nous ne sçaurions être unis que par la charité & par l'amour, c'est-à-dire, par la vertu, qui n'est autre chose qu'un souverain amour de Dieu? Saint Augustin traite des vertus, de la Tempérance, de la Force, de la Justice & de la Prudence, rapportant ce qui en est dit tant dans l'ancien que dans le nouveau Testament. Il fait voir que ces quatre vertus ne sont que des expressions de l'amour que nous avons pour Dieu; que

la Tempérance eſt un amour qui ſe conſerve pur & incorruptible pour Dieu ; que la Force eſt un amour qui ſouffre tout pour Dieu ; que la Juſtice eſt un amour qui ne ſert que Dieu & qui en conſéquence, commande le bien à toutes les créatures qui lui ſont ſoumiſes ; que la Prudence eſt un amour qui diſtingue entre ce qui eſt utile pour conduire à Dieu, & ce qui peut l'empêcher. Il y ajoute, que l'amour même du prochain, n'eſt bon qu'autant qu'il ſe rapporte à Dieu. Puis s'adreſſant aux Manichéens, il leur dit, que l'Egliſe Catholique ne leur découvrira pas l'excellence & la profondeur de ſes Myſteres, tandis qu'ils les combattront avec opiniâtreté, & qu'ils aboieront contre elle comme des chiens. Il les exhorte à chercher dans les Ecritures, tant anciennes que nouvelles, la regle qu'ils doivent ſuivre dans leurs mœurs, les aſſurant qu'ils y trouveront, que l'on doit rapporter toutes choſes à Dieu. Il les conjure auſſi d'écouter les ſçavans hommes de l'Egliſe Catholique : & afin de ne leur rien laiſſer ignorer des principes de la Morale chrétienne, il leur fait une peinture des vertus qui ſe pratiquoient dans l'Egliſe.

Suite de l'Analyſe du premier Livre, c. 38, p. 708.

III. Il commence par les inſtructions générales que l'Egliſe donnoit à tous ſes enfans, à qui elle ordonne de ſervir Dieu d'un cœur pur, & d'aimer le prochain d'un amour ſi bien réglé, que l'on ſe ſoulage mutuellement dans tous les beſoins. Elle enſeigne, ajoute-t-il, & exerce les enfans avec indulgence, en s'accommodant à leur foibleſſe ; les hommes parfaits, avec une fermeté pleine de vigueur, & les vieillards avec une gravité pleine de ſageſſe. Elle ſoumet les femmes à leurs maris, en les obligeant de leur rendre les devoirs d'une chaſte & fidelle obéiſſance. Elle établit la domination des maris ſur leurs femmes, non pour traiter le ſexe le plus foible avec mépris, mais pour le dominer ſelon les loix d'une pure & ſincere affection. Elle aſſujettit les enfans à leurs peres par une ſervitude volontaire, & donne aux peres un empire de douceur & de bienveillance ſur leurs enfans. Elle unit les freres enſemble par le lien de la Religion, qui eſt beaucoup plus fort que celui du ſang. Elle lie d'une amitié réciproque, ceux qui ſont joints par la parenté ou par l'alliance, conſervant ainſi l'union de la nature & des volontés. Elle enſeigne aux ſerviteurs de ne s'attacher pas tant à leurs Maîtres par la néceſſité de leur condition, que par le plaiſir de les ſervir. Elle oblige les Maîtres de traiter doucement leurs ſerviteurs, en conſidération de leur Maître commun qui eſt Dieu, & fait

qu'ils ſont plus portés à les inſtruire qu'à les châtier. Elle joint les citoyens avec les citoyens, les peuples avec les peuples, & généralement les hommes avec les hommes, non-ſeulement par une ſociété mutuelle, mais par une eſpece de fraternité en mémoire des premiers peres dont ils ſont tous deſcendus. Elle exhorte les Rois à bien gouverner leurs peuples, & les peuples à obéir à leurs Rois. Elle enſeigne avec ſoin, qui ſont ceux que l'on doit honorer, que l'on doit aimer, que l'on doit reſpecter, que l'on doit craindre, que l'on doit conſoler, que l'on doit inſtruire, que l'on doit exhorter, que l'on doit reprendre, que l'on doit corriger, que l'on doit punir; apprennant aux hommes, & que l'on ne doit pas toutes choſes à tous, & que l'on doit la charité à tous, & que l'on ne doit l'injuſtice à perſonne. L'on ſçait dans l'Egliſe, que c'eſt un plus grand crime de pécher lorſqu'on connoît la Loi, que lorſqu'on l'ignore. Chez elle, il y a des perſonnes hoſpitalieres, charitables, miſéricordieuſes, ſçavantes, chaſtes, ſaintes, & en grand nombre. Il y en a même dont la vertu eſt montée juſqu'à un tel point, qu'au jugement de quelques-uns, elle a beſoin d'être retenue, & comme réduite dans les bornes de la nature humaine. Il y en a d'autres, qui après avoir mépriſé les plaiſirs du monde, vivent en commun d'une maniere toute chaſte & toute ſainte, employant le tems à prier, à lire & à conferer enſemble; qui vivent dans une parfaite concorde, occupés de la contemplation des grandeurs divines, & d'actions de graces pour tous les bienfaits qu'ils ont reçus de Dieu. Nul d'entre eux ne poſſede rien en propre, nul n'eſt à charge à perſonne. Ils occupent leurs mains à des travaux ſuffiſans pour la nourriture de leurs corps, ſans détourner l'eſprit de penſer à Dieu. Ils donnent leurs ouvrages à ceux qu'ils nomment Doyens, parce qu'ils en gouvernent dix, & ce ſont ces Doyens qui prennent ſoin de leur nourriture & de leurs vêtemens, comme de toutes leurs autres néceſſités corporelles, ſoit durant la ſanté, ſoit en maladie. C'eſt à eux à ordonner les choſes dont la foibleſſe de la nature a beſoin, rendant néanmoins compte de tout à celui qu'ils appellent Pere, qui eſt ordinairement un homme ſaint & très-habile en la ſcience divine. Saint Auguſtin décrit la maniere de vivre de ces Solitaires, ce qui ſe paſſe dans leurs aſſemblées & de quelle maniere ils ſont nourris, remarquant qu'ils ne ſouffrent jamais qu'il demeure rien chez eux qui ne leur ſoit abſolument néceſſaire. Il parle enſuite des femmes qui menoient une vie toute ſemblable, ſervant Dieu

avec autant de zéle que de chasteté ; vivant séparées & éloignées des hommes autant que la bienséance l'exige , & se nourrissant du travail de leurs mains. Il passe de-là aux exemples de piété que plusieurs Evêques, Prêtres & autres Ecclésiastiques donnoient de son tems , & qu'il connoissoit particulierement. Leurs vertus lui semblent d'autant plus admirables & plus dignes d'éloge , qu'il est plus difficile de la conserver parmi le commerce des hommes & dans le trouble de la vie commune. Car ils ne gouvernent pas tant des personnes guéries que des malades qu'il faut guérir. Il faut qu'ils tolerent le mal avant de le chasser, ce qui fait qu'il ne leur est pas aisé de demeurer fermes dans une vie sainte. Il releve aussi la vertu de quelques Chrétiens qui menoient dans les Villes une vie religieuse sous la conduite d'un Prêtre , vivant du travail de leurs mains. Lorsque j'étois , dit-il , à Milan , j'ai vu une Maison de Saints qui étoient en assez grand nombre , & qui avoient pour Supérieur un Prêtre très-sçavant & très-vertueux. J'en ai vu aussi beaucoup à Rome dont les Supérieurs possédoient avec éminence la gravité , la sagesse & la science divine. Ils ne sont à charge à personne , mais ils vivent du travail de leurs mains , selon la coutume de l'Orient & l'exemple de saint Paul. Quelques-uns d'entre-eux font d'ordinaire de si longs jeûnes qu'ils peuvent passer pour incroyables, ne se contentant pas de ne manger qu'une fois le jour , & seulement à l'entrée de la nuit , ce qui est très-ordinaire par-tout , mais passant fort souvent trois jours entiers , & même quatre , sans prendre aucune nourriture , ni aucun breuvage. Ils sont imités dans ce genre de vie par des Communautés de veuves & de vierges , qui vivent de la laine qu'elles filent & de la toile qu'elles font. Elles sont gouvernées par celle d'entre-elles qui est la plus sage & la plus éprouvée , en qui on connoît une suffisance nécessaire pour régler les mœurs & pour instruire les esprits. Parmi tous ces exercices de piété , on ne force personne à des austérités qu'il ne peut porter , on n'ordonne rien à personne qu'il refuse d'accomplir , & on n'est pas méprisé des autres pour ne pas les imiter , quand on reconnoît que l'on n'en a pas la force : c'est la charité qui regle tout parmi eux ; & leur soin ne va pas à rejetter certaines viandes comme mauvaises , mais à dompter la concupiscence , & à conserver l'amour entre tous les freres. Ceux qui ne mangent point de chair & ne boivent point de vin , ne croient pas pour cela que ni l'un ni l'autre soient impurs , & ils s'accordent étant malades ce qu'ils se sont refusé en santé.

Suite de l'Analyse du premier Livre.

IV. Ne m'objectez pas, dit saint Augustin aux Manichéens, les vices de ceux qui font profession ouverte de la foi chrétienne, & qui, ou ne sçavent pas les obligations de cette foi, ou n'y satisfont pas. N'alléguez point les erreurs & les dereglemens d'une multitude ignorante, qui dans la vraie Religion même ne laisse pas d'être superstitieuse, ou qui s'est tellement plongée dans les voluptés & les débauches, qu'elle ne se souvient plus de tout ce qu'elle a promis à Dieu. Je sçais qu'il y en a beaucoup qui adorent des tombeaux & des peintures; qu'il y en a aussi qui boivent sur les morts jusqu'à l'intempérance, croyant que ces actions honteuses sont des actes de religion; qu'il y en a encore beaucoup qui ont renoncé de paroles au monde, & qui souhaitent néanmoins qu'on les charge des soins & des affaires du monde. On ne doit pas s'étonner que dans une si grande multitude de peuples vous trouviez assez de personnes dont vous puissiez blâmer la vie, & que par ces invectives, vous trompiez les simples & les détourniez d'embrasser la Religion Catholique, où ils pourroient faire leur salut; puisque dans votre petit nombre, lorsqu'on vous demande un homme qui garde seulement les préceptes de votre secte, vous êtes bien empêchés d'en trouver parmi ceux mêmes que vous appellez élus. Saint Augustin, en blâmant ici le culte que quelques personnes ignorantes & qui se ressentoient encore des superstitions payennes, rendoient aux tombeaux & aux peintures, ne condamne point l'usage des peintures, ni la vénération que l'Eglise a pour les Reliques des Saints: & nous verrons ailleurs, qu'il fait mention des peintures où Jesus-Christ étoit représenté avec saint Pierre & S. Paul, & qu'il temoigne que Dieu avoit approuvé le culte des Reliques par un grand nombre de miracles. Il ajoute, que l'on doit considerer l'Eglise, non par les mauvais Chrétiens, mais par les bons qui y sont en grand nombre; & fait voir aux Manichéens, qu'en prétendant que les batisés ne pouvoient se marier, ni posseder aucun revenu, enseignoient une doctrine contraire à celle de l'Apôtre, qui permet l'un & l'autre. Avec quel front, leur dit-il encore, osez-vous demander, que les plus foibles d'entre les Catholiques soient dans un état parfait, pour en prendre sujet de porter les simples à quitter l'Eglise; puisque ceux que vous en avez tirés jusqu'ici n'ont point ce dégré de perfection? Il finit ce Livre en disant, qu'il alloit en commencer un autre, où il découvriroit aux yeux de tout le monde, les préceptes que les Manichéens prenoient pour regle de leur vie, & leur pureté tantvantée.

Analyse du second Livre. p. 715.

V. Dans le second Livre qui est intitulé, *Des Mœurs des Manichéens*, saint Augustin combat d'abord leur erreur principale touchant la nature & l'origine du mal, qu'ils disoient être une substance réelle, & avoir un principe différent de l'Auteur du bien. Il fait voir que le mal n'est pas une substance, mais un simple défaut, ou une privation des choses essentielles à la nature d'un être, dont Dieu qui est bon de sa nature, ne peut être Auteur. Il ajoute, que la distinction qu'ils faisoient de deux principes indépendans l'un de l'autre, ne pouvoit se soutenir. Car si le bon principe, qu'ils appelloient Dieu & Auteur du bien, est immuable de sa nature, comme il doit l'être; s'il est le souverain bien, à qui le mauvais principe nuira-t-il? Ensuite, saint Augustin examine ce qu'ils appelloient les trois sceaux de la bouche, de la main & du sein, qui comprenoient toutes leurs abstinences. Ils se vantoient d'avoir un sceau sur la bouche, à cause qu'ils s'abstenoient du vin, des viandes, du lait & du poisson, les regardant comme impurs; d'en avoir un sur la main, à cause qu'ils faisoient scrupule d'arracher des herbes & de cueillir des fruits ou des feuilles; d'en avoir un sur le sein, à cause qu'ils faisoient profession d'une entiere chasteté. Il leur demande, si l'homme ne péche donc que par ces trois endroits; s'il ne péche pas par la vue, par l'ouïe & par d'autres parties de son corps? Puis dévelopant leurs blasphêmes, leurs impuretés, & les autres crimes dont ils étoient convaincus, il leur prouve que leur bouche, leurs mains & leur sein, n'étoient pas moins corrompus que les autres parties de leurs corps. Il les défie même de montrer un seul de leurs élus, qui observât les régles de leur secte, & déclare que pendant neuf ans qu'il avoit été leur auditeur, il n'en avoit pas connu un seul, qui ne fût ou convaincu ou soupçonné de crimes. En combattant les superstitions des Manichéens, qui, en même-tems qu'ils s'abstenoient du vin & de la chair, comme mauvais en eux-mêmes, se livroient avec excès à toutes sortes d'autres viandes & de boisson par maniere de religion. Il établit pour principe, que l'abstinence des viandes & autres alimens, tire son prix & son mérite du motif pour lequel on s'en abstient. Ce qui n'empêche pas qu'il ne témoigne de l'estime pour toutes les abstinences qui se pratiquoient dans l'Eglise, ne doutant point qu'elles n'eussent un saint motif.

§. XI.

Du Livre de la vraie Religion, & de la Regle de S. Augustin.

Ce livre a été écrit vers l'an 390.

I. LE Livre de la vraie Religion (*a*), est mis par saint Augustin, le dernier de ceux qu'il composa n'étant pas encore Prêtre. Il l'écrivit donc avant l'an 391, auquel il fut honoré de cette dignité, & apparemment vers l'an 390. Quelques années auparavant, écrivant contre les Académiciens (*b*), il avoit promis à Romanien son concitoyen & son bienfaicteur, de composer un ouvrage sur cette matiere ; & dans la lettre qu'il lui écrivit en 390, il lui marquoit (*c*) qu'il l'avoit achevé, & qu'il le lui enverroit le plûtôt qu'il pourroit. Il renvoya (*d*) en 415, Evodius à ce Livre, pour juger que la vertu ne peut pas démontrer que Dieu doit être nécessairement, à cause de la différence qu'il y a entre être, comme Dieu est, & devoir être. Il paroît aussi que le livre de la vraie Religion, étoit un des cinq, qu'Alypius envoya à saint Paulin, & qui étoient écrits contre les Manichéens. Du moins l'éloge qu'en fait saint Paulin, convient-il à ce Livre autant qu'à tout autre écrit de saint Augustin. Car quoiqu'il ne fût entré que depuis peu de tems dans la connoissance des mysteres de la Religion Chrétienne, & qu'il n'eût point encore d'autre qualité dans l'Eglise, que celle de simple fidéle, il y parle néanmoins d'une maniere si noble & si élevée de ces Mysteres, & il y détruit avec tant de solidité les erreurs des Manichéens, qu'on auroit pu dès-lors le regarder comme un Docteur accompli & comme un Evêque plein de zéle & de courage. O vrai sel de la terre, dit de lui saint Paulin, qui pénétrez divinement nos cœurs, & les rendez incorruptibles au milieu de la contagion du siécle! O lampe si dignement élevée sur le chandelier de l'Eglise (*e*)! Vous repandez la lumiere des sept dons du Saint-Esprit sur toutes les villes Catholiques ; vous dissipez heureusement les épaisses ténébres de l'hérésie, & vous écartez par vos sçavans discours, ces noires vapeurs qui obscurcissent l'éclat de la vérité. Saint Augustin y adresse quelquefois la parole à tous les hommes, mais ordinairement il y parle à Romanien. Il dit dans le chapitre quatorziéme, que *le péché est si nécessairement volontaire, qu'une action ne seroit pas péché, si elle*

(*a*) AUG. *l.* 1 *Retract. cap.* 13.
(*b*) AUG. *lib.* 2 *cont. Acad. cap.* 3, *n.* 2.
(*c*) AUG. *Epist.* 15 *ad Roman.*
(*d*) *Epist.* 162 *ad Evod. n.* 2.
(*e*) PAULIN. *Epist.* 4 *ad August.*

n'étoit volontaire; maxime, qui selon qu'il le remarque (*f*) dans ses Rétractations, pourroit paroître fausse, mais qui est néanmoins véritable, si on l'examine bien, & si l'on entend par péché ce qui l'est en effet, & non pas ce qui n'est que la peine du péché. Il ajoute, pour donner à cette maxime plus de précision, que les péchés qui se font par ignorance ou par cupidité, sont en quelque façon volontaires, puisqu'ils ne peuvent être commis en tout sans la volonté; puisque celui qui péche, même par ignorance, fait volontairement une action qui n'est point à faire, mais qu'il croit permise. Le péché originel est, dit-il encore, volontaire, parce que c'est la volonté du premier homme qui l'a rendu volontaire à tous ses descendans. Saint Augustin veut que l'on ne prenne point à la rigueur, ce qu'il dit dans le chapitre 25; *Qu'il n'y avoit plus de miracles de son tems, de peur que les hommes ne s'attachassent toujours aux choses sensibles*, reconnoissant qu'il se faisoit encore alors des miracles dans l'Eglise (*g*), & qu'il en avoit vu lui-même à Milan.

II. Le premier principe que saint Augustin établit dans cet Ouvrage, est que la Religion qui nous apprend à n'adorer qu'un Dieu, est la seule chose qui puisse nous conduire à la vérité, à la vertu & à la félicité; d'où il infere, que ceux-là ont été visiblement dans l'erreur, qui ont mieux aimé adorer plusieurs Dieux qu'un seul. Il remarque que les Philosophes payens qui pensoient différemment du peuple sur la Divinité, ne laissoient pas de lui être unis dans le culte exterieur qu'ils rendoient en commun aux faux Dieux. Il rapporte ce que Socrate a pensé des fausses Divinités, & dit que Platon n'eût pas fait difficulté de reconnoître & de suivre la Religion chrétienne, s'il eût vécu depuis son établissement, voyant que les maximes les plus élevées de sa Philosophie touchant la Divinité, & la nécessité de purifier son ame, qu'il désesperoit pouvoir persuader aux payens, étoit non-seulement prêchée par toute la terre, mais encore suivie par une infinité de Chrétiens. Il cite à ce sujet l'exemple des Martyrs qui ont souffert les feux & les tortures; & celui de plusieurs milliers de jeunes hommes & de jeunes vierges, qui pleins d'éloignement pour le mariage, ont passé leur vie dans la chasteté. Il dit que les Philosophes ne peuvent s'empêcher de reconnoître que c'est Dieu qui opere toutes ces merveilles, & croire à lui sans s'arrêter aux opinions de leurs prédecesseurs, qui croiroient eux-mê-

Analyse du Livre de la Religion, p. 747.

(*f*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 13.
(*g*) *Ibid.*

mes, s'ils revenoient au monde, & qu'ils vissent les Eglises remplies, tandis que les Temples sont déserts. Du moins, ajoute-t-il, ne doit-on pas chercher la vraie Religion chez des Philosophes, qui approuvent par leurs actions un culte qu'ils condamnent dans leurs discours. On ne doit pas non plus la chercher dans la confusion du paganisme, ni dans l'impureté de l'hérésie, ni dans la langueur du schisme, ni dans l'aveuglement du judaïsme; elle ne se trouve que dans l'Eglise Catholique qui est répandue généralement par toute la terre, & qui fait servir l'égarement des autres à son propre bien. Elle se sert des payens comme de la matiere dont elle fait ses ouvrages; des Hérétiques, comme d'une preuve de la pureté de sa doctrine; des Schismatiques, comme d'une marque de sa fermeté; & des Juifs, pour relever son éclat & sa beauté. Elle invite les Payens, elle chasse les Hérétiques, elle abandonne les Schismatiques, elle passe & s'éleve au-dessus des Juifs: leur ouvrant néanmoins à tous l'entrée des mysteres & la porte de la grace, soit en formant la foi des premiers, ou en réformant l'erreur des seconds, ou en remettant les autres en son sein, ou en admettant les derniers à la société de ses enfans.

Suite.

III. Pour ce qui est des Chrétiens charnels, c'est-à-dire, de ceux qui vivent ou qui pensent d'une maniere charnelle, elle les souffre pour un tems, comme la paille qui met à couvert le froment dans l'aire, souffrant ceux qui sont dans le péché ou dans l'erreur, jusqu'à ce qu'ils se soient accusés, ou qu'ils défendent leurs fausses opinions avec une animosité opiniâtre. Mais ceux qui ont été retranchés de l'Eglise, ou ils y retournent par la pénitence, ou emportés par leur malheureuse liberté, ils s'abandonnent au vice, ou ils font schisme, ou ils forment quelque hérésie. Telle est la fin des Chrétiens charnels, que l'Eglise n'a pu ni corriger, ni souffrir dans leurs désordres. La providence de Dieu permet même souvent, que des hommes vertueux soient chassés de la communion de l'Eglise, par des troubles & des tumultes que des personnes charnelles excitent contre eux: mais après qu'ils ont souffert avec une patience extraordinaire cette ignominie, pour conserver la paix de l'Eglise, sans faire aucun schisme contre elle & sans former aucune nouvelle hérésie, ils sont couronnés en secret par le Pere qui les voit dans le secret. Ces exemples paroissent rares, dit saint Augustin; mais il y en a néanmoins, & plus qu'on ne sçauroit croire: Dieu en usant ainsi pour l'instruction des Chrétiens de toute sorte d'état.

IV.

IV. Après avoir montré que l'on doit rejetter toutes les fausses Religions dont il vient de parler, il conclut qu'il faut s'en tenir à la Religion Chrétienne, & à la communion de cette Eglise qui est Catholique, & qui est appellée Catholique, non-seulement par les siens, mais aussi par tous ses ennemis, qui parlant de l'Eglise Catholique, soit entre-eux, soit avec les étrangers, ne l'appellent pas autrement que Catholique. Le premier fondement de cette Religion, est l'Histoire & la Prophétie qui nous découvrent la conduite de la divine Providence dans le cours des tems pour la réparation & la réformation du genre-humain, & pour lui procurer la vie éternelle. Le second, sont les préceptes divins qui doivent regler notre vie, & purifier notre esprit, afin de le rendre capable des choses spirituelles, c'est-à-dire, de connoître qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, qui ont sans aucun partage, créé le monde & tout ce qu'il contient; l'Incarnation & tous les Mysteres qui en sont une suite. Saint Augustin dit ensuite que l'Eglise tire même quelque utilité des Hérétiques; non qu'ils la servent en enseignant la vérité qu'ils ignorent; mais en donnant sujet aux Catholiques qui sont charnels, de la rechercher, & aux spirituels de la découvrir. Il vient après cela, aux erreurs des Manichéens touchant les deux principes qu'ils admettoient & touchant les deux ames qu'ils disoient être dans chaque corps, dont l'une avoit Dieu pour Auteur, l'autre le Prince des ténébres: mais il ne s'arrête que peu ou point à les réfuter, l'ayant déja fait, & promettant de le faire encore en une autre occasion. Il fait voir que la vraie Religion ne peut être, ni réparée, ni soutenue que de Dieu, & que s'il ne demeuroit toujours immuable dans son être, il n'y auroit aucune des natures muables qui pût subsister dans le sien. Il explique de quelle maniere l'ame devient, pour ainsi dire, terrestre & charnelle en aimant le corps, & comment elle sort de cet état malheureux en s'élevant à Dieu & en surmontant avec la grace de Dieu, les desirs dereglés; & comment l'ame établie en Dieu & jouissant de lui dans le ciel, animera le corps après la résurrection. Il dit qu'elle n'aura point cette vertu par elle-même, mais par la vérité immuable, qui est le Fils de Dieu, par qui toutes choses subsistent. Il traite de la chute des Anges, dont il fait retomber la cause sur leur orgueil, en ce qu'ils ont voulu être plus qu'ils n'étoient, & que s'aimant plus qu'ils n'aimoient Dieu, ils n'ont pas voulu lui être soumis. Il fait voir que le péché doit être volontaire, ce qu'il prouve

Suite.

premierement, par le consentement unanime des Docteurs & même de ceux qui ne le sont pas; & parce que si nous ne faisons pas le mal volontairement, les exhortations & les réprimendes deviennent inutiles, & conséquemment toutes les loix de la Religion Chrétienne. Il ajoute, que la mort, la foiblesse du corps & la douleur, sont des peines du péché; mais qu'elles ne sont pas inutiles, parce que comme les biens inferieurs nous ont trompés par leur douceur, il faut que les peines nous guérissent & nous instruisent par leur amertume.

Suite.

V. Il reprend ensuite la matiere de l'Incarnation, qu'il avoit entamée plus haut, & dit que la bonté de Dieu envers les hommes, n'a jamais tant éclaté que dans ce Mystere; que le Fils unique de Dieu consubstantiel & coéternel au Pere, a bien voulu se faire chair pour sauver l'homme entier, ayant même voulu naître d'une femme, afin qu'aucun des deux sexes ne se crût méprisé de son Créateur; qu'il n'a point employé la violence pour attirer les hommes à lui, mais la persuasion; qu'il s'est montré Dieu par ses miracles, & homme par ses souffrances; qu'il nous a appris par son exemple, à aimer la pauvreté & les opprobres, en se privant volontairement de toutes les choses dont le desir nous empêchoit de bien vivre, & en souffrant toutes celles dont l'aversion nous détournoit de l'amour & de la recherche de la vérité. Car on ne sçauroit pécher qu'en deux manieres, ou en souhaitant ce que Jesus-Christ a méprisé, ou en fuyant ce qu'il a souffert. Sa vie, dit encore saint Augustin, a été une instruction continuelle pour le réglement de nos mœurs: & en ressuscitant d'entre les morts, il nous a appris que rien ne périt de la nature humaine, & que nous devons esperer d'être un jour délivrés de toutes sortes de peines. Il donne cette regle pour l'intelligence de l'Ecriture: Ce qui est obscur dans ce qui regarde les Mysteres, se regle & s'explique par ce qu'il y a de clair. Il rend raison de cette obscurité, en disant que s'il n'y avoit rien dans l'Ecriture que de clair & de facile à entendre, on n'auroit pas tant d'ardeur à y chercher la vérité, ni tant de plaisir à l'y trouver. Il met cette différence entre les deux Testamens, que sous la Loi, le peuple Juif étoit lié par la crainte & chargé d'un grand nombre de cérémonies; au lieu que maintenant dans la loi nouvelle, la piété commence par la crainte & s'acheve par l'amour. Le Fils de Dieu, en se faisant homme, nous a delivrés de la servitude de la Loi, a aboli les ordonnances légales, & n'a établi que peu de Sacremens, mais très-salutaires pour

entretenir la société du peuple Chrétien. Si les Chrétiens n'ont pas les mêmes Sacremens qu'avoient les Juifs, il ne s'ensuit pas que les deux Testamens ne soient pas d'un même Dieu. Un pere de famille très-équitable ne donne-t-il pas des ordres plus séveres à des domestiques qui ont besoin d'être traités plus durement, qu'à d'autres qu'il veut bien adopter pour ses enfans? Si l'on objecte que les préceptes de la Loi ancienne sont moins considérables que ceux de la Loi nouvelle; qu'ainsi ils ne peuvent être d'un même Législateur, on peut dire que Dieu en a agi comme un Médecin qui soulage les plus foibles par ses Ministres, & les plus forts par lui-même.

VI. Saint Augustin prouve que toutes les choses créées sont bonnes en elles-mêmes; mais qu'elles ne sont pas le souverain bien, parce qu'elles sont sujettes au changement & aux vicissitudes. Il met le premier vice de l'ame raisonnable dans la volonté de faire ce qui lui est défendu par la vérité souveraine & intérieure; & dit qu'elle péche en se détournant du bien éternel pour s'attacher au bien temporel, & en quittant le bien spirituel pour le corporel. D'où il infere que les créatures sont des biens que l'ame raisonnable ne peut aimer sans péché, parce qu'elles sont d'un ordre qui est au-dessous d'elle. Ce qu'il n'entend que de ceux qui aiment les créatures à l'exclusion de Dieu, ou d'un amour déréglé. Les créatures mêmes, ajoute-t-il, qui sont aimées par une ame qui néglige de servir Dieu, en deviennent le supplice, & l'engagent dans plusieurs miseres en la repaissant des plaisirs trompeurs; parce qu'elles ne demeurent jamais au même état, elles ne la satisfont pas pleinement: au contraire elles l'affligent en la tourmentant sans cesse. Il n'en est pas de même du juste, rien ne lui déplaît dans l'administration de l'Univers. Saint Augustin traite ensuite de la nature du mal qu'il dit consister dans l'attache vicieuse de la volonté aux créatures corporelles. Il distingue deux voies qui conduisent au salut, l'autorité & la raison, en remarquant qu'elles s'accordent ensemble: car en suivant, dit-il, l'autorité, on ne laisse pas de suivre la raison, lorsqu'on considere à qui l'on doit croire. L'autorité réside dans les Livres saints & dans le témoignage de ceux qui ont cru à l'Evangile, par la vue des miracles dont Dieu s'est servi pour l'établir dans toute la terre. La raison avertit l'homme de se détacher des créatures, pour ne s'attacher qu'à Dieu, mais elle ne l'en avertit qu'aidé elle-même des lumieres de la suprême vérité qui est Dieu. Il enseigne que

l'attachement aux biens du Ciel guérit l'homme de la triple convoitise dont parle saint Jean. Celui, dit-il, qui se nourrit intérieurement de la parole de Dieu, ne cherche point de plaisir dans le désert de cette vie; celui qui n'est soumis qu'à Dieu seul, ne cherche point de sujets de vanité dans les grandeurs de la terre; & celui qui se tient attaché à la contemplation éternelle de la vérité immuable, ne se précipite point par ses yeux dans la connoissance trop curieuse des choses basses & temporelles. Il entre dans le détail de cette triple convoitise, & montre que les vices mêmes auxquels elles nous portent, doivent par leur laideur nous engager à embrasser la vertu.

Suite. VII. Il donne après cela divers préceptes très-utiles, tant pour nous apprendre ce qui doit être l'objet de notre amour, que pour la maniere de l'aimer. En général il dit que celui qui s'est rendu victorieux de ses vices, ne peut être vaincu par aucun homme: car il ne le peut être que lorsque son ennemi lui ravit ce qu'il aime; si donc il n'aime que ce qui ne peut lui être ravi, c'est-à-dire, s'il aime Dieu de tout son cœur & le prochain comme soi-même, il est invincible. Une autre regle générale de l'amour que nous devons au prochain, est de lui souhaiter tous les biens que nous nous souhaitons à nous-mêmes, & de ne vouloir pas qu'il lui arrivât ce que nous ne voudrions pas qu'il nous arrivât. Mais il enseigne qu'il n'est pas permis d'aimer son prochain autrement que soi-même; qu'ainsi celui-là péche qui n'aime dans son prochain que quelque chose de corporel, parce qu'alors il n'aime pas l'homme en la maniere qu'il doit être aimé. Il n'approuve pas non plus que l'on s'aime en la maniere que les freres charnels, ou les personnes mariées, ou les parens, ou les concitoyens s'aiment les uns les autres; parce que cette espece d'amour est purement temporel. Il donne des regles pour l'intelligence des divines Ecritures, dont il recommande la lecture à l'exclusion des Poëtes & des piéces de Théâtre. Nourrissons, dit-il, par l'étude des écritures divines, notre esprit qui est lassé par la faim & tourmenté par la soif d'une curiosité inutile, dans laquelle il tâche en vain de se contenter & de se rassasier par des phantômes trompeurs, comme par des viandes qui ne sont qu'en peinture. Il finit en exhortant tous les hommes à embrasser la véritable Religion; à n'aimer ni le monde ni ce qui est dans le monde, puisque tout s'y réduit à la concupiscence de la chair, à la concupiscence des yeux & à l'orgueil de la vie; à n'aimer point les spectacles des Théâtres, de peur

que nous éloignant de la vérité, & n'en aimant que les ombres, nous ne ſoyons précipités dans les ténébres ; à ne rendre aucun culte aux ouvrages faits de la main des hommes ; à n'adorer aucun homme mort, eût-il bien vécu, puiſque nous n'adorons pas même les Anges & que nous ne leur bâtiſſons point de Temples, mettant notre religion à adorer un ſeul Dieu Pere, Fils & Saint-Eſprit.

VIII. On convient que la regle aux ſerviteurs de Dieu que l'on a miſe à la fin du premier volume des œuvres de ſaint Auguſtin, eſt de lui, mais qu'il l'avoit compoſée pour des filles & non pour des hommes. En effet, elle ſe trouve dans la Lettre 211, qui eſt adreſſée à des Religieuſes qui vivoient en commun dans un même Monaſtere. Mais il y a long-tems qu'on l'a appropriée à des hommes, comme on le voit dans la regle de Tarnate dont elle fait partie, comme auſſi de celle de S. Céſaire: dans un manuſcrit de Corbie de plus de mille ans, on la trouve déja appropriée à des Religieux. Ceux qui en ont pris le ſoin ne l'ont pas même faite avec exactitude, puiſqu'ils y ont laiſſé la diſtinction entre le Prêtre & le Supérieur, & la ſubordination de celui-ci à celui-là: ce qui eſt bon dans un Monaſtere de filles, & non dans un Monaſtere d'hommes. Nous détaillerons cette Regle dans l'analyſe des Lettres de ſaint Auguſtin.

Regle de S. Auguſtin, *p.* 789.

§. XII.

De quelques Ouvrages ſuppoſés à ſaint Auguſtin.

I. SAINT-AUGUSTIN fait mention dans ſon premier Livre des Retractations (*a*), d'un Livre de la Grammaire & de quelques Traités ſur la Dialectique, la Rhétorique, la Géometrie, l'Arithmétique & la Philoſophie, & dit qu'il les avoit compoſés en forme de Dialogue, & qu'il ſe ſervoit de ces ſciences pour élever l'homme vers ſon Créateur. Il n'y a rien de tout cela dans le Livre de la Grammaire : il n'eſt ni en forme de Dialogue, ni propre à élever l'eſprit de l'homme vers ſon Créateur. Ce qui a pu donner lieu de l'attribuer à ſaint Auguſtin, c'eſt qu'il commence par les mêmes mots que ſaint Auguſtin avoit commencé le ſien : mais comme ils ne ſe trouvent point dans les anciens Exemplaires, il n'y a point de doute que ces mots n'aient été ajoutés par l'impoſteur qui a voulu faire paſſer ſon

Livre de la Grammaire *in Appendice*, *t.* 1, *p.* 2.

(*a*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 6.

Ouvrage sous le nom respectable de ce Pere.

Livre des principes de Dialectique, *p.* 15.

II. Le Livre qui a pour titre: *Principes de Dialectique*, n'est pas non plus écrit en forme de Dialogue, & on n'y voit rien du but que S. Augustin s'étoit proposé en écrivant sur cette matiere.

Livre des dix Catégories, *p.* 22.

III. Il faut dire la même chose de l'écrit intitulé: *Les dix categories;* d'ailleurs saint Augustin ne dit nulle part qu'il ait écrit sur ce sujet. On peut ajouter que l'Auteur de cet écrit, fait un grand cas de la Philosophie d'Aristote, & qu'il dit avoir eu bien de la peine d'entendre son Livre des Categories avec le secours de Themistius; au lieu que saint Augustin ne les estimoit pas beaucoup, comme on le voit par son cinquiéme Livre (*b*) contre Julien, & qu'il les avoit comprises aisément & sans Maître, ainsi qu'il le dit dans le quatriéme Livre (*c*) de ses Confessions. Le nom d'Adeodat que l'on a mis dans les imprimés, ne se lit point dans les manuscrits.

Les principes de Rhétorique *p.* 35.

IV. L'écrit intitulé: *Principes de Rhétorique*, est en forme de discours ordinaire; ainsi ce ne peut être celui de saint Augustin, qui étoit en forme de Dialogue. L'Auteur y met aussi en grec tous les termes dont il donne des définitions: méthode que ce Pere ne suit pas ordinairement dans ses écrits.

Regles aux Clercs.

V. La Regle aux Clercs, est adressée aux Moines dans le Code des Regles d'Holstenius; elle leur convient en effet, puisqu'il y est dit qu'ils résidoient dans des Monasteres. Personne ne doute aujourd'hui qu'elle ne soit supposée à saint Augustin. On juge de même de celle qui est intitulée: *Seconde Regle*, qui dans un ancien Manuscrit de Corbie, sert d'introduction à la Regle de saint Augustin, que nous avons dit avoir été appropriée aux hommes. Il y a dans cette seconde Regle diverses choses qui paroissent tirées de la Regle de saint Benoît.

Livre de la vie Erémitique, *p.* 43.

VI. La même regle est citée deux fois en termes exprès dans le Livre qui a pour titre: *De la Vie Erémitique*. Il ne peut donc être de saint Augustin. Holstenius en fait Auteur le Bienheureux Ælvede, Abbé de Revesby en Angleterre, qui vivoit vers le milieu du douziéme siécle. Ce Livre se trouve en effet dans le Catalogue des Œuvres de cet Abbé, rapporté dans la seconde Centurie des Ecrivains d'Angleterre, au nombre 99, sous ce titre: *De l'Institution des Récluses*. Il y en a une partie & environ le tiers parmi les Œuvres de saint Anselme, sçavoir les Méditations 15, 16 & 17.

(*b*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 14.

(*c*) *Ibid. cap.* 16.

ARTICLE III.

Second tome des Oeuvres de Saint Augustin.

LE second tome contient les Lettres de saint Augustin, disposées suivant l'ordre chronologique, & divisées en quatre classes. La premiere contient celles que S. Augustin écrivit avant son Episcopat, c'est-à-dire, depuis l'an 386, jusqu'en 395, en quoi les Editeurs se sont conformés à la méthode que ce Saint a suivie lui-même, dans la distribution de ses Ouvrages, ayant revu de suite dans le premier Livre de ses Retractations, tous ceux qu'il avoit composés avant d'être Evêque. La seconde, comprend celles qui furent écrites depuis l'an 396, jusqu'au tems de la Conference de Carthage & de la découverte de l'hérésie Pélagienne en Afrique, c'est-à-dire, jusqu'en 410. La troisiéme, celles qu'il a écrites depuis l'an 411, jusqu'à sa mort, qui arriva en 430. La quatriéme, celles dont l'époque n'est pas certaine, quoiqu'on sçahe qu'elles n'ont été écrites que depuis son Episcopat. Il y en a en tout 270, auxquelles on en a depuis l'édition de Paris en 1688, ajouté deux, qui ont été trouvées dans les Bibliothéques d'Allemagne & imprimées en 1734, à Paris. On a laissé parmi ces Lettres quelques Traités qui s'y trouvoient déja dans les anciennes éditions, quoique saint Augustin les appelle *Livres* dans ses Rétractations. De ce nombre est le Livre *De la Vision de Dieu*, que l'on compte pour la Lettre 147 à Paulin.

§. I.

Des Lettres de la premiere classe.

I. LA Lettre à Hermogien fut écrite quelque tems après les trois Livres contre les Academiciens, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 386, ou au commencement de 387. Saint Augustin lui explique dans quel dessein il avoit écrit ces trois Livres; sçavoir, pour montrer que l'homme est capable de connoître quelque chose avec certitude. Il ne se flate pas néanmoins d'avoir vaincu ces Philosophes, comme Hermogenien l'en avoit assuré; mais il se sçait bon gré de s'être mis au-dessus du désespoir de trouver la vérité, qui est, dit-il, la nourriture de

I. Lettre à Hermogenien, en 386, p. 1.

l'esprit; & d'avoir par-là rompu cette chaîne importune qui l'empêchoit de s'appliquer à la vraie Philosophie.

II. Lettre à Zenobius, en 386, p. 3.

II. Il écrivit vers le même-tems à Zenobius, pour lui témoigner le déplaisir que lui causoit son absence, & l'impatience où il étoit de le revoir, pour résoudre ensemble une question qu'ils avoient commencé d'examiner. Ce Zenobius étoit, ce semble, le même à qui il adressa ses Livres de l'Ordre. Il dit au chapitre 7 du second Livre, qu'il s'étoit souvent entretenu avec Zenobius sur cette question importante; Si tous les maux & tous les biens sont compris dans l'ordre de la Providence Comme il n'avoit pu décider la question, parce que Zenobius avoit été obligé de quitter pour des affaires pressantes, c'est pour cela qu'il lui témoigne un grand desir de le revoir, afin de fixer ensemble ce qu'ils devoient penser sur ce sujet. On voit dans cette Lettre comment saint Augustin étoit à l'égard de ses amis; Comme j'ai, dit-il, de la peine à me voir éloigné de mes amis, je suis bien aise aussi qu'ils en aient à se voir éloignés de moi: mais je prens garde, autant qu'il m'est possible, à ne rien aimer que ce qui ne me sçauroit être enlevé malgré moi.

III. Lettre à Nébridius, en 387.

III. L'année suivante 387, saint Augustin étant encore à Cassiaque, écrivit à Nebridius l'un de ses amis. C'étoit un jeune homme d'auprès de Carthage, qui l'étoit venu chercher jusqu'à Milan: ayant lu ses Livres contre les Académiciens, & celui qui est intitulé: *De la Vie bienheureuse*, il en fut si charmé, qu'en lui écrivant, il l'avoit appellé *heureux* d'avoir tant de sçavoir & de connoissances. Ce Saint dans sa réponse, lui dit qu'on ne peut l'estimer heureux, puisqu'il ignoroit tant de choses, entre lesquelles il met celles-ci: Pourquoi le monde est-il de la grandeur dont il est? Ne pourroit-il pas être plus ou moins grand? Pourquoi est-il où il est, plutôt qu'ailleurs? Il convient que la matiere est divisible à l'infini, en sorte qu'on ne peut pas dire de quelque corps que ce soit, qu'il est le plus petit qu'il puisse être; mais qu'il n'en est pas ainsi des nombres, que l'on peut bien augmenter à l'infini, mais non pas diminuer à proportion, parce qu'il n'y a rien au-dessous de l'unité. C'est encore à Cassiaque qu'il écrivit la Lettre suivante à Nebridius. Celui-ci l'avoit prié de lui rendre compte de son progrès dans la contemplation des choses éternelles pendant sa retraite. Sur quoi saint Augustin lui dit, que comme les fausses opinions s'enracinent d'autant plus dans l'esprit, qu'on s'en occupe davantage, & qu'on se les rend plus familieres, la même chose arrive & à plus

forte

forte raiſon en matiere de vérités : Mais, ajoute-t-il, cela ſe fait par un progrès preſque inſenſible. Il lui propoſe ce raiſonnement en le priant de voir s'il avoit quelque choſe à y oppoſer : L'intelligence eſt au-deſſus de cette faculté groſſiere qui apperçoit les choſes ſenſibles ; & par conſéquent ce que nous connoiſſons par l'intelligence, a plus d'être & de vérité que ce que nous voyons.

Lettre 5 & 6 de Nebridius à saint Auguſtin, vers 388 p. 7.

IV. On voit par la Lettre précédente, que Nebridius & ſaint Auguſtin s'écrivoient fort ſouvent, mais la plûpart de leurs Lettres ſont perdues. Il ne nous en reſte que trois de Nebridius, dont la premiere eſt plûtôt un Billet qu'une Lettre. Il y plaint ſaint Auguſtin de ce que les affaires des particuliers conſumoient ſon loiſir, & le détournoient de la contemplation de la vérité. Quoi ! lui dit-il, ni Romanien, ni Lucinien, ne ſçauroient-ils faire entendre à ces gens-là ce que vous aimez avec tant d'ardeur ? Qu'ils m'écoutent au moins. Je leur dirai, je leur proteſterai que vous n'aimez que Dieu, que vous ne voulez ſervir que lui, ni vous attacher qu'à lui. Cette Lettre fut écrite ſur la fin de l'an 388. Dans la ſeconde, qui eſt du commencement de l'année ſuivante, il témoigne à ſaint Auguſtin qu'il gardoit ſes Lettres comme ſes propres yeux. Car il n'y a rien, dit-il, de plus grand, non par l'étendue, mais par les choſes qui y ſont. Il me ſemble que j'y entens parler & Platon & Plotin, & Jeſus-Chriſt même. J'y trouve une éloquence qui charme l'oreille, une breveté qui fait qu'elles ne laſſent point, un fonds de lumiere & de ſageſſe où l'on trouve toujours de quoi profiter. Il le prie de lui éclaircir ces deux queſtions : la premiere, Si la mémoire peut agir ſans l'imagination ; la ſeconde, Si ce n'eſt pas des ſens, mais d'elle-même que l'imagination tire les images des choſes.

Septiéme Lettre à Nebridius, vers l'an 389, p. 8.

V. Saint Auguſtin répondit la même année aux deux queſtions de Nebridius. Il dit ſur la premiere, que l'on ſe ſouvient de certaines choſes qui ne peuvent être préſentées par aucune image ſenſible, par exemple, l'idée de l'éternité ; d'où il conclut qu'il y a une mémoire qui ne dépend en aucune maniere de l'imagination. Il réſout la ſeconde, en diſant qu'il y a trois ſortes d'images ou de phantômes dans notre imagination, dont les unes ont été tranſmiſes par les ſens : les autres ſont formées par l'imagination ; & d'autres qui ſont nées de la conſideration de quelques vérités ſpéculatives. Les images du premier genre, ſont celles qui repréſentent tout ce que nous avons vu & ſenti autrefois, ſoit qu'il ſubſiſte encore, ou qu'il ne ſubſiſte plus, un

ami, une Ville, & autres choses semblables. Les images du second genre, sont celles par lesquelles nous nous représentons ce que nous n'avons point vu; mais que nous nous imaginons être, ou avoir été de telle & telle maniere. C'est ainsi que nous nous représentons le visage de Medée avec ses dragons volans. Il faut mettre dans le troisiéme genre, les images qui se forment en nous par l'etude des nombres & des dimensions, dont les unes ont dans la nature quelque chose qui leur répond, comme lorsqu'à force de penser & de raisonner, on trouve quelle est la figure du monde, & qu'on se la représente telle qu'elle est en effet; & les autres ne ressemblent à rien de subsistant, mais nous représentent seulement ce que nous avons appris, ou par des figures dans l'étude de la Géometrie, ou par les valeurs & les cadences des sons dans celle de la Musique. Quant aux images du premier genre, on ne peut disconvenir qu'elles ne viennent des sens. On doit aussi convenir que celles du second, tirent encore leur origine des sens. A l'égard des dernieres, quoiqu'elles semblent nées des raisons & des principes qui ne conduisent point à l'erreur, dès-là néanmoins que je me les représente comme quelque chose d'étendu & de corporel, ces mêmes raisons m'en découvrent la fausseté. Comment arrive-t-il donc, demande saint Augustin, que nous nous représentons ce que nous n'avons jamais vu? C'est sans doute, répond-il, par une certaine faculté naturelle de l'ame qui la rend capable d'augmenter ou de diminuer les images qui lui restent de ce qu'elle a vu. C'est ainsi, par exemple, qu'en se mettant devant les yeux de l'esprit l'image d'un Corbeau, que la vue de ces sortes d'oiseaux a formée en nous, on en fera à force d'ajouter ou de diminuer une autre sorte d'image, qui ne ressemblera à rien de ce que nous avons vu. Il appelle la reminiscence de Platon, une très-belle découverte, & semble dire comme de lui-même, que l'ame a vu autrefois la vérité, & s'en est séparée en s'unissant au corps. Il dit à peu près la même chose dans le Livre de la grandeur de l'ame. Mais dans ses Retractations (*a*) il explique sa pensée, & ne veut pas que l'on croie que l'ame ait jamais vécu sans le corps dans lequel elle est une fois entrée.

Lettre 8 de Nebridius à saint Augustin, vers l'an 389, p. 10.

VI. Nebridius proposa quelque tems après une autre question à saint Augustin, sur un sujet à peu près semblable, sçavoir, Comment les Puissances de l'air, c'est-à-dire, les Démons, peu-

(*a*) *Lib.* 1 *cap.* 8.

vent agir sur notre ame, lui imprimer des pensées, & nous faire voir en songe ce qu'il leur plaît.

VII. Ce Saint lui dit d'abord qu'une pareille question l'avoit effrayé & qu'il falloit non pas une Lettre, mais un entretien de vive voix, ou un livre entier pour y répondre. Il ajoute qu'il se contentera de découvrir comme les sources de ce que l'on pouvoit dire sur cette matiere, ne doutant pas que Nebridius n'en tirât de quoi résoudre cette difficulté, & de l'expliquer d'une maniere du moins vraisemblable. Il dit ensuite que les Démons excitent en nous des pensées ou des songes en remuant les parties du corps qui peuvent faire quelque impression sur l'ame, de la même maniere que les joueurs d'instrumens de musique excitent en nous certaines pensées, certaines passions & certaines affections. Il trouve même beaucoup plus de facilité dans les Démons à remuer les parties intérieures du corps, que n'en ont les joueurs d'instrumens à remuer les parties extérieures, parce que les Démons ont une subtilité naturelle que les autres n'ont pas. Il parle d'une Lettre de Nebridius que nous n'avons plus, dans laquelle il se plaignoit de sa solitude, & d'être comme abandonné de ses amis; & lui répond sur cela qu'il ne peut lui conseiller autre chose que d'élever autant qu'il pourroit son esprit à Dieu, en qui, dit-il, vous nous trouverez, & d'une maniere bien plus solide que dans les images corporelles. Les Lettres suivantes jusqu'à la quinziéme, sont encore adressées à Nebridius, & paroissent être des réponses à celles que saint Augustin avoit reçues de lui. Nebridius lui avoit écrit pour sçavoir, s'il n'y auroit pas moyen qu'ils pussent vivre ensemble. Saint Augustin lui répondit (*b*), qu'il ne lui étoit pas possible de quitter les personnes avec qui il demeuroit; & que n'y ayant point d'apparence que Nebridius voulût quitter sa mere, qui relevoit de maladie, il ne voyoit point d'autre moyen de le contenter que d'aller le voir souvent. Mais ce n'est-là, dit-il, ni vivre ensemble, ni vivre comme nous avons résolu. Car il y a assez loin d'ici chez vous: faire un voyage, & entreprendre de le faire souvent, ce n'est pas-là ce repos & ce loisir que nous cherchons. D'ailleurs, passer sa vie à disposer des voyages, qu'on ne sçauroit faire sans peine & sans embarras, cela ne convient gueres à quiconque pense à ce dernier voyage, qu'on appelle la mort, qui seule, comme vous sçavez, mérite qu'on

Lettres 9, 10, 11, 12, 13 & 14, a Nebridius, p. 11 & *suiv.*

(*b*) Aug. *Epist.* 10, p. 12.

y pense & qu'on s'en occupe. Il convient que Dieu fait quelquefois la grace à certaines personnes, choisies pour le gouvernement des Eglises, de conserver le calme & la tranquillité d'esprit dans les voyages qu'ils sont obligés de faire pour la visite de leurs Troupeaux ; mais il ne croit pas que ceux qui n'ayant cherché dans les Charges Ecclésiastiques que les honneurs qui y sont attachés, se jettent dans l'embarras des affaires, puissent esperer de Dieu de se familiariser avec la mort, au milieu du tumulte & de l'agitation des voyages & des affaires. C'est donc à vous, ajoute saint Augustin, a chercher de votre côté comment nous pourrions vivre ensemble. Il lui insinue de quitter sa mere, si cela se pouvoit, en laissant auprès d'elle son frere Victor. Nebridius lui récrivit aussi-tôt (*c*) qu'il iroit chez lui dès le moment qu'il le pourroit. Saint Augustin ne craignant donc plus de quitter sa solitude pour aller voir Nebridius, ne s'occupa plus qu'à répondre aux questions qu'il lui avoit proposées. Mais passant sur celles qui ne regardoient point la Religion, il s'appliqua à résoudre ce qu'il lui avoit proposé sur le Mystere de l'Incarnation, & à expliquer, autant qu'il lui étoit possible, comment les actions des trois Personnes divines étant inséparables, nous devons croire que le Fils seul à pris l'humanité, & non pas le Pere ni le Saint-Esprit. Il dit que la fin & l'effet de l'union de la nature divine & de la nature humaine, étant de nous donner des regles de bien vivre, c'est avec beaucoup de raison qu'on attribue particulierement cette union au Fils, puisque c'est lui qui par ses paroles & par ses exemples nous a donné ces regles. Il ajoute, que quoique ce qui regarde le salut des hommes s'opere en commun par les trois Personnes divines, il falloit nous le montrer séparément, à cause de notre foiblesse. Il avoit touché la même question (*d*) dans une autre Lettre à Nebridius, mais elle n'est pas venue entiere jusqu'à nous. Nebridius lui avoit encore demandé, Si l'ame outre le corps auquel elle est unie, n'en avoit pas encore un autre plus subtile, & répandu par tout le monde, que quelques-uns appelloient véhicule? Saint Augustin lui répond (*e*) que cette question est non-seulement inutile, mais qu'il n'est pas même possible de la résoudre, nos sens ne pouvant appercevoir ce corps subtile, & la raison ne nous le faisant pas connoître. Dans une autre Lettre à Nebridius (*f*) il traite deux autres questions; l'une, Pourquoi

(*c*) *Epist.* 11, *p.* 14.
(*d*) *Epist.* 12, *p.* 16.
(*e*) *Epist.* 13, *p.* 16.
(*f*) *Epist.* 14, *p.* 17.

les hommes ayant tant d'actions qui leur sont communes, celles du Soleil ne sont communes à aucun autre Astre ; l'autre est de sçavoir, Si la Sagesse suprême comprend l'idée de chaque homme en particulier, ou seulement celle de l'homme en général. Il dit sur la premiere, que si nous faisons des choses qui nous sont communes avec les autres hommes, le Soleil en fait aussi qui lui sont communes avec les autres Astres; & que s'il en fait qui lui soient particulieres, nous en faisons aussi qui nous le sont. Le Soleil se meut, & les autres Astres aussi : il luit & les autres Astres aussi : il tourne & les autres Astres aussi : mais aucun Astre que le Soleil ne fait le jour. Il dit sur la seconde, que Dieu dans la création n'a eu en vue que l'idée générale de l'espece, mais que néanmoins les idées de tous les hommes qui ont été & qui seront produits dans la succession de tous les tems, subsistent & se conservent en Dieu. Comme cette solution pouvoit paroître obscure, il l'éclaircit par cet exemple. L'idée que j'ai, dit-il, de l'angle, est unique, aussi-bien que celle que j'ai du quarré ; ainsi quand je veux faire entendre un angle, il ne s'en présente à moi qu'une seule idée ; mais quand je veux d'écrire un quarré, il faut que j'aie dans l'esprit l'idée de quatre angles assemblés. C'est ainsi que chaque homme en particulier a été fait sur l'idée générale de l'homme : mais lorsqu'il est question de la création de tout un peuple, quoiqu'il n'y intervienne qu'une seule idée, ce n'est plus l'idée singuliere d'un homme, c'est l'idée générale de plusieurs, vus & conçus tout à la fois. On doit rapporter à la retraite de saint Augustin, toutes les Lettres qu'il écrivit à Nebridius, puisque celui-ci mourut peu de tems après la conversion & le batême de ce Saint.

VIII. Celle qui est adressée à Romanien fut écrite lorsque saint Augustin avoit déja achevé son Livre De la véritable Religion, qu'il n'acheva que peu de tems avant sa Prêtrise, c'est-à-dire, vers l'an 390. Il promet à Romanien de le lui envoyer ; & l'exhorte à profiter du loisir que Dieu lui procuroit, pour penser à quelque chose de meilleur qu'à ce qui l'occupoit auparavant ; à détacher son esprit des biens de la terre, & à en faire un bon usage. Plus l'abeille, lui dit-il, a de miel, plus ses ailes lui sont nécessaires, parce que son propre miel est pour elle une glu qui la fait mourir, quand elle s'y enfonce trop avant.

Lettre 15 à Romanien, *p.* 19, en 390.

IX. Dans le tems que saint Augustin étoit en retraite auprès de Thagaste, un nommé Maxime, Grammairien d'une Ville voisine appellée Madaure, homme d'un esprit agréable, railleur

Lettre 16 de Maxime. Lettre 17 à Maxime en 390, *p.* 20

& enjoué, quoique déja vieux, lui écrivit une Lettre en réponse de celle qu'il avoit reçue de lui au sujet de la Religion. Il y reconnoît qu'il n'y a qu'un Dieu souverain, sans commencement, dont les autres Dieux sont, dit-il, les différentes vertus, & comme les membres. Il regarde comme une fable tout ce que les Grecs ont dit de la demeure des Dieux sur le mont Olympe : mais il soutient qu'on ne peut contester que la place publique de Madaure ne soit habitée par un grand nombre de Divinités, & il en donne pour preuve le secours & l'assistance qu'elles accordoient tous les jours à cette Ville. Passant du culte des faux Dieux à celui qu'on rendoit à quelques Martyrs de Madaure, il témoigne ne pouvoir souffrir qu'on les mette au-dessus de Jupiter, de Junon, de Minerve & autres Divinités, qu'il appelle immortelles ; ni que les Chrétiens oubliant ce qu'ils doivent aux manes de leurs ancêtres, honorent les tombeaux de ces Martyrs. Il prie saint Augustin de lui exposer nettement quel étoit ce Dieu que les Chrétiens prétendoient n'appartenir qu'à eux seuls. C'est qu'il avoit ouï dire confusément quelque chose du Mystere de l'Eucharistie ; mais il lui demande en même-tems de ne point se servir dans sa réponse de l'éloquence qui l'avoit rendu celebre par tout, ni de ces argumens serrés comme ceux de Chrisippe, qui étoient ses armes ordinaires, ni de la dialectique qui rend tout également probable. Saint Augustin en répondant à cette Lettre, fait voir à Maxime qu'il y avoit donné grand lieu de montrer combien le Paganisme étoit ridicule, puisqu'il en avoit parlé lui-même comme en se raillant des fausses Divinités ; & qu'il sembloit s'en être moqué autant que font les Chrétiens, de tout ce qui fait l'objet de la religion payenne. Mais laissant à part tout ce qu'il auroit pu dire pour en faire sentir le foible, il dit à Maxime de plaider la cause de ses Dieux, de telle sorte qu'il ne paroisse pas un prévaricateur qui fournit de quoi les attaquer, plûtôt qu'un homme qui cherche à les défendre. Et afin, ajoute saint Augustin, qu'il ne vous arrive pas de tomber sans y penser dans des calomnies sacriléges, sçachez que parmi les Catholiques, dont vous avez vous-même une Eglise dans votre Ville, on n'adore point les morts, & on ne rend les honneurs divins qu'au seul Dieu qui a créé toutes choses.

Lettre 18 à Celestin. 19, à Gaius. 20, à Antonin, en 399. p. 23.

X. Dans les trois Lettres suivantes, saint Augustin ne prend pas encore la qualité de Prêtre, d'où on infere qu'il ne l'étoit pas, & qu'elles furent écrites vers l'an 390. Dans celle qui est à Celestin, il divise les êtres en trois classes ou en trois natures :

la premiere est muable par rapport au lieu, aussi-bien qu'au tems; & c'est le corps. La seconde est muable par rapport au tems, mais non pas au lieu; & c'est l'ame. La troisiéme n'est muable ni par rapport au lieu, ni par rapport au tems, & c'est Dieu. Ce qui est donc muable, de quelque maniere que ce puisse être, est créature; & ce qui est immuable, c'est le Créateur. Cet Etre souverain est la félicité par essence, & l'ame ne peut être heureuse que quand elle se porte vers lui. Il paroît que S. Augustin avoit convaincu Gaïus de la vérité de notre Religion dans quelque dispute: & ce fut apparemment pour le confirmer dans ses bons sentimens, qu'il lui envoya ses Ouvrages. Il y en a beaucoup, lui dit-il; mais je sçais que pensant de moi comme vous faites, il n'y en sçauroit trop avoir. Si ce que vous y trouverez mérite votre approbation, & vous paroît vrai, ne le regardez pas comme venant de moi, mais comme m'ayant été donné; & élevez-vous vers celui qui vous a donné à vous-même ce qui vous l'aura fait approuver. Car quand nous disons quelque chose de vrai, ce n'est ni le Livre, ni l'Auteur même qui nous le fait trouver vrai, c'est une impression & un rejaillissement que nous portons en nous-mêmes de la lumiere éternelle de la vérité. La Lettre à Antonin est un éloge de sa vertu. Saint Augustin y établit cette maxime; C'est un grand bien pour nous, que d'aimer le bien; & c'est s'aimer que d'aimer quelqu'un parce que nous le croyons bon, soit qu'il le soit véritablement ou non: Il n'y a sur cela, ajoute-t-il, qu'à prendre garde à ne se pas méprendre, non en jugeant bien d'un homme, mais en ne jugeant pas selon la vérité de ce qui est le bien de l'homme. Il témoigne un grand desir de voir toute la maison d'Antonin dans l'union d'une même foi, & dans la piété véritable, qui ne se trouve, dit-il, nulle part ailleurs que dans l'Eglise Catholique Il lui offre d'y contribuer par ses soins & par son travail, & l'exhorte à ne perdre aucune occasion d'inspirer à sa femme une crainte de Dieu solide & véritable, & de l'engager à cet effet à la lecture de l'Ecriture-Sainte.

Lettre 21 à Valere, en 391, p. 25.

XI. La Lettre à Valere Evêque d'Hippone, est une espece de requête que saint Augustin lui présenta aussi-tôt après son élévation au Sacerdoce, pour lui demander permission de se retirer quelque tems afin d'étudier l'Ecriture-Sainte, & de se préparer aux fonctions de ce saint ministere. Ainsi elle fut écrite en 391. Il y dit d'abord que comme il n'y a rien de plus agréable que les dignités d'Evêque, de Prêtre & de Diacre, ni rien

de plus doux & de plus aiſé que d'en remplir les fonctions ; quand on veut s'en acquitter avec quelque ſorte d'indifférence, & flater les hommes dans leurs déſordres ; il n'y a rien auſſi de plus malheureux & de plus odieux devant Dieu ; & qu'au contraire il n'y a rien de plus ſaint, mais en même-tems de plus pénible, quand on veut faire les fonctions de ces mêmes dignités ſuivant les regles du Chriſtianiſme. Enſuite il raconte comment il avoit été ordonné malgré lui, & les larmes qu'il avoit verſées dans le tems de ſon Ordination, ne ſe croyant pas digne d'un ſi ſaint miniſtere, & manquant des qualités néceſſaires pour le bien remplir. Il prie donc Valere de lui permettre de recourir à tout ce qu'il y a de remedes & de conſortatifs dans les ſaintes Ecritures, pour en tirer des forces proportionnées à un emploi ſi périlleux. J'y trouverai ſans doute, dit-il, des inſtructions ſalutaires qui peuvent rendre le Miniſtre de Jeſus-Chriſt capable d'exercer utilement les fonctions Eccléſiaſtiques, & de ſe comporter de telle ſorte au milieu des méchans, qu'il y vive avec la paix de ſa conſcience ; ou qu'il y meure pour ne pas perdre cette vie qui eſt l'unique objet des ſoupirs d'un cœur plein de la douceur & de l'humilité de Jeſus-Chriſt. Comment vient-on à ce point là, ſinon en demandant, en cherchant, en frapant à la porte, c'eſt à-dire, à force de lectures, de prieres & de larmes ? Qu'aurai-je à répondre au Seigneur quand il me jugera ? Lui dirai-je qu'étant une fois embarqué dans les emplois Eccléſiaſtiques, il ne m'a plus été poſſible de m'inſtruire de ce qui m'étoit néceſſaire pour m'en bien acquitter ? Mais ne me répondra-t-il pas ; Mauvais ſerviteur, ſi quelqu'un avoit voulu s'emparer des fonds de l'Egliſe, dont on recueille les revenus avec tant de ſoin, n'auriez-vous pas de l'avis de tout le monde, & par l'ordre même de quelques-uns, quitté l'héritage ſpirituel, que j'ai arroſé de mon Sang, pour aller défendre devant le Juge l'héritage temporel ? & ſi le premier Juge avoit prononcé contre vous, n'auriez-vous pas même paſſé la mer pour faire caſſer ſon jugement ? Perſonne ſe plaindroit-il, quand vous ſeriez abſent de votre Egliſe, un an ou davantage pour en conſerver les biens temporels ? Comment pouvez-vous donc vous excuſer ſur ce que le loiſir vous a manqué pour vous rendre ſçavant dans l'agriculture ſpirituelle ? Il conjure Valere par tous ces motifs de lui laiſſer le peu de tems qu'il y avoit juſqu'à Pâque, pour ſe rendre capable de l'emploi dont on l'avoit chargé ; & de l'aider auſſi de ſes prieres.

XII.

XII. Il n'y avoit pas long-tems qu'Aurele avoit été fait Evêque de Carthage, lorſqu'il écrivit à ſaint Auguſtin pour lui demander le ſecours de ſes prieres & de ſes conſeils. Ils étoient déja liés enſemble. Saint Auguſtin ravi de cette Lettre, où il voyoit des marques d'une affection ſincere, fut quelque tems ſans y répondre, ne ſçachant comment le faire d'une maniere convenable ; mais enfin il s'abandonna à l'eſprit de Dieu, dans l'eſpérance qu'il lui feroit faire une réponſe digne du zéle qu'ils avoient l'un & l'autre pour le bien & l'honneur de l'Egliſe. Après donc l'avoir remercié au nom d'Alypius & de tous ceux qui vivoient avec lui en communauté, de l'amitié qu'il leur témoignoit, il l'exhorte à corriger l'abus qui s'étoit introduit en Afrique, dans les feſtins que l'on faiſoit en l'honneur des Martyrs, ſous prétexte de Religion, non-ſeulement les Fêtes, mais tous les jours, & même dans les Egliſes. Il lui fait remarquer que des trois vices que ſaint Paul condamne dans ſon Epître aux Romains, qui ſont l'ivrognerie, l'impureté & la diviſion, il n'y avoit que l'impureté que l'on punît ; qu'on toleroit les autres, & qu'on croyoit même honorer les Martyrs en buvant avec excès ſur leurs tombeaux. Il lui dit que ces déſordres n'ont jamais été dans les Egliſes d'Italie, ni dans la plûpart de deçà la mer ; ou que s'ils y ont été, les Evêques vigilans les ont réformés. Il ajoute que Valere ſon Evêque ne manquoit ni de zéle, ni de ſcience pour les abolir dans ſon Diocèſe ; mais que ces déréglemens étoient ſi invétérés, qu'il n'y avoit pas lieu d'eſpérer qu'on pût les réformer, que par l'autorité d'un Concile ; & que ſi quelque Egliſe particuliere devoit le faire, c'étoit à celle de Carthage à commencer. Mais il faut, dit-il, s'y prendre doucement : car on n'ôte pas un abus durement, ni d'une maniere impérieuſe : c'eſt plûtôt en enſeignant qu'en commandant ; plûtôt en avertiſſant qu'en menaçant. C'eſt ainſi qu'on doit agir avec la multitude ; au lieu qu'on peut uſer de ſévérité contre les péchés des particuliers. Si nous faiſons donc quelques menaces, que ce ſoit en gémiſſant, & en employant celles de l'Ecriture, afin que ce ne ſoit pas nous & notre puiſſance, mais Dieu que l'on craigne dans nos diſcours. De cette maniere les ſpirituels ſeront touchés les premiers ; & ils entraîneront la multitude par leur autorité. Et parce que les feſtins diſſolus qui ſe font dans les Cimetieres, ſont regardés par le peuple groſſier & ignorant, non-ſeulement comme honorables aux Martyrs, mais encore comme procurant du ſoulagement aux morts ; je crois

Lettre 22 à Aurele de Carthage, en 392, p. 27.

que l'on pourra plus facilement les en détourner, si en les leur défendant par l'autorité des Ecritures, on prend soin en même-tems que les oblations que l'on reçoit dans l'Eglise pour les morts, se fassent avec modestie & avec peu de dépenses. Saint Augustin se plaint ensuite des querelles, des animosités & des fourberies qui regnoient plus encore dans le Clergé que dans le peuple. Il dit que le seul moyen de les combattre, est de tâcher d'inspirer aux Ecclésiastiques la crainte de Dieu & la charité, par des exhortations fréquentes, & tirées de l'Ecriture-Sainte. Mais il veut que celui qui l'entreprendra, soit lui-même un exemple de patience & d'humilité, & qu'on voie qu'il exige toujours bien moins de respect qu'on ne lui en veut rendre. Il marque ensuite jusqu'à quel point & dans quelle vue les Ministres de l'Eglise peuvent s'attirer du respect, bannissant dans eux tout appareil extérieur, & ne leur en permettant qu'autant qu'il sera nécessaire pour le bien & le salut des autres. Il donne aussi des regles sur la maniere de recevoir les louanges, voulant que nous reconnoissions Dieu pour le principe de toutes les bonnes pensées qui nous viennent. Mais il avoue avec beaucoup d'humilité, que, quoique toujours en garde contre l'ennemi, il en recevoit souvent des blessures, ne pouvant s'empêcher de sentir quelque plaisir dans les louanges qu'on lui donnoit.

Lettre 23 à Maximin vers l'an 392, p. 30.

XIII. On ne sçait pas au juste en quelle année la Lettre à Maximin de Sinite fut écrite; on sçait seulement que saint Augustin n'étoit encore que Prêtre. Il l'écrivit à l'occasion d'un Diacre de l'Eglise de Mutugenne, dépendante de celle d'Hippone, qui s'étoit laissé rebatiser par Maximin Evêque Donatiste. Le fait n'étoit pas certain, & saint Augustin avoit d'autant plus lieu d'en douter, que plusieurs personnes l'avoient assuré que Maximin n'étoit point à l'égard de la rebatisation, dans les mêmes sentimens que ceux de sa Secte. Toutefois comme le crime du Diacre de Mutugenne lui causoit une extrême douleur, il alla lui-même sur les lieux pour s'assurer si ce qu'on lui en avoit dit, étoit veritable. Il ne trouva pas ce Diacre; mais il apprit de ses parens que les Donatistes l'avoient aussi fait Diacre parmi eux. Non content de ce témoignage, il voulut sçavoir la chose de source, & pria Maximin de lui mander s'il l'avoit effectivement rebatisé. Le commencement de la Lettre qu'il lui écrivit, est remarquable : car quoique Maximin fût séparé de l'Eglise par son schisme, saint Augustin ne laisse pas de le qualifier son très-cher Seigneur & très-vénerable Frere. Il

rend raison de toutes ces qualifications, & dit qu'il l'appelle son Seigneur, parce qu'il ne lui écrit que dans des sentimens de charité & dans la vue de lui rendre service; qu'il l'appelle son très-cher, parce qu'il lui souhaitoit les mêmes biens qu'il se souhaitoit à lui-même; qu'il lui donne le titre de très-vénerable, non qu'il le reconnût pour Evêque, mais parce qu'étant homme, & l'homme étant fait à l'image de Dieu, il mérite du respect & de l'honneur, d'autant qu'il n'y avoit point à desesperer de son salut, tant qu'il vivroit; enfin qu'il l'appelle son frere, suivant en cela l'ordre que Dieu nous donne, de traiter de freres ceux mêmes qui ne veulent pas être nos freres. Il lui témoigne ensuite sa douleur de la chute de ce Diacre, & de le voir lui-même tombé dans un crime dont il ne le croyoit pas capable, le priant instamment de lui marquer s'il l'avoit rebatisé ou non. Que si vous ne rebatisez pas, ajoute-t-il, armez-vous de la liberté d'un Chrétien, & que le souvenir de ce que vous devez à Jesus-Christ vous mette au-dessus de tout ce que les hommes, c'est-à-dire, les Donatistes vos confreres, sont capables de dire & de faire. Les honneurs & le faste de ce siécle passent; & devant le tribunal de Jesus-Christ, où chacun sera accusé par sa propre conscience, & jugé par celui qui en connoît le fond, de quel secours nous pourront être ces Trônes élevés de tant de marches, ces chaires couvertes d'un dais, & ces troupes de Vierges consacrées à Dieu, qui viennent au devant de nous en chantant des Hymnes & des Cantiques? Nos honneurs d'à présent deviendront pour nous des fardeaux qui nous accableront. S'il est vrai que bien loin de rebatiser ceux qui l'ont été dans l'Eglise Catholique, vous approuviez son batême comme celui de la seule véritable Mere qui ouvre son sein à toutes les Nations pour les régénérer, pourquoi ne vous en déclarez-vous pas hautement? Dites publiquement les raisons qui vous en empêchent; & loin de craindre de me l'écrire, réjouïssez-vous d'avoir une occasion de vous en expliquer. Que tout ce que ceux de votre parti sçauroient faire, ne vous épouvante pas. Si cela leur déplaît, ils ne sont pas dignes de vous avoir; & s'il n'y a rien en cela qui ne leur plaise, il faut esperer de la miséricorde de Dieu qu'on verra bientôt la paix entre nous. Il l'exhorte à examiner avec lui dans un esprit de paix, la vérité de l'Eglise, pour tâcher d'étouffer un si fâcheux schisme: & le prie de trouver bon que les Lettres qu'ils s'écriroient mutuellement sur ce sujet, fussent lues publiquement au peuple de part & d'autre. Mais quand vous ne le

voudriez pas, ajoute-t-il, je ne pourrai me dispenser de le faire de mon côté pour l'instruction des Catholiques; si vous ne daignez pas me faire réponse, je ne laisserai pas de leur lire mes Lettres, afin de leur faire voir combien vous vous défiez de la honte de votre cause, & combien il seroit honteux après cela d'aller se faire rebatiser chez vous. Il promet néanmoins à Maximin de ne rien lire au peuple qu'après que les Soldats qui étoient alors à Hippone & dans les environs, en seroient sortis, de peur qu'on ne crût qu'il cherchoit à exciter du tumulte plûtôt qu'à pacifier les choses, & contraindre les Donatistes à entrer malgré eux dans la Communion de l'Eglise Catholique, ce qui étoit très-éloigné de son dessein, qui ne tendoit qu'à éclaircir les choses dans un esprit de paix. On croit que Maximin, à qui cette Lettre est adressée, est le même dont il est parlé dans la Lettre 105 & au 22 Livre De la Cité de Dieu, chapitre 8. Il se réunit à l'Eglise Catholique, & les Donatistes en haine de son retour à l'unité, publierent contre lui ce Décret: *Quiconque sera lié de communion avec Maximin, on brulera sa maison.*

Lettres 24, 25 de S. Paulin. 26 de S. Augustin à Licentius, en 394 & 395, p 38.

XIV. En 394 & 395, saint Augustin reçut deux Lettres de saint Paulin, & une de Licentius son ancien disciple. Celui-ci joignit à sa Lettre, qu'il écrivit de Rome, un Poëme pour demander à saint Augustin ses Livres de la Musique. Il l'assuroit que son plus grand desir étoit de demeurer auprès de lui, & qu'il quitteroit tout pour s'y rendre, si-tôt qu'il le lui commanderoit. Mais il ne lui dissimuloit pas qu'il étoit prêt de s'engager dans le mariage, & de se laisser entraîner au torrent du siécle. Saint Augustin extrêmement touché du danger où ce jeune homme étoit exposé, lui fit une réponse d'autant plus remplie du feu de sa charité, qu'il avoit pour lui une affection plus particuliere & plus tendre. Il convient qu'il en coûte à la nature pour rompre ses liens & se donner à Dieu; mais il montre que ces peines sont bien récompensées par les douceurs dont elles sont suivies. Il en est tout au contraire, ajoute-t-il, des chaînes qui nous attachent au monde: l'on n'y trouve rien de plus réel que leur pesanteur, & rien de plus imaginaire que leur douceur; rien de plus certain que la douleur qu'elles font souffrir, & rien de plus incertain que le plaisir qu'on en espere; rien de plus dur que la peine qu'on a de les porter, & rien de plus fragile que le repos qu'on y trouve; enfin rien de plus effectif que la misere qu'on y souffre, & rien de plus vain que le bonheur qu'on s'en promet. Il se sert des vers mêmes qu'il lui avoit envoyés, pour le

convaincre de la vanité du siécle ; & profitant de l'éloquence qu'il y avoit affectée, il lui reproche tacitement qu'il souffroit dans son cœur un désordre & un dérangement qu'il n'auroit pu souffrir dans ses vers. Vous m'avez écrit, lui dit-il, que je n'ai qu'à commander. Je vous le commande : Donnez-vous donc à moi, mon cher Licentius : Donnez-vous à mon Seigneur, qui est le vôtre comme le mien. Car que suis-je, qu'un homme né pour vous servir par lui, & pour le servir avec vous ? Ne vous commande-t-il pas lui-même ce que je desire, & ne dit-il pas à haute voix dans l'Evangile : *Venez à moi vous tous qui pliez sous le poids des afflictions, & je vous soulagerai ?* Si vous n'écoutez pas ces paroles, ou qu'elles ne touchent que vos oreilles, que peut-on attendre du commandement que vous pourroit faire celui qui n'est que serviteur non plus que vous ? Il renvoie Licentius au grand exemple de vertus que donnoit saint Paulin dans la Campagne de Rome ; à la paix & à la joie dont ce saint homme jouïssoit, après avoir foulé aux pieds tout le faste & toute la grandeur mondaine. Venant après cela au parti qu'il étoit prêt de prendre dans le monde, Pourquoi, lui dit-il, ces inquiétudes qui vous déchirent ? Pourquoi prêtez-vous plûtôt l'oreille au murmure trompeur des voluptés qui vous flatent, qu'à la voix de celui qui vous parle ? Tout cela meurt, & précipite dans la mort : il n'y a que Jesus-Christ qui soit la vérité. Allons à lui, pour n'être plus exposés aux peines qui nous travaillent ; & si nous voulons qu'il nous délasse, prenons son joug sur nous : il est doux & son fardeau leger.

XV. La Lettre à saint Paulin est un éloge presque continuel de ses vertus. Saint Augustin y releve aussi beaucoup la Lettre qu'il avoit reçue de lui, disant qu'elle avoit été lue de tous les Freres, & qu'ils ne se lassoient point de la relire dans l'admiration des grands dons & des mérites excellens dont il avoit plu à Dieu de combler ce saint Homme. Romanien fut porteur de la Lettre de saint Augustin ; & comme il portoit en même-tems tous les Ouvrages que ce Pere avoit faits jusques-là, soit contre les Hérétiques, soit pour l'instruction & l'édification des Catholiques, il dit à saint Paulin qu'il en pourra demander la communication à Romanien. Mais il le pria de les lire avec exactitude, pour en remarquer les défauts & l'en avertir. Si vous en faites, lui dit-il, une severe critique, vous jugerez de mon peu de capacité, en ce que vous n'agrérez pas ; mais si vous y trouvez quelque chose qui vous plaise, l'esprit de Dieu qui vous anime,

Lettre 27 à saint Paulin, vers l'an 395, p. 42.

doit vous porter à louer & à aimer celui qui est la source de la vie. Ce sont les sentimens que j'ai moi-même quand je relis mes Ouvrages; je gémis lorsque j'y trouve ce qui tient du vieux levain de ma foiblesse; & quand j'y rencontre quelque chose qui a découlé des sources toutes pures de la vérité, je m'en réjouïs dans le Seigneur, mais avec crainte; car qu'avons-nous qui ne nous ait été donné? Il promet à saint Paulin un écrit sur la vie de l'Evêque Alypius, que saint Paulin avoit demandé à Alypius même. L'affection que ce saint Evêque avoit pour lui, le portoit à lui obéir; mais son humilité & sa modestie le retenoit. Saint Augustin le voyant donc balancer entre la pudeur & l'amitié, se chargea de cet écrit, à la priere d'Alypius. Il l'auroit envoyé à saint Paulin par Romanien, si celui-ci ne se fût pas tout d'un coup résolu à partir. Nous n'avons aucune connoissance de cette Vie, & nous ne connoissons Alypius que par ce qu'il en dit dans ses Confessions.

Lettre 28 à saint Jérôme, en 395, p. 45.

XVI. Ce fut encore vers l'an 375, que saint Augustin ayant appris par Alypius & par d'autres, l'application continuelle de saint Jerôme à l'étude des saintes Lettres, lui écrivit pour le prier de traduire en latin les meilleurs Interprêtes Grecs sur l'Ecriture, plûtôt que de la traduire de nouveau sur l'hebreu. Il lui fait cette priere au nom de toutes les personnes studieuses des Eglises d'Afrique. Car pour ce qui est, ajoute-t-il, d'une nouvelle version de l'Ecriture, je voudrois que vous vous contentassiez de marquer les endroits où vous traduiriez autrement que les Septante, dont la version est celle qui a le plus d'autorité. Il lui donne plusieurs raisons pour le détourner d'une nouvelle traduction sur l'hebreu, appuyant sur-tout sur ce qu'il n'étoit pas croyable qu'il y ait encore des choses dans le texte hebreu, qui aient échapé à tant d'Interprêtes si versés dans la connoissance de cette Langue. Il lui témoigne sa douleur sur l'explication qu'il avoit donnée de l'endroit de l'Epître aux Galates, où saint Paul dit qu'il reprit saint Pierre de la dissimulation dont il usoit envers les Gentils. Il ne croit qu'avec peine, que saint Jerôme se soit déclaré partisan du mensonge, & fait voir combien il est dangereux d'en admettre quelqu'un, fût-il leger & officieux, en quelque endroit que ce soit de l'Ecriture. Il ajoute, qu'il lui seroit facile de montrer que tous les passages dont on abuse pour prouver qu'il est quelquefois bon de mentir, se doivent prendre tout autrement qu'on ne les prend; & qu'il n'y en a pas un qu'on ne puisse justifier, l'Ecriture-Sainte étant aussi éloignée

de favoriser le mensonge, que d'en user. En effet si l'on admet une fois que les Auteurs Canoniques peuvent avoir usé de mensonges officieux dans les Livres qu'ils nous ont laissés, il n'y aura plus rien que de chancelant dans l'autorité de l'Ecriture, & chacun sera maître de croire ou de ne pas croire ce qu'il lui plaira, à moins qu'on ne puisse donner des regles sures pour distinguer les endroits où le mensonge peut avoir lieu. Si vous nous en pouvez donner, lui dit-il, je vous prie qu'elles soient de celles qui ne supposent rien de faux ni de douteux. Il témoigne qu'il seroit bien-aise de conferer avec lui sur les études chrétiennes auxquelles ils s'appliquoient l'un & l'autre, & le conjure qu'au cas qu'il voulût bien lire quelques-uns de ses Ouvrages, qu'il lui envoyoit par Profuturus, de les corriger avec cette sévérité charitable qu'on doit avoir pour ses freres.

XVII. On ne peut mettre plûtôt qu'en 394, la Lettre à Alypius, puisqu'il y est qualifié Evêque, & qu'il ne le fut pas avant cette année-là, ni plus tard qu'en 395, car saint Augustin l'écrivit étant encore Prêtre. Il y raconte comment il étoit venu à bout d'abolir dans l'Eglise d'Hippone, l'usage des Festins sur les tombeaux des Martyrs, & même dans les Eglises. Le peuple de cette Ville avoit coutume d'en faire en un certain jour qu'ils appelloient *La Réjouïssance :* c'étoit selon le titre de la Lettre, le jour de la Fête de saint Léonce Evêque d'Hippone. Quelque tems avant cette Fête, on fit défense au peuple de la célébrer en la maniere ordinaire. Cette défense excita du murmure, qui alla toujours en augmentant jusqu'au Mercredi veille de l'Ascension qu'on lut dans l'Eglise cet endroit de l'Evangile : *Ne donnez point le Saint aux chiens*, &c. Saint Augustin en prit occasion de montrer combien il étoit honteux de faire dans un lieu aussi saint que l'Eglise, des excès qu'on puniroit dans des maisons particulieres, par l'excommunication ou par la privation des choses saintes. Son discours fut bien reçu : mais comme l'Assemblée n'avoit pas été nombreuse, il reprit le même sujet le jour de la Fête, où on lut l'Evangile qui raconte comment Jesus-Christ chassa du Temple ceux qui vendoient des animaux. Il fit voir que l'ivrognerie étoit beaucoup plus contraire à la sainteté du Temple de Dieu, que le commerce des animaux nécessaires pour les Sacrifices. Il ajouta divers endroits de l'Ecriture pour montrer combien l'ivrognerie est un crime infâme & dangereux; & que loin qu'on en puisse faire un acte de Religion, ni l'exercer dans les lieux sacrés, saint Paul ne vouloit pas même qu'on

Lettre 29 à Alypius, en 395, p. 48. & Lettre 30 de saint Paulin.

y fit les repas les plus modeſtes. Les gémiſſemens & les marques de douleur dont il accompagna ſon diſcours; les prieres vives & réitérées qu'il fit à ſon peuple, les châtimens dont il les menaça de la part de Dieu, tirerent des larmes des yeux de ſes Auditeurs, & il ne put s'empêcher d'y mêler les ſiennes. Croyant avoir emporté ce qu'il deſiroit, il ceſſa de parler pour rendre graces à Dieu. En effet, dès ce jour-là cette mauvaiſe coutume fut abolie. Il arriva néanmoins le lendemain qui étoit la Fête de ſaint Léonce, que quelques-uns de ceux-mêmes qui avoient aſſiſté la veille à ſon Sermon, murmurerent encore, ſe plaignant qu'il étoit bien tard de leur défendre des choſes qu'on leur avoit toujours permiſes, & qui ſe pratiquoient tous les jours dans l'Egliſe de ſaint Pierre de Rome. Saint Auguſtin embarraſſé ſur cela, prit le parti de lire à ces obſtinés l'endroit d'Ezéchiel, ſur le devoir des Sentinelles, & enſuite de ſecouer ſes vêtemens, & de ne pas ſe trouver ce jour-là à l'Office. Mais Dieu en diſpoſa autrement. Ceux qui s'étoient plaints le vinrent trouver avant qu'il montât à l'Autel & en Chaire; & ils cederent auſſitôt qu'il leur eut parlé. Lors donc que l'heure du Sermon fut venu, il ſe contenta de dire qu'on ne devoit pas s'étonner du changement d'un uſage qui avoit toujours été mauvais, & qu'on n'avoit toleré quelque tems, qu'à cauſe de ceux qui ſortant du Paganiſme, auroient eu peine à ſe réſoudre d'embraſſer d'abord une modeſtie auſſi grande qu'étoit celle que demandoit Jeſus-Chriſt; qu'ainſi on n'avoit ſouffert qu'ils célébraſſent les Fêtes des Saints, en la maniere qu'ils célébroient auparavant celles des Idoles, qu'afin qu'ils ceſſaſſent d'abord d'être idolâtres, & qu'on pût inſenſiblement les porter à une vie plus chrétienne. Il repréſenta auſſi l'exemple des Egliſes d'outre-mer, qui n'avoient jamais été dans cet abus, ou qui l'avoient corrigé par le moyen des bons Evêques. A l'égard des feſtins qui ſe faiſoient, diſoit-on, dans l'Egliſe de ſaint Pierre de Rome, il répond qu'on les avoit ſouvent défendus; que ſi cette défenſe n'avoit pas toujours eu lieu, c'étoit à cauſe du grand nombre de Chrétiens charnels qui étoient dans cette Ville, & qui venoient de tous côtés; & encore parce que les Evêques de Rome demeuroient fort loin de cette Egliſe; mais qu'il falloit avoir moins d'égard à ce qui ſe pratiquoit dans cette Ville, qu'à ce que S. Pierre nous enſeigne dans une de ſes Epîtres, dont il lut un grand paſſage. Voyant le peuple tranquille & convaincu, il l'exhorta à revenir après midi entendre les Lectures & les Pſeaumes pour célébrer

célébrer la Fête d'une maniere vraiment chrétienne. L'Evêque Valere l'obligea de parler encore au peuple. Il le fit & l'exhorta à rendre graces à Dieu. Un grand nombre d'hommes & de femmes étant resté après l'Office de Vêpres, continuerent à chanter des Hymnes jusqu'à ce qu'il ne fît presque plus de jour. Saint Augustin se hâta de mander un si heureux succès à Alypius, qu'il sçavoit être très-inquiet sur cette affaire. Il lui marque sur la fin de sa Lettre, que les Circoncellions avoient fait une irruption dans l'Eglise d'Hippone, qu'ils en avoient brisé l'Autel, & que l'on poursuivoit cette affaire. Cette Lettre qui ne se lit que dans la nouvelle édition de saint Augustin, a été donnée sur un manuscrit du Monastere de Sainte-Croix en Jerusalem à Rome.

§. II.

Des Lettres de la seconde Classe.

I. Saint Paulin, incertain si les Lettres qu'il avoit envoyées en Afrique, avoient été reçues, en écrivit une seconde à saint Augustin, où en lui protestant de son amitié, il témoignoit un grand desir de le voir. Romain & Agile, qu'il envoyoit en ce pays-là pour quelque œuvre de charité, furent porteurs de cette Lettre. Saint Augustin les reçut avec d'autant plus de joie, qu'il croyoit voir saint Paulin dans ses enfans spirituels. Il les appelle une seconde lettre dans celle qu'il lui récrivit, disant qu'il avoit appris par leur bouche plus de choses de sa vie, qu'il n'eût pu en mander lui-même. Ces Lettres vivantes nous ont représenté les sentimens de votre esprit & de votre cœur, d'une maniere qui nous a fait voir qu'elles étoient une parfaite copie de vos graces & de vos vertus. Il marque à saint Paulin qu'il ne pouvoit plus songer à l'aller voir en Italie, parce que Valere venoit de le charger d'une partie de son fardeau, en le faisant son Co-Evêque. Il le supplie, comme étant moins occupé par les affaires de l'Eglise, de vouloir bien venir en Afrique, non-seulement, dit-il, pour ma satisfaction particuliere, ni même pour l'édification des personnes qui ont sçu comme vous avez quitté vos grandeurs & vos richesses pour vous consacrer au service de Jesus ; mais principalement pour le salut de ceux qui n'ont point encore ouï parler de vous, ou qui ont peine à croire ce que vous avez fait, & qui pourroient en être touchés, s'ils en étoient pleinement persuadés en vous voyant. Je suis, ajoute-

Lettre 31 à saint Paulin, en 396, p. 55. & Lettre 32 de S. Paulin.

t-il, persuadé que vous attribuez à la grace de Jesus-Christ, le changement qui s'est fait en vous, plûtôt qu'à vos propres forces, & que vous lui en donnez toute la gloire. Je ne doute pas aussi qu'ayant autant de lumieres & de piété que vous en avez, vous ne soyez en garde contre les embuches de l'ennemi, & que vous n'ayez soin de vous tenir dans la douceur & l'humilité de cœur que Jesus-Christ recommande à ses disciples. Car il seroit plus avantageux de conserver ses biens avec l'esprit d'humilité, que de les quitter par un sentiment de vanité & d'orgueil. Il lui marque qu'il lui envoie ses trois Livres du Libre-Arbitre, & le prie de lui faire part de ce qu'il avoit écrit contre les Payens; & de lui envoyer les Ouvrages de saint Ambroise, où ce Pere réfutoit solidement l'orgueil & l'ignorance de ceux qui osoient soutenir que notre Seigneur avoit beaucoup appris des Livres de Platon. C'étoit le Livre intitulé, *Des Sacremens*: nous ne l'avons plus. Saint Augustin lui dit encore: Nous vous envoyons un pain, qui deviendra un pain de bénédiction, si vous avez la bonté de l'agréer.

Lettre 33 à Proculien, en 396, p. 62.

II. Evodius ami intime de saint Augustin, s'étant un jour rencontré dans une maison avec Proculien Evêque Donatiste, l'entretien tomba sur l'espérance des fidéles, c'est-à-dire, sur l'héritage & l'Eglise de Jesus-Christ. Evodius défendit la vérité avec ardeur. Proculien se croyant offensé par quelques termes injurieux, s'en plaignit; mais il témoigna en même-tems, qu'il seroit bien aise de conferer avec saint Augustin en présence de quelques personnes d'honneur. Ce saint Evêque l'ayant appris par Evodius, écrivit une Lettre fort civile à Proculien, où après avoir rejetté sur l'amour qu'Evodius avoit pour l'Eglise, la vivacité qu'il pouvoit avoir témoignée dans la dispute, il offre à Proculien la Conférence qu'il souhaitoit, l'assurant que de sa part, il éviteroit de rien dire qui pût le choquer. Elle se fera, ajoute-t-il, en présence de qui vous voudrez: mais il faut qu'on écrive tout ce que nous dirons, afin que nous ne parlions pas en vain. Nous éviterons par-là le trouble & le désordre dans notre Conférence; & s'il nous arrivoit de ne nous pas souvenir de ce que nous aurions dit, il n'y aura qu'à lire pour le retrouver. Si voulez même, nous commencerons par conferer en particulier par Lettres, ou de vive voix & avec les livres sur la table, en quel lieu il vous plaira. Si vous aimez mieux que nous conferions par écrit, nous pourrons lire nos Lettres au peuple de part & d'autre, afin de parvenir à cette union tant desirée,

qui ne fera plus qu'un même peuple de nous tous. Il l'assure sans hésiter, que l'Evêque Valere, qui étoit pour lors absent, agréra avec joie tout ce qu'ils arrêteront ensemble ; & le conjure de préferer l'amour de la paix, à la considération de tous les honneurs & de tous les avantages humains. Les hommes, dit-il, nous traitent de Saints & de Serviteurs de Dieu, lorsqu'ils ont recours à nous pour faire juger leurs affaires temporelles, qui se traitent tous les jours devant nous. Ne songerons-nous jamais à traiter entre nous l'affaire de notre salut & du leur?

III. Il y avoit à Hippone un jeune homme qui battoit souvent sa mere, & dont la fureur étoit si impie, qu'il ne cessoit pas même de la maltraiter dans les saints jours où les loix épargnent les plus infâmes scélérats & suspendent leur supplice, c'est-à-dire, les jours de Dimanche & dans la Quinzaine de Pâques. Saint Augustin le reprit de sa faute. Ce jeune homme voyant que l'Eglise Catholique l'empêchoit de satisfaire son impiété, dit tout en furie à sa mere qu'il alloit se mettre parmi les Donatistes, & qu'ensuite il la feroit mourir. Ce furieux, altéré du sang de sa propre mere, fut en effet reçu par ces Schismatiques. Ils l'habillerent de blanc, le placerent au dedans du balustre pour le montrer à toute l'Assemblée ; & pendant que tout le monde gémissoit de son crime, ils l'exposerent en vue comme un homme renouvellé par le Saint-Esprit. Saint Augustin vivement touché d'une action de cette nature, crut qu'il ne pouvoit moins faire que de parler & de se plaindre avant que la huitaine de ce misérable Néophite fut achevée. Il fit dresser des actes autentiques de ce sacrilege, & écrivit à Eusebe homme de qualité, mais Donatiste de communion & ami de Proculien, ne doutant pas que sage & moderé comme il étoit, il ne dût désapprouver cette action. Il le prie dans sa Lettre, comme il avoit déja fait par des personnes d'honneur, de sçavoir s'il étoit vrai que ce fût sans l'ordre de Proculien, que Victor eut fait ce qu'il avoit fait mettre dans les actes publics ; ou si ceux qui tiennent les actes, y avoient mis autre chose que ce que Victor leur avoit dit. Eusebe dans sa réponse avoua à saint Augustin qu'il n'approuvoit point qu'on eut reçu ce fils qui battoit sa mere ; ajoutant que si Proculien le sçavoit, il le sépareroit de sa communion : que du reste, il s'étonnoit que saint Augustin l'eût voulu rendre juge des Evêques. Ce Pere écrivit une seconde Lettre à Eusebe pour lui marquer qu'il n'avoit pas prétendu le constituer juge entre des Evêques, que toutefois il n'y avoit rien dans la question présente, dont il ne put

Lettre 34 & 35 à Eusebe, en 396. p. 66.

être Juge. Il lui répete donc ce qu'il lui avoit dit dans sa premiere Lettre, de sçavoir de Proculien, s'il avoit ordonné à son Prêtre Victor ce que les Officiers publics disoient que Victor leur avoit rapporté; ou s'ils avoient mis dans leurs Registres autre chose que ce portoit le rapport de Victor; & de sçavoir en outre dans quelle disposition étoit Proculien sur la Conférence. Quand à ce que vous dites, ajoute-t-il, que si Proculien avoit sçu jusqu'où alloit la fureur de ce jeune homme qui battoit sa mere, il ne l'auroit pas reçu dans sa communion: je vous répondrai en deux mots, qu'il faut donc qu'il l'en chasse présentement qu'il le sçait. Il dit encore à Eusebe que Proculien ne pouvoit se dispenser de retrancher de sa communion un nommé Primus, auparavant Soûdiacre Catholique de l'Eglise de Spagnane; mais qui ayant été déposé pour crime d'impudicité, avoit embrassé le parti des Donatistes, & reçu d'eux un second batême. Il ajoute, que Proculien doit, aussi-bien que lui, ne pas recevoir autrement que par la pénitence, ceux qui sortent de l'Eglise pour ne pas subir la rigueur de sa discipline. Il fait des plaintes de ce que les Donatistes avoient séduit la fille d'un paysan sujet de l'Eglise, pour l'engager à recevoir d'eux le batême, & de ce qu'ils lui avoient donné l'habit & la bénédiction de vierge, & prie Eusebe de faire sçavoir toutes ces choses à Proculien, ou qu'il les lui feroit signifier par les formes de Justice.

Lettre 36 à Casulan, en 396 ou 397, p. 68.

IV. Saint Augustin n'étoit Evêque que depuis peu de tems, lorsqu'il écrivit les deux Lettres dont nous venons de parler, ainsi ce fut en 396. Sur la fin de la même année, ou au commencement de la suivante, un Prêtre nommé Casulan, ami de saint Augustin, lui envoya une grande Dissertation qu'il avoit reçue de Rome, dans laquelle l'Auteur prétendoit prouver qu'il falloit suivre la coutume de cette Ville touchant l'observation du jeûne du Samedi. Il traitoit d'une maniere injurieuse, ceux qui ne s'y conformoient pas, c'est à-dire, presque toute l'Eglise. Les raisons dont il s'appuyoit n'étoient nullement fondées, & toute sa Dissertation consistoit en de grands éloges du jeûne, & en invectives contre les débauches, ce qui ne touchoit point la question. Quelquefois même, il condamnoit ceux qui ne jeûnoient pas tous les jours; en quoi il attaquoit l'Eglise Romaine comme les autres. Casulan ne voulut point nommer l'Auteur de cet écrit, se contentant de l'appeller un certain Romain. Saint Augustin accablé d'affaires, oublia de le réfuter,

comme Casulan l'en avoit prié, jusqu'à ce qu'il l'en pria par une seconde lettre, où il l'interpelloit par le droit de la charité fraternelle, de lui faire enfin réponse. Voici ce qu'elle contient : S'il n'étoit jamais permis de jeûner le Samedi, Moyse ni Elie, ni Jesus-Christ, n'auroient pas jeûné quarante jours de suite. Ce raisonnement prouve aussi, qu'il n'a pas toujours été défendu de jeûner le Dimanche. Mais si l'on vouloit aujourd'hui, jeûner ce jour-là, comme quelques-uns jeûnent le Samedi, l'Eglise s'en trouveroit scandalisée ; car dans les choses qui ne sont point décidées dans l'Ecriture, les coutumes reçues parmi les Chrétiens ou établies par nos peres, doivent tenir lieu de loi ; & l'on ne doit point contester sur ces matieres, ni condamner ce qui se pratique ailleurs, sous prétexte qu'il est contraire aux loix établies dans l'endroit où nous demeurons. Saint Augustin fait voir que l'Auteur de la Dissertation n'avoit donné aucune raison de l'obligation de jeûner le Samedi, & qu'il n'avoit pas même touché le fond de la question. Puis expliquant ce qu'il en pensoit, il dit que le jeûne nous est prescrit par l'Evangile & par les écrits des Apôtres, c'est-à-dire, par tout le nouveau Testament ; mais, ni Jesus-Christ, ni les Apôtres, n'ont point déterminé les jours où l'on doit jeûner, ni ceux où on ne le doit pas ; qu'il lui paroït plus à propos de ne pas jeûner le Samedi : non que ce soit une chose nécessaire au salut, mais afin que ce relâche que nous nous accordons, nous soit une marque du repos éternel qui est le véritable Sabat ; que toutefois, soit qu'on jeûne ou qu'on ne jeûne pas le Samedi, on doit, pour entretenir la paix, observer ce précepte de l'Apôtre : *Que celui qui mange, ne méprise point celui qui n'ose manger, & que celui-là ne condamne point celui qui mange.* Qu'il n'y a pas grand inconvenient à observer le jeûne du Samedi, puisque l'Eglise Romaine l'observe, de même que quelques autres Eglises voisines, & quelques-unes même assez éloignées, quoiqu'en petit nombre ; mais que de jeûner le Dimanche, ce seroit un scandale, sur-tout depuis la naissance de l'hérésie des Manichéens, qui affectent d'ordonner à ceux qu'ils appellent leurs Auditeurs, de jeûner le Dimanche, & qui regardent ce jour-là comme particulierement consacré au jeûne. Ceux-là néanmoins, ajoute-t-il, sont pardonnables de jeûner le Dimanche, qui peuvent pousser le jeûne au-delà d'une semaine entiere sans manger, pour approcher d'autant plus du jeûne de quarante jours, comme nous sçavons que quelques-uns l'ont fait. Nous avons même appris de personnes dignes de foi, qu'il

s'en est trouvé un qui a poussé son jeûne jusqu'aux quarante jours. Il dit que ces sortes d'exemples ne tirent point à conséquence contre la coutume générale; mais il est d'avis que quand il faut interrompre le jeûne dans l'étendue de la semaine, le Dimanche est le jour où on le peut faire le plus à propos. Il réfute les Priscillianistes, qui fondés sur un passage des actes, où nous lisons que le premier jour de la semaine, les Disciples étant assemblés pour rompre le pain, saint Paul se mit à leur parler, & continua son Discours jusqu'à minuit; prétendoient qu'on devoit jeûner le Dimanche. Il fait voir par la suite, que cette assemblée se fit ou à la fin du jour du Sabat & au commencement de la nuit suivante, qui appartenoient déja à ce jour de la semaine que nous appellons le Dimanche; ou que si elle se fit à l'entrée de la nuit qui suit le Dimanche, on doit dire que ce ne fut pas le jeûne qui obligea saint Paul de differer si long-tems la fraction du pain, mais parce qu'il vouloit leur donner, avant de partir de Troade, les instructions dont ils avoient besoin. Il ajoute que quoique dès lors la pratique fût de ne point jeûner le Dimanche, saint Paul pouvoit sans scandale, dans la nécessité où il se trouvoit, passer tout le Dimanche jusqu'à minuit & même jusqu'au point du jour suivant sans prendre de nourriture. Mais présentement que les Hérétiques, par un dogme arrêté entre eux, se font une pratique de religion de jeûner le Dimanche; je ne crois pas, dit ce Pere, que même dans une nécessité pareille à celle où se trouva saint Paul, on dût faire ce qu'il fit: car il y auroit à craindre que le scandale qui en arriveroit, ne causât plus de mal, que la prédication de la parole de Dieu ne pourroit faire de bien. Il décide donc qu'à moins de s'être obligé par vœu à passer de suite un grand nombre de jour sans manger, le Dimanche n'en est pas un où l'on doive jeûner. Ce qui fait que l'on a accoutumé dans l'Eglise de jeûner le Mercredi & le Vendredi, c'est qu'il paroît par l'Evangile, que ce fût le Mercredi que les Juifs tinrent conseil pour faire mourir Jesus-Christ, & que le Vendredi fut le jour de sa Passion. Son corps ayant reposé le Samedi dans le sépulcre, cela a donné lieu aux uns de ne pas jeûner en ce jour-là, pour marquer le repos auquel il est consacré; d'autres, au contraire, comme l'Eglise de Rome & quelques autres Eglises d'Occident, observent le jeûne en mémoire de l'humiliation & de la mort du Seigneur. Mais les uns & les autres conviennent dans le jeûne du Samedi qui précede la fête de Pâques, & ceux mêmes qui dînent tous

les autres Samedis de l'année, jeûnent très-dévotement celui-là, en mémoire de la douleur où furent les Disciples pendant tout ce jour. Il finit cette Lettre en rapportant une regle excellente qu'il avoit apprise de saint Ambroise, étant à Milan avec sa mere. Comme elle ne sçavoit pas, dit-il, s'il falloit jeûner le Samedi selon la coutume de la Ville d'où nous sommes, ou ne pas jeûner selon celle de Milan, je fus trouver l'homme de Dieu pour la tirer de peine, & voici la reponse que j'en eus. Je ne puis, me dit ce saint Evêque, vous prescrire sur cela que ce que je fais moi-même. Quand je suis ici, je ne jeûne point le Samedi; mais quand je suis à Rome, je jeûne ce jour-là. Ainsi dans quelque Eglise que vous vous trouviez, suivez-en les coutumes; si vous voulez ne causer de scandale à personne, & que personne ne vous en cause. Mais parce qu'en quelques endroits de l'Afrique, & entre les Eglises d'une même contrée, & même entre les fidéles d'une même Eglise, il y en avoit qui jeûnoient le Samedi, & d'autres non; saint Augustin conseille à Casulan de se conformer à ceux qui ont les peuples sous leur charge, & de ne point résister sur cela à son Evêque.

Letttre 37 à Simplicien, & 38 à Profuturus, p. 81 & 82 vers l'an 397.

V. La Lettre à l'Evêque Simplicien, est une réponse que saint Augustin lui fait pour le remercier de l'estime qu'il témoignoit de ses Ouvrages. Il les soumet entierement à sa censure, particulierement ceux qui regardoient les questions que Simplicien l'avoit chargé de traiter. Il parle dans celle qu'il écrivit à Profuturus, de la patience que l'on doit conserver dans la maladie. Il en étoit attaqué lui-même si fortement, qu'il étoit obligé de garder le lit; mais il mettoit en pratique les maximes qu'il avance dans cette Lettre: Quoique je souffre, je suis bien, puisque je suis comme Dieu veut que je sois. Car quand nous ne voulons pas ce qu'il veut; c'est nous qui sommes en faute, & non pas lui qui ne sçauroit rien faire ni permettre que de juste. Il y en établit une seconde qui n'est pas moins utile, & regarde la maniere dont on doit prévenir la colere & empêcher la haine de se former dans le cœur. Ce qui donne entrée à la haine, c'est que chacun croit sa colere juste, & cette justice qu'il y trouve, la lui faisant garder avec quelque sorte de plaisir dans son cœur, elle s'aigrit par le séjour qu'elle y fait, & infecte le cœur par son aigreur. Ainsi il est bien plus sûr de ne se mettre jamais en colere, quelque sujet qu'on en puisse avoir, que de s'exposer sous prétexte d'une juste colere, au danger d'en venir jusqu'à la haine, en quoi toute colere dégénere facilement. Il ajoute, qu'il

vaut sans comparaison mieux fermer la porte de notre cœur à une colere juste qui se présente, que de la laisser entrer au risque de ne la pouvoir chasser, & de la trouver en moins de rien passer de la grosseur d'un filet à celle d'une poutre. Car elle croît avec une vitesse incroyable, lorsqu'elle n'est plus resserrée par la honte, & qu'on a une fois laissé coucher le soleil sur elle.

Lettre 39 de saint Jerôme, 40 à saint Jerôme vers l'an 397, p. 84.

VI. Saint Jerôme ayant écrit une Lettre de politesse en 397, par le Diacre Presidius à saint Augustin, ce saint Evêque lui demanda dans sa réponse, quel étoit le vrai titre du Livre *des Ecrivains Ecclésiastiques*, que l'on avoit rapporté en Afrique sous le titre d'*Epitaphe*. Ce qui engageoit saint Augustin à lui faire cette question, c'est qu'il ne voyoit pas que le nom d'*Epitaphe* convînt à un ouvrage où l'on parloit de plusieurs écrivains qui vivoient encore. Il lui témoigne ensuite sa peine sur son explication de l'Epître aux Galates, soutenant qu'il est de la derniere conséquence de n'admettre aucun mensonge officieux, en quelque endroit de l'Ecriture que ce soit; & qu'il n'y eut ni jeu ni feinte dans la correction que saint Paul fit à saint Pierre. Il l'exhorte donc à corriger son propre ouvrage & à chanter hautement la Palinodie: puisque la vérité des Chrétiens a sans comparaison plus de charmes que l'Helene des Grecs. Il lui demande pourquoi en faisant mention des Ecrivains Hérétiques; il n'avoit pas aussi marqué leurs erreurs, & le prie de lui donner une énumération abrégée de tous les dogmes des Hérétiques, qui par orgueil, par ignorance ou par opiniâtreté, ont tâché de corrompre la pureté de notre foi. Il témoigne en particulier souhaiter de connoître toutes les erreurs par lesquelles un aussi grand homme qu'Origene s'est écarté de la vraie foi.

Lettre 41 à Aurele, & 42 à saint Paulin, vers l'an 97, p. 87 & 88.

VII. Vers le commencement de son Episcopat, il écrivit tant en son nom qu'en celui d'Alypius, à Aurele de Carthage, pour le congratuler d'avoir, en préférant le bien de l'Eglise à l'honneur de l'Episcopat, permis contre la coutume de son pays, à des Prêtres de prêcher en sa présence la parole de Dieu. Il le prie de lui envoyer quelques-uns de ces Sermons. On met vers le même tems la Lettre qu'il écrivit à saint Paulin pour lui demander une seconde fois, son Ouvrage contre les Payens. Il le lui demande encore dans sa Lettre 45.

Lettre 43 à Glorius, &c. vers l'an 398 p. 88.

VIII. Sur la fin de l'an 397, ou au commencement de 398, il écrivit à Glorius, Eleusius, Felix & Grammaticus, tous du parti des Donatistes, pour leur faire voir qu'ils n'avoient aucune

cune raiſon de perſéverer dans leur ſchiſme après avoir été convaincus ſi ſouvent de la fauſſeté des prétextes dont ils prétendoient l'autoriſer. Il les fait reſſouvenir, qu'étant en conférence avec eux dans leur Ville, & leur parlant de réunion, ils lui avoient préſenté les actes de la condamnation de Cecilien & de Felix d'Aptonge ſon Ordinateur, par le Concile de Carthage; mais qu'il leur fit voir en même-tems les défauts de ce Concile, & comment ſa Sentence avoit été caſſée par le Concile de Rome, composé d'Evêques nommés par Conſtantin à la Requête même des Donatiſtes, par le Concile d'Arles, par Conſtantin même à qui ils avoient appellés, & par la Sentence que le Proconſul avoit rendue en faveur de Felix. Saint Auguſtin ajoute, que n'ayant pas tous ces actes en mains, il les avoit envoyé chercher; qu'ils étoient arrivés au bout de deux jours, & qu'il leur en avoit donné lecture, leur laiſſant une entiere liberté de les examiner & même de les copier. Il conjure Glorius & ceux à qui il écrit de faire attention à tous ces actes, qui ſont ſi bien voir la nullité des procédures contre Cecilien: & parce qu'ils auroient pu ſe plaindre en particulier de l'autorité que l'Evêque de Rome s'étoit donnée dans cette affaire, il prévient cette objection en cette maniere: Dira-t-on que l'Evêque de Rome, Melchiade, n'a pas dû s'attribuer la connoiſſance d'une affaire une fois jugée en Afrique par un Concile de ſoixante & dix Evêques ayant le Primat à leur tête? Mais ce n'eſt pas lui qui ſe l'eſt attribuée: c'eſt l'Empereur qui, à la priere des Donatiſtes mêmes, nomma des Evêques pour en connoître avec celui de Rome, & la juger ſelon la juſtice. Nous le prouvons, & par la Requête des Donatiſtes, & par la Déclaration de l'Empereur: vous avez ces piéces en mains. Il releve enſuite la modération de la Sentence rendue par Melchiade: Quand il vint, dit-il, à prononcer la Sentence définitive, combien y fit-il paroître de douceur, d'intégrité, de ſageſſe & de ſoin de conſerver la paix? Car il ne voulut point rompre de communion avec ceux de ſes collegues, contre leſquels il n'y avoit rien eu de bien prouvé; & ſe contentant de charger Donat, qu'il avoit reconnu pour principal auteur de tout le mal, il laiſſa les autres en état de revenir, s'ils avoient voulu. Mais quand nous demeurerions d'accord, leur dit encore ſaint Auguſtin, que les Evêques qui jugerent l'affaire à Rome, ont été de mauvais Juges, on pouvoit encore examiner la cauſe dans un Concile plenier de toute l'Egliſe, avec ceux qui l'avoient jugée, afin que s'il ſe fût trouvé qu'ils euſſent mal

jugé, leur Sentence eût été cassée. Que les Donatistes prouvent qu'ils ont eu recours à ce moyen : nous leur montrerons aisément qu'ils ne l'ont pas employé ; & il n'en faut point d'autre preuve que de voir, que le monde entier ne communique pas avec eux. Cette séparation même fait voir encore que s'ils ont eu recours à un Concile Plénier, ils y ont été convaincus & condamnés. Saint Augustin examine toutes les autres procédures dans lesquelles Cecilien fut déclaré innocent, & les Donatistes condamnés ; puis il se plaint amérement de ce qu'ils rebatisoient les membres de l'Eglise, & qu'en étant eux-mêmes séparés, ils continuoient d'offrir le Sacrifice ; de ce qu'ils saluoient les hommes par le souhait ordinaire de la paix, en même-tems qu'ils leur fermoient l'entrée de la paix & du salut ; de ce qu'ils rompoient l'unité de Jesus-Christ, & trouvoient mauvais que les puissances séculieres les châtiassent de tous ces crimes par quelques peines temporelles, pour tâcher de les garantir des éternelles que méritent leurs sacrileges. Pour nous, continue ce Pere, nous leur reprochons la fureur qui les tient dans le schisme, & nous leur faisons voir dans les livres qui sont les leurs aussi-bien que les nôtres, des Eglises dont ils lisent tous les jours les noms, & avec lesquelles ils n'ont point de communion. Ils nous objectent des crimes supposés de gens qui ne sont plus, ne prenant pas garde que dans ce que nous leur reprochons, il n'y a rien dont chacun d'eux en particulier ne soit coupable ; au lieu que ce qu'ils nous reprochent, ne tombe que sur la paille de l'aire du Seigneur, & ne regarde point le froment. Ils ne veulent pas comprendre, qu'encore qu'on demeure uni de communion avec les méchans, ce n'est qu'en approuvant le mal qu'ils font, que l'on communique avec eux ; & que ceux qui ne l'approuvent point & ne peuvent y mettre ordre, n'y participent point, quoiqu'ils demeurent avec eux dans la même communion. Il rapporte plusieurs exemples de l'Ecriture, où nous voyons que les Saints ont toujours supporté les méchans, sans se séparer de leur communion ; il en cite aussi des Donatistes, & finit cette Lettre en disant à Glorius : Ce Discours que Dieu m'a fait la grace de vous faire avec un amour pour la paix & une charité pour vous qui n'est connue que de lui, sera, si vous le voulez, l'instrument de votre conversion, ou malgré vous, le titre de votre condamnation.

Lttre 44 aux mêmes & aux deux Felix, en 398 p. 101.

IX. Comme saint Augustin n'avoit écrit à Glorius & à Eleusius, que parce qu'il les croyoit dans la disposition de chercher

ſincerement la vérité pour s'y rendre ; ce fut dans la même perſuaſion qu'il leur écrivit une ſeconde Lettre, adreſſée auſſi à deux autres Donatiſtes nommés Felix. Il leur fait le rapport d'une conférence que lui & Alypius avoient eue en paſſant à Tuburſique avec Fortunius qui y étoit Evêque pour les Donatiſtes. Fortunius voulut d'abord ſoutenir dans cette conférence, que la communion des Donatiſtes s'étendoit par toute la terre : mais ſaint Auguſtin, pour le convaincre du contraire, lui demanda s'il pouvoit lui donner de ces lettres de communion, qu'on appelle ordinairement Lettres *formées* pour quelque Egliſe que ce fût, offrant de ſon côté, s'il le ſouhaitoit, d'écrire de ces ſortes de Lettres aux Egliſes dont il eſt fait mention dans l'Ecriture, & qu'on ſçait avoir été fondées par les Apôtres, c'eſt-à-dire, à celle de Rome, d'Antioche, de Jéruſalem ; & Fortunius voyant qu'il ne pouvoit accepter la propoſition, ſe jetta ſur les perſécutions que les Donatiſtes avoient ſouffertes de la part de Macaire. Mais ſaint Auguſtin lui fit remarquer, que quand Jeſus-Chriſt a dit : *Heureux ceux qui ſouffroient perſécution*, il a ajouté, *pour la juſtice* ; qu'ainſi, ſi Macaire ne les avoit perſécutés que depuis leur ſchiſme, comme cela étoit vrai, ils n'en pouvoient tirer aucun avantage. Fortunius avança qu'ils avoient communiqué avec toutes les Egliſes juſqu'à Macaire, & pour le prouver, il produiſit un certain livre par lequel il paroiſſoit que le Concile de Sardique avoit écrit à des Evêques Africains du parti de Donat. En effet, on trouvoit dans ce livre le nom de Donat entre les autres Evêques à qui le Concile de Sardique avoit écrit. Saint Auguſtin ayant vu dans cette Lettre, qu'elle condamnoit ſaint Athanaſe & le Pape Jule, reconnut qu'elle ne pouvoit venir que des Ariens, & non du véritable Concile de Sardique. C'étoit du Concile de Philippopolis, qui prenoit le nom de celui de Sardique. Il pria Fortunius de lui permettre d'emporter ce livre pour l'examiner davantage ; mais Fortunius s'en excuſa, & ne voulut pas même ſouffrir qu'il y fît quelque marque de ſa main ; ce que ſaint Auguſtin avoit ſouhaité, de peur qu'ayant beſoin de revoir cette piéce, on ne lui en ſubſtituât une autre. Ce Saint continuant à montrer que la perſécution n'eſt point une preuve ſuffiſante de la juſtice d'une cauſe, allégua l'exemple de Maximien Donatiſte, que ceux de ce parti perſécuterent juſqu'à renverſer ſon Egliſe de fond en comble ; & ajouta, que quand même on auroit eu tort de perſécuter les Donatiſtes, ils devoient plûtôt ſouffrir ce mal dans l'Egliſe, que d'abandonner l'Egliſe ; puiſque

Jesus-Christ a toleré Judas, & lui a donné le Sacrement de son Corps & de son Sang. Après quelques autres contestations Fortunius vint à louer la douceur de Genethelius Evêque de Carthage avant Aurele. Saint Augustin profitant de l'occasion répondit que selon les principes des Donatistes, il auroit fallu rebatiser cet Evêque. Fortunius l'avoua, disant que c'étoit une regle établie de rebatiser ceux qui venoient à eux ; ce qu'il dit d'une maniere à faire entendre qu'il n'approuvoit point cette regle. Comme ils n'avoient point touché la question du schisme, saint Augustin conjura Fortunius de travailler avec lui dans un esprit de paix & de tranquillité à la terminer. Fortunius le promit ; & étant venu le lendemain voir saint Augustin, ils s'entretinrent encore sur le même sujet, mais assez peu de tems, parce que S. Augustin avoit envoyé querir le Ministre des Celicoles pour lui parler, & qu'il étoit pressé de partir pour Cirthe. On ne sçait ce que c'etoit que ces Celicoles ; saint Augustin qui les connoissoit n'en parle pas dans son Traité des Hérésies. On cite une Loi de l'Empereur Honorius (*a*) qui les soumet aux peines décernées contre les Hérétiques, si dans un an ils ne se convertissent à la Religion Chrétienne. Il paroît donc qu'ils n'étoient pas Chrétiens, & que c'étoit une espece de secte assez semblable à celle des Hypsistaires. Dans le Code Théodosien (*b*), les Celicoles sont joints avec les Juifs & les Samaritains, comme ayant quelque rapport avec eux en certains points, quoiqu'ils en fussent differens en d'autres. Saint Augustin écrivant tout ceci à Eleusius & aux autres Donatistes, les conjure par le sang du Seigneur de faire souvenir Fortunius de sa promesse ; & dit que pour éviter le tumulte, son avis est que l'on s'assemble dans quelque Bourgade médiocre où il n'y ait point d'Eglise, mais qui soit habité par des Catholiques & des Donatistes ; que l'on y porte les saintes Ecritures, & toutes les piéces que lon voudra produire de part & d'autre ; afin, dit-il, que l'on s'applique uniquement à discuter cette affaire, & à la terminer.

Lettre 46 à Publicola, vers l'an 398, p. 108 & 110.

X. Vers la même année 398, Publicola que l'on croit avoir été le fils de Mélanie l'ancienne, & pere de la jeune, homme d'une conscience timorée, écrivit à saint Augustin pour lui demander la solution de dix-huit difficultés sur lesquelles il étoit embarrassé. Elles rouloient sur le serment que l'on faisoit faire à des barbares payens par leurs Dieux, pour les obliger de

(*a*) Cod. *Theod. tom.* 4, *p.* 163, 234. (*b*) *Ibid. p.* 235.

garder avec fidélité les fruits que Publicola avoit dans ses terres situées dans les Arzuges, qu'ils n'auroient pas gardés fidellement, si on ne les y eut obligés par serment; sur l'usage des viandes & des autres choses immolées aux idoles, & sur le meurtre de celui qui nous attaque, ou qui veut nous voler. Saint Augustin répond, qu'il n'est point défendu d'exiger le serment d'autrui; que ceux qui jurent par de fausses Divinités péchent doublement quand ils se parjurent; sçavoir, pour avoir fait un jurement détestable, & pour s'être parjuré; que Publicola ne pouvoit exiger le serment des barbares, mais qu'il lui étoit libre de se servir d'eux quand ils auroient prêté le serment, pourvu qu'il n'y ait point eu de part. Quant aux viandes immolées aux idoles, il le renvoie aux regles que l'Apôtre a prescrites sur ce sujet, & dit en parlant d'un Chrétien qui faisant voyage & se sentant pressé de la faim ne trouve rien à manger que des choses offertes aux idoles; que si ce Chrétien est certain qu'elles ont été effectivement offertes, il fera mieux de s'en abstenir par une générosité chrétienne, quand même personne ne le verroit; mais que s'il est certain qu'elles n'ont pas été immolées, ou s'il ne sçait ce qui en est, il peut en user sans scrupule. A l'égard de la derniere question, il n'est pas du sentiment de ceux qui croient qu'un homme en peut tuer un autre de peur d'être tué lui même, à moins que ce ne soit, dit-il, un soldat, ou quelque autre personne qui en ayant une autorité légitime, le fît pour défendre les autres; mais il approuve qu'on repousse par la terreur ceux qui nous attaquent.

Lettre 48 à Eudoxe, vers l'an 398, p. 113.

XI. On rapporte à la même année la Lettre à Eudoxe, Abbé d'un Monastere situé dans l'île de Caprarie. Saint Augustin ayant ouï parler de la piété de cet Abbé & de ses Moines, lui écrivit pour l'exhorter lui & ses Religieux, à employer utilement le repos dont ils jouissoient, en sorte néanmoins qu'ils ne le préférassent point au besoin de l'Eglise, si elle les appelloit à son ministere. Car si tous les gens de bien s'étoient excusés, leur dit-il, de l'assister dans les travaux de l'enfantement, vous n'auriez pu naître de la naissance spirituelle qui vous a fait ses enfans.

Lettre 49 à Honorat, en 398, p. 114.

XII. La Lettre à Honorat Evêque Donatiste, est du même tems. Il avoit invité saint Augustin à traiter par lettres, l'affaire du schisme. Ce Pere accepte le parti, & prie Honorat de lui répondre sur l'article de l'Eglise, & de lui dire comment elle peut être renfermée dans une partie de l'Afrique, & comment

il est arrivé que l'héritage de Jesus-Christ répandu par toute la terre, suivant l'accomplissement des Prophéties, se soit trouvé tout d'un coup réduit à une seule Province, qu'il ne possede pas même toute entiere. En attendant sa réponse, il lui fait sentir qu'il ne peut appeller du nom de Catholique, l'Eglise des Donatistes, puisqu'il ne pouvoit nier que leur parti ne s'appellât le *Parti de Donat*, & que ce ne fût sous ce nom-là qu'il étoit connu par-tout où leur communion étoit répandue.

Lettre 50 aux habitans de Suffecte, vers l'an 399, p. 116.

XIII. L'année suivante 399, soixante Chrétiens ayant brisé une statue d'Hercule à Suffecte, Colonie Romaine dans la Province Bizacenne, les Payens se jetterent sur eux & les massacrerent. Saint Augustin en ayant été averti, écrivit aux chefs de cette Colonie pour leur reprocher leur cruauté, & le mépris qu'ils avoient fait des Loix Romaines. Car l'année précédente, l'Empereur Honorius avoit ordonné que l'on démoliroit tous les Temples, & que l'on en briseroit les idoles, tant dans l'Afrique que dans le reste de l'Empire. Saint Augustin leur fait remarquer le ridicule, & de l'idole que l'on avoit brisée, & du culte qu'ils lui rendoient, en leur promettant de leur rendre incessament un autre Dieu bien sculpté & bien coloré, afin, dit-il, qu'il ne manque rien de tout ce qui peut relever l'éclat de vos fêtes & de vos cérémonies.

Lettre 51 à Chrispin de Calame, vers l'an 399 ou 400, p. 116.

XIV. La Lettre 51, est touchant le schisme des Donatistes. Saint Augustin y propose quelques argumens à Chrispin, Evêque de ce parti à Calame. Il insiste particulierement, sur ce qu'ils n'avoient eu aucune raison de se séparer de l'Eglise, pas même en supposant que Cecilien étoit coupable; parce que le schisme est un plus grand crime, que d'avoir livré les saintes Ecritures, qui étoit le seul reproche que les Donatistes faisoient à Cecilien, ou plûtôt à son Ordinateur. Vous avez, ajoute-t-il, coutume de nous reprocher que nous employons l'autorité des Puissances séculieres pour vous persécuter. Mais si cette prétendue persécution est un crime, pourquoi avez-vous persécuté Maximien & ceux de son parti? Pourquoi vous êtes-vous servi contre eux de l'autorité des Juges, & avez-vous été jusqu'à employer la force des soldats pour les chasser des Eglises dont ils étoient en possession dès la naissance du schisme. Vous nous reprochez encore que nous n'avons pas le batême de Jesus-Christ, & qu'il n'est nulle part hors de votre communion. Si cela est, pourquoi avez-vous admis & approuvé le batême des Maximianistes, en recevant Felicien & Pretextat, avec beaucoup d'au-

tres, qui, quoique batisés hors de votre communion pendant le schisme, n'ont pas néanmoins été rebatisés ? Peut-on dire que pendant que le batême des Maximianistes est reçu, le batême de l'Eglise répandue par toute la terre, soit anéanti & compté pour rien ? Saint Augustin ramasse tous les points de contestation entre l'Eglise & les Donatistes, & prie Chrispin de faire voir s'il le peut, qu'il y ait encore la moindre difficulté à la réunion, & à faire finir un schisme plus criminel que celui que les Donatistes se vantoient d'avoir condamné dans les Maximianistes. Cette Lettre fut écrite après la mort d'Optat de Tamugade, arrivée en 399, & avant celle de Pretextat d'Assur, qui ne vivoit plus, lorsque saint Augustin achevoit ses Livres contre Parmenien, vers l'an 400.

XV. Ce fut à peu près vers ce tems-là, que Severin Donatiste, parent de saint Augustin, lui écrivit comme s'il eût été dans la disposition de se réunir à l'Eglise Catholique. C'est du moins ce que ce saint Evêque conjectura en apprenant que Severin avoit envoyé un homme exprès à Hippone, pour porter sa Lettre. Il lui témoigne dans sa réponse, combien il gémissoit de voir, qu'étant freres selon la chair, ils n'étoient pas unis ensemble dans le Corps de Jesus-Christ. Pour l'engager à quitter le parti de Donat, il lui représente qu'il ne s'étendoit pas hors de l'Afrique, que c'étoit une branche morte retranchée de la racine des Eglises d'Orient, d'où l'Evangile a été porté en Afrique; & qu'en même-tems que ces schismatiques adorent la terre de ces heureuses contrées quand on leur en apporte, ils rebatisent les Chrétiens de ces Eglises, qui viennent chez eux, comptant pour rien le caractere qu'ils ont reçu au batême. Il ajoute, que si le crime dont les Auteurs du schisme voulurent charger leurs confreres eût été véritable, ils eussent gagné leur cause devant les Eglises d'Outre-mer; qu'au contraire, les accusés sont demeurés dans la communion des Eglises Apostoliques, tandis que les accusateurs en sont exclus.

Lettre 52 à Severin, vers l'an 400, p. 118.

XVI. Il semble que Pretextat d'Assur, n'étoit pas encore mort, lorsque saint Augustin écrivit conjointement avec deux de ses collegues, Fortunat & Alypius, à Generosus Catholique de Constantine. Voici quelle fût l'occasion de cette Lettre: Un Prêtre Donatiste de Cirthe, s'avisa d'écrire à Generosus, qu'un Ange s'étoit apparu à lui, & lui avoit commandé d'instruire Generosus de l'ordre du véritable Christianisme de l'Eglise de Cirthe, & de l'avertir d'entrer dans le parti de Donat, selon que

Lettre 53 à Generosus, vers l'an 400, p. 120.

Petilien Evêque du lieu l'en instruiroit dans sa Lettre. Ce Prêtre vantoit aussi à Generosus la succession des Evêques de ce Siége, & faisoit en particulier un grand éloge de Silvain. Generosus ne doutant point que cette apparition ne fût une fiction du Prêtre Donatiste, se moqua de sa lettre, & l'envoya à Fortunat Evêque Catholique de Cirthe, à Alypius & à saint Augustin qui se trouvoient peut-être alors ensemble en cette Ville. Ces trois Evêques répondirent à Generosus, & le prierent d'envoyer leur Lettre à ce Prêtre pour tâcher de le convertir. Ils y font voir que le parti des Donatistes ne peut être la véritable Eglise, & ils en donnent plusieurs raisons, dont la premiere est qu'ils n'ont point de succession d'Evêques depuis les Apôtres, au lieu qu'elle est évidente dans l'Eglise Catholique. Pour le prouver, saint Augustin, qui fut apparemment chargé de cette réponse, rapporte la succession des Evêques de Rome depuis S. Pierre, que Jesus-Christ regardoit comme la figure de toute l'Eglise, lorsqu'il lui dit : *Je bâtirai mon Eglise sur cette pierre*, jusqu'à Anastase qui remplissoit alors le saint Siége. Dans toute cette suite d'Evêques, ajoute-t-il, il ne s'en trouve point de Donatistes; & ces Schismatiques n'ont point eu d'autre Evêque à Rome, que celui qu'ils y envoyerent après l'avoir ordonné en Afrique, pour gouverner dans cette Ville un petit nombre des leurs, connus sous le nom de Montagnarts. Il fait voir en second lieu, par le témoignage des actes faits devant Munatius-Felix sous le Consulat de Diocletien & de Maximien, que Silvain, qui a été le prédécesseur de l'Evêque Donatiste de Cirthe, fut convaincu d'avoir livré les saintes Ecritures. Il oppose en troisiéme lieu, tous les jugemens rendus contre les Donatistes, soit dans les Gaules, soit à Rome : & fait voir enfin, qu'ils avoient tort de reprocher aux Catholiques, qu'il y avoit des méchans dans leur Eglise, puisqu'ils avoient eux-mêmes reçu dans leur Communion, les Maximianistes & les Primianistes, après les avoir condamnés de leur propre bouche comme des scélérats & des sacrileges comparables aux premiers Schismatiques que la
Ps. 105, 17. terre engloutit tout vivans. Saint Augustin ne dit rien de la lettre de Petilien citée par le Prêtre Donatiste, apparemment parce qu'il ne l'avoit pas encore réfutée.

Lettre 54 à Janvier, vers l'an 400, p. 123.

XVII. Nous en avons deux à Janvier, que saint Augustin, à cause de leur longueur, sur-tout la seconde; a mises au nombre de ses Livres dans ses Rétractations (*a*). Il dit, qu'ayant traité

(*f*) AUG. *lib.* 1 *Retract. cap.* 11.

de

de plusieurs choses qui regardent les Sacremens, dont quelques-unes s'observent uniformement dans toute l'Eglise & d'autres avec quelque différence en certains lieux, il n'a pu les marquer toutes, s'étant réduit à celles qui suffisoient pour résoudre les questions proposées. Il remarque qu'en parlant de la Manne, il avoit dit que chacun y trouvoit le goût qu'il vouloit; ce que je ne vois pas, ajoute-t-il, qu'on puisse prouver, que par le Livre de la Sagesse, que les Juifs ne reçoivent point pour canonique. Il veut que l'on entende ce qu'il a dit sur ce sujet, des Fidéles & des Saints d'entre les Juifs, & non pas de ceux qui murmurerent contre Dieu; puisque s'ils eussent pu trouver dans la Manne le goût qu'ils auroient souhaité, ils n'auroient pas désiré d'autre viande. Janvier dont on ne sçait autre chose, sinon qu'il faisoit profession de piété, avoit prié saint Augustin de lui marquer comment il devoit se conduire dans les usages qui n'étoient point uniformement observés dans tous les pays & dans toutes les Eglises. Saint Augustin lui donne pour maxime fondamentale, que le joug que Jesus-Christ nous a imposé, étant très-doux, il n'a donné au peuple de la nouvelle Alliance, pour lien de leur société, qu'un très-petit nombre de Sacremens, & très-faciles à observer: comme le Batême qui se donne au nom de la Trinité, la communion de son Corps & de son Sang, & les autres qui sont recommandés dans les Ecritures du nouveau Testament. Quant à ce que nous observons, dit-il, par tradition, si on l'observe par toute la terre, nous devons croire qu'il a été ordonné par les Apôtres ou par les Conciles généraux, dont l'autorité est grande dans l'Eglise: comme la célébration annuelle de la Passion, de la Résurrection, de l'Ascension de Jesus-Christ & de la descente du Saint-Esprit. Mais ce qui s'observe différemment en divers lieux; comme de jeûner le Samedi, ou non; de communier tous les jours au Corps & au Sang du Seigneur, ou seulement à certains jours; d'offrir tous les jours, ou bien le Samedi & le Dimanche, ou le Dimanche seulement: on est libre sur ces choses-là & sur toutes les autres de cette nature; & il n'y a point de meilleure regle pour un Chrétien sage, que de suivre ce qu'il voit pratiquer dans l'Eglise où il se trouve. Car tout ce qui n'est ni contre la foi, ni contre les bonnes mœurs, doit passer pour indifférent, & être observé pour le bien de la société. Il rapporte sur ce sujet, la réponse que lui fit saint Ambroise, lorsqu'il alla le consulter de la part de sa mere, sur le jeûne du Samedi. Quand je suis à Rome, lui répondit ce saint Evêque,

je jeûne le Samedi, mais non pas quand je suis à Milan. C'est ainsi que vous devez faire, suivez ce qui se pratique dans l'Eglise où vous vous trouverez. Saint Augustin approuve ceux qui ne communient pas tous les jours par respect, & ceux qui communient tous les jours par d'autres motifs de respect : pourvu qu'ils ne communient pas dans le tems qu'il faut s'éloigner de l'Autel pour faire pénitence par l'autorité de l'Evêque. Mais dès que les péchés d'un homme, ajoute-t-il, ne sont pas de la nature de ceux pour lesquels on le juge digne d'être privé de la participation des Mysteres, le Corps du Seigneur est un remede quotidien dont il ne doit pas se priver ; mais ce Pere approuve encore plus celui qui voyant de la contestation entre ceux qui s'approchent souvent de l'Eucharistie, & ceux qui s'en approchent rarement, les exhorteroit à demeurer dans la paix de Jesus-Christ, nonobstant la diversité de leur conduite, puisque ni l'un ni l'autre ne profanent le Corps & le Sang du Seigneur ; & qu'au contraire, ils s'efforcent à l'envi de l'honorer. Aussi ne voyons-nous point que Zachée qui reçut avec joie le Seigneur dans sa maison, & le Centenier qui ne se jugea pas digne qu'il entrât dans la sienne, aient contesté ensemble sur la maniere différente & contraire en quelque sorte, dont chacun d'eux avoit honoré le Sauveur, ni qu'ils se soient voulu élever l'un au-dessus de l'autre, sçachant bien qu'ils étoient l'un & l'autre accablés sous la misere du péché, & qu'ils avoient reçu miséricorde l'un & l'autre. Saint Augustin parle ensuite des différens usages des Eglises sur le jeûne, sur le sacrifice & sur le bain. En quelques endroits on ne rompoit pas le jeûne, & on ne se baignoit pas même le Jeudi ; en d'autres, on ne jeûnoit point tous les Jeudis de Carême, & on se baignoit aussi. Quelques-uns offroient deux fois le sacrifice le Jeudi-Saint, le matin & le soir après soupé. Il répond à Janvier, que ces usages n'étant point établis généralement dans l'Eglise, ni déterminés dans l'Ecriture, chacun devoit suivre sur cela la pratique établie dans les Eglises où il se rencontroit puisqu'il n'y a rien dans ces différens usages qui blesse la foi ni les mœurs. Or, ajoute-t-il, on ne doit changer dans les pratiques établies, qu'autant que le bien des mœurs ou l'intérêt de la foi le demandent. Car les changemens mêmes utiles, ne laissent pas d'apporter quelque trouble par la nouveauté ; & ce trouble fait que dès que le changement n'est point utile, il est nuisible. Il dit que hors le jour du Jeudi-Saint, la coutume de recevoir l'Eucharistie à jeun, étoit dès-lors univer-

sésse dans l'Eglise. Il paroît persuadé, que ce que l'Eglise entiere observe à cet égard avec une parfaite uniformité, a été établi par saint Paul, & que c'est une des choses qu'il avoit promis de regler avec les Corinthiens, lorsqu'il seroit avec eux. Il croit même que l'usage de célébrer le sacrifice le matin & le soir le jour du Jeudi-Saint, ne s'est introduit dans quelques Eglises, que parce que dans la plûpart des lieux, on prenoit les bains ce jour-là. On offroit les saints Mysteres le matin, en faveur de ceux qui dînoient, parce qu'ils ne pouvoient porter tout à la fois, le jeûne & les bains; on les offroit le soir, en faveur de ceux qui jeûnoient. Il ajoute, que la coutume de se baigner le Jeudi-Saint, venoit vraisemblablement de ceux, qui devant être batisés, s'y disposoient par cette propreté extérieure, n'osant pas se présenter aux sacrés Fonts le corps couvert de la crasse qu'ils avoient contractée par l'observation du Carême.

XVIII. Dans la seconde Lettre, saint Augustin répond aux autres questions de Janvier, dont la premiere est; Pourquoi le jour où l'on célébre tous les ans la Passion de notre Seigneur, n'est pas toujours le même, comme celui où l'on célébre sa Naissance? C'est, dit ce Pere, que le jour de la Pâque, ne contient pas la simple mémoire, mais la signification des Mysteres qui s'y sont accomplis; au lieu que celle de Noël ne renferme aucune signification mystérieuse, & qu'elle n'est établie que pour nous remettre en mémoire que Jesus-Christ est né pour notre salut. Il donne à cette occasion, plusieurs raisons mystiques du mot de Pâques, & de ce que cette fête représente, c'est-à-dire, le passage de cette vie mortelle à une autre vie, où l'on ne meurt pas. Il ajoute, que c'est à cause de cette nouvelle vie, que le premier mois de l'année, qui est appellé dans l'Ecriture, *le mois du renouvellement*, a été choisi pour célébrer ce Mystere, & qu'on doit le célébrer après le quatorziéme jour de la Lune, parce que cet astre commençant dès ce jour-là, à tourner vers le Ciel sa patrie, nous marque le mouvement qui doit détourner notre cœur des choses visibles & extérieures, & le tourner vers celles qui sont invisibles & intérieures. Il donne des raisons semblables de la Résurrection de Jesus-Christ, le troisiéme jour d'après sa mort & des autres mysteres qui en ont été des suites. Il remarque, que les Astrologues, à qui l'on reprochoit leurs vaines fictions, reprochoient à leur tour aux Chrétiens, qu'ils régloient le tems de la célébration de la Pâques sur la position de la Lune & du Soleil; mais il leur fait voir, que si saint Paul défend d'obser-

Lettre 55 à Janvier, p. 127.

ver les jours & les tems, ou comme les Juifs assujettis aux cérémonies de l'ancienne Loi, ou comme les Payens, qui croyoient des jours heureux & malheureux pour les actions ordinaires de la vie, il ne nous défend pas de nous servir des divisions du tems, pour régler prudemment notre conduite. On peut donc bien, ajoutet-t-il, observer les astres, ou par rapport aux diverses constitutions de l'air, comme font les Laboureurs & les Mariniers; ou par rapport à la situation des parties du monde, comme font les Pilotes & ceux qui marchent dans les deserts; ou pour en emprunter des figures propres à faire entendre quelque chose d'utile. Il explique ensuite, & toujours dans un sens mystique, pourquoi dans la célébration de la fête de Pâques, on prend garde qu'elle soit précédée du jour du Sabbat, figure du repos éternel; ce que nous representent les trois jours consacrés par le crucifiement, par la sépulture & par la résurrection de Jesus-Christ; ce que signifient toutes les parties de la Croix à laquelle Jesus-Christ fut attaché; & pourquoi l'on célébre le Carême avant Pâques. Il fait voir que ce que nous appellons Carême ou Jeûne de quarante jours, est autorisé par l'Ecriture, où nous voyons que Moyse, Elie & Jesus-Christ ont jeûné quarante jours; que l'on ne pouvoit prendre un tems plus convenable pour ce jeûne, que celui qui aboutit à la Passion de Jesus-Christ, puisqu'elle nous représente la vie laborieuse que nous menons ici-bas, & qui doit être accompagnée d'une tempérance qui nous prive des fausses douceurs du monde. Saint Augustin trouve enore des significations mystérieuses dans le nombre de quarante jours, pendant lesquels Jesus-Christ conversa avec ses Disciples, depuis sa Résurrection jusqu'à son Ascension; & dans celui des cinquante jours depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, où Dieu envoya le Saint-Esprit qu'il avoit promis. Ces jours représentant un tems de repos & de joie, le jeûne cesse, on prie de bout, on chante *Alleluia.* On prie aussi de bout tous les Dimanches, cette posture étant la marque de la Résurruction. Ce Pere fait remarquer à Janvier, que l'observation du Carême immédiatement avant Pâques, étoit une chose établie par la pratique l'Eglise, aussi-bien que la célébration des huit jours suivant la fête de Pâques, pendant lesquels les nouveaux batisés portoient la robe blanche; mais que la coutume de ne chanter l'*Alleluia* que depuis Pâques jusqu'à la Pentecôte, n'étoit pas générale, & qu'il y avoit des lieux où on le chantoit en d'autres tems; que pour ce qui est de prier de bout, même pendant le tems Pascal,

il n'étoit pas bien constant si cet usage étoit généralement observé, ni dans tous les Dimanches. Il ajoute, que le lavement des pieds étoit en usage, & que le tems le plus propre à le mettre en pratique étoit celui de la Passion de Jesus-Christ ; qu'il y en avoit plusieurs qui n'étoient pas d'avis d'en faire un usage ordinaire, de peur que cette cérémonie ne fût regardée comme faisant partie du batême qui se confere dans le même tems ; que d'autres l'avoient abolie entierement pour la même raison ; & que d'autres aussi pour la distinguer du batême, la célébroient ou le troisiéme jour dans l'octave du batême, ou le jour même de l'octave. Il donne cette regle pour les nouvelles pratiques : Quand nous voyons établir une chose qui va à nous porter à mieux vivre, & qui dès-là ne doit être contraire ni à la foi, ni aux bonnes mœurs, ou que nous apprenons qu'elle est établie quelque part que ce puisse être, bienloin de la condamner, il faut la louer & la pratiquer, à moins qu'on ne fût arrêté par la crainte de blesser les foibles, & de faire par-là plus de mal que de bien. Car dès qu'il y a plus de bien à esperer pour ceux qui auroient soin d'en profiter, que de mal à craindre pour ceux qui en feroient du bruit, il le faut faire sans hésiter, sur-tout quand ce sont des choses que l'Ecriture autorise, par exemple l'usage de chanter des Hymnes & des Pseaumes, qui est fondé sur l'exemple aussi-bien que sur les préceptes des Apôtres & de Jesus Christ même. Saint Augustin remarque néanmoins que l'usage de chanter des Pseaumes n'étoit pas uniforme dans toutes les Eglises ; qu'il y en avoit en Afrique où on n'en chantoit que rarement, jusques-là que les Donatistes reprochoient aux Catholiques de chanter *sobrement* les Cantiques des Prophêtes dans leurs Eglises. Il blâme les nouvelles pratiques que l'on vouloit introduire sans aucune utilité, & dit que quand elles n'auroient rien de contraire à la foi, il suffit pour les rejetter, qu'elles chargent notre sainte Religion, & nous fassent retomber dans une servitude pire que celle des Juifs. L'Eglise toutefois se voit, ajoute-t-il, obligée de tolerer bien des choses, mais sans approuver ce qu'elle trouve de contraire à la foi & aux bonnes mœurs. En général, on doit retrancher sans aucune difficulté, toutes les pratiques qui ne sont, ni contenues dans l'Ecriture, ni ordonnées par les Conciles, ni confirmées par l'usage universel de l'Eglise, & dont on ne voit point de raison. Il condamne ceux qui s'abstenoient de chair, parce qu'ils la regardoient comme quelque chose d'impur, ou qui regloient leurs affaires tempo-

relles par les paroles qui se présentoient au hazard à l'ouverture du livre de l'Evangile ; car quoiqu'il vaille mieux, dit-il, qu'ils s'en tiennent là, que d'aller consulter les démons ; je ne puis approuver une coutume qui détourne à des usages profanes, les oracles de Dieu même, qui n'a parlé que pour la vie éternelle que nous attendons. Il prie Janvier d'user de la science comme d'une machine propre à élever l'édifice de la charité, qui demeure éternellement, quoique la science soit détruite ; & de se souvenir qu'en rapportant la science à la charité, elle est très-utile ; au lieu que par elle-même & sans rapport à cette fin, elle est, non-seulement inutile, mais pernicieuse, comme l'expérience le fait voir.

Lettre 56 & 57 à Celer, vers l'an 400, p. 144.

XIX. Celer à qui les Lettres 56 & 57 sont adressées, avoit prié saint Augustin de lui donner quelques instructions sur le schisme des Donatistes dans lequel il étoit, ce semble, engagé; mais ce saint Evêque n'ayant pu le satisfaire sur cela, aussi-tôt qu'il l'eût voulu, pria un Prêtre nommé Optat, d'instruire Celer sur ce qu'il demandoit. Depuis ayant fini la visite des Eglises de son diocèse, & se trouvant quelque loisir, il écrivit lui-même à Celer pour l'exhorter à cesser tout commerce avec les Donatistes, & lui envoya en même-tems un livre, où il montroit que ces schismatiques n'avoient point du se séparer de l'Eglise Catholique. Il le fait souvenir dans la même Lettre, que cette vie n'étant qu'une vapeur qui se dissipe en un instant, rien ne devoit l'y attacher, ni les richesses, ni la place honorable qu'il occupoit dans le monde. Dans la seconde Lettre, saint Augustin lui promet, que si après avoir lu l'ouvrage qu'il lui avoit envoyé, il lui restoit encore quelque difficulté au sujet du schisme des Donatistes, il étoit tout prêt de les résoudre Il insinue néanmoins assez clairement, que Celer ne leur étoit plus attaché ; puisqu'il le prie de recommander l'union Catholique aux sujets qu'il avoit dans le diocèse d'Hippone. Il lui demande sa médiation pour se bien remettre avec une personne qui étoit alors sur ses terres; mais il ne marque pas le sujet de leur mésintelligence. On met ces deux Lettres vers le commencement de l'Episcopat de saint Augustin & avant la conférence de Carthage, dont, en effet, il n'y est pas parlé.

Lettre 58 à Pammaque, en 401 p. 145.

XX. Celle qui est à Pammaque, fut écrite sur la fin de l'année 401, & portée par les députés du Concile de Carthage. C'est un éloge de ce Sénateur Romain, qui plein de zéle pour la Religion, avoit porté, par ses lettres, les Donatistes qu'il

avoit dans ses terres, situées au milieu de la Numidie, à embrasser l'unité de l'Eglise. Aussi-tôt que saint Augustin en eût reçu la nouvelle, il en témoigna sa joie à Pammaque, en des termes qui marquent combien son cœur étoit pénétré d'amour pour l'Eglise. Entrez, lui dit-il, par votre pensée jusques dans le fond de mon cœur, & voyez ce qui s'y passe sur votre sujet. Car l'œil de la charité pénétre jusques dans ce sanctuaire dont nous fermons la porte aux vanités tumultueuses du siécle, lorsque nous nous y retirons pour adorer Dieu. C'est-là que vous verrez quelle est ma joie de cette œuvre excellente que vous avez faite; & quelles flâmes le feu de mon amour pousse vers le ciel, lorsque j'offre pour vous un sacrifice de louange à celui qui vous a inspiré ce dessein, & qui vous a donné les moyens de l'accomplir. Combien y a-t-il de vos Collegues, enfans de l'Eglise comme vous, qui pourroient faire en Afrique ce que vous venez de faire, & qui nous donnent autant sujet de gémir de ce qu'ils ne le font pas, que nous en avons de nous réjouïr de ce que vous l'avez fait. Il ajoute, qu'il n'osoit les y exhorter, de crainte que s'ils ne faisoient pas ce qu'il leur auroit conseillé, les ennemis de l'Eglise n'en prissent occasion de lui insulter, comme si elle avoit été vaincue par leur crédit. Mais il prie Pammaque de leur lire la Lettre qu'il lui écrivoit, disant qu'il ne négligeoit peut-être, de travailler à la conversion de leurs sujets, que parce qu'ils la croyoient impossible.

XXI. Dans le même tems, c'est-à-dire, sur la fin de 401, saint Augustin reçut une Lettre de Victorin, dans laquelle il prenoit le titre de Primat de Numidie. Elle étoit circulaire pour la convocation d'un Concile, tant de la Numidie que des deux Mauritanies; & toutefois, on n'y lisoit le nom d'aucun des Evêques des Mauritanies, quoique ces deux Provinces eussent leurs Primats, & qu'elles ne dépendissent point du Primat de Numidie. Elle n'étoit pas même adressée aux principaux Evêques d'entre eux; & saint Augustin, quoiqu'un des plus jeunes Evêques y étoit nommé le troisiéme. Il en fut fâché, & sur tout de n'y point trouver le nom de Xantippe, qui devoit être mis le premier, comme plus ancien Evêque. Il l'étoit de Tagoce, & disputoit la Primatie à Victorin. Toutes ces raisons firent appréhender à saint Augustin, que la Lettre qu'on lui avoit adressée de la part de Victorin, ne fût fausse: il étoit d'ailleurs, fort indisposé, lorsqu'il la reçut & retenu par de pressantes nécessités. Il prit donc le parti d'écrire à Victorin, pour le prier

Lettre 59 à Victorin, en 401, p. 145.

de l'excuser, & avant toutes choses, d'examiner avec Xantippe, à qui d'eux deux appartenoit la Primatie & le droit de convoquer le Concile, ou plûtôt de le convoquer tous deux ensemble, sans préjudice de leur droit, jusqu'à ce qu'il y eût été décidé par les plus anciens Evêques de la Province, qui étoit le premier, ou de Victorin, ou de Xantippe. Il y a bien de l'apparence que Xantippe fut reconnu Primat, puisque dans une Lettre que saint Augustin lui écrivit l'année suivante 402, il s'adresse à lui comme au Primat de Numidie. Il est bon de remarquer qu'en Afrique, la dignité de Primat, se régloit par l'antiquité de l'ordination, & non par la qualité du lieu; qui n'étoit quelquefois qu'une Bourgade.

Lettre 60 à Aurele sur la fin de 401. p. 147.

XXII. Saint Augustin avoit deux freres dans son Monastere, dont l'un se nommoit Donat. La vanité les porta à en sortir, sous prétexte d'aller servir à Carthage, où il semble qu'ils étoient nés, & y faire les fonctions de la Cléricature. L'Evêque Aurele croyant qu'ils n'étoient venus en cette Ville qu'avec l'agrément de saint Augustin, éleva Donat à la Cléricature. Ce Pere en ayant été averti, écrivit à Aurele, que c'étoit exposer les Moines à une grande tentation & faire affront au Clergé, que d'élever à la Cléricature les Moines déserteurs; au lieu qu'on n'y admettoit ordinairement que les plus excellens d'entre-eux, dont les meilleurs mêmes n'étoient pas quelquefois propres pour la Cléricature; puisque s'ils avoient d'un côté la pieté nécessaire, ils manquoient souvent d'instructions. Il ajoute, que Donat étoit sorti de son Monastere, quelques efforts qu'il eût fait pour l'en empêcher; mais qu'ayant été ordonné avant la défense du Concile, tenu le 13 Septembre 401, Aurele pouvoit, s'il le jugeoit à propos, le laisser dans la Cléricature, pourvu qu'il ne fût plus possedé de l'esprit d'orgueil; qu'à l'égard de son frere, qui avoit été la principale cause de la sortie de Donat, il ne veut point s'expliquer sur son sujet, n'osant contredire les sentimens d'un homme aussi sage & aussi plein de charité qu'étoit Aurele. Le Canon, dont saint Augustin fait ici mention, porte: « Que si un Evêque entreprend d'élever à la Clericature un » Moine d'un Monastere qui n'est point de son Diocèse, ou de » le faire Supérieur dans un de ses Monasteres, il sera privé de la » communion de tous les autres Evêques, & le Moine ne demeurera ni Clerc ni Supérieur.

Lettre 61 à Theodore, vers la fin de l'an 401.

XXIII. Un nommé Théodore, homme de considération, avoit demandé à saint Augustin, comment il recevroit les Clercs Donatistes

Donatistes qui voudroient se réunir à l'Eglise Catholique ; ce saint Evêque, qui l'avoit déja assuré de vive voix, qu'il les recevroit dans leurs dégrés, lui écrivit encore de sa main, afin qu'il les en assurât, & leur laissât même sa Lettre, s'ils le souhaitoient. Il rend raison de cette indulgence, en disant : Nous ne condamnons en eux que leur séparation, qui les rend Schismatiques ou Hérétiques, & qui les tient hors de la vérité & de l'unité de l'Eglise Catholique, en ce qu'ils ne sont point unis par le lien de la paix & de la communion avec le peuple de Dieu, répandu par toute la terre, & qu'ils ne reconnoissent & ne respectent point le batême de Jesus-Christ dans ceux qui l'ont reçu. Mais en même-tems que nous rejettons ces maux-là, comme des obstacles à l'union, nous embrassons nos freres, pour demeurer unis tous ensemble par l'unité de l'esprit & le lien de la paix. Nous reconnoissons donc en eux ce qu'il y a de bon & qui vient de Dieu, c'est-à-dire, le Batême, l'Ordination, la profession de continence ou de virginité, comme nous y reconnoissons la foi de la Trinité, & les autres choses de cette sorte, qui étoient en eux, à la vérité, mais qui leur demeuroient inutiles, tant que la charité n'y étoit pas. Or, qui peut dire qu'il ait la charité de Jesus-Christ, tandis qu'il ne demeure point dans son unité ?

XXIV. Les deux Lettres à Severe Evêque de Mileve, sont au sujet d'un nommé Timothée, qui avoit lu publiquement les Ecritures à Subsane, dans une Eglise du Diocèse d'Hippone : ce qui faisoit qu'on pouvoit le regarder comme Lecteur, & ainsi hors d'état de pouvoir plus passer en une autre Eglise. Il témoigna néanmoins à Severe le desir qu'il avoit de l'aller trouver à Mileve ; mais Severe lui défendit, à moins qu'il n'en obtînt l'agrément de Carcedoine, qui étoit apparemment le Curé de Subsane. Timothée, nonobstant cette défense & sans avoir obtenu le consentement de Carcedoine, alla à Mileve, & protesta avec serment à Severe, qu'il ne le quitteroit pas. Il retourna cependant à Subsane. Quelque tems après, le Curé du lieu & un nomme Verin, le firent ordonner Soûdiacre à l'insçu de saint Augustin. Ce saint Evêque étant venu à Subsane avec saint Alypius & l'Evêque Samsucius, reprirent Timothée d'avoir été trouver Severe, & firent aussi des reproches au Curé & à Verin, de l'avoir fait ordonner Soûdiacre. Tous avouerent leur faute, en demanderent pardon & l'obtinrent. Mais comme on vouloit persuader à Timothée de rester à Subsane, il déclara

Lettre 62 & 63 à Severe, sur la fin de 401, p. 149.

qu'il ne le pouvoit, attendu le serment qu'il avoit fait, de ne point quitter Severe. S. Augustin & les autres Evêques qui étoient avec lui, firent voir à Timothée, que si Severe, qui ne s'étoit engagé à lui par aucun serment, le dégageoit du sien, il pourroit, sans se rendre coupable de parjure, demeurer à Subsane: & sur cela il promit de suivre tout ce dont ils conviendroient avec Severe. Saint Augustin & les deux autres Evêques manderent à Severe tout ce qu'ils avoient fait, & le conjurerent par la charité de Jesus-Christ, de dispenser Timothée de son serment. Cet Evêque, offensé de ce qu'on avoit ordonné Timothée Soûdiacre pour l'Eglise de Subsane, témoigna par sa réponse, être surpris de ce qu'on toleroit cette ordination, au lieu qu'on pouvoit corriger la faute qui avoit été faite, en lui renvoyant Timothée. Saint Augustin crut donc que pour conserver avec Severe le lien de la charité, il ne pouvoit faire autre chose que de lui renvoyer Timothée. Carcedoine eut peine à y consentir, mais regardant Jesus-Christ en la personne de Severe, il céda enfin à son desir, & pressa même saint Augustin de lui renvoyer Timothée. Comme saint Augustin ne s'autorise point dans ces deux Lettres, d'un Canon du Concile de Mileve, tenu le 27 Août 402, qui déclare, que quiconque aura lu une seule fois, ne pourra point être retenu pour le Clergé d'une autre Eglise, on en infere qu'il les écrivit avant la tenue de ce Concile, sur la fin de l'année précédente.

Lettres 64 à Quintien, sur la fin de l'an 401, p. 152.

XXV. Un jour ou deux avant Noël de la même année 401, saint Augustin reçut une Lettre d'un Prêtre nommé Quintien, qui gouvernoit l'Eglise de Badesile dans le Diocèse ou du moins dans la Province d'Aurele. Il se plaignoit dans cette Lettre, de ce que saint Augustin avoit reçu dans son Monastere, un jeune homme nommé Privatien, qui ayant lu une fois dans l'Eglise de Badesile, devoit passer pour Lecteur. Il se plaignoit encore de ce qu'Aurele ne jugeoit pas le différent qu'il avoit avec lui, pour avoir fait lire dans son Eglise, quelques livres qui n'étoient point compris dans le Canon des Ecritures, & qui passoient pour apocriphes. Enfin il prioit saint Augustin de s'entremettre pour faire recevoir ses justifications à Aurele, & d'écrire au peuple de Badesile, avant que cet Evêque y vint. Saint Augustin fit réponse à Quintien, que Privatien, qui n'avoit lu que des livres apocriphes, ne pouvoit être consideré comme Lecteur, & qu'ainsi il n'étoit pas compris dans le Canon qui défendoit de recevoir les Clercs d'un autre Diocèse. Il ajoute, qu'il n'étoit pas

même fait mention de Monaſtere dans ce Canon, & qu'il ne défendoit autre choſe ſinon qu'aucun Evêque ne reçut les Clercs d'un autre Evêque. Il l'exhorte à ſouffrir avec patience, le traitement que lui faiſoit Aurele, l'aſſurant que s'il différoit à le juger, ce n'étoit par aucune animoſité, mais faute de loiſir : & le blâme abſolument, d'avoir fait lire dans ſon Egliſe des livres apocriphes, dont les Hérétiques, & ſur-tout les Manichéens, avoient coutume de ſe ſervir pour tromper les peuples. Il cite un Canon d'un Concile tenu depuis peu ; où il avoit été ordonné que ceux qui ſe retireroient d'un Monaſtere, ou qui en auroient été chaſſés, ne ſeroient point admis à la Cléricature dans un autre Diocèſe, & qu'on ne les feroit point Supérieurs dans d'autres Monaſteres. C'eſt le Concile de Carthage, du 23 Septembre 401.

XXVI. Il y avoit dans le Diocèſe d'Hippone, un Prêtre d'aſſez mauvaiſe réputation nommé Abundantius, qui gouvernoit le peuple d'un lieu appellé Straboniane. Saint Auguſtin voulant ſçavoir par lui-même ce qui en étoit, découvrit que ce Prêtre avoit eu en dépôt l'argent d'un payſan, & qu'il ne pouvoit dire ce que cet argent étoit devenu ; en ſorte qu'il y avoit lieu de croire qu'il l'avoit volé. Abundantius fut auſſi convaincu d'avoir mangé matin & ſoir un jour de jeûne, & couché chez une femme mal famée. C'en fut aſſez à ſaint Auguſtin pour ne pas lui laiſſer le ſoin d'une Egliſe qui étoit toute environnée d'Hérétiques. Il le dépoſa donc du Sacerdoce. La Sentence qu'il rendit étoit du 27 Décembre 100 jours avant Pâques, qui en 402, étoit le ſix Avril. Saint Auguſtin écrivit à Xanthippe comme au Primat de la Province ; pour lui rendre raiſon de ce qu'il avoit fait ; & comme Abundantius pouvoit ſe pourvoir dans l'an, & faire juger ſa cauſe en derniere inſtance par ſix Evêques, il dit à Xanthippe, que ſi dans ce jugement, on ne trouvoit pas qu'Abundandius méritât la dépoſition, quiconque le voudroit, pourroit lui confier la deſſerte d'une Egliſe de ſon Diocèſe ; mais que pour lui, il ne le pouvoit pas, de peur de ſe rendre coupable du mal qui pourroit en arriver. Cette Lettre fut écrite ſur la fin de l'an 401, ou au commencement de 402, pour le plus tard.

Lettre 65 à Xanthippe en 402, p. 154.

XXVII. La même année 402, ſaint Auguſtin ayant appris que Criſpin Evêque Donatiſte de Calame avoit contraint environ quatre-vingt perſonnes d'une terre nommé Mappalie, qu'il avoit achetée du Domaine de l'Empereur, de ſe laiſſer rebatiſer,

Lettre 66 à Criſpin, en 402, p. 155.

il lui en écrivit pour se plaindre, & l'avertir de prendre garde au compte qu'il auroit à rendre à Dieu de l'action qu'il avoit faite. Que si ce sont, lui dit-il, les Mappaliens eux-mêmes, qui ont embrassé votre communion de leur propre volonté, conférons nous deux en leur présence ; en sorte que l'on écrive ce que nous dirons, & qu'après avoir signé ce que nous aurons écrit, on l'explique à ces paysans en langue punique, & qu'on leur laisse ensuite la liberté de choisir quelle communion ils voudront. Saint Augustin ajoute, que s'il y avoit des Donatistes qui fussent passés dans la communion Catholique, par la crainte de leur Seigneur, il consentoit qu'on fît à leur égard ce qu'il demandoit pour les Mappaliens, & le conjure par Jesus-Christ, de lui faire réponse sur cela.

Lettre 67 & 68 à saint Jerome, en 402, p. 156.

XXVIII. La Lettre que saint Augustin écrivit en 402, à saint Jérôme, étoit pour le prier de répondre à celle qu'il lui avoit écrite en 397. Celle-ci avoit couru long-tems à Rome & dans l'Italie avant d'être rendue à saint Jérôme, à qui l'on avoit dit que saint Augustin avoit envoyé un livre à Rome contre lui. Cette Lettre combattoit le sentiment de saint Jérôme sur la dispute de saint Pierre & de saint Paul. Aussi-tôt que ce Pere l'eut reçue, il y répondit, mais en doutant qu'elle fût de saint Augustin.

Lettre 69 à Castorius, en 402, p. 157.

XXIX. La suivante est au nom de saint Augustin & de saint Alypius. Castorius, à qui elle est adressée, avoit un frere Evêque de l'Eglise de Vagine, nommé Maximien, qui voyant qu'il ne pouvoit conserver l'honneur de l'Episcopat, sans troubler l'Eglise par une dissension honteuse, renonça à sa dignité par l'amour de la charité & de la paix. Après sa cession, Castorius son frere fut élu pour lui succeder ; & dans la crainte qu'il ne refusât l'Episcopat, on envoya pour se saisir de lui. Saint Augustin & saint Alypius qui connoissoient ses belles qualités, lui écrivirent pour l'exhorter d'accepter la dignité qu'on lui offroit, & de faire voir au peuple de Vagine par son application à le bien gouverner, que son frere n'avoit pas quitté cette Eglise par la fuite du travail, mais pour lui donner la paix.

Lettre 70 à Nancelion, en 402.

XXX. La Lettre à Nancelion est une réponse à celle qu'il avoit écrite à saint Augustin & à saint Alypius. Il leur avoit marqué que Clarence Evêque Donatiste, n'avoit osé nier dans la conférence, que Felicien de Musti n'eût été condamné par les Donatistes, & rétabli ensuite par eux-mêmes dans sa dignité. Il ajoutoit, qu'ils prenoient le parti de dire qu'il étoit innocent, lors-

qu'ils le condamnerent, & que bien loin d'avoir été entendu, il n'avoit pas même été présent lorsqu'on le condamna. Saint Augustin dit que par cette conduite, les Donatistes faisoient assez voir qu'ils n'avoient pas condamné moins témérairement les Catholiques qu'ils avoient autrefois accusés d'avoir livré les saintes Ecritures aux payens; & que la maniere dont ils s'étoient comportés à l'égard de Felicien de Musti, condamnoit celle qu'ils tenoient à l'égard de toute terre. Il montre, que quand même Felicien auroit été innocent lors de sa condamnation, les Donatistes ne pouvoient le regarder que comme coupable, depuis qu'il avoit communiqué avec Maximien. Cependant, ajoute-t-il, combien de monde n'a-t-il pas batisé étant dans la communion de Maximien? Son batême étoit-il bon ou mauvais? S'il étoit bon, quoique donné par un homme uni de communion avec Maximien & par conséquent dans le schisme, pourquoi les Donatistes rejettent-ils le Batême qui se donne par toute la terre? S'il etoit mauvais, comment en rétablissant Felicien, ont-ils reçu tous ceux qu'il avoit batisés, sans en rebatiser aucun?

XXXI. Nous avons parlé dans l'article de saint Jerôme, de la Lettre que saint Augustin lui écrivit pour le détourner du dessein où il étoit de traduire de nouveau sur l'hébreu, les Livres de l'ancien Testament, & de celles qu'ils s'écrivirent mutuellement, soit dans l'affaire de Rufin d'Aquilée, soit au sujet de la dispute de saint Pierre & de saint Paul, rapportée dans l'Epître aux Galates.

Lettre 71, 72, 73, 74, 75, 81 & 82 à saint Jerôme & à saint Augustin, p. 160 & 189.

XXXII. Saint Augustin voyant qu'après plusieurs invitations, les Evêques Donatistes refusoient d'entrer en conférence avec les Catholiques, s'adressa par Lettres à tous ces Schismatiques en général, pour les prier au nom de l'Eglise Catholique, d'ouvrir les yeux de leur cœur, & de voir dans toute la terre, l'accomplissement des Prophéties en faveur de cette Eglise. Il leur fait une récapitulation de l'histoire de la naissance & du progrès de leur schisme, & montre par les trois jugemens rendus en faveur de Cecilien, par les crimes d'Optat de Thmugade, qu'ils regardoient comme Martyr, & par la condescendance avec laquelle ils avoient traité les Maximianistes & Felicien de Musti; que la vérité & le salut ne se trouvoient que dans l'Eglise Catholique. Si vos Evêques, ajoute-t-il, ne veulent pas conferer avec nous, que les laïques d'entre vous, les pressent au moins de leur répondre à eux-mêmes sur tout ceci. Mais si votre salut

Lettre 76 aux Donatistes, vers l'an 403 ou 404, p. 179.

vous touche tant soit peu, que pouvez-vous penser de ce qu'ils ne veulent pas entrer en conférence avec nous ? Si les loups sont convenus entre eux de ne point répondre aux Pasteurs, à quoi songent les brebis de demeurer dans les cavernes des loups ?

Lettre 77 à Felix 78 au Clergé d'Hippone, vers l'au 404, p. 181.

XXXIII. On croit que ce fut pendant la tenue du Concile de Carthage en 404, qu'arriva l'affaire de Boniface & de Spés. Celui-ci demeuroit dans le Monastere de saint Augustin, celui-là étoit Prêtre & résidoit dans la maison du saint Evêque. Boniface avoit accusé Spés, qui étoit un jeune homme, d'un crime infâme. Spés, au contraire, jettoit la faute sur Boniface. Saint Augustin ne trouvant de quoi convaincre ni l'un ni l'autre, se résolut de laisser la chose à Dieu, jusqu'à ce que Spés, qui lui étoit suspect, lui donnât quelque sujet légitime de le chasser de son Monastere. Soit que Spés s'en apperçut, soit par son ambition naturelle, il pressa fortement saint Augustin de le promouvoir à la Cléricature ou de lui donner des Lettres de recommandation pour être ordonné ailleurs. Le saint Evêque ne voulant ni lui imposer les mains, ni en charger aucun de ses confreres, Spés demanda que, puisqu'on lui refusoit la Cléricature, on ne permît pas non plus au Prêtre Boniface de garder son rang. Boniface y consentoit, aimant mieux être privé devant les hommes de l'honneur du Sacerdoce, que de donner occasion à Spés de troubler inutilement l'Eglise par le bruit qu'il feroit, & qui pourroit donner occasion aux Donatistes d'accuser les Catholiques de retenir dans le Sacerdoce, un homme qu'ils croiroient aisément être coupable, parce qu'il n'auroit pas eu le moyen de justifier son innocence. Mais saint Augustin prit un milieu, qui fut de les faire convenir tous les deux par écrit, qu'ils iroient en quelque endroit célebre pour les miracles, persuadés que Dieu obligeroit le coupable à confesser sa faute. Ce qui l'engagea à prendre ce tempéramment, fut qu'il avoit vu à Milan un semblable miracle d'un voleur qui étant venu à un tombeau de Saint, pour faire un faux serment, fut contraint d'avouer son crime. Comme le tombeau de saint Felix de Nole étoit célebre par un grand nombre de miracles, & que saint Augustin étoit assuré d'apprendre par saint Paulin qui y demeuroit, avec plus de certitude qu'en aucun autre lieu, ce qui leur seroit arrivé, il leur dit d'aller à saint Felix de Nole. Boniface, quoique Prêtre, ne prit point de Lettre qui témoignât le rang qu'il tenoit dans l'Eglise, afin d'être traité également avec sa partie dans une ville où ils étoient tous deux également inconnus. Jusques-là la chose

étoit demeurée ſecrette, & ſaint Auguſtin en avoit dérobé la connoiſſance à ſon Egliſe, pour éviter le ſcandale. Mais elle fut divulguée malgré lui, & cauſa le ſcandale qu'il avoit prévu. Le peuple en fut d'autant plus fâché, qu'il avoit quelque tems auparavant, tiré vanité de ce que l'on ne voyoit point les Clercs de ſaint Auguſtin tomber dans des fautes, comme ceux de Proculien Evêque Donatiſte d'Hippone. On ne ſe contenta pas de murmurer; on demanda encore que l'on effaçât le nom de Boniface du catalogue des Prêtres que l'on avoit coutume de réciter à l'Autel, pour ôter, diſoit-on, occaſion aux Donatiſtes d'accuſer l'Egliſe de laiſſer les crimes impunis. Saint Auguſtin ne vouloit pas en venir à cette extrémité, craignant de prévenir le jugement de Dieu auquel on avoit renvoyé ce Prêtre, & d'agir contre la diſpoſition des ſept & huitiéme Canons du troiſiéme Concile de Carthage, en 397, où il eſt défendu de ſuſpendre un Eccléſiaſtique de la communion, juſqu'à ce qu'il ait été convaincu, à moins qu'il n'ait manqué de ſe préſenter en jugement. Il écrivit donc à Felix à & Hilarin, deux des principaux du peuple Catholique d'Hippone, qui lui avoient écrit ſur cette affaire; & leur manda qu'il ne falloit point s'étonner que l'on fit courir de ſemblables bruits contre les ſerviteurs de Dieu; que n'ayant reconnu Boniface coupable d'aucun crime, il ne pouvoit ſe réſoudre à ôter ſon nom d'entre les Prêtres; & que comme la cauſe étoit remiſe au jugement de Dieu, un tel préjugé lui feroit injure: comme dans les jugemens ſéculiers, le Juge inférieur n'oſe rien attenter au préjudice de l'appel. Il écrivit auſſi une Lettre à ſon Clergé, aux anciens & à tout le peuple de ſon Egliſe, pour les conſoler dans la douleur que leur cauſoit ce ſcandale, en les avertiſſant néanmoins de prendre garde à ne pas tomber eux-mêmes ſous la puiſſance du démon, en jugeant leur frere par de faux ſoupçons. Il leur rend raiſon pourquoi il n'avoit pas cru devoir effacer le nom de Boniface du catalogue des Prêtres, ni défendre qu'on le lut publiquement. Mais ſi vous trouvez plus à propos, ajoute-t-il, qu'on ne le nomme point avec les autres Prêtres, afin d'ôter toute occaſion à ceux qui ne cherchent que des prétextes pour ne pas entrer dans le ſein de l'Egliſe, cela ne nous ſera pas imputé, mais à ceux à cauſe de qui nous le ferons. Car du reſte qu'importe à ce Prêtre de n'être pas inſcrit ſur cette tablette, où des hommes qui ne ſont que ténebres & ignorans, ne peuvent ſouffrir ſon nom, pourvu que par la pureté de ſa conſcience, il demeure écrit ſur le Livre de vie. Cette tablette eſt

ce que l'on entendoit communément sous le nom de *Sacrés Diptiques*. Il y en avoit une pour les Evêques morts en la communion de l'Eglise Catholique ; une autre pour les vivans, & une troisiéme pour les morts en général. Dans la seconde, étoient écrits les noms des Clercs, & même celui de l'Empereur & des autres personnes considérables. Saint Augustin leur dit, que quoique Dieu soit par-tout, & doive être adoré en esprit & en vérité, ce n'est pas à nous à sonder la profondeur de ses conseils, ni à demander pourquoi il ne se rend sensible qu'en certains lieux par les miracles qu'y s'y font, & qu'on ne voit rien de semblable ailleurs. Car de la même maniere que dans la naissance de l'Eglise, le don des guérisons miraculeuses, n'étoit pas commun à tous, de même dans ces tems-ci, celui qui distribue ses dons à chacun comme il lui plaît, ne veut pas qu'il arrive de ces merveilles dans tous les lieux où les corps de ses Saints sont honorés. Il les reprend de ce qu'ils insultoient aux Donatistes à cause de la chute de deux de leurs Diacres, disant qu'on ne doit reprocher aux hérétiques, que de n'être pas Catholiques, afin de ne pas imiter les fausses accusations pour la plûpart, qu'ils répandoient contre l'Eglise. Il les exhorte aussi à ne pas blâmer les Monasteres à cause qu'il s'y trouve quelques méchans ; & prend Dieu à témoin, que depuis qu'il s'étoit consacré à son service, comme il n'avoit gueres trouvé de meilleurs sujets que ceux qui ont bien vécu dans les Monasteres, aussi n'en avoit-il point trouvé de plus mauvais que ceux qui y sont tombés. Boniface & Spés partirent pour Nole ; mais on ne sçait point quelle fin eut leur affaire. On trouve un Boniface ami de saint Augustin, Evêque de Carthage, vers lan 408.

Lettre 79 à un Prêtre Manichéen, vers l'an 404, p. 187.

XXXIV. La Lettre suivante est adressée à un Prêtre Manichéen, qui se vantoit de ne point craindre la mort. On croit que ce pourroit être ce Felix avec qui il disputa étant Evêque, comme il avoit disputé n'étant encore que Prêtre, avec Fortunat dont il parle dans cette Lettre, & qu'il avoit réduit à ne pouvoir répondre. Il propose donc le même argument à Felix, en le sommant ou d'y répondre, ou de s'en aller, de peur que la puissance divine ne le couvrit de confusion d'une maniere qu'il n'attendoit pas.

Lettre 80 à saint Paulin, vers l'an 405, p. 185.

XXXV. Il prie saint Paulin, dans la Lettre qu'il lui écrivit vers le mois de Mars de l'an 405, de lui mander comment on pouvoit connoître la volonté de Dieu, pour distinguer entre plusieurs actions qui sont bonnes, celles qu'il demande de nous, &

& que nous devons préferer aux autres pour suivre sa volonté ; en quoi il convient qu'il est difficile de ne pas se tromper, & de ne pas faire des fautes par ignorance ; ajoutant que c'est sur cela que nous avons le plus de sujet de nous écrier avec le Prophête ; *Qui est-ce qui connoît la multitude des péchés ?* Il donne deux exemples de l'attention qu'ont les Saints à faire la volonté de Dieu plûtôt que la leur, même dans les choses qui sont bonnes. Le premier est de saint Pierre, qui, selon la parole de Jesus-Christ, se laissa lier & mener où il auroit voulu ne pas aller, & où il n'alla que parce que Dieu le vouloit. Le second est d'Abraham, qui ayant la volonté de nourrir son fils & de le conserver autant qu'il dépendroit de lui, changea tout d'un coup, lorsque Dieu lui commanda de le sacrifier. Sa premiere volonté n'étoit pas mauvaise, mais elle auroit commencé de l'être, s'il y avoit persisté après l'ordre que Dieu lui donna de sacrifier Isaac.

XXXVI. Les habitans de Thiare ayant renoncé au Schisme des Donatistes, on leur donna pour les gouverner un Prêtre du Monastere de Thagaste, nommé Honorat, qui s'étoit fait Moine sans se défaire de son bien. Après sa mort ceux de Thiare prétendirent que le bien d'Honorat leur appartenoit. Saint Alypius soutenoit au contraire qu'il appartenoit à son Monastere, parce qu'Honorat y avoit d'abord été Moine, & qu'un Moine n'ayant plus rien en propre, tout ce qu'il avoit eu auparavant appartenoit à son Monastere ; & que si l'on croyoit les Moines capables de posséder quelque chose, c'étoit leur donner lieu de differer autant qu'ils pourroient, de se défaire de leurs biens. Saint Augustin consulté sur cette affaire, & n'ayant pas le tems de l'examiner à fond, s'opposa à la prétention de ceux de Thiare, & approuva, ce semble, la pensée de saint Alypius, de partager le bien d'Honorat, d'en donner la moitié à ceux de Thiare, & l'autre aux pauvres, c'est-à-dire, au Monastere de Thagaste. Ce parti n'ayant pas satisfait les habitans de Thiare, saint Augustin de retour à Hippone examina l'affaire avec plus d'attention, & trouva que ce partage d'un argent contesté, marquoit plus d'amour pour un intérêt pécuniaire, que pour la justice ; & qu'étant d'une extrême importance de persuader aux peuples que les Evêques n'agissoient nullement pour l'argent, en ces sortes de rencontres, il en falloit d'autant plus convaincre ceux de Thiare, qu'ils s'étoient réunis depuis peu à l'Eglise. Il écrivit donc à saint Alypius qu'en ne laissant aux habitans de Thiare, que la moitié du bien d'Honorat, cette seule moitié étant regardée

Lettre 83, à Alypius, en 405, p. 203.

comme lui appartenant légitimement, ce seroit toujours une tentation pour ceux qui se retirent dans les Monasteres, de differer autant qu'il pourroient à vendre leurs biens; qu'il trouvoit qu'il y avoit moins de danger à ne rien donner du tout à ceux de Thiare; mais que le mieux étoit de se regler en cette occasion sur les Loix civiles, selon lesquelles les Moines étoient maîtres de leurs biens jusqu'à ce qu'ils l'eussent vendu, ou qu'ils en eussent fait une donation. Or, ajoute-t-il, le bien dont il s'agit, appartient si certainement à Honorat, selon ces Loix-là, que quand il n'auroit point été ordonné Prêtre, & qu'il seroit mort dans le Monastere de Thagaste, tout le bien dont il n'auroit pas disposé par vente ou par donation, auroit passé à ses héritiers. Saint Augustin donne pour exemple Emilien, qui hérita de son frere Privat, mort dans le Monastere d'Hippone. Il trouve fort bon qu'on oblige les Moines à disposer de leur bien avant d'être reçus dans le Monastere; mais s'ils meurent, dit-il, sans l'avoir fait, il faut en passer par ce que les Loix civiles ordonnent, afin d'éviter non-seulement tout ce qui est mal, mais tout ce qui en peut avoir l'apparence, & de conserver la bonne réputation, qui est si nécessaire aux Ministres de Jesus-Christ. L'Evêque Samsucius, à qui saint Augustin proposa la difficulté, fut d'avis d'abandonner aux habitans de Thiare, la succession d'Honorat. Nous n'avons plus la Lettre que saint Augustin leur écrivit sur ce sujet. Il l'envoya d'abord à saint Alypius, en le priant de la signer, & de la leur faire passer au plûtôt. Il lui marqua en même-tems les raisons qu'il avoit eues de changer de sentiment sur cette affaire. Mais comme il s'étoit engagé de récompenser le Monastere d'Alypius de la moitié qu'il avoit consenti de laisser à ceux de Thiare, il dit que si cet Evêque croit que la répétition en soit juste, il s'acquittera de cette dette lorsqu'il lui sera venu quelque aumône assez considérable, pour être partagée entre le Monastere d'Hippone & celui de Thagaste.

Lettre 84 à Novat, vers l'an 405, p.

XXXVII. Saint Augustin avoit dans son Diocèse un Diacre nommé Lucille, qu'il estimoit beaucoup à cause des services qu'il rendoit à son Eglise, par la facilité avec laquelle il parloit la langue Punique. Novat frere de Lucille, vouloit l'avoir auprès de lui pour s'en servir aussi dans les besoins de son Diocèse, qu'on croit avoir été celui de Stefe, capitale d'une des Mauritanies. Saint Augustin pour engager Novat à lui laisser Lucille, lui représente que la dispensation des trésors de l'Evangile étoit beaucoup retardée dans le Diocèse d'Hippone, par la disette où

on y étoit d'ouvriers qui sçussent le Punique ; au lieu que l'usage de cette Langue étoit familier dans le Diocèse de Novat. Il le presse encore par le sacrifice qu'il avoit fait lui-même d'un de ses Clercs, pour le service d'une autre Eglise que la sienne. Enfin il lui dit : Croyez-vous que ce seroit aimer le salut des Fidéles, de nous priver d'un homme qui possede un talent dont nous avons un si grand besoin, & que nous trouvons si rarement ? Le Seigneur en qui vous avez mis toute l'affection de votre cœur, donnera à vos travaux une bénédiction qui vous récompensera du bien que vous nous ferez.

XXXVIII. Paul, à qui est adressée la Lettre suivante, avoit été engendré en Jesus-Christ par saint Augustin, & reçu de lui une éducation chrétienne. Elevé à la dignité d'Evêque dans la Numidie, il donna lieu par ses mœurs déréglees, à diverses plaintes que l'on en fit à saint Augustin. Ce saint Evêque ne croyant pas devoir se taire, donna à Paul tous les avis qu'il jugea nécessaires : mais ils furent inutiles : en sorte que saint Augustin se crut obligé de se séparer de sa communion. Paul lui écrivit pour la lui redemander, se plaignant qu'il ajoutoit trop de foi à ses ennemis. La réponse que lui fit ce saint Evêque, est également pleine de force & de charité. Il y prend Dieu à témoin du bien qu'il souhaitoit à Paul, & dit que la seule chose qui l'empêchoit de communiquer avec lui, c'est qu'il ne pouvoit se résoudre à le flater. Comme c'est moi, ajoute-t-il, qui vous ai engendré par l'Evangile, je suis obligé plus qu'aucun autre de ne vous épargner aucune des amertumes salutaires que la vérité & la charité peuvent faire sentir ; & la joie que j'ai eu autrefois de la grace que Dieu nous a faite de ramener tant d'ames à l'Eglise, ne m'ôte point le sentiment de la douleur que j'ai de voir que vous lui en fassiez perdre beaucoup plus par la plaie que vous avez faite à l'Eglise d'Hippone ; & qui ne se peut guérir à moins que Dieu ne vous fasse rentrer dans une vie qui soit digne d'un Evêque, en vous affranchissant de tous les engagemens & de tous les soins des affaires temporelles. L'Episcopat ne doit pas être regardé comme un établissement, & un moyen de nous procurer les fausses douceurs de cette vie.

Lettre 85 à Paul, vers l'an 405, p. 207.

XXXIX. La Lettre à Cecilien, Gouverneur de Numidie en 405, & Préfet du Prétoire en 409, est pour le prier d'employer l'autorité qu'il avoit en Afrique, non pour punir avec excès les persécutions que les Donatistes faisoient souffrir aux Catholiques des environs d'Hippone, mais pour réprimer leur

Lettre 86 à Cecilien, en 405, p. 208.

orgueil par une terreur salutaire qui les fit rentrer en eux-mêmes.

Lettre 87 à Emerit Donatiste, vers l'an 405, p. 208.

XL. On voit par la Lettre à Emerit Donatiste, que saint Augustin ne le connoissoit que de réputation. Il passoit pour un homme d'un bel esprit, instruit dans les Lettres humaines, bien élevé, ennemi des violences ordinaires à ceux de sa Secte, & en un mot pour un homme de bien autant qu'il le pouvoit être dans le Schisme. Toutes ces belles qualités engagerent S. Augustin à lui écrire deux fois, sur l'assurance que des personnes dignes de foi lui donnerent, qu'Emerit lui répondroit, s'il lui écrivoit. La premiere des deux Lettres de S. Augustin est perdue: nous n'avons que la seconde, où il fait voir à Emerit qu'il n'avoit aucune raison de demeurer dans le Schisme, lui montrant en particulier par l'exemple d'Optat le Gildonien Evêque de Tamugade, qu'on n'est point souillé par les crimes les plus publiques de ceux de la même Communion, lorsque des raisons légitimes obligent de les tolerer. Voici son raisonnement: Pouvez-vous dire que vous ne chassiez personne de votre communion, ou que les méchans que vous en jugez indignes, soient chassés dès le moment qu'ils ont commis les fautes qui vous obligent de ne les y pas souffrir? Leur crime ne demeure-t-il pas quelque tems caché, avant que vous puissiez le découvrir, & condamner les coupables? Je vous demande donc si les crimes de ces gens-là vous rendoient coupable pendant qu'ils étoient cachés? Nullement, me direz-vous. Ils ne vous auroient donc jamais rendu coupable tant qu'ils seroient demeurés cachés? Il y en a dont les crimes ne se découvrent qu'après leur mort: personne ne se croit souillé pour avoir communiqué avec eux pendant leur vie. Pourquoi donc avez-vous été si téméraire que de vous séparer par un Schisme si sacrilége, de la communion d'une infinité d'Eglises d'Orient, qui n'ont jamais rien sçu, & qui ne sçavent encore rien des choses que vous dites s'être passées en Afrique, au sujet de Cécilien? Il est même certain que ce qu'il y a de méchans dans l'Eglise, reconnus pour tels, ne nuit pas aux gens de bien qui n'ont pas le pouvoir de les en chasser, ou qui en sont empéchés par l'intérêt qu'ils ont de conserver la paix. C'est ce que saint Augustin prouve par divers endroits de l'Ecriture, où l'on voit les Prophétes gémir sur les péchés qui se commettoient au milieu d'eux par le Peuple de Dieu; il le prouve encore par l'exemple de saint Paul, qui a toleré des faux freres qui lui étoient très-connus. Et il faut, ajoute-t-il en s'adressant à Emerit, que vous demeuriez d'accord de ce principe, qu'on

n'eſt point ſouillé pour vivre parmi les méchans, puiſque autrement il s'enſuivroit que vous ſeriez tous auſſi criminels, que vous ſçaviez qu'étoit Optat dans le tems même que vous communiquiez avec lui. Que ſi pour votre juſtification vous répondez que ſes crimes vous étoient inconnus ; à combien plus forte raiſon les Egliſes d'Orient doivent-elles être reçues à dire qu'elles ne ſçavent point ce qu'étoient les Evêques d'Afrique que vous condamnez ? Cependant vous vous tenez ſéparé par un Schiſme ſacrilége, de la communion de ces Egliſes, dont vous liſez tous les jours les noms dans les Livres Canoniques. Ces Egliſes étoient celles de Corinthe, d'Epheſe, de Coloſſes, de Philippes, de Theſſalonique, d'Antioche, de Pont, de Galatie, de Cappadoce, & pluſieurs autres fondées par les Apôtres en diverſes parties du Monde. Saint Auguſtin attaque avec la même ſolidité les autres raiſons que les Donatiſtes alleguoient de leur ſéparation d'avec l'Egliſe Catholique, & conjure Emerit de lui faire réponſe, & de lui déclarer ſon ſentiment ſur la queſtion principale du Schiſme, qui étoit de ſçavoir, Si l'Egliſe de Jeſus-Chriſt eſt celle des Donatiſtes, ou celle des Catholiques.

XLI. Au mois de Janvier de l'an 406, les Donatiſtes dans la vue d'obtenir quelques modifications des Loix faites contre eux par les Empereurs, comparurent, par quelques-uns de leurs Evêques, devant le Préfet du Prétoire nommé Longinien, à qui ils défendirent avec beaucoup d'inſtances, d'entrer en conference avec les Catholiques, nommément avec Valentin Evêque de Vaiane, qui ſe trouvoit alors à la Cour. Cependant leurs Circoncellions continuoient à maltraiter les Eccléſiaſtiques d'Hippone. Ceux-ci pour faire ceſſer ces violences, réſolurent de ſe plaindre aux Donatiſtes mêmes, & s'adreſſerent à Janvier Evêque de Caſenoires, que ceux de ſon parti regardoient comme Primat de Numidie, parce qu'en effet il étoit le plus ancien Evêque de cette Province. Ils lui font voir dans leur Lettre, par les piéces juſtificatives de ce qui ſe paſſa devant l'Empereur Conſtantin, dans l'affaire de Cécilien Evêque de Carthage, que les Donatiſtes étoient les premiers qui euſſent engagé les Princes à ſe mêler de cette affaire ; qu'ainſi ils ne pouvoient ſe plaindre des Loix que ces Princes avoient faites contre eux, ni en charger les Catholiques. Ne voyez-vous pas, lui diſent-ils, que quand vous en prenez ſujet de crier contre l'Egliſe Catholique, c'eſt comme ſi ceux qui avoient fait jetter Daniel dans la foſſe aux lions, & qui y furent jettés eux-mêmes après qu'il en eut été

Lettre 88 à Janvier, en 406, p. 215.

délivré, avoient voulu crier contre Daniel ? Ils détaillent les violences & les cruautés des Donatistes, montrant qu'elles ont occasionné les Loix d'Honorius, & les ont rendu nécessaires ; que toutefois l'Eglise Catholique n'en avoit fait presque aucun usage ; & qu'elle n'y auroit pas recours, si leurs Circoncellions, & les violences de leurs Clercs, ne l'avoit obligée d'y revenir & de les faire renouveller. Ils n'oublient pas la chaux & le vinaigre dont ces furieux se servoient pour bruler les yeux aux Catholiques, & les autres inhumanités qu'ils leur faisoient souffrir, même à des Prêtres ; & disent que pour mettre fin à ces désordres & à la division qui les occasionnoit, il falloit que les Evêques des deux partis conferassent ensemble à l'amiable, & qu'on envoyât le résultat des conferences à l'Empereur, signé des uns & des autres, afin qu'il jugeât lui-même l'affaire sur l'exposé qu'on lui fera de ce qui aura été dit. Ils ajoutent, que si les Donatistes ne veulent point conferer de cette sorte, sous prétexte que les Loix des Empereurs leur défendent de se mêler en quoi que ce soit avec les Evêques Catholiques ; du moins qu'ils viennent à Hippone, écouter avec les Donatistes de la Ville, ce que les Catholiques ont à leur dire, soit pour les convaincre qu'ils sont dans l'erreur ; soit pour les informer des cruautés qu'y commettent leurs Circoncellions. Ils finissent en disant : Si vous méprisez nos plaintes, nous ne nous repentirons pas pour cela d'avoir voulu prendre avec vous les voies de douceur & de paix, & nous esperons de la protection que Dieu donne à son Eglise, que vous aurez sujet de vous repentir d'avoir méprisé nos soumissions & nos remontrances. Le stile de cette Lettre fait voir qu'elle est de saint Augustin.

r Lettre 89 à Festus, en 406, p. 219.

XLII. Celle qu'il adressa la même année 406, à Festus Officier de l'Empire, qui avoit de grands biens dans le territoire d'Hippone, regarde encore les Donatistes. Il y fait voir qu'envain ils se glorifioient des persécutions, qu'ils souffroient, disoient-ils, de la part des Catholiques ; puisque ce n'est pas le supplice mais la cause qui fait le martyr ; & que l'hérésie est un motif suffisant pour punir ceux qui en sont coupables. Il fait une récapitulation de tout ce qui se passa dans l'affaire de Cecilien, & montre que quand il y auroit eu erreur dans le jugement, ce n'étoit pas une raison aux Donatistes de se séparer de l'Eglise Catholique, & de prononcer anathême contre toute la terre, sans l'avoir entendue. Il ne peut croire ce qu'on disoit d'eux, qu'ils enseignoient que le Batême n'est véritable & ne peut pas-

ser pour le Batême de Jesus-Christ, que lorsqu'il est donné par un homme juste, puisque ce seroit mettre son espérance en l'homme; ce qui est défendu par les Prophétes sous peine de malédiction, & contredit formellement l'Ecriture, qui nous assure que c'est Jesus-Christ qui batise. Ainsi quel que soit le Ministre de son Batême, de quelque péché qu'il puisse être chargé, ce n'est pas lui qui batise, c'est celui sur lequel le Saint-Esprit descendit en forme de colombe, en un mot c'est Jesus-Christ. Quel que soit le Ministre qui batise, le Batême est également bon, parce que c'est Jesus-Christ qui batise. C'est pour cela, continue saint Augustin, que nous n'avons point d'horreur des Sacremens des Donatistes, parce qu'ils nous sont communs avec eux; & que ce sont des institutions qui viennent de Dieu, & non pas des hommes. Mais ce qu'il faut leur ôter, c'est l'erreur. Il prie Festus de travailler avec lui à la conversion des sujets Donatistes qu'il avoit dans le territoire d'Hippone, & lui en marqua la maniere, en l'avertissant que les Lettres qu'il leur avoit écrites sur ce sujet, ne les avoit pas retirés du schisme.

Jerem. 17, 5. *Joan.* 1, 33.

XLIII. Le premier jour de Juin de l'an 408, les Payens de Calame, au mépris des Loix, célébrerent une de leurs Fêtes avec tant d'insolence, qu'ils passerent dansant en troupes dans la rue, & même devant la porte de l'Eglise; ce qu'ils n'avoient jamais fait, pas même sous le regne de Julien l'apostat. Quelques Ecclésiastiques voulurent s'opposer à une action si indigne; mais les Payens jetterent des pierres contre l'Eglise. Environ huit jours après, l'Evêque du lieu fit de nouveau signifier au Corps de la Ville les Loix contre les Idolâtres, sur-tout celle du mois de Novembre de l'an 407; & comme on paroissoit vouloir la mettre en exécution, l'Eglise fut encore attaquée à coups de pierres. Le lendemain les Chrétiens se présenterent aux Magistrats pour demander justice: mais l'audience leur fut refusée. Le même jour il tomba une grosse grêle, qui sembloit envoyée du Ciel pour les épouvanter: mais elle ne fut pas plûtôt passée, qu'ils revinrent pour la troisiéme à coups de pierres contre l'Eglise, & enfin y mirent le feu. Ils tuerent un serviteur de Dieu qu'ils trouverent en chemin, les autres se sauverent comme ils purent. L'Evêque se cacha dans un trou, d'où il entendoit les cris de ceux qui le cherchoient pour le tuer, & qui se reprochoient de n'avoir rien gagné à faire tant de mal, puisqu'ils ne l'avoient pu trouver. La sédition dura depuis quatre heures du soir jusques bien avant dans la nuit, sans qu'aucun de ceux qui

Lettre 90, 91, 103 & 104 de Nectaire & à Nectaire, en 408, p. 223 & 287.

avoient de l'autorité ſur le peuple, ſe mît en devoir de l'empêcher. Il n'y eut qu'un Etranger qui tira de leurs mains quelques Chrétiens qu'ils étoient prêts de faire mourir, & qui leur arracha beaucoup de choſes qu'ils avoient pillées dans le Monaſtere que Poſſidius avoit établi à Calame. Saint Auguſtin averti de ce déſordre, vint quelque tems après en cette Ville pour conſoler les Chrétiens. Les Payens ſouhaiterent de le voir. Il leur parla & leur donna des avis, non-ſeulement pour ſe tirer de la peine dont ils craignoient que la ſédition ne fût ſuivie, mais encore pour chercher le ſalut éternel. Ils le prierent d'être leur médiateur: mais comme ils craignoient toujours les ſuites de cette ſédition, ils lui firent écrire par un d'entre eux, nommé Nectaire, payen comme eux, quoique ſon pere eût été chrétien. C'étoit un vieillard vénérable & homme de Lettres. Il traite ſaint Auguſtin de frere, lui repréſente que c'eſt l'amour de la patrie qui le fait agir, & convient que la Ville de Calame mérite ſelon les Loix un châtiment rigoureux. Mais il eſt, ajoute-t-il, du devoir d'un Evêque, de ne faire que du bien aux hommes: de n'entrer dans leurs affaires que pour les rendre meilleurs; & d'interceder auprès de Dieu pour obtenir le pardon de leurs fautes. Ce témoignage eſt remarquable dans la bouche d'un Payen. Je vous conjure donc, ajoute-t-il, avec toute la ſoumiſſion poſſible, que ſi la faute de ceux de Calame ne ſe peut excuſer, au moins elle ne ſoit pas punie avec la derniere rigueur, & que l'innocent ne ſoit pas confondu avec le coupable. Le dommage eſt aiſé à réparer, pourvû qu'on nous remette la peine que nous méritons. Saint Auguſtin loue dans ſa réponſe l'affection de Nectaire pour ſa patrie, & en prend occaſion de lui repréſenter combien eſt aimable notre véritable patrie, & que rien ne peut mieux entretenir la ſociété des hommes, ni rendre une Ville plus floriſſante, que la Religion Chrétienne, qui enſeigne la frugalité, la temperance, la foi conjugale, & les bonnes mœurs, & que rien au contraire n'eſt plus capable de détruire la ſociété civile, que la corruption des mœurs, qui eſt une ſuite néceſſaire de l'Idolâtrie. C'eſt ce qu'il prouve par le témoignage de ceux d'entre les Payens qui ont cherché avec beaucoup de ſoin ce qui pouvoit rendre parfaites les Républiques de la terre. Ils ont cru que pour former la jeuneſſe, il lui falloit propoſer en exemple les hommes qui leur ont paru diſtingués par leurs vertus, plûtôt que leurs propres Dieux, dont la vie ne pouvoit ſervir qu'à autoriſer les adulteres, & toutes ſortes de déſordres. Venant enſuite

ensuite à la sédition de Calame, il convient qu'il est de la douceur Episcopale de tâcher de garantir les hommes des derniers supplices, & de leur procurer le salut & le véritable bien, qui consiste dans la bonnne vie, & non dans la licence de mal faire; qu'ils doivent aussi demander à Dieu le pardon des fautes d'autrui, aussi-bien que des leurs, mais qu'ils ne sçauroient l'obtenir que pour ceux qui sont convertis, & qui ont changé de vie; que dans le cas présent, il est nécessaire de punir les coupables, pour empêcher les autres Villes de suivre un si mauvais exemple; mais que la punition qu'on tirera d'eux, n'ira pas à leur ôter la vie, ni la santé, ni de quoi la soutenir, mais à leur retrancher ce qui leur donnoit le moyen de vivre mal. Quant aux pertes que les Chrétiens ont souffertes, ou ils les prennent en patience, ou elles seront réparées par d'autres Chrétiens. Nous ne voulons, dit saint Augustin, que les ames; c'est-là ce que nous cherchons au prix de notre sang; c'est la moisson que nous voudrions faire à Calame. Nectaire fut près de huit mois sans répondre à la Lettre de saint Augustin, esperant apparemment qu'après la mort de Stilicon, les Loix faites durant qu'il étoit en autorité seroient abolies, & qu'ainsi la condition des Payens de Calame deviendroit meilleure. Son esperance fut vaine; l'Empereur Honorius à la Requête, ce semble, des Députés du Concile de Carthage, publia une Loi au mois de Janvier 409, par laquelle il ordonnoit à tous les Juges de suivre celle qui avoit été faite contre les Donatistes & les autres Hérétiques, de même que celle qui étoit contre les Juifs ou les Payens, & d'avoir une application particuliere à les faire exécuter. Nectaire recourut donc à saint Augustin, & répondit au mois de Mars 409, à la Lettre qu'il en avoit reçue long-tems auparavant, lui parlant néanmoins comme s'il lui eut écrit aussi-tôt après l'avoir reçue. Il donne de grandes louanges à ce saint Evêque, avec quelque espérance de se convertir, insistant toujours sur une indulgence générale pour tous les coupables, sans aucune distinction, supposant faussement avec quelques Philosophes, que tous les péchés sont égaux, & que dès que les coupables en demandent pardon, leurs péchés sont effacés. S. Augustin reçut cette Lettre le 29 de Mars de la même année 409. Dans la réponse qu'il y fit, il demande à Nectaire si Possidius avoit obtenu quelque Rescrit trop rigoureux, afin qu'il pût chercher les moyens d'en empêcher l'exécution. Mais il persiste à vouloir que les coupables soient punis d'une maniere qui marque la douceur de l'Eglise. Nous ne prétendons

point, dit-il, qu'ils perdent la vie, ni qu'ils souffrent des tourmens ou aucune peine corporelle, nous ne voulons pas même les réduire à une telle pauvreté, qu'ils manquent du nécessaire; mais seulement leur ôter les richesses qui les mettent en état de mal faire, comme d'avoir des Idoles d'argent, qui sont cause qu'ils mettent le feu à l'Eglise, qu'ils donnent au pillage à la populace la subsistance des pauvres, & répandent le sang innocent. Est-ce aimer vos concitoyens de vouloir que par une impunité pernicieuse, on leur laisse ce qui sert d'aliment à leur audace & à leur fureur? Trouvez bon du moins qu'ils craignent pour leur superflu, eux qui ne songent qu'à brûler & piller notre nécessaire; & que nous puissions faire ce bien à nos ennemis, de leur épargner des crimes qui leur sont nuisibles, par la crainte de perdre des choses, dont la perte n'est point un mal. Il réfute ce que Nectaire avoit dit, que dès qu'on demande pardon, il ne faut plus prendre garde à la qualité du crime. Cela seroit bon, dit-il, si on n'avoit en vue que de punir les hommes, & non pas de les corriger; & c'est uniquement à quoi songent les Chrétiens. Car à Dieu ne plaise qu'aucun d'entre eux demande la punition de personne pour le seul plaisir de se venger; ou qu'ayant été offensé, il manque de pardonner dès qu'on lui demandera pardon, & avant même qu'on le lui demande. Il convient que le repentir obtient le pardon, & qu'il efface le péché; mais il soutient que le repentir qui produit cet effet, est celui qu'inspire la vraie Religion, par la considération du jugement que Dieu doit prononcer contre le monde; & non pas celui qu'on témoigne aux hommes dans le moment, qui n'est souvent qu'une feinte, & qui ne va pas à purger l'ame de son péché pour toujours, mais à éviter le péril présent. Il se moque de la doctrine des Stoïciens touchant l'égalité des péchés, & demande à Nectaire qui sembloit l'avoir adoptée, si c'est un aussi grand crime de rire avec excès, que de mettre sa patrie à feu & à sang? Et si d'avoir envahi le bien d'autrui, étoit un péché égal à tous les autres? On ne sçait point qu'elle issue eut cette affaire.

Lettre 92 à Italique, en 408, p. 227 & 99, en 409, p. 268.

XLIV. Nous avons deux Lettres de S. Augustin à une Dame Romaine nommée Italique, la même à qui saint Chrysostome écrivit, pour l'engager à appaiser autant qu'il seroit en elle, le trouble de l'Eglise d'Orient. Comme il n'est rien dit dans la premiere, du siége de Rome par Alaric, on en infere qu'elle fût écrite en 408, avant que la nouvelle de ce siége fut passée en Afrique. Saint Augustin lui donne, suivant qu'elle avoit té-

moigné le souhaiter par ses Lettres, & par celui qui en avoit été le porteur, des motifs de consolation sur la mort de son mari. Ce qui doit vous consoler, lui dit-il, c'est votre foi & votre espérance, & sur-tout cette charité que le Saint-Esprit répand dans les cœurs des Fidéles. Pouvez-vous vous regarder comme abandonnée, puisque vous possedez Jesus-Christ par la foi, & qu'il habite dans votre cœur? Et devez-vous vous affliger comme les Gentils qui n'ont point d'espérance; ayant une confiance appuyée sur le fondement inébranlable des promesses de Dieu, que de cette vie nous passerons à une autre, où nous retrouverons ceux qui en sortant de celle-ci, nous ont devancés plûtôt qu'ils ne nous ont quittés; où nous les aimerons sans aucune crainte de les perdre; & où ils nous seront d'autant plus chers, qu'ils nous seront plus intimement & plus parfaitement connus? Il assure Italique que lorsque le jour du Seigneur sera venu, il n'y aura plus rien de caché pour nous dans notre prochain; que personne n'aura plus rien de réservé à ses amis, ni de caché aux étrangers; parce que chacun ne trouvera là que des amis, & plus d'étrangers; que la lumiere qui nous découvrira alors tout ce qui est caché présentement, n'est autre chose que Dieu même; mais que cette lumiere ne sera visible qu'aux ames pures & non pas aux yeux du corps. Il réfute ceux qui disoient qu'on pouvoit voir Dieu des yeux du corps, & qui soutenoient que tous les Saints après la résurrection, & même les réprouvés, verroient la Divinité des yeux du corps. Ils n'en seront, dit-il, non plus capables dans le Ciel que sur la terre, puisqu'ils ne peuvent voir que ce qui occupe quelque espace: ce qu'on ne peut dire de Dieu. D'ailleurs il est constant, suivant que le dit l'Apôtre S. Jean, Que nous ne verrons Dieu qu'autant que nous serons semblables à lui: puis donc que ce n'est pas par le corps que nous devons un jour être semblables à Dieu, mais par notre homme intérieur, c'est-à-dire, par notre ame & par notre esprit, ce n'est que par-là que nous verrons Dieu. Il fait voir qu'on ne pouvoit dire des impies qu'ils verront Dieu après la résurrection; que selon l'Evangile, ce privilége est réservé à ceux qui ont le cœur pur. Il soutient même que Jesus-Christ n'a pas vu la Divinité des yeux du corps, n'y ayant pas plus de raisons d'accorder cette prérogative à un sens qu'à un autre, à la vue qu'à l'oüie. Il dit à Italique de lire sa Lettre à ceux qui viendroient encore lui débiter de semblables rêveries. Dans sa seconde, écrite depuis les ravages qu'Alaric avoit commencés en Italie, c'est-à-dire, sur la fin

Matth. 5, 8.

de 408, ou au commencement de 409, saint Augustin salue les enfans d'Italique, & dit qu'ils pouvoient déja voir dans ce qu'ils souffroient en un âge si tendre, & dans les calamités publiques qu'ils avoient devant leurs yeux, combien il est pernicieux d'aimer le monde. Il ajoute, qu'il ne pouvoit accepter la maison qu'on lui offroit, par ce que celle qu'on demandoit en échange, faisoit partie de l'ancien fonds de l'Eglise à laquelle elle étoit jointe.

Lettre 93 à Vincent le Rogatiste, en 208, p. 230.

XLV. On rapporte à l'an 408, la Lettre à Vincent surnommé le Rogatiste, parce qu'il étoit devenu comme le chef du Schisme que Rogat Evêque Donatiste de Cartenne, avoit fait parmi les Donatistes. Il fut le successeur de Rogat dans le Siége de cette Ville, & connut saint Augustin pendant qu'il étudioit à Carthage. Ayant appris depuis qu'il avoit embrassé la Religion Chrétienne, & qu'il tenoit même un rang considérable parmi les Catholiques, il lui écrivit pour se plaindre de ce que l'on employoit l'autorité des Loix, pour contraindre les Donatistes à embrasser l'unité. Il formoit dans sa Lettre beaucoup d'autres difficultés, auxquelles saint Augustin répondit fort au long. Il lui dit en premier lieu, qu'il est très-à-propos de réprimer les Donatistes, aussi inquiets qu'ils le sont, par l'autorité des Puissances établies de Dieu; qu'on en a fait revenir plusieurs par ce moyen à l'unité Catholique, qui sont très-reconnoissans de la grace que Dieu leur a faite de les avoir retirés de l'erreur; qu'il a fallu la terreur des Puissances séculieres pour rompre leurs chaînes, sans quoi ils ne se seroient jamais appliqués à la consideration de la vérité; que c'est cette terreur qui les a rendus capables de reconnoître l'Eglise répandue dans toutes les Nations, selon les promesses de l'Ecriture; qu'ainsi il n'a pas dû empêcher ses Collegues de recourir à l'autorité des Loix, pour ramener les Donatistes à l'unité de la foi. Le moyen, disoient quelques Donatistes, de nous défaire d'une Doctrine qui est passée en nous de pere en fils? Saint Augustin répond que parmi ceux qui tenoient ce langage, il y en a qui sçavent gré de ce qu'on les a pressés par la rigueur des Loix, de rompre les chaînes que la force de la coutume avoit formées en eux, avouant que sans cela ils seroient péris infailliblement. Il convient qu'il y en a aussi sur lesquels on ne gagne rien par cette voie: mais faut-il abandonner la médecine, parce qu'il y a des malades incurables? Il veut toutefois qu'on mette en usage tout ensemble la terreur & l'instruction, afin que l'une rompe les chaînes de la coutume,

pendant que l'autre dissipe les ténébres de l'erreur. Il appuie ce qu'il dit de l'utilité de la terreur des Loix, sur l'endroit des Proverbes où nous lisons que la sévérité de ceux qui nous aiment, nous est plus salutaire que les caresses affectées d'un ennemi ; sur la Parabole de l'Evangile où le Pere de famille commande à ses gens de forcer d'entrer au festin tous ceux qu'ils rencontreroient ; & sur la maniere dont saint Paul embrassa la vérité. Les Donatistes objectoient qu'on ne trouvoit point dans l'Evangile, ni dans les Ecrits des Apôtres, qu'ils aient jamais eu recours aux Rois de la terre contre les ennemis de l'Eglise. Cela est vrai, dit saint Augustin ; mais c'est parce que cette Prophétie, *Ecoutez, Rois de la terre, & servez le Seigneur avec crainte*, n'étoit Psalm. 2, 10,
pas encore accomplie, c'est-à-dire, que les Princes n'avoient pas 11.
encore embrassé la Religion Chrétienne. Il dit aux Donatistes qu'ils approuvoient aussi-bien que les Catholiques, les Loix des Empereurs contre les Sacrifices des Payens : & toutefois, ajoute-t-il, elles portent des peines bien plus severes que celles qu'on a faites contre vous, & dans lesquelles on a songé à vous tirer de l'erreur, plûtôt qu'à punir votre crime. Il loue ceux du parti de Vincent, c'est-à-dire, les Rogatistes, de ce que non-seulement ils n'avoient point de Circoncellions, comme les Donatistes, mais encore de ce qu'ils exerçoient moins de violences. Il semble néanmoins rejetter cette moderation sur l'impuissance où leur petit nombre, & la crainte des peines les mettoient de faire le mal. Pour lui donner des preuves que les Donatistes avoient sollicité des Loix auprès des Empereurs contre les Schismatiques, & qu'il les avoient fait exécuter, il le fait souvenir de la violence avec laquelle ils avoient présenté les Maximianistes, & même ceux du parti de Rogat ; & de la Requête qu'ils présenterent contre les Catholiques à Julien l'apostat, dans laquelle, par un mensonge infâme, ils disoient que ce Prince *n'étoit touché que de la Justice, & que nulle autre chose n'avoit pouvoir sur lui.* Il lui fait aussi un précis de l'affaire de Cécilien, portée par les Donatistes au Tribunal de l'Empereur Constantin ; & dit que soit que Cécilien ait été coupable, soit qu'il ait été innocent, cela n'influoit en rien sur des Eglises qui n'avoient aucune part à ce dont il étoit accusé ; le crime d'autrui, sur-tout quand il est inconnu, ne pouvant souiller personne. Saint Augustin rapporte sur cela divers exemples de tolerance dans l'Eglise. Jesus-Christ a souffert le traître Judas dans sa compagnie ; les Apôtres ont toleré ceux à qui la seule envie faisoit annoncer Jesus-

Christ ; saint Cyprien ne se sépara pas de quelques-uns de ses Collegues convaincus d'avarice. Il ne faut donc pas, ajoute-t-il, regarder si l'on force, mais à quoi l'on force : c'est-à-dire si c'est au bien ou au mal. Ce n'est pas que personne devienne bon par force ; mais la crainte de ce qu'on ne veut point souffrir dissipe l'entêtement : elle fait ouvrir les yeux à la vérité ; & faisant rejetter l'erreur dont on étoit prévenu, & chercher le vrai qu'on ne voyoit point, elle dispose à vouloir ce qu'on ne vouloit point. Il dit qu'il pourroit rapporter un grand nombre d'exemples, non-seulement des particuliers, mais des Villes entieres qui ont passé du parti des Donatistes à l'Eglise Catholique, & qui reconnoissent en être redevables aux Loix faites contre ces Schismatiques. C'est par ces exemples, continue-t-il, que mes Collegues m'ont fait revenir à leur sentiment. Car ma pensée étoit autrefois qu'on ne devoit forcer personne de revenir à l'unité de Jesus-Christ, qu'il ne falloit point employer d'autres armes que les discours & les raisons, & qu'autrement ce seroit faire des Catholiques déguisés. Mais après avoir résisté aux raisons, je me suis enfin rendu à l'expérience : on m'a fait voir celui de la même Ville d'où je suis, qui étoit autrefois toute Donatiste, & que la crainte des Loix des Empereurs a fait revenir à l'unité Catholique ; ensorte qu'à voir de quelle maniere elle déteste présentement votre opiniâtreté, on ne croiroit pas qu'elle eût jamais été dans un pareil entêtement. On m'en a cité beaucoup d'autres où la même chose est arrivée, & cela m'a fait comprendre, qu'on peut appliquer à ce qui se passe entre nous, cette parole de l'Ecriture : *Donnez occasion à celui qui est déja sage de le devenir encore plus, & il n'y manquera pas.* Car combien en connoissons-nous qui étant convaincus par l'évidence de la vérité, auroient bien voulu être Catholiques, mais que la crainte de s'attirer ceux de leur parti, faisoient differer de jour en jour ? Quand le glaive des Puissances temporelles attaque la vérité, il est pour les forts une épreuve glorieuse, & pour les foibles une dangereuse tentation : mais quand il est tiré contre l'erreur, il est pour ce qu'il y a de gens sages parmi ceux qui y sont engagés, un avertissement salutaire, & pour les autres une tribulation infructueuse. Saint Augustin prouve ensuite par divers endroits de l'Ecriture, que l'Eglise doit être étendue par toute la terre, & montre que Vincent ne pouvoit sans démentir tous ces témoignages si autentiques & si clairement accomplis, soutenir que cette Eglise pouvoit s'éteindre dans le reste du monde, & demeurer renfermée

Prov. 9, 8.

dans une Province, ou plûtôt dans un coin de la Mauritanie Césarienne. Ce Rogatiste alléguoit pour le montrer, ce que dit saint Hilaire; Que la foi étoit presque éntierement éteinte de son tems dans toute l'Asie. Il ajoutoit encore, comme s'il eut été bien informé de ce qui se passoit dans le monde, que ce qu'il y avoit de Païs où la Foi chrétienne étoit connue, ne faisoit qu'une très-petite partie de la terre; que le nom de Catholique ne convenoit pas à la Communion répandue par tout le monde, mais à celle qui avoit tous les Sacremens, & qui observoit tous les préceptes de Jesus-Christ, telle qu'étoit, disoit-il, celle des Rogatistes. Il alléguoit aussi l'autorité de saint Cyprien & d'Agrippin son prédecesseur, pour montrer que le Batême donné hors de l'Eglise est nul. Il demandoit pourquoi les Catholiques recherchoient avec tant d'empressement ceux du parti de Donat, s'ils étoient méchans & hérétiques. Saint Augustin répond que saint Hilaire dans l'endroit objecté, qui est tiré du Livre des Synodes, ne parloit que du mauvais grain mêlé parmi le bon dans les dix Provinces de l'Asie, c'est-à-dire, de beaucoup de petits esprits, qui trompés par des expressions obscures, s'étoient laissé persuader que la foi des Ariens n'étoit point différente de la leur; ou qui ne marchant pas droit selon la vérité de l'Evangile, avoient fait semblant d'approuver la doctrine des Ariens, quoi qu'ils en connussent le venin. C'est à ce mauvais grain de ces dix Provinces d'Asie, dit ce Pere, que s'adresse la correction d'Hilaire, ou peut être même au bon grain qui étoit en danger de se corrompre, & que ce saint Homme ne pouvoit voir dans ce danger, sans l'en avertir d'une maniere d'autant plus salutaire, qu'elle étoit plus forte. C'est ainsi qu'en usent les Auteurs mêmes Canoniques: quand il s'agit de reprendre, nous voyons qu'ils parlent comme si leur discours s'adressoit à tout le monde, quoi qu'il ne regarde que quelques particuliers. C'est ce que saint Augustin fait voir par plusieurs passages de l'Ecriture. Il ajoute, qu'il y a une grande difference entre l'autorité des Livres Canoniques, & celle des Ecrivains Ecclésiastiques; qu'il ne faut pas croire que ce qu'on en lit ou qu'on en cite, nous doive tenir lieu de Loi, & qu'il ne soit pas permis d'être d'un sentiment contraire sur des choses où ils pourroient en avoir eu de contraires à la vérité. Et comme Vincent lui avoit allegué l'autorité de saint Cyprien; que ne le suivez-vous, lui répondit-il, & en ce qu'il a fait voir qu'il n'y a rien de plus vain que de craindre d'être souillé des péchés d'autrui; & en ce

qu'il n'a voulu ni condamner ni priver de sa communion, les Evêques qui ne se trouvoient point de son sentiment. Mais que saint Cyprien ait eu sur la matiere du Batême des sentimens contraires à ce qui est enseigné & pratiqué dans l'Eglise ; c'est de quoi, dit saint Augustin, nous ne voyons rien que dans ses Ecrits, & dans les Actes d'un Concile : & quoiqu'on ne trouve point qu'il ait changé de sentiment, il est croyable qu'il est revenu de cette erreur. Il remarque que quelques-uns soutenoient même qu'il ne l'avoit jamais enseignée : mais deux raisons l'empêchent d'embrasser cette opinion : la premiere, que les endroits des Livres de saint Cyprien que l'on cite pour la rébaptisation, sont si visiblement de son stile, qu'on ne les sçauroit méconnoître. La seconde, que la cause des Catholiques en est d'autant plus invincible contre les Donatistes, qu'ils n'avoient d'autres prétextes de séparation, que la crainte d'être souillés par les péchés des autres. Car il paroît par les Livres de saint Cyprien, que l'on demeuroit uni avec les pécheurs, dans la participation des mêmes Sacremens. Sur quoi il fait ce raisonnement : Ou saint Cyprien n'a point cru ce que vous prétendez, ou les regles de la vérité l'en ont fait revenir ; ou cette petite tache d'un cœur d'ailleurs si pur & si saint, c'est-à-dire, son erreur sur la rebaptisation, a été couverte par l'abondance de cette charité qui lui a fait maintenir jusqu'à la fin le lien de la paix, & soutenir fortement l'unité de l'Eglise. Il rapporte un passage de ce Pere (*a*), pour montrer aux Donatistes combien ils étoient inexcusables, de vouloir sous prétexte de leur propre justice, se séparer de l'unité de l'Eglise, que Dieu selon la certitude immuable de ses promesses, nous fait voir aujourd'hui répandue par toute la terre. Il résultoit de ce passage, que les méchans étoient mêlés parmi les bons : & c'est ce que saint Augustin fait voir encore par l'autorité de Tichorius, quoique Donatiste. A l'égard de ce qu'il objectoit qu'on les recherchoit avec empressement de la part des Catholiques, la réponse est bien courte & bien aisée, dit saint Augustin : Nous vous recherchons, parce que vous périssez, & que nous voudrions pouvoir nous réjouïr de votre retour, au lieu de nous attrister de votre perte. Si nous vous traitons d'hérétiques, c'est pendant que vous refusez de revenir à l'unité Catholique, & que vous êtes encore engagés dans l'erreur. Mais au moment que vous rentrez parmi nous, vous cessez d'être ce que vous étiez. Batisez-moi donc, dites-vous. Je le ferois si

(*a*) *Epist. ad Antou.*

vous

vous n'étiez pas déja batisés ; ce n'est pas le Sacrement de Jesus-Christ qui vous manque, & ce n'est point par-là que vous êtes hérétiques, mais par la malice de votre séparation. Tous les Sacremens de Jesus-Christ, viennent de l'Eglise Catholique : vous ne les donnez & vous ne les avez que comme vous les y avez reçus avant que d'en sortir ; & quoique vous en soyez sortis, vous ne laissez pas d'avoir encore ce qui en vient. Vous dites que saint Paul a rebatisé après saint Jean. Mais est-ce avoir rebatisé après un Hérétique ? Si saint Paul a rebatisé quelques-uns de ceux qui l'avoient été par saint Jean, c'est qu'ils n'avoient pas le Batême de Jesus-Christ, mais seulement celui de Jean. Vincent avoit dit dans sa Lettre qu'il avoit appris de plusieurs que saint Augustin s'étoit converti à la foi chrétienne. Ce Pere tire avantage de cet aveu, & lui dit : Si vous avouez que je me suis converti à la foi chrétienne, moi qui ne suis ni Donatiste ni Rogatiste, dès-là vous avouez & vous décidez qu'il y a une foi chrétienne, hors de la communion des uns & des autres. C'est cette même foi que nous voudrions vous obliger de reconnoître avec nous dans toutes les Nations où elle est répandue, & qui toutes ont été benies dans la race d'Abraham, suivant les promesses faites à ce saint Patriarche.

XLVI. Possidius Evêque de Calame, ayant été obligé d'aller à la Cour sur la fin de l'an 408 ou au commencement de 409, saint Augustin le chargea d'une Lettre pour saint Paulin, qui étoit une réponse à celle qu'il en avoit reçue, & dans laquelle ce Saint lui avoit proposé ses pénsées sur ce que les Bienheureux feront après la résurrection. Il y avoit dit aussi à saint Augustin, qu'au lieu de chercher comment nous serons dans le Ciel, il valoit mieux s'instruire de la maniere dont nous devons vivre sur la terre. Saint Augustin s'arrête à ces deux considérations, & commence par diverses reflexions sur la vie présente, qui doit, dit-il, être reglée de sorte qu'elle nous prépare à la vie immortelle. Il expose l'embarras où nous nous trouvons ordinairement lorsqu'il s'agit de décider comment nous devons nous conduire envers ceux avec qui nous avons à vivre : & il dit qu'il y a beaucoup à craindre qu'ayant pour eux des complaisances jusques dans leurs défauts, nous ne contractions par-là une poussiere & une boue, qui en appesantissant notre ame, l'empêche de s'élever à Dieu, & de mourir de la mort Evangélique, qui conduit à la vie de l'Evangile. Il dit qu'il y a même beaucoup de danger pour ceux qui font quelques progrès dans la vertu, à cause de la

Lettre 94 de saint Paulin, & 95 à saint Paulin, en 408 ou 409, p. 256.

vanité à laquelle on se trouve exposé lorsque l'on entend au dedans de soi-même une voix qui nous crie : *Courage, courage.* Le danger de ceux qui gouvernent les autres n'est pas moins considérable, par la difficulté qu'il y a de sçavoir quelle mesure on doit garder dans les châtimens, non-seulement par rapport à la quantité, & à la qualité des fautes, mais aussi par rapport à la force & à la disposition des esprits ; & à ce que chacun est en disposition d'accepter ou de refuser, afin que les peines que l'on ordonne, profitent plûtôt que de nuire. Quel chagrin pour un Pasteur lorsqu'il se trouve que s'il punit le coupable, il le fait périr ; & que s'il ne le punit point, il en fait périr d'autres. Que d'incertitudes & de sujets de crainte dans l'explication des divines Ecritures ? N'y a-t-il pas un très-grand nombre de textes, qui scandaliseroient les foibles, s'ils étoient expliqués à la lettre par un homme même spirituel, & sur lesquels il seroit autant dangereux de dire ce que l'on pense, qu'il est dur de ne le pas dire, & très-pernicieux de dire le contraire ? Quel danger de s'expliquer sur ce que l'on n'approuve pas dans les Ecrits, ou dans les discours de ses freres & de ses amis ? Ne dit-on pas que c'est l'envie plûtôt que l'amitié qui nous fait parler ? N'est-ce pas de-là que naissent les inimitiés irréconciliables entre les personnes qui vivoient auparavant dans une parfaite intelligence ? N'arrive-t-il pas que chacun prenant parti pour quelqu'un de ceux qui sont en contestation, on se dévore l'un l'autre, & on se met en péril de se perdre mutuellement ? Après avoir exposé les dangers que l'on court dans le monde, saint Augustin prescrit le genre de vie que l'on doit y mener, afin d'acquerir la vie éternelle. Je sçais, dit-il, qu'il faut réprimer les desirs de la chair, & ne nous accorder de tout ce qui peut plaire à nos sens, que ce qui est nécessaire pour entretenir la vie naturelle. Je sçais qu'il faut supporter courageusement & avec patience, pour la gloire de Dieu, pour le salut du prochain & notre propre sanctification, toutes les afflictions temporelles, qui nous peuvent arriver. Je sçais que la charité que nous devons à notre prochain, nous oblige à contribuer de tous nos soins, pour le porter à vivre maintenant d'une maniere qui le conduise à la vie éternelle. Je sçais que nous devons préferer les biens de l'ame à ceux du corps, & ceux qui doivent toujours durer, à ceux qui sont périssables. Enfin je sçais que tout ce que je viens de dire est plus ou moins possible à l'homme, selon qu'il est plus ou moins assisté de la grace de Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur. Mais

pourquoi celui-là est-il assisté de cette sorte, & celui-ci l'est-il d'une autre? C'est ce que je ne sçais point. Mais je sçais que Dieu ne fait rien en cela, que par une très-grande justice, qui n'est connue qu'à lui seul. Il prie saint Paulin de lui communiquer les maximes qu'il pouvoit avoir sur la maniere dont on doit se conduire avec les hommes, dans les occasions & les difficultés qu'il venoit de marquer, & de conferer sur cela avec quelque homme de Dieu, soit de Nole, soit de Rome. Il traite ensuite de l'état des corps après la résurrection, & dit que ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ne seront plus sujets à la corruption, & n'auront plus besoin des alimens corruptibles dont nous usons présentement; qu'ils pourroient toutefois en prendre, & les consumer: ce qu'il prouve par l'exemple de Jesus-Christ après sa resurrection. Il ne veut pas décider si les Anges ont des corps ou si ce sont de purs esprits; mais il ne doute pas que dans la Cité céleste, les hommes que la grace de Jesus-Christ aura tirés de la corruption du monde, ne soient mêlés parmi les Anges; que là les pensées ne doivent se faire connoître par des voix perceptibles aux sens corporels; & que tous les Bienheureux ne connoissent réciproquement les secrets de leurs cœurs. Il ajoute, que tous les Saints intimement unis de cœur & d'esprit, chanteront tous les louanges de Dieu dans un parfait concert qui unira les voix de leurs corps, devenus spirituels; aussi-bien que les sentimens de leurs cœurs.

XLVII. Paul Evêque de Cataqua dans la Numidie, avoit acheté d'un argent qui appartenoit au Fisc, quelques terres, & en avoit joui sous le nom de son Eglise, sans même payer les droits annuels que ces terres devoient à l'Epargne. Boniface son successeur ne voulant pas profiter de cette fraude, déclara comment la chose s'étoit passée, & demanda à l'Empereur comme une grace la jouïssance des mêmes terres, aimant mieux les tenir de la liberalité de ce Prince, que de l'injustice secrete de son prédécesseur. Il obtint, ce semble, quelque rescrit de l'Empereur sur ce sujet; mais l'affaire ayant apparemment été renvoyee à Olympius Maître des Offices, & le premier Ministre de la Cour, depuis la mort de Stilicon arrivée le 13 Août 408; saint Augustin lui écrivit pour le prier d'obtenir à Boniface la grace qu'il demandoit; ou bien de demander ces terres pour lui-même, & de les donner ensuite à l'Eglise de Cataqua. Il dit dans cette Lettre qu'une fraude faite au Trésor public, n'est pas moins fraude que si elle étoit faite à un particulier. Il y dit en-

Lettres 96 & 97 à Olympius, en 408, p. 260.

core qu'il vaut mieux que ceux qui servent Dieu, vivent dans la pauvreté, que de jouir des biens donnés à l'Eglise, lorsqu'ils sçavent que l'acquisition n'en a pas été légitime. Saint Augustin écrivit la même année 408, au même Olympius, pour l'exhorter à maintenir la vigueur des Loix publiées en Afrique contre les Hérétiques & les Payens du vivant de Stilicon ; & de faire entendre aux ennemis de l'Eglise, que ces Loix ayant été faites du propre mouvement de l'Empereur, elles doivent subsister dans toute leur force. Nous avons déja la joie, lui dit-il, de voir que par le moyen de ces mêmes Loix, un grand nombre de ceux pour le salut éternel desquels nous exposons notre vie temporelle, sont revenus & solidement établis dans la foi, dans la paix & l'unité Catholique.

Lettre 98 à Boniface, en 408, p. 263.

XLVIII. On croit que c'est au même Boniface, que s'adresse la Lettre suivante. Il avoit proposé par écrit deux questions à saint Augustin: la premiere étoit de sçavoir si les peres & meres peuvent nuire à leurs enfans, lorsqu'ils emploient des remedes superstitieux & des sacrifices prophanes pour leur guérison. La raison qu'il avoit de douter, étoit qu'il ne voyoit pas pourquoi la foi des parens servoit à leurs enfans lorsqu'ils les présentoient au Batême ; si leur infidélité ne pouvoit leur nuire. La seconde question consistoit à sçavoir, comment les peres & meres, en présentant leurs enfans au Batême, pouvoient répondre pour eux à toutes les interrogations qu'on leur fait ordinairement. Cette question lui paroissoit difficile, à cause de l'aversion qu'il avoit pour le mensonge. Il prie saint Augustin de lui répondre en peu de paroles, en se servant de raisons & de preuves, & non pas d'usage, ni d'autorité. Sur la premiere question, ce Pere dit à Boniface, que la vertu du Batême est si grande, que dès qu'un enfant a été régeneré, il ne peut plus contracter aucun péché par la volonté d'autrui, si la sienne n'y donne son consentement ; d'où il infere que l'ame d'un enfant batisé ne péche point lorsque ses parens, ou qui que ce puisse être, lui appliquent des remedes sacriléges, & s'efforcent de le guérir par l'invocation des Démons. Il n'en est pas de même, ajoute-t-il, du péché que nous avons tiré d'Adam : nous y avons participé, parce que nous n'étions qu'un avec lui dans le tems qu'il a commis ce péché, que nous tenons de lui. Saint Augustin dit ensuite, que si nous sommes régénérés par le secours d'une volonté étrangere, cela se fait par l'operation du seul Esprit qui est le principe de notre régénération, & nullement par la vo-

lonté des parens, ou par la foi des pareins ou des Miniſtres. Car il n'eſt pas dit qu'on doive être régeneré par leur volonté, mais par l'eau & le Saint-Eſprit. L'eau repréſente extérieurement le Myſtere & la Grace ; & le Saint-Eſprit en produit l'effet interieur, en briſant les liens du péché, & en réconciliant à Dieu ceux qui ne tirent leur origine que du ſeul Adam. Cela n'empêche pas qu'il ne ſoit vrai de dire que la volonté des pareins eſt utile à l'enfant qu'ils préſentent au Batême, parce qu'ils agiſſent par le même eſprit qui agit dans cet enfant. Il eſt vrai encore que ceux qui par des ſuperſtitions ſacriléges tâchent d'engager au Démon les enfans des autres ou les leurs propres, en ſont les meurtriers, parce qu'il ne tient pas à eux que la vie ne leur ſoit ôtée. Il ſe ſert de cette diſtinction pour expliquer quelques endroits de ſaint Cyprien. Après quoi il fait voir que le Batême ne laiſſe pas de produire ſon effet dans un enfant qui eſt préſenté à ce Sacrement par des perſonnes qui n'ont aucune intention de le faire régénérer. C'eſt par toute la ſociété des Saints, dit-il, & des Fidéles que les enfans ſont préſentés pour être faits participans de la grace ſpirituelle du Batême, plûtôt que par ceux qui les portent entre leurs bras, quoiqu'ils le ſoient auſſi par ceux-là mêmes, lorſque ce ſont de véritables Fidéles. Car il faut comprendre qu'ils ſont préſentés par tous ceux qui aiment & qui deſirent qu'ils le ſoient ; & dont la charité, qui n'eſt que la même en tous, concourt à leur procurer le don du Saint-Eſprit. Toute l'Egliſe que compoſe la multitude des Saints, agit donc en cela, puiſque c'eſt toute l'Egliſe qui engendre à Jeſus-Chriſt, non-ſeulement la ſociété entiere des Fidéles, mais auſſi chaque Fidele en particulier. Il ſe ſert de cette raiſon pour montrer que le Batême donné par les Hérétiques eſt bon, parce que c'eſt toujours le Batême de Jeſus-Chriſt. A l'égard de la ſeconde queſtion, il fait voir qu'il n'y a point de menſonge dans les réponſes que les pareins font pour l'enfant. Ce qu'il prouve d'abord par cette comparaiſon : Aux approches de la Fête de Pâques ne diſons-nous pas, Ce ſera demain ou dans deux jours, la Paſſion de Jeſus-Chriſt, quoiqu'il ait ſouffert il y a tant d'années, & qu'il n'ait ſouffert qu'une fois? Ne diſons-nous pas le jour de Pâques, C'eſt aujourd'hui que Jeſus-Chriſt eſt reſſuſcité, quoiqu'il y ait ſi long-tems qu'il le ſoit? Il n'y a perſonne néanmoins qui nous accuſe de menſonge quand nous parlons ainſi, parce que ces jours-là nous repréſentent ceux où les choſes dont nous parlons ſont arrivées. Il rapporte encore pour exemple, celui de

l'Eucharistie, & dit que comme le Sacrement du corps de Jesus-Christ est son corps en quelque maniere (*a*), & que le Sacrement de son sang, est son sang; de même le Sacrement de la foi, est la foi. Or c'est croire que d'avoir la foi : ainsi quand on dit qu'un enfant qu'on présente au Batême croit & se convertit à Dieu, quoiqu'il n'ait pas encore le sentiment de la foi, on ne veut dire autre chose, sinon qu'il a le Sacrement de la Foi & de la conversion à Dieu, & on ne le dit que parce qu'il est de la celébration même du Sacrement de le dire, en répondant au Ministre qui le confere. Ainsi quoique l'enfant qu'on batise ne soit pas fidéle, de cette sorte de foi qui consiste dans un mouvement de la volonté de celui qui croit, il l'est par le Sacrement de la Foi. Aussi ne répond-on pas seulement qu'il croit; on dit même qu'il est fidéle, non pour avoir acquiescé à la Foi par un mouvement de son esprit, mais pour en avoir reçu le Sacrement.

Lettre 100 à Donat, Proconsul d'Afrique, vers l'an 409, p. 269

XLIX. La Loi qu'Honorius publia contre les Donatistes & les Juifs, fut adressée en particulier à Donat Proconsul d'Afrique. A la premiere nouvelle que saint Augustin en eut, il lui écrivit pour le prier de faire sçavoir aux Donatistes par son Edit, que les Loix faites par les Empereurs contre leur Schisme, subsistoient dans toute leur force, quoiqu'ils publiassent qu'elles étoient abolies. Mais il le conjure en même-tems de leur épargner la vie, quelques plaintes qu'il reçût contre eux au sujet des violences qu'ils faisoient contre l'Eglise. Car outre, lui dit il, que nous ne devons jamais cesser de travailler à vaincre le mal à force de bien, remarquez qu'il n'y a que les Ecclésiastiques, qui prennent soin de porter devant vous les affaires de l'Eglise. De sorte que si vous punissez de mort les coupables, vous nous ôterez la liberté de nous plaindre : & dès qu'ils s'en appercevront, ils s'en déchaîneront plus hardiment contre nous, nous voyant réduits à la nécessité de nous laisser ôter la vie, plûtôt que de les exposer à la perdre par vos jugemens. Du reste vous nous soulageriez fort dans les peines auxquelles nous sommes exposés, si en réprimant par les Loix cette orgueilleuse Secte, vous tâchiez d'ôter à ceux qu'on punit, tout prétexte de se flatter que c'est pour la vérité & pour la justice qu'ils souffrent persécution. Il ajoute : Quelque grand que soit le mal qu'on veut faire quitter, & le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail plus importun que profitable, de n'y réduire les hommes que par la

(*a*) C'est comme s'il disoit, le signe visible du Corps de Jesus-Christ est en quelque maniere le Corps de J.C. parce que les figures prennent le nom des choses figurées.

force, au lieu de les gagner par l'instruction. Cette Lettre est de la fin de l'an 408, ou du commencement de 409.

L. Vers le même-tems l'Evêque Memor pere de Julien qui se rendit depuis si fameux parmi les Pélagiens, écrivit à saint Augustin une Lettre pleine de témoignages d'amitié & d'estime, pour lui demander ses six Livres de la Musique. Ce Pere accablé de quantité d'affaires, ne se trouva pas assez de loisir pour les revoir avant que de les envoyer. Ainsi il se contenta de lui envoyer le sixiéme Livre, dont il chargea Possidius, qui alloit où Memor demeuroit. Celui-ci avoit encore prié saint Augustin de lui dire quelle étoit la mesure des vers de David: ce saint Docteur lui avoue ingénument qu'il n'en sçavoir rien, patce qu'il n'avoit pas appris l'Hebreu; mais qu'au rapport de ceux qui étoient instruits dans cette Langue, il y avoit quelques mesures dans les Pseaumes. Lettre 101 à Memor, vers l'an 409, p. 270.

LI. Il parle dans son second Livre des Rétractations, de celui qu'il avoit composé à la priere d'un Prêtre nommé Deogratias, le même, comme l'on croit, à qui il adressa un Traité intitulé: *Catéchisme ou maniere de catéchiser les ignorans.* Dans ce Livre il répondoit à six questions que Deogratias lui avoit envoyées de Carthage. Il remarque que sur la seconde, il avoit dit que la Religion Chrétienne qui seule peut procurer le salut, n'a jamais manqué à aucun de ceux qui en ont été dignes; mais je n'ai pas voulu dire par-là, ajoute-t-il, que personne en ait été digne par ses propres mérites; je l'ai dit dans le sens que l'Apôtre dit dans l'Epître aux Romains, que *ce n'est pas en considération des œuvres, mais de la vocation de Dieu, qu'il a été dit, que le premier né seroit assujetti au puîné*: c'est-à-dire, de cette sorte de vocation, qui est selon le décret de Dieu, & dont le même Apôtre parle, quand il dit, que *nous n'avons pas été appellés selon nos œuvres, mais selon le décret de la volonté & de la grace de Dieu* Le Prêtre qui proposa à saint Augustin les six questions expliquées dans ce Livre, étoit son ami, & assez habile homme pour les résoudre lui même: mais il aima mieux en demander la solution à ce saint Evêque. La premiere, est touchant la résurrection. Il y en avoit qui étoient en peine de sçavoir, & qui demandoient quelle étoit la résurrection qui nous est promise; si elle doit être comme celle de Jesus-Christ, ou comme celle de Lazare. Saint Augustin répond que notre résurrection aura rapport à celle de Jesus-Christ, plûtôt qu'à celle de Lazare, parce que Lazare n'est ressuscité que pour

Lettre 102 ou Livre à Deogratias, vers l'an 408, p. 273. Cap. 31. Rom. 9, 12. Timoth. 9.

mourir encore une fois, au lieu que Jesus-Christ ressuscité ne mourra plus. Il n'importe que Jesus-Christ soit né d'une maniere différente de nous, puisqu'il n'en est pas moins véritablement mort, & qu'il n'est pas mort d'une autre mort que la nôtre. Il est vrai que lorsqu'il est ressuscité, son corps étoit entier & exempt de pourriture, au lieu que les nôtres étant confondus par la pourriture avec le reste de la matiere, il faudra les démêler de cette masse; mais ce qui n'est pas possible aux hommes, est facile à Dieu, qui par sa seule volonté ressuscitera aussi facilement les corps les plus consumés par la longueur du tems, que ceux qui seroient encore dans leur entier. Du reste, il n'y a rien de contraire en ce que nous disons, que Jesus-Christ à mangé depuis sa résurrection, & qu'après la nôtre nous n'aurons plus besoin de manger, puisque nous lisons que des Anges mêmes ont mangé très-réellement, & toutefois sans besoin, mais par un effet de la vertu de leur nature. Saint Augustin dit que Jesus-Christ pouvoit, s'il avoit voulu, ne pas conserver les cicatrices des plaies qu'il avoit reçues dans sa Passion; mais qu'il les conserva à dessein, afin de faire voir à ses Disciples que le corps qu'il leur montroit, étoit celui-là même qu'ils avoient vû crucifié, & non pas un autre. La seconde question regarde le tems que la Religion Chrétienne a paru dans le monde. Si Jesus-Christ, disoit-on, est la voie, la grace & la vérité, & qu'il n'y ait de retour à l'innocence & à l'immortalité que par lui, qu'ont fait ceux qui ont vécu dans les siécles qui l'ont précédé? Avant que de répondre à cette question, saint Augustin demande à ceux qui la faisoient si le culte des Dieux a été de quelque utilité pour les hommes: car on sçait, précisément, dit-il, le tems qu'il a été établi. S'ils répondent qu'il n'a servi de rien pour le salut, dès-là ils détruisent ce culte. S'ils soutiennent qu'il a été utilement institué; c'est à eux de dire que sont devenus ceux qui sont morts avant son institution. Que s'ils répondent que leurs Dieux ont toujours été, & en état de sauver ceux qui les servoient, mais que comme ils sçavoient ce qui convenoit aux divers états où le monde s'est trouvé, ils ont voulu être servis différemment selon la différence des tems & des lieux: pourquoi attaquent-ils la Religion Chrétienne par une objection dont ils ne sçauroient se tirer, lorsque nous la leur faisons sur le culte de leurs Dieux, qu'ils ne nous donnent de quoi leur répondre quand ils nous la font? Car ce qu'ils y peuvent répondre, mais qui n'est pas moins fort pour nous que pour eux, est que comme la variété des sons dont on

est

eſt obligé de ſe ſervir pour ſe faire entendre à des gens de différent Pays & de différentes Langues, n'eſt d'aucune importance, pourvu que ce que l'on dit ſoit vrai; de même la variété du culte extérieur qui convient aux diverſes circonſtances des tems & des lieux, n'eſt d'aucune conſéquence, pourvu que ce qu'on adore ſoit Saint. Après avoir montré que les Payens (car c'étoit de leur part que Deogratias propoſoit ces ſix queſtions) n'étoient pas moins embarraſſés ſur cette objection que les Chrétiens, ſaint Auguſtin répond que Jeſus-Chriſt étant le Verbe de Dieu, par qui toutes choſes ont été faites, & dans la participation duquel conſiſte le bonheur de toute ame raiſonnable, tous ceux qui ont cru en lui depuis le commencement du monde, & qui ont vêcu dans la piété en gardant ſes préceptes, ont été ſauvés par lui en quelque tems, & en quelque lieu du monde qu'ils aient vêçu. Car de même que nous croyons au Fils de Dieu venu au monde revêtu d'un corps, les anciens croyoient en lui & ſubſiſtant dans ſon Pere, & devant prendre un corps pour ſe montrer aux hommes. Quoique la diverſité des tems faſſe qu'on annonce préſentement l'accompliſſement de ce qui n'étoit alors que prédit, on ne peut pas dire pour cela que la foi ait varié, ni que le ſalut ſoit autre choſe que ce qu'il étoit. En effet, de ce qu'une choſe eſt annoncée & prédite différemment ſous différentes pratiques de religion, on ne doit pas en conclure qu'elle eſt différente non plus que le ſalut qu'elle appporte. Quant au tems où s'eſt dû accomplir ce qui a été & qui ſera toujours l'unique principe de la délivrance & du ſalut des Fidéles, c'eſt à Dieu d'en ordonner & à nous d'obéïr. Ainſi quoique la Religion de Jeſus-Chriſt ait paru autrefois ſous un autre nom & ſous une autre forme, qu'elle ait été autrefois plus cachée qu'à préſent, & qu'elle ſoit préſentement plus developée, & connue d'un beaucoup plus grand nombre d'hommes qu'elle ne l'étoit dans les premiers ſiécles, c'eſt toujours la même Religion. Saint Auguſtin ajoute, que Jeſus-Chriſt n'a voulu paroître dans le monde, & n'y faire prêcher ſa doctrine que dans le tems & dans les lieux où il ſçavoit que devoient être ceux qui croiroient en lui. Car il prévoyoit, dit-il, que dans les autres tems, & dans tous les autres lieux où ſon Evangile n'a pas été prêché, les hommes devoient être tels, quand même il leur eût été annoncé, qu'ont été la plûpart de ceux qui ayant vu Jeſus-Chriſt lui même pendant ſa vie mortelle, ſont demeurés dans l'incrédulité après des morts reſſuſcités, & après avoir vu d'autres miracles. Les Demi-Pélagiens ne manquerent pas d'abuſer

de cet endroit. Mais saint Augustin en ayant été averti par Hilaire, leur répondit dans le Livre de la Prédestination des Saints, qu'il ne s'étoit servi du seul mot de prescience, que parce qu'il avoit cru que cela suffisoit pour convaincre l'infidélité des Payens, de qui étoit l'objection, à laquelle il répondoit, & qu'il avoit laissé en son entier ce qui est caché dans les conseils de Dieu, des motifs de cette conduite, & même ce que nous en pourrions connoître ; qu'en disant donc que Jesus-Christ n'a voulu se montrer & faire prêcher l'Evangile que dans les lieux & dans les tems où il a sçu que devoient être ceux qui croiroient en lui, c'est comme s'il avoit dit, que Jesus-Christ ne s'est montré aux hommes, & ne leur a fait prêcher sa doctrine, que dans les lieux & dans le tems où il a sçu que devoient croire ceux qui ont été élus avant la création du monde. Par la troisiéme question, les Payens demandoient pourquoi les Chrétiens condamnoient les Sacrifices, & la maniere de les offrir, les victimes, l'encens, & beaucoup d'autres choses qui ont été en usage dès les premiers tems. Saint Augustin répond, que si Caïn & Abel ont offert à Dieu des fruits de la terre, & les prémices des troupeaux, ce n'est pas qu'il en eût besoin ; & que s'il les exigeoit, & les acceptoit, c'étoit uniquement pour le bien de ceux qui les lui offroient. Si les faux Dieux, c'est-à-dire, les Démons en ont exigé de leurs adorateurs, c'est qu'ils sçavoient qu'ils ne sont dûs qu'au seul vrai Dieu ; ensorte qu'au lieu que ces Sacrifices sont un acte de Religion, lorsqu'on les offre à Dieu, ils deviennent des sacriléges quand on les offre au Démon. Suivant la différence des tems, les Sacrifices ont changé : mais ce changement avoit été prédit. Le Nouveau Testament est établi sur la vraie Victime du souverain Prêtre, c'est-à-dire, sur l'effusion du sang de Jesus-Christ ; & présentement nous tous qui portons le nom de Chrétiens, dont la profession & la Religion se marquent & s'expliquent par ce nom-là, nous offrons un Sacrifice qui convient à la manifestation de la nouvelle Alliance. La quatriéme question combat l'éternité des peines. Voici comme raisonnoient les Payens : Il est écrit, *Vous serez mesurés à la mesure dont vous* Matth. 7, 2. *aurez mesuré*. Or toute mesure est bornée à un certain espace de tems : Que veulent donc dire ces menaces d'un supplice qui ne finira jamais ? Saint Augustin répond qu'il y a d'autres mesures que celles du tems ; que l'on dit tous les jours qu'un homme sera traité comme il aura traité les autres, quoiqu'il ne reçoive pas précisément le même traitement ; que ces paroles de Jesus-Christ :

Vous serez mesurés à la mesure dont vous aurez mesuré, ne signifient autre chose, sinon que les hommes seront recompensés ou punis par la même volonté qui leur aura fait faire le bien ou le mal ; c'est-à dire, par ces mêmes affections de la volonté, qui sont la mesure de tout ce que nous faisons de bien & de mal. Car comme c'est elle qui jouït du plaisir qu'elle trouve dans le péché, c'est elle aussi qui souffre dans le supplice dont il est puni ; & comme elle a jugé sans miséricorde, elle est aussi jugée sans miséricorde. Ce qui fait encore que les péchés, quoique de peu de durée, peuvent être punis de supplices éternels, c'est que comme le pécheur auroit voulu jouïr éternellement du plaisir qu'il a trouvé dans son péché, il est juste qu'il en soit puni éternellement. Dans la cinquiéme question, les Payens demandent s'il est vrai que Salomon ait dit qu'il n'y a point de Fils de Dieu. Saint Augustin répond, que le contraire se trouve dans les Livres qui sont de lui, & en particulier dans les Proverbes, dont il rapporte plusieurs passages. L'histoire du Prophéte Jonas, fait la matiere de la sixiéme question. Les Payens se mocquoient de ce qu'on lisoit que ce Prophéte avoit été englouti par une Baleine, & qu'il étoit resté trois jours dans les entrailles de ce Poisson. Ils demandoient aussi ce que vouloit dire cette citrouille qui crut en si peu de tems au-dessus de la tête de Jonas pendant qu'il dormoit. Saint Augustin répond, que ce qu'il y a dans ce miracle qui peut paroître incroyable, c'est que le dissolvant du ventre de ce Poisson ait pû être temperé de telle sorte, qu'un homme y soit demeuré vivant ; mais, ajoute-t-il, n'est-il pas beaucoup plus incroyable, que les trois enfans, dont parle Daniel, jettés dans la fournaise ardente, se promenassent au milieu des flâmes sans en être endommagés ? Si ce qui est écrit de Jonas se disoit de quelqu'un de ceux qui sont en honneur parmi les Payens, comme d'Apullée de Madaure, ou d'Apollonius de Thiane, dont ils content mille prodiges qui ne sont attestés d'aucun Auteur digne de foi, ils en triompheroient, au lieu qu'ils se moquent de ce qui est dit de Jonas. Il appuie la vérité de ce qui étoit arrivé à ce Prophéte, par l'autorité de Jesus-Christ, & trouve les trois jours depuis la mort du Sauveur jusqu'à sa résurrection, en prenant partie d'un chacun pour son tout ; ensorte que depuis le premier jusqu'au dernier, on trouve les trois jours avec leurs nuits. Il fait un court parallele entre Jesus-Christ & Jonas, & donne une explication allégorique de la citrouille que Dieu fit naître pour couvrir la tête du Prophéte,

disant que cette plante qui le couvroit de son ombre, représentoit les promesses de l'Ancien Testament, qui étant selon l'Apôtre, des ombres des biens à venir, servoient de défense aux hommes dans la terre de promission, contre l'ardeur cuisante des maux de cette vie.

Lettre 105 aux Donatistes, en 409, p. 196.

LII. La Lettre qui est adressée en général à tous les Donatistes, est non-seulement pour les exhorter à rentrer dans l'unité, mais sur-tout pour leur faire voir que les Loix faites contre eux par les Empereurs, étoient non-seulement justes, mais nécessaires. Pour les convaincre, il leur rappelle le souvenir des violences de leurs Circoncellions, & en particulier celles qu'ils venoient d'exercer contre Marc Prêtre de Casphalie, qui avoit de sa bonne volonté quitté leur parti, pour se faire Catholique. Il leur cite encore divers autres exemples tout récens de leurs cruautés, & leur dit que les Empereurs ne commandent à l'égard de l'unité, que ce que Jesus-Christ même commande. Cette Lettre fut donc écrite avant la liberté de conscience qu'Honorius accorda sur la fin de l'an 409. Il leur fait voir ensuite que la sainteté & la vertu du Batême étant l'effet de la grace de Dieu, & non pas celui de la sainteté des Ministres, ils ne pouvoient, sans sacrilége, réïterer ce Sacrement, quand il auroit été conferé par quelque Ministre, dont la probité ne leur seroit pas connue. Il se plaint de ce que leurs Evêques n'ont jamais voulu entrer en conference avec les Catholiques, sous le faux prétexte qu'on ne doit pas même parler aux pécheurs, & les refute sur ce point par les exemples de saint Paul & de Jesus-Christ même, qui n'ont pas dédaigné de conferer, & de traiter certaines questions avec les plus grands pécheurs. Il rapporte après cela un grand nombre de passages de l'un & de l'autre Testament, pour prouver l'universalité de l'Eglise, & qu'elle renferme dans son sein les bons & les mauvais, sans que pour cela les justes participent aux péchés des méchans; parce que ce n'est qu'en y consentant, & en y contribuant que l'on y participe. Nous les tolerons, dit-il, comme l'yvraie mêlée avec le bon grain, dans le champ de l'Evangile, qui nous représente l'Eglise Catholique répandue par toutes les Nations; ou comme de la paille mêlée avec du froment dans cette aire de l'Evangile, qui représente la même Eglise: & nous devons les tolerer jusqu'au jour que le champ doit être moissonné, & l'aire nétoyée; autrement nous nous mettrions en danger d'arracher le bon grain, en pensant arracher l'yvraie. Il presse donc les Donatistes de ne pas prendre occasion de ce mêlange, pour se

ſéparer de l'Egliſe. Nous avons, leur dit-il, tous les mêmes Ecritures; & comme c'eſt par-là que nous reconnoiſſons Jeſus-Chriſt, c'eſt par-là auſſi que nous reconnoiſſons l'Egliſe.

LXIII. La même année ſaint Auguſtin ayant appris que Macrobe Evêque Donatiſte à Hippone, ſe diſpoſoit à rebatiſer un Soûdiacre Catholique qui s'étoit jetté dans le parti des Donatiſtes, lui écrivit pour le prier d'épargner à ce Soûdiacre le crime dont il alloit ſe ſouiller, & de s'épargner à lui-même celui qu'il vouloit commettre. Il lui objecte que les Donatiſtes n'ayant rebatiſé aucun de ceux que Felicien & Primien avoient batiſés dans le ſchiſme, il n'avoit pas plus de droit de rebatiſer ceux qui avoient deja reçu le batême dans l'Egliſe Catholique. Maxime & Theodore, que ſaint Auguſtin avoit chargés de rendre cette Lettre à Macrobe, & de lui en rapporter la réponſe, lui écrivirent que Macrobe ne leur avoit dit autre choſe, ſinon qu'il ne pouvoit s'empêcher de recevoir ceux qui venoient à lui, & de leur donner la foi qu'ils demandoient; qu'à l'égard de Primien, il le reſpectoit comme ſon pere, ſans vouloir le juger. Cette réponſe engagea ſaint Auguſtin à écrire une ſeconde Lettre à Macrobe. Il lui dit que l'engagement qu'il avoit pris parmi les Donatiſtes, n'étoit pas un motif qui dût le retenir dans un ſi mauvais parti; que ſa réponſe, au lieu de ſatisfaire à la difficulté qu'il lui avoit propoſée touchant le Batême donné par Felicien & par Maximien, renverſoit de fond en comble tous les prétextes de ſa ſéparation, & toutes les calomnies dont il prétendoit l'autoriſer; qu'il étoit fort ſurprenant, que n'oſant juger de la conduite de Primien, qu'il connoiſſoit; il ne fît aucune difficulté de juger de celle de Cecilien, qu'il ne pouvoit connoître, ni de condamner tous les Chrétiens qui ne jugeoient pas comme lui de cet ancien Evêque de Carthage. Il le preſſe de nouveau ſur l'affaire de Primien & de Maximien, dont le Batême avoit été reconnu pour bon par les Donatiſtes, quoique l'un & l'autre euſſent été regardés par ceux de cette ſecte, comme des déſerteurs de la vérité & rebelles à l'Egliſe. Il rapporte toutes les autorités de l'Ecriture que les Donatiſtes alléguoient contre les Catholiques, faute d'en bien comprendre le ſens; entre autres celle-ci: *Abſtenez-vous de l'eau étrangere*, & répond que l'eau du Batême n'eſt point une eau étrangere, quoiqu'elle ſoit parmi des étrangers; que c'eſt pour cela que les Donatiſtes ayant eux-mêmes reconnu que l'eau donnée par Maximien, n'étoit point une eau étrangere, ils ne s'en étoient point

Lettre 106, 107 & 108 à Macrobe Donatiſte, en 409. p. 304.

abstenus. Saint Augustin répond de même à tous les autres passages qu'ils avoient accoutumé d'alleguer touchant le Batême. Quant aux autres dont ils se servoient pour colorer leur séparation; il fait voir qu'on ne participe aux péchés d'autrui, qu'en y consentant, & qu'il n'y a aucun mal de demeurer avec les méchans dans la communion des mêmes Sacremens. C'est ce qu'il prouve par plusieurs exemples, tant des Apôtres que de Jesus-Christ, & de saint Cyprien, dont il rapporte un passage où nous lisons, que quoiqu'on voie de l'yvraie dans l'Eglise, cela ne doit point alterer notre foi & notre charité; que cette yvraie ne doit pas nous faire sortir de l'Eglise, & que nous devons seulement travailler à être du bon grain. Les Donatistes appliquoient sans cesse ce passage du Prophéte, aux Catholiques: *Ils sont toujours prêts a répandre le sang.* Saint Augustin répond que ce seroit aux Catholiques à en faire l'application aux Donatistes; & il en donne pour preuve, non-seulement les violences de leurs Clercs & de leurs Circoncellions, mais encore leur Concile de Bagaïe, qui dans la Sentence contre Maximien & ses sectateurs, les fait passer pour gens toujours prêts à répandre le sang. Il prend Jesus-Christ à témoin du desir sincere où il étoit de voir Macrobe dans l'unité de l'Eglise, & l'exhorte à bien examiner l'affaire de Maximien, & de répondre aux conséquences que l'on en tiroit naturellement, & qu'au cas qu'il ne le pût, il le conjure de ne pas préferer l'engagement du parti où il étoit, à la crainte de Dieu & à son salut. Il fait à cette occasion, un long dénombrement de toutes les fâcheuses suites du schisme, auquel il oppose les avantages de l'unité. Ouvrons, lui dit-il, les yeux, reconnoissons ce que demande de nous la paix de Jesus-Christ; tenons-nous-y l'un & l'autre, travaillons ensemble autant qu'il plaira à Dieu de nous en faire la grace, à être du nombre des bons, & même à corriger les méchans, autant que nous le pourrons, sans rompre l'unité. Reconnoissons que l'Eglise est l'Arche dont celle de Noé n'est que la figure: soyons ensemble dans cette Arche comme des animaux purs; mais ne trouvons pas mauvais qu'elle en porte d'immondes avec nous jusqu'à la fin du déluge. Il n'y eut que le corbeau qui s'en retira, & qui abandonna avant le tems cette demeure commune. Aussi n'étoit-il pas de ces animaux purs qui étoient dans l'Arche sept de chaque espece; mais de ces animaux immondes dont il n'y en avoit que deux de chacun. Ayons donc en horreur son impureté & sa séparation, qui seule rend condamnables ceux mêmes dont les mœurs

seroient d'ailleurs aussi pures que les vôtres. Il manque environ vingt sept lignes à la fin de cette Lettre, dans le manuscrit du Vatican d'ou elle a été tirée.

LIV. On voit par la Lettre de Severe Evêque de Mileve à saint Augustin, combien il trouvoit de plaisir dans la lecture des œuvres de ce Pere. Il ne put s'empêcher de le lui témoigner par écrit, & il le fit d'une maniere qui ne lui fait pas moins d'honneur qu'à saint Augustin, tant sa Lettre est pleine d'esprit & de piété. Nous n'en rapporterons qu'un endroit où il s'adresse à ce saint Docteur, en ces termes: « O sainte & industrieuse » abeille de Dieu, qui sçavez former des rayons pleins d'un » miel tout céleste & tout divin, d'où distile la miséricorde & » la vérité, où mon ame trouve toutes ses délices, & dont elle » se nourrit comme d'une source de vie, pour en tirer de quoi » remplir son vuide & soutenir sa foiblesse. En prêtant à Dieu » votre voix & votre ministere, vous faites qu'on bénit son nom. » Vous écoutez ce que le Seigneur chante dans votre cœur, & » vous y répondez parfaitement par votre voix. Ainsi ce qui se » répand jusques sur nous de la plénitude de Jesus-Christ, nous » devient plus doux & plus agréable, en passant par un si excel- » lent canal, & nous étant présenté par un Ministre si saint, si » digne, si pur, si fidéle. Vous relevez tellement ses vérités par » le tour que vous leur donnez, & le jour où vous les mettez, que » la beauté de votre esprit nous éblouïroit & arrêteroit nos yeux » sur vous, si vous n'étiez toujours appliqué à nous faire regar- » der le Seigneur, & à nous faire rapporter à lui tout ce que » nous admirons en vous, afin que nous reconnoissions qu'il » vient de Dieu, & que tout ce qu'il y a de bon, de pur & de » beau en vous, n'y est que par participation de sa bonté, de » sa pureté, de sa beauté. » L'humilité de saint Augustin l'empêcha de se reconnoître dans l'éloge que Severe avoit fait de lui; mais ne pouvant d'ailleurs le regarder comme un flateur, il lui dit dans sa réponse: Je ne puis douter que vous ne pensiez ce que vous dites de moi; mais comme je ne me reconnois point dans le portrait que vous en faites, il se peut faire que vous ne disiez pas vrai, quoique vous parliez très-sincerement. Il témoigne un fond d'estime & de vénération pour Severe, mais il le prie en même-tems, de ne point le charger de nouveaux travaux, & de détourner même les autres qui voudroient l'y engager. Ces deux Lettres sont de l'an 409.

Lettre 109 de Severe & 110 à Severe de Mileve, vers l'an 409, p. 314 & 317.

LV. Vers le mois de Novembre de la même année, saint Augustin répondit à la Lettre que le Prêtre Victorien lui avoit

Lettre 111 à Victorien, en 409, p. 319.

écrite au sujet de quelques calamités semblables à celles qui affligeoient alors presque toutes les parties du monde. Les Barbares avoient tué des serviteurs de Dieu, apparemment des Moines; emmené captives des Vierges, & commis beaucoup d'autres excès, qui donnoient occasion aux payens de blasphemer contre Dieu, & d'attribuer les malheurs de l'Empire à la Religion Chrétienne. Saint Augustin dit que ces malheurs ayant été prédits, l'effet qu'ils doivent produire, est que ceux qui demeuroient dans l'incrédulité tandis qu'ils se contentoient d'en lire la prédiction dans les Livres Saints, doivent cesser d'être incrédules présentement qu'ils les voient accomplir devant leurs yeux; que si les impies en murmurent contre la Providence, les Fidéles & les Saints en prennent occasion d'adorer sa justice & d'implorer sa miséricorde; que si, comme le disoient les payens, on n'avoit pas entendu parler de semblables malheurs avant la prédication de l'Evangile, c'est qu'il est juste que les Chrétiens qui continuent à faire le mal depuis qu'ils ont connu la vérité, soient plus rudement châtiés, qu'ils ne l'auroient été avant que de la connoître; que pour les autres, quelque saints qu'ils fussent, ils ne devoient pas prétendre l'être davantage que Daniel & les jeunes hommes qui furent jettés dans la fournaise, ni que les saints Machabées, qui dans toutes leurs afflictions, avoient reconnu ne rien souffrir, qu'ils ne l'eussent mérité par leurs péchés. Il prie donc Victorien de veiller sur lui-même, afin qu'il ne lui arrivât point de murmurer contre Dieu dans ces calamités; & d'avertir les autres d'y prendre garde. Ce sont, dites-vous, de très-gens de bien, des fidéles, des serviteurs de Dieu, des Saintes qui ont été mis à mort par les barbares; mais qu'importe que ce soit le fer ou la fiévre qui les ait délivrés de la prison de leurs corps? Ce que Dieu regarde dans la mort de ses serviteurs, n'est pas ce qui les fait mourir, mais quels ils sont quand ils meurent. Que sçavons-nous, ajoute-t-il, si Dieu ne veut point que ces femmes emmenées par les barbares, deviennent dans leurs pays des instrumens de ses merveilles? Ce que vous avez à faire, c'est de prier devant Dieu pour elles, de tâcher d'en apprendre des nouvelles, & de leur procurer tous les secours & toutes les consolations qui dépendent de vous. Il rapporte qu'une vierge consacrée à Dieu, niéce de l'Evêque Severe, ayant été emmenée captive par les barbares, il arriva que dans la maison où elle servoit, ses maîtres, qui étoient trois freres, furent tout d'un coup frappés d'une maladie dangereuse. Leur mere voyant que

cette

cette fille servoit Dieu, & croyant que ses prieres pourroient tirer ses enfans du péril où ils étoient, la conjura de prier pour eux, lui promettant que s'ils guérissoient, on la rendroit à ses parens. Elle jeûna, elle pria & fut exaucée. Les barbares sensibles à la miséricorde de Dieu, conçurent de grands sentimens d'admiration pour cette vierge & la renvoyerent avec honneur. A l'égard de celles qui avoient depuis peu été emmenées captives, saint Augustin dit avec confiance que Dieu qui a accoutumé d'assister les siens, ne permettra pas que les barbares entreprennent rien contre leur chasteté, ou que s'il le permet, il ne leur sera rien imputé. Car quand le cœur, dit-il, demeure pur, & qu'il ne consent point au crime, il ne se peut rien passer dans le corps de criminel, & quoique puisse entreprendre un impudique sur une personne chaste qui n'y donne point de lieu, & qui n'y prend point de part, le crime n'est que pour lui seul. A l'égard de l'autre, c'est une violence qu'elle souffre, mais non pas une tache qui la souille.

LVI. La Lettre à Donat qui sortoit de la charge de Proconsul, est pour l'exhorter à se dépouiller de tout le faste de la vanité humaine, pour s'élever vers Jesus-Christ, dont la doctrine porte non à une grandeur trompeuse & apparente, mais solide & toute céleste, ceux qui se convertissent à lui. Comme Donat avoit rempli sa charge avec beaucoup d'honneur & de probité, saint Augustin lui dit que si quelque chose nous donne de la joie dans l'approbation des hommes, ce ne doit pas être de voir qu'ils approuvent ce que nous avons fait; mais d'avoir sujet de croire que nous avons fait ce qu'il falloit faire. Car le prix des bonnes actions vient d'elles-mêmes, & non pas de ce qu'en peuvent dire les hommes, dont l'esprit n'est que ténébres; & quand il leur arrive d'improuver ce qui est bien, ce sont eux qui sont dignes de compassion, & non pas celui qui est condamné pour avoir bien fait; & par la même raison, lorsque ce que nous faisons de bien est approuvé, le prix de nos bonnes actions n'augmente pas pour cela; puisqu'il dépend uniquement du fond de la vérité, & qu'il ne subsiste que sur le témoignage de la bonne conscience.

Lettre 112 à Donat, en 409 ou 410, p. 324.

LVII. Un nommé Faventius avoit pris à ferme une Forêt. Comme il craignoit quelque chosé de fâcheux de la part de celui à qui elle appartenoit, il eut recours à l'Eglise d'Hippone, & s'y réfugia. Il s'y tint comme avoient accoutumé ceux qui recouroient à la protection des Eglises, attendant que son affaire

Lettre 113, 114, 115 & 116 pour Faventius, en 410, p. 325.

pût être réglée par l'entremise de saint Augustin. La chose traînant en longueur, sa crainte diminua peu à peu, & il devint moins soigneux de se garder dans les bornes de son azile; de sorte qu'un soir, comme il revenoit de souper chez un de ses amis, il fut arrêté & enlevé. A la premiere nouvelle qu'en eut saint Augustin, il en écrivit à Cresconius, & ensuite à Florentin, puis à Fortunat Evêque de Cirthe, & enfin à Generosus, Gouverneur de la Numidie. Il demande dans ces Lettres, qu'on accorde du moins à Faventius le délai de trente jours que les loix accordoient à ceux que l'on emprisonnoit pour dettes; mais aussi qu'en ne lui permettant pas de sortir de la Ville où il seroit arrêté, on ne le gardât pas de trop près, afin qu'il pût mettre ordre à ses affaires & trouver de l'argent.

Lettre 117 & 118 de Dioscore & à Dioscore, vers l'an 410.

LVIII. Saint Augustin étoit malade lorsqu'on vint lui apporter une Lettre d'un jeune homme de naissance nommé Dioscore, qui ne vouloit pas retourner en Grece sans avoir reçu de ce saint Evêque, la solution de plusieurs difficultés qu'il lui proposoit, touchant divers sentimens des anciens Philosophes, & sur quelques livres de Ciceron, en particulier sur ceux qui sont intitulés, *De l'Orateur*. Comme toutes ces questions n'étoient que de curiosité, saint Augustin ne crut pas devoir s'occuper à les examiner, d'autant qu'il n'avoit pas même à Hippone les livres nécessaires à cette discussion. Dioscore la regardoit néanmoins comme indispensable, & la raison qu'il en donnoit, étoit qu'il craignoit de passer dans son pays pour ignorant & pour stupide, s'il ne pouvoit pas y répondre. Saint Augustin lui fait voir que ce qu'il appelloit nécessité indispensable, étoit une pure vanité, à laquelle des Evêques ne devoient avoir aucun égard; que cette vanité étoit même sans fondement, puisque ni à Rome, ni en Afrique, ni ailleurs, personne ne s'amusoit plus de pareilles questions; qu'on n'étoit plus curieux de la doctrine d'Anaximene ou d'Anaxagore; que les sectes des Stoïciens & des Epicuriens venus longtems depuis, étoient tellement éteintes, qu'il n'en étoit presque plus question; au lieu que tout retentissoit des faux dogmes d'une infinité d'hérétiques. Saint Augustin les nomme, & ne dit rien des Pélagiens, ce qui fait voir que cette Lettre fut écrite avant l'an 411. Il exhorte Dioscore à s'instruire plûtôt des erreurs de ces Hérétiques, par intérêt pour la Religion Chrétienne, que de réveiller par une vaine curiosité, d'anciennes disputes de Philosophes; & de s'appliquer à chercher les moyens par où l'on peut arriver à la vie heureuse, c'est-à-dire, à la possession du souverain bien. Il rapporte les sentimens des Philoso-

phes sur ce souverain bien, & remarque que Platon qui l'établissoit dans la sagesse immuable & dans la vérité permanente & toujours égale à elle-même, est celui de tous dont la doctrine approche le plus du christianisme. Il dit à Dioscore, que l'humilité est la seule voie pour arriver à la connoissance de la vérité; que cette vertu doit précéder, accompagner & suivre tout ce que nous faisons de bien; que les sciences humaines sont contraires à l'humilité, enfin que cette vertu est ce qu'il y a de plus important à observer dans la Religion Chrétienne. Saint Augustin lui dit ensuite quelque chose de la génération du Verbe, qu'il fait voir être beaucoup au-dessus de toutes les autres générations; & pour le contenter en quelque sorte, il résout en peu de mots quelques-unes de ces questions de Philosophie. Après lui avoir fait remarquer dans combien d'absurdités les anciens Philosophes sont tombés; il prouve que l'autorité de J. C. est la seule voie pour amener les hommes à la vérité. Nous devons, ajoute-t-il, nous rendre d'autant plus volontiers à son autorité, que nulle erreur n'ose plus se produire, ni entreprendre de faire des partis & de chercher des sectateurs, même parmi les simples & les ignorans, qu'en se couvrant du nom de Jesus-Christ; & que les Juifs, qui sont de toutes les anciennes sectes les seuls qui subsistent encore, mais dont nous voyons des conventicules sous un autre nom que celui de Jesus-Christ, portent les Ecritures qui annoncent ce même Jesus-Christ, quoiqu'ils ne l'y veulent pas voir. Il remarque que c'est une témérité ordinaire à tous les Hérétiques, de promettre à ceux qu'ils veulent séduire, de les conduire par la raison, voyant bien que s'ils entreprenoient de les mener par autorité, ils tomberoient eux-mêmes dans le mépris, celle qu'ils ont n'étant rien en comparaison de l'autorité de l'Eglise Catholique; mais que Jesus-Christ ne s'est pas contenté de mettre son Eglise à couvert sous la forteresse de l'autorité, dont les Siéges Apostoliques, & le consentement de tant de peuples & de nations très-célébres, sont comme autant de remparts; il l'a encore munie par le ministere de quelques personnages également pieux, sçavans & spirituels, de tout ce que la raison peut fournir de plus invincible. Cependant, ajoute-t-il, la conduite la plus réguliere est que les foibles se tiennent à couvert sous le boullevart de la foi; & que pendant qu'ils y sont en sureté, on combate pour eux avec toutes les forces de la raison. Il remarque que la doctrine de Jesus-Christ ayant commencé à se répandre par toute la terre, plusieurs Platoniciens recon-

noissant que ce divin Sauveur étoit cet Homme-Dieu, en qui la vérité & la sagesse immuable s'étoit incarnée, & par la bouche de qui elle avoit parlé aux hommes, se rangerent sous ses étendarts. Il dit à Dioscore qu'il n'avoit pas jugé à propos de répondre à ses questions sur les livres de l'Orateur, n'étant pas dignes d'occuper un Evêque; que pour celles auxquelles il avoit répondu, il en trouveroit la solution à la marge des mémoires qu'il lui avoit envoyés par Cerdon.

Lettre 119 & 120 de Consentius & à Consentius en 409 ou 410, p. 343.

LIX. Un autre laïque nommé Consensius qui demeuroit dans des îles & qui vivoit appliqué à l'étude, & à composer même quelques ouvrages, en adressa quelques-uns à saint Augustin, avec une Lettre qui servoit de préface, dans laquelle il le prioit, non-seulement de les lire, mais encore de les corriger, & de l'affermir lui-même dans les agitations de sa foi. Il le prioit aussi de lui donner ses instructions par écrit, à cause que dans les îles où il demeuroit, il y avoit plusieurs personnes dans la même erreur que lui; & qu'il ne seroit pas content, si ses freres ne trouvoient le moyen de sortir de leur égarement. Consentius fit connoître son dessein à saint Alypius, & le pria d'obtenir de saint Augustin, la grace qu'il souhaitoit. Dans l'impatience où il étoit de s'instruire, il vint lui-même chercher le saint Evêque; mais il ne put le voir, parce qu'il n'étoit point à Hippone. Il prit donc le parti de lui écrire & de lui marquer ses doutes, ce qu'il fait avec beaucoup d'humilité. Comme vos décisions, lui dit-il, sont comme une anchre qui nous tiendra d'autant plus fermes qu'elle entrera plus avant dans mon cœur, pourquoi feriez-vous difficulté, vous qui possedez la doctrine de Jesus-Christ dans toute sa perfection, de reprendre publiquement un fils qui est en faute, & qui a mérité d'être repris? Il lui parle ainsi, parce que saint Augustin s'étoit offert de l'instruire en secret. Mais Consentius qui ne trouvoit point d'amertume dans un remede qu'il esperoit devoir procurer même aux autres la vie du ciel, voulut être repris publiquement: car il ne s'agissoit pas d'une question peu importante, & il étoit en danger avec tous ceux des îles où il demeuroit, de tomber dans l'idolâtrie. Saint Augustin satisfit donc à son desir, par une grande Lettre où il répond à toutes les questions que Consentius lui avoit proposées sur la Trinité. Il approuve ce que Consentius avoit dit dans sa Lettre, que dans une matiere comme celle qui regarde le Mystere de la Trinité, le principal point de notre foi, il valoit mieux se contenter de suivre l'autorité des Saints

que de vouloir tâcher à force de raisons, de s'en procurer l'intelligence; mais il soutient que la soumission où nous devons être sur tout ce qui fait partie de la foi, ne doit pas nous empêcher de chercher & de demander raison de ce que nous croyons, puisque nous ne pourions pas même croire si nous n'étions capables de raison. Le Prophéte en disant : *Si vous ne croyez, vous ne comprendrez point*, nous conseille de commencer par croire, afin de pouvoir comprendre ce que nous croirons. La foi doit donc marcher devant : ce qui n'empêche pas que la foi ne soit aussi fondée sur la raison, parce que la raison nous persuade qu'il faut croire ; & en ce sens, elle marche aussi devant, ce qui doit s'entendre de la vraie raison; car il y en a de fausses, comme celles qui ont fait croire à quelques-uns, que dans la Trinité, qui est le Dieu que nous adorons, le Fils n'est pas coéternel au Pere, ou qu'il est d'une autre substance, ou que le Saint Esprit est dissemblable en quelque chose, & par conséquent inférieur au Pere, ou que le Pere & le Fils sont d'une même substance, mais non pas le Saint-Esprit. C'est par des raisons qu'on persuade ces erreurs ; mais des raisons qu'il faut rejetter, non parce qu'elles sont raisons, mais parce qu'elles sont fausses ; car si elles étoient vraies, elles ne conduiroient pas à l'erreur. Saint Augustin s'étend sur la maniere de connoître les choses visibles & invisibles, & sur la nature & la substance de la Trinité, en prescrivant à Consentius, ce qu'il en falloit croire. Vous devez, lui dit-il, croire d'une foi inébranlable, que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, sont ce que nous appellons la sainte & adorable Trinité, quoiqu'il ne soit qu'un seul Dieu ; & vous ne devez pas croire que la Divinité soit comme une quatriéme chose qui soit commune à tous les trois, mais qu'elle n'est autre chose que cette même Trinité indivisible & ineffable : que le Pere seul engendre le Fils ; que le seul Fils est engendré du Pere ; & que le Saint-Esprit est l'Esprit du Pere & du Fils. Quand vous éleverez vos pensées jusqu'à ce Mystere, tout ce qui se présentera à vous de semblable aux corps, chassez-le, écartez-le, désavouez-le, rejettez-le. Car en attendant que nous soyons capables de connoître ce que Dieu est, ce n'est pas être peu avancé dans cette connoissance, que de sçavoir au moins ce qu'il n'est pas. Quand nous disons à ce Dieu adorable : *Notre Pere qui êtes dans le ciel*, cela ne veut pas dire qu'il soit là sans être ici, puisque par une présence qui ne tient rien de celle des corps, il est tout entier par-tout ; mais ce que nous voulons dire par ces paroles, c'est

qu'il habite en ceux dont il anime & soutient la piété, & que ceux-là sont proprement dans le ciel, où il est vrai de dire que nous vivons & que nous conversons dès-à-présent, si notre bouche est sincere, quand dans la célébration des saints Mysteres, nous répondons au Ministre, que notre cœur se tient élevé vers le ciel. Saint Augustin réfute ceux qui voudroient prendre dans un sens grossier & charnel, ces paroles du Prophéte Isaie : *Le ciel est mon Trône, & la terre, l'escabeau de mes pieds.* Par ces
Isaie, 66, 1. autres du même Prophéte : *Sa main étendue est la mesure du ciel, & la terre tient dans le creux de sa main.* Car comment être assis sur la grandeur de sa main étendue ? Et comment poser son pied sur ce qu'on enfermeroit dans le creux de la main ? La contradiction qu'enferment donc ces passages de l'Ecriture en les prenant littéralement, nous avertit qu'il faut concevoir les choses spirituelles d'une maniere toute spirituelle. Ainsi quoique nous nous représentions sous une forme humaine & avec des membres comme les nôtres, le corps de Jesus-Christ, qu'il a élevé dans le ciel, après l'avoir fait sortir du tombeau, nous ne devons pas croire pour cela, que ce qui est dit dans le Symbole, qu'il est assis *à la droite du Pere*, signifie qu'il ait le Pere assis à sa gauche ; car dans cet état de béatitude qui surpasse tout ce que les hommes en peuvent concevoir, il n'y a point de gauche : tout *est la droite* ; & ce mot ne signifie autre chose que le bonheur même de cet état. Il explique aussi dans un sens spirituel, ces paroles de Jesus-Christ ressuscité à la Madelaine : *Ne me touchez pas, car je ne suis pas encore monté à mon Pere*, disant que Jesus-Christ ne peut être touché, comme il desire de l'être, que par cette foi salutaire par laquelle on croit qu'il est égal à son Pere. Il rejette comme une erreur, de dire qu'il n'y a que la Divinité qui soit dans le ciel & par tout ailleurs, & que le Pere n'est dans le ciel qu'autant qu'il est une personne de la Trinité ; comme si, dit-il, autre chose étoit le Pere, & autre chose la Divinité, qui lui est commune avec le Fils & le Saint-Esprit. Vous sçavez, ajoute-t-il, que c'est une vérité constante de la foi Catholique, que ce qui fait que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit ne sont qu'un seul Dieu, quoique ce soient trois personnes distinctes, c'est qu'ils sont d'une même indivisible substance ou essence, comme parlent ordinairement les Auteurs grecs. Quant à ce que vous dites qu'il vous sembloit autrefois, que la justice n'est point une substance vivante, & qu'ainsi vous ne sçauriez concevoir que Dieu, qui est une substance vivante, soit quelque

chose de semblable à la justice : je ne veux pour vous convaincre, que vous demander, si l'on peut dire que la vie qui fait vivre tout ce que nous pouvons appeller véritablemenr vivant, n'est rien de vivant ? Il lui fait voir qu'il n'y a que les ames des justes qui puissent passer pour vivantes, & que les ames appellées mortes dans l'Ecriture, sont celles des impies; que cette justice qui donne la vie n'est autre chose que Dieu, qui étant vie & justice par lui-même, devient notre vie & notre justice, lorsque nous participons en quelque sorte à son essence, & qu'étant unis à lui, nous menons une vie juste & sainte ; mais que comme notre justice dans ce monde, où elle n'est que commencée, est d'avoir faim & soif de cette souveraine justice, la consommation de notre justice dans l'éternité, sera d'en être rassasiés.

L X. Des trois Lettres suivantes, la premiere est de saint Paulin à saint Augustin, pour lui proposer quelques questions sur divers endroits des Pseaumes, de l'Evangile & des Epîtres de saint Paul ; la seconde est un billet de saint Jerôme, écrit en termes énigmatiques, où il attaque un Evêque qui soutenoit en secret des erreurs condamnées. D'autres veulent que ce Pere y parle de la prise de Rome & de l'aveuglement de cette Ville, qui ne vouloit point reconnoître la main de Dieu dans les afflictions qui l'accabloient. La troisiéme est de saint Augustin à son Clergé d'Hippone. On y voit que ceux de cette Ville, allarmés des malheurs de l'Italie, & craignant qu'Alaric, après avoir pillé cette Province, ne vînt aussi se rendre maître de l'Afrique, s'étoient relâchés de leur piété, & commençoient à négliger l'usage où ils étoient depuis plusieurs années de vêtir les pauvres. Saint Augustin en ayant eu avis pendant son absence, leur écrivit avec beaucoup de douceur, pour les exhorter non-seulement à continuer, mais même a redoubler leurs bonnes œuvres. De la même maniere qu'on se hâte, dit-il, de sortir d'une maison dont les murs commencent à s'ébranler, & d'en tirer ce qu'on y a de plus précieux pour le mettre en sureté ; de même aussi, à mesure que les tribulations que nous éprouvons, & qui deviennent tous les jours plus fréquentes, nous font voir que le monde menace ruine, les vrais Chrétiens doivent se hâter de mettre en sureté dans les trésors de Jesus-Christ, les biens qu'ils ne songeoient qu'à laisser en terre. Par-là, ajoute-t-il, s'il nous arrive quelque accident, nous aurons la joie de nous être mis nous & nos biens en sureté, & de ne les pas voir enveloppés dans les ruines du monde ; & quand il ne nous arriveroit rien de fâcheux,

Lettres 121, 122, 123, écrites vers l'an 410, p. 355.

ſongeons que nous devons mourir tôt ou tard, & nous n'aurons point de regret d'avoir mis nos biens en dépôt entre les mains d'un Dieu immortel, où nous eſperons de les retrouver un jour.

§. III.

Troiſiéme Claſſe des Lettres de Saint Auguſtin.

Lettre 124, 125, & 126 à Albine & à Alypius, vers l'an 411, *p.* 363.

I. QUelque tems avant le ſiége de Rome par Alaric, Albine, Pinien ſon gendre & Melanie la jeune ſa fille, quitterent le ſéjour de cette Ville, pour paſſer en Afrique, afin de ſe ſouſtraire par la fuite, aux malheurs dont leur patrie étoit menacée. Ils arriverent à Carthage, & de-là à Tagaſte, où ils firent divers préſens à l'Egliſe. Leur deſſein, dans un ſi long voyage, étoit de voir ſaint Auguſtin, qui ſouhaitoit auſſi ardemment de les voir, parce qu'ils n'étoient pas moins recommandables par leur piété, que par leur naiſſance & leurs richeſſes; mais le froid exceſſif de l'hyver, qui étoit extrêmement contraire à ſon tempéramment, l'empêcha d'aller à Tagaſte; il craignit même qu'en faiſant ce voyage, le peuple d'Hippone qui s'étoit déja ſcandaliſé de ſon abſence ſur la fin de 410, ne témoignât un nouveau mécontentement, s'il ſe fut abſenté ſi-tôt après. Il ſe contenta donc de leur écrire pour leur faire ſes excuſes, & ſe recommander à leurs prieres. Ils vinrent eux-mêmes à Hippone; & il paroît que ſaint Alypius Evêque de Tagaſte les accompagna. Comme ils étoient dans l'Egliſe, le peuple ſe jetta ſur Pinien, demandant avec de grands cris qu'il fût ordonné Prêtre de leur Egliſe. Saint Auguſtin dit qu'il ne l'ordonneroit point malgré lui, qu'il lui en avoit donné parole & qu'il quitteroit plûtôt l'Epiſcopat, que de rien faire au contraire. Pinien & Melanie ſon épouſe avec laquelle il vivoit depuis long-tems en continence, s'oppoſoient à cette ordination, prétendant que le peuple d'Hippone ne la ſouhaitoit que par intérêt, & pour acquérir à cette Egliſe & aux pauvres de la Ville, les richeſſes qu'ils diſtribuoient avec profuſion. Saint Auguſtin diſoit encore, que d'ordonner Pinien malgré lui, c'étoit le vrai moyen de l'obliger à ſe retirer après ſon ordination; qu'ainſi on n'y gagneroit rien. En effet, Pinien lui envoya dire qu'il vouloit jurer au peuple, que ſi on l'ordonnoit malgré lui, il ſortiroit abſolument de l'Afrique. Saint Auguſtin qui craignoit que ce ſerment n'aigrit encore plus le peuple, n'en dit rien; mais il quitta ſon Siége pour aller

aller parler à Pinien qui l'en avoit prié. Comme il y alloit, on vint lui dire, de la part de Pinien, qu'il demeureroit, si on ne l'engageoit point à entrer malgré lui dans le Clergé. Saint Augustin en fit rapport au peuple, qui demanda que Pinien ajoutât à sa promesse, que si jamais il consentoit à entrer dans le Clergé, ce ne seroit que dans l'Eglise d'Hippone. Pinien y consentit, & le peuple fut content. Le Diacre lut à haute voix le serment de Pinien, qui le confirma lui-même. Il sortit d'Hippone le lendemain, y étant contraint pour quelque affaire: ce qui causa de l'émotion parmi le peuple; mais quand on eut appris le sujet de son départ & le dessein où il étoit de revenir, l'émotion cessa. Albine sa belle-mere, qui ce semble, n'étoit pas à Hippone lorsque tout cela se passa, se plaignit de la violence qu'on avoit faite à son gendre, soutenant qu'on n'en vouloit qu'à son bien, & que le serment qu'il avoit fait par force & par la crainte de la mort, ne le pouvoit obliger. Elle en écrivit à saint Augustin, pour se plaindre de ce qu'il ne l'avoit pas empêché de s'engager par serment à ce que le peuple d'Hippone avoit éxigé de lui. S. Alypius lui écrivit aussi pour lui dire qu'il falloit examiner ensemble ce qu'on devoit penser de ces sortes de sermens où la violence avoit eu part. Il disoit néanmoins, dans un Mémoire joint à sa Lettre, que son sentiment étoit que Pinien devoit demeurer à Hippone, & qu'il falloit interpréter les sermens, non à la lettre, mais suivant l'intention de ceux à qui on les a faits. Saint Augustin lui répondit, qu'après les exemples que les anciens Romains avoient donnés au sujet du serment, c'étoit une chose honteuse de déliberer seulement, si Pinien observeroit le sien ou non; qu'on ne pourroit plus se fier à la parole des Evêques, si l'on prenoit le parti de souffrir qu'un aussi saint homme que lui, violât la sienne. Tout ce qu'il y a donc à faire, ajoute-t-il, c'est de suivre l'avis que vous lui donnez dans votre réponse, c'est-à-dire, de garder la promesse qu'il a faite de se tenir à Hippone comme nous nous y tenons, moi & tous les habitans de cette Ville, à qui il est libre d'en sortir & d'y revenir. Il établit pour maxime, qu'un serviteur de Dieu doit plûtôt s'exposer à une mort certaine, que de promettre avec serment une action défendue; parce qu'il ne pourroit accomplir son serment que par un crime; mais que celui qui a promis une chose permise, par la crainte d'un mal incertain, comme Pinien, doit accomplir sa promesse plûtôt que de commettre un parjure certain. Il ajoute, qu'il est convaincu que la foi du serment n'est gardée que lorsque l'on rem-

plit, non ce que signifient à la rigueur les paroles dans lesquelles le serment est conçu; mais l'attente de celui à qui on l'a fait, quand on l'a connue en le faisant. D'où il conclut que, quoique l'on mette en exécution tout ce que signifient à la lettre les termes du serment, on est parjure, si l'on trompe l'attente de ceux à qui on l'a fait; & que dès qu'on l'a remplit, on n'est point parjure, quoique d'ailleurs on n'exécute pas à la lettre tout ce qu'emporte la signification des termes du serment. Il témoigne à saint Alypius, qu'il ne croyoit pas qu'aucun des Clercs ou des Moines d'Hippone ait eu part aux injures qu'il disoit avoir reçues en cette Ville; & marque qu'il lui envoie avec sa Lettre, une copie de l'acte que Pinien avoit signé. Saint Augustin dans sa réponse à Albine, lui rend un compte exact de tout ce qui s'étoit passé à Hippone au sujet de Pinien son gendre. Puis il fait voir que les libéralités qu'on pouvoit attendre de Pinien, ne regardant point le peuple, on ne pouvoit le soupçonner de l'avoir voulu retenir par intérêt. Ce n'est pas, lui dit-il, votre argent qui les a touchés, mais le mépris que vous avez pour l'argent. Ce qui leur à plu en moi, c'est qu'ils sçavoient que j'avois quitté pour servir Dieu, quelques petits héritages de mon patrimoine; & ils ne les ont pas enviés à l'Eglise de Thagaste, où je suis né; mais comme elle ne m'avoit point engagé dans la Cléricature, ils m'y ont fait entrer quand ils ont pu. A combien plus forte raison ont-ils été touchés, de voir en notre cher Pinien, le mépris de tant de richesses & d'espérances? Plusieurs trouvent que loin de quitter les richesses, j'y suis parvenu; mon patrimoine étant à peine la vingtiéme partie de cette Eglise. Mais Pinien, quand il seroit Evêque en quelque Eglise que ce soit, principalement d'Afrique, ne sçauroit être que pauvre en comparaison des biens avec lesquels il est né. Après avoir ainsi justifié le peuple d'Hippone, il se justifie lui-même du soupçon d'intérêt, de même que son Clergé, parce qu'on les regardoit l'un & l'autre, comme les maîtres du bien de l'Eglise dont ils avoient l'administration. Dieu m'est, dit-il, témoin, que loin d'aimer, comme l'on croit, cette administration, elle m'est à charge; & que je ne m'y soumets que par la crainte de Dieu & par la charité que je dois à mes freres; en sorte que je voudrois m'en pouvoir décharger, si mon devoir me le permettoit. Il ajoute, qu'il ne lui étoit pas possible d'imiter les Apôtres dans le travail des mains pour avoir de quoi subsister; & que quand il le pourroit, ses occupations ne le lui permettroient pas. Comme Albine lui avoit demandé si l'on étoit obligé de tenir un ser-

ment extorqué par force, il lui demande à elle-même ce qu'elle en croyoit, & soutient qu'un Chrétien menacé d'une mort certaine, ce que Pinien n'avoit aucun sujet de craindre, ne peut faire servir à une tromperie le nom de Dieu, ni l'appeller à témoin d'une fausseté, lui qui quand même il ne seroit point question de serment, & qu'on ne le menaceroit de la mort, que pour lui faire rendre un faux témoignage, devroit se laisser ôter la vie, plûtôt que de la souiller d'un tel crime.

Lettre 127 à Armentaire & à Pauline, vers l'an 401 p. 37ɩ.

II. Rome venoit d'être ravagée par les barbares, lorsque saint Augustin écrivit à Armentaire & à Pauline sa femme. C'étoit donc vers l'an 411. Il avoit appris par Rufferius leur allié, qu'ils avoient fait l'un & l'autre vœu de se donner entierement à Dieu, & d'embrasser la continence. Pauline y étoit entierement disposée, mais Armentaire en differoit l'exécution. Ce fut pour le presser d'accomplir ce vœu sans délai, que saint Augustin écrivit la Lettre dont nous parlons, où il s'adresse presque toujours à Armentaire. Quand vous ne vous seriez pas, lui dit-il, consacré à Dieu par un vœu, que vous auroit-on pu conseiller autre chose, & qu'est-ce que l'homme peut faire de mieux que de se donner tout entier à celui qui lui a donné l'être; & sur tout après que Dieu a signalé l'amour qu'il nous porte, jusqu'à envoyer son Fils unique, afin qu'il mourût pour nous? Il lui représente, que si pour la conservation de cette vie qui doit finir, on ne craint point d'essuyer tout ce qu'il s'y rencontre de peine, à plus forte raison doit-on s'exposer à tout pour la vie éternelle; que ce n'est pas trop exiger d'un Chrétien qu'il ait pour la vie éternelle un amour aussi vif, que les mondains en ont pour le monde. Il fait une peinture des calamités & des inquiétudes de la vie présente; puis venant au vœu qu'Armentaire avoit fait à Dieu, il le conjure de le lui rendre sans differer. La raison qu'il lui en donne, c'est que l'homme se doit tout entier à Dieu; & que pour être heureux, il faut qu'il se donne à celui qui lui a donné l'être. Avant votre vœu, il vous étoit libre de vous placer dans un plus bas dégré de mérite; mais maintenant que vous êtes lié & engagé, il ne vous est plus permis de vivre autrement que vous l'avez promis. Ce qui reste à faire, est de vous mettre en garde contre un aussi énorme péché que seroit celui de manquer à votre vœu. Tenez donc ferme; accomplissez ce que vous avez promis; celui qui l'exige de vous, vous aidera à le lui rendre. Heureuse est la nécessité qui nous porte à ce qu'il y a de meilleur & de plus parfait, Une seule chose pourroit m'empêcher de vous ex-

horter à garder votre vœu, & m'obligeroit même à vous le défendre : ce seroit que l'infirmité de votre femme se trouvât assez grande, de la part de l'esprit ou du corps, pour l'empêcher d'y consentir. Car cette sorte de vœu ne se peut faire par des personnes mariées que d'un commun consentement ; & quand un des deux l'a fait mal-à-propos, il doit songer à se corriger de sa témérité, plûtôt qu'à garder sa promesse, puisque Dieu défend de disposer de ce qui appartient à autrui, bien loin d'exiger ce qu'on n'a pu lui promettre qu'au préjudice de cette défense. Mais comme j'apprens que votre femme est tellement prête de faire la même chose de son côté, que rien ne la retient que la crainte que vous vouliez user de votre droit, rendez l'un & l'autre, ce que vous avez voué l'un & l'autre, & faites-en un sacrifice à Dieu. Votre consentement sur ce point sera une offrande à présenter au pied du trône de Dieu, & deviendra même entre vous un lien d'affection & de charité, d'autant plus fort qu'il sera plus saint, & que vous serez plus affranchis de tout ce qui tient de la cupidité. Il remarque que le sexe le plus foible, étoit le plus disposé à embrasser la continence.

Lettre 128 & 129 à Marcellin, en 411, p. 377.

III. Quoique les deux Lettres suivantes, soient signées par Aurele de Carthage & par Silvain de Zomme, Doyen & Primat de Numidie, il est aisé de voir au style, qu'elles sont l'une & l'autre de de saint Augustin. Elles sont adressées à Marcellin Tribun & Notaire, à qui l'Empereur Honorius avoit adressé un rescrit, portant que les Evêques Donatistes s'assembleroient à Carthage dans quatre mois avec les Catholiques, afin que les Evêques choisis de part & d'autre, pussent conferer ensemble. Ce rescrit qui étoit daté de Ravenne, la veille des ides d'Octobre, sous le Consulat de Varane, c'est-à-dire, le 14 d'Octobre 410, menaçoit les Donatistes d'être dépossedés de leurs Eglises, s'ils ne se trouvoient point à Carthage, après avoir été appellés trois fois. Il établissoit aussi Marcellin Juge de la Conférence, & pour exécuter ce qui étoit porté par ce rescrit, & les autres loix données en faveur de la Religion Catholique, l'Empereur lui donnoit pouvoir de prendre entre les Officiers du Proconsul, du Vicaire du Préfet du Prétoire, & de tous les autres Juges, les personnes nécessaires pour l'exécution de sa Commission. Marcellin avant que de la commencer, fit deux Ordonnances ; l'une, pour indiquer le jour & le lieu de la Conférence ; & l'autre, pour en regler la maniere & les conditions, & pour obliger les Evêques de part & d'autre, de déclarer par écrit,

s'ils les acceptoient. Ce fut pour y satisfaire, que les Evêques Catholiques lui écrivirent, avec promesse d'exécuter tous les ordres qu'il avoit prescrits. Dans la premiere de leurs Lettres, ils consentent que conformément à ce que Marcellin avoit demandé, le nombre de ceux qui devoient assister à la Conférence, fût réglé; que ceux qui seroient nommés pour conferer, signassent toutes leurs demandes; que Marcellin eût par devers lui l'écrit portant leurs pouvoirs; de souscrire à tout ce que les Députés feroient; & de lui laisser l'écrit qu'ils auroient signé. Ils promettent, dans la même Lettre, d'empêcher que les peuples ne parussent dans le lieu de l'Assemblée, afin qu'elle fût plus paisible & plus calme; & déclarent, par la confiance qu'ils avoient dans la force de la vérité, que si les Donatistes peuvent prouver que l'Eglise est réduite à leur communion, ils se soumettront absolument à eux sans prétendre rien conserver de la dignité Episcopale; que si les Catholiques montrent, au contraire, comme ils l'esperent, que les Donatistes ont tort, ils leur conserveront l'honneur de l'Episcopat: en sorte que dans les lieux même où il se trouvera un Evêque Catholique & un Donatiste, ils seront alternativement assis dans la Chaire Episcopale; ou bien, que l'un aura une Eglise, & l'autre une autre, & cela jusqu'à ce l'un des deux étant mort, l'autre demeure seul Evêque; ou que si les peuples Chrétiens ont trop de peine à voir deux Evêques dans une même Eglise, tous les deux se démettront. Car pourquoi, disent-ils, ne ferions-nous pas à notre Redempteur ce sacrifice d'humilité, lui qui nous a rachetés? Il est descendu du ciel, & a pris un corps semblable à nous, afin que nous fussions ses membres, & nous ne voudrons pas descendre de nos Chaires pour ne pas laisser ses membres se déchirer par un cruel schisme? Il nous suffit pour nous-mêmes, d'être des Chrétiens fidéles & soumis à Jesus-Christ. C'est ce que nous devons être aux dépens de toute chose. Que si avec cela nous sommes Evêques, c'est pour le service du peuple Chrétien. Usons donc de notre Episcopat en la maniere qui est la plus utile au peuple, pour y établir l'union & la paix de Jesus-Christ. Si nous cherchons le profit de notre Maître, pouvons-nous avoir de la peine qu'il fasse un gain éternel, aux dépens de nos honneurs passagers? La dignité de l'Episcopat nous sera bien plus avantageuse, si en la quittant nous réunissons le troupeau de Jesus-Christ, que si nous le dissipions en la conservant. Serions-nous assez impudens pour prétendre à la gloire que Jesus-Christ nous promet dans

l'autre vie, si notre attache à la gloire du siécle, étoit un obstacle à la réunion des fidéles? Saint Augustin, après avoir fait lire dans un Sermon une partie de cette lettre, assura ses auditeurs, que quand on vint à proposer le parti de la démission aux Evêques Catholiques, qui se trouvoient environ trois cens dans le Concile, tous l'agréerent d'un commun consentement, & s'y porterent même avec ardeur, prêts à quitter l'Episcopat pour l'unité de J. C. croyant non le perdre, mais le mettre plus surement en dépôt entre les mains de Dieu même. Il n'y en eut, dit-il, que deux à qui cela fit de la peine; l'un qui étoit fort âgé, encore changea-t-il de sentiment aux reproches que lui firent ses Confreres; & l'autre changea aussi de visage. Il ajoute, qu'une si sainte résolution fut signée de tous ces Evêques, & santifiée par la priere que tout le Concile adressa à Dieu pour ce sujet. Suivant l'Ordonnance de Marcellin, il ne devoit se trouver à la Conférence qu'un certain nombre d'Evêques de chaque parti, choisis par tous les autres. Mais les Evêques Donatistes voulant y assister tous, déclarerent publiquement leurs prétentions sur ce point. C'est ce qui donna occasion aux Evêques Catholiques d'écrire une seconde Lettre à Marcellin, où ils lui témoignent leur inquiétude, sur la difficulté que faisoient les Donatistes de se soumettre à ce qu'il avoit si sagement ordonné; si ce n'est, disent-ils, que touchés d'un mouvement de crainte de Dieu, ils veulent tous assister à la Conférence, pour se réunir tous à la foi. Car quant à ce qu'ils disent, que c'est pour montrer leur grand nombre & convaincre de mensonge leurs adversaires; si les nôtres ont dit quelquefois que les Donatistes étoient peu, ils ont pu le dire très-véritablement des lieux où nous sommes beaucoup plus nombreux, & principalement dans la province proconsulaire: quoique dans les autres Provinces d'Afrique, excepté la Numidie Consulaire, ils soient aussi beaucoup moins que nous. Du moins avons nous raison de dire, qu'ils sont en très-petit nombre par rapport à toutes les nations qui composent la communion Catholique. Pourquoi donc vouloir assister tous à la Conférence? Quel trouble n'apporteront-ils pas en parlant, ou qu'y feront-ils sans parler? Quand on ne crieroit point, le seul murmure d'une telle multitude suffira pour empêcher la Conférence. Craignant donc qu'ils n'aient dessein de causer du tumulte, nous consentons qu'ils y assistent tous; mais à la charge que de notre part, il n'y ait que le nombre que vous avez jugé suffisant: afin que s'il arrive du tumulte, on ne puisse l'imputer qu'à ceux qui auront

amené une multitude inutile, pour une affaire qui ne se peut traiter qu'entre peu de personnes. Mais si la multitude est nécessaire pour la réunion, nous nous y trouverons tous quand ils voudront; nous courrons au-devant d'un si grand bien, avec la grace de celui qui en sera l'auteur, & nous leur dirons, tout transportés des joie : *Vous êtes nos freres*. Ils témoignent encore à Marcellin, qu'il leur est d'autant plus sensible de voir les Donatistes divisés d'avec les Catholiques, qu'ils ont les uns & les autres les mêmes Ecritures, où il est clairement établi, que l'Eglise de Jesus-Christ doit être répandue par toutes les nations & dans toutes les parties du monde; & que les promesses faites à cet égard, ont commencé à avoir leur accomplissement, aussitôt après la publication de l'Evangile, comme on le voit dans les Actes & les Epîtres des Apôtres, où nous lisons les noms des lieux, des Villes & des Provinces, où l'Eglise s'étoit répandue, & d'où elle a passé en Afrique, non en cessant d'être où elle étoit, mais en s'étendant toujours de plus en plus. *Isai, 66, 5.*

IV. Les feux que les Goths avoient allumés dans Rome n'étoient pas encore éteints, lorsque Proba, qui craignoit qu'Alaric ne revînt en cette Ville, la quitta avec Julienne sa bru & sa fille Demetriade, pour passer en Afrique. Elles s'y firent connoître à saint Augustin par leurs Lettres, & c'est de ce commerce que nous est venue l'excellente instruction que ce saint Evêque nous a laissée sur les devoirs des veuves & sur la priere. Proba la lui avoit demandée, sçachant que suivant l'avis de saint Paul, la principale affaire d'une veuve, est de vaquer à la priere jour & nuit. Une si sainte pensée, lui dit saint Augustin, ne peut venir que de Dieu; car comment seriez-vous si soigneuse de le prier, si vous n'aviez mis votre espérance en lui; & comment l'y auriez-vous mise, si vous faisiez votre bonheur d'une chose aussi peu solide que les richesses de la terre? Proba étoit une des plus illustres Dames Romaines, & extrêmement riche : toutefois saint Augustin veut qu'à force d'aimer & de desirer la véritable vie, elle se regarde comme abandonnée & sans consolation dans celle ci, quelque heureuse qu'elle y fût. La raison qu'il en donne, c'est qu'il n'y a de véritable consolation, que celle que Dieu promet par ses Prophétes, c'est-à-dire, *une paix qui est au-dessus de toute paix*, qui ne se trouve, ni dans les richesses, ni dans les dignités temporelles, mais dans la vie de l'ame & dans la pureté de cœur. Ne vous estimez donc pas davantage, lui dit-il, pour avoir en abondance tout ce qui fait les délices de la vie. Ne re-

Lettre 130 131, à Proba en 411 ou 412, p. 382.

1 Timoth. 5, 5.

Isai. 57, 18

gardez toutes ces choses qu'avec mépris, & n'en prenez que ce qui est nécessaire pour conserver votre santé. Car les besoins de la vie vous obligent d'en avoir soin, en attendant que ce corps mortel soit revêtu d'immortalité. Il y a eu un grand nombre de personnes saintes, qui ont abandonné tous leurs biens, & les ont distribués aux pauvres, pour s'assurer un trésor dans le ciel. Si la tendresse que vous avez pour votre famille, vous empêche d'en faire autant; c'est à vous à regler vos comptes avec Dieu sur ce sujet. Mais il est du devoir d'une veuve chrétiene, qui se trouve comme vous dans l'abondance des biens & des délices, de prendre garde que son cœur ne s'y attache, & qu'en s'engageant dans la corruption, il n'y trouve la mort; au lieu qu'il doit se tenir élevé vers le ciel, pour y trouver la véritable vie. A l'égard de la priere sur laquelle vous me demandez avis, je n'ai qu'à vous dire en deux mots, que la vie heureuse est ce que vous devez demander dans vos prieres. Saint Augustin fait voir que cette vie heureuse, qui est desirée des méchans comme des bons, ne consiste pas à vivre comme l'on veut, ni même à avoir tout ce que l'on veut, si ce n'est lorsqu'on ne veut rien qui ne soit dans l'ordre. Il dit que celui-là ne fait rien contre l'ordre, qui souhaite des honneurs & des dignités, s'il les souhaite comme des moyens de faire du bien à ceux qui seront sous sa charge, & non pas pour les dignités même; qu'il n'est pas non plus contre l'ordre, de souhaiter, soit pour soi, soit pour ses amis, ce qui est nécessaire à la vie; pourvu qu'on ne veuille rien davantage; qu'on peut aussi desirer l'amitié & la santé: il entend par la santé, non-seulement la conservation de la vie, & la bonne disposition du corps, mais encore celle de l'esprit; & par l'amitié, ce qui nous lie à tous ceux que nous devons aimer, & qui les embrasse tous, quoique le cœur se porte plus volontiers vers les uns que les autres. Nous pouvons, dit-il, demander à Dieu toutes ces choses dans nos prieres, quand nous ne les avons pas, & lui en demander la conservation quand nous les avons. Mais il soutient que ce n'est pas là ce qui fait la vie heureuse; que ne nous étant utile de vivre dans le tems, que pour mériter de vivre dans l'éternité; c'est à cette seule vie, qui nous fera vivre de Dieu, & avec lui, que se doit rapporter tout ce qu'il nous est permis de desirer dans celle-ci, & que les égards que nous avons pour les autres aussi-bien que nos propres besoins nous obligent de rechercher. C'est donc en vain, continue-t-il, que la crainte de ne pas prier comme il faut, nous fait parcourir tant de cho-

ſes pour chercher ce que nous devons demander dans nos prieres, & nous n'avons qu'à dire avec David : *Je n'ai demandé qu'une ſeule choſe à mon Dieu, & je la lui demanderai ſans ceſſe ; c'eſt que je puiſſe habiter tous les jours de ma vie dans la maiſon du Seigneur, afin d'y gouter ſes délices, & de l'adorer dans ſon Temple.* Il enſeigne que ce n'eſt pas à force de parler, que nous ſommes exaucés, & que quand Jeſus-Chriſt dit dans l'Evangile, qu'il faut toujours *prier, & ne s'en laſſer jamais*, il n'a voulu autre choſe, ſinon que nous devons deſirer ſans ceſſe ; parce qu'un deſir continuel formé par la charité, & ſoutenu par la foi & par l'eſpérance, eſt une priere continuelle. Il faut néanmoins prier même vocalement à de certaines heures réglées, afin que les paroles nous rappellent ce que nous devons déſirer, & que rentrant en nous-mêmes, nous puiſſions connoître ſi nous profitons, ſi nos déſirs vont en augmentant ; & qu'enfin nous travaillions ſans ceſſe à les rendre plus vifs & plus ardens. Il donne un même ſens à ces paroles de l'Apôtre : *Priez ſans ceſſe*, & les explique du deſir continuel que nous devons avoir de la vie heureuſe, qui n'eſt autre que la vie éternelle. Il remarque que les prieres des Solitaires d'Egypte étoient fréquentes, mais courtes, de peur que la ferveur de l'eſprit, qui eſt ſi néceſſaire dans la priere ne vînt à ſe relâcher, ſi l'on prioit trop long-tems ; qu'ils nous faiſoient aſſez voir par-là, que comme il ne faut pas, ſi l'on ſent qu'elle ne puiſſe durer, ſe mettre au hazard de l'affoiblir en allongeant la priere ; auſſi ne doit on pas l'interrompre tant qu'elle peut ſe ſoutenir. Il ajoute, que ce n'eſt qu'à nous-mêmes que les paroles ſont néceſſaires dans la priere, pour nous remettre dans l'eſprit ce que nous avons à demander, & non pas pour fléchir Dieu, ni pour lui apprendre ce que nous deſirons ; qu'ainſi lorſque nous lui diſons : *Que votre nom ſoit ſantifié*, c'eſt pour nous avertir nous-mêmes, que nous devons deſirer que le nom de Dieu, qui ne ſçauroit jamais ceſſer d'être ſaint, ſoit regardé comme ſaint & toujours reſpecté parmi les hommes ; qu'en diſant, *Que votre regne arrive*, c'eſt pour nous exciter à le déſirer ; que quand nous diſons à Dieu, *Que votre volonté ſoit faite*, nous lui demandons qu'il nous faſſe obéir à ſa ſainte volonté, afin qu'elle s'accompliſſe par nous ſur la terre, comme les ſaints Anges l'accompliſſent dans le ciel ; que par *le pain de chaque jour*, nous lui demandons non-ſeulement, ce qui eſt néceſſaire pour notre ſubſiſtance, déſignée par le pain qui eſt le principal aliment, mais encore le Sacrement des Fidéles, dont nous avons beſoin

Pſal. 26, 4.

en cette vie pour acquérir la félicité éternelle ; que quand nous lui disons : *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons*, nous nous remettons devant les yeux ce que nous devons demander, & ce que nous avons à faire pour l'obtenir ; que par ces paroles, *Ne nous livrez point à la tentation*, nous sommes avertis de lui demander que sa grace ne nous abandonne point, de peur qu'en étant abandonnés, nous ne succombions à la tentation ; qu'enfin, lorsque nous lui disons, *Délivrez-nous du mal*, c'est pour nous faire souvenir que nous ne sommes pas encore dans cet heureux état, où nous n'aurons aucun mal à souffrir. Il fa itvo r que toutes les prieres des Saints de l'ancien Testament, se rapportent à l'Oraison Dominicale, qu'il regarde comme un mémorial des choses que nous avons à demander. Il dit que la vie heureuse qui doit être l'unique objet de nos prieres, consiste dans la vision de Dieu, & à vivre éternellement avec lui, ce qu'il prouve par ces paroles du Pseaume 143, *Heureux le peuple dont le Seigneur est le Dieu* ; que le jeûne & la privation volontaire des plaisirs de la vie, donne beaucoup de forces à nos prieres ; que les afflictions sont aussi très-utiles pour nous guérir de l'enflure de l'orgueil, ou pour exercer notre patience par des épreuves qui augmentent notre récompense & notre gloire, ou pour nous châtier, ou nous purifier de nos péchés. C'est à l'égard de ces afflictions, que l'Apôtre a dit, que nous ne sçavons si ce que nous demandons dans nos prieres, est ce qu'il faut demander. Car dès-là qu'elles sont dures & fâcheuses à notre foiblesse, la pente générale de la volonté nous porte à demander à Dieu qu'il nous en délivre : mais ce ne doit être qu'avec une soumission parfaite aux ordres de sa Providence & de sa sagesse. L'impatience de quelques-uns a fait que Dieu, par un effet de sa colere, leur a accordé ce qu'ils demandoient ; comme au contraire, ç'a été par un effet de sa miséricorde, qu'il a refusé d'exaucer les prieres de saint Paul. Il accorda aux Israélites dans le désert, ce qu'ils lui avoient demandé ; mais leur cupidité ne fut pas plûtôt rassasiée, que leur impatience fut très-sévérement punie. Saint Augustin dit, que quand nous lisons dans l'Epître de saint Paul aux Romains, que le *Saint-Esprit prie pour nous*, nous ne devons pas nous imaginer que ce divin Esprit, qui étant une des personnes de la sainte Trinité, n'est qu'un même Dieu éternel & immuable avec le Pere & le Fils, prie pour les Saints, comme pourroit faire quelqu'autre intelligence, qui ne seroit pas une même chose avec Dieu ; que c'est comme si cet

Apôtre avoit dit, que le Saint-Esprit fait prier les Saints. Il exhorte Proba à se souvenir sans cesse de ce qu'il venoit de lui dire; & pour l'engager à prier avec une foi vive & une ardente charité, comme il convenoit à une veuve chrétienne, il lui propose l'exemple de deux saintes femmes; l'une mariée, qui étoit la mere de Samuel; l'autre veuve, que l'Evangile appelle la Prophétesse, louées toutes les deux dans l'Ecriture, pour la ferveur & l'assiduité de leurs prieres. Souvenez-vous, ajoute-t-il, de beaucoup prier aussi pour moi; car je serois fâché que sous prétexte de respecter ma dignité, qui m'expose à une infinité de périls, vous me refusassiez un secours dont je sens que j'ai tant de besoin. Dans une autre Lettre, saint Augustin dit à Proba, qu'elle avoit eue raison de lui écrire, que la nature est impuissante pour s'élever à Dieu, étant toute panchée vers la terre, au lieu de s'élever en haut vers l'unique objet de son bonheur; mais que Jesus-Christ est venu pour la relever, & mettre le Chrétien au point de n'entendre pas en vain cetre parole qui se dit dans la célébration des saints Mysteres, *Que nos cœurs s'élevent en haut*, & de dire vrai quand il répond, qu'il *tient le sien élevé vers Dieu.* Il la loue de ce qu'elle s'armoit de l'espérance de la vie future, pour se rendre supportables les maux de celle-ci, & lui fait voir qu'ils deviennent des biens, quand on en fait bon usage, & que l'on rend également graces à Dieu dans l'adversité comme dans la prospérité.

V. La Lettre à Volusien, oncle de la jeune Melanie, est du commencement de l'année 412. On y voit que sa mere, qui étoit une femme sainte, souhaitoit extrêmement le salut de son fils. Saint Augustin qui ne le souhaitoit pas moins qu'elle, écrivit à Volusien, pour l'exhorter à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture sainte. Vous n'y trouverez rien, lui dit-il, que de solide & de vrai: ce n'est point par des discours fardés, & des façons de parler étudiées qu'elle s'insinue dans l'esprit; ses paroles ne sont point de celles qui ne font que du bruit & qui sont vuides de sens. Elle touche beaucoup ceux qui cherchent des choses, & non pas des mots: elle les frappe & les étonne; mais c'est pour les mettre ensuite dans une parfaite sécurité. Il lui conseille de lire particulierement les écrits des Apôtres, disant qu'ils lui feroient naître le désir de lire aussi les Prophétes, que les Apôtres citent fort souvent. Il lui promet de répondre par écrit sur toutes les difficultés qui pourront lui survenir, soit en lisant, soit en méditant ce qu'il aura lu.

Lettre 132 à Volusien, en 412, p. 395.

Lettre 133 à Marcellin, 412 p. 396, & à Apringius, p. 397.

VI. Comme les Circoncellions & les Clercs Donatistes, continuoient leurs violences à Hippone & dans les environs, plusieurs d'entre eux furent déférés en justice & convaincus de meurtres & de mutilation. Sur l'avis qu'en eut saint Augustin, il écrivit en 412, au Tribun Marcellin, pour le prier de ne point les punir selon la sévérite des Loix, qui alloient à leur faire souffrir ce qu'ils avoient fait souffrir aux autres. Il le prie de se contenter, sans toucher à leur vie ni à leur corps, de leur ôter la liberté de mal faire, en les tenant en prison ou en les envoyant travailler à quelque ouvrage public, qui en les mettant hors d'état de nuire aux autres, les mettroit même dans la nécessité de faire quelque chose de bon & d'utile. Souvenez-vous, lui dit-il, que vous êtes un Juge Chrétien, & qu'en faisant le devoir de Juge, vous devez faire l'office de pere. Conservez-en les sentimens, & gardez dans le supplice la même douceur que vous avez gardée dans la question, où vous n'avez employé, ni les ongles de fer, ni le feu ; mais seulement les verges, qui sont une sorte de châtimens dont les peres se servent envers leurs enfans, & souvent même les Evêques dans les affaires qui se traitent devant eux. Il lui représente que l'Apôtre ne nous recommande pas seulement la douceur, mais qu'il veut encore que nous la fassions éclater aux yeux des hommes, & lui propose l'exemple de celle que David exerça envers Saül. Il l'assure même que l'indulgence dont il usera en cette occasiion, sera utile à l'Eglise Catholique, ou du moins à celle d'Hippone. Saint Augustin écrivit en même-tems à Apringius, qui étoit Proconsul & frere de Marcellin, croyant que cette affaire pourroit bien tomber entre ses mains. Il lui fait le détail des crimes dont ces Circoncellions étoient coupables, & de la maniere dont ils les avoient avoués ; & le conjure de ne pas employer contre eux, le supplice de mort. Il convient que les Juges du siécle sont les Ministres de Dieu pour la punition de ceux qui font le mal; mais autres, dit-il, sont les intérêts de la société civile, & autres ceux de l'Eglise ; l'une demande une grande sévérité ; l'autre ne cherche qu'à signaler sa douceur. Les souffrances de ceux qui servent Dieu dans l'Eglise Catholique, doivent être à tout le monde des leçons & des exemples de patience, dont il faut se bien garder de ternir le lustre par le sang des meurtriers. Si le dernier supplice étoit la seule peine établie par les Loix, pour réprimer l'audace des méchans, peut-être, seroit-on forcé d'en venir-là ; nous aimerions mieux néanmoins qu'on les laissât aller, que de voir répandre le sang pour venger la mort

de nos freres. Mais puiſqu'il y a des moyens pour accorder l'un & l'autre, c'eſt-à-dire, pour ſignaler la douceur de l'Egliſe, & réprimer en même-tems la cruauté de ſes ennemis; pourquoi ne prendre pas le parti de la douceur, puiſque par-là, on pourvoit à tout, & que les Juges ont ce pouvoir dans les cauſes mêmes qui ne regardent point l'Egliſe.

VII. Voluſien charmé de la beauté du ſtyle & de l'élévation des penſées de la Lettre de ſaint Auguſtin, la lut à Marcellin & à beaucoup d'autres perſonnes. Il y répondit par une Lettre très-polie, & profitant de l'offre que le ſaint Evêque lui avoit faite de réſoudre ſes doutes ſur la Religion, il lui fait le récit d'une conférence où il s'étoit trouvé, dans laquelle un des aſſiſtans avoit propoſé quelques difficultés ſur l'Incarnation, qui tendoient à montrer qu'elle étoit indigne de celui qui a créé toutes choſes. Il prie ſaint Auguſtin de répondre à toutes ces difficultés, & il le fait en des termes qui marquent combien ſa réputation étoit grande dans l'Egliſe. Il y va, dit-il, de votre honneur, de réſoudre ces queſtions: l'ignorance ſe tolere en quelque ſorte dans les autres Evêques, ſans que la Religion en ſouffre; mais quand on vient à l'Evêque Auguſtin, on compte que tout ce qu'il ſe trouvera ignorer, n'eſt pas de la Loi Chrétienne. Comme Voluſien avoit témoigné à Marcellin qu'il avoit encore beaucoup d'autres difficultés ſur leſquelles il auroit ſouhaité d'être éclairci, comme ſur le changement & l'abolition des cérémonies de l'ancien Teſtament, & ſur ce que les préceptes les plus parfaits du nouveau paroiſſent incompatibles avec la vie civile & le bien public des états, ce Seigneur écrivit à S. Auguſtin pour le prier de répondre non-ſeulement aux difficultés que Voluſien lui avoit propoſées ſur l'Incarnation, mais encore à celles qu'il lui propoſoit de ſa part, & de réfuter ſur-tout, ce que les payens oſoient dire, qu'Apollonius de Tyanne, Apulée & quelques autres Magiciens avoient fait de plus grands miracles que Jeſus-Chriſt. L'objection que l'on formoit contre l'Incarnation, étoit conçue en ces termes: « Peut-on croire que le Maître du » monde, qui l'a fait & qui le gouverne, ſe ſoit renfermé dans » le ſein d'une Vierge pendant neuf mois; qu'elle l'ait enfanté » au terme ordinaire de la groſſeſſe des femmes; & que tout cela » ſe ſoit paſſé en elle ſans intereſſer ſa virginité? Quoi! ce Maître » de toutes choſes a été ſi long-tems abſent du Trône d'où il » préſide à l'univers; le ſoin & le gouvernement du monde s'eſt » trouvé tranſporté dans le corps d'un enfant! On a vu cet hom-

Lettres 135 136 & 137 de Voluſien & de Marcellin, & Voluſien, en 412, p. 399 & *ſuiv.*

» me-Dieu se laisser aller au sommeil comme les autres hommes ;
» soutenir sa vie par les alimens, & éprouver tout ce qui fait
» impression sur une nature mortelle, sans qu'il se soit fait con-
» noître pour ce qu'il étoit, par aucun signe proportionné à une
» si grande majesté ; car les démons chassés, les malades guéris,
» & les morts ressuscités, sont peu de chose pour un Dieu, puis-
» que d'autres en ont fait autant. » Pour répondre à cette obje-
ction, saint Augustin fait voir que ceux qui la proposent, ont de fausses idées sur l'Incarnation de Jesus-Christ, de méme que sur l'immensité de Dieu ; que la source de ces fausses idées ne vient que de ce qu'ils ne sont pas capables de distinguer les propriétés des substances spirituelles, d'avec celles des substances corporelles. Quand on dit que Dieu est par tout, & qu'il remplit tout le monde, ce n'est pas, dit saint Augustin, comme l'eau, l'air, ou la lumiere même le pourroit remplir ; en sorte qu'une plus petite partie de la substance de Dieu, remplit une plus grande partie de l'univers. Dieu est par-tout sans qu'aucun lieu le contienne. Il vient sans sortir d'où il étoit, il s'en va sans sortir d'où il vient ; cela étonne l'esprit de l'homme, & parce qu'il ne le comprend pas, peut-être qu'il ne le croit pas. Mais s'il méconnoît son Dieu, qu'il se considere lui-même ; que son ame s'éleve un peu, s'il est possible, au-dessus ducorps, & de ce qu'elle apperçoit par le corps ; & qu'elle voie ce qu'il est, elle à qui le corps sert d'instrument pour agir. Saint Augustin examine de quelle maniere se font en nous les sensations par le moyen de l'union de l'ame avec le corps, & dit que ce qui se passe à cet égard de merveilleux, doit nous convaincre que ce que la foi nous apprend de l'union du Verbe avec la nature humaine n'est pas incroyable ; qu'il a pu prendre un corps dans le sein d'une vierge & se rendre semblable aux hommes, sans rien perdre de son immortalité, & sans qu'il soit arrivé aucun changement à son éternité ; que le Verbe de Dieu demeure toujours, ce qu'il est ; qu'il est tout entier par-tout ; qu'ainsi quand on dit qu'il vient ou qu'il s'en va, cela ne veut dire autre chose sinon qu'il se montre ou qu'il se cache ; car soit qu'il soit visible ou caché, il est toujours présent par-tout, comme la lumiere est présente aux yeux d'un aveugle aussi-bien qu'à ceux d'un homme qui voit clair. Il ne faut pas que le peu d'étendue du corps de Jesus-Christ Christ enfant, nous fasse craindre qu'une aussi grande majesté que celle de Dieu y ait été resserrée, puisque la grandeur de Dieu n'est pas une grandeur d'étendue, mais de vertu & de puis-

ſance, & qu'il s'eſt plû à faire paroître ſes merveilles dans les plus petites choſes, comme dans les fourmis & les abeilles qui ont un ſentiment plus exquis que les chameaux & autres animaux ſemblables. Et comme dans les petites graines qui ſe trouvent dans les figues, dont il fait naître d'auſſi grands arbres que les figuiers, au lieu que d'autres ſemences beaucoup plus groſſes ne produiſent que des plantes beaucoup plus petites. C'eſt par la grandeur de cette même puiſſance qu'il a rendu une vierge féconde, ſans que rien d'extérieur ni d'étranger ait contribué à la faire devenir mere; qu'ayant uni une ame raiſonnable au corps qu'il a formé dans le ſein de cette Vierge, il s'eſt uni lui-même à cette ame & à ce corps; & que ſans aucun changement qui le dégrade, il a bien voulu, par un effet de ſa bonté, faire part à cet homme auquel il s'eſt uni, du nom & de la dignité de Dieu. C'eſt encorce par cette même puiſſance, qu'au bout de 9 mois, il a fait ſortir le corps formé dans le ſein de la vierge Marie, ſans aucune lézion de ſa virginité, par une merveille ſemblable à celle, par laquelle ce même corps devenu grand, eſt entré dans le Cénacle les portes fermées. Or dans tout cela, dit ſaint Auguſtin, il n'y auroit plus rien d'admirable, ſi on en pouvoit rendre raiſon, ni rien de ſingulier, s'il y en avoit des exemples. Concevons que Dieu peut faire des choſes qui nous ſont incompréhenſibles, & qu'il n'y a point d'autres raiſons à rendre de ces merveilles, que la puiſſance de celui qui les a operées. Il ajoute, que ſi Jeſus-Chriſt s'eſt aſſujetti à tous les beſoins des autres hommes, ç'a été pour les convaincre qu'il étoit véritablement homme, & que pour avoir été unis à la nature de Dieu, il n'a pas perdu la nature d'homme. Il répond à ceux qui demandoient comment il s'étoit pu faire, que Dieu & l'homme s'uniſſent aſſez étroitement pour ne faire qu'une même perſonne; que c'eſt à eux à expliquer comment une ame & un corps ſont unis aſſez étroitement, pour n'en faire qu'une. La premiere de ces deux unions ne s'eſt faite qu'une fois; la ſeconde ſe fait tous les jours. Mais elles ont cela de ſemblable, que comme ce qui fait un homme, eſt un corps & une ame unis en unité de perſonnes; ainſi ce qui fait le Chriſt, c'eſt Dieu & l'homme unis de même en unité de perſonne. Il rapporte les motifs de l'Incarnation, qu'il dit avoir été arrêtée avant tous les ſiécles, afin de fournir aux hommes les ſecours néceſſaires pour arriver au ſalut éternel. Ces motifs ſont que Jeſus-Chriſt eſt venu confirmer & ſceller, pour ainſi dire, par ſa préſence & par ſon autorité, non-ſeulement ce qui avoit été

dit par les Prophétes, mais encore par les Philosophes, dans les ouvrages desquels on ne peut nier qu'il ne se trouve des vérités parmi un grand nombre de faussetés. Une telle autorité étoit principalement nécessaire à ceux qui n'auroient sçu découvrir ni distinguer les vérités particulieres dans cette vérité primitive où elles résident, c'est-à dire, aux moins éclairés, qui par la vertu des leçons toutes divines de Jesus-Christ, sont présentement persuadés que l'ame est immortelle, & qu'il y a une autre vie après celle-ci. Il convient que les Prophétes ont fait de semblables miracles à ceux que l'Evangile rapporte de Jesus-Christ, & en particulier, qu'ils ont rendu la vie à des morts; mais il soutient qu'Apulée & les autres Magiciens du paganisme, n'ont rien fait de semblable; & que Moyse, par la seule invocation du nom de Dieu, rendit inutiles tous les efforts des Magiciens d'Egypte dont les merveilles n'étoient qu'apparentes. Que si Jesus-Christ, continue ce Pere, a fait des miracles de même genre qu'étoient ceux des Prophétes, c'est qu'il étoit à propos qu'il fît par lui-même ce qu'il avoit fait par eux. Mais il en a dû faire aussi qui lui fussent particuliers, comme de naître d'une Vierge, de ressusciter & de monter au Ciel. Si c'est peu de chose pour un Dieu, je ne sçais ce qu'on peut désirer de plus. Voudroit-on qu'il eût fait ce qu'il n'a pas dû faire étant revêtu de chair? c'est lui qui a créé le monde; falloit-il qu'après s'être unis à notre nature, il créât un autre monde, pour nous convaincre que c'étoit par lui que le monde avoit été fait? Mais au lieu d'un nouveau monde qu'il n'étoit pas à propos de faire, il a fait dans le monde des choses toutes nouvelles. Car de faire naître d'une vierge, l'homme auquel il s'est uni; de passer de la mort à la vie qui ne finit point; & de s'élever au-dessus des cieux; c'est peut-être quelque chose de plus grand que d'avoir fait le monde. Il dit que pour convaincre ceux qui refusoient de croire le mystere de l'Incarnation, il ne faut que leur faire considerer toute la suite des choses depuis le commencement jusqu'à la consommation de ce Mystere, c'est-à-dire, de leur faire voir que tous les oracles des Prophétes se sont accomplis dans la Naissance, dans la Vie, dans la Mort, dans la Résurrection & dans l'Ascension de Jesus-Christ, de même que dans l'établissement de son Eglise. Il fait une peinture de la naissance de cette Eglise & de son progrès en ces termes: « Jesus-Christ envoie le Saint-Esprit, il en remplit les Fidéles » assemblés en une même maison. Tout remplis de ce divin Esprit » ils parlent toute sorte de langues; ils attaquent courageusement les

» les erreurs; ils prêchent les vérités qui nous sauvent; ils exhortent les hommes à la pénitence, & leur promettent le pardon » de leurs péchés, & non-seulement ils prêchent la véritable Religion, mais ils en confirment la vérité par les miracles les plus » capables de l'établir. Quoiqu'en petit nombre, ils parcourent » toute la terre; ils convertissent toutes les nations avec une facilité admirable, ils croissent au milieu de leurs ennemis, & se » multiplient à force de persécutions; tous les maux qu'on leur fait » souffrir, ne servent qu'à les répandre jusqu'aux extrémités du » monde. D'une poignée de gens qu'ils étoient, grossiers, ignorans & méprisés, ils se trouvent tout d'un coup éclairés, & » célebres par tout le monde, & multiplient avec une vitesse incroyable, faisant plier sous le joug de Jesus-Christ, les plus » grands esprits, les plus éloquens, les plus subtils & les plus » sçavans hommes du monde, dont ils font, non-seulement des » sectateurs, mais des Prédicateurs de la doctrine du salut & de » la véritable piété. Les nations impies & infidéles frémissent » contre l'Eglise: mais elle demeure victorieuse par sa patience, » & par un attachement fidéle & inviolable à sa foi, malgré les » cruautés de ses persécuteurs. Dès que la vérité commence à paroître, les sacrifices de la Loi ancienne s'abolissent, & le Temple même, qui étoit le seul lieu où on les pût offrir est détruit, » parce qu'ils n'étoient que des figures de cette vérité. Le peuple » Juif réprouvé pour son incrédulité, est chassé de son propre » pays, & dispersé çà & là par le monde, afin qu'il porte de » toute part les Livres saints, & qu'on ne puisse pas dire que les » prophéties qui prédisent Jesus-Christ & son Eglise, sont des » piéces fabriquées après coup par les Chrétiens; les idoles & » les Temples des démons se détruisent peu à peu, & tout le » culte sacrilege qu'on leur rendoit, s'abolit, ainsi qu'il avoit été » prédit. Il s'éleve des hérésies contre le nom de Jesus-Christ, » qui se couvrent néanmoins du même nom de Jesus-Christ; & » cela arrive comme il a été prédit, pour donner lieu à l'Eglise » de manifester de plus en plus les trésors de la sainte doctrine » dont elle est dépositaire. » Après cette suite de preuves de la vraie Religion, saint Augustin fait voir que la doctrine de Jesus-Christ est beaucoup au-dessus de tout ce qu'ont enseigné les anciens Philosophes, & que ses préceptes ne sont pas moins salutaires aux Etats qu'aux particuliers, que nos divines Ecritures sont d'un style qui les rend accessibles à tout le monde, quoiqu'il s'y trouve des profondeurs que peu d'esprits peuvent péné-

trer ; que toutefois ce qu'elles nous cachent dans les passages obscurs, n'est que ce qu'elles nous expriment clairement dans les autres. Il répond à ceux qui disoient que la doctrine chrétienne étoit préjudiciable au bien de la république ; qu'ils ne pensoient ainsi, que parce qu'ils souhaitoient que la république subsistât par l'impunité du vice, plûtôt que par la pratique solide de la vertu. Mais il n'en est pas, leur dit-il, de Dieu comme des Rois de la terre, ou des Magistrats à l'égard de qui tous les péchés sont impunis dès qu'ils sont communs. La justice de Dieu ne laisse rien d'impuni.

Lettre 138 & 139 à Marcellin, en 412, p. 410 & *seq.*

VIII. Dans la Lettre suivante, saint Augustin répond aux difficultés que Marcellin lui avoit proposées de la part de Volusien. La premiere regarde le changement & l'abolition de la Loi ancienne. Ce Pere, pour y répondre, rapporte divers exemples de changement dans la nature, tous fondés sur la raison, & en conclut qu'il n'est pas vrai, que ce qui a été une fois bien établi ne se doit jamais changer, puisque souvent, lorsque le tems a changé l'état des choses, la droite raison veut que l'on change ce qui avoit été auparavant très-bien établi. Les sacrifices ordonnés dans l'ancienne Loi convenoient à ces premiers tems, mais ils ne conviennent plus à celui où nous sommes, puisque Dieu qui connoît sans comparaison mieux que l'homme, ce qu'il y a de propre pour chaque tems, en a ordonné d'autres pour celui-ci. Il avoit institué les sacrifices de l'ancienne Loi pour être des signes de ce qui nous vient d'enhaut, & qui va ou à nous enrichir du don des vertus, ou à nous faire acquérir le salut éternel, & pour être aux hommes un exercice de piété très-utile & très-salutaire. Le changement de ces sacrifices avoit été résolu & arrêté dans les conseils de la sagesse de Dieu, les Prophétes l'avoient prédit : *Le tems viendra, dit le Seigneur, dans Jerémie, que je ferai avec la Maison de Jacob, une nouvelle alliance, toute différente de celle que je fis avec leurs peres, lorsque je les tirai d'Egypte.* Ce qui arrive donc de nouveau dans le tems, n'est point nouveau à l'égard de celui qui a fait les tems. Saint Augustin donne pour raison du changement des Sacrifices & des Sacremens de la Loi ancienne, qu'il étoit à propos que les Sacremens qui devoient nous marquer que Jesus-Christ étoit venu, fussent différens de ceux qui n'étoient que des prédictions de sa venue. La seconde objection proposée par Marcellin, étoit touchant la doctrine de Jesus-Christ, qu'on disoit être contraire au bien de l'Etat, parce qu'elle défend de rendre le mal pour le

mal. Saint Augustin la résout, en faisant voir que cette maxime étoit même admise chez les Romains, qui au rapport de Saluste, aimoient mieux pardonner les injures que de s'en venger; qu'une des louanges que Ciceron donne à César, c'est qu'il n'oublioit que les injures; & si l'on suivoit la doctrine de Jesus-Christ en ce point, on établiroit, on conserveroit, on affermiroit, on augmenteroit la République, beaucoup mieux que n'ont sçu faire, ni Romulus, ni Numa, ni Brutus, ni tout ce qu'il y a eu de grands hommes parmi les Romains. La preuve qu'il en donne, c'est que cette doctrine a pour but l'union des cœurs, & que cette union fait le bien d'une République. En effet, la patience avec laquelle Jesus-Christ veut que nous supportions les injures, ne tend qu'à faire que les méchans soient vaincus par les bons, & qu'ils soient ramenés à leur devoir & à la paix. Il dit que le précepte de tendre l'autre joue lorsqu'on a été frappé, regarde plûtôt la préparation du cœur, que ce qui se passe au dehors; & qu'il ne va qu'à nous faire conserver au dedans la patience & la charité, nous laissant au surplus la liberté de faire au dehors ce qui nous paroîtra de plus utile pour ceux dont nous desirons le bien. Il rapporte sur cela l'exemple de Jesus-Christ & de saint Paul; & ajoute, qu'il n'est pas contre la doctrine de Jesus-Christ, de punir les méchans par une sévérité charitable; qu'on peut même faire la guerre dans cet esprit, en ne cherchant la victoire que pour le bien des vaincus, c'est-à-dire, pour les empêcher de faire le mal. Une troisiéme objection étoit, que les Empereurs Chrétiens avoient fait beaucoup de mal aux affaires de l'Empire. Saint Augustin y répond, en montrant que la décadence de la République Romaine, venoit principalement du déréglement & de la corruption des mœurs des Romains, & cite sur cela une Satire de Juvenal. Il dit encore que c'est aux personnes & non à la doctrine, qu'il faudroit imputer cette decadence, ou plûtôt que ce n'est pas tant aux Empereurs mêmes qu'il faudroit s'en prendre, qu'à ceux qui agissent sous leurs ordres, & dont ils ne sçauroient se passer. Quant à ce que l'on comparoit Apollonius & Apulée à Jesus-Christ, il dit que c'est une chose digne de risée; qu'Apulée avec toute sa magie n'a jamais pu non-seulement se faire Roi, mais même arriver à aucune sorte de Magistrature dans la République, ni à se faire dresser une Statue dans la Ville où il s'étoit marié, quelques efforts qu'il se fut donnés à cet égard. Saint Augustin écrivit une autre Lettre au même Marcellin pour le prier de rendre publics

les actes du procès de quelques Donatistes convaincus de crimes atroces par leur propre aveu. Mais il le prie en même-tems & pour le repos de sa conscience, & par l'intérêt que l'Eglise Catholique a de signaler sa douceur, qu'ils ne soient pas punis de mort. Car le principal avantage, lui dit-il, que nous pouvons tirer de leur aveu, c'est qu'il donne lieu à l'Eglise Catholique de marquer la modération qu'elle garde, même envers ses plus cruels ennemis. Il le fait souvenir qu'en matiere de crime, il est au pouvoir des Juges de condamner à moins que ce qui est prescrit par les loix; & lui cite l'exemple de l'Empereur, qui consentit, à la priere des Catholiques, que l'on ne punit point du dernier supplice, les payens qui avoient mis à mort des Clercs du Val-d'Anaune, révérés depuis comme Martyrs. C'étoient saints Sisinnius, Martyrius & Alexandre. Il fait mention des Livres du Batême des enfans, de l'abrégé de la Conférence de Carthage, des deux Lettres précédentes, de celle aux Donatistes, & d'un Livre auquel il travailloit actuellement, pour répondre à cinq questions qu'un Catéchumene nommé Honorat, lui avoit proposées.

Lettre 140 à Honorat, en 412, p. 422.

IX. Par la premiere, Honorat demandoit ce que veulent dire ces paroles de Jesus-Christ: *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné*? Par la seconde, comment il faut entendre ce que dit l'Apôtre: *Je prie Dieu, qu'etant enracinés & fondés dans la charité, vous puissiez comprendre avec tous les Saints, quelle est la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur.* Par la troisiéme, quel est le sens de la parabole des dix Vierges de l'Evangile, dont les unes sont folles & les autres sages. La quatriéme, regardoit l'explication des *ténébres extérieures*, dont il est parlé en saint Matthieu; & la cinquiéme, comment il faut entendre ce qu'a dit saint Jean, que *le Verbe a été fait chair*. Saint Augustin prenant occasion de ces questions pour attaquer les Pélagiens qui commençoient à se multiplier, en ajouta une sixiéme, qui avoit pour but de montrer quelle est la grace du nouveau Testament. Il s'appliqua même particulierement à l'examiner, & y fit revenir toutes celles qu'Honorat lui avoit proposées: d'où vient que ce Livre est intitulé, *De la grace du nouveau Testament*. Il y mêla encore l'explication du Pseaume 21, dont les premieres paroles sont la matiere de la premiere question d'Honorat. Il parle de cette Lettre dans le chapitre 36 du second Livre des Rétractations, où il l'appelle un Livre. Elle mérite en effet, ce titre par sa longueur: il en est parlé dans Cassiodore (*a*). Saint

(*a*) Cassiod. *instit. divin. cap.* 16.

Auguſtin y remarque d'abord, qu'il y a deux ſortes de vies & de félicités qui partagent les hommes; que la premiere ne cherche que ce qui flate le corps, que la ſeconde ne s'occupe que des plaiſirs qui touchent l'eſprit; que cette différence vient de ce que les hommes, qui ont tous une ame douée de raiſon, ne font pas de cette raiſon un uſage égal; les uns ne s'en ſervant que pour ſe porter aux biens qui touchent les ſens; les autres, pour en rechercher qui ne regardent que l'eſprit; que l'ame peut toutefois faire un bon uſage de la félicité même temporelle, en n'en uſant que pour le ſervice du Créateur: car toutes les ſubſtances que Dieu a créées, ſoit corporelles, ſoit ſpirituelles, étant bonnes de leur nature, c'eſt un bien d'en uſer ſelon l'ordre établi de Dieu: comme c'eſt un mal d'en uſer contre l'ordre. Il remarque que Dieu a accordé la félicité temporelle aux anciens Patriarches, mais en annonçant ſous le voile de ces avantages temporels la nouvelle alliance: en ſorte que ces Saints, quoique Miniſtres de l'ancienne qui convenoit à leur tems, appartenoit néanmoins à la nouvelle; & que la félicité temporelle dont ils jouiſſoient, leur repréſentoit la véritable félicité qui ne finira jamais. La grace qui étoit auſſi demeurée cachée ſous les voiles de l'ancienne alliance, s'eſt manifeſtée dans la plénitude des tems; le Verbe de Dieu par qui toutes choſes ont été faites, s'étant uni à un homme pour être vu des hommes, afin de les guérir de leur corruption & de leur aveuglement par le moyen de la foi, & pour les mettre en état de voir ce qu'ils n'étoient pas capables de voir auparavant. Ceux qui l'ont reçu, ſont devenus les enfans de Dieu; enfans, non par nature comme Jeſus-Chriſt, mais enfans d'adoption par la grace. Comme le Verbe ne s'eſt fait homme que pour nous manifeſter ce qui a rapport à la vie éternelle, & non pas à celle que nous menons ici-bas, il n'a rien dû paroître en lui d'heureux ni de déſirable ſelon le monde; de-là viennent ſes abaiſſemens, ſa paſſion, les fouets, les crachats, les outrages, les croix, les plaies & la mort même, où il a paru aux yeux du monde, comme vaincu & ſuccombant ſous la force de ſes ennemis; tout cela afin que ſes Fidéles appriſſent ce qu'ils doivent eſperer & demander pour récompenſe de leur piété, à celui dont ils ont été fait les enfans; & qu'ils ne regardaſſent pas la félicité de cette vie comme quelque choſe de grand. Auſſi voyons-nous que Dieu par une diſpoſition ſalutaire de ſa providence, fait part aux impies mêmes, de la félicité de cette vie, de peur que les bons ne la recherchent comme quelque choſe de grand prix.

Telle eſt l'économie de la nouvelle alliance, que ſaint Auguſtin explique fort au long. Pour la prouver, il donne l'explication du Pſeaume 21 tout entier, montrant que ces mots, *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné?* qui faiſoient le ſujet de la premiere queſtion d'Honorat, ſont comme tout le reſte de ce Pſeaume, un langage que Jeſus-Chriſt a emprunté de notre infirmité, qui le rendoit ſujet à la mort qu'il alloit ſouffrir ſur la Croix. Il s'applique ſur-tout dans cette explication, à faire voir que nous devons mépriſer tous les biens de cette vie, & ne faire d'eſtime que de ceux dont nous jouïrons dans l'autre, l'amour des biens éternels étant la ſeule fin de la nouvelle alliance. Que l'infirmité humaine ſe garde donc bien, ajoute-t-il, de croire que ce ſoit le Verbe de Dieu qui parle dans ce Pſeaume; qu'elle y reconnoiſſe au contraire, le langage de cette chair, qui eſt comme tout le reſte, l'ouvrage de ce même Verbe. Qu'elle entende la voix d'une chair mortelle, devenue par ſon union avec le Verbe, le remede qui guérit notre aveuglement. Il dit encore, que Jeſus-Chriſt a exprimé par ces paroles, le ſentiment de ces Martyrs, qui ſelon la nature, auroient voulu ne pas mourir, & qui en ce ſens, ont paru abandonnés de Dieu pour un tems, en ce qu'il n'a pas fait pour eux ce qu'ils auroient déſiré ſelon la nature; mais que ſi l'on reconnoît la voix des Martyrs dans cette plainte de Jeſus-Chriſt à ſon Pere, on ne la reconnoît pas moins dans ces autres qu'il lui adreſſe aux approches de ſa Paſſion : *Que votre volonté ſe faſſe & non pas la mienne.* Il explique du diable & de ſes anges, ce qui eſt dit des ténebres extérieures, diſant qu'on pourroit encore les entendre des maux du corps que ſouffriront les damnés. Quant aux quatre dimenſions dont parle ſaint Paul, il montre qu'elles conviennent à la charité. Car tantôt elle s'exerce dans les bonnes œuvres, cherchant de toutes parts à faire le bien, & s'étendant à tous les beſoins auxquels elle peut ſubvenir : & c'eſt-là ſa *largeur*. Tantôt elle ſupporte les adverſités de cette vie avec une patience qui ne ſe laſſe pas, perſéverant courageuſement dans ce que la vérité lui fait embraſſer : & c'eſt-là ſa *longueur*. Or dans l'un & dans l'autre, elle a pour objet la vie éternelle qui lui eſt promiſe dans le ciel : & c'eſt-là ſa *hauteur*. Elle vient d'un principe caché qui nous eſt impénétrable, c'eſt-à-dire, des richeſſes de la ſageſſe & de la ſcience de Dieu : & voilà ſa *profondeur*. La doctrine renfermée dans la Parabole des dix Vierges, tend encore à nous inſpirer l'amour des biens éternels : les lampes ardentes que tien-

nent les Vierges ſages, ne ſignifiant autre choſe que les bonnes œuvres qu'elles font, tant pour glorifier notre Pere céleſte que pour édifier les hommes, & acquérir la vie immortelle. Saint Auguſtin dit que l'Evangile nomme folles, celles, qui touchées des louanges des hommes, ne ſongent qu'à s'en procurer par le bien qu'elles font; au lieu que les Vierges ſages mettent toute leur gloire dans le bon témoignage de leur conſcience. Il combat les Pélagiens, mais ſans les nommer, ſe contentant de montrer, qu'en ſuivant leur nouvelle doctrine, il n'étoit pas poſſible qu'on eût un grand amour pour Dieu, ni qu'on ne ſe glorifiât qu'en lui, puiſqu'ils ne connoiſſoient point la juſtice qui vient de Dieu, & qu'ils croyoient tenir d'eux-mêmes ce qu'ils avoient de bon. En parlant du Sacrifice de la Meſſe, il n'en revele pas le myſtere, diſant à Honorat, qu'il ſçauroit après avoir reçu le Batême, en quel tems & de quelle maniere on l'offroit.

X. La Lettre aux Donatiſtes, eſt ſignée de Sylvain, de Valentin, d'Aurele, de S. Auguſtin & de quatre autres Evêques du nombre de ceux qui avoient aſſiſté au Concile de Zerte en 412. Mais ſaint Auguſtin reconnoît dans ſon ſecond Livre des Rétractations, que ce fut lui qui la compoſa, quoiqu'on ne la mît pas au rang des ſiennes, à cauſe qu'elle fut faite de l'avis & au nom du Concile. On y voit en abrégé, ce qui s'étoit paſſé de plus important dans la Conférence de Carthage, & comment les Evêques Donatiſtes y avoient été convaincus de ſchiſme.

Lettre 141 aux Donatiſtes, en 412, p. 456.

XI. Celle qui eſt adreſſée à Saturnin & Eufrate qui étoient, ce ſemble, Prêtres d'Hippone, mais attachés au parti des Donatiſtes, eſt pour les congratuler, & d'autres Clercs de la même communion, de ce qu'ils étoient revenus à la paix & à l'unité de Jeſus-Chriſt. Saint Auguſtin les exhorte à y demeurer fermes, & à s'acquitter fidélement & avec une ſainte joie de leur miniſtere, dans la vue de plaire à Dieu, à qui nous devons rendre compte de toutes nos actions.

Lettre 142 à Saturnin & Eufrate, en 412, p. 461.

XII. Marcellin lui avoit écrit par l'Evêque Boniface, pour lui demander, comment les Magiciens de Pharaon avoient pu trouver en Egypte, de l'eau qu'ils puſſent convertir en ſang à l'imitation de ce qu'avoit fait Moyſe, puiſque par ce miracle de ce Légiſlateur, toute l'eau d'Egypte étoit déja changée en ſang. Saint Auguſtin dit, que l'on peut répondre en deux manieres à cette difficulté; l'une, en diſant que ces Magiciens s'étoient fait apporter de l'eau de la Mer; & l'autre, qui paroît plus vraiſemblable, en diſant que les plaies d'Egypte n'avoient eu leur effet

Lettre 143. à Marcellin, en 412, p. 463.

que dans les lieux où habitoient les Egyptiens, & non dans ceux où étoient les enfans d'Israël. Par une seconde Lettre que le Prêtre Urbain avoit apportée à saint Augustin, Marcellin lui proposoit une autre difficulté tirée du troisiéme de ses Livres du Libre-Arbitre ; où parlant de l'ame raisonnable, il disoit, que par un effet de l'ordre qu'il a plu à Dieu d'établir, elle a été unie à une nature si fort au-dessous de la sienne, c'est-à-dire, au corps, qu'elle ne le gouverne pas tout-à-fait comme elle voudroit, & n'en dispose qu'autant que les loix générales de l'ordre établi de Dieu, le permet. Il répond premierement, qu'il se croyoit très-capable de faire des fautes, & qu'on ne lui faisoit point de plaisir de parler de lui d'une autre maniere. Car ce seroit, dit-il, s'aimer d'un amour bien déréglé, si pour cacher ses erreurs, on vouloit laisser errer les autres. N'est-il pas plus utile à tout le monde, non-seulement que les lecteurs ne se méprennent point où l'Auteur s'est mépris ; mais que l'Auteur même soit redressé par les lecteurs, ou que s'il ne veut pas entendre raison, du moins il erre tout seul. Il dit en second lieu, que ses Livres ayant été écrits avec précipitation, il étoit dans le dessein de les revoir tous, pour marquer dans un écrit qu'il publieroit exprès, ce qu'il y auroit trouvé à redire, & faire voir à tout le monde combien il se flatoit peu lui-même. Il remarque ensuite, qu'on ne doit point approuver la louange que Cicéron a donnée à une personne, en disant ; *qu'il ne lui étoit jamais échapé un seul mot qu'il eût voulu n'avoir pas dit* ; que cette louange ne peut convenir qu'à des hommes tout divins, par qui le Saint-Esprit a parlé. Il fait voir après cela, qu'on ne pouvoit rien reprendre dans l'endroit de ses Livres du Libre-Arbitre qu'on objectoit, puisqu'il n'y avoit rien décidé touchant l'origine de l'ame, & qu'il étoit certain, que depuis le péché d'Adam, l'ame ne gouvernoit pas son corps avec un pouvoir égal à celui qu'elle auroit, si Adam n'eût pas péché. Il dit à ceux qui lui faisoient cette objection, on croit que c'étoit les Pélagiens, de decider eux-mêmes ce que l'on devoit penser sur l'origine de l'ame, sur laquelle, ni l'Ecriture, ni la raison, ne dictoient rien de certain. Il marque à Marcellin, qui le pressoit de donner au public ses Ouvrages sur la Genese & sur la Trinité, qu'il ne les donnera qu'après qu'il aura eu le loisir de les corriger. Comme Volusien avoit témoigné n'être pas convaincu, que la bienheureuse Marie ait pu concevoir & enfanter Jesus-Christ, sans cesser d'être vierge, saint Augustin répond que si ce qu'il en avoit dit, ne persuadoit pas

sa

possibilité de ce miracle, il falloit nier aussi tout ce qui s'est jamais fait de miraculeux sur les corps.

XIII. Ce saint Evêque étant à Cirthe en 412, donna tous ses soins à la conversion des Donatistes, qui y étoient en si grand nombre, qu'ils formoient le corps de la Ville. Ses travaux n'eurent pas d'abord le succès qu'il auroit souhaité; mais après qu'il fut sorti de Cirthe, presque tous les Donatistes qui y étoient, embrasserent l'union. Persuadés que Dieu avoit opéré leur conversion par le ministere de saint Augustin, ils lui écrivirent pour lui en apprendre la nouvelle, & le prier de les venir visiter. Le Saint leur répondit, qu'ils devoient regarder leur conversion, comme l'ouvrage de Dieu, & non comme celui des hommes; qu'il étoit bien vrai, comme ils le disoient dans leur Lettre, que Polemon homme débauché, avoit été changé tout d'un coup par les Discours de Xenocrate, mais qu'il ne l'étoit pas moins qu'on devoit attribuer ce changement à Dieu même. Car ce seroit, dit-il, le comble de l'orgueil & de l'ingratitude, de s'imaginer que la beauté du corps, la force & la santé, sont des dons de Dieu, & que la chasteté qui fait partie de la beauté de l'ame, put être l'ouvrage de l'homme? Il exhorte donc ceux de Cirthe, à reconnoître que c'étoit à Dieu qu'ils devoient rendre graces. Craignez-le, ajoute-t-il, si vous voulez ne pas tomber; aimez-le, si vous voulez avancer. Il leur dit quelque chose de l'affaire de Cecilien dont s'autorisoient ceux de leur Ville qui résistoient encore à la vérité; & leur fait entendre, que cet Evêque ayant été trouvé innocent, les Donatistes ne pouvoient en prendre occasion de se séparer de l'Eglise Catholique.

Lettres 144 à ceux de Cirthe, en 412, p. 468.

XIV. La Lettre suivante, est encore une réponse de saint Augustin à un de ses amis nommé Anastase, qui se trouvoit au milieu des troubles & des malheurs, dont le monde étoit alors accablé. C'est pour cela qu'il lui fait voir que les peines de cette vie ne peuvent nous être qu'utiles, puisqu'à mesure qu'elles se multiplient, elles nous font desirer plus fortement le repos éternel de l'autre; que le monde est plus dangereux quand il nous caresse, que quand il nous tourmente, parce que ses caresses en inspirent insensiblement l'amour, au lieu que ses disgraces ne peuvent nous en donner que du dégoût & de l'horreur. Il dit ensuite que l'amour des biens de la terre se glissent tellement dans notre cœur pendant cette vie, qu'il a toujours quelque part à nos meilleures actions; qu'on ne peut s'en défendre, à moins que la grace de Dieu ne vienne au secours de la volonté,

Lettre 145 à Anastase, en 412 ou 413, p. 469.

qui ne peut être regardée comme libre, tant qu'elle est dominée & maîtrisée par la cupidité ; que la Loi sert à découvrir à l'homme sa propre foiblesse, afin que la connoissant, il ait recours à Jesus-Christ ; qu'ainsi la Loi conduit à la foi qui nous obtient l'effusion du Saint-Esprit, c'est-à-dire, la charité qui accomplit la Loi ; & qu'en vain on se croit victorieux du péché, lorsqu'on ne s'en abstient que par la crainte du châtiment. Quoiqu'on n'aille pas, dit-il, jusqu'à l'action extérieure de ce que la cupidité demande, le desir secret qu'on a dans le cœur de faire le mal, qui n'est retenu que par la crainte de la peine, est un tyran dont on demeure esclave. Ainsi l'on peut dire que celui qui ne s'abstient de pécher que par la crainte du châtiment, est ennemi de la justice ; mais qu'il en sera l'ami, quand l'amour de cette même justice l'empêchera de pécher : car alors il craindra véritablement de pécher. Tant qu'il n'y a que la crainte de l'enfer qui retient le pécheur, il ne craint pas de pécher, mais de brûler : au lieu que celui qui a une véritable crainte de pécher, n'a pas moins d'horreur pour le péché que pour l'enfer ; & c'est-là cette crainte du Seigneur, cette crainte chaste qui demeure éternellement. Mais pour la crainte qui n'a d'autre objet que la peine, elle en est toujours accompagnée, elle n'est point dans la charité, & la charité parfaite la chasse dehors. Nous ne haïssons donc le péché, dit saint Augustin, qu'autant que nous aimons la justice, & ce qui nous la peut faire aimer, ce n'est pas la lettre de la Loi, mais l'esprit qui nous guérit par la grace. Il fait voir que ce n'est pas non plus la crainte du châtiment, mais l'amour qui nous tient unis à Jesus-Christ, & que cet amour n'est autre que l'amour de la justice. Il combat encore l'Hérésie des Pélagiens, sans la nommer, & il en usa ainsi jusques vers l'an 416. Cette hérésie donnoit tout à la volonté de l'homme, comme si elle n'eût besoin que de connoître la Loi, pour l'observer, sans être aidée du secours de la grace. D'où ce saint Evêque infere, que c'étoit donc en vain que Jesus-Christ nous avoit ordonné de prier pour ne point tomber dans la tentation, puisque suivant les principes de cette nouvelle doctrine, il étoit au pouvoir de la volonté de vaincre la tentation sans le secours de la grace.

Lettre 146 á Pélage, en 413, p. 4733.

XV. Quoique la Lettre que saint Augustin écrivit à Pélage vers le commencement de l'an 413, ne fût qu'une réponse de civilité, il ne laisse pas, sçachant qu'il combattoit la grace de Jesus-Christ, de lui en toucher quelque chose. Priez, lui dit-il, pour moi, afin que le Seigneur me rende tel que vous croyez

que je suis: Je le prie qu'il lui plaise de vous rendre agréable à ses yeux.

XVI. Il parle dans son second Livre des Rétractations, des deux Lettres suivantes: l'une à Pauline, & l'autre à Fortunatien Evêque de Sique, & les met après les Livres composés en 412. Il remarque que dans la premiere, qui est intitulée: *De la Vision de Dieu*, il n'avoit pas voulu entrer dans la question, Si Dieu, qui est un pur esprit, peut être vû par les yeux mêmes d'un corps devenu spirituel, comme seront ceux des Saints après la résurrection, & de quelle maniere cela se peut faire: mais qu'ayant promis de composer quelques Traités particuliers sur ce point, il l'avoit en effet examiné & suffisamment éclairci, dans le dernier Livre de la Cité de Dieu. L'occasion de cette Lettre à Pauline, lui vint de ce qu'il avoit dit dans une autre Lettre assez courte, Que les yeux de notre chair ne peuvent voir Dieu présentement, & ne le pourront pas même après la résurrection. Il s'y étoit encore servi de ces paroles: Que la chair plongée dans des pensées toutes charnelles, écoute ce que dit J. C. *Dieu est esprit.* On trouve à peu près les mêmes termes, dans la Lettre à Italique. Pauline ayant vu cette Lettre, pria saint Augustin de lui expliquer avec étendue, ce qui regardoit la vision de Dieu, & de traiter fort au long la question, Si Dieu peut être vu des yeux du corps. Le Saint ne put lui refuser cette grace; mais ses occupations, & la difficulté de la matiere, ne lui permirent pas de satisfaire si-tôt un si saint desir. Il ne le fit que vers l'an 413, quoiqu'il en eut été prié long-tems auparavant. Il prie Pauline de ne se pas faire une loi de croire tout ce qu'il lui dira sur ce sujet, à moins qu'elle ne le voie appuyé de l'autorité de l'Ecriture, ou qu'elle ne la comprenne par la lumiere intérieure de la vérité. Ensuite il pose pour un principe avéré, qu'on peut voir Dieu, puisqu'il est dit dans l'Evangile: *Heureux ceux qui ont le cœur pur, car ils verront Dieu.* Et encore: *Nous sçavons que lorsqu'il viendra à paroître nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* Il pose un autre principe également établi dans l'Ecriture, que personne *n'a jamais vu Dieu.* Cependant, ajoute-t-il, Jacob dit dans la Genese: *J'ai vu Dieu face-à-face, & il ne m'en a point couté la vie*: & on lit dans l'Evangile, que les Anges mêmes voïent sans cesse le visage du Pere céleste. Il rapporte plusieurs autres passages de l'Ecriture, où il est dit que Dieu a été vu d'Abraham, d'Isaac, & de plusieurs autres Anciens, & un du Livre de Job, où il est dit que le Diable se présenta devant Dieu avec les bons

Lettre 147 à Pauline, en 413, p. 473.

Lib. 2 Retract. c. 41.

Epist. 92.

Matth. 5, 8.

1 Joan. 3, 2.

Joan. 1, 18.

Genes. 32, 30.

Matth. 18, 10.

Anges ; d'où quelques-uns inferoient, Les impies mêmes verront Dieu. Pour accorder ces passages les uns avec les autres, saint Augustin dit que les uns regardent l'avenir, & les autres le passé ; & qu'encore que personne n'ait jamais vu Dieu, cela n'empêche pas que ceux qui deviendront enfans de Dieu par la pureté de leur cœur, ne doivent le voir un jour ; que saint Jean ne dit pas, *Nous avons vu Dieu tel qu'il est*, mais *nous le verrons* ; que quand le même Apôtre dit que personne n'a vu Dieu, il ne parle que des hommes & non des Anges ; que Dieu a été vu des Saints de l'Ancien Testament, non dans sa propre essence, mais sous la figure qu'il lui a plu de paroître ; figure qu'il a formée, non de sa substance, qui est inaltérable & incapable de changement, mais qu'il a choisie par sa volonté. Il prouve que ce n'est qu'en cette maniere que Moyse a vu Dieu, puisque s'il l'avoit vu dans sa propre nature, ce Prophéte ne lui auroit pas dit : *Montrez vous à moi, & faites que je vous voie* ; & il n'auroit pas reçu cette réponse : *Nul homme vivant ne sçauroit voir Dieu.* Il dit que nous le verrons lorsque élevés par les illustrations ineffables qui émanent du Fils unique, au point de pureté qui puisse nous rendre capables de le voir, nous serons pénétrés de cette vue ineffable. Il soutient qu'on ne doit pas croire que le Diable ait vu Dieu lorsqu'il se présenta devant lui avec les Anges : car, dit-il, nous voyons bien ce qui se présente devant nous, mais il ne s'ensuit pas que nous en soyons vus. Aussi l'Ecriture ne dit pas qu'ils aient vu Dieu, mais seulement qu'ils parurent devant Dieu. Dieu, conclut ce Pere, est donc invisible par sa nature ; mais il se fait voir quand il lui plaît, comme il lui plaît ; & il a été vu de plusieurs, non tel qu'il est, mais sous la forme qu'il lui a plu. Si notre ame & notre intelligence, qui est ce qu'il y a de plus excellent en nous, est invisible à nos yeux ; comment est-ce que ce qui est infiniment plus excellent, pourroit être visible à ces mêmes yeux ? Mais quelque invisible que soit Dieu, les cœurs purs ne laisseront pas de contempler sa substance : c'est même en cela que consistera la grande & ineffable récompense, que le Fils de Dieu a promise à ceux qui aiment Dieu & qui le servent. Saint Augustin s'appuie dans tout ce qu'il dit, sur la vision de Dieu, des paroles de saint Ambroise, sur la même matiere, mais en avertissant Pauline qu'il ne l'obligeroit pas à avoir autant de déférence pour les pensées de ce Pere, qu'elle en avoit pour les saintes Ecritures. Il s'objecte : Que verront donc les yeux du corps dans la vie future, s'ils sont incapables de voir

Dieu ? Seront-ils comme ceux des aveugles dans une entiere incapacité de rien voir, ou les aurons-nous sains & entiers pour n'en faire aucun usage ? A quoi il répond que cette difficulté ne doit faire aucune peine. Car s'il n'y a point de corps dans le Ciel, comme le prétendent ceux qui la font, il n'y aura point d'yeux par conséquent, & dès-là leur objection tombe d'elle-même. Si au contraire il doit y avoir des corps, il y aura de quoi faire usage des yeux du corps.

XVII. Saint Augustin traite encore la question de la vision de Dieu, dans un Mémoire adressé à Fortunatien Evêque de Sique. Voici quelle en fut l'occasion. Dans une Lettre sur la même matiere, il avoit dit que Dieu n'est point visible des yeux du corps, ni sur la terre, ni dans le Ciel. L'Evêque qu'il réfutoit dans cette Lettre, & qui n'étoit pas éloigné de l'erreur des Antropomorphites, se trouva choqué de quelques termes qui étoient échapés à saint Augustin dans la chaleur de la composition. Le Saint se condamna lui-même, au lieu de s'excuser, & pria cet Evêque de lui pardonner cette faute, en considération de leur ancienne amitié. L'Evêque le refusa. Ce qui engagea saint Augustin à lui faire écrire par une personne vénérable, à prier Fortunatien de le voir de sa part, & de l'assurer, que loin de le mépriser, il l'honoroit sincerement & craignoit Dieu en sa personne. En attendant la réussite de cette médiation, il envoya à Fortunatien le Mémoire, dont nous parlons, ou soutenant toujours la même vérité qu'il avoit défendue dans sa Lettre, il montre qu'on ne peut dire en aucune maniere que Dieu puisse être vu des yeux du corps, même glorieux, en la maniere que nous voyons les choses sensibles. C'est ce qu'il prouve par les témoignages de saint Ambroise, de saint Jerôme, de saint Athanase, & de saint Gregoire Evêque dans l'Orient, c'est-à-dire, de Gregoire d'Elvire. Il consent d'examiner avec cet Evêque, dans un esprit de paix, quelle sera cette qualité spirituelle qu'auront les corps après la résurrection, & dit que s'il croit qu'elle sera de nature à leur faire voir les choses mêmes intellectuelles, il est prêt d'écouter avec beaucoup de docilité, les raisons qu'il aura à lui dire de son sentiment. Du reste j'avoue, dit-il, que je n'ai encore rien trouvé nulle part qui m'ait parû suffisant, ni pour instruire les autres, ni pour me fixer moi-même sur ce que seront ces corps spirituels que nous aurons après la résurrection; jusques à quel point ils seront tranformés & changés en mieux; si cela ira jusqu'à la pureté & la simplicité de la nature spirituelle,

Lettre 148 à Fortunatien en 413. p. 476.

ensorte que l'homme tout entier ne soit plus qu'esprit, ou, ce que je croirois plus volontiers, sans oser pourtant le donner pour certain, si nos corps ne seront spirituels qu'à raison de l'agilité & de l'activité ineffable qu'ils auront, quoique d'ailleurs la substance corporelle demeure corporelle, sans avoir, non plus qu'ici-bas, de vie ni de sentiment par elle-même, mais seulement par l'esprit qui l'anime, & qui s'en sert comme d'un instrument. Il explique en quel sens on doit expliquer les endroits de l'Ecriture, qui parlent de Dieu comme de quelque chose de corporel, comme par les aîles que l'Ecriture lui attribue, nous n'entendons autre chose, dit-il, que sa protection; de même quand elle parle de ses mains, nous ne devons entendre que son opération; par ses pieds, que ce qui nous le rend présent; par ses yeux, que la connoissance qu'il a de toutes choses; par son visage, que celle que nous avons de lui, & ainsi de toutes les autres expressions dont l'Ecriture se sert en parlant de Dieu, & que je ne doute point qu'on ne doive prendre dans un sens qui ne convient qu'aux purs esprits. Je ne suis ni le seul qui le croie, ni le premier qui l'ait cru: c'est un sentiment commun à tous ceux qui ayant eu l'intelligence assez épurée pour comprendre quelque chose de la nature spirituelle de Dieu, ont combattu ceux qui veulent qu'il ait un corps comme les nôtres, & à qui on a donné pour cette raison le nom d'Antropomorphites. Il ajoute, que soit que nous trouvions ou non ce que ce sera que cette qualité spirituelle de nos corps après la résurrection, nous devons croire sans hésiter que nous verrons Dieu, & qu'il suffit pour nous le faire croire, que dès cette vie nous voyions des yeux de l'esprit, la charité, la paix, la sainteté, & les autres choses purement spirituelles, plus ou moins selon qu'ils sont plus ou moins purs.

Lettre 149 à saint Paulin, en 414, p. 503.

XVIII. Saint Paulin avoit proposé diverses questions à saint Augustin, tant sur les Pseaumes, que sur les Epîtres de saint Paul & sur les Evangiles. Ce fut pour y satisfaire, que ce Pere lui écrivit la Lettre 149, dont on met l'époque en 414. Il y enseigne que le sens le plus naturel de ces paroles du Pseaume 16: *Chassez-les de la terre*, est celui-ci: Chassez les Juifs de la terre que vous leur aviez donnée, & dispersez-les parmi les Nations: c'est en effet ce qui est arrivé, lorsque ayant été vaincus & désarmés par les Romains, leur République fut entierement ruinée. Ce qu'ajoute le Psalmiste: *Leurs entrailles ont été remplies de ce que vous aviez de caché*, veut dire, qu'ils ont été visiblement séparés de l'Eglise, par un effet des secrets jugemens

de Dieu, & qu'ils ont encore ressenti dans le fond de leur conscience, les châtimens secrets, dont Dieu punit invisiblement les méchans. Par les paroles suivantes : *Ils ont été rassasiés de leurs propres enfans*, saint Augustin entend les œuvres des méchans, qui sont comme les enfans de leur cœur. Et pour ce qui est dit ensuite : *Ils ont laissé leurs restes à leurs petits enfans*, il croit que c'est l'accomplissement de ce que les Juifs demandoient eux-mêmes, à la Passion de Jesus-Christ, disant que son sang retombât sur eux & sur leurs enfans : car il est vrai qu'ils ont laissé à leurs enfans les restes de leurs péchés, & les suites funestes de leurs œuvres criminelles. Il dit qu'au lieu que nous lisons dans le Pseaume 15 : *Il a rendu toutes ses volontés admirables au milieu d'eux*, on doit lire comme s'il y avoit, *en eux*; & que cet endroit doit s'entendre des Saints qui sont dans la terre du Seigneur, c'est-à-dire, dans son Eglise. Il entend des Juifs ce qui est dit dans le Pseaume 58 : *Ne les exterminez point, & ne permettez pas qu'ils oublient votre Loi*, & dit que le Prophéte demande à Dieu par ces paroles, que cette Nation, quoique vaincue & détruite par ses ennemis, ne se laisse point aller à la superstition, & à l'idolâtrie de ses vainqueurs ; mais qu'elle demeure toujours attachée à l'observance de sa Loi ; afin qu'elle soit un témoin irréprochable de la vérité de la Sainte-Ecriture, dans toutes les parties du monde, d'où Dieu devoit assembler son Eglise. Car les Juifs nous servent d'une preuve invincible, pour persuader aux Payens que ce n'a pas été par une invention humaine, ni par l'industrie d'un imposteur, que le nom de Jesus-Christ s'est acquis tout à coup une si grande autorité parmi toutes les Nations, qu'on le regarde comme l'objet de notre vénération, & comme l'espérance du salut éternel ; mais que cela s'est fait par les ordres de Dieu, qui avoient été écrits & publiés long-tems auparavant. En effet, ne pouvoit-on pas dire que ces Prophéties ont été forgées par les Chrétiens, si nous n'en justifiions la vérité, par les Livres mêmes de nos ennemis ? C'est pour cela que le Prophéte dit à Dieu : Ne souffrez pas que cette Nation périsse absolument, ni qu'elle oublie votre Loi ; comme il seroit arrivé, si les Juifs avoient été contraints d'embrasser la Religion des Romains, & qu'ils n'eussent pas eu la liberté d'exercer une partie de la leur. Le Prophéte ajoute : *Dispersez-les par votre puissance*, parce que s'ils demeuroient tous dans un même endroit, ils ne pourroient pas contribuer à faire recevoir les vérités de l'Evangile, qui devoit être prêché avec fruit par

tout le Monde, en faisant connoître par les Livres sacrés, que ces vérités y étoient prédites. Il falloit donc que Dieu par sa puissance les dispersât par toute la terre, pour déposer en faveur de celui qu'ils ont rejetté, persécuté & mis à mort; faisant voir que toutes ces choses étoient prédites dans les Livres de la Loi, qu'ils n'oublient point, quoique ce souvenir leur soit inutile. Car autre chose est d'avoir la Loi de Dieu dans la mémoire, & autre chose d'en pénétrer l'obligation, & les mysteres qu'elle contient. A l'égard de ce que dit saint Paul, que Dieu *a établi dans son Eglise, les uns Apôtres, les autres Prophétes*, saint Augustin croit que par ce mot de *Prophétes*, il faut entendre ceux qui dans les premiers tems du Christianisme avoient reçu le don de Prophétie, comme Agabus, & non pas les anciens Prophétes qui ont prédit l'Incarnation de Jesus-Christ; que saint Paul n'a distingué au même endroit, les *Evangélistes* des *Apôtres*, que pour nous faire connoître que saint Marc & saint Luc qui sont Evangélistes, n'ont point été Apôtres; que les noms de *Pasteurs* & de *Docteurs* conviennent à la même personne, & que l'Apôtre n'a ajouté le mot de *Docteur* à celui de *Pasteur*, que pour apprendre aux Pasteurs qu'ils sont obligés d'enseigner. Il s'étend beaucoup à montrer la différence qu'il faut faire entre les *supplications* & les *prieres* dont parle saint Paul, & tout ce qu'il dit là-dessus se réduit à faire voir que par le mot de *supplications*, nous devons entendre toutes les cérémonies qui se font, & les paroles qui se prononcent par les Ministres de l'Eglise, avant la bénédiction de ce qui se met sur la table du Seigneur; & par celui de *prieres*, ce qui se fait, & se dit, pendant que l'on bénit ces oblations, qu'on les santifie, & qu'on les partage pour les distribuer aux Fidéles; ce qui se termine, selon la pratique de presque toutes les Eglises, par l'Oraison Dominicale. Quant au mot *d'interpellations*, que les éxemplaires de saint Paulin rendoient par celui de *demandes*, le sentiment de saint Augustin est que ce sont les prieres que l'on fait quand on bénit le peuple, & que les Evêques étendant les mains sur lui, l'offrent à la miséricorde de la toute-puissance de Dieu. Après toutes ces saintes cérémonies, vient, dit-il, l'action de graces, qui se fait lorsque l'on a participé à ce grand Sacrement, qui est comme la conclusion de tout le reste. Il ajoute, que l'Apôtre après avoir marqué ces diverses sortes de prieres, commande de les offrir *pour les Rois, & pour tous ceux qui sont élevés en dignité*, de peur que par un effet de la foiblesse humaine, quelqu'un ne crût qu'il ne falloit point prier pour

pour ceux qui persécutoient l'Eglise ; & parce qu'il sçavoit que dans toutes les conditions il y a des membres de Jesus-Christ à rassembler. De crainte aussi que quelqu'un ne s'imaginât qu'une vie pure & innocente suffit avec le culte du seul Dieu véritable, pour arriver au salut, & qu'il n'est point nécessaire de participer au Corps & au Sang de Jesus-Christ, l'Apôtre dit immédiatement après, que *comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'un Médiateur entre Dieu & les hommes, qui est Jesus-Christ ;* afin que l'on comprît que ce qu'il venoit de dire, que Dieu veut que tous les hommes soient sauvés, ne s'accomplit que par le Médiateur, c'est-à-dire, par Jesus-Christ. Saint Paulin avoit demandé ce que signifioient ces paroles de l'Epître aux Romains : *Quant à l'Evangile, ils sont ennemis à cause de vous*, pourquoi, disoit-il, *Quant à l'Evangile ?* C'est, répond Saint Augustin, qu'il falloit pour notre rédemption que le Sang de Jesus-Christ fût répandu ; & il ne le pouvoit être que par ses ennemis. Voilà l'usage que Dieu sçait faire des méchans mêmes pour le salut des bons. *Mais quant à l'élection*, continue l'Apôtre, *ils sons chéris à cause de leurs peres*, c'est-à-dire, ceux d'entre eux qui appartiennent au nombre des Elus, & non pas ceux qu'il venoit d'appeller *ennemis*, quoiqu'il se soit exprimé indéfiniment, selon la maniere ordinaire de l'Ecriture, qui parle souvent d'une partie comme du tout. Autres sont donc ceux que saint Paul appelle *ennemis*, & autres ceux qu'il appelle *chéris & bien-aimés* : mais comme ils étoient tous d'un même peuple, il en parle comme si c'étoient les mêmes. Or parmi ceux-mêmes qu'il apppelle *ennemis*, parce qu'ils avoient crucifié Jesus-Christ, il y en a eu plusieurs qui se sont convertis, & qui n'ont commencé de paroître *Elus*, que par cette conversion qui a été le commencement de leur salut ; mais qui l'étoient à l'égard de la préscience de Dieu, dès avant la création du monde. Ainsi on peut dire que ceux que S. Paul appelle ennemis, & ceux qu'il appelle *bien-aimés*, sont les mêmes en deux manieres, c'est-à-dire, & à l'égard du même peuple, auquel les uns & les autres appartenoient ; & à l'égard de ceux mêmes qui après avoir été ennemis de Jesus-Christ, en sont devenus les bien-aimés, à raison d'une élection secrete, qui n'a commencé de se manifester, que lorsqu'ils ont été convertis. L'Apôtre dit que ces bien-aimés le sont *à cause de leurs peres*, parce qu'il falloit que ce qui avoit été promis aux anciens Patriarches, fût accompli. Il ajoute, *Les dons & la vocation de Dieu sont immuables, & il ne s'en repent point* ; ce qui montre,

dit S. Augustin, que par ceux qu'il appelle bien-aimés, il n'entend que ceux d'entre les Juifs, qui sont du nombre des prédestinés, dont il avoit dit plus haut que Dieu les a *appellés selon son décret*. Or les Elus ne sont que ceux-là mêmes qui ont été appellés selon ce décret de Dieu & de cette vocation immuable. Ainsi ceux qui ne perseverent pas jusqu'à la fin, n'appartiennent point à cette sorte de vocation, & ne sont point du nombre de ces prédestinés, appellés *selon le décret de Dieu*. Car s'ils en avoient été, Dieu pouvoit les enlever avant que la malice eût changé leur cœur. Mais pourquoi ceux-ci sont-ils prédestinés & appellés de cette sorte, & non pas ceux-là? C'est, dit saint Augustin, ce que nous ne sçavons point: la cause en est cachée; mais elle ne sçauroit être que juste: & l'Apôtre a eu soin de nous marquer que cela n'arrive que par un effet des jugemens de Dieu, afin que personne ne crût qu'il y eût en cela ni injustice, ni témérité. Ce Pere après avoir expliqué quelques autres difficultés sur les Epîtres de saint Paul, passe à celle que saint Paulin lui avoit proposée, sur ce qui est dit dans l'Evangile, que plusieurs personnes de l'un & de l'autre sexe à qui Jesus-Christ se montra après sa résurrection, & de qui il étoit très-connu durant sa vie, le méconnurent d'abord qu'il leur apparut, quoiqu'il eût après sa résurrection le même corps qu'il avoit auparavant. Il dit que puisque le Sauveur dans sa Transfiguration releva la couleur & l'éclat de son visage, jusqu'au point qu'il parut brillant comme le soleil; il n'y a aucun inconvénient que par un effet de la même puissance, il y ait changé quelque chose aux traits de ce même visage dans les premiers momens de ses apparitions après sa résurrection, afin qu'on ne le reconnût pas d'abord, & qu'il reprit ensuite sa forme naturelle, comme il reprit sa couleur naturelle après sa Transfiguration. Il ne doute point que le pain que Jesus-Christ rompit aux Disciples d'Emmaüs, ne fût le Sacrement qui nous unit dans la connoissance de Jesus-Christ; & que par l'épée dont l'ame de la sainte Vierge devoit être transpercée, il ne faille entendre la vive douleur dont son cœur fut transpercé en voyant son Fils attaché à la Croix.

Lettre 150 à Proba & à Julienne, en 415 ou 414, p. 516.

XIX. Demetriade fille de Julienne, profitant des instructions que saint Augustin lui avoit données avec saint Alypius, fit profession de Virginité, préferant l'alliance de Jesus-Christ, à l'époux terrestre auquel on vouloit la marier; Proba & Julienne s'empresserent de donner avis de cette nouvelle à saint Augustin, ne doutant pas qu'elle ne lui causât beaucoup de joie. Elles lui

envoyerent en même-tems un présent pour marque de la solemnité de sa consécration, en l'assurant que la résolution de Demetriade étoit le fruit de ses travaux & de ses exhortations. On voit par la réponse que ce Pere leur fit, combien cette nouvelle lui avoit été agréable; il ne trouve point de paroles assez énergiques pour leur faire comprendre combien il leur étoit plus glorieux & plus utile selon Jesus-Christ, de lui avoir donné pour épouse une Vierge de leur sang, qu'il ne l'est selon le monde, d'avoir eu des Consuls pour époux. Car s'il y a, dit-il, quelque chose de beau & de grand à voir le cours des années marqué du nom de son mari, il est beaucoup plus beau & plus grand de s'acquerir par l'intégrité du corps aussi-bien que de l'esprit, un mérite & un bonheur sur lequel les années ne peuvent rien. Jouïssez donc, continue-t-il, en Demetriade, de ce qui manque à la perfection de votre état. Pour elle, elle n'a qu'à persévérer jusqu'à la fin dans l'alliance qu'elle a contractée avec celui dont le regne n'a point de fin. Que celles qui la servent suivent son exemple, & que celles qui sont dans quelque sorte d'élévation selon le monde, imitent cette humilité qui la releve si fort; & qu'au lieu d'aspirer à ce qu'elles voient de grandeur dans sa maison, elles aspirent à ce qu'elles y voient de sainteté.

XX. En 413, saint Augustin fit un voyage à Carthage, & il arriva que pendant son séjour en cette Ville, le Comte Marin gagné par les Donatistes, fit arrêter le Tribun Marcellin, à qui ils en vouloient depuis la conférence de Carthage. Comme ils étoient encore mécontens d'Apringius son frere, mais pour d'autres raisons, Marin le fit aussi arrêter. Saint Augustin & les autres Evêques firent tout ce qui étoit en eux pour empêcher que Marin ne causât à l'Eglise une douleur extrême par la mort de ces deux freres, sur-tout de Marcellin, & qu'il ne tuât lui-même son ame par un si grand crime. Cécilien se joignit aux Evêques pour solliciter en faveur de Marcellin: Marin donna même de belles paroles, & Cécilien dans une visite qu'il rendit à saint Augustin, lui fit esperer la délivrance des prisonniers. Mais dans le tems que ce saint Evêque se tenoit comme assuré qu'ils auroient leur grace, on vint lui dire qu'ils étoient déja exécutés à mort. Une si cruelle perfidie ne lui permit pas de rester plus longtems à Carthage. De sorte que Cécilien étant venu pour le voir, on lui dit qu'il n'étoit plus dans la Ville. Cécilien prit donc le parti de lui écrire. On voit par la réponse que lui fit saint Augustin, que quoiqu'il eût tout lieu de croire qu'il avoit eu quel-

Lettre 151 à Cécilien, en 413 ou 414, *p.* 517.

que part à la mort de ces deux freres, le Saint ne l'en croyoit pas néanmoins coupable. Tout ce qu'il lui demande, c'eſt que pour ſe juſtifier devant tout le monde d'un crime dont ſes liaiſons avec le Comte Marin le faiſoient ſoupçonner, il renonce à ſa familiarité, & n'ait plus pour lui qu'une affection purement ſpirituelle, qui faiſant paroître au dehors l'horreur qu'il avoit de ſon crime, le porte a en faire pénitence. Déteſtez-le, lui dit-il, ſi vous l'aimez. Ayez-le en horreur, ſi vous voulez qu'il évite les ſupplices éternels. Voilà ce que vous pouvez faire de mieux & pour votre réputation, & même pour l'avantage de votre ami; car vous aurez pour lui une amitié d'autant plus véritable, que vous aurez plus de haine pour ſon crime. Saint Auguſtin donne dans cette Lettre de grands éloges à Marcellin, & releve ſurtout la pureté de ſes mœurs & ſon amour pour la vérité. Il raconte de lui qu'étant en priſon, ſon frere Apringius lui dit: Si ce ſont mes péchés qui m'ont attiré cette diſgrace, par où avez-vous mérité d'y tomber; vous dont nous ſçavons que la vie a toujours été ſi chrétienne, & qui avez toujours eu tant de zele pour tous les devoirs de la piété? Sur quoi Marcellin lui fit cette réponſe: Quand ce que vous dites de moi ſeroit véritable, & quand l'état où je ſuis devroit aller juſqu'à me faire perdre la vie, n'eſt-ce pas une grande miſéricorde de Dieu ſur moi, de me l'avoir envoyée pour me châtier ici de mes péchés, & de n'en pas réſerver la punition au jour de ſon Jugement? On pourroit croire ſur ce diſcours que Marcellin ſe ſentoit coupable de quelques péchés ſecrets d'impureté: Mais voyez, dit ſaint Auguſtin, ce que Dieu a permis pour ma conſolation, que j'aie ſçu de ſa propre bouche. Comme j'étois ſeul avec lui dans ſa priſon, je lui fis entendre que l'état où Dieu permettoit qu'il fût tombé, me faiſoit craindre qu'il n'eût beſoin de ſatisfaire à ſa juſtice, par quelque pénitence plus ſévere & plus publique. Ce ſoupçon ſeul le fit rougir, quoiqu'il ne ſe ſentît point coupable; mais il n'en reçut pas moins bien ce que je lui diſois; & me ſerrant la main droite entre les deux ſiennes, il me dit avec un ſouris modeſte; Je prens à témoin les ſaints Myſteres que cette main offre à la majeſté de Dieu, que ni devant ni depuis mon mariage, je n'ai jamais approché d'aucune femme que de la mienne. La mort, continue ſaint Auguſtin, n'a donc fait aucun mal, elle n'a pû faire au contraire que beaucoup de bien à un homme dont l'ame ornée de tant d'excellens dons, a paſſé de cette vie dans le ſein de celui qui les lui avoit départis. Auſſi l'Egliſe l'honore publi-

quement comme un Martyr le sixiéme d'Avril, quoiqu'il fut mort le 13 Septembre. Les Evêques Catholiques avoient envoyé un d'entre eux en Cour, pour la justification de Marcellin, qui y fut pleinement déchargé, ensorte qu'on ne trouva pas même qu'il fallût des Lettres de rémission, & que si Marin n'eut pas précipité le jugement & l'exécution de Marcellin, il eût été renvoyé absous. Marin convaincu de mensonge, dans l'ordre qu'il supposoit avoir reçu de la Cour, au sujet de Marcellin, fut rappellé d'Afrique, & dépouillé de toutes ses charges. Cécilien à qui cette Lettre est adressée, avoit été Vicaire du Préfet du Prétoire en Italie en 404, & Préfet du Prétoire en 409, mais on ne voit point qu'il ait eu de charge en 413. Comme il n'étoit encore que Catéchumene, saint Augustin l'exhorte de ne point differer à recevoir le Batême.

Oros. *lib.* 7. *cap.* 42.

XXI. Macedonius Vicaire d'Afrique en 414, souhaitant lier amitié avec saint Augustin, & recevoir de ses Lettres, lui en écrivit une très-obligeante, où en lui demandant raison pourquoi il s'étoit interessé pour une personne, il le prioit de lui dire, si c'étoit une chose conforme au devoir du Christianisme, que des Evêques intercedassent ainsi pour des coupables. Les raisons que ce Magistrat avoit d'en douter, étoient que Dieu défend si séverement le péché, qu'on n'est pas même reçu à la pénitence après une premiere fois; que c'est autoriser le crime & l'approuver, que de ne vouloir pas qu'il soit puni; & que les choses étoient portées jusqu'au point, que les coupables vouloient tout à la fois, & qu'on leur épargnât la peine due à leur faute, & qu'on les laissât jouïr de ce qui les avoit portés à les commettre. Macedonius prioit en même-tems saint Augustin de lui envoyer les écrits qu'il lui avoit promis, afin qu'il pût se nourrir de sa doctrine, puisqu'il ne pouvoit pas avoir le plaisir de converser avec lui. Le Saint lui envoya ses trois premiers Livres de la Cité de Dieu. Quant à la difficulté qu'il lui avoit proposée, il répond que l'amendement n'ayant lieu que dans cette vie, & que dans l'autre chacun demeurant chargé pour jamais de ce qu'il emporte de celle-ci, l'amour que nous avons pour les hommes nous oblige d'intercéder pour les criminels, de peur que du supplice qui finit en faisant finir leur vie, ils ne tombent dans un supplice qui ne finit point. Il fait voir que cette conduite est autorisée de Dieu même, qui, selon que le dit l'Evangile, fait lever son soleil sur les méchans comme sur les bons, quoiqu'il voie parfaitement ce que chacun est & ce qu'il doit être; & que si les Evêques par

Lettres 152 & 153 de Macedonius & à Macedonius, en 414, *p.* 523.

leurs intercessions ont soustrait quelques-uns à la sévérité des jugemens, ils ont eu soin de les séparer de la participation du saint Autel, afin de les mettre en état d'appaiser par la pénitence, celui qu'ils ont méprisé & offensé par leurs péchés; que s'il y en a qui après avoir fait pénitence, après avoir été réconciliés & rétablis dans la participation des saints Mysteres, retombent dans les mêmes désordres & encore dans de plus grands, l'Eglise ne les reçoit plus à faire pénitence, de peur qu'un remede qui est d'autant plus salutaire, qu'on l'expose moins au mépris des pécheurs, ne perdît sa vertu, s'il devenoit plus commun; mais qu'elle ne désespere pas pour cela de leur salut, qu'ils peuvent obtenir par la miséricorde de Dieu, en se convertissant & en changeant de vie. Il montre par divers exemples tirés de l'Ecriture, qu'il n'est point défendu d'intercéder pour les criminels, que c'est un devoir d'humanité; & que Macedonius avoit lui-même intercedé pour un Clerc qui s'étoit attiré la colere de son Evêque. Il avoue néanmoins que la puissance souveraine des Princes, le droit de vie & de mort qu'ils confient aux Juges; les épées des soldats, les ongles de fer qui arment la main des bourreaux, & tout ce que l'autorité publique emploie pour imprimer de la terreur aux scélérats, sont des choses utiles & aux bons, & même aux méchans, qui se voyant les mains liées, par la crainte des supplices, peuvent invoquer Dieu & changer de mal en bien. Car on ne peut les mettre au rang des bons, tandis qu'il n'y a que la crainte qui les empêche de faire le mal. Ce n'est pas par la crainte qu'on est bon, mais par l'amour de la justice. Il ajoute, que comme il y a des rencontres où c'est être miséricordieux, que de punir, il y en a où c'est être cruel que de pardonner; & que c'est de ce principe même que l'on conclut, que pour châtier les méchans d'une maniere qui leur soit utile, il ne faut pas aller jusqu'à leur ôter la vie, puisque ce châtiment ne sçauroit être utile à celui qui n'est plus; que quoiqu'il puisse arriver que la grace obtenue pour un criminel, ait des suites toutes contraires à celles que s'en promettoient les intercesseurs, ensorte que celui à qui ils auroient sauvé la vie, l'ôte lui-même à plusieurs, ces maux ne doivent pas leur être imputés, & l'on ne doit mettre sur leur compte, que le bien qu'ils ont eu en vue, en s'employant auprès des Magistrats pour le coupable; qu'on ne peut nier que la sévérité des Loix n'ait son utilité, puisqu'elle assure le repos publique; ni qu'elle ne soit agréable aux gens de bien, puisque saint Paul menace les hommes de l'épée même que portent les

Magiſtrats ; ni que les interceſſions qui temperent cette ſévérité, n'aient auſſi leur avantage, puiſqu'elles peuvent engager les coupables à faire pénitence de leurs crimes, & à ſe corriger. Saint Auguſtin établit enſuite pluſieurs regles touchant la reſtitution des biens volés ou mal acquis. C'eſt ſe mocquer, dit-il, & non pas faire pénitence, de ne pas rendre quand on le peut, le bien qui n'eſt acquis que par le crime. Dieu ne remet point le péché, qu'on ne rende ce que l'on a pris, lorſqu'on eſt en état de le rendre. Celui qui veut ravoir ſon bien, peut ſans injuſtice, faire mettre le voleur à la queſtion, quand il eſt bien perſuadé que ce voleur a de quoi rendre. Car encore qu'il ne pourroit rendre ce qu'il a pris, il ſeroit juſte qu'il fût puni de l'avoir pris, par les peines mêmes qu'on lui feroit ſouffrir pour l'obliger de le rendre. Mais il n'eſt point contre la charité que l'on doit à celui qui a ſouffert le tort, d'interceder pour celui qui l'a fait, comme pour les autres criminels. En intervenant alors, ce n'eſt pas pour s'oppoſer à la reſtitution que celui qui a perdu ſon bien, a droit de demander, mais pour empêcher qu'on n'exerce des cruautés inutiles contre un homme qu'on croit n'avoir pas de quoi rendre, ou n'être pas convaincu de vol. Il vaut mieux courir le riſque de laiſſer ſon bien à un voleur, qui l'a peut-être, mais qui le nie, que de s'expoſer à le tourmenter, & à le faire peut-être mourir iuutilement, s'il ne l'a pas. En pareil cas, c'eſt plûtôt auprès des Parties qu'il faut interceder, qu'auprès des Juges, qui ne peuvent ſe diſpenſer d'uſer de leur autorité, pour faire rendre ce qui eſt dû à un chacun. Car ce ſeroit être complice du vol & du crime, que de vouloir empêcher par nos interceſſions que les voleurs ne rendiſſent ce qu'ils ont pris ; & même de ne les y pas obliger autant que nous pouvons le faire honnêtement, lorſqu'ils ſe réfugient dans nos Egliſes. Il ne s'enſuit pas néanmoins que nous puiſſions employer les tourmens & la torture pour forcer les voleurs à rendre, ni les livrer à ceux qui les y veulent appliquer. Nous faiſons auprès d'eux, dit ſaint Auguſtin, ce que des Evêques peuvent faire, nous tâchons de leur imprimer la terreur des jugemens de Dieu, & quelquefois même de ceux des hommes. Nous les ſéparons même quelquefois de la communion du ſaint Autel, à moins que la crainte de quelque choſe de pis ne nous en empêche. Ce Pere ne croit pas que tout ce qu'on prend de quelqu'un malgré lui, ſoit toujours pris injuſtement. Il y en a, dit-il, qui ne paient les Médecins & les Ouvriers que malgré eux. Cependant bien loin qu'il y ait de l'injuſtice aux uns & aux

autres, de vouloir se faire payer, il y en a à leur refuser le salaire qui leur est dû. Il en est de même des Avocats & des Jurisconsultes. Mais quoi qu'ils puissent vendre, les uns une juste défense, & les autres un conseil légitime, il ne s'ensuit pas qu'un Juge puisse vendre un juste jugement, ni un témoin un témoignage véritable. Car au lieu que les Avocats prennent parti, & se donnent tout entiers à la cause de l'une de leur Partie, le Juge doit être neutre, & en état de tout examiner de part & d'autre, pour trouver la vérité. Il sont encore bien plus criminels, lorsqu'ils prennent de l'argent, l'un pour déposer faux, & l'autre pour rendre une Sentence injuste; puisque ceux-mêmes qui donnent de l'argent pour cela ne sont pas exemts de crime, quoiqu'ils le donnent volontairement. On est aussi en droit de dire à un Avocat: Rendez ce que vous avez reçu pour avoir appuyé l'iniquité, pour avoir trompé le Juge, pour avoir fait succomber un bonne cause, pour avoir fait triompher la fausseté & le mensonge. Il y a d'autres sortes de personnes de plus bas étage, qui prennent de l'argent des deux Parties, comme les Sergens, les Archers, & ceux qui les commandent & qui les font travailler pour les affaires des particuliers. On peut leur faire rendre ce que leur avarice leur fait exiger, mais non pas ce qu'on leur donne volontairement, & qu'un usage supportable fait regarder comme leur étant légitimement acquis. Quant aux biens acquis par des vols, des rapines, des calomnies, des oppressions, des violences, & par toutes les autres voies qui sont contraires aux Loix de la société humaine, on doit les rendre à ceux à qui on les a pris, plûtôt que de les donner aux pauvres, suivant ce que l'Evangile nous enseigne par la bouche de Zachée, qui ayant reçu Jesus-Christ chez lui, & se trouvant tout d'un coup changé, & dans la disposition de mener à l'avenir une vie sainte, lui dit: *Je donne aux pauvres la moitié de mon bien, & si j'ai fait tort à* Luc, 19, 8. *quelqu'un, je lui rendrai le quadruple.* Les usuriers ne sont pas moins obligés à restitution, y ayant plus de cruauté à consumer tout le bien d'un pauvre homme par des intérêts, qu'à dérober ou à prendre même quelque chose de force à un homme riche. Saint Augustin soutient même que l'on peut dire en un sens, que les infidéles ne possedent rien légitimement, & que tout appartient aux fidéles. Voici son raisonnement: Tout bien qu'on n'a pas droit de posséder, est le bien d'autrui; l'on n'a droit de posséder que ce qu'on possede justement; & l'on ne possede justement que ce qu'on possede comme il faut. Tout ce qu'on ne possede

sede pas comme il faut, est donc le bien d'autrui ; ce n'est pas posseder le bien comme il faut, que de n'en pas bien user. Ainsi les méchans ne possedent jamais de bien comme il faut ; les bons au contraire le possedent d'autant plus légitimement, qu'ils l'aiment moins. Ce Pere se fonde sur un passage du Livre des Proverbes cité par beaucoup d'Anciens, mais qui ne se trouve que dans la version des Septante & dans l'Arabe. Il porte : *Que le monde entier est aux fidéles, & que les infidéles n'ont pas même une obole.* Prov. 17, 6.
Mais il est à remarquer (*a*), que saint Augustin ne prend pas ce passage au pied de la lettre, ni selon toute l'étendue des termes dans lesquels il est conçu. Il ne dit pas que les infidéles ou les méchans ne possedent rien légitimement, mais au contraire qu'ils possedent légitimement tout ce dont ils font un bon usage. Ce qu'il leur conteste, c'est de ne posséder pas bien les choses dont ils usent mal. D'où il en infere qu'ils peuvent pour cette raison être convaincus de posséder le bien d'autrui, Dieu qui est l'auteur & le distributeur de tous les biens, ne les donnant à personne pour en mal user, mais seulement pour en faire un bon usage. Mais il ne s'ensuit pas de-là qu'il soit permis d'ôter aux méchans ni aux infidéles les biens qu'ils possedent : c'est à Dieu & non aux hommes qu'ils sont comptables de l'emploi qu'ils en font. On tolere, ajoute ce Pere, l'iniquité de ceux qui ne possedent pas comme il faudroit les biens de ce monde : on a même établi des Loix qui en reglent la possession, & qu'on appelle les *Loix civiles*, parce qu'elles font subsister la société civile, non en faisant que ceux qui possedent de ces sortes de biens, en usent comme il faut, mais en ne souffrant pas qu'ils en abusent, jusqu'à l'oppression des autres. Nous avons égard à ces Loix humaines & temporelles, & nos intercessions ne vont jamais à empêcher qu'on ne rende ce qui est mal acquis selon ces mêmes Loix.

XXIII. Macedonius en donnant avis à saint Augustin qu'il avoit accordé la grace à la personne pour qui il s'étoit intéressé, fait un éloge magnifique des trois premiers Livres de la Cité de Dieu, que ce Pere lui avoit envoyés, de la prudence dont il accompagnoit ses remontrances quand il intercedoit pour des malheureux. Je suis, lui dit-il, merveilleusement touché de la sagesse qui reluit & dans les Livres que vous avez mis au jour, & dans ce que vous avez la bonté de m'écrire quand vous inter-

Lettres 154 & 155 de Macedonius & à Macedonius, en 414, p. 535.

(*a*) Voyez l'Apologie de la Morale des Peres, p. 419.

cedez pour des criminels. Je vois dans les uns tant d'esprit, de science & de sainteté, qu'on ne peut rien desirer au-delà; & dans les autres tant de retenue, que si je ne vous accordois pas ce que vous demandez, je me condamnerois moi-même, sans me pouvoir excuser sur la difficulté des choses que vous me demandez. La plûpart de ceux de ce Pays-ci pressent & veulent à quelque prix que ce soit, qu'on leur accorde tout ce qu'ils demandent. Mais vous n'en usez pas de même: vous vous bornez à ce qu'il vous paroît qu'on peut demander à un Juge chargé de tant de soins; & vous le demandez par forme d'avis & de remontrances, jointe à une modestie, qui viendroit à bout des choses les plus difficiles, parce que rien n'a plus de force sur le cœur de ceux qui ont de l'honneur. J'ai donc fait sur le champ ce que vous avez desiré. J'ai lu vos Livres d'un bout à l'autre. Car ce ne sont pas de ces Ouvrages froids & languissans qu'on peut quitter, quoiqu'on en ait commencé la lecture, & qui laissent en état de songer à autre chose; ils ne m'ont point donné de repos, & ils m'ont attaché d'une maniere qui m'a fait oublier toute autre affaire. Aussi vous puis-je protester que je ne sçais ce qu'on y doit admirer davantage; si c'est ou la sainteté parfaite & vraiment Episcopale qu'on y voit; ou les Dogmes Philosophiques, ou la profonde connoissance de l'Histoire, ou l'agrément de l'éloquence qui touche de telle sorte les plus ignorans, qu'ils ne sçauroient s'empêcher d'aller jusqu'au bout; & que quand ils ont achevé de les lire, ils voudroient recommencer. Saint Augustin répondit aux politesses de Macedonius par une excellente instruction, où il lui met devant les yeux les principaux devoirs d'un Chrétien, & sur-tout d'un Magistrat. Après y avoir refuté ce que les anciens Philosophes ont dit de la sagesse & de la béatitude, il fait voir que la véritable sagesse dans cette vie, consiste dans le culte du vrai Dieu, dont nous recueillerons pour fruit dans l'autre, la véritable félicité, qui sera dans le Ciel le partage des Saints, comme la piété persévérante est le leur sur la terre; que l'on n'est point heureux même en cette vie, par l'amas de tout ce qui compose une félicité temporelle; qu'il n'y a que les enfans étrangers, c'est-à-dire, ceux qui n'ont point de part à la régénération par laquelle nous sommes faits enfans de Dieu, qui mettent en cela leur félicité; mais que les enfans de Dieu la font consister avec David, a être uni à Dieu & à l'aimer. C'est pourquoi il dit à Macedonius, que si dans les fonctions de sa Charge il n'avoit pour but que de garantir les hommes de tout

ce qui pourroit les faire souffrir selon la chair, & non pas de les engager à rendre à Dieu le culte qui lui est dû, toutes ses peines ne lui serviroient de rien pour la vie où se trouve la véritable félicité. Il fait consister la vertu dans l'amour de Dieu. La vertu, dit-il, n'est autre chose dans cette vie, que l'amour de ce qu'il faut aimer. En sçavoir faire le choix, c'est ce qu'on appelle prudence; n'en pouvoir être détourné par aucun mal, par aucun plaisir, par aucun orgueil, c'est ce qu'on appelle force, temperance, & justice. Que pouvons-nous choisir pour objet principal de notre amour, que le plus grand de tous les biens? Et quel est-il? C'est Dieu, qui est tellement notre souverain bien, que d'aimer quelque autre chose ou plus ou autant que lui, c'est ne sçavoir pas nous aimer nous-mêmes. Car notre etat est d'autant meilleur, que nous nous portons avec plus d'impétuosité vers ce qu'il y a de meilleur. Mais ce ne sont point nos pas, c'est notre amour qui nous porte vers ce bien-là, & il nous sera d'autant plus intimement présent, que l'amour qui nous y porte sera plus pur. Nul espace ne contient ni n'enferme ce bien ineffable; comme il est présent par-tout, & tout entier par-tout, ce ne sont point nos pieds qui nous portent vers lui, mais nos mœurs; & nos mœurs dépendent non de la qualité de nos connoissances, mais de celle de notre amour. Car elles ne sont bonnes ou mauvaises, que selon que nous sommes possédés d'un bon ou d'un mauvais amour. Il ajoute, qu'une suite de cet amour est de porter de toutes nos forces vers ce souverain bien, ceux que nous aimons comme nous-mêmes, c'est-à-dire, notre prochain: ce qui comprend non-seulement ceux qui nous sont unis par le lien du sang, mais tous ceux à qui nous tenons par le don commun de la raison, qui lie tous les hommes dans une même société. Or nous pouvons les porter à aimer & à servir Dieu, soit en leur faisant du bien, soit en les instruisant, soit en les châtiant autant qu'il est en nous.

XXIV. Saint Jerôme dans son troisiéme Livre contre les Pélagiens, fait mention d'une Lettre de saint Augustin à Hilaire, comme écrite depuis peu, ce qui montre qu'on la doit mettre à la fin de l'an 414, puisque saint Jerôme écrivit en 415, ses Livres contre ces Hérétiques. L'Hérésie Pélagienne qui se répandoit par tout tant en Orient qu'en Occident, & qui causoit particulierement des troubles à Syracuse, donna occasion à Hilaire d'écrire à saint Augustin, par quelques personnes d'Hippone qui s'en retournoient de Syracuse en leur Pays, & de

Lettres 155 & 157 d'Hilaire & à Hilaire, en 414, p. 542.

le consulter sur les propositions suivantes. Que l'homme peut être sans péché; Qu'il peut garder aisément les commandemens de Dieu, s'il veut; Qu'un enfant mort sans Batême ne peut périr justement, parce qu'il est né sans péché; Qu'un riche demeurant dans ses richesses, ne peut entrer au Royaume de Dieu, s'il ne vend tous ses biens; & que s'il en use pour accomplir les Commandemens, cela ne lui sert de rien. Qu'il ne faut pas jurer du tout. Que l'Eglise dont il est écrit, qu'elle est sans ride & sans tache, est celle où nous sommes à présent, & qu'elle peut être sans péché. Hilaire ne prend aucun titre dans sa Lettre, & saint Augustin lui donne dans sa réponse celui de fils, ce qui fait croire qu'il étoit Laïque, & que c'est le même qui écrivit depuis à saint Augustin la Lettre 226, contre les Semi-Pélagiens. En effet, le stile de ces deux Lettres est fort semblable. Saint Augustin répond dans la sienne à tous les articles qu'Hilaire lui avoit proposés, & dit en premier lieu qu'il n'y a personne qui soit exemt de péché en cette vie. *Si nous disons que*
1 Joan. 1, 8. *nous sommes sans péché*, dit l'Apôtre saint Jean, *nous nous trompons nous-mêmes, & la vérité n'est point en nous.* Ne faut-il pas, que suivant le précepte de Jesus-Christ, chacun dise à
Matth. 6, 12. Dieu: *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés.* Si les Apôtres mêmes ont été obligés de faire à Dieu cette Priere, y a-t-il quelqu'un assez parfait pour n'avoir pas besoin de la réciter en tout ou en partie. Daniel en parlant à Dieu, lui confessoit non-seulement les péchés de son peuple,
Dan. 9, 20. mais les siens propres. *Qui est plus sage que Daniel?* Il soutient
Ezech. 28, 3. en second lieu, qu'on ne sçauroit s'empêcher de dire anathême à ceux qui enseignent que l'homme sans être aidé de la grace de Dieu & du don du Saint Esprit, peut par les forces de son libre-arbitre accomplir la Loi de Dieu. Le libre-arbitre peut faire des bonnes œuvres, s'il est aidé de Dieu. Ce qui se fait en priant humblement & en travaillant. Mais s'il est abandonné du secours de Dieu, quelque science de la Loi qui le releve, il n'aura aucune solidité de justice, mais seulement l'enflure de l'orgueil. C'est ce que l'Oraison Dominicale nous apprend; car en vain prions nous Dieu *de ne nous pas laisser succomber à la tentation*, s'il est tellement en notre pouvoir de nous en empêcher, que nous n'ayons besoin pour cela d'aucun secours de Dieu. Saint Augustin fait voir que la grace ne ruine point le libre-arbitre, & que c'est au contraire parce qu'il n'est pas détruit, qu'il est
Psal. 26, 9. en état d'être secouru. Celui qui disoit à Dieu, *Soyez mon aide*

& mon secours, nous fait voir tout à la fois, & qu'il vouloit accomplir ce que Dieu nous commande, & qu'il avoit besoin de recourir à lui pour le pouvoir accomplir. De même quand celui qui nous dit que *personne ne sçauroit avoir la continence, si Dieu ne la donne*, s'est tourné vers Dieu, & qu'il a imploré son secours, il vouloit sans doute; mais de quoi cette volonté auroit-elle été capable sans cette grace qu'il demandoit? Quant à ce que disoient les nouveaux Hérétiques, qu'un enfant, quoique prévenu de la mort avant le Batême, ne pouvoit périr, parce qu'il étoit né sans péché, saint Augustin montre fort au long, que cette doctrine ne s'accordoit pas avec celle de S. Paul. *Le péché*, dit cet Apôtre, *est entré dans le monde par un seul homme, & la mort par le péché; & c'est ainsi qu'elle a passé dans tous les hommes, tous ayant péché par un seul;* & un peu plus bas, *Par le jugement de Dieu nous avons été condamnés pour un seul péché, au lieu que nous sommes justifiés par la grace après plusieurs péchés.* Quel est ce péché, dit saint Augustin, pour lequel l'Apôtre dit que nous avons tous été condamnés, sinon le péché d'Adam? Et pourquoi, ajoute-t-il, que nous sommes justifiés par la grace après même plusieurs péchés, sinon parce que la grace de Jesus-Christ efface non-seulement ce péché commun, avec lequel naissent tous les descendans d'Adam, mais encore tous les autres péchés que ces criminels, venant à croître, ajoutent à celui-là par leur mauvaise vie? Voilà donc l'Apôtre qui déclare que ce seul péché qui infecte tout ce qui descend d'Adam par la voie ordinaire de la propagation, suffit pour encourir la condamnation. Dès-là le Batême est nécessaire aux enfans mêmes; & ils ont besoin que la grace de la régénération les délivrent de cette condamnation à laquelle la maniere dont ils ont été engendrés les assujettit. Car comme il n'y a point d'homme qui n'ait été engendré d'Adam selon la chair, il n'y en a point qui soit régénéré spirituellement que ceux qui le sont par J. C. Mais au lieu que la génération charnelle ne nous rend sujets à la condamnation que par un seul péché, la régénération spirituelle efface non-seulement ce péché, pour lequel on batise les enfans, mais tous les autres que les hommes peuvent avoir ajoutés à celui dans lequel ils ont été engendrés. Dira-t-on que l'Apôtre n'a voulu dire autre chose, sinon que le péché a commencé par Adam, & que comme les autres hommes ne péchent qu'à son imitation, il est vrai de dire que c'est ce premier péché qui les entraîne dans le jugement & la condamnation; puisque ce n'est qu'à l'exemple

Sap. 8, 12.

Rom. 5, 12, & 16.

de celui-là qu'ils commettent les autres péchés par lesquels ils s'attirent la condamnation. C'est l'objection que ce Pere se fait de la part des Pélagiens. Il y répond, par le parallele que saint Paul fait d'Adam & de Jesus-Christ, dans lequel il nous met devant les yeux, l'un comme le principe de la génération charnelle, & l'autre comme celui de la régénération spirituelle; l'un comme ayant attiré sur les hommes par un seul péché, la condamnation, & l'autre comme leur ayant procuré même après
Rom. 5, 18. plusieurs péchés, la grace de la justification. *Comme donc*, dit cet Apôtre, *c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation*, dont les enfans ont par conséquent autant besoin que les autres d'être délivrés par le Batême, *de même c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification & la vie.* Si l'Apôtre ne s'étoit expliqué ainsi que pour nous faire entendre que les hommes ne sont pécheurs par Adam que parce qu'ils sont imitateurs de son péché, & non par aucun péché qui passe de lui en eux, il auroit allegué le Diable plûtôt qu'Adam, puisque le Diable est le premier pécheur, & qu'encore qu'il ne passe rien de lui en nous par voie de propagation,
Jean. 8, 43. il ne laisse pas d'être appellé dans l'Evangile, le pere des impies, parce que les méchans suivent son exemple quand ils péchent. C'est ainsi qu'encore que nous ne descendions point d'Abraham selon la chair, l'Ecriture ne laisse pas de l'appeller *notre*
Sap. 2, 25. *Pere*, parce que nous sommes les imitateurs de sa foi, comme *ceux qui suivent le parti du Diable sont les imitateurs de son péché.* On ne peut objecter qu'Adam ayant été le premier pécheur d'entre les hommes, l'Apôtre a dû dire, que c'est lui que nous imitons lorsque nous péchons, & que c'est à lui qu'appartient tout ce qu'il y a eu de pécheurs parmi les hommes. Si cela étoit, il auroit donc dû aussi mettre Abel à la tête des Justes, & dire que tous les justes lui appartiennent, puisqu'il est le premier des Justes. Mais ce n'est pas Abel qu'il oppose à Adam, c'est Jesus-Christ: parce que de la même maniere que ce premier homme a infecté sa postérité par son péché, de même ce Dieu-Homme sauve par sa justice ceux qui composent son héritage; celui-là en faisant passer sa souillure en nous par la propagation de la chair, ce que le Diable ne pouvoit faire avec toute sa malice; & l'autre en communiquant l'esprit de grace, ce qu'Abel ne pouvoit faire avec toute sa justice. Saint Augustin remarque que Celestius disciple de Pélage, cité à Carthage devant les Evêques du Concile, avoit été contraint d'avouer que ce qui fait

qu'on batise les enfans, c'est qu'ils ont besoin aussi-bien que les autres de la rédemption de Jesus-Christ, pour être sans doute tirés de la puissance du Diable où les avoit mis le péché originel. Il montre après cela que pour être sauvé il n'est pas nécessaire de quitter tous ses biens, pour se réduire à une extrême pauvreté; que le riche de l'Evangile qui après sa mort fut précipité dans les flâmes, auroit obtenu miséricorde, s'il l'avoit lui-même exercée envers ce pauvre couvert d'ulceres, qu'il voyoit étendu devant sa porte, & qu'il négligeoit de secourir; que Jesus-Christ ne dit pas à ce riche qui le consultoit sur ce qu'il avoit à faire pour être sauvé, *Allez & vendez tout ce que vous possedez*, mais seulement, *gardez les commandemens*; que saint Paul en parlant des riches de ce monde, leur ordonne seulement de n'être point orgueilleux, de ne mettre point leur confiance dans leurs richesses, d'en faire part à ceux qui sont dans le besoin, afin de pouvoir arriver à la véritable vie; que les préceptes qu'il donne aux peres & meres pour l'éducation de leurs enfans, ne pourroient même être réduits en pratique, s'ils ne se conservoient ni biens ni maisons; que Jesus-Christ en disant *qu'il est bien difficile qu'un riche entre dans le Royaume du Ciel*, ne condamne pas pour cela les richesses, mais seulement l'attachement que l'on y pourroit avoir, & que s'il ordonne de les quitter, c'est dans le même sens qu'il veut que l'on quitte jusqu'à sa femme, ses enfans, ses parens, ses freres & ses sœurs, ce qui ne signifie autre chose, sinon qu'il faut qu'un riche mette sa confiance en Jesus-Christ, & non dans ses richesses; qu'il en fasse un saint usage; qu'il les donne & les répande volontiers, & qu'il soit même prêt à les abandonner dès qu'il ne pourra plus les conserver sans perdre Jesus-Christ, comme il abandonneroit en pareil cas son pere, sa mere, ses enfans, ses freres, & sa propre femme. Il veut donc que ceux qui ont suivi ce conseil de Jesus-Christ, comme il dit qu'il l'avoit suivi lui-même par le secours de la grace, *Allez vendez tout ce que vous avez, donnez-le aux pauvres*, ne condamne point ceux qui ne se sont point élevés à ce dégré de perfection, mais qui usent de leurs richesses, selon que la Religion le prescrit. Pour répondre à ce qu'Hilaire lui avoit demandé touchant l'Eglise, il dit qu'il faut nécessairement qu'elle porte jusqu'à la fin les méchans aussi-bien que les bons. Il l'exhorte à éviter le jurement, autant qu'il lui sera possible, car le meilleur est de ne point jurer du tout, pas même des choses vraies, puisque quand on est accoutumé à jurer, on se trouve à tout moment sur le bord du

Matth. 19, 17.
1 Timoth. 6, 17.
Mat. 19, 23.
Mat. 19, 21.

parjure, & l'on y tombe souvent. Il est vrai que l'Apôtre a juré
1 Cor. 15, 31. quelquefois dans ses Epîtres, comme lorsqu'il dit : *Par la gloire*
2 Cor. 1, 23. *qui me revient en Jesus-Christ*, & encore : *Je prends Dieu a témoin contre mon ame.* Mais nous ne devons pas pour cela nous faire un jeu du jurement, & le plus sûr pour nous est de n'avoir dans la bouche que le oui & le non, selon le conseil de Jesus-Christ ; non que ce soit un péché de jurer d'une chose vraie, mais parce que c'est un horrible péché de jurer d'une chose fausse, & que ceux qui sont accoutumés à jurer, sont plus en danger de faire de faux sermens.

Lettres 158 & 159 d'Evodius & à Evodius, en 414, p. 560.

XXV. Evodius Evêque d'Uzale, très-uni à saint Augustin depuis qu'ils avoient reçu ensemble le Batême, lui proposa une autre question qui n'étoit pas peu embarrassante : c'étoit de sçavoir, Si l'ame n'avoit point un corps après la mort. Ce qui lui fit naître le dessein de s'instruire sur ce sujet, fut l'apparition d'un Diacre mort depuis quatre ans, à une veuve nommée Urbique, qui passoit pour une fidéle servante de Dieu. Voici quelle en fut l'occasion. Evodius avoit auprès de lui en qualité d'Ecrivain un jeune homme fils d'Armenus, Prêtre de Melone, qui après avoir été promt & turbulent jusqu'à sa vingt-deuxiéme année, devint alors extrêmement posé & modeste, menant une vie pure & reglée. Il souhaitoit même d'être dégagé des liens du corps pour s'unir à Jesus-Christ. Dans ces sentimens il tomba malade, & pendant les seize jours que dura sa maladie, il avoit presque sans cesse à la bouche des endroits de l'Ecriture qu'il sçavoit par cœur. Le jour qu'il mourut, il demanda son pere pour l'embrasser, ce qu'il fit jusqu'à trois fois, lui disant à chaque fois, *Mon pere rendons graces à Dieu*, & l'obligea de remercier Dieu avec lui, comme s'il eût voulu l'exhorter à passer avec lui à une meilleure vie. En effet son pere le suivit au bout de sept jours. Le fils sortit de cette vie comme un homme que l'on vient chercher pour passer à une autre. Car dans ce même tems un autre de ses Condisciples, mort il y avoit environ huit mois, Lecteur comme lui, & qui écrivoit aussi pour Evodius, apparut en songe à quelqu'un, qui lui demanda ce qu'il venoit faire ; à quoi le jeune homme répondit : Qu'il venoit chercher son ami. Comme il approchoit de sa fin il chantoit à haute voix
Psalm. 83, 2. ces paroles de David, *Mon ame brule d'ardeur & d'impatience*
Psal. 22, 5. *d'être dans la maison du Seigneur.* Et ces autres : *Vous avez répandu sur ma tête un parfum exquis, & je m'enyvre délicieusement de la coupe que vous me présentez.* Lorsqu'il fut sur le point d'expirer

pirer, il fit le signe de la croix sur son front, & il baissoit la main pour le faire aussi sur sa bouche, lorsque son ame, qu'il avoit eu si grand soin de renouveller de jour en jour, se détacha de son corps. Nous lui fîmes, dit Evodius, des obséques fort honorables, & dignes d'une telle ame : car nous chantâmes des Hymnes à la louange de Dieu sur son tombeau trois jours durant, & le troisiéme nous offrîmes le Sacrement de notre Rédemption. Le second jour de sa mort, une très-honnête femme de la Ville de Figes, veuve depuis douze ans, vit en songe un certain Diacre, qui avec d'autres Serviteurs & Servantes de Dieu, Vierges & Veuves, préparoit & ornoit un grand Palais. La parure en étoit si riche & si magnifique qu'il brilloit de toute part, & paroissoit tout d'argent; comme cette Veuve demanda pour qui on le préparoit, le Diacre lui répondit: C'est pour ce jeune homme qui mourut hier, & qui étoit fils du Prêtre Armenus. Elle vit ensuite dans le même Palais un Vieillard vêtu de blanc, qui donna ordre à deux autres vêtus de la même maniere, d'aller au sépulcre de ce jeune homme, d'en tirer son corps, & de le porter dans le Ciel; après qu'il y eut été porté, elle vit sortir de son tombeau des tiges de rosiers chargés de roses vierges, c'est-à-dire, qui n'étoient pas encore épanoüies. Evodius raconte encore quelques autres apparitions dont il avoit oui parler, & quelques-unes dont il avoit été témoin, comme de Profuturus, de Privat, & de Servilius, qui m'ont, dit-il, parlé depuis leur mort, & m'ont dit des choses qui n'ont pas manqué d'arriver. Il prie donc saint Augustin de lui expliquer comment se font ces apparitions, & si l'ame n'a point un corps après la mort. Saint Augustin répond qu'il n'est point de sentiment que l'ame sorte du corps avec un corps; que quant aux visions où l'on apprend même quelque chose de l'avenir, on ne sçauroit expliquer comment elles se font, à moins que de sçavoir auparavant par où se fait tout ce qui se passe en nous quand nous pensons; car nous voyons clairement qu'il s'excite dans notre ame un nombre innombrable d'images qui nous représentent ce qui a frappé nos yeux, ou nos autres sens : nous l'expérimentons tous les jours & à toute heure. Dans le moment même que je dicte cette Lettre, je vous vois des yeux de mon esprit, sans que vous soyez présent, ni que vous en sçachiez rien; & je me représente par la connoissance que j'ai de vous, l'impression que mes paroles feront sur votre esprit, sans sçavoir néanmoins, & sans pouvoir comprendre comment tout cela se passe en moi. Tout ce que j'en sçais, c'est

que ce n'eſt point par des mouvemens corporels, ni des qualités corporelles; quoiqu'il y ait en cela quelque choſe de fort reſſemblant à des corps. Il renvoie Evodius à ce qu'il avoit dit ſur cette matiere dans ſon Ouvrage ſur la Geneſe, où vous trouvez, lui dit-il, un grand nombre de ſemblables hiſtoires, les unes dont je ſuis témoin, & les autres que j'ai appriſes d'une perſonne digne de foi. Pour lui faire comprendre que l'ame peut voir ſans le ſecours du corps, il lui rapporte ce qui étoit arrivé à un Médecin nommé Gennadius, qui vivoit encore, & demeuroit à Carthage, après avoir exercé ſon art à Rome avec beaucoup de réputation. Quoiqu'il eût beaucoup de vertu, il doutoit qu'il y eût une autre vie que celle-ci. Dans ce doute, il vit une nuit en ſonge un jeune homme d'une grande beauté qui lui dit: Suivez-moi. Gennadius le ſuivit, & arriva ainſi dans une Ville, où il ne fut pas plûtôt entré, qu'il entendit à ſa droite une muſique d'une douceur & d'une harmonie qui ſurpaſſoit tout ce qu'il avoit jamais entendu. En peine de ſçavoir ce que c'étoit, le jeune homme qui le conduiſoit lui dit: Que c'étoit les Hymnes des Saints & des Bienheureux. Il vit auſſi quelque choſe à ſa gauche, mais j'ai oublié, dit ſaint Auguſtin, ce que c'étoit. S'étant éveillé, le ſonge s'évanouït, & Gennadius ne le regarda que comme un ſonge. La nuit ſuivante ce même jeune homme lui apparut encore, & lui demanda s'il le reconnoiſſoit, & où il l'avoit vu. Gennadius dit qu'oui, & comme il avoit la mémoire toute fraiche de ces Hymnes des Saints dans le lieu où ce jeune homme l'avoit conduit, il n'eut pas de peine à répondre ſur cet article. Mais ce que vous me marquez-là, lui dit le jeune homme, l'avez-vous vu en ſonge ou éveillé? En ſonge, répondit Gennadius Il eſt vrai, reprit le jeune homme, c'eſt en ſonge que vous l'avez vu: & ce qui ſe paſſe encore préſentement, ce n'eſt qu'en ſonge que vous le voyez. Gennadius en demeura d'accord. Et où eſt actuellement votre corps, repliqua le jeune homme qui l'inſtruiſoit? Dans mon lit, répondit Gennadius. Sçavez-vous bien, ajouta le jeune homme, que vos yeux corporels ſont préſentement fermés & ſans action, & que vous n'en voyez point? Je le ſçais, dit Gennadius. De quels yeux me voyez-vous donc, reprit l'autre? Comme Gennadius héſitoit à cette queſtion, & ne voyoit pas bien ce qu'il avoit à répondre, le jeune homme lui fit comprendre à quoi aboutiſſoient toutes ces queſtions, en lui diſant: Vous reconnoiſſez donc, qu'encore que les yeux de votre corps ſoient fermés & ſans action pendant que vous êtes au

lit, & que vous dormez, vous en avez d'autres dont vous me voyez, & dont vous découvrez tout ce qui vous paroît maintenant. De même quand vous serez mort, quoique vos yeux corporels n'aient plus d'action, vous demeurerez vivant, & capable de voir & de sentir. Gardez-vous bien de douter jamais dans la suite qu'il y ait une autre vie pour les hommes après la mort. Voilà, ajoute saint Augustin, par où Gennadius cet homme si véritablement chrétien, dit qu'il a été tiré du doute où il étoit sur ce sujet. Ce Pere s'explique encore sur les apparitions, dans une autre Lettre à Evodius, où il dit que quand l'ame est occupée de ces visions qui nous viennent en dormant, elle n'est plus dans les yeux du corps, elle en est absente, & ne leur prête plus la même action qu'elle faisoit en veillant. La mort même, ajoute-t-il, n'est qu'une absence à peu près de même nature, mais causée par quelque chose de plus fort que le sommeil, & qui dérobe aux yeux, qui sont comme la lumiere du corps, ou aux autres facultés, tout le secours que l'ame leur prête. Comme donc lorsque l'ame passe de l'exercice du sens de la vue, aux visions qui arrivent en dormant, c'est sans emporter aucun corps avec elle, il ne faut pas s'imaginer non plus que dans cette autre plus grande absence de l'ame que nous appellons la mort, il y ait aucun corps qui se détache de ce corps grossier, & que l'ame emporte avec elle. Car si cela étoit, il faudroit dire que dans le Soleil même, où elle se retire des yeux du corps, & les abandonne jusqu'à un certain point, elle emporteroit aussi avec elle d'autres yeux plus subtils à la vérité, mais toujours corporels, ce qui n'est pas néanmoins, quoiqu'elle en emporte d'autres par le moyen desquels elle voit des choses très-semblables à des corps, mais qui n'en sont pas, non plus que les yeux dont elle les voit. *Epist. 162.*

XXVI. Evodius proposa beaucoup d'autres difficultés à saint Augustin, entre autres sur la Trinité, & sur la Colombe qui avoit représenté le Saint-Esprit au Batême de Jesus-Christ; sur ce que c'est que Dieu & la raison; sur un endroit de sa Lettre à Volusien, sur l'origine de l'ame de Jesus-Christ, & sur l'endroit de l'Epître de saint Pierre, où il est dit que Jesus-Christ a prêché en esprit *aux esprits retenus dans la prison, & qui avoient été incrédules autrefois lorsque la patience de Dieu les attendoit au tems de Noé.* Saint Augustin qui avoit traité plusieurs de ces questions dans ses Livres De la Trinité, Du Libre-Arbitre, De la Qualité de l'Ame & De la vraie Religion, y renvoie Evodius, n'ayant pas le loisir de les traiter en particulier, à cause de divers

Lettres 160, 161, 162, 163 & 164 d'Evodius & à Evodius, en 414 ou 415, p. 566 *& seq.*

1 Petr. 3, 19.

autres Ouvrages auxquels il étoit alors occupé. Il les interrompit néanmoins pour le satisfaire sur quelques-unes de ses demandes. Il avoit dit en parlant dans sa Lettre 137 à Volusien, contre ceux qui ne vouloient pas que l'on crût que Jesus-Christ fût né d'une Vierge, demeurée Vierge après l'avoir mis au monde, que si on pouvoit rendre raison de cette naissance, il n'y auroit plus rien d'admirable. Il dit à Evodius que par cette façon de parler, il n'a point prétendu que cet événement n'ait pas sa raison, mais seulement qu'elle est inconnue à ceux à qui Dieu a voulu qu'il fût admirable. Quant à ce que j'ai ajouté, dit-il, que si on peut apporter des exemples de cette naissance miraculeuse, elle ne sera plus singuliere, c'est vainement que vous croyez en avoir trouvé dans les vers qui se forment dans les cœurs des fruits, & dans les araignées dont le corps demeure vierge en quelque sorte, quoiqu'elles en tirent les filets dont elles composent leurs toiles. Ce sont des comparaisons trouvées avec esprit. Mais enfin Jesus-Christ seul est né d'une Vierge ; & je pense que vous voyez bien que c'est ce qui m'a fait dire que sa naissance est sans exemple. Quant à la difficulté qui regarde l'endroit de la premiere Epître de saint Pierre, saint Augustin répond en disant : 1°. Que personne ne peut douter que Jesus-Christ mort en sa chair, ne soit descendu aux enfers. 2°. Qu'il n'en n'a pas délivré tous les hommes, mais seulement ceux qu'il a jugés dignes d'être délivrés. 3°. Que presque toute l'Eglise croit qu'il en a délivré le pere commun de tous les hommes, quoiqu'il n'en soit rien dit dans les Livres Canoniques, si ce n'est dans celui de la Sagesse, où nous lisons : *C'est elle qui a conservé le premier homme pere de tout le genre humain, quoiqu'il eût été créé tout seul, & qui l'ayant tiré de son péché, la rendu capable de surmonter toutes les adversités.* 4°. Qu'il y en a qui croient que le même bienfait a été accordé aux premiers Saints, comme Abel, Seth, Noé & sa famille, Abraham, Isaac, Jacob, & aux autres Patriarches & Prophétes : mais qu'il est plus vrai-semblable qu'ils étoient dans un autre lieu de repos appellé le sein d'Abraham. 5°. Que les Justes qui ressusciterent à la mort de Jesus-Christ, ne reprirent leur corps que pour mourir une seconde fois ; autrement il ne seroit pas vrai que Jesus-Christ soit le premier né d'entre les morts, comme le dit saint Paul. 6°. Que l'on ne peut pas dire que Jesus-Christ ait annoncé l'Evangile à ceux qui furent incredules au tems de Noé, puisqu'on ne lit pas qu'ils soient revenus en vie, & qu'ils aient repris leurs corps. 7°. Que le passage de S. Pierre

Sap. 10, 1 & 2.

ne doit pas s'entendre des esprits ou des ames retenues dans les Enfers, mais des esprits de ceux qui vivoient du tems de Noé, que le Verbe a éclairés dès-lors; ensorte que le sens de cet endroit de saint Pierre, n'est pas que Jesus-Christ soit descendu aux Enfers pour y prêcher l'Evangile à ceux qui avoient été incrédules du tems de ce Patriarche; mais que Jesus-Christ après être mort pour nous en sa chair, a été ressuscité par le même esprit, par lequel il prêcha à ceux-mêmes qui furent autrefois incrédules dans le tems que Noé fabriquoit l'Arche. Car dès auparavant qu'il vînt revêtu de chair pour mourir pour nous, ce qu'il n'a fait qu'une seule fois, comme saint Pierre le marque, il est venu plusieurs fois en esprit pour éclairer & instruire ceux qu'il lui a plu par diverses sortes de visions & de la maniere qu'il a jugée convenable. Il venoit alors dans le même esprit par lequel il est ressuscité après la mort qu'il avoit soufferte dans sa chair. Pour ce qui est de l'origine de l'ame de Jesus-Christ, saint Augustin sans entrer dans la discussion des différentes opinions sur l'origine de l'ame en général, assure que celle de Jesus-Christ, pardessus le don de l'immortalité commun à toutes les autres, a reçu cette prérogative de n'éprouver ni la mort que le péché donne, ni la condamnation qui en est une suite; qu'ainsi on ne sçauroit entendre de l'ame de Jesus-Christ, ce que dit saint Pierre, qu'il a été *vivifié* ou *ressuscité par l'esprit*, puisqu'il n'y a eu en lui rien de vivifié que ce qui avoit perdu la vie, c'est-à-dire, sa chair, qui se retrouva vivante par le retour de son ame, comme elle avoit éprouvé la mort quand son ame la quitta.

Lettres 165 166 & 167 de saint Jerôme & à saint Jérôme, en 410 & 415, p. 581.

XXVII. La Lettre suivante est déplacée, ayant été écrite vers l'an 410, mais on l'a mise ici à cause du rapport qu'elle a avec celle de saint Augustin, qui traite de l'origine de l'Ame. Cette Lettre est de saint Jerôme, & adressée à Marcellin & à Anapsyquie sa femme, qui l'avoient consulté sur l'origine de l'Ame. Ce Pere leur fait remarquer dans sa réponse, que cette question est une des plus importantes de toute la science ecclésiastique; & dit qu'il y a sur ce sujet diverses opinions. Quelques-uns, comme les Pitagoriciens, les Platoniciens, & Origene, ont cru que l'Ame descendoit du Ciel. Elle est, selon les Stoïciens, les Manichéens & les Priscillianistes, une portion de la substance même de Dieu. Plusieurs se sont imaginés, que Dieu tient toutes les ames comme en reserve dans ses trésors; d'où il les envoie chacune dans le corps qui lui est destiné: & cette opinion n'a pas déplu à quelques Catholiques. D'autres sont persuadés, que

Dieu les crée journellement pour les envoyer dans les corps Ils s'appuient ſur cette parole de l'Evangile : *Mon Pere n'a point ceſſé d'agir depuis le commencement du monde, & agit encore préſentement, & moi avec lui.* Enfin Tertullien & Apollinaire, & la plûpart des Occidentaux ſont de ſentiment, que les ames paſſent des peres aux enfans par voie de propagation ; en ſorte que les ames produiſent les ames, comme les corps produiſent les corps, & que nos ames ſont à cet égard, de même condition que celle des bêtes. Saint Jerôme ne dit point ici quel eſt ſon ſentiment. Il renvoie Marcellin à ce qu'il avoit dit ſur ce ſujet dans la Réfutation du Livre de Rufin, adreſſée au Pape Anaſtaſe. Il le renvoie auſſi à ſaint Auguſtin, qui pourra, dit-il, vous inſtruire de vive voix ſur cette matiere, & vous apprendre mon ſentiment en vous diſant le ſien. Le Traité de ce Pere, ſur l'origine de l'Ame, eſt adreſſé à ſaint Jerôme, à qui il l'envoya en 415, par Oroſe qui étoit venu cette année-là d'Eſpagne en Afrique. Mais au lieu d'y décider ce que l'on doit penſer ſur l'origine de l'Ame, il ſe contente de propoſer les différentes opinions, priant ſaint Jerôme de lui marquer à laquelle il faut s'en tenir, & de quelle maniere on peut ſe défendre contre les Pélagiens, quand on ſuit celle qui veut que les ames ſoient créées à meſure qu'il vient quelqu'un au monde. Cette opinion étoit celle que S. Jerôme ſembloit approuver le plus ; & c'eſt celle-là que S. Auguſtin combat le plus fortement. S'il eſt vrai, lui dit-il, que les ames ſe créent journellement, apprenez-moi où les ames des enfans pour qui Dieu les crée, ont péché, & par où elles ſe trouvent coupables du péché d'Adam, de qui dérive la chair de péché ; enſorte que pour être délivrées de ce péché, elles aient beſoin du Sacrement de Jeſus-Chriſt. Que ſi elles n'ont point péché, apprenez-moi comment la juſtice du Créateur leur peut imputer un péché étranger, pour cela ſeul, qu'elles ſe trouvent liées à une chair qui deſcend de celui qui l'a commis, & le leur imputer de telle ſorte, qu'à moins qu'elles ne ſoient ſecourues par l'Egliſe, elles tombent dans la damnation, quoiqu'il ne dépende point d'elles, de ſe procurer le remede du Batême ? Par quelle juſtice, Dieu peut-il damner les ames de tant de milliers d'enfans morts avant l'âge de raiſon, & ſans avoir reçu la grace du Sacrement qui nous fait Chrétiens, s'il eſt vrai qu'elles n'aient été créées que ſur le point d'être renvoyées chacune dans le corps qui lui étoit deſtiné, & que ce ne ſoit en punition d'aucun péché précédent qu'elles y ſoient envoyées par la volonté du Créateur,

Joan. 5, 17.

qui sçavoit fort bien que ce ne seroit point par leur faute qu'elles sortiroient du corps sans avoir reçu le Batême. Comme donc nous ne sçaurions dire, ni que Dieu jette les ames par force dans le peché, ni qu'il punisse ce qui est innocent ; que d'ailleurs la foi ne nous permet pas de douter que les ames des enfans mêmes qui sortent de cette vie sans Batême, ne tombent dans la damnation ; dites-moi, je vous prie, par où se peut soutenir cette opinion, qui prétend que les ames ne viennent point de celle d'Adam, & qu'elles sont toutes créées de nouveau pour chacun, comme celle du premier homme le fut pour lui. Saint Augustin réfute aussi l'opinion de ceux qui vouloient que l'ame fût une partie de la substance de Dieu, en disant que s'il en étoit ainsi, l'ame seroit totalement immuable & incorruptible, & par conséquent, elle ne pourroit non plus changer en mieux qu'en pis, ce qui est contre l'expérience, qui nous apprend que l'ame change souvent de sentiment & d'affections. Ce seroit en vain que l'on diroit, que les foiblesses & les infirmités qu'elle éprouve, lui viennent du corps ; puisque si elle étoit immuable de sa nature, il ne pouroit lui arriver aucun changement, de quelque part que ce pût être. Il montre ensuite, que n'y ayant point de si petite partie dans le corps, que l'ame n'y soit toute entiere, elle ne peut être corporelle, étant de la nature du corps d'être plus ou moins grand à proportion de l'espace qu'il remplit. Au lieu que l'ame n'est point dans le corps par une extension locale, mais par une certaine action de vie, qui la rend présente à toutes les parties du corps qu'elle anime ; en sorte qu'elle est toute en chacune, aussi bien qu'en toutes, quoique son action soit moins vive dans les unes que dans les autres. Ce qui fait voir que l'ame est toute entiere dans chaque partie, c'est que toute l'ame sent ce qui ne se passe qu'en une partie de son corps. D'où vient que quelque petit endroit de la chair vive que l'on puisse toucher, quand ce ne seroit qu'un point, toute l'ame s'en ressent, quoique ce point, bien loin d'être tout le corps, soit presque imperceptible dans le corps. Or ce qui fait cela, n'est pas que ce qui se passe en cet endroit, soit porté par tout le corps, puisque l'ame ne le sent que dans ce seul endroit ; mais c'est qu'elle est toute entiere où la chose se passe, sans cesser néanmoins d'être présente aux autres parties du corps où il ne se passe rien de semblable. Car dès qu'elles sont vivantes, il faut que l'ame y soit présente, puisqu'elles ne le sont que par la présence de l'ame. Quelque peine qu'eût saint Augustin d'adopter l'opi-

nion de la création journaliere des ames, il convient qu'il étoit fort embarrassé, quand il faisoit réflexion sur les peines de la damnation où tombent les enfans après cette vie, s'ils meurent sans avoir participé à la grace de Jesus-Christ par le Batême, ne concevant pas qu'ils pussent être punis de cette sorte, s'ils n'étoient coupables de péché. Il ne l'étoit pas moins en considérant que si ce n'étoit que pour le bien du corps & non pour celui de l'ame que l'on batisât les enfans, on batiseroit également les morts & les vivans. C'est pourquoi il consent de la prendre pour la sienne jusqu'à nouvel éclaircissement ; d'autant plus qu'il trouvoit les mêmes difficultés dans l'opinion de ceux qui vouloient que les ames ayant été créées dès le commencement du monde, & mises en réserve, Dieu les envoie dans les corps. Car on leur demandera, dit-il, pourquoi les ames des enfans qui meurent sans batême, sont punies, s'il est vrai qu'elles fussent innocentes quand elles sont entrées dans les corps ? Quant à ceux qui prétendent que c'est selon ce que les ames ont mérité dans je ne sçais quelle vie précédente, Dieu les envoie dans les corps, ils ne peuvent pas mieux se tirer de cette difficulté : car il y a une grande différence entre avoir péché en Adam, en qui l'Apôtre dit que tous ont péché, & avoir mérité par un péché commis quelque part ailleurs qu'en Adam, d'être jettés dans une chair qui descend d'Adam, comme dans une espéce de prison. Il ne s'arrête point à examiner l'autre opinion, qui veut que toutes les ames tirent leur origine de celle d'Adam. Il déclare, que jusqu'à ce qu'il sçache à laquelle de ces opinions il faut s'attacher, il dira que celle-là est la véritable, qui n'enseigne rien de contraire à la foi constante & inébranlable, par laquelle l'Eglise croit que les enfans, non plus que les autres, ne sçauroient être délivrés de la damnation qu'au nom de Jesus-Christ & par la grace enfermée dans ses Sacremens. Il demande en même-tems à saint Jerôme, quel étoit le sens de ces paroles de S. Jacques: *Quiconque ayant gardé toute la Loi, la viole en un seul point, est coupable comme l'ayant toute violée.* Il en donne lui-même une explication, mais en la soumettant au jugement de ce Pere. Le sentiment général des Philosophes, étoit que sans l'assemblage de toutes les vertus, on ne pouvoit bien vivre. Mais les Stoïciens seuls avançoient, que tous les péchés étoient égaux. Saint Augustin combat ces deux opinions, en montrant d'un côté, que la vertu n'étant autre chose que l'amour de ce qu'on doit aimer, on peut avoir plus ou moins de cet amour, & quelquefois point du tout ; de l'autre,

Jacob. 2, 10.

tre, que le dogme de l'égalité des péchés eſt contraire au ſentiment des Auteurs canoniques, ou plûtôt à la vérité même, puiſque c'eſt elle qui a parlé par leur bouche ; car quoique là où il n'y a point de vertu, il n'y ait rien que de défectueux ; ce qui l'eſt, le peut être plus ou moins. Celui donc qui viole la Loi en un ſeul chef, eſt coupable comme s'il l'avoit violée en tout, parce qu'en tout péché, on fait quelque choſe contre ce qui comprend toute la Loi, c'eſt-à-dire, contre cette double charité pour Dieu & pour le prochain, qui nous eſt ordonnée par ces deux préceptes où la Loi & les Prophétes ſont compris. Mais il ne ſuit pas de-là, que tous les péchés ſoient égaux, parce que, quoique par chaque péché particulier que l'on commet, on viole la charité d'où dépend la Loi, cela n'empêche pas que l'on ne ſoit plus ou moins coupable, ſelon que les péchés que l'on commet, ſont plus ou moins grands. S. Jerôme ayant reçu ces deux Lettres (*a*), témoigna beaucoup d'eſtime de la maniere dont ſaint Auguſtin y avoit expliqué la queſtion de l'origine de l'Ame, & les paroles de ſaint Jean ; mais il s'excuſa de répondre à ſes difficultés ſur ſon peu de loiſir, & ſur ce que l'intérêt de l'Egliſe demandoit qu'ils ne paruſſent pas diviſés de ſentiment, même dans les moindres choſes. Cependant, ſaint Auguſtin eſpérant toujours que ſaint Jerôme y répondroit, ne voulut pas publier ces deux Lettres tant qu'il vécut, ſe reſervant de les donner avec ſes réponſes. Il ne voulut pas même en donner de copies, ni les envoyer à ſes plus intimes amis. Depuis la mort de ce Pere, il les rendit publiques toutes deux ; la premiere, afin que ceux qui la liroient, ou s'abſtinſſent de rechercher d'où vient l'ame que Dieu donne à chacun de nous quand nous venons au monde, ou du moins n'adoptaſſent ſur cette queſtion que les ſolutions qui peuvent s'accorder avec ce que la foi Catholique enſeigne du péché originel ; & la ſeconde, afin que l'on vît de quelle maniere il croyoit qu'on pouvoit réſoudre la queſtion qu'il y propoſe ſur ce qu'on lit dans l'Epître de S. Jean, *Que celui qui viole la Loi en un ſeul point, eſt coupable comme l'ayant toute violée.* Il donne à ces deux Lettres le titre de Livre, dans le ſecond de ſes Rétractations (*b*). Ils ſont cités tous deux par ſaint Fulgence (*c*), qui loue l'éloquence, l'eſprit, la profondeur des raiſonnemens, & le grand nombre des autorités avec leſquelles ſaint Auguſtin examine la queſtion de l'origine de l'ame ; mais particulierement, la modération qu'il y fait paroître, en ne voulant rien déterminer ſur une difficulté qui lui

(*a*) HIER. *Epiſt.* 172, *apud Auguſt.* (*b*) *L.* 2 *Retract. c.* 45. (*c*) FULG. *l.* 3 *de Præd. c.* 18.

paroiſſoit très-obſcure. Il ne faut pas omettre ce que ſaint Auguſtin dit dans le ſecond Livre, à l'occaſion de ces autres paroles de ſaint Jacques: *Nous manquons tous en bien des choſes*. Il eſt vrai,
Jac. 3, 2. dit-il, que nous manquons tous, mais les uns plus conſidérablement, les autres moins, ſelon que chacun péche plus ou moins; & chacun péche plus ou moins, ſelon qu'il a plus ou moins d'amour pour Dieu & pour le prochain. Ainſi il y a en nous d'autant plus de péché, qu'il y a moins de charité; & quand il ne nous reſtera plus rien de notre infirmité, ce ſera alors que nous ſerons parfaits dans la charité. Or, je ne crois pas, ajoute-t-il, que ce ſoit un péché leger, que d'aſſervir la foi de notre Seigneur Jeſus-Chriſt à des égards pour la condition des perſonnes, du moins en ce qui regarde le choix de ceux qu'on doit élever aux dignités Eccléſiaſtiques. Car qui peut ſouffrir qu'on y éleve un homme riche préférablement à un pauvre qui ſera plus habile & plus ſaint? L'Apôtre ſaint Jacques, après nous avoir averti que *nous manquons tous en bien des choſes*, nous indique le remede que Jeſus-Chriſt même nous donne pour l'appliquer journellement à nos fautes journalieres, qui quoique légeres, ſont toujours des taches & des bleſſures. *Celui*, dit-il, *qui n'aura point fait miſéricorde, ſera jugé ſans miſéricorde*, ce qui revient à ces paroles du Sauveur: *Pardonnez, & il vous ſera pardonné. Car la miſéricorde*, continue ſaint Jacques, *s'élévera au-deſſus du jugement.* Il ne dit pas que la miſéricorde ſera victorieuſe du jugement: car l'un n'eſt pas contraire à l'autre; mais qu'elle s'élévera au-deſſus de la juſtice rigoureuſe du jugement, parce que pluſieurs qui devroient ſubir ce jugement, ſeront recueillis par miſéricorde. Qui ſeront ceux-là? Ce ſeront ceux qui auront fait
Matth. 5, 7. miſéricorde, ſelon cette parole de Jeſus-Chriſt: *Heureux ſont les miſéricordieux, parce qu'ils recevront miſéricorde.* Le même Apôtre nous marque enſuite, comment on expie les péchés journaliers dont on n'eſt point exemt en cette vie. Si l'homme, dit ſaint Auguſtin, négligeoit de les effacer par ces remedes, il arriveroit au pied du tribunal du ſouverain Juge, chargé d'un amas de péchés qui l'accableroit; & n'ayant point fait de miſéricorde aux autres, il n'en trouveroit point pour lui-même; au lieu que s'il a ſoin de donner & de pardonner, il méritera le pardon de ſes péchés & l'effet des promeſſes de Dieu.

Lettre 168 de Timaſius à ſaint Auguſtin, en 415, p. 602.

XXVIII. La Lettre de Timaſius & de Jacques, eſt un remerciment qu'ils font à ſaint Auguſtin, du Livre de la Nature & de la Grace qu'il leur avoit envoyé. Ils lui témoignent qu'ils l'ont lu avec beaucoup de joie & de ſatisfaction, & que quoiqu'ils euſ-

ſent dès-auparavant abandonné l'erreur de Pélage, ils lui étoient néanmoins fort obligés de leur avoir fourni dans cet écrit, des armes pour combattre cette nouvelle héréſie dans les autres.

XXIX. Dans la Lettre à Evodius, ſaint Auguſtin répond à deux queſtions que cet Evêque lui avoit faites depuis quelque tems; l'une, ſur la Trinité; l'autre, ſur la Colombe ſous la forme de laquelle le Saint-Eſprit parut lorſque Jeſus-Chriſt reçut le Batême. Cette premiere queſtion l'engage dans un détail très-exact de ce que la foi de l'Egliſe nous enſeigne ſur la Trinité. Après quoi il remarque, que ſi l'Ecriture parle en pluſieurs endroits de chaque perſonne comme de quelque choſe de ſéparé des autres, c'eſt afin de nous faire entendre que cette Trinité, quoique inſéparable, eſt toujours Trinité. Car de même que pour déſigner les trois perſonnes par des paroles, il faut néceſſairement les exprimer l'une après l'autre, quoiqu'elles ſoient inſéparables; de même auſſi l'Ecriture en divers endroits les exprime ſéparément, & par divers ſymboles de choſes créées; le Pere par exemple, par cette voix qui ſe fit entendre au Batême de Jeſus-Chriſt: *Vous êtes mon Fils bien-aimé*; le Fils, par l'homme auquel il s'eſt uni; & le Saint-Eſprit ſous la figure d'une colombe. Il dit que pour nous aider à comprendre une choſe ſi élevée, nous nous ſervons d'ordinaire de l'exemple de la mémoire, de l'entendement & de la volonté. Car quoique nous exprimions ces trois facultés ſéparément, nous ne ſçaurions en nommer aucune, ni agir par aucune, ſans que les deux autres y concourent. Il ne faut pas néanmoins s'imaginer, ajoute-t-il, que la comparaiſon que nous en faiſons avec la Trinité, ſoit juſte en toutes ſes parties. Elle eſt elle même défectueuſe en pluſieurs choſes, premierement, en ce que la mémoire, l'entendement & la volonté ſont dans l'ame, mais ne ſont pas l'ame; au lieu que la Trinité n'eſt pas en Dieu, mais elle eſt Dieu; & c'eſt ce qui fait cette ſimplicité ineffable, que nous admirons en Dieu, en qui l'être, l'intelligence & toutes les autres choſes que nous y reconnoiſſons, ne ſont qu'une même choſe; au lieu qu'à l'égard de l'ame, autre choſe eſt d'être, & autre choſe de faire quelque action d'intelligence, puiſqu'elle peut être ſans entendre & ſans concevoir. Secondement, qui oſeroit dire que le Pere n'eſt point intelligent par lui-même, mais par le Fils, comme la mémoire n'eſt point intelligente par elle-même, mais par l'entendement. On n'a donc recours à cette comparaiſon que pour faire entendre en quelque ſorte, que de la même maniere que le nom de chacune

Lettre 169 à Evodius, en 415. p. 603.

Luc. 3, 22.

des trois facultés de l'ame, quoiqu'on les exprime séparément, ne se peut énoncer que toutes les trois n'y concourent, puisque lorsqu'on l'énonce, il faut & qu'on s'en souvienne, qu'on l'entende & qu'on le veuille énoncer; de même, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit agissent conjointement & indivisiblement dans la production des choses créées, quoique l'Ecriture nous les représente sous divers symboles. Il dit sur l'Incarnation, que le Fils de Dieu s'est uni d'une maniere ineffable & singuliere à l'humanité, sans rien perdre de l'immutabilité de sa nature, en sorte que l'homme a été élevé jusqu'à être uni au Verbe; sans que le Verbe en s'unissant à l'homme ait été changé en homme. Il est demeuré immuablement ce qu'il étoit; ainsi ce qu'on appelle le Fils de Dieu, c'est & le Verbe & l'Homme auquel il s'est uni; d'où il résulte, que le Fils de Dieu est immuable & coéternel à son Pere, mais à raison du Verbe seul; qu'il a été crucifié, mis à mort & enseveli, mais à raison de l'humanité seule. Ainsi quand on parle du Fils de Dieu, il faut prendre garde à raison de quoi, ce que l'on en dit lui convient. Car l'Incarnation n'a pas multiplié les Personnes divines; la Trinité est toujours demeurée Trinité; & dans Jesus-Christ, le Verbe & l'Homme ne font qu'une même personne, comme dans tous les autres hommes, l'ame & le corps n'en font qu'un. Sur la seconde question d'Evodius, saint Augustin dit, que la voix qui fut entendue au Batême de Jesus-Christ, la Colombe qui parut dans la même occasion, & les Langues de feu qui se poserent sur chacun des disciples au jour de la Pentecôte, n'étoient que des choses passageres, produites en signe & en figure de quelque autre chose; qu'il faut donc bien se garder de croire que la substance du Pere, du Fils & du Saint-Esprit, soit capable de changement, & puisse devenir quelque autre chose que ce qu'elle est; & que de même que cette voix pût se faire entendre par la seule obéissance de la matiere à la volonté de Dieu, la Colombe a pu paroître par un effet de la même volonté, sans qu'elle ait rien été de vivant ni d'animé, quoiqu'elle ait eu la forme & le mouvement d'une véritable colombe. Il parle dans cette Lettre de deux divers ouvrages qu'il avoit composés depuis peu, & de ceux auxquels il étoit actuellement occupé.

Lettre 170 à Maxime, en 415, *p.* 608.

XXX. Maxime, à qui est adressée la Lettre suivante, y est qualifié Médecin. Engagé depuis long-tems dans l'hérésie Arienne, il en avoit même infecté plusieurs personnes de sa famille par ses persuasions; & c'étoit chez lui que ceux de cette secte

tenoient ordinairement leurs assemblées. Dieu le retira de l'erreur dans un âge avancé, & il se réunit à l'Eglise Catholique en présence de saint Augustin & de saint Alypius qui en reçurent une grande joie avec tout le peuple de Dieu. Les parens de Maxime qu'on esperoit voir suivre son changement, n'en parurent point touchés : comme il n'avoit pas assez d'ardeur pour ramener à la vérité ceux qu'il en avoit détournés, saint Augustin & saint Alypius lui écrivirent pour animer son zéle, & le confirmer lui-même dans la foi de la Divinité du Fils & du Saint-Esprit. Ils montrent par un passage de la premiere aux Corinthiens, que le culte de latrie que nous sommes obligés, suivant l'Ecriture, de rendre à Dieu, est également dû au Saint-Esprit comme au Pere, & au Fils, puisque le Saint-Esprit a dans nous un Temple, ce qui est la marque de la Divinité. Ils font voir ensuite en quelle maniere le Pere est le principe du Fils, & comment le Fils est coéternel au Pere. C'est, disent-ils, de sa propre substance qu'il a engendré son Fils, au lieu qu'il a tiré du néant les créatures ; & ce n'est point dans le tems qu'il l'a engendré, puisque c'est par lui qu'il a fait les tems. Mais comme entre la flâme & la splendeur qu'elle engendre, il n'y a nulle priorité de tems, il n'y en a point non plus entre le Pere & le Fils, & jamais l'un n'a été sans l'autre. Car le Fils est cette sagesse du Pere que l'Ecriture appelle *la splendeur de la lumiere éternelle* ; il faut donc que cette splendeur soit coéternelle à la lumiere qui en est le principe & qui n'est autre chose que le Pere. C'est pourquoi l'Ecriture ne dit pas que Dieu a fait son Verbe au commencement, comme elle dit, qu'*au commencement Dieu a créé le ciel & la terre* ; mais elle dit, qu'*au commencement étoit le Verbe*. Le Saint-Esprit n'est pas non plus une créature tirée du néant, mais il procede du Pere & du Fils, sans avoir été fait ni par le Pere ni par le Fils. Cette Trinité n'a qu'une même nature & une même substance ; qui n'est ni moindre en chacune des personnes que dans toutes, ni plus grande en toutes que dans chacune ; il y en a tout autant dans le Pere seul, ou dans le seul Fils, que dans tous les deux ; & tout autant dans le Saint-Esprit seul, que dans le Pere, le Fils & le Saint-Esprit pris ensemble. Le Pere engendre son Fils de sa substance, mais sans aucune diminution de cette même substance. Il en est de même du Saint-Esprit, qui laisse en son entier le principe d'où il procede. Ces trois sont donc un sans confusion, & trois sans division ; comme leur unité n'empêche pas que ce ne soient trois cho-

1 Cor. 19, 20.
Deut. 6, 13.
Sap. 7, 26.
Genes. 1.
Joan. 1, 1.

ses distinctes, leur distinction n'empêche pas non plus qu'il n'y ait entre eux une parfaite unité. Les noms de Pere & de Fils, dira-t-on, sont néanmoins différens, & ne le sont que parce qu'ils expriment des choses différentes. Il est vrai, mais ce n'est pas la nature qu'ils expriment, c'est l'affinité ou la relation qui se trouve entre ces deux personnes. Or comme la relation qui se trouve entre plusieurs choses de même nature, peut être la même, elle peut aussi être différente. Elle est la même de frere à frere, d'ami à ami; mais elle est différente de Pere à Fils & de fils à pere, parce que le fils n'est pas au pere, ce que le pere est au fils. Cependant, qui dit & pere & fils, dit homme; ainsi ce qu'il y a de différent entre eux, c'est la relation & non pas la nature. Vous voyez donc, disent-ils ensuite à Maxime, que ceux de l'erreur de qui Dieu vous a délivré, ne parlent pas raisonnablement, quand ils avancent qu'il faut bien que la nature du Pere soit différente de celle du Fils, puisque l'un est Pere & l'autre Fils: car qui peut ne pas voir que ce n'est pas la nature que ces mots expriment précisément, mais les personnes & les relations de l'une à l'autre. Les Ariens n'ont pas moins de tort quand ils disent, qu'il faut bien que le Fils soit d'une autre nature que le Pere, puisque le Fils vient du Pere, & que le Pere ne vient point d'un autre Dieu; car le Fils n'en est pas moins Dieu pour venir du Pere; ces termes de *Pere* & de *Fils* n'étant pas institués pour exprimer la substance, mais l'origine, c'est-à dire, pour marquer non ce que sont en elles-mêmes les personnes divines, mais que l'une est d'elle-même, & que l'autre a son origine. Nul homme n'a été le principe d'Adam. Celui ci a donné la naissance à Abel. Ils sont néanmoius l'un & l'autre de même nature & de même substance. Que si le Fils de Dieu attribue à son Pere tout ce qu'il a & tout ce qu'il peut, c'est parce qu'il n'est pas par lui-même, mais par son Pere, quoique d'ailleurs il lui soit égal: mais il tient cela même du Pere, non pour avoir reçu cette égalité sans l'avoir eue auparavant, mais pour être né avec elle. Car comme il est né sans commencement, cette égalité n'a pas commencé. Il ne faut donc pas s'imaginer qu'il soit né moindre que son Pere. Cette égalité est un appanage de sa naissance, son Pere l'ayant engendré parfaitement égal à lui & sans aucune différence. S'il dit dans l'Evangile que son Pere est plus grand que lui, c'est parce qu'il s'est anéanti non en perdant la forme de Dieu, mais en prenant celle de serviteur, selon laquelle il s'est fait non-seulement moins que son Pere, mais moins

que lui-même & moins que le Saint-Esprit ; & non-seulement moins que toute l'adorable Trinité, mais moins que les Anges mêmes & en quelque sorte moins que les hommes, ayant été soumis à Joseph & à Marie.

XXXI. Saint Augustin & saint Alypius écrivirent peu de tems après à l'Evêque Peregrin, pour sçavoir de lui si Maxime avoit bien reçu leur Lettre, & si elle avoit servi de quelque chose. Ils le prioient aussi d'informer Maxime, que quand ils écrivoient de si longues Lettres, soit à des laïques de leurs amis, soit même à des Evêques, ils avoient coutume de leur donner la même forme qu'ils avoient donnée à la sienne ; parce que c'étoit plûtôt fait, & que les Lettres de cette sorte se lisoient plus commodément. Lorsque l'on écrivoit à des personnes de considération, c'étoit l'usage de n'écrire que d'un côté du papier, ou des tablettes, ce qui obligeoit à prendre un plus grand papier. Mais quand on écrivoit à des amis, on se dispensoit de cette formalité. Il y a apparence que saint Augustin & saint Alypius avoient écrit à Maxime en cette derniere maniere, & que c'est ce qui les inquiétoit, dans la crainte que ce nouveau converti n'en fût formalisé.

Lettre 171 à Peregrin, en 415, *p.*

Mabil. *de re diplom. p.* 40 & 41.

XXXII. Il arriva vers l'an 416, qu'un nommé Donat Prêtre Donatiste, de la bourgade de Mutugenne, dans le diocèse d'Hippone, fut pris & amené dans cette Ville avec un autre Prêtre Donatiste, pour avoir fait tomber beaucoup de personnes dans le schisme. Donat refusa le cheval qu'on lui présentoit pour faire le voyage ; il se jetta même à terre si violemment qu'il en fut blessé ; & étant arrivé à Hipponne, il se précipita dans un puits où il se seroit noyé, si les Catholiques ne l'en eussent retiré malgré lui. Son opiniâtreté dans le schisme étoit telle, qu'il disoit sans cesse : Je veux demeurer dans mon erreur, je veux y périr, & autres choses semblables. Saint Augustin touché sensiblement de l'état malheureux de ce Prêtre, lui écrivit une Lettre très-touchante, mais très-forte, pour tâcher de l'en retirer. Vous trouvez mauvais, lui dit-il, qu'on vous fasse violence pour vous faire rentrer dans la voie du salut ; mais avez vous oublié avec quelle violence vous avez entraîné dans l'erreur un si grand nombre des nôtres ? Que voulions-nous autre chose, sinon qu'on vous prît & qu'on vous amenât ici pour vous empêcher de périr ? Que si vous croyez qu'on n'a pas dû le faire, parce, dites-vous, qu'il ne faut forcer personne, non pas même à faire le bien, souvenez-vous qu'il y en a plu-

Lettre 173 à Donat, en 416, *p.* 612.

sieurs à qui l'on a fait violence pour accepter l'Episcopat, qui, selon l'Apôtre, est un bien. On les prend, on les emmene par force, on les tient enfermés jusqu'à ce qu'on leur ait fait vouloir ce bien-là. Vous dites que Dieu ayant fait les hommes maîtres d'eux-mêmes par le Libre-Arbitre qu'il leur a donné, on ne doit non plus les forcer au bien qu'au mal. D'où vient donc qu'on en force d'accepter l'Episcopat? N'est-ce pas les forcer au bien? Et le plus grand effet de la bonne volonté des bons, n'est-il pas de redresser la mauvaise volonté des méchans? s'il faut toujours abandonner la mauvaise volonté à sa liberté naturelle, pourquoi
Act. 9, 1. Saul n'a-t-il pas été abandonné à la fureur qui lui faisoit persécuter l'Eglise? Pourquoi a-t-il été renversé par terre & aveuglé,
Prov. 13, 14. afin qu'il changeât de sentiment? Pourquoi l'Ecriture ordonne-t-elle aux peres d'employer les coups pour dompter l'opiniâtre-
Ezech. 24, 4. té de leurs enfans & les contraindre à une bonne vie? L'Ecriture ne reproche-t elle pas aux Pasteurs négligens, de n'avoir pas ramené au troupeau la brebis qui s'égaroit, & de ne l'avoir pas été chercher après l'avoir perdue? Ne dites donc plus, *Je veux me perdre;* car nous sommes obligés de vous en empêcher autant que nous le pourrons. Quand vous vous êtes jetté dans un puits, vous avez suivi votre volonté, mais pour vous perdre; ceux qui vous en ont retiré malgré vous, ont forcé votre volonté, mais pour vous sauver. Si donc lors même qu'il n'est question que de la vie du corps, on doit aimer les hommes jusqu'au point de la leur conserver malgré eux, que ne doit-on point faire lorsqu'il s'agit de leur conserver la vie de l'ame, & qu'on les voit en danger de périr éternellement? J'apprends que vous
1 *Cor.* 13, 3. dites qu'il est permis, selon saint Paul, d'attenter à sa propre vie: mais si vous comprenez bien le sens de ses paroles, vous verrez que son sentiment n'est pas qu'on se jette dans le feu, pour éviter la persécution d'un ennemi; mais que quand on nous propose de faire du mal ou d'en souffrir, nous devons prendre toujours le parti d'en souffrir plûtôt que d'en faire. Mais voyez ce que l'Apôtre ajoute: *Si je n'ai la charité, tous les autres dons ne me serviront de rien.* C'est à cette charité qu'on vous appelle. Croyez-vous donc qu'il vous eût servi de quelque chose, de vous être ôté la vie à vous-même, puisque tant que vous serez ennemi de la charité, il ne vous serviroit de rien de mourir pour le nom de Jesus-Christ? Etant hors de l'Eglise comme vous êtes, & séparé de l'unité & de la charité qui en est le lien, vous n'auriez que l'enfer pour partage quand on vous feroit bruler tout

vi.

vif pour ce saint nom. Les Evêques Donatistes avoient avoué dans la conférence de Carthage, *Que personne ne peut préjudicier à un autre*. Donat les desavouoit en ce point, & prétendoit qu'il pourroit soutenir la cause de son parti en ôtant cet aveu : sur quoi saint Augustin lui fait voir que si ce que les Evêques Donatistes ont dit si solemnellement, ne peut lui préjudicier, à lui qui n'est qu'un simple Prêtre, ce que Cecilien avoit fait ou pu faire, ne pouvoit, à plus forte raison, préjudicier à toute l'Eglise. Donat s'appuyoit de ce qui est dit dans l'Evangile, que soixante & dix Disciples se retirerent de Jesus-Christ, & que non-seulement il les laissa aller, mais qu'il dit même aux douze autres qui restoient: *Ne voulez-vous pas aussi vous en aller* ? Mais vous ne prenez pas garde, lui répond saint Augustin, que dans ce tems-là, l'Eglise n'étoit que comme une plante qui ne fait que de sortir de terre & qu'on n'avoit pas encore vu l'accomplissement de cette Prophétie: *Tous les Rois de la terre l'adoreront, & toutes les nations le serviront*. C'est ce qui s'accomplit tous les jours à vos yeux; & à mesure que l'Eglise va croissant, elle agit aussi avec plus d'autorité; elle ne se contente pas de convier au bien, elle y force. C'est ce que Jesus-Christ, ajoute-t-il, nous montre dans cette parabole du festin, où après que les conviés eurent refusé de venir, le Maître dit à ses gens : *Allez dans les rues & dans les places de la Ville, & faites entrer ici les pauvres, les estropiés les aveugles* & comme il y avoit encore des places vuides, le Maître ajouta : *Allez le long des haies & des grands chemins, & forcez d'entrer ceux que vous rencontrerez, afin que ma maison se remplisse*. Quand il n'est question que des premiers; Jesus-Christ ne dit pas, *forcez-les*, mais *faites-les entrer;* parce que ceux-là marquent le commencement de l'Eglise, qui devoit croître & venir peu à peu au point de pouvoir forcer les hommes d'entrer dans le festin de l'éternité, ceux-là sur-tout, qui usoient de cruauté & de violence contre l'Eglise Catholique, comme faisoient les Donatistes.

Joan. 6, 67, 68.

Luc 14, 21.

XXXIII. Saint Augustin ne put achever que dans sa vieillesse, les Livres de la Trinité qu'il avoit commencés étant jeune, encore ne les acheva-t-il qu'aux instances réitérées de ses amis. Ce qui l'avoit dégouté de continuer l'ouvrage, c'est qu'on en avoit publié les premiers Livres avant qu'il les eût corrigés. Il les revit dans la suite & y en ajouta d'autres jusqu'au nombre de douze, qu'il envoya à Aurele de Carthage, en le priant de faire mettre cette Lettre à la tête de l'ouvrage, de maniere

Lettres 174 à Aurele de Carthage, en 416, p. 616.

néanmoins, qu'il ne semblât pas qu'elle en fît partie. Il y dit que s'il avoit pu suivre son premier dessein, ces Livres seroient tout autres, non pour le fonds de la doctrine qui seroit toujours le même, mais pour la maniere d'expliquer les choses, qu'il auroit bien mieux démêlées.

Lettres 175 176, 177 à Innocent. & 178 à Hilaire, en 416. *p.* 617 & 619, & Lettres 181, 182, 183 & 184. *p.* 635.

XXXIV. Nous avons parlé dans l'article du Pape saint Innocent, des Lettres que les Conciles de Carthage & de Mileve, & saint Augustin, lui écrivirent au sujet de Pelage & de Celestius, & des réponses qu'ils en reçurent. Saint Augustin fit aussi sçavoir à Hilaire, qu'on croit être l'Evêque de Narbonne à qui Zozime écrivit en 417, qu'il s'étoit élevé de nouveaux hérétiques ennemis de la grace de Jesus-Christ, qui croyoient que l'homme, par les seules forces de son libre-arbitre, pouvoit ne point pécher, & vaincre toutes les tentations. Il lui manda en même-tems, que les Evêques de la province de Carthage, avoient donné un décret contre cette hérésie, le priant de se tenir en garde contre ceux qui s'efforçoient de la répandre.

Lettre 179 à Jean de Jerusalem, en 416, *p.* 630.

XXXV. Comme Jean, Evêque de Jérusalem, passoit pour ami de Pelage, saint Augustin crut devoir lui écrire, pour le prier de l'aimer tellement, qu'on ne l'accusât pas de s'être laissé tromper par cet Hérésiarque. Pour lui montrer qu'il avoit raison de lui donner cet avis, il lui envoyoit le Livre de Pelage, sur *les forces de la Nature*, avec celui *de la Nature & de la Grace*, qu'il avoit fait pour y répondre, afin que Jean pût voir plus aisément, combien les dogmes de Pelage étoient dangereux. Il disoit dans son Livre sur les forces de la Nature, que l'homme n'a besoin que des forces naturelles de son libre-arbitre, pour accomplir tous les Commandemens de Dieu, & remplir tous les devoirs de la justice chrétienne. Saint Augustin fait remarquer à Jean, que Pelage détruisoit par-là cette grace dont l'Apôtre

Rom. 7, 24, 25

parle, quand après avoir dit, *Malheureux que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort ?* il ajoute, *Ce sera la grace de Dieu par Jesus-Christ* ; qu'il anéantit le divin secours que Jesus-Christ nous oblige de demander par ces paroles de l'Oraison Dominicale, *Ne nous laissez point succomber à la tentation* ; qu'il rend vaine la priere que J. C. fit pour saint Pierre ; puisque cet Apôtre pouvoit, selon Pelage, empêcher de lui-même que sa foi ne s'éteignît, & les bénédictions par lesquelles les Evêques demandent à Dieu de faire croître leurs peuples de plus en plus dans la charité qu'ils doivent avoir les uns pour les autres & envers tous, de les combler de joie dans la foi, d'augmenter leur espérance,

& de les animer de plus en plus par la vertu de son esprit. Il avertit Jean de l'abus que Pelage faisoit du nom de *grace*, sous lequel il n'entendoit autre chose que la faculté naturelle du libre-arbitre, & le prie de travailler à lui faire confesser clairement & sincerement la nécessité de la grace du Sauveur, qui opere la délivrance & le salut de tous ceux qui sont sauvés & délivrés, comme aussi le péché originel; le reste des erreurs qu'on lui objectoit, se pouvant plus aisémement tolerer jusqu'à ce qu'il s'en corrigeât. Il le prie encore de lui envoyer & aux autres Evêques d'Afrique, les véritables actes du Synode de Diospolis dont ils n'avoient qu'une connoissance fort confuse, parce que Pelage, au lieu de leur envoyer ces actes, comme il auroit dû, ne leur avoit communiqué qu'un écrit où il répondoit à quelques objections qui lui avoient été faites par des Evêques des Gaules. C'étoient Heros & Lazare, le premier Evêque d'Arles, le second d'Aix. Saint Augustin fait voir que Pelage, en avouant dans cet écrit que les premiers tems de la vie de l'homme n'étant point sans péché, il ne s'accorde pas avec ce qu'il avoit dit dans le Livre intitulé, *Des forces de la Nature*, qu'il y a des hommes dont toute la vie a été absolument exemte de péché, comme Abel. Comme Pelage pouvoit prendre le parti de désavouer ce Livre, ou de soutenir que cet endroit n'y étoit pas, saint Augustin dit qu'il sçait de Timasius & de Jacques qu'il en est l'Auteur, & que le passage qu'il en venoit de rapporter, s'y trouvoit. Il écrivit cette Lettre en latin, quoique Jean de Jerusalem ne l'entendît pas, mais il y avoit en cette Ville des personnes qui l'entendoient. On croit qu'il n'en reçut point de réponse non plus que d'une autre Lettre qu'il lui avoit écrite précédemment, cet Evêque étant mort apparemment avant qu'elles lui eussent été rendues.

Lettre 180 à Oceanus, en 416, p. 633.

XXXVI. On voit par la Lettre à Oceanus, l'un des plus intimes amis de saint Jérôme, que ce Pere s'étoit enfin rendu au sentiment de saint Augustin touchant le sens que l'on doit donner à l'endroit de l'Epître aux Galates, où il est dit que saint Paul résista en face à saint Pierre. Mais comme Oceanus tenoit encore pour le mensonge officieux, selon qu'il paroissoit par ses Lettres, S. Augustin répond aux raisons dont il prétendoit s'appuyer. Vous croyez, lui dit-il, pouvoir autoriser votre sentiment par l'exemple de Jesus-Christ même, à cause qu'il a dit dans l'Evangile, que le tems du jour du Jugement n'étoit connu ni des Anges, ni du Fils même, mais du Pere seul. Il

ne me paroît pas qu'une façon de parler figurée se puisse appeller un mensonge : & saint Hilaire a fait voir que ce que Jesus-Christ appelle à son égard *ne sçavoir pas*, c'étoit vouloir cacher les choses, & faire qu'on ne les sçût pas. C'est par-là que cet Evêque, bien loin d'excuser le mensonge que d'autres pourroient trouver dans cette façon de parler, montre au contraire, qu'il n'y en a point, non-seulement dans ces figures moins usitées, mais même dans celle qu'on appelle *métaphore*, & qui est si commune dans le langage ordinaire, que tout le monde la connoît. Quand nous disons qu'au printems la vigne commence à se couvrir de perles, dira-t-on que ce soit mentir, sous prétexte qu'on ne voit point de véritables perles sur la vigne ? Il fait voir à Oceanus, que ces paroles de l'Epître aux Galates : *Comme je vis qu'il ne marchoit pas droit selon la vérité de l'Evangile, je dis à Pierre devant tout le monde, si tout Juif que vous êtes, vous vivez à la maniere des Gentils & non pas à celle des Juifs, pourquoi forcez-vous les Gentils de judaïser ?* ne contiennent point de figure qui fasse aucune obscurité ; qu'elles doivent se prendre dans leur signification naturelle ; qu'on n'y trouve rien qui puisse choquer, ni dans le courage vraîment apostolique, avec lequel saint Paul redressa son Collegue, ni dans le grand exemple d'humilité que donna saint Pierre, par la maniere admirable dont il reçut la correction. Il prie Oceanus de lui faire part de ce qu'il pouvoit avoir appris de saint Jerôme, touchant l'origine de l'Ame, & de lui envoyer un Livre de ce Pere, où il traitoit de la résurrection de la chair.

Lettre 185 à Boniface, en 417, p. 643. *L. 2 Retract. c. 48.*

XXXVII. Dans le tems qu'il écrivoit son Livre des Actes de Pelage, c'est-à-dire, en 417, le Comte Boniface importuné souvent par les Donatistes, le pria de lui mander ce qu'ils étoient, & quelle différence il y avoit entre eux & les Ariens. Ceux-ci, lui répondit saint Augustin, disent que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit sont de différente substance : les Donatistes, au contraire, reconnoissent que la substance du Pere, du Fils & du saint-Esprit est la même ; & si quelques-uns d'eux ont dit que le Fils étoit moins que le Pere, ils n'ont pas nié pour cela que le Pere & le Fils fussent de même substance ; la plûpart protestent qu'ils croient sur le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, tout ce que croit l'Eglise Catholique. Ce n'est qu'au sujet de l'unité de communion, qu'ils s'éloignent de cette Eglise ; ils n'en veulent qu'à l'unité de Jesus-Christ, & leur erreur ne consiste que dans l'éloignement qu'ils ont pour elle. Il dit à Boni-

face, que leur aveuglement eſt tel, qu'en même-tems qu'ils reçoivent les témoignages de l'Ecriture touchant Jeſus-Chriſt, ils ne veulent point la recevoir dans ce qu'elle dit de ſon Egliſe; qu'au lieu de reconnoître cette Egliſe aux marques par leſquelles elle eſt déſignée dans les Livres ſaints, ils s'en font une fauſſe idée qui n'a pour fondement que le menſonge & la calomnie; qu'ils reconnoiſſent Jeſus-Chriſt dans ces paroles du Pſeaume 21, *Ils ont compté tous mes os*, &. qu'ils ne veulent point reconnoître l'Egliſe dans celles qui ſuivent: *Toutes les parties de la terre ſe ſouviendront du Seigneur & ſe convertiront à lui, & toutes les nations du monde lui rendront leurs hommages;* paroles, qui en même-tems qu'elles montrent que Jeſus-Chriſt eſt mort pour nous, font voir que ſon Egliſe n'eſt pas réſſerrée dans l'Afrique, comme ils le prétendent, mais qu'elle eſt répandue par toute la terre. Saint Auguſtin le prouve par beaucoup d'autres paſſages tant de l'ancien que du nouveau Teſtament. Il remonte à l'origine de leur ſchiſme, & prouve par les Actes de la Conférence de Carthage, que les Donatiſtes avoient été confondus ſur tous les chefs dont ils s'autoriſoient. Il s'étend ſur la juſtice, l'utilité & la néceſſité des loix que l'Empereur Honorius avoit faites contre eux, faiſant voir par divers exemples de l'Ecriture, que comme les Loix que les Princes font pour le menſonge contre la vérité, ſervent à éprouver les gens de bien & à leur mériter des couronnes, quand ils ſoutiennent la bonne cauſe juſqu'au bout; de même celles que les Princes font pour la vérité contre le menſonge, ſervent à réprimer les entrepriſes de ceux qui ſont dans l'erreur, & à ramener ceux d'entre eux qui ont encore quelque reſte de ſens & de droiture. C'eſt ce qu'il juſtifie par un grand nombre de Donatiſtes que la terreur des Loix avoit fait réunir à l'Egliſe Catholique, & qui en témoignoient hautement leur joie. Quant à ce que diſoient ceux qui demeuroient obſtinés dans le ſchiſme, que l'Egliſe ne perſécute perſonne, ſaint Auguſtin répond, que comme il y a une perſécution injuſte, qui eſt celle que les méchans font à l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, il y a une perſécution juſte, qui eſt celle que l'Egliſe de Jeſus-Chriſt fait aux méchans. L'Egliſe ne perſécute que par amour & pour faire du bien; les impies, au contraire, perſécutent par haine & pour faire du mal; celle-ci pour corriger, ceux-là pour pervertir; celle-ci pour retirer de l'erreur, ceux là pour y jetter. Il décrit les excès de cruauté, que les Donatiſtes commettoient, tant envers les Catholiques, qu'envers eux-mêmes, & en infere que

c'eſt donc leur faire une grande charité, que d'employer l'autorité même des Empereurs pour les retirer d'une ſecte, où ils ont appris à exercer de ſemblables violences. En vain nous objectent-ils, dit ce Pere, que les Apôtres n'ont jamais eu recours aux Rois de la terre; ils ne prennent pas garde que dans ces premiers tems, il n'y avoit point de Princes qui fuſſent en état de faire des Loix pour le ſervice de Dieu & en faveur de la pieté contre l'impiété. Cela n'eſt arrivé que quand les Rois de la terre ſe ſont aſſujettis au Seigneur avec crainte, ſuivant l'expreſſion du Prophete, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils ont embraſſé la Religion chrétienne. Or comment eſt-ce que les Rois ſervent le Seigneur avec crainte, ſinon en défendant & en puniſſant avec une ſainte ſévérité, ce qui ſe fait contre ſes ordres. Car autre eſt le ſervice qu'ils rendent à Dieu comme hommes, & autre celui qu'ils lui rendent comme Rois. En tant qu'hommes, ils le ſervent en vivant en vrais fidéles; mais en tant que Rois, ils ne le ſervent qu'en établiſſant & en faiſant obſerver avec fermeté des Loix juſtes qui vont à faire faire le bien & à empêcher le mal. Saint Auguſtin rapporte les Loix qu'Ezechias, Joſias & divers autres Princes ont faites pour détruire l'impiété & établir le culte du vrai Dieu, & ajoute; Quoi! les Princes auront ſoin de faire vivre les hommes ſelon les loix de l'honnêteté & de la pudeur, ſans que perſonne leur oſe dire que cela ne les regarde pas; & on oſera leur dire que ce n'eſt pas à eux de prendre connoiſſance ſi dans leurs états on ſuit les loix de la véritable Religion, ou ſi l'on s'abandonne à l'impiété & au ſacrilege? Si dès-là que Dieu a donné à l'homme le libre-arbitre, le ſacrilege lui doit être permis, pourquoi punira-t-on l'adultere? L'ame qui viole la fidelité qu'elle doit à ſon Dieu eſt-elle donc moins criminelle que la femme qui viole celle qu'elle doit à ſon mari? Les Donatiſtes objectoient cette maxime de Terence: Il vaut beaucoup mieux tenir ſes enfans dans le devoir, en leur inſpirant des ſentimens honnêtes, que de les mener par la crainte. Nous en convenons, dit ſaint Auguſtin; mais quoique ceux qui ſe conduiſent par douceur & par amour valent beaucoup mieux que les autres, ils ne ſont pas le plus grand nombre, & il y en a ſans comparaiſon davantage dont il n'y a que la crainte qui puiſſe venir à bout. C'eſt pourquoi chez le même Terence, un de ſes interlocuteurs, dit à l'autre: Vous ne feriez jamais rien de bien ſi l'on ne vous y forçoit. Ce Pere rapporte pluſieurs paſſages de l'Ecriture, qui nous apprennent que les méchans ne ſe corrigent que par la

Pſalm. 2, 10.

Terent. Adelph. Acte, I, Scene I.

crainte & par les verges. Les Donatistes avoient eux-mêmes employé la force pour faire entrer dans leur parti plusieurs Catholiques : pourquoi l'Eglise ne pourroit-elle pas employer la terreur salutaire des Loix pour les en retirer? Il est vrai, dit saint Augustin, qu'avant que ces Loix eussent été publiées en Afrique, je croyois qu'il n'en falloit pas demander de précises contre cette hérésie, & qui allassent à l'abolir, en ordonnant des peines contre ses sectateurs, & que l'on devoit se contenter d'en obtenir qui missent à couvert de la fureur des Donatistes, ceux qui prêcheroient la vérité catholique, c'étoit aussi le sentiment de beaucoup d'autres de nos freres; & il fut arrêté dans un Concile de Carthage, qu'on ne demanderoit autre chose aux Empereurs, à qui l'on envoya des Députés à cet effet. Mais Dieu ne permit pas qu'ils réussissent. Car l'Empereur, sur de grosses plaintes qu'il avoit reçues contre les Donatistes, avoit déja publié une Loi qui ordonnoit contre eux le supplice de mort. Dès qu'elle fut publiée en Afrique, ceux qui ne cherchoient que l'occasion de se convertir, & qui n'étoient retenus que par la crainte de s'attirer ces furieux, ou d'encourir l'indignation de leurs proches, rentrerent dans la communion de l'Eglise. Plusieurs autres qui ne demeuroient dans le schisme, que parce qu'ils y étoient nés, sans avoir cherché le sujet de cette séparation, commencerent à s'en informer; & la trouvant mal fondée, se firent Catholiques. L'exemple & les persuasions de ceux-ci, en gagnerent d'autres moins capables d'examiner les choses par eux-mêmes, & de comprendre en quoi consistoit la différence de l'erreur des Donatistes & de la vérité catholique; mais d'autres plus endurcis, s'obstinerent davantage dans l'erreur, & continuerent à faire souffrir aux Catholiques, sur-tout aux Clercs & aux Evêques, des maux horribles, crevant les yeux aux uns, massacrant les autres, coupant les mains & la langue à quelques-uns, pillant & brulant les maisons & les Eglises. Ils se plaignoient, que par ces Loix, les Catholiques n'en vouloient qu'à leurs biens. Si cela étoit, leur répond saint Augustin, emploierions-nous l'autorité de ces Loix pour les faire rentrer dans notre communion? Qu'ils voient si ceux de leur parti, qui sont présentement parmi nous, ne sont pas en possession, non-seulement de leurs propres biens, mais encore de ce qu'ils n'avoient pas & qui pourroit nous appartenir, ou aux pauvres. Car si nous avons de notre chef de quoi nous entretenir, ces biens-là ne sont point à nous; ils sont aux pauvres, nous n'en sommes que les admi-

niſtrateurs, & nous nous gardons bien de nous les approprier; parce que nous ne ſçaurions le faire ſans une uſurpation condamnable. Il eſt vrai que les Loix des Empereurs ont réuni à l'Egliſe Catholique celle du parti de Donat, avec tout ce qu'elles avoient de bien; mais les pauvres de ces mêmes Egliſes à qui l'on faiſoit part de ces biens, ſont rentrés parmi nous. Il réfute l'opinion des Donatiſtes, qui faiſoient dépendre l'effet du Batême de la ſainteté du Miniſtre, montrant qu'il n'y a que Dieu qui ſoit tout à la fois & juſte & principe de juſtice. Il les réfute auſſi dans ce qu'ils diſoient que leur Egliſe étoit ſans ride & ſans tache, ce qui ne pouvoit s'accorder avec l'Oraiſon Dominicale, où nous diſons à
Mat. 6, 12. Dieu, *Pardonnez-nous nos offenſes*, ni avec ſes paroles de ſaint
1Joan. 1, 8. Jean: *Si nous diſons que nous ſommes ſans péché, la vérité n'eſt*
Epheſ. 5, 27. *point en nous*. Cependant, ajoute ſaint Auguſtin, il eſt vrai de dire que Jeſus Chriſt purifie ſon Egliſe *par la parole de vie dans le Batême de l'eau*; premierement, parce que le Batême efface toutes les taches de nos péches paſſés, pourvu que ce ſoit dans l'unité que l'on en porte le caractere, & qu'on l'ait reçu dans l'Egliſe même; ou que ſi on l'a reçu dehors, on y rentre; & en ſecond lieu, parce que les péchés mêmes que l'infirmité humaine nous fait contracter depuis le Batême, nous ſont remis en conſidération de ce même Batême. Car il ne ſert de rien à ceux qui ne ſont point batiſés de dire, *Remettez-nous nos dettes*. Les Donatiſtes diſoient encore, Pourquoi voulez-vous nous avoir, ſi nous ſommes des méchans? C'eſt, replique ſaint Auguſtin, afin que vous ne le ſoyez plus. Il leur fait voir enſuite, que ſi l'Egliſe en les recevant, leur conſervoit la dignité de la cléricature, & même de l'Epiſcopat, l'intérêt de la paix & de l'unité lui faiſoit relâcher en cela quelque choſe de la ſévérité de ſa diſcipline, qui exclut de la cléricature, tous ceux qui auroient beſoin, comme les Donatiſtes, d'expier leurs crimes par la pénitence; qu'elle en a agi de même dans de certaines rencontres où il s'agiſſoit de tirer des peuples entiers de la mort, c'eſt-à-dire, du ſchiſme & de l'héréſie. Il cite pour exemple l'indulgence que l'Egliſe accorda à ceux qui s'étoient laiſſé infecter du venin de l'heréſie Arienne. Lucifer ne le trouva pas bon, mais il perdit bien-tôt après la lumiere de la charité, & tomba dans les ténébres du ſchiſme. Enfin il fait voir que le péché contre le Saint-Eſprit n'étoit, ni l'erreur, ni le blaſphême, puiſqu'il s'en ſuivroit de-là, que pas un hérétique n'en pourroit obtenir la rémiſſion; mais qu'il faut entendre par-là une dureté de cœur, qui

qui subsiste jusqu'à la fin de la vie, & qui fait qu'on s'obstine à ne vouloir pas chercher la rémission des péchés dans l'unité du corps de Jesus-Christ; qu'ainsi les Donatistes n'ayant point péché contre le Saint-Esprit en rebatisant les Catholiques, ils ne devoient pas croire leur faute irrémissible, ni en prendre prétexte de ne pas se réunir à l'Eglise Catholique. S. Augustin les recommande à Boniface au nom de l'Eglise, le priant de travailler à les corriger & à les guérir, soit en les instruisant lui-même, soit en les adressant aux Evêques & aux Docteurs Catholiques. Il le prie aussi de lire l'abrégé qu'il avoit fait des Actes de la Conférence de Carthage, qu'Optat devoit avoir, ou qu'il pouvoit aisément faire venir de l'Eglise de Steffe.

XXXVIII. L'hérésie des Pelagiens ne lui tenoit pas moins au cœur que le schisme des Donatistes. Ayant donc appris que saint Paulin avoit eu de l'amitié pour Pelage, & que dans son Clergé ou du moins dans la ville de Nole, il y avoit des personnes qui combattoient la doctrine du péché originel, il lui écrivit, tant en son nom qu'au nom de saint Alypius, pour qui il sçavoit que saint Paulin avoit beaucoup de considération. Son but dans cette Lettre, est de réfuter les Pelagiens, & d'établir la doctrine de la grace & de la prédestination. Pelage, soit dans son Livre sur les forces de la Nature, soit dans ses Lettres, enseignoit à la vérité, que nous tenons du Créateur la possibilité de vouloir & d'agir, sans lequel nous ne sçaurions faire ni desirer le bien; mais réduisoit cette grace du Créateur au seul libre-arbitre, en sorte que selon lui, il n'y avoit point d'autre grace que celle qui est commune aux Payens & aux Chrétiens, aux saints & aux impies, aux fidéles & aux infidéles. D'où il suivoit que la justice pouvant s'acquérir par les seules forces de la nature, c'étoit en vain que Jesus-Christ avoit souffert la mort. Cette doctrine pernicieuse fut combattue dès sa naissance par les Conciles, par les Papes & par les Evêques, qui déclarerent que c'est la grace de Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur, qui fait passer les enfans nouvellement nés, aussi-bien que les adultes, de la mort que nous avons encourue par le premier Adam, à la vie que le second Adam communique; & que cela ne se fait pas seulement par la rémission des péchés, mais par un secours qui fait éviter le mal & faire le bien à ceux qui sont en âge d'user de leur libre-arbitre; en sorte que sans ce secours, nous ne sçaurions ni accomplir ni vouloir aucune action de piété & de justice, puisque, comme le dit saint Paul, c'est Dieu qui opere en

Lettre 186 à Paulin, en 417, p. 663.

nous le vouloir & le faire selon ce qu'il lui plaît. Saint Augustin marque à saint Paulin, qu'il lui envoie des copies de tous les écrits où cette doctrine se trouvoit établie. Il l'établit lui-même dans cette Lettre, montrant par l'autorité de l'Ecriture, *que*
1 Cor. 3, 6. *nous ne sommes pas capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes; mais que c'est Dieu qui nous en rend capables*; que ce n'est qu'en reconnoissant que notre force
Psalm. 58, 10. vient de Dieu, que nous la conservons; que c'est Dieu qui est notre protecteur & notre soutien; puisqu'il est écrit, *Si le Seigneur*
Psalm. 126, 1. *ne garde lui-même une ville, c'est en vain que veillent ceux qui la gardent*; que c'est par la grace que l'homme est justifié, & non en considération de ses œuvres, puisque autrement la grace ne
Rom. 3, 24 & 11, 6. seroit plus grace. Ce n'est pas, dit saint Augustin, que les bonnes œuvres demeurent sans récompense, puisqu'il est écrit que
Rom. 2, 6. *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres*. Mais c'est que les œuvres viennent de la grace & non pas la grace des œuvres. Que si l'on dit, ajoute-t-il, que nous méritons par la foi, la grace de faire le bien, c'est une vérité que nous confessons volontiers.
Rom. 12, 3. Mais comme c'est Dieu qui *distribue à chacun la mesure de la foi* aussi-bien que de tout le reste, il n'y a aucun mérite de la part de l'homme, qui précede la grace, lorsqu'il obtient la justification par la foi; mais c'est la grace même qui mérite que Dieu la fasse croître; afin qu'étant accrue, elle mérite qu'il la porte à sa perfection, la volonté en étant la compagne & non pas la guide; & ne faisant que la suivre, au lieu de la prévenir. D'où
Psalm. 58, 10. vient que David ne se contente pas de dire, *Ce sera en reconnoissant que toute ma force vient de vous, ô mon Dieu, que je la conserverai*. Il reconnoît encore, qu'avant la grace il n'y avoit rien de bon en lui qui le pût mériter; *Mon Dieu*, s'écrie-t-il, *votre*
Ibid. 11. *miséricorde me préviendra*. C'est-à-dire, quelque haut que je remonte pour chercher des mérites antécédens, je me trouverai prévenu par votre miséricorde. Mais où la grace paroît le plus visiblement gratuite, c'est dans les enfans que Dieu prévient tellement de ses miséricordes, que s'ils viennent à mourir après avoir reçu le Batême, ils commencent dès-lors à jouir du royaume des cieux en vertu d'une grace qu'ils ont reçue sans la connoître. Saint Augustin nous assure, que telle est la doctrine qu'il a reçue des anciens, & qu'il est si peu possible qu'il y ait rien dans les enfans qui précede les dons de Dieu, que la grace par laquelle Dieu les leur communique, agit même sans que leur volonté l'accompagne ni la suive, bien loin de la prévenir. Au

contraire, ils résistent en quelque sorte au bien qu'on leur procure, & le défendent ; ce qui les rendroit coupables de sacrilege, si leur volonté étoit en état de les faire agir. Il fait voir par ces paroles de l'Apôtre, *Tous sont tombés par un seul dans la condamnation*, que les enfans naissent sujets à la punition, & que c'est un effet de la miséricorde de Dieu, & non pas de leurs mérites, quand ils renaissent en Jesus-Christ par la grace. Car autrement la grace n'est plus grace, si ce n'est point un don & une opération gratuite de Dieu en nous, & qu'elle ne soit que la récompense des mérites humains. Les Pelagiens prétendoient que les enfans usoient de leur libre-arbitre dans le sein de leur mere. Voilà, disoient-ils, Esaü & Jacob qui lutent dans le ventre de leur mere, & lorsqu'ils en sortent, l'un est supplanté par l'autre, & le dernier vient au monde tenant le pied de son frere avec la main comme étant encore aux prises. Comment donc peut-on dire, que des enfans qui sont capables de faire de telles choses, n'ont point encore l'usage de leur libre-arbitre, pour se porter au bien ou au mal, & pour mériter ainsi par avance, la récompense ou le châtiment qu'ils ont reçu ? Saint Augustin leur répond que le libre-arbitre n'a eu aucune part aux mouvemens extraordinaires de ces deux enfans qui sembloient se combattre l'un l'autre ; que ce qui arriva alors n'étoit qu'une figure de l'avenir ; & que l'Apôtre, au lieu de croire que le premier né des deux avoit été assujetti en considération des œuvres de l'un ou de l'autre, s'est au contraire servi de l'exemple de ces deux jumeaux, pour faire voir que la grace est toute gratuite, nous déclarant, qu'*avant qu'ils fussent nés, & qu'ils eussent encore fait ni bien ni mal, il fut dit, afin que le décret de Dieu demeurât ferme, selon son élection éternelle, non à cause de leurs œuvres, mais à cause du choix & de la vocation de Dieu, que le premier né seroit assujetti à celui qui naîtroit le dernier*. Par où il est visible que l'élection, dont parle l'Apôtre, n'est pas une élection fondée sur les mérites de la volonté, ni sur les qualités de sa nature, puisque ces deux jumeaux étoient tous deux également dignes de la mort & de la damnation ; mais une élection de grace, qui ne trouve pas les hommes dignes d'être choisis, mais qui les en rend dignes. Comment, disoient ces Hérétiques, se peut-il faire qu'il n'y ait point d'injustice en Dieu, si c'est par un effet de sa bienveillance, qu'entre des hommes qu'aucun mérite ne distingue les uns des autres, il choisit les uns plûtôt que les autres ? L'Apôtre s'est lui-même proposé cette objection, répond

Rom. 5, 16.

Rom. 9. 11 & 13.

saint Augustin ; & pour y répondre, il n'a pas dit que Dieu fonde ses jugemens sur les œuvres ou sur les mérites qui se trouvent dans les enfans, quoiqu'ils soient encore dans le sein de leur mere ; mais il se contente de dire, *Dieu a dit à Moyse, je*
Rom. 9,15 & Exod. 33, 19. *ferai miséricorde à qui il me plaira de faire miséricorde ; & j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié* ; voulant nous apprendre par-là, que d'être retiré de cette masse d'Adam, qui ne mérite que la mort, c'est un bienfait de la miséricorde de Dieu, & non pas un effet des mérites des hommes ; qu'ainsi il n'y a point d'injustice en Dieu, puisqu'il n'y en a aucune, ni à exiger, ni à remettre ce qui est justement du. Le même Apôtre a prévenu une autre objection des Pelagiens contre l'élection gratuite, en di-
Rom. 11, 20, 21. sant : *O homme, qui êtes vous pour contester avec Dieu? Un vase d'argile peut-il dire à celui qui l'a fait, Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? N'est-il pas libre au Potier de faire de la même masse, un vase destiné à des usages honorables, & un vase destiné à des usages vils & honteux?* Si cette masse étoit comme dans un certain milieu entre le bien & le mal, en sorte qu'elle ne méritât ni récompense ni châtiment, il pourroit sembler injuste qu'on en *formât des vases d'ignominie* ; mais comme elle est tombée toute entiere dans la condamnation, par le libre-arbitre du premier homme ;
Rom. 9, 14. quand Dieu en forme des *vases d'honneur*, c'est sans doute par un pur effet de sa miséricorde, & non pas de la justice de l'homme ; puisqu'avant la grace, il n'y a aucune justice dans l'homme ; & quand il en forme des *vases d'ignominie*, c'est un effet des ses justes jugemens, & non d'aucune injustice qui soit en lui ; car *comment y auroit-il en Dieu de l'injustice?* Mais, ajoutoient les Pelagiens, Esaü n'a-t-il pas été condamné sans l'avoir mérité, comme il n'y a eu de la part de Jacob aucunes bonnes œuvres qui aient précédé son élection ? Non, répond saint Augustin, il n'y a eu de la part de l'un ni de l'aute, ni bonnes œuvres ni mauvaises, c'est-à-dire, qui fussent proprement & personnellement les leurs ; mais l'un & l'autre étoient coupables en celui par qui tous sont devenus dignes de mort, parce que tous ont péché en lui. Car tous les hommes qui devoient sortir de celui-là, étoient alors tous réunis en lui. Son péché n'eût été que pour lui seul, s'il n'eût point eu de descendans : mais comme il n'y a personne qui ne tire de lui la nature qui nous est commune, il n'y a personne aussi qui soit exempt de la corruption dont elle a été infectée. Voilà de quelle maniere ces deux jumeaux, qui n'étoient encore capables de faire ni bien ni mal, n'ont pas laissé

de naître coupables par la tache de leur origine. Que celui qui est délivré bénisse donc la miséricorde de celui qui le sauve, mais que celui qui est condamné n'accuse pas le jugement qui le punit. Saint Augustin veut qu'on réponde à ceux qui diroient : N'auroit-il pas été mieux que l'un & l'autre eussent été délivrés ? *O homme, qui êtes-vous pour contester avec Dieu ?* Dieu sçait très-bien ce qu'il fait ; il sçait quel doit-être en premier lieu le nombre des hommes, & puis quel doit-être celui des Saints aussi-bien que des Anges, des astres & des autres créatures. Or comme tout ce qu'il a fait est bon, ne pourrions-nous pas dire ou penser qu'il eût été mieux que Dieu eût doublé & même multiplié encore au de-là, le nombre de toutes choses ? De même, soit que la justification de l'impie soit un pur effet de la grace, soit qu'il y ait quelque chose qui procede du libre-arbitre, ne pourroit-on pas toujours dire, Pourquoi Dieu a-t-il créé ceux dont il a prévu très-certainement que les péchés l'obligeroient de les condamner au feu éternel ? Mais qui sommes-nous pour contester avec Dieu ? Saint Augustin presse encore les Pelagiens par les paroles suivantes : *Qui peut se plaindre de Dieu, si voulant montrer sa juste colere, & faire éclater sa puissance, il souffre avec une patience extrême, les vases de colere préparés pour la perdition, afin de faire d'autant mieux éclater les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde.* Il voit, dit ce Pere, dans sa prescience, le nombre certain & déterminé de ses Saints, au bien desquels tout contribue, parce qu'ils aiment Dieu ; les ayant appellés selon son décret, après les avoir connus & prédestinés. Ce sont ceux-là qui sont les enfans de la promesse, & les vases de miséricorde. Pour tous les autres qui n'appartiennent point à cette société bienheureuse, Dieu qui a vu dans sa prescience ce qui en devoit arriver, les a créés pour faire voir en eux de quoi étoit capable sans sa grace, le libre-arbitre de ceux qui l'abandonnent ; & afin que le supplice dont ils seront punis, & qui leur est si justement dû, servît a faire voir aux vases de miséricorde, quelle est la grandeur du bienfait qu'ils ont reçu. Ce Pere montre ensuite, que tous ceux qui enseignent une autre doctrine touchant la prédestination, sont confondus par ce qui se passe à l'égard des enfans, dont les uns sont choisis de Dieu, & les autres rejettés même avant leur naissance & avant qu'ils aient fait ni bien ni mal. Il rapporte que Pelage, après avoir anathématisé devant les Evêques de la Palestine, cette proposition : Le péché d'Adam n'a fait tort qu'à lui-même, n'avoit pas laissé de la sou-

Rom. 9, 20.

Rom. 9, 22 & 23.

Rom. 8, 28 & 30.

tenir dans ses derniers ouvrages. Il ajoute, qu'on disoit qu'il y avoit encore des gens si opiniâtres à la soutenir, que plûtôt que d'y renoncer, ils étoient prêts d'abandonner Pelage même qu'ils avoient sçu l'avoir anathématisée. Il rapporte douze articles que les mêmes Evêques de Palestine objecterent à Pelage, & qu'il fut obligé d'anathématiser, & en propose douze autres que l'Eglise Catholique a, dit-il, toujours tenus; sçavoir, qu'Adam ne fût point mort, s'il n'eût point péché; que son péché lui a fait tort & à tout le genre humain; que les enfans quoique nouvellement nés, ne sont point dans l'état où étoit Adam avant sa désobéissance; qu'ainsi ce que l'Apôtre dit, que la mort est venue par un homme, les regarde aussi-bien que les autres; que c'est de-là qu'il arrive que les enfans morts sans Batême, non-seulement ne sçauroient posseder le royaume du ciel, mais qu'ils ne sçauroient même avoir la vie éternelle; que les riches ne sont point exclus du royaume de Dieu, quoiqu'ils ne renoncent point à leurs richesses après leur Batême, pourvu qu'ils soient tels que l'Apôtre les décrit dans sa premiere Epître à Timothée; que la grace est un secours donné à chaque action; que cette grace ne nous est point donnée en considération d'aucun mérite, & que c'est-là ce qui fait qu'elle est vraîment grace, c'est-à-dire, donnée gratuitement; que l'on peut appeller enfans de Dieu ceux mêmes qui lui disent tous les jours; *Pardonnez-nous nos offenses*, ce qu'ils ne pouroient dire sincérement, s'ils étoient absolument sans péché; que le libre-arbitre ne laisse pas d'être véritablement libre, quoiqu'il ait besoin du secours de Dieu; que dans les combats que nous soutenons contre les tentations & les mauvais desirs, quoique notre volonté agisse, ce n'est pourtant pas par elle, mais par le secours de Dieu que nous demeurons victorieux: autrement l'Apôtre n'auroit pas dit vrai, quand il a dit, que *cela ne vient nì de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde*; enfin que c'est par grace & par miséricorde, que Dieu accorde le pardon aux pénitens, & non pas en considération de leurs mérites; puisque l'Apôtre en disant de quelques-uns, que *peut-être Dieu leur donnera un jour l'esprit de pénitence*, nous apprend que la pénitence même est un don de Dieu. Saint Augustin remarque que Pelage, qui sembloit avoir retracté ses erreurs dans le Concile de Diospolis, n'avoit pas été constant dans sa rétractation, puisque dans les écrits publiés depuis, il balance tantôt avec une telle égalité le pouvoir de la volonté, qu'il assure qu'elle a autant de pouvoir pour pé-

cher que pour ne pas pécher ; par où il exclut entierement le secours de la grace, sans laquelle nous disons que le libre-arbitre n'a aucune force pour ne point pécher ; que tantôt il convient qu'il faut que nous soyons sans cesse assistés du secours de la grace de Dieu, mais en soutenant toujours que notre libre-arbitre a toute la force nécessaire pour éviter le péché ; en sorte que le secours de Dieu, selon lui, ne nous seroit donné que par surabondance, pour faire le bien avec une plus grande facilité. Il rapporte un assez long témoignage d'une Lettre de saint Paulin, pour le convaincre par lui-même, qu'il doit rejetter & condamner Pelage. A quoi il ajoute, que Janvier porteur de sa Lettre, lui expliquera plus au long ce qu'il avoit appris de ceux qui combattoient à Nole la doctrine du péché originel, & qui étoient des personnes d'un esprit subtil & éminent.

XXXIX. Ce fut après la tenue du Concile de Diospolis, & pendant l'été de l'an 417, que saint Augustin répondit aux questions de Dardanus, le même comme l'on croit, à qui saint Jerôme écrivit, & qui étoit Préfet des Gaules, & Patrice. La premiere étoit de sçavoir, comment on doit entendre cette parole de Jesus-Christ au bon Larron, *Vous serez aujourd'hui avec moi en Paradis*. La seconde, si les enfans n'ont point quelque notion de Dieu dès le ventre de leurs meres, comme il semble qu'on le peut inferer de ce que saint Jean tressaillit dans le sein de sainte Elisabeth, à la présence de Jesus-Christ. Dardanus souhaitoit encore de sçavoir si le Batême donné aux femmes enceintes n'opere point aussi sur leurs enfans. Saint Augustin parlant dans ses Rétractations, de sa réponse à ces questions, dit que son but principal étoit d'y sapper l'hérésie Pelagienne, quoiqu'il ne l'y ait pas nommée. Sur la premiere question, il croit qu'on peut dire que comme Dieu est par-tout, & que J. C. homme est uni à Dieu, J. C. homme est aussi par tout, & que c'est ainsi qu'il a pu être le jour même de sa mort avec le bon Larron dans le Paradis. Il croit aussi que l'endroit où Jesus-Christ avoit promis au bon Larron qu'il seroit ce jour-là même avec lui, peut s'entendre du lieu où étoient les ames des justes, connu sous le nom de sein d'Abraham, & où en effet Jesus-Christ descendit, suivant l'Ecriture ; lieu que l'on peut nommer Paradis, qui en général signifie tous les lieux de repos. Mais il est persuadé que le sens le plus simple & le plus naturel des paroles de Jesus-Christ au bon Larron, c'est de ne les entendre que de Jesus-Christ Dieu. Car au lieu que Jesus Christ homme devoit être ce jour-là dans le sépulcre quant à sont corps, & dans les enfers quant

Lettre 187 à Dardanus, en 417, p. 678.

Luc. 23, 43.

L. 2 *retract.* c. 49.

à ſon ame, Jeſus-Chriſt Dieu eſt toujours par-tout, puiſqu'il eſt cette lumiere qui luit dans les ténebres mêmes, quoique les ténebres ne l'apperçoivent point. Ainſi, ajoute-t-il, quelque part que ſoit le Paradis, les bienheureux n'y ſçauroient être qu'avec celui qui eſt par-tout. Il prend de-là occaſion de traiter de l'immenſité de Dieu, & de la maniere dont il eſt par-tout & tout entier par-tout. Ce qui fait qu'il eſt vrai de dire qu'il eſt par-tout, c'eſt que dans toute l'univerſalité des choſes, il n'y a rien où il ne ſoit préſent; & ce qui fait qu'il eſt vrai de dire qu'il eſt tout entier par tout, c'eſt qu'il n'eſt pas préſent à chaque choſe par parties; en ſorte qu'une partie plus ou moins grande de l'être de Dieu réponde à chaque partie plus ou moins grande de la choſe; mais il eſt préſent tout entier, non-ſeulement à l'univers entier, mais à chaque partie de l'univers, auſſi-bien qu'à toutes enſemble. Cela n'empêche pas qu'on ne puiſſe dire que Dieu n'habite pas également dans tous les Saints, & qu'il n'y ait des hommes qui ſont loin de Dieu, parce que les Saints ne ſont à l'égard de Dieu que comme des vaſes, en qui il eſt plus ou moins, ſelon que leur capacité eſt plus ou moins grande. Quant à ceux qu'on dit être loin de Dieu, cela ne s'entend que de l'habitude de pécher, par laquelle ils ſe ſont rendus diſſemblables à lui; comme l'on dit au contraire, qu'ils s'en approchent, lorſque par une ſainte vie ils deviennent ſes images. Il dit à l'égard de Jeſus-Chriſt, que comme on ne doit point douter qu'en tant que Dieu il ne ſoit préſent par-tout, on ne doit point douter non plus que ſon corps ne ſoit en quelque partie du ciel, dans un eſpace proportionné à ſon étendue. Sur la ſeconde queſtion de Dardanus, ſaint Auguſtin répond que le mouvement extraordinaire de ſaint Jean dans le ſein de ſa mere, fut produit miraculeuſement par la toute-puiſſance de Dieu; mais qu'il n'eſt pas dit dans l'Evangile, que ce treſſaillement ſe fit par un mouvement de foi de la part de cet enfant, ce qui ſuppoſeroit de la connoiſſance, mais qu'il treſſaillit de joie; que d'ailleurs ce qui eſt arrivé à ſaint Jean, ne doit pas ſe prendre pour regle de ce qu'on doit penſer des autres enfans; & qu'il eſt hors de vraiſemblance que les enfans aient dans le ſein de leurs meres, quelque connoiſſance de Dieu, dans le tems qu'ils ne connoiſſent pas même celles qui ſont les plus familieres aux hommes. Il dit ſur la troiſiéme, que la ſantification qui nous rend le temple de Dieu, n'eſt que pour ceux qui ont été régénérés; que la régénération ſuppoſe la naiſſance. En effet, nous ne diſons pas qu'un enfant vient

vient de renaître quand il est sorti du ventre de sa mere, comme s'il étoit déja né, dès qu'il est conçu, & que ce fut naître une seconde fois que d'en sortir : mais nous disons qu'il vient de naître, ne comptant pas la conception pour une naissance. Ce n'est donc que lorsque nos meres nous mettent au monde, qu'il est vrai de dire que nous naissons ; ce n'est qu'après être nés de cette sorte, que nous sommes en état d'être régénérés par l'eau & le Saint-Esprit : & si l'homme pouvoit être régénéré par la grace du Saint-Esprit dès le ventre de sa mere, il seroit vrai de dire qu'il renaîtroit avant que de naître, ce qui ne se peut dire. Saint Augustin fait voir que la foi qui nous sauve étoit la même dans l'ancienne alliance comme dans la nouvelle, & que la différence qu'il y a eu entre les anciens Patriarches & nous, c'est qu'ils croyoient comme une chose à venir le mystere de l'Incarnation, que nous croyons comme une chose déja accomplie. La Lettre à Dardanus est intitulée, *De la présence de Dieu*, parce que saint Augustin s'y étend beaucoup à montrer comment la nature divine est presente en toutes choses, & comment elle habite dans les Saints. Elle est citée par quelques anciens, qui l'appellent *Livre*. Saint Augustin la qualifie ainsi dans ses Rétractations.

Fulg. Epist. 14, & Aug. l. 2 *Retract.* cap. 46.

XL. Celle à Julienne est au nom de saint Alypius & de saint Augustin. Ils lui en avoient écrit une autre pour l'avertir de ne point prêter l'oreille à ceux qui corrompoient la foi par leurs discours, & par des ouvrages pleins de venin. Julienne leur avoit témoigné dans sa réponse, qu'elle n'avoit aucun commerce avec ces gens-là ; qu'elle ne les laissoit pas même approcher de sa maison ; & que toute sa famille avoit toujours été si inviolablement attachée à la foi catholique, que personne n'y étoit jamais tombé dans aucune hérésie, non pas même dans celles dont les erreurs paroissoient les plus légeres. Sur quoi saint Alypius & saint Augustin lui écrivirent la Lettre dont nous parlons, où après avoir dit, que comme ils avoient l'un & l'autre contribué à la profession de sa fille Demetriade, on ne pouvoit trouver mauvais qu'ils prissent la liberté de lui parler de son salut, & de l'avertir de se tenir sur ses gardes contre les ennemis de la grace ; ils la prient de leur mander ce qu'elle sçavoit d'un livre adressé à Demetriade, qui contenoit des erreurs très-dangereuses ; de qui étoit ce livre ; si elle l'avoit lu, & comment Demetriade l'avoit reçu. Ils lui font remarquer le danger qu'il y avoit de laisser entre les mains de Demetriade, un livre où l'auteur

Lettre 188 à Julienne, en 417 ou 418, *p.* 692.

lui parloit ainsi : Vous avez en cela même un avantage qui vous éleve au-dessus des autres, ou plûtôt c'est pour cela même que vous méritez le plus de leur être préférée. Car la noblesse & les richesses que vous possedez, viennent plûtôt de vos ancêtres que de vous-même ; mais pour vos richesses spirituelles, elles n'ont pu venir que de vous. C'est donc de celles-là que vous méritez d'être louée ; c'est par-là qu'on vous doit mettre au-dessus des autres ; puisque ces sortes de biens sont en vous & ne peuvent venir que de vous. Ils font sentir à Julienne tout le venin qui étoit caché sous ces paroles, en lui faisant voir que la continence virginale qui faisoit la sainteté de l'état de sa fille, étoit un don de Dieu ; sur quoi ils alleguent l'autorité de Jesus Christ, de saint Paul & de saint Jacques.

Matth. 19, 11, 1 *Cor.* 7, 7, & *Jacob.* 1, 17.

Nous voulons bien, ajoutent-ils, que Demetriade dise avec David, *Ce que je vous ai voué est en moi, & je le conserverai à la louange de votre nom ;* mais comme cela ne vient pas d'elle, quoiqu'il soit en elle ; qu'elle se souvienne de dire aussi : *C'est vous, Seigneur, qui par votre bon plaisir, m'avez enrichie de ces dons, & c'est votre force qui me les conserve.* Car quoiqu'il soit vrai de dire que ce bien-là vient aussi d'elle à raison de son libre-arbitre, sans quoi nous ne faisons aucun bien, il n'est pas vrai qu'il ne vienne que d'elle, puisque si la grace de Dieu ne vient au secours du libre-arbitre, il ne sçauroit même y avoir de bonne volonté dans l'homme. *C'est Dieu*, dit l'Apôtre, *qui opere en nous le vouloir & le faire, selon son bon plaisir*, non en nous éclairant simplement, pour nous faire connoître nos devoirs, comme les Pélagiens le prétendent, mais en nous inspirant la charité, afin de nous faire aimer le bien que nous avons appris.

Psalm. 55, 12. *Psalm.* 29, 8. *Philip.* 2, 13.

Ils témoignent ensuite être pleinement persuadés, que Demetriade nourie comme elle l'avoit été, dans l'humilité chrétienne, ne se sera pas laissée frapper des paroles de cet Auteur ; & que si elle les a lues, elle n'aura pu le faire sans gémir, sans frapper sa poitrine & même sans verser des larmes, convaincue que c'est de Dieu qu'elle tient tous les biens qui la rendent bonne, & que c'est aussi de lui qu'elle espere tous ceux qui la rendront encore meilleure. Ils conviennent qu'il y a dans ce Livre quelques endroits où l'Auteur semble en quelque façon reconnoître la grace de Dieu ; mais si vous y regardez de près, disent-ils à Julienne, vous y trouverez tant d'ambiguité, que ce qu'il dit se peut entendre ou des facultés naturelles, ou des instructions, ou de la rémission des péchés. Car c'est à cela que les Pelagiens réduisent ce que Dieu nous a donné de graces &

de secours pour le bien. Comme ce Livre étoit écrit avec élégance, ce qui faisoit que beaucoup de personnes le lisoient, ces deux saints Evêques témoignent souhaiter que l'Auteur reconnoisse la grace prêchée par l'Apôtre, & qu'il déclare que chacun n'a de foi qu'autant qu'il a plu à Dieu de lui en départir. Mais ils n'y trouvoient rien qui approchât de cette doctrine. L'Auteur n'y avoit pas mis son nom, ni le nom de celle à qui il l'adressoit, ni celui de Julienne, quoiqu'il y déclarât qu'il l'avoit écrit à la priere de la mere d'une vierge. On sçut surement dans la suite que c'étoit Pelage. Il se découvrit lui-même en citant quelques endroits de ce Livre, pour montrer qu'il reconnoissoit sans ambiguité la grace de Jesus-Christ qu'on l'accusoit de nier.

Aug. l. de Grati: Christi, c.22. & Oros. in Apolog.

XLI. La Lettre au Comte Boniface, est une instruction sur la maniere dont il devoit se conduire dans la profession des armes. Saint Augustin lui recommande de s'avancer de jour en jour à force de prieres & de bonnes œuvres dans la pratique du double précepte de l'amour de Dieu & du prochain, parce que c'est par la charité que la foi opere, que tous les Saints ont été agréables à Dieu, & que les Martyrs ont répandu leur sang. Il ne croit pas qu'il soit impossible de plaire à Dieu dans la profession des armes, & il en donne pour exemple dans l'ancien Testament le Roi David à qui l'Ecriture rend un témoignage si avantageux; & dans le nouveau, Corneille le Centenier à qui Dieu envoya un Ange, pour lui dire qu'il avoit agréé ses aumônes & exaucé ses prieres. Il s'autorise aussi de ce que saint Jean ne dit point aux soldats qui étoient venus lui demander le Batême, de cesser de porter leurs armes, mais seulement de ne faire ni fraude ni violence à personne, & de se contenter de leur paie. Mais il conseille à Boniface de ne manquer de foi envers personne, pas même envers les ennemis de la République, après la leur avoir promise, & de conserver toujours dans sa volonté le desir de la paix, lors même qu'il se trouvera dans la nécessité de faire la guerre. Il veut même qu'il n'y ait que la nécessité toute seule qui fasse ôter la vie à l'ennemi, & que la volonté n'y ait jamais de part. Comme on l'accable par la force quand il résiste, ou qu'après s'être rendu il se souleve, on doit, dit saint Augustin, lui faire grace dès qu'il est pris ou vaincu, sur-tout lorsqu'on n'a pas lieu d'en rien appréhender qui puisse troubler la paix. Ce Pere recommande encore à Boniface la pudicité conjugale, la sobriété & la frugalité, & lui conseille de se bien garder de chercher du bien par de mauvaises actions;

Lettre 139 à Boniface, 418, p. 637.

de mettre, au contraire, le ſien en dépôt dans le ciel, par de bonnes œuvres, un cœur ferme & véritablement chrétien, ne devant ni s'enfler pour voir augmenter ſon bien, ni ſe laiſſer abattre pour en perdre. Comme vous aurez, ajoute-t-il, toujours beſoin de pardon tant que vous ſerez revêtu de ce corps mortel, ayez ſoin de pardonner promptement dès que ceux qui vous auront offenſé, vous demanderont pardon; afin que vos prieres étant ſinceres, vous puiſſiez obtenir que Dieu vous pardonne vos péchés.

Lettre 190 à Optat, en 418, p. 700.

XLII. Un Evêque nommé Optat, avoit fait un Livre ſur l'origine de l'Ame, ſans être néanmoins convaincu ſi elle venoit par propagation de celle que Dieu a créée pour le premier homme, ou ſi Dieu en crée toujours de nouvelles pour chacun en particulier. Comme il ſouhaitoit extrêmement de ſçavoir à quoi s'en tenir, il en écrivit à quelques-uns de ſes amis, & ſa Lettre arriva à Alger durant que ſaint Auguſtin y étoit. Un ſerviteur de Dieu nommé René, chargé apparemment de cette Lettre la mit entre les mains de ce ſaint Evêque, & le preſſa avec tant d'inſtance d'y répondre, qu'il ne put s'en défendre, quoique occupé à d'autres choſes. Il écrivit donc à Optat, que n'ayant jamais oſé prononcer définitivement ſur cette matiere, il n'étoit ni aſſez hardi, ni d'aſſez mauvaiſe foi, pour donner aux autres comme conſtant ce qui ne l'étoit pas encore pour lui-même. Enſuite il établit divers principes qui pouvoient, ſinon lever toute ſorte de doutes ſur cette matiere, du moins empêcher qu'on ne décidât rien témérairement. Le premier eſt que ſuivant les divines Ecritures on ne peut douter que comme de tous les deſcendans d'Adam il n'y en a aucun qui ne naiſſe engagé dans le péché & dans la condamnation, nul n'en eſt délivré qu'en renaiſſant par Jeſus-Chriſt. Le ſecond eſt que quoique l'on puiſſe ignorer ſans danger quelle eſt l'origine de l'ame, on doit néanmoins tenir pour certain qu'elle n'eſt pas une partie de la ſubſtance de Dieu, mais qu'elle eſt une créature; qu'elle eſt un eſprit & non pas un corps; & que ſi elle ſe trouve engagée dans ce corps corruptible, ce n'eſt point en punition d'aucun péché qu'elle ait commis dans quelque autre vie. Un troiſiéme principe, c'eſt que perſonne ne peut être juſtifié que par la foi en Jeſus-Chriſt, que les juſtes mêmes qui ont vécu avant ſon Incarnation, n'ont été ſauvés que par la foi en cet Homme-Dieu. C'eſt ce que ſaint Auguſtin prouve par pluſieurs endroits de l'Ecriture. Après quoi il fait voir que par ce qui eſt dit dans ſaint Paul, de

l'infection de toute la masse par Adam, on peut satisfaire à toutes les difficultés que l'on fait ordinairement sur le mystere de la Prédestination. Si toute la masse, dit-il, n'étoit pas tombée dans la condamnation par Adam, on auroit raison de trouver injuste que Dieu en fît des vases de colere pour la perdition; mais comme elle est condamnée toute entiere & très-justement, c'est par une grace toute gratuite, que de ce qui sort de cette masse, il fait les uns des vases de miséricorde, & les autres des vases de colere par une juste punition. Or on est vase de colere par la seule naissance, mais on n'est vase de miséricorde que par la régénération. Que si Dieu laisse venir au monde tant de milliers de personnes qu'il sçait ne point appartenir à sa grace, c'est afin de faire voir à ceux qui sont rachetés de la condamnation, que toute la masse méritoit le traitement que la justice de Dieu fait à la plûpart, parmi lesquels ils voient, non-seulement ceux qui ont ajouté plusieurs péchés à celui de leur naissance, mais encore un grand nombre d'enfans qui n'étant coupables que de celui-là seul, sont enlevés de cette vie sans avoir participé à la grace du Médiateur. Car la masse entiere tomberoit dans la damnation qui lui est justement due, si Dieu, qui n'a pas moins de miséricorde que de justice, ne faisoit des vases d'honneur d'une partie de cette masse, par un pur effet de sa grace, & sans rien devoir à ceux-là non plus qu'aux autres. Aprés s'être expliqué sur la Prédestination, ce Pere dit, que pourvu que l'on rejette l'opinion de Tertullien, sur la nature de l'ame, qu'il croyoit corporelle, celle qui enseigne que les ames viennent par la propagation, s'accorde mieux que les autres avec la doctrine du péché originel, quoiqu'elle ait de grandes difficultés. Il remarque que cette opinion étoit la plus commune en Occident; & il la croit plus probable que celle de saint Jerôme, qui étoit pour la création journaliere; mais il n'ose rien décider là-dessus, n'ayant rien trouvé de clair dans l'Ecriture, sur l'origine de l'ame. Il avertit Optat de se donner de garde de la nouvelle hérésie des Pelagiens, qui avoit pour Auteurs Pelage & Celestius déja condamnés, dit-il, par les Papes Innocent & Zosime qui ont si dignement remplis le Siége Apostolique, & par un grand nombre d'Evêques assemblés en deux Conciles. Il lui fait remarquer que leur hérésie ne consiste pas à dire que les ames de ceux qui naissent journellement, ne viennent point de cette ame qui a péché la premiere de toutes; mais en ce qu'ils en tirent une conséquence contre le péché originel, soutenant que les ames ne

venant point d'Adam, ne participent pas non plus à son péché, & qu'il n'y a rien en elles qui ait besoin d'être expié par les eaux du Batême. Il ajoute, que quelque soit l'origine des ames, & soit qu'elles viennent de celle d'Adam, ou qu'elles soient créées de nouveau pour chacun, on doit tenir pour certain qu'aucun péché n'a passé d'Adam dans l'ame du Médiateur. Car s'il a bien pu nous délivrer de nos péchés, on ne sçauroit nier qu'il n'ait pu tirer aussi pour lui une ame sans péché, l'eût-il tirée même de cette source corrompue, lui qui a tiré des seuls trésors de sa toute-puissance celle dont il a animé le corps d'Adam qu'il avoit formé de terre. Il paroît qu'Optat ne se contenta pas de cette Lettre, puisque saint Augustin lui en écrivit deux autres sur le même sujet (*a*).

Lettre 191 à Sixte, en 418, *p*.708.

XLIII. Le bruit qui avoit couru que le Prêtre Sixte qui fut depuis Pape, favorisoit à Rome l'erreur des Pelagiens, s'étant trouvé faux, saint Augustin l'en félicita, en répondant à la Lettre qu'il avoit reçue de lui sur ce sujet, & où Sixte se déclaroit ouvertement pour la grace. Il le prie de s'interesser dans le châtiment de ceux qui répandoient des erreurs si pernicieuses, de travailler à mettre en sureté beaucoup d'esprits foibles, aisés à se laisser surprendre ; & d'empêcher ceux qui ne cessent de les répandre en secret, en s'insinuant dans les maisons. Car combien en connoissez-vous, lui dit-il, qui se déclaroient hautement pour cette doctrine empoisonnée, avant quelle eût été proscrite, comme elle l'a été solemnellement, & par le jugement même du Siége Apostolique ? On les a vus tout d'un coup prendre le parti du silence ; mais quoiqu'on ne puisse encore s'y fier, il faut les traiter doucement, sans cesser toutefois d'user envers eux des remedes nécessaires, puisque leurs plaies pour être cachées, ne laissent pas d'être des plaies, ces remedes sont les instructions qu'il leur faut donner, & qu'ils sont d'autant plus en état de recevoir, que la crainte du châtiment a préparé les voies à la vérité. Il est parlé dans cette Lettre de celle que Sixte écrivit au Primat Aurele en faveur de la doctrine de la grace.

Lettre 192 à Celestin, Diacre, en 418 *p*. 710.

XLIV. Saint Augustin de retour à Hippone, après un voyage en Mauritanie en 418, y trouva diverses Lettres qu'on lui écrivoit d'Italie, auxquelles il répondit par l'Acolyte Albin. Il y en avoit une de Celestin qui n'étoit alors que Diacre de l'Eglise

---

(*a*) Fulg. *De Prædestin. lib.* 3, *cap.* 18,

de Rome, mais qui en fut depuis Evêque après la mort du Pape Boniface. Ce n'étoit qu'un compliment d'amitié. Saint Augustin, dans sa réponse, l'entretint des devoirs de la charité, dont il dit qu'on demeure toujours redevable, quoiqu'on s'en acquitte, parce qu'il n'y a point de tems où l'on soit dispensé de les remplir. Il distingue entre la charité qu'on doit à ses ennemis, & celle qu'on doit à ses amis. A l'égard des ennemis, c'est une avance que l'on fait & que l'on est obligé de faire avec réserve & avec précaution; au lieu qu'à l'égard des amis, c'est un réciproque que l'on rend sans précaution & sans réserve. Le but de la charité envers nos ennemis, est de les rendre nos amis, & de souhaiter conséquemment qu'ils deviennent bons, ce qu'ils ne peuvent être tandis qu'ils garderont dans leur cœur la haine qu'ils ont contre nous. Il n'en est pas de la charité comme de l'argent: car on aime d'autant plus ceux à qui on le donne, que l'on songe moins à le ravoir; au lieu que lorsque nous exigeons de la charité de la part de ceux pour qui nous en avons, non-seulement elle s'augmente en nous; mais ceux de qui nous en exigeons, ne commencent d'en avoir, que lorsqu'ils commencent de nous en rendre. Cette Lettre fut portée par Albin, Acolyte, aussi-bien que la suivante.

Lettre 193. à Mercator, en 418. p. 711.

XLV. Elle est adressée à Mercator, le même, comme l'on croit, dont nous avons quelques petits ouvrages contre les Pelagiens & contre les Nestoriens. Il étoit, ce semble, à Rome en 417 ou 418, dans le tems que l'on y examinoit l'affaire des Pelagiens. Son zéle pour la foi catholique lui fit entreprendre un ouvrage pour la défendre contre ces nouvelles erreurs: & quoiqu'il les combattît avec beaucoup de solidité & de force, il voulut néanmoins rendre saint Augustin juge de ce qu'il avoit écrit sur cette matiere. Il lui envoya donc son ouvrage avec une Lettre. Mais le Saint n'y ayant pas répondu, parce qu'il reçut l'une & l'autre étant à Carthage où il étoit extrêmement occupé, Mercator lui écrivit une seconde Lettre, où il se plaignoit en quelque façon, que saint Augustin l'eût méprisé ou oublié. Il joignit à cette Lettre un second ouvrage contre les Pelagiens, qu'il combattoit particulierement par un grand nombre de passages de l'Ecriture. Saint Augustin le prie dans sa réponse, de ne point douter de la joie que lui avoient causée & ses Lettres & ses Ouvrages, rien ne pouvant lui faire plus de plaisir que de voir les défenseurs de l'Eglise se multiplier, & réprimer de toute part, ceux qui par des nouveautés profanes, tâchent de

surprendre les simples & les foibles. Il lui fait voir ensuite, que puisque les Pelagiens avouoient que les enfans qui recevoient le Batême, croyoient par l'entremise de ceux qui les y présentoient, ils pouvoient bien dire aussi que le péché originel leur étoit remis par la foi de leurs Parains ; & qu'ainsi leur procès étoit vuidé avec ces hérétiques sur ce point, sans entrer dans le détail d'aucune contestation. Mercator disoit dans ses Lettres, que les Pelagiens nioient que la mort fût l'effet & la punition du péché : & qu'ils se fondoient sur ce qu'Enoch & Elie ne sont pas morts, & sur ce que dit saint Paul, dans sa premiere aux Thessaloniciens, que ceux qui se trouveront vivans lorsque Jesus-Christ viendra, seront emportés dans les nues au-devant de lui, sans mourir. Saint Augustin répond à la premiere difficulté, que l'exemple d'Enoch & d'Elie, ne prouve nullement que la mort ne soit pas la peine du péché, puisqu'il y a apparence qu'ils mourront un jour; que quand ils seroient exemts de la mort, ce seroit par une grace particuliere de Dieu, qui peut, s'il le veut, exemter des personnes d'une peine due au péché, comme il nous exemte
Rom. 5, 12. de beaucoup d'autres. Mais cela n'empêche pas, dit-il, qu'il ne soit vrai que *le péché est entré dans le monde par un seul homme & la mort par le péché*, qu'ainsi elle a passé dans tous les hommes. Quand nous disons que le péché damne tout le monde, ne disons-nous pas pas vrai ? Cependant tout le monde n'est pas damné. Comment donc cette proposition est - elle vraie ? C'est parce qu'on n'est damné que par le péché, quoique tout le monde ne soit pas damné. Il convient que celui-là feroit une difficulté mieux fondée, qui diroit : Comment se peut-il faire, que la peine du péché demeure après le péché remis ; mais il ne la résout pas, renvoyant Mercator à la solution qu'il en avoit
1 Thess. 4, 17. donnée dans les livres intitulés : *Du Batême des enfans.* Quant au passage de l'Epître aux Thessaloniciens, il soutient qu'il ne favorise en rien les Pelagiens, puisqu'on peut dire de ceux *qui seront enlevés tous vivans, & emportés sur les nues au-devant de Jesus-Christ*, que s'ils ne passent pas par la mort, ce sera par une grace particuliere, comme on l'a dit d'Enoch & d'Elie : qu'ainsi il demeurera toujours constant que la mort du corps aussi-bien que celle de l'ame, n'est qu'une suite du péché, & que ce retour qui fera passer les justes de la mort à la vie, pour être à jamais heureux dans le ciel, est un effet bien plus merveilleux de la puissance de la grace, que s'ils y entroient sans passer par la mort.

XLVI.

XLVI. Le même Albin qui fut le porteur des Lettres à Mercator & à Celestin, en rendit une au Prêtre Sixte, dans laquelle saint Augustin lui promettoit de lui écrire plus au long sur la Grace. Il ne fut pas long-tems sans accomplir sa promesse, en ayant trouvé l'occasion par Firmus qui s'en retournoit à Rome. Il rapporte dans cette seconde Lettre les erreurs des Pelagiens, & répond à leurs objections. Ils croient, dit-il, qu'on leur ôte leur libre-arbitre, s'ils conviennent que sans le secours de Dieu, l'homme n'a pas même la bonne volonté; & ils ne comprennent pas que loin d'affermir le libre-arbitre, ils le mettent en l'air, ne l'appuyant pas sur le Seigneur qui est la pierre solide. Ils s'imaginent reconnoître en Dieu acception de personne, s'ils croient que sans aucuns mérites précédens, il fait miséricorde à qui il veut, qu'il appelle qui il lui plaît, & ils ne considerent pas que celui qui est condamné, reçoit la peine qui lui est dûe, & que celui qui est délivré, reçoit la grace qui ne lui est pas dûe; ensorte que l'un n'a point sujet de se plaindre, ni l'autre de se glorifier. C'est plûtôt-là le cas où il n'y a point d'acception de personne, quand tous sont envelopés dans une même masse de condamnation. Mais, disent-ils, il est injuste dans une même mauvaise cause de délivrer l'un & de punir l'autre. Il est donc juste, répond saint Augustin, de punir l'un & l'autre: ainsi nous devons rendre graces au Sauveur de ne nous avoir pas traités comme nos semblables. Car si tous les hommes étoient délivrés, on ne verroit pas ce que la justice doit au péché: si personne ne l'étoit, on ne connoîtroit pas le bienfait de la grace. Il faut donc dans une question si difficile, avoir recours aux paroles de l'Apôtre, & dire avec lui, *Que Dieu voulant montrer sa juste colere & faire éclater sa puissance, souffre avec une extrême patience les vases de colere, préparés pour la perdition, afin de faire paroître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde*, sans que nul ait droit de lui dire, Pourquoi m'avez-vous fait ainsi? puisqu'il *a le pouvoir de faire de la même masse l'un un vase d'honneur, & l'autre un vase d'ignominie*. Saint Augustin prouve contre les Pelagiens que la grace recommandée par l'Apôtre, n'est point celle par laquelle nous avons été créés pour être hommes, mais celle par laquelle nous avons été justifiés étant de méchans hommes. Car Jesus-Christ n'est pas mort pour la création de ceux qui n'étoient point, mais pour la justification de ceux qui étoient impies. Il prouve encore que la grace nous est donnée sans aucun mérite, & que la foi même qui est le commence-

Lettre 194 à Sixte, en 418, p. 715.

Rom. 9, 22.

Rom. 12, 3. ment de toute justice, est un don purement gratuit *de Dieu qui donne la foi à chacun selon la mesure qu'il lui plaît*, de sorte que c'est l'homme qui fait les bonnes œuvres, mais Dieu qui met & qui forme dans l'homme cette foi, sans laquelle il ne fait jamais d'œuvre qui soit bonne. Celui donc qui prie ne doit point se glorifier de sa priere, lorsqu'il voit qu'elle lui obtient la grace de vaincre le penchant qui entraîne vers les biens temporels, & d'aimer les éternels, & Dieu même la source de tout bien; qu'il sçache que c'est la foi qui prie en lui, & qu'il a si peu obtenu cette foi par ses prieres, que sans elle il n'auroit jamais pu prier.
Rom. 10, 14. Car *comment invoquer celui en qui on ne croît pas?* C'est cette foi qui nous attire à Jesus-Christ; & si ce n'étoit pas un don purement gratuit qui nous vient d'en-haut, il n'auroit pas dit: *Per-*
Joan. 6, 44. *sonne ne peut venir à moi, si mon Pere qui m'a envoyé, ne l'attire.* Que dirons à cela les Pelagiens? Nous objecteront-ils ce que saint Paul s'objecte de la part de ceux qui n'avoient pas voulu demeurer d'accord de ce qu'il venoit de dire? *Que Dieu fait miséri-*
Rom. 9, 19, 28. *corde à qui il lui plaît, & qu'il endurcit qui il lui plaît.* Comment *Dieu se plaint-il encore des pécheurs, puisque personne ne résiste à sa volonté?* Nous leur répondrons avec le même Apôtre: *O hommes qui êtes-vous pour contester avec Dieu?* Car si nous cherchons par où l'on mérite l'endurcissement, nous le trouverons sans peine; puisque par le péché toute la masse a été très-justement condamnée; que ce n'est pas en inspirant la malice, que Dieu endurcit, mais en ne faisant pas miséricorde; que ceux à qui il ne la fait pas, ne la mérite pas, & que tout ce qu'ils méritent, c'est qu'il ne la leur fasse pas. De même si nous cherchons par où l'on mérite la miséricorde, nous ne trouvons rien, parce qu'il n'y a rien; & que la grace seroit anéantie, si elle n'étoit point donnée gratuitement, mais accordée au mérite. Quel tort avons-nous de vivre mal, disoient les Pelagiens, si nous n'avons pas reçu la grace qui nous auroit fait vivre d'une autre maniere? Saint Augustin leur répond que s'ils vivent mal, ce n'est que par leur corruption qui vient ou du péché originel avec lequel ils sont nés, ou des crimes qu'ils ont ajoutés à celui-là. Tout pécheur, ajoute-t-il, est donc sans excuse, soit ceux qui n'ont que le péché de leur origine, soit ceux qui en ont ajouté d'autres par la malice de leur propre volonté; soit qu'ils aient été instruits ou non; qu'ils aient usé de discernement, ou qu'ils n'en n'aient pas usé; car comme l'ignorance est sans doute un péché dans ceux qui n'ont pas voulu s'instruire, elle est la peine du péché,

dans ceux qui ne l'ont pu. Ainsi il n'y a point de juste excuse ni pour les uns, ni pour les autres; il n'y a pour tous qu'une juste condamnation. Comme tous ceux qui sont délivrés par la grace du Rédempteur, ne le sont que par pure grace, ceux qui sont condamnés le sont très-justement, de quelques excuses qu'ils prétendent couvrir leur iniquité. Quant à ceux qui disent que c'est accuser Dieu d'acception de personnes, d'avancer qu'entre plusieurs qui sont en même terme, sa miséricorde se répand sur les uns, & que sa colere demeure sur les autres; il n'y a, dit ce Pere, qu'à leur alleguer ce qui se passe à l'égard des petits enfans, pour confondre tous les discours que les fausses lumieres de la raison humaine leur font faire sur ce sujet. En effet ce qui est écrit, que *nul n'entrera dans le Royaume du Ciel, qui n'ait été* Joan. 3, 5. *régénéré par l'eau & le Saint-Esprit*, regarde les enfans aussi-bien que les autres. Or quelle raison peut-on rendre de ce que Dieu dispose les choses de telle sorte à l'égard de l'un, qu'il ne sort de cette vie qu'après avoir passé par le Batême; & que l'autre meurt avant qu'on lui puisse procurer ce Sacrement? Est-ce par leur choix & par leur faute qu'ils ont eu des parens infidéles ou négligens? Si l'on cherche des mérites du côté de ces enfans mêmes, il est clair qu'ils n'en ont point qui leur soient propres, & qu'ils appartiennent tous également à la masse condamnée. Si l'on en cherche du côté de leurs parens, on trouvera ceux dont la mort enleve les enfans avant le Batême, pleins des mérites de leurs bonnes œuvres: & ceux au contraire dont les enfans reçoivent le Batême, chargés de crimes. Saint Augustin prouve ce qu'il dit sur ce sujet par l'autorité de saint Paul, qui ne cite, dit-il, ces paroles du Prophéte Malachie, *J'ai aimé Jacob, & j'ai haï Esaü*, que pour nous faire entendre que ce Prophéte n'a Malac. 1, 2. fait que nous découvrir plusieurs siécles après la naissance de ces deux jumeaux, ce qui étoit arrêté avant leur naissance dans la predestination de Dieu par sa grace. Car qu'est-ce que Dieu aimoit dans Jacob avant qu'il fût né & avant qu'il eût fait aucun bien, sinon le présent gratuit de sa miséricorde? Et que haïssoit-il en Esaü avant sa naissance, & avant qu'il eût fait aucun mal, sinon le péché originel. C'est une chose étrange de voir dans quels précipices nos Adversaires se jettent, quand on les pousse jusques-là, plûtôt que de se rendre à la vérité. Dieu, disent-ils, haïssoit l'un, & aimoit l'autre, parce qu'il prévoyoit ce qu'ils devoient faire. Mais qui n'admirera que l'Apôtre n'ait pas eu assez de lumiere, pour trouver cette solution? Et si elle est aussi vraie

qu'ils se l'imaginent, comment étant d'ailleurs si décisive & si simple, ne s'en est-il point servi pour répondre à l'objection qu'il s'étoit faite? Au contraire il ne pense qu'à nous faire connoître dans ce choix le prix & la nature de la grace, & ajoutant que Dieu dit à Moïse, *Je ferai miséricorde à qui il me plaira de la* Rom. 9, 15, 16. *faire, & j'aurai pitié de qui il me plaira d'avoir pitié*, & que cela ne *dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde*. C'est dans le même dessein que saint Paul marque que Rebecca conçut *tout à la fois* deux enfans d'Isaac, afin que non-seulement il ne restât à Jacob aucun sujet de se glorifier, ni d'aucun mérite qui lui fût propre, ni des mérites d'un pere & d'une mere differens de ceux d'Esaü, mais qu'il ne pût pas même se glorifier d'avoir été engendré par leur pere commun dans un tems où ce pere eût peut-être été plus homme de bien, que lorsqu'il engendra Esaü, ni rapporter à cette cause la préférence que Dieu avoit eue pour lui. Ainsi tout est égal entre eux, & du côté du mérite du pere qui les engendra, & du côté de celui de la mere qui les conçut. D'où il suit que Jacob n'a pu être séparé que par pure grace de cette masse infectée du péché d'origine, à laquelle il appartenoit aussi-bien que son frere, qui pour cette seule cause a été très-justement condamné. Mais quand on persisteroit dans l'aveuglement, où nous venons de faire voir, dit saint Augustin, qu'il faut être pour soutenir que c'est en vue de ce que ces deux enfans d'Isaac devoient faire, *Que Dieu a aimé Jacob, & qu'il a haï Esaü*, du moins ne pourroit-on pas dire de deux enfans qui doivent mourir avant l'usage de raison, que Dieu procure le Batême à l'un, & non pas à l'autre, en vue de ce qu'ils devoient faire. Car comment devoient-ils faire ce qu'ils n'ont point fait, & qu'ils ne feront jamais? Ils l'auroient fait, s'ils eussent vécu, répondoient les Pelagiens, & Dieu qui le prévoyoit, fait mourir sans Batême ceux dont-il sçavoit que la vie auroit été criminelle, punissant en eux le mal qu'ils n'ont pas fait, mais qu'ils auroient fait s'ils avoient vécu davantage. C'est donc mal-à-propos, répond ce Pere, que ces Hérétiques assurent que les enfans qui meurent sans Batême ne sont point damnés. Car puisque le Batême leur est refusé en punition du mal qu'ils auroient fait, s'ils avoient vécu; ils sont donc aussi damnés sans doute pour ce même mal, s'il est vrai que Dieu punisse celui qu'on devoit commettre, quoiqu'on ne l'ait pas commis. D'ailleurs, si Dieu procure le Batême à ceux dont il prévoit que la vie auroit été bonne, si elle avoit été plus

longue, pourquoi leur ôte-t-il une vie qu'ils auroient ornée de tant de bonnes œuvres? Pourquoi procure-t-il ce Sacrement à quelques-uns qui dans la suite d'une longue vie, ne font que se charger de crimes? Et comment est-ce que Dieu qui prévoyoit le péché d'Adam & d'Eve, & qui peut, selon les Pelagiens, punir avec justice ceux mêmes qu'on n'a pas commis, ne les chassa pas du Paradis avant qu'ils fussent tombés dans le crime dont ils devoient souiller ce lieu si saint? Saint Augustin ajoute, que quoique ces Hérétiques se trouvassent pressés de toute part, & par l'autorité des Ecritures, & par les cérémonies que la tradition nous a conservées, & que l'Eglise observe inviolablement dans le Batême, comme sont les exorcismes qu'on fait sur eux, & les renoncemens qu'ils font à Satan par la bouche de leurs Parains, & qui font voir si clairement que le Batême les délivre de sa puissance, il n'y a point d'extravagance où ils ne se précipitent plûtôt que de renoncer à leurs erreurs. Ils croient même, dit-il, avoir bien rencontré, quand ils demandent, *Comment il se peut faire que le péché qui a été effacé par le Batême dans les Fidéles, passe dans leurs enfans?* Comme si la maladie de la concupiscence étoit absolument guérie, en même-tems que la tache du péché qu'elle imprime est effacée. Non, continue ce Pere, on a beau être mis au monde par des personnes régénérées, dès-là qu'on y vient par la voie de la concupiscence, on demeurera indubitablement coupable de ce péché, jusqu'à ce qu'on ait été régénéré comme eux. Une autre subtilité des Pélagiens étoit de dire, *Que les enfans pouvoient bien répondre par la bouche de leurs Parains, qu'ils croyoient en la rémission des péchés, non qu'aucun péché leur soit remis, mais parce que la rémission des péchés se donne dans l'Eglise, & même par le Batême, à ceux en qui il y en a, mais non pas à ceux en qui il n'y en n'a point.* Saint Augustin leur fait voir qu'avec cette distinction, ils ne peuvent se démêler de la pratique du soufle & des exorcismes que l'on fait sur les enfans, & qui est vaine & illusoire s'ils ne sont point sous la domination de Satan. Comme donc ils n'oseroient dire que ces cérémonies se pratiquent en vain dans l'Eglise, il faut qu'ils avouent que les enfans mêmes sont du nombre de ceux qui étoient *perdus*, & que Jesus-Christ *est venu chercher*; car tout ce qui ne peut-être ni cherché ni retrouvé que par la grace, n'étoit sans doute perdu que par le péché. *Luc, 19, 10.*

XLVII. La guerre que saint Augustin faisoit aux Novateurs, le rendoient célébre par toute la terre: tous les Catholi- Lettre 195 de saint Jerôme, en 196, à

Asellicus, en 418, p. 730. ques avoient les yeux sur lui, & le recevoient comme le restaurateur de la foi de leurs Peres; ce qui étoit encore plus glorieux pour lui, tous les Hérétiques le haïssoient. C'est ce que dit saint Jerôme, dans une Lettre de félicitation qu'il lui écrivit vers l'an 418, c'est-à-dire, dans le tems où saint Augustin combattoit fortement les ennemis de la grace de Jesus-Christ. Il en eut un autre à combattre nommé Aptus, qui joignoit à la profession de la Religion Chrétienne, la qualité de Juif & d'Israëlite, enseignant aux Chrétiens à judaïser, à s'abstenir des viandes défendues par la Loi, & à observer les autres cérémonies du Judaïsme abolies par l'Evangile. L'Evêque Asellicus en écrivit à Donatien, Primat de la Byzacene, qui envoya sa Lettre à saint Augustin, en le priant d'y répondre. Il le fit, & adressa sa Lettre à Asellicus. Il y pose pour un principe décidé par saint Paul, que les Chrétiens & sur-tout ceux qui viennent des Gentils, doivent se garder de judaïser, & que les œuvres de la Loi ne justifient personne; ce qui s'entend non-seulement des Sacremens & des cérémonies anciennes, comme sont la Circoncision, le repos du Sabbat, l'abstinence de certaines viandes, mais encore des préceptes de Morale, qui quoique pour les Chrétiens, aussi-bien que pour les Juifs, ne justifient que par la foi en Jesus-Christ, & par la grace de Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur. Il met l'utilité de la Loi à convaincre l'homme de son infirmité, & à le forcer de recourir au remede de la grace. D'où il conclut que de se vanter d'être de la race d'Israël, & de se glorifier dans la Loi destituée de la grace de Jesus-Christ, c'est ne pas connoître la justice de Dieu, c'est-à-dire, celle que l'homme tient de Dieu, & établir la sienne propre, c'est-à-dire, celle que l'homme croit avoir de son fonds. Ce qui revient au Pelagianisme. Il convient que les Chrétiens sont véritablement Juifs, Israélites, enfans d'Abraham & de Sara, mais dans un sens spirituel, & non selon la chair: mais il ne veut pas que l'on donne pour cela le nom de Juifs à ceux qui font profession du Christianisme, étant ridicule de changer les manieres de parler établies, & de confondre les termes par lesquels on a accoutumé de distinguer les choses; ni que les Chrétiens eux-mêmes qui sont connus sous un si beau nom, se laissent aller au vain plaisir de se donner celui d'Israélites. Les Apôtres qui n'ignoroient pas que les Chrétiens sont la véritable postérité d'Abraham, héritiers de la promesse, & Juifs selon l'esprit, ne donnoient néanmoins le nom de Juifs & d'Israélites, qu'à ceux qui descendoient

Gal. 2, 14.

d'Abraham selon la chair, & qui étoient connus de tout le monde sous ce nom là. Il remarque que saint Paul appelle Grecs tous les Gentils, parce que le peuple Grec tenoit le premier rang parmi eux ; mais que par le mot de Juif, il n'entend que ceux que tout le monde appelloit de ce nom là ; qu'autrement il s'ensuivroit que quand cet Apôtre a dit que Jesus-Christ crucifié est un scandale pour les Juifs, il auroit voulu dire qu'il est un scandale pour les Chrétiens, ce qu'on ne sçauroit penser sans extravagance. On doit dire la même chose du nom d'Israélites. Comment l'auroit-il donné aux Chrétiens, après avoir dit dans son Epître aux Romains, que les Israélites sont un peuple incrédule & rebelle à la parole de Dieu ? Saint Augustin marque dans cette Lettre que Pelage & Celestius chefs des Pelagiens, avoient été chassés de la communion de l'Eglise Catholique par un juste jugement de Dieu, & par le soin & le ministere de ses fidéles Serviteurs ; c'est-à-dire, apparemment par les Evêques des Conciles d'Afrique, & ensuite par les Papes Innocent & Zozime.

Rom. 9, 30, 31.
Rom. 10, 2.
Rom. 11, 1, 2.

XLVIII. Hesychius Evêque de Salone, Métropole de la Dalmacie, s'étoit persuadé que la fin du monde étoit proche, fondé sur quelques passages des Prophétes qui lui sembloient le marquer assez clairement. Mais pour s'en assurer il consulta saint Augustin, qui pour le mettre plus au fait du sens de la Prophétie de Daniel, lui envoya l'explication que saint Jerôme en avoit faite, & où il montroit qu'il faut entendre des tems qui sont déja passés, ce que ce Prophéte dit des soixante & douze semaines. Saint Augustin approuve lui-même cette explication à l'égard du tems qui reste à s'écouler jusqu'au dernier avénement de Jesus-Christ, il dit qu'il n'oseroit en faire le calcul, d'autant qu'aucun Prophéte n'en a fixé le terme ; qu'il faut s'en tenir à cette parole de Jesus-Christ même, *Nul ne peut sçavoir les tems que le Pere a réservés à son souverain pouvoir*. Il refute la distinction que quelques-uns faisoient entre le jour & le tems du Jugement, & qui disoient que quoiqu'on ne pût en sçavoir ni le jour ni l'heure, le tems n'en étoit point caché. Cette prétention, dit-il, est ruinée par le passage des Actes, où Jesus-Christ interrogé par ses Disciples sur le tems de son avénement, leur répondit : *Personne ne peut sçavoir les tems que le Pere a réservés à son souverain pouvoir*. Ce qu'il y a de certain, ajoute-t-il, c'est qu'il ne viendra point que l'Evangile n'ait été prêché par toute la terre, pour servir de témoignage à toutes les Nations. Si donc quelques Serviteurs de Dieu s'étoient chargés de parcourir toute la terre,

Lettres 197, 198, 199 à Hesychius, & d'Hesychius, en 418 ou 419, & 420 *p.* 737.

Act. 1, 7.

Ibid.

pour voir combien il reste encore de Nations à qui l'Evangile n'a point été prêché, & qu'ils en fussent venus à bout, peut-être que sur leur rapport nous pourrions juger à peu près combien il y a encore de tems d'ici à la fin du monde. Mais si ce qu'il y a dans le monde de déserts & de lieux inaccessibles, rendent impossible l'exécution d'un tel projet; & s'il l'est par conséquent de sçavoir par ce moyen-là, combien il y a encore de Nations qui n'ont point été éclairées de la lumiere de l'Evangile, il est encore moins possible de trouver par l'Ecriture combien il reste de tems jusqu'à la fin du monde. On dira peut-être que l'Evangile s'étant répandu avec beaucoup de rapidité dans tout l'Empire Romain, & même parmi les Barbares, il n'est pas incroyable qu'il puisse se répandre en peu d'années dans tout le reste du monde. Mais autant que cela sera aisé à voir quand l'expérience le montrera, autant il est difficile de le trouver dans l'Ecriture avant qu'il arrive. Il rejette l'opinion bizarre d'un certain homme qui avoit osé avancer, que les semaines de Daniel regardent le dernier avénement de Jesus-Christ, & non pas le premier. Hésychius écrivit une seconde Lette à saint Augustin, dans laquelle il lui avouoit que quoiqu'on ne pût sçavoir le jour ni l'année du Jugement dernier, on en pouvoit néanmoins connoître à peu près le tems. Il se fondoit sur l'obligation où l'Ecriture nous met de nous en instruire, & sur les reproches que Jesus-Christ fait aux Juifs de n'avoir pas connu le tems auquel Dieu les avoit visités. Il ajoutoit, que les prodiges que l'on avoit vus & les signes qui avoient paru dans le Ciel, c'est-à-dire, apparemment la grande éclypse de Soleil, du 19 Juillet 418, joints aux malheurs & aux guerres continuelles de ce tems-là, devoient faire juger qu'il étoit proche; & que les peuples qui restoient à convertir, le pouvoient être en peu de tems. Quant aux semaines de Daniel, il prétendoit qu'elles ne sont point encore accomplies, & que si l'abomination qui y est prédite, étoit déja arrivée, Jesus-Christ ne nous avertiroit pas de prendre garde au tems où nous la verrons. Saint Augustin en répondant à cette seconde Lettre d'Hesychius, établit deux maximes; la premiere, Que nous devons aimer l'avénement de Jesus-Christ d'un amour fidéle qui nous le fasse desirer, soit que le divin Maître doive venir tôt ou tard, puisque la couronne de justice est pour tous ceux, qui avec l'Apôtre, aiment & desirent l'avénement du Sauveur. La seconde, que chacun a sujet de craindre que le dernier jour de sa vie ne le surprenne, parce que le dernier jour du monde

Dan. 9, 27.

monde trouvera chacun dans le même état où le dernier jour de sa vie l'aura trouvé ; & que nous serons jugés au dernier jour sur l'état où la mort nous aura trouvés. Ensuite il distingue entre le desir que nous devons avoir de l'avénement de Jesus-Christ, d'avec la recherche du tems auquel il se fera, montrant que l'un est du devoir des Chrétiens, & que l'autre est contraire à l'Evangile, & qu'on ne peut présumer de sçavoir ce que les Apôtres n'ont pas sçu. Il ajoute, que ce que Jesus-Christ demande de ses bons serviteurs dans l'Evangile, n'est pas de sçavoir la fin des tems, mais de veiller sans cesse dans l'incertitude du jour auquel le Seigneur doit venir ; que s'il blâme les Juifs de ce qu'ils ne sçavoient pas connoître les tems, c'est parce qu'ils n'avoient pas connu celui de son premier avénement ; que l'Apôtre dans sa seconde Epître aux Thessaloniciens marque bien que le Seigneur Jesus *fera périr* l'Antechrist *par le soufle de sa bouche*, mais que pour le tems de sa venue, il ne le marque ni clairement ni obscurément ; que depuis le premier avénement de Jesus-Christ nous sommes dans la derniere heure, c'est-à-dire, dans le dernier tems ; mais qu'on ne peut pas dire combien ce tems durera ; que les semaines de Daniel ne peuvent s'entendre du dernier avénement, puisque si cela étoit, on pourroit dire que Jesus-Christ viendra dans soixante & dix ans, ou dans cent ans tout au plus ; car ces septante semaines ne font en tout que quatre cents quatre-vingt dix ans. Or nous comptons présentement quatre cents vingts ans depuis la naissance de Jesus-Christ. Si donc les semaines de Daniel courent depuis la naissance du Sauveur, il ne reste plus que soixante & dix ans jusqu'à son dernier avénement. Mais une preuve indubitable que ces semaines sont accomplies, c'est qu'il est dit dans Daniel, qu'après leur accomplissement *le Christ sera mis à mort*. Dira-t-on que ce ne sera qu'à la fin des siécles ? Il fait observer à Hesychius que des signes marqués dans l'Evangile, il y en a qui regardent la destruction de Jerusalem ; d'autres l'avénement de Jesus-Christ dans ce qui compose son corps, qui est son Eglise ; & quelques-uns qui doivent précéder son second avénement & la fin du monde : il prouve par la suite des paroles de saint Luc & des autres Evangélistes, que l'abomination prédite par Daniel, se doit rapporter au tems que Jerusalem fut prise & détruite par les Romains, de même que ce qui y étoit dit de l'abbréviation de ces jours-là en faveur des Elûs. Car on ne sçauroit douter, dit-il, que quand Jerusalem fut détruite, Dieu n'eût des Elûs parmi le peuple Juif,

Matth. 24, 45.

2 *Thess.* 2, 8.

Dan. 9, 24.

où il y en avoit qui avoient déja crû dès ce tems-là ; & qu'il n'eût abregé ces jours en leur faveur, c'est-à-dire, qu'il n'eût rendu ces maux moins sensibles aux Elûs, par la patience qu'il leur donna, & qui abregea leurs maux, en les rendant plus supportables. On voit en effet par l'Histoire de Joseph, que les maux qui arriverent aux Juifs en ces tems-là, furent si grands & si extraordinaires, qu'à peine les peut-on croire. Ce qui montre encore que c'est de ces maux que Jesus-Christ vouloit parler, quand il disoit qu'il n'y avoit jamais eu & qu'il n'y auroit jamais de tribulation égale à celle-là. Quant aux signes qui doivent paroître dans le Ciel & sur la terre, saint Augustin dit qu'on en a vû de tout tems ; & qu'il en est de même des guerres & des autres calamités qui affligent le monde. Il donne une explication allégorique des signes de la fin du monde, marqués dans l'Evangile, & soutient que ce que dit David : *Le son de leurs paroles s'entendra dans toute la terre*, n'avoit point été accompli du tems des Apôtres, & ne l'étoit pas même encore. Pour sçavoir donc ce que l'on devoit penser au sujet du jour du Jugement dernier, il représente la disposition de trois personnes fidéles, qui l'attendoient, dont l'une croyoit qu'il viendroit bien-tôt, l'autre plus tard, & la troisiéme avouoit ne sçavoir si ce seroit tôt ou tard. Laquelle des trois, dit ce Pere, est le plus selon l'Evangile ? L'une dit, Veillons & prions, parce que le Seigneur viendra bien-tôt ; l'autre, Veillons & prions, quoique le Seigneur ne soit pas prêt à venir, car la vie est courte, & l'heure de la mort incertaine : & la derniere, Veillons & prions, & parce que la vie est courte, & l'heure de la mort incertaine, & parce que nous ne sçavons quand le Seigneur doit venir. Quoique toutes les trois tiennent un langage conforme à celui de l'Evangile, saint Augustin est d'avis que l'opinion de la troisiéme est la plus sure & la meilleure ; & que quoique la premiere soit plus selon nos souhaits, il y a du danger d'être trompé en l'embrassant, parce qu'il peut arriver que voyant écouler tant de tems sans que ce qu'on se promettoit arrive, on ne commence à croire, non que le Seigneur tarde à venir, mais qu'il ne doit point venir du tout, ce qui seroit la chose du monde la plus pernicieuse. Il y auroit moins de danger dans la seconde opinion : car quand le Sauveur viendroit plûtôt qu'on ne l'attend, la foi de ceux qui l'auroient crû n'en seroit point ébranlée, & la joie qu'ils auroient de son avénement seroit même d'autant plus grande, qu'ils s'y seroient moins attendus.

Mat. 24, 21.

Psalm. 18, 5.

XLIX. La Lettre au Comte Valere se trouve aussi à la tête du Livre Du Mariage & De la Concupiscence, que saint Augustin lui adresse pour se justifier des calomnies dont les Pelagiens l'avoient noirci auprès de lui, en l'accusant de condamner le mariage dans les écrits où il établissoit la doctrine du péché originel. Valere étoit une personne de piété, comme on le voit dans l'éloge que saint Augustin fait de lui en ces termes : » Je » sçavois déja combien votre foi est pure & catholique ; avec » combien de piété vous desirez & attendez les biens à venir, » combien vous avez d'amour pour Dieu & pour le prochain, » combien vous êtes éloigné de vous laisser enfler par les hon- » neurs & les dignités, & de mettre votre espérance dans des » richesses incertaines & périssables ; combien vous êtes fidéle à » ne vous appuyer que sur le Dieu vivant ; combien vous êtes » riche en bonnes œuvres ; de quel secours & de quelle consola- » tion votre maison est pour les Saints ; combien elle imprime » de terreur aux méchans ; combien vous avez soin d'empêcher » qu'aucun des anciens ou des nouveaux ennemis de Jesus-Christ, » se couvrant de son saint nom, ne dresse des embûches à ses » membres ; enfin combien vous êtes tout à la fois & opposé à » l'erreur, & soigneux du salut de ceux qui y sont engagés. » Il semble aussi par la suite de cette Lettre, que Valere vivoit avec sa femme comme avec sa sœur, dévotion qui n'étoit point extraordinaire en ce tems-là.

Lettre 200 à Valere, en 419, p. 761.

L. On a mis parmi les Lettres de saint Augustin, l'Ordre des Empereurs Honorius & Théodose, à Aurele de Carthage, daté du 4 Juin 419, par lequel ils lui enjoignoient de faire sçavoir à tous les Evêques qu'ils eussent à souscrire à la condamnation de Pelage & de Celestius qu'ils avoient fait chasser de Rome, & que ceux qui par une obstination impie refuseroient de le faire, seroient privés de leurs dignités, chassés pour toujours de leurs Villes, & exclus de la communion de l'Eglise. A la fin de cette Lettre dans laquelle ces deux Princes déclarent qu'ils suivent la profession de foi du Concile de Nicée, il est dit qu'ils envoyerent une Lettre toute semblable au saint Evêque Augustin, ce qui montre que ce que ces Princes donnoient au rang de l'Eglise de Carthage, ils le donnoient aussi au mérite & à la grande réputation de ce saint Evêque. Dans la Lettre suivante, saint Jerôme félicite saint Alypius & saint Augustin, de ce que l'Hérésie de Pelage & de Celestius étoit éteinte par leurs soins & par leurs travaux. Il s'y excuse de n'avoir pas encore refuté les blas-

Lettres 201 & 202, en 419.

Voyez tom. 9, p. 154. phêmes d'un certain Annien, faux Diacre de l'Eglise de Celede, & prie saint Augustin de vouloir bien s'en donner la peine.

Lettre 203 à Largus, en 419, p. 764.

LI. Ce Pere dans sa réponse à Largus, Proconsul d'Afrique en 415, 418 & 419, lui dit pour l'engager à mépriser les biens de cette vie, que toute la douceur qu'on y trouve est fausse; & le travail qu'on y emploie, infructueux. Il ajoute, que quand il considere les amateurs du siécle, il ne sçait dans quel état il faudroit les prendre pour leur insinuer les vérités du salut. Car s'ils sont dans quelque sorte de prospérité, l'orgueil les enfle & leur fait rejetter les avis salutaires qu'on leur donne; s'ils sont dans l'affliction, ils ne songent qu'à s'en délivrer dans le moment, au lieu de penser à s'appliquer les remedes qui pourroient les guérir & les mettre dans un état où il n'y aura plus d'affliction à craindre. Il s'en trouve néanmoins, mais en petit nombre, qui pressés par l'adversité, prêtent les oreilles du cœur à la vérité; mais il y en a bien moins qui le fassent dans la prospérité. Il témoigne à Largus sa douleur de le voir dans la peine; mais j'en ai encore d'avantage, lui dit-il, de ce que votre vie n'en soit pas devenue meilleure.

Lettre 204 à Dulcitius, 420, p. 764.

LII. Il marque dans sa Lettre à Dulcitius Tribun, & chargé de la part de l'Empereur d'exécuter les Ordonnances contre les Donatistes, qu'il leur avoit déja répondu amplement, & qu'il ne trouvoit rien à redire à l'Ordonnance qu'il avoit publiée contre eux à Thamugade. Il le loue de la douceur dont il avoit usé envers eux, en écrivant à Gaudentius Evêque de Thamugade, pour les engager à se réunir, & à cesser de se tuer eux-mêmes. Sur quoi il dit qu'il avoit déja fait voir plusieurs fois & de vive voix & par écrit, qu'il n'étoit pas possible que ces gens-là mourussent de la mort des Martyrs, puisqu'ils ne vivoient pas de la vie des Chrétiens; que ce ne sont pas les souffrances qui font le martyr, mais le sujet pour lequel on souffre. Il les croit donc coupables de leur mort, la regle générale étant que quiconque ôte la vie à un homme, sans une autorité légitime, est homicide. Comme ces malheureux, pour justifier leur conduite, alléguoient l'exemple du vieillard Razias, homme considérable parmi les Juifs, qui voulant mourir noblement & courageusement, se précipita du haut d'un mur, & ensuite du haut d'un rocher, pour éviter de tomber entre les mains de ses ennemis; saint Augustin leur répond, que l'Ecriture ne fait que rapporter simplement cette action de Razias, sans la louer; que si elle est

2 *Macc.* 14, 37.

grande, elle n'en eſt pas meilleure ; qu'il ne s'enſuit pas que tout ce qui eſt grand ſoit bon, puiſqu'il y a des crimes mêmes qui ont quelque choſe de grand. Il eſt dit dans l'Ecriture: *Gardez-vous bien de tuer le juſte & l'innocent.* Si donc Razias n'étoit ni innocent ni juſte, pourquoi alléguer ſon action comme un exemple à ſuivre ? Si au contraire il étoit juſte & innocent, comment eſt-ce qu'étant devenu le meurtrier d'un innocent & d'un juſte, en ſe tuant de ſes propres mains, on croit le pouvoir louer ?

LIII. Conſentius avoit demandé à ſaint Auguſtin, Si le corps de notre Seigneur a préſentement des os & du ſang, & s'il a les mêmes parties, les mêmes proportions & les mêmes traits qu'il avoit ſur la terre. Je crois, lui répondit ce Pere, que le corps de Jeſus-Chriſt eſt tel dans le Ciel qu'il étoit ſur la terre, lorſqu'il la quitta pour monter au Ciel. C'eſt lui-même qui nous en aſſure, en faiſant voir à ſes Diſciples qu'ils ne pouvoient douter de ſa réſurrection, puiſqu'il avoit des mains, des pieds, des os & de la chair, après ſa réſurrection comme auparavant. Comme donc il eſt monté au Ciel tel que ſes Apôtres l'avoient vu depuis ſa réſurrection, & que, ſuivant le témoignage des Anges, il viendra du Ciel tel qu'on l'y a vû monter, il eſt hors de doute qu'il eſt dans le Ciel avec le même corps qu'il avoit ſur la terre. Il eſt vrai que l'Ecriture en parlant du corps de Jeſus-Chriſt reſſuſcité, ne fait aucune mention du ſang : mais nous devons nous contenter de ce qu'elle veut bien nous apprendre, de peur qu'en pouſſant notre curioſité plus loin, on ne nous demande encore, Si outre le ſang il n'y a pas auſſi dans le corps du Sauveur, de la pituite, de la bile ou de la mélancolie, puiſque c'eſt l'aſſemblage de ces quatre humeurs qui compoſe le temperament du corps humain. Saint Auguſtin ne nie pas néanmoins que ces humeurs ne puiſſent ſe trouver dans les corps glorieux ; mais il ſoutient qu'on ne peut ſans bleſſer la foi, les croire alterables & corruptibles. Il prend de là occaſion de montrer par le témoignage de ſaint Paul, que les corps des Bienheureux ſeront incorruptibles, & que Dieu ſans rien changer à leur conformation extérieure, leur donnera par ſa toute-puiſſance une vigueur inaltérable : en ſorte qu'ils paroîtront toujours ce qu'ils étoient, mais ſans être ſujets à aucune ſorte d'altération ; capables de ſe mouvoir, & incapables de ſe laſſer ; capables de manger, mais affranchis de la néceſſité qui nous y force. Il dit que la différence de la réſurrection des bons & de celle des méchans, conſiſtera en ce que ceux-ci ne ſeront point élevés à cet état d'incorrupti-

Lettre 205 à Conſentius, en 420, p. 767.

bilité qui exclut la douleur aussi-bien que l'incorruption; au lieu que ceux-là ressusciteront dans un état qui les mettra hors d'atteinte à tout ce qui tient de la corruption. Tous néanmoins ressusciteront incorruptibles quant à l'intégrité de leurs corps; mais les méchans demeureront sujets à la corruption quant à la douleur, qui les saisira au moment qu'ils auront entendu de la bouche du souverain Juge, cette effroyable sentence: *Allez, maudits, au feu éternel.* Consentius avoit expliqué ces paroles de l'Apôtre, *La chair & le sang ne posséderont point le Royaume de Dieu*, en disant qu'il falloit entendre par les mots de *chair* & de *sang*, les œuvres de la chair & du sang. Saint Augustin ne méprise point cette explication, mais il croit qu'il faut entendre par les mots de *chair* & de *sang*, la corruptibilité de la chair & du sang, en sorte que l'Apôtre n'ait voulu dire autre chose, sinon que la chair sujette à la corruption, comme elle l'est en cette vie, ne possedera point le Royaume de Dieu, ou, comme saint Paul dit immédiatent après, *La corruption ne possedera point ce qui est incorruptible.* Une autre question de Consentius étoit de sçavoir, Si c'est Dieu qui prend soin de former un à un tous les traits de nos visages, & des autres parties de nos corps. Sur quoi saint Augustin dit qu'on n'y trouvera aucune difficulté, si l'on conçoit, autant que l'esprit de l'homme en est capable, avec quelle force & quelle facilité la puissance de Dieu agit. Il allegue sur cela l'endroit de Jeremie, où Dieu dit à ce Prophéte, qu'il l'avoit formé dans le sein de sa mere; & celui de l'Evangile, où il est dit que Dieu vêtit l'herbe des champs qui naît aujourd'hui. Quant à ce que Consentius lui avoit demandé, Si les Batisés qui viennent à mourir sans avoir fait pénitence des crimes commis après leur Batême, en doivent obtenir le pardon après un certain tems, il le renvoie à ce qu'il avoit dit sur ce sujet, dans son Livre De la Foi & des Œuvres. Enfin il lui dit que le soufle de Dieu sur Adam, a été ou son ame, ou ce qui la produisit: Il l'avertit de bien se garder de croire que l'ame de l'homme qui est une nature créée, soit la substance de Dieu même, ou quelque portion de cette nature.

Mat. 25, 41

1 Cor. 15, 50.

Jerem. 1, 5. & Mat. 6, 30.

Lettres 206 à Valere, & 297 à Claude, en 420 & 421, *p. 773.*

LIV. Il n'y a rien de remarquable dans les deux Lettres suivantes. Dans l'une, saint Augustin recommande l'Evêque Felix au Comte Valere; & dans l'autre, il marque à l'Evêque Claude, qu'en reconnoissance de ce qu'il lui avoit envoyé les quatre Livres de Julien, il lui faisoit part de la réponse qu'il y avoit faite.

Lettre 208

LV. La Lettre à la Vierge Felicie, est pour la consoler dans

un ſcandale qui étoit arrivé depuis qu'elle avoit quitté le parti des Donatiſtes, pour ſe réunir à l'Egliſe Catholique. Il paroît que ce ſcandale étoit venu de la part d'Anthoine de Fuſſale, Bourg du Diocèſe d'Hippone : ainſi il faut mettre cette Lettre vers l'an 423. Saint Auguſtin repréſente à Felicie que les ſcandales n'ont été prédits par Jeſus-Chriſt, qu'afin que nous fuſſions moins troublés lorſqu'ils arriveroient; que comme il y a de bons Paſteurs qui n'occupent les Siéges des Egliſes que pour le bien du troupeau de Jeſus-Chriſt, il y en a auſſi qui ne les tiennent que pour jouïr des honneurs & des avantages temporels qui ſont attachés à leurs dignités; & qu'il faut que dans la ſucceſſion de tous les âges, juſqu'à la fin du monde, il y ait de ces ſortes de Paſteurs, même dans l'Egliſe Catholique; comme les troupeaux ſeront toujours compoſés de bons & de méchans. Tenons-nous donc, dit-il à Felicie, dans l'unité, ſans que le trouble des ſcandales cauſés par ceux qui ne ſont que la paille de l'aire du Seigneur nous en faſſe ſortir : Car ſi nous voulons continuer d'être du nombre de ceux qui ſont figurés par le bon grain, il faut que le poids de la charité nous affermiſſe & nous faſſe tolerer juſqu'au jour de la ſéparation, cette paille foible & legere, ſi facile à briſer, & que le vent emporte à la premiere occaſion.

à Felicie, en 423. p. 774.

LVI. Anthoine de Fuſſale s'étant mal comporté dans l'Epiſcopat, les Evêques de la Province lui ôterent l'adminiſtration de ſon Egliſe. Pour empêcher l'exécution de ce jugement, il eut recours au Pape Boniface, qui écrivit en Afrique de le rétablir dans ſes fonctions, ſi toutefois il ſe trouvoit qu'il eût expoſé ſincerement l'état de ſon affaire. Ceux de Fuſſale refuſerent de le recevoir. Mais comme on les menaçoit de leur envoyer des Soldats pour les contraindre d'obéïr à la Sentence du Siége Apoſtolique, ils eurent recours à Céleſtin ſucceſſeur de Boniface, pour les délivrer des maux dont Anthoine les menaçoit. Saint Auguſtin ſe joignit à eux. Il écrivit à Celeſtin, le conjurant par le Sang de Jeſus-Chriſt & par la mémoire de S. Pierre, de les délivrer des perſécutions d'Anthoine. Il raconte comment il l'avoit élevé à l'Epiſcopat & la maniere dont on avoit procedé contre lui. Et ſur ce qu'Anthoine diſoit qu'il falloit ou lui ôter ſon rang & la dignité d'Evêque, ou le laiſſer dans ſon Siége, ſaint Auguſtin montre par divers exemples qu'il y a eu des Evêques punis par jugement du Siége même Apoſtolique, ſans qu'on leur ait ôté le rang d'Evêque. Priſcus Evêque de la Province Céſarienne fut laiſſé dans ſon Siége, en lui interdiſant le

Lettre 209 à Celeſtin, en 423. p. 777.

Voyez tom. 10, dans l'article de Boniface.

droit à la dignité de Métropolitain que l'antiquité lui auroit pû procurer à son tour. Victor Evêque de la même Province, fut aussi déchu de la Primatie, & nul autre Evêque ne pouvoit communiquer avec lui que dans son Diocèse. Laurent aussi Evêque de cette Province, fut puni précisément de la même peine qu'Anthoine. Saint Augustin avoue ingénuement la faute qu'il avoit faite de l'élever à l'Episcopat; & dans la tristesse profonde où le jettoit la vue du péril de l'Eglise de Fussale, il dit au Pape que s'il arrivoit que cette Eglise fût ravagée par Anthoine, il renonceroit à l'Episcopat pour ne plus songer qu'à pleurer la faute qu'il avoit faite en l'en constituant Evêque. Il paroît que saint Celestin eut égard à ses remontrances, & qu'il consentit qu'Anthoine ne fît plus aucune fonction Episcopale dans l'Eglise de Fussale, puisqu'en 427 ou 428, saint Augustin étoit chargé de cette Eglise.

Lettres 210 & 211 à Felicité, en 423, p. 780.

LVII. On trouve dans la Lettre à Felicité & à Rustique, des instructions sur la maniere dont on doit supporter les maux de cette vie, & faire la correction fraternelle. Qu'y a-t-il dans tout ce qui nous arrive, dit saint Augustin, qui ne soit un effet de la bonté & de la miséricorde de Dieu, puisque les afflictions mêmes qu'il nous envoie sont des bienfaits? Car comme les prospérités sont des dons de Dieu par où sa bonté nous console, les adversités sont des dons de Dieu par où cette même bonté cherche à nous faire rentrer en nous-mêmes. Il remarque que l'amour que nous avons pour nos freres est souvent ce qui fait naître les dissensions. Car cet amour nous oblige de les reprendre quand ils sont en faute; & où en trouve-t-on qui soient bien-aises d'être repris? Où est celui dont il est dit, *Reprenez le Sage, & il vous en aimera d'autant plus?* Il ne faut pas néanmoins que cela nous empêche de reprendre nos freres, & de leur faire la correction, de peur qu'en se flattant d'une fausse sécurité dans leurs péchés mêmes, ils ne se jettent dans la mort. Il se peut faire, & il arrive même souvent, que la correction attriste dans le moment celui à qui on la fait; qu'il résiste & qu'il conteste; mais ensuite venant à penser à ce qu'on lui a dit, & à le repasser dans le silence de son cœur, où il n'y a que Dieu & lui, & où il n'est plus touché de la peine que la correction lui faisoit par rapport au mépris des hommes, mais de la crainte de déplaire à Dieu, s'il ne se corrigeoit pas, il prend une ferme résolution de ne plus tomber dans la faute dont on la justement repris. Felicité étoit apparemment la Supérieure du Monastere, & Rustique le Prêtre qui en avoit soin.

Prov. 9, 8.

soin. La Lettre que saint Augustin leur écrivit, s'adresse encore à toutes les Sœurs de la même Maison. Il semble qu'il y eût dès-lors entre elles quelque division : du moins il en arriva bien-tôt, & il s'y forma un schisme scandaleux. Il fut excité par quelques Religieuses du Monastere, qui demandoient qu'on leur ôtât la Supérieure, qui l'étoit depuis long-tems, pour leur en donner une autre. Saint Augustin voyant que ce changement étoit contre le bien de leur Maison, & un exemple très-dangereux contre la regle de la discipline, ne voulut point leur accorder ce qu'elles demandoient, ni même les aller voir, dans la crainte que sa présence n'augmentât la sédition, & qu'il ne se trouvât obligé d'user envers elles de plus de sévérité qu'il n'eût voulu. Il se contenta donc de leur écrire, mais avec autant de force que de charité, sur la faute qu'elles avoient faite, en les exhortant à ranimer leur premiere vertu par une sincere pénitence, & à imiter les larmes de saint Pierre, & non pas le desespoir de Judas. Ensuite il leur prescrit une regle de vie très-sage & très-prudente, qui a depuis été observée dans un grand nombre de Communautés d'hommes. En voici la substance. Que votre premier soin soit de vivre dans la Maison du Seigneur avec une parfaite union d'esprit ; qu'il n'y ait entre vous qu'un cœur & qu'une ame ; que personne n'ait rien en propre, & que tout soit en commun ; que celle qui gouverne distribue à chacune le vivre & le vêtement, non par portion égale, mais selon les besoins ; que celles qui ont apporté dans le Monastere ce qu'elles possédoient dans le monde, le mettent en commun ; & que celles qui n'y ont rien apporté, se gardent bien d'y chercher ce qu'elles n'auroient pu avoir ailleurs ; qu'on accorde néanmoins à leur infirmité les choses dont elles ont besoin, quoique auparavant le nécessaire même leur manquât ; qu'elles ne s'en fassent pas accroire sous prétexte qu'elles se voient les compagnes & les sœurs de quelques-unes dont elles n'auroient osé approcher auparavant, mais aussi que les riches ne méprisent pas les pauvres qui sont devenues leurs sœurs. Appliquez-vous à la priere aux heures marquées, & qu'on ne fasse autre chose dans l'Oratoire que celle à quoi il est destiné, & d'où il tire son nom. Lorsque dans vos prieres vous récitez des Pseaumes ou des Cantiques, que le cœur suive ce que la voix prononce. Ne chantez que ce qui est marqué pour être chanté, & contentez-vous de dire le reste à voix basse. Domtez votre chair par le jeûne ; mais que celles mêmes qui ne pourront jeûner, ne prennent rien qu'à l'heure du repas, si ce n'est qu'elles

ſoient malades. Pendant que vous êtes à table, écoutez ſans bruit la lecture qui ſe fait ſuivant la coutume, afin qu'en même-tems que le corps prend ſa nourriture, l'eſprit ſe nourriſſe de la parole de Dieu : s'il arrive que celles qui ont été élevées dans le monde d'une maniere plus délicate, & dont la complexion eſt plus foible, ſoient traitées un peu plus délicatement, non-ſeulement pour la nourriture, mais pour les lits, les couvertures & les habits, que celles que l'on traite autrement parce qu'elles ſont plus fortes, ne trouvent pas mauvais ce que l'on fait de plus pour les autres par tolerance, plûtôt que par préférence. Comme il faut retrancher aux malades quelque choſe de leur nourriture ordinaire pour ne les pas accabler, on doit donner aux convaleſcens tout ce qui peut contribuer à les rétablir promptement, ſans diſtinction de pauvre ni de riche, parce que la maladie fait dans celles qui étoient robuſtes, ce que la délicateſſe de la complexion ou de l'éducaton fait dans les autres. Qu'il n'y ait rien de remarquable dans vos habits, & que vos voiles ne ſoient point tranſparens, enſorte qu'ils laiſſent voir votre coëffure. Que vos cheveux ne paroiſſent par aucun endroit. Si vous allez quelque part, marchez toutes enſemble; & quand vous ſerez arrivées, tenez vous auſſi toutes enſemble. Si en paſſant, vos regards tombent ſur quelqu'un, qu'au moins ils ne s'arrêtent ſur perſonne; car il ne vous eſt pas défendu de voir des hommes quand il s'en trouve ſur votre chemin, mais de deſirer d'en voir, ou d'en être vues. Si vous remarquez dans quelqu'une de vos Sœurs de ces ſortes de regards, avertiſſez-la ſans differer, de peur que le mal ne gagne, & pour l'étouffer dès ſa naiſſance. Que ſi elle retombe, faites remarquer ce qui ſe paſſe à une ou deux des Sœurs, afin qu'étant convaincue par deux ou trois témoins, elle puiſſe être punie comme elle le mérite. Que ſi elle ne ſe corrige point, avertiſſez la Supérieure, qui après l'avoir corrigée en ſecret, la punira publiquement en cas de rechute, & la chaſſera même du Monaſtere, ſi elle refuſe de ſubir la peine que le Supérieur ou la Supérieure auront ordonnée pour ſa correction. Que ſi quelqu'une va juſqu'à recevoir ſecrettement des lettres ou des préſens de quelque homme, & qu'elle vienne à s'en accuſer elle-même, qu'on lui pardonne, & que l'on prie pour elle. Mais ſi la choſe ſe découvre d'une autre maniere, & qu'on ait trouvé de quoi l'en convaincre, qu'on la châtie plus ſéverement, ſelon l'avis de la Supérieure, ou du Prêtre, ou même de l'Evêque. Que tous les habits ſoient gardés dans un même lieu ſous la charge d'une ou

de deux perſonnes. Lorſqu'on en change ſelon les ſaiſons, recevez indifféremment, s'il eſt poſſible, tout ce qu'on tirera de ce veſtiaire commun pour chacune de vous, ſans prendre garde ſi l'on donne à l'une ce qui avoit auparavant ſervi à l'autre, pourvû qu'on donne à chacune tout ce qui lui eſt néceſſaire. Mais s'il arrivoit que par condeſcendance l'on ſouffrît que chacune au changement de ſaiſon reprît dans le veſtiaire commun ce qu'elle y avoit dépoſé, cela n'empêche pas qu'on ne doive garder tous les habits dans un même lieu. Qu'aucune ne travaille pour elle-même, ſoit en habits, en lits, en ceintures, en couvertures, en voiles, mais que tous vos ouvrages ſe faſſent en commun, & même avec plus de ſoin, de plaiſir & de joie que ſi chacune travailloit pour ſoi. Vos habits ſeront lavés ou par les Sœurs mêmes, ou par des Ouvriers, ſuivant la diſpoſition de la Supérieure. Quant à l'uſage des bains, on ne le permettra qu'une fois le mois, ſi ce n'eſt en cas de malaladie & par l'avis du Médecin. Quand les Sœurs iront au bain, elles ne ſeront jamais moins de trois, & ce ne ſera pas celle qui en aura beſoin, mais la Supérieure qui les choiſira. Il y aura une Sœur particulierement deſtinée pour avoir ſoin des malades ou des convaleſcens, qui prendra dans la cuiſine les choſes néceſſaires à chacune des infirmes. Chaque jour à une certaine heure ou viendra prendre les livres, paſſé laquelle on n'en donnera point. Quant aux habits & aux ſouliers, celles qui en auront ſoin en donneront aux Sœurs ſuivant leur beſoin & ſans differer. Saint Auguſtin veut que s'il arrive quelque querelle dans le Monaſtere, on l'appaiſe auſſi-tôt; que les Sœurs s'abſtiennent de toutes paroles dures & capables de bleſſer la charité; & que s'il en échappoit à quelqu'une, elle ne faſſe point de difficulté de tirer le remede de la même bouche dont eſt ſorti ce qui a fait le mal. Il excepte de cette regle celles qui ſont en charge, les diſpenſant de demander pardon à leurs inférieures, quand même elles s'appercevroient d'avoir paſſé les bornes dans les paroles dures dont la néceſſité de maintenir l'ordre & la diſcipline les oblige quelquefois d'uſer. Car en portant, dit-il, l'humilité trop loin, on aviliroit l'autorité : mais qu'au moins elles en demandent pardon au Maître commun des unes & des autres, qui le leur accordera en conſidération de la charité qu'elles ont pour celles mêmes à qui elles ont fait une correction trop ſevere. Il les exhorte à purifier tellement l'amour qu'elles ont les unes pour les autres, qu'il ne tienne ni de la chair ni du ſang; à obéïr à leur Supérieure comme à leur mere; & plus exactement encore

au Prêtre chargé du ſoin de toute la Communauté; c'eſt à lui que la Supérieure doit recourir dans ce qui paſſe ſes forces ou ſa capacité; que ſi elle trouve ſa condition heureuſe, que ce ſoit par la charité qui la rend ſervante de toutes les autres, plûtôt que par l'autorité qui l'en rend en quelque façon maîtreſſe. Si elle eſt donc au-deſſus des autres aux yeux des hommes, qu'elle ſoit au-deſſous de ſes Sœurs aux yeux de Dieu par ſon humilité. Qu'elle ſerve d'exemple à toutes en toutes ſortes de bonnes œuvres; qu'elle reprenne celles qui ſeront déréglées; qu'elle conſole celles qui ſeront dans l'abbatement; qu'elle ſupporte les foibles; qu'elle ſoit patiente envers toutes; qu'elle ſe ſoumette volontiers à la rigueur de la diſcipline, & qu'elle ne l'impoſe aux autres qu'avec crainte; qu'elle ait beaucoup plus de ſoin de ſe faire aimer, que de ſe faire craindre, & qu'elle penſe ſans ceſſe qu'elle rendra compte à Dieu de toutes celles qui lui ſont ſoumiſes. Saint Auguſtin ordonne qu'on liſe cette regle à la Communauté une fois la ſemaine, afin qu'on n'en oublie aucun précepte, & qu'elle ſoit mieux obſervée.

Lettre 212 à Quintilien, en 425, p. 788. Acte de l'élection d'Heraclius, en 426, p. 788.

LVIII. Sa Lettre à l'Evêque Quintilien, eſt pour lui recommander une ſainte Veuve nommée Gella, & ſa fille Simplicie, que ſa qualité de Vierge conſacrée à Jeſus-Chriſt mettoit au-deſſus de ſa mere. Il avertit Quintilien qu'elles portoient avec elles des Reliques du Martyr ſaint Etienne, ſçachant qu'il étoit inſtruit du reſpect qu'il devoit avoir pour ces précieux reſtes d'un ſi grand Saint. On a mis enſuite de cette Lettre l'Acte dreſſé publiquement à Hippone dans l'Egliſe de la Paix, du choix que fit ſaint Auguſtin du Prêtre Heraclius, pour lui ſucceder dans l'Epiſcopat, & le ſoulager dans ſa vieilleſſe d'une partie de ſes ſoins.

Lettres 214 & 215 à Valentin, en 427, p. 791, & de Valentin à S. Auguſtin, p. 796.

LIX. On rapporte à l'an 427, le trouble qui arriva dans le Monaſtere d'Adrumet (*a*), au ſujet des diſputes qui regnoient alors ſur le libre arbitre & ſur la grace. Florus l'un des Moines de ce Monaſtere, ayant été obligé par charité de faire un voyage à Uzale, il y lut quelques Ouvrages de ſaint Auguſtin, c'eſt-à-dire, l'Epître à Sixte Prêtre de Rome. Il la tranſcrivit même avec la permiſſion des Moines d'Uzale, & l'aide de Felix Moine du Monaſtere d'Adrumet, qui l'avoit accompagné à Uzale. Florus alla de cette Ville à Carthage, & Felix s'en retourna en ſon Monaſtere, avec le Livre de ſaint Auguſtin, qu'il lut à ſes

(*a*) La ville d'Adrumet, célebre en ce tems-là, étoit la Métropole civile de la Bizacéne.

Confreres ſans que Valentin leur Abbé en ſçût rien. Cinq d'entre eux qui ne prenoient pas bien le ſens des paroles de ſaint Auguſtin, exciterent un grand bruit dans le Monaſtere, prétendant que les autres qui entendoient l'écrit de ce Pere autrement qu'eux, ſoutenoient tellement la grace, qu'ils détruiſoient le libre-arbitre. Florus étant de retour à Adrumet, le trouble recommença, parce qu'ils l'accuſoient d'être la cauſe de tout ce qui étoit arrivé. Tout cela ſe paſſa ſans que Valentin en eût connoiſſance : mais Florus crut être obligé de l'en avertir. Valentin en voyant la Lettre à Sixte, ne douta pas qu'elle ne fût de ſaint Auguſtin, dont il connoiſſoit le ſtile. Il la lut avec joie; & pour étouffer les queſtions impies que l'ignorance de quelques-uns de ſes freres avoit fait naître, il propoſa d'envoyer à ſaint Evodius Evêque d'Uzale, pour avoir l'explication du Livre de ſaint Auguſtin. Il y envoya en effet : Evodius ayant appris (*b*) les diſputes qu'ils avoient entre eux ſur le Libre-Arbitre & la Juſtice de Dieu, leur manda par une Lettre dont le Pere Sirmond nous a donné un fragment, qu'il louoit leur amour pour la connoiſſance de la vérité, mais qu'il ne falloit pas que ce fût un zele aigre & contentieux; que la diſpute produit le trouble, mais que l'amour de la vérité demande la piété. Il leur apprend conformément à la doctrine de ſaint Auguſtin, que le premier homme avoit le libre arbitre dans ſon entier, mais qu'il a été affoibli par le péché; que l'homme a donc encore ſon libre arbitre, mais foible & infirme; que Jeſus-Chriſt a été envoyé comme Sauveur & comme Medecin pour réparer nos pertes, & guérir nos bleſſures. Après diverſes autres choſes, Evodius les avertit que quand ils trouvent dans les écrits des perſonnes illuſtres, des choſes qu'ils n'entendent point, ils ne doivent pas ſe hâter de les reprendre, mais prier pour en avoir l'intelligence. Cette Lettre ne fit point d'impreſſion ſur des eſprits échauffés. Ils réſolu-

(*b*) Honorabiles fratres retulerunt nobis, quia neſcio quæ ibi contentiones inter vos natæ ſunt de libero arbitrio & de juſtitia Dei. Laudamus quidem ſtudium veſtrum, ſed nolumus eſſe contentioſum. Contentio enim perturbationem excitat, ſed ſtudium pietatem requirit. Liberi arbitrii pleniſſimum affectum habuit homo primò creatus, Adam dico. Sed ubi ſauciatum eſt ipſum liberum arbitrium, infirmatum eſt. Ergo eſt in homine nunc liberum arbitrium, ſed ſauciatum: inde dictum eſt: *Infirmatus eſt in egeſtate vigor meus, & lumen oculorum meorum non eſt mecum*, (Pſalm. 37, verſ. 11) Ad hoc recuperandum miſſus eſt medicus Salvator Chriſtus, ut ſalvaret quod perierat, & curaret quod vitiatum fuerat. . . . . Legant ergo ſancti Dei majorum dicta, ſicut jam dixi, qui habent divini muneris affectum; & quando non intelligunt, non cito reprehendant, ſed orent ut intelligant. Evod. *apud Sirmondum, in Prædeſtinat. Hiſtor. cap.* 1.

rent, contre le ſentiment de leur Abbé, d'aller trouver ſaint Auguſtin même. Valentin pour les en détourner engagea un ſaint Prêtre nommé Sabin, de donner une explication de cette Lettre, mais elle ne put les guérir; de ſorte que Valentin n'y voyant point d'autre remede, les laiſſa partir: mais il ne leur donna point de Lettre pour ſaint Auguſtin, de peur qu'il ne parût douter auſſi-bien qu'eux de la vérité de ſa doctrine. Les Moines d'Adrumet s'en allerent donc à Hippone, portant avec eux la Lettre à Sixte dont ils ſe ſcandaliſoient. Il n'y en eut que deux d'entre eux qui y arriverent, ſçavoir Creſconius, & un Felix différent de celui qui avoit apporté la même Lettre à Adrumet. Quoiqu'ils n'euſſent point de Lettre de leur Abbé, ſaint Auguſtin les reçut avec beaucoup de bonté, les trouvant trop ſimples pour faire une fauſſeté. Ils lui dirent que quelques-uns de leurs Freres, en voulant établir la grace, nioient le libre-arbitre, & diſoient qu'au jour du Jugement Dieu ne rendra point à chacun ſelon ſes œuvres; mais que le plus grand nombre n'étoit pas de ce ſentiment, qu'ils reconnoiſſoient le libre-arbitre, & qu'ils avouoient auſſi qu'il a beſoin d'être aidé de la grace, pour goûter & pratiquer le bien; & qu'ainſi quand le Seigneur viendra pour rendre à chacun ſelon ſes œuvres, il en trouvera de bonnes en nous, qu'il avoit préparées pour nous y faire marcher. Saint Auguſtin inſtruiſit Creſconius & Felix, & leur expliqua ſa Lettre au Prêtre Sixte. Outre cela il écrivit par eux ſa Lettre 214 à Valentin, & aux autres Freres de ſon Monaſtere, dans laquelle il traite cette queſtion ſi difficile du Libre-Arbitre & de la Grace. Lorſque vous lirez, leur dit-il (c), mon Livre ou ma Lette (c'eſt la 194 à Sixte) entendez-la de telle ſorte que vous ne niiez pas la grace de Dieu, ni que vous ne défendiez pas le libre-arbitre en le ſéparant de la grace de Dieu, comme ſi nous pouvions ſans elle penſer ou faire quelque choſe de bon, ſelon Dieu. Car c'eſt ce que nous ne ſçaurions en aucune maniere, comme Jeſus-Chriſt même nous l'a appris, lorſque parlant à ſes Apôtres des fruits de Juſtice, il leur dit, *Sans moi vous ne pouvez rien faire*. Saint Auguſtin eût bien voulu envoyer à

(c) Proindè Librum vel Epiſtolam meam, quam ſecum ad nos ſupradicti attulerunt, ſecundum hanc fidem intelligite, ut neque negetis Dei gratiam, neque liberum arbitrium ſic defendatis, ut à Dei gratia ſeparetis, tanquam ſine illa vel cogitare aliquid, vel agere ſecundum Deum ulla ratione poſſimus, quod omninò non poſſumus. Propter hoc enim Dominus, cùm de fructu juſtitiæ loqueretur, ait Diſcipulis ſuis, *Sine me nihil poteſtis facere*. AUG. *Epiſt.* 214, *num.* 2, *pag.* 791, *tom.* 2.

Valentin par ses deux Religieux quelques piéces qui concernoient l'histoire du Pelagianisme, en particulier ce qui s'étoit fait contre cette Hérésie dans les Conciles d'Afrique, mais ils ne vouloient pas lui donner le tems de les faire copier, se hâtant de s'en retourner dans leur Monastere avant la Fête de Pâque, qui en 427 étoit le 3 Avril. Le saint Evêque eut néanmoins depuis assez de pouvoir sur leur esprit, pour les engager à passer cette solemnité à Hippone. Pendant cet intervalle arriva l'autre Felix qui avoit porté la Lettre à Sixte aux Moines d'Adrumet. Saint Augustin pour instruire plus à fond les trois qu'il avoit auprès de lui, de ce qui regardoit l'Hérésie Pelagienne, leur lut les Lettres des Conciles de Carthage & de Numidie, celle des cinq Evêques à Innocent, avec les trois Réponses de ce Pape, celle du Concile d'Afrique à Zozime, celle de Zozime à tous les Evêques, & les Canons du Concile général d'Afrique contre l'Hérésie des Pelagiens. Il leur lut aussi le Livre de saint Cyprien sur l'Oraison Dominicale, en leur faisant remarquer de quelle maniere ce saint Evêque enseigne que nous devons demander à notre Pere qui est dans le Ciel tout ce qui fait les bonnes mœurs & la bonne vie, de peur que présumant des forces de notre libre-arbitre, nous ne venions à décheoir de la grace. Enfin pour ne rien omettre de ce qui pouvoit les rendre fermes dans la foi, sans nier ni le libre-arbitre, ni la nécessité de la grace, il lut encore avec eux sa Lettre à Sixte, en leur faisant voir, qu'il ne l'avoit écrite que contre ceux qui disent, que c'est selon nos mérites que la grace de Dieu nous est donnée, c'est-à-dire, contre les Pelagiens. Il fit même pour eux un Ouvrage exprès sur cette matiere, intitulé: *De la Grace & du Libre-Arbitre*, qu'il adressa à Valentin & aux autres qui servoient Dieu ensemble dans le Monastere d'Adrumet, esperant qu'avec la grace de Dieu, ce Livre appaiseroit toutes leurs disputes, s'ils le lisoient attentivement, & s'ils en comprenoient bien le sens. Il en chargea donc Cresconius & Felix, joignant à ce Livre toutes les autres Piéces contre les Pelagiens qu'il leur avoit lues, & une seconde Lettre à Valentin, où il établit encore la nécessité de la Grace. Il y prie cet Abbé de lui envoyer Florus. Valentin le lui envoya aussi-tôt après le retour de Cresconius & de ses compagnons, avec une Lettre pour saint Augustin, où il lui fait le récit de ce qui s'étoit passé dans son Monastere. Il y fait aussi une déclaration de sa foi, qu'il proteste être celle de Florus, priant ce saint Evêque de n'en point juger par ce que lui en avoient dit les autres Freres,

qui lui ont eux-mêmes, dit-il, entendu dire plusieurs fois, que ce n'est pas en considération d'aucun mérite qui soit en nous, mais par la grace du Rédempteur, que Dieu nous départit les dons de sa miséricorde. Nous ne nions pas, ajoute Valentin, que le libre-arbitre n'ait été guéri & rendu sain par la grace de Dieu; & nous croyons avec confiance que c'est le secours journalier de la grace de Jesus-Christ qui le soutient, & qui le fait avancer dans le bien. Il condamne l'orgueil de ceux qui vantoient les forces de leur libre-arbitre, comme s'il pouvoit quelque chose de lui-même, & déclare une seconde fois, qu'il ne le croit capable de faire le bien qu'avec le secours de la grace de Dieu.

Lettre 217 à Vital, en 427, p. 799.

LX. Vers le même tems on rapporta à saint Augustin qu'un homme de consideration de l'Eglise de Carthage nommé Vital, erroit aussi sur la Grace, enseignant que le commencement de la bonne volonté & de la foi n'est pas un don de Dieu; mais que par nous-mêmes & par une volonté propre que Dieu n'a point formée dans notre cœur, nous pouvons commencer de croire en Dieu, & nous soumettre à l'Evangile. Quand on lui demandoit ce que veulent donc dire ces paroles de saint Paul: *C'est Dieu qui opere en nous le vouloir & le faire:* il répondoit qu'elles signifient seulement qu'il le fait autant qu'il est en lui, en nous instruisant par sa Loi & par ses Ecritures, mais qu'il dépend tellement de nous d'y consentir, ou de n'y pas consentir, que quand nous ne le voulons pas, l'opération de Dieu n'a point de forces en nous. Vital convenoit que pour les autres devoirs de la vie chrétienne, c'est Dieu qui nous les donne par sa grace, lorsque nous demandons par la foi, que nous cherchons & que nous frappons. Saint Augustin pour refuter cette erreur, qui est celle de ceux qu'on appella depuis Semipelagiens, lui écrivit une longue Lettre, dans laquelle il fait voir que cette doctrine combat les prieres de l'Eglise. Dites donc nettement, dit-il, à Vital, que nous ne devons point prier pour ceux à qui nous prêchons l'Evangile; mais seulement leur prêcher. Elevez-vous contre les prieres de l'Eglise, & quand vous entendez le Prêtre à l'Autel exhortant le peuple de Dieu à prier pour les Infidéles, afin qu'il les convertisse; pour les Catéchumênes, afin qu'il leur inspire le desir du Batême; & pour les Fidéles, afin qu'ils perséverent par sa grace; mocquez-vous de ces saintes exhortations; & dites que vous ne prierez point Dieu pour les Infidéles, afin qu'il les rende fidéles; parce que ce n'est point un bienfait de sa miséricorde

Philip. 2, 13.

Pag. 809.

miséricorde, mais un effet de leur volonté. Il fait voir encore que cette doctrine est contraire à celle de saint Cyprien, qui dans l'explication de l'Oraison Dominicale, enseigne que nous devons demander à Dieu pour les Infidéles, le même don de la Foi que les Fidéles ont déja reçu; qu'elle est aussi contraire à cet endroit de la seconde aux Corinthiens, *Nous demandons à Dieu que vous ne fassiez aucun mal*: car on ne peut pas dire que ce n'est point faire de mal, que de ne pas embrasser la foi de Jesus-Christ; enfin qu'elle est contraire à ces paroles de David: *Le Seigneur dresse les pas de l'homme, & c'est alors que l'homme veut & recherche les voies du Seigneur.* Peut être, répondrez-vous, dit ce Pere à Vital, que c'est en faisant arriver l'homme, par la lecture, ou par la prédication de l'Evangile, à la connoissance de la vérité, que le Seigneur fait ce que dit le Prophéte? Mais s'il en étoit ainsi, il suffiroit de prêcher & d'expliquer la vérité aux Infidéles, ou de les obliger à s'en instruire par la lecture; on n'auroit que faire de prier Dieu de convertir leurs cœurs, non plus que de lui demander, par le secours de sa grace, l'avancement & la persévérance pour ceux qui seroient déja convertis; & ce seroit une mocquerie plûtôt qu'une véritable priere, de demander à Dieu pour eux ce qui n'est pas l'effet de sa grace. Il dit à Vital que pour soutenir comme on doit le Libre-Arbitre, il faut bien se garder d'attaquer ce qui le rend libre, c'est-à-dire, la Grace, qui le délivre de l'esclavage, & qui le met dans la liberté nécessaire pour fuir le mal & faire le bien; que si la délivrance de notre libre-arbitre étoit notre ouvrage, l'Apôtre ne diroit pas que c'est *Dieu qui l'a arraché de la puissance des ténébres*, & ne lui en rendroit pas graces, puisque nous ne remercions pas Dieu de ce qu'il ne fait pas. Il lui fait voir que la grace de Dieu consiste non dans la faculté naturelle du libre-arbitre, ni dans la Loi, ni dans les instructions, mais dans un secours donné à chaque action selon la volonté de celui dont il est écrit: *Vous réserverez Seigneur selon votre bon plaisir une pluie & une rosée de bénédiction, pour votre héritage.* Car nous n'avons plus, dit-il, de libre-arbitre pour aimer Dieu, l'ayant perdu à cet égard par l'énormité du premier péché; & la Loi de Dieu toute sainte, toute juste, & toute bonne qu'elle est, tue néanmoins, si l'esprit ne vivifie, en faisant qu'elle entre dans nos cœurs non par la force de la Prédication, ni par la lecture que nous en faisons, mais par l'obéïssance & par l'amour qu'il nous inspire. De sorte que de croire en Dieu, & de vivre dans la piété, *Cela ne*

Psalm. 36, 23.

Coloss. 1, 12, 13.

Psal. 67, 10.

Rom. 9, 16. *vient ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde*; d'où il ne suit pas que nous ne dussions vouloir & courir; mais que c'est lui qui opere en nous le vouloir & le courir; & de là vient que Jesus-Christ faisant la différence de
Joan. 6, 66. ceux qui croient d'avec ceux qui ne croient pas, dit: *Personne ne vient à moi si cela ne lui est donné de mon Pere.* Ne disons donc pas, continue saint Augustin, que la grace consiste dans la doctrine; mais reconnoissons la grace qui fait que la doctrine profite, puisque nous voyons qu'au lieu de profiter, elle nuit, si la grace manque. En effet quand nous offrons nos prieres à Dieu pour les Infidéles, nous ne le prions pas de les faire hommes, & de produire en eux la nature qu'ils ont déja. Nous ne lui demandons pas non plus que sa doctrine leur soit annoncée, puisqu'ils ne l'entendent que pour leur condamnation lorsqu'ils ne croient pas; mais nous demandons que leur volonté soit redressée, & qu'elle embrasse la doctrine du salut. Ensuite il propose à Vital douze articles, qui comprennent ce que l'on doit croire sur la Grace. I. Nous sçavons que les hommes avant leur naissance, n'ont point eu de vie où ils aient fait ni bien ni mal; mais que descendant d'Adam selon la chair, ils participent par leur premiere naissance au venin de cette mort ancienne qu'il encourut par son péché, & qu'ils ne sont point délivrés de la mort éternelle, qui par une juste condamnation s'est répandue d'un seul sur tous, s'ils ne renaissent en Jesus-Christ par la grace. II. Nous sçavons que la grace de Dieu n'est donnée ni aux enfans, ni aux personnes qui sont en âge de raison, en considération d'aucuns mérites. III. Nous sçavons que la grace est donnée pour chaque action, à ceux qui sont en âge de raison. IV. Nous sçavons qu'elle n'est pas donnée à tous les hommes, & que ceux à qui elle est donnée, la reçoivent sans l'avoir méritée, ni par leurs œuvres, ni même par leur volonté; ce qui paroît particulierement dans les enfans. V. Nous sçavons que c'est par une miséricorde de Dieu toute gratuite, qu'elle est donnée à ceux à qui elle est donnée. VI. Nous sçavons que c'est par un juste jugement de Dieu, qu'elle n'est pas donnée à ceux à qui elle n'est pas donnée. VII. Nous sçavons que nous paroîtrons tous devant le tribunal de Jesus-Christ, afin que chacun reçoive récompense ou punition, selon ce qu'il aura fait par son corps, & non pas selon ce qu'il auroit fait, s'il eût vécu davantage. VIII. Nous sçavons que les enfans mêmes ne recevront récompense ou punition que selon ce qu'ils auront fait par leurs corps, c'est-à-dire,

pendant qu'ils ont été dans le corps, selon que les uns ont été régénérés, & que les autres ne l'ont pas été. IX. Nous sçavons que le bonheur éternel est assuré à tous ceux qui meurent en Jésus-Christ, & qu'il ne leur est rien imputé de ce qu'ils auroient fait, s'ils avoient vécu plus long-tems. X. Nous sçavons que ceux qui croient en Dieu de leur propre mouvement, le font volontairement & par une action de leur libre-arbitre. XI. Nous sçavons que c'est agir conformément aux regles de la foi, lorsque nous qui sommes déja fidéles, offrons des prieres à Dieu pour ceux qui ne croient pas, afin qu'ils veuillent croire. XII. Nous sçavons que lorsque quelqu'un de ceux-là ont embrassé la foi, nous devons en rendre graces à Dieu sincerement, comme d'un bienfait de sa miséricorde, & que c'est la coutume de le faire. Saint Augustin applique ensuite ces douze articles à la dispute qu'il avoit avec Vital, & qui consistoit à sçavoir, Si la grace nous est donnée, parce que nous voulons ; ou, si le vouloir même n'est pas une chose que Dieu opere en nous par la grace. Comment, lui dit-il, peut-on enseigner que la grace ne fait que suivre le mérite de la volonté de l'homme, puisqu'elle est même donnée aux enfans avant qu'ils soient en état de faire aucun usage de leur volonté? Comment peut-on dire qu'aucun mérite de la volonté précéde la grace, soit dans les enfans, soit dans les adultes, si ce qui fait qu'elle est véritablement grace, c'est qu'elle ne nous est point donnée en considération d'aucun mérite, comme Pelage même fut obligé de le reconnoître, pour éviter la condamnation des Evêques? Comment peut-on dire que la grace consiste ou dans la faculté naturelle du libre-arbitre, ou dans la Loi ou la doctrine, puisque le même Pelage a encore condamné cet article, & reconnu que la grace est un secours donné pour chaque action, à ceux qui sont en âge d'user de leur libre-arbitre? Comment peut-on dire que la grace soit donnée à tous les hommes, puisqu'elle n'est point donnée à un si grand nombre d'enfans qui meurent sans Batême, non par la faute des parens ou des Ministres de l'Eglise, mais parce que Dieu ne le veut pas? Comment peut-on dire que quand la grace est donnée à l'homme, c'est qu'il la mérite par l'usage qu'il fait de sa volonté; puisque c'est par une miséricorde de Dieu toute gratuite qu'elle est donnée à ceux à qui elle est donnée ; & qu'il faut que cela soit ainsi, afin qu'elle soit véritablement grace? Comment peut-on prétendre que Dieu trouve dans la volonté de l'homme quelque mérite auquel il ait égard dans la dispensation de sa grace,

puiſque ſans qu'il y ait pour l'ordinaire aucune différence du côté de la volonté & du merite, entre ceux à qui il donne ſa grace, & ceux à qui il la refuſe, & ceux-ci n'étant en rien inferieurs aux autres, c'eſt néanmoins par un juſte jugement qu'il la leür refuſe, afin que ceux à qui elle eſt donnée, conçoivent combien la miſéricorde que Dieu exerce en cela ſur eux, eſt gratuite; puiſqu'il pourroit leur refuſer ſa grace avec autant de juſtice qu'aux autres, dont la condition eſt parfaitement égale à la leur. Comment peut-on s'empêcher de reconnoître pour des effets de la grace non-ſeulement la premiere volonté qui nous porte à croire, mais même celle qui nous fait perſévérer juſqu'à la fin; puiſque ce n'eſt pas de l'homme mais de Dieu, qu'il dépend de finir la vie de chacun quand il lui plaît; & qu'avant
Sap. 4, 12. *que la malice eut changé le cœur* de celui qui ne doit pas perſévérer, il pourroit par un effet de ſa miſéricorde le retirer du monde? Comment peut-on dire que ce qui fait qu'entre les enfans qui meurent avant l'uſage de raiſon, les uns reçoivent la grace, & non pas les autres, c'eſt l'uſage que Dieu prévoit qu'ils auroient fait de leur volonté, s'ils avoient vécu davantage; puiſque les hommes ne ſeront pas jugés ſelon ce qu'ils auroient fait dans une plus longue vie, mais que chacun recevra *récompenſe*
2 Cor. 5, 10. *ou punition ſelon ce qu'il aura fait par ſon corps?* Si les hommes ne devoient être jugés que ſelon l'uſage qu'ils auroient fait de leur volonté s'ils avoient vécu davantage, nous n'aurions point de raiſon de nous réjouïr pour ceux que nous ſçavons être morts dans la pureté de la foi & la ſainteté de la vie; ni de déteſter la mémoire de ceux qui finiſſent leurs jours dans l'infidélité & dans le déréglement des mœurs; ce qui eſt contre la doctrine du Martyr ſaint Cyprien, dont le Livre *De la mortalité* ne tend qu'à nous faire voir que nous devons nous réjouïr pour les Fideles qui mourant dans la piété chrétienne, ſont mis à couvert des tentations de cette vie, & dans une heureuſe aſſurance de ne plus pécher. Comment peut-on accuſer de nier le libre-arbitre ceux qui reconnoiſſent que quiconque croit en Dieu, ne le fait que d'une volonté toute libre? Ceux-là ne ſont-ils pas plûtôt ennemis du libre-arbitre qui attaquent la grace de Dieu, qui le rend véritablement libre pour choiſir & faire le bien? Comment au lieu de reconnoître que c'eſt par une infuſion ſecrette
Prov. 8, 25. de la grace, que s'accomplit ce que dit l'Ecriture: *C'eſt Dieu qui prépare la volonté?* prétend-on que c'eſt par la connoiſſance qu'il nous procure de ſa Loi, puiſqu'en priant, comme nous fai-

sons, pour ceux qui bien loin de vouloir embrasser cette Loi, la rejettent; & en lui demandant qu'il la leur fasse embrasser, nous agissons suivant les principes de la Foi ortodoxe? Comment peût-on dire que Dieu dans la dispensation de sa grace, attend que le mouvement de la volonté de l'homme ait précédé; si c'est un devoir de justice de rendre graces à Dieu comme nous faisons, de ce qu'il va chercher au milieu de l'incrédulité ceux-mêmes qui persécutent sa vérité, pour les convertir à lui, & leur faire vouloir ce qu'ils ne vouloient pas auparavant? Pourquoi lui rendre graces de ce changement, si ce n'est pas lui qui le fait? Saint Augustin rapporte sur ce sujet ce que dit saint Paul, des actions de graces que les Eglises de Judée rendoient à Dieu de ce que par un effet de sa bonté il avoit converti le cœur de Paul; remarquant que mal-à-propos elles auroient publié la grandeur de la bonté de Dieu sur ce sujet, si Dieu même n'avoit pas fait le grand ouvrage de la conversion de cet Apôtre. Il conclut de la doctrine renfermée dans les douze articles, que la grace de Dieu prévient & prépare la volonté de l'homme, bien loin d'être la récompense d'aucun mérite que l'homme puisse s'attribuer de lui-même. Il la confirme encore par un grand nombre de passages de l'Ecriture, & principalement des Epîtres de saint Paul, qui nous font voir que c'est Dieu qui par sa grace ôte aux Infidéles *leurs cœurs de pierre;* & que cette grace prévient dans les hommes toute bonne volonté, & par consequent tout mérite. *Ezech.* 11, 19.

LXI. Il établit la même doctrine dans sa Lettre à Palatin, en le faisant souvenir que pour persévérer il avoit besoin de cette même sagesse qui lui avoit fait prendre le bon parti, c'est-à-dire, de renoncer à la vanité des richesses & de la gloire mondaine, pour courir dans la voie du salut, & servir Dieu avec une piété forte & abondante en fruits célestes. Palatin s'étoit retiré pour cela en un lieu où il ne manquoit pas de personnes qui l'exhortassent au bien: & ce fut de-là qu'il écrivit à saint Augustin, & qu'il lui envoya des cilices. Ce Pere les reçut avec plaisir, regardant cette sorte de présent comme une leçon que Palatin lui avoit faite le premier sur le soin que nous devons avoir de vaquer à la priere, & de conserver l'humilité, qui en doit être inséparable. Il lui dit dans sa réponse que ses parens se réjouissoient comme de véritables fidéles, de ce que les espérances frivoles qu'il avoit autrefois dans le siécle, ont fait place aux espérances solides qu'il commençoit d'avoir en Jesus-Christ. Lettres 218 à Palatin, en & 427 *p.*809.

LXII. Leporius Moine Gaulois tomba aussi dans les erreurs Lettre 219

à Proculus, en 427, p. 810. de Pelage, attribuant tout ce qu'il faisoit de bien, à son libre-arbitre & à ses propres forces, & non à la grace de Dieu. Ce ne fut pas là le seul malheur qui lui arriva. Il renouvella l'ancienne impiété des Ebionites, & jetta les fondemens de celle de Nestorius, en disant que J. C. n'étoit en naissant qu'un pur homme; qu'il n'étoit pas né Dieu, mais qu'il avoit été choisi de Dieu, & qu'il avoit acquis la divinité par le mérite de ses travaux & de ses souffrances. Ayant publié ces erreurs de vive voix & par écrit, les Evêques des Gaules s'éleverent contre lui; & voyant qu'il s'opiniâtroit dans sa mauvaise doctrine, ils le condamnerent & le chasserent de l'Eglise. Des Gaules il passa en Afrique, où Aurele de Carthage, saint Augustin & quelques autres, sans s'éloigner de la sentence prononcée contre lui, le consolerent dans le trouble où il étoit, & travaillerent à le détromper & à le guérir. Dieu bénit leurs travaux. Leporius revint de ses erreurs & les désavoua publiquement. Il en fit même une rétractation par écrit qu'il adressa à Proculus & à Cylinnius ceux des Evêques des Gaules qui avoient eu le plus de part à sa condamnation. Il signa cet écrit dans l'Eglise de Carthage; & quatre Evêques, sçavoir, Aurele, S. Augustin, Florent & Second, le signerent aussi pour attester que cet écrit étoit véritablement de lui, & pour en approuver la doctrine. Ils écrivirent outre cela une Lettre particuliere à Proculus & à Cylinnius, où ils leur rendoient compte de la maniere dont Leporius s'étoit venu jetter entre leurs bras, & qu'ils l'avoient reçu. Comme sa pénitence, ajoutoient-ils, nous a obligé de le recevoir; sa profession de foi que nous avons certifiée véritable par nos signatures, vous doit obliger de lui faire la même grace. Le stile de cette Lettre fait juger que ce fut saint Augustin qui l'écrivit, & on ne peut même gueres douter qu'il n'ait aussi dressé la confession de foi de Leporius.

Lettre 220 à Boniface, en 427. p. 812. LXIII. Le Comte Boniface, après la mort de sa premiere femme, étoit résolu de quitter la profession des armes, & de vivre dans une entiere continence. Saint Augustin & saint Alypius l'avoient porté à demeurer dans cette profession, & à y servir Dieu & l'Eglise, comme il l'avoit fait auparavant; mais ils ne lui avoient pas conseillé de se remarier. Boniface oubliant sa résolution, épousa une seconde femme nommée Pelagie, mais à condition qu'elle abandonneroit l'Arianisme pour se faire Catholique. Cela consola un peu saint Augustin dans la douleur qu'il ressentit en apprenant que Boniface s'étoit remarié. Il n'osa

la lui témoigner d'abord, le ſçachant au milieu des périls. Mais ayant depuis trouvé un homme que Boniface aimoit, ſçavoir le Diacre Paul, il le chargea d'une Lettre pour ce Comte, où ſon principal deſſein eſt de l'avertir de ſonger à ſon ſalut. Je ſçais, lui dit-il, que vous ne manquez pas de ces ſortes d'amis qui n'aiment que par rapport à la vie préſente, & qui vous donnent ſur ce qui la regardent, des conſeils tantôt bons, tantôt mauvais; tels qu'en peuvent donner des hommes qui ne voient que le préſent & qui ne ſçavent pas ce qui doit arriver d'un jour à l'autre. Mais où ſont ceux qui vous donnent des avis ſur ce qui regarde Dieu & le ſalut de votre ame? Il lui repréſente la piété où il avoit vécu quelque tems, le deſſein qu'il avoit eu de quitter tous ſes emplois, & la promeſſe qu'il avoit faite de garder la continence. Puis venant à ſon ſecond mariage, il lui met devant les yeux l'état malheureux où une pareille alliance le réduiſoit. Comme Boniface prétendoit juſtifier ſa conduite, ſaint Auguſtin lui dit qu'il ne pouvoit en être le Juge, n'étant point au fait des raiſons de ceux qui l'accuſoient tant ſur la guerre qu'il ſoutenoit, que ſur les fautes qu'il commettoit en ce genre, & que les autres commettoient à cauſe de lui; mais il l'avertit de ſonger à ſe juſtifier devant Jeſus-Chriſt, dont il faiſoit profeſſion d'être un fidéle ſerviteur, & devant ſa propre conſcience, où il verroit, que quand même l'Empire auroit mal reconnu ſes ſervices, un Chrétien tel qu'il étoit, ne devoit pas rendre le mal pour le mal. Il lui conſeille de moins penſer à la conſervation de ſes dignités & de ſes richeſſes, qu'à ſauver ſon ame, qui lui devoit être plus précieuſe que tout le reſte, & lui dit avec l'Apôtre ſaint Jean: *N'aimez point le monde, ni les choſes qui ſont dans le monde.* Voilà, ajoute-t-il, le conſeil que j'ai à vous donner. Embraſſez-le ſans héſiter, & faites-nous voir en le mettant en pratique, que vous êtes homme de cœur. Comme cela n'étoit pas aiſé à pratiquer dans les engagemens où le Comte Boniface ſe trouvoit, ſaint Auguſtin l'exhorte de recourir à la priere, & de dire ſouvent à Dieu avec le Prophéte, *Délivrez-moi des néceſſités où je ſuis.* Il lui conſeille auſſi de joindre l'aumône à la priere, & même de jeûner autant qu'il le pourroit ſans intéreſſer ſa ſanté. Il lui dit encore que s'il n'avoit point de femme, il l'exhorteroit à vivre dans la continence, & même d'abandonner la profeſſion des armes, pour ſe retirer avec les Saints qui ſervent Dieu dans un Monaſtere. Mais je ne puis plus, dit-il, vous exhorter à cette ſorte de vie, puiſque vous

1 Joan. 2, 15.

Pſal. 24, 17.

ne sçauriez embrasser la continence sans le consentement de votre femme. Car quoique de votre part, vous n'eussiez pas dû vous remarier, après ce que vous nous aviez dit à Tuburnes, elle èst dans la bonne foi, puisqu'elle ne sçavoit rien de tout cela, quand elle vous a épousé. Plût à Dieu que vous pussiez la faire consentir à votre premiere résolution, afin d'être en état de rendre à Dieu ce que vous sçavez que vous lui devez. Du reste, il y a d'autres choses à quoi le mariage n'est point ou ne doit point être un empêchement, c'est d'aimer Dieu, de ne point aimer le monde, de vous conduire de telle sorte dans l'exercice des armes, si vous ne le pouvez quitter, que vous gardiez inviolablement la foi à ceux à qui vous l'aurez promise, & que vous ne fassiez la guerre que pour avoir la paix.

Lettres 221, 222, 223, & 224 de Quodvultdeus & à Quodvultdeus, *p.* 816.

LXIV. La bonté avec laquelle saint Augustin recevoit ceux qui s'adressoient à lui, engagea Quodvultdeus, Diacre de l'Eglise de Carthage, à lui écrire pour le prier de faire un Traité de toutes les hérésies qui s'étoient élevées depuis le commencement de l'Eglise, d'y rapporter leurs dogmes, d'y montrer en quoi elles étoient contraires à la vérité, d'y mettre ce que l'Ecriture & la raison fournissent pour les combattre, d'expliquer de quelle maniere l'Eglise reçoit ceux qui abandonnent leurs erreurs, & qui sont les hérétiques dont l'Eglise rejette ou admet le Batême. Pour traiter à fond toutes ces choses, il auroit fallu plusieurs volumes: aussi Quodvultdeus se restraint aussi-tôt, & se contente de demander à saint Augustin de marquer en abrégé les erreurs de chaque secte d'hérétiques, & ce que l'Eglise Catholique enseigne de contraire aux dogmes de chacune, en renvoyant ceux qui voudroient en avoir une plus ample connoissance aux Traités déja faits sur ce sujet. Saint Augustin répondit à Quodvultdeus, par deux Lettres. Dans la premiere, qui est perdue, il lui faisoit connoître combien la chose étoit difficile à exécuter. Il lui dit dans la seconde, que saint Philastre, & saint Epiphane ayant fait l'un & l'autre un Catalogue des hérésies, il ne s'agissoit que de traduire du grec l'ouvrage du dernier. Quodvultdeus ne se rebuta point; & imitant la persévérance de cet importun de l'Evangile, qui alla en plein minuit demander trois pains à son ami & les obtint, il écrivit une seconde Lettre à saint Augustin, protestant qu'il ne cesseroit de le presser jusqu'à ce qu'il eût obtenu ce qu'il demandoit. Laissons-là, lui dit-il, les mets étrangers que vous nous promettez; nous ne voulons que ceux que l'Afrique produit & qui

sont

ſont les délices de nos Provinces. Saint Auguſtin céda à l'importunité de ce pieux Diacre ; & quoique occupé actuellement à la réfutation des Livres de Julien, à la reviſion de ſes propres Ouvrages & à divers autres écrits, il s'engagea à Quodvultdeus de travailler ſur les héréſies, & de donner à ce travail une partie de ſon tems. Il accomplit ſa promeſſe, mais ſans ſuivre entiérement la penſée de Quodvultdeus, dans l'exécution de ſon projet.

LXV. Nous parlerons ailleurs des Lettres que ſaint Proſper & Hilaire écrivirent à ſaint Auguſtin en 429, ſur les Semi-Pelagiens. La même année, ce Pere écrivit au ſaint vieillard Alypius, ſur la converſion de deux payens qui avoient été batiſés à Pâque. L'un s'appelloit Gabinien, & l'autre Dioſcore. Le premier ne ceſſoit d'avoir dans la bouche auſſi-bien que dans le cœur, la grace qu'il avoit reçue au batême. Voici ce qui occaſionna au ſecond de ſe convertir. Sa fille unique qui faiſoit toute ſa joie, tomba malade à l'extrémité, enſorte qu'il trouvoit lui-même (car il étoit Médecin) qu'il n'y avoit nulle eſpérance. Dioſcore ne voyant plus d'autre reſſource, ſe réſolut enfin d'avoir recours à la miſéricorde de Jeſus-Chriſt, & fit vœu de ſe faire Chrétien, ſi ſa fille guériſſoit. Elle guérit, mais Dioſcore négligea d'accomplir ſon vœu. Il perdit la vue en un moment : & reconnoiſſant d'abord ce qui lui avoit attiré ce châtiment, il s'en accuſa, & s'obligea par un nouveau vœu, d'accomplir le premier, ſi Dieu lui rendoit la vue. Son deſir fut accompli, il recouvra la vue & ſe fit batiſer. Il n'avoit pas néanmoins appris le Symbole comme il étoit de coutume, s'en étant excuſé ſur la foibleſſe de ſa mémoire. Mais lorſque les huit jours de la ſolemnité de ſon Batême furent paſſés, il tomba tout d'un coup paralytique de preſque tous ſes membres, & même de la langue. En cet état il fut averti en ſonge, que ce malheur lui étoit arrivé pour n'avoir pas appris & récité le Symbole. Il eut ordre de le déclarer, & il le fit par écrit, ne le pouvant faire de bouche. Auſſi-tôt Dieu lui rendit l'uſage de tous ſes membres, à la réſerve néanmoins de la langue. Depuis, il apprit le Symbole par cœur, comme il le déclara par un billet.

Lettre 225 & 226 de Proſper & d'Hilaire, 226 à Alypius, p. 829.

LXVI. L'Evêque Honorat avoit prié ſaint Auguſtin de lui dire s'il étoit permis aux Prêtres, aux Clercs & aux Evêques de fuir & d'abandonner leurs troupeaux dans les tems de perſécution : ſa raiſon d'en douter étoit, qu'il ne voyoit pas qu'en demeurant dans leurs villes, ils en puſſent tirer d'autre avantage

Lettre 228 à Honorat, en 428 ou 429, p. 830.

pour eux ni pour les autres, que d'être ſpectateurs de la mort des hommes, de l'embraſement des Egliſes & de quantité d'autres violences, & d'être eux-mêmes expoſés à périr dans les tourmens que les barbares leur feroient ſouffrir pour leur faire donner l'or & l'argent qu'ils n'auroient pas. Saint Auguſtin crut réſoudre ſuffiſamment ſon doute en lui envoyant une Lettre que nous n'avons plus, & qui étoit adreſſée à Quodvultdeus, où ce Pere avoit fait voir qu'il falloit laiſſer aller ceux qui étoient en état de ſe retirer dans des lieux de ſureté, mais que les Evêques ne devoient point abandonner leurs Egliſes, ni rompre les liens par leſquels la charité de Jeſus-Chriſt les y attache : parce que quelque peu nombreux que ſoit le troupeau qui eſt reſté dans ces lieux-là, le miniſtere des Paſteurs lui eſt toujours néceſſaire. Honorat peu ſatisfait de cette ſolution, craignoit toujours que ce ne fût aller contre le précepte de Jeſus-Chriſt qui a commandé de fuir dans les perſécutions, & qui l'a pratiqué lui-même. Mais peut-on croire, lui répond ſaint Auguſtin, que Jeſus-Chriſt ait prétendu par-là, que nous abandonnaſſions les brebis qu'il a acquiſes au prix de ſon ſang ? Il fait voir à Honorat qu'il n'y a que deux occaſions où il ſoit permis aux Eccléſiaſtiques chargés de la diſpenſation de la parole & des Sacremens, de ſe retirer ; la premiere eſt, quand on les pourſuit perſonnellement, & que pendant qu'ils fuient, ceux de leurs confreres qu'on ne cherche pas nommément comme eux, demeurent pour ſervir l'Egliſe & pour diſtribuer à ce qui compoſe la famille du Maître commun, la nourriture ſpirituelle ſans laquelle elle ne pourroit ſubſiſter ; la ſeconde, lorſque tout leur peuple s'eſt retiré, en ſorte qu'il ne ſe trouve plus perſonne qui ait beſoin de leur miniſtere. Mais lorſque le péril menace également les Evêques, les Clercs & les laïques, ceux à qui il appartient de ſecourir les autres, ne doivent pas les abandonner, & il faut ou que tous enſemble ſe retirent en un lieu de ſureté ; ou que s'il y en a qui ſoient obligés de demeurer, ceux qui comme les Evêques leur doivent le ſecours, demeurent auſſi pour vivre ou mourir avec eux, ſelon qu'il plaira à Dieu d'en ordonner. Saint Auguſtin appuie ſes déciſions de divers exemples ; & dit que ſaint Athanaſe Evêque d'Alexandrie, prit le parti de s'enfuir, parce qu'il étoit nommément perſécuté par Conſtantius ; & qu'encore qu'il ſe retirât, le peuple de cette ville n'étoit point abandonné, y ayant d'autres Miniſtres pour en avoir ſoin ; que quelques ſaints Evêques d'Eſpagne ſe ſont enfuis, mais après avoir vu leurs peuples réduits à rien,

partie par la fuite, partie par le fer, partie par la faim, & par les autres calamités d'un long siége, partie pour avoir été faits prisonniers & dispersés çà & là par les ennemis; mais que d'autres Evêques & en bien plus grand nombre, voyant que leurs peuples demeuroient, sont restés avec eux, au risque de tous les maux qui leur pouvoient arriver. Que s'il y en a eu, ajoute-t-il, qui ont abandonné leurs peuples, ils ont fait contre leur devoir, suivant dans leur fuite, non l'autorité de l'Ecriture, mais les faux raisonnemens de leur esprit, ou les mouvemens de leur crainte. On avoit rapporté à saint Augustin qu'un certain Evêque disoit, que si Jesus-Christ nous ordonne de nous dérober par la fuite, aux persécutions mêmes qui nous feroient remporter la courone du martyre, nous devons à bien plus forte raison chercher à nous mettre à couvert des incursions des barbares, dont nous ne sçaurions attendre que des souffrances infructueuses. Mais ce Saint répond, que cela ne peut être véritable qu'à l'égard de ceux qui ne sont point chargés du soin des Eglises, c'est-à-dire, à l'égard des laïques; que pour ceux qui demeurent par l'engagement que leur impose leur ministere d'assister les fidéles, cette charité leur peut faire acquérir un martyre encore plus glorieux, que s'ils le souffroient pour ne pas renoncer à la foi de Jesus-Christ. Il fait voir par l'exemple d'une ville manaceé d'être prise, combien la présence des Ministres de Jesus-Christ est nécessaire en ces occasions. Quel concours alors, dit-il, à l'Eglise, de personnes de tout âge & de tout sexe, dont les uns demandent le Batême, les autres la réconciliation, d'autres d'être mis en pénitence, & tous qu'on les console? S'il ne se trouve point de Ministres en ces occasions, quel malheur pour ceux qui sortent de cette vie sans être régénérés ou déliés? Quelle douleur pour leurs proches, s'ils sont fidéles, de ne pouvoir esperer de les avoir avec eux dans le repos de l'éternité? Quels cris, quelles lamentations, quelles imprécations même de la part de quelques-uns, de se voir sans Ministres & sans Sacremens? Si, au contraire, les Ministres ont été fidéles à ne point abandonner leurs peuples, ils assistent tout le monde selon les forces qu'il plaît à Dieu de leur donner. On batise les uns, on réconcilie les autres, personne n'est privé de la communion du Corps du Seigneur: on console, on soutient, on exhorte tout le monde à implorer par de ferventes prieres, le secours de la miséricorde de Dieu. Saint Augustin convient néanmoins, qu'il est permis à une partie des Ministres de se retirer

dans les calamités publiques, pour être en état de servir l'Eglise dans des tems plus calmes, pourvu qu'il y en ait d'autres qui tiennent leurs places. Mais s'il arrivoit, dit-il, que la persécution n'en voulût qu'aux Pasteurs, faudroit-il qu'ils prissent tous le parti de la fuite; & vaudroit-il mieux que l'Eglise en fût privée par leur fuite, que par leur mort? Il répond qu'il est rare qu'on soit assuré que la persécution n'en veuille qu'aux Ecclésiastiques; mais que dans cette supposition, les laïques pourroient cacher leurs Clercs & leurs Evêques; qu'il seroit à souhaiter qu'en ces occasions les uns s'enfuissent, & que les autres demeurassent, afin que l'Eglise ne fût pas abandonnée; & qu'afin que ceux qui prendroient volontairement le parti de se retirer, ne passassent pas pour être lâches, ou pour s'estimer plus nécessaires à l'Eglise que les autres, il seroit bon d'avoir recours au sort, voie qui pour n'être pas ordinaire, ne pourroit être blâmée que des envieux ou des ignorans. Il finit sa Lettre par cette maxime: C'est faire ce que Jesus-Christ nous permet ou nous ordonne, que de nous retirer lorsqu'il reste d'autres Ministres pour servir l'Eglise. Mais quand par notre fuite, les brebis de de Jesus-Christ se trouvent frustrées des alimens qui soutiennent la vie de leurs ames, c'est être des mercenaires.

Lettres 229, 230 & 231 de Darius & à Darius, en 429, p. 836.

LXVII. La Lettre au Comte Darius, est à l'occasion du voyage qu'il fit en Afrique, pour y traiter de la paix avec le Comte Boniface qui étoit prêt de se reconcilier avec l'Empire. S. Augustin qui connoissoit Darius sur le rapport qu'on lui avoit fait de ses belles qualités, lui écrivit pour le féliciter sur sa commission. Ce Comte lui mande dans sa réponse, ce qu'il avoit déja fait pour la paix, ajoutant qu'il esperoit de ses vœux & de ses prieres, que la guerre seroit bientôt entierement éteinte. Il lui dit quelque chose de la Lettre d'Abgare à Jesus-Christ, & de la réponse du Sauveur; mais d'une maniere qui fait voir qu'il doutoit de l'autenticité de l'une & de l'autre. Il prie saint Augustin de lui récrire, & de lui envoyer ses Confessions. Le saint Evêque les lui envoya & y joignit divers autres Traités; sçavoir, ceux de la foi des choses qui ne se voient pas, de la Patience, de la Continence, de la Providence & son ouvrage de la Foi, de l'Espérance & de la Charité. Il accompagna tout cela dune Lettre, où, à l'occasion des louanges que Darius lui avoit données dans la sienne, il dit que les hommes ne doivent pas demander qu'on loue en eux ce qui ne mérite point de louanges; que comme on doit desirer la vertu & la vérité,

qui sont les seules choses qui méritent d'être louées, on doit aussi se donner de garde de la vanité qui se glisse aisément en nous, par les louanges des hommes; que ce qu'il entend par vanité, c'est ou de ne faire cas de la vertu même, que parce qu'elle attire des louanges, ou de prétendre s'en attirer par des choses peu estimables, ou dont on mérite même d'être blâmé plûtôt que loué; que les hommes ne doivent pas se proposer les louanges des hommes comme la fin de leurs bonnes actions, mais qu'ils doivent-être bien-aises d'être loués des hommes pour l'amour des hommes mêmes; parce que les louanges que l'on donne aux gens de bien sont utiles aux autres qui ont intérêt de les imiter; que ceux qui ne reconnoissent point en eux les vertus desquelles on les loue, doivent avoir une confusion salutaire de n'être pas tels qu'on les croit & qu'ils devroient être, & que cela doit leur faire desirer de le devenir; que si, au contraire, ils reconnoissent en eux quelque chose du bien qu'on y loue, ils doivent en rendre graces à Dieu, & se réjouir de ce que les autres aiment la vertu. Il ajoute, en parlant de la prospérité & de l'adversité, que les caresses de ce monde sont encore plus dangereuses que les persécutions; à moins que nous ne regardions le repos dont nous pouvons jouir ici-bas, comme un moyen de mener une vie paisible & tranquile dans toute sorte de piété & d'honnêteté. C'est, dit-il, ce que l'Apôtre nous ordonne de demander. Car à moins d'avoir le cœur plein de charité & de piété, le repos & l'exemtion des maux de la vie n'est qu'une source de perdition, & ne sert que d'instrument & d'aiguillon à la cupidité. Si donc nous souhaitons de mener une vie paisible & tranquille, ce ne doit être que pour avoir moyen de pratiquer la piété & la charité. Il remercie Darius des remedes qu'il lui avoit envoyés pour le soutien de sa santé, & de l'argent par lequel il avoit bien voulu contribuer à la réparation & à l'augmentation de sa Bibliothéque.

§. IV.

Quatriéme Classe des Lettres de Saint Augustin.

I. CEtte quatriéme Classe contient, comme on l'a déja remarqué, les Lettres de saint Augustin dont la date n'est pas connue. Celle aux habitans de Madaure, dont la plûpart étoient encore idolâtres, est pour les exhorter à embrasser

Lettres 232 aux Habitans de Madaure, p. 841.

la véritable Religion. Outre la terreur du dernier jugement, il emploie l'accompliſſement des prédictions marquées dans l'Ecriture. Tout, leur dit-il, ſe paſſe préciſément comme il a été prédit. Vous voyez le peuple Juif arraché de ſon pays & diſperſé çà & là preſque par toute la terre. Or cette diſperſion a été prédite, auſſi-bien que l'origine de ce même peuple, ſon accroiſſement, ſa décadence, & l'extinction de la royauté parmi eux. Tout cela eſt arrivé de point en point, ainſi que les Prophétes l'avoient annoncé. Vous voyez que la Loi eſt la parole de Dieu, qui étant ſortie d'entre les Juifs par Jeſus-Chriſt, né de ce même peuple d'une maniere miraculeuſe, s'eſt répandue par toute la terre, & eſt préſentement l'objet de la foi de toutes les nations. C'eſt ce que nous liſons dans l'Ecriture, & que nous voyons accompli comme il a été prédit. Vous voyez que ces ſectes mêmes que nous appellons des ſchiſmes & des héréſies, tirent toute leur gloire du nom & de la qualité de Chrétiens, quoiqu'ils n'en aient que l'ombre & l'apparence, & de tout cela il n'y a rien qui ne ſoit prédit dans l'Ecriture. Vous voyez les Temples des Idoles, les uns tombés en ruine, ſans que l'on ſe mette en devoir de les rétablir; d'autres murés, d'autres qu'on fait ſervir à différens uſages, & les Idoles mêmes briſées, ou brulées, ou enterrées, ou abbatues; & ces mêmes puiſſances qui perſécutoient autrefois les Chrétiens, par attachement au culte des faux Dieux, domptées & ſubjuguées, non par la réſiſtance de ces Chrétiens perſécutés, mais par leur patience à ſe laiſſer égorger. Vous voyez que les Princes ont tourné préſentement contre les idoles ces mêmes Loix & cette même autorité qui leur ſacrifioit autrefois les Chrétiens, & que la grandeur ſuprême de la majeſté impériale vient, le diadême bas, faire ſes prieres au tombeau de Pierre le Pêcheur. Tout cela a été prédit, il y a pluſieurs ſiécles dans les Livres ſacrés qui ſont préſentement entre les mains de tout le monde, & l'accompliſſement affermit d'autant plus notre foi, qu'il établit davantage l'autorité des livres où nous liſons ces prédictions. S. Auguſtin ajoute, qu'un ſi grand nombre de prophéties déja accomplies de point en point, ſont un gage de l'accompliſſement de celles qui regardent le jugement dernier; qu'alors il ne reſtera aucune excuſe aux infidéles, puiſque dès ce tems-ci il n'y a plus rien qui ne prêche le nom de Jeſus-Chriſt; qu'il eſt dans la bouche des juſtes, comme dans celle des parjures; dans celle des Princes, comme dans celle des ſujets, en un mot que tout en retentit. Il explique avec beaucoup de netteté la do-

ctrine de la Trinité & celle de l'Incarnation, en faisant remarquer que si le Verbe fait chair a exercé ses fonctions sous la forme d'un homme, ç'a été afin que l'homme ayant devant les yeux un tel objet, eût horreur de son propre orgueil, & ne craignit plus de s'humilier à l'exemple d'un Dieu; que c'est pour la même raison que Dieu a voulu qu'on prêchât par toute la terre, non J. C. revêtu de l'éclat de la majesté royale, ni riche des biens de la terre, ni pourvu de ce qui fait la félicité de ce monde, mais Jesus-Christ crucifié.

II. Les deux Lettres à Longinien ont aussi pour but de lui faire abandonner le culte des idoles. Saint Augustin, dans un entretien avec ce Philosophe, avoit reconnu qu'il étoit persuadé qu'on devoit adorer Dieu qui est notre souverain bien, & qu'il avoit du respect pour Jesus-Christ. Ces bonnes dispositions l'engagerent à lier un commerce de Lettres avec Longinien. Dans la premiere qu'il lui écrivit, il le pria de lui mander comment il croyoit qu'on devoit adorer Dieu; ce qu'il pensoit de J. C. s'il croyoit qu'on pût arriver à la vie heureuse par le chemin qu'il nous a marqué, ou même qu'on ne pût y arriver que par celui-là; & quelles raisons il avoit de differer de se convertir. Longinien lui répondit, suivant les principes de Platon, qu'il faut aller au seul vrai Dieu Créateur de toutes choses, par une vie pure, par la société des Dieux inférieurs ou des Anges, comme les appellent les Chrétiens, & par les expiations & les sacrifices; qu'à l'égard de Jesus-Christ, il n'osoit ni ne vouloit en rien dire, parce qu'il ne le connoissoit pas. Il appelle saint Augustin le plus excellent des Romains, & un homme de bien, s'il y en eût jamais. Les Payens donnoient aux Chrétiens le nom de Romains depuis que les Empereurs avoient embrassé le christianisme. Saint Augustin, dans une seconde Lettre, témoigna à Longinien qu'il ne désapprouvoit point sa retenue touchant Jesus-Christ, mais il le pria en même-tems, de lui marquer si les expiations dont il parloit, étoient nécessaires outre la bonne vie, ou bien si elles étoient une cause, ou un effet ou une partie de cette bonne vie, ou si c'étoient deux choses différentes. On ne sçait quelle fut la réponse de Longinien, ni s'il se convertit. Il y eut un Longinien, Préfet d'Italie, tué en 408, sous le regne d'Honorius.

Lettres 233. 234 & 235 à Longinien & de Longinien, p. 845.

III. Un Manichéen nommé Victorin, feignant d'être Catholique, s'étoit fait ordonner Soûdiacre de l'Eglise de Malliane, dans la Mauritanie Césarienne. Etant venu à Hippone, il y en-

Lettre 236 à Deuterius, p. 848.

feigna ses erreurs à un grand nombre de personnes, dans la persuasion qu'ils ne venoient l'écouter que pour se rendre ses disciples : de sorte qu'il fut facile à saint Augustin de le convaincre. Il ne fit pas même beaucoup de difficulté de s'avouer Manichéen, voyant qu'il ne lui seroit pas aisé de se cacher par un désaveu ; mais il soutint qu'il n'étoit parmi les Manichéens qu'au rang des Auditeurs, & non de ceux qu'ils appellent Elus. Il pria même saint Augustin de le ramener dans le chemin de la vérité & de la doctrine Catholique. Mais ce Saint ne voyant en lui aucune marque de conversion, le fit châtier & chasser ensuite de la Ville ; & de peur qu'il n'infectât la Mauritanie, il en écrivit à Deuterius Evêque Métropolitain de Cesarée ou Alger, pour l'avertir d'y prendre garde, d'empêcher qu'on ne lui accordât la pénitence, à moins qu'il ne découvrît tous les Manichéens qui étoient à Malliane, de donner ordre qu'on le déposât de la cléricature, & que tout le monde l'évitât, s'il ne se convertissoit. Il marque à Deuterius, les blasphêmes que tenoient les Auditeurs des Manichéens, la discipline qu'ils observoient, & la différence qu'il y avoit entre eux & les Elus. Les Auditeurs mangeoient de la chair, exerçoient l'agriculture & se marioient s'ils le jugeoient à propos. Les Elus ne faisoient rien de tout cela. Mais les uns & les autres adoroient & prioient le Soleil & la Lune, jeûnoient le Dimanche & croyoient tous les dogmes impies de cette secte.

Lettre 239 à Ceretius, p. 849.

IV. Saint Augustin parle encore des erreurs des Manichéens dans sa Lettre à Ceretius. Mais il y combat sur-tout celles des Priscillianistes. Cet Evêque lui avoit envoyé deux volumes qui ne contenoient, ce semble, que des Livres apocryphes, avec une hymne attribuée à Jesus-Christ, sur laquelle il lui demandoit son sentiment. Quant aux Livres contenus dans ces deux volumes, saint Augustin ne doute pas qu'ils ne vinssent de quelques Priscillianistes, qui recevoient indifféremment les Livres canoniques & les apocriphes, se tirant de ce qu'il y a dans les uns & dans les autres de contraire à leurs dogmes, par des interprétations dont quelques-unes étoient assez subtiles, & les autres très-ridicules. Ce Pere en rapporte plusieurs exemples. Il rapporte aussi diverses paroles de l'hymne qu'ils disoient que Jesus-Christ avoit dite à la sortie de la Céne, & montre que de la maniere qu'ils l'expliquoient en public, elle ne contenoit rien, qui ne fut dans les Livres canoniques ; mais il soupçonne qu'entre eux, ils lui donnoient un autre sens qu'ils n'osoient découvrir

vrir. Il dit, qu'au lieu que les autres hérétiques ne mentent que par le même principe d'infirmité qui fait que l'on est sujet aux autres vices, les Priscillianistes mentoient par principe de religion, un des préceptes de leur secte étant, non-seulement de mentir, mais de mentir même avec serment, quand il étoit besoin, plûtôt que de réveler le secret de leur doctrine.

V. Nous avons trois Lettres de saint Augustin à Pascentius, qui est qualifié Comte de la Maison royale. Il étoit Arien, & avoit pressé ce saint Evêque, de conferer avec lui sur la foi. Saint Augustin y consentit : on s'assembla, on entra en matiere. Pascentius s'arrêta d'abord au mot de *consubstantiel* & demanda que les Catholiques le condamnassent comme n'étant point dans l'Ecriture. Saint Augustin lui fit voir, qu'un mot peut n'être pas dans l'Ecriture, & néanmoins avoir un bon sens. Pascentius donna sa confession de foi par laquelle il croyoit en Dieu le Pere tout-puissant, invisible, non engendré, & en Jesus-Christ son Fils, Dieu, Seigneur né avant les siécles, par qui toutes choses ont été faites ; & au Saint-Esprit. Saint-Augustin dit que cette foi étoit la sienne, & qu'il étoit prêt de la signer. Il inféra de ce que Pascentius se servoit du mot *non engendré* en parlant du Pere, qu'il étoit donc permis de se servir de termes qui ne sont pas dans l'Ecriture. Pascentius soutint d'abord qu'il y étoit ; ensuite il convint qu'il n'y étoit pas. Mais de peur qu'on ne se servit de sa profession de foi contre lui, il la reprit d'entre les mains de saint Augustin & la déchira. Tout cela se passa le matin. On se rassembla après dîné ; saint Augustin amena avec lui des Notaires, consentant que Pascentius en fît venir de son côté. Ils ne furent d'aucun usage. Pascentius parlant sans dicter, répeta sa profession de foi, sans y mettre le mot de non engendré, & demanda que saint Augustin déclarât aussi sa croyance. Ce Saint le fit ressouvenir qu'on étoit tombé d'accord d'écrire, & le pria de dicter ce qu'il avoit dit. Pascentius n'en voulut rien faire. Ainsi la Conférence n'eût aucun succès. Mais ce que saint Augustin avoit prévu arriva. Aussi-tôt qu'on se fut séparé, Pascentius qui étoit plein de colere & de fureur, publia par-tout les choses autrement qu'elles ne s'étoient passées. Il se vanta qu'il avoit vaincu cet Evêque si estimé de tout le monde ; qu'il lui avoit hautement déclaré sa foi ; & que lui n'avoit osé déclarer la sienne. Comme il s'étoit trouvé à la Conférence divers Evêques & plusieurs personnes qualifiées, il étoit aisé à saint Augustin de justifier qu'il avoit fait beaucoup d'in-

Lettres 238, 239, 240, 241 à Pascentius, & de Pascentius, p. 853.

ſtances pour écrire ce qui ſe diroit de part & d'autre, & qu'il n'avoit pas eu peur de déclarer ſa foi. Mais il prit le parti d'écrire une grande Lettre à Paſcentius, où après avoir rapporté avec fidélité, ce qui s'étoit paſſé de part & d'autre, il le prend lui-même à témoin; & ajoute, Le bien de l'homme n'eſt pas de triompher d'un autre homme, mais de vouloir bien que la vérité triomphe de lui. Car elle triomphe de nous bon gré malgré; & le plus grand malheur qui nous puiſſe arriver, c'eſt qu'elle en triomphe malgré nous. Saint Auguſtin ne mit pas le nom de Paſcentius dans cette Lettre, de peur qu'il ne le trouvât mauvais. Mais il la ſigna du ſien, afin que perſonne ne pût l'accuſer de cacher ſa foi, qu'il y expoſe, en effet, avec beaucoup d'exactitude & de netteté. Il l'envoya à Paſcentius, afin qu'il la lût & qu'il la donnât à lire à qui il voudroit. Paſcentius n'y fit aucune réponſe, & ne voulût pas même la lire. Saint Auguſtin qui s'en doutoit, lui en écrivit une ſeconde, où il fait encore une déclaration de ſa foi, ajoutant qu'il en avoit donné les preuves dans ſa premiere Lettre, & promettant à Paſcentius, que s'il veut traiter la queſtion par écrit, il le ſatisfera de tout ſon poſſible. Paſcentius répondit enfin à ces deux Lettres, mais en traitant ſaint Auguſtin avec beaucoup de mépris. Il le preſſe de déclarer laquelle des trois perſonnes eſt Dieu, & lui offre de conferer avec lui & avec quelques autres Evêques, dans un eſprit de paix, & avec des intentions droites, ſur les choſes de Dieu; mais il ne parle point d'écrire ce qui ſe diroit dans la Conférence. Cette Lettre engagea ſaint Auguſtin à lui en écrire une troiſiéme, où il proteſte qu'il ne ſe tenoit pas offenſé des injures de Paſcentius, parce qu'il les recevoit comme de la part d'un homme puiſſant, & non comme de la part de la vérité. Quant à l'objection qu'il lui avoit faite, de croire que Dieu eſt une perſonne à trois têtes, je vous réponds, lui dit-il, que ce n'eſt pas là ce que je crois; & que je crois, au contraire, qu'il n'y a rien de plus uniforme, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, qui n'ayant qu'une même divinité, ne ſont tous enſemble qu'un même Dieu. Il demande à Paſcentius, comment il entendoit ce que dit l'Apôtre, que *celui qui ſe joint à une proſtituée, ne fait qu'un même corps avec elle, & que celui qui demeure attaché au Seigneur, eſt un même eſprit avec lui*; car ſi la ſeule union de deux corps de différent ſexe lui fait dire que les deux ne ſont plus qu'un même corps, & qu'un homme attaché à Dieu eſt un même eſprit avec lui; à combien plus forte raiſon, le Fils de Dieu, qui eſt ſi intimement un avec ſon Pere, qu'il ne peut ni

1 Cor. 6, 16.

n'a jamais pu souffrir la moindre séparation, a-t-il pu dire, *Mon Pere & moi ne sommes qu'un.* Joan. 10, 30.

VI. Un autre Arien nommé Elpidius, qui trouvoit qu'il y avoit de la folie à dire que le Fils est égal au Pere, s'avisa d'écrire à saint Augustin, qu'il ne connoissoit que de réputation, pour lui offrir de le tirer de l'erreur où il le croyoit, sur la Trinité. Quelque ridicule que fût le procédé d'Elpidius, le Saint lui répondit avec beaucoup de douceur & de politesse. Venant au point de la difficulté, il lui fait voir, que quoiqu'on ne puisse connoître l'essence de Dieu, on ne peut s'empêcher de croire, après le témoignage de l'Ecriture, que le Verbe n'est point fait & que le Fils est égal à son Pere. Voici son raisonnement. Si toutes choses ont été faites par le Fils, comme saint Jean nous en assure dans son Evangile, ce qui n'a point été fait par lui, n'a point été fait; or le Fils n'a point été fait par lui-même, il n'a donc point été fait. L'Evangile nous oblige de croire que tout a été fait par le Fils; il nous oblige donc aussi de croire que le Fils n'a point été fait. De plus, si rien n'a été fait sans lui, tout ce qu'on prétend avoir été fait sans lui n'est rien; & il n'est rien lui-même, s'il a été fait. Or comme ce seroit une impiété sacrilege, de dire qu'il n'est rien, il faut avouer nécessairement, ou qu'il a été fait par lui-même, ou qu'il n'a point été fait du tout. Le premier ne se peut dire, puisque pour se faire lui-même, il faudroit qu'il eût été avant que d'être. On doit donc avouer qu'il n'a pas été fait. Vous demandez, dit-il à Elpidius, comment le Pere a pu seul engendrer un Fils, & comment ce Fils a pu naître égal à celui dont il est né. C'est ce que je ne sçaurois vous expliquer, & je m'en tiens à ce que dit le Prophéte: *Qui pourra expliquer sa génération.* Que si vous prétendez que cela se doit entendre de la génération temporelle de Jesus-Christ & de sa naissance d'une Vierge; consultez-vous vous même, & voyez si votre esprit qui plie sous le faix, quand il n'est question que d'expliquer cette génération temporelle, peut oser entreprendre d'expliquer la génération éternelle du Verbe. Comme Elpidius lui avoit envoyé un livre fait par un Evêque de sa secte, il répond que s'il a le loisir de le réfuter en détail, il en fera voir la foiblesse & la vanité.

Lettre 242 à Elpidius, p. 86

Isai. 53, 8.

VII. Ce Saint avoit eu chez lui pendant quelque tems, un jeune homme nommé Lætus qui commençoit à servir Dieu, & qui, par sa piété & son ardeur, donnoit beaucoup de joie aux Freres. Mais tenté de retourner à ce qu'il avoit quitté dans le

Lettre 243 à Lætus, p. 867.

monde, il ſuccomba & s'en retourna chez lui. Il s'y vit attaqué de beaucoup de tentations, ſur-tout de la part de ſa mere, qui s'efforçoit de le retenir auprès d'elle. Dans ces perplexités, il écrivit aux Eccléſiaſtiques d'Hippone, pour ſe procurer de leur part quelque conſolation, leur témoignant en même-tems, qu'il ſouhaitoit que ſaint Auguſtin lui fît la charité de lui écrire. Le Saint ſe rendit facilement au deſir de Lætus pour l'encourager à demeurer ferme dans ce qu'il avoit commencé, il lui met devant les yeux les deux comparaiſons rapportées dans l'Ecriture; l'une, d'un homme qui ſe prépare à bâtir une tour; l'autre, d'un Roi qui marche contre un autre Roi ſon ennemi. Il ajoute, que Jeſus-Chriſt, en les propoſant, nous fait entendre, que quiconque ne renonce pas à tout, ne ſçauroit être ſon Diſciple. Il lui conſeille donc, pour accomplir ce que Jeſus-Chriſt demande de ſes Diſciples, de laiſſer à ſa mere & a ceux de ſa famille, en cas qu'ils en euſſent beſoin, le bien qu'il pouvoit avoir, & après cela, de rompre entierement avec eux. Car ſi vous avez réſolu, lui dit-il, de diſtribuer vos biens aux pauvres, pour arriver à la perfection évangélique, vous devez commencer par pourvoir aux néceſſités de vos proches, puiſque de n'avoir pas ſoin des ſiens & particulierement de ceux de ſa maiſon, c'eſt avoir renoncé à la foi & être pire qu'un infidéle. Du reſte, ſi votte mere ne veut pas vous ſuivre dans le chemin du ſalut, qu'au moins elle ne vous empêche pas d'y marcher. Prenez garde qu'en refuſant de ſe changer en mieux, elle ne vous change en pis. C'eſt une Eve dont l'exemple d'Adam vous doit avertir de vous défendre; & pour être votre mere, au lieu que celle qui ſéduiſit Adam étoit ſa femme, elle n'en eſt pas moins à craindre. Cette fauſſe tendreſſe qu'elle a pour vous, tient de la corruption qui ouvrit les yeux à nos premiers parens, ſur leur nudité; & toutes ces démonſtrations d'amitié, par où elle tâche d'éteindre en vous la charité évangélique, tiennent de la duplicité du ſerpent.

Lettre 244 à Chriſime, *p.* 872.

VIII. Dans ſa Lettre à Chriſime, il tâche de le conſoler ſur une perte qu'il avoit faite. Il lui remontre que notre Dieu eſt le bien de ceux qui lui appartiennent, & un bien qui ne périt point & qui empêche même de périr ceux qui le poſſedent; & que s'il permet que nous ſoyons affligés en ce monde, c'eſt afin que nous rompions les liens de la cupidité qui nous y attache.

Lettre 245 à Poſſidius, *p.* 872.

IX. Poſſidius Evêque de Calame, avoit conſulté ſaint Auguſtin ſur la maniere de remedier au luxe qui regnoit parmi ſon peuple. Je ne voudrois pas, lui répondit ce ſaint Evêque, que vous défendiſſiez ſi vîte toutes les parures d'or & d'étoffes pré-

cieuses, si ce n'est à ceux qui n'étant point mariés & n'ayant pas dessein de l'être, ne doivent songer qu'à plaire à Dieu. Pour les autres, il sont encore occupés des choses du monde & du soin de plaire, les femmes à leurs maris, & les maris à leurs femmes; il ne faut pas néanmoins souffrir que les femmes même mariées, laissent voir leurs cheveux, puisque l'Apôtre veut qu'elles soient voilées. A l'égard du fard ou du rouge qu'elles mettent pour paroître plus blanches ou plus incarnates, je suis sûr que le maris pour lesquels seuls on permet la parure aux femmes, par tolérance plûtôt que par conseil, ne veulent pas qu'on les trompe; & cet usage doit être interdit. Car la vraie parure des Chrétiens de l'un & de l'autre sexe, n'est ni un fard trompeur, ni même l'or, ni les étoffes précieuses, mais la pureté des mœurs. Quant aux nœuds & aux ligatures, & même aux pendans d'oreille que les hommes portent d'un côté, ce sont des superstitions détestables, inventées pour rendre hommage aux démons, plûtôt que pour se parer & plaire aux hommes. Il dit que l'Apôtre a défendu toutes ces sortes de superstitions, en défendant en général toute société avec les démons; & conseille à Possidius d'avertir les coupables, que s'ils ne veulent pas obéïr aux préceptes salutaires de l'Ecriture, du moins ils ne soutiennent pas comme légitimes, ces pratiques sacrileges. Il lui dit encore qu'il ne lui conseille pas d'ordonner un homme qui auroit été batisé par les Donatistes.

X. Il fait voir à Lampadius, qui étoit prévenu en faveur de l'Astrologie, que de croire que les astres & le destin aient du pouvoir sur les hommes, c'étoit ruiner toutes les Loix divines & humaines, & toute la discipline publique & domestique; que les Mathématiciens mêmes ne se conduisoient pas dans leurs maisons selon la science qu'ils vendoient si cher aux autres; & que quoiqu'ils enseignassent qu'on doit rejetter sur le destin les fautes que l'on commet, ils ne laissoient pas de châtier celles de leurs femmes & de leurs enfans. Saint Augustin dit à Lampadius, que si cette Lettre ne suffit pas pour le détrompter, il composera un Livre entier sur cette matiere. On nevoit point qu'il l'ait fait.

Lettre 246 à Lampadius, p. 873.

XI. Un nommé Pontican, Intendant de Romulus, s'étoit fait payer de ce que les Fermiers devoient à son Maître; mais il avoit en même-tems tourné les fruits des terres à son propre profit. Romulus se mit en devoir de faire payer une seconde fois ces Fermiers, quoiqu'il reconnût qu'ils avoient déja payé une

Lettre 247 à Romulus, p. 874.

fois. Saint Auguſtin touché de cette injuſtice, lui écrivit une Lettre très-forte pour l'obliger à ſe déſiſter de ſes pourſuites: il lui repréſente entre autres choſes, que ſi ces Fermiers paient une ſeconde fois, ils ne ſouffriront que pour un tems; au lieu qu'il s'amaſſera un tréſor de colere pour le jour du Jugement de Dieu, qui rendra à chacun ſelon ſes œuvres.

Lettre 248 à Sebaſtien, *p.* 876.

XII. Il dit au Moine Sebaſtien, qui lui avoit témoigné être extrêmement affligé des péchés & des ſcandales du monde, que ſouvent les pécheurs ſe trouvent exemts, quant au corps, de tous les maux qu'ils méritent; mais que le cœur des gens de bien ne le ſera jamais de ce que la vue de l'iniquité leur fait ſouffrir. Il l'exhorte à perſeverer dans le bien, nonobſtant les ſcandales dont il gémiſſoit, & à chercher ſa conſolation dans la vertu des gens de bien & dans les promeſſes infaillibles de Dieu. Saint Alypius à qui Sebaſtien avoit auſſi écrit ſur le même ſujet, ne lui fit point de réponſe en particulier, ſe contentant d'ajouter quelques lignes à la Lettre de ſaint Auguſtin, pour marquer qu'il en approuvoit le contenu, & combien ils étoient unis.

Lettre 249 à Reſtitutus, *p.* 877.

XIII. La Lettre au Diacre Reſtitutus, eſt ſur la même matiere. Saint Auguſtin le renvoie au Livre de Ticonius le Donatiſte, ſur l'Egliſe, pour y apprendre, que juſqu'à la fin du monde, les bons doivent être mêlés avec les méchans. Il ajoute, qu'à peine y a-t-il une ſeule page dans l'Ecriture, où elle ne nous exhorte à conſerver la paix avec ceux mêmes qui en ſont ennemis, & à demeurer avec eux dans la communion des Sacremens, par où Dieu nous prépare la vie éternelle, attendant avec gémiſſement la fin de notre exil.

Lettre 250 à Auxilius, *p.* 878, & à Claſſicien, *p.* 879.

XIV. Il avoit pour maxime, de ne jamais anathématiſer la maiſon ou la famille des pécheurs avec eux, quelque grands que fuſſent leurs crimes. Mais il ſemble que d'autres n'étoient pas ſi reſervés. Auxilius, qui n'étoit ordonné Evêque que depuis quelques mois, fut de ce nombre. Il excommunia Claſſicien homme de conſidération, & toute ſa famille, parce qu'il étoit venu à l'Egliſe demander des perſonnes qui s'y étoient retirées, après avoir profané par un faux ſerment, la ſainteté de l'Evangile. Claſſicien s'en plaignit à ſaint Auguſtin, en proteſtant que ces perſonnes reconnoiſſant leur faute, étoient ſorties volontairement de l'Egliſe, ſans qu'il les y forçât. Quelque expérience qu'eût le Saint dans le gouvernement, il voulut bien demander à Auxilius, s'il avoit quelque raiſon pour montrer qu'il fût permis d'anathématiſer toute une maiſon, pour la faute de quelques

particuliers, disant qu'il étoit prêt de l'apprendre de lui ; mais que s'il n'en avoit pas, il avoit eu tort d'entreprendre un chose dont il ne pouvoit rendre compte. Il le prie, en cas que Classicien soit innocent, de se reconcilier avec lui, & de biffer le procès-verbal qu'il avoit fait contre lui. Ne croyez pas, ajoute-t-il, que dès-là qu'on est Evêque, on soit incapable d'être surpris par aucun mouvement de colere injuste. Songeons, au contraire, que tant qu'on est homme, on est exposé de toutes parts à la tentation & au péril de se perdre. Dans le fragment qui nous reste de sa réponse à Classicien, il lui dit que dans le Concile, il parlera de ceux qui, pour le péché d'un seul, excommunient toute une maison ; que ce qui lui fait plus de peine dans cette affaire, c'est qu'elle peut occasionner que quelqu'un mourra sans Batême ; qu'il consultera, s'il est besoin, le Siége Apostolique, pour sçavoir s'il ne faut pas chasser de l'Eglise ceux qui ne s'y refugient, que parce qu'ils manquent de foi à leurs cautions ; qu'en attendant une décision là-dessus, il est de sentiment, qu'une excommunication injuste, fait plus de tort à celui qui la prononce qu'à celui qui la souffre ; puisque le Saint-Esprit qui habite dans les Saints, & par qui on est lié ou délié, ne fait souffrir aucune peine à personne qu'il ne l'ait méritée.

XIV. Il y avoit dans le Diocèse d'Hippone, une Paroisse nommée Germanicie, dont Secondin avoit soin, & qu'il gouvernoit au contentement du peuple. Cependant un laïc qui se nommoit Pancarius, & qui ayant des prétentions sur quelque héritage de l'Eglise de ce lieu, disputoit avec lui, y vint avec les titres qui autorisoient ses prétentions. Comme Secondin défendoit avec vigueur les droits de son Eglise, Pancarius lui suscita des accusateurs, & fit venir des Donatistes pour le dénoncer. Saint Augustin ne répondit à Pancarius, qu'en lui témoignant sa surprise des plaintes que les habitans de Germanicie faisoient de Secondin ; ajoutant néanmoins, qu'il ne pouvoit refuser de les entendre, s'ils lui demandoient justice. Mais il y mit en même-tems pour condition, que ce seroit des Catholiques qui accuseroient Secondin, n'étant pas juste de recevoir contre lui le témoignage des hérétiques. Il veut même que Pancarius fasse sortir du village, tous les hérétiques qui y étoient alors, & qu'il y avoit fait venir lui-même.

Lettre 251 à Pancarius, p. 880.

XV. Les quatre Lettres suivantes, furent écrites à l'occasion d'une jeune orpheline, qui étoit en la garde de l'Eglise d'Hippone, pour y être protegée contre les méchans, de peur que

Lettres 252, 253, 254, 255 à Felix, Benenatus & Rusticus, p. 880.

quelqu'un ne l'enlevât. Elle y avoit été confiée par un laïque de qualité, dont le nom n'est pas connu. Saint Augustin prenoit un grand soin de cette jeune fille, en attendant l'arrivée de ce Seigneur, afin de voir avec lui, quelle disposition on en feroit. Dans cet intervalle, l'Evêque Benenatus écrivit à saint Augustin pour proposer un parti à cette fille. Le Saint lui répondit, qu'il ne lui désagréoit pas, mais que la fille étoit encore trop jeune pour la promettre à personne; qu'on ne sçavoit pas même si elle voudroit se marier; qu'elle disoit qu'elle vouloit être Relligieuse; & que quoiqu'il ne fallût pas s'arrêter à cette pensée à cause de son âge, on devoit attendre qu'elle fût en âge de choisir un état. Un nommé Rustique qui étoit Payen, demanda cette fille pour son fils qui étoit aussi Payen, mais il ne parloit point de se faire Chrétien. Saint Augustin lui fit réponse, qu'il ne pourroit la marier qu'à un Chrétien; que d'ailleurs, il avoit des raisons de ne point l'engager alors dans le mariage, & qu'il les avoit marquées dans sa Lettre à l'Evêque Benenatus. Il y disoit que quand il est question de marier une fille, la nature veut que la volonté de la mere l'emporte sur celle de tous les autres, à moins que la fille ne soit dans un âge à pouvoir disposer d'elle-même.

Lettre 256 à Christinus, p. 882.

XVI. Christinus avoit prié saint Augustin de lui écrire, pour le presser de se donner à Dieu. Ce Pere se contenta de lui envoyer cette maxime, en le priant de la mediter beaucoup. « En » pensant fuir ce que notre lâcheté nous fait craindre dans la » voie de Dieu, qui est plus douce que nous ne croyons, & où » il y a tant à gagner, nous nous jettons misérablement dans les » voies du siécle, où il y a des choses sans comparaison plus dures » à essuyer, & qui ne nous produisent rien.

Lettre 257 à Oronce, & 258 à Martien, p. 882.

XVII. La Lettre à Oronce, est une réponse de civilité. Dans celle qui est à Martien, saint Augustin se réjouït de ce qu'il étoit enfin au rang des Catéchumens. Il l'exhorte à recevoir au plûtôt les Sacremens des fidéles, & à observer exactement les préceptes de l'amour de Dieu & du prochain, qu'il lui fait regarder comme le seul fondement de la véritable amitié, dont l'observation, dit-il, rendra notre amitié véritable & éternelle; & nous unira, non-seulement, l'un à l'autre, mais tous deux à Dieu.

Lettre 259 à Corneille, p. 885.

XVIII. On voit par la Lettre à Corneille, qu'étant jeune, il s'engagea avec saint Augustin dans l'erreur des Manichéens; que depuis, il se retira de la débauche où il s'étoit d'abord plongé, mais

mais qu'il y retomba ensuite ; qu'il reçut le Batême étant en danger de mort & déja vieux ; & qu'ayant recouvré la santé, il s'abandonna de nouveau au plaisir. Saint Augustin l'avoit souvent averti de se corriger, mais inutilement. Avec tant de défauts, il trouva une femme très-chaste, qui ne laissoit pas de l'aimer malgré ses déréglemens ; mais elle souhaitoit beaucoup sa conversion. Elle mourut, & fut reçue avec ce qu'il y a eu de femmes chastes & fidéles qui l'avoient devancée dans la gloire. Corneille touché extrêmement de sa mort, pria saint Augustin de l'en consoler, en écrivant quelque chose à la louange de sa femme. Ce Pere lui fit réponse, que sa femme n'avoit aucun besoin d'éloge pour elle-même ; que ce n'étoit que pour ceux qui sont encore sur la terre, qu'on louoit ceux qui l'ont quittée ; que c'étoit à lui à mériter, par le changement de sa vie, d'arriver où étoit sa femme, & qu'on en fît l'éloge, qu'il le lui promettoit à cette condition ; que sa femme après sa mort souhaitoit sa conversion, comme elle l'avoit souhaité durant sa vie ; enfin qu'il feroit pour elle ce qu'il desiroit, lorsqu'il auroit fait lui-même ce qu'elle souhaitoit touchant le changement de ses mœurs. Il représente à Corneille avec beaucoup de force, l'état honteux de sa vie, & après lui avoir exposé la maniere dont le mauvais Riche souffroit dans les enfers, il lui dit : Lisez vous-même toute cette histoire dans l'Evangile. C'est Jesus-Christ qui y parle ; & si vous n'écoutez pas les hommes, il faut du moins écouter Dieu.

XX. L'Evêque Audax, ayant trouvé trop courte la Lettre que saint Augustin lui avoit écrite, le pria de lui en écrire une plus longue, marquant l'extrême desir qu'il avoit d'être abreuvé de ses vives eaux, par cinq vers hexametres, que l'on a rendus ainsi en françois : *Lettres 260, 261, p. 886.*

D'où vient donc qu'Augustin, cette source féconde,
Qui de ses vives eaux, arrose tout le monde,
Ne fait que distiler goute à goute pour moi,
Lui qui sçait que mon cœur, tout vuide & tout à soi
Cherche avec une soif que rien ne désaltere,
Les célestes douceurs du nectar salutaire
Que cet Oingt du Seigneur, cet appui des Autels,
Répand de toute part pour le bien des mortels ?
Qu'il fasse donc enfin couler en abondance
De ses amples discours la pompeuse opulence.
Je les attens rempli d'espérance & de foi,
Au pied du sacré bois où pend mon Sauveur & mon Roi.

Saint Augustin s'excusa sur le grand nombre de ses occupations, de ce qu'il ne lui avoit pas écrit une plus longue Lettre, & le renvoya à la lecture de ses ouvrages, si mieux il n'aimoit le venir trouver à Hippone. Il demande à Audax, pourquoi le dernier de ses vers avoit sept pied, & ajoute: Je n'ai point les Pseaumes de la traduction de saint Jerôme sur l'hébreu, & je ne les ai point traduits; je n'ai fait que corriger sur le grec beaucoup de fautes des versions latines. Par le moyen de ces corrections, ce que nous avons est meilleur qu'il n'étoit, mais il n'est pas encore tel qu'il devroit être: car je corrige encore présentement en comparant les exemplaires, ce qu'il y reste de défectueux, & qui nous avoit échapé. Ainsi nous en sommes aussibien que vous, à chercher cette perfection que vous souhaiteriez.

Lettre 262 à Cedicie, p. 888.

XX. La Lettre à Cedicie renferme d'excellentes instructions sur les devoirs des femmes envers leurs maris. Après avoir fait vœu de continence à l'insçu de son mari, elle vint à bout de le lui faire ratifier; & ils vécurent ensemble en continence durant plusieurs années. Cedicie poussant son zéle plus loin, se vêtit de noir comme une veuve & une Religieuse: ce qui déplut à son mari, qui vouloit qu'elle portât l'habit ordinaire des femmes mariées: enfin elle distribua de son chef, ses meubles, son argent & son bien aux pauvres. Son mari en étant averti, entra dans une étrange colere contre elle, & rompant de dépit le vœu de continence qu'il avoit fait à la sollicitation de sa femme, il s'abandonna aux derniers excès de l'adultere. Cedicie ne sçachant quel parti prendre dans de si fâcheuses circonstances, consulta saint Augustin, qui lui fit ouvrir les yeux sur les fautes qu'elle avoit commises envers son mari, soit en voulant vivre dans la continence sans son agrément, soit en disposant des biens de la maison sans sa permission, soit en prenant avant qu'il fut mort, l'habit de veuve. Il lui fait voir, par l'autorité de l'Ecriture, que le parti de la continence entre des personnes mariées, ne se peut prendre que du consentement des deux; que comme le corps de la femme n'est pas en sa puissance, mais en celle de son mari, de même celui du mari n'est pas en sa puissance, mais en celle de sa femme; & que l'Apôtre n'a marqué aucun tems où cette loi cessât d'avoir lieu; que si son mari étoit moins porté qu'il ne devoit à faire l'aumône, elle auroit pu l'instruire & le persuader sur cela comme sur la continence, au lieu de l'irriter par des profusions à contre-tems, & dont elle pouvoit avoir besoin pour

l'éducation de ſon fils, dont la vocation pour l'état Eccléſiaſtique n'étoit pas encore marquée ; qu'elle ne devoit même rien changer dans la maniere dont les femmes de ſa condition s'habilloient, puiſque ſans donner dans les parures que l'Ecriture condamne, on peut garder dans chaque état, la modeſtie que l'Apôtre preſcrit aux femmes. Quand, ajoute-t-il, votre mari vous auroit forcée par quelques mauvais traitemens à paſſer en cela les bonnes de la modeſtie chrétienne, rien ne vous auroit empêché de conſerver un cœur humble ſous des habits ſuperbes & magnifiques. Il l'exhorte à prier ſans ceſſe avec larmes, pour la converſion de ſon mari ; à lui écrire de la maniere qu'elle jugera la plus propre pour l'appaiſer ; à lui demander pardon de la faute qu'elle avoit faite, en diſpoſant de ſon bien ſans ſa participation ; & à lui promettre en cas qu'il ſe convertiſſe, une obéiſſance entiere. Quant à votre fils, lui dit ſaint Auguſtin, comme il eſt né d'un légitime mariage, il eſt ſous la puiſſance du pere plûtôt que ſous la vôtre : ainſi on ne ſçauroit le lui refuſer lorſqu'il ſçaura où il eſt & qu'il le demandera.

XXI. Une ſainte vierge nommée Sapida, extrêmement affligée de la mort de Timothée ſon frere, Diacre de Carthage, pria ſaint Auguſtin de vouloir accepter pour ſa conſolation, une Tunique qu'elle avoit faite de ſes propres mains pour ſervir à ſon frere. Le ſaint Evêque l'accepta pour ne pas la contriſter. J'avois même, lui dit-il, déja commencé à mettre cette Tunique lorſque j'ai pris la plume pour vous écrire. Prenez donc courage, mais cherchez des conſolations plus efficaces & plus ſolides dans les divines Ecritures. La charité qui tenoit Timothée uni avec vous, n'eſt pas périe ; elle n'eſt que cachée dans Dieu avec Jeſus-Chriſt où elle ſubſiſte comme dans ſon centre, & entretient toujours entre vous la même liaiſon. On pardonne aux hommes la douleur qu'ils ont de la mort des perſonnes qui leur ſont cheres ; mais cette douleur ne doit pas être de durée parmi les fidéles, qui ont l'eſpérance de la réſurrection.

Lettres 267 à Sapida, p. 872.

XXII. Il dit à la ſainte Dame Maxima, qui voyoit avec beaucoup de douleur & avec quelque ſorte de trouble, ſon pays infecté de pluſieurs erreurs très-dangereuſes, que toutes ces choſes ont été prédites, & que Dieu ne permettroit pas qu'elles arrivaſſent, ſi ce n'étoit que ce ſont des épreuves & des leçons dont les Saints ont beſoin ; que c'eſt par un ſemblable motif qu'il laiſſe les méchans dans le monde ; c'eſt-à-dire, pour faire rentrer ſes enfans en eux-mêmes, & pour exercer leur patience

Lettre 264 à Maxime, p. 894.

& leur vertu; qu'ainsi il nous console par notre affliction même, puisque l'abattement que nous cause la vue de l'iniquité, nous releve, au lieu qu'il acheve d'accabler les méchans qui persistent dans le mal. Il approuve la doctrine de Maxima sur l'Incarnation, & la prie de lui envoyer les écrits de ceux qui auroient enseigné quelque chose de contraire à cette doctrine, si toutefois elle en a quelques-uns.

Lettre 295 à Seleucienne, p. 859.

XXIII. Une autre Dame nommée Seleucienne desirant de gagner à Jesus-Christ un Novatien avec qui elle avoit eu quelque entretien, pria saint Augustin de lui donner sur cela quelque instruction. Elle l'avertit, que cet homme ne reconnoissoit point de pénitence que devant le Batême; qu'il prétendoit que saint Pierre n'avoit point été batisé, & qu'il sembloit croire que les Apôtres se contentoient quelquefois d'imposer la pénitence aux nouveaux convertis, sans leur donner le Batême. Saint Augustin répondit à Seleucienne, qu'il ne pouvoit comprendre comment ce Novatien, avouant que les autres Apôtres avoient été batisés, il osoit nier que saint Pierre l'eût été, sans en donner aucune preuve; que l'on peut dire néanmoins, que quand saint Pierre renia Jesus Christ, il n'avoit pas encore été batisé, pourvu que cela s'entende non du batême de l'eau, mais du Batême du Saint-Esprit, dont il ne devoit être batisé avec les autres Apôtres, qu'après l'Ascension de Jesus-Christ; que quand on dit que saint Pierre a fait pénitence, il faut bien se garder de croire qu'il l'ait faite comme la font dans l'Eglise ceux à qui on donne le nom de pénitens. Sur quoi il distingue deux sortes de pénitence, celle qui précede le Batême, & celle qui le suit. La premiere est comme le préliminaire de ce Sacrement. La seconde, est nécessaire pour obtenir le pardon des péchés pour lesquels on est excommunié & séparé de l'autel. Il y a encore une pénitence journaliere des fidéles mêmes qui vivent dans la pieté & dans l'humilité. C'est celle qui nous fait dire tous les jours en frappant notre poitrine, *Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*; ce qui s'entend de ces péchés legers à la vérité, mais fréquens, où la fragilité humaine nous fait tomber, & que nous devons avoir soin d'expier sans cesse, de peur que leur multitude ne nous accable comme pourroit faire quelque grand péché. Car que le vaisseau soit enfoncé ou par ces montagnes d'eau que la tempête forme, ou par ce qui s'en amasse peu à peu par les fentes, & qu'on aura négligé de vuider, c'est également faire naufrage. Il faut donc recourir sans

ceſſe aux remedes du jeûne, de l'aumône, & de la priere.

XXIV. Nous voyons dans la Lettre à Florentine, quelle étoit l'humilité de ſaint Auguſtin. Le pere & la mere de cette fille l'avoit prié de la vouloir aider à s'avancer dans le chemin de la vertu, & même à lui écrire le premier, afin qu'elle eût plus de liberté de lui demander ſes avis. Le Saint fit ce qu'on ſouhaitoit de lui, & exhorta Florentine à lui demander tout ce qu'elle voudroit. Si je ſçais, lui dit-il, ce que vous ſouhaiterez d'apprendre, je vous en ferai part avec joie. Si ce ſont des choſes que j'ignore ſans que cette ignorance ſoit préjudiciable à la foi ou au ſalut, je tâcherai de vous faire auſſi comprendre qu'il n'eſt pas néceſſaire de les ſçavoir, & que vous pouvez demeurer tranquille en les ignorant. Mais ſi vous me demandez une choſe qu'il faille ſçavoir, & que je ne la ſçache pas, je tâcherai d'en obtenir la connoiſſance du Seigneur, pour ſatisfaire à votre beſoin : car ſouvent l'obligation d'inſtruire les autres, fait que nous obtenons de Dieu qu'il nous inſtruiſe nous-mêmes ; ou je vous ferai connoître par ma réponſe, à qui nous devons nous adreſſer enſemble pour demander l'intelligence de ce que nous ignorerons l'un & l'autre. Car je ne prétens point me donner pour un Docteur conſommé, mais pour un homme qui cherche à ſe perfectionner avec ceux qu'il eſt obligé d'inſtruire. Dans les choſes mêmes que je ſçais en quelque ſorte, j'aimerois mieux que vous les ſçuſſiez auſſi, que de vous voir dans le beſoin d'en être inſtruite ; n'étant pas à ſouhaiter que les autres ſoient dans l'ignorance, afin de leur apprendre ce que nous ſçavons ; & étant plus expédient que nous les apprenions tous de Dieu même.

Lettre 266 à Florentin, p. 989.

XXV. Il répondit à une autre fille nommée Fabiole, qui ſe plaignoit de ne pas pouvoir toujours vivre avec les Saints, qu'elle étoit heureuſe de n'aimer que les choſes du ciel, & que les Saints en cette vie ſont plus utilement enſemble lorſqu'ils ſe communiquent leurs penſées, que quand ils ne ſont que ſe voir.

Lettre 267 à Fabiole, p. 990.

XXVI. Voici quelle fut l'occaſion de la Lettre qu'il écrivit au peuple d'Hippone. Un Fidéle Catholique appellé Faſcius, preſſé par ſes créanciets pour dix-ſept livres d'or, & n'ayant pas moyen de les payer, eut recours à la protection de l'Egliſe. Saint Auguſtin lui offrit de parler au peuple de ſon affaire. Faſcius le pria de n'en rien faire, ce qui obligea le ſaint Evêque d'emprunter cette ſomme. Faſcius promit de la rendre un certain jour, conſentant que s'il ne la rendoit au jour nommé, qu'on en parlât au peuple. Faſcius ne s'étant pas trouvé en état d'y ſa-

Lettre 268 au Peuple d'Hippone, p. 991.

tisfaire, saint Augustin qui s'étoit absenté d'Hippone pour quelque affaire, écrivit du lieu où il étoit, à son peuple, pour le prier de donner les dix-sept livres d'or par aumône, moins pour décharger Fascius, que pour le dégager lui-même de la promesse qu'il avoit faite de cette somme a un nommé Macedonius qui la lui avoit prêtée. Il écrivit en même-tems à son Clergé, afin que si la contribution du peuple ne suffisoit pas, on y suppléât du bien de l'Eglise.

Lettres 269 à Nobilius, & 270 à saint Augustin, p. 602, 903.

XXVII. Il s'excuse dans sa Lettre à Nobilius, d'aller à la Dédicace de son Eglise, à cause du froid de l'hyver, de la longueur du chemin & de ses infirmités. Ensuite de cette Lettre on en a mis une adressée à saint Augustin, dont l'Auteur n'est pas connu. Il se plaint à ce saint Evêque de ne l'avoir pas rencontré comme il esperoit, avec Severe dans la ville de Leges.

Lettre à Pierre & à Abraham.

XXVIII. A ces Lettres qui se trouvent toutes imprimées dans le second tome des œvres de saint Augustin de l'édition de Paris en 1689, il en faut ajouter deux imprimées separément à Vienne en Autriche, en 1732, & à Paris en 1734. La premiere est adressée à Pierre & à Abraham, qui, ce semble, étoient Moines. Dans le manuscrit de l'Abbaye de Gottwic, sur lequel elle a été donnée au public, elle est intitulé : *De la Nature & de l'origine de l'Ame* ; titre qui ne lui convient point, puisqu'il n'est pas dit un mot de l'ame ni de son origine, ce qui ne peut venir que de quelque copiste ignorant. C'est pourquoi le docte Abbé Bessellius qui l'a fait imprimer le premier, a substitué à l'inscription qu'elle avoit dans le manuscrit de son Abbaye, celui, *Des peines des enfans qui meurent sans Batême.* C'est en effet, de quoi il est principalement question dans cette Lettre. Saint Augustin y établit clairement qu'il n'y a pas même pour les enfans, de milieu entre le royaume de Dieu & le supplice ; parce que naissant de la concupiscence, ils naissent enfans de colere, c'est-à-dire, sujets à la peine dûe au péché, dont ils ne sont délivrés qu'en renaissant par le Batême. Il fait voir que Jesus-Christ n'étant pas né en la maniere des autres enfans, n'a point encouru la malédiction des pécheurs ; & que ceux même qui naissent par la voie du mariage, ne l'auroient pas encourue, si Adam n'avoit pas péché. Il dit à Pierre & Abraham, que nos Livres saints n'étant d'aucune autorité chez les Gentils qu'il appelle aussi payens, on doit pour les convertir avoir recours à la priere & demander pour eux la foi qui est un don de Dieu. Il les renvoie à ses livres de la Cité de Dieu, dont il achevoit le

quatorziéme Livre, lorsqu'il écrivit cette Lettre, qu'il faut par conséquent mettre au commencement de l'an 417. Possidius en parle dans le catalogue des œuvres de ce Pere. Ainsi on ne peut la contester.

Lettre à Optat.

XXIX. La seconde donnée par Monsieur l'Abbé Besselius, est à l'Evêque Optat, le même à qui saint Augustin écrivit la 190, touchant l'origine de l'Ame en 418. Celle-ci ne peut se mettre qu'en 420, puisque ce Pere y dit en termes exprès qu'il n'avoit pas encore reçu la reponse à la Lettre qu'il avoit écrite à saint Jerôme environ cinq ans auparavant, c'est-à-dire, en 415, pour sçavoir de lui ce que l'on devoit croire touchant l'origine de l'Ame. Saint Fulgence (*a*) marque trois Lettres de saint Augustin à Optat sur cette matiere, dont celle-ci est apparemment la seconde. Dans le manuscrit de l'Abbaye de Gottwic cet Optat est qualifié de Mileve. C'est une faute de copiste. Optat Evêque de Mileve, ne vivoit plus en 396, & dès cette année jusqu'en 426, Severe fut Evêque de cette Ville. Quel que soit cet Optat, il écrivit à saint Augustin par Saturnin, Prêtre de l'Eglise d'Hippone, pour le prier de lui resoudre enfin la difficulté qu'il lui avoit déja proposée sur l'origine de l'Ame. C'est qu'il croyoit que ce saint Evêque avoit reçu quelques eclaircissemens sur ce sujet de la part de saint Jerôme. Mais Optat étoit mal informé. Saint Augustin le prie donc d'attendre que saint Jerôme eût répondu à la Lettre qu'il lui avoit écrite par Orose; & pour lui faire voir qu'il l'avoit véritablement consulté sur l'origine de l'Ame, il rapporte une partie de la Lettre de ce Pere, où il s'excuse de répondre à cette difficulté sur son peu de loisir, & sur ce que l'intérêt de l'Eglise demandoit qu'ils ne parussent pas divisés de sentiment même dans les moindres choses. Saint Augustin avoue ingénuement qu'il n'avoit encore pu comprendre comment il étoit possible que l'ame fût souillée du péché d'Adam sans tirer de lui son origine. Il demande à Optat quelles raisons il avoit pour combattre l'opinion de ceux qui croyoient que les ames tiroient leur origine de celle d'Adam, comment Dieu les forme, si elles ne viennent point par la propagation; & si elles sont créées de rien? Comme Optat avoit apparemment détaillé ses raisons dans un Livre qu'il avoit fait sur cette matiere, & qu'il en avoit encore écrit quelque chose à ses amis, saint Augustin le prie de lui envoyer ce

(*a*) Fulg. *De veritate Prædestinat. lib.* 3, *cap.* 18.

Livre, en l'avertissant de ne pas combattre les traditions respectables des anciens, lui qui étoit encore jeune & peu instruit. Il l'approuve en ce qu'il avoit refuté ceux qui nioient que nos ames fussent l'ouvrage de Dieu; parce qu'elles le sont en effet, aussi-bien que nos corps, & propose en peu de mots ce qu'il y a de certain sur la nature de l'Ame; sçavoir, qu'elle est un esprit & non pas un corps, qu'elle est raisonnable & intellectuelle, qu'elle n'est point la nature de Dieu, mais une créature, & même mortelle en quelque sens, c'est-à-dire, en ce qu'elle peut changer de mieux en pis & devenir étrangere à Dieu dont la participation la rendroit heureuse; mais qu'en un autre sens elle est immortelle, puisque même après cette vie elle ne pourra perdre le sentiment, soit qu'elle soit heureuse ou malheureuse. Il ajoute qu'il sçait aussi que l'ame n'a pas mérité par des actions faites dans une vie précédente, c'est-à-dire, avant son union avec le corps, d'être enfermée dans ce corps; qu'elle n'y est pas pour cela exemte de péché, & que personne ne naît d'Adam par la propagation, qu'il ne soit souillé du péché; d'où vient qu'il est nécessaire que les enfans mêmes renaissent en Jesus-Christ par la grace de la régénération.

Lettre à Maxime.

XXX. Primasius dans son Commentaire sur l'Apocalypse, nous a conservé un assez long fragment d'une Lettre de saint Augustin à Maxime, où l'on voit le chemin qu'il faut tenir pour se sanctifier. Commencez, dit-il, par la crainte de Dieu, puisqu'il est écrit qu'elle est le commencement de la sagesse. Car il faut que la crainte marche devant pour abattre l'orgueil de l'homme. Devenu doux & souple par la piété, vous apprendrez à vous soumettre à l'autorité des Ecritures, attendant avec patience que vous soyez capable d'en comprendre les vérités. Lorsque pour vous faire connoître à vous-même, Dieu commencera de vous découvrir quelle est la chaine de mortalité que nous fait trainer la qualité d'enfans d'Adam, écriez-vous avec l'Apôtre, *Malheureux que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort?* Afin que la grace de Dieu par Jesus-Christ notre Seigneur vous console dans votre douleur, par la promesse de cette délivrance après laquelle vous soupirez. Saint Augustin dit à Maxime, qu'il doit fortement s'appliquer à la priere, qui est un effet de la faim & de la soif que tout Chrétien doit avoir de la justice; & qu'afin de l'obtenir plus aisément de la miséricorde de Dieu, il est besoin de mettre en pratique les œuvres de miséricorde, qui consistent dans ces deux points, *donner & pardonner*

ner. Donner à ceux qui ſont dans le beſoin, & pardonner à ceux qui nous ont offenſés. Il l'exhorte encore à la pureté de cœur, c'eſt-à-dire, à ne chercher dans ſes actions, ni de plaire aux hommes, ni de parvenir aux biens & aux commodités de la vie préſente, mais à plaire à Dieu qui veut être ſervi gratuitement. Il lui promet que lorſqu'il ſera arrivé à cette pureté d'intelligence par les differens dégrés de la bonne vie, alors il pourra ſe flater d'atteindre en quelque ſorte l'unité de la ſainte & ineffable Trinité, où eſt la paix parfaite.

§. IV.

Des Lettres ſuppoſées à Saint Auguſtin.

I. ENſuite des véritables Lettres de ſaint Auguſtin, on en a imprimé pluſieurs qui ſe trouvent ſous ſon nom dans quelques anciens manuſcrits, mais qui ſont communément reconnues pour ſuppoſées. Il y en a ſeize de ſaint Auguſtin à Boniface & de Boniface à ſaint Auguſtin, qui, outre la différence du ſtyle, méritent d'être rejettées, parce qu'il n'en eſt fait mention ni dans Poſſidius, ni dans aucun ancien; ſi ce n'eſt la treiziéme qui eſt rapportée par Anſelme de Luc, par Yve de Chartres & par Gratien. Lettre à Boniface.

II. La Lettre à Demetriade eſt un Livre qui tomba d'abord entre les mains de ſaint Auguſtin ſans nom d'Auteur, mais qu'il reconnut enſuite être de Pelage, & dont cet Héréſiarque s'avoua l'Auteur dans ſa Lettre au Pape Innocent. Lettre à Demetriade.

III. Celle de ſaint Cyrille à ſaint Auguſtin eſt viſiblement l'ouvrage d'un impoſteur ignorant, puiſqu'on y fait détailler à ſaint Cyrille les vertus & les miracles operés au tombeau de ſaint Jerôme, mort long-tems après ce ſaint Evêque de Jeruſalem. Lettre à S. Cyrille de Jeruſalem & de S. Cyrille à S. Auguſtin.

IV. La diſpute de ſaint Auguſtin avec Paſcentius, n'a rien ni de la ſolidité des raiſonnemens de ſaint Auguſtin, ni du feu des emportemens de Paſcentius; d'ailleurs, on a vu par la Lettre 238, que ce Pere ne put jamais obtenir de Paſcentius, que l'on écrivit de part & d'autre, ce qui ſe diroit dans leur conférence: & ce qui eſt à remarquer, c'eſt que Poſſidius & S Auguſtin ne parlent que d'une conférence avec Paſcentius, au lieu que l'Auteur de cet écrit ſuppoſe qu'il y en avoit déja eu une précédente, Lettre à Paſcentius.

ARTICLE IV.

Des Ecrits contenus dans le troisiéme tome.

§. I.

Des quatre Livres de la Doctrine Chrétienne.

Livres de la Doctrine Chrétienne, composés vers l'an 397.

I. CE troisiéme tome renferme les Traités de saint Augustin sur l'Ecriture sainte, qui dans les éditions précédentes se trouvent distribués dans le troisiéme, le quatriéme & le neuviéme volumes. Comme ses Livres de la Doctrine Chrétienne sont une clef de la méthode que ce Pere a suivie dans ses Commentaires sur l'Ecriture, on les a mis au commencement de ce tome, pour servir de préface à ces Commentaires. Saint Augustin commença cet ouvrage quelque tems après son Episcopat, c'est-à-dire, vers l'an 397; mais il ne l'acheva pas, & il en demeura au vingt-cinquiéme chapitre du troisiéme Livre. Cela n'empêcha pas qu'il ne parût en public tel qu'il étoit. Parcourant depuis tous ces petits Traités, & trouvant celui-ci imparfait, il résolut de l'achever avant de passer à la revue de ses autres ouvrages. Il acheva donc non-seulement le troisiéme Livre, mais il en ajouta un quatriéme. Les trois premiers servent, dit-il (*a*), à l'intelligence des Ecritures, & le quatriéme contient la maniere de mettre au jour & d'expliquer les vérités divines qui y sont cachées, lorsqu'on les aura comprises. Il remarque deux choses sur cet ouvrage dans son second Livre des Retractations (*b*); la premiere, qu'il n'est pas constant comme il l'avoit dit d'abord, que la sagesse de Salomon soit de Jesus fils de Syrach, le même qui a écrit l'Ecclésiastique; la seconde, que quand il a dit que l'ancien Testament contient quarante quatre Livres, il s'est servi de ce nom selon la maniere dont l'Eglise parloit de son tems, quoique saint Paul semble n'entendre par l'ancien Testament que la Loi donnée sur la montagne de Sinaï. Il remarque aussi qu'il a fait une faute de memoire dans le chapitre 28 du second Livre, en citant un écrit de saint Ambroise pour un autre. Les quatre

(*a*) *Lib. 2. Retract. cap. 4.* (*b*) *Ibid.*

Livres de la Doctrine Chrétienne sont précedés d'un Prologue où il fait voir que ce n'est point en vain qu'on donne des regles pour étudier l'Ecriture sainte. Il y répond aussi à trois sortes de personnes qu'il prévoyoit pouvoir trouver à redire à son ouvrage ; les uns, parce qu'ils ne comprendroient rien aux regles qu'il y donne pour l'intelligence de l'Ecriture ; les autres, parce qu'ils ne pourroient pas s'en servir ; & quelques-uns, parce qu'ils entendroient & expliqueroient l'Ecriture sainte sans le secours de ces regles, & par les seules lumieres du Saint-Esprit. Il dit aux premiers & aux seconds, qu'ils ne doivent point s'en prendre à lui ni le blâmer, s'ils manquent d'intelligence ; & aux derniers, qu'ils ne doivent pas juger des autres par eux-mêmes ; que Dieu n'a pas fait à tous les hommes les mêmes graces ; que si quelques-uns en ont été favorisés, comme un esclave de Barbarie nommé Macaire qui étoit Chrétien, ne sçachant point lire, & n'ayant personne pour l'instruire, en avoit obtenu de Dieu la faculté par une priere de trois jours ; en sorte qu'il lisoit fort couramment, il ne laisse pas d'être vrai que nous n'apprenons à lire que par le ministere de autres hommes, & que nous ne sçavons pas même notre langue maternelle qu'à force de l'entendre parler ; qu'il ne faut pas tenter l'auteur de notre foi ; que le Diacre Philippe n'envoya point à un Ange l'Eunuque de la Reine de Candace, mais qu'il lui donna lui-même l'intelligence du Prophéte Isaïe, en s'asséiant auprès de lui dans son Char, & en lui découvrant avec une langue & des paroles humaines, ce qui étoit caché sous l'endroit mystérieux que cet Eunuque lisoit ; enfin que ceux mêmes qui se glorifient de pénetrer dans les profondeurs de l'Ecriture, par la seule lumiere divine & sans le secours d'aucune regle, ne laissent pas d'en instruire les autres, au lieu de les renvoyer à Dieu pour en être instruits intérieurement.

II. Toutes les connoissances, selon qu'il l'enseigne dans le premier Livre, sont ou de signes, ou de choses. Il distingue deux sortes de choses, les unes dont il faut jouïr, les autres dont il faut user. Jouïr, c'est s'attacher à une chose pour l'amour d'elle-même. User, c'est employer tout ce qui est à notre usage pour obtenir ce qu'on aime, supposé toutefois qu'on doive l'aimer. Car user d'une chose pour une fin illégitime, c'est moins en user qu'en faire abus. Il n'y a que les trois Personnes divines dont on doive jouïr. Ces trois choses sont toutes trois une dans le Pere ; toutes trois égales dans le Fils, toutes trois unies dans le Saint-Esprit. Elles sont ce Dieu ineffable que l'on considere

Analyse du I Livre, p. 6, tom. 3.

comme l'être souverain, mais dont on ne peut parler dignement; cette Sagesse immuable que tout le monde convient être préférable à une vie assujettie aux vicissitudes & aux défaillances. Mais pour se rendre capable de la connoître, cette Sagesse, il faut purifier son esprit & son cœur. C'est pour nous en enseigner la maniere, que cette même Sagesse divine est venue à nous, non en traversant de grands espaces, mais en paroissant dans une chair mortelle à des hommes mortels. C'est elle qui a guéri l'homme pécheur, qui l'a délivré de ses foiblesses, de son aveuglement, & de la mort même. Jesus-Christ cette Sagesse incréée, a confirmé notre foi par sa Résurrection & par son Ascension, nous faisant voir en reprenant la vie, avec combien de liberté il l'avoit donnée. Il excite & soutient aussi notre foi par la vue de la récompense qu'il nous prépare à la fin de notre carriere, & par la crainte du jour terrible où il viendra juger les vivans & les morts. Tout invisible qu'il est, il répand sur chacun des membres de son Eglise les dons les plus propres à l'éclairer & à la former; s'il l'éprouve & la purifie par de salutaires afflictions, c'est afin que dégagée du siécle, elle lui soit un jour éternellement unie, comme une épouse qui n'aura plus ni taches ni rides, ni rien qui lui déplaise. Il lui a donné des clefs pour lier les pécheurs & pour délier les pénitens. On ne peut même obtenir la rémission de ses péchés, qu'on ne croie que l'Eglise a le pouvoir d'en absoudre. Le divorce que fait le pénitent avec les objets de ses passions pourroit dans un sens s'appeller la mort de l'ame, qui par la pénitence ressuscite & se rétablit dans de meilleures dispositions. Mais celle qui ne meurt point au siécle corrompu, & qui ne commence pas dès ici-bas à se conformer à la vérité, lorsque son corps meurt, tombe elle-même dans une mort encore plus affreuse, elle ne renaîtra pas pour être transformée dans un état céleste, mais pour souffrir des tourmens infinis. A l'égard de ce monde & de toutes les créatures, il faut en user, & non pas en jouïr, c'est-à-dire, qu'on peut s'en servir, & non pas les considerer comme sa derniere fin. On doit même les aimer, mais par rapport à Dieu: c'est dans ce sens qu'il nous est commandé de nous aimer les uns les autres. Car aimer un autre pour l'amour de lui-même, c'est en jouïr; ne l'aimer que par rapport à Dieu, c'est en user. On ne doit pas non plus s'aimer par rapport à soi-même, mais par rapport à l'objet dont on doit jouïr, qui est Dieu. Si l'homme vient à s'aimer pour soi-même, il ne se rapporte plus à Dieu. Il n'est plus tourné vers quelque chose d'im-

muable : mais uniquement occupé de lui-même : plus il en veut jouïr, plus il se dégrade, & perd de sa perfection. Quiconque aime donc son prochain comme il faut, le doit aimer de maniere que cela ne l'empêche point d'aimer Dieu de tout son cœur. En l'aimant ainsi comme soi-même, il absorbe l'un & l'autre amour dans l'amour de Dieu, qui ne peut souffrir que ce fleuve diminue par le détour d'aucun ruisseau qui s'en écarte. Il y a quatre choses que nous devons aimer. La premiere est au-dessus de nous, la seconde est nous-mêmes, la troisiéme est auprès de nous, & la quatriéme est au-dessous. Il n'étoit pas nécessaire de nous commander d'aimer la seconde & la quatriéme ; car l'homme a beau s'éloigner de la vérité, il ne perd jamais l'amour de lui-même & de son corps. Il croit avoir beaucoup gagné quand il peut commander à d'autres hommes : mais une telle maniere de s'aimer doit plûtôt s'appeller une véritable haine, étant injuste de vouloir être obéï par ce qui est au-dessous de soi, & de ne vouloir pas obéïr à ce qui est au-dessus. Personne ne hait sa propre chair, pas même celui qui la châtie, parce qu'il ne le fait pas pour la détruire, mais pour la dompter. Ce n'est pas non plus haïr son corps, que d'aimer quelque chose plus que lui, comme de sacrifier quelques-uns de ses membres pour la conservation de sa vie. L'ordre de l'amour demande que l'on aime ce qui doit être aimé, & qu'on n'aime point ce qui ne doit pas l'être. Tout pécheur consideré comme pécheur ne doit point être aimé : mais tout homme consideré comme homme doit être aimé pour Dieu, & Dieu pour lui-même. Comme on ne peut être utile à tous, il faut particulierement s'appliquer à servir ceux qui selon les différentes conjonctures d'affaires, ou par rapport aux tems & aux lieux, semblent, par je ne sçai quelle rencontre, nous être plus étroitement unis. Mais en général nous devons desirer que tous aiment Dieu avec nous, & rapporter à cette fin tous les biens que nous leur faisons, ou que nous en recevons. La raison de vouloir du bien à tous les hommes, c'est qu'ils sont tous notre prochain. Les Anges mêmes sont compris dans le commandement qui nous est fait d'aimer notre prochain, puisque les divines Ecritures sont remplies des bons offices & des secours que nous recevons d'eux. Dieu se sert de nous, mais il n'en jouït pas, autrement il faudroit dire qu'il a besoin de nos biens : ce que personne n'oseroit penser. Le Prophéte ne dit-il pas à Dieu : *Vous n'avez pas besoin de mes biens.* Si Dieu ne se servoit pas de nous, comment pourroit-il nous aimer ? Mais l'usage qu'il en fait

n'eſt pas ſemblable à celui que nous faiſons des créatures : nous uſons d'elles pour parvenir à la poſſeſſion de ſa bonté infinie : au lieu que Dieu rapporte à ſa bonté même toutes les créatures dont il ſe ſert ; non à ſon utilité, mais à la nôtre. Saint Auguſtin dit que l'amour de Dieu & du prochain étant l'accompliſſement de la Loi, & la fin de toute l'Ecriture, ce double précepte de la charité doit ſervir de regle pour l'intelligence des vérités qui y ſont contenues ; que toute ſcience & toute interprétation des Ecritures eſt fondée ſur ces trois choſes, la Foi, l'Eſpérance & la Charité ; que l'homme qui eſt ſolidement appuyé ſur ces trois Vertus, n'a beſoin des Ecritures que pour en inſtruire les autres : & que même un grand nombre de Juſtes qui en ſont animés, paſſent leurs jours dans les déſerts ſans le ſecours des Livres ſaints, les inſpirations immédiates qu'ils reçoivent de Dieu, les faiſant atteindre juſqu'au comble de la perfection. Il conclut que celui qui connoît que la charité qui procede d'un cœur pur, d'une bonne conſcience, & d'une foi ſincere, eſt la fin de la Loi, & qui eſt diſpoſé à rapporter à ces trois choſes toute l'intelligence des Ecritures, peut avec confiance ouvrir ces Livres divins pour les étudier.

Analyſe du ſecond Livre, p. 19.

III. Après avoir traité des choſes dans le premier Livre, ſaint Auguſtin traite des ſignes dans le ſecond. Le ſigne, outre l'idée qu'il donne de lui même à nos ſens, nous fait venir encore dans la penſée quelque autre choſe que lui. Par exemple à la vue de la fumée nous connoiſſons qu'il y a du feu. Il y a des ſignes naturels, & des ſignes d'inſtitution. Les naturels ſont ceux qui font connoître par eux-mêmes quelque autre choſe que ce qu'ils ſont. La fumée ſignifie le feu, non par une détermination arbitraire, mais par ſa nature. Les ſignes d'inſtitution ſont ceux que tous les êtres animés ſe donnent mutuellement pour découvrir, autant qu'il leur eſt poſſible, les différens mouvemens de leur ame. Entre ces ſignes, les uns ont rapport aux yeux, pluſieurs à l'ouïe, & quelques-uns aux autres ſens. Les paroles tiennent le premier rang entre ces ſignes. Mais comme elles s'évanouïſſent auſſi-tôt qu'elles ont frapé l'air, on a inventé les lettres pour être les ſignes des paroles. Les Livres Saints n'ont d'abord été écrits qu'en une ſeule Langue : mais dans la ſuite s'étant répandus par toute la terre par les différens langages des Interprêtes, cette divine Ecriture eſt venue à la connoiſſance de tous les Peuples. L'obſcurité qui ſe rencontre en pluſieurs endroits ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité : il paroît même que c'eſt par une conduite de la Sa-

gesse divine qui veut dompter l'orgueil de l'homme par le travail, & prévenir les dégoûts de son esprit, qui d'ordinaire n'a que du mépris pour ce qu'il découvre trop aisément, qu'il est arrivé que certains passages de l'Ecriture se sont trouvés couverts d'épaisses tenébres. Mais saint Augustin remarque qu'ordinairement ce qui est obscur en un endroit, est expliqué clairement ailleurs; qu'ainsi le Saint-Esprit va au-devant de la faim de l'homme par les endroits clairs, & prévient la tiédeur & l'ennui par l'exercice que donnent ceux qui sont obscurs. Il compte sept dégrés par lesquels on parvient à la connoissance de la parfaite Sagesse contenue dans la sainte Ecriture; sçavoir, la crainte de Dieu, la piété, la science, la force, le conseil, & la pureté de cœur. Il donne un Catalogue des Livres Canoniques, entierement conforme à celui qui est aujourd'hui reçu dans l'Eglise: & veut que pour distinguer les Livres Canoniques d'avec ceux qui ne le sont pas, on s'en rapporte à l'autorité du plus grand nombre des Eglises Catholiques, & particulierement de celles qui ont mérité d'être le Siége des Apôtres, & d'en recevoir des Lettres. Il conseille à ceux qui sont touchés de la crainte de Dieu, & qui cherchent à connoître sa volonté, de lire tous les Livres Canoniques, pour y puiser les préceptes des mœurs & les regles de la Foi. Il est d'avis qu'ils les lisent, quoiqu'ils n'en n'aient pas encore l'intelligence, dans la vue d'en remplir leur mémoire; qu'ensuite ils approfondissent avec toute l'application qui dépendra d'eux, les vérités qui y sont clairement expliquées. Il leur donne après cela des moyens pour parvenir à l'intelligence des endroits obscurs & difficiles. Le premier, est la connoissance des Langues dans lesquelles les Livres Sacrés sont écrits, & sur-tout des Langues Grecque & Hebraïque. Le second, est de consulter & de comparer les différentes versions, dont les unes servent à éclaicir les autres, comme il le fait voir par un passage du huitiéme Chapitre d'Isaïe, & de quelques autres Ecrivains sacrés. La raison qu'il apporte pour prouver l'utilité de comparer les différentes versions, c'est que le véritable sens d'une pensée ne paroît pas aisément quand plusieurs Interprêtes ont travaillé à l'expliquer, si l'on ne consulte la Langue qu'ils ont traduite, parce que souvent le Traducteur incertain s'écarte du vrai sens de l'Auteur, s'il n'est fort habile. Entre les versions Latines il préfere l'italique ou l'ancienne vulgate, à cause qu'elle s'attache plus aux *termes*; & qu'elle met la vérité dans un plus grand jour. Entre les versions Grecques, il dit que celle des Septante, qui

ſelon la tradition des plus célébres Egliſes, ont été aſſiſtés du ſecours du Saint-Eſprit, doit avoir le plus d'autorité pour ce qui regarde l'Ancien Teſtament; que c'eſt ſur elle qu'il faut corriger les verſions Latines; & que s'il ſe trouve quelque choſe dans le texte Hebreu qui ſoit différent de ce que les Septante ont omis, il faut s'en tenir à ce qu'on lit dans leurs verſions. Un troiſiéme moyen pour parvenir à l'intelligence de l'Ecriture-Sainte, c'eſt la connoiſſance des noms propres, ſoit d'hommes, ſoit de villes, comme auſſi de la nature des animaux, des plantes, des herbes & des autres choſes, qui entre dans les comparaiſons & dans les figures employées dans les Livres Saints. Saint Auguſtin explique à ce ſujet les figures myſterieuſes de la branche d'olivier que la colombe apporta dans l'Arche; & celle de l'hyſſope dont David diſoit qu'il ſeroit purifié lorſque Dieu l'en arroſeroit. Il dit auſſi que la connoiſſance des nombres, & de la muſique eſt très-utile dans l'explication des textes, & cite un Auteur qui avoit traité de la difference qu'il y a entre le pſalterion & la harpe. Il croit qu'on peut encore faire uſage des ſciences prophanes, en prenant d'elles ce qu'elles ont de bon & d'utile; mais il veut qu'on rejette celles qui ne ſont fondées que ſur la Fable, ou qui ſont mêlées de ſuperſtitions, particulierement l'Aſtrologie judiciaire & la magie. Il fait peu de cas de la peinture & de la ſculpture, ſi ce n'eſt qu'elles s'emploient à des repréſentations de quelque importance. La ſcience de l'hiſtoire lui paroît d'un grand ſecours pour l'intelligence des Livres Saints. Combien, dit-il, de difficultés ne naît-il pas tous les jours à l'occaſion des Olympiades, & des noms des Conſuls? Et n'eſt-ce pas à la faveur des connoiſſances que notre grand Evêque Ambroiſe a découvert que Platon avoit été en Egypte du tems de Jeremie, & prouve par-là qu'il étoit bien plus vrai-ſemblable que ce Philoſophe avoit pris dans nos Livres toutes les grandes maximes qu'il a établies dans les ſiennes, que de dire que notre Seigneur Jeſus-Chriſt ait pris dans Platon celles qu'il nous a enſeignées dans l'Evangile? Il montre enſuite que les Mécaniques, la Dialectique, la Rhétorique & les autres ſciences ont leur utilité, pourvû qu'on en faſſe un bon uſage, à l'exemple de Lactance, de Victorin, d'Optat & d'Hilaire, qui ne ſe ſont ſervis des connoiſſances qu'ils avoient acquiſes dans le Paganiſme, que pour faire honorer le vrai Dieu, & pour abolir le culte des Idoles. Il ſoutient néanmoins qu'on trouve dans les ſaintes Ecritures tout ce qu'il peut y avoir de bon dans les autres Livres, mais qu'outre

qu'outre cela on apprend dans l'admirable & sublime simplicité de ces Ecritures divines, ce qu'on ne peut apprendre ailleurs.

IV. Il donne dans le troisiéme Livre des regles pour ôter l'ambiguité qui vient des termes propres, ou métaphoriques de l'Ecriture. Quand les mots propres font un sens obscur, il faut d'abord examiner si cela ne vient point de les avoir ou mal ponctués ou mal prononcés. Si après cet examen, on demeure encore dans l'incertitude, il faut consulter les regles de la foi, & fixer le sens d'un passage par d'autres endroits plus clairs & plus aisés à entendre, & par l'autorité de l'Eglise. Que si deux ou plusieurs endroits nous paroissent renfermer de l'obscurité, même selon les regles de la foi, il faut examiner les choses qui suivent & qui précédent, & en comparer les rapports avec ce qui est obscur, afin de découvrir avec lequel de tous les sens qui se présentent, ces termes obscurs paroissent avoir plus de liaison. Voici un des exemples qu'il propose pour l'application de cette regle. Les Ariens lisoient ainsi dans saint Jean : *Au commencement étoit le Verbe, & le Verbe étoit avec Dieu, & Dieu étoit.* De maniere que ce qui suit faisoit un autre sens : *Ce Verbe étoit en Dieu dès le commencement.* Ils faisoient assez voir dans ces ponctuations qu'ils ne vouloient point confesser la divinité du Verbe. Mais leur hérésie doit, dit ce Pere, se réfuter par la regle de la foi, qui nous enseigne l'égalité des trois Personnes de la sainte Trinité. Ainsi il faut lire : *Et le Verbe étoit Dieu*, ajoutant ensuite : *Il étoit au commencement avec Dieu.* Mais quand il arrive que l'ambiguité ne peut s'éclaircir ni par les regles de la foi, ni par la suite du texte, on peut suivre celui des deux sens qui paroît le plus probable. Il veut qu'on suive la même regle pour déterminer la prononciation & la signification des termes indéterminés ; & dit que si cela ne se peut faire ni par les regles de la foi, ni par le rapport aux choses qui précedent ou qui suivent, le Lecteur pourra les prononcer comme il voudra sans faire de fautes. Il conseille aussi dans ces sortes d'ambiguités, de recourir au texte original. Quant aux ambiguités qui naissent des termes métaphoriques, elles demandent beaucoup de soin & de précaution. Il faut bien prendre garde de ne pas s'attacher scrupuleusement aux significations que la Lettre présente, ni prendre les signes pour autant de choses réelles. Les Juifs ont été long-tems esclaves de cette lettre qui tue, sans comprendre ce qu'il y avoit de spirituel & de mysterieux sous les figures de la Loi. Les Gentils ont aussi été esclaves du culte superstitieux des faux Dieux. Mais

Analyse du troisiéme Livre, p. 43.

la Loi de grace & de liberté, c'eſt-à-dire, la Loi nouvelle, a délivré les Juifs de leur ſervitude en leur donnant la connoiſſance des myſteres cachés ſous la lettre des Ecritures, & en les élevant aux vérités mêmes qu'elle renfermoit. Elle a délivré les Gentils en leur faiſant voir la vanité de leur culte, & en rejettant entierement leurs cérémonies prophanes. Mais la Religion de Jeſus-Chriſt en délivrant les Juifs & les Gentils de la ſervitude où les tenoient les ſignes & les figures, ne s'eſt chargée que d'un petit nombre de ſignes très-faciles à remplir, qui ne ſignifient rien que de très-auguſte, & qui n'ont rien que de très-pur dans leur uſage. Tel eſt le Sacrement du Batême & la célébration du myſtere du Corps & du Sang de notre Seigneur Jeſus-Chriſt. S. Auguſtin donne d'autres regles néceſſaires pour connoître quand une expreſſion eſt figurée. La premiere & la plus générale, eſt que tout ce qui dans l'Ecriture ne peut ſe rapporter ou aux vérités de la foi, ou à la pureté des mœurs, eſt néceſſairement figuré. Mais il ne veut pas qu'on juge de ce qui peut être honnête ou véritable, par les préjugés de l'uſage ou de la coutume, mais ſeulement par les regles de la foi & de la charité : car l'Ecriture ne commande, dit-il, que la charité, & ne condamne que la cupidité : c'eſt ainſi qu'elle inſtruit les hommes, & qu'elle forme les mœurs. Quand il eſt clair & évident que les faits & les maximes de l'Ecriture, quoique trop auſteres & trop dures en apparence, ſervent à détruire le regne de la cupidité, on ne doit pas les entendre d'une
Rom. 2, 5. maniere figurée. Telles ſont ces paroles de l'Apôtre : *Vous vous amaſſez un tréſor de colere pour le jour de la manifeſtation du juſte jugement de Dieu*, &c. Mais on ne peut douter que toutes celles-
Jerem. 1, 10. ci de Jeremie ne ſoient figurées : *Je vous ai établi ſur les Peuples afin que vous arrachiez, que vous détruiſiez*, &c. Lorſqu'on trouve auſſi dans l'Ecriture des paroles & des actions qui paroiſſent criminelles au jugement des ignorans, & qui ſont néanmoins attribuées à Dieu & aux Saints, il eſt néceſſaire de les expliquer dans un ſens figuré : cette regle a lieu ſur-tout dans les choſes exprimées par forme de commandement. Mais ſi la lettre de l'Ecriture défend un crime, & qu'elle commande un bien, il n'y a point alors de ſens figuré. Au contraire, s'il paroît qu'elle commande le crime, & qu'elle défende le bien, alors il y a de la
Joan. 6, 35. figure. *Si vous ne mangez*, dit le Sauveur, *la chair du Fils de l'homme, & ſi vous ne buvez ſon ſang, vous n'aurez point la vie en vous*. Il ſemble que Jeſus-Chriſt commande un crime. Il y a donc une figure dans cette façon de parler, où il nous eſt or-

donné de participer à la Passion du Sauveur. Il faut remarquer que la figure que trouve ici saint Augustin, ne tombe point sur la présence réelle de Jesus-Christ dans l'Eucharistie, mais sur la maniere dont les Fidéles mangent son corps dans ce Sacrement, afin que nous ne l'entendions pas charnellement comme l'entendoient les Capharnaïtes. En effet si Jesus-Christ n'étoit qu'en figure dans l'Eucharistie, saint Augustin en prenant à la lettre tous les termes de ce passage, n'y trouveroit ni crime, ni cruauté, puisqu'il n'y auroit aucun mal à manger une chose qu'on ne mangeroit qu'en figure & spirituellement. Ainsi ce que ce Pere dit en cet endroit fait pour, & non pas contre la présence réelle. Souvent il arrive que ceux qui sont ou qui croient être élevés à un plus haut dégré de vertu & de spiritualité, prennent pour des choses dites figurément, des préceptes qu'on donne à ceux qui marchent dans les voies communes de la justice; mais ces personnes doivent faire attention qu'il y a des choses qui sont commandées à tous, & d'autres qui le sont aux personnes de chaque condition différente, parce qu'il est de l'équité de donner le remede conformément aux forces du malade, & de le rétablir dans la disposition qui lui est propre, quand on ne peut pas l'élever à une disposition plus parfaite. Une autre observation qui contribue encore à l'intelligence de l'Ecriture, c'est de considerer en quel tems les choses ont été commandées ou permises; si c'étoit avant la venue de Jesus-Christ ou depuis. Saint Augustin apporte pour exemple la poligamie des Patriarches qu'il excuse, parce qu'ils usoient saintement du mariage dans la vue d'avoir des enfans; il préfere même leur état à celui des personnes qui n'ayant qu'une femme, n'auroient dans le mariage d'autres vues que de satisfaire des plaisirs charnels. Il donne encore pour regle que lorsque l'Ecriture rapporte quelque péché commis par de grands Hommes, on peut chercher à y découvrir quelques figures des choses à venir; mais que le meilleur usage qu'on en puisse faire, c'est de ne se laisser surprendre à aucun mouvement de vanité dans les œuvres les plus saintes; de ne point mépriser les autres, & de ne point les regarder comme des pécheurs en vue de sa propre justice. Il ajoute qu'un même mot ne signifie pas par-tout la même chose, qu'une expression figurée signifie quelquefois deux choses toutes différentes, & même absolument contraires; que l'on doit éclaircir les endroits obscurs par ceux qui sont clairs & faciles à entendre, & qu'un même passage de l'Ecriture peut avoir deux sens également bons. Il fait l'application

de ces regles par divers exemples tirés de l'Ecriture, & finit son troisiéme Livre par l'exposition des sept regles du Donatiste Ticonius, que nous avons rapportées ailleurs.

Voyez tom. 6, p. 615.

Analyse du quatriémé Livre, p.

V. Il commence le quatriéme en avertissant que son dessein n'est pas de donner des regles de l'éloquence, quoiqu'il ne croie pas l'usage de la Rhétorique inutile à un Docteur chrétien. Mais il dit qu'on peut s'en instruire ailleurs, & quon doit en apprendre les préceptes dans un âge qui soit propre à cette étude, & lorsqu'on peut le faire en peu de tems, c'est-à-dire, dans la jeunesse. Il ne laisse pas d'entrer dans un grand détail sur les qualités d'un Orateur chrétien, à qui il croit néanmoins qu'il importe beaucoup plus de parler sagement qu'éloquemment. Mais, selon ce Pere, il est extrêmement nécessaire que celui qui est obligé de dire avec sagesse, ce qu'il ne peut dire avec éloquence, retienne les termes de l'Ecriture. Car plus il se voit pauvre en lui-même, plus il doit s'enrichir de ces sortes de biens, afin que les paroles divines servent de preuves aux siennes, & que celui qui par ses propres discours n'a rien de grand, croisse en quelque maniere en empruntant le témoignage & l'impression de ceux qui sont véritablement grands. A l'égard de ceux qui veulent non-seulement parler sagement, mais éloquemment, comme il est certain qu'ils réussiront beaucoup plus s'ils peuvent faire l'un & l'autre; j'aime mieux, dit-il, leur conseiller de lire, d'entendre & d'imiter les hommes reconnus & admirés, tant pour leur sagesse, que pour leur éloquence, que de les renvoyer aux Maîtres de la Rhétorique. Il montre par divers exemples tirés des Epîtres de saint Paul, & de la Prophétie d'Amos, qui n'avoit pas d'autre emploi que de garder des troupeaux, que l'éloquence est jointe à la sagesse dans les Auteurs sacrés; mais il ajoute que quoiqu'on les puisse prendre pour modeles de la belle éloquence dans les endroits de leurs écrits où ils sont aisés à entendre, l'Orateur chrétien ne doit pas les imiter dans les choses qu'ils ont envelopées d'obscurités & de figures, pour donner de l'exercice aux esprits des lecteurs. Il veut même que celui qui entreprend de traiter des choses difficiles & obscures, soit moins occupé de le faire avec éloquence qu'avec clarté & avec évidence, sans néanmoins négliger absolument les agrémens du discours. Il rapporte d'après Ciceron les devoirs d'un Orateur, qui sont d'instruire, de plaire & d'émouvoir. L'obligation d'instruire regarde les choses dont on veut parler; plaire & émouvoir regardent la maniere de les dire: tout stile indifféremment

Rom. 5, 3, 4, 5.
2 Cor. 11, 16.
Amos 7, 14, 15.

ne suffit pas pour remplir ces deux derniers devoirs. Car comme il faut plaire à l'Auditeur pour le retenir dans l'attention, il faut aussi l'émouvoir pour l'animer à l'action. Et comme il est touché quand vous lui parlez avec agrément, de même il est émû s'il aime ce que vous lui promettez ; s'il craint le mal dont vous le menacez. Mais avant que d'entreprendre d'instruire, de plaire ou d'émouvoir, un Orateur chrétien doit plus recourir à Dieu dans la priere qu'aux talens de l'éloquence ; afin que gémissant aux pieds du Seigneur pour lui-même & pour ceux qui l'entendront, il n'exerce le ministere de Prédicateur qu'après avoir fait celui de Suppliant. L'heure de parler étant venue, qu'il éleve à Dieu son ame alterée des eaux de la Sagesse pour les répandre après les avoir reçues, & faire part aux autres des biens dont il est rempli. Saint Augustin distingue trois différentes sortes d'éloquence, pour instruire, pour plaire & pour émouvoir ; distinction que Ciceron avoit faite avant lui, en disant que celui-là sera éloquent qui parlera simplement des petites choses, des médiocres modérément, & des grandes avec grandeur. Mais comme l'Orateur chrétien n'a que des choses élevées à traiter, ces trois sortes d'éloquences ne peuvent avoir lieu que dans le Barreau. Il ne laisse pas d'y avoir trois sortes de stiles dont l'Orateur chrétien peut se servir suivant les différens sujets qu'il a à traiter ; un style commun, un style médiocre, un style sublime. Quoiqu'il n'y ait rien de plus grand que Dieu, celui toutefois qui enseigne le Mystere de l'adorable Trinité, doit le faire d'un style facile & commun, afin qu'un Mystere si difficile en lui-même se puisse comprendre suivant la mesure de lumiere qu'il plaît à Dieu de nous donner. Mais quand il s'agit d'invectiver contre les pécheurs, on ne sçauroit trop s'élever dans son discours pour faire voir l'énormité du crime. Ce Pere apporte des exemples de ces trois sortes de styles tirés de l'Ecriture, mais particulierement de saint Paul, & de quelques Ecrivains Ecclésiastiques, en particulier de saint Cyprien & de saint Ambroise, remarquant qu'il n'est donc pas contre les regles de varier le discours par les differens genres du style ; qu'on peut au contraire le faire avec utilité. Car quand il est trop long dans un seul genre, il attache moins l'Auditeur : mais si l'on passe de l'un à l'autre, le discours se continue avec plus de grace. Il est toutefois plus aisé de soutenir long-tems le style simple que le sublime ; & plus il est nécessaire d'émouvoir l'ame pour la convaincre, plus on doit la retenir dans cette émotion quand elle a été suffisamment excitée. Il assure

Gal. 4, 21.
Gal. 3, 15.
1 *Tim.* 5, 1.
2 *Cor.* 6. 2.
Rom. 8, 28.

ſur ſa propre expérience qu'on ne doit pas juger du ſublime de l'Orateur, par les fréquentes & fortes acclamations qu'on fait à ſon diſcours, mais qu'on en peut beaucoup mieux juger par les larmes, les gémiſſemens & le changement de vie des Auditeurs; effets qui peuvent auſſi être produits par le ſtyle ſimple. Quant au ſtyle médiocre & temperé qui conſiſte à plaire, on ne doit pas s'en ſervir préciſément pour lui-même, mais afin que l'Auditeur étant déja perſuadé, le plaiſir lui détermine un peu plus promptement le cœur, & l'attache plus fortement aux choſes ſur leſquelles il n'eſt plus beſoin de l'émouvoir ni de l'inſtruire. Mais quelque ſublimité de diſcours qu'emploie un Orateur chrétien, ſa vie aura encore plus d'autorité, ſi elle répond à ſes paroles, au lieu que s'il vit mal, il pourra bien inſtruire ceux qui ont un grand deſir d'apprendre, mais il ſera inutile pour lui-même. En général ſaint Auguſtin veut qu'on s'attache plus à la vérité qu'aux termes, & il ne blâme point un Prédicateur qui ayant le talent de bien prononcer un diſcours, mais non pas celui de le compoſer, récite de mémoire le diſcours d'un autre plus habile que lui.

§. II.

Du Livre imparfait ſur la Geneſe.

Livre imparfait ſur la Geneſe, en 393.
Aug. *lib.* 1, *retract. cap.* 1.

I. LE premier des Ouvrages que ſaint Auguſtin fit après le Concile d'Hippone, eſt celui qu'il intitule: *Livre imparfait ſur la Geneſe expliquée ſelon la lettre.* Dès l'an 389, il l'avoit expliquée en deux Livres, & refuté les difficultés que les Manichéens faiſoient ſur les trois premiers Chapitres. Mais ſes explications n'étoient qu'allégoriques. Il ſe propoſa en 393, d'en donner de littérales, & de montrer contre les mêmes Hérétiques que l'hiſtoire de la Geneſe priſe à la lettre ne renferme rien de ridicule, comme ils le prétendoient. Ce travail étoit très-pénible & très-difficile: en ſorte que ſaint Auguſtin qui n'étoit pas encore aſſez fort pour pénétrer dans les ſecrets des choſes naturelles, ſuccombant ſous le poids de ſon entrepriſe, la laiſſa imparfaite, ſans rendre public ce qu'il avoit fait. Il vouloit même bruler cette Ecrit lorſqu'il fit la reviſion de ſes Ouvrages, ſurtout à cauſe des douze Livres qu'il avoit faits depuis, pour expliquer le texte de la Geneſe à la lettre. Mais il ſe contenta d'y ajouter quelques periodes, qui font environ une demi-page, croyant que cet Ouvrage tout imparfait qu'il étoit, pourroit

servir de quelque chose, en faisant voir de quelle maniere il avoit commencé à discuter & à examiner les paroles de l'Ecriture. Il finit au vingt-septiéme verset du Chapitre premier, c'est-à-dire, à la création de l'homme.

II. Comme les Hérétiques avoient coutume de détourner le sens des Ecritures pour y trouver de quoi appuyer leurs erreurs, S. Augustin avant que d'entreprendre l'explication de la Genese, donne une déclaration de la foi de l'Eglise sur la Trinité & sur l'Incarnation, ne croyant point qu'il fût permis de chercher dans l'Ecriture autre chose que ce qui a rapport à la doctrine de l'Eglise Catholique. Il ne reconnoît aucune créature consubstantielle ou coéternelle à Dieu; & dit contre les Macichéens, que le péché n'a pas Dieu pour auteur; qu'il n'est autre chose qu'un consentement d'une volonté libre à une chose que la justice défend, & dont il lui est libre de s'abstenir; en sorte que le péché ne consiste pas dans les choses mêmes, mais dans le mauvais usage du libre-arbitre. Il enseigne que l'Eglise qui est notre mere, a été établie de Jesus-Christ; qu'elle est appellée Catholique, parce qu'elle est parfaite en tout, & qu'elle est répandue par toute la terre. Il distingue quatre sens de l'Ecriture: l'historique, qui nous représente les faits comme ils se sont passés; l'allégorique, qui explique ce qui est dit en figure; l'analogique, où l'on compare ensemble l'Ancien & le Nouveau Testament, pour montrer qu'ils s'accordent; & l'étiologique, par lequel on rend raison des faits & des discours rapportés dans l'Ecriture. Après ces préliminaires ce Pere explique l'histoire de la Création, formant plusieurs difficultés sur chaque mot, & examinant en quels sens chaque verset doit être entendu, si c'est à la lettre, ou dans un sens figuré. Il dit sur le verset 19, où nous lisons: *Et Dieu dit que la lumiere se fasse, & la lumiere fut faite*, que c'est une opinion téméraire de croire que quelque chose commence, ou prenne fin en Dieu, si l'on prend ces termes à la rigueur, & si l'on veut parler exactement; qu'on peut néanmoins passer ces façons de parler aux petits & aux foibles, dans l'espérance qu'ils les quitteront un jour lorsqu'ils seront mieux instruits. Car tout ce qu'on dit que Dieu commence ou finit, ne doit point s'entendre dans Dieu même, mais dans sa créature, qui lui obéït d'une maniere admirable.

Analyse de ce Livre, p. 93.

§. III.

Des douze Livres sur la Genese à la lettre.

Les 12 Livres sur la Genese, écrits en 401 publiés vers l'an 415.

I. EN 401, saint Augustin entreprit de nouveau l'explication de l'histoire de la Création, & composa d'abord onze Livres sur le commencement de la Genese jusqu'au 22 verset du Chapitre troisiéme, c'est-à-dire, jusqu'à l'endroit où il est dit qu'Adam fut chassé du Paradis. Depuis il y en ajouta un douziéme sur le Paradis, où il examine fort au long de quelle maniere nous voyons les choses corporelles des yeux de l'esprit. Son dessein dans cet Ouvrage (*a*) n'est pas de developer les Mysteres contenus dans le texte, mais seulement de montrer qu'il ne renferme rien qui ne puisse être véritable à la Lettre, ni qui soit contraire à ce que nous connoissons par les lumieres de la raison; & que ce qui pourroit nous y paroître de superflu, est nécessaire pour l'intelligence du Mystere. Il dit dans ses Livres des Rétractations (*b*), qu'il est incomparablement meilleur que celui qu'il avoit fait étant Prêtre, c'est-à-dire, que le Livre imparfait sur la Genese; que (*c*) toutefois il y cherche plûtôt la vérité en beaucoup de choses qu'il ne la trouve; & que lors même qu'il l'a trouvée, il ne la représente pas ordinairement comme certaine, réservant le plus souvent la solution des difficultés à une plus ample discussion. Il fait voir (*d*) plûtôt, dit-il, le besoin qu'il a d'être éclairé lui-même sur tous les endroits où il hésite, qu'il ne décide ce qu'il faut croire en des matieres si embarrassées: nous apprenant par-là à ne point assurer avec témérité ce que nous ne sçavons pas. Quelque instance que lui fissent ses amis de publier cet Ouvrage, il le garda long-tems sans le donner, afin de le perfectionner dans ses momens de loisir, & d'y corriger ce qui lui paroîtroit de défectueux. Il le place dans ses Rétractations (*e*) après les écrits qu'il avoit composés en 400: ce qui fait voir qu'il l'avoit achevé dès l'an 401. Mais il paroît qu'il ne le rendit public qu'après sa seconde Lettre à Evodius, c'est-à-dire, vers l'an 415.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces 12 Livres, p. 118.

II. Il y suit à peu près la même méthode que dans le Livre imparfait sur la Genese, expliquant tous les mots du texte, &

(*a*) Aug. *lib. 9 de Genes. ad Litt. cap.* 12.
(*b*) *Lib. 1 Retract. cap.* 18.
(*c*) *Lib. 2 Retract. cap.* 24.
(*d*) *Lib. 12 de Genes. ad litt. cap.* 1.
(*e*) *Lib. 2 Retract. cap.* 24.

se

se proposant un grand nombre de questions dont il résout quelques-unes, & laisse les autres sans solutions. Il remarque que dans tous les Livres Saints nous devons considerer les biens éternels qui y sont désignés, les faits qui y sont rapportés, les choses futures qui y sont prédites; & les regles qui y sont prescrites, ou les avis qui y sont donnés pour la conduite de la vie; à quoi il ajoute, que dans le récit des choses passées, nous pouvons examiner si ce ne sont que de simples figures, ou si nous sommes obligés de soutenir que ce sont des vérités historiques. Il ne doute point que les trois Personnes de la sainte Trinité ne soient marquées dans les deux premiers versets, où nous lisons qu'au commencement Dieu créa le Ciel & la Terre, & que l'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux, entendant *le Pere* par le nom de Dieu, *le Fils* par le terme de principe ou de commencement, & le *Saint-Esprit*, par l'esprit qui étoit porté sur les eaux. Il y étoit porté, dit-il, non comme dans un lieu & dans un espace corporel; mais il étoit au-dessus des eaux par la souveraineté de sa puissance infinie, pour en former tout ce qu'il y a de grand & d'admirable dans le Ciel & dans la Terre, comme l'esprit d'un sçavant Architecte est élevé au-dessus d'un grand amas de pierres, dont il doit former un Palais, selon toutes les regles de son art. Il approuve aussi-bien que saint Basile l'explication d'un docte Syrien, qu'on croit être saint Ephrem, qui au lieu de dire que l'Esprit étoit porté sur les eaux, lisoit, *Il se reposoit sur les eaux*, comme pour les animer en quelque sorte par sa vertu & sa fécondité divine, & pour en produire toutes les créatures de l'Univers; comme un oiseau se repose sur ses œufs, & les anime peu à peu, pour en faire éclore ses petits. Faisant reflexion sur ces paroles: *Que la lumiere soit faite: la lumiere fut faite, la lumiere plut à Dieu*, il dit: Dieu commande, comme Dieu. Il fait ce qu'il a dit, comme tout-puissant, il approuve ce qu'il a fait comme infiniment bon. Liv. 1, p. 138.

III. Il raconte qu'un Auteur qui écrivoit de son tems, ne pouvant répondre à l'objection qu'on lui faisoit, que l'eau étant naturellement plus pesante que l'air, ne pourroit pas demeurer ainsi suspendue au-dessus, non-seulement de l'air, mais du Ciel & des étoiles, se tira de cette difficulté, en disant qu'il falloit entendre par le Firmament, non le Ciel où sont les étoiles, mais l'air où sont les oiseaux, qui est appellé Ciel dans l'Ecriture, & dans le langage ordinaire des hommes. Ce Pere approuve en quelque maniere cette solution, disant que par ce moyen on ex- Liv. 2, p. 131.

pliquoit sans peine comment le firmament ou le ciel, c'est-à-dire, l'air où volent les oiseaux, avoit au-dessus de soi les eaux plus legeres des vapeurs qui s'élevent de la terre en haut, & d'où les pluies se forment; & au-dessous de soi les eaux plus grossieres de la mer & des fleuves qui sont sur la terre; & comment il est vrai de dire que le ciel, c'est-à dire l'air, divise les eaux d'avec les eaux. Il témoigne toutefois qu'il ne pouvoit s'y arrêter, parce que quelque ingénieuse que fût cette pensée, l'autorité de la parole de Dieu doit être infiniment plus considérable à une ame vraiment chrétienne, que tous les raisonnemens de l'esprit humain, toujours foibles & souvent très-faux; que la pesanteur naturelle des eaux ne doit pas nous empêcher de croire, que Dieu ne les ait pu placer en un lieu au-dessus du firmament, comme il est dit dans l'Ecriture. Il enseigne que tout corps quelque petit qu'il soit, est divisible à l'infini. La raison qu'il en donne, est que toute partie d'un corps, est un corps elle-même, & que tout corps a nécessairement sa moitié, c'est-à-dire, qu'il est divisible en deux. Il dit qu'à l'imitation des Philosophes, on pourroit former plusieurs questions sur les cieux, & demander combien il y en a, quelle est la matiere, la figure & le mouvement des astres que Dieu y a placés; mais que Moyse qui étoit rempli de l'esprit de Dieu, & qui sçavoit certainement tout ce qu'il peut y avoir de véritable & de solide dans la connoissance du ciel & des astres, n'ayant point traité ces questions dans un Livre destiné plûtôt à guérir qu'à satisfaire cette avidité inquiéte de tout sçavoir, il ne vouloit pas s'y arrêter lui-même; que les sçavans du siécle avoient traité de toutes ces choses avec beaucoup d'ostentation; mais que ceux à qui Dieu a confié la dispensation de ses Ecritures, ont cru au contraire, avec beaucoup de prudence, qu'ils n'en devoient point parler, parce que ces connoissances sont non-seulement inutiles aux hommes, pour les rendre heureux, mais qu'elles leur sont encore nuisibles en leur dérobant le tems qui leur devroit être si précieux, & qu'il est de leur intérêt d'employer à des choses salutaires. Quant à l'Astrologie Judiciaire & au destin que quelques-uns faisoient dépendre des astres, il rejette ces opinions comme contraires à la foi, puisqu'en les admettant, c'est tarir la source de la priere, & donner lieu d'accuser Dieu d'être auteur du mal, comme étant Créateur des étoiles. Il réfute ces erreurs par l'exemple de Jacob & d'Esaü, qui quoique jumeaux, eurent un sort fort different. Tout bon Chrétien doit, dit-il, se défier de tous les tireurs d'horoscopes, & de tous les devins, principalement quand ils disent vrai,

de crainte qu'ils ne jettent l'ame, trompée par le commerce des Démons, dans une espece de pacte qu'elle auroit contractée par la société qu'elle auroit eue avec ces gens-là. Ce Pere croit avec beaucoup d'autres anciens, que les oiseaux tirent leur origine de l'eau. Il raconte comme une chose extraordinaire, qu'il y avoit une fontaine auprès de Bulle-Royale, dont les poissons avoient coutume de suivre ceux qui se promenoient à l'entour, à cause que ceux qui y venoient, leur jettoient assez souvent quelque chose à manger, & il dit qu'il en avoit lui-même été témoin. Il ne s'oppose pas au sentiment de ceux qui donnent aux Démons un corps aërien, & semble croire qu'avant leur péché, ils avoient un corps céleste; mais qu'en punition de leur prévarication ils en reçurent un d'air afin qu'ils pussent être tourmentés par le feu. Il ne doute pas que par ces mots: *Faisons l'homme à notre image & à notre ressemblance*, il ne faille entendre la sainte Trinité, & fait consister la ressemblance de Dieu avec l'homme, dans le don de la raison, que Dieu lui a accordé, pour le distinguer des autres créatures, qui ne sont point raisonnables.

Liv. 3, p. 148.

IV. Si Dieu, dit ce Pere, cessoit d'operer dans les créatures, elles n'auroient aucun mouvement, elles cesseroient elles-mêmes d'être. Car il n'en est pas du monde comme d'un bâtiment, qui subsiste quoique l'Architecte n'y fasse plus rien; si Dieu cessoit de gouverner ce monde, il ne dureroit pas un clin d'œil. Il trouve beaucoup de difficulté à concevoir comment Dieu, qui a tout fait avec une facilité incompréhensible, & qui en son action même, est toujours demeuré dans la stabilité de son repos éternel, n'a néanmoins sanctifié que le septiéme jour auquel il s'est reposé, après avoir achevé tous ces grands ouvrages. La raison qu'il rend de cette conduite, c'est que Dieu n'ayant tiré du néant les créatures que pour exercer sa bonté envers elles, il n'a sanctifié ni le premier ni le dernier jour de la création, mais le septiéme auquel il est entré dans son repos, pour nous faire voir que ce n'est point hors de lui, mais en lui-même qu'il trouve sa félicité & sa grandeur; & pour nous apprendre encore qu'il a formé toutes les créatures sans avoir aucun besoin d'elles; qu'il étoit aussi grand & aussi heureux avant que de les avoir créées, qu'après. Il met une grande difference entre la connoissance de chaque chose dans le Verbe de Dieu, & la connoissance de cette même chose dans sa nature, disant qu'en comparaison de cette lumiere par laquelle on voit dans le Verbe de Dieu, toute lumiere qui nous fait connoître les créatures en

Liv. 4, p. 159.

elles-mêmes, peut être appellée ténebres. Aussi veut-il que les Saints Anges connoissent les créatures dans le Verbe. Il ne croit pas qu'on doive regarder les jours de la création comme semblables aux nôtres, c'est-à-dire, mesurés par le cours du soleil; son sentiment est que Dieu a tout créé en même-tems. Il ne le propose néanmoins qu'en doutant, & en laissant aux autres la liberté de penser autrement, se fondant pour penser ainsi lui-
Eccli. 18, 1. même, sur ce qui est dit dans l'Ecriture, que *Dieu a créé tout ensemble.*

Liv. 5, p. 182. V. Les Anges sont l'ouvrage du premier jour, & leur création paroît marquée par celle de la lumiere. Ils connoissent non-seulement ce qui est caché dans Dieu, mais encore ce qui se fait ici-bas; ils connoissent le mystere du Royaume des cieux, qui nous a été aussi revelé dans le tems marqué pour notre salut, & ils sçavent que délivrés un jour de cet exil, nous leur serons associés dans la gloire. Toutes les créatures étoient connues de Dieu, même avant qu'il les eût faites; mais elles n'étoient connues que dans sa science & non en elles-mêmes. C'est peut-être en cette maniere qu'il connoissoit Jeremie avant qu'il fût formé
Liv. 6, p. 198. dans le sein de sa mere, quoique Dieu a pu aussi le connoître dans des causes plus prochaines, comme dans Adam qui a été la racine & l'origine de tous les hommes. Il y a eu toutefois cette différence entre le corps d'Adam & les nôtres, que le sien quoique sujet à la mort, pouvoit ne pas mourir, si Adam n'eût pas péché; au lieu que le nôtre, à cause du péché que nous tirons de ce premier pere, est dans la nécessité de mourir. Quant à l'ame que l'Ecriture appelle un soufle de vie, Dieu ne la tira
Liv. 7, p. 211. point comme il avoit tiré le corps, de quelque matiere déja existante, mais il la créa du néant. Autant Dieu est élevé au-dessus des créatures, autant l'ame surpasse en dignité les choses corporelles. Elle fait tellement partie de l'homme, qu'elle ne peut passer de lui dans les bêtes, quoique l'homme, par la corruption de ses mœurs, puisse leur devenir semblable en quelque maniere,
Psalm. 48, 13. ainsi que le dit l'Ecriture. Dieu en mettant une ame dans le corps qu'il avoit formé, soufle sur son visage comme sur la partie la plus noble du corps, où est le siége de tous les sens, & d'où ils se distribuent dans toutes les parties du corps. Comme il nous est naturel de souhaiter de vivre, il l'est à l'ame d'être unie au corps.

Liv. 8, p. 226. VI. Quelques-uns soutenoient que l'on ne devoit expliquer que selon la lettre, le Paradis terrestre où Dieu mit l'homme qu'il

avoit formé, & qu'il ne fignifioit rien felon l'efprit. D'autres au contraire, étoient de fentiment que le Paradis terreftre n'étoit qu'une allégorie, & qu'il n'avoit jamais exifté. Une troifiéme opinion étoit, qu'on pouvoit expliquer en deux manieres ce que Moyfe dit de ce lieu. Saint Auguftin dit que ceux qui foutiennent que le Paradis terreftre a été véritablement & felon la lettre, ont raifon; mais qu'ils fe trompent en s'imaginant qu'on ne puiffe pas expliquer d'une maniere fpirituelle & édifiante, ce qui en eft dit. Il répond à ceux qui regardent le Paradis terreftre comme une pure allégorie, que s'ils ont du refpect pour l'Eglife & pour les Livres faints, ils devroient bien confiderer jufqu'où les pourroient mener fans qu'ils s'en apperçuffent, les conféquences inévitables d'une opinion fi dangereufe. Pourquoi, en effet, feroit-il difficile de croire que Dieu ait créé le Paradis terreftre, c'eft-à-dire, un jardin délicieux plein de beaux arbres & d'excellens fruits, puifque nous croyons fans peine, qu'il a créé dans le monde tant de grandes forêts, & qu'il a fait tant d'autres merveilles, comme la création de l'homme même. Il approuve donc la troifiéme opinion, & confent que l'on donne un fens fpirituel à ce qui eft dit du Paradis terreftre, pourvu que l'on reçoive pour conftante la vérité de cette hiftoire. C'eft en fuivant cette regle qu'il explique ce que nous en lifons dans la Genefe; & pour montrer que le fens figuré n'exclut point le litteral, il fait remarquer que quoique felon l'Apôtre, Agar & Sara aient été les figures de l'ancienne Alliance & de la nouvelle, il ne s'enfuit pas pour cela, que ce qui eft dit de ces deux femmes ne foit qu'une parabole, & n'ait pas été effectivement: comme il ne s'enfuit pas que la pierre dont Moyfe fit fortir une fource d'eau, n'ait été réellement une pierre, parce qu'elle a été felon le même Apôtre, la figure de Jefus-Chrift. Quant au lieu où le Paradis terreftre étoit fitué, ce Pere ne veut rien décider, difant qu'il vaut mieux douter des chofes obfcures que de difputer de celles qui font & feront toujours très-incertaines; que non-feulement on ne fçait point où étoit ce Paradis terreftre, mais encore, que les hommes font très-incapables de le connoître. La culture des plantes & des arbres auroit été l'occupation du premier homme dans ce Jardin de délices où il avoit été créé. Qu'y a-t-il en effet, ou de plus innocent que cet emploi pour ceux qui ont affez de tems pour s'y occuper, où de plus propre à élever l'efprit à Dieu, pour ceux qui ont une affez grande lumiere pour approfondir cette foule de merveilles fous le cours ordinaire de la nature?

Liv. 9, p. 243. VII. On pourroit demander pourquoi Dieu ayant uni Adam & Eve par un mariage si saint, ils sortirent néanmoins vierges du Paradis terrestre? Saint Augustin répond, qu'ils n'ont pas usé du mariage dans cet état d'innocence; premierement, parce que la femme ne fût pas plûtôt formée qu'elle tomba dans le péché. Secondement, parce que Dieu ne leur avoit pas commandé d'en user. On peut dire avec grande raison, ajoute ce Pere, qu'il ne leur seroit point venu dans la pensée d'user du mariage, à moins que l'autorité même de Dieu ne les y eût obligés; parce que l'état si saint où ils avoient été créés, n'étoit pas capable de la moindre impression de cette concupiscence ténebreuse dont les sens sont aujourd'hui tout envelopés, & qu'il n'y avoit rien ni dans leurs esprits ni dans leurs corps qui leur y donnât la moindre pente. Il dit qu'Adam ne prononça ces paroles : *Voilà maintenant l'os de mes os & la chair de ma chair*, que par une lumiere qu'il avoit reçue du ciel. Aussi nous voyons qu'un peu auparavant Dieu lui avoit envoyé un sommeil, qui fût en lui comme un ravissement & une extase, afin qu'étant admis dans la compagnie des saints Anges, il entrât dans le sanctuaire de Dieu, & qu'il y apprît le grand mystere qui ne devoit s'accomplir qu'à la fin des tems. Sur ces paroles : *L'homme quittera son pere & sa mere, & s'attachera à sa femme, & ils seront deux dans une seule chair*, Saint Augustin remarque que Jesus-Christ les cite dans l'Evangile, comme Dieu lui-même les ayant dites, pour montrer qu'Adam les a prononcées comme un Prophéte, après les avoir apprises de Dieu dans l'extase où cette vérité lui fût revelée.

Liv. 10, p. 255. VIII. Il s'étend beaucoup sur la nature & l'origine de l'ame, sans décider ce qu'il en faut croire. Il paroît néanmoins favorable à l'opinion qui veut qu'une ame est produite par une autre ame. Mais il prouve qu'elle n'est point une partie de la substance de Dieu, qu'elle ne tire point non plus son origine des Anges, & qu'elle n'est point corporelle, ni composée de divers élemens. Il croit qu'elle contracte le péché originel, lorsque unie aussi-tôt après la création avec un corps impur, elle se trouve toute appesantie par cette union, qui lie si étroitement l'un avec l'autre, qu'il se fait comme un débordement de la corruption du corps dans toutes les puissances de l'ame; & que cette peste contagieuse l'infecte & la remplit de toute part. Il prouve par la coutume où est l'Eglise de batiser les enfans, qu'il croit venir de la tradition des Apôtres, que personne n'est exemt de ce péché.

IX. En expliquant le troisiéme chapitre de la Genese, ce Pere demande pourquoi Dieu a permis qu'Adam fût tenté. A quoi il répond, que l'homme n'eût guere été digne de louange, s'il n'eût éprouvé la tentation. Il ajoute, que sa chute a servi de leçon aux prédestinés, que le tentateur ne seroit point venu à bout de le faire tomber dans la prévarication, si Adam lui-même ne se fût dès-auparavant laissé emporter à un mouvement d'orgueil. Saint Augustin dit aussi que le diable est tombé par l'orgueil; que sa chute a suivi de près sa création; en sorte qu'il ne s'est passé aucun tems pendant lequel il ait vécu heureux avec les saints Anges. Il semble adopter l'opinion de ceux qui croient que le diable étoit un Ange inferieur aux bons Anges, & que Dieu ne lui avoit pas fait connoître comme à ceux-ci, s'il persevereroit ou non dans l'état dans lequel Dieu l'avoit créé. Il croit que ce fût le demon qui forma par l'organe du serpent les sons & les paroles par lesquelles il vouloit séduire la premiere femme; que c'est lui encore qui parle dans les possedés, à qui il fait dire des choses qu'ils n'entendent pas. Mais il ne doute pas que ce ne fût un bon Ange qui parla par l'organe de l'âne de Balaam. Il trouve dans la conduite d'Eve un grand mépris de Dieu. Car si elle avoit, dit-il, oublié cette défense si expresse qu'il leur avoit faite, quoique cette négligence auroit été criminelle, l'oubli néanmoins sembleroit avoir quelque chose d'excusable. Mais elle se souvient très-bien de ce que Dieu avoit dit: elle le raporte même au serpent, & après cela elle méprise la majesté de Dieu qu'elle devoit considerer comme présente dans ce commandement si exprès qu'il leur avoit donné lui-même, & auquel il avoit attaché l'hommage dû à la puissance suprême qu'il avoit sur eux. Il remarque que la présence de Dieu qui faisoit toute la joie de nos premiers parens dans l'état d'innocence, devint leur supplice après leur péché; qu'ils ne purent se resoudre à exposer aux yeux si purs de cette majesté suprême, leur nudité, qui étant la peine honteuse de leur crime, étoit insupportable à leurs propres yeux. Il croit que le son de la voix qui se fit entendre, & le bruit d'une personne qui se promenoit, étoit quelque chose de corporel, soit qu'un Ange revêtu d'une forme humaine, & representant Dieu ait parlé ou se soit promené de cette sorte; soit qu'il ait fait seulement entendre une voix & un bruit; car la substance de Dieu étant invisible & toute entiere par-tout comme un pur esprit, n'a pu paroître aux sens corporels d'Adam & d'Eve par un mouvement attaché à un certain

Liv. II, p. 275.

lieu, & qui ait passé avec le tems. Il enseigne que la soumission de la femme envers son mari n'est point attachée à sa nature; qu'elle est une peine de sa prévarication; que néanmoins si l'on ne gardoit cet ordre dans l'état malheureux où nous nous trouvons réduits, la nature se dérégleroit davantage & le péché se multiplieroit encore plus. Ces paroles de Dieu au premier homme: *Voilà Adam devenu comme l'un de nous, sçachant le bien & le mal*, n'étoient pas une insulte, mais un avertissement salutaire; soit pour lui même, afin qu'il reconnût combien son orgueil l'avoit trompé; soit pour les autres, afin que la chute & la punition du pere devînt la terreur & l'instruction de tous ses enfans. Dieu le chassa comme par une espece d'excommunication, de ce Jardin délicieux, comme l'Eglise, qui est aujourd'hui le Paradis de la terre, a accoutumé de séparer selon l'ordre de sa discipline, du Sacrement visible de l'Autel, ceux qui ont tué leur ame par les péchés. Celui d'Adam ne fut pas comme quelques-uns l'ont cru d'avoir connu Eve avant que Dieu le lui eût ordonné; mais il pécha plûtôt par complaisance pour sa femme, ne voulant pas l'attrister en se refusant aux instances & aux supplications qu'elle lui faisoit de manger du fruit défendu. Au reste il est sans apparence qu'il se soit laissé séduire comme sa femme aux paroles du demon, en s'imaginant que Dieu leur avoit défendu le fruit de l'arbre de Vie, comme par une espece d'envie, de peur qu'ils ne devinssent semblables à Dieu. Saint Augustin compare la faute d'Adam à celle de Salomon, qui consentit à l'impiété de ses femmes étrangeres, jusqu'à bâtir dans Jérusalem des Temples à leurs Idoles, non qu'il se fût laissé séduire à leurs sacrileges, s'imaginant comme elles, que l'on pût rendre à des pierres des honneurs divins; mais parce que transporté pour ces personnes d'une passion aveugle & furieuse, il aima mieux attirer sur lui la colere de Dieu par le violement du plus grand de ses préceptes, que de déplaire à celles dont il n'adoroit point les idoles, mais dont il étoit lui-même idolâtre dans son cœur.

Liv. 12. p. 298.

X. Saint Augustin traite fort au long du Paradis ou du troisiéme Ciel où saint Paul fut ravi. Ce qui lui donne occasion de rapporter un grand nombre de visions & de prédictions extraordinaires de certaines personnes qui n'étoient point inspirées de Dieu, & qui ne laissoient pas d'annoncer des choses qui arrivoient comme ils les avoient prédites. Nous avons connu, dit-il, un homme tourmenté par l'esprit impur, qui ayant accoutumé d'être visité par un Prêtre, avertissoit du tems auquel ce

Prêtre

Prêtre se mettoit en chemin pour le venir voir, quoique ce fût à près de cinq lieues. de là. Il marquoit durant toute sa route en quel endroit il étoit, s'il étoit bien proche, quand il entroit dans le village, dans sa maison, dans sa chambre. Il falloit, dit ce Pere, que ce malade, pour parler si juste, vît ces choses de quelque maniere, quoiqu'il ne les vît pas des yeux. Il avoit la fievre, & il disoit tout cela comme un frénétique qui parle sans réflexion. Peut-être étoit-il effectivement frénétique, & qu'on le croyoit à cause de cela, possedé du demon. Il ne vouloit recevoir aucune nourriture de tous ceux qui étoient avec lui ; il falloit que ce fût ce Prêtre qui le fît manger. On avoit toutes les peines imaginables à le retenir, & il n'y avoit que ce Prêtre qui le pût calmer. Quand il venoit, le malade se tenoit en repos, lui obéissoit en tout, lui répondoit avec soumission. Le Prêtre, toutefois, ne le pût délivrer de cette extravagance ou de ce démon ; & ce mal ne le quitta point qu'il ne fût guéri de sa fiévre, comme cela arrive à tous les frénétiques. Ce Pere raconte aussi qu'il avoit connu un autre frénétique, qui avoit prédit la mort d'une femme, d'une maniere fort particuliere, dont la prédiction fût entierement vérifiée par l'évenement. Il dit qu'il arrive quelquefois à des personnes qui veillent, qui ne sont point malades, & qui ont le jugement sain & libre, de recevoir comme par un instinct sécret, certaines pensées qui les font deviner, soit qu'ils pensent à toute autre chose qu'à deviner, comme Caïphe qui prophétisa sans en avoir aucun dessein ; soit qu'ils en aient effectivement la volonté. Sur quoi il rapporte une histoire singuliere de quelques jeunes gens qui en faisant voyage, voulurent, pour se divertir, faire les Astrologues, sans sçavoir seulement si l'on comptoit douze signes dans le zodiaque. Ils dirent à leur hôte tout ce qui leur vint à la bouche, & cet homme leur avoua que tout ce qu'ils avoient dit étoit vrai. Comme ils alloient partir, leur hôte leur demanda comment se portoit son fils qui étoit absent depuis long-tems. Ils répondirent sans hésiter qu'il se portoit bien, & qu'il étoit près de la maison: en effet, il arriva dans le moment. Saint Augustin compare ces visions à celles qu'ont ceux qui rêvent ; & dit que comme celles-ci sont quelquefois fausses & quelquefois vraies, souvent agitées & souvent tranquilles ; celles-là sont aussi quelquefois conformes aux événemens ; que quelquefois elles sont aussi énoncées d'une maniere claire, & quelquefois d'une facon plus obscure & plus embarrassée. Il traite de l'état de l'ame après la mort, & croit

qu'elle eſt alors dégagée de toute ſorte de corps ; qu'elle eſt punie ou récompenſée ſuivant ſes mérites.

§. IV.

Des façons de parler des ſept premiers Livres de la Bible.

Des Queſtions ſur la Geneſe, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Joſué & les Juges.

Les façons de parler ſur l'heptateuque p. 326, vers l'an 419.

I. ON met vers l'an 419, les ſept Livres des Locutions ou façons de parler, ſur les ſept premiers Livres de l'Ecriture, le Pentateuque, Joſué & les Juges, & ſept autres de queſtions ſur les mêmes Livres. S. Auguſtin travailla aux uns & aux autres dans le même-tems. Il met néanmoins ceux des Locutions les premiers dans le ſecond Livre de ſes Rétractations (*a*). Mais ce qui fait voir qu'il ne les compoſa qu'après ſes ſept Livres des Queſtions, c'eſt qu'il cite ces Queſtions juſqu'à trois fois (*b*), dans les Livres des Locutions. S'il a donc placé ceux-ci les premiers, c'eſt ou parce qu'il avoit commencé de les dicter avant les Queſtions, ou qu'il a voulu qu'on les lût dans cet ordre. Les Livres des Locutions, ſont un recueil des manieres de parler particulieres à l'Ecriture, qui ne viennent que du tour propre au grec ou à l'hébreu, & qui étant moins uſitées dans le latin, donnent ſujet à ceux qui n'y prennent pas aſſez garde d'y chercher des ſens myſterieux. Ce Pere crut que pour faire entendre aiſément un grand nombre d'endroits qui paroiſſent obſcurs à cauſe de ces expreſſions, il n'y avoit qu'à remarquer quel ſens elles avoient dans d'autres endroits où le ſens étoit facile, pour l'appliquer aux endroits où il eſt moins clair. Il prit lui-même la peine de recueillir ces idiotiſmes ou façons de parler particulieres des cinq Livres de Moyſe, de Joſué & des Juges, ſe contentant quelquefois de marquer ces expreſſions, & d'autres fois en les expliquant. Caſſiodore (*c*) trouve ces Livres admirables, & dit que S. Auguſtin y fait voir que toutes les figures du Diſcours que les Grammairiens & les Orateurs relevent ſi fort, ont leur origine dans l'Ecriture, laquelle a toujours néanmoins conſervé des beau-

(*a*) *Lib. 2 Retract. cap. 54.*

(*b*) *Lib. 2 de Exod. locut. 62. lib. 7 de Judic. locut. 49 & 51.*

(*c*) CASSIOD. *inſt. cap. 1.*

tés qu'aucun des doctes de ce siécle n'a pu imiter ; que ces Livres servent même à nous empêcher de corriger témérairement comme des fautes de copistes, des expressions consacrées par l'autorité sainte des Ecritures.

II. Il dit aussi des Questions de saint Augustin sur les cinq Livres de Moyse, de Josué & des Juges, que ce grand Maître de la doctrine de l'Eglise, & cet amateur de la vérité y a donné à un grand nombre de difficultés des éclaircissemens très-nécessaires, travaillant à faire que ces paroles divines qui ont été données aux hommes pour le salut de leurs ames, ne demeurassent point par une négligence très-dangereuse, couvertes de ténebres qui les rendissent inutiles. Ce Pere fit ses sept Livres (*d*) des questions en lisant les saintes Ecritures, & en conferant ensemble les divers exemplaires des Septante, auxquels il joignoit les versions d'Aquila & de Theodotion, & quelquefois aussi la latine qui avoit été faite sur l'hébreu, c'est-à-dire, apparemment celle de saint Jerôme. Il mit par écrit toutes les difficultés qu'il rencontra dans le texte de l'Ecriture, se contentant d'en marquer les unes, d'en examiner d'autres en passant, & de resoudre celles-là seulement qu'il pouvoit éclaircir sans s'arrêter. Car son dessein n'étoit pas de traiter alors les choses à fond ; il ne vouloit que décharger sa mémoire, pour pouvoir trouver quand il voudroit, ou les difficultés qu'il y avoit à examiner, ou les solutions qu'il y avoit déja données. C'est pour cela qu'il donna le nom de Questions à cet ouvrage. Il ne laisse pas d'y résoudre & d'y éclaircir la plûpart des difficultés, en priant ses lecteurs de ne se dégouter pas du style simple d'un ouvrage fait en courant ; mais de s'attacher seulement à la vérité, puisqu'on ne la cherche pas pour parler, mais qu'on parle pour la chercher. Il ne dit rien des difficultés qui regardent l'histoire de la Création, ni de ce qui se passa dans le Paradis terrestre, parce qu'il les avoit déja traitées dans ses douze Livres sur la Genese. Il ne commence qu'au dix-septiéme verset du quatriéme chapitre de ce Livre, où nous lisons que Caïn bâtit une Ville. Après avoir fini ces questions sur l'Heptateuque, il commença à examiner de même les Livres des Rois (*e*) ; mais il fut presque aussi-tôt obligé de discontinuer ce travail pour s'appliquer à d'autres ouvrages plus nécessaires. Il remarque dans ses Questions sur la Genese, qu'au lieu *des Anges de Dieu*, plusieurs manuscrits grecs & latins lisoient *les enfans*

Questions sur la Genese, en 419, p. 379.

(*d*) *Quæst. in Genes. p.* 379. (*e*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 55.

de Dieu ; ce qui servoit à expliquer ce qui est dit de leur mariage avec les filles des hommes ; qu'il n'est pas surprenant qu'il soit né en ce tems-là des géans de cette alliance, puisque dans le siécle où il écrivoit, on voyoit encore des corps non-seulement d'hommes, mais aussi de femmes d'une grandeur démesurée ; que la coudée dont Noé s'étoit servi dans les dimensions de l'Arche, ayant été, selon Origene, une coudée géométrique, plus grande six fois que l'ordinaire, il n'est pas surprenant que l'Arche ait été assez grande pour renfermer tout ce que l'Ecriture dit que Noé y fit entrer ; que quoique les eaux ne fussent pas encore séchées lorsque Noé fit sortir le corbeau de l'Arche, cet animal pût néanmoins subsister, parce qu'il trouva apparemment des corps morps sur lesquels il se reposa & dont il se nourrit ; que Pharaon Roi d'Egypte fut empêché par les plaies dont Dieu le frappa, de corrompre la pureté de Sara ; qu'on ne peut nier que le nom de juste n'ait pu être donné à Lot en une certaine maniere, c'est-à-dire, en ce qu'il étoit comme Abraham adorateur du vrai Dieu, & en ce que demeurant avec les habitans de Sodome, il conserva une extrême horreur des abominations de cette ville, bien loin d'être tenté de les imiter ; qu'on ne voit pas bien de quelle maniere Rebecca consulta le Seigneur, parce qu'il n'y avoit alors ni Temple, ni Prêtre, si ce n'est qu'elle ait été au lieu où Abraham avoit dressé un Autel ; mais qu'on peut croire que Dieu lui parla en la maniere que l'Ecriture nous enseigne qu'il a fait en d'autres rencontres, en lui revelant par un Ange ou en songe ou autrement, que ce qui se passoit en elle étoit un mystere ; que lorsque Esaü se retira d'avec Jacob son frere, & qu'il alla en un autre pays ; cela arriva par une conduite particuliere de la providence de Dieu, afin que Jacob demeurât paisible possesseur de la terre de Chanaan que Dieu lui avoit promise ; que Joseph ne mentit pas à ses freres en les accusant de lui avoir volé une coupe qu'il avoit fait mettre exprès à l'entrée du sac du plus jeune, parce que ce Patriarche pût parler ainsi en riant, & que ce qui se dit de la sorte ne passe point pour un mensonge, à cause qu'il se prononce d'une telle maniere, qu'on donne assez à entendre que l'on ne veut point l'assurer comme véritable ; qu'on ne peut accuser Joseph de n'avoir pas assez ménagé ses freres en cette occasion : qu'au contraire, il se conduisit envers eux avec une grande prudence, n'ayant differé leur bonheur que pour l'augmenter & pour le leur rendre plus sensible ; qu'il ne faut pas croire que les Septante interprétes que

l'Eglise a coutume de lire, aient erré, lorsqu'en parlant de la ruine de Ninive, ils ont mis trois jours au lieu de quarante; qu'ils n'ignoroient pas que le texte hébreu portoit quarante; que s'ils ont mis trois, ç'a été par une inspiration particuliere de l'esprit prophétique qui les a dirigés dans leur traduction.

III. Saint Augustin faisant attention à ce qu'on lit dans les Actes des Apôtres, que Moyse voyant qu'on faisoit injure à l'un de ses freres, le défendit & le vengea en tuant l'Egyptien qui l'outrageoit, dit que ce Législateur avoit reçu dès-lors un ordre de Dieu pour être le Chef & le Libérateur de son peuple, & que cet ordre lui donnoit le pouvoir de faire justement une action si hardie. Il croit qu'on doit prendre à la lettre ces paroles: *J'ai entendu les cris de mon peuple*, au lieu que celles-ci; *Le cris des péchés de Sodome étoit monté jusqu'à Dieu*, doivent se prendre dans un sens figuré, pour marquer l'excès du débordement de cette ville, qui s'étoit emportée à toute sorte de crimes, sans qu'il lui restât aucune pudeur à l'égard des hommes, ni aucune crainte de la justice de Dieu. On voit dans ces paroles de Dieu à Moyse: *Je serai dans votre bouche, & je vous apprendrai ce que vous aurez à dire*, deux effets de la grace de Dieu, dans la maniere dont il conduit ses Ministres. Car non-seulement, il est dans leur cœur pour les éclairer & pour les instruire; mais il est encore dans leur bouche pour former & regler toutes leurs paroles; il ne dit pas: Ouvrez vous-même votre bouche & je vous instruirai: mais il promet les deux ensemble: *J'ouvrirai votre bouche, & je vous instruirai*. Quoiqu'il soit dit que le Seigneur se fâcha contre Moyse, on ne doit pas croire qu'il se soit fâché effectivement, mais qu'il le reprit simplement d'appréhender avec excès le défaut de langue dont il se plaignoit, sans considerer qu'il avoit son frere Aaron qui parloit avec facilité, & sur lequel il pourroit se reposer de tout ce qu'il auroit à dire au peuple ou à Pharaon de la part de Dieu. Il ne faut pas non plus regarder ces paroles de Moyse à Dieu: *Seigneur, pourquoi m'avez-vous envoyé?* comme des paroles de plaintes. Moyse en parlant ainsi, offroit à Dieu ses prieres & lui demandoit ses ordres. Aussi Dieu dans sa réponse ne l'accuse point comme ayant peu de foi, mais il lui apprend ce qu'il a dessein de faire. Saint Augustin remarque en parlant des prodiges que firent les Magiciens, que les démons peuvent rassembler & temperer de telle sorte les semences des choses cachées dans le secret de la nature, qu'il en sorte des effets tout extraordinaires; mais que Dieu seul

Questions sur l'Exode, p. 422. *Act.* 7, 25.

est le Créateur & la premiere cause de ces causes secondes, sur lesquelles les démons peuvent agir; que lorsqu'il dit à Moyse: *Pharaon ne vous écoutera point, afin qu'il se fasse un grand nombre de prodiges dans l'Egypte*, c'est comme s'il lui avoit dit: Quelques prodiges que vous fassiez devant Pharaon, il demeurera inflexible, mais je me servirai de son endurcissement pour l'instruction de mon peuple, afin qu'ils apprennent par les plaies dont je frapperai ce Prince, à me craindre & à m'obéïr. Dieu, en cette occasion, usa en bien de la dureté de cœur de Pharaon, mais Pharaon abusa de la patience de Dieu. La gloire que Dieu s'acquiert par l'usage saint qu'il fait de la malice des méchans, sert à ceux qu'il a rendu les vases de sa miséricorde, & leur apprend à plaindre à ceux qui se sont rendus eux-mêmes les vases de sa colere. On ne doit pas compter les quatre cents trente ans qui s'écoulerent entre l'Alliance faite avec Abraham & la publication de la Loi, depuis qu'Israel entra en Egypte, mais depuis que Dieu commanda à Abraham de sortir de son pays pour venir en la terre qu'il lui montreroit. *Il est écrit: le Seigneur dit à Moyse, Pourquoi criez-vous vers moi?* L'Ecriture toutefois, ne marque point que Moyse ait alors parlé à Dieu. Mais si sa bouche étoit muette, son cœur parloit. Saint Augustin n'est pas du sentiment de ceux qui font Jethro Prêtre des idoles; il croit plus vraisemblable qu'il étoit Prêtre du vrai Dieu. Car si Job, dit-il, a connu & adoré le vrai Dieu parmi des Gentils & des Idolâtres, il est bien plus à présumer que Jethro l'a connu parmi une nation qui avoit Abraham & un fils d'Abraham pour chefs & pour peres. Ce Saint, en faisant réflexion sur le conseil que Jethro donnoit à Moyse de ne pas s'embarrasser de tant de soins, & qu'alors Dieu seroit avec lui; dit que par-là nous apprenons, que lorsque le cœur est trop occupé des soins exterieurs & des services qu'il rend aux hommes, il se vuide en quelque sorte de l'esprit de Dieu, dont il se remplit d'autant plus qu'il s'applique avec plus de liberté à la considération des choses célestes & éternelles. Il dit que l'extrême frayeur dont le peuple fut saisi au bruit des tonneres qui se firent entendre lors de la publication de la Loi, fait voir clairement que la crainte appartient à l'ancien Testament, comme l'amour appartient au nouveau, quoiqu'il soit vrai que le nouveau fût caché dans les ombres de l'ancien, comme l'ancien se develope par la lumiere du nouveau. La raison qu'il donne de ce qu'on doit regarder comme homicide selon la Loi, celui qui a tué un voleur en plein

jour, c'est que lorsqu'il fait clair, cet homme a pû discerner si le voleur venoit pour tuer, ou seulement pour dérober quelque chose. Il dit qu'on se trompe fort, si l'on prétend se défendre d'avoir violé la justice & la vérité, parce que l'on a fait ce mal avec plusieurs; ce qui est péché par soi-même ne cessant pas de l'être, quoiqu'on le commette avec plusieurs; que la compassion est bonne, mais qu'il ne faut pas en user aux dépens de la justice; que les Tables de la Loi, la Manne & la Verge d'Aaron que Dieu commanda à Moyse de mettre dans l'Arche, représentoient diverses choses, *la Loi*, la vérité de Dieu; *la Verge*, sa puissance; *la Manne*, sa grace; que les premiers d'entre les Apôtres même n'ont point été exemts de la révolte qui se trouve entre l'esprit & le corps, afin que la crainte des périls où les exposoit cette guerre intérieure, les conservât toujours dans l'humilité, & qu'ils sçussent que la pureté de l'ame & du corps, marquée par le vêtement des Prêtres de la Loi ancienne, n'est pas une vertu qu'ils aient reçue ou de la nature ou de leurs propres forces; mais qu'elle leur a été donnée, & qu'ils ont besoin de s'en revêtir à tout moment; que le Sabbat est appellé une alliance éternelle de la part de Dieu; parce qu'il promettoit à son peuple par cette figure qui devoit passer, le repos éternel qui ne passera jamais; qu'Aaron ordonna au peuple de lui apporter les pendans d'oreille de leurs femmes, afin que la peine même qu'elles auroient à se priver de ces ornemens, les détournât du dessein criminel de se faire des Dieux qui marchassent devant eux; mais que le démon qui leur avoit inspiré cette pensée si impie, la rendit plus forte dans leur cœur, que l'attache à la vanité de ces ornemens; que lorsque Dieu faisoit éclater contre les Israélites ses paroles terribles & menaçantes, il inspiroit en secret au cœur de Moyse, cette affection si tendre pour eux, & ce desir ardent d'obtenir leur grace, parce que Dieu lui-même les aimoit; que Dieu sçait les raisons pour lesquelles il pardonne à certaines personnes, en attendant qu'ils réparent leurs fautes par un véritable changemeut de vie; que Moyse en disant à Dieu: *Pardonnez cette faute à ce peuple, ou effacez-moi de votre Livre*, étoit plein de confiance, que comme Dieu ne voudroit pas l'effacer du Livre de vie, il ne lui refuseroit pas le pardon qu'il demandoit pour son peuple.

IV. On distingue dans le Lévitique le *péché* de la *faute*, mais on n'y exprime pas en quoi consiste cette distinction. Saint Augustin l'a marquée en deux manieres. La premiere est, que lors- Questions sur le Lévitique. p. 490.

que l'homme ne fait pas ce qu'il doit, c'eſt une *faute* ; & lorſqu'il fait le contraire de ce qu'il doit faire, c'eſt un *péché*. La ſeconde, lorſqu'on péche par ignorance, c'eſt une *faute* ; mais lorſqu'on péche avec une pleine connoiſſance, c'eſt un *péché*. Il nous fait obſerver que lorſqu'il eſt dit dans l'Evangile que l'on pratiquera pour la purification ce qui étoit marqué dans la Loi, l'Ecriture ne dit pas que cela ſe fit pour la mere de Jeſus, mais pour Jeſus même, qui voulut être purifié, comme il voulut être batiſé, quoiqu'il fût l'Agneau ſans tache & le Saint des Saints ; que la pauvreté dans laquelle il voulût naître, étoit ſi grande, que ſa ſainte mere le portant au Temple au jour de la Purification, y offrit ſelon la Loi, deux tourterelles, ou deux petits de colombes, qui étoient l'hoſtie marquée pour les pauvres. Il remarque que Dieu, en défendant à un homme d'offrir un bœuf ou une brebis dans le camp, ne lui défend point de tuer ſon bœuf ou ſa brebis pour s'en nourrir, mais pour en offrir des ſacrifices particuliers, ne voulant point que chacun agiſſe comme s'il eût été Prêtre, ni qu'il offrît des victimes en quelque lieu qu'il lui plairoit. Cette Loi, ajoute-t-il, étoit très-utile pour empêcher l'idolâtrie, en commandant qu'aucun ſacrifice ne fût offert à Dieu que dans le Tabernacle, & enſuite dans le Temple, & qu'il lui fût préſenté par les Prêtres établis de Dieu. Comme on pouvoit lui objecter qu'Elie avoit ſacrifié hors du Temple, lorſqu'il fit tomber le feu ſur un Autel qu'il avoit dreſſé, il répond qu'il n'y a que Dieu qui ait autoriſé ces actions extraordinaires : comme ce fût lui ſeul qui autoriſa le ſacrifice d'Abraham. Quand Dieu commande une choſe qui eſt contraire à une Loi qu'il a faite, ce commandement tient lieu de loi, parce qu'étant l'Auteur de la Loi, il s'en peut diſpenſer lui-même quand il lui plaît. Il croit qu'on ne peut ſans pécher, même dans la nouvelle Loi, contrevenir à ce précepte de l'ancienne : *Vous ne vous approcherez point d'une femme qui ſouffre ce qui arrive tous les mois*. Et parce qu'il y eſt dit auſſi : *Vous ne prendrez point la ſœur de votre femme pour la rendre ſa rivale*, & qu'on pouvoit lui objecter que Jacob avoit agi contre cette Loi, il répond qu'elle n'étoit pas faite quand Jacob épouſa Rachel, après avoir épouſé Lia ; que d'ailleurs, Jacob n'épouſa les deux ſœurs que par la tromperie de Laban, qui lui fit épouſer la premiere ſans qu'il le ſçut & contre la promeſſe qu'il lui avoit faite de lui donner la ſeconde ; qu'ainſi Jacob ſe trouva obligé de prendre une ſeconde femme avec la premiere, contre le deſſein qu'il avoit eu

en demandant Rachel, de n'épouser qu'une seule femme. Comment est-il vrai, dit ce Pere, que Moyse sanctifie, puisque c'est Dieu lui-même qui sanctifie? L'un & l'autre est vrai, mais d'une maniere différente. Moyse sanctifie par son ministere, par les signes & les sacremens visibles; mais Dieu sanctifie par sa grace invisible & par l'Esprit saint: sans cette grace invisible, de quoi serviroient les signes visibles? Que servit à Simon le Magicien d'avoir reçu le signe extérieur du Batême, & non la grace & la vertu de ce Sacrement? Les signes extérieurs peuvent changer selon les tems; mais ils ne peuvent rien sans la grace intérieure, qui peut tout elle-même sans ces signes. Il faut néanmoins se bien garder de mépriser les Sacremens visibles, puisque celui qui les mépriseroit, ne pourroit en aucune maniere recevoir la grace invisible. C'est pour cela que saint Pierre batisa Corneille & ceux qui étoient avec lui, encore qu'ils eussent déja reçu le Saint-Esprit, comme il parut en ce qu'ils parloient diverses langues. Cet Apôtre crut que le Sacrement visible leur serviroit beaucoup, quoiqu'ils eussent déja reçu la sanctification invisible.

V. Par les péchés que la Loi ordonne de confesser, saint Augustin entend ceux qui se commettent contre la justice, & où le tort qu'on a fait peut être réparé avec de l'argent, après l'estimation de ce tort. Il enseigne que Moyse, en disant à Dieu: *Il y a six cents mille hommes de pied dans ce peuple, & vous dites, Je leur donnerai de la viande à manger un mois entier*, ne tomba pas dans la défiance, mais qu'il demanda seulement à Dieu la maniere en laquelle il accompliroit la promesse qu'il faisoit de nourrir de chair un mois entier un si grand peuple dans un désert si éloigné de tout secours. Il confirme sa pensée par la réponse que Dieu fit à ce Législateur, dans laquelle il se contenta de l'instruire du prodige qu'il alloit faire, sans lui reprocher en aucune maniere d'avoir manqué de confiance en lui. Il donne un même sens à ces autres paroles: *Pourrons-nous vous faire sortir de l'eau de cette pierre?* Sur celles-ci: *L'homme qui aura péché par orgueil, périra du milieu du peuple;* il dit que le péché qui a tué l'ame, ne peut être remis sans la peine de celui qui l'a commis; & que lorsqu'il est guéri par de dignes fruits d'un sincere repentir, l'affliction de la pénitence en est la peine, quoique ce soit une peine bienheureuse, puisqu'elle devient le salut de l'ame. En expliquant la demande que firent les Ambassadeurs d'Israël au Roi Sehon de leur permettre de passer par son pays, il fait remarquer avec combien de justice & d'équité Dieu vou-

Questions sur les Nombres, p. 527.

loit que son peuple se conduisît dans les guerres qu'il entreprenoit. Car ils n'attaquerent ce Roi des Amorrhéens qu'après qu'il leur eût refusé le passage par ses états, ce qu'il ne pouvoit leur refuser, sans violer l'équité naturelle, & les droits de la societé humaine. Il admire que la passion ou la colere de Balaam ait été si grande, qu'au lieu d'être épouvanté en voyant qu'une ânesse lui parloit, il lui réponde au contraire, comme il auroit répondu à un homme qui lui eût parlé. Ce n'est pas, ajoute ce Pere, que Dieu eût donné en ce moment une ame raisonnable à cette ânesse; mais suppléant par sa puissance au défaut des organes de cet animal, il fit sortir de sa bouche des sons semblables à des paroles humaines, pour réprimer la folie de ce faux Prophéte; figurant peut-être dès-lors ce que saint Paul a dit depuis, que Dieu choisiroit ceux qui paroissent sans raison, pour confondre l'orgueil des sages. Il nous fait envisager les punitions severes que Dieu fit souffrir à ceux qui s'étoient consacrés au culte des idoles, & à ceux qui s'étoient livrés à l'impudicité, comme des peines proportionnées au tems de la Loi & à la dureté de l'esprit des Juifs, & comme des exemples de la justice de Dieu, qui nous font voir quelle horreur nous devons avoir ou des crimes infâmes, ou de l'impiété de l'idolâtrie. Il remarque que le Seigneur commanda à Moyse de mettre sa main sur la tête de Josué, pour nous faire connoître que nul homme, quelque rempli de graces qu'il puisse être, ne doit présumer pouvoir sans la grace de la consécration s'acquitter du ministere de la conduite des peuples. Il demande comment il est dit que les Israélites tuerent les Rois des Madianites avec Balaam, puisqu'il est marqué que celui-ci s'en retourna en sa maison après avoir béni malgré lui le peuple de Dieu? A quoi il répond qu'il s'en retourna non en Mésopotamie d'où il étoit venu, mais en la maison où il demeuroit tant qu'il fut parmi les Madianites.

Questions sur le Deuteronome, p. 555.

VI. Quand on accomplit véritablement ce qui est prescrit par la Loi, on le fait par un motif de charité & non de crainte: cette charité est la grace du nouveau Testament. Il étoit ordonné aux Israélites de tenir les paroles de la Loi suspendues comme un signe dans leurs mains & sur leur front, & de les écrire sur les poteaux & sur les portes de leurs maisons; mais on ne voit nulle part qu'ils aient exécuté ce précepte à la lettre. Ce n'étoit qu'une façon de parler métaphorique dont Moyse se servit pour exprimer avec force l'obligation indispensable où ils étoient de penser souvent à l'observer. Il croit que lorsqu'il leur est pres-

crit d'immoler la Pâque au Seigneur en lui immolant des brebis & des bœufs, cela doit s'entendre des sacrifices que l'on offroit pendant les jours des azymes, & non de la principale immolation pascale, qui ne pouvoit être que de l'Agneau. Comment, dit-il, Ruth, qui étoit Moabite, fût-elle contre la défense de Dieu, associée aux Hébreux, & devint-elle une des tiges d'où le Messie devoit naître selon la chair ? Il répond que l'ordonnance qui défendoit aux Moabites d'entrer jamais dans l'assemblée du Seigneur, ne regardoit que les hommes, & non pas les femmes. Il soutient que ce qu'on laisse à la veuve & à l'orphelin dans les campagnes ou sur des arbres, est tellement à eux, que ceux qui se l'approprient, prennent le bien d'autrui, & ce qui est encore plus criminel, le bien des pauvres. Il s'objecte comment Moyse pouvoit dire aux Israélites, qu'ils avoient vu tous les signes & les prodiges que le Seigneur avoit faits, puisque aussi-tôt ce Législateur ajoute que le Seigneur ne leur avoit point donné des yeux qui pussent voir. Sur quoi il répond qu'ils les avoient vus des yeux du corps, mais non pas des yeux du cœur ; ce qu'il confirme, par ce que Moyse dit au même endroit que Dieu ne leur avoit point donné un cœur qui eût de l'intelligence. Il ajoute, que quoiqu'ils eussent été privés de ce secours de Dieu, ils n'en étoient pas pour cela excusables dans les fautes qu'ils commettoient, parce que les jugemens de Dieu, quoique cachés sont toujours justes. Il compare le pécheur à un malade, & dit qu'il doit se soumettre à Dieu comme à son Médecin, pour être traité par lui selon les regles salutaires de sa discipline toute sainte.

VII. Quoique Dieu ait puni Moyse en ne lui accordant pas comme à Josué d'entrer dans la Terre promise, l'Ecriture ne laissa pas de l'appeller depuis sa mort, serviteur du Seigneur, & de le représenter comme un homme qui s'étoit rendu agréable à Dieu : d'où nous apprenons que Dieu peut bien quelquefois se mettre en colere contre ses bons serviteurs & les punir de quelques peines temporelles, mais qu'alors même il les regarde comme des vases précieux & honorables de sa maison, à qui il doit faire part de l'héritage promis aux Saints. On peut demander si ce fut devant l'Ange, que Josué se prosterna, & si ce fut lui qu'il appella son Seigneur ; ou bien si dans ce moment il n'envisagea pas celui qui lui envoyoit cet Ange, c'est-à-dire, le Seigneur, & si ce ne fût pas devant Dieu qu'il se prosterna pour l'adorer. Saint Augustin semble témoigner que c'est à ce dernier sens qu'on

Questions sur Josué. p. 589.

doit s'attacher, & dire que la frayeur dont Josué fut saisi par la présence de Dieu, le fit jetter par terre pour l'adorer. Ce Pere se forme une objection considérable, comment Dieu pouvoit punir justement le péché d'Achan par la mort de plusieurs personnes qui en étoient innocentes, lui qui avoit établi une Loi par laquelle il défendoit que les peres fussent punis pour les pechés des enfans, ni que les enfans fussent punis pour les péchés de leurs peres. Il la resout en disant que cette Loi étoit faite pour les hommes, à qui il n'étoit pas permis de punir l'un à cause de l'autre, & qui n'avoient droit que de juger chacun selon ses propres mérites; mais que les jugemens de Dieu ne sont point assujettis à cette Loi, qu'il peut étendre les châtimens temporels qu'il exerce sur les hommes, pour leur imprimer une crainte salutaire de sa justice. Au sujet du commandement que Dieu fit à Josué de dresser une embuscade pour surprendre la ville de Haï, ce Pere enseigne que l'on peut sans injustice, employer les stratagêmes de guerre, lorsque la guerre que l'on fait n'est pas en elle-même injuste; qu'ainsi ceux qui ont droit de faire la guerre, doivent avant toute chose, regarder si elle est accompagnée de justice; & qu'au cas qu'elle soit juste, il est très-indifférent pour ce qui regarde la justice, que l'on vainque l'ennemi à force ouverte, ou par stratagême & en usant d'embuscade. Il croit qu'on peut expliquer ce qui est dit des mouches piquantes que Dieu envoya pour exterminer les Amorrhéens & les chasser de leur pays, des aiguillons très-perçans de la crainte dont ces peuples furent saisis & comme piqués très-vivement, qui les faisoient fuir devant Israël: ou bien des esprits répandus invisiblement dans l'air, qui sont appellés dans l'Ecriture les mauvais Anges. Néanmoins il ne s'oppose pas au sentiment de ceux qui entendroient cet endroit à la lettre.

Psal. 77, 43.

Questions sur les Juges, p. 595.

VIII. En expliquant ces paroles du Livre des Juges: *Voici les peuples que le Seigneur laissa vivre pour servir d'exercice & d'instruction aux Israélites, & à tous ceux qui ne connoissoient point les guerres des Chananéens; afin que leurs enfans apprissent après eux à combattre contre leurs ennemis:* Saint Augustin dit que c'étoit l'ordre de la providence, qu'ils fussent ainsi éprouvés & qu'ils apprissent à faire la guerre comme ils le devoient; c'est-à-dire, qu'ils la fissent avec autant de piété & d'obéissance aux ordres de Dieu que leurs peres, qui s'étoient rendus agréables au Seigneur par les guerres mêmes qu'ils avoient faites; non que la guerre soit désirable; mais parce que la piété est louable dans la guerre même. Il paroît persuadé qu'Aod en tuant Eglon Roi de

Moab, ne fit qu'exécuter l'ordre de Dieu, qui l'avoit choisi pour Sauveur de son peuple; mais il ne doute pas que Gedeon n'ait commis un péché en mettant un Ephod dans sa ville d'Ephra, c'est-à-dire, tous les ornemens sacerdotaux destinés aux sacrifices que l'on offroit à Dieu; ce qu'il étoit défendu de faire hors du Tabernacle.

§. V.

Des Notes sur Job, & du Miroir tiré de l'Ecriture.

ON ne peut mettre plus tard qu'en 402, les Notes de saint Augustin sur Job, puisqu'il les place dans le second Livre de ses Rétractions avant son ouvrage contre Petilien, fait vers cette année là. Il les avoit écrites à la marge d'un exemplaire du Livre de Job; d'où quelques particuliers les copierent pour en faire un corps d'ouvrage. D'où vient qu'il dit (*a*) qu'il ne sçait si on doit le lui attribuer, ou à ceux qui ont recueilli ces Notes. Il convient que les plus intelligens peuvent les lire avec plaisir, mais qu'elles n'en feront aucun à ceux qui ont moins de pénétration; parce que non-seulement leur grande briéveté les rend obscures, mais qu'il y en a quelques-unes jointes à des paroles du texte auxquelles elles ne conviennent point. Quand il fit la révision de ses ouvrages, il trouva celui-ci si plein de fautes, qu'il l'eût volontiers supprimé, s'il n'eût été informé que plusieurs d'entre les freres en avoient tiré des copies. Ces Notes peuvent être regardées comme une espece de paraphrase ou d'explication litterale du Livre de Job, que ce Pere éclaircit en beaucoup d'endroits. Il n'explique pas les trois derniers chapitres.

Ce que c'est que les Notes sur Job, vers l'an 402.

II. Il faut mettre beaucoup plus tard l'ouvrage qu'il a intitulé, *Le Miroir*, & le rapporter à l'an 427, puisque selon Possidius, il le composa (*b*) vers le même tems que ses Rétractations, & un peu avant que les Vandales vinssent en Afrique, ce qui arriva en 428. Cassiodore (*c*) dit, qu'on doit lire cet ouvrage avec beaucoup d'attention, & il le regarde comme très-propre à former & à corriger les mœurs. Ce n'est en effet (*d*), qu'un recueil de passages de l'ancien & du nouveau Testament, par lesquels Dieu nous défend ou nous commande quelque chose, non pour nous instruire des vérités que nous devons seulement croire, ou pour nous exercer par des obscurités saintes, mais pour regler notre conduite, par des préceptes simples & sans fi-

Miroir tiré de l'Ecriture, vers l'an 427.

(*a*) Aug. *l.* 2. *Retract. cap.* 13.
(*b*) Possid. *in vit. Aug. cap.* 28.
(*c*) Cassiod. *lib. de inst. div. script. c.* 16.
(*d*) Possid. *Ibid.*

gure. Saint Augustin compofa ce recueil pour les perfonnes qui veulent fervir Dieu, particulierement pour ceux qui ne peuvent pas lire beaucoup; afin qu'ils s'y confideraffent eux-mêmes (*a*), qu'ils viffent en quoi ils obéiffoient ou n'obéiffoient pas à Dieu; quels progrès ils avoient faits dans les bonnes œuvres, & ce qui leur manquoit encore; qu'ainfi ils puffent lui rendre graces du bien qu'ils avoient, & employer avec une piété fidéle, leurs foins & leurs prieres pour le conferver, & travailler à acquérir celui qu'ils n'avoient pas. Pour rendre fon travail plus à la portée du peuple, il n'y fit entrer que les endroits où les préceptes étoient exprimés clairement. Il paroît que ce fut dans le même deffein qu'il ne fe fervit pas de la verfion latine faite fur le grec des Septante qu'il avoit coutume de fuivre lui-même, mais de celle que faint Jerôme avoit faite fur l'hébreu. Il s'étoit même propofé de concilier les paffages de l'Ecriture, qui femblent renfermer quelques contrariétés; mais foit qu'il ait exécuté ce deffein ou non, il n'en eft rien venu jufqu'à nous. Il y a même tout lieu de croire, qu'il en fut empêché par quelqu'autre ouvrage plus preffant, puifque Poffidius n'en dit rien du tout, quoiqu'il ait cru devoir remarquer que faint Auguftin avoit mis une préface à ce Miroir. Il y en a une encore aujourd'hui, qui eft non-feulement de fon ftyle, mais qui a un tel rapport avec ce qu'en dit Poffidius, qu'on ne peut douter qu'elle ne foit de faint Auguftin.

Autre Miroir. III. Les paffages font rangés dans ce recueil, non par ordre de matiere, mais fuivant l'ordre des Livres de l'Ecriture. En quoi il eft différent d'un autre recueil des paffages de l'Ecriture fait par matiere, que le Pere Vignier a fait imprimer fous le nom de faint Auguftin, fur un manufcrit de la main de Théodulphe d'Orleans, c'eft-à-dire, de plus de huit cents ans. Ce recueil eft encore différent de celui de faint Auguftin, en ce qu'il n'y a point de préface, mais fur-tout, parce qu'on y a ramaffé des paffages tant fur les matieres qui regardent la foi, que fur celles des mœurs. Ainfi on ne peut l'attribuer à ce Pere, à moins de dire qu'après avoir donné un recueil des paffages qui renferment des préceptes moraux, il en fit un depuis qui tendoit également à regler la foi & les mœurs par l'autorité de l'Ecriture. Mais outre qu'on ne trouve rien pour appuyer cette conjecture, elle eft fuffifamment détruite par le filence de Poffidius, qui ne parle

(*a*) Aug. *Præf. in fpecul.*

que du seul Miroir où chacun pouvoit voir sur quoi il devoit regler ses mœurs. On a encore publié deux autres Miroirs sous le nom de saint Augustin (a) ; mais on croit que l'un peut être d'Alcuin, & que l'autre qui est intitulé le *Miroir du pécheur*, est d'un Ecrivain du dixiéme ou onziéme siécle. Ce sont là les Traités de saint Augustin sur l'ancien Testament, qui composent la troisiéme partie du troisiéme tome. La seconde renferme les Traités sur le nouveau Testament.

§. VI.

De l'accord des Evangélistes, & du Sermon sur la Montagne.

I. ON brisoit encore les statues des idoles par l'autorité des Loix principales, lorsque saint Augustin commença ses Livres, intitulés *De l'accord des Evangélistes.* Ainsi on ne peut les mettre au plûtôt que vers la fin de l'an 399, auquel les Loix qui ordonnoient expressément de briser ces statues furent publiées & exécutées en Afrique. Car ce Pere convient (b) qu'avant cette Loi il n'avoit pas le pouvoir de les rompre qu'avec le consentement des particuliers à qui elles appartenoient. Il travailla à cet ouvrage sans interruption (c), & quitta même pour cela les Livres de la Trinité qu'il avoit déja commencés ; se pressant de fermer la bouche à ceux qui soutenoient que les Evangélistes étoient contraires l'un à l'autre.

Le Livre de l'accord des Evangélistes, en 399 ou 401. *Lib.* I *de consensu, cap.* 27.

II. Cet Ouvrage est divisé en quatre Livres, dont le dessein général est de montrer qu'il n'y a rien dans les quatre Evangiles qui ne s'accorde. Ce travail lui couta beaucoup, comme il le reconnoît lui-même, & comme il est aisé de le comprendre ; puisque destitué alors de presque tous les secours qu'ont eu ceux qui ont depuis travaillé sur la même matiere, il ne leur a laissé néanmoins que très-peu de choses à ajouter à ses découvertes. Il emploie son premier Livre à combattre ceux qui honorant ou plûtôt feignant d'honorer Jesus Christ comme un homme extrêmement sage, ne vouloient pas toutefois se soumettre à l'Evangile, sous prétexte qu'il n'a pas été écrit par Jesus-Christ même, mais par ses disciples, qui lui ont, disoient-ils, attribué faussement la divinité, l'ont voulu faire passer pour Dieu, quoiqu'il ne le fût pas ; & ont défendu le culte des idoles, quoique Jesus-Christ

Dessein & division de cet Ouvrage, *lib.* 1. *p.* 1, *Tract.* 112 & 117 *in Joan.*

(a) *Tom.* 6 *oper. Aug. in append. p.* 145 & 155.

(b) AUG. *serm.* 6 *de verb. Dom. cap.* 11.

(c) *Lib.* 2 *retract. c.* 16.

ne leur eût point ordonné de le défendre ni de le combattre. Saint Auguſtin établit donc en premier lieu l'autorité des quatre Livres de l'Evangile, en faiſant voir qu'on y trouve l'accompliſſement de ce que la Loi & les Prophétes ont prédit devoir arriver. Enſuite il remarque que des quatre Evangéliſtes, il y en a eu deux du nombre des Apôtres, ſçavoir ſaint Matthieu & ſaint Jean, & deux qui n'en étoient pas, ſaint Marc & ſaint Luc, afin que l'on ne pût dire qu'il y eût quelque différence entre ceux qui avoient vu les actions de Jeſus-Chriſt de leurs propres yeux, & ceux qui les avoient écrites ſur le rapport fidéle des témoins oculaires. Il ajoute, que les ouvrages des autres qui ont entrepris d'écrire l'hiſtoire de Jeſus-Chriſt ou des Apôtres, n'ont pas mérité d'être reçus de l'Egliſe comme des Livres d'une autorité égale à celle des Livres Canoniques, parce que les Auteurs de ces hiſtoires n'étoient pas tels qu'on dût leur ajouter foi, & qu'ils avoient même mêlé dans leurs écrits des fauſſetés & des erreurs contraires à la regle de la Foi Catholique & Apoſtolique. Il croit que les quatre Evangiles ont été écrits ſuivant l'ordre qu'on leur a fait garder dans nos Bibles; que ſaint Matthieu eſt le ſeul qui ait ecrit en hébreu, & les autres en grec; que chaque Evangéliſte a gardé un ordre particulier dans le récit des choſes, & que tous ſans ſe mettre en peine de rien dire qui eût déja été écrit par un autre, a rapporté les choſes en la maniere qu'elles lui avoient été inſpirées; que ſaint Matthieu de même que ſaint Marc, ſe ſont principalement appliqués à rapporter la race royale de Jeſus-Chriſt, & à le repréſenter ſelon la vie humaine qu'il a menée parmi les hommes; que ſaint Luc s'eſt propoſé de faire remarquer ſon Sacerdoce, que c'eſt pour cela qu'il a eu ſoin d'obſerver que la Vierge Marie ſa mere étoit parente d'Eliſabeth qui étoit de la race ſacerdotale, & femme du Prêtre Zachatie; que ſaint Jean s'eſt ſurtout occupé dans ſon Evangile, à nous faire connoître ſa divinité, par laquelle il eſt égal à ſon Pere: en ſorte qu'on peut dire qu'au lieu que les trois autres Evangéliſtes ne ſemblent que converſer avec Jeſus-Chriſt ſur la terre, celui-ci s'éleve juſqu'au ciel, pour y découvrir qu'au commencement étoit le Verbe, que le Verbe étoit avec Dieu, que le Verbe étoit Dieu, & que c'eſt par lui que toutes choſes ont été faites. Il fait l'application de ce qui eſt dit des quatre animaux de l'Apocalypſe, aux quatre Evangéliſtes. Après quoi il dit à ceux qui trouvoient à redire que Jeſus-Chriſt n'eût rien écrit, que quelques-uns d'entre les plus

illustres Philosophes, comme Pithagore & Socrate, en ont usé de même, laissant à leurs disciples le soin de mettre par écrit leur doctrine & leurs instructions. Il demande à ceux qui formoient cette difficulté, pourquoi reconnoissant Jesus-Christ un homme très-sage, sur la réputation qu'il en avoit, ils refusoient de le reconnoître pour Dieu, puisqu'on le croyoit tel dans l'Eglise Catholique répandue dans tout le monde ? Ces personnes ne laissoient pas d'attribuer quelques Livres à Jesus-Christ, mais c'étoient des Livres de Magie. Ils en attribuoient aussi à saint Pierre & à saint Paul, ayant choisi ces deux Apôtres parce qu'ils les croyoient plus amis de Jesus-Christ que les autres, apparemment parce qu'ils les avoient vus peints ensemble en plusieurs endroits avec Jesus-Christ. Mais saint Augustin leur répond, que ces Livres de magie pouvoient être l'ouvrage des ennemis du nom Chrétien, & que la calomnie étoit si visible, que les enfans mêmes que l'on mettoit au rang des Lecteurs la découvroient & s'en mocquoient. Il fait voir que le Sauveur n'a point eu recours aux opérations de magie, pour engager tous les peuples à embrasser sa doctrine ; que celle qu'il a enseignée touchant le culte d'un seul Dieu, est la même qu'ont enseignée les Prophétes, qui ont prédit que le Messie la prêcheroit sur la terre ; qu'elle seroit publiée & reçue dans tout le monde ; qu'en effet, les Romains qui n'avoient refusé d'adorer le seul & vrai Dieu, que parce qu'il défendoit le culte des dieux étrangers, s'étoient entierement soumis à lui ; que si ce Dieu a souffert que les Juifs fussent vaincus à cause de leur prévarication, par des peuples étrangers, il n'a pas été vaincu lui-même, puisqu'il a brisé toutes les idoles, & a fait embrasser son culte par toutes les nations par la prédication de l'Evangile ; que sa divinité est suffisamment établie par ses œuvres merveilleuses & par l'accomplissement des choses qu'il a prédites par ses Prophétes ; que l'on doit penser de même de la doctrine des Apôtres, qui n'ont prêché qu'une doctrine conforme à celle des Prophétes. Il montre qu'on ne peut attribuer à l'établissement du christianisme la décadence des choses humaines, puisqu'il n'a pour but que de réformer les mœurs qui étoient extrêmement dépravées sous le regne du paganisme.

III. Dans le second Livre, saint Augustin examine de suite le texte de l'Evangile selon saint Matthieu, depuis le commencement jusqu'au vingt-sixiéme chapitre, où il est parlé de la Céne que Jesus-Christ fit avec ses disciples ; & comparant les

Livres 2, 3 & 4, p. 27, 99, 151.

trois autres Evangiles avec celui ci, il fait voir qu'ils s'accordent par-tout. Il fait voir la même chose dans le troisiéme Livre qu'il commence au vingt-sixiéme chapitre de saint Matthieu, & qu'il finit par ce qui y est dit de l'apparition de Jesus-Christ aux onze Disciples, c'est à-dire, par le dernier chapitre du même Evangile. Il remarque dans le quatriéme, ce que chacun des Evangélistes a de particulier, & concilie les contrariétés apparentes qui se trouvent quelquefois entre eux.

Sermon de J. C. sur la Montagne, vers l'an 393, p. 165.

IV. Vers l'an 393 ou 394, saint Augustin n'étant encore que Prêtre, fit en deux Livres l'explication du Sermon de Jesus-Christ sur la Montagne, rapporté au cinquiéme, sixiéme & septiéme chapitre de saint Matthieu. C'est ce que l'on voit par son premier Livre des Rétractations, où il parle de cette explication aussi-tôt après la dispute qu'il eût sur la Foi & le Symbole dans le Concile d'Hippone de l'an 393. Dans le premier de ces Livres, il explique la premiere partie du Sermon de Jesus-Christ contenu dans le cinquiéme chapitre de saint Matthieu; & dans le second, le reste de ce Sermon rapporté dans les deux chapitres suivans. On ne sçait pas bien pourquoi il commença par ce Discours ses recherches sur les Evangiles (a), si ce n'est parce qu'il renferme, comme il le dit lui-même, toute la perfection des divins préceptes qui peuvent servir à former un Chrétien.

Difficultés dans ces deux Livres.

V. Un nommé Pollentius lisant ces deux Livres de saint Augustin plusieurs années après, y trouva quelques difficultés sur le divorce, & les proposa au saint Evêque, qui y répondit par le premier Livre des mariages adulteres. Comme il avoit étendu ce qui est dit de la fornication, à tous les crimes qui nous éloignent de Dieu, il retracta cette opinion dans le premier Livre de ses Rétractations (b), avouant qu'elle n'étoit pas bien certaine; mais qu'il n'y avoit point de doute que le divorce ne fut permis pour la fornication proprement dite. Il corrigea aussi ce qu'il avoit dit, que le péché à la mort pour lequel saint Jean ne dit pas qu'il faille prier, étoit l'envie contre son frere, reconnoissant qu'il n'y avoit aucun pécheur en ce monde dont il fallût désesperer, & pour lequel on ne pût prier, si ce n'est celui qui meurt dans le crime. Il retracta encore le terme *l'homme du Seigneur*, dont il s'étoit servi en parlant de Jesus-Christ, se repentant de l'avoir employé, quoiqu'il pût recevoir un bon sens, & qu'il l'eût vu dans quelques Ecrivains Ecclésiastiques. Les

(a) *Lib. 1 Retract. cap. 19.* (b) *Ibid. c. 19.*

autres endroits de ces deux Livres qu'il corrigea dans le premier de ses Rétractations, sont de moindre conséquence. Il y en a deux où il avoit dit qu'il se pouvoit trouver en cette vie des hommes si pacifiques qu'ils ne ressentissent rien de la révolte de la chair contre l'esprit. Il s'explique & dit que cela ne doit s'entendre que de ceux qui en domptant leurs passions, acquierent, non une parfaite tranquillité, mais la plus grande dont cette vie est capable, & que c'est de cette paix dont les Apôtres ont joui.

VI. On y trouve plusieurs instructions très-utiles. La miséricorde, selon ce Pere, est le seul remede qui puisse nous délivrer de tant de maux qui nous font gémir en cette vie. Pardonnons donc à notre prochain comme nous voulons que Dieu nous pardonne. Aidons les autres dans tout ce que nous pouvons, comme nous desirons être aidés dans tout ce que nous ne pouvons point par nous-mêmes : car la miséricorde est promise à ceux qui sont miséricordieux, parce qu'en gens vraîment sages, ils usent du moyen qui leur est le plus salutaire, en donnant à ceux qui ont besoin d'être secourus par eux dans leurs foiblesses, le secours qu'ils esperent eux-mêmes de recevoir d'un plus puissant qu'eux. Quiconque aime encore les délices de ce siécle, & recherche étant chrétien, les commodités, les richesses temporelles, doit se souvenir que notre béatitude est au dedans de nous-mêmes, & qu'au dehors on nous promet des malédictions, des persécutions & des injures : en nous promettant toutefois d'en recevoir la récompense dans les cieux si nous les supportons avec patience. Jesus-Christ en parlant du bien que nous devons faire devant les hommes, ne dit pas seulement, *afin qu'ils voient vos bonnes œuvres ;* mais il ajoute, *& qu'ils en glorifient votre Pere qui est au ciel* ; afin que l'on ne mette pas sa fin derniere dans cette complaisance humaine, mais qu'on la rapporte à Dieu ; c'est-à-dire, qu'on ne veuille plaire aux hommes, qu'afin que Dieu en soit glorifié. Dans ces paroles, *Quiconque se mettra en colere contre son frere*, il y a trois dégrés de faute & de châtiment à remarquer ; l'un qui est le moindre ; l'autre qui est plus considérable ; & le troisiéme qui est le plus grand. Le premier dégré du péché dont Jesus-Christ parle, est de se mettre en colere, & d'entretenir néanmoins ce mouvement dans son cœur, sans le produire au dehors. Le second est de dire quelques paroles qui fassent paroître de l'emportement, & ce dégré de péché est plus grand que celui d'une colere que l'on supprime par le silence. Le troi-

Ce qu'il y a de remarquable.

siéme est lorsqu'on s'emporte jusqu'à dire une injure formelle à son frere, comme seroit de l'appeller fou. Or si Jesus-Christ nous defend de nous fâcher contre notre frere, de lui témoigner du mépris, & de l'outrager de paroles, bien moins nous permet-il de conserver du ressentiment contre lui dans le fond du cœur; en sorte que notre premiere indignation se change en haine. C'est pour cela qu'il nous ordonne qu'étant sur le point de présenter notre don à l'autel, si nous nous souvenons que notre frere a quelque chose contre nous, de laisser là notre don pour nous réconcilier auparavant avec notre frere. Les préceptes de présenter sa joue pour recevoir un second soufflet, de laisser prendre son manteau, & de suivre celui qui nous veut emmener avec lui, doivent être entendus de la disposition intérieure de notre cœur, & non de la pratique. C'est à celui à qui la puissance en a été donnée selon l'ordre établi dans les choses humaines, de réprimer & de châtier le mal; mais il le doit faire dans le même sentiment qu'un pere châtie son enfant lorsqu'il est encore si petit, qu'il ne peut le haïr. Exemple très-propre à nous faire connoître comment l'amour nous peut porter à châtier plûtôt le péché qu'à le laisser impuni; non pas à dessein de rendre misérable par la peine celui que nous châtions; mais plûtôt de le rendre heureux par une correction salutaire. Il est dit dans l'Ecriture: *Donnez à toute personne qui vous demande*; non pas tout ce qu'il
Matth. 5, 42. vous demande, mais ce que vous pouvez justement & honnêtement lui donner; non pas toujours ce qu'il vous demande; car il arriveroit quelquefois que vous lui donneriez quelque chose de meilleur en le corrigeant, lorsqu'il n'a pas raison de vous demander. On ne voit point qu'il ait été commandé au peuple d'Israël de dire à Dieu en priant: *Notre Pere*; car on le leur représentoit seulement comme leur Seigneur, à cause qu'étant sous la Loi de servitude, ils vivoient encore selon la chair. Mais adoptés dans le nouveau Testament au nombre des enfans de Dieu, nous devons reconnoître cette grace dès le commencement de cette priere, en lui disant, *Notre Pere*, nom seul capable d'exciter en nous un grand amour, puisque rien ne doit être si cher à des enfans que leur pere. Les riches, les nobles & les grands du monde sont aussi avertis par ces premieres paroles de l'Oraison Dominicale, de ne point s'enfler d'orgueil au mépris de ceux qui sont pauvres & d'une basse condition, puisqu'ils disent tous ensemble à Dieu, *Notre Pere*, ce qu'ils ne sçauroient dire avec vérité & avec piété, sans recon-

noître qu'ils sont tous freres. Si nous refusons de pardonner à nos freres, lorsque nous demandons à Dieu dans cette priere, de nous pardonner, nous mentons, & notre priere devient inutile. Nous devons toujours interpréter en meilleure part les actions d'autrui, lorsque nous doutons par quel esprit elles ont été faites. Car il y a de la témérité d'en juger, & sur-tout de les condamner. Si la nécessité ou la charité nous engagent à reprendre ou à corriger quelqu'un, nous devons considerer premierement si nous ne sommes jamais tombés dans le vice que nous avons à reprendre, & qu'étant hommes, nous y avons pu tomber. Si nous y avons été autrefois sujets, & que nous nous en soyons retirés, la fragilité humaine qui nous est commune, nous doit porter à reprendre plûtôt par un sentiment de compassion que d'indignation & de haine; en sorte que nous soyons bien assurés de la sincérité de notre intention. Que si nous nous trouvons encore assujettis au même vice, ne nous ingérons point d'en reprendre les autres, mais pleurons & gémissons avec eux; & au lieu de vouloir qu'ils déferent à notre conseil, invitons-les seulement à travailler d'un commun effort à nous corriger. On ne doit user de réprimande que rarement & dans une grande nécessité; & lorsque nous en usons, ce ne doit jamais être pour presser les autres de nous obéïr, mais d'obéïr au Seigneur. Si Jesus-Christ déclare qu'il ne connoît point ceux qui commettent l'iniquité, il s'ensuit qu'il ne connoîtra que celui qui s'exerce dans l'équité & dans la justice.

§. VII.

Des deux Livres de Questions sur quelques endroits de l'Evangile.

I. L'Epoque de ces deux Livres nous est connue non-seulement par le second des Rétractations (*a*), où saint Augustin les met parmi les ouvrages qu'il composa vers l'an 400; mais encore par un endroit de ces Livres mêmes (*b*), où il dit que l'Eglise étant maintenant glorifiée, & le peuple Gentil délivré de la servitude des démons, ceux qui n'ont pas voulu croire en Jesus-Christ, sont contraints de rendre leurs cultes sacrileges aux faux Dieux dans des lieux secrets. Ce qui a visiblement rapport à la Loi par laquelle l'Empereur Honorius défendit en 399,

Question, sur les Evangiles, vers l'an 400. *p.* 242.

(*a*) *Lib. 2 Retract. cap.* 12. (*b*) *Lib. 2 quæst. Evang.* 13.

le culte public des idoles. Saint Augustin ne suivit aucun ordre dans cet ouvrage, pas même celui des Evangiles ; ne s'appliquant qu'à résoudre les difficultés, dans le tems & en la maniere qu'elles lui étoient proposées par une personne qui lisoit l'Evangile. Néanmoins pour la facilité des lecteurs, il donna des titres à toutes les questions qu'on lui avoit faites, & qu'il avoit éclaircies. Les quarante-sept premieres, qui sont sur divers endroits de l'Evangile selon saint Matthieu, composent le premier Livre. Le second en contient cinquante & une sur saint Luc. On peut y remarquer que suivant ce Pere, la sainteté & la justice ne consistent ni dans le manger ni dans l'abstinence, mais dans la disposition de l'esprit, à supporter la pauvreté, & dans l'usage moderé des biens de la terre ; qu'il ne faut pas tant prendre garde à la quantité ou à la qualité des viandes qu'une personne prend selon qu'il convient ou à sa condition ou à sa santé, qu'à la facilité avec laquelle il sçait s'en passer quand il est à propos ou nécessaire ; que le jeûne général consiste à s'abstenir, non-seulement de la convoitise des viandes, mais généralement de toutes les joies des plaisirs du monde.

Dix-sept Questions sur S. Matthieu supposées à S. Augustin, p. 275.

II. A la suite de ces Questions, on en a imprimé dix-sept autres sur saint Matthieu, dont le style a beaucoup de ressemblance avec celui de saint Augustin. Elles sont même citées sous son nom dans le quatriéme Livre des Commentaires de Rhaban Maur sur cet Evangile, & dans un manuscrit de la Table des Ouvrages de saint Augustin, par Possidius. Mais il n'en est rien dit dans les meilleurs manuscrits de cette Table, ni dans les recueils de l'Abbé Eugypius, Auteur du sixiéme siécle, qui cite toutefois divers endroits des deux Livres précédens. Saint Augustin n'en dit rien non plus dans ses Rétractations ; & ce qui semble ne laisser aucun doute sur la supposition de cet ouvrage, c'est que l'Auteur explique (*a*) de la vie qu'on ne doit point, dit-il, ôter aux méchans, la parabole des zizanies ; au lieu que saint Augustin soutient (*b*) avec saint Cyprien qu'on doit l'entendre de l'Eglise, où les méchans sont mêlés avec les bons ; c'est en ce sens que ce saint Evêque l'a toujours expliqué, sur-tout depuis la Conférence de Carthage où les Donatistes avancerent qu'elle signifioit le monde & non pas l'Eglise.

(*a*) Aug. *l. post. collat. contra Donatist. c.* 8, & *in Actis collat. part.* 3 *c.* 258 & 265.
(*b*) *Quæst.* 12, *num.* 2, *p.* 281.

§. VIII.

Des Traités sur l'Evangile & l'Epître de saint Jean.

I. CE fut au plûtôt en 416 ou 417, que saint Augustin commença à expliquer l'Evangile & la premiere Epître de saint Jean, puisque dans le cent vingt-uniéme Traité, il parle de la révélation du corps de saint Etienne, arrivée sur la fin de l'an 415, comme déja connue presque de toute la terre, par l'histoire que le Prêtre Lucien en avoit faite. L'explication de l'Evangile selon saint Jean est distribuée en 124 Traités, dont Possidius dit (*a*), que l'on faisoit six volumes. Ils sont en forme d'Homélie. On lit dans divers manuscrits (*b*), qu'on les écrivoit pendant que saint Augustin les prononçoit devant le peuple, & qu'après cela il les revoyoit, & les mettoit en l'état où ils sont aujourd'hui. C'est ce qu'il dit lui-même assez clairement dans un de ses Livres sur la Trinité (*c*). Il faisoit ses Homélies tous les jours de la semaine sans distinction, lorsqu'il en avoit le loisir. La premiere fut faite un Dimanche, & la seconde un Lundi. La 46 fut aussi faite un Dimanche; & la 45, le Samedi. Les 34, 35, 36 & 37 furent prononcées en des jours consécutifs, comme on le voit par les fins & les commencemens de chacune. Les 19, 20, 21, 22 & 23, furent aussi faites en cinq jours de suite. Mais on voit par la huitiéme, qu'il avoit passé un jour sans expliquer le même Evangile, à cause de quelques nécessités.

Traités sur l'Evangile de S. Jean, en 416.

II. Il avoit coutume de faire lire dans l'office du jour, l'endroit qu'il vouloit expliquer, & il tâchoit de donner l'explication de tout ce qu'on avoit lu. Mais lorsqu'elle le conduisoit trop loin, il remettoit à un autre jour ce qu'il n'avoit pu expliquer, & faisoit alors relire dans l'office le même endroit de l'Evangile qui étoit resté sans explication. On voit par la sixiéme Homélie ou Traité, qu'il commença dès l'hyver à expliquer cet Evangile, puisqu'il y dit qu'il avoit appréhendé que le froid n'empêchât le peuple de venir à l'Eglise. Il dit dans la dixiéme que la fête de la Passion, & celle de la Résurrection approchoit, & dans l'onziéme qu'il étoit tems d'exhorter ceux qui étoient encore Catéchumenes.

Sa méthode dans ces explications.

Tract. 46.

(*a*) Possid. *in indic. Aug. c. 6.*
(*b*) *Tom. 3 oper. Aug. p. 287.*
(*c*) *Lib. 15 de Trin. c. 27.*

Il interrompt ses explications.

III. Il semble dire dans le commencement de la treiziéme qu'il avoit discontinué depuis assez long-tems l'explication de l'Evangile selon saint Jean; & en effet, c'étoit l'usage pendant la fête & l'octave de Pâque, de lire l'histoire de la résurrection suivant qu'elle est rapportée par les quatre Evangélistes. Ne pouvant donc continuer à expliquer celui de saint Jean, il chercha quelqu'autre Livre de l'Ecriture qu'il pût expliquer tout entier dans la semaine; & pour s'éloigner moins de celui dont il avoit commencé l'explication, il prit la premiere Epître du même Apôtre, sur laquelle il fit une Homélie tous les jours de la semaine de Pâque, au moins jusqu'au Vendredi. Mais n'ayant pu l'expliquer toute entiere en si peu de tems, il remit le reste à quelqu'autre jour de fête, & fit en tout dix Homélies sur cette Epître. Après les avoir achevées, il reprit l'Evangile de saint Jean. Il n'en étoit encore qu'à la vingt-septiéme Homélie le jour de la fête de saint Laurent. Ce qui marque ce semble, qu'il avoit été obligé de s'absenter pour quelques voyages.

Tract. 1 in Ep. Joan.

Tract. 6 in Epist. Joan.

Tract. 9.

Tract. 27 in Epist. Joan.

IV. Saint Augustin cite lui-même sa quatre-vingt dix-neuviéme Homelie sur S. Jean (*a*). La soixante-dix-huitiéme est citée deux fois par S. Leon (*b*), & une fois par Théodoret. Cassien rapporte un endroit de la seconde (*c*); & on en trouve plusieurs dans saint Fulgence, tirés de la quatorziéme & de la vingt deuxiéme. L'Abbé Eugypius, Bede & Alcuin, de même que Florus, ont rapporté un grand nombre de passages de ces Homelies. Il en est parlé dans Cassiodore avec beaucoup d'estime (*d*); ce Pere loue sur-tout la maniere admirable dont S. Augustin a parlé de la Charité dans ses dix Homelies sur l'Epître de saint Jean.

Préface sur ces Homélies ou Traités.

V. On trouve à la tête de ces Homelies une Préface qu'on ne croit pas être de saint Augustin, tant parce qu'elle n'est pas de son style, qu'à cause qu'elle ne lui est attribuée dans aucun Manuscrit. Elle se lit presque dans les mêmes termes dans les explications que Bede & Alcuin ont données de l'Evangile de S. Jean. L'Auteur y fait l'éloge de cet Evangéliste, & remarque qu'il s'est appliqué à rapporter les faits que saint Matthieu, saint Marc & saint Luc avoient passés sous silence, particulierement à nous apprendre ce qui regarde la divinité de Jesus-Christ.

Quel en est le dessein.

VI. Quoique saint Augustin dans ses Homelies sur saint Jean,

(*a*) Aug. *l.* 15 *de Trinit. c.* 29.
(*b*) Leo, *Epist.* 134, *ad Leon. August.* *Theodor. dial.* 2, *p.* 108.
(*c*) Cassian. *l.* 7 *de Incarn. c.* 27. Fulg. *Epist.* 14. *Quæst.* 2 & 3.
(*d*) Cassiod. *instit. cap.* 7.

s'applique

s'applique sur-tout à y éclaircir les Mysteres de notre Religion, & à y établir divers principes pour le reglement de nos mœurs, il ne laisse échaper presque aucune occasion de combattre les Hérésies qui faisoient encore de son tems quelques ravages dans l'Eglise. Il le fait même quelquefois en s'éloignant un peu de son sujet; mais il y revient aussi-tôt. Il y attaque principalement les Ariens, les Manichéens, les Donatistes & les Pélagiens.

Il combat les Ariens.

Tract. 1 in Joan.

VII. Voici sa reflexion sur le commencement de l'Evangile de saint Jean: » Comment le Verbe de Dieu peut-il avoir été » fait, puisque c'est par lui que Dieu a fait toutes choses? Si le » Verbe de Dieu a été fait, par quel autre Verbe a-t-il été fait? » Si vous dites qu'il y a un autre Verbe, par qui le Verbe a été » fait; je dis que cet autre Verbe est le Fils unique de Dieu. » Que si vous avouez qu'il n'y a point d'autre Verbe par lequel » celui-ci ait été fait, avouez donc aussi que le Verbe par lequel » toutes choses ont été faites, n'a pas été fait lui-même. Car » celui par qui tout a été fait, ne peut être mis au nombre des » choses qui ont été faites. » Les Ariens pour montrer que le Fils n'étoit point égal à son Pere, mais qu'il lui étoit inferieur, & qu'il avoit été tel de toute éternité, se servoient d'un passage de saint Jean où Jesus-Christ dit que le Fils ne peut agir par lui-même, & qu'il ne fait que ce qu'il voit faire au Pere. Saint Augustin leur répond que Jesus-Christ ne voulant pas nous donner occasion de croire que le Pere fît des ouvrages différens de ceux de son Fils, & que le Fils en fît de semblables sur le modele de ceux qu'il voit faire au Pere, prévient cet inconvénient en disant aussi-tôt après: *Tout ce que fait le Pere, le Fils le fait aussi.* Il ne dit pas que quand le Pere a fait quelque chose, le Fils en fait quelque autre semblable; mais que tout ce que fait le Pere, le Fils le fait aussi. D'où il suit que ce que le Pere fait, il le fait par le Fils, & qu'ainsi les œuvres du Pere & du Fils ne sont point des œuvres distinctes qui soient seulement semblables les unes aux autres, mais les mêmes œuvres, & faites de la même maniere. Comment donc peut-on s'imaginer qu'il y ait la moindre différence entre le Pere & le Fils, & que le Fils ne lui soit pas égal? Lorsque Jesus-Christ ajoute: *Je ne suis pas seul, & mon Pere qui m'a envoyé, est avec moi*, il nous apprend que le Pere & le Fils sont deux personnes? Mais en disant ailleurs: *Mon Pere & moi nous ne sommes qu'une même chose*, il établit une parfaite égalité entre le Pere & le Fils, & nous garantit de l'Hérésie Arienne. Car si le Pere & le Fils sont une même chose,

Tract. 18 in Joan.

Joan. 5, 19.

Joan. 8, 16.

Joan. 10, 30.

il s'ensuit nécessairement qu'ils ne sont dissemblables en rien: autrement cette expression ne leur conviendroit pas. Il nous munit même par le même passage, contre l'Hérésie des Sabelliens, en disant, *nous sommes une même chose*, puisque parlant ainsi en pluriel, il faut de nécessité que le Pere & le Fils soient deux; le terme *sommes*, ne pouvant convenir à une seule personne. Le Pere est plus grand que le Fils, objectoient encore les Ariens, puisqu'il est écrit que c'est le Pere qui glorifie le Fils. Mais il n'y a qu'à leur répondre, dit saint Augustin, que dans un autre endroit de l'Evangile le Fils dit aussi qu'il glorifie son Pere. Si donc le Fils glorifie le Pere, de même que le Pere glorifie le Fils, il faut reconnoître l'égalité qui est entre le Pere & le Fils. De ce que Jesus-Christ dit en saint Jean: *Ce que je vous dis, je ne vous le dis pas de moi-même: mais mon Pere qui demeure en moi, fait lui-même les œuvres que je fais*, les Ariens inferoient que le Fils n'est pas égal au Pere; & les Sabelliens, que le Pere & le Fils ne sont qu'une même personne. Saint Augustin dit aux premiers que si ces paroles de Jesus-Christ leur font douter de l'égalité du Fils avec le Pere, comme si le Fils ne faisoit pas ce qu'il vouloit, ils écoutent ce que ce même Fils dit ailleurs en parlant de son pouvoir: *Comme le Pere ressuscite les morts & leur donne la vie, de même le Fils donne la vie à ceux à qui il la veut donner.* Il dit aux Sabelliens que s'ils font attention à cet autre endroit de l'Evangile: *Tout ce que le Pere fait, le Fils le fait aussi*, ils verront que ce n'est pas une seule personne, qui fait deux fois une même chose, mais deux personnes différentes qui la font. Néanmoins parce que de ces deux personnes il y en a une qui vient de l'autre, le Fils du Pere, le Fils dit: *Ce que je dis, je ne le dis pas de moi-même*, parce qu'en effet il n'est pas de lui-même, mais du Pere de qui il est né. Et c'est aussi pour cela qu'il dit que c'est le Pere qui demeure en lui, qui fait lui-même les œuvres qu'il fait; parce que le Pere qui fait toutes choses par lui & avec lui, est par lui-même, & n'est pas né d'un autre comme le Fils.

Tract. 43. — *Jean. 8, 54.* — *Jean. 17, 4.* — *Joan. 14, 10.* — *Jean. 5, 21.*

Il y combat les Manichéens.

Tract. 1 in Jean.

VIII. Y a-t-il rien de plus noble que l'Ange parmi les créatures, & rien de plus méprisable que le ver? Cependant le même qui a créé l'Ange, a créé aussi le ver, l'un pour le louer dans le Ciel, & l'autre pour ramper sur la terre; en sorte que toutes les créatures, sans en excepter aucunes, les grandes & les petites, celles qui sont au plus haut des Cieux, celles qui sont au centre de la terre, tout ce qui est esprit, tout ce qui est corps, tout ce qui

a quelque forme, quelque assemblage & convenance de parties entre elles, enfin toute substance qui peut être pesée, nombrée & mesurée, a été faite par celui duquel il est dit, *Qu'il a disposé toute chose avec mesure, avec nombre & avec poids*. Que personne donc ne prenne occasion de vous tromper, dit saint Augustin, lorsqu'il vous voit importuné des mouches, c'est un artifice dont le Démon se sert quelquefois avec succès, comme il est arrivé depuis peu à je ne sçai quel Catholique, qui étant importuné des mouches, tomba entre les mains d'un Manichéen, à qui contant son chagrin contre ces insectes, cet Hérétique lui demanda d'abord, qui il en croyoit Auteur? Comme il en étoit fort ennuié & les haïssoit beaucoup, il n'osa pas dire que ce fût Dieu. Le Manichéen le pressant, lui dit, qui pensez-vous donc qui les a faites, si ce n'est point Dieu? Je pense, répondit ce malheureux dans son chagrin, que c'est le Diable qui les a formées. Si elles sont l'ouvrage du Diable, continua le Manichéen, comme vous venez de l'avouer avec beaucoup de raison, de qui croyez-vous qu'est l'abeille, qui est un peu plus grosse que la mouche? Le Catholique venant d'avancer que Dieu n'avoit pas fait la mouche, n'osa dire qu'il eût créé l'abeille, à cause du peu de difference qu'il y a de l'une à l'autre. De l'abeille il le conduisit à la sauterelle; de la sauterelle au lézard; du lézard aux oiseaux; des oiseaux aux plus petites bêtes à quatre pieds, de-là au bœuf, du bœuf à l'éléphant; & enfin de l'éléphant à l'homme; tâchant de persuader à ce Catholique que Dieu n'avoit pas fait l'homme. Ce Pere rapporte tout ce détail pour apprendre aux Fideles à tenir avec soin leurs oreilles fermées aux séductions de l'ennemi; & afin qu'ils soient toujours persuadés que c'est Dieu qui a fait toutes choses, qui les a rangées comme elles sont; & que s'il s'en trouvent qui nous incommodent, c'est parce que nous avons offensé le Dieu qui les a créées. Les Manichéens abusoient de ces paroles du Sauveur aux Juifs: *Vous êtes les enfans du Diable*, pour favoriser leur Hérésie, & pour établir leur prétendue nature du mal. Saint Augustin leur fait voir que rien de ce que Dieu a fait ne peut être mauvais; & que si quelque chose le devient à l'égard de l'homme, c'est parce qu'il s'est fait méchant lui même. Par où donc, direz-vous, les Juifs étoient-ils enfans du Diable, s'ils ne l'étoient pas par leur nature? Ils étoient ses enfans parce qu'ils l'imitoient. Par une semblable raison le Prophéte Ezéchiel parlant aux Juifs, leur dit: *Les Amorrhéens sont vos peres, & les Céthéennes seront vos meres*: non que les

Sap. 11, 21.

Joan. 8, 44.

Tract. 42 in Joan.

Ezech. 16, 3.

Juifs fussent de la race des Amorrhéens, ni de celle des Céthéens; mais parce qu'ils imitoient les crimes de ces deux Nations extrêmement impies. Saint Augustin croit que l'origine du Diable n'est point différente de celle des bons Anges; qu'ils viennent les uns & les autres du même principe qui les a créés; mais que les bons Anges ont mérité par leur obéïssance de demeurer dans l'état bienheureux où ils avoient été créés; au lieu que le Diable en est déchu, & que d'Ange qu'il étoit, il est devenu démon par sa désobéïssance & par son orgueil. C'étoit encore une erreur des Manichéens de croire que le Fils de Dieu est ce Soleil qui est vû des yeux du corps par les bêtes aussi-bien que par les hommes. Mais la Foi orthodoxe de l'Eglise Catholique rejette cette imagination fausse, qu'elle regarde comme une doctrine diabolique. Non, Jesus-Christ n'est point ce Soleil qui a été fait; il est le Créateur, par lequel le Soleil a eté fait. *Tout a été fait par lui, & rien n'a été fait sans lui.* Ces Hérétiques avoient un grand nombre de cérémonies aussi impies que superstitieuses sur lesquelles ils avoient bâti leur Religion. Ils faisoient profession, contre la défense de l'Eglise, de deviner l'avenir par l'inspection des entrailles des animaux qu'ils éventroient, par les cris & le vol des oiseaux, & par un grand nombre d'autres signes bizares que le démon leur fournissoit, & dont ils rebattoient sans cesse les oreilles de ceux qu'ils avoient séduits, ou qu'ils vouloient séduire. C'est d'eux dont l'Apôtre a dit qu'il viendra un tems que les hommes ne pourront plus souffrir la saine doctrine, & que fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des contes & à des fables.

Tract. 34 in Joan. — *Joan. 1, 3.* — *Tract. 97 in Joan.* — *2 Timoth. 4, 3.*

Il y combat les Donatistes

IX. Le même Pere fait voir dans ses Traités sur saint Jean, combien étoit grande l'absurdité des Donatistes de vouloir resserrer l'Eglise Catholique dans un petit coin de l'Afrique, tandis que nous lisons dans l'Ecriture que Jesus-Christ qui en est le Chef & l'Epoux, est une *Victime de propitiation pour nos péchés, & non seulement pour nos péchés, mais aussi pour ceux de tout le monde.* Lorsqu'ils entendent chanter parmi eux l'endroit du Pseaume où il est dit: *Levez-vous, ô Dieu! venez juger la terre; car vous posséderez toutes les Nations;* peuvent-ils ne pas voir par-là qu'ils sont exclus de l'héritage du Seigneur, n'ayant pas de communion avec l'Eglise qui est répandue dans toutes les Nations; car il n'y a qu'une véritable Eglise; rien ne peut donner atteinte à son intégrité; & elle demeure toujours telle qu'elle doit être.

Tract. 1 in 1 Joan. — *1 Joan. 2, 2.* — *Psalm. 81, 8.* — *Tract. 9, 10 in Joan.*

Il y combat les Pélagiens.

X. Saint Augustin trouve un grand éloge de la grace, & une

vérité qui inſtruit ceux qui ont un cœur humble, & qui ferme la bouche aux ſuperbes, dans ces paroles de Jesus-Chriſt : *Comme la branche de la vigne ne ſçauroit porter du fruit d'elle-même, ſi elle ne demeure attachée au ſep, ainſi vous n'en pourrez porter aucun, ſi vous ne demeurez en moi.* Il y trouve en même-tems la condamnation de ceux qui ſe ſçachant bon gré à eux-mêmes du bien qu'ils font, croient que le ſecours de Dieu ne leur eſt pas néceſſaire pour faire de bonnes œuvres. C'étoient les Pélagiens. Ils avouoient ſans peine que c'étoit Dieu qui les avoit faits hommes ; mais c'eſt nous-mêmes, diſoient-ils, qui nous ſommes faits juſtes, & nous ne le devons qu'à nous-mêmes. Que dites-vous là, miſérables ? leur répond S. Auguſtin : pourquoi vous trompez-vous ainſi vous-mêmes, & précipitez-vous le libre-arbitre, à force de le vouloir élever ? Il tombe de cette élévation ruineuſe où votre préſomption le porte ; & votre vanité eſt comme un vuide, à travers de quoi il paſſe pour s'abîmer & pour couler à fond. Faites reflexion à ce que Jesus-Chriſt continue de dire ſur ce ſujet : *Je ſuis le ſep de la vigne, & vous en êtes les branches ; celui qui demeure en moi & en qui je demeure, porte beaucoup de fruits ; car vous ne pouvez rien faire ſans moi.* De peur que quelqu'un ne fût tenté de croire que ſi la branche du ſep ne pouvoit pas porter beaucoup de fruits par elle-même, du moins pouvoit-elle en porter un peu, Jesus-Chriſt dit nettement, *Vous ne pouvez rien faire ſans moi.* Or on ne peut porter ni peu ni beaucoup de fruits ſans celui ſans qui l'on ne peut rien faire. Voici comment le même Pere explique ces autres paroles de Jesus-Chriſt : *Ce n'eſt pas vous qui m'avez choiſi, mais c'eſt moi qui vous ai choiſis ;* parleroit-il de la ſorte, ſi ſa miſericorde ne nous avoit prévenus ? C'eſt ici qu'échouent les vains raiſonnemens de ceux qui prennent le parti de la preſcience de Dieu, contre la grace de Jesus-Chriſt, en diſant que ſi Dieu nous a choiſis avant la création du monde, c'eſt parce qu'il a prévû que nous ſerions bons, & non point parce qu'il a prévû qu'il nous rendroit bons. Ce n'eſt point-là ce que veut dire celui qui dit : *Ce n'eſt pas vous qui m'avez choiſi :* car s'il nous avoit choiſis pour avoir prévû que nous ſerions bons, il s'enſuivroit qu'il auroit auſſi prévû que nous devions le choiſir les premiers ; puiſque ſans cela nous ne pouvions être bons ; à moins qu'il ne ſe trouve quelqu'un qui oſe dire qu'un homme peut être bon ſans choiſir le bien, & le préferer au mal. Qu'a donc trouvé Jesus-Chriſt en ceux qu'il a choiſis, qui l'ait obligé à les choiſir ? Ils n'ont pas été choiſis,

Joan. 15, 4.

Joan. 15, 5.

Tract. 86 in Joan.

parce qu'ils étoient bons, puisqu'ils ne sont devenus bons que parce qu'il les a choisis. Autrement la grace ne seroit plus une grace, si l'on prétend qu'elle a été précédée par les merites. Il confirme cette doctrine par ce passage de l'Apôtre dans l'Epître aux Romains : *Dieu a sauvé en ce tems, selon l'élection de sa grace, un petit nombre qu'il s'est réservé. Que si c'est par grace, ce n'est donc plus par les œuvres ; autrement la grace ne seroit plus grace.*

Rom. 15, 5, 6.

Il combat les Philosophes. *Tract. 2 in Joan. Rom. 0, 21.*

XI. Il y a eu des Philosophes qui ont tâché de parvenir à la connoissance du Créateur par celle des créatures, comme cela se peut faire, selon que le dit l'Apôtre dans son Epître aux Romains. Ils ont bien vû où il falloit aller : mais l'ingratitude avec laquelle ils se sont attribué à eux-mêmes cette connoissance qu'ils tenoient de Dieu, les a rendus superbes, & l'orgueil leur a fait perdre ce qu'ils avoient acquis de connoissances, en les jettant dans un si grand excès d'aveuglement, qu'ils ont préferé les Idoles au vrai Dieu. Mais ils ne sont tombés dans cet abîme qu'après avoir été comme écrasés sous le poids de leur orgueil, qui faisoit qu'ils se regardoient comme les Sages du monde. On voit par leurs Livres qu'ils ont connu, comme saint Jean l'a dit, que toutes choses avoient été faites par le Verbe. Ils paroissent même avoir connu que Dieu avoit un Fils unique Créateur de toutes choses. Ils ont pu entrevoir de loin celui qui est ; mais ils n'ont pu entrer dans l'humilité de Jesus-Christ, & n'ont eu que du mépris pour sa Croix, quoique ce fût le vaisseau nécessaire pour les conduire avec sûreté à ce qu'ils appercevoient de si loin. Ayez donc, leur dit saint Augustin, recours à la Croix de Jesus-Christ ; croyez fermement qu'il y a été attaché pour vous ; & vous pourrez par ce moyen arriver au port. Il a été crucifié pour vous, afin de vous apprendre à être humble. Le même Pere dit aux Chrétiens qu'ils portent tous la marque de Jesus-Christ, c'est-à-dire, la Croix sur leur front, mais qu'elle fera la confusion de ceux qui ne l'ont pas dans le cœur. Il est vrai que les Mages ont appris sa Naissance par une étoile créée exprès dans le Ciel ; mais c'est sa Croix, & non point cette étoile qu'il a voulu que les Chrétiens portassent pour sa marque. Il a voulu relever sa gloire par le même endroit par lequel il s'est humilié ; & il a fait trouver aux humbles leur élévation dans ses abbaissemens.

Tract. 3 in Joan.

Conduite de l'Eglise envers les Hérétiques.

XII. Ce que dit saint Augustin de la conduite de l'Eglise envers les Donatistes, est remarquable, parce qu'on en peut

faire aiſément l'application aux autres Hérétiques ou Schiſmatiques. Pourquoi nous preſſez-vous, diſoient-ils, de paſſer parmi vous, ſi nous ſommes mechans? C'eſt afin que vous deveniez bons; car ſi vous étiez déja bons, nous ne vous chercherions pas comme des brebis égarées; vous ſeriez tout retrouvés. Celui qui eſt bon, eſt tout retrouvé; mais celui qui eſt méchant comme il eſt dans l'égarement, a beſoin qu'on le cherche; c'eſt pour cela que nous vous cherchons. Revenez-donc dans l'Arche. J'ai déja le Batême, me direz-vous? Mais à quoi vous ſert-il, après ce que dit l'Apôtre: *Quand j'aurois le don de Prophétie, que je pénétrerois tous les Myſteres, & que j'aurois toute la foi poſſible & capable de tranſporter les montagnes: ſi je n'ai la Charité, je ne ſuis rien.* Dès que nous verrons en vous le fruit de l'olivier, c'eſt-à-dire, la charité, nous vous verrons bien-tôt rentrer dans l'Arche. Vous direz peut-être; outre la Foi & le vrai Batême, on trouve encore dans ma communion la ſouffrance des perſécutions? Mais eſt-ce pour Jeſus-Chriſt que vous ſouffrez ces perſécutions? N'eſt-ce pas pour conſerver les dignités que vous avez dans l'Egliſe? N'eſt-ce pas auſſi pour en tirer de la vanité que vous vous vantez de faire de grandes aumônes, de donner libéralement aux pauvres, d'être expoſés à de mauvais traitemens? N'eſt-ce pas pour Donat, & non point pour Jeſus-Chriſt que vous les endurez? Faites donc moins de fonds ſur vos prétendues perſécutions, & plus d'attention ſur celui pour qui vous vous y expoſez. Car s'il ſe trouve que ce ne ſoit pas pour Jeſus-Chriſt, mais pour Donat, vous ſouffrez pour un ſuperbe, & vous ne gémiſſez pas avec la colombe. Donat n'étoit point l'ami de l'Epoux; s'il l'avoit été, il en auroit cherché la gloire, & non la ſienne propre. Les Martyrs de Jeſus-Chriſt qui ont ſouffert pour ſon nom durant les perſécutions de l'Egliſe, l'ont fait avec charité; ainſi leurs ſouffrances leur ont été utiles; mais ceux du parti de Donat ſouffrent par orgueil & par une enflure de cœur, qui les portent à être leurs propres perſécuteurs. Revenez-donc à la colombe, afin d'y trouver la charité. Vous me direz que vous avez parmi vous des Martyrs. Mais quels Martyrs? Comme ils n'appartiennent point à la colombe, ils ont inutilemnent tenté de voler juſqu'au trou de la pierre pour s'y refugier. Les Donatiſtes ſe plaignoient qu'on leur avoit enlevé un fonds de terre qui appartenoit, diſoient ils, à l'Egliſe dont Fauſtin étoit Evêque. Mais ils ſont bien hardis, répond ſaint Auguſtin, d'appeller l'Egliſe, une ſociété ſchiſmatique gouvernée par Fauſtin. Qu'ils

Ce qu'on doit penſer de leurs Martyrs, *Tract. 6 in Joan.*

1 *Cor.* 12, 31.

disent donc, au parti de Faustin, & non pas à l'Eglise de Faustin. Il n'y a que la Colombe seule qui soit en droit d'être appellée l'Eglise : qu'ils cessent de se recrier injustement comme ils font, sur nos prétendues usurpations. Nous n'avons ni pris, ni mangé leurs héritages ; ce n'est pas à nous qu'ils ont été donnés : c'est à l'Eglise. Il s'agit de sçavoir quelle est cette Eglise, & de les lui laisser posseder en paix. Mais de quel droit possedoient-ils les terres qu'ils se plaignent leur avoir eté ôtées? Etoit-ce de droit divin, ou de droit humain ? Le premier de ces droits est établi dans les Ecritures-Saintes ; & l'autre par les Loix des Princes. Personne ne peut rien posseder légitimement que par l'un ou l'autre de ces deux titres. Ils ne peuvent pas répondre que c'est de droit divin que ces fonds leur appartenoient ; puisque les choses nécessaires à l'usage de l'un appartiennent par cet endroit également à tous les hommes ; Dieu ayant pétri du même limon les pauvres & les riches, les uns & les autres habitans sur la même terre ; & cette terre avec ce qu'elle contient étant au Seigneur. C'est donc le droit humain qui a reglé la portion de ces sortes de choses que chacun doit posseder en propre ; & c'est le seul titre sur quoi nous pouvons nous fonder pour dire avec justice : Cette maison est à moi, ce fonds de terre est à moi, cet esclave est à moi. Or ce droit humain est uniquement fonde sur les Loix des Princes ; parce que Dieu se sert d'eux pour donner de ces sortes de Loix aux hommes. Il faut donc de deux choses l'une, ou anéantir la puissance des Loix des Princes, auquel cas il ne reste plus de titre à personne, par lequel il puisse dire, Ce fonds de terre est à moi ; ou il faut y obéïr comme à la regle certaine qui maintient chacun dans la possession de ce qui est à lui ; & en ce cas, au lieu de vous plaindre vous aurez sujet de vous réjouïr, quand il ne resteroit qu'un seul jardin à vos prétendues Eglises, & de reconnoître que vous le devez à la douceur de la Colombe, ne tenant qu'à elle de vous le faire ôter ; puisqu'il y a des Loix des Empereurs par lesquelles il est expressément défendu à ceux qui étant hors de l'Eglise Catholique, ne laissent pas de se parer du nom de Chrétien, de rien posseder au nom de leurs prétendues Eglises.

Comment se doit faire la correction fraternelle. *Tract.* 10.

XIII. Parmi un grand nombre d'instructions morales répandues dans les Traités de saint Augustin sur saint Jean, nous remarquerons celles-ci. Quand vous voyez dans la Maison de Dieu quelque chose de déréglé, si c'est un ami, avertissez-le doucement ; si c'est votre femme, corrigez-la sévérement ; si c'est un serviteur

ſerviteur ou une ſervante, réprimez-les par un châtiment rigoureux; faites tout ce que vous pourrez ſelon l'état où vous vous trouvez, & vous accomplirez cette parole de l'Ecriture : *Le zele pour votre Maiſon m'a conſumé* ; mais ne ſoyez pas froid, lâche & indolent, ne regardant que vous ſeul, & comme ſi vous n'aviez point d'intérêt à guérir les péchés d'autrui.

XIV. Jeſus-Chriſt voyoit de deſſus la Croix où il étoit attaché, quelques-uns de ceux qui lui appartenoient parmi le grand nombre des autres qui ne lui appartenoient pas. Il demandoit pardon à ſon Pere pour les premiers dans le tems même qu'il en recevoit une ſi ſanglante injure ; ne conſiderant pas qu'ils le faiſoient mourir, mais ſeulement qu'il mouroit pour eux. Ce fut un grand avantage qu'il leur obtint de ſon Pere la rémiſſion de leurs péchés, afin que perſonne ne déſeſpérât du pardon des ſiens, voyant que ceux mêmes qui firent mourir Jeſus-Chriſt ont obtenu le pardon d'un ſi grand crime. Mais s'il ne faut pas déſeſpérer de ſon ſalut, on ne doit pas non plus differer à ſe convertir ſur l'eſpérance qu'on ſe convertira un jour. Car ſi Dieu a propoſé le port de ſon indulgence en faveur de ceux qui ſe trouvent en danger d'être ſubmergés par la tempête du déſeſpoir, il a laiſſé dans l'incertitude de la mort ceux qu'un trop facile eſpoir de ſalut met en péril, & qui ſe laiſſent tromper par l'attente d'une converſion qu'ils different de jour en jour. Qu'eſt-ce que Dieu ne pardonnera point à celui qui eſt converti, après avoir pardonné le ſang de Jeſus-Chriſt à ceux mêmes qui l'ont répandu ? Qui eſt l'homicide qui doive déſeſpérer après que celui qui a tué Jeſus-Chriſt a été rétabli dans l'eſpérance de ſon ſalut ? En effet pluſieurs de ſes bourreaux crurent en lui, ſon ſang leur fut pardonné ; & Dieu le leur ayant fait boire, les délivra du crime qu'ils avoient commis en le répandant.

On ne doit jamais déſeſperer du pardon de ſes péchés. *Tract.* 31. *Tract.* 33. *Tract.* 38.

XV. Si l'amour que nous avons pour le monde ne nous empêchoit pas de ſentir notre mal & d'en gémir, nous frapperions ſans ceſſe avec un eſprit plein de reſpect & de piété à la porte de celui qui nous a appellés. Le deſir eſt comme le ſein de notre cœur ; ainſi à proportion qu'il croîtra en nous, notre cœur s'étendra & deviendra capable de recevoir avec plus d'abondance ces ſortes de ſentimens. C'eſt ce que fait en nous la lecture des Ecritures-Saintes, l'aſſemblée des Fidéles dans les Egliſes, la ſolemnité des Myſteres qui s'y célébrent, le Batême & les autres Sacremens qu'on y reçoit, les Cantiques que l'on y chante à la louange de Dieu, les diſputes que l'on y fait pour éclaircir les

Ne s'attacher qu'à Dieu, & non pas aux biens periſſables. *Tract.* 40.

vérités du salut : tout cela n'a pour fin que de semer dans nos cœurs ce saint desir, de l'y faire germer & de l'y faire croître jusqu'au point d'étendue qu'il doit avoir pour nous rendre capables de recevoir un jour en nous, *ce que l'œil n'a point vu, ce que l'oreille n'a point ouï, & ce que l'esprit de l'homme n'a pas compris.* Aimons ce bonheur ineffable, mais souvenons-nous qu'il ne se peut faire que celui qui aime Dieu, aime beaucoup l'argent. Regardons-le donc comme un petit secours nécessaire dans le voyage de cette vie, & non pas comme un bien auquel notre cœur doive s'attacher. Servons-nous-en dans nos nécessites, au lieu d'en jouïr, & de mettre notre plaisir dans cette jouïssance. Regardons la vie présente comme une hôtellerie ; & usons des biens temporels que Dieu nous y donne, comme un voyageur use d'une table, d'un verre, d'un lit, & des autres meubles qu'il y a dans une hôtellerie où il se retire pendant qu'il est en voyage.

1 Cor. 2, 9.

Sur l'observation des Commandemens, & l'excellence de la charité.

Tract. 82.

Tract. 83.

XVI. Que personne ne se trompe en disant qu'il aime Deiu, s'il ne garde pas ses Commandemens ; car nous n'aimons Dieu qu'autant que nous les gardons ; moins nous les gardons, moins nous l'aimons. Peut-il rien manquer où est la charité ! Y a-t-il quelque chose d'utile où la charité n'est pas ? Le Diable croit, & n'aime point ; mais on ne peut aimer sans croire. C'est en vain que l'on croit, si l'on n'aime point ; cependant il se peut faire que sans aimer on espere le pardon de ses péchés ; mais il est certain que personne n'en sçauroit désespérer, quand il aime. Lors donc que la charité est en quelqu'un, il est infaillible que la foi & l'espérance y sont aussi ; l'amour de Dieu accompagne nécessairement celui du prochain. Pourquoi Jesus-Christ nous aime-t-il, sinon afin que nous puissions regner avec lui ? Aimons-nous donc tous pour la même fin, si nous voulons distinguer notre amitié de ceux qui ne s'entr'aiment pas dans la même vue, parce qu'ils ne s'aiment pas véritablement. Ceux-là s'aiment véritablement, qui s'aiment pour posseder Dieu, & qui aiment Dieu pour se bien aimer eux-mêmes. Or c'est un amour qui n'est pas dans tous les hommes ; il s'en trouve très-peu qui ne s'aiment eux-mêmes, qu'afin que Dieu soit tout en tous. Où est la charité, là est la paix ; & où est l'humilité, là est aussi la charité. Personne ne sçauroit dire quelle est la figure & la taille de la Charité : elle a néanmoins des pieds, puisqu'elle mene les Justes à l'Eglise ; elle a des mains, puisqu'elle donne l'aumône aux pauvres ; elle a des yeux, puisqu'elle voit ceux qui sont en nécessité ; elle a des oreilles, puisque c'est d'elle que le Seigneur dit : *Que celui qui a des*

Tract. 1 in Ep. Joan.

Tract. 7 in Ep. Joan.

oreilles pour entendre, entende. Tous ſes membres ne ſont pas diſtincts & ſéparés en lieux differens; mais celui qui a la charité comprend tout enſemble dans ſon eſprit toutes ces diverſes choſes. Aimez & faites ce que vous voudrez: ſoit que vous demeuriez en ſilence, demeurez-y par charité; ſoit que vous parliez à haute voix, parlez ainſi par charité; ſoit que vous corrigiez quelqu'un, corrigez-le par charité; ſoit que vous pardonniez à un autre, pardonnez-lui par charité: que la racine de la charité ſoit dans le fond de votre cœur, & ſoyez certain qu'il ne peut rien ſortir que de bon, de cette racine.

Ne pas négliger les péchés legers. *Tract. 1 in Joan.*

XVII. Ne mépriſez pas les péchés legers; ſi vous les mépriſez quand vous les peſez, ſoyez-en épouvantés quand vous les contés. Pluſieurs petites choſes font un grand amas; pluſieurs gouttes d'eau rempliſſent un fleuve, pluſieurs grains de bled font un gros monceau.

En quel eſprit il faut faire les bonnes œuvres. *Tract. 8 in Ep. Joan.*

XVIII. Quand vous faites une bonne œuvre, ſi vous craignez d'avoir des ſpectateurs, vous n'aurez point d'imitateur: il eſt donc bon que vous ſoyez vus quand vous faites du bien; mais vous ne devez pas faire le bien pour être vu. Mépriſez-vous vous-même, quand les autres vous loueront; que Dieu ſeul qui fait ce bien par vous, ſoit loué dans vous. Lorſque vous donnez à un pauvre, vous vous élevez peut-être au-deſſus de lui, & vous êtes bien-aiſe de le voir ſoumis à vous, parce que vous êtes l'auteur du bien qu'il reçoit. Il étoit dans la néceſſité, & c'eſt vous qui l'avez aſſiſté dans ſa miſere. Vous paroiſſez en cela plus puiſſant que lui: mais ſouhaitez plûtôt qu'il devienne votre égal, afin que vous ſoyez tous deux ſoumis à celui à qui perſonne ne peut rien donner. Quelquefois l'orgueil fait qu'on revêtit un pauvre afin d'attirer les louanges humaines; & quelquefois la charité fait qu'on châtie un ſerviteur afin de le corriger. Mais les coups qui partent de la charité ſont plus agréables à Dieu que l'aumône qui vient de l'orgueil.

Sur l'utilité de la crainte. *Tract. 9 in Ep. Joan.*

XIX. La crainte ſert comme à diſpoſer dans votre cœur la charité; mais quand la charité y eſt une fois entrée, elle en fait ſortir cette crainte qui lui avoit préparé ſa place; car autant que la charité croît dans le cœur, autant la crainte y diminue; plus l'une s'y enracine profondément, plus l'autre ſort au dehors: ſi la charité y eſt plus forte, la crainte y ſera plus foible; ſi la crainte y eſt plus foible, la charité y ſera plus forte; mais quand il n'y a aucune crainte dans le cœur, il n'y reſte aucune ouverture par laquelle la charité y puiſſe entrer. La crainte perce & déchire la

conscience ; mais n'appréhendez point ce mal, la charité y va venir pour guérir toutes les blessures que la crainte y a faites. Si vous ne craignez Dieu qu'à cause des peines dont il vous menace, vous n'aimez pas encore celui que vous craignez : vous ne desirez pas des biens, mais vous craignez seulement des maux : toutefois à force de craindre le mal, vous commencerez à desirer les vrais biens, & votre crainte deviendra chaste en n'appréhendant plus que de les perdre.

§. IX.

Des explications de l'Epître aux Romains, & aux Galates.

Questions sur l'Epître aux Romains, vers l'an 394.

I. SAINT AUGUSTIN n'étant encore que Prêtre, fit un voyage à Carthage vers l'an 394. Il se rencontra que dans une compagnie où il étoit, on lut l'Epître aux Romains ; ce qui donna occasion à ceux qui étoient presens de lui faire des questions sur diverses difficultés de cette Epître. Ils lui firent même trouver bon qu'on écrivît ses réponses. On en fit un Livre dont il parle lui-même dans plusieurs de ses Ecrits, particulierement dans le premier Livre de ses Rétractations, où il reconnoît que n'ayant point encore alors assez étudié la matiere de la prédestination, il avoit parlé dans ce Livre comme si le commencement de la foi venoit de nous & non de la grace. Les Semipelagiens ne manquerent pas de citer cet Ouvrage & de l'approuver comme contenant leurs véritables sentimens : mais saint Augustin en avouant (*a*) qu'il avoit alors pensé comme eux, les exhorta depuis à sortir de l'erreur, comme il en étoit sorti lui-même. Ce Livre est composé de 84 questions, & d'autant de réponses, dont plusieurs qui regardent la prédestination, font le sujet des remarques qu'il fait sur ce Livre dans ses Rétractations.

Explication de l'Epître aux Romains, vers l'an 394, *p. 926.*

II. Ce fut aussi durant sa Prêtrise (*b*) qu'il entreprit d'expliquer de suite la même Epitre aux Romains. Mais la longueur & la difficulté d'un si grand dessein le lui firent quitter pour s'appliquer à d'autres Ouvrages plus faciles. Ainsi il n'en acheva que le premier Livre qui ne contient que l'explication du titre, & de la salutation de cette Lettre. Il est vrai qu'il s'y arrêta assez long-tems sur une question incidente touchant le péché contre le Saint-Esprit, qu'il met dans l'impénitence finale. Il est parlé de ce Livre dans Cassiodore (*c*), qui fait aussi mention

(*a*) AUG. *lib. de Prædestin. cap.* 3 & 4.
(*b*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 23.
(*c*) CASSIOD. *inst. cap.* 8.

du Commentaire de ce Pere sur l'Epître aux Galates.

III. On voit par cette explication que saint Augustin ne doutoit pas que l'Epître aux Hebreux ne fût de S. Paul (*d*). Mais il remarque qu'elle n'est point intitulée de son nom, parce que les Juifs trop irrités contre lui n'auroient pas voulu la lire s'ils avoient sçu qu'il en fût Auteur. Il ajoute que cette différence d'avec les autres Epîtres de cet Apôtre, qui toutes, excepté celle-là, sont marquées de son nom, avoit été cause que quelques-uns ne vouloient pas la mettre au nombre des Canoniques. Saint Augustin enseigne que la vraie justice de l'homme consiste, à n'aimer en nous que ce qu'il y a de Dieu, & à y haïr ce qu'il y a de nous-mêmes, à ne point défendre ses propres fautes, ni les rejetter sur les autres, mais à n'en blâmer que nous; à ne point se contenter de se déplaire dans le péché, mais à travailler avec soin à s'en corriger; à ne point s'imaginer que nos propres forces soient suffisantes pour éviter les péchés, si nous ne sommes aidés de Dieu; que les tribulations & les peines dont la justice divine punit les péchés, ne portent pas les bons & les justes à en commettre de nouveaux, puisque les péchés leur déplaisent plus qu'aucune peine corporelle; mais que ces peines au contraire servent à les purifier entierement de toutes les souillures du péché; que nous jouïrons un jour d'une paix parfaite, même selon le corps, si nous conservons ici constament & inviolablement la paix que notre Seigneur nous a donnée par la foi.

Ce qu'il y a de remarquable dans ces explications.

IV. Quelque tems auparavant cette explication de l'Epître aux Romains, & immédiatement (*e*) après son Livre des quatre-vingts-quatre Questions sur la même Epître, il expliqua celle aux Galates, non par endroits comme celle aux Romains, mais de suite & toute entiere. Ce qui ne fait néanmoins qu'un Livre, parce qu'il se contente d'y éclaircir le texte, sans s'éloigner de son sujet. Il y dit que tous ceux qui ont été justifiés dans l'Ancien Testament, l'ont été par la même foi que nous; avec cette difference, qu'au lieu que ce que nous croyons en partie comme étant déja passé, sçavoir le premier avénement de notre Seigneur; & en partie comme futur, sçavoir le second avénement; ils croyoient l'un & l'autre comme à venir, par l'inspiration du Saint-Esprit qui les leur révéloit, afin qu'ils fussent sauvés. Il veut qu'en corrigeant les pécheurs, on ne pense qu'à les guérir, & non à leur insulter; à les secourir, & non à leur faire des re-

Explication de l'Epître aux Galates, vers l'an 494, p. 942.

(*d*) *Exposit. Epist. ad Roman. n.* 11. (*e*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 24.

proches; & remarque que plusieurs qui d'abord n'avoient souffert les répréhensions qu'avec chagrin, rentrant ensuite en eux-mêmes, s'étoient repris encore plus sévérement, & s'étoient corrigés, la vertu des paroles salutaires qui leur avoient été dites, ayant pénétré peu à peu jusques dans les moëles de leurs ames. Une autre regle qu'il prescrit pour les corrections, c'est de ne les point faire qu'on ne connoisse clairement qu'on ne les fait que par une pure charité. Que si les injures, ou les menaces, ou les persécutions de ceux que vous reprenez vous ont, ajoute-t-il, ulcéré l'esprit; quoique vous espériez les pouvoir guérir, il ne faut pas néanmoins que vous entrepreniez de leur rien répondre, jusqu'à ce vous ayez premierement guéri le trouble de votre esprit: autrement tout ce que vous pourriez dire avec un esprit ému, seroit plûtôt l'effet d'une impétuosité de vengeance, que d'un pur zele de correction.

§. X.

Des Ouvrages supposés à saint Augustin.

Les Livres des merveilles de l'Ecriture ne sont point de saint Augustin.
In Append. tom. 3, p. 2.

I. L'Appendix du troisiéme volume contient plusieurs Ouvrages attribués à saint Augustin dans quelques Manuscrits; mais qu'on convient aujourd'hui n'être point de lui. Le premier qui est divisé en trois Livres, est intitulé: *Des merveilles de l'Ecriture-Sainte.* L'Auteur rapporte dans le premier ce qu'il y a de merveilleux dans les Livres historiques de l'Ancien Testament. Il détaille dans le second les merveilles rapportées dans les Livres des Prophétes; & dans le troisiéme, celles que l'on trouve dans le Nouveau Testament. Cet Ouvrage est mal écrit, & n'a rien ni du style ni du génie de saint Augustin, comme saint Thomas le reconnoît (*a*) dans sa Somme. On croit qu'il est d'un Auteur Anglois ou Hibernois. On en juge ainsi par la maniere dont il parle (*b*) du flux & du reflux de la mer qui se fait aux côtes des Isles Britanniques; & par ce qu'il dit de la mort d'un Manichéen Hibernois (*c*). Il fait aussi connoître, en parlant des Cycles, qu'il écrivoit après l'an 660.

Livre des Bénédictions du Patriarche Jacob.

II. Le second a pour titre: *Des Bénédictions du Patriarche Jacob.* C'est un fragment des questions d'Alcuin sur la Genese, tiré en partie des questions de saint Jerôme sur le même Livre, & en partie des morales de saint Gregoire sur Job. Il se trouve,

(*a*) Thomas. *part. 3 quæst. 45, art. 3.* (*b*) *Lib. 1, c. 7.* (*c*) *Lib. 2, c. 3.*

mais avec quelques différences, soit pour l'arrangement, soit pour les paroles, dans le troisiéme Livre du Commentaire sur la Genese attribué autrefois à saint Eucher Evêque de Lyon, & imprimé sous son nom dans la Bibliothéque des Peres.

III. Le troisiéme est un Recueil d'un grand nombre de questions sur l'Ancien & le Nouveau Testament, où l'Auteur s'éloigne entierement des sentimens de saint Augustin sur la création de la femme, sur l'origine de l'ame, sur l'évocation de Samuel, & sur plusieurs autres difficultés de l'Ecriture. Quelques-uns ont cru que c'étoit l'Ouvrage d'Hilaire, Diacre de l'Eglise Romaine, sous le Pontificat du Pape Damase. On y trouve en effet plusieurs opinions & plusieurs maximes exprimées dans les mêmes termes, que dans le Commentaire sur saint Paul, qui porte le nom de cet Auteur. Mais il y a apparence que toutes ces questions ne sont pas d'une même personne. Car il y a des Manuscrits où il ne s'en trouve que 127; d'auttes qui en contiennent 151. Pag. 41.

IV. Le quatriéme contient 19 Homelies sur l'Apocalypse de saint Jean, tirées des Commentaires de Victorin, de Primatius & de Bede. Quelques-uns les ont attribuées à Tyconius le Donatiste, ne faisant point attention que ces Homelies, au lieu de favoriser les erreurs des Donatistes, les combattent expressément, & que la rebaptisation est condamnée dans la sixiéme, où l'Auteur explique l'onziéme verset du huitiéme chapitre de l'Apocalypse. Il n'y a rien non plus dans ces Homelies, des explications que Bede rapporte comme étant de Tyconius; ni de ce qu'il disoit dans son Commentaire sur l'Apocalypse, pour montrer que sous le nom d'Anges (*d*), dont il est parlé dans ce Livre, il faut entendre les Eglises. Sur l'Apocalypse de saint Jean, *p.* 159.

ARTICLE CINQUIE'ME.

Des Ecrits contenus dans le quatriéme Tome.

Explication des Pseaumes.

I. Lorsque saint Augustin commença l'explication des Pseaumes, comme il ne se proposoit pas de les expliquer tous, il ne se mit pas beaucoup en peine de les prendre de suite, Explication des Pseaumes, achevée vers l'an 416.

(*d*) Aug. *l.* 3 *de Doct. Christ. c.* 30.

ni de s'assujettir à l'ordre qu'ils gardent dans nos Bibles. Cela paroît par son Commentaire sur le Pseaume 66, où il cite ceux qu'il avoit faits sur les Pseaumes 102 & 103. Il cite aussi l'explication de ce dernier Pseaume en expliquant le 102; & dans celle du Pseaume 80 il semble marquer ce qu'il avoit dit sur le Pseaume 103. Il expliquoit donc ces Cantiques suivant les diverses occasions qu'il en trouvoit, ou qu'on lui en faisoit naître. Par exemple, il expliqua le 139 à la priere de quelques Evêques avec qui il étoit assemblé; le 94 par l'ordre de *son pere*, c'est-à-dire, ou d'Aurele de Carthage, ou du Vieillard Valere dont il étoit Coadjuteur; & le 103 pour faire plaisir à une personne de grande autorité dans la Ville de Carthage. Il paroît néanmoins par ce qu'il dit sur le Pseaume 122, qu'il avoit dessein d'expliquer de suite les quinze Pseaumes graduels, & que lorsqu'il entreprit d'expliquer le 125 & le 131, il avoit déja expliqué les précédens, si l'on en excepte le 118, sur lequel il ne fit de Commentaire, qu'après en avoir fait sur tous les autres. J'en differois, dit-il (*a*), l'explication, non pas tant à cause de sa longueur, qui comme l'on sçait est extraordinaire, que pour la profondeur des Mysteres qu'il cache, & que peu de personnes découvrent. Mais nos freres voyant avec peine qu'il ne manquoit que ce Pseaume pour rendre cet Ouvrage parfait; & me pressant avec instance de m'acquitter de cette dette, j'ai été longtems à me rendre à leurs prieres & à leurs commandemens. Toutes les fois que je commençois cette entreprise, je la trouvois toujours au-dessus de mes forces. Car plus ce Pseaume paroît d'abord être clair, & n'avoir rien que d'aisé & de facile, plus les Mysteres qu'il cache sous cette clarté apparente m'ont semblé profonds, en sorte que je ne pouvois pas même en montrer la profondeur. Dans les autres Pseaumes dont le sens paroît obscur, on voit du moins qu'ils sont difficiles à expliquer, & leur obscurité se fait voir tout d'un coup à tout le monde. Mais celle de ce Pseaume ne se voit pas même, & la surface en paroît si facile, qu'il semble qu'il ne faille que le lire ou l'entendre réciter, sans qu'il soit nécessaire d'en donner aucune explication. On ne sçait pas bien en quel tems S. Augustin commença ses Commentaires sur les Pseaumes, ni en quel tems il les acheva: mais on voit par sa Lettre (*b*) à Paulin écrite vers l'an 414, qu'il avoit déja dicté une courte explication du Pseaume seiziéme; & par celle qu'il écrivit (*c*) à

(*a*) Aug. *Proleg. in Psalm.* 118. *pag.* 1277.

(*b*) Aug. *Epist.* 149. *n.* 5.

(*c*) *Epist.* 169, *n.* 1.

Evodius

Evodius sur la fin de l'an 415, qu'il avoit depuis peu expliqué les Pseaumes 67, 71, & 77. Il prie même cet Evêque de ne le point détourner de ce travail en lui proposant d'autres questions, quelles qu'elles fussent. Ce qui donne lieu de conjecturer que n'ayant point voulu interrompre ses Commentaires sur les Pseaumes, il les acheva en 416 au plus tard.

En quelle maniere il a expliqué les Pseaumes.

II. Il expliqua les Pseaumes de David (*d*), partie en parlant au peuple, & partie en dictant; & quelques-uns (*e*) même de l'une & l'autre maniere. Possidius marque en particulier ceux que ce Pere a dictés, & remarque que ce sont les plus courts. Il dit qu'excepté le 118, il a expliqué tous les autres devant le peuple en 123 Discours. Ces Pseaumes sont en beaucoup plus grand nombre, que les autres, parce que saint Augustin se plaisoit à instruire son peuple des vérités de l'Ecriture. Ils sont aussi plus animés que les Commentaires qu'il a dictés, & plus remplis, parce qu'il y cherchoit à satisfaire (*f*) l'avidité de son peuple pour la science de l'Eglise. Le Saint y mêle de tems en tems des exhortations si véhémentes & si patétiques, qu'on ne peut même les lire sans en être vivement touché, & sans se sentir le cœur embrasé du même feu qui embrasoit le cœur des Disciples, tandis que Jesus-Christ leur parloit, & leur expliquoit les Ecritures. C'est ce qu'experimenta saint Fulgence en lisant l'explication du Pseaume 36, où saint Augustin parle du Jugement dernier, à cause qu'on avoit lu dans l'Office du jour le vingt-quatriéme chapitre de saint Mathieu. Saint Fulgence frappé de ce que ce Pere dit sur ce sujet (*g*), résolut de rendre public le dessein qu'il avoit conçu depuis quelque tems de renoncer au monde, & de changer d'habit.

Luc 24, 32.

En quel lieu il les a expliqués: Division de l'ouvrage.

III. On lit dans un Manuscrit que saint Augustin expliqua le quarante-quatriéme Pseaume étant à Carthage; il donna l'explication des autres à Hippone & en d'autres endroits, suivant qu'il en trouvoit l'occasion. Dans le sixiéme siécle (*h*) on divisoit toutes les explications qu'il a données des Pseaumes en quinze décades ou quinze parties, composées chacune de dix Pseaumes; ce qui se trouve encore dans trois Manuscrits, un de l'Eglise de Paris, & deux de la Bibliothéque de Monsieur Colbert; mais comme Possidius ne dit rien de cette division, il y a apparence qu'elle ne vient pas de saint Augustin.

(*d*) *Prolog. in Psalm.* 118.
(*e*) Possidius, *cap. 6. in indiculo.*
(*f*) Cassiod. *Prolog. in Psal.*
(*g*) Ferrand *in vit. Fulg. cap.* 3.
(*h*) Cassiod. *Prolog. in Psal. cap.* 28.

De quelle version S. Augustin se servit.

IV. Ce Pere se servit dans l'explication des Pseaumes, de la version latine faite du grec, parce (*i*) qu'il n'avoit pas encore celle que saint Jerôme fit sur l'hebreu. Mais pour plus grande exactitude il consulta les differens exemplaires latins, & les confera avec le texte grec des Septante, pour déterminer le sens des endroits, où le latin pouvoit en avoir plusieurs, & pour corriger aussi quelques fautes du latin.

Les Préfaces sur les Pseaumes ne sont point de saint Augustin.

V. Les Commentaires de saint Augustin sur les Pseaumes, sont précédés de trois Prefaces, dont aucune n'est de lui. La premiere, qui est la plus longue, est d'un Auteur très-récent ; la seconde, est celle de saint Basile sur les Pseaumes, de la traduction de Ruffin ; la troisiéme, ne s'accorde pas avec saint Augustin touchant l'Auteur des Pseaumes, puisqu'on y enseigne qu'ils ne sont pas tous de David ; au lieu que ce Pere croit l'opinion contraire plus probable (*k*).

Estime qu'on a fait de ces Commentaires.

VI. Il cite lui-même ses Commentaires sur les Pseaumes dans ses Livres de la Cité de Dieu, & y renvoie (*l*) ceux qui voudront sçavoir combien David a prophétisé de choses touchant Jesus-Christ & l'Eglise. Cassiodore y eut recours (*m*) lorsqu'il entreprit une nouvelle explication des Pseaumes, & il reconnoît qu'il avoit tiré quelques ruisseaux de cette mer de science & d'instruction. C'est ainsi qu'il appelle ces Commentaires dont il parle (*n*) ailleurs comme d'un Ouvrage fait avec autant de soin que d'étendue. Il en est parlé aussi avec éloge dans une petite piéce de Poésie (*o*) mise à la tête d'un abregé de ces Commentaires fait par un nommé Annon, à l'ordre de Landulfe, en faveur de ceux qui n'avoient pas le moyen d'acheter l'Ouvrage entier, ni assez de tems ou d'application pour le lire.

Methode de S. Augustin dans l'explication des Pseaumes.

VII. Saint Augustin ne s'arrête pas beaucoup ordinairement à developer le sens litteral des Pseaumes ; mais pour peu qu'il soit intelligible, il passe au sens figuré, cherchant & trouvant par-tout Jesus-Christ & son corps, qui est l'Eglise, avec la double charité qui comprend toute la Loi & les Prophétes. Il suit cette méthode non-seulement dans les discours faits au peuple sur les Pseaumes, mais encore dans les explications qu'il en a dictées, où il lui étoit libre de se fixer à un sens plûtôt qu'à un autre. Quelquefois il donne jusqu'à trois sens d'un même Pseaume, l'entendant premierement de Jesus-Christ, ensuite de l'Eglise

(*i*) Aug. *Epist.* 261.
(*k*) Aug. *lib.* 17, *de Civit. Dei, cap.* 14.
(*l*) *Ibid. cap.* 15.
(*m*) Cassiod. *Prolog. in Psalm.*
(*n*) *Idem. Instit. cap.* 4.
(*o*) *Praef. Bened. in Aug. Psalm.* 226.

qui est son corps, puis de chacun des Fidéles. Sa raison de rapporter à la Charité toutes les connoissances & toutes les instructions qu'on découvre dans les paroles divines, c'est qu'il est dit dans l'Evangile que *toute la Loi & les Prophétes ne consistent que dans les deux préceptes de la Charité de Dieu & du prochain*, & que saint Paul dit aussi que *la fin du précepte est la Charité*. C'est sur cela qu'il déclare à son peuple en expliquant le Pseaume cent-quarantiéme, que tout ce que nous concevons & tout ce que nous disons de bon, & tout ce que nous tirons de quelque endroit que ce soit de l'Ecriture, n'a autre fin ni autre but que la charité; que nous n'y devons chercher autre chose; quelle est cachée dans tout ce qu'il y a d'obscur, & qu'elle paroît visiblement dans tout ce qui est clair & manifeste. Avec le secours de cette regle saint Augustin fait voir que toutes les paroles des Pseaumes, qui paroissent autoriser les maledictions & les vengeances, ne sont que des prophéties & des prédictions des malheurs qui doivent arriver aux pécheurs s'ils ne se convertissent; que quand David demande d'être délivré de ses ennemis ou de les vaincre, c'est comme s'il demandoit de ne point succomber aux tentations; & que par les ennemis de ce saint Roi on doit entendre non-seulement les démons ou les pécheurs, mais aussi les passions mauvaises qui en cette vie sont un obstacle à notre salut; que les promesses qui semblent dans les Pseaumes ne regarder que les biens temporels, doivent s'interpréter des éternels; que tout ce qui y est dit, doit se rapporter à l'édification des ames, à l'instruction des Fidéles, à la pratique de la vertu. C'est pour inculquer plus aisément toutes ces vérités, qu'il fait souvent parler Jesus-Christ par la bouche de David, suivant en cela l'usage de plusieurs anciens Commentateurs. Mais comme on trouve plusieurs endroits dans les Pseaumes où le Sauveur semble s'attribuer non-seulement les infirmités humaines, mais aussi des péchés; ce Pere avertit qu'on ne doit point en les lisant séparer Jesus-Christ de ses membres, mais le regarder comme uni par un lien indissoluble au corps entier de l'Eglise dont il est le Chef.

Matt. 22, 40.

1 Tim. 1, 5.

Réflexions remarquables dans ces explications.

VIII. Tous ces sens differens que l'obscurité même de l'Ecriture fournit, donnent lieu à saint Augustin de faire un grand nombre de reflexions morales sur toutes sortes de sujets. Nous en rapporterons quelques-unes. L'on ne doit aimer que les biens interieurs; pour tous les autres, on en peut user dans la nécessité, mais non pas en jouir pour le plaisir. L'ame qui s'abandonne aux plaisirs du monde est toujours embrasée d'une cupidité qui

In Psalm. 4.

ne peut être satisfaite ; & étant partagée par une infinité de passions qui la déchirent, elle est incapable de contempler le saint & vrai bien qui seul peut la rendre heureuse. Lorsqu'elle s'efforce de s'avancer vers Dieu, elle se trouve souvent si ébranlée & si chancelante dans ses voies, qu'elle n'accomplit pas ses bons desseins, de crainte de choquer des personnes avec qui elle a à vivre, & qui n'aiment que les biens passagers. Les railleries des impies sont aussi quelquefois si puissantes sur les esprits des personnes foibles, qu'elles les font rougir de mener une vie digne du nom de Jesus-Christ. C'est par un secret jugement de Dieu qu'il fait sentir des peines à chacun des hommes ; ou pour les exercer, afin qu'ils se purifient ; ou pour les avertir afin qu'ils se convertissent ; ou s'ils meprisent ses corrections & ses avis, pour les aveugler, afin de les punir éternellement. L'ame ne se convertit point à Dieu qu'en se détachant du monde : & rien n'est plus capable de l'en détacher que les déplaisirs qui se mêlent dans ses vains & pernicieux plaisirs. Mais les pécheurs sont tellement serrés des liens de leurs plaisirs criminels, qu'ils ne peuvent en détacher leur affection, pour la porter à des choses qui leur seroient avantageuses ; & quand ils font des efforts pour en sortir, ils ressentent dans leur ame une douleur pareille à celle des captifs, qui se tourmentent pour se délivrer de leurs chaînes ; de sorte que succombant à cette douleur, ils ne peuvent se résoudre à quitter ces plaisirs pernicieux.

in Psal. 6. — *in Psal. 9.*

Suite.

IX. Dieu n'est jamais plus en colere, que lorsqu'il ne châtie pas les péchés, & qu'il semble les oublier & n'y prendre pas garde. C'est donc une marque qu'il aime ceux qu'il prend soin de châtier ; mais de crainte que s'endormant dans une trop grande sécurité, ils ne vivent avec plus de relâchement & de négligence, il les prive de la douceur de son amour, quand il connoit qu'il leur est plus utile de le craindre. Nous devons en chantant les Pseaumes conformer nos mouvemens à ceux qu'inspirent ces Cantiques. Si donc un Pseaume prie, priez aussi avec lui ; s'il gémit, gémissez aussi ; s'il se réjouït en Dieu, réjouïssez-vous aussi ; s'il espere, esperez aussi ; s'il craint, craignez aussi. Car tout ce qui y est écrit, est comme un miroir auquel notre ame doit se conformer. Les vrais cris que Dieu entend, ne sortent pas de la bouche, mais du cœur : plusieurs gardant le silence des levres, ont fortement crié vers Dieu du fond du cœur : & plusieurs au contraire poussant de leur bouche de grandes clameurs, pendant que leur cœur étoit détourné de Dieu, n'en ont pu rien obtenir.

in Psal. 30.

Si donc vous criez à Dieu, criez au dedans de vous, où Dieu vous entend. Vous voulez vous venger, vous qui êtes Chrétien? Ne sçavez-vous pas que Jesus-Christ n'est point encore vengé? Vous avez souffert des injures & des persécutions : est-ce que Jesus-Christ n'en n'a pas souffertes? Ne les a-t-il pas endurées le premier pour l'amour de vous, sans qu'il y ait eu rien en lui qui ait mérité qu'il les souffrît? Aimez, mais prenez garde à ce que vous devez aimer. L'amour de Dieu & du prochain est appellé charité ; & l'amour du monde cupidité. Réprimez la cupidité dans votre ame & allumez-y la charité. Si vous avez de la foi, vous vous tiendrez sur vos gardes, & vous vous efforcerez d'éviter le péché. Alors Dieu regardera vos efforts, il considerera votre bonne volonté, & il sera le spectateur des combats que vous livrerez contre votre chair. C'est lui qui vous exhorte à combattre, & qui vous aide pour vaincre : il vous regarde quand vous combattez, il vous releve quand il vous voit prêt à tomber, & il vous couronnera lorsque vous aurez achevé de vaincre. Il n'oublie point sa misericorde en exerçant sa justice, ni sa justice en exerçant sa miséricorde. Il a pitié des pécheurs ; & il appelle ceux qui se sont détournés de lui. Il pardonne les péchés à ceux qui se sont convertis, mais il ne les pardonne pas à ceux qui ne se convertissent point : n'étant pas juste que Dieu traite également ceux qui sont convertis, & ceux qui ne le sont point, ni qu'il reçoive avec la même bonté celui qui dénie ses fautes, & celui qui les confesse ; l'humble & le superbe. Il n'y a rien de meilleur dans l'affliction que de se retirer de tous les bruits extérieurs, pour rentrer dans l'interieur & le secret de notre ame ; afin d'y invoquer Dieu, sans que personne soit témoin de nos cris, ni du secours que Dieu nous y donne ; de s'y humilier dans la confession de ses péchés ; & d'y louer Dieu, également soit qu'il nous châtie, soit qu'il nous assiste.

in Psal. 31. *in Psal. 32.* *in Psal. 34.*

X. Je veux, dit-il, que le jour du jugement dans lequel Dieu rendra aux justes & aux injustes ce qu'ils méritent, soit encore bien éloigné ; mais il est certain que votre dernier jour est proche ; & c'est à celui-là que vous devez vous préparer, puisque vous paroîtrez à ce grand jour de la vie future, tel que vous serez au sortir de la vie présente. Quand Dieu nous jugera, il n'y aura point d'autre témoin que notre conscience pour nous accuser : ainsi entre un Juge juste & notre propre conscience nous n'avons à craindre que la foiblesse de notre cause. Je ne veux pas que vous commettiez d'usure, & je ne le veux pas, parce que Dieu

Suite. *in Psal. 36.* *in Psal. 36.*

in Psal. 36. vous le défend. Car quand je ne le voudrois pas, si Dieu le vouloit bien, vous pourriez le faire sans crainte; comme au contraire, si Dieu ne le veut pas, vous ne le pouvez sans péché, quoique je vous le permisse. Si vous exigez donc plus que ce que vous avez prêté, soit que ce soit de l'argent, ou du bled, ou du vin, ou toute autre chose, vous êtes usurier & par conséquent vous méritez d'être repris. L'usurier veut plus recevoir qu'il n'a prêté: faites-en de même. Donnez de petites choses & recevez-en de grandes; donnez des biens temporels, & recevez des biens éternels; donnez la terre, recevez le Ciel. *in Psal. 37.* Les pauvres ont besoin de vous, & vous avez besoin de Dieu: si vous ne méprisez pas ceux qui ont besoin de vous, Dieu ne vous méprisera pas, vous qui avez besoin de lui. Remplissez donc l'indigence des nécessiteux, afin que Dieu remplisse votre ame de ses dons. *in Psal. 38.* Vous n'étiez point, & vous avez été fait. Qu'avez-vous donné pour cela à Dieu? Vous étiez méchant, & vous avez été délivré du péché; Que lui avez-vous donné? Et que n'avez-vous point reçu gratuitement de sa bonté? C'est parce que ses dons sont gratuits qu'ils sont appellés des graces: c'est encore pour cela qu'il demande de vous, que vous le serviez gratuitement. *in Psal. 49.* Plusieurs n'ont point de honte de pécher, & ils en ont de faire pénitence. O folie incroyable! Vous ne rougissez point de vos blessures, & vous rougissez des remedes qu'on y applique pour les guérir. Le Seigneur pardonne à celui qui confesse son péché, & qui le punit aussi lui-même. De cette maniere il conserve sa miséricorde en ce que le pécheur est délivré; & sa justice en ce que le péché est puni. *in Psal. 51.* A la mort la pénitence sera inutile, parce qu'elle viendra trop tard. Voulez-vous que la pénitence vous soit utile? N'attendez pas si tard à la faire. *in Psal. 61.* L'Eglise a differé de recevoir ce pécheur à la pénitence, de peur qu'il ne vînt à elle que pour la tenter; & enfin elle l'y a reçu, de peur qu'il ne fût tenté lui-même plus dangereusement, si elle differoit davantage à le recevoir. *in Psal. 63.* Il ne nous est pas expédient de ne point avoir de tentation; & nous ne devons pas demander à Dieu de n'être pas tentés, mais seulement de ne pas succomber à la tentation. Aimez & craignez: aimez les biens que Dieu promet: craignez les maux dont il menace; & vous ne pourrez être corrompu par les promesses des hommes, ni épouvanté par leurs menaces. *in Psal. 66.* Quand Dieu donne aux bons les biens temporels, c'est pour les consoler dans les travaux de leur pélerinage sur la terre, & quand il les donne aux méchans, c'est pour apprendre aux bons à desirer d'autres biens,

qui ne puissent leur être communs avec les méchans. Quand Dieu ôte aux bons les biens temporels, c'est pour leur apprendre quelles sont leur forces, & leur faire connoître la disposition de leurs cœurs, qui peut être leur étoit cachée. La félicité du monde est encore plus à craindre que sa misere; car souvent la misere nous fait tirer un fruit avantageux des souffrances; au lieu que la félicité corrompt l'esprit par une sécurité pernicieuse, & donne lieu au Démon de nous tenter & de nous perdre. *in Psal. 62.*

X. Si vous négligez de confesser vos péchés, il n'y a plus de lieu de miséricorde; & si vous vous rendez le défenseur de votre péché, comment Dieu en sera-t-il le Libérateur? Si donc vous voulez qu'il vous en délivre, accusez-vous-en. Priez-le qu'il détourne sa vue de vos péchés & non pas de vous: qu'il la détourne de ce que vous avez fait, & non pas de ce qu'il a fait: car il vous a fait homme, & c'est vous qui vous êtes fait pécheur. Quels vœux doit on faire à Dieu? De croire en lui, d'esperer de lui la vie éternelle, de bien vivre dans la vie commune, & d'accomplir les commandemens qui sont communs à tous les Chrétiens: c'est-là ce que doivent vouer tous les fidéles. Il y a aussi des vœux particuliers que chacun peut faire, pourvu que l'on considere bien l'obligation où l'on est de les accomplir; car si après les avoir faits, l'on vient à regarder en arriere, on commet un mal. Une vierge humble est préférable à une femme mariée qui est superbe; mais une vierge superbe est moins estimable qu'une femme mariée qui est humble. Chacun des fidéles peut dire, Je suis saint; & ce n'est pas là la maniere de parler d'un homme superbe, mais la confession de l'homme qui n'est pas ingrat; dites donc hardiment à Dieu, Je suis saint, parce que vous m'avez sanctifié; parce que j'ai reçu de vous cette sainteté, & non parce que je l'ai eue de moi-même; parce que vous me l'avez donnée, & non parce que je l'ai méritée. Tirez de votre chef votre dignité. Tous les Martyrs qui sont avec Jesus-Christ intercedent sans cesse pour nous; & leurs intercessions ne finiront point, que nos gémissemens dans cette vie ne soient passés. La confession des péchés doit toujours marcher la premiere, puis être suivie d'une pénitence salutaire qui soit capable de corriger l'ame. Dieu a promis d'une part aux hommes le port salutaire de son indulgence, de crainte que par désespoir, ils ne s'abandonnassent dans une vie plus criminelle; & de l'autre, il les a laissés dans l'incertitude du jour de leur mort, de peur que sous l'espérance du pardon, ils ne péchassent d'avantage; réglant

Snite. *in Psal. 74.* *in Psal. 75.* *in Psal. 85.* *in Psal. 93.* *in Psal. 101.*

ainsi les choses par un ordre admirable de sa providence, afin que ceux qui voudroient revenir à lui, y pussent être reçus, & que ceux qui differeroient de se convertir, eussent toujours devant
a Psal. 103. les yeux un juste sujet de trembler. Ne méprisez aucun pauvre lorsqu'il vous demande; donnez-lui si vous le pouvez; & si vous ne le pouvez pas, du moins témoignez-lui de la compassion & de la douceur. Cherchez & informez-vous comment vit le pauvre; ce ne sera pas une curiosité blâmable. Il y en a qui viennent à vous pour vous demander, mais il y en a d'autres que vous devez prévenir, afin qu'ils ne soient pas obligés de vous deman-
in Psal. 118. der. Les desirs illicites de la convoitise operent malgré nous ce que l'Apôtre appelle péché; mais si notre volonté n'y prête point son consentement, quoique les affections de notre cœur en soient
in Psal. 120. émues, le péché ne produit en nous aucun effet. Vous ne sçavez à quelle heure le Seigneur viendra, veillez donc toujours afin qu'il vous trouve prêts à le recevoir; & n'est-ce pas peut-être, afin que vous ayez soin d'être toujours prêts, qu'il ne veut pas
in Psal. 140. que vous sçachiez quand il viendra. Votre superflu vous devient nécessaire pour vous même, lorsque vous l'employez au soulagement des pauvres. Nous aurions beaucoup de superflu, si nous nous réduisions au nécessaire; mais si nous voulons chercher des choses inutiles, nous n'en aurons jamais assez: ne cherchez donc
in Psal. 147. que ce qui suffit à l'œuvre de Dieu, & non à votre cupidité. Le superflu des riches est le necessaire des pauvres: c'est garder le bien d'autrui, que de garder notre superflu. Retranchez quelque chose de fixe & de réglé, ou de vos revenus ordinaires, ou
in Psal. 146. de ce que vous gagnez tous les jours, & destinez-le pour les pauvres. Sera-ce la dixme? C'est bien peu; puisque les Pharisiens en donnoient autant: & toutefois l'Evangile nous enseigne que votre justice doit surpasser la leur.

Explication sur le Pseaume 14 suposée à S. Augustin.

XI. Les explications de saint Augustin sur les Pseaumes, finissent par une priere qu'il avoit, dit-on, coutume de réciter après chacun de ces Discours ou Traités; on la trouve en mêmes termes, après le Sermon 183, qui est sur la premiere Epître de saint Jean & encore ailleurs, la voici: » Tournons-nous vers » le Seigneur notre Dieu le Pere tout-puissant, & rendons-lui » avec un cœur pur, d'aussi grandes & d'aussi abondantes actions » de graces que nous en sommes capables dans notre foiblesse. Im- » plorons de toute la force de notre esprit sa miséricorde infinie, & » supplions-le qu'il daigne écouter favorablement nos prieres, qu'il » chasse par sa puissance l'ennemi, de peur qu'il ne se mêle dans nos

» nos actions & dans nos pensées ; qu'il augmente en nous la foi ; » qu'il gouverne notre esprit ; qu'il nous inspire de saintes pen- » sées, & qu'il nous fasse arriver à la jouissance de sa béatitude. » On a ajouté à la fin du quatriéme tome de ses œuvres, une explication du Pseaume 14, qui dans divers manuscrits se trouve immédiatement avant celle que saint Augustin a faite de ce même Pseaume ; mais on ne croit pas que ce soit de lui ; elle se trouve pour la plus grande partie dans le Commentaire sur les Pseaumes, imprimé sous le nom de saint Jérôme.

ARTICLE VI.

Des Ecrits contenus dans le cinquiéme tome.

I. Quoique saint Augustin prêchât n'étant que Prêtre, il le fit néanmoins depuis son Episcopat (*a*), avec plus d'application, plus de ferveur & plus d'autorité, non dans un seul pays, mais par-tout où on l'en prioit : & l'on y voyoit les fruits de cette semence divine qu'il étoit toujours prêt à répandre avec bonté, par les nouveaux accroissemens que prenoit l'Eglise. Il continua (*b*) cette fonction de son ministere jusqu'à la mort avec la même assiduité, la même ardeur, la même force, la même vivacité, & le même jugement. Lors même qu'il étoit encore jeune (*c*), s'il se recontroit en quelque endroit où il falloit parler au peuple, c'étoit toujours lui qu'on choisissoit pour le faire : il étoit rare qu'on lui permît d'écouter les autres, & de demeurer dans le silence. Le peuple l'écoutoit avec beaucoup d'attention ; souvent pour lui marquer qu'il comprenoit les choses les plus difficiles, il l'interrompoit par des applaudissemens. Le saint Evêque ne s'en contentoit pas dans les choses importantes, mais il continuoit (*d*) jusqu'à ce qu'il vît verser des larmes. Il cessoit aussi-tôt, jugeant alors qu'ils étoient véritablement touchés & pénetrés de la vérité. Les Hérétiques comme les Catholiques venoient en foule à ses Sermons. Ils en faisoient un tel cas qu'ils les écrivoient eux-mêmes dans le tems qu'il les prêchoit, ou ils employoient des écrivains en notes pour n'en rien laisser échaper (*e*). Il n'est pas douteux que parmi les Discours que nous avons de lui, il n'en ait dicté plusieurs avant que de les prononcer.

(*a*) Possid. *in vit. cap.* 9.
(*b*) Possid. *in vit. cap.* 31.
(*c*) *Prolog. retract.*
(*d*) *Lib.* 4 *de Doct. Christ. cap.* 24.
(*e*) Possid. *in vit. cap.* 7.

Il ſemble même qu'il en ait composé pour les autres ; du moins il fait l'apologie de ceux qui n'ayant pas la facilité de la composition, récitoient à leur peuple les Sermons d'autrui. Il prêchoit ordinairement en latin, & nous n'en avons pas même d'autres de lui qu'en cette langue, parce qu'apparemment on l'entendoit généralement à Hippone, qui étoit une ville conſidérable, & un port de mer, où il venoit beaucoup d'étrangers. D'où vient que dans un de ſes Sermons il dit un proverbe punique en latin (*f*), parce que les habitans de cette ville n'entendoient pas tous le punique. Nous avons vu ailleurs, qu'il y avoit des endroits dans le Diocèſe d'Hippone, où le punique étoit plus commun, & que ſaint Auguſtin avoit peine de trouver des Eccleſiaſtiques qui ſçuſſent aſſez bien cette langue pour inſtruire ceux qui y demeuroient.

Epiſt. 207.

§. I.

Des Sermons ſur l'Ecriture.

Diſtribution des Sermons de S. Auguſtin. Premiere claſſe. Des Sermons ſur l'Ecriture, *p.* 1.

Serm. 6

I. TOus les Sermons de ce Pere, qui juſqu'ici, ſe trouvoient dans une grande confuſion, ſont rangés dans un très-bel ordre dans le cinquiéme tome de la nouvelle édition de ſes œuvres. Ils y ſont diviſés en cinq claſſes, dont la premiere contient cent quatre-vingt trois Sermons ſur divers endroits de l'Ecriture ſainte. Les neuf premiers ſont tant ſur la Geneſe que ſur l'Exode. Saint Auguſtin y dit, en parlant des apparitions, que ſi Dieu a quelquefois voulu ſe faire voir aux yeux corporels des Saints, il ne s'eſt pas pour cela rendu viſible par lui-même, mais par le moyen de quelque créature ſenſible, c'eſt-à-dire, ou par une voix qui frappoit les oreilles, ou par un feu qui ſe faiſoit appercevoir aux yeux, ou par un Ange qui apparoiſſoit ſous quelque figure viſible. Ce n'étoit donc pas cette majeſté qui a fait le ciel & la terre, puiſqu'elle ne peut être apperçue par des yeux mortels, & que la ſageſſe de Dieu, par qui toutes choſes ont été faites, n'a pu ſe rendre ſenſible qu'en prenant une chair humaine. Parmi les Sermons qui ſont ſur l'Exode, il y en a un qui eſt intitulé, *Des dix cordes*, c'eſt-à-dire, des dix préceptes de la Loi, repréſentés par l'inſtrument à dix cordes dont il eſt parlé dans le Pſeaume 143. Le Saint y remarque que l'obſervation du Sabbat doit être ſpirituelle ; que ce n'eſt pas aſſez de s'abſtenir, comme

Serm. 9.

(*f*) Aug. *ſerm.* 1167,

les Juifs, des œuvres serviles; qu'il vaudroit mieux travailler aux champs que d'assister aux théâtres; qu'une femme seroit moins coupable de filer de la laine, que de danser tout le jour du Sabbat; qu'il ne faut pas s'imaginer qu'on puisse commettre tous les jours des adulteres, dans la pensée de s'en purifier tous les jours par des aumônes, parce que les bonnes œuvres qu'on fait tous les jours ne suffisent pas pour expier de si grands péchés; qu'il y a bien de la différence entre une vie que l'on doit changer, comme est celle d'un adultere, & une vie que l'on est obligé de tolerer; que c'est la perversité des hommes qui fait que l'on regarde l'adultere des maris comme beaucoup moindre que celui de leurs femmes, quoi qu'il soit vrai que la faute est égale dans tous les deux; que comme l'on doit éviter les grands péchés, on doit aussi se purifier de ceux qui paroissent legers, par l'aumône, par le jeûne & par la priere; qu'on doit même les éviter avec grand soin, parce qu'étant multipliés, ils peuvent nous occasionner la mort, de même qu'un grain de sable, s'il vient à s'accumuler, peut par son poids submerger un vaisseau. Le dixiéme est sur le jugement que Salomon rendit entre deux femmes. *Serm. 10.* Saint Augustin y dit qu'on ne peut donner dans l'Eglise une plus grande preuve de charité, que lorsqu'on méprise ce qui paroît honorable aux hommes, afin d'empêcher que les fidéles ne se divisent entre eux, & que l'unité ne soit rompue. L'onziéme est sur Elie & la veuve de Sarepta; & le douziéme sur ce *Serm. 11, 12.* qui est écrit dans Job: que les Anges se présenterent devant Dieu, & que Satan parut au milieu d'eux. Saint Augustin croit que dans toutes les apparitions des Anges, ils avoient un vrai corps, auquel ils faisoient prendre quelle figure ils vouloient, selon le besoin du ministere auquel Dieu les employoit. Les Sermons suivans jusqu'au trente-quatriéme, sont sur plusieurs endroits des Pseaumes. La plûpart furent prêchés à Carthage. L'insensibilité des pécheurs d'habitude y est comparée à celle d'un *Serm. 17.* membre corrompu qui ne sent point la douleur, parce qu'il est mort. Il semble, dit saint Augustin, qu'on devroit le retrancher; mais souvent nous nous contentons de reprendre; car nous sommes, pour ainsi dire, lents & paresseux à excommunier & à chasser de l'Eglise. Il faut, nous dit Dieu, que le péché soit puni par moi ou par vous. Le péché est donc puni par l'homme *Serm. 19.* pénitent ou par un Dieu vengeur. Qu'est-ce que la pénitence, sinon la colere de l'homme contre lui-même? D'où vient que celui qui se repent se fâche contre lui-même en frappant sa poi-

Serm. 21. trine. C'étoit l'usage, quand on vouloit affranchir un esclave, de le mener à l'Eglise. Saint Augustin met également au nombre
Serm. 27. des personnes de mauvaise vie, celui qui est adultere, ou qui est adonné aux spectacles ou qui fait son occupation de la chasse. Les Sermons 35, 36, 37, sont sur les Proverbes. Les 38, 39, 40 & 41, sur l'Ecclésiastique. Le Saint y dit aux pecheurs :
Serm. 39. Dieu vous a promis que le jour auquel vous vous convertirez, il oubliera vos péchés passés : mais vous a-t-il promis que vous verrez le jour de demain ? Peut-être que Dieu ne vous l'ayant pas promis, un Astrologue vous en a assuré, afin de vous damner en se perdant lui-même. C'est par miséricorde que Dieu nous
Serm. 40. a caché le tems de notre mort ; & si le dernier jour nous est inconnu, c'est afin que nous veillions sans cesse. Il leur dit encore : Voulez-vous que je vous promette ce que Dieu ne vous promet pas ? Supposons qu'un économe vous promette une entiere sureté : à quoi servira-t-elle, si le pere de famille ne la ratifie pas ? Je ne suis qu'un économe & qu'un serviteur. Vous voulez que je vous dise, Vivez comme il vous plaira, le Seigneur ne vous fera pas périr. L'économe peut vous donner sureté, mais elle ne vous servira de rien.

Suite. III. Les Sermons suivans depuis le 42 jusqu'au 50, sont sur
Serm. 42. les Prophétes Isaïe, Ezéchiel, Michée & Aggée. Le saint Evêque y demande comment Dieu nous délivre ? A quoi il répond, que c'est en nous remettant nos péchés, en nous donnant des forces pour combattre nos mauvais desirs, en nous inspirant la vertu, & en formant dans notre esprit une délectation céleste,
Serm. 46, 47. par laquelle toute délectation terrestre est surmontée. Il dit que quand un pasteur se réjouït d'être préposé à la conduite des autres, qu'il y recherche l'honneur, & qu'il n'y considere que ses commodités & ses avantages, il se paît lui-même, & ne paît pas ses brebis ; que comme il y a nécessité dans un ministre de l'Eglise de recevoir des fidéles ce dont il a besoin pour vivre, il y a de leur part de la charité à le lui donner. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que l'Evangile soit une chose vénale, & que la subsistance que reçoit celui qui la prêche en soit le prix ; ce seroit vendre à vil prix une chose si grande & si précieuse. Il faut donc que les Pasteurs reçoivent du peuple de Dieu leur subsistance nécessaire, & qu'ils n'attendent que de Dieu seul la récompense de la dispensation de son Evangile. Il enseigne que comme le devoir des Pasteurs est de ne se pas taire, celui des brebis est d'écouter les paroles du souverain Pasteur dans les saintes Ecritures.

IV. Il y a 44 Sermons sur l'Evangile de saint Matthieu, trois sur celui de saint Marc, 19 sur celui de saint Luc, & 34 sur l'Evangile de saint Jean. Les autres qui composoient la premiere classe, sont sur les Epîtres de saint Paul, de saint Jacques & de saint Jean. Si l'on nous demande ce qui peut nous faire croire que Jesus-Christ soit né d'une vierge; c'est, répond saint Augustin, l'Evangile qui a été prêché & qui se prêche encore aujourd'hui par toute la terre. Car si c'est au grand nombre qu'il faut croire, qu'y a-t-il de plus nombreux que l'Eglise? Si c'est aux riches, combien y en a-t-il dans son sein? Si c'est aux pauvres, combien de milliers y en trouve-t-on? Si c'est aux nobles, presque tout ce qu'il y en a sur la terre est présentement entré dans l'Eglise. Si c'est aux Rois, ils sont soumis à Jesus-Christ. Si c'est à ce qu'il y a de plus sage, de plus sçavant & de plus éloquent parmi les hommes, combien d'Orateurs, de Sçavans de Philosophes ont été pris dans les filets des Apôtres & ramenés du fond de l'abyme dans la région du salut? Saint Matthieu compte quarante-deux générations jusqu'à Jesus-Christ, toutefois quand on les prend en détail, il n'y en a que quarante & une. Saint Augustin concilie cette contrariété apparente, en disant qu'il faut compter deux fois Jechonias, parce qu'il est le dernier de la seconde classe, & le premier de la troisiéme. Or chaque classe renfermant quatorze générations, les trois font quarante-deux. Il remarque que parmi les Hébreux, les vierges aussi-bien que les femmes, étoient appellées *femmes*; qu'ainsi l'Apôtre, en disant que Jesus-Christ est né d'une femme, n'a point dérogé à la profession de notre foi dans le symbole: or nous reconnoissons qu'il est né de la Vierge Marie par l'opération du Saint-Esprit; que le mariage entre les personnes qui vivent en continence, est un vrai mariage, puisque c'est l'amour conjugal qui fait le mariage, & non pas le commerce de la chair; que néanmoins la fin du mariage est de mettre des enfans au monde; que cette clause étoit apposée dans les contrats de mariage, & qu'elle se lisoit pnbliquement de même que le contrat, lorsque l'époux prenoit de sa main l'épouse; que les anciens Patriarches ont pu avoir des enfans de leurs esclaves sans commettre d'adultere; & que parmi eux, le choix & la bonne volonté donnoient des enfans aussi-bien que la voie ordinaire & naturelle. C'est ce qu'on a appellé depuis adoption. Il prouve contre les Patripassiens qui disoient que le Pere étoit né d'une femme, qu'il avoit souffert, & que le Pere & le Fils étoient deux noms & non pas deux cho-

Suite.

Serm. 51.

Serm. 52.

ses ; que la Naissance, la Passion & la Résurrection du Fils de Dieu, sont l'ouvrage du Pere & du Fils ; & qu'encore que le Fils seul soit né, mort & ressuscité, ces trois choses qui ne regardent que lui, n'ont été faites ni par le Pere seul, ni par le seul Fils, mais par le Pere & par le Fils. Il trouve dans la mémoire, l'entendement & la volonté de l'homme, une image de la Trinité, & dit que par la largeur, la longueur, la hauteur & la profondeur dont saint Paul parle dans son Epître aux Ephésiens, il faut entendre la dilatation du cœur, qui fait faire les bonnes œuvres, la persévérance & la longanimité, qui nous les fait pratiquer sans interruption ; l'attente des récompenses éternelles, auxquelles l'Eglise nous exhorte en nous avertissant dans la célébration de la Messe, de tenir nos cœurs élevés en haut, & la grace de Dieu, dont la dispensation est cachée dans la profondeur ou le secret de sa volonté. Il ne croit pas qu'il soit utile de se répandre en beaucoup de paroles dans la priere, ni qu'il nous soit permis de demander autre chose que ce que contient l'Oraison Dominicale, dont les paroles doivent être le modéle de nos desirs. Par le pain quotidien que nous y demandons, il enseigne qu'on doit entendre aussi l'Eucharistie, qu'il désigne en cet endroit d'une maniere envelopée, parce qu'il parloit à des Catéchumenes. Les péchés qui obligeoient de se séparer de ce pain sacré, étoient l'idolâtrie, l'astrologie, les remedes superstitieux, les enchantemens, l'hérésie, le schisme, l'homicide, l'adultere & tout autre péché mortel, même de la langue ; y en ayant de ce genre qui doivent nous séparer de l'Autel. Il met entre les péchés journaliers qu'on peut effacer par l'aumône & l'oraison, d'avoir un peu plus parlé qu'on ne devoit, d'avoir dit quelque chose qu'on ne devoit pas dire, d'avoir ri ou bu immodérément, d'avoir oui ou vu avec plaisir ce qu'on ne devoit ni voir ni entendre ; d'avoir pensé avec plaisir à ce à quoi on ne devoit pas penser. Pour engager ses auditeurs aux œuvres de miséricorde, il leur fait remarquer que Jesus-Christ au jour du Jugement dernier, semble n'accorder le ciel qu'à ces œuvres, & ne punir de l'enfer que la dureté envers le prochain. Le Seigneur, dit-il, pourroit, en examinant sévérement notre vie, nous condamner : mais dès qu'il apperçoit des œuvres de miséricorde, il nous fait part de sa gloire. Après avoir dit que la confession des péchés est une marque que l'on est déja ressuscité, il s'objecte : A quoi sert donc le ministere de l'Eglise ? Le voulez-vous sçavoir ? répond-il ; Vous n'avez qu'à considerer Lazare. Il sort du tom-

Serm. 53, *Serm. 56.* *Serm. 57.* *Serm. 60.* *Serm. 67.*

beau; mais il en ſort lié. C'eſt un pécheur qui, à la vérité, eſt déja vivant par la confeſſion de ſes péchés; mais il eſt encore lié: il ne ſçauroit marcher. Que fait donc l'Egliſe, à qui Jeſus-Chriſt a dit: *Ce que vous délierez ſur la terre, ſera délié dans le ciel?* Ce que firent les Apôtres à l'égard de Lazare, lorſque le Seigneur leur dit: *Déliez-le & le laiſſez aller.* Mais il eſt ſi *Serm. 71.* vrai qu'il n'y a point de rémiſſion des péchés hors de l'Egliſe, que quand quelqu'un de ceux qui ne ſont pas du nombre de ſes enfans, feroit pénitence de ſes péchés, ſa pénitence ne lui ſerviroit de rien, ſi ſon cœur demeuroit dans l'impénitence, à l'égard de l'éloignement qu'il a pour l'Egliſe; puiſque par cela ſeul qu'il eſt hors de l'Egliſe, qui ſeule a reçu le don de remettre les péchés par le Saint-Eſprit, il blaſphême contre ce divin Eſprit. Au contraire, quoique ce ſoit par le miniſtere d'un mauvais Prêtre, d'un hypocrite, d'un réprouvé, qu'on ſoit entré dans cette Egliſe, pourvu que ce ſoit un de ſes Miniſtres, & qu'on y vienne d'un cœur ſincere; on ne laiſſe pas d'y recevoir la rémiſſion de ſes péchés par la vertu du Saint-Eſprit. Car tandis que le bon grain eſt encore mêlé avec la paille, l'influence de ce divin Eſprit eſt telle dans l'Egliſe, qu'il ne rejette la profeſſion de perſonne, pourvu qu'elle ſoit ſincere.

V. Saint Auguſtin veut que la différence des fautes faſſe celle *Suite.* de la correction, en ſorte que l'on reprenne devant le monde, *Serm. 82.* les fautes qui ſe commettent publiquement, & qu'on ne reprenne qu'en ſecret les fautes ſecrettes. La raiſon qu'il en donne, c'eſt que ſi l'on reprenoit publiquement celui qui n'a péché qu'en ſecret, il arriveroit ſouvent qu'on le livreroit à ſa partie, qui ne manqueroit pas de le pourſuivre; & qu'il eſt du devoir de celui qui fait la correction, de ſonger à guérir le coupable, & non pas à être ſon dénonciateur. Il enſeigne qu'il eſt dans l'ordre, que les Miniſtres du Seigneur, qui ſont élevés en dignité dans *Serm. 91.* l'Egliſe, y tiennent les premieres places, & que dans les aſſemblées, ceux qui préſident ſoient dans la place la plus éminente, afin que leur ſiége même les diſtingue & marque leurs fonctions. Mais bien loin de s'en faire accroire, pour être aſſis plus haut que les autres, il faut, dit-il, que cette diſtinction même leur remette devant les yeux, le fardeau dont ils ſont chargés, & le compte qu'ils en doivent rendre. C'étoit ſa coutume de faire lire au peuple un mémoire des miracles qu'il plaiſoit à Dieu de faire *Serm. 94.* par ſes Martyrs, & d'inviter ſes Collegues dans l'Epiſcopat, de prêcher dans ſon Egliſe chacun à leur tour, lorſqu'ils venoient

lui rendre visite. Il vouloit aussi que chaque chef de famille fît dans sa maison l'office d'Evêque ; qu'il prît garde quelle étoit la foi des siens, & quelles étoient leurs mœurs. Il montre que les justes ne sont pas moins redevables que les pécheurs convertis, parce que s'ils ne sont pas tombés dans le crime, c'est que Dieu
Serm. 99. a fait qu'ils n'ont eu personne pour les y porter, & que le tems, le lieu & l'occasion de le commettre, leur ont manqué. On voit dans un de ses Sermons sur saint Luc, que c'étoit la coutume en Afrique, que les Evêques célébrassent chaque année le jour
Serm. 102. de leur Ordination, & que la veille ils l'annonçoient ou le faisoient annoncer au peuple. Il ne croit pas que le mensonge d'Ananie & de Saphire ait été puni autrement que par la mort tem-
Serm. 148. porelle, dont ils furent frapés sur le moment. Mais il ne doute pas que celles qui après avoir consacré à Dieu leur virginité, dont elles étoient maîtresses, comme Ananie & Saphire de leur argent, ne doivent s'attendre qu'à une mort éternelle, c'est-à-
Serm. 172. dire, au supplice de l'enfer, si elles viennent à se marier. Parlant des prieres, du sacrifice & des aumônes pour les morts, il dit que les pompes funebres, la multitude dont les convois sont accompagnés, l'embaumement des corps, les richesses des tombeaux, sont une maniere de consolation pour les vivans; mais que cela n'est d'aucun secours pour les morts; qu'il n'en est pas ainsi des prieres de l'Eglise, du salutaire sacrifice & des aumônes que l'on fait pour les morts; qu'il ne faut pas douter que tous ces secours ne leur servent pour être traités du Seigneur avec plus d'indulgence que leurs péchés n'en méritoient; que c'est une pratique qui a passé de nos peres à nous, que toute l'Eglise observe, de prier pour ceux qui sont morts dans la communion du Corps & du Sang de Jesus-Christ; & de le faire même dans le Sacrifice à l'endroit où l'on fait commémoration d'eux, & où l'on marque qu'il est offert pour eux aussi-bien que pour les vivans; qu'il en est de même des œuvres de charité qu'on fait à leur intention, & pour leur rendre Dieu propice; qu'on ne sçauroit douter qu'elles ne leur soient utiles, aussi-bien que les prieres que l'on fait à Dieu pour eux. Mais tout cela ne sert, ajoute saint Augustin, qu'à ceux qui ont vécu d'une maniere à pouvoir tirer du secours de ce qu'on feroit pour eux après leur mort. A l'égard de ceux qui sortent de ce monde sans la foi que la charité fait agir, & sans les sacremens de cette même foi; en vain leurs proches & leurs amis leur rendent-ils de ces offices de piété, puisque pendant leur vie ils n'ont point reçu la grace de

Dieu

Dieu, ou que l'ayant reçue en vain, ils se sont amassés un trésor, non de miséricorde, mais de colere. Il permet aux proches & aux amis des défunts, de s'affliger de les avoir perdus, & de les pleurer après leur mort, mais en mettant des bornes à leur douleur & à leurs larmes, sçachant que la foi nous apprend que les fidéles qui meurent, ne nous quittent que pour un tems. Il consent aussi que l'on console les parens des morts, soit en assistant aux funérailles, soit en se tenant auprès d'eux pour adoucir leur douleur. Mais il les exhorte sur-tout, à secourir les ames des défunts par des oblations, par des prieres & par des aumônes.

. XII.

Des Sermons du tems.

I. LA seconde Classe des Sermons de saint Augustin, en comprend quatre-vingt-huit, qui sont tous sur les grandes fêtes de l'année, intitulés ordinairement, *Sermons du Tems.* Il y en a treize sur la fête de Noël; deux sur les Calendes de Janvier, où il combat les superstitions des payens en ce jour; six sur la fête de l'Epiphanie; sept sur le Carême; quatre sur le Symbole; un aux Compétens; un sur ces paroles de Jesus-Christ: *Mon Pere, je desire que là où je suis, ceux que vous m'avez donnez y soient aussi avec moi*; un sur la Passion de notre Seigneur, où il en explique les circonstances & les mysteres en très-peu de mots; cinq sur la veille de Pâque; cinq sur la fête de ce jour; un fragment du Discours qu'il prononça le lendemain; vingt-neuf sur le tems Pascal; deux au jour de l'Octave; cinq sur l'Ascension du Seigneur; un sur la veille de la Pentecôte; & six sur cette solemnité.

Seconde classe. Des Sermons du tems p. 831.

Joan. 17, 24.

II. Ce Pere y dit de très-belles choses sur le mystere de la Naissance de Jesus-Christ, faisant observer à ses auditeurs, une nouveauté inouïe & unique dans le monde; sçavoir, qu'une Vierge conçoit, qu'elle enfante, & qu'elle demeure vierge après l'enfantement; que celui-là est dans la crêche, qui contient le monde; que celui qui repaît les Anges, se nourrit de lait; qu'il s'est envelopé de langes, lui qui nous revêtit de l'immortalité. Il fait voir qu'étant entré dans une chambre les portes fermées, il a bien pu sortir du sein de la sainte Vierge, sans blesser sa virginité: & dit que si l'infidéle, qui ne croit point que Jesus-Christ soit Dieu, révoque ces deux faits en doute: la foi qui

Serm. 190 & 191.

nous enseigne que Dieu est né dans la chair, croit l'un & l'autre possible. Dans ses Sermons sur le Carême, il exhorte les Chrétiens à vivre dans la continence; à donner en aumône, ce que chacun se retranche de sa nourriture; à remplir par la priere le tems qu'ils donnoient le reste de l'année à certains plaisirs permis; à augmenter les mortifications qu'ils se prescrivoient dans d'autres tems, à ne pas substituer à la viande & au vin d'autres mets & d'autres boissons délicates. Il veut qu'ils nourrissent le corps ou plûtôt qu'ils le soutiennent par des alimens communs, faciles à trouver, & non pas par des mets précieux & exquis, de peur que le Carême, au lieu d'être occasion de réprimer les anciennes convoitises, n'en soit une de chercher de nouvelles délices. Il leur représente l'exemple de David, qui se répentit d'avoir souhaité même de l'eau avec ardeur. Il dit que le jeûne du Carême étoit observé dans toutes les parties du monde, & remarque qu'il y avoit certains jours pendant cet intervalle, auxquels, suivant la coutume de l'Eglise, il étoit défendu de jeûner. Il dit bien nettement aux nouveaux batisés, que le pain qu'ils voyoient sur l'Autel, & qui avoit été sanctifié par la parole de Dieu, étoit le Corps de Jesus-Christ, & que le calice contenoit son Sang. Du tems de ce saint Docteur, on ne lisoit la Passion qu'une fois; c'étoit dans l'Evangile de saint Matthieu. Il avoit souhaité qu'on la lût d'après tous les Evangélistes: il le fit une fois; mais comme on n'y étoit pas accoutumé, plusieurs en furent troublés. Il remarque qu'on lisoit dans le tems de Pâque, l'histoire de la Résurrection, selon qu'elle est rapportée dans les quatre Evangélistes. Il l'explique en effet, dans quatre Discours différens, en s'attachant à ce qui en est dit dans les quatre Evangélistes. Il croit que Jesus-Christ donna l'Eucharistie aux Disciples d'Emmaüs, & que ce fût par-là qu'il se fit connoître à eux. Les fidéles, dit-il, sçavent ce que je dis: ils connoissent eux-mêmes Jesus-Christ dans la fraction du pain: car tout pain n'est pas le Corps de Jesus-Christ; mais celui-là seulement qui le devient en recevant la bénédiction de Jesus-Christ. Il remarque encore que la coutume de chanter *Alleluia* pendant les cinquante jours qui s'écoulent depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte, étoit fondée sur une tradition ancienne. Il dit à ceux qui avoient fait vœu de continence, qu'ils devoient s'en acquitter; qu'on ne l'exigeroit pas d'eux, s'ils ne s'y étoient obligés d'eux-mêmes; mais que ce qui leur étoit permis avant leur engagement, ne l'étoit plus. Ce n'est pas, ajoute-t-il, que nous

Serm. 205.
Serm. 207.
Serm. 227 & 272.
Serm. 232.
Serm. 284.
Serm. 260.

coudamnions le mariage; nous disons seulement, que celui qui regarde derriere soi, est condamné.

§. III.

Des Sermons sur les Fêtes des Saints.

I. LA troisiéme classe est composée de soixante-neuf Sermons sur les fêtes des Saints, & particulierement sur celles des Martyrs, entre autres, de saint Vincent, de sainte Perpétue & de sainte Félicité, de saint Laurent, de saint Etienne & de plusieurs autres dont nous avons parlé dans les volumes précédens, où nous avons rapporté leurs Actes tirés en partie de ces Discours. Il y en a aussi sept en l'honneur de saint Jean-Baptiste, & cinq sur la fête de S. Pierre & de saint Paul, deux sur la Dédicace de l'Eglise, & deux au jour de son Ordination. Troisiéme Classe. Des Sermons des Saints *p.* 1105.

II. Tous ces Discours roulent presque toujours sur le culte des Martyrs, & sur l'avantage de leur intercession. Mais saint Augustin a grand soin d'y marquer la différence de leur culte d'avec celui que nous rendons à Dieu. Lui seul doit avoir un Temple, comme c'est à lui seul que le Sacrifice doit être offert. Aussi nous ne bâtissons ni Temples, ni Autels aux Martyrs, & nous ne leur offrons aucun sacrifice. Nous les respectons, nous les louons, nous les aimons, nous les honorons; mais nous reservons notre culte pour le Dieu des Martyrs. On lisoit leurs actes dans l'Eglise, & il y en avoit entre eux de si célébres, que par-tout où régnoit le nom chrétien, on célébroit leurs fêtes, en particulier celle de saint Vincent. Si Dieu a accordé aux Eglises les corps des Martyrs, c'est moins pour servir à leur gloire, que pour nous exciter à les prier. Ils ont en effet, pitié de nous, & prient pour nous. L'Eglise prie pour ceux qui sont morts, mais elle ne prie pas pour les Martyrs, quoiqu'on récite leur noms dans le sacrifice : au contraire, elle se recommande à leurs prieres : parce qu'ils sont nos avocats, non par eux-mêmes, mais par celui auquel ils sont demeurés attachés comme les membres au chef. C'est lui qui est véritablement notre seul Avocat, & qui demande pour nous. Mais il est le seul Avocat, comme il est le seul Pasteur, c'est-à-dire, quoique Jesus-Christ soit notre Pasteur, cela n'empêche pas que Pierre ne le soit aussi. S'il ne l'étoit pas, lui auroit-on dit : *Paissez mes brebis ?* Saint Augustin dit avoir été témoin oculaire de la guérison miraculeuse d'un

Ce qu'ils contiennent de plus remarquable.

Serm. 273. *Serm.* 276. *Serm.* 277. *Serm.* 280. *Serm.* 284. *Serm.* 285. *Serm.* 286.

aveugle, lorſque l'on trouva à Milan les corps de ſaint Gervais & de ſaint Protais. Cet aveugle vivoit encore & ſervoit dans l'Egliſe de ces ſaints Martyrs, lorſqu'il en fit le Panégyrique.
Serm. 311. Il s'étoit introduit à Carthage un abus conſidérable, qui étoit de paſſer la nuit auprès du tombeau de ſaint Cyprien, d'y chanter & même d'y danſer. Saint Auguſtin combat fortement cet
Serm. 313. uſage. Il montre que les louanges que nous donnons aux Martyrs, tournent à la gloire de Dieu même, puiſqu'en les louant, nous louons les œuvres de Dieu & ſes combats dans ſes ſoldats. En effet, c'eſt Dieu qui arme les Martyrs & qui les aide dans le combat. Quoiqu'il y eût eu beaucoup de Martyrs en Afrique, & dans les autres parties de l'univers, à peine ce Pere pouvoit-il trouver leurs actes pour les faire lire dans l'Egliſe au jour de
Serm. 315. leurs ſolemnités. Mais comme on avoit ceux de ſaint Etienne dans les Actes des Apôtres, on les liſoit avec le reſte de ce Livre, dont on commençoit la lecture le jour de Pâque. Il paroît qu'il y avoit dans l'Egliſe où il prêchoit, un tableau qui repréſentoit le martyre de ce Saint, car il dit à ſes auditeurs; Cette
Serm. 316. » peinture fait grand plaiſir, vous y voyez lapider ſaint Etienne, » & Saul qui garde les habits de ceux qui le lapident ». Il y avoit auſſi des reliques de ce Martyr dans la même Egliſe, comme on
Serm. 317. le voit par ce qu'il dit: « Un peu de pouſſiere a fait aſſembler » ici un peuple nombreux. Cette cendre eſt cachée, mais les » bienfaits qu'elle produit ſont connus. Songez aux biens qui nous » ſont réſervés dans la région des vivans, puiſque Dieu nous » en fait de ſi grands par la pouſſiere des morts ». Il raconte divers miracles faits par l'interceſſion de ſaint Etienne, & ajoute, qu'il n'en fait le récit qu'afin de nous apprendre, que les prieres de ce ſaint Martyr obtiennent beaucoup de choſes, quoiqu'elles
Serm. 319. n'obtiennent pas tout. Voici un de ces miracles arrivé à Uzale,
Serm. 324. qu'il rapporte comme bien certain: « Une femme perdit ſon enfant avant qu'il fut batiſé. Ayant imploré le ſecours de ſaint » Etienne, cet enfant recouvra la vie. Auſſi-tôt la mere le porta » aux Prêtres; il fut batiſé & ſanctifié; on l'oignit, on lui impoſa la main, & après qu'on eût achevé de lui donner tous
Serm. 325. » ces Sacremens, il mourut une ſeconde fois». Saint Auguſtin regarde l'honneur que nous rendons aux Martyrs, comme utile à nous-mêmes & non pas à eux: mais il dit que les honorer ſans imiter leurs vertus, c'eſt une adulation mêlée de menſonge; parce que les fêtes n'ont été inſtituées en leur honneur dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, qu'afin que les Chrétiens, qui ſont ſes mem-

bres, soient avertis d'imiter ces Martyrs. Il remarque qu'on avoit soin de mettre des reliques des Martyrs dans les Eglises, lorsqu'on les consacroit à Dieu; & il avertit ses auditeurs, que tout ce qui se faisoit materiellement dans l'édification d'une Eglise, devoit se faire spirituellement avec le secours de la grace de Dieu dans nos ames & dans nos corps, qui sont le Temple du Saint-Esprit. Les deux Discours prononcés au jour de son ordination, sont employés à montrer combien est pesant le fardeau Episcopal, & combien un Evêque a besoin pour le porter, de la grace de Jesus-Christ, & des prieres de ses peuples, qui composent eux-mêmes ce fardeau. *Serm. 336.*

§. IV.

Des Sermons sur divers sujets.

Quatriéme Classe. Des Sermons sur divers sujets, p. 313.

I. IL n'y a dans la quatriéme classe que vingt-trois Sermons, qui sont tous sur divers sujets, les uns sur la divinité de Jesus-Christ, les autres en l'honneur de quelques Saints, & d'autres sur l'amour de Dieu, sur la crainte, sur la pénitence, sur le mépris du monde, sur les mœurs & la vie des Clercs, sur la paix & la concorde & sur la résurrection des morts.

Ce qu'ils contiennent de remarquable.

II. Dans celui qui regarde la divinité de Jesus-Christ, saint Augustin combat les Ariens, & fait voir contre eux que le Fils de Dieu ne peut être dit égal & inférieur à son Pere, sous différens aspects; parce que tout ce qui se dit de Dieu, n'est autre chose que lui-même. En lui, la puissance n'est pas autre chose que la prudence; ni la force, que la justice & la chasteté; quand donc nous attribuons à Dieu ces choses, il ne faut pas les concevoir comme différentes les unes des autres; & en quelque maniere que nous nous exprimions, nous ne le faisons jamais avec toute la dignité convenable. Nous disons néanmoins de Dieu, qu'il est juste, parce que les expressions humaines ne nous fournissent rien de mieux à dire de lui, quoiqu'il soit beaucoup plus que la justice même. Ce Pere, dans ses Discours sur la pénitence, en distingue de trois sortes, qu'il dit être en usage dans l'Eglise. La premiere est celle qui se fait avant le Batême, & qui nous fait commencer une vie nouvelle, en nous inspirant le repentir de celle que nous avons menée précédemment. La seconde qui se fait par une priere continuelle accompagnée d'humilité, doit durer autant que notre vie. Par la troisiéme qui a pour objet la rémission des péchés, qui selon l'Apôtre, excluent *Serm. 341.* *Serm. 357.*

du royaume de Dieu, chacun doit exercer contre ſoi-même une grande ſévérité, afin que le pécheur ſe jugeant lui-même, ne ſoit point jugé de Dieu. Qu'il s'accuſe donc lui-même, & que les larmes ſuivent la confeſſion de ſes péchés; qu'il ſe juge indigne de participer au Corps & au Sang de Jeſus-Chriſt; & que la crainte d'être ſéparé du royaume des cieux, par un arrêt du ſouverain Juge, lui faſſe trouver bon d'être ſéparé ici-bas du Sacrement du pain céleſte par la diſcipline de l'Egliſe. Saint Auguſtin fait voir combien grande eſt l'erreur de ceux qui ſe promettent un bonheur dans l'autre monde, different de celui dont les Saints jouïront dans le ciel, & prouve par l'autorité de l'Ecriture, que la Sentence que Dieu prononcera au dernier jour, envoiera ou dans la gloire, ou au feu éternel. Il conclut donc que celui qui après le Batême s'eſt ſouillé par le péché mortel, ne doit ni différer, ni refuſer d'avoir recours aux Pontifes qui ont le pouvoir des clefs dans l'Egliſe; que c'eſt d'eux qu'il doit apprendre la maniere dont il eſt obligé de ſatisfaire pour ſes péchés; en ſorte que contrit & humilié, il pratique non-ſeulement ce qui lui ſera utile pour recouvrer la ſanté de l'ame, mais encore pour l'édification du prochain. Car ſi, dit ce Pere, ſon péché a été ſcandaleux, & que l'Evêque trouve qu'il eſt de l'utilité de l'Egliſe, qu'il en faſſe pénitence en préſence de pluſieurs, ou même de tout le peuple, il ne doit point le refuſer, de peur que par une fauſſe pudeur, il ne joigne l'orgueil à une plaie déja mortelle. Pour nous, ajoute-t-il, nous ne pouvons éloigner perſonne de la Communion, à moins qu'il ne s'accuſe de lui-même, ou qu'il n'ait été convaincu & nommé dans un Jugement civil ou eccléſiaſtique. Il dit encore qu'il ne ſuffit pas de changer ſes mœurs en mieux, ni de quitter le mal; qu'il faut outre cela ſatisfaire à Dieu par une douleur de ſes fautes paſſées, par des gémiſſemens humbles, par le ſacrifice d'un cœur contrit, & faire concourir l'aumône à la rémiſſion des péchés. Il y a eu des hérétiques qui nioient qu'on pût accorder la pénitence à certains pécheurs; mais ils ont été condamnés & chaſſés de l'Egliſe.

Suite.

III. Le paſſage de la Mer Rouge étoit une figure du Batême: mais parce que le Batême, c'eſt-à-dire, l'eau du ſalut, n'eſt telle qu'après avoir été conſacrée par le nom de Jeſus-Chriſt, c'eſt pour cela que nous faiſons ſur cette eau le ſigne de la croix. Ceux qui ſont engagés dans le mariage, ſont membres du Corps de Jeſus-Chriſt de même que ceux qui vivent dans la continence. Mais ceux-ci tiennent dans l'Egliſe une place plus honorable,

Serm. 352.

Serm. 354.

comme étant des membres plus nobles. Mais il faut que la continence soit accompagnée d'humilité ; n'y ayant point de doute que celui qui est humble dans le mariage ne soit préférable à celui qui tire vanité de sa continence. On voit par les deux Discours intitulés, *De la Vie & des Mœurs des Clercs*, que saint Augustin avoit dans sa maison épiscopale, un Monastere de Clercs, c'est-à-dire, de Prêtres ; de Diacres & de Soûdiacres qui desservoient l'Eglise d'Hippone ; qu'il menoit avec eux autant qu'il le pouvoit, la vie des premiers Chrétiens de Jérusalem ; que tout étoit en commun parmi eux, & qu'aucun ne s'attribuoit rien en particulier comme lui étant propre ; qu'il n'ordonnoit aucun Clerc qu'il ne s'engageat à demeurer avec lui, à cette condition ; que que si quelqu'un quittoit ce genre de vie, il le dégradoit de la Cléricature, comme un déserteur de la profession qu'il avoit vouée. Ceux qui en entrant dans cette Communauté, avoient quelque chose, étoient obligés ou de le distribuer aux pauvres, ou de le mettre en commun. On en distribuoit à chacun selon ses besoins, de même que de ce qui provenoit des offrandes des fidéles. Si quelques-uns étant malades ou convalescens, avoient besoin de manger avant l'heure du dîné, saint Augustin ne trouvoit pas mauvais qu'ils reçussent du dehors ce soulagement : mais il ne souffroit pas qu'ils prissent le dîné & le soupé que dans la Communauté, & de la Communauté. Il n'avoit lui-même rien qu'en commun, & quand on lui donnoit quelque chose qui ne pouvoit servir qu'à lui, il le vendoit afin que le prix tournât au profit de la Communauté. Ceux qui étoient chargés de l'administration de ces biens, avoient le nom de Prévôt. Ils géroient cet emploi pendant un an. Il refusoit quelquefois d'accepter des successions qu'on avoit données à l'Eglise, quelques secours que les pauvres en pussent tirer, persuadé que selon la justice, elles devoient appartenir aux enfans des testateurs. Sur quoi il citoit une action d'Aurelle Evêque de Carthage qui avoit édifié tout le monde : Un certain homme n'ayant point d'enfant ni d'espérance d'en avoir, avoit donné tout son bien à l'Eglise en s'en reservant l'usufruit. Il arrivà contre son attente, qu'il eût des enfans : l'Evêque qui pouvoit suivant les Loix civiles, ne lui pas rendre son bien, le lui rendit, ne doutant point qu'il n'y fût obligé en conscienee, Mais s'il arrivoit que quelqu'un mourut sans enfant, saint Augustin recevoit les legs testamentaires. Il exhortoit même les fidéles à compter Jesus-Christ au nombre de leurs enfans, & à lui laisser une part dans leur suc-

Serm. 355 & 356.

cession. Il avoit aussi une espéce de tronc pour recevoir les aumônes & les oblations des fidéles. Mais il le vuidoit bien-tôt en faveur des pauvres. Il fait voir dans les Sermons sur la résurrection des morts, qu'il est aussi facile à Dieu de rétablir le corps de l'homme après sa mort, que de le tirer du néant; il répond à ceux qui nioient la résurrection, que si la difficulté de le rétablir venoit uniquement de ce qu'après la mort il est réduit en poussiere, les Egyptiens seroient les seuls qui auroient lieu de croire la résurrection des corps, qu'ils ont le secret de rendre aussi durs que l'airain, en les dessechant. Il veut que sur cette matiere on s'en tienne à la régle de la foi marquée dans le Symbole où nous faisons profession de croire en la résurrection de la chair.

Serm. 361 & 362.

§. V.

Des Sermons qu'on doute être de Saint Augustin.

Cinquiéme Classe. Des Sermons douteux, *p.* 1441.

I. ON a mis dans la cinquiéme classe trente & un Sermons qu'on n'est pas assuré être de saint Augustin, quoiqu'il n'y ait pas non plus de certitude qu'il n'en soit pas l'Auteur. Mais dans ce nombre, il y en a quelques-uns dont on a plus de sujet de douter: c'est pour cela qu'on les a imprimés en plus petit caractere. Le premier est sur Samson. Possidius en marque un sous ce titre: on croit que celui-ci en comprend une partie. Il y en a plusieurs sur la Naissance de Jesus Christ, sur l'Epiphanie & les autres Mysteres, sur les fêtes de saint Jean-Baptiste & sur celles de saint Pierre & saint Paul, sur l'amour du prochain, sur l'aumône & divers autres points de morale. Le dernier qui est du nombre de ceux dont on doute beaucoup, fut prononcé le jour de la fête de sainte Perpetue & de sainte Félicité. Ces trente & un Discours sont suivis des fragmens de quelques autres Sermons de saint Augustin, tirés des recueils d'Eugypius, de Bede, de Florus, & de Jean, Diacre de l'Eglise Romaine. On y a joint un fragment d'un Sermon sur l'Ascension, & un Sermon entier du Prêtre Eraclius, prononcé en présence de saint Augustin, qu'il appelle son pieux pere & son bon maître. Eraclius y dit qu'il n'avoit entrepris ce Discours que par ordre de saint Augustin; & pour remplir les devoirs de la charge qu'on lui avoit imposée depuis peu, en l'élevant à la Prêtrise. Eraclius avoit déja prêché plusieurs fois, mais en l'absence de saint Augustin. Ce Pere qui vouloit s'assurer de sa capacité avant de le déclarer son successeur

Pag. 1523.

successeur, l'obligea de faire un Discours en sa présence. Eraclius obéït, en s'étonnant de ce qu'il osoit parler tandis que saint Augustin se taisoit. Mais non, dit-il, il ne se taît pas, puisque c'est lui qui parle par son Disciple, si le disciple ne dit que ce qu'il a appris du maître. Tout son Discours, qui est très-élégant, n'est qu'un éloge de ce saint Evêque; tout ce qu'il y dit au peuple, c'est d'avoir dans l'esprit & de mettre en pratique tout ce qu'il avoit appris depuis si long-tems de sa bouche. Nous avons encore un autre Discours (*a*), sous le nom d'Eraclius, sur l'endroit de l'Evangile, où il est dit que saint Pierre marchoit sur les eaux de la mer. Il est assez du style de celui-ci, serré & fleuri. On lui a aussi attribué un Discours sur la confession des péchés, qui est aujourd'hui le deux cent cinquante-troisiéme dans l'Appendice du cinquiéme tome; mais le style fait voir qu'il est de saint Césaire. On y trouve divers endroits des Commentaires de saint Augustin sur les Pseaumes.

§. VI.

Des Sermons contenus dans l'Appendice du cinquiéme tome.

L'On a encore distribué en quatre classes les Sermons supposés à saint Augustin, dont la premiere contient ceux qui sont sur les Livres, tant de l'ancien que du nouveau Testament; la seconde, les Sermons du tems ou sur les principales fêtes de l'année; la troisiéme, les Panégyriques, & la quatriéme, les Sermons sur divers sujets. On trouve à la tête de chacun, une critique qui en fait connoître le véritable Auteur, ou du moins qui fait voir que ce n'est pas de saint Augustin. Cette critique est fondée premierement sur la différence du style; secondement, sur le catalogue que Possidius a fait des Sermons de ce Pere; en troisiéme lieu, sur la doctrine constante de saint Augustin, & sur sa maniere d'expliquer l'Ecriture-sainte; quatriémement, sur les témoignages d'Eugypius, de Bede & de Florus qui ont fait des recueils de divers endroits de ses Sermons. Cinquiémement, sur l'autorité des plus anciens manuscrits. Avec tous ces secours, on a restitué à saint Césaire, à Origene, à saint Cyprien, à saint Ambroise, à saint Maxime, à saint Léon, à Fauste, à saint Gregoire le Grand, à Alcuin, à Yves de Chartres & à

(*a*) *Serm. 72 in Append. p. 131.*

quelques autres des Discours, qui non-seulement dans quelques manuscrits, mais même dans les imprimés, portoient le nom de saint Augustin. Ils sont au nombre de trois cens dix-sept. Nous aurons lieu d'en parler plus au long dans la suite en traitant des Auteurs à qui ces Sermons appartiennent. La plûpart de ceux de saint Augustin paroissent avoir été prononcés sans beaucoup de préparation. Aussi y traite-t-il rarement à fond les point de morale ou de doctrine qui en sont la matiere.

ARTICLE SEPTIE'ME.

Des Ouvrages contenus dans le sixiéme Tome.

§. I.

Des quatre-vingts-trois Questions.

Solution des 83 questions, 388.

I. LOrsque saint Augustin fut de retour en Afrique, ses freres lui faisoient souvent diverses questions, lorsqu'ils ne le voyoient pas occupé. Il leur répondoit sans garder d'autre ordre dans ses réponses, que celui qu'ils gardoient eux-mêmes dans leurs questions. Il ne prenoit pas même la précaution de les dicter de suite sur une même feuille ; en sorte qu'elles se trouvoient dispersées çà & là. C'étoit au commencement de sa conversion, & peu de tems après sa sortie d'Italie, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 388. Mais depuis qu'il fut Evêque, il fit recueillir toutes les questions qu'on lui avoit faites, & les réponses qu'il y avoit données, & en composa un Livre. Il en parle (*a*) dans ses Rétractations, où il entre dans le détail de toutes les questions dont il étoit composé. Il remarque sur la douziéme, que la sentence qu'il avoit citée sous le nom d'un certain sage, étoit d'un Carthaginois nommé Fonteius, qui l'avoit écrite étant encore payen, mais qui mourut chrétien après avoir reçu le Batême.

Analyse de ces Questions t. 6, p. 1. Quest. 1.

II. Cassiodore parle de ces Questions (*b*), qu'il dit être expliquées & pesées avec une sagesse admirable. Elles sont au nombre de quatre-vingts-trois, dont voici les plus remarquables. L'ame tire son origine de la vérité qui est Dieu, on ne peut donc pas dire qu'elle soit d'elle-même ni par elle-même. Quoique l'homme

---

(*a*) *Lib.* 1 *Retract. cap.* 26. (*b*) CASSIOD. *inst. cap.* 16.

ait été créé bon, il n'en est pas moins vrai que celui-là est meilleur, qui est bon par volonté, qu'un autre qui ne l'est que par nature : c'est pour cela que Dieu a donné à l'homme une volonté libre. S'il est vrai qu'un homme sage ne rende jamais un autre homme plus mauvais ; est-il à présumer que Dieu, qui surpasse en sagesse tous les hommes sages, fasse les hommes plus méchans ? Il faut donc rejetter la méchanceté de l'homme sur sa propre volonté, soit qu'il soit porté au mal par le conseil de quelque méchant, soit par lui-même. L'animal qui n'a point de raison, n'a point non plus de connoissance, il ne peut par conséquent être heureux. De tous les êtres, soit corporels ou spirituels, il n'y en a point qui n'ait quelque perfection qui en fasse l'essence ; le mal n'en a point : ce n'est donc pas un être, mais un nom qui marque la privation de la perfection. On confond quelquefois l'ame avec l'esprit ; & d'autres fois on les distingue. Si l'on attribue à l'ame de l'homme des actions qui lui sont communes avec les bêtes, on ne peut alors par le terme d'ame, entendre l'esprit ; parce que les bêtes n'ont point de raison, & que la raison est jointe nécessairement à l'esprit. Tout homme qui sent en soi une volonté, sent aussi que l'ame se meut ; car si nous voulons, ce n'est pas un autre qui veut pour nous. L'ame même n'a pas d'autres mouvemens que les volontés ; & quoique ses mouvemens soient libres ; c'est cependant de Dieu qu'elle a reçu la faculté de se mouvoir. Elle fait changer le corps de place, sans changer elle-même. Il ne faut pas attendre des sens la connoissance de la vérité éternelle & immuable : ils ne nous font connoître que des choses qui sont sensibles, & dans un continuel changement. Tout ce qui est bon & qui a quelque perfection vient de Dieu : les corps sont de ce genre : ils ont donc Dieu pour auteur. Lorsque Dieu délivre, il ne délivre pas une partie, mais tout ce qui est en danger, & c'est pour montrer qu'il a voulu sauver les deux sexes, qu'il est né d'une Vierge. Quoique Dieu soit présent par-tout, on ne le voit point quand on a l'ame souillée. C'est cette pensée que saint Augustin dit être de Fonteius. Ce qui prouve l'excellence de l'homme au-dessus des bêtes, c'est qu'il peut les dresser & les dompter ; au lieu que les bêtes n'en peuvent faire autant à l'égard de l'homme. Si le corps de Jesus-Christ n'a été qu'un fantôme, il nous a trompé ; s'il nous a trompés, il n'est pas la vérité. Or il est la Vérité ; son corps n'a donc pas été un fantôme. L'esprit de l'homme se comprend soi-même, il ne souhaite pas même d'être infini, il est donc fini. Dieu étant la cause de toute chose, l'est aussi

Quest. 2. Quest. 3. Quest. 4. Quest. 5. Quest. 6. Quest. 7. Quest. 8. Quest. 9. Quest. 10. Quest. 11. Quest. 12. Quest. 13. Quest. 14. Quest. 15. Quest. 16.

de la sagesse : & comme il n'a jamais été sans elle, il en est donc
Quest. 17. une cause éternelle. Le passé n'est plus, le futur n'est pas encore ;
Quest, 18. mais en Dieu, il n'y a ni passé ni futur, tout est présent. Tout ce qui existe doit avoir trois causes ; celle qui lui donne l'être, celle qui lui donne une telle façon d'être, & celle qui fait que les parties dont il est composé ont entre elles de la convenance.
Quest. 19. Toute créature a donc une trinité pour cause. Il y a cette différence entre immortel & éternel, que tout ce qui est éternel, est aussi immortel ; au lieu que tout ce qui est immortel, comme l'ame de l'homme, n'est pas pour cela éternel. Dans l'éternité, il
Quest. 20. n'y a ni passé, ni futur, tout est présent. Dieu comprend toutes choses & toutes choses sont dans lui, sans être le lien des choses : car il ne le pourroit être sans être corporel.

Quest. 21. III. Dieu étant l'auteur de toutes les choses qui existent, il ne le peut être de ce qui tend au néant : le mal y tend ; il n'est
Quest. 22. donc pas l'auteur du mal. Où il n'y a aucun défaut, il n'y a point non plus de besoin ni de nécessité : en Dieu il n'y a point de défaut : & par conséquent, aucun besoin ni nécessité. L'homme
Quest. 23. n'est sage que parce qu'il participe à la sagesse, & il en est de même de toutes les autres vertus ; Dieu, au contraire, est sage par sa sagesse même. Tout ce qui se fait par hazard, se fait té-
Quest. 24. mérairement, & ce qui se fait témérairement, ne se fait pas par la providence. Si donc dans le monde il y a des choses qui se fassent par hazard, le monde n'est pas entierement gouverné par la providence, & il y a quelques natures ou substances qui ne sont pas l'ouvrage de la providence. Cependant tous les êtres sont parfaits, & ils ne peuvent être parfaits qu'en tant qu'ils participent à la bonté & à la perfection de Dieu ; ils sont donc son ouvrage. Il y a néanmoins des choses auxquelles Dieu & l'homme ont part : Dieu ne permet pas que personne soit puni ou récompensé sans l'avoir mérité : & le péché de même que la bonne action dépend de notre libre-arbitre. Comme il n'y avoit rien
Quest. 25. de plus odieux parmi les hommes que la mort de la croix, Jesus-Christ l'a soufferte, parce qu'il étoit de sa sagesse de faire voir à l'homme qu'il ne devoit pas craindre la mort la plus ignominieuse. Il y a des péchés de foiblesse, d'ignorance & de malice ; les
Quest. 26. uns sont contraires à la force de Dieu, les autres à sa sagesse, & les derniers à sa bonté. Quiconque sçait ce que c'est que la force, la sagesse & la bonté de Dieu, peut sçavoir quels sont les péchés véniels ; & ceux qui méritent d'être punis en ce monde & en l'autre, & qui sont ceux que l'on ne doit pas contrain-

dre à la pénitence publique, quoiqu'ils avouent leurs crimes; & ceux qui ne peuvent esperer de salut, s'ils n'offrent à Dieu le sacrifice d'un cœur contrit par la pénitence. Il est possible que Dieu se serve des méchans pour punir & pour secourir, comme on l'a vu dans les Juifs, dont l'impiété a occasionné leur perte & le salut des Gentils. Les maux sont aussi un exercice pour les justes & une punition pour les méchans : & le repos & la paix qui les corrompent, sanctifient les justes. Dieu se sert de nous pour faire réussir les desseins de sa providence sans que nous le sçachions. En obéïssant à ses commandemens, nous agissons; mais dans les autres événemens, Dieu nous conduit par les ressorts de sa providence sans que nous y ayons de part. Comme il n'y a rien au-dessus de la volonté de Dieu, il ne faut pas lui demander pourquoi il a créé le monde; ce seroit chercher une cause de ce qui est la cause de tout. Quand il est dit dans l'Epître aux Colossiens, *Ayez du goût pour les choses d'enhaut*; cela ne doit pas s'entendre des choses corporelles, mais des spirituelles. La parfaite raison de l'homme que l'on appelle vertu, se sert premierement d'elle-même pour connoître Dieu, afin de jouïr de celui qui l'a formée; puis elle use de toutes les autres créatures raisonnables par rapport à la société, & des irraisonnables par le droit de supériorité qui lui a été donné au-dessus d'elles. Elle rapporte sa vie à Dieu pour en jouïr, ce n'est qu'ainsi qu'elle peut être bienheureuse. Elle se sert aussi de son corps, soit qu'elle prenne ou qu'elle rejette de certaines choses pour la conservation de sa santé, soit qu'elle en souffre d'autres pour exercer la patience, soit qu'elle en regle d'autres pour pratiquer la justice, soit qu'elle en considere d'autres pour apprendre quelque vérité, soit qu'elle se serve de celles mêmes dont elle s'abstient pour garder la tempérance. C'est ainsi que l'ame use bien de toutes choses, soit que pour cela elle se serve de ses sens, ou qu'elle ne s'en serve pas. Celui qui conçoit une chose autrement qu'elle n'est, ne la conçoit pas; d'où il suit qu'on ne peut concevoir une chose que comme elle est en elle-même. La charité doit rejetter comme un poison qui lui est mortel, l'espérance d'acquérir & le desir de conserver les biens temporels : le retranchement de la cupidité est sa nourriture, & l'extinction entiere de cette même cupidité sa perfection. La diminution de la crainte, est la marque de l'accroissement de la charité, & l'extinction entiere de cette même crainte, celle de sa perfection : parce que *la cupidité est la crainte de tous les maux, & que l'amour parfait bannit la crainte*. Quiconque veut donc entretenir la charité dans son ame, doit tra-

Quest. 27. Quest. 28. Quest. 29. Quest. 30. Quest. 32. Quest. 36.

1 Tim. 6, 10. 1 Joan. 4, 18.

vailler à en retrancher la cupidité : qui n'eſt autre choſe que l'amour & le deſir des choſes du monde. Or le premier pas qu'il faut faire pour diminuer la cupidité, eſt de craindre Dieu, qui ſeul ne peut être craint ſans être aimé. L'unique & le grand exemple que nous devons nous propoſer à imiter, eſt celui de notre Seigneur, qui nonobſtant cette grande puiſſance qu'il a fait éclater par tant de miracles, a néanmoins voulu mépriſer ce que les hommes ignorans & aveugles, conſiderent comme de grands biens, & ſouffrir ce qu'ils regardent comme de grands maux.

Queſt. 45. IV. Saint Auguſtin remarque que l'on n'ajoute foi à ce que diſent les Aſtrologues, que parce qu'on oublie les fauſſetés qu'ils ont débitées, & qu'on ne fait attention qu'aux événemens ou le hazard a mis de la conformité avec leurs prétendues prédictions. Queſt. 47. Il croit qu'après la réſurrection les hommes connoîtront mutuellement toutes leurs penſées ; & la raiſon qu'il en donne, c'eſt que maintenant on en découvre pluſieurs en conſiderant les mouvemens des yeux, qui à préſent ne ſont que chair en comparaiſon de ce que tout le corps ſera alors, c'eſt-à-dire, tranſparent Queſt. 48. & comme de l'air. Il diſtingue trois ſortes de choſes que l'on croit ; les premieres ſont celles que l'on croit toujours & que l'on ne conçoit jamais : comme l'hiſtoire qui nous détaille des faits temporels & humains ; les ſecondes, que l'on conçoit auſſi-tôt qu'on les croit, comme ſont les raiſonnemens humains, qui regardent, ſoit la combinaiſon des nombres, ſoit toute autre ſcience ; les troiſiémes ſont celles que l'on croit d'abord ſans les concevoir, & que l'on conçoit enſuite : comme ſont les inſtructions divines qui ne peuvent être conçues que de ceux qui ont le cœur pur. Il fait voir que lorſqu'il eſt dit dans l'Ecriture, que l'hom- Queſt. 51. me eſt fait à l'image & à la reſſemblance de Dieu, cela ne doit point s'entendre du corps de l'homme, mais de ſon ame, qui eſt capable de raiſon, de ſageſſe & de connoître la vérité ; que quand il eſt dit que Dieu ſe repentit d'avoir fait l'homme, cela ne doit pas ſe prendre à la lettre non plus que les endroits de l'Ecriture, qui lui attribuent des yeux, des mains & des pieds ; les Ecrivains ſacrés ne s'étant ſervi de ces façons de parler, que parce qu'étant plus proportionnées à nos manieres d'agir, elles nous font mieux concevoir ce que Dieu demande de nous, & com- Queſt. 53. ment il nous gouverne ; que ſi Dieu ordonna aux Hébreux d'emprunter des Egyptiens leurs vaſes precieux pour les emporter ; c'eſt qu'il voulut ſe ſervir d'eux pour punir ces peuples, & en même-tems pour récompenſer les Hébreux d'un long & pénible travail dont ils n'avoient pas été récompenſés ; mais qu'on ne

peut inferer de-là qu'il soit permis de tromper, ni que Dieu soit lui-même un trompeur : il sçait au contraire, distinguer les mérites & les personnes, & il le fait avec équité. Ce Pere ajoute que Dieu n'en agit ainsi avec les Israélites, que parce qu'ils n'étoient pas capables de la perfection évangélique. Il dit en expliquant la Parabole des dix Vierges, que ceux qui ne se soutiennent dans le bien que par les louanges des hommes, tombent aussi-tôt qu'ils en sont privés; ce qui ne les empêche pas de continuer à chercher ces faux biens, où leur esprit s'est accoutumé de trouver sa joie. Les Questions suivantes ne sont que des explications mystiques & morales de quelques endroits de l'ancien & du nouveau Testament. Il enseigne sur la 66, qu'avant la Loi, l'on ne combattoit point contre les plaisirs du monde, qu'on les combattoit sous la Loi, mais qu'on étoit vaincu; que sous la Grace, l'on combat & l'on remporte la victoire; que dans la paix, c'est-à-dire, dans le ciel, l'on n'aura plus besoin de combattre, mais qu'on se reposera dans une éternelle & parfaite paix. Sur la 76, qu'il n'y a aucune contrariété entre saint Paul & saint Jacques, lorsque l'un dit que l'homme est justifié par la foi sans les œuvres, & que l'autre assure que la foi ne sert à rien sans les œuvres : parce que celui-là parle des œuvres qui précédent la foi, & celui-ci, des œuvres qui la suivent. Sur la 79, il semble admettre dans les mauvais Anges un pouvoir pour certaines choses; & c'est suivant cette idée qu'il explique les prodiges que firent les Magiciens de Pharaon; mais il reconnoît que dans les miracles que font les Saints, c'est Dieu dont ils sont le temple, qui agit en eux. Il dit que Dieu n'accorde pas à tous les Saints le don des miracles, de crainte que les foibles ne croient faussement que ces dons sont plus excellens, que ceux qui nous font accomplir les œuvres de justice, qui seules nous obtiennent la vie éternelle; & que si les méchans nuisent souvent aux bons dans les choses temporelles, Dieu ne le permet que pour l'avantage des bons, & pour l'épreuve de leur patience; & qu'il paroît par l'Ecriture que des scélérats, comme sera l'Antechrist, peuvent faire de plus grands prodiges que les Saints n'en peuvent faire eux-mêmes, mais qu'ils n'en seront pas pour cela plus recommandables auprès de Dieu. Dans la 80, il fait voir contre les Apollinaristes que le Fils de Dieu en se faisant homme a pris une ame humaine avec toutes les affections attachées à sa nature; mais qu'il a pris ces affections volontairement, & non par aucune nécessité.

Quest. 59.

Quest. 66.

Quest. 76. *Jac. 2, 20. & Rom. 3, 28.*

Quest. 79.

Matth. 24, 24

Quest. 80.

§. II.

Des deux Livres à Simplicien.

Les deux Livres à Simplicien, écrits vers l'an 397.

I. SImplicien à qui ces deux Livres ſont dédiés, eſt le même à qui ſaint Auguſtin s'adreſſa en 356 (*a*), pour lui découvrir les agitations de ſon ame & pour apprendre de lui quel genre de vie il devoit embraſſer. Depuis ce tems-là Simplicien conſerva toujours pour lui une amitié très-tendre, liſant (*b*) avec plaiſir ceux de ſes écrits qui tomboient en ſes mains. Il lui écrivit même pour lui témoigner ſa joie des dons que Dieu lui avoit communiqués. Mais en même-tems il lui propoſa quelques difficultés en le priant de lui en donner l'éclairciſſement & de faire pour cela un petit Livre (*c*). Saint Auguſtin reçut avec beaucoup de joie toutes ces marques d'affection & l'approbation que Simplicien donnoit à ſes ouvrages; reconnoiſſant (*d*) néanmoins avec beaucoup d'humilité, que ce qu'il y avoit de bon & de digne de louanges dans ſes écrits venoit de Dieu, à qui il n'avoit fait que prêter ſon miniſtere; & que Simplicien, comme un bon pere, avoit voulu l'exercer (*e*), non pour apprendre quelque choſe de lui, mais pour connoître ſes progrès, & lui faire remarquer ſes fautes. Il convient (*f*) que dans les Queſtions qu'il lui avoit propoſées en particulier ſur l'Epître aux Romains, il y en avoit de fort difficiles, & que ſi elles l'euſſent été moins, Simplicien ne lui en eût pas demandé la ſolution. C'eſt pour cela qu'au lieu de le renvoyer à ce qu'il en avoit dit dans un autre ouvrage, il s'appliqua de nouveau à les examiner, de peur de ne l'avoir pas fait la premiere fois avec aſſez de ſoin & d'attention. Il nous apprend lui-même (*g*) qu'il étoit Evêque, lorſqu'il écrivit ces deux Livres, & qu'il ne l'étoit que depuis peu. Néanmoins, comme il n'y dit rien de ſaint Ambroiſe mort en 397, il y a apparence qu'il ne les compoſa qu'après le 4 d'avril de cette année, qui fut le jour de la mort de ce ſaint Evêque, & lorſque Simplicien occupoit déja le Siége Epiſcopal de l'Egliſe de Milan. Ce qui confirme ce ſentiment, c'eſt que dans ſes Rétractations, il dit que ces deux Livres *étoient adreſſés à Simplicien Evêque de Milan, ſucceſſeur de ſaint Ambroiſe* (h).

(*a*) AUG. *lib.* 8 *Conf. cap.* 1.
(*b*) AUG. *Epiſt. ad Simp. t.* 6, *p.* 79.
(*c*) *Lib.* 2, *ad Simp. quæſt.* 6, *p.* 120.
(*d*) *Epiſt. ad Simp. ubi ſupra.*
(*e*) L. 2 *ad Simp. quæſt.* 2 *p.* 112.
(*f*) *Prolog. in lib. ad Simp.*
(*g*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 1.
(*h*) *Ibid.*

II

S. Augustin change de sentiment sur la Grace.

II. Le second examen qu'il fit de ces paroles de saint Paul: *Qu'avez-vous que nous n'ayez reçu*, lui fit changer le sentiment où il étoit auparavant, que la foi venoit de l'homme, & qu'après avoir ouï prêcher la vérité, c'étoit lui qui se déterminoit à croire ou à ne pas croire. Car profitant à mesure qu'il écrivoit & qu'il étudioit, il reconnut par la lumiere que Dieu lui donna, que le premier commencement de la foi n'étoit pas moins un don de la grace, que toute la suite des bonnes œuvres. C'est ce qu'il dit lui-même dans son Livre de la Prédestination des Saints adressé à saint Prosper & à Hilaire. Vous voyez, leur dit-il (*b*), dans quels sentimens j'étois en ce tems-là, c'est-à-dire, vers l'an 394, lorsqu'il répondoit à diverses difficultés qu'on lui avoit faites sur l'Epître aux Romains, dans quels sentimens, dis-je, j'étois sur le sujet de la foi & des bonnes œuvres; quoique d'ailleurs je prisse grand soin de faire connoître le prix & la force de la grace: je vois que c'est en cela même que consiste l'erreur de ceux dont vous m'avez écrit, qui ont été peut-être assez soigneux de lire mes Livres, mais non pas de profiter en les lisant, comme j'ai fait à mesure que j'ai continué d'écrire. Car s'ils avoient eu ce soin-là, ils auroient trouvé cette question résolue selon la vérité des saintes Ecritures, dans le premier des deux Livres que j'adressai à l'Evêque Simplicien peu de tems après que je fus fait moi-même Evêque. Il déclare la même chose dans son Livre Du don de la persévérance. Ce fut, dit-il (*c*), en ce tems-là que je commençai de reconnoître & d'établir cette vérité catholique, que le commencement même de notre foi est un don de Dieu. Et encore (*d*): Mais puisque ceux pour qui nous travaillons protestent, comme vous m'en assurez, de suivre sur le sujet que nous traitons, tout ce que j'ai enseigné ci-devant, qu'ils prennent garde à la fin du premier des deux premiers Livres que j'ai adressés à Simplicien Evêque de Milan, qu'ils voient si après ce que je dis en cet endroit-là, on peut encore mettre en doute, que la grace ne nous est point donnée en considération d'aucun mérite; & si je n'ai pas montré au même endroit, que même le commencement de notre foi est un don de Dieu; & enfin si de tout ce que j'y traite, on ne doit pas nécessairement conclure, quoique cela ne soit peut-être pas marqué expressément, que la persévérance jusqu'à la fin vient uniquement de celui qui nous a prédestinés pour avoir part à son Royaume & à sa gloire.

(*b*) Aug. *l. de Præd. Sanct. cap.* 4. (*c*) *L. de don. pers. cap.* 20. (*d*) *Ibid. c.* 21.

Analyse du premier Livre à Simplicien, p. 81.

III. C'eſt ſur-tout dans la ſeconde partie du premier Livre à Simplicien, que ſaint Auguſtin s'applique à montrer que la grace n'eſt point donnée ſelon les mérites. Dans la premiere, il explique fort au long ce que l'Apôtre dit de la Loi dans le chapitre 7 de ſon Epître aux Romains. Il fait voir qu'avant que l'homme fût délivré par la grace de Jeſus-Chriſt, & lorſqu'il étoit encore ſous la Loi, elle ne lui ſervoit pas pour éviter le péché, mais uniquement pour le lui faire connoître; & qu'elle le rendoit même plus coupable en ce que ſçachant ce que Dieu défendoit, il ne laiſſoit pas de le faire. Il entend ces paroles de l'Apôtre: *La Loi eſt ſpirituelle, mais moi je ſuis charnel*, d'un homme ſous la Loi, avant que d'avoir reçu la grace. Mais il reconnut (*e*) depuis qu'elles ſe pouvoient auſſi entendre, & même avec plus de raiſon, de celui qui a déja commencé à vivre ſelon l'eſprit, c'eſt-à-dire, qui étant ſpirituel dans la partie ſupérieure, ſe trouve charnel par les deſirs & les mouvemens de la partie inférieure. Il montre que le péché n'habite dans notre chair qu'à cauſe de la racine de la mortalité & de l'habitude des voluptés; que la premiere eſt la peine du péché originel, & l'autre la peine des péchés actuels ſouvent réiterés; que nous entrons en cette vie avec ce premier péché; qu'à meſure que nous y marchons nous y ajoutons les autres; & que ces deux choſes, ſçavoir la nature & l'habitude, étant jointes enſemble, forment cette cupidité ſi forte que l'Apôtre appelle péché. Il ajoute que le but que Dieu a eu en donnant la Loi, a été d'apprendre à l'homme captif, & aſſervi ſous la domination du péché, à ne pas préſumer de ſes propres forces, mais à reconnoître qu'il ne peut être délivré de ce corps de mort que par la grace de Dieu; & que ce qui reſte d'utile au libre-arbitre en cette vie mortelle, n'eſt pas d'accomplir la juſtice auſſitôt qu'il le voudra, mais de s'adreſſer par une priere humble & pieuſe à celui par le don duquel il la puiſſe accomplir. En rapprochant enſuite les paſſages des Epîtres aux Romains & aux Corinthiens, où l'Apôtre parle de la Loi tantôt comme bonne, & tantôt comme ne l'étant pas, il fait voir que cette même Loi qui a été donnée par Moyſe afin qu'on la craignît, a été faite grace & vérité par Jeſus-Chriſt, afin qu'on l'accomplît. Dans la ſeconde partie du même Livre, ſaint Auguſtin examine ces paroles du chapitre 9 de la même Epître aux Romains: *Cela ſe voit non-ſeulement dans Sara, mais encore dans Rebecca, qui con-*

Rom. 9, 10, 29.

(*e*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 1.

çut deux enfans en même-tems de notre pere Isaac, jusqu'à celle-ci : *Si le Seigneur des armées ne s'étoit réservé quelques-uns de notre race, nous serions devenus comme Sodome & Gomorrhe.* Ce Pere en faisant la revision (*f*) de ce qu'il avoit écrit sur cet endroit, dit que quoiqu'il ait combattu pour le libre-arbitre, néanmoins la grace l'a emporté, & qu'il n'a pû conclure autre chose, sinon qu'il n'y a rien de plus clair que la vérité qui a fait dire à l'Apôtre : *Qui est-ce qui met de la différence entre vous ? Qu'avez-vous que vous n'ayez reçu ? Et si vous l'avez reçu, pourquoi vous en donnez-vous la gloire comme si vous ne l'aviez pas reçu ?* Et que saint Cyprien voulant montrer la même chose, a décidé la question en disant : *Que nous ne devons nous glorifier de rien, puisqu'il n'y a rien qui vienne de nous.* Le dessein de S. Augustin dans cette seconde partie est donc d'établir comme une vérité incontestable, non-seulement que la foi n'est point donnée selon nos mérites, mais que le commencement même de la foi est un don de Dieu. Il s'autorise en cela des paroles de saint Paul, que nous venons de rapporter ; & insiste particulierement sur celles-ci : *Il ne dépend pas de l'homme qui veut ni qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ;* en sorte que si la miséricorde de Dieu ne précede en nous appellant à la foi, nous ne pouvons croire, ni être justifiés. Il reconnoît des commencemens de foi qui ne sont, dit-il, que comme de simples conceptions, & qui ne peuvent nous procurer la vie éternelle, parce qu'il ne suffit pas d'être conçu ; il faut naître. Mais il soutient que ces commencemens même de foi ont pour principe, quelque instruction extérieure ou intérieure ; & que Corneille n'auroit eu en aucune sorte la foi qu'il a eue, quoique encore imparfaite & commencée, s'il n'avoit été appellé à la foi, ou par des visions secrettes qui frappent l'esprit, ou par des instructions extérieures qui frappent les sens du corps. Il ne comprend pas comment quelques-uns disoient qu'en vain Dieu nous faisoit miséricorde, si nous ne le voulions bien, puisqu'il appartient à cette même miséricorde de nous le faire vouloir. Car il n'y a personne, dit-il, qui ose nier que la bonne volonté ne soit un don de Dieu. D'ailleurs comment Dieu feroit-il en vain miséricorde à personne, lui qui appelle celui à qui il fait miséricorde, de la maniere qu'il sçait lui être convenable, pour qu'il ne rejette pas sa vocation ? Et quand il abandonne quelqu'un en ne l'appellant pas à la foi d'une maniere qui puisse

(*f*) *Lib. 2 Retract. cap. 1.*

l'y faire venir; qui pourra dire que le Tout-puissant ait manqué de moyens capables de le persuader de croire en lui? Ce Pere enseigne que l'endurcissement de l'homme par rapport à Dieu, est de ne point vouloir lui faire miséricorde; que cet endurcissement ne vient pas de ce qu'il mette quelque chose dans le cœur de l'homme qui le rende pire qu'il n'étoit; mais seulement qu'il ne lui communique pas ce qui le rendroit meilleur. Il rejette sur le péché originel la cause de la réprobation d'Esaü, disant que Dieu ne haïssoit en lui ni l'ame, ni le corps qu'il avoit créés, mais le péché; que comme il hait souverainement l'iniquité, il la punit par la damnation dans les uns, & la détruit dans les autres par la justification, agissant en cela selon qu'il le juge à propos par le conseil de ses jugemens impénétrables. Enfin il soutient que saint Paul n'a pas eu d'autre intention dans son Epître aux Romains, que de montrer l'obligation où sont les Justes de ne se glorifier que dans le Seigneur, qui forme en nous la bonne volonté même. Si nous considerons, dit-il, avec attention &
Rom. 9, 16. avec soin ce que dit saint Paul: *Cela ne dépend pas de l'homme, qui veut ni qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde;* nous trouverons que l'Apôtre n'a point parlé de cette sorte pour nous avertir que c'est avec le secours de Dieu que nous accomplissons ce que nous voulons, mais aussi pour nous marquer ce qu'il en-
Philip. 2, 11. seigne en un autre endroit, que nous devons travailler à notre salut avec crainte & tremblement, parce que c'est Dieu qui produit en nous le vouloir & l'action selon qu'il lui plaît. Par où il montre clairement, que le bon mouvement de la volonté se produit en nous par l'operation de Dieu. Car s'il n'a dit que *cela ne dépend pas de l'homme, qui veut & qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde*, qu'à cause seulement que la volonté de l'homme ne suffit pas toute seule pour bien vivre, si nous ne sommes aidés de la miséricorde de Dieu; on peut dire aussi de la même maniere, que cela ne dépend pas de Dieu qui fait miséricorde, mais de l'homme qui veut consentir: parce que la miséricorde de Dieu ne suffit pas toute seule, si le consentement de notre volonté n'y intervient. Cependant il est évident qu'en vain nous voulons, si Dieu ne nous fait miséricorde. Mais je ne sçais pas comment on oseroit dire, qu'en vain Dieu nous fait miséricorde si nous ne voulons consentir; puisqu'il ne se peut que lorsqu'il nous fait miséricorde, nous ne voulions & ne consentions; le premier effet de cette miséricorde étant de nous faire vouloir & de nous faire consentir, parce que c'est Dieu qui produit en nous le vouloir & l'action selon sa bonne volonté.

IV. Dans le second Livre saint Augustin répond à cinq questions que Simplicien lui avoit faites sur divers endroits des Livres des Rois. La premiere regarde la Pythonisse qui fit paroître l'ame de Samuel à Saül Ce Pere examine d'abord de quel esprit on doit entendre ce qui est dit dans le premier Livre des Rois: *L'esprit de Dieu entra dans Saül*; si c'est du Saint-Esprit, ou du malin esprit dont ce Prince fut possedé depuis; il convient qu'il faut les entendre de l'esprit de Dieu, dont Saül fut rempli pour un tems, & duquel il reçut même l'esprit de Prophétie, non à la maniere des Prophétes envoyés de Dieu, comme Jeremie & Isaïe; mais comme Balaam & comme Caïphe, qui n'ont eu ce don que pour un instant, & qui ont prophétisé sans le sçavoir. Il ajoute que Saül après avoir eté rempli de l'esprit de Dieu, fut possedé du malin esprit, qui n'est appellé *esprit du Seigneur*, que par ce que Dieu se servoit de son ministere pour la punition de ce Prince. La seconde question consistoit à sçavoir, comment on pouvoit accorder le repentir de Dieu avec sa prescience; parce qu'il est dit dans le premier Livre des Rois: *Je me repens d'avoir établi Saül pour Roi*. Saint Augustin répond que comme il y a des choses louables dans les hommes qu'on ne peut dire de Dieu, il y en a de blâmables en eux qu'on peut lui attribuer, non dans le même sens, mais en se servant des mêmes termes, pris toutefois dans une signification plus relevée; que tel est le mot de *repentir*, qui dans Dieu n'est pas comme dans les hommes accompagné d'un regret ou d'une douleur d'esprit qui les obligent à reprendre en eux-mêmes le mal qu'ils ont fait témérairement, mais le seul vouloir qu'une chose soit ainsi qu'elle étoit auparavant. C'est ce que ce Pere montre par la suite du discours, ou nous lisons que le même Samuël à qui Dieu avoit dit qu'il se repentoit d'avoir *établi Saül pour Roi*, dit à Saül en parlant de Dieu, *qu'il n'est pas semblable à l'homme pour se repentir*. Sur la troisiéme question qui étoit touchant la Pythonisse, saint Augustin ne trouve point d'inconvenient que l'apparition de Samuël à Saül ait été réelle, Dieu ayant pu permettre au Démon d'évoquer l'ame de ce Prophéte, comme il lui permit de transporter le Sauveur sur le haut du Temple. Mais il reconnoît aussi qu'il n'y en a point à dire que ce ne fut qu'un phantôme qui se présenta à l'imagination de Samuël par une illusion du Diable; & que comme on donne aux images le nom des choses qu'elles représentent, l'Ecriture a pu nommer Samuël, ce qui n'étoit que son image tracée dans l'imagination de Saül. Mais comment,

Analyse du second Livre, p. 130.

Quest. 1. 1. Reg. 10, 10.

Quest. 2, p. 115.

1 Reg. 15, 11.

Quest. 3, p. 115.

dit ce Pere, le Démon peut-il prédire la mort du Roi? Il répond que rien n'empêche que Dieu pour punir les hommes, ne permette que le Démon apprenne la vérité des choses par le ministere des bons Anges; que toutefois de semblables prédictions sont ordinairement accompagnées de faussetés. Ce qui paroît dans cette prédiction même. Car l'image de Samuël après avoir dit à Saul, qu'il mourroit ce jour-là, comme il arriva en effet, ajouta: *Vous serez aujourd'hui avec moi.* Ce qui étoit une fausseté.

Quest. 4, p. 117. V. Il ne trouve pas grande difficulté dans la quatriéme Question, ou il s'agissoit de donner le vrai sens de ces paroles: *Le*
2 Reg. 7, 18. *Roi David entra & s'assit devant le Seigneur.* Car elles signifient ou que ce Prince s'assit dans l'endroit ou étoit l'Arche du Testament, qui marquoit d'une façon particuliere la présence du Seigneur; ou qu'il pria du fond de son cœur & sans qu'aucun homme le vît; ou enfin qu'il le pria étant assis, comme l'étoit aussi
3 Reg. 18. Elie lorsqu'il fit par sa priere tomber la pluie du Ciel. Exemples qui nous apprennent qu'il ne nous est pas prescrit de quelle maniere le corps doit être quand nous prions, pourvû que notre ame soit en la présence de Dieu. A l'égard de la cinquiéme Que-
Quest. 5, p. 118. stion, saint Augustin fait voir qu'elle n'auroit aucune difficulté si l'on avoit observé une exacte ponctuation dans tous les exemplaires de la Bible. Car au lieu de lire avec Simplicien: *Seigneur qui êtes témoin de la piété de la Veuve chez qui je demeure, vous*
3 Reg. 17, 20. *avez fait mal de mettre à mort son fils*, il faut lire par forme d'interrogation, *avez-vous fait mal?* Dieu en effet n'avoit permis la mort de cet enfant que pour le ressusciter, & rendre par ce miracle son Prophéte recommandable aux hommes.

Quest. 6, p. 119. VI. Une sixiéme Question dont ce Pere ne fait pas mention dans ses Livres des Rétractations, a pour objet de sçavoir quel étoit cet esprit de mensonge par qui Achab fut trompé. Saint Augustin croit que comme Dieu qui sçait récompenser ou punir suivant le mérite, se sert des bons Anges pour de bonnes actions, il emploie aussi les mauvais Anges à des œuvres qui sont dignes d'eux, & convenables à l'inclination qu'ils ont de nuire, en leur prescrivant néanmoins les bornes qu'il juge nécessaires. Cassiodore & Gennade marquent (*a*) cet Ouvrage de saint Augustin; mais Gennade semble dire que ce Pere l'écrivit n'étant encore que Prêtre; ce qui ne peut se soutenir.

(*a*) CASSIOD. *inst. c.* 2. & GENNAD, *de scrip. eccles. c.* 36.

§. III.

Des Questions à Dulcitius.

I. ON lit dans la Préface du Livre des huit Questions adressées à Dulcitius, que le Dimanche de Pâques avoit été cette année-là le troisiéme des Calendes d'Avril, c'est-à-dire, le 30 de Mars. C'étoit ou en 419 ou en 430, n'y ayant eu que ces deux années pendant l'Episcopat de saint Augustin, ou Pâques se soit rencontré le 31 de Mars. On ne peut toutefois mettre cet Ouvrage en 430, puisqu'il en est parlé dans les Livres des Rétractations composés en 427, ni même en 419, puisque l'Enchiridion ou Manuel qui ne peut avoir été écrit avant 421, y est cité. Il semble donc qu'il y ait faute dans le texte de saint Augustin au sujet du jour de la Pâque, & qu'au lieu du III des Calendes d'Avril, on doit lire le VI des Calendes du même mois, c'est-à-dire, le 26 de Mars, auquel étoit Pâque en 422, si mieux l'on n'aime lire le XI des Calendes d'Avril, c'est à-dire le 22 de Mars, auquel quelques Latins célébrerent la Pâque en 425, selon que le marque Bucherius. Dulcitius à qui ce Livre est adressé, étoit Tribun & Notaire, le même, à ce qu'on croit, qui étoit en Afrique vers l'an 420, en qualité d'exécuteur des Loix Imperiales contre les Donatistes. Il y étoit encore lorsqu'il consulta (*a*) saint Augustin sur diverses Questions, par une Lettre qu'il lui envoya de Carthage, & que le Saint reçut vers la Fête de Pâque. Il ne put répondre à ces Questions aussi-tôt qu'il l'eût souhaité, ayant été obligé d'aller lui-même à Carthage incontinent après les Fêtes de Pâques, d'où on ne le laissa revenir qu'au bout de trois mois. Des affaires pressantes l'occuperent encore quinze jours depuis son retour. Après quoi il travailla pour Dulcitius.

Solution des Questions de Dulcitius vers l'an 422. Qui étoit Dulcitius.

II. Ce Tribun l'avoit consulté sur huit difficultés, dont saint Augustin avoit donné la solution, excepté de la cinquiéme, en divers endroits de ses écrits. Il se contenta donc d'extraire sur les sept autres ce qu'il en avoit déja écrit (*b*), pour satisfaire d'une part le desir de Dulcitius, & s'épargner de l'autre la peine de les traiter une seconde fois, ce qui eût été très-pénible pour lui, & très-inutile à son ami. Il s'agissoit dans la premiere Que-

Analyse de ces questions, *p.* 121.

Quest. I.

(*a*) Aug. *Præf. ad Dulcit. p.* 121. (*b*) *Ibid.*

ſtion de ſçavoir, Si les batiſés qui meurent dans le péché, ſeront un jour délivrés de l'Enfer. Saint Auguſtin répond que non, &
1 Cor. 3, 11. fait voir en expliquant le paſſage de la premiere aux Corinthiens, où il eſt parlé du feu qui doit purifier les Fidéles, en conſumant ce qu'ils auront edifiés de mauvais ſur le fondement ſolide de la Foi, qu'il faut entendre par le feu, les tribulations de cette vie, qui purifient les Fidéles des péchés légers; à quoi il ajoute, qu'il eſt croyable qu'il ſe fait auſſi quelque choſe de ſemblable en l'autre vie, à l'égard de ceux qui meurent ſans être entierement purifiés des péchés légers. Enſuite il montre que la vie éternelle n'étant appellée ainſi que parce que les bienheureux en jouïront éternellement, on doit penſer de même du feu éternel auquel ſeront condamnés tous ceux qui meurent coupables des péchés, qui ſelon l'Ecriture, excluent du Royaume du Ciel.

Queſt. 2, p. 128. III. Dulcitius lui avoit demandé en ſecond lieu, Si l'oblation & les prieres que l'on fait pour les morts, leur ſervent de quelque choſe. Saint Auguſtin répond comme il avoit déja fait dans ſon Livre, *Du ſoin qu'on doit avoir pour les morts*, adreſſé à ſaint Paulin, que les oblations & les prieres profitent à ceux qui ont mérité pendant leur vie, que les prieres de l'Egliſe leur puſſent être de quelque utilité. Que ſi au contraire, ajoute-t-il, ils n'ont point mérité ce ſecours par une bonne vie, les œuvres de piété qu'on pourroit faire pour eux après leur mort, ne leur ſerviront de rien. Il cite ce qu'il avoit dit dans ſon Manuel à Laurent, que pendant le tems qui ſe trouvera entre la mort des hommes & la réſurrection derniere, les ames ſeront retenues dans des lieux ſecrets, où elles ſeront en repos ou en peine ſelon qu'elles l'auront mérité en ce monde; que celles qui pendant qu'elles y étoient auront mérité par leurs actions, que le ſacrifice du Médiateur & les bonnes œuvres leur puſſent être utiles, en recevront effectivement du ſoulagement après leur ſortie de ce monde; mais qu'a l'égard de ceux qui ont été d'une conduite déréglée, ſi ces choſes ne leur ſervent de rien, elles ſont du moins une eſpece de conſolation pour les vivans.

Queſt. 3, n. 6, p. 130. IV. Par la troiſiéme Queſtion Dulcitius demandoit deux choſes. La premiere, Si le Jugement dernier ſuivroit immédiatement l'avénement de Jeſus-Chriſt; la ſeconde, Si tous les hommes ſans exception mourront. Saint Auguſtin répond que la cauſe de l'avénement de Jeſus-Chriſt, étant de juger les vivans & les morts, il n'y aura aucun intervalle entre ſa venue & le jugement; que pour ce qui eſt de ceux qui ſeront encore en vie lorſ-

qu'il

qu'il viendra, quelques-uns du moins d'entre eux ne mourront pas, mais passeront de la vie mortelle à l'immortalité qui sera accordée aux Saints. Il renvoie Dulcitius à la Lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Mercator; & il le prie lui-même de lui communiquer là-dessus ce qu'il pourroit avoir lû ou entendu de décisif. Car je vous avoue, lui dit-il, que j'aime mieux apprendre que d'enseigner. La douceur de la vérité suffit pour nous inviter d'apprendre; mais il n'y a que la charité qui puisse nous obliger d'enseigner. Ainsi nous devons plûtôt prier Dieu que cette nécessité qui oblige un homme à en enseigner un autre n'ait plus de lieu, & que nous devenions tous ensemble disciples de Dieu.

V. La quatriéme Question est sur le sens du second verset du troisiéme Pseaume que saint Augustin explique de même que dans ses Commentaires. Il enseigne qu'avoir le cœur droit, c'est ne pas résister aux corrections de notre Pere céleste, & de croire fermement en ses promesses. Il répete dans la solution de la sixiéme, ce qu'il avoit dit à Simplicien touchant la Pythonisse, avec cette différence qu'il reconnoît ici que c'étoit Samuël même qui avoit apparu à Saül: en quoi il s'appuie de l'autorité du Livre de l'Ecclésiastique. Il dit qu'il n'y avoit pas plus de difficulté à l'esprit immonde qui étoit dans cette femme, de faire voir Samuël à Saül, & de les faire parler ensemble, qu'à Satan Prince de tous les esprits immondes, de parler à Dieu, de lui demander permission de tenter Job, & de transporter Jesus-Christ sur le haut du Temple.

Quest. 4. p. 132, & Quest. 6, p. 135.

VI. Il fait voir en répondant à la septiéme Question qu'Abimelech, ni Pharaon n'abuserent point de Sara femme d'Abraham; premierement, parce que l'Ecriture n'en dit rien; en second lieu, parce que ce n'étoit pas l'usage alors que les femmes couchassent aussi-tôt avec les Princes à qui elles avoient plu, & qu'elles étoient quelquefois plusieurs mois, & même une année entiere auparavant, comme on le voit par le Livre d'Esther. Pendant lequel tems, dit saint Augustin, Dieu empêcha Abimelech & Pharaon d'attenter à la chasteté de Sara, & en détournant l'un par des songes, & l'autre par des plaies dont il affligea son corps. Il raconte à cette occasion une histoire singuliere arrivée dans la Mauritanie de Stefe. Un jeune Catéchumene nommé Celticchius, avoit enlevé une veuve qui avoit fait vœu de continence, & il l'a vouloit avoir pour femme. Dès qu'il se fut mis au lit, il se trouva accablé de sommeil, & durant qu'il dormoit, Dieu le frappa d'une si grande terreur, qu'il amena la veuve sans

Quest. 7, p. 136.

Esther. 2, 12.

l'avoir touchée, à l'Evêque de Stefe, qui la faisoit chercher avec beaucoup d'inquiétude. Ils vivoient encore l'un & l'autre dans le tems que saint Augustin écrivoit ceci. Celticchius converti par ce miracle, reçut le Batême, & vêcut depuis dans une si grande piété, qu'on l'éleva à l'Episcopat; & la veuve persévera dans la sainte viduité.

Quest. 8 & 5, p. 137 & 138.

VII. La huitiéme Question est touchant l'explication des deux premiers versers de la Genese. Saint Augustin est de sentiment que par ces paroles: *Au commencement Dieu fit le Ciel & la Terre*, il faut entendre le Pere & le Fils; & que par celle-ci; *L'esprit de Dieu étoit porté sur les eaux*, Moyse a voulu marquer le Saint-Esprit, & reconnoître dès le commencement de son Livre la Trinité parfaite. Dans la cinquiéme Question, que saint Augustin a mise la derniere, Dulcitius souhaitoit de sçavoir comment Dieu avoit pu appeller David, un homme selon son cœur, lui qui avoit fait tant de mauvaises actions. Ce Pere répond que ce Prince n'étoit point selon le cœur de Dieu en tant que pécheur, mais comme pénitent.

§. IV.

Des Livres de la croyance des choses qu'on ne voit pas. De la Foi & du Symbole. De la Foi & des bonnes œuvres.

Le Livre de la croyance des choses qu'on ne voit pas est de saint Augustin, après l'an 399.

I. LE Livre de la croyance des choses qu'on ne voit point, qu'Erasme & les Docteurs de Louvain avoient mis au rang des Ouvrages supposés, a été restitué à saint Augustin dans la nouvelle édition. Il est en effet de son style, & digne de lui. Erasme l'avoit attribué à Hugues de saint Victor, ne sachant pas que dans des manuscrits plus anciens que cet Auteur, ce Livre portoit le nom de saint Augustin. Mais ce qui met la chose hors de doute, c'est que ce Pere le cite lui-même dans sa Lettre deux cent trente & une au Comte Darius, avec les Livres De la patience, De la continence, & quelques autres. Ainsi il ne faut avoir aucun égard à ce qu'on objecte qu'il n'en est fait aucune mention dans les Livres des Rétractations, ni dans le Catalogue de Possidius. Ce qu'on lit au chapitre septiéme de ce Traité, de la démolition des Temples, fait voir qu'il n'a été écrit que depuis la Loi d'Honorius en 399.

Analyse de ce Livre, p. 142.

II. Le dessein de saint Augustin est d'y montrer qu'on peut croire sans témérité dans la Religion chrétienne, des choses qui

ne se voient pas des yeux du corps. C'est ce qu'il prouve premierement par ce qui se passe tous les jours parmi les hommes, où l'on croit plusieurs choses que l'on ne voit point ; comme sont la bienveillance & l'amitié que nous croyons dans nos amis. Car si nous ne les croiions pas en eux, nous ne leur rendrions pas le réciproque. Il montre en second lieu que la foi humaine qui nous fait croire des choses que nous ne voyons pas, est si essentielle à la société, qu'elle tombe nécessairement, si cette foi ne subsiste pas. Comment en effet l'amitié subsistera-t-elle entre deux personnes, s'il est vrai que je ne dois point croire ce que je ne vois pas ; puisque cette amitié est invisible ? Or en ôtant l'amitié mutuelle, tous les liens du mariage, de la parenté, de l'affinité sont rompus. Une femme n'aimera point son mari, & l'un & l'autre ne souhaiteront pas d'avoir des enfans, par ce qu'il n'y aura rien de certain entre eux touchant la réciprocité de l'amitié. Il est vrai que les amis se donnent mutuellement des preuves extérieures de leur amitié. Mais ceux-là se trompent grossierement qui s'imaginent que les Chrétiens croient en Jesus-Christ & à sa doctrine sans avoir des preuves sensibles de la vérité de leur croyance. Saint Augustin réduit ces preuves ou ces motifs de crédibilité, à l'accomplissement des Prophéties, & à l'établissement de l'Eglise dans toute la terre. D'où il conclut que l'événement des choses prédites doit nous être un garant que le reste des prédictions s'accomplira ; les unes & les autres se trouvant également écrites dans des Livres que les Juifs ennemis des Chrétiens nous ont conservés. Car Dieu a voulu que cette Nation ne fût point détruite, mais dispersée par tout, afin que produisant elle-même les Prophéties qui regardent l'Eglise, on puisse convaincre plus aisément d'erreur les Infidéles. En sorte que si les Juifs sont nos ennemis dans le cœur, ils nous favorisent par leurs écrits, & nous serviront toujours par-là de témoins irréprochables. Ce Pere ajoute que quand même il n'y auroit eu aucune Prophétie touchant la venue de Jesus-Christ, & l'établissement de son Eglise, ce qui s'est fait ensuite suffiroit pour nous autoriser à croire ce que l'on nous en enseigne. N'a-t-on pas vu le culte des faux Dieux abandonné, leurs Idoles brisées, leurs Temples renversés, ou employés en d'autres usages ; tant de vaines superstitions déracinées, le vrai Dieu invoqué par-tout, & cela par l'autorité d'un seul homme mocqué, pris, lié, flagellé, souffleté, crucifié & mis à mort ; qui n'avoit pour disciples que des idiots & des pêcheurs, mais dont la constance à combattre pour la vé-

rité de la doctrine de leur Maître, n'a pu être vaincue par aucun tourment, ni par la mort même. Saint Auguistn finit ce Traité en exhortant les nouveaux Chrétiens, de même que ceux qui l'étoient depuis long-tems, à demeurer fermes dans la foi de l'Eglise, sans se laisser séduire ni par les Payens, ni par les Juifs, ni par les Hérétiques, ni par les mauvais Catholiques; ennemis d'autant plus à craindre qu'ils sont au milieu de l'Eglise même.

Livre de la Foi & du Symbole. en 393.

III. Les Evêques d'Afrique s'étant assemblés à Hippone en 393, ils ordonnerent (*a*) à saint Augustin qui n'étoit encore que Prêtre, de faire en leur présence un Discours sur la Foi & sur le Symbole. Il obéit, & fut depuis contraint par les pressantes sollicitations de ses plus intimes amis, de faire de ce Discours un Livre, qui est venu jusqu'à nous. Il y explique tous les articles du Symbole, mais sans rapporter tous les termes dans lesquels on les faisoit apprendre par cœur aux Catéchumenes, lorsqu'on les avoit admis au Batême. Ce Livre est cité par Cassiodore (*b*).

Analyse de ce Livre, *p.* 151.

IV. Saint Augustin y combat les Manichéens & plusieurs autres Hérétiques, qui cachoient le poison de leurs erreurs sous les termes du Symbole, qu'ils récitoient de même que les Catholiques. Il y en avoit qui sans oser dire que Dieu le Pere ne fût pas tout-puissant, soutenoient néanmoins qu'il avoit formé le monde d'une matiere préexistante, & qui lui étoit coéternelle. Il leur fait voir qu'il y a contradiction, entre dire que Dieu est tout-puissant, & dire qu'il y a quelque chose qu'il n'a pas créé; & que comme il a tout créé par son Verbe, lui seul a pu l'engendrer. Il dit qu'on appelle le Fils de Dieu Verbe, par ce que c'est par lui que le Pere nous est connu, de même que nos paroles servent à faire connoître ce que nous pensons; que le Pere l'a engendré de lui-même & de sa propre substance, en sorte que le Fils est égal à son Pere, & n'est point créature; étant engendré, & non créé de rien; qu'il s'est fait homme pour nous apprendre à retourner par l'humilité à l'état d'où nous sommes déchûs par l'orgueil; qu'en se faisant chair il a pris l'homme entier, c'est-à-dire, un corps & une ame, le corps par l'operation du Saint-Esprit, dans le sein de la Vierge, où rien de mortel n'a été conçu depuis, comme aucun mort n'a été mis dans le sépulcre où le corps de Jesus-Christ avoit été enfermé. Les Manichéens objectoient ces paroles de Jesus-Christ à sa mere: *Femme qu'y a-t-il entre vous & moi?* Et encore: *Quelle est ma*

Joan. 2, 4. *Joan.* 2, 1[illegible].

(*a*) Aug. *Lib.* 1 *Retract. cap.* 17. (*b*) Cassiod. *inst. cap.* 22.

mere & qui ſont mes freres ? prétendant prouver par-là que Marie n'étoit pas ſa mere. Saint Auguſtin leur répond que Jeſus-Chriſt ne s'eſt exprimé de la ſorte que pour montrer que comme Dieu il n'avoit point de mere, & que pour preuve de ſa divinité il alloit changer l'eau en vin ; qu'en diſant : *Quelle eſt ma mere & qui ſont mes freres ?* Il a voulu nous faire connoître que nous ne devons pas connoître nos parens lorſqu'ils nous empêchent de nous acquitter du miniſtere de la parole que Dieu nous a confié. Il prouve contre ces Hérétiques que Dieu ne peut avoir de contraire. Dieu eſt, dit-il, ce qui eſt. Le contraire, eſt ce qui n'eſt pas. Il ne peut donc y avoir rien qui lui ſoit contraire.

V. Il remarque qu'il a été néceſſaire de mettre dans le Symbole le nom de Ponce-Pilate, afin que l'on connût le tems auquel Jeſus-Chriſt a été crucifié ; que quand il eſt dit dans le même Symbole que le Sauveur eſt aſſis à la droite du Pere, on ne doit pas croire que le Pere ait comme les hommes un côté droit & un gauche, la droite en cet endroit ne ſignifiant autre choſe que la ſouveraine béatitude. Par les termes de vivans & de morts que le Fils de Dieu viendra juger, ſaint Auguſtin croit qu'il faut entendre les juſtes & les pécheurs ; & que pour rendre la confeſſion de notre foi parfaite, il a été bon d'ajouter au Symbole, que nous croyons auſſi au Saint-Eſprit, qui eſt conſubſtantiel & coéternel au Pere & au Fils, parce que cette Trinité n'eſt qu'un ſeul Dieu, quoique le Pere ne ſoit pas le Fils, & que le Fils ne ſoit pas le Saint-Eſprit. Pour montrer qu'on ne peut dire trois Dieux, quoiqu'il y ait trois perſonnes, il ſe ſert de la comparaiſon de trois verres d'eau pris d'une même ſource. C'eſt la même eau, ce n'eſt qu'une eau. Trois choſes peuvent donc porter un même nom, qui leur eſt applicable ſéparément ou priſes enſemble. Il ne croit pas cependant que cette comparaiſon repréſente exactement la reſſemblance de la nature divine qui eſt dans les trois perſonnes ; tous les exemples que l'on tire des choſes viſibles n'étant que pour nous faciliter l'intelligence des inviſibles. Les Hérétiques & les Schiſmatiques donnent à leur Congrégation le nom d'Egliſe ; mais nous appellons la nôtre Sainte & Catholique. Les uns & les autres n'appartiennent point à cette Egliſe ; les Hérétiques, parce qu'ils violent ſa foi, les Schiſmatiques, parce qu'ils n'ont point la charité fraternelle. Sans entrer dans la différence des péchés, nous devons croire qu'ils ne nous ſeront pardonnés en aucune maniere, ſi nous ne pardonnons aux autres. Saint Auguſtin en parlant de la réſurrection des

Suite.

corps, dit qu'ils seront tellement changés alors, qu'il ne restera ni chair ni sang, conformément à ce que l'Apôtre enseigne, *Que la chair & le sang ne posséderont pas le Royaume du Ciel.* Comme cet endroit pouvoit souffrir de la difficulté, il l'explique dans ses Rétractations (*a*), en disant que le changement qui arrivera au corps par la résurrection, n'empêchera pas qu'il ne soit palpable & visible comme le fut celui du Sauveur; qu'ainsi l'Apôtre ne veut dire autre chose, sinon que ceux qui vivent selon la chair ne posséderont pas le Royaume du Ciel.

1 Cor. 15, 50.

Livre de la foi & des œuvres, vers l'an 413.

VI. Il faut rapporter au commencement de l'an 413, le Livre intitulé: *De la Foi & des Œuvres*, puisque dans le chapitre 19, saint Augustin dit qu'il y avoit fort peu de tems qu'il avoit composé celui de l'Esprit & de la Lettre, qu'on sçait avoir été achevé sur la fin de l'an 412. Il fut obligé de faire le Livre de la Foi & des Œuvres (*b*), pour répondre à des écrits que quelques personnes qui étoient du nombre des Laïques, mais qui n'en n'avoient pas moins de zele pour la parole de Dieu, lui avoient envoyés. Les Auteurs de ces écrits distinguoient tellement la foi en Jesus-Christ des bonnes œuvres, qu'ils vouloient qu'on pût être sauvé sans les bonnes œuvres; pourvû seulement qu'on eût la foi. C'est pourquoi ils vouloient qu'on admît tout le monde au Batême & à l'Eucharistie, sans se mettre en peine qu'ils changeassent de vie, & même quoiqu'ils déclarassent vouloir persévérer dans des déréglemens criminels; & qu'on ne les instruisît de leurs devoirs, qu'après leur avoir donné le Batême. Ils prétendoient que c'étoit une nouveauté, d'en user autrement. Il paroît (*c*) qu'ils n'étoient tombés dans des sentimens si pernicieux, que pour avoir voulu soutenir quelques particuliers qu'on n'avoit point voulu admettre au Batême, parce qu'après avoir répudié leur premiere femme, ils en avoient épousé une seconde, ce qui étoit un adultere, comme Jesus-Christ le déclare dans l'Evangile. Quelques-uns ont cru (*d*) que les écrits que saint Augustin dit lui avoir été envoyés par des Laïques, étoient ceux de saint Jerôme, tant sur Isaïe que sur saint Paul; mais il n'y a rien dans les Ecrits de ce Pere qui favorise la premiere ni la seconde erreur; & il est hors d'apparence qu'il ait enseigné la troisiéme. Il est parlé du Livre de la Foi & des œuvres dans le Manuel à Laurent (*e*), dans le Livre des Questions de Dulcitius, & dans l'Epître à Consentius.

(*a*) AUG. *l.* 1. *Retract. cap.* 17.
(*b*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 38.
(*c*) *Lib.* 15 *de fide & oper, o.c.* 1.
(*d*) GARNER. *ad* 1 *part. Merc. p.* 117.
(*e*) ENCHIR. *c.* 67. *quæst.* 1 *ad Dulcit.* & *Epist.* 205 *ad Consent.*

VII. Pour détruire la premiere erreur, saint Augustin fait voir que quoique l'on doive souffrir les méchans dans l'Eglise, on ne doit pas pour cela négliger de les corriger, ni rien relâcher de la rigueur de la discipline. Il rapporte un exemple de Moyse qui sçut en même-tems user de patience envers les méchans, & en punir plusieurs de mort; de Phinées qui perça de son épée des adulteres; de saint Paul qui livra à Satan l'Incestueux de Corinthe; & dit que toutes les punitions corporelles usitées dans l'ancienne Loi, marquoient les dégradations & les excommunications dont on doit se servir dans l'Eglise où l'usage du glaive est interdit. Il avoue néanmoins que l'on doit reprendre les pécheurs avec douceur & avec charité, & propose sur ce sujet la maniere dont Jesus-Christ a ordonné la correction fraternelle. Il vient après cela aux dispositions nécessaires pour être admis au Batême, & soutient qu'on en doit exclure tous les pécheurs qu'on sçait vouloir persister dans leurs crimes. Il témoigne qu'on exigeoit une si grande pureté de ceux qui se préparoient à recevoir ce Sacrement, qu'on les purifioit non-seulement par l'abstinence, le jeûne & les exorcismes, mais qu'on les obligeoit encore à la continence pendant certains jours; en sorte qu'on ne l'auroit pas administré à un homme qui n'auroit pas voulu promettre de s'abstenir de sa femme légitime pendant quelques jours qui précédoient la cérémonie du Batême. Analyse de ce livre, p. 165.

VIII. Il dit contre la seconde erreur qu'il n'y a point de tems plus propre pour instruire ceux qui souhaitent avec ardeur le Batême, que celui qui en précéde l'administration; que l'Apôtre prescrit l'ordre qu'on doit garder dans cette occasion, en disant: *Dépouillez-vous du vieil homme & revêtez-vous du nouveau;* que tout le tems du catéchumênat est employé à instruire les Catéchumenes de la foi & de la vie que doivent tenir les Chrétiens, afin que s'étant éprouvés eux-mêmes, ils s'approchent de la table du Seigneur pour y manger & boire du Calice; que les Apôtres & saint Pierre en particulier, ne se contentoient pas de la foi, mais qu'ils exigeoient encore que ceux qu'ils admettoient au Batême, fissent pénitence: ce qui enfermoit & un renoncement à l'infidélité, & le desir d'une vie nouvelle. On objectoit que l'Eunuque de la Reine de Candace fut batisé par saint Philippe aussi-tôt qu'il eut fait profession de croire en Jesus-Christ: d'où l'on concluoit qu'il falloit en user de même envers tout le monde. Saint Augustin répond que l'Ecrivain sacré qui raconte ce fait, n'a pas dit tout ce qui s'étoit passé en cette occasion; qu'il y a plu- Suite. Gal. 3, 9, 10.

sieurs choses dont l'Ecriture ne parle point, mais que nous sçavons par tradition devoir être observées ; que quand saint Luc dit que le Diacre Philippe annonça Jesus-Christ à cet Eunuque, cela ne veut pas dire seulement qu'il lui enseigna ce qu'il falloit croire de Jesus-Christ, mais encore ce qu'il falloit faire pour lui être incorporé. Ce Pere explique de même ce passage de S. Paul :

1 Cor. 3, 2. *Je n'ai point fait profession de sçavoir autre chose parmi vous, que Jesus-Christ, & Jesus-Christ crucifié.* Il fait voir que les deux préceptes de la charité, dont ils disoient que le premier regardoit ceux qui demandent le Batême, & le second ceux qui l'ont reçu, ont entre eux une telle liaison, qu'on ne peut observer l'un sans l'autre, comme on le voit en divers endroits de l'Ecriture ; que saint Paul dans son Epître aux Hebreux, & saint Pierre dans les Actes des Apôtres, exigent la pénitence des œuvres de mort dans ceux qu'on admet au Batême ; que l'Apôtre en disant que le Temple de Dieu ne peut se rencontrer avec les Idoles, enseigne conséquemment qu'on ne peut admettre au Batême celui qui ne veut pas renoncer aux sacrifices superstitieux des Payens ; que saint Jean a donné des préceptes touchant les mœurs à ceux qui venoient à lui pour être batisés ; que Jesus-Christ prescrivit au Riche qui lui demandoit le chemin de la vie éternelle, l'observation des préceptes, marquant par-là qu'il ne suffisoit pas de croire, si l'on n'observoit aussi les préceptes des mœurs que Dieu a donnés à l'homme.

Suite.

IX. Ensuite il réfute la troisiéme erreur, qui étoit de ceux qui croyoient que la foi suffisoit sans les œuvres, & prouve par un grand nombre de passages que quelque grande que soit la foi, elle ne sert de rien sans la charité ; que tous ceux même du nombre des Chrétiens qui meurent en état de péché mortel sans en avoir fait pénitence, seront damnés éternellement. Il fait voir que Jesus-Christ n'habite dans nos cœurs que par la foi qui opere

1 Cor. 3, 10. par la charité ; que quand l'Apôtre dit que Jesus-Christ est le fondement du salut, cela ne doit s'entendre que de cette sorte de foi. Il s'étonne que quelques-uns aient osé taxer de nouveauté l'usage d'instruire les Catéchumenes avant le Batême, puisqu'on n'en recevoit point qui ne fissent profession de renoncer aux habitudes criminelles qu'ils avoient avant que d'approcher des Sacremens. Il marque l'ordre qu'on tenoit à leur égard, qui étoit de leur faire réciter tous les articles du Symbole ; ensuite de les avertir de faire pénitence de leurs péchés, & d'en espérer sans aucun doute la rémission dans le Batême. En sorte qu'on pouvoit leur

leur dire véritablement : *Vous voilà guéri, ne péchez plus à l'avenir.* Il distingue trois sortes de péchés que l'on punissoit partout de l'excommunication, jusqu'à ce que ceux qui les avoient commis en eussent fait une humble pénitence ; sçavoir, l'impudicité, l'idolâtrie & l'homicide, posant pour un principe certain que l'indulgence ne s'accorde point à ceux qui sont obstinés dans leurs péchés, mais aux pénitens : & que soit Chrétiens, soit Infidéles, tous ceux-là périront éternellement qui auront mal vêcu, & n'auront pas fait pénitence, le Batême ne pouvant procurer le Royaume du Ciel qu'à ceux qui auront mené une vie conforme à l'innocence que l'on reçoit dans ce Sacrement, & non à ceux qui après l'avoir reçu s'abandonnent à toutes sortes de vices. Il dit qu'outre les péchés qui doivent être remis par la pénitence que l'on accorde dans l'Eglise à ceux qui sont appellés proprement pénitens, comme sont les fornicateurs, les idolâtres & les homicides : il y en a d'autres qui peuvent être guéris par les médicamens de la correction fraternelle prescrite dans l'Evangile : & d'autres enfin sans lesquels on ne passe point cette vie, qui trouvent leur remedes journaliers dans l'Oraison Dominicale.

Joan. 5, 14.

Mat. 18, 15.

§. V.

Du Manuel à Laurent, ou du Traité de la Foi, de l'Espérance & de la Charité.

I. Saint Augustin met son Manuel (a), ou son Traité de la Foi, de l'Espérance & de la Charité, entre ses derniers Ouvrages, & immédiatement après ses six Livres contre Julien, qui furent écrits vers l'an 421 : ce qui prouve qu'il ne le composa pas plûtôt, c'est qu'il y parle (b) de saint Jerôme comme déja mort : & on sçait qu'il ne mourut que le dernier jour de Septembre de l'an 420.

Manuel écrit vers l'an [illegible].

II. Cet Ouvrage est adressé à Laurent (c), qui est appellé frere de Dulcitius dans le Livre des huit Questions : c'étoit une personne de grande condition & de beaucoup de piété, mais laïque : du moins saint Augustin ne dit en aucun endroit qu'il ait été membre du Clergé. Il ne l'appelle que son fils & son bien-aimé en Jesus-Christ. Dans quelques Manuscrits Laurent est qualifié Chef du Collége des Notaires & Sécrétaire de la ville

Il est adressé à Laurent.

(a) Aug. l. 2 Retract. c. 63. (b) Enchir. c. 87. (c) Quæst. 1. n. 10.

de Rome; dans d'autres on ne le nomme que Notaire de cette Ville; & il y en a où on lui donne la qualité de Diacre: mais il n'y a rien de certain là-dessus. Comme il souhaitoit extrêmement d'être instruit de la part de saint Augustin, il lui écrivit (*d*) pour le prier de lui faire un Livre (*e*) qui ne sortît point de ses mains, où il pût apprendre ce que l'on doit embrasser sur toutes choses, & ce que l'on doit principalement éviter à cause des diverses Hérésies qui se sont répandues dans le monde; en quoi la raison suit la Religion & l'appuie; & en quoi elle ne s'accorde pas avec elle, mais la laisse toute seule, se trouvant trop foible pour la suivre; quel est le commencement & la fin de nos espérances; quel est l'abregé de toute la Doctrine chrétienne, & quel est le véritable & le premier fondement de la Foi catholique. Laurent vouloit que saint Augustin répondît en peu de paroles à ces six Questions: & il le fit en effet. Vous sçaurez, lui dit-il, tout cela lorsque vous sçaurez exactement ce que l'on doit croire, ce que l'on doit espérer, & ce que l'on doit aimer, puisque c'est cela principalement, ou plûtôt c'est tout ce que l'on doit embrasser dans notre Religion. Celui qui résiste à ces vérités, ou est ennemi du nom de Jesus-Christ, ou est hérétique. Il faut les défendre par la raison, lorsqu'on peut les appuyer du témoignage des sens, ou les éclaircir par la lumiere de l'intelligence. Mais quant aux vérités que nous ne pouvons pas même comprendre par la lumiere de l'esprit, nous les devons croire certainement sur le rapport des Auteurs sacrés. Mais lorsque l'esprit a été instruit des principes de la Foi qui agit par l'amour, il s'efforce en vivant bien, de parvenir à la souveraine félicité: tel est le commencement & la fin de la Religion: elle commence par la Foi, & elle se termine à la possession de la beauté éternelle. C'est-là aussi l'abregé de toute la Doctrine chrétienne. Quant au véritable & parfait fondement de la Foi catholique, c'est Jesus-Christ. S. Augustin après avoir ainsi répondu à Laurent, lui dit qu'il faudroit un Ouvrage de plusieurs volumes pour répondre à toutes ses Questions, tant la matiere en est vaste: mais comme il ne demandoit qu'un petit Livre qu'il pût avoir toujours dans les mains, & non pas de gros Livres, propres à remplir des Bibliothéques, il entreprit de traiter dans un seul Livre toutes les Questions qu'il lui avoit proposées. Il l'intitula *Enchiridion*, c'est-à-dire, Manuel à Laurent (*f*), ou Livre de la Foi, de l'Espérance & de la

(*d*) Aug. *Lib. 2 retract. c.* 3. (*e*) Aug. *Enchir. c.* . (*f*) Aug. *lib. 2 retract. c.* 63.

Charité. C'eſt ſous ce dernier titre qu'il eſt cité par ſaint Fulgence (*g*) : mais d'autres comme Facundus & Caſſiodore le nomment Enchiridion ou Manuel.

Analyſe de ce Livre, p. 195. De la foi.

III. On peut le diviſer en trois parties. Dans la premiere, qui eſt la plus longue, ſaint Auguſtin enſeigne ce que nous devons croire, & s'attache pour cela à l'ordre du Symbole, montrant d'abord qu'il ſuffit à un Chrétien de croire qu'il y a un Dieu en trois perſonnes, par qui toutes choſes ont été faites, ſoit terreſtres, ſoit viſibles, ſoit inviſibles ; qu'il n'y en a aucunes qui ne ſoient bonnes de leur nature ; que toutes enſemble ſont excellemment bonnes, parce qu'elles compoſent par leur multitude & par leur variété la beauté merveilleuſe de l'Univers ; que ce qu'on appelle mal fait partie de cette beauté ſi admirable, lorſqu'il eſt diſpoſé ſelon l'ordre qui lui eſt propre & mis en la place qu'il doit avoir ; qu'au reſte le mal n'eſt qu'une privation du bien, comme dans les corps des animaux les maladies ne ſont qu'une privation de la ſanté : ce qui n'empêche pas qu'on ne puiſſe dire que le mal ne tire ſon origine d'une choſe bonne ; puiſque nous voyons que la bonne & la mauvaiſe volonté naiſſent également de la nature de l'homme qui eſt bonne en elle même. Il fait voir qu'il y a des choſes qu'il importe peu de ſçavoir, & même de s'y tromper, comme ſont les ſecrets de la nature ; & qu'il ſuffit de connoître les cauſes des bonnes & des mauvaiſes choſes, pour pouvoir éviter les erreurs & les miſeres dont cette vie eſt pleine. Il dit qu'il eſt quelquefois utile d'errer, mais non pas dans ce qui regarde les mœurs ; & raconte qu'ayant un jour pris un chemin pour un autre, il évita par cette erreur une troupe de Donatiſtes qui l'attendoient au paſſage pour lui faire violence. Il ne doute point que tout menſonge ne ſoit un péché, qui eſt plus conſidérable dans celui qui ment pour nuire, que dans celui qui ment pour faire du bien. Mais il ne veut pas qu'on regarde comme menteur celui qui dit une choſe fauſſe la croyant vraie, parce qu'il eſt plûtôt trompé qu'il n'a envie de tromper. Il eſt encore très-important, dit-il, de ſçavoir en quoi quelqu'un eſt menteur, ou trompé. Le menſonge en général eſt ſelon lui, parler contre ſa penſée avec deſſein & volonté de tromper, & ſoit que le menſonge ſoit officieux ou nuiſible, il eſt toujours péché, mais dans un dégré different. Par la cauſe de tous les biens dont il croit la connoiſſance néceſſaire, il entend la bonté de Dieu ; & par la

(*g*) Fulg. *Epiſt.* 14, *q.* 2. (*h*) Facund. *l.* 1 *c.* 6. & Cassiod. *in Pſal.* 33, 37.

cause des maux, la volonté créée qui se retire du bien immuable, pour s'attacher au bien muable & changeant. Il fait ici une excellente description de la chute des Anges & de celle de l'homme, qu'il finit en disant que Dieu a jugé qu'il valoit mieux tirer du bien des maux, que de ne pas permettre qu'il n'arrivât aucun mal. Il ajoute qu'une partie des Anges étant tombée, & l'autre demeurée dans la justice, Dieu a voulu remplir le nombre des Anges rebelles par ceux d'entre les hommes à qui il a fait miséricorde.

Pag. 209. IV. Les hommes étant tous envelopés dans la colere de Dieu par le péché originel, & l'étant d'autant plus qu'ils en avoient ajouté plusieurs à celui-là, il étoit nécessaire d'avoir un Réconciliateur qui appaisât cette colere, par l'offrande d'un Sacrifice particulier & unique, dont tous les Sacrifices de la Loi & des Prophétes n'étoient que les ombres. Ce Réconciliateur est Jesus-Christ Fils de Dieu & homme tout ensemble; Dieu avant tous les tems & homme dans le tems. Dieu, parce qu'il est le Verbe de Dieu; & homme, parce que le corps & l'ame raisonnable se sont joints au Verbe dans l'unité d'une seule personne. C'est pourquoi en tant qu'il est Dieu, son Pere & lui ne sont qu'un; mais en tant qu'il est homme, le Pere est plus grand que lui. Comme Verbe il est égal au Pere, & comme homme il est moindre que lui. C'est dans ce Mystere que la grace de Dieu paroît bien clairement. Qu'avoit mérité la nature humaine dans Jesus-Christ homme, pour être jointe à sa divinité par une faveur particuliere, & entrer ainsi dans l'unité de la personne du Fils unique de Dieu? Dieu seul agit en cette occasion, afin que les hommes reconnussent qu'ils sont justifiés de leurs péchés par la même grace qui a fait que Jesus-Christ homme ne put avoir aucun péché. Le même Fils unique de Dieu est né du Saint-Esprit & de la Vierge Marie. On ne peut pas dire néanmoins qu'il soit Fils du Saint-Esprit; mais en l'une & l'autre nature il est le Fils unique du Pere, quoiqu'il soit aussi le Fils de la sainte Vierge selon la nature humaine. Toute la Trinité, dont les ouvrages sont inséparables, a fait cette créature que la Vierge a conçue & enfanté, qui toutefois n'appartient qu'à la seule personne du Fils. Pourquoi donc le Saint-Esprit a-t il été nommé seul, lorsqu'il l'a fallu former? C'étoit pour marquer la grace de Dieu, par laquelle l'homme sans aucuns mérites précédens, devoit dans le moment où il a commencé d'être, se trouver joint au Verbe de Dieu dans une telle unité de personne, que le même qui étoit

Fils de l'homme, étoit Fils de Dieu; & ce même qui étoit Fils de Dieu, étoit Fils de l'homme; & cette grace devoit être marquée par le Saint-Esprit, parce qu'il a cela de particulier, que quoique Dieu il ne laisse pas d'être appellé don de Dieu. Jesus-Christ ayant été conçu sans concupiscence, n'a point contracté de péchés, & n'en a pu commettre aucun; mais il est devenu péché pour nous, c'est-à-dire, sacrifice pour nos péchés, afin que nous soyons justice; non la nôtre, mais celle de Dieu; non en nous, mais en lui; comme il n'est pas son péché, mais le nôtre, ni en soi, mais en nous, par la ressemblance de la chair du péché, en laquelle il a été crucifié, afin que n'ayant point de péché, il mourût en quelque sorte au péché, en mourant selon la chair, en laquelle étoit la ressemblance du péché. C'est en cela que consiste le Sacrement de Batême, dont l'effet est si grand, que tous ceux qui le reçoivent meurent au péché, & qu'ils vivent en renaissant des eaux. Les enfans ne meurent qu'au péché originel, au lieu que ceux qui sont plus avancés en âge, meurent aussi à tous les péchés qu'ils ont ajoutés par leur mauvaise vie à celui de leur naissance. Quoique le péché originel soit unique, on peut dire qu'il en renferme plusieurs. Il renferme l'orgueil, en ce que l'homme a mieux aimé être maître de soi-même, que d'être soumis à Dieu. Il renferme un sacrilége, parce qu'il a manqué de foi à Dieu. Il renferme l'homicide, parce qu'il s'est précipité lui-même dans la mort. Il renferme une fornication spirituelle, parce que la pureté de l'esprit humain a été corrompue par la persuasion du serpent. Il renferme un larcin, parce qu'il a pris du fruit qui lui avoit été défendu. Il renferme l'avarice, parce qu'il a desiré d'avoir plus que ce qui lui devoit suffire. Ce péché ne se remet que par le Batême: mais à l'égard des péchés que l'on commet après ce Sacrement, ils peuvent être guéris par la Pénitence. Saint Augustin traite ensuite des autres Mysteres qui regardentt Jesus-Christ, comme de sa Mort, de sa Sépulture, de sa Résurrection, de son Ascension au Ciel, de sa séance à la droite de son Pere, & de son avénement pour juger les vivans & les morts, qui sont autant d'articles du Symbole. Après quoi il vient à l'article du Saint-Esprit, à celui de l'Eglise & de la Communion des Saints. Puisque le Saint-Esprit a un Temple, comment ne seroit-il pas Dieu? Comment seroit-il moindre que J. C. puisqu'il a ses membres pour Temples? Jesus-Christ est le chef de l'Eglise, & cette Eglise est composée d'hommes, afin qu'il eût la supériorité sur tous. Quoiqu'il ne soit pas mort pour

lns bons Anges, ils ont néanmoins part à sa mort, en ce qu'elle a mis la paix entre le Ciel & la terre, & réparé les ruines des Anges qui sont tombés. L'Eglise qui est dans le Ciel contient les Anges & les Vertus: mais celle qui est sur la terre n'est composée que d'hommes. C'est elle qui a été rachetée de tout péché par le sang de son Médiateur. En expliquant l'article de la rémission des péchés, il distingue entre les véniels, qu'il regarde comme les péchés des enfans de Dieu, dont ils lui doivent sans cesse demander pardon: & les mortels qui s'appellent crimes & qui ont besoin d'une plus grande pénitence. Quelques grands qu'ils soient, l'Eglise a le pouvoir de les remettre à ceux qui en font une pénitence proportionnée; ils ne se remettent pas ailleurs, parce que c'est elle seule qui a reçu le gage du Saint-Esprit, sans lequel nuls péchés ne se remettent d'une maniere qui fasse obtenir la vie éternelle. Il réfute l'erreur de ceux qui disoient que les
1 Cor. 3, 14. mauvais Chrétiens ne seroient punis en l'autre monde que par un feu passager, fondé sur ce que dit saint Paul: *Que ceux qui bâtissent sur le fondement qui est Jesus-Christ, du bois, du foin, de la paille, seront sauvés, mais comme par le feu;* & fait voir que cela doit s'entendre des tribulations de cette vie qui servent à purifier les Fidéles de leurs péchés, & non du feu de l'autre vie, ni des pécheurs dont il est dit *qu'ils ne posséderont pas le Royau-*
1 Cor. 6, 10. *me de Dieu.* Il soutient qu'il est besoin de changer de vie, & de quitter entierement les péchés mortels pour en obtenir le pardon; mais que les péchés véniels dont personne n'est exemt, s'effacent par l'Oraison Dominicale & par les œuvres de miséricorde, surtout par le pardon des ennemis. Il y en avoit qui ne se souciant pas de se corriger de leur vices, ne laissoient pas de faire beaucoup d'aumônes, se flattant en vain de ce que Jesus-Christ a dit:
Luc. 11, 41. *Faites l'aumône & vous serez purifié en tout.* Saint Augustin les détrompe, en leur prouvant par ce qui est dit ensuite de ces paroles, que la premiere œuvre de miséricorde est d'avoir pitié de notre ame, & que la justice & l'amour de Dieu sont les véritables aumônes par lesquelles nous pouvons nous purifier de la corruption qui est au-dedans de nous. Il ajoute qu'afin qu'il ne semblât pas que Jesus-Christ eût rejetté les aumônes qui se font des biens temporels, il dit aussi-tôt après: *Il faut faire ces choses,* sçavoir, être juste & aimer Dieu, *& ne négliger pas celles-là,* c'est-à-dire, les aumônes des fruits de la terre.

Pag. 226. C'est par le jugement de Dieu, & non par celui des hommes, que saint Augustin veut que l'on juge de la grandeur des péchés:

il remarque qu'il y a certaines actions qui pour paroître permises dans l'Ecriture, ne sont point regardées comme des péchés, quoi qu'elles en soient en effet. Il donne pour exemple la liberté que saint Paul laisse aux personnes mariées, pour éviter l'incontinence. On pourroit croire, dit-il, qu'il n'y auroit point de péché en cela, s'il n'avoit ajouté : *Mais je vous le dis en usant envers vous d'indulgence, & non pas en vous l'ordonnant.* Or qui peut nier qu'une chose que l'on pardonne à ceux qui la font, ne soit un péché ? C'est pour ces sortes de péchés, & pour d'autres, quoique moindres que ceux-là qui se commettent de paroles & de pensée, qu'il faut prier Dieu tous les jours & souvent. Il y en a d'autres que l'on croiroit très-légers, si l'Ecriture-Sainte ne nous enseignoit qu'ils sont plus grands que nous ne les croyons. *Qui penseroit que celui qui appelle son frere fou, mérite l'Enfer*, si la vérité ne le leur disoit ? Qui croiroit que ce fût un si grand péché d'observer les jours, les mois, les années, & les tems, comme font ceux qui veulent ou ne veulent pas commencer quelque chose à certains jours, à certains mois, à certaines années ; à cause que suivant la vaine doctrine de quelques-uns, ils s'imaginent qu'il y a des tems heureux & malheureux ; si nous ne considerions la grandeur de ce mal par la crainte que l'Apôtre nous en donne, dans son Epître aux Galates ? Ce Pere se plaint que de son tems, plusieurs crimes s'étoient tellement tournés en coutume publique, que non-seulement les Evêques n'osoient pas excommunier un Laïque qui les avoit commis, non pas même dégrader un Ecclésiastique. Il marque deux sources de tous les péchés, l'ignorance & l'infirmité ; l'une est cause que nous ne voyons pas ce que nous devons faire ; & l'autre nous empêche de faire ce que nous connoissons être de notre devoir. Il dit que comme la grace seule peut nous faire surmonter ces deux obstacles, c'est aussi par elle que nous faisons pénitence de nos péchés. Il appelle pécher contre le Saint-Esprit, lorsque ne croyant pas que l'Eglise ait la puissance de remettre les péchés, on refuse opiniatrément jusqu'à la mort, de recourir à elle pour en recevoir cette grace.

1 Cor. 7, 5 & 6.

Matth. 5, 22

Gal. 4, 11.

Pag. 228.

VI. Saint Augustin passe de-là à l'explication de l'article de la résurrection de la chair, & résout plusieurs difficultés touchant la maniere, la forme & la grandeur en laquelle les corps ressusciteront. Il décide que tous les enfans morts dans le sein de leur mere, auront part à la résurrection des morts, & il porte le même jugement de tous les enfans monstrueux & difformes, soit par l'excès, ou par le défaut de leur nature. Mais il enseigne

en même-tems, que lors de la résurrection, il n'y aura rien dans les corps qui ne soit dans l'ordre & dans la justesse, & que tout y sera dans la bienséance. Sur quoi il raconte qu'il étoit né en Orient un monstre qui avoit deux têtes & quatre mains. Il croit que les corps des bienheureux ressusciteront sans aucuns défauts; mais que les damnés ne reprendront les leurs que pour être punis. A quoi il ajoute que ceux qui ne seront coupables que du péché originel contracté par leur naissance, souffriront la plus douce peine de tous; & que ceux qui en auront ajouté d'actuels, éprouveront une damnation proportionnée au nombre de leurs péchés. Sur l'article de la vie éternelle, il dit quelque chose de la prédestination, qu'il attribue à la miséricorde de Dieu toute gratuite, en faisant remarquer que comme elle n'est dûe à personne, personne aussi n'est damné sans l'avoir mérité. Il dit qu'il n'y a aucun doute que Dieu ne fasse un bien en permettant tout ce qui se fait dans le monde, parce que si ce n'étoit pas un bien, qu'il y eût aussi des maux, celui qui est souverainement bon, ne permettroit pas qu'ils fussent; lui étant aussi aisé de les empécher, que de faire ce qu'il veut. Si nous ne croyons cela, ajoute-t-il, nous renversons le commencement de notre foi, où nous déclarons que nous croyons en Dieu le Pere tout-puissant; puisqu'il n'est appellé tout-puissant que parce qu'il peut tout ce qu'il veut, & que l'effet de la volonté du Tout-puissant n'est empêché par la volonté d'aucune créature. Cela donne occasion à S. Augustin d'expliquer ce passage de
2 Tim. 2, 4. S. Paul: *Dieu veut que tous les hommes soient sauvés*. Quand on demande, dit-il, pourquoi tous les hommes ne sont pas sauvés, on répond d'ordinaire, que c'est parce qu'ils ne le veulent pas. Ce qui ne se peut dire des enfans qui ne sont pas en état de vouloir ou de ne pas vouloir. Personne ne dira non plus que Dieu ne puisse changer les mauvaises volontés des hommes, celles qu'il veut, quand il veut, & où il veut. La volonté du Tout-puissant est toujours invincible. Comment donc veut-il que tous les hommes soient sauvés, puisqu'il est certain que tous ne le sont pas? Cela peut s'entendre en plusieurs manieres. Premierement, comme s'il y avoit, que nul homme n'est sauvé, que celui que Dieu veut qui soit sauvé: le sens n'étant pas, qu'il n'y a personne qu'il ne veuille qui soit sauvé; mais que nul n'est sauvé, que celui qu'il veut sauver. Et c'est ainsi que nous entendons, dit ce Pere,
Jean. 1, 9. ce qui est écrit dans l'Evangile: *Qu'il éclaire tous les hommes*, le sens n'étant pas qu'il n'y a personne qu'il n'éclaire, mais que nul n'est éclairé que par lui. On peut en second lieu, dire que Dieu

Dieu veut que tous les hommes soient sauvés ; parce que de toute la race des hommes, il en veut sauver de toutes conditions, Rois, particuliers, nobles ou non nobles, grands ou petits, sçavans ou ignorans, sains ou malades, ingénieux ou stupides, riches, pauvres ou médiocres, hommes, femmes, enfans, jeunes, âgés ou vieux, de toutes langues, de toutes mœurs, de tous arts, de toutes professions ; & quelques diversités infinies qu'il y ait entre eux de volontés, de consciences, & de quelques autres choses que ce puisse être ; car, continue-t-il, quel est celui de ces états dans l'ordre desquels Dieu ne veuille sauver les hommes dans toutes les nations par son Fils unique notre Seigneur, & qu'il ne le fasse, parce que le Tout-puissant ne peut pas vouloir en vain, quelque chose qu'il veuille? S. Augustin dit clairement ailleurs que Dieu veut sauver tous les hommes. *De Spiritu & Litterâ, c. 33 & 34.*

VII. Ce Pere traite ensuite du libre-arbitre de l'homme dans l'état d'innocence, dans celui de la gloire, & dans celui de la nature corrompue. Il fait voir que dans le premier état, l'homme pouvoit vouloir le bien & le mal, se tuer par sa seule volonté, en abandonnant la justice, & conserver son innocence, assisté néanmoins de la grace de celui qui l'avoit créé. Il dit que dans le second état, qui est celui de la gloire, il ne pourra vouloir le mal, & qu'il en sera d'autant plus libre. Quant au troisiéme état, l'homme depuis sa chute, a besoin pour faire le bien, d'être délivré de la servitude où il a été réduit par le péché : c'est pour cela qu'il a fallu un Médiateur de Dieu & des hommes, qui est J. C. Dieu & Homme tout ensemble. Il croit que durant le tems qui s'écoulera entre la mort de l'homme & la résurrection derniere, les ames sont retenues dans des lieux secrets & cachés, selon que chacune d'elles est digne ou de repos ou de peine, & selon qu'elle a vécu étant au monde ; qu'on ne peut nier que les ames des morts ne soient soulagées par la pieté des vivans, lorsqu'on offre pour elles le sacrifice du Médiateur, ou que l'on fait pour elles quelques aumônes dans l'Eglise ; mais que cela ne sert qu'à ceux qui durant leur vie ont mérité par leurs actions, que toutes ces choses leur pussent être utiles après qu'ils seroient sortis du monde. Ainsi les sacrifices de l'autel, & les aumônes pour les morts qui ont été batisés, sont des actions de graces pour ceux qui ont été extrêmement bons : des intercessions pour ceux qui n'ont pas été grands pécheurs, & des motifs de consolation aux vivans lorsqu'ils font ces œuvres de pieté pour ceux qui sont morts dans le péché. Il regarde comme vaines la tendresse & la compassion *Pag. 236.*

que quelques personnes ont pour les damnés, en se persuadant faussement contre l'autorité de l'Ecriture, que leurs peines ne dureront pas toujours. Il fait voir qu'ils abusoient en cette occasion
Ps. 16, 10. de ces paroles du Prophéte : *Dieu n'oubliera point de faire miséricorde, & n'arrêtera pas sa clémence dans sa colére*, & qu'elles devoient s'entendre de ceux qui sont appellés *les vases de miséricorde*, parce qu'en effet, ils ne sont pas délivrés de la misere par leurs propres mérites, mais par la miséricorde de Dieu. Il ajoute qu'il n'y a aucun lieu de s'imaginer que l'on doive voir finir un jour la
Matt. 25, 46. damnation de ceux dont il est dit : *Ils iront au supplice éternel.*

De l'Espérance, *p. 239.* VIII. La seconde partie du Manuel est employée à montrer que les Chrétiens ne doivent mettre leur espérance qu'en Dieu seul ; & que tout ce que nous devons espérer, est compris dans l'Oraison Dominicale. Saint Augustin remarque que S. Luc ne rapporte dans cette priere que cinq demandes, au lieu que saint Matthieu en met sept ; mais que cette différence n'en fait aucune pour le fond de la priere, qui est la même dans ces deux Evangélistes.

De la Charité, *pag. 240.* IX. Dans la troisiéme, où il traite de la charité, il dit que quand on demande si quelqu'un est homme de bien, on ne s'informe pas de ce qu'il croit, mais de ce qu'il aime ; parce qu'on est certain que celui qui aime ce qu'il doit aimer, croit ce qu'il doit croire, & espere ce qu'il doit espérer ; que la Loi peut bien commander, mais non pas aider ; qu'au contraire, elle rend l'homme prévaricateur, en lui ôtant le pouvoir de s'excuser sur son ignorance ; qu'ainsi il est besoin qu'en connoissant la Loi, nous soyons assistés de l'esprit de Dieu pour en observer les préceptes ; que tous les commandemens de Dieu, de même que tous les conseils évangéliques se rapportent à la charité ; que ce que l'on fait ou par la crainte de la peine, ou par quelque intention charnelle, & non par un mouvement d'amour, ne se fait pas en la maniere qu'on le doit faire ; puisque cet amour est l'amour de Dieu & du prochain, & que toute la Loi & tous les Prophétes ne consistent qu'en l'accomplissement de ces deux préceptes.

§. VI.

Du Combat chrétien, & de la maniere d'enseigner les principes de la Religion.

I. Le Livre du Combat chrétien est mis (*a*) le troisiéme de ceux que saint Augustin composa depuis son Episcopat. Ainsi il faut le rapporter à l'an 396, ou 397 au plus tard. Ce Pere remarque lui-même (*b*), qu'il l'écrivit d'un style simple & proportionné à l'intelligence des freres qui étoient peu instruits dans la langue latine. C'étoit apparemment des Moines dont il vouloit parler. Aussi Cassiodore dit (*c*), qu'il est principalement nécessaire à ceux qui ayant foulé aux pieds les pompes du siécle, s'exercent aux combats dont il est parlé dans ce Traité. Saint Augustin l'a intitulé, *Du Combat chrétien*, parce qu'il y apprend aux Chrétiens à combattre contre le démon & contre eux-mêmes.

Livre du Combat chrétien, vers l'an 396.

II. Le diable étant le prince des cupidités dont les hommes sont possedés pour les biens périssables, il est certain que c'est lui que nous surmontons lorsque nous remportons la victoire sur nos cupidités & nos passions, & quand nous réduisons notre corps en servitude, & que nous nous soumettons nous-mêmes à Dieu, à qui toute créature doit être assujettie ou volontairement ou par nécessité. Dans ce combat, l'homme est armé par la foi, & soutenu dans ses foiblesses par les secours que Jesus-Christ nous a mérités par sa mort. Saint Augustin pour montrer que le combat auquel il exhorte n'est point de nature à faire périr ceux qui s'y engagent, cite en général des exemples d'hommes & de femmes, de tous âges & de toutes conditions, qui par le secours de la foi, se sont mis au dessus des biens temporels pour ne s'occuper que des éternels, & qui par une conduite si sainte ont mérité les louanges de ceux qui n'ont pas eu assez de force pour les imiter. Il donne un abregé de la regle de la foi & des principes de la morale, disant que comme il faut éviter l'erreur dans les connoissances, de même on doit éviter l'iniquité dans les actions: & que celui-là est dans l'erreur qui s'imagine de pouvoir connoître la vérité tandis qu'il vit mal. Il fait consister l'iniquité à aimer ce monde, à estimer comme quelque chose de grand les choses pas-

Analyse de ce Traité, p. 246.

(*a*) Aug. *l.* 2 *retract. c.* 3. (*b*) *Ibid.* (*c*) Cassiod. *inst. c.* 16.

ſageres, à les deſirer, à travailler pour les acquérir, à ſe réjouïr de les poſſeder avec abondance, à craindre de les perdre & à s'affliger quand on les a perdues. Une telle vie, ajoute-t-il, ne ſçauroit jamais contempler la vérité pure & immuable, ni s'y attacher, ni obtenir un repos qui ſoit éternel. Il y en avoit qui nioient que le Corps de Jeſus-Chriſt reſſuſcité, fût le même qui avoit été mis dans le tombeau. Saint Auguſtin leur répond, que ſi ce n'eût pas été le même, il n'auroit pas dit à ſes Diſciples
Luc. 24, 39. après ſa réſurrection : *Touchez & conſiderez qu'un eſprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'ai.* On ne doit pas être plus ſurpris de voir qu'il ait paſſé dans une chambre dont les portes étoient fermées, que de ce qu'il ait marché ſur les eaux, & qu'il en ait donné la puiſſance à ſaint Pierre. D'ailleurs, ſi avant ſa paſſion il a pû donner à ſon corps l'éclat du ſoleil, n'a-t-il pas pu après ſa réſurrection rendre ce même corps ſi ſubtil qu'il put paſſer par des portes fermées ? Ce Pere marque les principales héréſies qui s'étoient élevées juſqu'à ſon tems, entre leſquelles il met les ſectes des Donatiſtes & des Luciferiens. Il dit que l'Egliſe Catholique, comme une vraie mere, n'inſulte pas même aux pécheurs arrogans, qu'elle eſt facile à accorder le pardon à ceux qui ſe ſont corrigés. Il donne pour exemple de cette indulgence, la conduite qu'elle tint envers les Evêques qui avoient conſenti à la perfidie Arienne. Elle les reçut dans ſon ſein maternel auſſitôt qu'ils eurent condamné l'erreur qu'ils avoient crue, ou fait ſemblant de croire. Il prend de-là occaſion de prouver contre les Cathares ou Novatiens, que l'Egliſe a le pouvoir de remettre tous les péchés, les clefs du royaume du ciel lui ayant été données lorſque Jeſus-Chriſt les a données à ſaint Pierre.

Livre de la maniere d'inſtruire, &c. vers l'an 400.

III. Le Traité du Catéchiſme, ou de la maniere d'enſeigner les principes de la Religion Chrétienne à ceux quil n'en ſont pas encore inſtruits, ſe trouve dans les Livres des Rétractations (*d*) parmi les ouvrages que ſaint Auguſtin compoſa vers l'an 400. Il eſt adreſſé à un Diacre de l'Egliſe de Carthage nommé Deogratias, qui chargé d'inſtruire un grand nombre de perſonnes des premiers élémens du chriſtianiſme, avoit prié ſaint Auguſtin de lui preſcrire la maniere dont il devoit s'en acquitter. Non-ſeulement il trouvoit quelquefois du dégoût dans cet emploi, mais il étoit preſque toujours embarraſſé ſur la méthode qu'il falloit garder pour enſeigner avec facilité les vérités qu'il faut croire

(*d*) *Lib. 2 Retract. cap.* 14.

pour être Chrétien ; par où il falloit commencer ou finir ses instructions ; s'il étoit nécessaire d'y ajouter quelques exhortations, ou exposer simplement les préceptes dont l'observation est essentielle pour mener une vie véritablement chrétienne. Le saint Evêque jugeant que le service & la charité qu'il devoit à un ami, & généralement à toute l'Eglise notre mere commune, l'obligeoit à accorder de bon cœur ce que Deogratias demandoit de lui, écrivit le Livre dont nous parlons. Il est cité par Facundus (*e*) pour montrer qu'il ne faut pas traiter d'hérétiques tous ceux qui par ignorance & par un effet de la fragilité humaine, tombent dans quelques erreurs, quoique d'autres en prennent occasion de former des héréfies.

Analyse de ce Traité, p. 863.

IV. Saint Augustin y console d'abord Deogratias de ce que souvent il devenoit tout tiéde & tout languissant dans ses Discours, avouant que lui-même n'étoit presque jamais content de ce qu'il disoit, & que sa langue demeuroit souvent au-dessous de ses pensées. Puisque vous voyez, lui dit-il, qu'on vous choisit pour instruire des principes de la foi, ceux qui ont besoin d'en être instruits, vous devez en conclure que vos Discours n'ennuient pas les autres comme ils vous ennuient ; & vous ne devez pas croire que vous travaillez inutilement, quoique vous ne puissiez pas exprimer les choses aussi parfaitement que vous les concevez. Venant ensuite à la maniere dont il devoit exposer les choses à ceux qu'on lui envoyoit, il lui conseille de commencer ses instructions par l'histoire de la création du monde, & d'aller de suite jusqu'au tems de l'Eglise présente. Ce n'est pas, dit-il, qu'il faille pour cela leur réciter tout le Pentateuque avec les Livres des Juges, des Rois & d'Esdras, & ensuite tout l'Evangile & les Actes des Apôtres. Il n'est nullement nécessaire d'entrer dans tout ce détail. Il suffit de traiter les choses d'une maniere plus générale & plus abrégée, choisissant celles qui étant les plus merveilleuses sont plus agréables à entendre. Il établit pour principe que celui qui instruit les autres, doit non-seulement avoir en vue la fin du précepte qui est la charité, mais qu'il doit encore faire en sorte que ceux qu'il instruit, croient ce qu'on leur dit, qu'ils esperent ce qu'ils croient, & qu'ils aiment ce qu'ils esperent. Ils doivent pour cela leur représenter que Jesus-Christ nous ayant aimés le premier en donnant sa vie pour nous, il seroit de la derniere ingratitude de ne lui pas rendre amour pour

(*e*) Facund. *in Mocian. p.* 578.

amour ; & faire servir aussi à former l'édifice de la charité dans leurs cœurs, la terreur salutaire qu'imprime la sévérité de la justice de Dieu. Il veut encore que le Catéchiste examine avec soin le motif de ceux qui viennent pour se faire Chrétiens, & qu'il agisse autrement avec les personnes qui ont de l'érudition qu'avec celles qui n'en ont point du tout. Ceux-là, dit-il, n'attendent pas le moment où il s'agît de les recevoir, pour s'instruire, & d'ordinaire ils ont eu soin de s'éclaircir par avance & de communiquer leurs pensées & leurs sentimens à des personnes capables. Il faut donc avec eux traiter les choses en peu de mots, & parcourir simplement ce que nous traiterions plus à fond avec des gens sans lettres & sans instructions. Si ce sont des Grammairiens ou des Orateurs, on doit particulierement leur apprendre de quelle maniere il faut écouter la parole de Dieu dans l'Ecriture sainte, de peur que les Livres sacrés tout solides qu'ils sont, ne les dégoutent sous le prétexte que le style n'est ni enflé ni pompeux, & qu'ils ne s'imaginent qu'il suffit de prendre à la lettre tout ce qui y est dit, sans qu'il faille se mettre en peine d'en chercher la véritable intelligence au travers des voiles grossiers dont elle est envelopée. Il faut même leur faire remarquer combien est utile cette maniere de proposer les mysteres, qui ne sont appellés mysteres que parce qu'ils sont cachés, combien elle a de force pour réveiller en nous l'amour de la vérité, & nous garantir du dégoût où nous tombons aisément pour toutes les choses qui ne nous coutent rien. Ce qu'il faut leur faire voir par l'expérience de quelques vérités dont on n'auroit point été touché, si elles avoient été proposées nuement, & qui donnent un extrême plaisir quand on les tire d'une allégorie où elles sont renfermées. Ils ont encore grand besoin qu'on leur fasse comprendre que les paroles ne sont en comparaison du sens que ce que le corps est en comparaison de l'ame ; qu'ils doivent mieux aimer des Discours pleins de vérités, que d'en entendre qui n'aient que l'agrément de l'éloquence ; que la voix du cœur est le seul langage qui aille jusqu'aux oreilles de Dieu ; & que s'il arrive aux Ministres de l'Eglise d'user de termes barbares & d'expressions qui choquent les regles de la Grammaire dans les prieres qu'ils adressent à Dieu, ils n'en doivent point faire de railleries. Pour ce qui est du Batême, il suffit d'expliquer en peu de mots aux plus éclairés, ce que signifient les cérémonies de ce Sacrement : mais on doit s'étendre davantage avec ceux qui sont moins instruits, & leur faire entendre la vertu de ce mystere par diverses compa-

raisons, de peur que ne s'arrêtant qu'à ce qui touchera leurs yeux, ils n'aient pas tout le respect qu'on doit avoir pour des choses si respectables.

V. Saint Augustin propose ensuite divers moyens pour acquérir cette gaieté si nécessaire pour parler avec succès, & les réduit presque tous à l'amour & au zéle qu'on doit avoir pour le salut du prochain. Il veut aussi qu'un Chatéchiste attire dans son cœur la grace de Jesus-Christ par de fréquentes invocations. Après cela il découvre quelles sont les causes ordinaires de l'ennui des auditeurs, & conseille de renouveller son attention de tems en tems par quelques discours plus égayés, mais qui aient toujours du rapport avec ce que l'on traite; ou par quelque chose capable de donner de l'admiration, ou même de la douleur & de la compassion. On peut encore, dit-il, soulager l'attention de l'auditeur en le faisant asseoir, & même il seroit mieux qu'il fût assis dès le commencement, suivant la coutume de quelques Eglises d'outre-mer, où le peuple qui écoute, est assis de même que l'Evêque qui parle, de peur que la lassitude ôtant l'attention aux infirmes, ne les empêche de profiter ou ne les oblige de se retirer. Ce Pere propose deux Discours très-beaux & très-instructifs., l'un plus long, l'autre plus court, pour servir d'exemple & de modéle des instructions que l'on doit donner à ceux qui demandent le Batême. Le premier renferme un précis des événemens des plus remarquables depuis la création du monde jusqu'après la dispersion des Apôtres, c'est-à-dire, pendant les cinq premiers âges du monde & les commencemens du sixiéme. Suite.

Le premier âge s'étend depuis la création d'Adam jusqu'à Noé. Le second depuis Noé jusqu'à Abraham. Le troisiéme depuis Abraham jusqu'à David. Le quatriéme depuis David jusqu'à la captivité de Babilone. Le cinquiéme depuis cette captivité jusqu'à Jesus-Christ. Le sixiéme depuis l'avénement de Jesus-Christ. Dans ce Discours il prévient les Catéchumenes sur les sujets de scandale qu'ils pourront rencontrer même dans l'Eglise; mais il les assure que s'ils ne s'affoiblissent point dans la foi, & ne s'écartent point du droit chemin, ils en recevront une plus grande récompense. Il remarque qu'après que celui que l'on avoit instruit témoignoit être résolu d'observer ce qu'on lui avoit enseigné, on le marquoit du sceau des fidéles, en lui apprenant en même-tems à réverer dans les signes sous lesquels on administroit les choses saintes, ce qu'ils renfermoienr d'invisible; à ne plus regarder comme une matiere d'usage ordinaire, celle qui avoit été sancti-

fiée par la bénédiction, & qu'au cas qu'il trouveroit dans l'Ecriture quelque chose qui ne lui présenteroit qu'un sens grossier & charnel, de la regarder comme une figure qui cache quelque chose de spirituel, soit touchant les bonnes mœurs, soit touchant la félicité de la vie future. Le second Discours traite à peu près les mêmes choses que le premier, mais en moindre nombre & avec beaucoup plus de précision.

§. VII.

Des Livres de la Continence, du bien du Mariage & de la sainte Virginité.

I. ERasme a cru que le Livre intitulé, *De la Continence*, étoit de Hugues de Saint Victor, soit à cause de quelques différences de style, soit parce que saint Augustin n'en dit rien dans ses Rétractations. Mais si le style a quelque chose de différent de ses traités, il est fort ressemblant à celui de ses Discours, sur-tout de ceux qu'il dicta n'étant encore que Prêtre. D'ailleurs il le reconnoît pour son ouvrage dans sa Lettre 262 au Comte Darius, & il en est parlé dans le catalogue de Possidius qui l'appelle un Discours & non pas un Livre. Il est qualifié de même par Eugypius, par Florus & dans plusieurs anciens manuscrits. Ce Discours est très-long & employé pour la plus grande partie à réfuter les Manichéens, dont saint Augustin avoit coutume de combattre les erreurs au commencement de sa conversion, toutes les fois qu'il en trouvoit l'occasion.

Analyse de ce Traité, p. 298.

II. Il explique ces deux versets du Pseaume 140 : *Mettez, Seigneur, une sentinelle à ma bouche, & une porte de continence à mes levres; que mon cœur ne consente point à des paroles de malice pour soutenir les fausses excuses des pécheurs.* La continence qui consiste à réprimer toutes ses passions, & qui est même nécessaire pour garder la chasteté conjugale, est un don de Dieu, comme on le voit en divers endroits de l'Ecriture. Il montre que l'on péche contre cette vertu par le consentement intérieur que l'on donne aux suggestions mauvaises de l'ennemi, quoiqu'on ne passe pas jusqu'à l'action extérieure : & qu'il n'y a aucun des maux qui se commettent extérieurement par les organes du corps, qui n'ait pour principe une mauvaise pensée qui la précede & qui rend l'homme impur dès qu'elle est formée, quoique le crime ne s'exécute pas au dehors. Ainsi on n'est pas moins homicide lorsqu'on ne

ne s'abstient de tuer quelqu'un que faute d'en trouver les moyens; on n'est pas moins voleur, lorsqu'il n'y a que le manque de pouvoir qui empêche qu'on ne prenne le bien d'autrui ; on n'est pas moins fornicateur, lorsqu'il n'y a que le défaut de complice qui empêche qu'on ne commette le péché. Il en est de même des autres crimes où le corps n'a point de part, & qui ne paroissant point au dehors, ne laissent pas de nous rendre intérieurement coupables par le seul consentement qui se forme dans le secret de la pensée. Il enseigne que c'est parce que nous portons au dedans de nous-mêmes une cupidité qui résiste à l'envie que nous aurions de faire le bien, qu'il est besoin que nous combattions par la vertu de continence, les desirs qui naissent de ce mauvais fond; que nous pouvons faire le bien jusqu'au point de ne pas consentir aux mouvemens de la cupidité ; mais que l'accomplissement & la perfection du bien par l'extinction entiere de cette cupidité ne sera que dans l'autre vie. Il rapporte plusieurs excuses dont les hommes tâchent de couvrir leurs péchés. Les uns se plaignent qu'ils sont emportés par une certaine nécessité de destinée, & rejettent sur elle tout le mal qu'ils font. D'autres s'en prennent au diable, de toutes leurs mauvaises actions, ne voulant pas même qu'on leur en puisse attribuer la moindre partie. Il y en a d'autres qui vont jusqu'à en accuser Dieu même, prétendant que le péché lui plaît ; autrement, disent-ils, comment est-ce qu'un Dieu tout-puissant le permettroit. Mais si Dieu permet le péché, répond saint Augustin, du moins n'en souffre-t-il point d'impunis, pas même dans ceux qu'il délivre de la peine éternelle. Jamais il ne remet la principale peine due au péché, qu'il n'en fasse souffrir quelqu'autre, quoique beaucoup plus légere ; & en faisant miséricorde, il conserve toujours les droits de sa justice. Au lieu donc de dire, Pourquoi Dieu permet-il le péché, s'il lui déplaît ? Il faut dire, Comment plairoit-il à Dieu, puisqu'il le punit? Il fait voir contre les Manichéens, que la révolte de la chair contre l'esprit, ne vient pas d'un mélange chimérique de deux natures produites par deux principes contraires, mais de la révolte de notre nature que le péché a soulevée contre elle-même ; qu'elle n'étoit pas telle en Adam avant son péché ; & qu'elle est une peine à laquelle il est devenu sujet par sa condamnation. Il fait voir aussi que quoique le corps soit différent de l'ame, il entre néanmoins dans la composition de l'homme de même que l'ame ; en sorte que dans ceux qu'il plaît à Dieu de délivrer de la damnation commune, le corps aussi-bien que l'ame a part à la

grace de la délivrance : enfin, que la continence n'arrête pas seulement les mouvemens de la cupidité dans ce qui regarde les plaisirs du corps ; mais que sa fonction est de regler en tout la cupidité qui est un vice de l'ame comme du corps. Car comme l'impudicité & l'yvrognerie sont des déréglemens du corps, les inimitiés, les disputes, les jalousies, sont des dereglemens de l'ame.

Livre du bien du Mariage, vers l'an 401.

III. Ce Livre qui a pour titre, *Du bien du Mariage*, fut fait à l'occasion de Jovinien, qui étant à Rome avoit détourné plusieurs filles du dessein qu'elles avoient de demeurer vierges, en leur persuadant (a) que la virginité n'avoit pas plus de mérite que la chasteté conjugale. Etes-vous, leur disoit-il, meilleures que Sara, que Suzanne, qu'Anne, & tant d'autres saintes femmes ? Cette hérésie avoit été condamnée par le Pape Sirice & par un Concile de Milan. Saint Jerôme l'avoit aussi combattue avec beaucoup de force dès l'an 392 : en sorte que personne n'osoit plus la soutenir ouvertement. Mais on ne laissoit pas d'en remarquer encore des restes dans les Discours que les disciples de Jovinien semoient quelquefois en secret ; & ils soutenoient que l'on ne pouvoit refuter son sentiment qu'en blâmant le mariage. On accusoit même saint Jerôme de ne l'avoir réfuté qu'en cette maniere. Pour montrer donc qu'on pouvoit en même-tems défendre la sainteté du mariage contre les Manichéens, & faire voir que quoiqu'il fût bon, la virginité étoit encore meilleure, saint Augustin entreprit deux Ouvrages exprès ; l'un, *Du bien du Mariage* ; & l'autre, *De la sainte Virginité*. Il cite le premier dans son neuviéme Livre sur la Genese, où il dit qu'il l'avoit publié depuis peu. Puis donc qu'il commença à expliquer cette partie de l'Ecriture en 401, on doit dire qu'il écrivit vers le même tems, son Livre du Mariage.

Analyse de ce Traité.

IV. Après y avoir remarqué que Dieu a voulu former tous les hommes d'un seul, afin qu'ils fussent unis ensemble, non-seulement par la ressemblance de la nature, mais encore par le lien de la parenté, il examine quels sont les avantages du mariage, & les réduit à quatre : sçavoir, la société des deux sexes, la procréation des enfans, le bon usage de la cupidité qui se trouve réglé par la vue d'avoir des enfans, & la fidélité mutuelle de l'homme & de la femme. Il blâme d'incontinence, les maris qui manquent de réserve à l'égard de leurs femmes lorsqu'elles sont encein-

(a) *Lib. 2 Retract. cap. 22.*

tes ; & rejette sur les époux tout ce qu'ils font entre eux d'immodeste & de contraire à la pudeur, & non sur le mariage. Il enseigne que toute union de l'homme & de la femme n'est pas un mariage, & ne croit pas qu'on doive donner ce nom à ceux qui ne s'unissent ensemble que dans la vue de contenter une passion brutale, s'ils faisoient d'ailleurs ce qui seroit en leur pouvoir pour n'avoir point d'enfans. Il décide qu'une des parties ne peut garder la continence que du consentement de l'autre ; & croit coupable d'un pêché véniel, ceux qui usent du mariage dans d'autre vue que d'avoir des enfans. Mais il ne fait retomber cette faute que sur celui qui exige le devoir & non sur celui qui le rend. Il regarde le Sacrement de Mariage comme indissoluble ; en sorte que le lien n'en est pas même rompu par la séparation des parties : un homme donc qui a renvoyé sa femme pour cause d'adultere, ne peut en épouser une autre pendant tout le tems qu'elle vit. Cela étoit néanmoins permis par les loix humaines : mais l'Eglise le défendoit. Dans les premiers tems, il étoit nécessaire que les hommes se mariassent, parce que le Messie devoit naître d'eux : aujourd'hui cette nécessité ne subsiste plus ; & comme l'alliance spirituelle est assez étendue parmi tous les peuples, pour former entre eux en tous lieux une sincere & sainte société ; on peut exhorter ceux mêmes qui ne veulent se marier que pour avoir des enfans, à aspirer à un état plus excellent que le mariage. Car il me semble, dit saint Augustin, qu'il n'y a que ceux qui ne peuvent pas garder la continence, qui devroient présentement se marier. Comment, dira quelqu'un, le genre humain subsisteroit-il, si personne ne vouloit se marier ? Plût à Dieu, répond ce Pere, que tous les hommes voulussent bien se passer du mariage, pourvu que ce fût par le motif de cette *charité qui naît d'un cœur pur, d'une bonne conscience & d'une foi sincere* ; puisque par ce moyen, la fin du monde en viendroit plûtôt ! Le mariage n'est pas un péché, mais c'en est un d'en user dans d'autres vues que d'avoir des enfans. On doit même dire que le corps des gens mariés qui vivent chrétiennement, est saint ; mais celui des vierges l'est davantage : aussi leur est-il dû une plus grande récompense, parce qu'elles pratiquent un plus grand bien. Les Peres de l'ancien Testament, auxquels il étoit permis d'avoir chacun plusieurs femmes, vivoient plus chastement avec elles, que ne font présentement avec une seule, tous ceux à qui l'Apôtre n'accorde le mariage que par indulgence ; parce qu'ils n'avoient en vue que d'avoir des enfans. Ce que les Apôtres ordon-

1 Tim. 1, 5.

nent aux personnes mariées, c'est-là proprement ce qui appartient au mariage ; mais ce qu'ils ne leur accordent que par indulgence, c'est un déréglement que le mariage souffre, mais qu'il n'autorise pas. Saint Augustin ne croit pas que le lien du mariage soit dissous par une stérilité marquée, & qui ne laisse aucune espérance d'avoir des enfans. Par la même raison, il étoit permis autrefois d'avoir plusieurs femmes ; aulieu qu'il ne l'étoit pas aux femmes d'avoir plusieurs hommes. Mais de notre tems, le sacrement des nôces est borné entre un homme & une femme : & la pureté de l'Evangile sur ce point a été si grande dès le commencement, qu'il a eté défendu d'admettre aux Ordres sacrés, c'est-à-dire, à l'Episcopat & même au Diaconat, celui qui auroit été marié plus d'une fois, n'eût-il été que Catéchumene ou payen lors de son premier mariage ; de même que de consacrer comme vierge après le Batême, une fille qui auroit été violée étant Catéchumene. Saint Augustin regarde les purifications ordinaires dans la Loi pour certaines impuretés, comme des figures de ce que nous devons faire pour nous purifier des difformités qui se rencontrent dans nos mœurs. Il distingue dans la continence comme dans les autres vertus l'habitude de l'acte, & donne pour maxime, qu'il faut être capable de se passer du mariage, pour en bien user. Personne, dit-il, n'en use bien que celui qui pourroit n'en pas user : car plusieurs s'en abstiendroient plus facilement en n'en usant point du tout, qu'en y gardant la tempérance nécessaire pour en bien user. Or il est certain que nul ne peut être assez sage pour en user avec modération, s'il n'est assez continent pour s'en pouvoir passer tout-à-fait. D'où il conclût que le mérite de la continence étoit égal dans Abraham, quoique marié, & dans saint Jean qui n'a point eu de femme, avec cette différence que celui-ci en a eu l'habitude & l'a mise en pratique, au lieu que celui-là n'en a eu que l'habitude.

Réponse aux Objections de Jovinien.

V. C'est par cette distinction qu'il répond à l'objection des disciples de Jovinien. Ils demandoient à ceux qui vouloient faire profession de continence : Etes-vous donc meilleurs qu'Abraham & plus parfaits que lui ? Non, répond-il ; mais la virginité est plus parfaite que la chasteté conjugale. Abraham a eu ces deux vertus. Car il avoit l'habitude de la continence, & il exerçoit la chasteté conjugale. Mais quoique la continence soit meilleure que la chasteté conjugale, il se peut faire, ajoute ce Pere, qu'une personne mariée soit meilleure que celle qui garde la virginité. Une vierge désobéissante est moins estimable qu'une personne

mariée qui est obéissante. Car le mariage n'est condamné en aucun endroit de l'Ecriture, & la désobéissance est condamnée par tout. Il dit encore que comme chez le peuple de Dieu, c'est-à-dire, dans l'Eglise Catholique, la sainteté du sacrement de Mariage est telle qu'il n'est pas permis à un homme qui a répudié sa femme, de se remarier à une autre tout le tems que vit la répudiée; de même le Sacrement de l'Ordre subsiste dans un Clerc ordonné pour gouverner un peuple, quand même il arriveroit que ce peuple ne s'assembleroit pas. A quoi il ajoute que si ce Clerc venoit à être déposé de son emploi pour quelques fautes, il ne seroit pas pour cela privé du Sacrement du Seigneur qu'il a reçu une fois, mais qu'il ne le garderoit que pour sa condamnation. Il finit ce Traité, en exhortant ceux qui font profession de continence, de ne point s'élever de leur état, & de ne point mépriser les saints Peres qui ont été engagés dans le mariage. Sur quoi il leur cite ces paroles de l'Ecclésiastique: *Autant vous êtes grands & élevés, autant humiliez-vous en toutes choses.* Eccli 3, 20.

Livre de la sainte Virginité, en 401.

VI. Aussi-tôt que saint Augustin eût achevé le Livre du bien du mariage (*a*), il composa celui qui est intitulé, *De la sainte Virginité.* Il le cite lui-même dans deux de ses ouvrages (*b*). Son but est d'y faire voir que la sainte virginité est un don de Dieu, combien ce don est grand, & combien l'humilité est nécessaire pour le conserver.

Analyse de ce Livre, p. 341.

VII. Il pose pour principe, que de droit divin la continence est préférable au mariage, & que la virginité seule est plus excellente que le lien conjugal. Mais il ne veut pas pour cela que les vierges s'imaginent que ceux qui servoient autrefois par la génération des enfans, au dessein de Jesus-Christ qui devoit naître d'eux, leur aient été inférieurs en mérite & en sainteté. Il releve l'excellence de la virginité par le vœu qu'en avoit fait la sainte Vierge, disant que si elle n'eût pas fait vœu à Dieu de demeurer toujours vierge, elle n'auroit pas répondu à l'Ange qui lui annonçoit le mystere de l'Incarnation: *Comment cela se fera-t-il, puisque je ne connois point d'homme?* Il veut qu'on regarde le fruit divin de cette sainte Vierge, comme l'honneur & la gloire de toutes les saintes vierges, disant qu'elles sont elles-mêmes comme Marie, les meres de Jesus-Christ, si elles font la volonté de son Père. Car c'est, dit-il, ce qui a rendu Marie la mere de Jesus-Christ d'une maniere plus louable & plus heureuse

(*a*) Aug. *l.* 2 *Retract. c.* 23. (*b*) *L. de bono. vid. c.* 15 & 23 & *l.* 1 *de pecc. merit. c.* 29.

qu'elle ne l'étoit ſelon la chair, ſuivant ces paroles du Sauveur :
Mat. 12, 50. *Quiconque fait la volonté de mon Pere qui eſt dans le ciel, celui-là eſt mon frere, ma ſœur & ma mere.* Il réfute ceux qui préferoient la fécondité du mariage à la pureté des vierges, & ſoutient que ſi la génération charnelle des enfans étoit néceſſaire dans ce peuple illuſtre, dont Dieu vouloit que le Meſſie tirât ſa naiſſance ſelon la chair ; cela ne l'eſt plus maintenant, que les membres de Jeſus-Chriſt peuvent être aſſemblés de toute ſorte d'état & de toute nation, pour ne plus faire qu'un même peuple. Ce n'eſt pas, dit-il, une raiſon de comparer l'état des perſonnes mariées, au mérite des autres qui gardent la continence, de ce que c'eſt par le moyen du mariage que les vierges viennent
Pag. 297. au monde. Car ce bien n'eſt pas un effet du mariage, mais de la nature dans laquelle il a plu à Dieu d'établir cet ordre, que de quelque alliance que l'homme naiſſe, il n'en puiſſe naître que vierge. Or ce que nous eſtimons ſi fort dans les vierges, n'eſt pas ſimplement de ce qu'elles ſont vierges, mais de ce qu'elles ont conſacré à Dieu leur virginité par une ſainte & pieuſe continence. La vierge qui mérite donc d'être préférée à une femme mariée, n'eſt pas celle qui expoſe aux yeux de tout le monde ce qu'elle a de plus agréable pour ſe faire aimer, mais celle là qui vivement touchée de l'amour de Jeſus-Chriſt, & ne pouvant le concevoir corporellement comme a fait Marie, garde à cauſe de lui ſa chair dans une entiere & inviolable pureté, après l'avoir conçu ſpirituellement dans ſon cœur. Quelques-uns objectoient que ſuivant l'Apôtre ; la profeſſion de virginité n'étoit avanta-
1. Cor. 7, 25. geuſe qu'à cauſe *des fâcheuſes néceſſités de la vie préſente* dont elle délivre, & non à cauſe de l'éternité bienheureuſe que nous attendons. Mais ſaint Auguſtin leur fait voir que ſaint Paul n'a eu d'autre deſſein dans toutes les fonctions de ſon miniſtere, que de nous inſpirer l'amour & le deſir de la vie éternelle. Il convient que cet Apôtre n'a pas fait un précepte de la virginité ; qu'elle n'eſt que de conſeil ; qu'on ne doit pas l'embraſſer comme une choſe néceſſaire au ſalut, mais comme un état d'une plus grande perfection ; qu'il eſt permis de ſe marier, mais qu'il eſt meilleur de ne le pas faire. Ce qui lui donne occaſion d'expliquer les endroits où ſaint Paul compare la virginité avec le mariage. Il dit qu'il y a bien de la différence entre conſentir aux deſirs honteux de la chair, ou *reſſentir des maux & des afflictions dans ſa chair* ; que c'eſt un crime de ſouffrir le premier, & une peine de ſouffrir le ſecond. Il fait voir que c'eſt une égale erreur, ou d'égaler le

mariage à la sainte virginité, ou de condamner le mariage comme mauvais, & d'enseigner que l'on doit embrasser la continence perpétuelle, non pour la vie présente, mais pour celle qui nous est promise dans le ciel. Sur quoi il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture, tant de l'ancien que du nouveau Testament, qui promettent aux vierges une place plus honorable dans le ciel qu'aux personnes mariées. Car quoique la vie éternelle marquée par le denier évangélique, soit donnée à tous les ouvriers, il y a néanmoins dans cette même vie, différens dégrés de gloire, suivant les différens mérites. Il dit que c'est des vierges qu'il est écrit, qu'elles suivoient l'agneau par-tout où il alloit; & que quoiqu'on ne puisse douter que les personnes mariées se sont sanctifiées par les œuvres de piété, marquées dans les huit Béatitudes; il n'y a que les vierges qui aient droit de le suivre lorsqu'il marche dans la beauté & dans l'éclat de la virginité.

Isai. 56, 5.

Apoc. 14, 3 & 4.

VII. Craignant que celles qui ont consacré à Dieu leur virginité, n'en perdent le mérite par leur orgueil, ce Peré les exhorte à la pratique de l'humilité, en leur proposant les plus beaux endroits de l'Ecriture, & les raisons les plus puissantes pour les engager à la pratique de cette vertu. Il leur fait sur-tout remarquer que la continence est un don de Dieu; que c'est lui qui conduit & qui empêche de tomber celles qui demeurent chastes depuis le commencement jusqu'à la fin; & que quiconque d'impudique devient chaste, ne le devient que parce que Dieu le convertit. Mais, dira-t-on, quel motif a une vierge pour s'humilier? Elle se souviendra que les graces de Dieu sont cachées & incertaines, & qu'elles ne font connoître à chacun ce qu'il est, que dans l'épreuve de la tentation. Que sçait une vierge, si elle n'a pas quelques foiblesses d'esprit qu'elle ne connoît pas, & qui feroient qu'elle ne pourroit pas encore souffrir le martyre, tandis qu'une femme à qui elle se préfere, la croyant beaucoup au-dessous d'elle, seroit capable de boire ce calice que le Seigneur présenta à ses deux Disciples? D'ailleurs, n'est-il pas dit dans Job, qu'il n'y a personne qui soit pur devant Dieu? Le Sage ne dit-il pas, que nul ne doit se glorifier d'avoir le cœur pur? Puis donc qu'avec toute la vigilance qu'on peut apporter pour se garantir de tout péché, on ne laisse pas de tomber par surprise dans ces fautes qui viennent de l'infirmité humaine, on a toujours matiere de s'humilier; ce n'est même qu'en s'humiliant qu'on obtient le pardon de ses fautes. Avancez-vous donc de plus en plus dans la voie de la perfection par l'humilité, leur dit ce Pere, c'est

Pag. 355.

Job. 25, 4.
Prov. 20, 9.

Dieu qui éleve ceux qui le ſuivent humblement, après qu'il a bien voulu deſcendre vers ceux qui étoient couchés par terre. Mettez en ſa garde les dons que vous avez reçus de lui. Si vos forces ont été déja éprouvées, ne laiſſez pas de vous tenir ſur vos gardes, de peur que vous ne tiriez vanité de ce que vous aurez reconnu que vous pouviez : ſi elles n'ont point encore été éprouvées, priez Dieu qu'il ne permette pas que vous ſoyez tenté au-deſſus de ce que vous pouvez. Si en public vous paroiſſez meilleure que d'autres perſonnes de piété, croyez qu'en ſecret elles ſont meilleures que vous. Que celles qui perſéverent avec vous dans le ſervice de Dieu, vous ſervent d'exemple, & que celles qui tombent de cet état ſi heureux, vous frappent de crainte : aimez la perſévérance des premieres pour les imiter; déplorez la chute des autres pour ne vous pas élever. Si étant mariée vous euſſiez dû beaucoup aimer un mari, combien devez-vous aimer celui pour l'amour duquel vous n'avez point voulu avoir de mari? Qu'il ſoit tout entier attaché à votre cœur, comme il l'a été tout entier pour vous à la croix. Il ne vous eſt pas permis de n'aimer que peu, celui pour lequel vous n'avez point aimé ce qu'il vous étoit permis d'aimer : c'eſt ainſi qu'aimant *celui qui eſt doux & humble de cœur*, je ne craindrai plus pour vous que vous ſoyez ſuperbe.

Matth. 11, 29.

§. VIII.

Des Livres du bien de la viduité, & des Mariages adulteres.

Livre du bien de la viduité, en 414.

I. SAint Auguſtin ne dit rien du Livre *Du bien de la Viduité* dans ſes Rétractations, parce qu'il eſt écrit en forme de Lettre : mais on ne peut douter qu'il ne ſoit de lui, parce qu'il ſe trouve marqué dans le catalogue de Poſſidius (*a*) qui l'appelle une Lettre ſur la ſainte viduité. Florus & Bede l'attribuent auſſi à ſaint Auguſtin. On objecte que dans le quatriéme Concile de Carthage, auquel on lit que ſaint Auguſtin ſouſcrivit, il fut décidé que les veuves, qui après s'être conſacrées à Dieu, paſſeroient à de ſecondes nôces, ſeroient privées de la communion & regardées comme coupables d'adultere. D'où on infere que le Livre du bien de la viduité n'eſt point de ce Pere, parce qu'on y condamne ceux qui ne vouloient point reconnoître pour de véritables mariages, ceux que contractoient les veuves conſacrées

(*a*) POSSID. *in catalog. cap.* 7.

à Dieu

à Dieu. Mais c'eſt mal prendre le ſens de ce Livre : saint Auguſtin n'y dit rien de contraire au Canon 104 de Carthage. Il ne défend ni d'excommunier, ni de punir comme adulteres les veuves qui ſe remarient après avoir voué la continence ; & ne prétend autre choſe, ſinon que leurs mariages étoient bons & validement contractés, parce qu'alors l'Egliſe ne les avoit pas encore déclarés nuls, comme on le voit par le ſeizieme Canon du Concile de Calcédoine (*b*).

II. Le Livre du bien de la Viduité, eſt adreſſé à Julienne. Toutefois ſaint Auguſtin ne l'écrivit pas pour elle ſeule, ni pour Proba ſa belle-mere qui vivoit avec elle, mais auſſi pour toutes les autres veuves qui pourroient le lire. On le met en 414, parce qu'il y eſt parlé de la conſécration de Demetriade comme faite depuis peu ; & on ſçait que cette ſainte fille conſacra à Dieu ſa virginité ſur la fin de l'an 413. Saint Auguſtin fait voir dans cet écrit, que l'état de viduité doit être préferé au mariage. Il tire ſa preuve des paroles mêmes de ſaint Paul, qui dit que *celui qui marie ſa fille fait bien, mais que celui qui ne la marie point fait encore mieux*. Et enſuite : *la femme eſt liée à la loi du mariage tant que ſon mari eſt vivant : mais ſi ſon mari meurt, il lui eſt libre de ſe marier. Mais elle ſera plus heureuſe ſi elle demeure veuve*. Il dit que ſi dans la Loi ancienne, quelques veuves ſe ſont engagées dans de ſeconds mariages, ç'a été pour obéïr à l'ordre de Dieu plûtôt que pour ſatisfaire leur cupidité ; parce qu'il vouloit que ſon peuple ſe multipliât, & qu'il y eût dans ce peuple pluſieurs Prophétes, afin de leur faire prédire l'avénement de Jeſus-Chriſt ; mais que dans la fin des ſiécles où nous ſommes, Julienne ne pourroit rechercher un ſecond mariage ni pour obéïr aux ordonnances de la Loi, ni pour ſervir aux prophéties de Jeſus-Chriſt, mais uniquement par un mouvement d'incontinence. Il ne condamne pas néanmoins les ſecondes nôces, ni même les troiſiémes, & il reprend Tertullien de les avoir regardées comme illicites : mais il ſoutient que les vierges & les veuves qui ont fait vœu de continence, non-ſeulement ne doivent plus ſe marier, mais ne peuvent pas même en avoir la volonté, ſans ſe rendre coupables d'un crime. Il croit néanmoins que le mariage qu'elles contractoient après leur vœu, étoit bon & valide,

Analyſe de ce Livre, *p.* 369.

1 *Cor.* 7, 38.
Ibid. 40.

(*b*) Si qua virgo ſe dedicaverit Deo, ſimiliter & Monachus, non licere eis jungi nuptiis. Si verò inventi fuerint hoc facientes, maneant excommunicati. Statuimus verò poſſe in eis facere humanitatem ſi ita probaverit loci Epiſcopus. *Conc. Cal. can.* 16.

quoiqu'elles péchassent mortellement en le contractant. Il ajoute que le crime qu'elles commettoient dans ce cas étoit plus grand que l'adultere même, quoiqu'on ne pût lui donner ce nom. Car, dit-il, lorsqu'on ne s'acquitte pas d'un vœu qu'on a fait sans précepte, mais seulement par conseil; l'iniquité de ce vœu transgressé est d'autant plus grande qu'il y avoit moins de nécessité de le faire. Il renvoie à son Livre du bien du Mariage & à celui de la sainte Virginité, pour y trouver des preuves de l'avantage que la virginité a par-dessus le mariage; ce qui prouve encore que le Livre du bien de la Viduité est de lui. Après quoi il donne à Julienne diverses instructions tant pour se conduire elle-même dans l'état de viduité où elle avoit promis à Dieu de persévérer, que pour sa fille Demetriade. Ce que vous avez, lui dit-il, maintenant à faire, est de vous rendre toutes deux dans la vérité parfaitement agréables à ce Roi, qui a conçu de l'amour pour la beauté de cette unique épouse dont vous êtes les membres; c'est de vous attacher toutes deux à lui; elle par l'intégrité toute pure d'une vierge; vous par la continence d'une chaste veuve; toutes deux par la beauté spirituelle de vos ames. C'est cette beauté qui se trouve même encore dans son ayeule Proba votre belle-mere aussi-bien qu'en vous, quoiqu'elle soit déja fort avancée en âge. Car l'éclat de cette beauté qui croît toujours de plus en plus à mesure qu'on s'avance dans la perfection du divin amour, ne peut être flétri par les rides de la vieillesse. Il les exhorte encore à se détacher de l'amour des richesses, & à ajouter à la continence les jeûnes, les veilles, sans toutefois ruiner leur santé; le chant des Pseaumes, de saintes lectures, & la méditation continuelle de la Loi de Dieu. Il veut aussi que leur conduite extérieure soit accompagnée de beaucoup de sagesse & de circonspection: parce que si la bonne vie nous est necessaire, notre réputation l'est à notre prochain, & que quiconque a soin non-seulement de bien vivre, mais encore de conserver sa réputation, est miséricordieux envers les autres.

Livre des Mariages adulteres, vers l'an 419.

III. Les deux Livres à Pollentius, intitulés, *Des Mariages adulteres*, sont mis dans le second des Rétractations, après ceux de l'origine de l'Ame: ainsi on peut les rapporter à l'an 419. Voici ce qui y donna occasion. Pollentius lisant les Livres que saint Augustin avoit faits pour expliquer le Sermon de Jesus-Christ sur la Montagne, fut surpris de voir qu'il y soutenoit que les femmes mêmes qui se sont séparées légitimement de leurs maris adulteres, doivent garder la continence, sans pouvoir se re-

marier du vivant de leurs maris. Il en écrivit à saint Augustin, pour le prier de lui donner là-dessus des éclaircissemens, lui témoignant que son sentiment étoit que les femmes qui quittoient leurs maris pour d'autres causes que pour l'adultere, étoient les seules à qui il ne fût pas permis de se remarier. Saint Augustin avoit déja répondu à cette difficulté, lorsque Pollentius lui en envoya d'autres à résoudre; ce qui l'obligea d'ajouter un second Livre au premier.

IV. La premiere des questions qu'il y examine, regarde ces paroles de l'Apôtre aux Corinthiens : *Quant à ceux qui sont mariés . . . si la femme se sépare de son mari, qu'elle demeure sans se marier*. Pollentius croyoit que ce précepte de l'Apôtre ne regardoit, comme nous venons de le dire, que les femmes qui se séparent de leurs maris, pour d'autres causes que pour la fornication, & que ce n'étoit qu'à celles-là seules qu'il étoit défendu de se remarier. Saint Augustin soutient, au contraire, que ce passage ne regarde que celles qui se sont séparées de leurs maris pour cause d'adultere. La raison qu'il en donne, c'est que l'Apôtre ne parle en cet endroit que des femmes à qui il étoit permis de se séparer de leurs maris. Or il n'y avoit aucune cause légitime de séparation que celle qu'occasionnoit l'adultere; J. C. n'en ayant point allégué d'autres, lorsqu'interrogé par les Pharisiens, s'il étoit permis à un homme de quitter sa femme pour quelque cause que ce fût, il leur répondit : *Quiconque quitte sa femme, si ce n'est en cas d'adultere, & en épouse une autre, commet un adultere*. Le Sauveur ajoute : *Celui qui épouse celle qu'un autre aura quittée, commet aussi un adultere*. Il est donc clair qu'il a décidé deux choses; la premiere, qu'il n'est jamais permis de se séparer de sa femme que pour cause d'adultere; la seconde, qu'après cette séparation qui est légitime, il n'est pas permis d'en épouser une autre : parce qu'en ce cas, comme dans tout autre, se marier avec une autre que sa femme, ce seroit un adultere. Comme saint Matthieu n'avoit parlé que de l'homme qui quitte sa femme & non pas de la femme qui quitte son mari, Pollentius prétendoit en tirer avantage pour son sentiment. Mais saint Augustin prouve par l'autorité de saint Marc & de saint Luc, que la cause de la femme est égale dans le mariage à celle de l'homme; & que comme on n'oseroit dire qu'une femme qui quitte un mari infidéle, puisse en épouser un autre; on ne peut dire non plus, que le mari qui se sépare de sa femme à raison de quelque infidélité, puisse en prendre une autre sans devenir adultere. Il ap-

Analyse du premier Livre, p. 387.
1 Cor. 7, 10 & 11.
Matth. 19, 9.
Marc. 10, 11 & 12.
Luc. 16, 18.

puie cette vérité par ce raisonnement. Saint Luc dit que celui *qui épouse une femme répudiée, commet un adultere.* Comment le commet-il ? sinon parce que la femme qu'il épouse lui est étrangere, tandis que le mari qui l'a répudiée est en vie, & qu'elle ne cesse pas pour être répudiée, d'être toujours sa femme. La seconde question, est touchant la dissolution du mariage des infidéles,
1 Cor. 7, 12. dont il est encore parlé dans la même Epître aux Corinthiens. Pollentius ne croyoit pas qu'elle fût permise. Saint Augustin croit le contraire, & il s'autorise du silence de Jesus-Christ, qui n'a point défendu la dissolution de ces sortes de mariages, c'est-à-dire, d'un fidéle avec une infidéle. Il ne croit pas néanmoins, qu'il soit expédient d'en venir à cette dissolution ; suivant en cela l'avis de l'Apôtre, qui dans l'incertitude de l'événement,
1 Cor. 7, 16. dit : *Que sçavez-vous, ô femme, si vous ne sauverez point votre mari ? Et que sçavez-vous aussi, ô mari, si vous ne sauverez point votre femme ?* Car, comme le remarque ce Pere, saint Paul ne défend pas au fidéle de quitter l'infidéle, à cause de l'indissolubilité de leur mariage ; mais afin que le mari fidéle, gagne à Jesus-Christ la femme infidéle ; d'où il suit que la profession du christianisme, rompoit le lien du mariage contracté dans l'infidélité, quoiqu'il ne fût pas expédient d'user de la liberté que la Religion accordoit à cet égard ; ce qui donna occasion à saint Augustin de montrer qu'il y a beaucoup de choses que l'on pourroit faire, parce qu'elles ne sont point défendues dans la Loi, mais dont on doit s'abstenir par un motif de charité. Il dit que si dans la Loi nouvelle, il est permis à un fidéle de demeurer avec une femme infidéle, au lieu qu'il étoit ordonné aux Israélites de quitter les femmes qu'ils auroient prises parmi les peuples étrangers, c'est que les deux Gentils qui s'étoient unis par le mariage, avant que l'un d'eux fût Chrétien, n'avoit pas contracté cette union contre la défense du Seigneur ; au lieu qu'il étoit défendu par la Loi aux Israélites d'épouser des femmes étrangeres, de peur qu'elles ne les engageassent dans le culte des faux dieux. Il dit touchant les conseils qu'on lit dans l'Ecriture, qu'on doit les regarder comme venant de l'inspiration du Seigneur, ne fussent-ils donnés que par ses serviteurs, c'est-à-dire, par les Apôtres ; mais qu'on doit mettre cette difference entre le précepte & le conseil, qu'il est libre de se conformer à celui-ci, au lieu qu'on ne peut s'éloigner de l'autre. Il ne veut pas que l'on défende aux hommes avec autant de sévérité, les choses licites, mais qu'il ne leur est pas expédient de pratiquer ; que celles qui sont illicites

par elles-mêmes. Il croit qu'on doit donner le Batême à un Catéchumene qui, réduit à l'extrémité par un mal subit & violent, ne pourroit demander ce Sacrement, ni répondre aux interrogations que l'on a coutume de faire : voulant qu'on juge favorablement de sa disposition par la volonté qu'il a témoignée avant cet accident, de faire profession de la foi chrétienne. Néanmoins il ne condamne pas ceux qui seroient plus réservés à accorder cette grace. Mais il croit son opinion si assurée, qu'il veut qu'on ne refuse pas le Batême à ces sortes de Catéchumenes, c'est-à-dire, qui se trouvent dans le danger de mort, quand même ils seroient engagés dans un mariage adultere ; afin, dit-il, que ce péché-là même soit aussi lavé avec les autres dans ce Sacrement. Il décide de même d'un pénitent qui se trouve à l'article de la mort, ne doutant pas que l'intention de l'Eglise ne soit de leur accorder la réconciliation, & de ne pas les laisser sortir de cette vie sans avoir reçu les gages de sa paix.

V. Dans le second Livre, saint Augustin combat encore l'opinion de Pollentius, qui vouloit que l'adultere, de même que la mort, rompît le lien du mariage. Pollentius s'autorisoit de ces paroles de saint Paul : *La femme est liée à la loi du mariage tant que son mari est vivant ; mais si son mari meurt, il lui est libre de se marier à qui elle voudra* ; voulant qu'en cet endroit le terme de mort se prît aussi pour celui qui a commis un adultere. Mais saint Augustin lui fait voir, que c'est visiblement forcer le sens de ce passage, & que quoique le lien du mariage soit rompu par la mort naturelle de l'un des deux époux, il ne l'est nullement par la séparation qui se fait entre eux pour cause d'adultere. C'est ce qu'il montre par un endroit de l'Epître aux Romains, où il est dit, *que si une femme épouse un autre homme pendant la vie de son mari, elle sera tenue pour adultere.* Cette femme ne peut donc devenir l'épouse d'un second mari, tandis que le premier est en vie : mais elle cessera d'être la femme du premier, s'il meurt & non s'il commet un adultere. Il est permis de répudier pour cause de fornication, mais le lien du mariage demeure ; en sorte que celui-là est coupable d'adultere, qui épouse celle qui a été répudiée pour ce crime. Car de même, dit ce Pere, que le Sacrement de la régénération demeure dans un homme excommunié pour quelques crimes, n'en reçût-il jamais l'absolution ; de même aussi la femme est liée par la loi du mariage à son mari, quoique répudiée pour cause de fornication, quand même elle ne devroit jamais se réconcilier avec lui. Il montre par l'indulgence

Analyse du second Livre, p. 413.

1 Cor. 7, 39.

dont Jesus-Christ usa envers la femme adultere, combien il est à propos qu'un Chrétien traite aussi avec douceur sa femme adultere, lorsqu'elle témoigne du repentir de son crime. Il veut même qu'il soit puni plus séverement dans les hommes que dans les femmes, disant que les hommes leur doivent donner l'exemple de la fidélité conjugale ; ou du moins qu'il soit puni également dans les hommes comme dans les femmes, conformément à la loi d'Antonin qu'il rapporte. Pollentius & ceux qui étoient de son sentiment, trouvant la défense de Jesus-Christ trop rigoureuse, sous prétexte que les hommes séparés de leurs femmes pour cause d'adultere, ne pouvoient garder la continence, il leur devoit être permis de prendre d'autres femmes, du moins pour avoir des enfans. Saint Augustin leur répond, qu'il n'est pas permis de commettre un crime dans la vue d'avoir des enfans, puisque l'on ne doit pas même répudier une femme stérile ; que le fardeau de la continence deviendra leger, s'il devient le fardeau de Jesus-Christ ; qu'il sera le fardeau de Jesus-Christ, s'il est accompagné de la foi, qui obtient de celui qui nous donne ses commandemens, la force de les accomplir. Il leur répond encore par l'exemple des femmes des Marchands de Syrie, dont les maris les laissoient souvent encore jeunes, pour s'en aller trafiquer, & ne les revenoient trouver que lorsqu'elles étoient déja vieilles. Mais il insiste sur-tout sur l'exemple des Clercs, que l'on obligeoit à garder la continence, en les contraignant par une violence imprévue à accepter l'honneur de la cléricature, & qui néanmoins s'acquittoient fidélement avec le secours du Seigneur, d'une chose à laquelle ils n'avoient jamais pensé s'engager. On dira, peut-être, que l'honneur de la cléricature les consoloit. Mais la crainte du Seigneur doit moderer encore davantage les feux de ceux qui témoignent tant de peine à se contenir dans les bornes de la chasteté.

§. V.

Des deux Livres du Mensonge & contre le Mensonge.

Livre du Mensonge, écrit vers l'an 395.

I. LE Livre du Mensonge est du nombre de ceux que saint Augustin composa n'étant encore que Prêtre, c'est-à-dire, avant la fin de l'an 395. Il est intitulé dans les anciennes éditions, *Du Mensonge à Consentius* : mais le nom de *Consentius* ne se lit pas dans les manuscrits ; on ne le trouve qu'à la tête du Li-

vre que ce Pere écrivit plusieurs années après *contre le mensonge*. En faisant la revue de ses ouvrages (*a*), il trouva celui *du mensonge* si embarrassé, que n'en étant pas content, il fut prêt de le supprimer entierement, par cequ'il n'avoit pas encore été rendu public : il y fut encore plus porté, depuis qu'il en eût composé un autre sur la même matiere contre les Priscillianistes. Néanmoins il consentit après à lui laisser voir le jour, parce qu'il s'y trouvoit quelque chose qui n'étoit pas dans l'autre.

II. Il convient dès le commencement de ce Livre, qu'il n'est pas aisé de traiter du mensonge ; que cette question n'est pas peu embarrassante, parce qu'il y a des occasions où il semble qu'il est de l'honnêteté & même de la charité de mentir. Il convient encore que ce que l'on ne dit pas sérieusement ne peut passer pour un mensonge, parce que quoique ce qu'on dit ainsi ne soit pas vrai, on fait assez connoître par l'air de jeu & de raillerie dont on le dit, qu'on ne veut tromper personne. Mais il ne décide pas s'il est permis aux ames parfaites d'user de ces manieres de parler. Il dit que mentir, c'est avoir dans la pensée autre chose que dans les paroles ou dans quelque autre signe que ce soit, dont on se sert pour se faire entendre ; que c'est pour cela qu'on dit que le menteur a le cœur double. Tout le mal du mensonge consiste donc dans le desir de vouloir tromper celui à qui on parle, soit qu'on le trompe effectivement, soit qu'il ne soit pas trompé. Il examine les exemples que l'on apportoit en faveur du mensonge, tirés tant de l'ancien que du nouveau Testament, & répond, que ce qui paroît avoir été des mensonges dans les anciens Patriarches, n'en étoient pas effectivement, mais des figures ; & que ce qui est fuguratif, n'est point un mensonge. Quant à la dissimulation de Pierre & de Barnabé, il avoue qu'elle étoit condamnable, & que le premier de ces Apôtres l'ayant reconnue, souffrit volontiers la correction de Paul. Son sentiment est donc que comme le mensonge nous peut faire perdre la vie éternelle, il ne faut jamais mentir pour sauver la vie temporelle de qui que ce soit ; qu'il n'est pas non plus permis à une femme de mentir, pour conserver sa chasteté ; que qui que ce soit ne doit mentir, fut-ce dans l'intention de procurer la vie éternelle à son prochain. Il condamne ces fables pieuses inventées pour donner de l'éloignement du vice, & de l'amour de la vertu ; & dit en général, qu'on doit éviter avec plus de soin de commettre un petit péché

Analyse de ce Livre, *p.* 419.

(*a*) *Lib. Retract. cap. ult.*

que d'empêcher son prochain d'en commettre un plus grand. Il ajoute, que quand même le mensonge que l'on dit ne feroit aucun tort au prochain, on doit s'en abstenir, parce qu'on se nuit toujours à soi-même en mentant. Dire même une fausseté à la louange de Jesus-Christ, c'est se rendre coupable d'un faux témoignage. Il n'excuse pas de péché, ceux qui pour paroître agréables dans la conversation, aiment mieux mentir que de ne rien dire, quoiqu'ils n'aient aucun dessein de nuire à personne. Enfin il ne croit pas qu'on puisse mentir pour sauver la vie à un innocent, qu'on sçait devoir périr si on découvre le lieu où il s'est caché. Sur quoi il rapporte qu'un Evêque de Thagaste nommé Firmus, ayant été requis au nom de l'Empereur, de livrer un homme qui étoit caché chez lui, répondit hardiment qu'il ne vouloit ni mentir, ni le livrer, aimant mieux souffrir de rigoureux tourmens, que de faire ce qu'on exigeoit de lui, ou de dire une fausseté. Il croit que lorsque notre silence indique ce que l'on veut apprendre, c'est comme si on le découvroit; qu'ainsi lorsqu'on cherche un homme pour le faire mourir, & qu'on nous demande où il est, au lieu de ne rien répondre, on doit dire: Je sçais où il est, mais je ne vous le montrerai pas. Pour ne rien laisser désirer sur toutes les différentes manieres de mentir, il en rapporte de huit sortes, & fait voir par l'autorité de l'Ecriture, qu'il n'est permis en aucun cas de mentir, & qu'on doit s'en tenir pour la conduite des mœurs, aux préceptes de l'Evangile. Il ajoute, que si dans ce genre de doctrine, il nous paroît quelque chose d'obscur dans l'Ecriture, il faut l'expliquer par les actions des Saints, non par celles qui sont figuratives, mais par les autres qui sont louées dans le nouveau Testament.

Livre contre le Mensonge à Consentius, vers l'an 420.

III. Plusieurs années après, saint Augustin composa un second Livre sur le Mensonge, pour répondre à quelques écrits que Consentius lui avoit envoyés sur cette matiere. On y voyoit une élocution agréable (*a*), beaucoup d'esprit, une grande connoissance des saintes Ecritures; & Consentius y témoignoit un grand zéle contre la tiédeur & la négligence des Catholiques, de même que contre les déguisemens dont les Priscillianistes se servoient pour se cacher. Mais son zéle n'étoit pas assez éclairé (*b*), prétendant que pour mieux découvrir ces Hérétiques, il lui étoit permis de faire semblant d'être de leur parti, & de suivre leurs

(*a*) Aug. *cont. Mendac. cap.* 1. (*b*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 60.

erreurs

erreurs. Ce fut ce qui obligea saint Augustin d'écrire son Livre contre le mensonge. Il le met après ceux qu'il composa contre l'ennemi de la Loi & des Prophétes qui furent achevés au commencement de l'an 420, & après sa réponse à Gaudence, qui est de la même année : ce qui montre qu'on peut aussi y rapporter celui-ci.

IV. C'étoit une maxime chez les Priscillianistes, qu'ils pouvoient pour cacher leur hérésie, mettre en usage non-seulement la dissimulation, mais le mensonge même & le parjure. Ils employoient encore pour encourager leurs sectateurs à mentir, les exemples prétendus des Patriarches, des Prophétes, des Apôtres & des Anges, ne craignant pas d'y en ajouter de Jesus-Christ même, afin d'établir leur erreur par le témoignage de la vérité même. C'est de-là que saint Augustin tire son premier argument contre Consentius, pour lui montrer qu'il ne devoit pas ressembler à ces Hérétiques dans une chose qui les rendoit les plus détestables de tous. Mais, disoit Consentius, pouvons-nous autrement découvrir ces loups ravissans qui ravagent cruellement le troupeau de Jesus-Christ, qu'en faisant semblant de suivre leur doctrine ? Comment est-ce, lui répond saint Augustin, qu'on les a découverts avant qu'on eût inventé ce beau moyen ? Par où a-t-on pu parvenir jusqu'à découvrir l'Auteur de cette secte, le plus rusé & le plus caché de tous ? Par où en a-t-on reconnu & condamné un si grand nombre, sans compter ceux qui se sont convertis, & que la charité de l'Eglise a recueillis comme du naufrage? S'il étoit permis d'user de dissimulation & de mensonge pour découvrir les Hérétiques, pourquoi Jesus-Christ n'auroit-il pas enseigné à ses brebis de se couvrir de la peau des loups pour aller parmi eux, & les connoître par cet artifice ? Il ne leur a pas fait de telles leçons, pas même lorsqu'il les a envoyés au milieu des loups. Ce n'est donc que par la vérité, qu'il faut éviter, découvrir & ruiner le mensonge : à Dieu ne plaise que pour détruire les blasphêmes de ceux qui n'y tombent que par ignorance, nous y tombions avec connoissance, & que nous imitions le mensonge & la fourberie pour en empêcher le mal ; si toutefois c'est l'empêcher que d'y tomber. Car celui qui cherche à découvrir les Priscillianistes en feignant d'être des leurs, renie-t-il moins Jesus-Christ pour conserver dans son cœur le contraire de ce qu'il dit de bouche ? L'Apôtre, après avoir dit que *c'est par la foi que l'on a dans le cœur, qu'on est justifié*, n'ajoute-t-il pas que *c'est par la confession que la bouche fait de cette foi, que*

Analyse de ce Livre p. 417.

Rom. 10. 10.

l'on est sauvé? Quand donc il seroit absolument impossible de découvrir ces Hérétiques à moins de déguiser la vérité dans nos discours, il vaudroit mieux qu'ils demeurassent cachés que de nous rendre coupables d'un tel crime. Il y a de certaines actions qui n'étant point péché par elles-mêmes, deviennent bonnes ou mauvaises selon le motif que l'on a en les faisant: mais lorsqu'il s'agit d'actions qui d'elles-mêmes sont péché, elles ne peuvent être justifiées par une bonne fin: y a-t-il quelqu'un qui puisse dire qu'il est permis de voler les riches pour avoir de quoi donner aux pauvres; ou qu'on peut porter faux témoignage pour de l'argent? Il y a des péchés qui méritent la damnation & d'autres qui ne sont que veniels: dira-t-on pour cela qu'on peut commettre ceux-ci impunément? Il s'agit de voir s'il y a péché ou non à faire une telle ou une telle chose, & non pas s'il y a d'autres péchés plus ou moins grands que celui-là. Il faut néanmoins avouer qu'il y a des péchés où il se rencontre une certaine compensation de bien & de mal qui égare l'esprit humain jusqu'à faire trouver dans ces péchés-là quelque chose de louable. C'est sans doute un grand péché à un pere de prostituer ses filles: cependant un homme juste s'est vû dans une conjoncture où il a cru devoir prendre ce parti, pour garantir de la violence & de la brutalité des Sodomites, ceux qu'il avoit reçus chez lui. Si l'on convient une fois qu'il est permis de faire un moindre mal, de peur qu'un autre n'en fasse un plus grand, il n'y a plus de borne au débordement de l'iniquité. Il faudra voler pour empêcher qu'un autre ne commette un adultere; & ainsi des autres crimes. Mais puisqu'il est certain que nous ne devons pas faire le moindre mal pour empêcher qu'un autre n'en commette un plus grand, il faut dire de l'action de Loth, que c'est un exemple à éviter plûtôt qu'à suivre; & rejetter sa faute sur le trouble où le jetta l'horreur de l'outrage dont les Sodomites menaçoient ses hôtes. Le serment que fit David dans la colere de faire mourir Nabal, sera-t-il pour nous un motif de jurer témérairement? Non sans doute; car comme ce fut le trouble où la crainte avoit jetté Loth, qui le porta à prostituer ses filles, ce fut le trouble où la colere jetta David, qui lui fit faire ce serment téméraire.

Pag. 460. V. De-là saint Augustin conclut que nous ne devons pas nous faire des regles de morale de toutes les actions des Justes & des Saints qui sont rapportées dans l'Ecriture. Ensuite il examine les exemples que l'on alléguoit pour autoriser le mensonge. Il dit qu'Abraham en faisant passer Sara pour sa sœur, n'avança rien

de faux, puisqu'elle l'étoit véritablement du côté de son pere, mais qu'il cacha quelque chose de vrai ; c'est-à-dire, qu'elle étoit encore sa femme ; que si on regarde de près l'action de Jacob, on trouvera que c'est un mystere & non pas un mensonge ; que l'action de saint Pierre & de saint Barnabé ne peut autoriser personne, puisqu'elle fut reprise & blâmée ; que saint Paul en pratiquant quelques observations légales à la maniere des autres Juifs, n'en usa point ainsi par un esprit de mensonge, mais uniquement pour montrer qu'il n'en vouloit ni à la Loi, ni aux Prophétes ; qu'il ne regardoit pas comme sacrileges des cérémonies établies par l'ordre de Dieu ; que Jesus-Christ en feignant d'aller plus loin, n'eut point intention de faire entendre à ses Disciples qu'il vouloit passer outre, mais un mystere qui s'exécute quelque-tems après lorsqu'il monte au-dessus de tous les cieux. Quant à ce qui est dit des Sages-femmes des Hébreux, Exod. 1, 17.
& de Rahab de Jéricho, que Dieu les récompensa, il ne faut pas croire, dit ce Pere, que ce fût pour avoir menti, mais pour Jos. 2, 1.
avoir exercé miséricorde envers ceux qui appartenoient à Dieu. Ce fut leur humanité & leur compassion, & non pas leur fraude, ni leur mensonge qui leur attirerent les biens temporels dont Dieu les récompensa. Auroit-il donc mieux valu, dira-t-on, que ces femmes plûtôt que de mentir, eussent manqué à faire le bien qu'elles firent ? Mais qui les empêchoit, répond saint Augustin, de se tenir fermes à ne rien dire contre la vérité, & de refuser courageusement d'exécuter l'ordre barbare qui leur avoit été donné de faire mourir tous les enfans des Hébreux ? Il est vrai qu'on les auroit peut-être fait mourir elles-mêmes: mais au lieu des récompenses temporelles, Dieu leur en auroit accordé une éternelle. Il fait le même raisonnement sur la femme de Jericho, & 1 Joan. 2, 21.
soutient que *nul mensonge ne venant de la vérité*, il n'y a aucune rencontre où il faille mentir. Il exhorte donc Consentius, s'il vouloit réfuter utilement & solidement l'ouvrage que les Priscillianistes appelloient *La Livre*, de renverser avant toutes choses l'article fondamental de leur doctrine, par lequel ils prétendoient qu'il étoit permis de mentir pour cacher ce que l'on croit en matiere de religion ; & de faire voir pour cela qu'entre les choses qu'ils rapportoient de l'Ecriture, pour autoriser leurs mensonges, il y en a qui ne sont point des mensonges, & que celles où il y a des mensonges, ne sont pas des exemples à imiter.

§. X.

De l'Ouvrage des Moines, des prédictions des Démons, du soin qu'on doit avoir pour les morts, & de la patience.

Livre de l'ouvrage des Moines, vers l'an 400.

I. DEpuis que saint Augustin eut commencé en Afrique la vie monastique, cette institution se répandit aussi-tôt en divers endroits de cette Province, particulierement à Carthage. Il se forma (*a*) dans cette ville plusieurs Monasteres, mais qui ne suivoient pas tous le même genre de vie. Les uns selon le précepte de l'Apôtre, travailloient de leurs mains pour avoir les choses nécessaires à la vie : & les autres se reposant sur la charité des fidéles, vouloient vivre des oblations qu'on leur faisoit, vivant dans l'oisiveté & ne faisant rien pour avoir de quoi subsister. Ils se vantoient même de remplir le précepte de Jesus-Christ qui dit dans l'Evangile : *Considerez les oiseaux du ciel. Ils ne sement point : & les lys des champs, ils ne travaillent point.* Il y avoit même des laïques qui, quoique d'une vie très-estimée d'ailleurs, tomboient dans ce défaut, & qui par un attachement à leurs propres sentimens troubloient l'Eglise (*b*), & y excitoient des querelles & des divisions entre les fidéles : les uns pour ne pas condamner des personnes si saintes, donnant un faux sens aux paroles de saint Paul ; & les autres aimant mieux défendre le veritable sens de l'Ecriture, que de flater qui que ce fût. Aurele Evêque de Carthage craignant les suites de ces divisions, pria saint Augustin de faire quelques écrits sur cette matiere. Le Saint lui obéït, & composa l'ouvrage que nous avons encore sous le titre, *Du travail des Moines.* Il le place dans ses Rétractations (*c*) après les deux réponses à Janvier, & avant son Livre du bien du mariage. Ainsi on peut le mettre vers l'an 400, puisque le Livre du bien du mariage fut achevé en 401, comme on l'a dit plus haut.

Mat. 6, 26 & 28.

Analyse de ce Livre. *p.* 475.

II. Saint Augustin y rapporte dabord toutes les raisons & toutes les autorités dont ces Moines oisifs se servoient pour justifier leur genre de vie. Ce n'est point, disoient-ils, du travail corporel que se doit entendre le précepte de l'Apôtre : *Il ne faut point donner à manger à celui qui ne veut point travailler.* Car il n'a pu contredire l'Evangile où le Seigneur nous défend de

---

(*a*) Aug. *l.* 2. *Retract. cap.* 2. (*b*) *Ibid. c.* 21. (*c*) *Ibid.* 20 & 22.

nous inquiéter des besoins de la vie, ni de l'avenir. C'est donc, ajoutoient-ils, des œuvres spirituelles qu'il faut entendre les paroles de saint Paul, c'est-à-dire, de la priere, du chant des Pseaumes, des Hymnes & des Cantiques spirituels. Ce Pere leur fait voir par la suite du passage de cet Apôtre, qu'ils en corrompoient le sens, & qu'il devoit s'entendre d'un travail corporel. En effet ayant appris qu'il y avoit parmi les Thessaloniciens des gens déréglés, qui ne travailloient pas, & qui se mêloient de ce qui ne les regardoit point, il leur ordonna de *manger leur pain en travaillant en silence.* Il le prouve encore par ce que saint Paul avoit dit précédemment : *Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, mais nous avons travaillé de nos mains jour & nuit avec peine & avec fatigue, pour n'être à charge à aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en eussions le pouvoir ; mais c'est que nous avons voulu nous donner nous-mêmes pour modéle, afin que vous nous imitassiez.* Saint Augustin prouve par divers autres endroits des Epîtres de saint Paul, qu'il travailloit de ses mains, non qu'il ne fut en droit de vivre de l'Evangile comme les autres Apôtres, mais pour se donner en exemple à ceux qui vouloient exiger ce qui ne leur étoit pas dû, & pour n'être lui-même à charge à personne. Il étoit, dit ce Pere, également permis à tous les Apôtres de ne travailler point de leurs mains, assez occupés des travaux apostoliques ; mais Paul & Barnabé n'usoient pas de cette liberté, servant l'Eglise dans un entier désintéressement, particulierement dans les lieux où ils jugeoient que les esprits foibles auroient été scandalisés s'ils en avoient agi autrement. Mais de crainte qu'ils ne parussent condamner la conduite des autres Apôtres qui vivoient aux dépens de l'Evangile, saint Paul pose pour principe dans sa premiere aux Corinthiens, que celui qui prêche l'Evangile doit vivre de l'Evangile.

2 Thessal. 3, 12.

III. Sans s'expliquer ici sur la nature du travail auquel saint Paul s'occupoit, saint Augustin prouve que tous les arts nécessaires à la vie sont honnêtes & louables ; & que quand cet Apôtre commande le travail aux serviteurs de Dieu, il n'empêche pas pour cela que les fidéles ne leur fassent du bien. Il reçut lui-même quelques secours des freres qui étoient venus de Macédoine. Les Moines qui refusoient de travailler des mains, disoient qu'ils s'occupoient à la psalmodie, à la priere & à la lecture de la parole de Dieu. Saint Augustin loue ces occupations ; mais il leur répond, que s'ils trouvoient le tems pour manger, ils pouvoient aussi en trouver pour vaquer au précepte apostolique touchant

Pag. 496.

2 Cor. 13.

le travail des mains ; qu'une priere obéissante est plûtôt exaucée que celle qui vient de l'esprit rébelle ; & que ceux qui travaillent de leurs mains peuvent en même-tems chanter des divins cantiques, & se soulager de cette sorte à la maniere de ceux qui ramant sur la mer, adoucissent leurs peines par quelques chansons. Il ajoute que quand dans un Monastere il y en auroit quelqu'un d'occupé aux travaux spirituels, il ne s'ensuivroit pas que tous fussent capables d'une pareille occupation ; & que quand même tous en seroient capables, il seroit du bon ordre qu'ils le fissent chacun à leur tour ; enfin que saint Paul partageoit tellement son tems, qu'il destinoit certaines heures au travail des mains, & l'autre à la distribution de la parole de Dieu. Il avoue que si les Moines étoient occupés au ministere de l'Autel & à la dispensation des Sacremens, il seroit en leur pouvoir de s'exemter du travail des mains ; sur-tout si étant dans le siécle, ils avoient eu assez de bien pour vivre de leurs revenus, & qu'en se donnant à Dieu, ils les eussent donnés aux pauvres. Mais il dit que la plûpart de ces Moines oisifs étoient passés d'une vie pénible & laborieuse, dans les Monasteres ; & que c'est pour cette raison qu'il falloit les obliger au travail des mains dont ils ne pouvoient se dispenser sous le prétexte d'un tempérament foible, & dont en effet, ils ne se dispensoient que par une fausse interprétation des paroles de l'Evangile. Il leur reproche un autre défaut, qui étoit de faire des provisions des choses extérieures, disant qu'en cela ils contrevenoient au précepte de l'Evangile, qui défend de rien garder pour le lendemain : mais ils répondoient que Jesus-Christ avoit bien eu une bourse pour mettre en réserve l'argent que l'on recueilloit ; & que saint Paul avoit aussi ordonné des cueillettes pour les freres de Jérusalem. Saint Augustin se sert de leurs réponses contre eux-mêmes, & leur dit : puisqu'encôre que le Seigneur vous ait défendu de rien garder pour le lendemain, il ne vous contraint pas néanmoins à vivre sans rien réserver pour l'avenir ; pourquoi donc dites-vous qu'il vous dispense du travail, quand il vous dit : *Regardez les oiseaux du ciel* ; car si vous ne les imitez pas en ne reservant rien, pourquoi les prenez-vous en exemple pour ne rien faire ? Il leur fait voir que le travail des mains convient même à ceux qui étant d'une condition distinguée, s'enrôlent parmi les pauvres de Jesus-Christ, & à plus forte raison à ceux qui venant d'une condition basse, sont ou accoutumés ou plus propres au travail, n'étant pas bienséant qu'en cette vie, où les Sénateurs deviennent laborieux, les artisans

ſoient oïſifs. Il explique les paſſages de l'Ecriture qui ſembloient favoriſer ceux qui ne vouloient point travailler de leurs mains, & montre que Jeſus-Chriſt n'a eu d'autre vue dans tous ces endroits que d'avertir ſes Miniſtres qu'ils ne doivent point s'engager dans le miniſtere, uniquement pour y trouver leurs néceſſités corporelles, mais plûtôt le royaume de Dieu & ſa juſtice.

IV. Voici le portrait qu'il fait de ces Moines fainéans & vagabons : ils vont ſous l'habit de Moine, de province en province, ſans être envoyés de perſonne, ne s'arrêtant en aucun endroit, & changeant à tout moment de demeures. Les uns portent des reliques des Martyrs, ſi toutefois ce ſont des reliques, & les font valoir ; les autres s'en font accroire à cauſe de leur habit & de leur profeſſion. Quelques-uns ne feignant pas de mentir, diſent qu'ils vont voir leurs parens, qu'on leur a dit être dans un tel pays. Ils demandent tous ; ils exigent tous qu'on leur donne, ou pour ſubvenir aux beſoins d'une pauvreté qui les rend ſi riches, ou pour récompenſer une honnêteté feinte & apparente. Il fait un parallele des occupations & des fatigues de l'épiſcopat avec la vie que l'on menoit dans les Monaſteres réglés, & dit qu'il aimeroit mieux y travailler des mains à certaines heures, & en avoir d'autres pour la lecture & la priere, que d'être continuellement occupé par le devoir de l'Epiſcopat à juger ou accommoder des affaires ſéculieres. Il exhorte les bons Moines à ne pas ſe laiſſer corrompre par le mauvais exemple des Moines oiſifs, & ſe mocque de la fantaiſie de ceux d'entre eux qui ne vouloient point ſe faire couper les cheveux ; diſant que quand l'Apôtre défend aux hommes de les laiſſer croître, cela ne s'entend que du commun des hommes, & non pas de ceux qui ſe ſont fait eunuques pour le royaume des cieux. Il leur fait voir qu'ils ſont hommes comme les autres, & exhorte ceux de ces Moines qui étoient les plus raiſonnables, de faire couper leurs cheveux, afin de faire ceſſer les troubles qu'une diverſité d'uſage mettoit dans l'Egliſe, en occaſionnant de tourner en mauvais ſens les paroles de ſaint Paul. Il prie Aurele de l'avertir, de ce qu'il auroit trouvé à retrancher ou à corriger dans ce Traité.

Page 498.

Livre des Prédictions des Démons écrit entre 406 & 411.

V. On met celui de la divination ou des prédictions des démons, en l'une des années qui s'écoulerent entre 406 & 411 : & on ſe fonde pour cela ſur ce que ſaint Auguſtin le rapporte lui-même (a) au tems qu'il publia ſes écrits contre les Donatiſtes

(a) Aug. *Lib.* 2. *retract. c.* 3.

avant la Conférence de Carthage. L'occasion de ce Traité vint d'un entretien (*b*) qu'il avoit eu un matin dans la huitaine de Pâques avant la célébration de l'office, avec quelques laïques chrétiens qui étoient autour de lui en grand nombre. On dit dans cet entretien qu'un certain payen avoit prédit la démolition qu'on avoit faite du temple de Serapis à Alexandrie vers l'an 389. S. Augustin essaya de rendre raison sur le champ de cette prédiction, & des autres semblables qui n'excedent pas le pouvoir des démons ; & à son premier loisir il mit par écrit ce qui s'étoit dit de part & d'autre, mais sans nommer ceux qui avoient alors combattu la vérité, quoiqu'ils ne l'eussent fait que pour sçavoir ce que l'on pouvoit répondre aux objections des payens.

Analyse de ce Livre. *p.* 505.

VI. La premiere chose que saint Augustin prouve dans ce Traité, c'est qu'on ne peut conclure que les prédictions des démons, ni toutes les choses qui appartiennent à leur culte soient bonnes, parce que Dieu ne les empêche pas. Ne souffre-t-il pas aussi les homicides, les adulteres, les rapines, & beaucoup d'autres mauvaises actions? Dira-t-on qu'elles sont bonnes? Non. S'il les tolere; il ne laisse pas de les défendre & de les punir. En second lieu, il rend raison des prédictions des démons; & pour cela il suppose comme certain qu'ils ont un corps aërien, doué d'un sentiment très-vif, & d'une vitesse extraordinaire; qu'enfin ils ont acquis une longue expérience. Tout cela supposé, il prétend qu'ils peuvent produire tous les effets surprenans qu'on leur attribue, & qui quoique prodigieux pour nous, ne sont qu'une suite de leur nature & de leur expérience. Il dit qu'ils prédisent les choses qu'ils doivent faire eux mêmes, recevant souvent de Dieu la puissance d'envoyer des maladies, de corrompre l'air, & de persuader le mal aux méchans en agissant sur leur imagination; qu'habiles dans leurs conjectures, ils peuvent aussi prédire certaines choses; par exemple, une tempête, par la connoissance de la disposition de l'air, & qu'il se peut encore faire qu'ils connoissent les dispositions de l'homme, non-seulement, lorsqu'ils les font connoître eux-mêmes de la voix ou de quelque autre maniere sensible, mais aussi lorsqu'elles ne sont que dans l'intérieur de l'ame. Il montre qu'il y a une différence infinie entre les prédictions des Prophétes & celles des Démons; que celles-là sont toujours vraies, & celles-ci très-souvent fausses; que s'il est arrivé que les démons aient prédit la ruine des tem-

(*b*) Aug. *de Diviu. cap.* 1.

ples

ples & le renversement des idoles, c'est qu'ils avoient appris eux-mêmes des Prophétes que le culte du vrai Dieu prendroit la place du culte des Démons. Saint Augustin remarque à cette occasion que le paganisme diminuoit tous les jours ; qu'il n'y avoit point d'année où il n'y eût moins de payens qu'en la précédente. Il promet de répondre à ce qu'ils pourroient objecter contre ce qu'il dit dans cet écrit.

Livre du soin pour les morts en 421.

VII. Celui qui est intitulé, *Du soin qu'on doit avoir pour les morts*, fut composé peu de tems après le Manuel à Laurent, & quelque tems avant les questions à Dulcitius (*b*), c'est-à-dire, vers l'an 421. Saint Paulin en fournit la matiere à saint Augustin. A cette occasion, un jeune homme nommé Cynegius étant mort après avoir reçu le Batême, sa mere souhaita & obtint qu'il fût enterré dans l'Eglise de saint Felix de Nole. Une autre Dame d'Afrique appellée Flora, qui étoit veuve, & ayant aussi perdu un fils, qui étoit mort apparemment dans les environs de Nole, pria saint Paulin de permettre qu'on l'enterrât dans quelque Eglise. Ce Saint lui accorda sa demande, & en lui faisant réponse il écrivit à saint Augustin, pour lui demander s'il croyoit qu'il servît de quelque chose d'être enterré dans l'Eglise d'un Saint. Il disoit dans sa Lettre que pour lui, cela ne lui paroissoit pas inutile, puisque des gens de bien le souhaitoient. Il se confirmoit dans cette pensée par les prieres qu'on avoit coutume d'offrir pour les morts, & qui devoient être de quelque utilité, puisque l'usage en étoit général dans toute l'Eglise. D'un autre côté il ne voyoit pas comment ces prieres pouvoient s'accorder avec ce que dit saint Paul, que chacun recevra la récompense de ce qu'il aura fait par son corps S. Augustin accablé d'affaires, fut long-tems à répondre aux doutes de saint Paulin ; il ne le fit qu'aux instances & à la sollicitation du Prètre Candidien, non par une Lettre (*c*), mais par un Livre, afin, dit-il, d'avoir plus long-tems la satisfaction de l'entretenir.

Analyse de ce Livre, p. 516.

VIII. La premiere difficulté qu'il résout est celle qui regarde l'utilité de la priere pour les morts. Il enseigne qu'elles leur sont utiles, mais qu'ils n'en tirent d'avantage, qu'autant qu'ils ont mérité durant leur vie qu'elles leur pussent servir après leur mort. Il fait voir par l'autorité du Livre des Machabées, que c'étoit l'usage dans l'Ancien Testament d'offrir le Sacrifice pour les morts : & ajoute que quand cela ne se trouveroit point établi

(*b*) Aug. 2 *Retract. cap.* 64.

(*c*) *Lib. de cura pro mort. c.* 18.

dans les écritures de la Loi ancienne, la coutume de l'Eglise universelle doit être d'un grand poids à cet égard ; lorsque dans les prieres que le Prêtre fait à Dieu devant son Autel, la recommandation des morts y a une place particuliere. Il remarque que l'Eglise avoit accoutumé de faire des prieres pour tous ceux qui étoient morts dans la Société chrétienne & catholique ; qu'elle les comprenoit sous une générale recommandation sans les nommer par leurs noms ; afin que ceux à qui les peres ou leurs enfans, ou leurs parens, ou les amis manquoient de rendre ces derniers devoirs, les pussent recevoir tous ensemble de l'Eglise leur mere commune. Il ne veut pas toutefois que nous nous imaginions que les morts ressentent aucun avantage de tous les soins que l'on prend pour eux, soit en offrant le Sacrifice de l'Autel, soit par des prieres ou par des aumônes, s'ils n'ont mérité que ces œuvres de piété leur fussent utiles. Mais il déclare en même-tems que comme nous ne pouvons sçavoir s'ils l'ont mérité, ou non, il faut rendre ces devoirs à tous ceux qui ont été régénérés par le Batême, afin de n'en omettre aucun qui en pût & dût recevoir quelque avantage. Sur la seconde difficulté il répond que l'honneur comme la privation de la sépulture, ne fait ni bien ni mal à l'ame du mort ; mais que les soins que l'on prend des funerailles, & sur tout des personnes de piété, ne laissent pas d'être louables ; ce qu'il prouve par l'exemple des Anciens, & en particulier de Tobie. Il ajoute qu'il lui semble qu'être enterré dans l'Eglise de quelque Martyr ne sert autre chose à celui qui est mort, sinon qu'en le recommandant à l'assistance de ce saint Martyr, l'affection de prier pour lui s'accroît toujours de plus en plus dans celui qui prie ; qu'au reste les Martyrs mêmes ont négligé ces sortes de soins, qui ne viennent que de l'attachement que l'on a à son corps ; que l'Ecriture ne loue ceux qui ont eu soin de la sépulture des morts, que parce que c'est une marque de la tendresse & de l'affection qu'ils ont eue pour leurs freres.

Page 523. IX. Il s'objecte que plusieurs morts ont apparu pour indiquer eux-mêmes aux vivans l'endroit où étoient leurs corps, & les engager à leur donner la sépulture. Mais il répond que l'on ne peut rien assurer sur ces sortes de visions, & qu'on ne doit pas croire que les morts sentent eux-mêmes ce qu'ils nous paroissent sentir en songe. Les vivans, dit-il, n'apparoissent-ils pas sans qu'ils le sçachent, à d'autres vivans pendant le sommeil ? Ne peut-il pas en être de même des apparitions des morts ? Il rapporte sur cela diverses visions que des hommes vivans avoient eues

en songe, une entre autres qui le regardoit, & qui étoit arrivée pendant qu'il étoit à Milan. Un nommé Euloge qui avoit étudié sous lui la Rhétorique, expliquant lui-même à ses Ecoliers les Livres de Ciceron, & prévoyant la leçon qu'il en devoit faire le lendemain, y trouva un endroit fort obscur. Comme il ne l'entendoit pas, il en eut tant d'inquiétude, qu'à peine put-il s'endormir la nuit. Il sommeilla toutefois, & pendant son sommeil saint Augustin lui expliqua cet endroit même, ou plûtôt, dit ce Saint, ce ne fut pas moi, mais mon fantôme qui le fit sans que j'en sçusse rien, & durant que je m'occupois & rêvois à toute autre chose, bien éloigné d'Euloge, dont j'étois séparé par la Mer, & ne pensant en aucune maniere à ce qui le mettoit tant en peine. Il ne croit pas même que les ames des morts prennent part aux affaires des vivans; que s'il en étoit ainsi, sa mere qui l'avoit suivi par terre & par mer pour vivre avec lui, ne l'abandonneroit point. Son sentiment est donc que les ames des défunts sont dans un lieu où elles ne voient point ce qui se passe en cette vie. Comment donc, dira quelqu'un, le mauvais Riche s'inquiétoit-il de ses freres, & prioit-il Abraham d'envoyer Lazare vers eux, pour les empêcher de venir dans le lieu des tourmens? Il étoit en peine des vivans, répond saint Augustin, quoiqu'il ne sçût pas ce qu'ils faisoient, comme nous sommes en peine des morts, quoique nous ne sçachions pas ce qu'ils font. Car si nous n'en n'avions aucun soin, nous ne prierions pas Dieu pour eux. Il avoue néanmoins que les morts peuvent apprendre ce qui se passe ici-bas, soit par ceux qui sortent de cette vie, soit par le ministere des Anges, soit par la bonté de Dieu. C'est à la même bonté & puissance de Dieu qu'il attribue les apparitions de saint Felix, & les bienfaits dont les Martyrs comblent ceux qui les invoquent dans les périls, soit en les priant à leurs tombeaux, soit en les invoquant en des lieux fort éloignés: mais il ne décide point comment cela se fait, s'ils le font par eux-mêmes, ou si Dieu le fait faire par ses Anges, à la priere des Martyrs; se contentant de déclarer comme il l'avoit déja fait, que les ames des morts ne peuvent par leur propre nature être présentes aux affaires des vivans.

X. Il rapporte une apparition miraculeuse d'un saint Moine nommé Jean, le même que l'Empereur Théodose consulta sur l'événement de la guerre civile, & duquel il reçut l'assurance de la victoire. Un Officier vint trouver ce Saint, le conjurant de permettre que sa femme qui avoit beaucoup de piété, pût le venir Page 529.

voir. Jean lui répondit qu'il n'avoit jamais accordé cette permission à aucune femme, mais qu'il pouvoit dire à la sienne, qu'elle le verroit cette nuit en songe. La chose arriva comme il l'avoit dit; ce saint Moine donna en cette occasion à cette femme les avis qui convenoient à son état. Cette femme s'étant éveillée, rapporta à son mari ce qu'elle avoit vu, ce qu'elle avoit entendu, & quel étoit le visage de celui qui lui avoit apparu; il se trouva que c'étoit le même que son mari avoit vu. Saint Augustin assure que cette histoire, qu'il ne donne ici qu'en abregé, lui avoit été dite par une personne de qualité fort grave, & très-digne de foi, qui l'avoit apprise de ceux mêmes à qui elle étoit arrivée. Il ajoute que s'il eut parlé lui-même à ce saint Moine, il s'en fut encore instruit plus particulierement, qu'il lui eut demandé s'il étoit allé en songe à cette femme, c'est-à-dire, si son esprit s'étoit présenté à elle sous la figure de son corps; ou si cette vision s'étoit passée dans le songe de cette femme, soit par le moyen d'un Ange, soit de quelque autre maniere, dans le tems qu'il faisoit autre chose, ou qu'il songeoit à autre chose; s'il dormoit alors; & si pour le promettre comme il fit, il avoit connu par un esprit de prophétie que cela devoit arriver ainsi. Car s'il est allé se présenter lui-même en songe à cette femme, il ne l'a pu, dit ce Pere, que d'une maniere toute miraculeuse & nullement naturelle; ce n'a pu être que l'effet non de sa propre puissance, mais de la toute-puissance de Dieu. Que si cette femme l'a vu en songe, lorsqu'il dormoit ou qu'il faisoit autre chose, & qu'il avoit l'esprit occupé d'autres objets, c'est à peu près la même chose que ce que nous lisons dans les Actes des Apôtres, où notre Seigneur Jesus-Christ parlant de Saul à Ananie, lui marque que Saul voyoit venir Ananie à lui, quoi qu'Ananie ne sçût rien de ce qui se passoit dans Saul. Quelque réponse que Jean me donnât, continue saint Augustin, je l'interrogerois encore sur la maniere dont les Martyrs apparoissent à ceux qui les invoquent. Je pense qu'il me satisferoit sur toutes ces choses comme je le desire: ensorte que ou je m'en éclaircirois par ses instructions, assuré que tout ce qu'il me diroit seroit vrai & certain; ou je croirois sans comprendre ce qu'il me diroit pour en avoir lui-même une parfaite connoissance. Que s'il me répondoit par ce passage de l'Ecriture: *Ne cherchez point des choses qui sont trop élevées pour vous, & ne tâchez pas d'approfondir ce qui surpasse votre portée; mais occupez-vous sans cesse de ce que le Seigneur vous a commandé*; je recevrois de lui cette réponse avec reconnoissance:

Eccli. 3, 22.

car ce n'eſt pas un petit avantage de ſçavoir clairement & certainement qu'il ne faut point vouloir pénétrer certaines choſes obſcures & douteuſes que nous ne ſommes pas capables de comprendre, & d'être aſſuré qu'on peut ignorer ſans danger, ce qu'on deſireroit connoître pour en profiter.

Livre de la patience, vers l'an 418.

XI. Il n'eſt pas étonnant que ſaint Auguſtin ne faſſe pas mention du Livre de la Patience dans ſes Rétractations, parce que quoiqu'il ſoit intitulé *Livre*, ce n'eſt néanmoins qu'un Diſcours. Nous avons vu ailleurs (*a*) qu'après avoir achevé la reviſion de tous ſes Traités, il avoit auſſi deſſein de revoir ſes Lettres & ſes Sermons: mais la mort l'en empêcha. Au reſte il eſt parlé du Livre de la Patience dans l'Epître 231 à Darius. Ainſi on ne peut douter qu'il n'en ſoit Auteur. Comme il n'y répond point à l'exemple de Razias que les Donatiſtes ne commencerent à objecter qu'en 420, pour montrer qu'ils ſe pouvoient tuer eux-mêmes; & qu'il y ménage beaucoup les Pélagiens, qu'il ne combattit nommément & ouvertement qu'en 418, on en infere avec beaucoup de vrai-ſemblance qu'il prononça ce diſcours quelque tems auparavant.

Analyſe de ce Livre, p. 533.

XII. Il eſt plus dogmatique que moral. Ce Saint y remarque que la patience eſt un don de Dieu ſi excellent, qu'il eſt loué lui-même dans l'Ecriture de la patience avee laquelle il attend les pécheurs à pénitence: mais il dit que la patience de Dieu eſt bien differente de celle des hommes; qu'on ne peut pas même la définir, parce qu'il eſt incapable de ſouffrir. Dans l'homme la véritable patience eſt celle qui lui fait conſerver la paix & l'égalité d'eſprit dans la ſouffrance des maux de cette vie, & dans la recherche des biens qui ont rapport à ceux qui nous ſont réſervés dans le Ciel. Les ambitieux, les avares, les voluptueux, endurent des maux & des peines infinies pour les choſes qui ſont l'objet de leurs paſſions. Il n'y a point de périls auxquels ils ne s'expoſent pour en jouïr: mais on ne peut pas dire pour cela qu'ils ont la vertu de patience, parce qu'ils ſouffrent pour une mauvaiſe fin, qui eſt de contenter leur cupidité. Il n'y a que ceux qui ſouffrent pour une bonne fin, & qui ne tient rien de la cupidité, qui ſoient véritablement patiens, & qui puiſſent prétendre au mérite & à la récompenſe de cette vertu. Mais ſi les enfans du ſiécle ſouffrent tant de maux pour contenter leurs paſſions; que ne devons-nous point ſouffrir pour la piété, & pour acquerir une félicité parfaite

(*a*) *Epiſt. 224 ad Quodvultdeum.*

dans l'autre vie ? Quoique la patience ſoit une vertu de l'eſprit, elle s'exerce néanmoins & par rapport au corps, & par rapport à l'eſprit. Nous la pratiquons en cette derniere façon, lorſque ſans avoir rien à ſouffrir de la part du corps, nous nous trouvons expoſés à toute ſorte d'injures. L'autre ſorte de patience eſt celle par laquelle l'eſprit ſupporte tout ce qui peut arriver de fâcheux à ſon corps pour la juſtice. Les ſaints Martyrs ont pratiqué ces deux ſortes de patience, ayant eſſuyé de la part des méchans, non-ſeulement des outrages & des injures, mais les priſons, la faim, la ſoif, les tourmens. Saint Auguſtin qui trouvoit auſſi dans le ſaint homme Job la patience toute entiere, le propoſe pour modele aux Donatiſtes qui ſe donnoient la mort, tandis que Dieu cherchoit à les faire entrer dans le chemin de la vie. S'il étoit permis, leur dit-il, de ſe donner la mort pour ſe délivrer du mal, Job l'auroit fait ſans doute pour ſe tirer de ceux dont la cruauté du Démon l'avoit frappé dans ſes biens, dans ſes enfans & dans ſon corps. Il fait voir que c'eſt un plus grand crime de ſe tuer ſoi-même que d'en tuer un autre, par la raiſon que perſonne ne nous eſt ſi proche que nous-mêmes. Comme les Donatiſtes ne laiſſoient pas de prétendre aller de pair avec les Martyrs ; Comment, leur dit ce Pere, ſe pourroit-il faire que l'impatience fût couronnée auſſi-bien que la patience ? Il prouve contre les Pelagiens que la patience eſt un don de Dieu, & parce qu'on pouvoit lui objecter que les hommes étant capables par les ſeules forces du libre-arbitte, de ſupporter les maux néceſſaires pour arriver à la jouïſſance des biens temporels & des plaiſirs criminels ; ils pouvoient auſſi en ſupporter autant pour la juſtice & pour la vie éternelle par les mêmes forces du libre-arbitre ; il répond qu'au lieu que la cupidité a la volonté pour principe ; la charité au contraire a pour principe celui-là même qui la répand dans le cœur des Juſtes. Il dit que ſi l'on voit quelqu'un de ceux qui ſont dans le ſchiſme, ſouffrir les tortures plûtôt que de renoncer à Jeſus-Chriſt, il y a quelque choſe de louable dans cette ſorte de patience ; mais que ce qu'on doit en penſer, c'eſt qu'elle ſervira peut-être à faire que ce Schiſmatique ſoit puni d'un moindre ſupplice, que s'il avoit renoncé à Jeſus-Chriſt, pour ſe délivrer des tourmens. Il ſe fait ſur cela cette objection : Ou cette patience eſt un don de Dieu, ou il faut l'attribuer aux forces de la volonté humaine. Si on dit que c'eſt un don de Dieu, on en pourra conclure que ce Schiſmatique peut parvenir à la vie éternelle. Si l'on ſoutient que ce n'eſt pas un don de Dieu, il

faudra avouer que ſans le ſecours de Dieu, la volonté de l'homme eſt capable de quelque bien : car on ne peut nier que ce ne ſoit un bien de croire qu'on ſera puni éternellement ſi on renonce à Jeſus-Chriſt, & ſi l'on ne ſouffre tout plûtôt que de le renoncer. Ce Pere répond qu'on ne peut nier que cela ne ſoit un don de Dieu, mais qu'il y a de la différence entre les dons que Dieu fait aux Citoyens de la Jéruſalem céleſte qui repréſentent la femme libre, dont nous ſommes les enfans ; & entre les dons qu'il fait aux enfans mêmes des concubines, c'eſt-à-dire, aux Juifs charnels, aux Hérétiques & aux Schiſmatiques ; & qu'autre choſe ſont les dons des vrais héritiers, & autre choſe ceux des enfans qui n'auront point de part à l'héritage.

§. XI.

Des Sermons du Symbole, de la culture de la Vigne du Seigneur, du Déluge, de la perſécution des Barbares, de la Diſcipline, de l'utilité du Jeûne, de la priſe de Rome & du nouveau Cantique.

I. Les quatre Diſcours ſur le Symbole portent le nom de ſaint Auguſtin, ſoit dans les imprimés, ſoit dans pluſieurs anciens Manuſcrits. On convient néanmoins qu'il n'y a que le premier qui ſoit de ſon ſtyle & digne de lui ; que les trois autres n'ont rien de ſon génie. Ils ont même quelque choſe de bas ; & l'Ecriture y eſt ſouvent expliquée d'une maniere qui ne ſeroit point honorable à ſaint Auguſtin. Le ſecond paroît être d'un Auteur qui vivoit dans le tems de la perſécution des Vandales, où les Ariens employoient les menaces & les careſſes pour attirer les Catholiques dans leur parti. Poſſidius fait mention de trois Traités de ſaint Auguſtin ſur le Symbole. Nous en avons parlé plus haut. On voit par le premier de ceux dont il eſt ici queſtion, qu'il n'étoit pas permis aux Catéchumenes d'écrire le Symbole, mais qu'ils le devoient apprendre de mémoire, & le réciter avant de ſe coucher ou de ſortir de leurs maiſons. Saint Auguſtin leur en explique tous les articles avec beaucoup de netteté & de préciſion. Pour leur donner quelques preuves de l'unité de nature dans le Pere & le Fils, il ſe ſert de ce qui eſt dit dans les Actes des Apôtres, que les premiers Fidéles n'étoient tous qu'une ame par leur charité. Si donc, leur dit-il, l'amour a pu de tant d'ames n'en faire qu'une ; le Pere & le Fils dont l'amour eſt ineffable & l'union intime, ne doivent-ils pas être appellés un

Sermons du Symbole : ne ſont pas tous de S. Auguſtin.

Page 547.

ſeul Dieu ? Il enſeigne que la ſainte Vierge n'a rien ſouffert dans ſa virginité, ni devant ni après ſon enfantement; que l'Egliſe eſt Une, Sainte, Véritable & Catholique; qu'elle combat toutes les Héréſies, & ne peut en être vaincue; que le Batême remet toute ſorte de péchés, & l'Oraiſon Dominicale les péchés légers ſans leſquels nous ne pouvons vivre. Il exhorte les Catéchumenes à ne pas commettre de ces ſortes de péchés par leſquels on étoit ſéparé du corps de Jeſus-Chriſt, & qu'on expioit par une pénitence publique: c'étoit les adulteres & d'autres crimes ſemblables. Ainſi il y avoit trois manieres d'obtenir la rémiſſion de ſes péchés, ſçavoir, par le Batême, par l'Oraiſon, & par la grande humilité de la Pénitence: mais perſonne ne pouvoit eſperer ce pardon, qu'il n'eût reçu le Batême.

Sermons de la Diſcipline chrétienne, *p.* 581.

II. Dans le Diſcours intitulé: *De la Diſcipline chrétienne*, S. Auguſtin preſcrit la maniere dont on doit vivre en ce monde, pour vivre éternellement dans l'autre. Il réduit tous les préceptes qu'on peut donner là-deſſus, à la pratique des deux Commandemens de l'amour de Dieu & du prochain. Il dit en général que quiconque aura bien vécu, ne peut mal mourir; qu'ainſi apprendre à bien vivre, c'eſt apprendre à bien mourir. Il exhorte les riches à ſe décharger du fardeau de leurs richeſſes, en les diſtribuant en partie aux pauvres. Comme la plûpart s'en excuſoient ſur ce qu'il étoit beſoin de les garder à leurs enfans, il leur dit: Comtez ce que vous avez d'enfans, & ajoutez à leur nombre notre Seigneur même. Si vous en avez un, que Jeſus-Chriſt ſoit le ſecond; ſi vous en avez deux, qu'il ſoit le troiſiéme.

Sermons du nouveau Cantique, & quelques autres qui paroiſſent ſuppoſés, *pag.* 590 *& ſeq.*

III. On doute ſi le Diſcours qui a pour titre: *Du nouveau Cantique*, eſt de ſaint Auguſtin. Il ne paroît pas de ſon ſtyle, & il renferme pluſieurs phraſes qui ſont tranſcrites du Sermon De l'utilité du Jeûne. Quant aux Diſcours ſur la quatriéme Férie ou la culture de la vigne du Seigneur, ſur le Déluge & la perſécution des Barbares, ils ſont rejettés comme n'étant pas dignes de ce Pere, ſoit pour le ſtyle, ſoit pour les penſées; quoiqu'il y en ait quelques-uns de lui, mais qui ſont tirés de ſes Traités ſur ſaint Jean.

Diſcours ſur l'utilité du jeûne, *p.* 613.

IV. Le Diſcours ſur l'utilité du Jeûne, eſt marqué dans le Catalogue de Poſſidius (*a*). S. Auguſtin y fait voir que le jeûne nous fait entrer en quelque ſorte en ſociété avec les Anges; qu'il eſt abſolument néceſſaire pour domter ſa chair. Si donc l'on

(*a*) POSSIDIUS, *in indiculo, cap.* 8.

vous

vous dit: Eſt-ce que vous plaiſez à Dieu en vous tourmentant vous-même? Ce ſeroit un Dieu cruel, s'il ſe plaiſoit à vous voir ſouffrir. Vous pouvez répondre à ce tentateur: Je ne me tourmente moi-même qu'afin qu'il m'épargne; je me châtie, afin qu'il m'aſſiſte, afin de plaire à ſes yeux, afin de lui pouvoir être agréable. Car on fait ordinairement du mal à la victime, pour la mettre ſur l'autel où elle doit être immolée. Ce Pere ne veut pas pour cela que l'on regarde la chair comme ennemie de l'eſprit, ainſi que faiſoient les Manichéens qui diſtinguoient l'auteur de la chair, de celui de l'eſprit. Mais il dit que la révolte de la chair contre l'eſprit eſt une peine du péché; qu'il eſt bon de la priver quelquefois des plaiſirs permis, parce que celui qui ne ſe prive d'aucun de ceux qui ſont permis, eſt bien près de s'abandonner à ceux qui ſont défendus: au lieu que quand on ſe prive des joies de la chair, on obtient celles de l'ame. Les Payens jeûnoient quelquefois, mais ſans connoître la patrie vers laquelle nous marchons: les Juifs jeûnent auſſi, & ils ignorent le chemin dans lequel nous ſommes: les Hérétiques jeûnent, & ils ſe flattent de ſe rendre agréables à Dieu en jeûnant: mais quelle récompenſe peuvent-ils eſpérer du préſent qu'ils font à Dieu? Qu'ils conſiderent ce qui eſt dit dans l'Evangile: *Laiſſez-là votre don, & allez-vous réconcilier auparavant avec votre frere.* Peut-on croire qu'ils mortifient leur chair comme ils doivent, eux qui déchirent les membres de Jeſus-Chriſt? Saint Auguſtin prend de-là occaſion de traiter de l'unité qui doit regner entre les membres d'un même corps, & dit qu'on ne doit rien négliger pour rappeller les Hérétiques à l'unité de l'Egliſe.

Matth. 5. 24.

V. Après ce Diſcours ſuit celui qui eſt intitulé: *Sur la ruine de la ville de Rome*, qui eſt le troiſiéme que ſaint Auguſtin compoſa ſur ce ſujet. Il eſt cité par Bede dans ſon Commentaire ſur l'Epître aux Corinthiens. Le but de ce Diſcours eſt de montrer que ces ſortes d'accidens ſont toujours des effets de nos péchés. Saint Auguſtin y témoigne que la nouvelle des maux dont cette grande Ville fut accablée, tira bien des gémiſſemens de ſon cœur, & lui fit ſouvent répandre des larmes; qu'elle ſouffrit les ravages, les pillages, les embraſemens & tous les autres maux qui ſont ordinaires aux Villes priſes dans la guerre par les ennemis; & qu'il y eut beaucoup de perſonnes qui ſouffrirent des tourmens étranges pour déclarer où étoit leur argent. Il demande pourquoi Dieu ne pardonna point à cette Ville à cauſe des Juſtes qui y étoient: car peut-on douter, dit-il, qu'il y en eût au moins cin-

Sermon ſur la priſe de Rome, *p.* 623.

quante dans un si grand nombre de Fidéles, de Vierges consacrées à Dieu, de continens & de serviteurs & servantes du Seigneur? A quoi il répond, qu'il est évident que Dieu pardonna à cette Ville, puisqu'elle ne fut pas entiérement détruite comme le fut Sodome; qu'il étoit sorti de Rome beaucoup de personnes qui devoient y retourner; qu'il y en demeura un grand nombre, & sur-tout dans les lieux saints à qui l'ennemi ne fit aucun mal. Car Alaric (*a*) avant que d'entrer dans la Ville, avoit ordonné aux soldats de ne pas toucher à tous ceux qui se réfugieroient dans les lieux saints, principalement dans les Eglises de saint Pierre & de saint Paul. Ce Pere représente que quelque grande que fût cette calamité, elle ne le fut pas plus que celle dont Job fut affligé; enfin que les tourmens temporels sont légers en comparaison de ceux de l'enfer. Il rapporte la maniere dont Dieu menaça la ville de Constantinople par une nuée de feu, & dit qu'il y en avoit parmi son peuple, & peut-être même parmi ceux qui l'écoutoient, qui avoient été témoins de cette merveille. On la met en 396. Lors, dit-il, qu'Arcade regnoit à Constantinople, Dieu voulut effrayer cette Ville; & en l'effrayant la corriger, la convertir, la purifier, la changer. Il s'apparut dans une révélation à un de ses fidéles serviteurs, qui étoit, dit-on, un homme d'épée, lui déclara que la Ville devoit périr un certain jour par un feu qui viendroit du Ciel, & lui dit d'en aller avertir l'Evêque. L'Evêque ne négligea point cet avis: il en parla au peuple, & la Ville ayant eu recours aux larmes de la pénitence, comme autrefois celle de Ninive, elle obtint aussi la révocation de l'arrêt prononcé contre elle. Mais afin qu'on ne crût pas que l'auteur de cet avis eût été trompeur ou trompé, lorsque le jour qu'il avoit marqué fut venu, & que tout le monde attendoit avec frayeur l'effet de sa prédiction, on vit au commencement de la nuit une petite nuée de feu qui s'élevoit du côté de l'Orient. Elle s'avança en croissant toujours, jusqu'à ce qu'enfin elle s'étendit sur toute la Ville, où elle causa un étrange effroi. Chacun voyoit pendre la flâme sur sa tête; & on sentoit en même-tems une odeur de souffre. Tout le monde couroit aux Eglises, & elles n'étoient pas assez grandes pour ceux qui y cherchoient leur refuge. Ceux qui n'avoient pas encore reçu le Batême, le demandoient avec empressement à tous les Ministres de l'Eglise qu'ils pouvoient

---

(*a*) OROSIUS *lib.* 7, *cap.* 39.

trouver, non-seulement dans les Temples, mais dans les maisons, dans les places publiques, dans les rues, pour éviter non le feu dont ils se voyoient alors menacés, mais celui qu'ils craignoient pour l'éternité. Enfin après que Dieu eut fait trembler tout ce grand Peuple, & qu'il l'eut convaincu de la vérité de ce que son serviteur avoit dit de sa part, la nuée commença à diminuer, & peu à peu elle se dissipa entierement. A peine commençoit-on à se remettre de cette peur, lorsque le bruit se répandit qu'il falloit absolument quitter la Ville, parce qu'elle devoit périr le Samedi suivant; on marquoit même l'heure. Tout le peuple & l'Empereur même quitta la Ville, qui que ce fut n'y demeura, personne ne fermant même la porte de sa maison, tant la crainte de la mort avoit fait oublier tout le reste. On se retira tous ensemble à quelques milles de la Ville, où l'on étoit occupé à demander à Dieu miséricorde, lorsque tout d'un coup à l'heure prédite, on vit une grande fumée s'élever de dessus Constantinople. A cette vue les prieres redoublerent avec de grands cris, jusqu'à ce que l'air étant devenu serein, on envoya voir ce qui étoit arrivé, & on apprit avec joie que la Ville subsistoit toute entiere. Alors on y retourna en rendant à Dieu de grandes actions de graces: & chacun, dit saint Augustin, trouva sa maison en l'état qu'il l'avoit laissée, sans qu'on en eut rien ôté, quoi qu'elle fut demeurée ouverte. Il infere de cet événement que comme Dieu le permit pour la correction de la ville de Constantinople; il eut un semblable motif, en permettant la prise de Rome. Car il est non-seulement un Pere miséricordieux, mais encore un Médecin habile qui sçait comment guérir nos blessures.

§. XII.

Des Ouvrages supposés à saint Augustin.

I. ON a mis à la tête des Ouvrages supposés à saint Augustin, le Livre des vingt-une Sentences ou Questions. C'est un recueil informe de divers endroits des Ouvrages de ce Pere, où l'Auteur a pris si peu de précautions, qu'il met souvent sous un même titre, des choses qui n'ont entre elles aucuns rapports; & quoique ce Recueil soit très-petit, il y a des choses qu'il répéte deux fois. Ses définitions ne sont pas même toujours exactes; on voit par les Solécismes qu'il fait, qu'il ne possédoit pas bien la Langue Latine. Livre des 21 Quest. p. 1.

Livre des 65 Quest. p. 7.

II. Il y a plus d'ordre dans le Livre des soixante-cinq Questions, elles sont presque toutes sur des matieres Théologiques. Elles sont attribuées dans quelques Manuscrits à Orose, mais elles ne sont pas de son style, & moins encore de celui de saint Augustin. L'Auteur les a recueillies, partie de l'Opuscule intitulé : *De la Trinité & de l'unité de Dieu*, qui se trouve parmi les piéces supposées du huitiéme tome de saint Augustin ; partie des Commentaires sur la Genese qui porte le nom de saint Eucher, & des Livres de saint Augustin sur la Genese à la lettre.

Livre de la foi à Pierre, p. 19.

III. On ne doute plus aujourd'hui que le Livre de la Foi à Pierre, imprimé sur l'autorité de quelques Manuscrits, sous le nom de saint Augustin, ne soit de saint Fulgence. Il lui est attribué nommément par Ratramne dans le Livre du Corps & du Sang du Seigneur. Isidore de Seville & Honorius d'Autun, en font aussi mention dans l'article de saint Fulgence.

Livre de l'Esprit & de l'Ame, p. 34.

IV. Le Livre de l'Esprit & de l'Ame est un Recueil de divers passages des Ecrits de saint Augustin, de Gennade, de Boëthius, de Cassiodore, d'Isidore de Séville, de Bede, d'Alcuin, de Hugues de saint Victor, de saint Bernard & de quelque autres. L'Abbé Tritheme en parle dans le Catalogue des Ouvrages de Hugues de saint Victor, sous le nom duquel il est aussi cité par Vincent de Beauvais. On l'a imprimé parmi ses Ouvrages ; mais on croit qu'il est d'Alcher, ami d'Isaac, Abbé de l'Etoile. Alcher étoit Moine de Clairvaux, homme de lettres, & très-instruit dans la Physique, si l'on en croit le Pere Possevin.

Livre de l'Amitié, p. 66.

V. Le Traité de l'Amitié n'est qu'un abregé de celui d'Ælreide Abbé de Reveisby en Angleterre : nous l'avons encore aujourd'hui parmi ses Œuvres, où il est en forme de Dialogue, & divisé en trois Livres. Mais l'Abbréviateur n'en a gardé ni la méthode ni le style : il en a même changé & alteré les pensées.

Livre de la substance de l'Amour, p. 71.

VI. Le Livre de la substance de l'Amour est composé de deux petits Traités, dont le premier qui a pour titre : *De la substance de l'Amour*, est quelquefois attribué à saint Augustin, mais plus souvent à Hugues de saint Victor. Le second ne porte point de nom d'Auteur, il a pour titre : *Que l'Amour est la vie du Cœur.* On l'a imprimé parmi les œuvres diverses de Huges de saint Victor.

Livre de l'amour de Dieu p. 75.

VII. L'Auteur du Livre de l'Amour de Dieu, paroît être le même que celui qui a écrit le Traité de l'Esprit & de l'Ame. Saint Jerôme y est cité comme un Ancien, & on y trouve divers fragmens des Ouvrages de saint Anselme, de saint Bernard, &

de Hugues de ſaint Victor. Il eſt cité par Vincent de Beauvais, ſous le nom de Pierre Comeſtor.

VIII. Nous avons parlé ailleurs des Soliloques de ſaint Auguſtin. Ceux-ci ſont écrits avec une toute autre méthode, & d'un ſtyle tout different. L'Auteur les a composés de paſſages des vrais Soliloques, & des Confeſſions de ſaint Auguſtin: il en a fait entrer quelques-uns des Ecrits de Hugues de ſaint Victor, & un Chapitre preſque entier du quatriéme Concile de Latran, tenu vers l'an 1198.

Les Soliloques de l'ame, p. 86.

IX. L'Auteur du Livre des Méditations dit dans le chapitre 31, que ſa foi a été éclairée dès ſon enfance, & nourrie des lumieres de la grace divine; & dans le chapitre 41, qu'il n'étoit coupable d'aucun péché avant ſon Batême, que du péché originel. Ce n'eſt donc point ſaint Auguſtin, qu'on ſçait s'être converti aſſez tard, & avoir mené une vie dérangée avant ſon Batême. Les premieres méditations ſe trouvent parmi celles de ſaint Anſelme: on croit que les autres ſont de Jean Abbé de Feſcamp, qui vivoit du tems de l'Empereur Henri III. La raiſon qu'on en donne, c'eſt qu'elles ſont jointes dans un Manuſcrit de ſaint Arnoul de Metz, à une Lettre que cet Abbé écrivit à la veuve de ce Prince. D'ailleurs elles ſont écrites dans ce Manuſcrit, d'un caractere qui revient au tems où cet Abbé vivoit.

Livre des Méditations, p. 107.

X. C'eſt encore en partie des Méditations de ſaint Anſelme, qu'eſt tiré le Livre de la Contrition du cœur: mais on y trouve auſſi des endroits qui ſe liſent dans les Ecrits de Hugues de ſaint Victor.

Livre de la Contrition du cœur, p. 131.

XI. Le Manuel a été imprimé quelquefois ſous le nom de ſaint Auguſtin; & d'autres fois, mais en partie ſeulement, parmi les Oeuvres de ſaint Anſelme & de Hugues de ſaint Victor. C'eſt un composé de paſſages de ſaint Auguſtin, de ſaint Cyprien, de ſaint Gregoire, & d'Iſidore de Séville.

Le Manuel. p. 135.

XII. Il s'en trouve auſſi une partie dans le Livre intitulé: *Le Miroir*. Le reſte de cet Ecrit eſt composé de paſſages des Oeuvres d'Alcuin.

Le Miroir, p. 146.

XIII. Le Livre ſuivant eſt encore intitulé: *Miroir*. L'Auteur n'en eſt pas connu: mais il vivoit après ſaint Odon Abbé de Clugny, puiſqu'il cite un endroit de l'éloge que cet Abbé a fait de ſaint Martin. Il ſe ſert auſſi du terme de *Prébende*, pour marquer un Bénéfice Eccléſiaſtique: ce qui ne paroît pas avoir été en uſage avant le dixiéme ſiécle.

Le Miroir, p. 155.

XIV. On ne connoît pas mieux celui qui a écrit le Livre des

Livre des

trois Habitations, p. 159. trois Habitations, sçavoir du Royaume de Dieu, du Monde & de l'Enfer. Les pensées en sont les mêmes que du Traité précédent.

L'Echelle du Paradis, p. 163. XV. Celui qui a pour titre: *L'Echelle du Paradis*, a été quelquefois attribué à saint Bernard: mais on l'a restitué à Guigues le Chartreux, sur une Lettre qui y sert de Préface dans un Manuscrit de la Chartreuse de Cologne.

Livre de la Connoissance de la vie, p. 170. XVI. Il n'y a, ce semble, point de doute que le Livre intitulé: *La connoissance de la vraie Vie*, ne soit d'Honorius d'Autun, puisqu'il s'attribue lui-même un Traité sous ce titre, dans son Livre des Luminaires de l'Eglise. Il faut ajouter que cet Ecrit a une Préface, & que c'étoit la coutume d'Honorius d'en mettre à ses Opuscules.

Livre de la vie chrétienne, p. 183. XVII. Le Livre de la Vie chrétienne est d'un Anglois nommé Fastidius, comme Gennade le dit expressément. C'est sous ce nom qu'il fut imprimé à Rome par Hoistenius en 1633, sur un ancien Manuscrit du Mont-Cassin. Il y a quelques endroits dans ce Livre qui paroissent favoriser l'Hérésie de Pélage. Tritheme met Fastidius vers l'an 420, sous les regnes d'Honorius & de Theodose.

Gennad. scrip. eccles. c. 56.

Livre des Enseignemens salutaires, p. 194. XVIII. Gratien, & quelques autres après lui, comme Tritheme, ont cité sous le nom de saint Augustin, le Livre des Enseignemens salutaires: mais il a été restitué sur l'autorité d'un Manuscrit de la Bibliothéque de Colbert à Paulin, Patriarche d'Aquilée, qui mourut dans les commencemens du neuviéme siécle.

Livre des 12 abus du siécle, p. 211. XIX. Le Livre des douze Abus du siécle a été imprimé parmi les Oeuvres de saint Cyprien. Il est cité par Jonas d'Orleans: ainsi il ne peut être de Hincmar qui a écrit un Traité sur la même matiere, comme le dit Flodoard. Pamelius témoigne avoir vu un Manuscrit où il étoit attribué à saint Augustin, mais où l'on avoit mis à la marge le nom d'Evrard à la place de celui de ce Pere. On ne connoît point cet Evrard.

Traités des sept vices & des sept dons du S. Esprit, p. 213. XX. Le Pere Vignier a fait imprimer ces deux Traités sous le nom de saint Augustin, dans la premiere partie de son Supplément: mais comme ils se trouvent parmi les Oeuvres de Hugues de saint Victor, on les a supprimés dans la nouvelle édition de saint Augustin.

Traité du combat des vices & des vertus, p. 219. XXI. Le Traité du combat des Vices & des Vertus, après avoir été attribué successivement à saint Augustin, à saint Leon, à saint Ambroise & à Isidore de Séville, a été enfin reconnu pour

être d'Ambroise Autpert, Moine de saint Benoît sur le Vulturne proche Benevent : il en est fait mention dans sa vie rapportée au troisiéme siécle Bénédictin sur l'an 778, & on remarque que le style de ce Traité a beaucoup de conformité avec celui du même Auteur sur l'Apocalypse.

XXII. On ne sçait point l'Auteur du Livre de la Sobriété & de la Chasteté. Il fait l'éloge de ces deux Vertus avec assez d'élégance, & combat les vices opposés, par les suites fâcheuses qu'ils entraînent nécessairement.

Livre de la Sobriété & de la Chasteté, p. 227.

XXIII. Gratien & Pierre Lombard ont transcrit beaucoup d'endroits du Livre de la vraie & de la fausse Pénitence, le croyant de saint Augustin, sous le nom duquel il est aussi cité par Pierre de Blois, par Vincent de Beauvais, par saint Thomas & quelques autres. Tritheme le croit supposé, parce que saint Augustin y est cité lui-même au chapitre dix-septiéme : il faut ajouter que le style en est différent de celui de ce Pere, & que l'Auteur explique plusieurs endroits de l'Ecriture d'une toute autre maniere que lui.

Livre de la vraie & de la fausse pénitence, p. 231.

XXIV. Le petit Traité de l'Antechrist, se trouve tout entier parmi les Oeuvres d'Alcuin, & en partie parmi celles de Raban Maur. Il est cité par l'Abbé Ruppert, mais sans nom d'Auteur. Divers Manuscrits l'attribuent à Alcuin, & marquent qu'il le dédia à Charlemagne. Quel qu'en soit l'Auteur, il parle de l'Antechrist & de la fin du monde, d'une maniere qu'on diroit que tout ce qu'il en rapporte, lui a été révelé. Par le Temple de Dieu où l'Antechrist s'asseoira, il entend la sainte Eglise.

Livre de l'Antechrist, p. 242.

XXV. Le Traité suivant qui dans les imprimés étoit intitulé : *Pseautier*, que l'Evêque Augustin composa pour sa Mere, a pour titre dans un Manuscrit de la Bibliothéque du Roi, *Pseautier du Bienheureux Jean Pape*, fait à Vienne. On croit que c'est Jean XXII. C'est une Priere tirée de plusieurs versets des Pseaumes, dans laquelle l'Auteur implore le secours de Dieu dans ses besoins.

Le Pseautier, p. 246.

XXVI. L'explication du Cantique *Magnificat*, n'est qu'un fragment de celle de Hugues de saint Victor, que l'Auteur a extrêmement corrompue & alterée.

Cantique de Magnificat, p. 247.

XXVII. Le Traité de l'Assomption de la Vierge, paroît être d'un Auteur du douziéme siécle. Il enseigne que la sainte Vierge n'a point subi la Sentence prononcée au premier homme : *Vous êtes poudre & vous retonrnerez en poudre*, mais qu'elle est en corps & en ame dans le Ciel.

De l'Assomption de la Vierge p. 250.

Livre de la visite des infirmes, & de la consolation des morts, p. 234 & 259.

XXVIII. Les deux Livres de la visite des Infirmes, apprennent la maniere dont les Prêtres doivent se conduire envers les Malades, & dont les Malades eux-mêmes doivent demander & recevoir les Sacremens. On n'en sçait pas l'Auteur; mais il ne peut être fort ancien. On peut lui attribuer les deux Livres de la Consolation des Morts, dont le premier se trouve sous le nom de saint Jean, apparemment Chrisostome, dans un ancien Manuscrit de Corbie.

Traité de la conduite chrétienne, p. 266.

XXIX. Le Traité de la Conduite Chrétienne ou Catholique, se lit dans le second Livre de la vie de saint Eloi, écrite par Audoënus ou saint Ouën; mais les pensées, & même les paroles sont presque toutes tirées des Sermons de saint Césaire, qu'on lisoit alors dans les Eglises de France & d'Espagne.

Discours sur le Symbole, p. 278.

XXX. Le Discours sur le Symbole est composé de passages tirés des Ecrits de Rufin, de saint Gregoire, de Césaire, d'Yves de Chartres & de quelques autres. Il est inutile de s'arrêter sur quelques autres petits Traités, comme sur celui de l'Agneau Paschal, sur les trois discours aux Neophites, sur la création du premier homme, sur la vanité du siécle, sur le mépris du monde, sur le bien de la discipline, sur l'obéissance & l'humilité, sur la Charité, sur la priere & l'Aumône & sur celui de la généralité des aumônes. Ils n'ont rien ni du style, ni du génie de saint Augustin.

Traité des 12 pierres, p. 301.

XXXI. Le Traité des douze pierres dont il est parlé dans l'Apocalypse, a beaucoup de conformité avec l'explication qu'en donne Bede le Vénérable: mais on doute aussi s'il n'est pas de l'Evêque Amatus, Moine du Mont-Cassin à qui Pierre Diacre attribue un Traité semblable.

Sermons aux Freres du desert.

XXXII. Les soixante-seize Sermons adressés aux Freres du Désert, sont l'ouvrage d'un imposteur également grossier & ignorant. Ils sont remplis de fables & de faussetés, écrits d'un style puérile & barbare. Tout ce qu'on y trouve de bon est tiré de saint Augustin, de Césaire & de saint Grégoire.

ARTICLE HUITIE'ME.

Des Ouvrages contenus dans le septiéme Tome: Des Livres de la Cité de Dieu.

Livres de la Cité de Dieu: à quelle occasion écrits.

I. NOus avons vu en parlant des Apologies, que Tertullien, Arnobe, saint Cyprien, & quelques autres Anciens ont faites pour la Religion Chrétienne, que c'étoit la coutume des

des Payens, aussi-tôt que le monde étoit affligé de quelques calamités, d'en faire retomber la cause sur les Chrétiens. Ces calomnies tant de fois réfutées, se renouvellerent sous le Regne de l'Empereur Honorius: & les Payens eurent la hardiesse d'attribuer la prise de Rome en 410, au culte de Jesus-Christ & à l'abolition de l'idolâtrie: car alors les Loix des Empereurs ne permettoient à personne d'adorer les faux Dieux. Ce qu'il y eut (*a*) de plus étrange dans les blasphêmes que l'on profera alors contre Jesus-Christ, c'est qu'ils sortirent de la bouche d'une partie de ceux mêmes d'entre les Payens qui ne se sauverent de la mort qu'en se réfugiant dans les Eglises qui lui étoient consacrées, ou en faisant même semblant de suivre sa Religion. Ce fut pour détruire à fond leurs vains raisonnemens, que saint Augustin entreprit le grand Ouvrage qui a pour titre: *De la Cité de Dieu.* Il ne craint point de dire (*b*) lui-même que ce fut le zele de la Maison du Seigneur qui l'enflamma du desir de réfuter les blasphêmes des Payens.

Il les commença vers l'an 413.

II. Il avoit déja dit quelque chose sur cette matiere dans les Lettres qu'il écrivit à Volusien & à Marcellin en 412: mais ce dernier ne trouvant pas qu'il y eût suffisamment répondu aux calomnies des Payens, l'exhorta à faire non des Lettres contre eux, mais des Livres entiers, qui seroient, lui disoit-il, d'une utilité incroyable pour l'Eglise. Saint Augustin ne fut pas d'abord de cet avis, croyant qu'il valoit mieux réfuter les Payens par Lettres: mais peu après il pria (*c*) Marcellin de lui mander s'il croyoit qu'il fallût des Livres plûtôt que des Lettres pour la conviction des Payens, ne doutant pas qu'avec le secours de Dieu, il ne pût répondre à toutes leurs plaintes. Il paroît par-là qu'en 412, saint Augustin n'avoit pas encore commencé ses Livres de la Cité de Dieu, & qu'il n'en forma même le dessein que quelque tems après, c'est-à-dire, vers le commencement de l'an 413, avant la mort de Marcellin (*d*), arrivée au mois de Septembre de la même année.

Ils ne furent achevés qu'en 426 ou 427.

III. Ces Livres sont au nombre de ving-deux, dont il n'y a que les deux premiers qui soient dédiés à Marcellin, parce qu'apparemment il étoit mort lorsque saint Augustin travailla aux suivans. Le troisiéme suivit de près les deux premiers. Le quatriéme & le cinquiéme sont de l'an 415, comme on le voit par la Lettre

(*a*) Aug. *lib.* 1, *de Civit. Dei, cap.* 1.
(*b*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 43.
(*c*) Aug. *Epist.* 136 & 138.
(*d*) *Epist.* 151.

(*e*) que ce Pere écrivit à Evodius sur la fin de cette année, où il dit qu'il avoit ajouté deux Livres aux trois premiers. Il avoit déja achevé les dix premiers, & travailloit à l'onziéme en 416 ou 417, lorsque Orose (*f*) commençoit à écrire son Histoire universelle. Il cite lui-même le quatorziéme Livre dans son Ouvrage (*g*) contre l'Adversaire de la Loi & des Prophétes, fait vers l'an 420; & le vingt-deuxiéme qui est le dernier, dans ses Livres des Rétractations (*h*) achevés en 426 ou 427. Cet Ouvrage, comme on le voit, le tint plusieurs années, parce qu'il survenoit de tems en tems d'autres affaires qu'il ne pouvoit remettre. Dans les cinq premiers (*i*) il réfute ceux qui croient que le culte de plusieurs Dieux est nécessaire au bien du monde, & qui soutiennent que tous les malheurs arrivés depuis peu ne viennent que de ce qu'on le défend. Les cinq suivans sont contre ceux qui demeurent d'accord que ces malheurs sont arrivés dans tous les tems, mais qui prétendent que le culte des divinités du Paganisme est utile pour l'autre vie. Comme ces dix premiers Livres n'étoient que pour réfuter les opinions chimériques des Payens, saint Augustin craignant qu'on ne lui reprochât de n'avoir fait que combattre leurs sentimens, sans établir ceux de l'Eglise, employa à cet effet l'autre partie de cet Ouvrage, qui comprend douze Livres. Les quatre premiers contiennent la naissance des deux Cités, de celle de Dieu, & de celle du monde; les quatre suivans, leur progrès; & les quatre derniers, leurs fins. Mais quoique tous ces vingt-deux Livres traitassent également de ces deux Cités, ils ont néanmoins pris le nom de la meilleure, en sorte qu'on les appelle *les Livres de la Cité de Dieu.*

Estime qu'on a faite de ces Livres.

IV. C'est de-là (*k*) que tous ceux qui depuis saint Augustin ont combattu les ennemis de la Religion Chrétienne, ont tiré ce qu'ils ont dit de plus fort pour sa défense. Macedonius Vicaire d'Afrique, qui n'avoit vu que les trois premiers Livres, ne se lassoit pas de les lire & de les admirer. Je les ai lus de suite, dit-il à ce Pere (*l*); car ils ne sont pas si froids & si languissans qu'on puisse les quitter quand on les a une fois commencés. Ils m'ont entraîné, & m'ont tellement attaché à eux, qu'ils m'ont fait oublier toutes mes affaires. Aussi je vous proteste que je ne sçais ce qu'on y doit admirer davantage; si c'est ou ces maximes

(*e*) Aug. *Epist.* 169.
(*f*) Oros. *Præf. ad hist.*
(*g*) Aug. *in advers. c.* 14.
(*h*) *Lib.* 1 *Retract, cap.* 26. & *lib.* 2 *cap.* 41.
(*i*) *Lib.* 2 *Retract. c.* 43.
(*k*) Bened. *Præf. in lib. de civit. p.* 1.
(*l*) *Epist.* 154.

de Religion si parfaites & si dignes de nous être enseignées par un Pontife de Jesus-Christ, ou la science de la Philosophie, ou la profonde connoissance de l'Histoire, ou une éloquence pleine d'agrémens qui charme de telle sorte les ignorans mêmes, qu'ils ne sçauroient s'empêcher d'aller sans relâche jusqu'au bout; & que quand ils ont achevé de les lire, ils voudroient qu'ils ne fussent pas encore finis. Orose dit (*m*) que les dix premiers Livres sont comme autant de rayons éclatans, & qu'ils ne furent pas plûtôt sortis de cette source de lumiere où ils avoient pris leur naissance, qu'on les vit briller par tout le monde. Nous devons, dit Cassiodore (*n*), en parlant des vingt-deux Livres, les lire sans cesse, & ne nous en dégoûter jamais. Charlemagne (*o*) qui aimoit les Ecrits de saint Augustin, prenoit plaisir sur-tout à lire celui de la Cité de Dieu: & le Roi Charles V surnommé le Sage, crut devoir récompenser magnifiquement celui qui lui dédia cet Ouvrage traduit en françois. Lorsque saint Augustin les revit, il y corrigea quelques endroits, mais qui ne sont point de grande importance. Dans le dixiéme, dit-il (*p*), je ne devois pas parler comme d'un miracle, du feu du Ciel qui courut entre les victimes dans le sacrifice d'Abraham, puisque ce n'étoit qu'une vision. Dans le dix-septiéme, au lieu de dire en parlant de Samuël, qu'il n'étoit pas des enfans d'Aaron, je devois plûtôt dire qu'il n'étoit pas fils du Grand-Prêtre: car c'étoit la coutume que les enfans des Grands-Prêtres leur succédassent.

Analyse du premier Livre, *p.* 387.

V. Dans le premier Livre il raconte que la Religion Chrétienne loin d'avoir été nuisible, a procuré de grands biens non-seulement à ceux qui la professoient, mais encore à ses plus grands ennemis. En effet après la prise de Rome, les Sépulcres des Martyrs, & les Basiliques des Apôtres servirent également d'azyle aux Chrétiens & aux Payens. C'est-là que s'arrêtoit l'effort d'un ennemi alteré de sang & de carnage; c'est-là que se brisoient la fureur de ces meurtriers, qui par-tout ailleurs exerçoient sans aucune compassion tous les actes d'hostilité, que la fureur leur inspiroit, ou qui leur étoit permis par le droit des armes. Combien de guerres avant & depuis la fondation de Rome? Que les Payens en produisent quelques-unes, où les ennemis après la prise d'une Ville aient épargné ceux qui s'étoient réfugiés dans les Temples de leurs Dieux, & où un Chef des Barbares, ait

(*m*) Oros. *Præf. ad hist.*
(*n*) Cassiod. *inst. cap.* 16.
(*o*) Bened. *Præf. in lib. de civit.*
(*p*) Aug. *lib.* 2 *Retract. cap.* 34.

commandé comme Alaric à ses Soldars de les épargner. Enée ne vit-il pas Priam égorgé au pied des Autels que lui-même avoit dressés ? Diomede & Ulysse n'enleverent-ils pas l'image de Pallas après avoir tué ceux qui la gardoient ? Ce sont pourtant là les Dieux auxquels les Romains avoient confié la garde de leur Ville. Virgile ne craint pas de les appeller des Dieux vaincus. Quelle folie n'est-ce donc pas de croire qu'on ait bien fait de mettre Rome sous la protection de tels défenseurs, & de prétendre qu'elle n'eût pu être saccagée si elle ne les eût perdus ? Le Temple de Junon ne sauva aucun de ceux qui s'y réfugierent dans la prise de Troye, au lieu que les Basiliques des Apôtres garentirent tous ceux qui s'y retirerent dans la prise de Rome. Les Romains mêmes n'ont jamais épargné les Temples des Villes qu'ils ont forcées ; & si Fabius dans la prise de la ville de Tarente ne pilla point les statues des Dieux, ce ne fut par aucun respect. Car comme on lui eut demandé ce qu'il vouloit qu'on en fît, il s'informa comment elles étoient faites ; & ayant appris qu'il y en avoit plusieurs fort grandes & même armées : Laissons aux Tarentins, dit-il, leurs Dieux irrités. C'est donc au désordre de la guerre & non pas au nom de Jesus-Christ qu'il faut imputer la prise de Rome par les Goths, les incendies, les pillages & les meurtres qui en furent la suite. Si l'on demande pourquoi dans cette occasion la divine miséricorde s'est étendue sur les Payens qui s'étoient réfugiés dans les Eglises, comme sur les Chrétiens ; c'est que les biens & les maux de ce monde sont communs aux bons & aux méchans, & que celui qui a exercé cette miséricorde, est celui même qui tous les jours fait lever son soleil sur les bons & sur les méchans, & pleuvoir sur les justes & sur les injustes. Il y a cependant cette différence dans l'usage que les uns & les autres font de ces biens & de ces maux, que les bons ne s'élevent point dans la bonne fortune, & ne s'abattent point dans la mauvaise ; au lieu que les méchans se laissent abattre dans l'adversité, parce qu'ils se sont laissés corrompre par la prospérité, & l'ont considerée comme un grand bonheur. De-là vient qu'en une même affliction les méchans blasphêment contre Dieu, & les bons le prient & le bénissent. Au reste les châtimens des bons & des méchans sont souvent une punition des péchés dont les plus justes ne peuvent se dire exemts. Ils servent encore à faire connoître à l'homme, s'il aime véritablement Dieu ; & lorsque ces châtimens sont publics, ils sont souvent une suite des mœurs corrompues de la multitude : en ce cas les

bons se trouvent envelopés avec les méchans dans une calamité commune. Saint Augustin remarque que Dieu punit aussi les bons avec les méchans, parce qu'ils n'ont pas soin de les reprendre & de les corriger, ce qu'il entend sur-tout de ceux qui ont la conduite des peuples dans l'Eglise. Il soutient que les gens de bien ne perdent rien en perdant les biens d'ici-bas, pourvû qu'ils ne perdent ni la foi, ni la piété, ni les biens de l'homme intérieur qui le rendent riche devant Dieu. Il cite à cette occasion l'exemple de saint Paulin Evêque de Nole, qui ayant été pris par les Barbares dans le sac de cette Ville, faisoit en son cœur cette priere à Dieu : Seigneur, ne permettez pas que je sois tourmenté pour de l'or & de l'argent ; car vous sçavez où sont tous mes biens. En effet il les avoit mis où celui qui avoit menacé le monde de ce fléau, l'avoit averti de les mettre, & d'en faire un trésor en les donnant aux pauvres. Plusieurs Chrétiens, disoit-on, sont morts de faim, ou ont péri par le glaive pendant le siége de la ville de Rome. Il y en a même eu plusieurs qui n'ont point été ensevelis. Enfin on en a mené un grand nombre en captivité. A cela saint Augustin répond qu'il importe peu de quel genre de mort on meurt quand on a bien vêcu, puisqu'alors on meurt toujours bien ; qu'il ne nuit point aux Chrétiens de n'être pas ensevelis, les cérémonies des enterremens, le soin des funerailles, le choix de la sépulture étant plûtôt pour la consolation des vivans que pour le soulagement des morts ; qu'il ne faut pas pour cela négliger & abandonner les corps de ceux qui sont morts, surtout des Fidéles & des gens de bien, dont le Saint-Esprit s'est servi comme d'instrument & d'organe pour toutes les bonnes œuvres ; qu'à l'égard de ceux qui ont été emmenés captifs, ils ont Dieu avec eux qui ne manquera pas de les consoler dans leur captivité, comme il consola Daniel & les trois Enfans de Babilone qui étoient aussi captifs ; que la piété de Regulus envers les Dieux n'empêcha pas que les Carthaginois ne le fissent mourir cruellement ; qu'ainsi il y a bien moins de raisons de blâmer le Christianisme à cause de la captivité de quelques Chrétiens, puisqu'attendant avec joie la jouïssance de la céleste patrie, ils sçavent qu'ils sont étrangers dans leurs propres maisons. Pour montrer ensuite que les Vierges à qui on avoit fait violence n'avoient pas pour cela perdu leur chasteté, il établit comme un principe assuré que la vertu qui fait que l'on vit bien, a son siége dans l'ame, d'où elle commande aux membres du corps ; de sorte que le corps est saint, lorsque la volonté qui regle ses mouve-

mens, est sainte. Il excuse celles qui se sont tuées elles-mêmes pour éviter l'outrage qu'on vouloit faire à leur chasteté : mais il prouve en même-tems que l'action de Lucréce Dame Romaine, si vantée par les Payens, n'étoit pas moins contraire à la raison qu'aux loix de la nature, & qu'il n'est jamais permis de se tuer soi-même. Il soutient qu'il n'y a en cela aucune générosité, mais beaucoup de foiblesse ; & que Lucréce n'en vint a cette extrémité que de peur qu'on ne la crût complice de l'adultere avec le fils du Roi Tarquin, si elle souffroit une action si lâche avec patience. Les femmes chrétiennes, dit-il, qui sont tombées dans le même malheur, n'ont pas suivi sa conduite. Elles vivent, & n'ont pas vengé sur elles-mêmes le crime d'autrui. Elles ont au-dedans d'elles la gloire de la chasteté, & l'ont aux yeux de leur Créateur, ce qui leur suffit. Il ne laisse pas de se servir des louanges que les Orateurs payens avoient données à Lucréce, pour justifier l'innocence des femmes chrétiennes dont on avoit abusé dans le sac de Rome. Un d'eux avoit dit en parlant de ce qui étoit arrivé à Lucréce : *Chose admirable ! ils étoient deux, & un seul a été adultere.* Il s'objecte que quelques saintes femmes pendant la persécution s'étoient jettées dans la riviere pour se sauver de la violence de ceux qui les vouloient deshonorer ; & que l'Eglise Catholique les a honorées comme martyres. A quoi il répond qu'elles ont pu être poussées à cette action par l'esprit de Dieu, comme Samson ; & que c'est peut-être aussi par l'inspiration du même esprit que l'Eglise leur a rendu l'honneur du martyre. Quand Dieu commande une chose ; qui peut faire un crime de l'obéissance qu'on lui rend? Il dit que ce ne fut point par courage que Caton se tua; mais parce qu'il ne voulut pas que Cesar eût la gloire de lui pardonner. S'il étoit permis de se tuer, même pour éviter de pécher, il vaudroit mieux le faire aussi-tôt après le Batême ; mais il faut bien que l'Eglise ne croie point cette voie légitime, puisqu'elle exhorte les batisés à garder la virginité, ou à demeurer chastes dans l'état de la viduité ou du mariage. Il fait voir que les Payens avoient tort d'insulter aux Chrétiens dans leurs disgraces, puisqu'ils n'en étoient pas eux-mêmes exemts ; que s'ils imputoient aux Chrétiens les calamités publiques, ce n'étoit que parce qu'ils auroient souhaité d'être méchans en toute assurance, & de mener une vie toute pleine de dissolution & de débauche, sans que rien les troublât dans la jouissance de leurs plaisirs. Il décrit comment la corruption des mœurs s'étoit glissée chez les Romains, depuis qu'ils n'eurent plus Carthage pour

rivale ; & par quels dégrés Rome devint esclave de sa propre ambition. Scipion Nasica qui sçavoit que les plus florissantes républiques ne pouvoient se maintenir que par la vertu, s'opposa au dessein que l'on avoit de construire un amphitéâtre, craignant que la molesse des Grecs ne corrompît l'austérité des mœurs romaines. Avec quelle ardeur se fut-il porté à abolir les jeux mêmesde théâtre, s'il eut osé choquer l'autorité de ceux qu'il prenoit pour des Dieux, & qu'il ne sçavoit pas être des démons? Car il passoit pour certain parmi les Romains, que les jeux de théâtre avoient été introduits à Rome par le commandement des Dieux. Saint Augustin ajoute que les châtimens que Dieu exerce sur son Eglise, ne doivent surprendre personne, qu'elle a des enfans parmi ses ennemis, & des ennemis parmi ses enfans; & que ces deux cités sont mêlées & confondues ensemble en ce monde, jusqu'à ce que le dernier jugement les sépare.

VI. Les peuples parmi les payens, étoient tellement prévenus que les malheurs qui les affligeoient de tems en tems & en certains lieux, n'arrivoient qu'à cause du nom chrétien, qu'il étoit passé en proverbe chez eux : Il ne pleut pas : Les Chrétiens en sont cause. Le dessein de saint Augustin dans le second Livre, est de détruire ce faux préjugé, & de montrer que les maux que Rome a soufferts depuis sa naissance, soit dans elle-même, soit dans ses Provinces, sonr arrivés lorsqu'elle servoit les Dieux, & avant l'établissement de la Religion chrétienne. Il commence par la dépravation de leurs mœurs, le plus grand de tous les maux, puisqu'il fait périr l'innocence qui est le soutien & l'ornement des vertus. Pourquoi, dit-il, leurs Dieux n'ont ils point voulu prendre soin de leurs mœurs, & en empêcher le déréglement? N'étoit-il pas raisonnable que comme les hommes songeoient à ordonner leurs mysteres & leurs sacrifices, ils songeassent aussi à regler les mœurs & les actions des hommes? Les Romains répondent que personne n'est méchant que parce qu'il le veut être. Qui en doute replique, ce Pere? mais pour cela les Dieux ne devoient pas cacher aux peuples qui les adoroient, les préceptes qui pouvoient servir à les faire vivre en gens de bien. Ils étoient obligés au contraire, de les publier hautement, de reprendre même les pécheurs par leurs ministres, de menacer, de punir les méchans, & de promettre des récompenses aux bons. A-t-on jamais ouï prêcher rien de semblable dans vos Temples? Comment honoroit-on Cybele, cette vierge & mere de tous les Dieux? Par des chansons obscenes, qui auroient pu faire rougir des

Analyse du second Livre, p. 31.

actrices mêmes de théâtre. Si c'étoit-là les mysteres du paganisme, qu'appellerons-nous sacrileges? Scipion Nasica auroit-il voulu voir sa propre mere honorée comme l'étoit la mere des Dieux, lui qui fut choisi par le Sénat comme le plus homme de bien de Rome, pour aller recevoir l'idole de ce démon, & la porter dans la ville? Je suis assuré qu'il auroit eu honte qu'on lui eût décerné de semblables honneurs où l'on mêloit tant de choses honteuses, & où l'on se servoit de paroles dont une honnête femme se tiendroit offensée. Il remarque en passant, qu'un des principaux motifs des Grecs & des Romains pour mettre un homme au rang des Dieux, & lui en déférer les honneurs, étoit quelques bienfaits qu'ils en avoient reçu Il fait mention d'une fête appellée *Fuite*, instituee en memoire d'une déroute d'ennemis, dans laquelle on chantoit des obscenités étranges, que l'on accompagnoit de gestes qui blessoient la pudeur. Comme les Romains pouvoient répondre que si les Dieux n'ont point donné de préceptes pour le réglement des mœurs, ils en avoient reçu de leurs Philosophes, qui même ne les avoient donnés qu'avec le secours de leurs Dieux. Sur ce pied-là, leur dit saint Augustin, il seroit bien plus juste de décerner les honneurs divins à ces Philosophes qu'aux Dieux mêmes; il seroit plus honnête de lire les livres de Platon dans un Temple qu'on lui auroit dédié, que de voir les Prêtres de Cybele se mutiler dans les Temples des démons; & plus utile pour former la jeunesse à la vertu de lire publiquement de bonnes loix de leurs Dieux, que de louer inutilement celles de leurs ancêtres. Car lorsqu'une passion déréglée répand son noir poison, dans les veines (*a*) de ceux qui adorent de telles divinités, ils regardent plûtôt ce que Jupiter à fait, que ce que Platon a enseigné. C'est ainsi qu'un jeune homme commit un crime (*b*) de gaieté de cœur en voyant un tableau qui représentoit Jupiter, qui, sous la forme d'une pluie d'or, se glissoit dans le sein de Danaé. On dira peut-être, que ce sont des fictions des Poétes. Mais pourquoi les Dieux ont-ils ordonné des jeux où elles seroient représentées? S'ils étoient chastes, ils devroient s'offenser qu'on les traduisît comme des impudiques. D'où vient qu'elles sont partie des Belles-Lettres. & que des personnes âgées obligent les enfans à les lire & à les apprendre? Les anciens Romains ont à la vérité réprimé la licence des Poétes, & défendu qu'on nommât personne sur les théâtres. Les

(*a*) PERSIUS *Satyr* 3.   (*b*) TERENT. *in Eunuc. act.* 3.

Grecs penſerent autrement, & traduiſirent les actions de leurs Dieux ſur la ſcene. Ils crurent même avoir raiſon, non-ſeulement de diffamer leurs citoyens, puiſque les Dieux étoient bien aiſe qu'on publiât d'eux des crimes véritables ou ſuppoſés, mais d'admettre encore les Comédiens aux charges publiques. Il releve la contradiction dans laquelle les Romains étoient tombés en défendant à leurs Poétes de parler mal de perſonne ſur le théâtre, & de leur permettre de dire cent choſes deshonorantes de leurs Dieux. Car ils devoient reconnoître que des Dieux qui demandoient d'être deshonorés par les infamies du théâtre, ne méritoient pas des honneurs divins. Il préfere à ces Dieux, Platon qui ne vouloit pas qu'on admît les Poétes dans une ville bien réglée, & dit qu'il eſt viſible que les Romains ſe ſont choiſis certains Dieux plûtôt par flaterie que par raiſon. Car pourquoi Romulus avoit-il un Prêtre du nombre de ceux qu'on appelle *Flamines*, & qui étoient conſidérables parmi les Romains, tandis que Saturne pere de Jupiter, n'en avoit point ? Si ces peuples, ajoute-t-il, euſſent pu recevoir de leurs Dieux des loix pour le réglement de leurs mœurs, auroient-ils été obligés de demander aux Athéniens les loix de Solon quelques années après la fondation de Rome ? Il eſt vrai que Saluſte dit des Romains, qu'ils avoient une inclination naturelle pour la juſtice. Mais en ont-ils donné des preuves dans le rapt des Sabines ? Qu'y a-t-il de plus injuſte que d'enlever par force des filles à leurs parens, après leur avoir tendu un piége pour les ſurprendre ? Saint Auguſtin fait voir par les témoignages mêmes de cet hiſtorien, que le peu de tems que les Romains ont été juſtes & équitables, ce n'a point été par l'amour de la juſtice, mais par la crainte de leurs ennemis ; & qu'auſſi-tôt qu'ils en eurent triomphé, ils ſe plongerent dans toutes ſortes de déréglemens ; que telle étoit la corruption de la République avant l'avénement de Jeſus-Chriſt ; que c'étoit donc à leurs débauches plûtôt qu'au chriſtianiſme que les Romains devoient attribuer toutes leurs afflictions. Il compare l'Empire Romain plongé dans tous ces déſordres à la maiſon de Sardanapale Prince ſi voluptueux, qu'il fit écrire ſur ſon tombeau, qu'il ne remportoit de tous ſes biens que ce qui avoit ſervi à ſes plaiſirs. Ciceron dit, non comme Saluſte, que cette République étoit toute corrompue de vices, mais qu'elle étoit périe dès-lors & ne ſubſiſtoit plus. En effet, qu'on faſſe attention au tems de Marius & de Cinna, de Carbon & de Sylla, oſera-t on dire que c'étoit alors une vraie République ? Quelle cruauté ! Combien

de ſang répandu ! Et cela entre des citoyens. Les payens objectoient que leurs Dieux avoient fait prédire la victoire à Sylla. Saint Auguſtin leur répond qu'aucun de ces Dieux ne s'étoit ſoucié de le reprendre de ce qu'il alloit être cauſe de tant de maux par la fureur de ſes armes ; que les démons ont bien pu par leur ſagacité , prévoir ce qui arriveroit ; mais qu'ils ne firent rien pour rendre Sylla meilleur ; & que ſa victoire le rendit plus criminel , puiſqu'elle fut la cauſe de tant de proſcriptions. Il dit aux Romains 'qu'ils avoient tort de ſe plaindre des guerres , puiſque leurs Dieux en avoient donné eux-mêmes l'exemple aux hommes , en combattant les uns contre les autres dans une grande plaine de la Campanie ; qu'ils donnoient publiquement des exemples d'impudicité , en permettant que l'on en commît dans leurs Temples ; & que les Romains eux-mêmes ne cherchoient à les appaiſer que par des jeux infâmes & des repréſentations impures & honteuſes. Il oppoſe aux mœurs déréglées des Romains , la pureté de la Religion Chrétienne ; & la modeſtie qui regnoit dans les Egliſes , où pour une plus gaande honnêteté les hommes étoient ſéparés des femmes ; où l'on apprenoit ce qu'il faut faire pour bien vivre en ce monde , afin d'être éternellement heureux en l'autre , & où l'Ecriture ſainte étoit annoncée d'un lieu élevé en préſence de tout le monde , afin que ceux qui obſervoient ces enſeignemens , l'entendiſſent pour leur ſalut ; & ceux qui ne les obſervoient pas , l'écoutaſſent pour leur condamnation. Il exhorte les payens à embraſſer cette religion & à travailler , non pour acquérir l'empire de la terre , mais à faire la conquête du ciel. Vous n'y trouverez pas , leur dit-il , un feu de Veſtales , ni un Jupiter Capitolin , mais le Dieu unique & véritable , qui ne mettra point de borne à la durée de votre regne.

Analyſe du 3e Livre. *p.* 59.

VII. Des maux de l'ame , ce Pere paſſe à ceux du corps , & montre en détail que les Romains ont éprouvé de plus grandes calamités tandis que les faux Dieux étoient honorés à Rome , que depuis que cette grande Ville avoit embraſſé le chriſtianiſme. En premier lieu , pourquoi Troye, d'où ſont venus les Romains , a-t-elle été priſe & ruinée par les Grecs ? Ne ſervoit-elle pas les mêmes Dieux ? C'eſt , diſent-ils , que Priam , Roi des Troyens, a été puni du parjure de ſon pere Laomedon. Il eſt donc vrai , continue ſaint Auguſtin , qu'Apollon & Neptune ſe louerent à Laomedon pour bâtir les murailles de Troye. Car on dit qu'il leur promit de les payer de leurs journées , & qu'il n'en fit

rien. Je m'étonne qu'Apollon qui passe pour Prophéte, ait entrepris un si grand ouvrage, & n'ait pas sçu qu'il n'en seroit point payé. Neptune même son oncle, frere de Jupiter, & Roi de la mer, ne devoit pas ignorer l'avenir. C'est ainsi que ce Pere fait sentir le ridicule des divinités payennes. Il se moque aussi des payens mêmes en ce que pour excuser leurs Dieux de la ruine de Troye, ils alléguoient l'adultere de Paris. Leur coutume, dit-il, est plûtôt d'enseigner & d'approuver les crimes que de les venger. Comment auroient-ils haï l'adultere de Paris, puisqu'ils ne haïssoient pas celui que Venus leur compagne avoit entre autres, commis avec Anchise, dont elle eut Enée? Les Dieux ne sont point jaloux de leurs femmes. Paris fit-il plus de mal en enlevant Hélene, que Romulus en tuant son frere? Cependant les Dieux n'ont pas tiré vengeance de ce fratricide: pourquoi auroient-ils puni si sévérement cet adultere? Mais qu'avoit fait la ville de Troye pour mériter pendant les guerres civiles, d'être détruite par Fimbria Capitaine du parti de Marius, & d'être traitée plus cruellement qu'elle ne l'avoit été par les Grecs? Lorsque ceux-ci la prirent, plusieurs se sauverent ou furent faits prisonniers; mais Fimbria commanda qu'on ne pardonnât à pas un de ses habitans, brulant la ville avec tous ceux qui y étoient. Je veux que les Dieux aient quitté des adulteres, & abandonné Troye aux flammes des Grecs, afin que Rome plus chaste, naquit de ses cendres; mais pourquoi l'ont ils abandonnée depuis, elle qui étoit devenue la mere de Rome, & qui gardoit une fidélité inviolable au parti le plus juste? Saint Augustin infere de tout cela que les Dieux n'ont laissé prendre Troye que parce qu'ils n'ont pu l'empêcher; & qu'après un si grand exemple de leur impuissance, les Romains ne devoient pas leur commettre la défense de leur ville. Il fait voir qu'on ne pouvoit attribuer aux ordonnances que Numa fit pour le culte des Dieux, la paix dont on jouït sous son regne, puisque tant d'autres qui ont honoré les faux Dieux jusqu'au regne d'Auguste, ont été dans des guerres continuelles. La statue d'Apollon à Cumes ne versa-t-elle pas des larmes, parce que ce Dieu n'avoit pu secourir les Grecs? Diane put-elle sauver la vie à Camille, Hercule à Pallas? Non. De pareilles Divinités pouvoient-elles donc rendre heureux le regne de Numa? Il paroît qu'il ne le croyoit pas lui-même: car songeant à quels Dieux il confieroit le salut de Rome, il prit le parti d'en ajouter d'autres à ceux qui y étoient passés avec Romulus, ou qui y devoient passer après la destruction d'Albe, ou

pour les garder comme fugitifs, ou pour les aider comme impuissans. Les Romains en ajouterent plusieurs à ceux de Numa, sans que cela leur servît de rien. Au contraire, ils furent plus heureux quand ils en eurent moins, & leurs mœurs plus pures. Parmi les calamités que Rome souffrit sous ses Rois même saint Augustin met la discorde entre Remus & Romulus qui ne finit que par le meurtre de ce premier; les guerres sanglantes qui furent les suites de l'enlevement des Sabines; les maux que causa aux Romains la guerre qu'ils eurent contre ceux d'Albe; la fin malheureuse de presque tous les Rois de Rome; les divisions qui regnerent dans Rome depuis qu'ils en eurent chassé leurs Rois; les malheurs qui arriverent aux Romains pendant la premiere & la seconde guerre punique. Combien de combats, de défaites d'armées romaines, de villes prises & forcées? La rage d'Hannibal, tout cruel qu'il étoit, fut tellement assouvie dans la journée funeste de Cannes qu'il commanda qu'on cessât de tuer; il y mourut tant de Chevaliers Romains qu'on remplit trois boisseaux d'anneaux d'or qu'ils portoient à leurs doits. Hannibal les envoya à Carthage, voulant faire entendre aux Carthaginois qu'il étoit plus aisé de mesurer que de compter les Chevaliers Romains qui étoient morts dans la bataille; & pour leur laisser juger par-là quel carnage l'on y avoit fait des simples soldats. Quoi de plus déplorable que la prise de Sagonte? Cette ville d'Espagne si affectionnée au peuple Romain, ne fut-elle pas détruite pour lui avoir été trop fidéle? Cependant les Dieux de la République l'abandonnerent à son malheureux sort. Ils ne garantirent pas non plus Scipion des mauvais traitemens de ses ennemis, quoiqu'il eût garanti lui-même les Temples des Dieux de la fureur d'Hannibal. Mithridate ne fit-il pas tuer en un même jour tous les Romains qui se trouverent dans son Empire. Il ne paroît pas néanmoins qu'ils eussent méprisé les Augures Ils avoient des Dieux publics & domestiques qu'ils pouvoient consulter avant que d'entreprendre un voyage si funeste en Asie. A quelle cause attribuera-t-on la rage dont tous les animaux domestiques furent saisis avant la guerre des alliés? Combien de séditions excitées à l'occasion des loix des Grecs? Ne donnerent-elles pas commencement aux guerres civiles. Saint Augustin se moque agréablement du Sénat Romain qui ordonna la construction d'un Temple dédié à la Concorde, au lieu même où il s'étoit fait un horrible meurtre des citoyens pendant la sédition. Pourquoi, dit il, ne bâtissoit-on pas plûtôt un Temple à la Discorde? Y a-t-il

quelque raison de dire que la Concorde soit une divinité, & que la Discorde n'en soit pas une ? Ne dressa-t-on pas à Rome un Temple à la Fiévre aussi bien qu'à la Santé ? Combien de guerres depuis la construction de ce Temple de la Concorde, qui désolerent toute l'Italie & la réduisirent à un état déplorable ? Ce Pere touche légérement les meurtres causés par Marius & Sylla dans la guerre civile. Merula, Grand-Prêtre de Jupiter, y périt avec tant d'autres illustres Romains, & l'on massacra aux yeux de Marius, tous ceux à qui il ne donnoit pas sa main à baiser, lorsqu'ils le saluoient. Le Pontife Mucius Scevola fut tué même au pied de l'autel de Vesta, où il s'étoit réfugié comme à un azile inviolable ; il éteignit presque de son sang le feu que les Vestales avoient soin d'entretenir. Le carnage que Sylla fit dans la ville fut si grand, qu'il étoit impossibse de compter les morts ; il n'accorda la vie à quelques Romains, qu'afin qu'il eût à qui commander. Le sac de Rome par les Goths ne fut pas à beaucoup près aussi cruel. Sylla fit mourir plus de Sénateurs que les Goths n'en purent dépouiller. Quelle est donc l'extravagance des payens d'imputer à Jesus-Christ les malheurs des dernieres guerres ? Pourquoi n'en chargent-ils pas leurs Dieux ? Les guerres civiles sont sans doute les plus fâcheuses : combien n'en a-t-on pas vu avant la naissance de Jesus-Christ ? Outre celles de Marius & de Sylla, on compte celles de Sertorius & de Catilina. Après vint la guerre de Lepidus & de Catulus ; puis celle de César & de Pompée : enfin celle d'un autre César qui fut depuis appellé Auguste, sous l'Empire duquel Jesus-Christ prit naissance. Puisque tant de calamités étoient arrivées aux payens dans les tems mêmes où leurs fausses Divinités étoient honorées le plus réligieusement, & où la pompe de leur culte étoit montée à son plus haut dégré, c'étoit une impudence de leur part d'attribuer au Christianisme les malheurs de la guerre des Goths.

VIII. A tous ces maux arrivés à la République romaine avant la venue de Jesus-Christ, saint Augustin dit dans le quatriéme Livre, qu'il en auroit pu ajouter beaucoup d'autres qu'Appulée touche en passant dans son Livre du monde, pour montrer que toutes les choses d'ici bas sont sujettes à une infinité de changemens & de révolutions. Il rapporte que des villes ont été abîmées par d'effroyables tremblemens de terre ; que des régions entieres ont été noyées dans des déluges ; que le continent a été changé en îles par l'impétuosité des flots, & les mers en continent par

Analyse du 4 Livre, *p.* 533.

leur retraite ; que des tourbillons de vents ont renversé des villes ; que des foudres sortant des nuées ont consumé des contrées d'Orient, & que d'autres en Occident ont été ravagées par de furieuses inondations ; qu'on a vû quelquefois le Mont Etna rompre ses barrieres, & faire couler dans les plaines des torrens de feu Les payens vantoient la durée & l'étendue de l'Empire Romain comme un grand bienfait des dieux. Ce Pere leur fait voir que les grands Empires ne sont pas un grand bien, parce qu'ils sont exposés à de grands troubles ; qu'on ne doit pas réputer heureux un état qui ne s'accroît que par les guerres ; que quand la justice est bannie d'un Royaume, ce n'est plus qu'un brigandange ; & que les assemblées des brigans mêmes sont de petits Empires puisqu'elles ont un chef pour les gouverner ; qu'elles sont liées par une espece de société ; & que s'il arrive que cette société grossisse, qu'elle prenne des villes, subjugue des peuples, alors elle prend ouvertement le nom de Royaume, non parce que sa cupidité est diminuée, mais parce que son impunité est accrue. Saint Augustin rapporte la réponse qu'un pyrate fit à Alexandre le Grand qui l'avoit pris. Ce Prince lui demanda par quel droit il infestoit la mer. Il lui répondit fiérement : Quel droit avez-vous vous-même de troubler toute la terre ? Parce que je n'ai qu'un vaisseau, on m'appelle corsaire ; & parce que vous avez une grande flote, on vous appelle conquérant. Mais, ajoute ce Pere, si les progrès des armes sont des faveurs des Dieux, il faut donc aussi leur attribuer la puissance des gladiateurs fugitifs de la Campanie, qui firent de si grands maux à toute l'Italie. Il soutient que c'est un vrai brigandage que de faire la guerre à ses voisins, & d'attaquer des peuples de qui l'on n'a reçu aucun déplaisir, uniquement pour satisfaire son ambition. Ninus est le premier qui ait commis cette injustice : avant lui, chacun étoit content du pays que ses ancêtres avoient occupé. Si l'on prétend que Ninus a été maintenu dans ses conquêtes par l'assistance des Dieux, je demande de quels Dieux ? Car les peuples qu'il s'assujettissoit n'adoroient point d'autres Dieux que ceux que les payens adorent aujourd'hui. Si l'on dit que les Assyriens avoient des Dieux particuliers, plus habiles pour former & conserver un Empire, ces Dieux sont-ils donc morts lorsque l'Empire est passé des Assyriens aux Medes, & depuis aux Perses ? Ou bien n'est-ce pas que n'ayant pas été payés de leur salaire, ils ont abandonné ceux qu'ils avoient protegés d'abord ? Si cela est ainsi, ou les Dieux sont infidéles d'abandonner leurs amis, pour passer du

côté des ennemis ; ou ils ne ſont pas auſſi puiſſans que des Dieux le doivent être, puiſqu'ils peuvent être vaincus par la prudence ou par la force. On dira peut être que lorſque les hommes combattent les uns contre les autres, les Dieux ne ſont pas vaincus par les hommes, mais par d'autres Dieux que chaque Etat s'eſt rendus propres. Mais il y a donc auſſi des inimitiés entre eux, dont ils ſe chargent pour l'intérêt du parti qu'ils embraſſent : en ce cas un Etat ne devoit pas plûtôt adorer ſes Dieux que ceux des autres Etats pour leſquels la victoire s'eſt déclarée. Saint Auguſtin nomme un grand nombre de divinités des Romains, qui préſidoient aux choſes les plus viles. Ils en comtoient juſqu'à trois pour une porte ; & juſqu'à ſept ou huit pour un épy de bled. Les Romains attribuoient à Jupiter la grandeur de leur Empire comme au Roi des Dieux & des Déeſſes. Sur quoi ſaint Auguſtin rapporte les ſentimens différens des Philoſophes payens & de leurs Poétes, qui ſentant le ridicule de leur mytologie, avoient recours à l'allégorie, & diſoient que Jupiter étoit la plus haute région de l'air, & Junon la plus baſſe ; que comme ces deux élemens ſont joints enſemble, c'eſt pour cela que l'on diſoit que Junon étoit la femme ou la ſœur de Jupiter. Ce Pere fait voir que ce ſyſtême n'avoit pas plus de ſolidité que les fables mêmes ; que d'ailleurs il manquoit d'uniformité ; les uns diſant que Junon étoit la terre, d'autres Cerès, & d'autres Veſta. Il en propoſe un autre qu'il dit être un des plus ſçavans d'entre les payens : Dieu, qui ſelon ſes différens effets, emprunte des noms divers, on le nomme Jupiter dans l'air, Neptune dans la mer, Pluton dans la terre, Proſerpine dans les lieux ſoûterrains, Apollon dans les devins, Saturne dans le tems, Bacchus dans les vignes, Cerès dans les moiſſons, Diane dans les bois, Minerve dans les eſprits : en ſorte que Jupiter renferme lui ſeul cette multitude de divinités que les payens honoroient. Ne ſeroit-il pas plus court, leur demande ce Pere, & beaucoup plus ſenſé, d'adorer un ſeul Dieu comme font les Chrétiens ? Il réfute l'opinion de ceux qui ont cru que Dieu étoit l'ame du monde, & tout l'univers, ſon corps ; diſant qu'il ſuivroit de-là qu'en marchant ſur la terre, on foule Dieu aux pieds, & qu'on l'égorge du moins en partie, toutes les fois qu'on tue un animal. En vain on ſe retrancheroit à dire que les ſeuls animaux raiſonnables ſont les parties de Dieu, il s'enſuivroit toujours que Dieu commettroit tous les crimes de tous les hommes. Il dit donc qu'au lieu d'attribuer à Jupiter la grandeur de l'Empire Romain, & ſes

progrès, il seroit moins déraisonnable d'en faire honneur à la victoire, qui étant aussi une Déesse, a pu suffire elle seule à tout cela, Jupiter fût-il demeuré les bras croisés. Il dit que les méchans regardent comme un bonheur de faire la guerre, & d'étendre leur Empire en subjuguant plusieurs nations, mais que les gens de bien ne le regardent que comme une nécessité où les réduit l'injustice de leurs voisins ; & qu'ils seroient bien plus heureux de vivre en paix avec de bons voisins, que d'être obligés d'en domter de mauvais. Il montre par l'autorité de Platon & des autres Philosophes, que la bonté étant un attribut essentiel à la divinité, les payens n'en avoient pas dû admettre de bons & de mauvais, & que la Fortune distribuant sans choix & sans discernement ses faveurs, les prieres qu'on lui adressoit & le culte qu'on lui rendoit, étoient également inutiles. Les payens prétendoient que sa statue avoit parlé, & dit plus d'une fois qu'on avoit bien fait de lui rendre cet honneur. Saint Augustin répond qu'il n'étoit pas mal aisé aux demons de tromper ainsi les hommes : toutefois il aime mieux croire que cette statue n'avoit pas parlé, & que ce n'étoit qu'une fiction. Il prouve aux payens qu'ils ont eu tort de faire des divinités de la Vertu & de la Foi, puisque ce ne sont que des dons de Dieu ; qu'en vain ils ont inventé tant de Divinités du second rang, la Félicité devant seule leur suffire, & leur tenir lieu de toute autre Divinité ; en effet, celui qui la possede, a tout. Ce ne fut pourtant qu'en ce tems qu'on lui bâtit un Temple à Rome. Lucullus fut le premier qui s'en avisa. Il réfute les raisons qu'ils apportoient pour se défendre de ce qu'ils adoroient les dons de Dieu comme des Dieux. S'il n'y en a qu'un, leur dit-il, de qui viennent ces dons, qu'on le cherche & qu'on le serve, cela suffit. Il leur reproche de représenter sur le théâtre Jupiter comme un adultere. Si c'est un crime qu'on lui suppose, ne s'en doit-il pas offenser ? Si le crime est véritable, doit-on l'adorer ? Scævola & Varron avoient écrit que les Dieux tels que le peuple les honoroit, n'étoient qu'une fiction des Poétes ; que tout ce qu'on en débitoit étoit très-éloigné de la nature de Dieu, mais qu'il étoit avantageux au peuple d'être trompé en matiere de religion. Quelle religion que celle qui n'est fondée que sur la fausseté ! Comment y avoir recours pour être délivré de l'erreur, puisqu'au lieu d'y trouver la vérité, on croit même qu'il est utile de tromper ? Mais si le culte des Dieux étoit la vraie cause de l'agrandissement de la République, les Grecs beaucoup plus superstitieux que les Romains dans les cérémonies

du

du paganifme, auroient dû devenir maîtres du monde entier. Saint Auguftin rappelle ici la fin malheureufe de Julien l'Apoftat l'un des plus zélés pour le culte des Dieux ; & fe fert avantageufement du témoignage de Ciceron, qui quoique augure, fe mocque de ceux qui fe conduifoient par le cri des corbeaux & des corneilles. Il emploie auffi le témoignage de Varron, qui dit nettement que Dieu eft efprit ; que les anciens Romains ont été plus de cent foixante & dix ans à adorer les Dieux fans en faire aucune image ; & que fi cela s'obfervoit encore maintenant, le culte qu'on leur rend en feroit plus pur & plus faint. Il enfeigne que ce n'eft que parce qu'il étoit de l'intérêt des politiques de tromper le peuple en matiere de religion, qu'ils ont introduit le culte des faux Dieux ; que Dieu donne des royaumes aux bons & aux méchans, afin que fes ferviteurs apprennent par-là à ne pas les defirer comme quelque chofe de grand, mais que pour la félicité, il ne l'accorde qu'aux gens de bien ; que Dieu a fait voir dans la conduite qu'il a tenue envers les Juifs, qu'il eft le maître des biens d'ici-bas, puifque fans le fecours ni de Mars ni de Bellone, ni des autres fauffes Divinités, ils fe font extrêmement multipliés en Egypte ; qu'ils ont vaincu leurs ennemis & ont eu un Empire très-floriffant, qu'ils auroient encore, s'ils n'avoient point offenfé Dieu par leurs impiétés & leur idolâtrie, & enfuite en faifant mourir le Chrift. Maintenant ils font difperfés par toute la terre, par un effet de la providence du feul vrai Dieu, afin que nous puiffions prouver par leurs livres mêmes, que fi nous voyons aujourd'hui les ftatues des faux Dieux renverfées, leurs autels abbatus, leurs bois coupés, leurs temples démolis, leurs facrifices défendus, tout cela a été prédit il y a long-tems. Si on ne lifoit ces chofes que dans nos Ecritures, peut-être croiroit-on que nous les avons inventées ?

IX. C'eft la providence de Dieu qui établit les royaumes de la terre. On ne doit donc pas écouter ceux qui prétendoient que l'influence des aftres y avoit part, & qui attribuoit la grandeur de l'Empire Romain ou à une caufe fortuite, ou à la pofition de certaines conftellations. Les Aftrologues qui étoient de ce fentiment, s'autorifoient de ce que deux jumeaux ne font femblables que de ce qu'ils naiffent fous une même conftellation. Mais faint Auguftin trouve la conjecture des Médecins beaucoup plus probables, que les jumeaux ne fe reffemblent fi bien, que parce qu'étant conçus enfemble, ils reçoivent une pareille impreffion de la difpofition du corps de leurs parens, en forte qu'ayant pris

Analyfe du cinquiéme Livre, p. 114.

ensuite un même accroissement dans le ventre de leur mere, ils naissent avec une complexion toute semblable. Il réfute les Astrologues par l'exemple des deux jumeaux, Esaü & Jacob, qui s'entresuivirent de si près en venant au monde, que l'un tenoit l'autre par la plante du pied, & dont toutefois la vie, les mœurs, les actions, les inclinations & la fortune furent si différentes. Il ajoute qu'il avoit connu deux jumeaux de divers sexes qui vivoient encore, qui toutefois, quoique se ressemblant de visage autant qu'il se peut pour des personnes d'un sexe différent, menent, dit-il, un genre de vie tout opposé, l'un étant à l'armée, l'autre dans sa maison; l'un marié, l'autre vierge; l'un ayant beaucoup d'enfans, & l'autre n'en voulant point avoir. S'il n'y avoit que les hommes qui fussent soumis aux astres, comme le disent les Astrologues, pourquoi choisit-on certains jours pour planter les vignes ou semer les bleds. Il croit vraisemblable que quand ils prédisent plusieurs choses qui se vérifient par l'événement, cela se fait par une secrette inspiration des démons, qui tâchent de répandre & d'établir dans les esprits la dangereuse opinion de la fatalité des astres. Parmi les Philosophes, il y en avoit qui combattoient la prescience de Dieu, disant qu'elle ne s'accordoit point avec notre liberté; d'autres qui soutenoient que les choses n'arrivoient pas nécessairement, quoiqu'elles arrivassent toutes par l'ordre du destin. Saint Augustin convient que la parole de Dieu est immuable, parce qu'il connoît immuablement tout ce qui doit arriver. Mais il ne s'ensuit pas, dit-il, que quoique l'ordre des causes soit certain à Dieu, rien ne dépende de notre volonté. Car nos volontés mêmes sont dans l'ordre des causes, qui est certain à Dieu, & qu'il prévoit; parce que les volontés des hommes sont aussi les causes de leurs actions. En sorte que celui qui a prévu toutes les causes, a sans doute aussi prévu nos volontés qui sont les causes de nos actions. Nos volontés sont donc à nous; c'est par elles que nous faisons ce que nous voulons faire, & que nous ne ferions pas, si nous ne le voulions. Il ne suit donc pas que rien ne dépende de notre volonté, parce que Dieu a prévu ce qui en devoit dépendre. Au contraire, de ce qu'il a prévu que quelque chose en dépendoit, il faut qu'il y ait en effet quelque chose qui en dépende, puisque autrement il ne l'auroit pas prévu, sa prévoyance ne s'étendant pas sur rien. Ainsi nous ne sommes point obligés de ruiner le libre-arbitre pour maintenir la prescience de Dieu, ni de nier cette prescience pour faire subsister le libre-arbilre; mais nous embrassons éga-

ſement ces deux vérités, l'une pour bien croire, & l'autre pour bien vivre. Car il n'eſt pas poſſible de vivre comme il faut, qu'on n'ait de Dieu la croyance qu'on en doit avoir. Gardons-nous donc bien, ſous prétexte de vouloir être libre, de nier la preſcience de celui dont la grace nous rend ou nous rendra libres. Ce n'eſt pas en vain qu'il y a des loix, ni qu'on ſe ſert d'exhortations & de corrections. Dieu a prévu toutes ces choſes : elles auront autant de force qu'il a prévu qu'elles en auroienr. Les prieres ſervent auſſi pour obtenir de lui les choſes qu'il a prévu qu'il accorderoit à ceux qui le prieroient. Il y a encore de la juſtice à récompenſer les bonnes actions, & à punir les mauvaiſes. Un homme ne péche pas, parce que Dieu a prévu qu'il pécheroit ; l'on ne doute point au contraire, que lorſqu'il péche, ce ne ſoit lui-même qui péche, parce que celui dont la preſcience ne ſe peut tromper, a prévu que ce ne ſeroit point le deſtin, ni la fortune, ni quelque autre choſe, mais lui-même qui pécheroit. Il eſt vrai qu'il ne péche point s'il ne veut ; mais s'il ne veut point pécher, Dieu l'a auſſi connu par ſa préſcience. Saint Auguſtin montre enſuite que la providence de Dieu embraſſe toutes choſes ; que c'eſt d'elle que vient l'accroiſſement de l'Empire, Dieu ayant bien voulu accorder aux Romains cette récompenſe temporelle à cauſe de leurs vertus morales. Celle des Saints, dit-il, eſt bien ſuperieure, ils jouïront ſans fin d'une vraie & parfaite félicité. A le bien prendre les victoires mêmes des Romains ne les ont pas rendus de meilleure condition que ceux qu'ils avoient vaincus, puiſqu'ils vivoient eux-mêmes ſous les loix qu'ils donnoient aux autres, & que leurs terres payoient auſſi tribut. Otez le faſte & la vanité, que ſont les hommes, que des hommes ? Eût-on dans le ſiécle de la conſidération pour les plus gens de bien, ce n'eſt qu'une legere fumée. Il exhorte les Chrétiens à faire & à ſouffrir pour le ciel ce que les Romains ont fait & ſouffert pour la liberté & la gloire de leur patrie. Sur quoi il rapporte les actions tant vantées de Brutus, de Torquatus, de Furius Camillus, de Mucius Scævola, de Curcius, de Marcus-Pulvillus & de beaucoup d'autres célebres dans l'hiſtoire. Il loue la plûpart des Romains de n'avoir aſpiré à la domination que par les voies dont les honnêtes gens du monde ſe ſervent pour y arriver, ce qui les faiſoit, dit-il, paroître vertueux. Mais il convient qu'il y en a eu parmi eux, qui peu inquiets de leur réputation, n'avoient pas moins de deſir de dominer ; entre leſquels il met l'Empereur Néron, le premier qui ait porté ce vice le plus loin.

Les mauvaises qualités de ce Prince donnent occasion à saint Augustin de remarquer que la puissance souveraine n'est donnée à des personnes de la sorte, que par la providence de Dieu, quand il juge que les hommes méritent d'avoir de tels maîtres. Car c'est Dieu qui donne les royaumes de la terre aux bons & aux méchans. C'est le même Dieu qui a donné la puissance souveraine à Marius & à César ; à Auguste & à Néron ; à Tite les délices du genre humain, & à Domitien le plus cruel de tous les tyrans ; à Constantin cet Empereur si chrétien, & à Julien l'Apostat dont les bonnes inclinations furent corrompues par l'ambition & par une curiosité détestable & sacrilege. C'est Dieu aussi qui dispose des tems de la guerre, & qui permet que les unes finissent plûtôt, les autres plus tard. La premiere guerre punique dura 23 ans ; la seconde 18 ans ; mais la troisiéme fut terminée avec une vitesse incroyable par Scipion. C'étoit donc en vain que les payens attribuoient aux Chrétiens la durée de la guerre que leur faisoient les Goths, puisque long-tems auparavant ils en avoient eu de plus longues, quoique le culte des Dieux fût en honneur. Dieu fit voir par la défaite de Radagaise Roi des Goths, quelque tems avant qu'Alaric prit Rome, que les sacrifices des Dieux ne sont point nécessaires pour le salut des Empires. Car ce Prince qui leur sacrifioit tous les jours, fut défait avec tant de bonheur pour les soldats de l'armée romaine, qu'ils tuerent plus de cent mille hommes à Radagaise sur la place, sans qu'aucun d'eux fût blessé ; ils le prirent lui-même avec ses enfans. Nous appellons, ajoute ce Pere, les Princes heureux, quand ils font regner la justice, & non pas ceux qui ont regné long-tems, ou qui sont morts en paix, laissant leur courone à leurs enfans, ou qui ont vaincu les ennemis de l'Etat, ou opprimé les séditieux. Il fait voir que Dieu pour empêcher qu'on ne crut qu'il n'étoit pas possible d'acquérir les grandeurs & les royaumes de la terre sans la faveur des démons, combla de bien l'Empereur Constantin ; mais que de peur que les Empereurs ne se fissent chrétiens pour posseder les mêmes avantages temporels que ce Prince, Dieu voulut que le regne de Jovinien fût plus court que celui de Julien ; & qu'il permit même que Gratien fut tué par un usurpateur de l'Empire. Il décrit les prospérités du regne de Théodose, & ses victoires sur les tyrans Maxime & Eugene, remarquant qu'il ne les obtint pas par le secours des faux Dieux, mais en envoyant vers Jean de Lycople, solitaire d'Egypte qu'il avoit oui dire être un grand serviteur de Dieu, & de qui il reçut l'assurance de la

victoire. Il eſt rapporté qu'ayant fait abbattre à ſon retour certaines ſtatues de Jupiter qui tenoient en mains des foudres d'or avec je ne ſçais quel ſortilege pour le faire perir, il donna ces foudres à ſes valets de pied qui lui dirent en riant qu'ils voudroient bien en être foudroyés. Saint Auguſtin fait l'éloge de la piété de ce Prince & de ſes bonnes œuvres, qui eſt, dit-il, tout ce qu'il a emporté avec lui de toute cette vaine pompe d'une grandeur humaine & paſſagere. Il témoigne ſur la fin de ce cinquiéme Livre, que quelques payens vouloient répondre aux trois premiers, & qu'ils n'attendoient pour publier leur réponſe, que quelque occaſion favorable où ils le puſſent faire ſans craindre les loix des Empereurs. Il leur dit que s'ils ne veulent répondre que pour parler, ce qui eſt ſouvent plus aiſé à la fauſſeté qu'à la vérité, ou pour dire des injures, ils ont grand tort de ſouhaiter une liberté qui ne pouvoit que leur être déſavantageuſe; qu'ils feront mieux d'examiner ſon écrit avec un eſprit de paix, & de lui demander l'éclairciſſement des difficultés qu'ils pourroient y trouver.

X. Dans le ſixiéme il fait voir le ridicule de ceux qui diſoient qu'ils ne ſervoient pas les dieux pour recevoir d'eux des récompenſes temporelles, mais la vie éternelle. Comment, leur dit-il, des Dieux dont la puiſſance eſt bornée à une choſe paſſagere, pourroient-ils vous en procurer d'éternelles? Bacchus ne donne que du vin, & les Nymphes ne donnent que de l'eau. Quelle folie que d'attendre la vie éternelle des Dieux dont le pouvoir eſt ſi limité, qu'on ne ſauroit demander à l'un ce qui dépend de la charge de l'autre! Il dit qu'au rapport de Varron le plus ſçavant des Romains, la religion des payens n'étoit que d'inſtitution humaine, & infere de ce qu'il a dit des Dieux du paganiſme, qu'il ne les a pas reconnus pour de véritables Dieux, ni capables de donner à leurs adorateurs la vie éternelle. Varron diſtinguoit trois genres de théologie ou de ſcience des Dieux; la fabuleuſe, telle qu'on la trouve dans les Poétes; la naturelle, qui eſt celle des Philoſophes; & la civile que ſuivoient les peuples. Il rejette la théologie fabuleuſe comme injurieuſe aux Dieux qu'elle charge de toutes ſortes de crimes. Il ne trouve rien à redire à la théologie naturelle, ſinon que partagée en différentes opinions, elle a donné lieu à diverſes ſectes. Mais il la bannit du public & la renferme dans les écoles. Par la théologie civile, il entend celle dont les citoyens des villes, & ſurtout les Prêtres doivent être inſtruits. Il dit qu'elle conſiſte à

Analyſe du 6e Livre, p. 143.

ſçavoir quels Dieux doivent être adorés publiquement, & les cérémonies ou les ſacrifices auxquels chacun eſt obligé. On voit par-là que la théologie civile étoit peu différente de la fabuleuſe, puiſqu'elles avoient l'une & l'autre les mêmes Dieux pour objet; qu'ainſi Varron rejettant l'une de ces théologies, devoit auſſi rejetter l'autre. Saint Auguſtin rapporte diverſes explications tirées des choſes naturelles, dont les payens ſe ſervoient pour défendre leur théologie civile : & fait voir qu'on pouroit défendre de la même maniere la théologie fabuleuſe. Il prouve de même que les emplois que la théologie civile donnoit aux Dieux, faiſoit voir qu'elle étoit encore plus abſurde que la fabuleuſe. D'où il conclut que ni l'une ni l'autre ne peut conduire à la vie éternelle, ce qu'il confirme par pluſieurs paſſages de Seneque le Philoſophe, où l'on voit qu'il a repris plus fortement la théologie civile, que Varron n'a fait la fabuleuſe. Toutefois ce Philoſophe ne laiſſoit pas d'adorer ce qu'il reprenoit, & de faire ce qu'il condamnoit, à cauſe qu'il étoit Sénateur. La philoſophie lui avoit appris à n'être pas ſuperſtitieux, mais les loix & la coutume le tenoient aſſervi; de ſorte qu'encore qu'il ne montât pas ſur le théâtre, il imitoit les Comédiens dans les Temples; en cela d'autant plus coupable, que le peuple croyoit qu'il faiſoit sérieuſement ce qu'il ne faiſoit que par feinte. Entre autres ſuperſtitions de la théologie civile, Seneque condamne les cérémonies des Juifs, ſur-tout leur Sabbat. Il ne dit ni bien ni mal des chrétiens, craignant, dit ſaint Auguſtin, de les louer contre la coutume de ſon pays, & ne voulant pas peut-être les blâmer contre ſa propre inclination.

Analyſe du 7e Livre, p. 161.

XI. Il continue dans le ſeptiéme à montrer qu'on ne peut ſervir les Dieux de la théologie civile, en vue de la vie éternelle, & qu'on ne peut pas même adorer ceux que les payens appelloient Dieux choiſis, qui étoient vingt en tout, douze mâles & huit femelles; ſçavoir Janus, Jupiter, Saturne, le Génie, Mercure, Apollon, Mars, Vulcain, Neptune, le Soleil, Pluton, Liber ou Bacchus, la Terre, Cerès, Junon, la Lune, Dianne, Minerve, Venus & Veſta. Il dit que les payens ne pouvoient apporter aucune bonne raiſon du choix qu'ils avoient fait de ces Dieux, puiſque la plûpart étoient occupés à des emplois & des fonctions moins conſidérables que les Dieux du ſecond rang : ce qu'il prouve par le détail des occupations des uns & des autres. Il parcourt le ſiſtême de Varron & de quelques Philoſophes touchant la théologie civile, & releve les contra-

dictions qui s'y rencontroient. Janus, selon eux, est le monde, Jupiter l'est aussi : pourquoi en faire deux Dieux, puisqu'il n'y a qu'un monde? Pourquoi ont-ils leurs Temples differens, & des statues figurées différemment? Il montre que suivant ces Philosophes mêmes Saturne & le Génie ne sont autre chose que Jupiter ; & que Mercure & Mars ne sont point des Dieux, ou qu'ils sont Jupiter même ; qu'au reste Varron n'a donné que comme douteuses les opinions qu'il avoit des Dieux. Ce qu'on en peut dire de plus vraisemblable, ajoute ce Pere, c'est que ces Dieux ont été des hommes à qui leurs flateurs ont fait des fêtes & des sacrifices selon leurs mœurs, leurs actions & les divers accidens de leur vie ; que ce culte sacrilege s'est établi peu à peu dans les esprits des hommes corrompus, & amoureux de ces nouveautés ; qu'il a encore été appuyé par les mensonges agréables des Poétes, & par les séductions des malins esprits. Rien ne fait mieux voir que Saturne est une fausse divinité, que ce qu'on dit de lui qu'il avoit été surmonté par son fils Jupiter ; qu'il avoit accoutumé de dévorer ses enfans, & que quelques-uns lui en immoloient, comme les Carthaginois. Une cruauté si folle tient-elle du caractere d'un Dieu? Il prouve la même chose de Bacchus, par les infâmies avec lesquelles on l'honoroit ; & de Cybelle la mere des Dieux, comme de beaucoup d'autres Divinités fabuleuses ; faisant sentir aux payens que c'est une folie sans égale d'adorer une créature quelle qu'elle soit, au lieu du vrai Dieu, & sur-tout de l'adorer par un culte infâme & détestable, tel qu'on le rendoit à la plûpart des Dieux. Il s'étend à montrer que tout ce que la théologie payenne rapportoit au monde comme au vrai Dieu, pouvoit fort bien être attribué à celui qui l'a créé ; que c'est lui qui gouverne toutes choses, de maniere néanmoins qu'il leur permet d'agir par les mouvemens qui leur sont propres ; que c'est à lui que nous devons rendre graces de tous les biens qui sont dans le monde & dans la nature, & sur-tout de ceux qui sont au-dessus de la nature, entre autres du bienfait de l'Incarnation ; que ce mystere de la vie éternelle a été annoncé par les Anges dès le commencement du monde à ceux à qui Dieu l'a bien voulu, mais seulement par des signes & des sacremens convenables à ces tems-là ; que c'est parmi le peuple Juif que s'est accompli tout ce qui avoit été prédit par les Prophétes touchant l'avénement de Jesus-Christ ; & que ce peuple a été dispersé par toutes les nations pour servir de témoin aux Ecritures qui annoncent le salut éternel en Jesus-Christ.

D'où il infere que la Religion chrétienne qui eſt la véritable, a pu ſeule découvrir que les Dieux des payens, tant ceux du premier que du ſecond rang, ſont des démons impurs qui tâchent de ſe faire paſſer pour Dieux ſous le nom de quelques hommes qui ſont morts. Il rapporte d'après Varron, que les Livres de Numa qui contenoient les cauſes des myſteres qu'il avoit inſtitués, ayant été trouvés par hazard par un Laboureur, & produits en plein Sénat, les principaux de ce Tribunal en ayant lu quelque choſe, ne toucherent point aux reglemens de Numa, mais ordonnerent que ces Livres ſeroient brulés par le Préteur. D'où on peut juger des horreurs qu'ils contenoient, & combien ils furent trouvés dangereux. En effet, Numa par une curioſité défendue, pénétra les ſecrets des démons, & eût recours à l'hydromancie, pour voir dans l'eau les images des Dieux, ou plûtôt les illuſions des démons, & apprendre d'eux les myſteres qu'il devoit établir. Saint Auguſtin conjecture qu'on apprenoit dans ces Livres que ceux que le peuple regardoit comme des Dieux immortels, n'étoient que des hommes morts depuis long-tems, & que les démons ſe faiſoient adorer eux-mêmes ſous leurs noms.

Analyſe du 8e Livre, p. 187.

XII. Il emploie le huitiéme Livre à combattre la théologie naturelle des Philoſophes. Il en diſtingue de deux ſortes qui avoient formé deux ſectes différentes; l'une, nommée Italique, de cette partie d'Italie qu'on appelloit autrefois la grande Grece; & l'autre Ionique, du pays qu'on nomme encore aujourd'hui la Grece. La ſecte Italique eut pour auteur Pythagore: Thalès de Milet, l'un des ſept Sages de la Grece, fut chef de la ſecte Ionique, mais il s'adonna particulierement à l'étude de la Phyſique, où il acquit beaucoup de réputation. Il eut pour diſciple Anaximandre. A celui-ci ſuccéda Anaximene, dont le diſciple fut Anaxagore, qui fut maître de Socrate, le premier qui a rapporté toute la Philoſophie aux mœurs; car avant lui, les Philoſophes ne s'occupoient preſque qu'à la recherche de la nature. Platon fut le plus conſidérable des diſciples de Socrate, il eut même la gloire d'avoir porté la Philoſophie à ſa derniere perfection. Il l'a diviſée en trois parties; la Morale, qui conſiſte principalement dans l'action; la Phyſique, qui s'occupe à la ſpéculation; & la Logique qui apprend à diſtinguer le vrai du faux. Saint Auguſtin trouve que l'opinion de Platon touchant la divinité, eſt la plus raiſonnable de toutes celles des payens; & que ce Philoſophe eſt préférable à tous les autres, ſoit pour la Phyſique, ſoit pour la

la Logique, ſoit pour la Morale. En effet, Platon a reconnu que Dieu n'étoit point un corps; ainſi il s'eſt élevé au-deſſus de tous les corps pour le chercher. Il a vu de même que tout ce qui eſt ſujet au changement n'eſt pas Dieu; c'eſt pourquoi il n'a pas cherché la Divinité dans les eſprits créés. Il a conçu encore que tous les êtres muables n'étant pas parfaits, ils ont dû avoir pour auteur un être ſouverainement parfait. C'eſt ainſi que Dieu lui a manifeſté ſa nature, en l'amenant, lui & ſes diſciples à la connoiſſance de ce qui eſt inviſible par les choſes ſenſibles. Platon met auſſi le ſouverain bien à vivre ſelon la vertu, & dit que celui-là ſeul le peut faire, qui connoît & imite Dieu; qu'autrement il ne ſçauroit être heureux. On voit par-là que les Platoniciens ont approché davantage de la croyance des Chrétiens. Quelques-uns en ont conclu que Platon dans ſon voyage d'Egypte, avoit ouï le Prophéte Jérémie, ou qu'il avoit lu les Livres des Prophétes. Ni l'un ni l'autre ne peut être vrai. Platon ne vint au monde qu'environ cent ans après le Prophéte Jérémie: & la verſion grecque des Septante ne fut faite que près de ſoixante ans depuis la mort de Platon: en ſorte que ce Philoſophe n'a pu voir ni Jérémie mort long-tems avant lui, ni lire les Ecritures qui n'étoient point encore traduites en grec de ſon tems. S. Auguſtin conjecture avec d'autres, que comme ce Philoſophe étoit fort ſtudieux, il a pu apprendre quelque choſe des ſaintes Ecritures par la converſation des Juifs. Il appuie cette conjecture ſur ce que Platon dans ſon Timée, parle de la création du monde, à peu près comme il en eſt parlé dans le Livre de la Geneſe. Ce Pere n'entre dans tous ce détail que pour montrer qu'il choiſit avec raiſon les Platoniciens pour traiter avec eux cette queſtion de la Théologie naturelle, s'il faut ſervir un ſeul Dieu ou pluſieurs pour la félicité de l'autre vie. Ces Philoſophes ont cru qu'il en falloit adorer pluſieurs. Sur quoi ſaint Auguſtin leur demande quels Dieux ils croient qu'on doit ſervir, ſi ce ſont les bons ou les méchans, ou les uns & les autres? Tous les Dieux ſont bons, répondoient-ils; & s'ils n'étoient pas bons, ils ne ſeroient pas Dieux. Si cela eſt ainſi, réplique ſaint Auguſtin, l'opinion de ceux qui eſtiment qu'il faut appaiſer les mauvais Dieux par des ſacrifices, de peur qu'ils ne nous nuiſent, & invoquer les bons, tombe par terre; c'étoit toutefois celle de Labeon, le même qui a mis Platon au nombre des demi-Dieux. Ce Labeon eſtime que les mauvais Dieux s'appaiſent par des ſacrifices ſanglans, & les bons par des jeux & des fêtes. Les Platoniciens pour ſe ſoutenir,

distinguoient trois sortes d'êtres qui ont une ame raisonnable; les Dieux, les Démons & les hommes. Les Dieux, selon eux, occupent le lieu le plus haut, les Démons le milieu, & les hommes le plus bas. Les Dieux font leur demeure dans le ciel, les Démons dans l'air, les hommes sur la terre. Les Dieux sont plus excellens que les hommes & les démons; les hommes le sont moins que les Dieux & les Démons; & les Démons le sont moins que les Dieux & plus que les hommes. Car leur corps est immortel comme celui des Dieux, mais ils sont sujets aux passions comme les hommes: ils se plaisent à la licence des spectacles & aux fictions des Poétes, de même que les hommes. C'est ainsi qu'Apulée explique le sentiment de Platon, dans le Livre intitule, *Du Dieu de Socrate*, où il fait voir que ce n'étoit pas un Dieu, mais un Démon. Saint Augustin montre, ou qu'il ne faut point faire honneur à Socrate de l'amitié qu'il avoit avec un Démon, ou que l'esprit familier de Socrate n'étoit pas un Démon; que les Platoniciens ont aussi eu tort de préferer les Démons aux hommes, puisque les corps d'air qu'ont les Démons ni le lieu qu'ils occupent, ne les mettent point au-dessus des hommes; qu'autrement il faudroit aussi préferer aux hommes les oiseaux, parce qu'ils habitent dans l'air, & plusieurs bêtes qui ont les sens plus subtils que nous, ou qui sont plus agiles, ou plus fortes, ou qui vivent plus long-tems; que les Démons étant, de l'aveu de ces Philosophes, sujets aux mêmes passions que les hommes, sont misérables, & ne méritent point par conséquent d'être adorés, les hommes ne devant point adorer des esprits dont ils doivent fuir les vices. Apulée disoit que les Démons étoient médiateurs entre les hommes & les Dieux. Mais, dit saint Augustin, si un homme veut obtenir la chasteté, emploiera-t-il pour intercesseur un esprit qui se plaît aux ordures du théâtre? Les Loix qui défendent la magie, ne font-elles pas voir que l'intercession des Démons est impie? Pourquoi les Dieux n'écouteroient-ils pas eux-mêmes les hommes qui s'adressent à eux? C'est, disoient les Platoniciens, que les Dieux ne communiquent point avec les hommes. Voilà, dit ce Pere, une merveilleuse sainteté de ces Dieux. Ils ne communiquent point avec les hommes, qui les prient humblement, & communiquent avec les Démons superbes & arrogans. Ils ne communiquent point avec les hommes, qui demandent pardon de leurs crimes, & communiquent avec les Démons, qui conseillent les crimes. Il croit que ces esprits impurs habitent dans l'air comme

dans une prison, après avoir été chassés du ciel en vengeance de leurs transgressions criminelles. Il rapporte l'opinion de Trismegiste sur la différence des Dieux, & trouve que dans ses écrits il a prévu en quelque maniere l'abolition du paganisme & des idoles. Il ajoute, que ce n'est point par l'entremise des Démons que nous devons aspirer à l'amitié des Dieux, mais plûtôt des bons Anges, en tâchant de leur devenir semblables par une bonne volonté. Après quoi il justifie le culte que l'Eglise rendoit aux Martyrs, montrant qu'il étoit bien différent de celui qu'elle rend à Dieu. Nous ne bâtissons point des Temples, & n'ordonnons point des Prêtres, ni des cérémonies, ni des sacrifices aux Martyrs, parce que ce n'est pas eux, mais leur Dieu qui est notre Dieu. Il est vrai que nous honorons leurs sépulcres, comme étant ceux de bons serviteurs de Dieu qui ont combattu pour la vérité jusqu'à la mort, & répandu leur sang pour faire connoître la vraie Religion & convaincre l'erreur : mais qui des fidéles a jamais vu un Prêtre présent à un Autel consacré à Dieu sur le corps d'un Martyr, dire dans les prieres, Pierre, Paul ou Cyprien, je vous offre ce sacrifice? Lorsqu'on l'offre sur leurs tombeaux, on l'offre à Dieu qui les a fait & Hommes & Martyrs, & qui les a associés à ses Anges; & ces solemnités ont été instituées sur leurs sépulcres, afin de rendre graces au vrai Dieu, de la victoire qu'ils ont remportée; que cela nous anime à imiter leur courage, & à nous rendre dignes d'avoir part à leurs couronnes & à leurs récompenses. Tous les actes donc de piété & de religion qui se font aux tombeaux des saints Martyrs, sont des honneurs qu'on rend à leur mémoire, & non des sacrifices qu'on leur offre comme à des Dieux.

XIII. Saint Augustin examine dans le neuviéme Livre, s'il est vrai ce que disoient la plûpart des Philosophes qu'il y a des bons & des mauvais Démons. Il tire avantage d'un endroit d'Apulée qui avoue nettement que non-seulement leur ame n'a point de vertu pour résister aux passions vicieuses, mais encore que comme celle des plus méchans hommes, elle en est violemment troublée & agitée. Il prouve d'ailleurs que le même Philosophe parle de tous les Démons, quand il leur attribue des passions vicieuses; & que le corps immortel qu'on leur donne, ne peut servir qu'à éterniser leur misere. Il ajoute que quand même il y auroit de bons Démons, ils ne pourroient être médiateurs entre les Dieux & les hommes; qu'il n'y a que Jesus-Christ qui ait pu remplir cet office, parce qu'il falloit que le médiateur

Analyse du 9e Livre, p. 217.

entre Dieu & nous, eût une mortalité passagere & une félicité permanente; afin d'être conforme aux hommes mortels par ce qui devoit passer en lui, & de les faire passer de leur état mortel à ce qu'il y a de stable & de permanent. Il dit beaucoup de choses sur le nom & la nature des Démons, & soutient qu'ils n'ont connu Jesus-Christ, qu'autant qu'il lui a plu se découvrir à eux, par certains effets passagers de sa puissance; mais que les bons Anges ont une connoissance beaucoup plus certaine de toutes choses, parce qu'ils en contemplent les raisons éternelles dans le Verbe de Dieu; que de-là vient qu'ils ne se trompent jamais; au lieu que les Démons se trompent souvent, parce qu'ils ne connoissent les choses que par conjecture. Il passe aux Platoniciens de donner aux Anges le nom de Dieux comme à des créatures immortelles & bienheureuses; & cite lui-même quelques passages de l'Ecriture où le nom de Dieu est donné à des créatures.

Analyse du 10 Livre, p. 238.

XIV. Comme c'est Dieu seul qui peut faire le bonheur des Anges comme des hommes, c'est aussi à lui, dit saint Augustin dans son dixiéme Livre, que nous devons rendre le culte de latrie, soit dans tous les devoirs de religion, soit en nous-mêmes. Il explique quels sont les sacrifices que Dieu demande de nous, & dit que si les anciens Peres ont immolé à Dieu des victimes, ce que les fidéles ne font point aujourd'hui, c'est que ce n'étoit qu'une figure de ce qui se passe maintenant en nous, c'est-à-dire, de l'amour qui nous unit à Dieu, & à notre prochain pour le porter à Dieu. Il réduit ces sacrifices à un seul qu'il dit être vrai & parfait, qui consiste en ce que les Chrétiens soient tous ensemble un même corps en Jesus-Christ. C'est aussi, dit-il, ce que l'Eglise célebre souvent dans le Sacrement de l'Autel, où elle apprend qu'elle est offerte elle-même dans l'oblation qu'elle fait à Dieu. Il fait voir que les miracles de l'ancien Testament n'ont été operés que pour établir le culte du vrai Dieu, & pour ruiner celui que l'on rendoit aux fausses Divinités; que ces miracles se faisoient par une foi simple, & non par les charmes & les enchantemens d'une curiosité criminelle qu'on appelle magie; au lieu que les prodiges de cet art ne se font que par l'entremise du Démon. C'est ce qu'il montre par l'aveu qu'en fait le Philosophe Porphyre dans sa Lettre à Anebunte Prêtre Egyptien, où il découvre & détruit tout cet art sacrilege. Il croit que Dieu se sert souvent des Anges pour operer les miracles qui vont à établir son culte; que lorsque ses Anges écoutent les prieres des hommes, c'est lui qui les entend en eux comme dans son vrai

Temple ; que quoiqu'il ſoit inviſible de ſa nature, il s'eſt ſouvent rendu viſible par le miniſtere des Anges, & que les Patriarches ne l'ignoroient pas : que comme il s'eſt ſervi du miniſtere de ces eſprits céleſtes pour donner la Loi ancienne, il les emploie dans d'autres occaſions, où ils exécutent ſans difficulté & ſans délai par des opérations ſenſibles les ordres qu'il leur donne, & qu'ils entendent d'une maniere qu'eux ſeuls comprennent. Il demande aux Platoniciens & à tous les autres Philoſophes, s'il n'eſt pas plus raiſonnable d'adorer celui que les Anges nous commandent d'adorer à l'excluſion de tout autre, que d'adorer ces Anges ou ces Dieux qui veulent qu'on les adore. D'où il prend occaſion de montrer la ſupériorité & l'évidence des miracles faits en faveur des Hébreux par le miniſtere des bons Anges, au-deſſus de ceux qu'on attribuoit au Démon. Il donne pour exemple de ces prodiges fabuleux, ce qu'on diſoit que les Dieux Penates qu'Enée apporta de Troye, paſſerent d'eux-mêmes d'un lieu à un autre ; que Tarquin coupa une pierre avec une raſoir ; qu'un ſerpent d'Epidaure accompagna Eſculape à ſon voyage de Rome ; qu'une Veſtale, pour juſtifier ſa chaſteté, tira ſeule avec ſa ceinture, le vaiſſeau qui portoit l'image de la mere des Dieux que tant d'hommes & d'animaux n'avoient pu remuer ; qu'une autre pour le même ſujet puiſa de l'eau dans un crible. Quelle comparaiſon de ces faits obſcurs avec les merveilles opérées en la préſence de l'Arche d'Alliance ? Le Jourdain s'ouvre pour lui donner paſſage, & à tous les Hébreux ; portée ſept fois au tour des murailles de Jéricho, elle les renverſe ſans ſape ni mine. Les Philiſtins pour l'avoir enlevée, ſont punis juſqu'à ce qu'ils l'euſſent rendue au peuple de Dieu. Ils l'enferment dans leur Temple, & elle fait tomber par terre l'idole de leur Dieu. Si les payens ne doutent point de la vérité des miracles rapportés dans leurs Livres de magie ; pourquoi font-ils difficulté de donner créance à nos miracles ſur la foi de nos Ecritures ? Jeſus-Chriſt, quoique vrai Dieu, n'a pas voulu qu'on lui offrît des ſacrifices, de crainte qu'étant homme auſſi, on ne crût qu'on pouvoit en offrir à une créature. Il a mieux aimé être lui-même le ſacrifice que de le recevoir : en ſorte qu'il eſt le Prêtre & la victime tout enſemble : & il a voulu figurer cela dans le ſacrifice que l'Egliſe lui offre tous les jours. Car comme c'eſt le corps de ce Chef adorable, elle s'offre elle-même par lui. Si Dieu a permis que les Démons exigeaſſent en certains tems des ſacrifices de la part des hommes, c'a été pour l'avantage de l'Egliſe, ces ſacrifices ayant

servi à accomplir le nombre des Martyrs, qui tiennent un rang d'autant plus honorable dans la cité de Dieu, qu'ils combattent plus généreusement jusqu'à l'effusion de leur sang contre ces puissances du monde. Car les serviteurs de Dieu les chassent de l'air en les conjurant: elles sont vaincues au nom de celui qui s'est revêtu de notre nature humaine, & qui a vécu sur la terre sans péché: afin qu'étant ensemble le Prêtre & le sacrifice, les péchés fussent remis par lui, comme Médiateur entre Dieu & les hommes. Les Platoniciens ont reconnu eux-mêmes qu'il n'y a que Dieu qui puisse purifier les hommes de leurs péchés: il semble même qu'ils ont eu quelque notion de la Trinité, quoiqu'ils se soient exprimé là-dessus avec peu d'exactitude. Saint Augustin croit même qu'il n'y a que l'orgueil qui les ait empêché de reconnoître le mystere de l'Incarnation, & de confesser que le Fils de Dieu est l'unique Médiateur. Il raconte d'après le saint vieillard Simplicien Evêque de Milan, qu'un certain Platonicien disoit, qu'il falloit écrire en lettres d'or dans les lieux les plus éminens des Eglises, ce commencement de l'Evangile de saint Jean: *Le Verbe étoit dès le commencement.* Mais, ajoutent-ils, ces superbes Philosophes ont dédaigné de prendre ce Dieu pour Maître, parce que le *Verbe a été fait chair, & a habité parmi nous*, ayant honte de la médecine qui les pouvoit guérir. Il fait voir aux Platoniciens de son tems, qu'ils ne devoient pas avoir honte d'embrasser la doctrine chrétienne, de crainte de s'éloigner de celle de Platon, puisque Porphyre s'en est éloigné & l'a même corrigée en des choses fort importantes.

Analyse du 11e Livre, p. 271.

XV. Après avoir répondu dans les dix Livres précédens, aux ennemis de la sainte cité, c'est-à-dire, de l'Eglise, saint Augustin parle dans les suivans, de la naissance, du progrès & de la fin des deux cités, de celle de la terre & de celle du ciel, qu'il dit être encore mêlée ici-bas. Il dit qu'elles ont commencé dans la diversité des Anges: ce qui lui donne occasion de traiter de la création du monde visible, qui a été précédé immédiatement de celle du monde invisible, c'est-à-dire, des Anges qui tous ont été créés dans un état de justice, dont plusieurs déchurent par leur faute. Le monde visible a été créé de Dieu comme il nous l'apprend lui-même par la bouche de son Prophéte dans les divines Ecritures. Car quoique Moyse ne fût pas présent, lorsque Dieu créa le ciel & la terre, la sagesse de Dieu, par qui toutes choses ont été faites, étoit présente: & c'est elle qui lui a raconté ses œuvres intérieurement & sans bruit. Nous devons

d'autant plus l'en croire, que le même esprit qui lui a révélé ce qui s'est passé à la création du monde, lui a fait prédire depuis tant de siécles que nous le croirions. Mais sans parler des témoignages des Prophétes, le monde même crie en quelque sorte par ses révolutions si régulieres & par la beauté de toutes les choses visibles, qu'il a été créé, & qu'il ne l'a pu être que par un Dieu dont la grandeur & la beauté sont invisibles & ineffables. Quelques-uns de ceux qui avouoient que le monde est l'ouvrage de Dieu, ne vouloient pas qu'il eût eu un commencement. Mais comment cette opinion peut-elle subsister à l'égard de l'ame? S'ils prétendent qu'elle est coéternelle à Dieu, comment pourront-ils expliquer d'où lui est survenue une nouvelle misere qu'elle n'avoit point eue pendant toute l'éternité? S'ils disent qu'elle a toujours été dans une vicissitude de félicité & de misere, il faut qu'ils disent aussi qu'elle sera toujours dans cet état, d'où il suivra cette absurdité qu'elle est heureuse sans l'être, puisqu'elle prévoit sa misere & sa difformité à venir. D'autres demandent qu'on les satisfassent touchant le tems auquel Dieu a créé le monde, pourquoi alors plûtôt qu'auparavant? Mais on peut leur demander de même pourquoi il a été plùtôt créé où il est, qu'autre part? En effet, s'ils s'imaginent avant le monde des espaces infinis de tems, où il ne soit pas possible que Dieu soit demeuré sans rien faire; qu'ils s'imaginent donc aussi hors du monde des espaces infinis dans lesquels Dieu aura pu créer le monde, & même une infinité de mondes, ainsi que l'a cru Epicure. Le monde & le tems ont été créés ensemble, puisque le mouvement qui est la mesure du tems, a été créé avec le monde; comme cela est visible par l'ordre même des six ou sept premiers jours, où le soir & le matin sont marqués, jusqu'à ce que toutes les choses que Dieu fit pendant ces jours, fussent accomplies. Le repos de Dieu au septiéme jour, ne doit pas s'entendre puérilement, comme s'il s'étoit lassé à force de travailler; mais il signifie le repos de ceux qui se reposent en lui, & dont il fait lui-même le repos. Les Anges qui sont une partie principale de la sainte cité, sont l'ouvrage du Seigneur. Il semble qu'ils soient désignés, ou par le ciel, lorsqu'il est dit: *Au commencement Dieu créa le ciel*; ou par la lumiere, dont il est dit: *Que la lumiere soit faite*. Quelques-uns de ces Anges s'étant éloignés de cette lumiere dont ils étoient participans, c'est-à-dire, de la lumiere éternelle, qui n'est autre que la sagesse immuable de Dieu, n'ont point acquis la perfection de la béatitude, puisqu'on ne

peut être parfaitement heureux, qu'on ne ſoit aſſuré de l'être éternellement. Ce n'eſt pas que l'incertitude ne ſoit compatible avec une eſpece de félicité. Car qui oſeroit nier que nos premiers parens n'aient été heureux avant le péché dans le paradis terreſtre, quoiqu'ils fuſſent incertains de la durée de leur béatitude? Mais il faut entendre cette félicité, de la ſatisfaction préſente qu'ils avoient dans le paradis terreſtre. Pour former la béatitude parfaite, il faut l'union de ces deux choſes, joüir de Dieu, & être aſſuré d'en joüir toujours. C'eſt cette béatitude que poſſedent les Anges de lumiere, ainſi que la foi nous l'apprend; & la raiſon nous fait conclure, que les Anges prévaricateurs ne la poſſédoient pas même avant leur chute, parce qu'ils n'étoient pas aſſûrés de la poſſeder toujours. Ce qui n'empêche pas qu'ils n'aient eu quelque félicité dont la durée ne leur étoit pas même connue. Le diable étoit bon par ſa nature; il eſt devenu mauvais par ſa volonté: car ſi le péché lui étoit naturel, il ne ſeroit point coupable. Lors donc qu'on lit dans ſaint Jean, que *le Diable péche dès le commencement*, il ne faut pas entendre par-là qu'il ait péché dès le commencement de ſa création, mais dès qu'il a commencé à être orgueilleux. Ce n'eſt donc qu'à l'égard de ſa nature, & non de ſa malice, qu'il eſt écrit dans Job: *C'eſt le commencement de l'ouvrage de Dieu*, puiſqu'une nature ne peut être viciée, qu'elle n'ait été auparavant ſans vice. Or le vice eſt tellement contre nature, qu'il ne peut nuire qu'à la nature. Ce ne ſeroit donc pas un vice de s'éloigner de Dieu, s'il n'étoit naturel d'être avec Dieu. Dieu en créant le Démon avoit bien prévu ſa méchanceté: & il ne l'eût pas créé, s'il n'eût prévu les moyens de bien uſer de lui quand il ſeroit devenu méchant. Saint Auguſtin remarque que l'obſcurité de l'Ecriture ſert à faire trouver pluſieurs choſes véritables par les divers ſens qu'on lui donne, & qu'on confirme par d'autres paſſages clairs, quoique ce ne ſoit pas toujours le ſens de celui qui a écrit. Il croit donc que l'on peut entendre de la diſtinction des bons & des mauvais Anges, ce qui eſt dit, que *Dieu ſépara la lumiere des ténébres*: celui-là ſeul les ayant pu ſéparer qui a pu prévoir leur chute & connoître qu'ils demeureroient obſtinés dans leur aveuglement. Il remarque que Dieu, après avoir créé la lumiere, vit qu'elle étoit bonne: mais que l'ayant ſéparée des ténébres, il ne porta point un ſemblable jugement des ténébres, c'eſt à-dire, des mauvais Anges, parce qu'il ne devoit pas les approuver, quoiqu'il eût réſolu de les ordonner à quelque bien. Il fait voir que Dieu n'a rien créé que de bon, & que quoique notre

Joan. 5, 8.

Job. 40, 14.

notre corps en punition du péché, trouve ici-bas beaucoup de choses qui lui sont contraires, & qui le détruisent, comme le feu, le froid, les bêtes farouches; toutes ces choses néanmoins sont excellentes dans leur lieu naturel, contribuent chacune en particulier à la beauté de l'univers, & nous procurent de grands avantages quand nous en sçavons bien user; en sorte que les poisons mêmes deviennent des remedes, lorsqu'on les emploie à propos, comme au contraire, les meilleures choses deviennent nuisibles quand on en prend avec excès. Il rejette l'opinion de ceux qui vouloient que les ames eussent mérité par leurs péchés, d'être renfermées en divers corps, comme dans une prison, selon la diversité de leurs crimes, & que c'est pour cela que Dieu a créé le monde. Il trouve la Trinité marquée dans le premier chapitre de la Génese, dans les trois parties de la Philosophie, & dans l'homme même: car il existe, il connoît son existence, & il l'aime. Les Anges, selon lui, apprennent à connoître Dieu par la présence même de la Vérité, c'est-à-dire, par son Verbe. Ils connoissent tellement le Verbe même, & le Pere avec le Saint-Esprit, que la connoissance qu'ils en ont, leur est plus claire que celle que nous avons de nous-mêmes. Ils connoissent également que cette Trinité est inséparable, & que chaque personne de cette Trinité est une seule & même substance, sans que ces trois personnes divines soient trois Dieux. Enfin ils connoissent toutes choses dans le Verbe de Dieu, où elles ont leur cause & leur raison éternellement subsistantes, selon lesquelles elles ont été faites. Ils les connoissent ainsi beaucoup mieux que dans elles-mêmes. Lorsque l'Ecriture dit que tout fut achevé en six jours, il ne faut pas croire que Dieu ait eu besoin de ce tems, comme s'il n'eût pas pu créer tout à la fois, & faire ensuite marquer les tems par des mouvemens convenables; mais elle s'exprime ainsi, pour montrer la perfection des ouvrages de Dieu par celle du nombre de six, qui est un nombre parfait. Quant au septiéme jour, Dieu n'a pas voulu le sanctifier par ses ouvrages, mais par son repos qui n'a point de fin. Quelques-uns étoient de sentiment que la création des Anges a précédé celle du monde. Saint Augustin ne décide rien là-dessus, laissant à chacun d'en penser avec liberté, pourvû qu'on ne doute pas que les saints Anges ne sont pas à la vérité coéternels à Dieu, mais qu'ils sont néanmoins certains de leur véritable & éternelle félicité. Il appuie de l'autorité de saint Pierre & de saint Paul, ce qu'il avoit dit plus haut de la séparation des bons Anges d'avec

2 *Petr.* 2, 4. & *Ephes.* 5, 8.

les mauvais, marquée par ces paroles *Dieu sépara la lumiere des ténébres*; montrant qu'à cause de leurs péchés, ils ont été précipités dans les prisons obscures de l'enfer; & que l'Ecriture a pu les nommer très-justement *ténébres*.

Analyse du 12 Livre, p.299. XVI. Il n'est pas permis de douter que les inclinations opposées des bons & des méchans Anges ne viennent de leur volonté & non pas de leur nature, puisque Dieu qui n'a rien fait que de bon, est le créateur des uns & des autres. Leur différence n'est donc venue, que parce que les uns sont demeurés constament attachés au bien commun à tous, qui est Dieu, sans s'éloigner de son éternité, de sa vérité & de sa charité; au lieu que les autres s'étant plu en leur propre excellence, comme s'ils eussent été leur propre bien, se sont détachés du bien commun à tous pour s'attacher à leur bien particulier; ainsi n'ayant qu'une élévation fastueuse au lieu de la gloire éminente de l'éternité, que l'artifice & le mensonge au lieu de la vérité; & qu'un esprit de faction & de parti, au lieu de l'union de la charité, ils sont devenus superbes, trompeurs & envieux. D'où il suit qu'il n'y a que Dieu qui puisse rendre heureuse la créature raisonnable & intellectuelle. Qu'on ne cherche donc pas d'autre cause de la félicité des bons Anges & de la misere des mauvais, que la volonté des uns & des autres. Que si l'on demande quelle a été la cause efficiente de la mauvaise volonté dans les Anges qui sont tombés, il n'y en a point. La volonté est la cause d'une mauvaise action, mais rien n'est la cause de cette mauvaise volonté. Saint Augustin suppose deux personnes également disposées de corps & d'esprit, voyant une beauté: l'un la regarde avec des yeux lascifs, & l'autre conserve son cœur chaste: d'où vient que l'un a cette mauvaise volonté, & que l'autre ne l'a pas? Qui est la cause de ce désordre? Ce n'est pas la beauté du corps, puisque tous deux l'ont vue également, & que tous deux n'en ont pas été touchés de même. Ce n'est point non plus la différente disposition du corps ou de l'esprit de ces deux personnes, puisque nous les supposons également disposés. Dirons-nous que c'est que l'un a été tenté par une secrete suggestion du malin esprit? Mais c'est par sa volonté qu'il a consenti à cette suggestion. Il décide donc que si tous deux sont tentés de même, que l'un céde à la tentation, & que l'autre y résiste, on ne peut dire autre chose, sinon que l'un a voulu demeurer chaste, & que l'autre ne l'a pas voulu. On ne doit donc pas chercher la cause efficiente de la mauvaise volonté: elle n'en a point: c'est plûtôt une cause défaillante. Mais comme cette

mauvaise volonté n'est dans celui en qui elle est, que parce qu'il le veut, c'est justement qu'on punit une défaillance, qui est entiérement volontaire. Il n'en est pas de même de la bonne volonté des Anges : Dieu en est l'auteur aussi-bien que de leur nature. C'est lui qui leur a donné en même-tems la nature & la grace. Les bons Anges n'ont donc jamais été sans la bonne volonté, c'est-à-dire, sans l'amour de Dieu. Pour les autres, qui ayant été créés bons, sont devenus méchans par leur mauvaise volonté, il faut dire qu'ils ont reçu une moindre grace de l'amour divin, que ceux qui y ont persévéré ; ou que s'ils ont été créés également bons, ceux-ci tombant par leur mauvaise volonté, ceux-là ont reçu un plus grand secours pour arriver à ce comble de bonheur d'où ils ont eté assurés qu'ils ne décheoiroient point. Il faut avouer à la juste louange du Créateur, que ce n'est pas seulement des gens de bien, mais des saints Anges, qu'on peut dire que l'amour de Dieu est répandu en eux par le Saint-Esprit qui leur a été donné ; & que c'est autant leur bien que celui des hommes d'être étroitement unis à Dieu. C'est par la participation de ce bien commun qu'ils sont unis avec les hommes, & ne composent avec eux qu'une même cité de Dieu. Saint Augustin après avoir parlé des Anges, traite de l'origine de l'homme. Il combat d'abord ceux qui soutenoient que les hommes aussi-bien que le monde ont toujours été. Il fait voir qu'ils ne se fondoient que sur certaines histoires fabuleuses qui faisoient mention de plusieurs milliers d'années ; au lieu que selon l'Ecriture sainte de la version des Septante, il n'y a pas encore six mille ans accomplis depuis la création de l'homme. Il croit que ceux qui ont donné tant de milliers d'années à la Monarchie des Assyriens, des Perses & des Macédoniens, les faisoient bien plus courtes, & qu'elles n'avoient que quatre mois : en sorte qu'il en falloit trois pour en faire une des nôtres. Il répond à ceux qui demandoient pourquoi l'homme n'avoit pas été créé plûtôt, que leur demande n'étoit pas raisonnable, puisqu'on ne pouvoit dire ni tôt, ni tard en comparaison de l'éternité ; & que le monde n'auroit pas été créé plûtôt quand on le supposeroit plus ancien de plusieurs millions d'années. Il réfute l'opinion de quelques Philosophes qui croyoient qu'après une certaine révolution de tems, toutes les choses du monde revenoient ; en sorte que comme un Philosophe nommé Platon, a enseigné autrefois la Philosophie dans une Ecole d'Athenes appellée l'Académie, le même Platon ait enseigné la même Philosophie dans

la même Ville, dans la même Ecole & devant les mêmes auditeurs long-tems auparavant en des siécles infinis, & la doit encore enseigner de même après une révolution de plusieurs années. Dieu nous garde, dit-il, de croire une telle extravagance :
Rom. 6, 4. *Jesus-Christ qui est mort une fois pour nos péchés, ne meurt plus.* Et nous après la Résurrection, nous serons toujours avec le Seigneur à qui nous disons avec le Psalmiste : *Vous nous conserverez toujours depuis ce siécle jusqu'en l'éternité.* Il leur applique ces paroles de l'Ecriture : *Les impies vont en tournant*, non parce qu'ils doivent repasser par ces cercles qu'ils imaginent, mais parce qu'ils tournoyent dans ce labyrinthe d'erreurs. Il convient qu'il est bien difficile de comprendre que Dieu ait toujours été, & qu'il ait voulu créer l'homme dans le tems sans changer de dessein ni de volonté : & ne veut rien décider sur la maniere dont Dieu a pu toujours être Seigneur, quoiqu'il n'y ait pas toujours eu des créatures, afin, dit-il, que ceux qui liront son ouvrage apprennent à s'abstenir des questions dangereuses. Mais pour répondre à ce que ces Philosophes disoient, que si les mêmes choses ne revenoient pas continuellement ; comme on ne sçauroit assigner un commencement aux ouvrages de Dieu, elles seroient infinies dans leur diversité, il dit que ce qui les trompe, c'est qu'ils mesurent à leur esprit muable & borné, l'esprit de Dieu qui est immuable & sans borne, qui connoît toutes choses par une seule pensée. D'où il leur arrive ce que dit l'Apôtre, que ne se comparant qu'à eux-mêmes, ils ne s'entendent pas. Car comme, lorsqu'ils font quelque chose de nouveau, ils le font par un nouveau dessein, à cause que leur esprit est muable, ils veulent que ce soit la même chose à l'égard de Dieu. Pour nous, il ne nous est pas permis de croire que Dieu soit autrement disposé lorsqu'il se repose, que lorsqu'il agit ; puisqu'on ne doit pas dire même qu'il soit disposé, comme s'il se faisoit quelque chose en lui qui n'y fût pas auparavant. Car celui qui est disposé d'une telle ou telle façon, souffre ; & tout ce qui souffre quelque chose, est muable. Qu'on ne s'imagine donc pas de l'oisiveté & de la paresse dans son repos, non plus que de la peine & de la contension dans son travail. Il sçait agir en se reposant, & se reposer en agissant. Il peut faire un nouvel ouvrage par un dessein éternel ; & lorsqu'il a commencé de faire quelque chose, ce n'est point pour s'être répenti de ne l'avoir pas fait auparavant. Lors même qu'on dit qu'il s'est reposé d'abord, puis, qu'il a travaillé ; toutes ces différences de tems ne se doivent entendre qu'à l'égard

Psalm. 11, 8.

Ibid.

des choses qu'il a créées. Car pour lui, une seconde volonté n'a pas changé en lui la premiere; mais c'est une même volonté éternelle & immuable qui a fait que les créatures n'ont pas été plûtôt, & qu'elles ont commencé d'être. Quant à ce que disent ces mêmes Philosophes, que si l'on n'admet point de révolution dans les choses, elles seront infinies dans leur variété, & dès-lors incompréhensibles à Dieu même: il faut, pour comble d'impiété, qu'ils soutiennent aussi que Dieu ne connoît pas tous les nombres, puisqu'il est certain qu'ils sont infinis, ou du moins qu'on les peut multiplier à l'infini. Si tout ce qui se comprend est fini dans l'entendement de celui qui le comprend, il n'y a rien qui ne soit fini à l'égard de Dieu, parce que rien ne lui est incompréhensible. Il rejette comme un sentiment contraire à la Religion, & sans aucun fondement, ce que disoient quelques-uns que les ames, après avoir joui de Dieu, retourneront dans des corps par une révolution éternelle de félicité & de misere: & montre que Porphyre, quoique Platonicien, n'a pas parlé de même, soit qu'il ait été frappé de l'extravagance de cette opinion, soit qu'il en ait été retenu par la connoissance qu'il avoit du Christianisme. Dieu a jugé à propos de ne créer qu'un seul homme, non pour le laisser sans compagnie, mais pour lui faire aimer davantage par-là l'union & la concorde, en faisant que les hommes ne fussent pas seulement unis entre eux par la ressemblance de la nature, mais aussi par les liens de la parenté; d'où vient qu'il ne voulut pas même créer la femme comme il avoit fait l'homme, mais la tirer de l'homme, afin que tout le genre humain sortit d'un seul. Il a donné à l'homme une ame douée de raison & d'intelligence, pour l'élever au-dessus de toutes les bêtes; & après la lui avoir donnée, soit qu'il l'eût déja créée auparavant, ou plûtôt en soufflant contre la face de l'homme qu'il avoit formé de la poussiere, il lui donna aussi une femme pour la génération, en la formant d'un os qu'il avoit tiré de son côté par sa puissance divine. Les Anges peuvent bien prêter leur ministere aux ordres de Dieu pour les êtres créés; mais on ne doit point croire qu'ils aient créé la moindre chose du monde. Dieu seul est le Créateur de toutes choses. C'est sa vertu qui se trouve présente à tout, & qui donne l'être à tout ce qui est, de quelque façon qu'il soit.

XVII. La différence que Dieu a mise entre l'Ange & l'Homme, consiste en ce que celui-là ne pouvoit mourir même en péchant; au lieu que celui-ci devoit avoir la mort pour peine de

Analyse du 13e Livre, p. 325.

sa désobéissance. On peut dire néanmoins que l'ame de l'homme est immortelle, parce qu'elle ne cesse jamais de vivre & de sentir : mais cela n'empêche pas qu'elle n'éprouve une sorte de mort, qui lui arrive quand Dieu l'abandonne, comme le corps meurt quand l'ame le quitte. L'ame vit de Dieu quand elle vit bien : car elle ne peut bien vivre, que Dieu ne lui fasse faire ce qu'il faut. Mais le corps est vivant lorsque l'ame l'anime, soit qu'elle vive de Dieu ou non. La mort est bonne pour les bons, & mauvaise pour les méchans, quoique dans les uns & dans les autres elle soit la peine du péché : car Adam ne seroit pas mort, s'il n'avoit désobéi. Si la mort, dira-t-on, est une peine du péché, pourquoi ceux dont le péché est effacé par le Batême, sont-ils sujets à la mort? C'est, répond saint Augustin, afin que la foi opere en nous comme elle a opéré dans un grand nombre de Martyrs, en qui elle n'auroit pas remporté tant d'illustres victoires sur la mort, s'ils avoient été immortels. D'ailleurs, si le Batême délivroit de la mort, qui n'y accourroit avec les petits enfans, pour ne point mourir? Et alors la foi ne seroit plus éprouvée par la promesse des récompenses invisibles, puisqu'elle recevroit à l'heure même sa récompense Comme les méchans usent mal de la Loi, quoiqu'elle soit bonne, puisque c'est une défense de pécher, les bons ne font pas seulement un bon usage des biens, mais des maux, & de la mort même, en la souffrant comme il faut, c'est-à-dire, avec la patience d'un vrai Chrétien. Celle qu'on souffre pour Jesus-Christ en confessant son nom, tient lieu de Batême, & obtient le pardon des péchés, cette mort ne pouvant être que l'effet de la grace de cet Esprit qui souffle où il veut. On peut même dire que ceux qui meurent pour la vérité, ne le font que pour se garantir de la mort; qu'ils n'en souffrent une partie que pour l'éviter toute entiere, & de crainte de tomber dans la seconde mort qui ne finira jamais. Les ames des gens de bien séparées du corps sont en repos; celles des méchans sont tourmentées jusqu'à ce que les corps des uns revivent pour la vie éternelle, & ceux des autres pour la mort éternelle qui est la séconde. Comme on nomme mourant celui qui est proche de sa mort, il y a lieu de dire que l'on ne sçait quand l'on est vivant, puisque les hommes tendent avec rapidité vers la mort dès le premier moment de leur vie. Quand Dieu dit à nos premiers parens; *Du jour que vous mangerez du fruit défendu, vous mourrez*; cette menace ne comprenoit pas seulement la mort qui sépare l'ame du corps, ni le châtiment que doit subir l'ame séparée de

Dieu & du corps, mais toutes les morts jusqu'à la derniere, qui est la seconde & éternelle. Leur désobéissance fut premierement punie par la révolte de la chair contre l'esprit. Nous naissons avec le combat de ces deux parties qui tire son origine de cette premiere prévarication. Adam avoit été créé droit & innocent; mais corrompu par sa propre malice & justement condamné, il a engendré des enfans corrompus comme lui. Nous étions tous en lui; & quoique nous n'eussions pas encore reçu notre propre existence, le germe d'où nous devions sortir étoit déja; comme il étoit corrompu par le péché, & sa nature justement condamnée à la mort, l'homme ne pouvoit naître d'une autre condition que lui. Toute cette suite de miseres auxquelles nous sommes sujets, ne vient que du mauvais usage qu'Adam a fait de son libre-arbitre, & elle nous conduit jusqu'à la seconde mort qui ne doit jamais finir, si la grace de Dieu ne nous en préserve. Toutes les morts où l'homme tombe, ne viennent que de celle de l'ame qui consiste à être séparée de Dieu, qui est sa vie. Ce n'est pas Dieu qui a abandonné l'homme le premier; au contraire, comme la volonté de l'homme prévient Dieu pour le mal, la volonté de Dieu prévient l'homme pour le bien, soit pour le former quand il n'étoit pas encore, ou pour le réformer après sa chute. Saint Augustin combat en passant les Platoniciens qui ne vouloient pas que la séparation du corps & de l'ame, fût une suite du péché, & qui soutenoient encore que des corps de terre comme sont les nôtres, ne pouvoient devenir immortels & incorruptibles. Il leur dit que si les moindres Dieux ont pu, selon Platon, ôter au feu la vertu de bruler, sans lui ôter celle de luire & d'éclairer, on ne peut douter que le Dieu souverain, à qui ce Philosophe donne le pouvoir d'empêcher que les choses qui ont pris naissance, ne périssent; & que celles qui sont composées de parties aussi différentes que le corps & l'esprit, ne se démentent, ne puisse ôter la corruption & la pesanteur à la chair qu'il rendra immortelle, sans détruire sa nature ni la configuration de ses membres. Comme la Religion enseigne que les premiers hommes ne seroient point morts s'ils n'eussent péché, elle enseigne aussi que les bienheureux reprendront dans la résurrection les mêmes corps qu'ils ont eus en cette vie, mais tels néanmoins qu'ils ne leur feront plus aucune peine. Les corps mêmes des bienheureux ressuscités seront plus parfaits que n'étoient ceux de nos premiers peres dans le Paradis terrestre. Car quoiqu'ils n'eussent point vieilli par l'âge, à cause de l'arbre de vie que Dieu

avoit mis pour cet effet, cela n'empêchoit pas qu'ils n'eussent besoin de se nourrir des fruits de ce Paradis, parce que leurs corps n'étoient pas encore spirituels; au lieu qu'après la résurrection les corps des Saints n'auront plus besoin d'aucun arbre pour les empêcher de mourir de vieillesse ou de maladie, ni d'alimens corporels pour se garantir de la faim ou de la soif, parcequ'ils seront revêtus d'une immortalité glorieuse: en sorte que s'ils mangent, ce sera parce qu'ils le voudront, & non par nécessité, comme on a vu quelquefois des Anges manger avec les hommes. Saint Augustin ne blâme pas certains interprêtes qui donnoient un sens spirituel à ce que l'Ecriture dit du Paradis terrestre, pourvu qu'on croie en même-tems que tout ce qui en est dit, a été en effet comme l'Ecriture le rapporte. Ils entendoient par le Paradis terrestre, la vie des bienheureux; par les quatre fleuves, les quatre vertus cardinales; par ses arbres, les sciences utiles; par les fruits des arbres, les bonnes mœurs; par l'arbre de vie, la sagesse qui est la mere de tous les biens; & par l'arbre de la science du bien & du mal, l'expérience du violement du commandement de Dieu. D'autres entendoient par-là le libre-arbitre, & par les quatre fleuves, les quatre Evangiles. Ce Pere rejette l'opinion de ceux qui prétendoient que le corps d'Adam étoit spirituel dans le Paradis. Il fait voir par l'autorité de l'Apôtre, qu'il a été créé avec un corps animal; & que *comme le premier homme a été terrestre, ses enfans sont aussi terrestres.* (1 Cor. 15, 44.)

(Analyse du 14 Livre, p. 349.) XVIII. La corruption du corps qui appesantit l'ame, n'est pas la cause, mais la peine du premier péché. Quoiqu'elle excite donc en nous certains desirs déréglés, il ne faut pas néanmoins attribuer tous les désordres à la chair, de peur que nous ne justifiions le Diable qui n'en a point. Les mouvemens de l'ame sont bons ou mauvais selon que la volonté est bonne ou mauvaise; la bonne volonté est le bon amour; & la mauvaise, le mauvais. Ce sont les différens mouvemens de cet amour qui font toutes les passions. S'il se porte vers quelque objet, c'est ce qu'on appelle desir; s'il en jouit, c'est joie; s'il s'en éloigne, c'est crainte; s'il le sent malgré lui, c'est tristesse. Or ces passions sont bonnes ou mauvaises, selon que l'amour est bon ou mauvais, comme saint Augustin le prouve par divers passages de l'Ecriture. Il montre contre les Stoïciens, que l'ame du sage est sujette aux passions; & ajoute aux raisons, l'exemple de Jesus-Christ même, qui ayant véritablement un corps & une ame, avoit aussi de

véritables

véritables passions : d'où vient que dans l'Evangile il est représenté avec une tristesse mêlée d'indignation, de voir l'endurcissement des Juifs. Il soutient que de vivre sans être sujet à aucune passion, cela n'appartient pas à cette vie, mais à l'autre ; que c'est bien assez de vivre maintenant sans crime ; mais que de croire vivre sans péché, ce n'est ni le moyen d'en être exemt, ni d'en obtenir le pardon ; que si l'on appelle *apathie*, de n'être touché d'aucune passion, cette insensibilité est pire que tous les vices. Nos premiers parens n'étoient avant leur péché, troublés d'aucune passion dans l'ame, ni affligés d'aucune incommodité dans le corps ; ils vivoient l'un & l'autre selon Dieu dans le paradis corporel, aussi-bien que dans le spirituel. Car puisqu'il y avoit un Paradis pour les biens du corps, il falloit qu'il y en eût un pour ceux de l'Esprit. Mais l'Ange superbe, jaloux du bonheur de l'homme, choisit le serpent, animal fin & rusé, comme l'instrument le plus propre pour les faire tomber dans la désobéissance. La femme ajouta foi aux paroles du serpent, & l'homme ne se voulut pas séparer d'elle, même pour mal faire. Encore donc qu'il n'ait point été séduit comme la femme, il n'en a pas été moins coupable, puisqu'il n'a péché qu'avec connoissance. Que si quelqu'un s'étonne de ce que le péché d'Adam a eu des suites si fâcheuses, quoique ce péché parût leger, il ne doit pas juger de la grandeur de ce péché par sa matiere, mais par la désobéissance qui l'accompagna. Car Dieu, dans le commandement qu'il fit à l'homme, ne consideroit que son obéissance, vertu qui est la mere de toutes les autres. Ce commandement donc étant si court à retenir, & si facile à observer au milieu d'une si grande abondance d'autres fruits dont il lui étoit libre de manger, & ne sentant encore rien au dedans de lui qui lui résistât, il a été d'autant plus coupable de le violer qu'il lui étoit plus aisé de l'observer. Cette transgression fut précédée en lui d'une mauvaise volonté, & d'un sentiment d'orgueil, puisque c'est par-là que tout péché commence, ainsi que le dit l'Ecriture. Adam & Eve ne firent qu'accroître leur péché en s'excusant. L'avoient-ils moins commis, parce que la femme le commit à la persuasion du serpent, & l'homme à l'instance de la femme ? Ce fut donc avec justice que Dieu pour punir leur prévarication, les abandonna à eux-mêmes, non pour vivre dans l'indépendance qu'ils affectoient, mais pour être esclaves de celui à qui ils s'étoient joints en péchant, pour souffrir malgré eux la mort du corps, comme ils s'étoient volontairement procuré celle

Eccli. 10, 15. & *Prov.* 16, 18.

de l'ame, & pour être même condamnés à la mort éternelle, si Dieu ne les en délivroit par sa grace. Saint Augustin traite de la concupiscence, qui est une suite du péché de nos premiers peres, & fait voir combien les mouvemens en sont fâcheux à ceux qui aiment Dieu. Il dit que dans le Paradis terrestre on eût engendré sans cette concupiscence; qu'elle n'étoit pas encore née, lorsque Dieu donna sa bénédiction aux premiers hommes pour croître & multiplier, & pour remplir la terre; pour montrer que la génération des enfans appartient à la gloire du mariage, & qu'elle n'est pas une peine du péché. Il croit que quoique l'on puisse donner un sens spirituel à ce qui est dit de la création de l'homme & de la femme, on doit néanmoins expliquer à la lettre ces paroles de la Genese: *Dieu les créa mâle & femelle*, comme deux sexes en différentes personnes; qu'on les appelle toutefois un seul homme, ou à cause de l'union du mariage, ou à cause de l'origine de la femme qui a été formée du côté de l'homme. Il ne s'explique qu'avec peine sur la différence qu'il y auroit eue entre la maniere d'engendrer des enfans avant le péché, & celle qui en est une suite. Seulement il dit que sans le péché, nous n'aurions point sujet de rougir de ce qui fait aujourd'hui la révolte de la chair contre l'esprit. Il rapporte plusieurs exemples de certains mouvemens extraordinaires du corps, soumis à la volonté: d'où il infere que ceux mêmes de la concupiscence, auroient pu lui être soumis dans le Paradis terrestre. Tout le monde sçait, dit-il, qu'il y en a qui pleurent quand ils veulent & autant qu'ils veulent. Mais voici une chose bien plus incroyable, qui s'est passée depuis peu, & dont la plûpart de nos freres sont témoins. Il y avoit un Prêtre de l'Eglise de Calame, nommé Restitut, qui toutes les fois qu'il vouloit, s'aliénoit tellement l'esprit à certaines voix plaintives, que l'on contrefaisoit, qu'il demeuroit étendu par terre comme mort, & non-seulement ne sentoit pas quand on le picquoit, mais pas même quand on le bruloit. Or pour montrer que son corps ne demeuroit immobile que parce qu'il étoit privé de tout sentiment, c'est qu'il n'avoit plus du tout de respiration non plus qu'un mort. Il disoit néanmoins que quand on parloit fort haut, il entendoit comme des voix qui venoient de loin. Puis donc, conclut ce Pere, qu'il y en a même à cette heure à qui le corps obéït en des choses si extraordinaires; pourquoi ne croirons-nous pas qu'avant le péché & la corruption de la nature, il eût pu nous obéïr en ce qui regarde la génération. Il fait une peinture de la vie que

menoit l'homme dans le Paradis terrestre, remarquant en particulier, qu'il y jouïssoit de Dieu qui le rendoit bon par sa souveraine bonté ; & que comme son corps y étoit dans une pleine santé, son ame possédoit une tranquillité parfaite. Personne n'oseroit dire que Dieu n'ait pu empêcher sa chute, de même que celle de l'Ange : mais il a mieux aimé laisser cela en leur pouvoir, afin de montrer de quel mal l'orgueil est capable, & ce que peut sa grace.

XIX. Après avoir marqué dans le dernier chapitre du Livre précédent, c'est-à-dire, du quatorziéme, la différence des deux cités, & dit que deux amours les ont bâties, l'amour de soi-même jusqu'au mépris de Dieu, & l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi-même ; il examine dans le suivant, quels sont les citoyens de ces deux cités. Il en considere le cours & le progrès en commençant à Caïn qu'il regarde comme citoyen de la cité terrestre ; & à Abel, comme citoyen de la cité du ciel. L'Ecriture dit que Caïn bâtit une ville ; mais Abel qui étoit étranger ici-bas, n'en bâtit point. Car la cité des Saints est là haut, quoiqu'elle enfante ici-bas des citoyens dans lesquels elle est étrangere en ce monde, jusqu'à ce que le tems de son regne arrive ; il ne laisse pas d'être vrai, qu'une partie de la cité de la terre, est l'image de la cité du ciel, n'ayant pas été établie pour elle-même, mais pour en signifier une autre. Il y a donc deux choses dans la cité de la terre, elle-même, & la cité du ciel qu'elle représente. La nature corrompue enfante des citoyens de la cité terrestre ; & la grace qui délivre la nature du péché, enfante les citoyens de la cité céleste. Les deux enfans d'Abraham, Ismael & Isaac, appartenoient à ces deux cités ; le premier à la cité de la terre, parce qu'il étoit né selon la chair, de la servante ; & le second, qui étoit né de la femme libre, en exécution de la promesse de Dieu, appartenoit à la cité du ciel, & marquoit les enfans de la grace. Comme les biens que possede la cité de la terre ne sont pas tels qu'ils ne causent quelques traverses à ceux qui les aiment, de-là vient qu'elle est souvent divisée contre elle-même, & que ses citoyens se font la guerre, donnent des batailles, & remportent des victoires sanglantes. On ne peut néanmoins douter que les choses dont cette cité fait l'objet de ses desirs, ne soient de véritables biens ; mais en s'y arrêtant sans aspirer à des biens beaucoup plus excellens, on se procure nécessairement beaucoup de miseres. Le premier fondateur de cette cité tua son frere : en quoi il fut imité depuis par Romulus fon-

Analyse du 15 Livre, p. 379.

dateur de la ville qui devoit être la capitale de cette même cité. Rien ne put détourner Caïn de tuer son frere ; déja corrompu en son cœur, il ne fit aucun état de l'avertissement de Dieu. Les Juifs figurés par Caïn, ont aussi fait mourir Jesus-Christ représenté par Abel. Mais comment, dit saint Augustin, Caïn pût-il bâtir une ville, puisque l'Ecriture ne fait mention que de trois hommes, lorsqu'il l'a bâtit ? Il répond que l'Historien sacré n'étoit pas obligé de faire mention de tous les hommes qui pouvoient être alors, mais seulement de ceux qui faisoient à son sujet. Son dessein n'étoit que de descendre jusqu'à Abraham par la suite de certaines générations, & puis des enfans d'Abraham venir au peuple de Dieu, qui séparé de tous les autres peuples de la terre devoit annoncer en figure tout ce qui regardoit la cité dont le regne sera éternel, & Jesus-Christ son Roi & son Fondateur. La vie des premiers hommes étoit si longue, que celui qui a le moins vécu avant le déluge, a vécu sept cent cinquante-trois ans. Plusieurs même ont passé neuf cents ans. Qui peut donc douter que pendant la vie d'un seul homme, le genre-humain ne se soit pu tellement multiplier, qu'il ait été suffisant pour bâtir plusieurs villes ? Car l'Ecriture en rapportant le nombre des années de ces premiers hommes, conclut toujours en disant, *& il engendra des fils & des filles.* Comme les hommes vivoient plus long-tems avant le déluge, que l'on ne vit à présent, les hommes étoient aussi plus grands & plus robustes. On doit s'en convaincre par les sépulcres découverts à la suite des années, ou par des débordemens de fleuves & autres accidens, où l'on a trouvé des os de morts d'une grandeur incroyable. J'ai vu moi-même sur le rivage d'Utique, dit saint Augustin, & plusieurs l'ont vu avec moi, une dent macheliere d'un homme, si grosse, qu'on eût pu en faire cent des nôtres. Il remarque que s'il se trouve quelque différence pour le nombre des années des premiers hommes entre les Livres hébreux & les nôtres, c'est-à-dire, les Septante ; elle n'est pas telle qu'ils ne s'accordent touchant la longue vie des hommes de ce tems-là ; que suivant les Septante, il faut que Mathusalem ait encore vécu quatorze ans depuis le déluge ; ce qui donne lieu de croire que les exemplaires en ont été alterés, puisqu'il est certain, qu'il ne survéquit point le déluge, & qu'il mourut la même année, suivant la chronologie des Hébreux. Il rejette l'opinion qui vouloit que les années des anciens n'aient pas été si longues que les nôtres, & prouve le contraire par l'autorité même de l'Ecriture. Il est dit que

le déluge *arriva ſur la terre, l'an ſix cent de la vie de Noé, au ſecond mois, le vingt-ſeptiéme jour du mois.* Comment cela ſeroit-il, ſi les années n'avoient que trente-ſix jours, comme on le prétend? Si cela étoit, ou ces années n'auroient point eu de mois, ou les mois n'auroient été que de trois jours pour en trouver douze. N'eſt-il donc pas viſible que leurs mois étoient comme les nôtres, puiſqu'autrement l'Ecriture ne diroit pas, que le déluge arriva le vingt-ſeptiéme jour du ſecond mois? Elle dit encore que *l'Arche s'arrêta ſur les montagnes d'Arménie le ſeptiéme mois, le vingt-ſeptiéme jour du mois; que cependant les eaux diminuerent juſqu'à l'onziéme mois; & que le premier jour de ce mois, on vit paroître les croupes des montagnes*, Si leurs mois étoient ſemblables aux nôtres, il eſt hors de doute que leurs années l'étoient auſſi. Que ſi l'on inſiſte que les jours étoient plus courts, il faudra donc qu'un déluge auſſi effroyable, qui ne ſe fit, ſelon l'Ecriture, qu'après quarante jours & quarante nuits de pluie, ſe ſoit fait en moins de quarante de nos jours: ce qui eſt abſurde. Il eſt certain qu'ils étoient auſſi longs alors qu'à préſent; c'eſt-à-dire, de vingt-quatre heures, les mois égaux aux nôtres, & reglés ſur le cours de la lune; & les années compoſées de douze mois lunaires, en y ajoutant cinq jours & un quart de jour, pour les ajuſter aux années ſolaires. Quant à la différence qui ſe rencontre entre les exemplaires hébreux & ceux des Septante, perſonne n'a encore oſé corriger cette verſion ſur le texte original; & à la reſerve des fautes des copiſtes, il faut s'arrêter à leur verſion, & les regarder, non comme des interprétes, mais comme des Prophétes inſpirés de Dieu. D'où vient que les Apôtres, en allégant des témoignages de l'ancien Teſtament dans leurs écrits, ſe ſervent tantôt de l'hébreu, & tantôt de la verſion des Septante. Mais eſt-il croyable que les anciens Patriarches aient été quatre-vingts ou cent ans ſans avoir d'enfans? Saint Auguſtin qui ſe fait cette queſtion, y répond en diſant, ou que l'âge d'avoir des enfans venoit plus tard en ce tems-là à proportion des années de la vie; ou, ce qui lui paroît plus vraiſemblable, l'Ecriture n'a pas toujours fait mention des aînés, mais ſeulement de ceux dont il falloit parler ſelon l'ordre des générations pour parvenir à Noé & enſuite à Abraham. Saint Matthieu en a uſé de même en faiſant la généalogie temporelle de Jeſus-Chriſt. *Abraham*, dit-il, *engendra Iſaac.* Pourquoi ne dit-il pas, Iſmaël, qui fut le fils aîné d'Abraham? Et *Iſaac*, ajoute-t-il, *engendra Jacob.* Pourquoi ne dit-il pas Eſau qui fut ſon aîné? C'eſt ſans

Gen. 7, 10.

Gen. 8, 4.

doute, qu'il ne pouvoit pas arriver par eux à David. Il dit encore : *Jacob engendra Juda & ses freres* : Est-ce que Juda fut l'aîné des enfans de Jacob ? *Juda*, ajoute l'Evangéliste, *engendra Pharès & Zaram.* Cependant Juda avoit eu trois enfans avant ceux-là. Ce Pere remarque, que le monde ayant besoin d'être peuplé, & n'y ayant point d'autres hommes que ceux qui sortirent des deux premiers, les freres épouserent leurs sœurs ; la nécessité excusant alors en eux ce qui seroit maintenant un crime détestable à cause de la défense qui en a été faite. Cette défense est fondée sur une raison très-juste : car étant nécessaire d'entretenir l'amitié & la société parmi les hommes, cela se fait mieux en s'alliant avec des étrangers qu'avec les siens, avec qui on est déja uni par les liens de la nature. Il dit que quoique les mariages des cousines germaines ne soient pas défendus par la Loi de Dieu, & qu'il n'y eût pas encore de son tems, des Loix humaines qui les défendissent, ces mariages étoient néanmoins très-rares, & regardés avec horreur, à cause de la proximité du dégré. Ce qui lui fait juger qu'il seroit plus honnête de les défendre, principalement parce qu'il y a une certaine pudeur louable, qui fait que nous avons naturellement honte de nous unir par le mariage aux personnes pour qui la parenté nous donne du respect. Il regarde la Circoncision comme un signe visible & corporel de la régénération, nécessaire pour être habitant de la cité du ciel : mais il ne veut pas décider si avant le déluge, il y avoit un semblable signe, l'Ecriture ne faisant mention que de sacrifice. Il dit, en parlant des générations qui composoient la postérité de Caïn, qu'il y avoit plusieurs milliers de citoyens de la cité de Dieu, qui, dès ici-bas s'abstenoient du mariage ; que les Gymnosophistes des Indes, s'en abstenoient aussi ; mais que la continence n'est un bien, que quand on la garde pour l'amour du souverain bien, qui est Dieu ; qu'on ne voit pas que personne l'ait pratiquée avant le déluge, puisqu'Enoch même qui fut enlevé du monde pour son innocence, engendra des fils & des filles. En parlant du mélange des deux cités par le mariage des enfans de Dieu, c'est-à-dire des enfans des Saints avec les filles des hommes, occasionné par la beauté de celles-ci, il dit que la beauté du corps est un bien qui vient de Dieu ; mais que comme c'est un bien passager, bas & chetif, on ne l'aime pas comme il faut, quand on l'aime plus que Dieu qui est un bien éternel, intérieur & immuable. Il ne croit pas qu'on puisse nier qu'Enoch n'ait écrit quelque chose, puisque l'Apôtre saint Jude le témoi-

gne dans son Epître canonique ; que ce n'est pas toutefois sans raison que les Livres de ce Patriarche ne se trouvent point dans le catalogue des Ecritures conservé dans le Temple des Juifs par le soin des Prêtres, parce que ses écrits étant très-anciens, on ne pouvoit justifier que ceux qui portoient son nom, fussent les mêmes qu'il avoit écrits. Il trouve dans l'Arche de Noé & dans ses dimensions, une figure de Jesus-Christ & de son Eglise.

XX. Sem l'un des enfans de Noé, fut aussi une figure de Je-Christ, qui même naquit de lui selon la chair. Au reste, depuis Noé jusqu'à Abraham, les Livres Canoniques ne parlent de la piété de qui que ce soit. Ils ne rapportent que les généalogies des trois enfans de Noé, la division des nations, & la confusion des langues. Il est dit que Dieu descendit à cet effet, ce qui ne se doit pas entendre matériellement, comme s'il changeoit de lieu ; mais on dit qu'il descend, lorsqu'il fait quelque chose d'extraordinaire sur la terre, qui marque sa présence. Ces paroles : *Venez, descendons, & confondons leur langage*, est un discours qu'il adresse aux Anges, par lequel il nous fait voir, qu'il agit tellement par ses Ministres, que ses Ministres agissent avec lui, suivant ce que dit l'Apôtre : *Nous sommes les coopérateurs de Dieu.* Il répond à ceux qui souhaitoient de sçavoir comment depuis le déluge, toutes sortes de bêtes ont pu peupler les îles ; que les hommes peuvent les y avoir transportées pour leur plaisir ou pour leur utilité, ou que Dieu s'est servi du ministere des Anges pour en répandre par toute la terre. Il ne doute pas que les nations monstrueuses dont l'histoire parle, ne tirent leur origine d'Adam, comme du pere de tous les hommes : mais il regarde comme fabuleux ou du moins comme très-douteux, ce qu'on dit de certains hommes qui n'ont qu'un œil au milieu du front ; & d'autres, qui n'ayant point de bouche, ne vivent que de l'air qu'ils respirent par le nez. Il ne croit pas non plus qu'il y ait des Antipodes, c'est-à-dire, des hommes dont les pieds sont opposées aux nôtres, & qui habitent cette partie de la terre où le soleil se leve, quand il se couche pour nous. Son sentiment est que la langue hébraïque, est celle dont les hommes se sont servis dès le commencement, & que s'étant conservée dans la maison d'Heber, tandis que les autres nations furent divisées en plusieurs langues, elle fut depuis appellée hébraïque, pour la distinguer des autres. Cette langue se maintint aussi vraisemblablement dans la maison de Tharé pere d'Abraham, de même que le

Analyse du 16e Livre, p. 413.

1 Cor. 3, 9.

culte du vrai Dieu. Saint Augustin fait voir les progrès de la cité de Dieu depuis Abraham, où elle a commencé à paroître davantage, & où les promesses qui se sont accomplies en Jesus-Christ ont été plus claires & plus précises. Ce qu'il fait en donnant un précis de l'histoire de ce Patriarche, des promesses que Dieu lui réïtera plusieurs fois; du sacrifice de son fils Isaac; de la naissance de ce fils, de son mariage avec Rebecca; de ses deux fils, Jacob & Esaü; & en donnant l'explication des bénédictions que Jacob donna à ses enfans avant que de mourir. Il marque en peu de mots, ce qui se passa du tems de Moyse, de Josué, des Juges & des Rois, jusqu'à David, de qui Jesus-Christ est principalement appellé fils dans l'Ecriture.

Analyse du 17 Livre, p. 455.

XXI. Dans le Livre dix-septiéme, il entre dans le détail de ce qui arriva sous le regne de ce Prince, ne remarquant toutefois que ce qui avoit rapport au dessein de son ouvrage. Il fait voir que ce ne fut proprement que sous les Rois que les promesses faites à Abraham, à Isaac & à Jacob touchant la terre de Chanaan, furent accomplies, puisque leur postérité fut tellement établie dans cette terre, qu'il ne manquoit plus rien à l'entier accomplissement des promesses de Dieu à cet égard, sinon que les Juifs la possédassent jusqu'à la fin, en demeurant fidéles à leur Dieu. Il distingue trois sortes de Prophéties dans l'ancien Testament. Les unes se rapportent à la Jérusalem terrestre; les autres à la céleste; & les autres, à toutes les deux. Les avertissemens que le Prophéte Nathan donna à David, en lui reprochant son crime, & en lui en annonçant le châtiment, de même que les avertissemens du ciel qui concernent l'utilité publique, appartiennent à la cité de la terre, ces paroles de Jérémie: *Voici venir le tems, dit le Seigneur, que je ferai une nouvelle alliance avec la maison d'Israël & la maison de Juda, &c. . . . & je serai leur Dieu & ils seront mon peuple*, sont une Prophétie de la Jérusalem céleste, dont Dieu même est la récompense. Mais quand l'Ecriture appelle Jérusalem la cité de Dieu, & qu'on y lit une Prophétie qui prédit que la maison de Dieu y sera construite, cela se rapporte à l'une & à l'autre cité; à la Jérusalem terrestre, parce que cela a été accompli selon la vérité de l'histoire dans le fameux Temple de Salomon; & à la céleste, parce que c'en étoit une figure. Ce Pere remarque que ce genre de Prophétie composé de l'un & de l'autre dans les Livres historiques de l'ancien Testament a beaucoup exercé les Commentateurs de l'Ecriture, pour trouver les allégories de ce qui se doit accomplir en la postérité

Jerem. 31, 31.

ſtérité ſpirituelle d'Abraham, dans ce qui a été prédit & accompli dans ſa poſtérité charnelle. Il lui ſemble que ceux-là ſe trompent, qui excluent toute allégorie des Livres hiſtoriques de l'Ecriture; & croit auſſi que c'eſt beaucoup entreprendre que d'y en vouloir trouver par-tout. Il dit que le nouveau Teſtament fut figuré dans la réprobation de Saül & d'Hely; que Dieu ne promit l'éternité au Sacerdoce & au Royaume des Juifs, qu'afin que les voyant détruits, on reconnût que cette promeſſe tomboit ſur un autre Royaume & ſur un autre Sacerdoce, dont ceux-là étoient la figure. Il montre encore que les promeſſes faites à David touchant ſon fils Salomon, ne ſe peuvent entendre que de Jeſus-Chriſt, en qui elles ont eu leur entier accompliſſement; qu'il en eſt de même de pluſieurs endroits de l'Ecriture, qui ſemblent être dits de Salomon, & qui néanmoins n'ont été accomplis qu'en Jeſus-Chriſt. Tel eſt cet endroit du Pſeaume 71, qui porte le nom de ce Prince, *Il étendra ſon Empire de l'une à l'autre mer, & depuis le fleuve juſqu'aux extrémités de la terre.* Car on ſçait quelles étoient les bornes du Royaume de Salomon. Il donne l'explication du Pſeaume 88, montrant que ce qui y eſt dit de Jeſus-Chriſt ſous la perſonne de David, a rapport à la forme de ſerviteur qu'il a priſe dans le ſein de la Vierge. Il ne veut pas que la paix promiſe à David par Nathan, ſoit celle du regne de Salomon, ni d'aucun autre Prince, n'y ayant jamais eu de Roi ſi puiſſant qu'il n'ait appréhendé le joug ou l'invaſion de ſes voiſins; & qu'ainſi le lieu d'une demeure ſi paiſible & ſi aſſurée, promis par ce Prophéte, eſt un lieu éternel, dû aux citoyens de la Jéruſalem libre, où regnera véritablement le peuple d'Iſraël. Quelques-uns vouloient que des cent cinquante Pſeaumes qui compoſent le Pſeautier, David fut ſeulement Auteur de ceux qui portent ſon nom. D'autres ne lui attribuoient que ceux qui ſont intitulés, *De David*, & diſoient que les Pſeaumes qui portent, *A David*, ont été faits par d'autres, & appropriés à ſa perſonne. Saint Auguſtin réfute ce dernier ſentiment par l'autorité de Jeſus-Chriſt, qui attribue à David le Pſeaume 109, qui toutefois n'a pas pour titre, *De David*, mais *A David*. Il croit donc l'opinion de ceux-là plus vrai-ſemblable, qui attribuent tous les Pſeaumes à David, & qui diſent qu'il en a intitulé quelques-uns d'autres noms que du ſien, qui figurent quelque choſe qui fait au ſujet, & qu'il en a laiſſé d'autres ſans y mettre de nom, par une inſpiration de Dieu, dont la raiſon n'eſt pas ſans myſtere, quoiqu'elle ne ſoit pas évidente. Il ne faut pas, ajou-

2 Reg. 7. 3 & ſeq.

Pſal. 71, 8.

2 Reg. 7, 10.

te-t-il, s'arrêter à ce que l'on voit quelques Pseaumes qui portent en tête les noms de quelques Prophetes qui ne sont venus que depuis David, & qui semblent toutefois y parler. L'esprit prophétique qui a inspiré ce Prince, a pu lui reveler les noms de ces Prophétes, & lui faire chanter des choses qui leur convenoient, comme nous voyons qu'un certain Prophéte a parlé de Josias & de ses actions, plus de trois cents ans avant que ce Prince naquit. C'étoit l'endroit d'expliquer les Prophéties contenues dans les Pseaumes, touchant Jesus-Christ & son Eglise : mais saint Augustin trouvant qu'il étoit trop long de les expliquer toutes ; & craignant en les choisissant d'omettre celles qui paroîtroient aux autres les plus néceſsaires, il renvoie ses lecteurs aux Commentaires qu'il avoit faits sur cette partie de l'Ecriture. Il explique toutefois la prophétie de Jesus-Christ & de son Eglise, rapportée dans le Pseaume 44, & fait voir que son Sacerdoce & sa Passion sont prédits dans les Pseaumes 109 & 21 ; qu'à l'égard de sa Mort & de sa Résurrection, on les trouve marquées dans les Pseaumes 3, 40, 15 & 67. Il est vrai que les Juifs ne voient pas dans les Pseaumes, ce qui y est prédit de Jesus-Christ ; autrement ils ne résisteroient pas à des témoignages si évidens, confirmés par l'événement : mais c'est qu'il est prédit dans ces mêmes Pseaumes que *leurs yeux seront obscurcis, afin qu'ils ne voient point.* On trouve aussi des Prophéties touchant Jesus-Christ, & particulierement sur sa Passion & sur sa Mort, dans les trois Livres de Salomon que l'Eglise reçoit au nombre des Canoniques, qui sont les Proverbes, l'Ecclésiaste & le Cantique des Cantiques. Les autres Rois qui sont venus après Salomon, n'ont pas fait ni dit beaucoup de choses qui se puissent rapporter à Jesus-Christ & à son Eglise, soit en Juda ou en Israël. Il y eut néanmoins des Prophêtes sous leurs regnes, même sous celui de Jeroboam, qui reprirent ce Prince de ses impiétés. Il y en eût encore pendant la captivité de Babilone ; mais dans la suite des tems qui s'écoulerent depuis le retour des Juifs jusqu'à l'avénement du Sauveur, c'est-à-dire, depuis Malachie, Aggée, Zacharie & Esdras, ils n'eurent point de Prophétes parmi eux. Zacharie pere de saint Jean-Baptiste & Elisabeth sa femme, prophétiserent au tems de la naissance du Messie, avec Siméon, Anne, & saint Jean, qui fut le dernier des Prophétes.

3 Reg. 10.

Psal. 68, 26.

Analyse du 18e Livre, p. 487.

XXII. Saint Augustin ayant marqué ainsi les progrès de la cité de Dieu, reprend dans le dix-huitiéme Livre, le cours de la cité du monde depuis Abraham, afin qu'on pût comparer ensemble ces deux cités. Entre tous les Empires que les divers in-

térêts de la cité de la terre ont établis, il y en a deux beaucoup plus puissans que les autres ; celui des Assyriens, & celui des Romains, tous deux séparés de tems & de lieu. L'Empire des Assyriens a fleuri le premier en Orient ; & celui des Romains, qui n'est venu qu'après, s'est étendu en Occident. Tous les autres Royaumes n'ont été que comme de petits rejettons de ceux-ci. Ninus second Roi des Assyriens, qui avoit succedé à son pere Belus, regnoit du tems qu'Abraham naquit en Chaldée. En ce tems-là fleurissoit aussi le petit Empire des Sicyoniens, par où Varron commence son Histoire Romaine, descendant des Rois des Sicyoniens aux Athéniens, de ceux-ci aux Latins, & des Latins aux Romains. Ninus subjugua toute l'Asie, c'est-à-dire, la moitié du monde, & porta ses conquêtes jusqu'aux confins de la Libye. Les Indiens furent les seuls de tous les peuples d'Orient qui demeurerent affranchis de sa domination ; encore après sa mort, furent-ils domptés par Semiramis sa femme. Le fils de Semiramis se nommoit Ninus comme son pere, ou Ninias. Telexion régnoit alors chez les Sicyoniens ; son regne fut si tranquile que ses sujets après sa mort en firent un Dieu, & lui décernerent des jeux & des sacrifices. Isaac naquit sous Aralius cinquiéme Roi des Assyriens, Abraham ayant alors cent ans. Ce Patriarche vivoit encore lorsqu'Isaac âgé de soixante ans, eût deux enfans jumeaux de sa femme Rebecca, Esaü & Jacob. Dieu parla à Isaac, & lui promit comme à Abraham qu'il donneroit la terre de Chanaan à sa postérité, & qu'en elle toutes les nations seroient benies. Il promit la même chose à Jacob, sous le regne de Beloc neuviéme Roi des Assyriens, & de Phoronée fils d'Inaque deuxiéme Roi des Argiens. Ce fut sous Phoronée Roi d'Argos, que la Grece commença à devenir célebre par ses Loix & ses Réglemens. Phegoüs son frere, fut honoré comme un Dieu après sa mort ; on lui bâtit un Temple sur son sépulcre, apparemment parce que dans la partie du Royaume que son pere lui avoit laissée, il avoit construit des Chapelles aux Dieux, & divisé les tems par mois & par années. Isis fille d'Inaque fut aussi honorée en Egypte comme une Divinité. Outre plusieurs choses utiles dont on lui fait honneur, on lui attribue l'invention des lettres. Les Egyptiens défendirent, sous peine de la vie, de dire que c'eût été une femme. Saint Augustin marque de suite quels furent les Rois des Assyriens, des Sicyoniens & des Argiens, du tems de Jacob, de Joseph & de Moyse. Il remarque que les fables ne commencerent à avoir cours en Grece

que depuis la naissance de ce Législateur, & sous le regne de Cecrops Roi des Athéniens; que ce fut alors que la superstition des Grecs mit plusieurs morts au rang des Dieux; qu'arriva le déluge de Deucalion, appellé ainsi à cause que le pays où il commandoit en fut principalement inondé. Sur la fin du regne du même Cecrops, les Israélites sortirent d'Egypte: & ce fut depuis ce moment-là jusqu'à la mort de Josué, que les Rois de la Grece instituerent en l'honneur des faux Dieux plusieurs solemnités qui rappelloient le souvenir du déluge, & les tems malheureux qui l'accompagnoient. Les fables furent inventées pour la plûpart du tems des Juges, jusqu'à la guerre de Troye, à l'occasion de quelques événemens véritables parmi les payens. Il y eût dans ce même tems quelques Poétes, appellés aussi Théologiens parce qu'ils faisoient des vers en l'honneur des Dieux. Que si parmi tant de fables ils ont dit quelque chose du vrai Dieu, ils ne lui ont pas rendu pour cela le culte qui n'est dû qu'à lui seul, & ils ont même deshonoré leurs Dieux par des contes ridicules. Ce fut encore du tems des Juges que le Royaume des Argiens finit, & fut transferé à Mycénes, dont Agamemnon fut Roi. Celui des Laurentins commença, au contraire, à s'établir alors. Ils eurent pour premier Roi Picus fils de Saturne, qui regna en Italie. Les Laurentins depuis la ruine de Troye qui arriva sous le regne de Latinus, s'appellerent Latins. Après la mort de Latinus, Enée regna trois ans en Italie. Son fils Sylvius fut le quatriéme Roi des Latins. On met sous son regne, & du tems du Grand-Prêtre Hely la fin de la Monarchie des Sicyoniens. Les Latins, sous le regne de Salomon, fonderent Albe, qui donna son nom à leurs Rois, qui au lieu de Latins, s'appellerent Albins. Les Latins eurent onze Rois après Enée: le douziéme fut Aventin. Il eut pour successeur Romulus Fondateur de Rome. Cette ville fut bâtie comme une autre Babilone, dont il plût à Dieu de se servir pour dompter tout l'univers, & rassembler toutes ses nations sous un même corps de République. Lors de sa fondation, il y avoit déja 718 ans que les Juifs demeuroient dans la terre promise. Ce fut du tems de Romulus que parurent les Prophéties de la Sibylle Erythrée, dont Lactance a fait usage, prétendant y trouver diverses prédictions touchant Jesus-Christ. Dans le même tems fleurit Thalés le Milesien, l'un des sept Sages de la Grece, qui succéderent aux Poétes. C'est aussi l'époque de la captivité de Babilone, où les dix Tribus d'Israël furent emmenées par les Chaldéens; & celles de la Sibylle Samienne. Py-

thagore, le premier des Philoſophes, parut ſous le regne de Sedecias Roi des Juifs, & de l'ancien Tarquin Roi des Romains. Les Juifs furent remis en liberté ſous un autre Tarquin dit le Superbe, qui fut le dernier Roi des Romains. Juſques-là il y avoit eu des Prophétes parmi les Juifs ſans aucune interruption. Saint Auguſtin marque le tems de chacun d'eux, particulierement de ceux dont les Prophéties ſont venues juſqu'à nous. Il dit en parlant de celles d'Iſaïe, qu'il y en a de ſi claires que les ennemis mêmes de la Religion les entendent malgré eux. Il ſemble reconnoître Eſdras pour l'Auteur du Livre d'Eſther, & plûtôt pour Hiſtorien que pour Prophéte; quoique, dit-il, il ait prophétiſé Jeſus-Chriſt dans cette diſpute qui s'éleva entre quelques jeunes gens, pour ſçavoir qui étoit la choſe du monde la plus puiſſante. Cela ſe trouve dans le troiſiéme Livre d'Eſdras. L'Egliſe rejette les écrits de quelques Prophétes, nommément de ceux qui ont écrit l'hiſtoire des Rois d'Iſraël & de Juda. Saint Auguſtin avoue qu'il en ignore la raiſon, ſi ce n'eſt, dit-il, que ces Prophétes ont pu écrire certaines choſes comme hommes & ſans l'inſpiration du Saint-Eſprit, & que c'eſt celles-là que l'Egliſe ne reçoit point dans ſon Canon pour faire partie de la Religion, quoiqu'elles puiſſent d'ailleurs être utiles & véritables. Depuis le rétabliſſement du Temple juſqu'à Ariſtobule, les Juifs ne furent plus gouvernés par des Rois, mais par des Princes. La ſupputation de ces tems ſe trouve dans les Livres des Machabées, rejettés comme apocriphes par les Juifs, mais adoptés de l'Egliſe. Saint Auguſtin fait voir que les Prophétes ſont plus anciens que les Philoſophes, Pythagore qui en a le premier porté le nom, n'ayant commencé à fleurir que ſur la fin de la captivité de Babilone; que la langue hébraïque a toujours été conſervée par tradition avec ſes caracteres; qu'aucune nation n'a donc droit de ſe vanter de ſa ſcience comme plus ancienne que nos Patriarches & nos Prophétes; que les Egyptiens qui ſe vantent d'avoir connu l'Aſtrologie il y a cent mille ans, ne peuvent diſconvenir qu'ils n'aient appris à lire de leur Iſis, il n'y a gueres plus de deux mille ans; enfin, que les Ecrivains canoniques, pour ne parler que des ſentimens qui regardent la Religion, ſont autant d'accord entre eux, que les Philoſophes le ſont peu. N'a-t-on pas vu en vogue dans la même ville d'Athênes, les Epicuriens qui ſoutenoient que les Dieux ne prenoient aucun ſoin des choſes d'ici-bas, & les Stoïciens qui vouloient qu'ils gouvernaſſent le monde? N'eſt-ce pas encore à Athênes qu'A-

ristippe mettoit le souverain bien dans la volupté du corps, & Antisthene dans la vertu, quoique disciples l'un & l'autre de Socrate? Saint Augustin raconte comment Ptolomée Philadelphe Roi d'Egypte, fit traduire en grec les divines Ecritures. Il préfere cette version à toutes les autres qui ont été faites depuis, & dit que c'est sur elle qu'ont été faites les latines qui étoient en usage de son tems, dans les Eglises d'Occident. Il convient qu'il y a plusieurs endroits où les Septante paroissent s'être éloignés de la vérité hébraïque; mais il soutient que ces endroits bien entendus, se trouvent parfaitement conformes au texte original. Il vient après cela aux tems qui suivirent la captivité de Babilone, où les Juifs n'ayant plus de Prophétes, devinrent plus méchans qu'ils n'étoient auparavant, quoique ce fût le tems où ils croyoient devenir meilleurs suivant la Prophétie d'Aggée, qu'ils entendoient trop littéralement. *La gloire de cette derniere Maison* Aggée. 2, 10. *sera plus grande que celle de la premiere.* Saint Augustin leur fait voir que cette Prophétie ne devoit pas s'expliquer comme ils le croyoient du Temple de Jérusalem rétabli ensuite de la captivité, mais de l'Eglise qui est un Temple d'autant plus illustre, qu'elle est composée de pierres vivantes, c'est-à-dire, des fidéles renouvellés par le Batême. Cette Eglise, dans ce siécle pervers, est exercée par une infinité de craintes, de douleurs, de travaux & de tentations, sans avoir d'autre joie que l'espérance. Beaucoup de réprouvés y sont mêlés avec les élus; les uns & les autres sont renfermés comme dans ce filet de l'Evangile, où ils nâgent pêle mêle dans la mer de ce monde, jusqu'à ce qu'on arrive au bord, où les méchans seront séparés des bons. Jesus-Christ né d'une Vierge en Béthléem ville de Juda, comme l'avoient prédit les Prophétes, a choisi des Disciples qu'il a nommés Apôtres, nés de bas lieux, méprisables, sans lettres, afin d'être & de faire en eux tout ce qu'ils seroient & feroient de grand. C'est par eux qu'il a prêché l'Evangile, premierement aux Juifs, ensuite aux Gentils. Il a employé dans ce ministere non-seulement les témoins de sa Passion & de sa Résurrection, mais d'autres encore qui leur ont succédé, & qui ont porté l'Evangile par tout le monde, parmi de sanglantes persécutions, Dieu se déclarant en leur faveur, par plusieurs prodiges & par divers dons du Saint-Esprit, afin que les Gentils croyant en celui qui a été crucifié pour les racheter, reverassent avec un amour digne des Chrétiens, le sang des Martyrs qu'ils avoient répandu, & que les Rois mêmes dont les Edits ravageoient l'Eglise, se soumissent humblement à ce

nom, que leur cruauté s'étoit efforcée d'exterminer. Les Démons voyant qu'on abandonnoit leurs Temples, susciterent les Herétiques pour combattre la Doctrine chrétienne, sous le nom de Chrétiens. Tous ceux qui ont des opinions mauvaises & dangereuses, ne sont pas pour celà regardés comme hérétiques dans l'Eglise, mais ceux-là seulement qui en étant repris, y persistent opiniâtrément, & refusent de se retracter de leur dogmes pernicieux. Ils sont en un sens utiles à l'Eglise, parce que Dieu se sert d'eux pour exercer la patience & la sagesse de ses serviteurs. Quelques-uns s'imaginoient que l'Eglise n'avoit plus de persécution à souffrir jusqu'à la venue de l'Antechrist, disant qu'elle en avoit déja souffert dix, & que l'Antechrist ouvrira l'onziéme. Saint Augustin leur fait voir qu'il n'y a rien d'assuré sur le nombre des persécutions de l'Eglise; qu'elle en a enduré beaucoup au de-là de dix; qu'on ne peut toutefois assurer sans témérité, qu'elle en souffrira encore beaucoup d'autres, avant celle de l'Antechrist. Il se moque des payens qui faisoient courir de prétendus oracles touchant l'extinction de la Religion chrétienne après 365 ans; le grand nombre d'années qui s'est écoulé depuis, faisant suffisamment voir la fausseté de cette prédiction. Il dit à ceux qui étoient curieux de sçavoir quand la fin du monde arriveroit, que s'il nous étoit utile de le sçavoir, Jesus-Christ l'auroit appris à ses Disciples; & que puisqu'il n'a pas voulu le leur révéler, c'est en vain que nous tâchons de déterminer les années qui restent encore à s'écouler.

XXIII. Les premiers chapitres du dix-neuviéme Livre, sont employés à réfuter l'opinion des Philosophes touchant le souverain bien, que les uns mettent dans la possession des biens de la nature; les autres, dans les biens de l'ame; & les autres, dans tous les deux. Saint Augustin leur oppose le sentiment des Chrétiens; qui fait consister le souverain bien dans la vie éternelle, & le souverain mal dans la mort éternelle: d'où il suit qu'on ne peut jouir du souverain bien en ce monde. C'est ce qu'il prouve premierement, par ces paroles du Prophéte, *Le Juste vit de la foi*, parce que ne le voyant point encore, il est besoin qu'il le cherche par la foi; & en second lieu, par un détail des combats de la chair contre l'esprit, & des miseres auxquelles l'homme est sujet tandis qu'il est en cette vie. Il ajoute que la possession de ce qu'il y a de meilleur en ce monde, sans l'espérance de l'autre, est une fausse béatitude & une grande misere; qu'on n'y jouit pas même des vrais biens de l'ame, à moins qu'elle ne se pro-

Analyse du 19e Livre, p. 559.

Habac. 2, 4.

pose pour fin celle où Dieu sera toutes choses en tous par une éternité assurée, & par une paix parfaite. Il marque la différence de conduite en ce monde de la cité du ciel, d'avec celle de la terre. L'usage des choses nécessaires à la vie est commun aux citoyens de l'une & de l'autre dans le gouvernement de leurs maisons; mais la fin à laquelle ils rapportent cet usage est bien different. Ceux qui appartiennent à la cité de la terre, cherchent leur paix dans les biens & dans les commodités de cette vie, au lieu que ceux qui sont de la cité du ciel, se servent des biens temporels comme des voyageurs & des étrangers, non pour y mettre leur cœur, mais pour en être soulagés, & se rendre en quelque façon plus supportable le poids de ce corps corruptible qui appesantit l'ame. La cité céleste use donc pendant son pélerinage de la paix temporelle, & des choses qui sont nécessairement attachées à notre nature mortelle; & elle rapporte la paix terrestre à la céleste, qui est tellement la vraie paix, que la créature raisonnable n'en peut justement avoir d'autre. Elle a cette paix ici-bas par la foi; elle vit de cette foi, lorsqu'elle rapporte à l'acquisition de cette paix tout ce qu'elle fait de bonnes œuvres en ce monde, tant à l'égard de Dieu que du prochain; car la vie de cette cité est une vie de société. Elle ne se soucie pas quel genre de vie l'on mene lorsque l'on embrasse la foi qui conduit à Dieu, pourvu qu'il ne soit pas contraire à ses commandemens. C'est pourquoi, quand les Philosophes mêmes se font Chrétiens, elle ne les oblige point de quitter leur maniere de vivre, à moins qu'elle ne choque sa Religion, mais seulement à abandonner leurs mauvais dogmes. Quant aux trois genres de vie, l'actif, le contemplatif, & celui qui est mêlé des deux, chacun dans cette cité peut embrasser celui qu'il lui plaira, pourvu que ce soit par l'amour de la vérité, & qu'il ne néglige pas le devoir de la charité. Car on ne doit point tellement s'adonner au repos de la contemplation, qu'on ne songe aussi à être utile au prochain; ni s'abandonner à l'action de telle sorte, qu'on oublie la contemplation Dans le repos, on ne doit point aimer l'oisiveté, mais s'occuper à la recherche de la vérité, afin de profiter soi-même de cette connoissance, & de ne la pas envier aux autres. Dans l'action, il ne faut pas aimer l'honneur ni la puissance, parce que tout cela n'est que vanité, mais le travail qui l'accompagne lorsqu'il contribue au salut de ceux qui nous sont soumis. C'est ce qui a fait dire à l'Apôtre, que *celui qui desire l'Episcopat, desire une bonne œuvre.* En effet, l'Episcopat est un nom de

1 Tim. 3, 2.

charge

charge, & non pas de dignité, ce nom signifiant en grec, veiller sur quelqu'un & en avoir soin, pour montrer que celui-là n'est pas Evêque, qui aime à commander sans se soucier d'être utile à ceux à qui il commande. Tout le monde se peut donc appliquer à la recherche de la vérité, en quoi consiste le repos louable de la vie contemplative : mais pour les dignités de l'Eglise, quand on s'y gouverneroit comme il faut, il est toujours honteux de les desirer. C'est pour cela qu'il ne faut qu'aimer la vérité, pour embrasser le saint repos de la contemplation ; mais ce doit être la charité & la nécessité qui nous engagent dans l'action. De sorte que si personne ne nous impose ce fardeau, il faut vaquer à la recherche & à la contemplation de la vérité ; & si on nous l'impose, il faut s'y soumettre par charité & par nécessité. Mais alors même il ne faut pas abandonner tout-à-fait les douceurs de la contemplation, de peur que privés de cet appui, nous ne soyons accablés de la pésanteur de notre charge. Etant essentiel à une République d'être gouvernée par les loix de la justice, selon que le dit Ciceron, saint Augustin fait voir qu'il n'y a jamais eu de République parmi les Romains, parce qu'ils n'ont point servi le vrai Dieu, sans lequel il n'y a point de vraie justice. Car lorsque l'homme ne sert pas Dieu, quelle justice peut-il avoir, puisque ce n'est que le service qu'il lui rend, qui donne droit à l'esprit de commander au corps, & à la raison de gouverner les passions ? S'il n'y a point de justice en un homme de cette sorte, il n'y en aura point non plus en une assemblée composée de tels hommes. Il montre que le seul Dieu qui méritoit le culte des Romains, est le Dieu des Chrétiens, & rapporte les oracles que l'on trouve dans les écrits du Philosophe Porphyre touchant le vrai Dieu & Jesus-Christ. Il fait voir encore qu'il n'y a point de vraie vertu, où il n'y a point de vraie Religion : parce que les vertus, si on ne les rapporte pas à Dieu, sont plûtôt des vices que des vertus. Mais quelque difference qu'il y ait entre la cité de Dieu & celle de Babilone ; la premiere se sert de la seconde, & profite de sa paix, qui est commune aux bons & aux méchans. C'est pour cela que l'Apôtre avertit l'Eglise de prier pour les Rois & les Grands du monde, *afin*, dit-il, *que* 1 *Tim.* 29,7.
nous menions une vie tranquile en toute piété & charité. Quelque soit néanmoins la paix des serviteurs de Dieu ici-bas, elle sert plûtôt à soulager notre misere, qu'à nous rendre heureux, cette paix étant traversée par diverses tentations, & par divers combats.

Analyse du 20e Livre, p. 573. XXIV. Il commence le vingtiéme Livre par établir la foi de l'Eglise touchant le Jugement dernier, employant à cet effet tout ce qui a rapport à cette matiere dans l'ancien & dans le nouveau Testament. Il distingue deux résurrections, celle de l'ame qui se fait maintenant, & celle du corps qui ne se fera qu'au dernier jour. Il dit que c'est faute d'avoir entendu cette premiere résurrection, dont il est aussi parlé dans l'Apocalypse, que quelques Catholiques ont cru le regne de mille ans. Cette opinion, ajoute-t-il, seroit en quelque façon supportable, si l'on croyoit que durant ce repos de mille ans, les Saints joüiront de quelques délices spirituelles, à cause de la présence du Sauveur. Car moimême j'ai autrefois été de ce sentiment; mais comme ils disent que ceux qui ressusciteront alors, seront dans des festins continuels; il n'y a que des personnes charnelles qui puissent avoir cette pensée. Il explique de l'Eglise, ce qui est dit du regne de mille ans dans l'Apocalypse, soutenant qu'outre le royaume préparé aux Saints, ils en ont dès maintenant un autre, où ils regnent avec lui, puisqu'autrement, l'Eglise ne seroit pas appellée son Royaume. Quand donc saint Jean dit: *Je vis des Trônes & des personnes assises dessus, & on leur donna le pouvoir de juger;* (Apoc. 20,4.) il ne se faut pas imaginer que ceci soit dit du dernier Jugement, mais des Trônes des Evêques, & des Evêques mêmes qui gouvernent présentement l'Eglise. Quant au pouvoir de juger qui leur est donné, il semble qu'on ne le puisse mieux entendre que de celui-ci: *Ce que vous lierez sur la terre, sera lié au ciel; & ce que vous délierez sur la terre, sera délié au ciel.* Par les ames dont saint Jean dit qu'elles ont regné mille ans avec Jesus-Christ, il veut qu'on entende les ames des Martyrs encore séparées de leurs corps. Car, dit-il, les ames des gens de bien qui sont morts, ne sont point séparées de l'Eglise, qui maintenant même est le Royaume de Jesus-Christ. Autrement, on n'en feroit point memoire à l'Autel dans la communion du Corps de Jesus-Christ, où on ne le fait que parce que les fidéles, tout morts qu'ils sont, ne laissent pas d'être membres de Jesus-Christ. Quoique saint Jean ne fasse mention que des ames des Martyrs, parce que ceux-là regnent principalement avec Jesus-Christ après leur mort, qui ont combattu jusqu'à la mort pour la vérité; cela n'empêche pas qu'en prenant la partie pour le tout, nous n'entendions que les autres morts appartiennent aussi à l'Eglise, qui est le Royaume de Jesus-Christ. Par les mille ans pendant lesquels le Diable est lié, saint Augustin entend tout le tems qui s'écoule

depuis le premier avénement de Jesus-Christ jusqu'au second. Il y en avoit qui croyoient que la résurrection n'appartenant qu'au corps, c'est de celle-là qu'il falloit entendre la premiere résurrection dont parle saint Jean. Mais que répondront-ils à l'Apôtre, qui admet aussi une résurrection de l'ame? Car ceux-là étoient ressuscités selon l'homme interieur, & non pas selon l'exterieur, à qui il dit : *Si vous êtes ressuscités avec Jesus-Christ, ne goûtez plus les choses du siécle.* Saint Augustin fait voir par divers endroits de l'Ecriture, que l'ame tombe de même que le corps, non en cessant d'être, mais par le péché ; qu'ainsi l'on doit avouer qu'il lui appartient comme au corps, de ressusciter. Il explique succinctement ce qu'on lit dans l'Apocalypse, des persécuteurs que le Diable suscitera contre l'Eglise à la fin des siécles; du feu que S. Jean vit descendre du ciel pour les consumer ; des trois ans & demi que le Diable sera délié ; de l'étang de feu & de souffre où il fut jetté ; & des autres circonstances qui appartiennent au Jugement dernier. Il ajoute aux preuves qu'il avoit déja données de ce Jugement futur, celles que fournissent les Epîtres de saint Pierre & de saint Paul, la Prophétie d'Isaïe & celle de Daniel, les Pseaumes & les écrits de quelques petits Prophétes. Il finit ce livre en marquant les choses qui arriveront alors, ou environ ce temslà : sçavoir, l'avénement d'Elie, la conversion des Juifs, la persécution de l'Antechrist, la venue de Jesus-Christ pour juger, la résurrection des morts, la séparation des bons & des méchans, l'embrasement du monde, & son renouvellement.

XXV. Le but de saint Augustin dans le vingt & uniéme Livre, est de traiter du supplice que doit souffrir le Diable & ses complices, lorsque les deux cités seront parvenues à leurs fins par notre Seigneur Jesus-Christ Juge des vivans & des morts. Les incrédules ne pouvoient comprendre comment des corps humains pourroient être brulés par le feu, & subsister éternellement au milieu des flâmes & des tourmens. Ce Pere leur répond qu'il y a des animaux qu'on ne peut douter être corruptibles, puisqu'ils sont mortels, qui vivent toutefois au milieu des feux ; & qu'on trouve une certaine sorte de vers dans des sources d'eau chaude qu'on ne sçauroit toucher sans se bruler, qui non-seulement y vivent, mais qui ne peuvent vivre ailleurs. Ils disoient qu'il n'y avoit point de corps qui pût souffrir, & ne pas mourir. Qui peut assurer, leur répond saint Augustin, que les Démons ne souffrent pas en leurs corps, lorsqu'ils avouent eux-mêmes qu'ils sont extrêmement tourmentés? Il demande à ces incrédules quelle

Analyse du 21 Livre, *p.617.*

raison il y a de faire de la douleur un argument de mort, puisque c'est plûtôt une marque de vie ; & puisqu'il est nécessaire que celui qui souffre vive, & qu'il ne l'est pas que la douleur tue. Ce qui est cause, ajoute-t-il, que la douleur tue maintenant, c'est que l'ame est tellement unie au corps, qu'elle céde aux grandes douleurs & se retire ; parce que la liaison des membres est si délicate, qu'elle ne peut soutenir l'effort de ces douleurs aiguës. Mais dans l'autre vie l'ame sera tellement jointe au corps, & le corps sera tel que ce nœud ne pourra être délié par aucun espace de tems, ni rompu par quelque douleur que ce soit. Quoiqu'il soit donc vrai qu'il n'y ait point maintenant de chair qui puisse souffrir & être immortelle, ce ne sera pas alors la même chose ; la chair ne sera pas telle qu'elle est, comme la mort sera bien différente de celle d'à présent. Il y aura toujours une mort, mais elle sera éternelle, parce que l'ame ne pourra vivre étant séparée de Dieu, ni être délivrée par la mort des douleurs du corps. La premiere mort chasse l'ame du corps malgré elle, & la seconde l'y retiendra malgré elle. L'une & l'autre néanmoins ont cela de commun que le corps fait souffrir à l'ame ce qu'elle ne veut pas. Car c'est l'ame qui souffre & non le corps, quand même sa douleur lui vient du corps, comme lorsqu'elle souffre à l'endroit où le corps est blessé. Il rapporte plusieurs exemples des choses naturelles qui montrent qu'il est très-possible que les corps des damnés subsistent éternellement au milieu des flâmes, parce qu'alors la substance de la chair recevra une qualité admirable de celui qui en a donné de merveilleuses à tant de choses que nous voyons, & que leur multitude nous empêche d'admirer. La Salemandre vit dans le feu, ainsi que le disent les naturalistes. La chair du Paon lorsqu'elle est cuite ne se corrompt pas. Le feu noircit tout ce qu'il brule, quoique lui-même soit luisant. L'aiman attire le fer. Chez les Garamantes, il y a une fontaine si froide le jour qu'on n'en sçauroit boire, & si chaude la nuit qu'on n'y peut toucher. Il y a une pierre en Arcadie, qui étant une fois échaufée, demeure toujours chaude, quoi qu'on fasse pour la refroidir. Puisque les incrédules ne peuvent rendre raison de tous ces effets surprenans, qu'ils conçoivent donc une fois pour tout, qu'il ne s'ensuit pas qu'une chose ne soit ou ne doive être, parce que la raison nous en est cachée. Dieu ne fait jamais rien sans raison, & rien de ce qu'il veut ne lui est impossible. Sa toute-puissance est la raison des choses qui sont au-dessus de la raison. Pourquoi ne peut-il pas faire que les corps des morts ressuscitent,

& que ceux des damnés soient éternellement tourmentés dans le feu, lui qui a créé le ciel, la terre, l'air, les mers, & le monde entier qui est un plus grand miracle que tout cela? La nature du corps de l'homme avant le péché étoit de ne pouvoir mourir ; à la résurrection des morts, il sera rétabli dans son premier état. Il fait voir par le témoignage même des payens, qu'une chose peut être dans la suite des tems toute autre qu'elle n'étoit dans son état naturel. Castor, au rapport de Varron, écrit que l'étoile du jour changea de couleur, de grandeur, de figure & de mouvement; ce qui n'étoit jamais arrivé. On met cet événement sous le regne d'Ogygés. La terre de Sodome, dit encore ce Pere, n'a pas toujours été comme elle est ; son terroir étoit semblable à celui des autres, & même plus fertile. Mais depuis que le feu du ciel est tombé dessus, la face en est affreuse, & ses fruits sous une belle montre ne couvrent qu'un peu de cendre & de fumée. Il rapporte plusieurs passages de l'Ecriture touchant le supplice érernel des damnés, & montre par la même autorité, que soit que les démons aient un corps aërien, soit qu'ils n'en aient point, ils seront tourmentés par le même feu materiel qui brulera les corps des damnés. En effet, puisque les ames des hommes qui sont incorporelles, peuvent être maintenant enfermées dans des corps, & qu'elles y seront alors unies par des liens indissolubles, pourquoi les démons ne pourront-ils pas être tourmentés par un feu corporel d'une maniere très-réelle, mais merveilleuse & ineffable? Mais n'est-il pas injuste de punir d'un supplice éternel des péchés qu'on a commis en si peu de tems? Saint Augustin rapporte les peines établies par les Loix humaines, & montre qu'aucune quant à la durée, ne se mesure à celle du péché, si ce n'est peut-être la peine du talion, qui ordonne que le criminel souffre le même mal qu'il a fait. Il dit même que la peine de mort ne consiste pas dans ce petit espace de tems qu'on exécute les criminels, & que les Loix font consister principalement ce supplice en ce qu'il ôte les coupables pour jamais de la société des vivans. Il est vrai que dans l'Evangile, il est dit qu'on nous mesurera à la même mesure que nous aurons mesuré les autres ; mais la mesure dont il est parlé en cet endroit, ne regarde pas le tems, mais le mal; c'est-à-dire, que celui qui aura fait le mal le souffrira. Ainsi, si celui qui juge & condamne injustement son prochain, est jugé lui-même & condamné justement, il reçoit en la même mesure, quoiqu'il ne reçoive pas la même chose qu'il a donnée. Car il est jugé comme il a jugé les autres ; mais la

Luc. 6, 38.

condamnation qu'il souffre est juste, au lieu que celle qu'il a faite est injuste. Il y en avoit qui croyoient que les méchans après la mort ne seroient punis que de peines purgatives ; d'autres pensoient que les peines des damnés, ne seroient pas éternelles ; quelques-uns qui s'imaginoient qu'aucun homme ne sera damné au dernier Jugement, à cause de l'intercession des Saints ; & d'autres enfin qui accordoient le salut à tous ceux qui ont été batisés, qui ont participé au Corps de Jesus-Christ, & qui ont fait l'aumône, quelque vie qu'ils aient mené d'ailleurs. Saint Augustin convient qu'il y a dans l'autre vie des peines temporelles & purement purgatives, parce qu'il y a des personnes à qui ce qui n'est pas remis en ce siécle, est remis en l'autre, afin qu'ils ne soient pas punis du supplice éternel. Mais il soutient que ceux qui, selon l'arrêt du Sauveur, *iront dans le feu éternel qui est préparé pour le Diable & pour ses Anges*, y demeureront sans retour, de même que le Diable & ses Anges. Qui osera dire, en effet, que la sentence que Dieu prononcera alors contre les Anges & contre les hommes, ne sera vraie que pour les Anges? L'Evangile ne met-il pas en parallele d'un côté le supplice éternel, & de l'autre, la vie éternelle ? Si cela est, comme on n'en peut douter, n'y auroit-il pas de l'absurdité à prétendre que dans une seule & même période, la vie éternelle n'ait point de fin, & le supplice éternel en ait une ? Si les prieres des Saints doivent être si efficaces au jour du Jugement dernier, comme quelques-uns se l'imaginent, pourquoi ne les emploiront-ils que pour les hommes & non pas pour les Anges, afin que Dieu révoque son arrêt, & les préserve des flâmes éternelles qui leur sont préparées? Quelle raison auroit même l'Eglise, de ne pas prier pour le Diable & pour ses Anges, puisque Dieu, qui est son maître, lui a commandé de prier pour ses ennemis? La même raison qui empêche donc aujourd'hui l'Eglise de prier pour les mauvais Anges qu'elle sçait être ses ennemis, l'empêchera alors de prier pour les hommes destinés au feu éternel. Maintenant elle prie pour tous les hommes, parce que c'est le tems d'une pénitence utile : mais elle n'est exaucée que pour ceux, qui quoique ses ennemis sont prédestinés à devenir ses enfans par le moyen de ses prieres. Elle ne prie pas en particulier pour les ames de ceux qui meurent dans leur obstination, & qui n'entrent point dans son sein. Pourquoi cela? Sinon parce qu'elle compte déja du parti du Diable, ceux qui pendant cette vie, ne sont point passés à celui de Jesus-Christ. Il répond à ceux qui croyoient que les Hérétiques, ou les mau-

vais Catholiques seront délivrés des peines de l'enfer par la vertu des Sacremens, que saint Paul n'en a pas jugé ainsi, lorqu'il a dit que *les fornicateurs, les impudiques, les hérétiques, les envieux, les yvrognes, les débauchés, ne posséderont point le Royaume de Dieu*; que quand Jesus-Christ a dit que celui qui mange son Corps, ne meurt point, cela ne s'entend que de ceux qui sont dans l'unité de ce corps, c'est-à-dire, qui en sont membres: ce qui ne convient ni aux hérétiques ni aux schismatiques, qui ne sont ni les uns ni les autres dans le lieu de paix représenté par ce Sacrement. On ne peut pas dire non plus que ceux qui persévèrent dans leurs desordres jusqu'à la fin de leur vie, puissent être comptés parmi les membres de Jesus-Christ, puisqu'ils se font par leurs crimes les membres d'une prostituée. Il est vrai que les mauvais Catholiques ne se sont point separés de l'unité de J. C. mais n'ayant point ajouté les œuvres à la foi, ils n'ont bâti sur le fondement qui est J. C. que du bois, du foin & de la paille: au lieu que ceux à qui J. C. dira: *Venez, vous que mon Pere a bénis*, ont bâti sur le même fondement, de l'or, de l'argent & des pierres précieuses. Ce Pere dit à ceux qui étoient persuadés que l'aumône efface tous les crimes, que comme il serviroit de peu à celui qui appelleroit son frere fou par colere & sans songer à le corriger, de faire des aumônes, pour obtenir le pardon de cette faute, à moins de se réconcilier avec lui suivant le précepte de Jesus-Christ; de même il sert de peu de faire de grandes aumônes pour ses péchés, quand on demeure dans l'habitude du péché. Si les fautes même légeres dont les plus saints ne sont pas exemts en cette vie, ne se pardonnent qu'à condition que nous pardonnerons aussi à ceux qui nous ont offensés; combien plus les crimes énormes, quoiqu'on cesse de les commettre, demandent-ils, pour être remis, que nous pardonnions à nos freres? Saint Augustin remarque qu'on dit la priere Dominicale, parce qu'on commet des péchés; mais que Jesus-Christ en nous la donnant, n'a pas entendu nous donner une fausse confiance en cette oraison, pour en commettre tous les jours de nouveaux.

Gal. 5, 19.

Marc. 5, 23.

XXVI. Il traite dans le vingt-deuxiéme Livre de la béatitude éternelle de la cité de Dieu. Cette béatitude est appellée éternelle, non parce qu'elle doit durer long-tems, mais parce qu'elle ne doit jamais finir. Car il est écrit dans l'Evangile: *Son Royaume n'aura point de fin*. L'éternité de ce bonheur ne consistera pas en une révolution continuelle de personnes qui meurent & d'autres qui succedent en leur place; mais en ce que tous les citoyens de cette cité seront immortels, & que les hommes acquereront

Analyse du 22 Livre, *p.* 955.

ce que les ſaints Anges n'ont jamais perdu. Dieu tout-puiſſant qui en eſt le fondateur, fera cette merveille. Il l'a promis, & pour en confirmer la vérité, il a déja accompli beaucoup de choſes qu'il avoit promiſes. C'eſt lui, qui, dès le commencement, a créé le monde rempli de tous les biens viſibles & intelligibles, où nous ne voyons rien de meilleur que les eſprits qu'il a doués d'intelligence, rendus capables de le connoître, & joints enſemble par les liens d'une même ſociété, que nous appellons la cité ſainte & céleſte. C'eſt lui qui a donné un libre-arbitre à cette nature intelligente; en ſorte que ſi elle vouloit abandonner Dieu, qui eſt la ſource de ſa béatitude, elle tombât auſſi-tôt dans la miſere. C'eſt lui qui a très-juſtement puni la chute volontaire d'un grand nombre de ces eſprits céleſtes, & qui a donné à ceux qui ſont demeurés attachés au ſouverain bien, une aſſurance de ne le perdre jamais, comme la récompenſe de leur fidélité. C'eſt lui qui a créé l'homme droit avec le même libre-arbitre, animal terreſtre à la vérité, mais digne du ciel, s'il demeuroit attaché à ſon Créateur, à condition auſſi que s'il s'en ſéparoit, il tomberoit dans la miſere convenable à ſa nature. Prévoyant de même qu'il pécheroit en tranſgreſſant la Loi, il n'a pas voulu le priver de la puiſſance de ſon libre-arbitre, parce qu'il prévoyoit le bien qu'il devoit tirer de ce mal; & qu'il raſſembleroit par ſa grace, un ſi grand peuple de cette race mortelle juſtement condamnée, qu'il en pourroit remplir les places des Anges prévaricateurs; en ſorte que cette cité ſuprême, non-ſeulement ne ſera pas privée du nombre de ſes citoyens, mais en aura peut-être même davantage. Il établit la béatitude éternelle par divers paſſages de l'Ecriture, où Dieu la promet: & comme quelques-uns s'imaginoient que des corps terreſtres ne pouvoient demeurer dans le ciel, il leur dit que, puiſque la terre eſt pleine d'eſprits à qui des corps terreſtres ſont joints d'une maniere admirable, un corps terreſtre pourra ſans difficulté être enlevé parmi les corps céleſtes, ſi Dieu le veut ainſi. Il s'appuie encore ſur la foi générale de l'Egliſe, des doctes & des ignorans, qui croient que le corps de Jeſus-Chriſt tout terreſtre qu'il étoit, a été emporté au ciel, & que la chair de ceux qui reſſuſciteront pour la vie éternelle, y montera auſſi. Le même Dieu, ajoute-t-il, qui a prédit que les corps reſſuſciteroient, a prédit encore que le monde le croiroit, & il a prédit ces deux choſes long-tems avant qu'aucune des deux arrivât. Nous en voyons déja une accomplie, qui eſt que le monde croiroit la réſurrection des corps; pourquoi donc déſeſperons-

nous

nous de voir l'autre, c'est-à-dire, la résurrection même des corps, puisque celle qui est arrivée n'est pas moins difficile à croire? Il montre qu'en considerant la maniere dont le monde a embrassé la foi de la résurrection, elle paroît encore plus incroyable que la chose même; cette foi ayant été prêchée par un petit nombre d'hommes grossiers & ignorans, qui n'avoient aucune teinture des Belles-Lettres, point de Grammaire, point de Dialectique, point de Rhétorique, en un mot, de pauvres pêcheurs. Il rapporte ce que Cicéron a dit de la prétendue divinité de Romulus, & montre qu'elle n'a ni été prédite, ni établie par des miracles comme celle de Jesus-Christ; qu'il est bien vrai que l'histoire nous apprend qu'on a cru qu'il avoit été reçu au nombre des Dieux, mais que l'on n'apporte aucun prodige pour justifier la vérité de cet Apothéose; au lieu que les miracles se sont joints aux Prophéties pour faire reconnoître par tout le monde la divinité de Jesus-Christ. Pourquoi, disoient les incrédules, ces miracles ne se font-ils plus maintenant? Je pourrois répondre, leur dit saint Augustin, qu'ils étoient nécessaires avant que le monde crût, pour le porter à croire. A présent, quiconque demande des prodiges pour croire, est lui-même un grand prodige de ne pas croire tandis que toute la terre croit. Il remarque qu'on lisoit au peuple ces miracles tels qu'ils se trouvent dans les Livres sacrés, afin qu'ils les crussent, & qu'on ne les leur liroit pas, si ces merveilles n'avoient été crues. Il ajoute, qu'il se fait encore des miracles au nom de Jesus-Christ, soit par les Sacremens, ou par les prieres & les Reliques, ou memoires de ses Saints, mais qu'ils ne sont pas si célebres que ceux qui sont rapportés dans les Livres sacrés. Il atteste comme témoin oculaire, la guérison d'un aveugle par la vertu des reliques des saints Martyrs Gervais & Protais à Milan. Il fut aussi témoin de la guérison miraculeuse d'un Avocat de Carthage, nommé Innocent. On lui avoit déja fait plusieurs incisions, & quoiqu'elles l'eussent réduit à l'extrémité, il fut résolu de l'avis des Médecins de lui en faire une nouvelle. La nuit qui devoit précéder l'opération, plusieurs Evêques accompagnés de Prêtres & de Diacres, allerent visiter le malade, le consolant du mieux qu'ils pouvoient, & l'exhortant à se confier en Dieu, & à se soumettre à sa volonté. Tous se mirent en oraison, & Innocent se jettant par terre avec tant d'impétuosité, qu'il sembloit que quelqu'un l'eût fait tomber, commença à prier avec tant de larmes, de gémissemens & de sanglots, que tous ses membres en trembloient, & qu'il

en étoit presque suffoqué. Je ne sçais, dit saint Augustin, si les autres prioient, & si tout cela ne les détournoit pas. Pour moi, je ne le pouvois faire, & je dis seulement en moi-même ce peu de mots? Seigneur, quelles prieres de vos serviteurs exaucerez-vous, si vous n'exaucez celles-ci. Le lendemain matin les Médecins étant venus, découvrirent l'appareil; & après avoir bien regardé, ils trouverent la plaie parfaitement guérie. En la même ville de Carthage, une Dame de condition & de piété, qui avoit un cancer au sein que les Médecins regardoient comme incurable, fut avertie en songe de prendre garde à la premiere femme qui se présenteroit à elle au sortir du Batistere, & de la prier de faire le signe de la croix sur son mal. Elle le fit & fut guérie à l'heure même. Un Médecin gouteux en la même ville, sortit des eaux salutaires du Batême, non-seulement guéri des douleurs extraordinaires qu'il ressentoit, mais encore de sa goute, sans qu'il en eût depuis aucune atteinte. Un habitant de Curube fut guéri dans les Fonts baptismaux, d'une paralysie & d'une descente. Le Tribun Hesperius ayant remarqué que les esprits malins tourmentoient ses esclaves & le bétail qu'il avoit dans une métairie au territoire de Fussales, pria un des Prêtres d'Hippone de les en chasser par ses oraisons. Le Prêtre y alla, offrit le sacrifice du Corps de Jesus-Christ, faisant d'ardentes prieres pour faire cesser cette vexation; & aussi-tôt elle cessa par la miséricorde de Dieu. Hesperius avoit reçu d'un de ses amis un peu de la terre sainte de Jérusalem, où Jesus-Christ fut enseveli & ressuscita le troisiéme jour. Il l'avoit suspendue dans sa chambre pour se garantir de l'infestation du démon. Après que sa maison en fut délivrée, il donna cette terre à saint Augustin & à Maximin Evêque de Synite, pour l'enfouir en un lieu où les Chrétiens pussent s'assembler. Il y avoit proche de là, un jeune paysan paralytique, qui sur cette nouvelle, pria ses parens de le porter sans differer en ce lieu-là. Il n'y eut pas plûtôt fait son oraison, qu'il s'en retourna parfaitement guéri. Saint Augustin rapporte d'autres miracles faits de son tems & dans son Diocése, auprès d'une châsse de deux Martyrs de Milan Gervais & Protais, & de quelques autres Martyrs, entre autres de saint Etienne dont l'Evêque Projectus avoit apporté des reliques à Tibile. Une femme aveugle de ces quartiers-là, pria qu'on la menât à l'Evêque qui possédoit ce sacré dépôt: elle donna des fleurs qu'elles portoit pour les faire toucher aux reliques, & comme on les lui eût rendues, elles les appliqua à ses yeux, & recouvra la vue aussi-

tôt. Euchaire Prêtre d'Espagne, qui demeuroit à Calame, fut guéri d'une pierre, par les reliques du même Martyr que l'Evêque Possidius avoit apportées en cette ville. Une Religieuse de Caspale, étant désesperée des Médecins, on porta sa robe à la châsse des reliques de ce Saint: mais il arriva que la Religieuse mourut avant qu'on l'eût rapportée. Ses parens ne laisserent pas d'en couvrir son corps; elle ressuscita & fut guérie. Le fils d'un certain Irenée Collecteur des Tailles, étant mort à Hippone, comme on se préparoit à ses funérailles, un des amis du pere lui conseilla de faire frotter son fils de l'huile du même Martyr: ce qui ayant éte fait, l'enfant ressuscita. Saint Augustin ajoute que s'il vouloit rapporter toutes les guérisons qui se sont faites à Calame & à Hippone, par le glorieux Martyr saint Etienne, il en faudroit faire plusieurs volumes; encore ne seroit-ce, dit-il, que celles dont on a fait des rélations pour les lire au peuple. Car nous avons ordonné qu'on en fît, voyant arriver de notre tems plusieurs miracles semblables à ceux d'autrefois, & jugeant qu'il n'en falloit pas laisser perdre la mémoire. Or il n'y a pas encore deux ans que cette relique est à Hippone, & quoiqu'on n'ait pas dressé des relations de tous les miracles qui se sont faits depuis, il s'en trouve néanmoins près de soixante & dix, lorsque j'écris ceci. Mais à Calame où les reliques de ce saint Martyr sont bien auparavant, & où l'on a soin de faire ces relations, le nombre en monte bien plus haut. Il s'est fait aussi plusieurs miracles à Uzales par les reliques du même Martyr, que l'Evêque Evodius y a apportées. En voici un, continue ce Pere, qui est arrivé parmi nous, & qui est connu de toute la ville d'Hippone. Dix enfans, dont il y a sept garçons & trois filles; natifs de Césarée en Cappadoce, ayant été maudits par leur mere, pour quelques outrages qu'elle en avoit reçus, furent frappés d'un tremblement de membres qui les obligea pour éviter la confusion qu'ils en recevoient dans leur pays, d'aller çà & là dans tout l'Empire Romain; il en vint deux à Hippone quelques jours avant la fête de Pâque, un frere & une sœur, Paul & Palladie. Ils visitoient tous les jours l'Eglise, où il y avoit des reliques de saint Etienne, priant Dieu de leur rendre la santé. Le jour de Pâque, comme le jeune homme tenoit les balustres du lieu où étoient les reliques du Martyr, il tomba toutà-coup, & demeura par terre comme endormi. Ensuite il se leva sur ses pieds sans trembler, étant parfaitement guéri. Toute l'Eglise retentit de cris de joie; & comme j'en rendois graces à Dieu en moi-même,

le jeune home vint se jetter à mes pieds, je l'embrassai & le relevai. Il dîna avec nous, & nous raconta en détail toute l'histoire de son malheur, de celui de ses freres & de sa mere. Trois jours après, je fis mettre le frere & la sœur sur les dégrés du lieu où je montai pour parler au peuple, afin qu'on les pût voir. Lorsqu'on eût achevé de lire la relation de ce miracle, je les fis retirer. A peine cette jeune fille fut-elle descendue des dégrés où je l'avois fait mettre, qu'elle alla à la Châsse du Martyr y faire ses prieres. Aussi-tôt qu'elle en eût touché les barreaux, elle tomba comme son frere, & se releva parfaitement saine. Tous ces miracles rendent témoignage à la foi qui prêche que Jesus-Christ est ressuscité avec un corps. C'est en soutenant la même foi, que les Martyrs se sont attirés la haine & les persécutions du monde, qu'ils ont vaincu, non en résistant, mais en mourant. Les payens objectoient contre la résurrection des corps, l'inconvénient qu'il y auroit que tous ressuscitassent dans le même état & avec les mêmes défauts où ils se sont trouvés en mourant, & l'impossibilité de réunir toutes les parties d'un corps, ou réduites en poussiere, ou dispersées çà & là. Saint Augustin leur répond, que les petits enfans recevront en un instant par la toute-puissance de Dieu, l'accroissement où ils devoient arriver avec le tems; que chacun ressuscitera aussi grand qu'il étoit, ou qu'il auroit été dans sa jeunesse; que les deux sexes ressusciteront également chacun dans leur nature, mais que le vice sera alors ôté au corps; que les corps n'auront aucun défaut lorsqu'ils ressusciteront, le Créateur suppléant ce qui manquera, ou ôtant ce qui se trouvera de superflu; que rien ne sera tellement caché dans le sein de la nature, qu'il puisse se dérober à la connoissance ou au pouvoir du créateur; qu'il lui sera facile de rappeller toutes les parties d'un corps, qui en ont été ou dévorées par les bêtes, ou consumées par le feu, ou changées en poussiere, en eau ou en air; que les corps des bienheureux ressusciteront spirituels, c'est-à-dire, que leur chair sera revêtue d'incorruption & d'immortalité, & qu'en cet état elle sera soumise à l'esprit. Saint Augustin entre dans le détail des miseres de cette vie, qu'il fait envisager comme des peines du péché du premier homme, & dont il dit qu'on ne peut être délivré que par la grace de Jesus-Christ. Il remarque qu'outre les maux qui sont communs aux bons & aux méchans, les gens de bien en ont de particuliers à essuyer dans la guerre continuelle qu'ils font à leurs passions; mais que cette guerre fait partie des maux qui sont la suite du péché du premier homme. A tous ces

maux, il oppose les biens par lesquels Dieu en a voulu temperer la rigueur. Il met au nombre de ces biens la bénédiction qu'il a continuée au genre-humain pour croître & multiplier; l'entendement, la raison & l'intelligence qu'il a conservées à l'homme; l'industrie pour toutes sortes d'arts, & un grand nombre de connoissances également belles & utiles. Il examine les sentimens de Platon, de Porphyre & de Varron, & croit qu'on peut tirer de leurs écrits à peu près ce que nous croyons de la résurrection de la chair. Mais il ne veut pas décider si les bienheureux ressuscités verront Dieu avec les yeux du corps, l'Ecriture ne déterminant rien sur ce sujet. Tout ce qu'il en dit, c'est que Dieu leur sera si connu & si sensible, qu'ils le verront par l'esprit au dedans d'eux-mêmes, dans les autres, dans lui, dans le ciel nouveau, dans la terre nouvelle, en un mot, dans toute créature qui sera alors; & qu'ils le verront aussi par le corps dans tout corps: de quelque côté qu'ils jettent les yeux sur la félicité des bienheureux, il dit qu'elle ne sera traversée d'aucun mal, & que l'on n'y aura point d'autre occupation que de chanter les louanges de Dieu, qui sera toutes choses en tous, Que feroit-on en effet, autre chose dans un lieu où il n'y aura ni paresse ni indigence? *Heureux*, dit le Prophéte, *ceux qui habitent dans votre maison, Seigneur, ils vous loueront éternellement.* Toutes les parties de notre corps qui sont maintenant destinées à certains usages nécessaires à la vie, n'en auront point d'autre que de concourir aux louanges de Dieu. Cette harmonie du corps qui nous est maintenant cachée, se découvrant alors à nos yeux avec une infinité d'autres choses admirables, nous échauffera d'une sainte ardeur pour louer hautement un si grand ouvrier. Le corps sera aussi-tôt où l'esprit voudra, & il ne voudra rien qui soit méséant au corps ou à l'esprit. Là se trouvera la vraie gloire, il n'y aura ni erreur ni flaterie. Là aussi se trouvera le véritable honneur, puisqu'on ne le refusera à aucun qui le méritera, & qu'il ne sera déféré à aucun qui ne le méritera pas. La véritable paîx s'y trouvera encore, puisqu'on ne souffrira rien de contraire ni de soi-même, ni des autres. Celui qui est l'auteur de la vertu en sera la récompense, parce qu'il n'y a rien de meilleur que lui, & qu'il l'a promis. Il sera la fin de nos desirs, on l'aimera sans dégoût, on le louera sans lassitude. Cette occupation sera commune à tous, aussi-bien que la vie éternelle. Quoiqu'on ne sçache pas quel sera le dégré de gloire proportionné au mérite d'un chacun, il n'y a point de doute que ces dégrés ne soient différens. Mais un des grands biens de cette cité, c'est

que l'on ne portera point envie à ceux qu'on verra au-dessus de soi, comme maintenant les Anges ne sont point envieux de la gloire des Archanges. Il ne faut pas s'imaginer que les bienheureux n'auront point de libre-arbitre, parce qu'ils ne pourront prendre plaisir au péché. Il sera au contraire, d'autant plus libre qu'il sera délivré du plaisir de pécher, pour en prendre invariablement à ne plus pécher. Qualité qu'il n'aura pas de lui-même, mais du bienfait de Dieu. De cette sorte l'homme ne pourra non plus perdre sa vertu, que sa félicité. Il n'en sera pas moins libre pour cela ; puisqu'on ne sçauroit dire que Dieu n'a point de libre-arbitre sous prétexte qu'il ne sçauroit pécher. L'ame se souviendra néanmoins de ses maux passés, mais seulement quant à la connoissance qu'elle en aura, & non quant au sentiment : car les bienheureux seront exemts de tous maux. En effet, s'ils ne se souvenoient pas d'avoir été misérables, & s'ils ne connoissoient même la misere éternelle des damnés, comment, selon le Psalmiste, chanteroient-ils éternellement les miséricordes de Dieu ? Dans cette cité divine, cette parole sera accomplie : *Tenez vous en repos, & reconnoissez que je suis Dieu ;* c'est-à-dire, que l'on y jouïra de ce grand sabbat qui n'aura point de soir, & où Dieu nous fera reposer en lui.

Psal. 88, 1.

Psal. 45, 10.

Ecrits touchant l'Invention des Reliques de S. Etienne. Lettre d'Avite, *in Ap-*

XXVII. Les piéces que l'on a mises dans l'Appendix du septiéme tome, ont rapport à la découverte des reliques de saint Etienne. La premiere est une Lettre d'Avite, Prêtre Espagnol, adressée à Balcone Evêque de Brague en Portugal, & à toute son Eglise. Avite étoit à Jérusalem vers le tems que se fit la découverte des reliques de saint Etienne. Il en demanda quelques parties à Lucien avec la relation de la maniere dont le corps de ce saint Martyr avoit été trouvé. Lucien lui donna en secret non-seulement des cendres du corps de saint Etienne, mais aussi quelques os pleins d'une onction, dit Avite, qui étoit une preuve visible de leur sainteté. Elle surpassoit les parfums nouvellement faits & les odeurs les plus agréables. Avite envoya ce riche présent à l'Eglise de Brague dont il étoit Prêtre, dans l'espérance que ce premier Martyr obtiendroit de Dieu, ou l'expulsion des Barbares qui ravageoient alors toute l'Espagne, ou l'adoucissement de leurs esprits inhumains. Orose qui s'en retournoit alors en Espagne, fut le porteur de ce riche trésor. Avite le chargea en même-tems d'une Lettre pour Balcone, & de la relation de Lucien qu'il avoit traduite en latin, afin qu'on ne pût douter de la vérité des reliques qu'il avoit confiées à Orose.

Gennade (*a*) fait mention de cette Lettre d'Avite & de sa traduction de la relation de Lucien.

Relation de Lucien, *p*, 9.

XXVIII. Ce témoignage de Gennade pourroit suffire pour rendre certaine & autentique, la relation que Lucien a faite de la découverte du corps de S. Etienne: mais il n'est pas le seul qui en ait parlé. Elle est citée dans la chronique de Marcellin, & dans les fastes d'Idace. Il faut bien qu'elle ait été très-connue du tems de saint Augustin, puisque ce Pere, dans son Traité 120, sur S. Jean, dit que presque toutes les nations sçavoient alors, par la révélation du corps de saint Etienne, que Nicodeme étoit devenu disciple de Jesus-Christ. Il parle aussi de cette relation dans deux de ses Discours, sçavoir dans le 318 & 319. Le vénérable Bede en a copié un fort long passage (*b*) dans ses Rétractations sur les Actes; & on en trouve diverses choses dans une Homélie qui porte le nom d'Eusebe d'Emese (*c*). Lucien, Auteur de cette relation, étoit Prêtre de Jérusalem, & Curé d'un lieu appellé Caphargamala où reposoient les reliques de saint Etienne. Un Vendredi, troisiéme de Décembre, sous le dixiéme Consulat d'Honorius, & le sixiéme de Théodose, c'est-à-dire, en l'an 415, Gamaliel lui apparut en songe sur les huit heures du soir, & lui déclara où étoient les corps, tant de lui-même que d'Abibas son fils, de saint Etienne, & de Nicodeme, lui recommandant de ne les laisser pas plus long-tems dans le tombeau négligé où ils étoient; mais de dire à Jean, Evêque de Jérusalem, de venir ouvrir leurs tombeaux pour détourner les maux dont le monde étoit menacé. Lucien s'étant éveillé après cette apparition, se prosterna en terre pour prier, & dit à Jesus-Christ que si la vision qu'il avoit eue, venoit de lui, il lui plût de la lui réïterer encore deux fois. Cependant il se prépara à cette grace par le jeûne, ne mangeant que des viandes séches, & ne buvant que de l'eau. Il vécut de la sorte jusqu'au Vendredi suivant dixiéme Décembre, que Gamaliel lui apparut sous la même forme que la premiere fois. Après avoir reproché à Lucien sa désobéissance, il lui montra sous la figure de quatre corbeilles pleines de fleurs, dont trois étoient d'or, & la quatriéme d'argent, les différens mérites des quatre Saints dont les corps étoient dans le même tombeau. Lucien rendit graces à Dieu; & ayant continué son jeûne jusqu'au troisiéme Vendredi dix-septiéme Décembre, Ga-

(*a*) Gennad. *Lib. Vir. illust. c.* 40. (*b*) Beda, *tom.* 6, *pag.* 13. (*c*) Euseb. Emes *Homil.* 3, *pag.* 8.

maliel lui apparut pour la troisiéme fois, à la même heure. S'étant éveillé, il alla promptement à Jérusalem trouver Jean, à qui il raconta tout ce qui lui étoit arrivé. L'Evêque ne pouvant pas venir lui-même à Caphargamala, parce qu'il devoit se trouver au Concile de Diospolis, dit à Lucien de faire creuser à un tas de pierres qu'il lui marqua; & de l'avertir, s'il trouvoit quelque chose. Le lendemain dix-huit Décembre, Gamaliel s'apparut la nuit à un Moine fort simple nommé Migecius, & lui marqua expressément le lieu où lui & les autres étoient enterrés, particulierement saint Etienne. Lucien fit creuser à l'endroit que Jean lui avoit désigné: mais n'ayant rien trouvé, il envoya les ouvriers au lieu que Migecius lui indiqua. Il y trouva le jour-même le trésor qu'il desiroit selon la révélation qu'il en avoit eue de Dieu. Il y avoit dans le tombeau une pierre, sur laquelle on avoit gravé quatre mots hébreux, qui signifioient Etienne, Nicodeme, Gamaliel & Abibas son fils. Lucien ayant trouvé les corps de ces Saints, en avertit aussi-tôt Jean de Jérusalem, qui vint du Concile de Diospolis avec les Evêques de Sebaste & de Jérico. Ils ouvrirent le cercueil de saint Etienne, & en même-tems la terre trembla. On sentit une odeur excellente, & un grand nombre de malades furent guéris. Il y en eut même qui furent délivrés du Démon. Les Evêques après avoir baisé les reliques, refermerent le cercueil, que l'on transporta au chant des Pseaumes & des Hymnes dans l'Eglise de Sion. A la même heure il tomba une pluie abondante qui humecta la terre extrêmement aride par une longue sécheresse. Jean de Jérusalem laissa quelques-uns des os avec les cendres du saint Martyr à Caphargamala. Telle est en abregé la relation que Lucien a faite de l'invention des reliques de saint Etienne. Il l'écrivit en Grec, & l'adressa à toute l'Eglise, afin de faire part à tous les fidéles, des merveilles dont il avoit été témoin oculaire. Les dernieres lignes ne s'adressent point à toute l'Eglise, mais à quelques particuliers: ce qui donne lieu de croire que c'est Avite qui y parle à l'Evêque & au peuple de l'Eglise de Brague, à qui il adressoit la relation de Lucien. Ce qui le persuade encore, c'est que cette fin ne se lit pas dans le manuscrit de Fleury.

Lettre d'Anastase Landuleus, p. 11.

XXIX. Suit dans l'Appendix, une Lettre d'Anastase le Bibliothequaire, à Landuleus Evêque de Capoue, où il lui marque qu'il avoit traduit en latin l'histoire de la Traslation des reliques de saint Etienne, de Jérusalem à Constantinople, & où il lui recommande cette histoire comme quelque chose de

bon. Elle a été connue & reçue de Nicephore (a), & des autres Grecs posterieurs. On ne doute pas néanmoins que ce ne soit une piéce supposée. 1°. L'Auteur de cette histoire met la translation de ces reliques à Constantinople, à peu près dans le tems où elles furent découvertes par Jean de Jerusalem. Nicephore dit au contraire, que ces reliques furent apportées à Constantinople sous le regne de Constantin; mais qu'une partie étant restée en Palestine, y fut trouvée par Lucien. 2°. Il est dit dans cette histoire que le tombeau de saint Etienne fut mis dans l'Oratoire bâti par l'Alexandre, sous le dixiéme Consulat de l'Empereur Constanstin: or il est certain par les Fastes, que ce Prince ne fut que huit fois Consul. 3°. Saint Cyrille y est marqué Evêque de Jérusalem, en même-tems que Constantin surnommé le Grand occupoit l'Empire: ce qui est insoutenable, puisque saint Cyrille ne fut élevé à l'Episcopat que sous le regne de Constantius.

Lettre de Severe á toute l'Eglise, p. 15.

XXX. Mais il n'y a aucun lieu de douter de la vérité de la Lettre de Seve re Ev que de l'Isle de Minorque, puisqu'elle est citée dans le premier Livre des miracles de saint Etienne fait par l'ordre de saint Evodius. Cette Lettre est adressée, comme la relation de Lucien, à toute l'Eglise. Severe l'écrivit au mois de Février de l'an 418, peu après qu'il eut été fait Evêque. C'est une relation des miracles qui se firent dans l'Isle de Minorque, par les reliques de saint Etienne. Elles y avoient été apportées par le saint Prêtre Orose, que Severe ne nomme pas mais qu'il désigne assez, en disant que ce Prêtre y étoit abordé de Jérusalem; qu'il avoit résolu de porter en Espagne les reliques dont il étoit chargé, & que n'ayant pu y passer à cause que les Goths & les Vandales l'occupoient toute entiere, il s'en étoit retourné en Afrique, laissant les reliques qu'il portoit dans l'Eglise de Magone, l'une des deux villes de l'Isle de Minorque. Il y avoit dans cette Ville un grand nombre de Juifs, & ils étoient même les plus qualifiés du lieu. Mais il n'y en avoit aucun dans la seconde ville de Minorque nommée Jammone; persuadés qu'ils n'y pouvoient vivre. La présence de ces reliques excita le zéle des Chrétiens de Magone; & ils commencerent par toute la ville à disputer de la Religion avec les Juifs. Le jour ayant été marqué pour une conférence publique, les Chrétiens pour s'y préparer, dresserent un memoire des principaux points de la dispute. Les Juifs prierent un de leurs principaux nommé

(a) N cEPH. Lib. 14, cap. 4.

Théodore, de s'y trouver avec Théodose qui avoit parmi eux la dignité de Patriarche. Severe y vint de Jammone où il faisoit sa résidence ordinaire. Le fruit de cette conférence qui dura plusieurs jours, fut que cinq cents quarante personnes se convertirent, frappés des miracles qui se faisoient par les reliques de saint Etienne. Aussi-tôt après, les Juifs convertis commencerent à détruire ce qui restoit de leur Synagogue qui avoit été brulée avec tous ses ornemens, excepté les livres de l'argenterie, & bâtirent une nouvelle Eglise non-seulement à leurs dépens, mais de leurs propres mains. Severe raconte les prodiges qui arriverent en cette occasion.

Livre des Miracles de S. Etienne, p. 25.

XXXI. La relation de Severe fut bien-tôt apportée en Afrique, où Evodius Evêque d'Uzal, ancien ami de saint Augustin, la fit lire publiquement dans l'Eglise, le jour même qu'il y reçut solemnellement des reliques de saint Etienne (b). Comme elle contenoit le détail des miracles qui s'étoient operés en présence d'une autre partie des reliques du même saint Martyr dans l'Isle de Minorque, elle fut écoutée du peuple d'Uzal avec beaucoup de ferveur & de dévotion. Les reliques apportées à Uzal, consistoient en une fiole où il y avoit des goutes de sang de saint Etienne, & de petits fragmens d'os, comme des pointes d'épis. Evodius alla les recevoir à une lieue de la ville d'Uzal, où étoit la memoire de deux anciens Martyrs, Felix & Gennade. Après qu'il eut célebré les saints Mysteres en ce lieu il en partit assis dans un char, ayant des reliques du Saint sur ses genoux, accompagné d'une multitude infinie de peuple divisé en plusieurs chœurs, portant des cierges & des flambeaux, chantant des Pseaumes & répetant souvent ces paroles: *Beni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Ils marcherent en cet ordre jusqu'à Uzal, où ils arriverent le soir. L'Evêque déposa les reliques dans l'Eglise de la ville sous l'abside, c'est-à-dire, dans le sanctuaire, & les plaça sur un trône orné de tentures, avec un linge qui les couvroit. Elles furent mises ensuite sur un petit lit, dans un lieu fermé, où il y avoit des portes & une petite fenêtre par où on faisoit toucher des linges, qui guérissoient les maladies. On mit devant la memoire de saint Etienne un voile donné par un

(b) Eodem namque die in quo ingressæ sunt Ecclesiam beati Stephani reliquiæ, in ipso principio canonicarum lectionum, epistola ad nos quoque delata cujusdam sancti Episcopi, Severi nomine, Minoriensis insulæ, de pulpito in aures Ecclesiæ cum ingenti favore recitata est: quæ continebat gloriosi Stephani virtutes, quas in insula memorata per præsentiam reliquiarum suarum in salutem omnium illic credentium perfecerat Judæorum. *Lib. 1 de mirac. Stephan. cap. 2.*

homme inconnu, où le Saint étoit peint (*c*), portant sur ses épaules une croix, de la pointe de laquelle il frappoit la porte de la ville, & en chassoit un dragon. Evodius avoit d'abord séparé une partie des reliques, & les avoit mises dans son Monastere, en une petite châsse d'argent, pour les transporter en une Eglise de son Diocèse qu'il avoit retiree des Donatistes. Mais la veille qu'il devoit faire cette translation, le peuple d'Uzal s'y opposa & l'obligea même de promettre avec serment, qu'il n'enleveroit rien des reliques de saint Etienne. Evodius remit donc cette partie des reliques avec les autres. Comme il les portoit de son Monastere à l'Eglise, un aveugle toucha la châsse d'argent qui les renfermoit, & recouvra aussi-tôt la vue. Un autre aveugle ayant été guéri, laissa pour offrande une lampe d'argent. Il se fit à Uzal un grand nombre d'autres miracles, & on y venoit de tous côtés. Pour en conserver la memoire, Evodius les fit écrire par un de ses Clercs, qui ne pouvant les rapporter tous, choisit les plus connus, dont il fit un livre, où il proteste (*d*) qu'il n'a travaillé qu'à rapporter les faits avec toute la vérité & la simplicité possibile, ayant même mis quelquefois les propres termes dont les malades s'étoient servis. Car les personnes sages & religieuses aiment toujours mieux, dit il, la vérité, quelques Barbares que soient les termes dont on l'exprime, que le mensonge orné des expressiens les plus éloquentes & les plus polies. Il assure (*e*) qu'il avoit été présent lorsqu'on apporta les reliques de saint Etienne dans la ville d'Uzal. Quelquefois il adresse son Discours à Evodius: ce qui fait voir que cet Evêque n'est point auteur de ce Recueil; & d'autres fois à ses peres & à ses freres. L'Auteur le composa pour être lu publiquement le jour de la fête de S. Etienne (*f*). On les lut en effet, & après la lecture de chaque miracle, on faisoit monter (*g*) au Jubé la personne dont on venoit de rapporter la guérison, lorsqu'elle se trouvoit présente, afin qu'elle en rendit elle-même un témoignage autentique. Plusieurs personnes prenoient des copies de la relation de ces miracles, à mesure qu'on en faisoit la lecture: ce qui obligea l'Auteur d'en composer un second Livre. Il remarque que le saint Martyr apparoissoit assez

(*c*) Dedit ergo Subdiacono velum variis pictum coloribus, in quo inerat pictura hæc. In dextera veli parte ipse sanctus Stephanus videbatur adstare, & gloriosam crucem propriis repositam humeris bajulare, quâ crucis cuspide portam civitatis videbatur pulsare, ex quâ profugiens draco teterrimus cernebatur exire, amico Dei videlicet adventante. *Lib. 2 de mirac. Steph. cap.* 4.

(*d*) *Lib.* 1 *de miracl. Steph. in Prolog.*

(*e*) *Lib.* 1, *cap.* 2.

(*f*) *Lib.* 1, *cap.* 15.

(*g*) *Lib.* 2, *cap.* 1.

ordinairement sous la forme d'un jeune homme, & quelquefois en habit de Diacre (*h*). Saint Augustin rapporte dans son vingt-deuxiéme Livre de la cité de Dieu plusieurs des miracles marqués dans ces deux Livres; & il semble que c'est à ce recueil qu'il renvoie ses auditeurs dans le Sermon 323, lorsqu'il leur dit: Informez-vous du grand nombre de miracles qui se sont faits à Uzal où Evodius mon ami est Evêque. On n'y avoit point coutume de faire donner à ceux qui étoient guéris par miracle, des memoires de leur maladie & de leur guérison pour les faire lire devant le peuple, comme on faisoit en d'autres endroits. Mais saint Augustin y étant venu vers l'an 426, à peu près dans le tems qu'une Dame de qualité nommée Petronie avoit été guérie miraculeusement, il l'exhorta (*i*) à la priere d'Evodius, de donner un memoire de ce miracle; à quoi elle consentit volontiers.

ARTICLE IX.

Des Ouvrages contenus dans le huitiéme Tome.

§. I.

Du Traité des Héréfies, & contre les Juifs.

Traité des héréfies fait à la priere de Quodvult-deus, vers l'an 428.

I. QUodvultdeus Diacre de l'Eglise de Carthage, encouragé par l'extrême bonté de saint Augustin (*k*), qui étoit reconnue de tout le monde, ne craignit point de le presser par diverses Lettres, de faire un Catalogue de tout ce qu'il y avoit eu d'héréfies jusqu'alors, de marquer les erreurs de chacune; ce qu'elles avoient de contraire à la foi de l'Eglise Catholique sur la Trinité, sur le Batême, sur la Pénitence, sur les deux natures de Jesus-Christ, sur sa Résurrection, sur les Livres de l'ancien & du nouveau Testament, & sur ce que chacun avoit de contraire à la vérité. Il souhaitoit aussi que ce Pere fit connoître dans ce Catalogue, qui sont les Hérétiques dont l'Eglise rejette, ou dont elle admet le Batême, & qu'il joignît au détail de toutes les sectes, ce que l'Ecriture & la raison fournissent, pour les convaincre d'erreurs. Un ouvrage de cette nature ne

---

(*h*) Deindè quodam ingresso juvene, candidâ veste nitente, habitum Diaconi præferente, ac dicente illis mortuis; Recedite, statim illas mortuorum turbas non comparuisse. *Lib.* 1, *cap.* 6.

(*i*) AUG. *lib.* 22, *de Civit. Dei, cap.* 8.

(*k*) *Apud Aug. Epist.* 221.

pouvoit qu'être très-utile tant aux ignorans qu'aux doctes mêmes. Mais il étoit d'un travail infini ; & saint Augustin chargé d'années & d'occupations, n'étoit gueres en état de l'achever. Aussi Quodvultdeus se restreignit à lui demander un abregé ou un sommaire des erreurs de chaque secte d'Hérétiques, & de ce que l'Eglise enseigne de contraire aux dogmes de chacune, sans qu'il s'étendît sur l'un ni sur l'autre de ces points qu'autant que la matiere le demanderoit, renvoyant ceux qui voudroient voir plus au long les objections des Hérétiques, & les réponses des Catholiques, aux Traités faits sur ce sujet, tant par les autres que par lui-même. Saint Augustin s'excusa (*l*) d'entreprendre ce travail, le croyant au-dessus de ses forces. Il sçavoit d'ailleurs que saint Philastre & saint Epiphane avoient traité cette matiere. Ainsi il offrit à Quodvultdeus de lui envoyer l'ouvrage de saint Epiphane, qu'il préferoit à celui de saint Philastre. Le Diacre de Carthage ne se rebuta point ; & protesta au saint Evêque dans une seconde Lettre qu'il ne cesseroit point de le presser jusqu'à ce qu'il eût obtenu l'effet de ses prieres. Il lui représenta qu'en vain il le renvoyoit à des Auteurs grecs, lui qui ne connoissoit pas même les Latins qui avoient écrit sur cette matiere ; & que depuis la mort de saint Philastre & de saint Epiphane il s'étoit élevé beaucoup de nouvelles hérésies dont on ne pouvoit par conséquent rien trouver dans leurs ouvrages. Je reviens donc encore à vous, ajoute-t-il (*m*), comme à mon unique recours : j'interpelle de nouveau la bonté de ce cœur si tendre, toujours prêt à exercer sa charité. Quoique vous n'entendiez que ma voix, les desirs qu'elle exprime sont ceux de tous le monde. Laissons à part les mets étrangers que vous nous présentez : nous ne voulons que de ceux que l'Afrique même produit, & qui sont les délices de nos Provinces. Ne nous refusez point dans la faim qui nous presse, ce pain exquis & aussi délicieux que la Manne, quoique nous vous le demandions peut-être à contre-tems ; souvenez-vous que cet importun de l'Evangile qui alla en plein minuit demander trois pains à son ami, ne laissa pas d'obtenir ce qu'il demandoit. Saint Augustin ne put se refuser à des instances si vives : seulement il pria Quodvultdeus (*n*) de lui donner du tems, à cause des occupations qui lui étoient survenues, & qui l'avoient obligé de quitter même l'ouvrage qu'il avoit entre

(*l*) Aug. *Epist.* 222. (*m*) *Epist.* 223. (*n*) *Epist.* 224.

les mains. C'étoit la réponse aux huit Livres que Julien avoit publiés, & la revue de ses propres ouvrages. Ainsi l'on ne peut mettre son Traité des hérésies qu'après l'an 427, vers lequel tems ce Pere acheva ses deux Livres des Rétractations.

Dessein de cet ouvrage.

II. Alors, c'est-à-dire, vers le commencement de l'année suivante 428, il travailla sur les hérésies : mais il ne s'assujettit pas au plan que le Diacre de Carthage lui en avoit formé. Il crut que pour sçavoir ce que l'on pensoit dans l'Eglise touchant chacune des sectes qui s'y étoient élevées, il suffisoit de sçavoir qu'elle croit le contraire de ce qu'enseignent les Hérétiques, & il ne jugea pas qu'il fût nécessaire de prouver par autorité ou par raison les vérités qu'elle croit. Il ne prétendit pas même donner en détail toutes les hérésies, parce qu'il y en a de si obscures qu'elles échappent aux plus curieux : ni expliquer tous les dogmes des Hérétiques dont il donneroit le catalogue, y en ayant quelques-unes que plusieurs d'entre eux-mêmes ignoroient.

Il devoit être distribué en plusieurs Livres.

III. Son dessein étoit de distribuer cet ouvrage en plusieurs Livres. Le premier ne devoit contenir qu'une liste de diverses sectes d'Hérétiques, avec les hérésies qu'elles tenoient ou avoient tenues : il se proposoit de montrer dans un second Livre (*o*), ou même plusieurs, ce qui rend un homme hérétique ; & de donner des regles, non-seulement pour connoître ce qui fait l'Hérétique, mais encore pour se garantir de toutes les hérésies connues & inconnues. Nous n'avons que la premiere partie de cet ouvrage ; la mort qui le prévint, l'empêcha d'exécuter la seconde.

Il y parle de 88 hérésies.

IV. Il compte dans la premiere, quatre-vingt-huit hérésies depuis Jesus-Christ jusqu'à son tems ; commençant aux Simoniens & finissant aux Pélagiens, qu'il appelle aussi Cœlestiens. Ce qu'il dit de la plûpart des hérésies, est tiré en partie de saint Philastre & de saint Epiphane, particulierement du dernier : mais il ne les suit pas en tout. Il se servit aussi de l'histoire d'Eusebe de Cesarée, traduite par Rufin. Aussi-tôt qu'il eût achevé cette premiere partie, il l'envoya à Quodvultdeus, afin que cela l'engageât, lui & les autres qui la liroient (*p*), à demander à Dieu la grace & la lumiere dont il avoit besoin pour achever l'autre partie qui n'étoit pas moins intéressante.

Estime qu'on en fait.

V. Possidius parle de cet ouvrage (*q*) comme étant demeuré imparfait ; mais on voit par Isidore, (*r*) de Sevile que Primasius

(*o*) AUG. *Prolog. in lib. de hæres. t.* 8, *pag.* 4.

(*p*) *Ibid. pag.* 2.

(*q*) POSSID. *in indic. cap.* 5.

(*r*) ISIDOR. HISPAL. *de Scrip. Eccles. cap.* 9.

Evêque d'Afrique, vers l'an 550, acheva ce que saint Augustin avoit commencé, & qu'il composa à cet effet trois Livres sous le même titre, adressés à Fortunat; dans le premier desquels il faisoit voir ce qui rend un homme hérétique; & dans les deux autres, il donnoit les moyens de reconnoître celui qui l'est. Cassiodore (s) conseille la lecture de l'abregé que saint Augustin a fait des hérésies, disant qu'on peut y apprendre à éviter les écueils où d'autres ont fait naufrage. Il est encore cité par saint Gregoire le Grand (t). Il y a des manuscrits (u) où ce catalogue renferme encore les hérésies des Timothéens, des Nestoriens & des Eutichiens : mais on ne doute point qu'elles n'y aient été ajoutées après coup, les erreurs de Nestorius & d'Eutychés n'ayant pas été taxées d'hérésie avant la mort de saint Augustin.

VI. On ne sçait point l'époque du traité contre les Juifs, qui est quelquefois intitulé, *Discours sur l'Incarnation du Seigneur.* Saint Augustin y fait voir par le témoignage de saint Paul, la réprobation des Juifs, & la vocation des Gentils. Il remarque que quand on objectoit aux premiers, l'autorité de cet Apôtre, ils n'en tenoient aucun compte, non plus que de l'Evangile, lorsqu'on en tiroit contre eux quelques preuves. Mais il soutient qu'ils penseroient autrement, s'ils sçavoient que c'est de saint Paul que le Prophéte Isaïe a dit : *Je vous ai donné pour être la lumiere des Nations, afin que que vous soyez mon salut jusqu'aux extrémités de la terre*, & que c'est des Apôtres qu'il est écrit dans les Pseaumes: *Le son de leurs paroles s'est fait entendre par toute la terre.* Mais afin qu'il ne restât aucune replique aux Juifs, il emploie contre eux un grand nombre de passages de l'ancien Testament, qui prédisent clairement la venue de Jesus-Christ, & sa Passion; & qui prouvent aussi que leur Loi devoit avoir une fin, & être changée en une Loi nouvelle, il en étoit de même de leurs sacrifices, & de leurs autres cérémonies. Il prouve aussi par divers endroits du Prophéte Isaïe, que Dieu devoit rejetter les Juifs pour appeller les Gentils; & que la même chose a été prédite par le Prophéte Malachie. Les Juifs objectoient : Comment les Chrétiens peuvent-ils se servir de l'autorité des Livres de l'ancien Testament, eux qui n'observent point les loix qui y sont prescrites? Saint Augustin répond, qu'ils ne les observent point, parce qu'elles sont changées, à cause que ce changement a été prédit par celui en qui les Chrétiens croient; qu'au

Traité contre les Juifs, p. 29.

Isai. 49, 6.

Psal. 18, 5.

(s) Cassiod. *inst. cap.* 12. (t) Greg. *lib.* 6, *Epist.* 4. (u) *Lib. de Hær. p.* 27 *in notis.*

reste, les Chrétiens ne négligent de la Loi ancienne que ce qui étoit figuratif; mais qu'ils en acceptent les promesses. Il ajoute, que s'ils n'offrent point à Dieu des sacrifices à la maniere des Juifs, ils offrent par toute la terre celui qui a été prédit par le Prophéte Malachie, non que Dieu ait besoin de nos sacrifices, mais parce que ceux que nous lui offrons, nous sont utiles à nous-mêmes. Il y a dans la conclusion de ce Discours, quelques expressions qui ne sont pas ordinaires à saint Augustin, & que l'on ne trouve que dans ceux qui lui sont supposés. Ce qui donne quelque lieu de croire qu'elle n'est pas de lui.

Fratres carissimi.

§. II.

De l'utilité de la foi, & du Livre des deux Ames, & contre Adimante.

Livre de l'utilité de la foi en 391.

I. LE Livre de l'utilité de la Foi ou de la Croyance, paroît être le premier que saint Augustin composa à Hippone, depuis qu'il eût été élevé au Sacerdoce (x). C'étoit donc vers le commencement de l'an 391. Il l'adressa à Honorat son ami, engagé dans les piéges que les Manichéens lui avoient tendus, & dans lesquels il avoit lui-même contribué à le faire tomber (y). Honorat (z) s'étoit laissé surprendre aux promesses spécieuses que faisoient ces Hérétiques de ne rien avancer que de clair, de démonstratif & de visible : & il se mocquoit de ce que dans l'Eglise Catholique (a), on obligeoit les personnes à croire, au lieu de leur prouver la vérité par la raison. Mais comme il n'étoit attaché à l'erreur par aucun intérêt humain, & seulement par une fausse apparence de la vérité, il étoit moins Hérétique, que trompé par les Hérétiques. C'est ce qui persuada à saint Augustin, qu'il pourroit le conduire à la vérité par le même chemin qui l'y avoit conduit lui-même. Il déclare au commencement de cet ouvrage, qu'il ne l'a entrepris ni par vanité ni par ostentation, mais par charité & pour l'utilité de ses freres qui étoient dans l'erreur. Dieu, dit-il à Honorat, qui connoît le fond de mon cœur, sçait que mon intention est droite & sincere, que je dis les choses comme je crois qu'il faut les entendre pour trouver la vérité, dont la recherche fait depuis long-tems mon unique

(x) Aug. *l. b.* 1 *Retract. cap.* 14.
(y) Aug. *de util. cred. c.* 1.
(z) *Ibid. c.* 1.
(a) *Lib.* 2 *Retract. c.* 14.

occupation

occupation. Ce qui m'oblige donc à écrire, c'est que j'aurois une extrême douleur, si après avoir trouvé tant de facilité à m'égarer avec vous, il ne m'étoit pas possible de marcher aussi avec vous dans le vrai chemin. Si cet Honorat est le même qui écrivoit de Carthage à saint Augustin, vers l'an 412, & lui proposoit diverses questions à expliquer, on ne peut douter que le Livre que ce Pere lui adressa, n'ait eu le succès qu'il en attendoit.

II. Il y établit d'abord, qu'il y a cette différence entre un Hérétique & celui qui s'est laissé surprendre à l'erreur; que celui-là s'attache à l'erreur par quelque intérêt humain, ou par le desir de la gloire & de dominer sur les autres, au lieu que celui-ci ne l'embrasse que trompé par une fausse apparence de la vérité. Il dit ensuite que le but de son ouvrage est de montrer que c'est une témerité sacrilege aux Manichéens, de se mocquer de ceux qui, suivant l'autorité de la foi catholique, se préparent à l'intelligence des vérités en croyant ce qu'ils ne peuvent encore comprendre, & qui se purifient pour recevoir l'infusion de la lumiere divine. Il raconte comment il avoit été lui-même engagé dans les rêveries de ces Hérétiques qui avoient sans cesse le nom de la vérité sur les levres, quoiqu'elle ne fût pas en eux. Après cela il justifie l'ancien Testament qu'ils avoient coutume de blâmer, lorsqu'ils avoient affaire à des ignorans, & prouve que soit qu'on l'entende dans le sens historique, ou dans le moral ou dans l'allegorique, il convient entierement avec le nouveau; & que l'Eglise ne peut être accusée d'erreur dans aucun des sens qu'elle lui donne. Il previent Honorat sur les fausses explications qu'en avoient faites les ennemis de l'Eglise, & lui dit: Croyez-moi, tout ce qui est dans l'Ecriture sainte, est grand & divin. La vérité y est toute entiere, & l'on y rencontre une doctrine extrêmement propre à nourrir l'ame & à réparer ses forces. Elle est accommodée de telle sorte à nos besoins & à notre capacité, qu'il n'y a personne qui n'en puisse tirer ce qui lui suffit, pourvu qu'on s'en approche avec la foi & la piété que la vraie religion demande. Il exhorte donc Honorat à ne point avoir d'aversion pour les Auteurs de ces Livres saints, & même à les aimer, quoiqu'il ne les entendît pas encore. Il lui fait voir que quoiqu'on n'entende pas les poémes de Virgile, & qu'il paroisse d'abord quelque absurdité dans plusieurs des vers de ce poéte, on ne laisse pas de lui applaudir à cause de l'estime presque générale qu'on a fait de lui; on ne doit pas moins favoriser les Livres

Analyse de ce Livre, p. 46.

sacrés à qui tant de siécles ont rendu témoignage, qu'ils sont l'ouvrage du Saint-Esprit. Il ajoute, que ceux qui s'imaginent y voir des absurdités, sont des ennemis de l'Eglise; qu'il ne lui appartient pas de se jetter sans guide & sans interpréte, dans la lecture de ces Livres saints,& qu'il doit encore moins en porter jugement sans en avoir été instruit par aucun maître. Si vous n'aviez aucune connoissance des Poétes, ni de leur art, vous n'oseriez entreprendre de lire Terentianus-Maurus sans le secours d'un maître. On a besoin d'Asper, de Cornutus, de Donat, & d'une infinité d'autres Commentateurs pour pouvoir entendre quelqu'un de ces Poétes dont on voit que les vers ont obtenu l'applaudissement des Théâtres; & vous osez vous jetter sans guide & sans interpréte, dans la lecture de ces Livres, qui, de l'aveu de presque tous les hommes, sont remplis de choses divines? Si vous y en rencontrez qui vous paroissent absurdes, vous n'en accusez pas votre pesanteur ni votre incapacité, ni les ténebres qui sont répandues dans les esprits corrompus par les passions mondaines, mais vous en jettez la faute sur ces excellens Livres qui ne peuvent être entendus par des personnes de ce caractere.

Les Loix ne défendent pas d'embrasser la foi Catholique.

III. Saint Augustin fait voir à Honorat qu'il étoit permis par les Loix divines & humaines de s'informer de la foi catholique, & que c'étoit dans l'Eglise même Catholique qu'il la falloit chercher. Il lui raconte par quel moyen il eut lui-même le bonheur de la connoître & de l'embrasser, après avoir consulté & raisonné beaucoup sur les moyens de la trouver. Si vous pensez, lui dit-il ensuite, vous être déja assez mis en peine & avoir assez travaillé pour vous instruire de la vérité, & si vous voulez mettre fin à ce travail, suivez la voie de la doctrine catholique qui est venue de Jesus Christ jusqu'à nous par les Apôtres, & qui passera de nous à ceux qui nous doivent suivre de siécles en siécles. Il montre que rien n'est plus raisonnable, dans la nécessité où l'on est de prendre un parti, que de se déterminer en faveur de l'Eglise Catholique; qu'il est vrai qu'elle nous propose de croire, au lieu que les Hérétiques promettent de rendre raison de tout; mais qu'elle a l'autorité de le faire: la vraie religion ne pouvant subsister si elle n'est en autorité de commander; que tous les hommes n'étant pas capables de raison; il est plus sûr pour eux de croire à ce que l'Eglise enseigne; & qu'il est même nécessaire à la société humaine de s'en rapporter en beaucoup de choses à la foi d'autrui, & sur-tout à ceux qui passent pour les plus sages; que si dans les moindres choses on doit s'en

rapporter à ceux qui ont plus d'expérience, on le doit bien plûtôt faire dans les choses de la Religion, dont il est moins aisé de s'instruire que des choses humaines ; & que pour mener une vie irréprochable, il faut chercher ceux qui sont plus sages que nous, afin qu'en leur obéissant, nous puissions nous délivrer de la domination de l'erreur & de la folie. Il faut même croire, ajoute saint Augustin, pour chercher la vraie Religion : car si l'on ne croyoit pas qu'il y en eût une, pourquoi la chercheroit-on ? Il n'y a point d'Hérétique qui n'avoue que l'on doit croire à Jesus-Christ, autrement ils ne seroient pas Chrétiens. Mais à qui nous rapportons-nous des vérités qui le regardent, puisque nous n'avons point vu ce Sauveur ? Cette foi n'est fondée que sur l'opinion confirmée des peuples & des nations, qui ont cru jusqu'aujourd'hui les mysteres de l'Eglise.

Autorité de l'Eglise Catholique.

IV. Honorat répondoit avec les Manichéens : Croyez à l'Ecriture. Mais, lui dit saint Augustin, toute doctrine écrite que l'on produit, si elle est nouvelle & inouïe, ou qu'elle ne soit autorisée que par peu de gens, sans être confirmée par quelques raisons, quand on l'embrasse, ce n'est pas à elle qu'on donne sa croyance, mais à ceux qui la veulent faire recevoir. C'est pourquoi, si les Ecritures dont il s'agit n'étoient présentées que par vous, il ne seroit pas permis de vous croire, étant en aussi petit nombre & aussi inconnus que vous l'êtes. Jesus-Christ voulant apporter un remede qui pût guérir la corruption des mœurs des hommes, se concilia l'autorité par des miracles, mérita la foi par l'autorité qu'il s'étoit acquise ; assembla par la foi la multitude des peuples ; par la succession de cette multitude sa Religion s'acquit l'ancienneté ; & par cette ancienneté, elle s'est affermie si solidement qu'elle n'a pû être renversée même en partie par les Payens, ni par les Hérétiques. Ce n'est pas que saint Augustin n'ajoutât foi aux témoignages que l'Ecriture rend de Jesus-Christ ; mais c'est qu'il fondoit sa foi sur les témoignages de l'Eglise, avant que de l'appuyer de ceux de nos Livres saints. L'autorité de l'Eglise l'avoit touché & gagné avant que de l'être par l'autorité de l'Ecriture, à cause que cette premiere autorité étoit plus connue & plus manifeste. Si, dit-il, je crois en Jesus-Christ (a), c'est à cause de sa réputation si répandue & si célebre & qui est si confirmée par son antiquité & par un consentement universel.

(a) Hoc ergo credidi, ut dixi, famæ, celebritate, consensione, vetustate roboratæ.

Motifs qui engagent à le reconnoirre.

V. Nous devons croire en effet, ajoute ce Pere, que Dieu même a établi une autorité par laquelle il veut que nous nous élevions jusqu'à lui comme par de certains dégrés qui nous soutiennent. Il n'y a que l'autorité qui frappe & touche ceux qui n'ont pas assez de sagesse : elle seule la leur fait embrasser : ce qu'elle fait en deux manieres, sçavoir, en nous émouvant par les miracles, & par le grand nombre de ceux qui suivent sa doctrine. L'Eglise ne persuade pas moins par la pureté de ses mœurs, par l'abstinence & l'austerité d'un si grand nombre de pénitens; par la chasteté avec laquelle tant de vierges vivent dans le corps comme si elles n'étoient qu'un pur esprit ; par la patience avec laquelle tant de Martyrs ont souffert de très-grands supplices; par la charité sans borne avec laquelle tant de Saints ont distribué tout leur bien aux pauvres en préferant pour eux-mêmes la pauvreté aux richesses ; par le détachement du monde & le mépris de la vie présente qui ont éclaté dans plusieurs Saints, avides d'en sortir pour aller jouïr de Dieu. On dira peut-être, s'objecte ce Pere, qu'il y a peu de personnes qui fassent des choses si extraordinaires, & qu'il y en a encore moins qui les fassent bien & avec prudence ? Mais les peuples, répond-il, approuvent toutes ces choses ; les peuples les entendent raconter avec respect les peuples les réverent ; les peuples les aiment en ceux qui les pratiquent ; les peuples accusent leur foiblesse de ce qu'ils ne peuvent pas les pratiquer ; ce qu'ils ne font pas sans quelque élévation de leur ame vers Dieu, & sans quelques étincelles de vertu. La divine providence a fait que ces choses sont arrivées suivant les prédictions des Prophétes, par la doctrine de Jesus-Christ, & par les exemples qu'il a donnés dans son humanité sainte, par le ministere des Apôtres, par les outrages, les croix, l'épanchement du sang & la mort des Martyrs, par la vie admirable de tant de Saints, & par un grand nombre de miracles dont tant de grandes actions & tant de vertus ont mérité d'être accompagnées, selon que les tems le demandoient.

Autres motifs de croire cette autorité.

VI. Balancerons-nous donc, continue saint Augustin, à nous retirer dans le sein de cette Eglise qui est arrivée au comble de l'autorité, jusqu'à avoir fait embrasser au genre humain la doctrine qu'elle a conservée par les Evêques qui ont succedé les uns aux autres depuis les Apôtres, malgré les contradictions des Hérétiques. Elle a obtenu cette autorité en partie par le jugement même du peuple fidéle, en partie par l'autorité des Conciles, & en partie par l'éclat des miracles. De sorte que ne vouloir pas

donner à l'Eglise le premier rang, c'est ou une grande impiété ou une arrogance témeraire. Car s'il n'y a point de chemin assuré pour parvenir à la sagesse & au salut, sinon lorsque l'on préfere la foi à la raison ; n'est-ce pas être tout-à-fait méconnoissant de la grace & de l'assistance divine, que de vouloir résister à une autorité munie de tant de prérogatives qui la doivent faire révérer à tous les hommes ?

Qu'on doit s'instruire & prier pour arriver à la vérité.

VII. Saint Augustin finit ce Livre en conseillant à Honorat de s'abandonner par une foi sincere, par une espérance ferme, & par une charité simple aux meilleurs maîtres de la doctrine chrétienne & catholique, & de ne point cesser de prier Dieu, qui nous a donné l'être par sa bonté, qui nous a punis par sa justice, qui nous a délivrés par sa clémence ; ajoutant qu'en se conduisant de la sorte, il ne manqueroit ni d'être instruit par les hommes qui sont les plus doctes & vraîment Chrétiens, ni d'avoir de bons livres, ni de s'occuper de pensées assez raisonnables pour trouver facilement ce qu'il cherchoit, c'est-à-dire, la vérité. Il le conjure d'abandonner pour toujours l'hérésie des Manichéens, & ses sectateurs, dont il refute en passant les erreurs sur la nature de Dieu, qu'ils disoient être auteur du mal, & corporel. Car ces Hérétiques (a) prétendoient que la lumiere visible, aux yeux mêmes des animaux, étoit la substance de Dieu. Ils disoient aussi que le mal étant une substance réelle, il devoit avoir Dieu pour auteur. C'est pourquoi ils établissoient deux natures ou deux principes opposés, l'un auteur du bien, & l'autre auteur du mal. Ils enseignoient qu'y ayant eu combat entre ces deux natures, la bonne avoit été obligée de livrer une partie d'elle-même à la mauvaise ; & que ces deux natures ayant été ainsi mêlées, l'ame avoit été produite de ce mélange, & composée de deux natures ; en sorte que c'étoient deux ames, l'une bonne qui étoit une partie de Dieu même, & de la même nature que lui, & l'autre mauvaise née de Satan.

Livre des deux ames, en 391. Analyse de ce Livre, p. 75.

VIII. Ce fût pour combattre cette erreur, que saint Augustin, aussi-tôt après avoir achevé le Livre *De l'utilité de la Foi* (b), écrivit celui des deux ames, qui, selon les Manichéens, étoient dans l'homme, l'une bonne, & l'autre mauvaise ; la premiere, qui étoit d'une substance divine, cause de tout ce qui se fait de bien en nous, & la seconde mauvaise, de la nature ou du principe des ténebres, propre à la chair, & que les Manichéens

---

(a) Aug. Hær. 46 & l. 1 Retract. cap. 15. (b) Ibid.

disoient être la cause de tous les mouvemens déreglés, & de tout le mal que nous faisons. Ce Pere prouve en premier lieu, que l'ame étant un esprit & une vie, ne peut avoir d'autre auteur que le souverain principe de la vie, qui est le seul & vrai Dieu. Il dit en second lieu, que si la lumiere corporelle sensible à nos yeux, est créée de Dieu, il doit à plus forte raison, être le Créateur de l'ame qui n'est visible que des yeux de l'esprit, & conséquemment beaucoup plus parfaite que la lumiere corporelle. Il ajoute, que cette ame même que les Manichéens disoient être mauvaise, est meilleure par sa nature, que cette lumiere visible. D'où il prend occasion de montrer qu'il n'y a aucune nature, ni aucune substance mauvaise d'elle même, & que le mal & le défaut de notre ame, ne consiste que dans l'abus que nous faisons de notre liberté. Il s'objecte plusieurs passages de l'Ecriture dont les Manichéens se servoient pour montrer que les méchans n'ont pas Dieu pour auteur; & fait voir par d'autres passages de l'Ecriture, que si les pécheurs ne sont pas de Dieu en tant que pécheurs, ils en sont en tant qu'hommes. Ce qu'il appuie d'une réflexion à la portée de tout le monde, qui est que rien ne peut vivre sans le secours de Dieu. Ensuite il donne la définition du péché & de la volonté, & montre par le pardon que l'Eglise accorde aux pécheurs qui le demandent, par l'utilité des regrets d'un homme pénitent, qu'une ame pécheresse n'est point naturellement mauvaise, & qu'elle ne l'est que par le mauvais usage de sa liberté. D'où il conclut que la même ame voulant tantôt le bien, tantôt le mal, suivant les mouvemens de son libre-arbitre, c'est celle-là même qui est bonne ou mauvaise, selon qu'elle se porte au bien ou au mal. On trouve dans ce Livre quelques endroits qui paroissent trop donner au libre-arbitre, & trop peu à la grace : il y en a même qui pourroient donner quelques atteintes à la doctrine du péché originel ; mais saint Augustin s'est expliqué sur tous ces endroits dans son premier Livre des Rétractations. Celui des deux ames est de l'an 391.

Livre contre Fortunat, en 392. Analyse de ce Livre; t. 91.

IX. L'année suivante 392, saint Augustin fut deux jours en conference avec un Prêtre Manichéen nommé Fortunat. Ce Prêtre avoit séduit un grand nombre de personnes dans la ville d'Hippone où il demeuroit depuis long-tems ; & où il s'étoit fait par-là une réputation qui lui en rendoit le séjour plus agréable. Les Catholiques de la Ville voyant augmenter de jour en jour le nombre de ses disciples, prierent saint Augustin d'entrer en conférence avec lui sur la doctrine de la foi. Il en fut aussi prié

par des Donatistes. Le Saint toujours prêt à rendre raison de sa foi, consentit à la conférence, au cas que Fortunat voulût y entrer. Ceux de sa secte l'en presserent si vivement, que craignant que son refus ne passât pour un aveu tacite de la foiblesse de sa cause, il accepta le parti. On convint du jour & du lieu, & que l'on examineroit par la raison, s'il étoit vrai qu'il pût y avoir deux natures coéternelles & opposées, comme l'enseignoient les Manichéens, parce que n'admettant des Ecritures que ce qui leur en plaisoit, il n'étoit pas aisé de les convaincre par autorité. Le 28 d'Août de l'an 392, qui étoit le jour destiné, saint Augustin & Fortunat avec plusieurs Catholiques & Manichéens, s'assemblerent à Hippone dans un lieu appellé les Bains de Socie. Tout ce qui se dit de part & d'autre fut écrit par des Notaires, comme dans des actes publiques; c'est ce qui fait la matiere du Livre de saint Augustin, intitulé: *Actes ou Disputes contre Fortunat le Manichéen.* Il est en forme de Dialogue: saint Augustin y parle le premier, & Fortunat le second. La question qui fut agitée dans cette conférence regarde la nature & l'origine du mal. Ce Pere soutient que le mal vient du mauvais usage que nous faisons de notre liberté: le Prêtre Manichéen prétend au contraire, qu'il y a une nature mauvaise aussi éternelle que Dieu: mais comme il enseignoit avec ceux de sa secte, que Dieu avoit été obligé de se défendre contre la nation des ténebres qui s'étoit révoltée contre lui, saint Augustin fait sentir à Fortunat combien il est impie de dire qu'un Dieu tout-puissant ait souffert quelque chose de la part d'une puissance ennemie. Il presse Fortunat par ce raisonnement: Si Dieu n'a pû rien souffrir de la part des nations de ténebres, parce qu'il est inviolable; il n'a pas dû faire souffrir aux ames, c'est-à-dire, selon les Manichéens, à une partie de sa propre substance, les miseres qu'elle souffre en cette vie: si au contraire, il a pu souffrir quelque chose de la part de cette nation des ténebres, il n'est pas inviolable; & en ce cas, les Manichéens trompoient ceux à qui ils enseignoient que Dieu est inviolable. Quoiqu'on fut convenu que l'on ne se serviroit point de l'autorité de l'Ecriture, Fortunat ne laissa pas de citer un passage de l'Epître aux Romains, pour appuyer son erreur des deux natures contraires; mais saint Augustin lui fit voir qu'il s'agissoit en cet endroit des deux natures en Jesus-Christ, qui, prédestiné pour être Fils de Dieu dans une souveraine puissance, est aussi né selon la chair, du sang de David. Fortunat produisit encore le lendemain

plusieurs passages de l'Ecriture, & en particulier l'endroit de saint Matthieu, où Jesus-Christ parlant des faux Prophétes, dit qu'un arbre qui est mauvais produit de mauvais fruits, & qu'un bon arbre en produit de bons. Saint Augustin répondit & prouva par le même Evangile, que ces deux arbres signifioient non deux natures differentes, mais les volontés differentes des hommes, qui peuvent vouloir le bien ou le mal. Fortunat s'étant échapé dans la premiere conference jusqu'à dire que le Verbe de Dieu étoit lié dans la nation des ténebres, ce blasphême fit horreur à tout le monde. Comme il ne put dans la seconde, répondre aux objections que saint Augustin lui fit, il la finit en disant qu'il en confereroit avec ceux de sa secte; & sortit plein de confusion. Quelque tems après il quitta le séjour d'Hippone, & n'y revint jamais depuis.

Livre contre Adimante, en 394. Analyse de ce Livre, p. 111.

X. Deux ans après, c'est-à-dire, vers l'an 394, saint Augustin entreprit de combattre un autre Manichéen beaucoup plus célebre que Fortunat. Il se nommoit Addas ou Baddas; mais il est plus connu sous le nom d'Adimante. Il fut disciple de Manichée, & envoyé en Syrie pour y répandre la doctrine de son maître; ce qu'il fit, non-seulement de vive voix, mais encore par écrit. Nous en connoissons un où il opposoit les passages de l'ancien & du nouveau Testament comme contraires l'un à l'autre. Il en composa un autre, intitulé *Le Boisseau*, que l'on confondoit avec l'*Evangile vivant* de Manichée. Saint Augustin ayant rencontré le premier de ces ouvrages, dont le but étoit de montrer que l'ancien & le nouveau Testament étant opposés, ils ne pouvoient être d'un même Dieu, il crut devoir y répondre. C'est ce qu'il fit dans son Livre contre Adimante, où mettant à la tête de chaque chapitre les passages des deux Testamens qu'Adimante prétendoit être contraires, il en fit voir l'accord & la conformité. Pour rendre cet accord plus sensible, il établit pour principe, qu'il y a tant de choses dans l'ancien Testament qui publient & qui annoncent par avance ce qui est dans le nouveau, que l'on ne trouve dans la doctrine évangélique & apostolique aucunes promesses, ni aucuns préceptes, quelques divins & parfaits qu'ils soient, qui ne se rencontrent aussi dans ces Livres anciens. Il y pose aussi cet autre principe, que le Saint-Esprit voulant marquer aux hommes intelligens, combien les choses de Dieu sont ineffables, s'est quelquefois servi pour les exprimer de certaines manieres de parler dont ils ont accoutumé d'user entre eux pour marquer le vice; afin de nous apprendre par cette

conduite, que celles que nous croyons être dignes en quelques manieres de parler de Dieu, sont très-peu dignes de sa majesté; & que quand il s'agit de lui, un silence plein de respect convient beaucoup mieux qu'aucunes paroles humaines. Il y enseigne encore que Dieu après avoir dans l'ancien Testament, opposé à l'homme qui s'ennuyoit de lui, une loi pleine de menaces pour se faire craindre comme son maître, il lui a découvert dans le nouveau comme un bon pere, lorsqu'il a commencé de revenir, une loi pleine de charmes pour se faire aimer. C'est sur ces fondemens que roulent les réponses que saint Augustin fait aux objections d'Adimante. Il y a des passages qu'il traite deux fois, ce qu'il en avoit écrit d'abord s'étant quelquefois égaré, & ensuite retrouvé, après en avoir donné une seconde explication. Il en traita d'autres dans quelques uns de ses Sermons, & n'en laissa que très-peu sans réponses, soit qu'il les eût oubliés, soit qu'il n'eût pas le tems de les expliquer. Cet ouvrage est cité à la fin du second Livre contre l'adversaire de la Loi & des Prophétes, où après avoir nommé Adimante, il ajoute, qu'il se nommoit aussi Addas. Ce Manichéen objectoit entre autres, l'endroit de l'Evangile où Jesus-Christ assure qu'un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, & qu'un mauvais arbre ne peut porter de bons fruits, prétendant que ces paroles établissoient le dogme des deux natures, donr l'une est la nature du mal, qui ne peut faire aucun bien; & l'autre, la nature du bien qui ne peut faire aucun mal. Saint Augustin lui fait voir par d'autres endroits de l'Evangile, que les deux arbres signifioient les dispositions diverses d'une seule volonté qui est dans tous les hommes, & dont chacun peut rendre sa volonté bonne ou mauvaise, & en conséquence produire de bons ou de mauvais fruits.

§. III.

Livre contre l'Epître du Fondement, & contre Fauste le Manichéen.

I. SAint Augustin place dans ses Rétractations (*a*), le Livre contre l'Epître de Manichée, après ceux qu'il écrivit à Simplicien au commencement de son Episcopat. On peut donc le mettre en 396 ou 397 au plus tard. Les Manichéens don-

Livre contre l'Epitre du Fondement en 397. Analyse de ce Livre, *p.* 151,

(*a*) Aug. *Lib.* 2. *retract. c.* 2.

noient à l'Epître de leur maître le titre du Fondement, parce qu'elle contenoit tout l'essentiel de leur doctrine. Aussi se trouvoit-elle entre les mains de tous ceux de cette secte. Ce fut apparemment pour cette raison que ce Pere entreprit de la refuter ; mais il n'en refuta que le commencement, dont il rapporte les propres paroles, & se contenta de faire sur le reste quelques notes qui renfermoient tout ce qui étoit nécessaire pour la ruiner entiérement, afin qu'elle lui servît de memoires lorsqu'il auroit le loisir d'en achever la refutation. Ces notes ne sont pas venues jusqu'à nous, & nous n'avons que le Livre dans lequel il en refute le commencement. Il y fait profession d'abord de demander à Dieu un esprit de paix, qui lui fasse aimer la conversion & le salut des Manichéens, plûtôt que leur confusion & leur ruine, laissant à ceux qui ne sçavent pas avec combien de peines on trouve la vérité, & combien il est difficile de se garantir de l'erreur, à traiter rigoureusement, soit de paroles, soit de fait, les personnes qu'il entreprenoit de combattre. La raison qu'il avoit d'en agir ainsi, c'est qu'il sçavoit par sa propre expérience, combien de gémissemens & de soupirs il étoit besoin d'employer pour commencer à connoître Dieu. Après avoir marqué avec quelle douceur on doit attaquer ceux qui se trouvent engagés dans l'erreur, il détaille les motifs qui le retenoient dans l'Eglise Catholique, en avertissant que ce n'est pas la pénétration de l'intelligence, mais la simplicité de la foi, qui met en sureté le commun des fideles. Je suis, dit-il, retenu dans cette Eglise par le consentement des peuples & des nations. J'y suis retenu par l'autorité qui s'est établie par les miracles, nourrie par l'espérance, accrue par la charité, affermie par l'ancienneté. J'y suis retenu par la succession continuelle des Evêques, depuis la séance de saint Pierre Apôtre, auquel notre Seigneur, après sa Résurrection, a recommandé de paître ses brebis, jusqu'à l'Evêque qui occupe présentement son même Siége. J'y suis retenu enfin, par le nom même de Catholique que l'Eglise seule a toujours conservé avec beaucoup de raison, parmi un si grand nombre d'hérésies qui se sont soulevées contre elle : car encore que tous les Hérétiques affectent de se dire Catholiques, toutefois lorsqu'un étranger leur demande où est l'Eglise des Catholiques, aucun d'eux n'a la hardiesse de montrer son temple ou sa maison. C'est par tous ces liens du nom Chrétien si précieux & si chers, qu'un homme fidéle est attaché à l'Eglise Catholique, quoiqu'il n'ait pas encore une intelligence parfaite de la vérité, à cause

qu'il n'est pas capable de l'entendre, ou à cause qu'elle ne se montre pas à lui avec une entiere clarte. Il ajoute que parmi les Manichéens, il n'y avoit aucune de ces raisons pour l'inviter ou pour le retenir, & qu'il n'attendoit de leur part que de vaines promesses de lui faire connoître la vérité. Il passe à l'examen de la Lettre de Manichée, faisant voir qu'il n'avoit aucune raison de s'y donner le titre d'Apôtre de Jesus-Christ; qu'il n'y en avoit pas plus à ses sectateurs de le reconnoître pour le Saint-Esprit; que le combat qu'il soutenoit avoir été livré avant la création du monde, entre les deux natures, ou les deux principes opposés, quoique tous deux souverains & éternels, étoit une rêverie de Manichée, de même que tout ce qu'il disoit des suites de ce combat entre ces deux natures; qu'en vain il promettoit à ses sectateurs la connoissance des choses certaines, puisqu'il leur ordonnoit de croire même les incertaines, & qu'il leur en enseignoit qui étoient visiblement fausses, & en particulier ce qu'il disoit de la terre & de la nation des ténebres placée à côté de la terre & de la substance de Dieu. Il parcourt de suite toutes les autres extravagances renfermées dans la Lettre du Fondement: puis après avoir montré qu'il n'y a aucune nature qui ne soit bonne d'elle-même, il dit aux Manichéens, que si l'homme n'a plus sur les créatures un empire aussi absolu qu'il l'avoit lors de sa création, c'est le peché qui le lui a fait perdre. Quel sujet de s'étonner si après avoir péché, c'est-à-dire, désobéï à votre maître, les choses de la terre sur lesquelles vous deviez avoir la domination, vous font de la peine? Car en ce qu'il y a en elles qui vous est encore soumis, elles vous marquent que vous êtes en effet leur maître; & en ce qu'elles vous sont fâcheuses & pénibles, elles vous apprennent à servir & à obéir à celui qui est votre maître & votre souverain Seigneur. Il montre qu'il n'y a que Dieu qui soit souverainement bon; qu'il n'est point auteur du mal; & que celui qu'il permet par un ordre secret de sa providence, vient de nous-mêmes. Il en rapporte la cause à notre attachement pour les créatures, & dit: Ne cherchons point dans la beauté de ce monde, qui n'est qu'une beauté basse & inferieure, ce qu'elle n'a point reçu; mais louons Dieu en ce qu'il a donné tant de beauté à cette créature, quoique inférieure: prenons bien garde de ne nous pas attacher à elle en l'aimant trop, mais élevons-nous au-dessus d'elle en louant Dieu.

II. Fauste le Manichéen fournit encore une occasion à saint Augustin de combattre les erreurs de cette secte avec beaucoup

Livre contre Fauste le Manichéen, vers l'an 404.

d'étendue. Il étoit Africain (*a*), né dans la ville de Mileve, d'une basse condition. Il se rendit si considerable parmi les Manichéens, qu'ils lui donnerent le nom d'Evêque. Son sçavoir (*b*) n'étoit pas néanmoins considerable, & il n'avoit rien non plus au-dessus des autres pour les mœurs. Mais il avoit l'esprit vif, & étoit d'un naturel doux (*c*), moderé, d'une humeur accommodante (*d*), agréable en compagnie, & d'un visage bien composé. Il avoit aussi une sorte d'éloquence qui donnoit de l'agrément aux choses les plus communes. A force d'avoir lu quelques oraisons de Ciceron, quelques endroits de Seneque, quelques vers des Poétes, & les Livres de sa secte les mieux écrits en latin, il avoit acquis une facilité d'expressions qui lui étoit d'autant plus propre pour séduire, que ses talens naturels le faisoient écouter avec plaisir. Ce fut par-là (*e*) qu'il attira dans le Manichéisme un grand nombre de personnes, & qu'il se fit passer pour un maître également docte & prudent. Quoiqu'il se vantât d'avoir tout abandonné suivant le commandement de l'Evangile (*f*), & de ne se pas même inquiéter du lendemain, il menoit néanmoins une vie très-voluptueuse, couchant sur des lits de plume, & vivant dans l'abondance & dans les délices. Il se vantoit aussi d'avoir souffert pour la vérité : & de vrai, il fut mis en Justice, ayant été dénoncé au Proconsul d'Afrique avec quelques autres Manichéens. Mais au lieu de la peine de mort qu'il avoit encourue selon les Loix, il fut seulement relegué dans une île, à la priere même des Chrétiens qui l'avoient accusé ; & rappellé peu de tems après. On croit que ce fut vers l'an 386, sous le Proconsulat de Messien. De retour de son exil, il écrivit (*g*) un ouvrage contre l'Eglise, où il répandoit quantité de blasphêmes contre Dieu auteur de la Loi & des Prophétes. Il y attaquoit aussi le mystere de l'Incarnation, prétendant que les écritures du nouueau Testament étoient corrompues dans les endroits auxquels il ne pouvoit répondre. Cet ouvrage étant tombé entre les mains de saint Augustin (*h*), plusieurs des fideles qui l'avoient lu, le prierent de le refuter. Ne pouvant leur refuser ce devoir de charité, il fit ce qu'ils souhaitoient de lui, & refuta mot à mot l'ouvrage de Fauste. Ce Pere nous apprend lui-même qu'il envoya ses Livres contre ce Manichéen, à saint Jérôme, avec l'Epître 82, vers l'an 405 : & dans ses Rétractations (*i*),

(*a*) *Lib.* 1 *in Faust. c.* 1, & *l.* 5, *c.* 5.
(*b*) *De util. cred. c.* 8.
(*c*) *L.* 16 *in Faust. c.* 26.
(*d*) *L.* 5 *Conf. c.* 6.
(*e*) *L.* 21 *in Faust. c.* 3 & 10.
(*f*) *L.* 5 *in Faust. c.* 2 & 8.
(*g*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 7.
(*h*) *Lib.* 1 *in Faust. c.* 1.
(*i*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 8.

il met la conférence avec Felix le Manichéen, immédiatement après les Livres contre Faufte. Puis donc que Felix mourut en 404, au mois de Décembre, il y a toute apparence que faint Auguftin avoit dès-lors achevé l'ouvrage dont nous parlons. Il eft cité par Caffiodore & par faint Fulgence (*l*). Le premier, dit que faint Auguftin y confond l'impiété de Faufte par un raifonnement très-clair, & qu'il y parle admirablement du Livre de la Genefe.

III. Il eft divifé en trente-trois Livres dont les uns font extrêmement courts, & les autres plus longs, fuivant que ceux de Faufte lui fourniffoient plus ou moins de matiere. Le premier eft une efpece de Prologue, dans lequel faint Auguftin dit qu'il fe propofe de montrer que les Manichéens ne pouvoient en aucune façon fe donner pour de vrais Chrétiens. Il juftifie dans le fecond ce qui eft dit dans l'Evangile, de la généalogie & de la naiffance de Jesus-Chrift felon la chair. Dans le troifiéme, il concilie les contrariétés apparentes qui fe trouvent dans les généalogies rapportées par faint Matthieu & par faint Luc rendant raifon en même-tems, pourquoi le premier commence cette généalogie en defcendant depuis Abraham jufqu'à Jofeph; au lieu que le fecond commence à Jofeph, & va en remontant, non jufqu'à Abraham feulement, mais jufqu'à Dieu qui a fait l'homme. Il prouve par divers exemples, que chez les anciens, l'adoption étoit en ufage ? & que Jofeph ayant eu deux peres, l'un naturel, l'autre adoptif, il n'eft pas furprenant que faint Matthieu lui ait donné des ancêtres que faint Luc ne lui donne pas, le premier ayant parlé des ancêtres du pere naturel de Jofeph; le fecond, de fon pere adoptif. Il dit à Faufte, que fi, au lieu de condamner témerairement l'Evangile à caufe de quelques obfcurités qu'il renferme fur ce fujet, il s'en fut éclairci avec piété, il ne feroit pas tombé dans ces égaremens. Car tous ceux, ajoute-t-il, qui ont confideré avec une pieufe difpofition d'efprit, l'excellence & l'autorité des Ecritures divines, ont été perfuadés qu'il y avoit dans les endroits obfcurs quelque chofe de caché, dont la connoiffance feroit accordée à ceux qui la demanderoient avec humilité, & refufée à ceux qui la déchireroient par leurs invectives; qu'ils feroient découverts à ceux qui la chercheroient, & déniée à ceux qui la combattroient; qu'ils feroient ouverts à ceux qui frapperoient pour y entrer, &

Analyfe des cinq premiers Livres, *p.* 183. & *s.*

(*l*) Cassiod. *Inft. c.* 1. & Fulg. *ad Monim. l.* 2, *cap.* 14.

fermés à ceux qui y seroient opposés : ainsi ils l'ont demandée, ils l'ont cherchée, ils ont frappé à la porte, & par ce moyen, ils l'ont reçue, ils l'ont trouvée, & ils y sont entrés heureusement. Comme Fauste objectoit qu'il n'étoit pas digne de Dieu & du Dieu des Chrétiens qu'on le crût né d'une femme, saint Augustin répond, que les Chrétiens ne croient pas que la nature divine ait pris naissance d'une femme, mais que Jesus-Christ en est né selon la chair, ainsi que le dit l'Apôtre, dans son Epître aux Romains. Il fait voir dans le Livre quatriéme, que les promesses des biens temporels sont renfermées dans l'ancien Testament, & que c'est pour cela qu'on l'a intitulé ainsi ; mais que ces promesses temporelles n'étoient que les figures de celles des biens à venir, qui ont reçu leur accomplissement dans le nouveau Testament ; que l'espérance des Chrétiens n'a point pour objet ces biens temporels, auxquels même les Saints de l'ancien Testament n'étoient point attachés, parce qu'ils ne les regardoient que comme des figures de ceux que le nouveau Testament devoit procurer. Il enseigne dans le cinquiéme, que l'on ne doit pas penser de Jesus-Christ suivant la doctrine des Manichéens, mais conformément à ce qu'en dit l'Evangile, qui nous apprend qu'il est né selon la chair, de la famille de David ; qu'il est mort pour nos péchés ; qu'il est ressuscité ; & que pour avoir la vie éternelle, il faut croire qu'il est en même-tems vrai Fils de Dieu & vrai Fils de l'Homme. Les Manichéens se vantoient d'accomplir parfaitement ses préceptes : & Fauste en particulier se glorifioit de n'avoir point d'argent dans sa bourse. Mais saint Augustin assure que si lui & ceux de sa secte n'avoient point d'argent dans leurs bourses, ils avoient au moins des sacs & des coffres pleins d'or. Sur quoi il raconte qu'un nommé Constantius alors de la secte des Manichéens, en ayant rassemblé plusieurs à Rome, dans sa maison, afin de leur faire observer la loi & les préceptes de Manichée, la plûpart n'en voulurent rien faire ; de sorte que ceux qui voulurent y perseverer firent schisme avec les autres, qui les appellerent des Nattiers, parce qu'ils couchoient sur des nattes de jonc Ce Constantius embrassa depuis la Religion Catholique. Saint Augustin exhorte donc les Manichéens de quitter leur hypocrisie, afin que leurs discours ne se trouvent pas contraires à leurs mœurs. Il fait un détail de la vie de Fauste & de ceux de son parti, qui étoit toute voluptueuse, & leur oppose celle d'un grand nombre de Catholiques de l'un & de l'autre sexe, qui observoient les plus sublimes préceptes

de l'Evangile, vivant dans le célibat, & dans des jeûnes presque continuels, dont la plûpart n'avoient rien en propre, n'étant avec leurs freres qu'un cœur & qu'une ame, & se contentoient des choses nécessaires à la vie.

IV. Dans le sixiéme Livre, saint Augustin explique la difference qu'il y a entre les préceptes de l'ancien Testament, qui regardent la vie active, & ceux qui n'étoient que figuratifs. *Vous ne convoiterez point*, est un précepte de la vie active: *Tout enfant mâle sera circoncis le huitiéme jour*, est un précepte de la vie significative. Les Catholiques observent les premiers de ces préceptes: mais ils se dispensent de l'observation des seconds, comme inutiles. Saint Augustin fait sentir tout le ridicule du mélange que les Manichéens disoient être arrivé dans la nation des ténebres, & de la repugnance qu'ils avoient à manger certaines viandes, sous prétexte qu'elles étoient impures: & fait voir que si les Saints dans l'ancien Testament s'en sont abstenus, parce que Dieu l'avoit ordonné ainsi, elles ne sont pas néanmoins impures de leur nature, & que ce que cette abstinence figuroit étant accompli, elle n'est plus de précepte, mais un simple témoignage. Il montre en peu de mots dans le septiéme, qu'il est nécessaire, suivant les Ecritures, de croire que Jesus-Christ est en même-tems Fils de Dieu & Fils de l'Homme; qu'il est descendu du ciel; & que le Verbe s'étant fait chair, a habité parmi les hommes. Dans le huitiéme, il confirme ce qu'il avoit dit dans les précedens, que ce qui est marqué dans l'ancien Testament, étoit une figure du nouveau. Et parce que Fauste objectoit qu'il n'y avoit pas de raison aux Chrétiens de recevoir l'ancien Testament, puisqu'ils n'en observoient point les préceptes, saint Augustin après lui avoir répondu dans le dixiéme Livre, qu'ils en observoient les préceptes qui regardoient la vie active, non la figurative, lui demande pourquoi, lui & ceux de sa secte qui recevoient les Livres des Evangiles, non-seulement, ne croyoient pas les vérités qui y sont contenues, mais les combattoient encore de toutes leurs forces? D'où il infere qu'ils ne pouvoient disconvenir qu'il leur étoit plus difficile de répondre aux passages qu'on leur objectoit du nouveau Testament, qu'aux Catholiques de resoudre les objections tirées de l'ancien. En effet, les Catholiques reconnoissoient pour vrai & pour divin tout ce qui étoit commandé dans l'ancien Testament, au lieu que les Manichéens rejettoient du nouveau tout ce qui les embarrassoit, ne trouvant pas moyen d'y répondre. Ils disoient, par exemple,

Analyse du 6e Livre, & des suivans p. 202 & seq.

Rom. 1, 3. que ces paroles que nous lisons dans l'Epître aux Romains, *Son Fils qui lui est né selon la chair, du sang de David*, n'étoient point de saint Paul; ou que si elles en étoient, cet Apôtre avoit changé de sentiment, lorsqu'il écrivit sa seconde Epître aux Corin-
2 Cor. 5, 16. thiens, puisqu'il y dit: *Si nous avons connu Jesus-Christ selon la chair, maintenant nous ne le connoissons plus de cette sorte.* Mais S. Augustin leur fait voir dans l'onziéme Livre, que ce passage de l'Epître aux Romains étoit véritablement de l'Epître aux Romains, n'y ayant aucun exemplaire, soit ancien soit nouveau, où il ne se trouvât; & que s'il y avoit quelque difference entre les exemplaires grecs & latins, c'est que ceux-là portoient que Jesus-Christ avoit *été fait* selon la chair; au lieu que ceux-ci lisoient *né* selon la chair. Il ajoute, qu'il n'y a entre ces deux endroits de saint Paul, aucune contrariété: parce que cet Apôtre, par le mot de *chair*, n'entend pas dans sa seconde aux Corinthiens, la substance corporelle de l'homme, que Jesus-Christ après sa Résurrection, appelle aussi *chair*; mais la corruption & la mortalité de la chair qui ne sera plus en nous après la résurrection, comme elle n'est plus en Jesus-Christ depuis qu'il est ressuscité. Quand donc il dit que maintenant nous ne connoissons plus Jesus-Christ selon la chair, c'est comme s'il disoit: nous ne le connoissons plus sujet à la mort, parce que ressuscité une fois, il ne meurt
Rom. 6, 9. plus, comme le dit le même Apôtre, dans l'Epître aux Romains.

Analyse du 12, 13 & 14e. Livres, *p.* 227 & *seq.*

V. Fauste avançoit que les Prophétes d'entre les Hébreux n'avoient rien prophetisé de J. C. ou que du moins ils n'avoient pas vécu d'une maniere à donner du poids aux témoignages qu'ils en avoient rendu. C'est ce qui engage S. Augustin dans le douziéme Livre, à rapporter les prophéties de l'ancien Testament qui regardent & la venue de Jesus-Christ, & l'établissement de son Eglise, soutenant que tout ce qui est contenu dans les Livres saints a été dit ou de Jesus-Christ ou pour Jesus-Christ. Comme Fauste & les autres Manichéens, en rejettant les témoignages des Prophétes Hébreux, ne laissoient pas de recevoir ceux de l'Evangile, & particulierement celui de saint Paul, saint Augustin leur fait voir par un grand nombre de passages tirés tant des Epîtres de cet Apôtre que des Evangiles que Jesus-Christ a été annoncé par les Prophétes des Hébreux. Il joint à ces prophéties, diverses figures sous lesquelles Jesus-Christ & son Eglise ont été representés; Jesus-Christ, sous la figure d'Abel & de plusieurs autres anciens Patriarches; & l'Eglise, sous la figure de l'Arche de Noé, sous celles des Juges, & plusieurs autres bien

marquées

marquées dans nos Livres saints. Il fait sur-tout remarquer l'accomplissement de la prophétie de Jacob dans Jesus-Christ, & toutes les circonstances de sa Passion rapportées par Isaïe & par le Psalmiste. Il continue la même matiere dans le treiziéme Livre : & pour faire mieux sentir quelle est l'autorité des Prophétes, il introduit un payen curieux de s'instruire de la vérité de notre Religion. Si nous disons à cet homme de croire à Jesus-Christ, parce qu'il est Dieu ; Pourquoi, nous répondra-t-il, croirai-je en lui ? Il ne se rendra pas même à l'autorité des témoignages que nous lui produirons de la part des Prophétes Hébreux : mais si nous lui prouvons que ce que ces Prophétes ont annoncé, est arrivé ; qu'ils ont prédit toutes les persécutions dont l'Eglise a été agitée, l'établissement de cette Eglise, qui est aujourd'hui connue de tout le monde ; la destruction des idoles & de l'idolâtrie ; l'aveuglement des Juifs & leur réprobation ; la foi des Princes & des peuples, & beaucoup d'autres évenemens, pourra-t-il ne pas se rendre ? Ce Pere remarque que l'on peut bien employer contre les payens, les temoignages que les Sibylles, Orphée & quelques autres Philosophes & Théologiens célebres parmi les Gentils, ont rendus au vrai Dieu ; mais que ces temoignages ne suffisent pas pour donner à ces Philosophes ou à ces Théologiens quelque autorité. Il soutient que les Livres des Manichéens n'étoient pas d'un plus grand poids en fait de religion, & qu'ils ne pourroient servir à la conversion d'un payen, n'y ayant personne assez aveugle pour dire : Je crois à Manichée, mais je ne crois pas à Jesus-Christ ; & qui ne pût dire à un Manichéen : Pourquoi me commandez-vous d'ajouter foi à vos Livres, vous qui me défendez de croire à ceux des Hébreux. Il remarque en passant, que mal-à-propos Manichée se qualifioit Apôtre de Jesus-Christ au commencement de toutes ses Lettres, puisqu'il est constant que l'hérésie dont il est le chef & l'inventeur, ne s'est élevée que depuis la mort de saint Cyprien, c'est-à-dire, plus de deux siécles depuis Jesus-Christ. Dans le quatorziéme Livre, saint Augustin fait voir que Jesus-Christ s'étant revêtu d'une chair semblable à celle du péché, pour condamner le péché dans la chair, n'avoit pas lui-même une chair de péché, ne l'ayant pas pris de Marie par les voies ordinaires ; qu'il n'a pas été sujet à raison de sa propre chair, à la malédiction que prononce Moyse contre celui qui est attaché à la croix, mais seulement à cause de nos péchés qu'il s'est bien voulu charger d'expier. D'où il conclut que Fauste n'a pas eu raison d'ac-

cuser Moyse de blasphême, lorsqu'il a dit dans le Deuteronome: *Maudit est tout homme qui est attaché au bois.* En effet, saint Paul se sert d'une expression à peu près semblable en parlant de Jesus-Christ: *Notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché soit détruit.*

Deut. 21, 23.

Rom. 6, 6.

Analyse du 15, 16, 17, 18 & 19 Livres, p. 272 & seq.

VI. Le quinziéme & seiziéme Livres, ont pour but de montrer que l'ancien Testament n'est qu'une prophétie du nouveau, pour ceux qui l'entendent comme il doit être entendu; & que l'autorité des anciennes Ecritures n'en est pas moindre, de ce que les Juifs ne les entendent pas, mais qu'elle en est au contraire plus forte, puisque leur aveuglement même y est prédit. Saint Augustin se moque de ceux qui trouvoient à redire que les Catholiques se servissent des Livres reçus des Juifs pour autoriser la Religion Chrétienne; & leur dit que les témoignages que l'on en tire pour la divinité de Jesus-Christ, sont en cela même d'un plus grands poids, qu'ils sont pris des livres de ceux qui blasphêment contre lui; que toutes les nations converties à la foi reçoivent ces livres avec respect & dévotion; & qu'elles ne peuvent soupçonner aucune fraude dans ce qu'on leur dit de Jesus-Christ, puisqu'elles voient que ce que l'on en dit, se lit dans des Livres qui sont d'une si grande autorité depuis tant de siécles parmi ceux-mêmes qui l'ont crucifié; qu'au reste les Chrétiens observoient tout ce qui a été prescrit dans ces Livres par Moyse, non en pratiquant à la lettre ce qui y est commandé, mais en la maniere qu'on doit observer ce qui n'a été qu'une figure des choses à venir. Il fait voir dans le dix-septiéme, qu'en ce qui regarde Jesus-Christ, on doit beaucoup plus s'en rapporter à saint Matthieu témoin oculaire de presque tout ce qu'il en a dit, qu'à Manichée, qui non-seulement n'étoit pas né lorsque Jesus-Christ a paru parmi les hommes, mais qui en a dit encore des choses toutes contraires à celles qu'en raconte l'Evangile. Il est vrai que saint Matthieu parlant de sa vocation à l'Apostolat, ne dit pas: *Jesus me vit, & me dit, suivez-moi*; mais, *Jesus vit Matthieu & lui dit, suivez-moi.* Mais on sçait que c'est l'usage des historiens, lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes, d'en parler en troisiéme personne. Sur la fin de ce Livre & dans le dix-huitiéme, ce Pere montre que Jesus-Christ a véritablement accompli tout ce qui étoit prescrit dans la Loi & dans les Prophétes; & que les Chrétiens accomplissent toutes les réalités annoncées dans les figures de l'ancien Testament; qu'ainsi on ne peut les accuser de prévarication, d'autant que Dieu a dit par son Prophéte Jeremie, qu'il

leur donneroit un *Testament nouveau* different de celui qu'il avoit donné à leurs peres, c'est-à-dire, aux Patriarches. Car le peuple Juif, à cause de la dureté de son cœur, avoit reçu certains préceptes dont l'observation, quoique bonne par rapport aux circonstances des tems, n'étoit qu'une figure de ce qui devoit arriver, & être pratiqué dans la suite. Il remarque qu'au lieu du Sabbat, nous célebrons le jour du Dimanche en memoire de la Résurrection de notre Seigneur, & que le Sang de Jesus-Christ nous tient lieu de tous les sacrifices d'animaux usités dans la Loi ancienne, & qui n'étoient que des figures dont Jesus-Christ est la vérité & la réalité. Il observe en passant que les noms des jours & des mois leur ont été donnés par les payens en l'honneur de leurs Divinités. Dans le dix-neuviéme, il rend raison pourquoi les Sacremens de l'ancienne Loi ont été supprimés à la venue de J. C. Ils n'étoient, dit-il, que prophétiques pour annoncer la venue du Seigneur; de sorte qu'ayant été accomplis par son avénement, ils ont été supprimés; & ils l'ont été, parce qu'ils ont été accomplis; Jesus-Christ étant venu accomplir la Loi, & non pas la detruire. Mais il a institué dans la nouvelle Loi d'autres Sacremens plus grands en vertus, plus excellens en utilité, plus faciles dans leur observation, & moindres en nombre. Il dit que si nous admirons & louons si fort les Macchabées, parce qu'ils n'ont pas voulu manger de la chair, qui est maintenant permise aux Chrétiens, mais qui dans ces tems prophétiques étoit défendue; à combien plus forte raison un Chrétien doit-il maintenant être prêt à souffrir tous les maux du monde, pour soutenir la vérité du Batême de Jesus-Christ, de l'Eucharistie de Jesus-Christ, du signe de Jesus-Christ; puisque ces premieres choses n'étoient que les promesses de celles qui se devoient accomplir; & que ces dernieres sont des signes qu'elles ont été accomplies. Ce qui lui fait dire dans un autre endroit (*a*), que le peuple Juif étoit devenu comme un grand Prophéte, ayant été la figure vivante de ce qui devoit arriver à Jesus-Christ & à son Eglise.

VII. C'est ce qu'il établit encore dans le Livre vingtiéme, où après avoir rapporté les imaginations des Manichéens sur la nature du soleil & le culte qu'ils lui rendoient, & plusieurs autres de leurs superstitions, il dit que les Juifs en offrant à Dieu les victimes des animaux, célebroient alors en plusieurs & diffé-

Analyse des Livres 20 & 21, p. 333 & *seq.*

(*a*) *Lib. cont. Faust. p.* 253.

rentes manieres, ainsi que la chose le méritoit bien, la prophétie de la victime future que Jesus-Christ a depuis offerte en sa personne ; que c'est pour cela que les Chrétiens, après que ce sacrifice a été une fois offert, en célebrent maintenant la memoire par l'oblation sainte & sacrée, & la participation du Corps & du Sang de Jesus-Christ. Fauste accusoit les Catholiques de rendre aux Martyrs un culte superstitieux, & tout semblable à celui que les payens rendoient à leurs idoles, ce qui oblige saint Augustin d'expliquer pourquoi les fêtes des Martyrs se célebroient dans l'Eglise. Le peuple chrétien, dit-il, célebre la memoire des Martyrs par de religieuses solemnités ; soit pour s'exciter à les imiter, soit pour s'associer à leurs mérites, & pour être assistés de leurs prieres : mais ils ne sacrifient pas pour cela à aucun des Martyrs ; mais seulement au Dieu des Martyrs, quoiqu'ils érigent des autels dans les Eglises des Martyrs. Il ajoute, qu'il n'est jamais arrivé à aucun Evêque étant à l'Autel dans les Lieux saints où reposent les reliques des Martyrs, d'avoir dit : Nous vous offrons, Pierre ou Paul, ou Cyprien, mais que ce qui est offert, l'est à Dieu qui couronne les Martyrs, & dans les memoires de ceux qu'il a couronnés. Nous honorons donc, continue-t-il, les Martyrs de ce culte de dilection & de société, dont nous honorons durant cette vie les saints hommes de Dieu que nous croyons avoir le cœur préparé à endurer de pareilles souffrances pour la vérité de l'Evangile : mais nous honorons les saints Martyrs avec d'autant plus de dévotion, que nous le faisons avec plus d'assurance après la consommation de leurs saints combats ; & nous les louons avec une confiance d'autant plus ferme, qu'ils sont maintenant victorieux dans une pleine sécurité, & qu'ils ne sont plus comme des voyageurs incertains durant le cours de la vie presente. Il soutient à Fauste que l'on ne rend point aux Martyrs dans l'Eglise Catholique le culte que les Grecs appellent de latrie, qui n'est dû qu'à Dieu seul, ajoutant que les plus saints d'entre les hommes, comme saint Paul & saint Barnabé, & les Anges mêmes, n'ont jamais permis qu'on leur rendît un culte de cette nature. Comme Fauste calomnioit aussi les agapes ou festins de charité, disant que les Chrétiens s'y abandonnoient au vin jusqu'à l'excès ; saint Augustin lui répond que ces sortes de repas servoient à la nourriture des pauvres ; & que bien loin que l'Eglise approuvât les excès de vin dans les memoires des Martyrs, elles les condamnoit dans les maisons des particuliers. Mais quelque grand que soit le péché d'intempé-

rance, ſaint Auguſtin ne laiſſe pas de dire qu'il y auroit moins de mal à revenir plein de vin des memoires des Martyrs, que de leur ſacrifier à jeun, tant il étoit éloigné de penſer qu'on pût leur rendre un culte idolâtre. Il remarque qu'avant la venue de Jeſus-Chriſt, la chair & le ſang de ſon ſacrifice nous étoient promis par des victimes qui n'en avoient que la reſſemblance; mais que depuis la vérité nous en a été donnée dans ſa paſſion, & qu'après ſon Aſcenſion la memoire en eſt célebrée par ſon Sacrement. Il fait voir à Fauſte qu'il ne ſçavoit ce qu'il diſoit en accuſant les Chrétiens de vivre à la maniere des Gentils, puiſque vivant de la foi, & une foi qui n'étoit pas feinte, & qui conſéquemment, renfermoit la foi, l'eſperance & la charité, on ne pouvoit pas dire qu'ils vécuſſent comme les payens, qui n'ont aucune de ces trois vertus. Dans le vingt & uniéme Livre, ce Pere fait voir à Fauſte, que lui & ceux de ſa ſecte admettoient deux Dieux, quoiqu'ils s'en défendiſſent, à cauſe qu'ils ne donnoient le nom de Dieu qu'au bon principe, appellant Satan le principe mauvais; qu'au contraire les Chrétiens n'en admettoient qu'un ſeul, à qui appartenoient également la miſéricorde & la juſtice, qui récompenſoit la vertu & puniſſoit le vice.

VIII. Dans le vingt-deuxiéme, il explique comment il eſt vrai que la Loi ait été donnée par Moyſe, & que la grace & la vérité a été apportée par Jeſus-Chriſt. La grace, dit-il, a été apportée par Jeſus-Chriſt, afin que l'indulgence des péchés nous ayant été accordée, nous faſſions avec le ſecours de Dieu ce qui nous avoit été commandé; & la vérité a été accomplie, lorſque ce culte de Dieu qui ne conſiſtoit qu'en des ombres & des figures, a été anéanti par la préſence de Jeſus-Chriſt. Il prouve par le texte même de l'Ecriture qu'on ne pouvoit dire, comme Fauſte l'avançoit, qu'il y ait eu un tems où Dieu étoit enveloppé dans les ténebres, lui qui a fait la lumiere; & que ce Manichéen étoit obligé d'expliquer en un bon ſens quantité d'expreſſions du nouveau Teſtament, toutes ſemblables à celles qu'il condamnoit dans l'ancien. Il reprenoit en particulier les menaces que Dieu y fait aux hommes, ſoit pécheurs ſoit juſtes. Sur quoi ſaint Auguſtin lui répond que le ſouverain Vigneron coupe les branches de ſa vigne qui ſont bonnes à porter du fruit, d'une autre maniere que les inutiles; que cependant il n'épargne ni les unes ni les autres, en taillant ſeulement les bonnes, & retranchant entierement les mauvaiſes; que nul homme ſur la terre n'eſt ni aſſez juſte ni aſſez parfait pour n'avoir pas beſoin de tentation, ſoit

Analyſe du Livre 22, p. 363 & ſeq.

pour perfectionner sa vertu, soit pour la fortifier, soit pour l'éprouver. Il dit à Fauste, que si dans sa secte on ne rendoit pas aux Patriarches & aux Prophétes de l'ancien Testament l'honneur qui leur est dû, c'est qu'on ne les connoissoit pas tels qu'ils sont representés dans les Livres saints; & que quelque mauvais qu'ils les crussent, ils étoient beaucoup meilleurs que les élûs des Manichéens, & même que le Dieu de ces Hérétiques. Il soutient que non-seulement la langue & les paroles des Prophétes, mais leur vie même & tout le royaume des Juifs ont été comme un grand Prophéte destiné à prédire la vie du Christ & de son Eglise. Puis venant à la défense de ces Patriarches en particulier, il les justifie des reproches dont on chargeoit leur conduite. Il y en avoit qui accusoient de mensonge Abraham lorsqu'il persuada à sa femme de dire aux Egyptiens que c'étoit sa sœur. Saint Augustin répond, qu'on ne doit pas accuser un si grand homme d'avoir eu recours à un mensonge pour sauver sa vie; qu'au contraire, il parla en cette occasion très-sincerement. Car il ne nia pas que Sara fût sa femme à ceux qui lui auroient demandé si elle ne l'étoit pas, ce qui auroit été un mensonge: mais des personnes qui ne connoissoient ni lui ni Sara, lui demandant qui elle étoit, il leur répond qu'elle est sa sœur, ce qui étoit vrai comme ce Patriarche le soutint dans la suite: Ainsi, ajoute ce Pere, il ne dit rien de faux, quoiqu'il ne dit pas une chose qui étoit vraie. Il justifie aussi Abraham sur ce qu'au desir de Sara, il prit Agar sa servante pour avoir des enfans par elle: soutenant qu'en cette occasion, il n'avoit point été dominé par une passion impure, & qu'il n'avoit cherché que d'avoir des enfans qui sont la fin & la gloire du mariage. Fauste objectoit, que du moins ce Patriarche avoit manqué de foi à la parole de Dieu qui lui avoit promis une nombreuse posterité de son mariage avec Sara. Mais saint Augustin montre par la suite de l'Ecriture, que cette promesse ne fut faite à Abraham que depuis qu'il eût connu Agar; & que jusques-là, Dieu ne lui avoit pas fait connoître en quelle maniere ni de qui lui naîtroit cette posterité. On objectoit encore, qu'il auroit été plus digne de la grandeur de la foi & de la générosité d'Abraham, de ne point exposer l'honneur de Sara pour sauver sa propre vie, mais d'avouer simplement aux Egyptiens qu'il étoit son mari, en se reposant sur la toute-puissance de Dieu, du soin de sauver en même tems l'honneur de Sara, & sa personne. A quoi saint Augustin répond que si Abraham eût agi de la sorte, loin de faire paroître une foi & une géné-

rosité plus grande, il auroit au contraire manqué de lumiere, & déplu à Dieu. Car c'est, dit-il, un principe indubitable de la vérité qui regle nos mœurs, que l'homme ne doit jamais tenter Dieu; & que s'il se trouve en même-tems exposé à deux périls, dont il puisse éviter l'un par un moyen humain, & dont l'autre soit entierement inévitable, il doit se délivrer lui-même du premier, & remettre à Dieu le soin de le tirer du second. C'est ce qui est arrivé à Abraham dans cette rencontre. Il devoit craindre en même-tems la perte & de sa vie & de l'honneur de sa femme. Il sauve sa vie en disant ce qui étoit vrai, que Sara étoit sa sœur, c'est-à-dire, sa niéce, selon l'expression des anciens, qui donnoient le nom de sœur à leurs proches parentes, comme on le voit *Tob. 8, 9.* par le Livre de Tobie & de la Genese, & il remet à Dieu le soin *Gen. 13, 8.* de tirer du péril l'honneur de sa femme. Saint Augustin appuie cette explication de l'exemple de Jesus-Christ, qui étant enfant évita la fureur d'Herode en se sauvant en Egypte, quoiqu'étant Dieu, il fût le maître & de sa vie & de la volonté de ses ennemis. Il l'appuie aussi de l'exemple de saint Paul, qui, pour ne pas offenser Dieu en le tentant, aima mieux se faire descendte dans une corbeille le long de la muraille de la ville de Damas, que de s'exposer à la fureur de ses ennemis. Ce Pere demande si la chasteté de Sara auroit été blessée, en cas que pour sauver la vie à son époux & par son ordre, elle eût passé entre les bras d'Abimelech ou de Pharaon; comme Abraham lui-même ne commit point un adultere, lorsque déferant à la volonté de Sara, il consentit d'admettre dans son lit Agar son esclave. Sur quoi il dit que la Loi naturelle interdit à une femme la pluralité des maris, mais non pas à un homme la pluralité des femmes; & que par consequent il a pu être permis à Abraham d'avoir une concubine, mais qu'il n'a pu être permis à Sara de se donner un second mari avec Abraham, quand même elle l'eût fait pour lui sauver la vie. A l'égard de ce qui se passa entre Lot & ses deux filles, saint Augustin ne croit point que l'on puisse excuser une conduite si contraire à l'honnêteté & à la sagesse; & dit que si l'Ecriture appelle Lot un homme juste, c'est qu'il l'étoit en une certaine maniere, c'est-à-dire, en ce qu'il étoit, comme Abraham, adorateur du vrai Dieu; & que comparé aux habitans de Sodome, non-seulement il paroissoit juste, mais très-affermi dans la vertu & dans la justice, puisqu'il conserva toujours une extrême horreur des abominations de cette ville, bien loin d'être tenté de les imiter. Lot n'étant donc appellé juste qu'en ce

a Petr. 3, 7. sens qui est celui de l'Apôtre saint Pierre, n'y avoit-il pas dans Fauste de la témerité & de la folie de condamner les Livres de l'ancien Testament, parce qu'ils rapportent cette action de Lot, ne prenant pas garde qu'ils ne la rapportent point comme ayant été ordonnée de Dieu, ou comme l'approuvant, mais simplement comme l'action d'un homme? Il releve ensuite le ridicule de ce Manichéen qui censuroit certaines marques de tendresse qu'Isaac, au rapport de l'Ecriture, avoit données à sa femme. Ce Pere, au lieu de les regarder comme indécentes, ne doute point que les Saints mêmes qui sont mariés, ne puissent en agir ainsi sans se dépouiller entierement de la gravité convenable à l'homme, pour condescendre en quelque sorte à la foiblesse du sexe. Il dit en parlant de l'entretien de Rachel avec Lia, au sujet des Mandragores, que le Saint-Esprit qui est l'auteur de cette histoire, n'auroit garde d'y rapporter de si petites choses qui se passent entre des femmes, s'il n'avoit dessein en même-tems de nous engager à y rechercher de grands mysteres, qu'elle y couvre sous des ombres & des figures. A l'égard des quatre femmes dont Fauste faisoit un grand crime à Jacob, saint Augustin répond que l'usage étant alors d'épouser plusieurs femmes, ce n'étoit point un crime; mais que c'en seroit un aujourd'hui, parce que ce n'est pas l'usage. Il ne justifie point le crime de Juda ni de beaucoup d'autres anciens qui sont marqués dans la généalogie de Jesus Christ, se contentant de dire que les crimes dont ils se sont rendus coupables, ne dérogent en rien au mystere de l'Incarnation, le Sauveur ayant voulu naître d'ancêtres les uns bons, les autres mauvais, pour être le Sauveur des uns & des autres. Mais il soutient que ce n'étoit pas une raison à Fauste de rejetter l'Ecriture, parce qu'elle fait mention de ces crimes, ayant coutume de rapporter sans acception de personnes, le bien & le mal d'un chacun, comme on le voit dans David, dont elle rapporte les péchés & les vertus; & dans saint Pierre dont elle raconte également le renoncement & la confession. Après un bel éloge de Moyse que Fauste n'épargnoit pas plus que les anciens justes, il fait voir qu'il ne pécha point en dépouillant les Egyptiens de ce qu'ils avoient de plus précieux, & qu'au contraire, il se seroit rendu coupable s'il eût agi autrement, Dieu lui ayant commandé tout ce qu'il fit en cette occasion. Il ajoute que ce Législateur n'est pas même à condamner dans les guerres qu'il entreprit, & montre à cette occasion ce qu'il y a de mauvais dans la guerre. Qu'y a-t-il à blâmer, dit-il, dans la guerre? Est-ce

de

de ce qu'elle fait mourir des hommes qui mourroient aussi-bien un jour, afin que les vainqueurs vivent en paix? Il n'appartient qu'à des gens timides & non à des personnes de piété de blâmer en cela la guerre : mais la passion de nuire aux autres, la cruauté pour se venger, l'aversion de la paix, les sentimens implacables de l'esprit, l'emportement de la révolte, la convoitise de dominer, & toutes les autres passions semblables, sont les défauts blâmables dans la guerre ; & quelquefois c'est afin de punir ces passions dereglées dans ceux qui par leurs violences résistent à la justice de leurs desseins, que les bons entreprennent la guerre contre les méchans. Un homme juste peut donc fort bien faire la guerre, même sous le commandement d'un Roi sacrilege, en gardant autant qu'il le peut, l'ordre & la paix de ses citoyens ; lorsqu'il sçait certainement que ce qui lui est commandé n'est pas contre les préceptes de Dieu, ou qu'il ne sçait pas certainement s'il lui est contraire. Ainsi l'iniquité du commandement rend quelquefois un Roi coupable, en même-tems que le devoir d'obéïr rend un soldat innocent. Voici la raison qu'il rend pourquoi quelques-uns des Justes de l'ancienne Loi ont régné & fait des guerres ; au lieu que les Apôtres & les Martyrs n'ont fait que souffrir. Les Patriarches & les Prophétes ont régné, dit-il, sur la terre, afin de faire voir que c'est Dieu qui donne & qui ôte tous ces royaumes comme il lui plaît ; mais les Apôtres & les Martyrs n'y ont pas régné, afin de nous apprendre à desirer plûtôt le royaume du ciel que ceux de la terre. Ces Rois anciens ont fait des guerres, afin de montrer aux hommes que c'est Dieu, qui par sa volonté souveraine donne les victoires : & les Martyrs se sont laissés tuer sans faire de resistance, afin de nous enseigner que la plus excellente victoire est de mourir pour la foi de la vérité. Saint Augustin donne pour maxime, que l'homme devient injuste & pécheur, quand il aime pour elles-mêmes des choses dont on ne doit user que pour parvenir à d'autres ; & qu'il se sert afin d'arriver à ces autres-là, de celles qu'on doit aimer pour elles-mêmes : car il trouble par ces actions autant qu'il le peut, l'ordre naturel que la Loi éternelle veut que l'homme garde. L'homme au contraire, ajoute-t-il, devient juste quand il ne veut user des choses du monde, que selon la fin pour laquelle elles ont été instituées ; qu'il desire de jouïr de Dieu pour lui-même ; & de son ami & de soi-même en Dieu & pour Dieu. Il restoit encore à S. Augustin de répondre aux reproches que Fauste faisoit au Dieu de l'ancien Testament, d'avoir ordonné au Pro-

phéte Osée de prendre pour femme celle qui avoit commis le péché de fornication, & d'en avoir des enfans. Il répond donc à ce Manichéen, que Dieu n'en agit ainsi que pour retirer cette femme de son désordre ; & que selon l'Evangile, les femmes publiques précederont les Juifs dans le royaume des cieux. Quant à Salomon dont Fauste objectoit aussi les desordres, ce Pere répond que l'Ecriture qui rapporte le bien qu'il fit dans les commencemens de son regne, l'a repris des excès dans lesquels il tomba sur la fin. Ensuite ce Pere reprend tout ce que Fauste avoit objecté touchant Juda, Thamar, David, Salomon, Osée & Moyse, & donne à tous ces faits des explications morales & spirituelles. Voici celles qu'il donne du veau d'or que Moyse ordonna de jetter dans le feu. Cette idole, dit-il, représentoit tout le corps & toute la société des Gentils, adorateurs des idoles. Le corps de cette idole est jetté dans les feu, parce que les Gentils étant convertis & embrasés de ce feu que le Fils de Dieu étoit venu apporter du ciel en terre, devoit un jour perdre la force du péché, que le démon leur avoit imprimée, pour être transformés en Jesus-Christ. Cette idole est reduite en poudre, parce que Dieu a brisé l'orgueil des Gentils idolâtres, pour les réduire dans la poussiere de leur néant. La poussiere de cette idole est jettée dans l'eau, parce qu'après que les Gentils ont été convertis par l'impression du Saint-Esprit, ils ont été sanctifiés par l'eau du Batême. Et les Israélites boivent de cette eau, parce que l'Eglise qui est le véritable Israël, a fait passer les Gentils dans son propre corps. Saint Augustin dit, que ceux qui croient que l'esprit de Dieu dans ces Histoires saintes, rapporte seulement les choses passées sans prédire les futures, sont dans une grande erreur, puisqu'ils combattent formellement les paroles de Jesus-Christ & des Apôtres; que ceux, au contraire, qui croient que non-seulement les actions principales, mais aussi les plus petites circonstances de ces Histoires saintes sont prophétiques & mystérieuses, semblent entreprendre une chose bien hardie & bien difficile, quoiqu'on doive recevoir avec respect ces sortes d'explications, si elles sont solides & fondées dans l'Ecriture. Il éclaircit cette regle par une comparaison. Comme dans une harpe, dit-il, tout sert pour la faire résonner, & tout néanmoins ne résonne pas, n'y ayant que les cordes seules, qui étant touchées avec art, composent l'harmonie des sons : ainsi dans l'Histoire sacrée, tout généralement n'est pas une figure & une prophétie, mais les moindres choses servent comme de jointure & de liaison

pour les plus grandes qui ſont prophétiques & myſterieuſes. Enfin il remarque que les Ecritures ſacrées ont rapporté quelques exemples de la chute des bons dans le mal, & du retour des méchans au bien; afin que les juſtes ne s'élevaſſent point dans l'orgueil par une trop grande aſſurance, & que les méchans ne s'endurciſſent point dans le péché par le deſeſpoir.

IX. Les ſept Livres ſuivans contiennent les réponſes de ſaint Auguſtin à quelques vaines ſubtilités de Fauſte touchant la parenté, la naiſſance, la mort & les actions de Jeſus-Chriſt. Il y fait voir contre ce Manichéen, que la ſainte Vierge dont eſt né le Sauveur, étoit véritablement de la famille de David, & que Joſeph ſon époux en étoit auſſi; que ce que Fauſte diſoit du pere de la ſainte vierge, qu'il s'appelloit Joachim & qu'il étoit Prêtre de la Tribu de Lévi, ne ſe liſoit point dans les Livres canoniques; mais que quand le fait ſeroit vrai, il étoit très-poſſible qu'il appartînt à la famille de David; & qu'étant de la Tribu de Juda, il ait été adopté dans celle de Levi; que quand J. C. ne ſeroit point né de Marie, cela n'empêcheroit pas qu'il ne fût mort; puiſqu'Adam qui n'étoit né de perſonne, n'avoit pas laiſſé de mourir; qu'au reſte on croyoit dans l'Egliſe que Jeſus-Chriſt étoit né, qu'il avoit ſouffert, qu'il avoit prêché, qu'il étoit mort; parce que tous ces faits ſont atteſtés par ceux qui en ont été témoins, & qui les ont mis par écrit. Il rejette la lettre que les Manichéens faiſoient courir ſous le nom de Jeſus-Chriſt.

Analyſe des Livres 23, 24, 25, 26, 27, 28 & 29, p. 423 & ſeq.

X. On voit par le trentiéme Livre que les Manichéens s'abſtenoient ds viandes, parce qu'ils les croyoient immondes; & qu'ils portoient les filles à embraſſer la virginité, parce qu'ils déteſtoient le mariage; au contraire, que ſi les catholiques s'abſtenoient quelquefois des viandes, ce n'étoit pas qu'ils les cruſſent mauvaiſes, mais uniquement pour ſe mortifier & humilier davantage leur ame dans la priere, & que s'ils préferoient la virginité au mariage, c'eſt qu'ils la croyoient meilleure. Il continue la même matiere dans le trente & uniéme Livre, où il prouve par le témoignage de l'Apôtre, que tout eſt pur pour ceux qui ſont purs; & que ſi l'Apôtre appelle immondes ceux, qui dans le nouveau Teſtament, vouloient que l'on obſervât encore les ombres des choſes futures comme néceſſaires au ſalut, c'eſt qu'ils penſoient trop charnellement; & que c'eſt pour la même raiſon qu'il les appelle infidéles parce qu'ils ne diſtinguoient pas le tems de la Loi d'avec celui de la grace. Il reconnoît dans le Livre trente-deuxiéme que les Catholiques rece-

Analyſe des Livres, 30, 31, 32 & 33, p. 445.

voient comme divines toutes les Ecritures de l'ancien Testament ; & que s'ils ne rendoient pas à Dieu le même culte que lui rendoient les Hébreux sous la Loi ancienne, c'est qu'ils ont appris des Peres du nouveau Testament à lui en rendre un autre, figuré par les ombres de l'ancien. Fauste objectoit comme un crime ce qui est ordonné dans le chapitre 25 du Deuteronome, que lorsque deux freres demeureront ensemble, & que l'un d'eux sera mort sans enfans, la femme du mort n'en épousera point un autre que le frere de son mari, afin que celui-ci suscite des enfans à son frere. Saint Augustin répond à cette difficulté en deux manieres ; 1°. que cette Loi marquoit en figure, que chaque Prédicateur de l'Evangile doit travailler dans l'Eglise de telle sorte, qu'il suscite des enfans à son frere qui est mort, c'est-à-dire, à Jesus-Christ qui est mort pour nous ; afin que les enfans qu'il lui donnera portent son nom ; que l'Apôtre accomplissant cette Loi, non pas charnellement & en figure, mais spirituellement & en
1 Cor. 4, 15. vérité par l'ardeur de ses travaux apostoliques, se met en une sainte colere contre ceux qu'il dit avoir engendrés en Jesus-Christ par l'Evangile, & les reprend très-sévérement de ce qu'ils vou-
1 Cor. 1, 13. loient être à Paul. *Est-ce Paul*, leur disoit-il, *qui a été crucifié pour vous : ou avez-vous été batisés au nom de Paul ?* Comme s'il leur avoit dit : Je vous ai engendrés à mon frere qui est mort ; & vous vous nommez de son nom, c'est-à-dire, Chrétiens & non pas Pauliens. 2°. Que cette Loi signifie que celui qui ayant éte choisi par l'Eglise pour le ministere de l'Evangile, refuse de l'accepter, est semblable en cela à ce frere dont il est parlé au même lieu, *qui ne veut point épouser la femme de son frere mort*, & qu'il se rend digne véritablement d'être méprisé par l'Eglise même. Fauste reprochoit aux Chrétiens de ne pas célébrer la Pâque comme les Juifs, & de ne pas observer comme eux certaines abstinences. Sur quoi saint Augustin lui dit que les Chrétiens célébrant chaque jour l'immolation de l'agneau, & en faisant chaque année la solemnité, ils ne devoient pas se rencontrer dans cette fête avec les Juifs, qui ne célébroient cette immolation qu'en figure ; & qu'ils faisoient cette fête le Dimanche, jour auquel Jesus-Christ est ressuscité ; comme ils célébroient le cinquantiéme jour depuis la Résurrection du Sauveur, le jour de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, l'Eglise ayant coutume de célébrer les mysteres au jour même qu'ils sont arrivés. Quant aux viandes défendues aux Juifs, comme elles n'étoient que l'ombre des choses futures, ce Pere répond que le tems des

figures étant passé, l'abstinence de ces viandes ne doit plus être observée. Il fait un parallele de la doctrine des Chrétiens & particulierement de ce qui regardoit la foi en Jesus Christ, avec la doctrine des Manichéens à qui il reproche de ne rejetter certaines parties du nouveau Testament, que parce qu'ils les croyoient contraires l'une à l'autre, & qu'ils n'en jugeoient ainsi, que parce qu'ils ne les entendoient pas. Il insiste beaucoup dans le Livre 33, sur l'autenticité des divines Ecritures, en particulier sur les écrits des Apôtres, disant qu'il n'y a rien de certain, s'il ne l'est pas que ces écrits sont de ceux dont ils portent le nom. Il allégue sur cela le témoignage de l'Eglise répandue parmi toutes les nations: & pour rendre sa preuve plus sensible, il dit à Fauste: Comment est-on certain que les Livres d'Hypocrate, de Platon, d'Aristote, de Ciceron, de Varron, & de beaucoup d'autres Auteurs de ce genre, sont véritablement d'eux, sinon par le témoignage successif de chaque siécle, depuis celui où ils ont vécu jusqu'au nôtre? Il en est de même, ajoute ce Pere, des Livres qui ont été composés par certains Ecrivains Ecclésiastiques à qui l'on n'attribue les ouvrages qui portent leur nom, que parce que dans le siécle où ils ont vécu on les leur a attribués comme dans toute la suite des tems jusqu'à nous. Il finit son ouvrage contre Fauste en levant quelques contrariétés apparentes qui se rencontrent dans les Evangiles, & en avertissant ceux qui pourroient avoir quelques difficultés sur les Livres de l'ancien Testament, qu'ils les trouveront expliquées dans le nouveau, où les Mysteres sont développés & les Prophéties accomplies.

§. IV.

Des deux Livres contre Felix le Manichéen; des Livres de la nature du Bien, & contre Secondin.

I. FELIX (*a*) l'un des Elûs & même un des Docteurs des Manichéens étoit venu à Hippone pour y semer ses erreurs. Quoique fort ignorant dans les belles Lettres, il étoit plus adroit que Fortunat, que saint Augustin n'étant encore que Prêtre avoit confondu dans une dispute publique au mois d'Août de l'an 393. Il arriva qu'on saisit à Felix ses papiers (*b*), c'est-à-dire les Livres des Manichéens qu'il avoit, & qu'on les mit sous la garde du Sceau public. Pour se les faire rendre il pré-

Ces deux Livres ont été écrits en 404.

(*a*) Aug. *lib.* 2 *Retract. cap.* 8. (*b*) *Lib.* 2 *in fol. cap.* 1.

senta sa Requête au Curateur de la ville d'Hippone le 6 de Décembre de l'an 404, sous le sixiéme Consulat de l'Empereur Honorius. Il s'offroit dans cette Requête de conferer avec saint Augustin, déclarant qu'il étoit prêt de soutenir les Ecrits de Manichée, de montrer qu'ils ne contenoient aucune mauvaise doctrine; & qu'au cas qu'il s'y trouvât quelque chose de mal, il vouloit bien être brûlé avec ses Livres, & subir toute la rigueur des Loix. Saint Augustin n'eut point de peine d'accepter la dispute: & il semble qu'il entra en conference avec Felix, le jour même que celui-ci la proposa: car on voit par Possidius qu'il y en eut deux ou trois, quoiqu'il n'y en ait que deux dont les actes aient été rédigés par écrit; mais tout au commencement de la premiere de ces deux conferences, saint Augustin dit à Felix (*c*): Vous sçavez que vous vous êtes vanté hier de pouvoir défendre les Ecrits de Manichée. Et dans la même conference Felix dit à saint Augustin (*d*), que s'il lui apportoit les cinq Auteurs qu'il lui avoit dit, il seroit en état de lui répondre sur-tout. Ce qui marqua visiblement qu'ils s'étoient déja entretenus la veille du septiéme Décembre, qui est la date de la premiere des deux conferences, dont nous avons les Actes, & dont saint Augustin a fait deux Livres.

Analyse du premier Livre, p. 471.

II. Elle se tint dans l'Eglise d'Hippone, en présence du peuple qui écoutoit avec beaucoup de modestie & un grand silence devant les balustres du Chœur. Il y avoit aussi des Notaires, & ils écrivirent toutes les paroles de l'un & de l'autre. Saint Augustin prit d'abord en main la Lettre de Manichée appellée *Du fondement:* Felix la reconnut, & en lut lui-même le commencement, où cet Héréfiarque se disoit Apôtre de Jesus-Christ. Alors saint Augustin lui dit: Prouvez-nous comment Manichée est Apôtre de Jesus-Christ: car nous ne le voyons point dans l'Evangile au nombre des Apôtres. Nous sçavons celui qui a été ordonné à la place du traître Judas, qui est saint Matthias, & celui qui a été ensuite appellé du Ciel par la voix du Seigneur, qui est saint Paul. Felix répondit: Que votre sainteté me prouve comment Jesus-Christ a accompli sa promesse d'envoyer le Saint-Esprit. Et de suite il cita ce qui en est rapporté dans le seiziéme chapitre de saint Jean. Saint Augustin lut cette promesse dans le vingt-quatriéme chapitre de saint Luc, conforme à celle qui se trouve dans saint Jean: puis il lut le commence-

(*c*) Aug. L. 1 *in Fel. cap.* 1. (*b*) *Ibid. cap.* 14.

ment des Actes des Apôtres, & ce qui y est dit de la descente du Saint-Esprit. Felix repliqua: Puisque vous dites que les Apôtres ont reçu le Saint-Esprit, donnez m'en un qui m'enseigne ce que Manichée m'a enseigné, ou qui détruise sa doctrine. Saint Augustin répondit: Les Apôtres ont été enlevés du monde avant que l'erreur de Manichée y fut née: c'est pourquoi on ne trouve aucun écrit des Apôtres où ils le combattent nommément. Je vous lirai néanmoins, ajouta-t-il, ce que l'Apôtre saint Paul a prédit de vos semblables; & ayant pris la premiere Epître à Timothée, il lut l'endroit du quatriéme chapitre où il est dit: Que dans le tems à venir quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits d'erreur & des doctrines diaboliques, qui interdiront le mariage, & qui obligeront de s'abstenir des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de graces par les Fidéles. Ensuite il pressa Felix de déclarer, s'il croyoit que toute viande propre à la nourriture des hommes fût pure, & que le mariage fût permis. Felix au lieu de répondre, se fit réciter une seconde fois les paroles de la premiere à Timothée, & dit que Manichée ne s'étoit point retiré de la foi comme ceux dont parle saint Paul en cet endroit. Puis détournant la question sur laquelle saint Augustin l'avoit pressé de répondre, il ajoute: Vous dites que le Saint-Esprit est venu en Paul. Toutefois il dit dans une autre Epître, qui est la premiere aux Corinthiens: que nos connoissances sont imparfaites, & que quand la perfection viendra, elles seront détruites. Manichée est venu, & nous a enseigné le commencement, le milieu & la fin: il nous a instruits de la formation du monde, des causes du jour & de la nuit, du cours du Soleil & de la Lune: n'ayant point trouvé cela dans Paul, ni dans les Ecrits des autres Apôtres, nous croyons qu'il est le Paraclet. Nous ne lisons point dans l'Evangile, répondit saint Augustin, que Jesus-Christ ait dit: Je vous envoie le Paraclet pour vous instruire du cours du Soleil & de la Lune. Car il vouloit faire des Chrétiens, & non pas des Mathématiciens. Il suffit aux hommes de sçavoir de ces choses pour l'usage de la vie, ce qu'ils en apprennent dans les Ecoles. Autrement je vous demande combien il y a d'étoiles, & vous êtes obligé de me répondre, vous qui prétendez que le Saint-Esprit vous a enseigné ces sortes de choses. Mais en attendant, je vous expliquerai ce que dit saint Paul de l'imperfection de nos connoissances. Il parle de l'état de cette vie; & pour le montrer, voyez ce qu'il dit: *Nous voyons maintenant comme* 1 Cor. 12, 12.

dans un miroir & en énigme, mais alors nous verrons face-à-face. Dites-moi, vous qui prétendez que l'Apôtre prédisoit le tems de Manichée, Voyez-vous maintenant Dieu face-à-face?

Suite, p. 478. III. Felix dit: Je n'ai pas assez de forces pour résister à votre puissance, le rang Episcopal est grand: je ne puis résister non plus aux Loix des Empereurs, & je vous ai prié de m'enseigner sommairement ce que c'est que la vérité. Saint Augustin après avoir repris en peu de mots, ce qui avoit été dit jusques-là, & montré que Felix n'avoit pu lui répondre, ajouta, Vous avez dit que vous craigniez l'autorité Episcopale, quoique vous voyiez avec quelle tranquillité nous disputons: ce peuple ne vous fait aucune violence, & ne vous donne aucun sujet de crainte; il écoute paisiblement, comme il convient à des Chrétiens. Vous avez dit que vous craigniez les Loix des Empereurs: un homme qui seroit rempli du Saint-Esprit, n'auroit pas cette crainte, en soutenant la vraie foi. Felix dit: Les Apôtres mêmes ont craint. Ils ont craint, dit saint Augustin, jusqu'à se cacher, non jusqu'à refuser de déclarer leur foi quand ils étoient pris. Hier vous donnâtes une Requête au Curateur de la Ville, en criant publiquement que vous vouliez être brûlé avec vos Livres, si on y trouvoit quelque chose de mauvais: vous imploriez si hardiment les Loix, & aujourd'hui vous fuyez lâchement la vérité. Felix après plusieurs chicanes s'expliqua sur le combat qu'il y avoit eu entre Dieu & la nation de ténébres; sur quoi saint Augustin lui fit le même argument qu'à Fortunat: Comment la nation des ténébres pouvoit-elle nuire à Dieu, dont, selon Manichée, les royaumes étoient si solidement fondés, qu'ils ne pouvoient être ni remués ni ébranlés? Felix dit: Si rien n'est opposé à Dieu, pourquoi Jesus-Christ a-t-il été envoyé pour nous délivrer des liens de la mort? Pourquoi sommes-nous batisés? A quoi sert l'Eucharistie & le Christianisme? Saint Augustin répondit: Jesus-Christ est venu nous délivrer de nos péchés, parce que nous ne sommes pas engendrés de la substance de Dieu, mais faits par sa parole. Or il y a une grande différence entre ce qui est né de la substance de Dieu, & ce qu'il a fait. Tout ce qu'il a fait est sujet au changement: mais Dieu n'y est point sujet, parce que l'ouvrage ne peut être égal à l'Ouvrier. Mais vous qui venez de dire que le Pere qui a engendré des enfans de lumiere, l'air & la terre, & les enfans, ne sont qu'une substance, & que tout est égal; il faut que vous me disiez comment la nation des ténébres pourroit nuire à cette substance incorruptible. Felix demanda

demanda pour y répondre jusqu'au Lundi douziéme du mois de Décembre, & pour assurance qu'il ne s'enfuiroit point, il se mit à la garde d'un Chrétien qu'il choisit entre les assistans, nommé Boniface.

IV. Ainsi finit la premiere conference, dont les actes furent signés par saint Augustin & par Felix. La seconde se tint au jour marqué dans la même Eglise d'Hippone, appellée de la Paix. Saint Augustin ayant repris son argument, Felix dit qu'il n'avoit pû se préparer à y répondre, parce qu'on ne lui avoit point rendu ses Livres; mais que si on les lui rendoit, il viendroit au combat dans deux jours. Tout le monde voit, dit saint Augustin, que vous n'avez rien à répondre, ayant demandé, non vos Livres, mais un délai. Toutefois puisque vous les demandez, dites ce que vous voulez qu'on en apporte pour le voir maintenant & répondre. Felix s'en tint à l'Epître du Fondement, & saint Augustin répétant son objection, dit: Si vous adorez un Dieu incorruptible, en quoi lui pouvoit nuire cette nation contraire que vous imaginez? Si rien ne lui pouvoit nuire, il n'a point eu de raison pour mêler une partie de lui-même à la nature des démons. Felix voulant justifier Manichée, tâcha de prouver par l'Evangile & par saint Paul, dont il produisit plusieurs passages, qu'il y a deux natures, l'une bonne, & l'autre mauvaise. Saint Augustin répondit, que toutes les créatures soit visibles, soit invisibles, sont l'ouvrage de Dieu, & que l'origine du mal est le libre-arbitre par lequel on fait le bien ou le mal; ce qu'il prouva non-seulement par un passage de l'Evangile de saint Matthieu, mais encore par les Livres des Manichéens, l'un intitulé: *Le Trésor*, & l'autre, *Les Actes des Apôtres*, écrits par Leutius. Il fit voir que suivant les principes des Manichéens, il n'y auroit point de péché, ni de justice dans la punition; & qu'il est nécessaire de distinguer ce qui est de Dieu, comme procédant de sa propre substance, & ce qu'il a tiré du néant, comme son ouvrage. On revint encore à l'incorruptibilité de Dieu; & Felix ayant avoué que quiconque disoit que Dieu étoit corruptible, devoit être anathématisé, le Saint lui prouva que Manichée enseignoit ce blasphême. Felix se trouvant embarrassé, dit à saint Augustin: Que voulez-vous que je fasse? Que vous anathématisiez Manichée, auteur de ces blasphêmes, lui répondit saint Augustin: mais ne le faites que de bon cœur, car personne ne vous y contraint. Felix souhaita que saint Augustin l'anathématisât le premier, lui & l'esprit qui

Analyse du Livre 2, p. 485.

Mat. 12, 33.

avoit parlé en lui. Ce Pere ayant donc pris un papier, écrivit ces mots : Moi Augustin, Evêque de l'Eglise Catholique, j'ai déja anathématisé Manichée & sa doctrine, & l'esprit qui a dit par lui de si exécrables blasphêmes, parce que c'étoit un esprit séducteur, non de vérité, mais d'une erreur abominable ; & maintenant j'anathématise encore de même Manichée & son esprit d'erreur. Il donna le papier à Felix, qui anathématisa Manichée en des termes qui marquoient qu'il pénétroit bien l'abomination de ces blasphêmes, & qu'il les avoit effectivement en horreur Ils signerent l'un & l'autre les Actes de cette seconde conference, comme ils avoient fait ceux de la premiere.

Tom. 8 Oper. Aug. p. 470. Il y a un Manuscrit où après le Livre des Héréfies à Quodvultdeus, on lit un Acte d'une information faite contre les Manichéens, où Felix qui reconnoît avoir abandonné leur héréfie, déclare ceux qu'il sçait être de cette Secte.

Livre de la nature du bien vers l'an 404. Analyse de ce Livre, p. 501.

V. Saint Augustin après avoir parlé dans le second Livre de ses Rétractations (*a*), des conferences qu'il eut avec Felix, met immédiatement après le Livre intitulé : *De la nature du Bien*, contre les Manichéens. Il peut donc l'avoir composé vers l'an 404 ou 405 : mais cette époque n'est point sûre, parce qu'il semble que ce Pere a voulu joindre ensemble dans ses Rétractations, tous ses Ecrits contre les Manichéens. Il montre dans celui-ci que Dieu est le souverain bien, & qu'étant une nature immuable, l'être lui est essentiel. D'où vient qu'il dit lui-même à

Exod. 3, 14. Moyse : *Je suis celui qui est, & vous direz aux enfans d'Israël : Celui qui est m'a envoyé vers vous.* Il y montre aussi que toutes les autres natures, soit spirituelles, soit corporelles, sont créées de Dieu ; que toutes sont bonnes en ce qu'elles ont de nature & d'être : que si elles sont corruptibles, c'est qu'elles sont faites de rien ; qu'il n'y en a aucune qui soit mauvaise d'elle-même ; que le péché ne vient point de Dieu, mais de la volonté du pécheur ; que cela n'empêche pas qu'il n'appartienne également à Dieu de pardonner ou de punir le péché ; que les mauvais Anges n'ont pas été créés tels de Dieu, mais qu'ils sont devenus mauvais en péchant ; que l'arbre dont Dieu défendit le fruit à Adam, n'étoit point mauvais par lui-même ; & que Dieu ne lui défendit d'en manger, que pour éprouver son obéissance ; que le mal des créatures n'est pas dans elles-mêmes, mais dans le mauvais usage que l'homme en fait ; que Dieu sçait user en bien

(*a*) Aug. *lib.* 2 *Retract. cap.* 9.

des maux que fait le pécheur, en faisant éclater sa justice par les peines qu'il leur fait subir, s'ils ne se corrigent pas; & que le feu même qui doit les bruler n'est pas mauvais de sa nature, & que si on l'appelle éternel, ce n'est pas qu'il le soit en la même maniere que Dieu l'est, mais uniquement parce qu'il n'aura point de fin. Ensuite il explique combien les Manichéens, suivant leurs fictions, mettoient de biens dans la nature, qu'ils appelloient du mal, & combien ils mettoient de maux dans ce qu'ils appelloient nature du bien: sur quoi il rapporte deux passages de Manichée; l'un, du septiéme Livre du Trésor; l'autre, de l'Epître du Fondement, où l'on voit clairement le principe des abominations horribles que ceux de cette Secte commettoient ensemble, & dont plusieurs furent convaincus tant en Paphlagonie, que dans les Gaules. Ils croyoient que les parties de la substance de lumiere qui, selon eux, étoit celle de Dieu même, étoient mêlées par la génération, avec les parties de la substance des ténébres, & qu'elles en étoient séparées quand leurs Elûs mangeoient les corps où se rencontroit ce mêlange. Saint Augustin dit avoir appris ce qu'il rapporte des turpitudes avouées en public par quelques-uns des Manichéens, d'un Chrétien Catholique de Rome. Il fait à Dieu une ardente & longue priere, pour lui demander qu'il convertisse par son ministere, ceux qui étoient encore engagés dans ces abominations, comme il en avoit déja convertis un grand nombre.

Livre contre Secondin, vers l'an 405. Analyse de ce Livre, p. 504.

VI. Vers le même tems un nommé Secondin, Romain de naissance, & qui n'avoit parmi les Manichéens que le rang d'Auditeur, ayant lu quelques Ouvrages de saint Augustin, y trouva, comme il le dit (*b*), un Orateur parfait, & presque un Dieu de l'éloquence; mais n'y ayant point reconnu un défenseur de la vérité, il se plaignit à lui par une longue Lettre pleine de démonstrations d'amitié & de respect, de ce qu'il combattoit par ses écrits la doctrine de Manichée, qu'il supposoit que ce Pere n'avoit abandonnée que par crainte, & par le desir des honneurs temporels. Saint Augustin qui ne connoissoit pas Secondin même de visage, lui répondit par une Lettre (*c*) encore plus longue, qu'il a placée lui-même parmi ses Livres, parce qu'il n'y avoit pas mis à la tête l'inscription ordinaire des Lettres. Il y rend compte en peu de mots & avec beaucoup de modestie, des motifs qui l'avoient obligé de quitter la Secte des Mani-

(*b*) Secund.. *Epist. ad Aug. p.* 520. (*b*) Aug. *L.* 2 *Retract. c.* 10.

chéens ; mais il y traite avec étendue la cause de l'Eglise, & renverse avec tant de force les principes de cette Secte, qu'il préfera cet Ecrit à tous ceux qu'il avoit faits auparavant contre elle. L'argument sur lequel il presse Secondin, est tiré de ces paroles de saint Paul aux Romains : *Ils ont rendu à la créature le culte souverain, au lieu de le rendre au Créateur.* Car il y a deux choses à remarquer dans ce passage : l'une, que s'il y avoit quelque nature étrangere à Dieu, l'Apôtre ne diroit point que Dieu en est le Créateur ; & l'autre, que si le Créateur & la créature étoient d'une même substance, le même Apôtre ne feroit point un reproche aux Payens d'avoir rendu leur culte à la créature, plûtôt qu'au Créateur, puisqu'en servant la créature ou le Créateur, ils auroient adoré une même substance. Il presse encore ce Manichéen sur ce qu'il avouoit dans sa Lettre, *que Jesus-Christ est le premier né de l'ineffable & très-sacrée Majesté, & le Roi de toute lumiere.* En effet, Secondin ne pouvoit parler ainsi, sans cesser d'être Manichéen, sans reconnoître la différence qu'il y a entre le Créateur & la créature, ni sans avouer que Jesus-Christ qui en tant que Verbe est Fils unique de Dieu, est appellé premier de toutes créatures, parce que c'est en lui que toutes ont été créées, les visibles & les invisibles. Ce Manichéen avoit encore avancé que l'ame ne péche point par sa propre volonté, mais parce qu'elle est mêlée avec la chair. S'il en est ainsi, reprend saint Augustin, Dieu ne doit punir aucune ame ; & c'est mal-à-propos que Manichée lui-même a dit qu'il y avoit des supplices destinés aux ames, à celles-là même qui viennent de la partie de la lumiere. Secondin sentant son opinion insoutenable, avoit ajouté pour l'expliquer, que si l'ame lorsqu'elle se connoît consent au mal, & ne combat point contre l'ennemi qui l'y porte, alors elle péche par sa propre volonté. Sur quoi saint Augustin fait divers raisonnemens, qui tendent tous à prouver qu'il n'y a aucune nature qui soit mauvaise d'elle-même, & que le mal est l'effet de la volonté qui aime la créature au lieu du Créateur, soit qu'elle le fasse de son propre mouvement, soit que ce soit à la persuasion d'un autre. Il reprend Secondin d'avoir tourné en dérision ces paroles d'Abraham à Eliezer : *Mettez votre main sur ma cuisse, & jurez-moi par le Dieu du Ciel ;* & soutient que c'étoit une prédiction que le Dieu du Ciel & de la terre paroîtroit un jour dans le monde revêtu d'une chair sortie du même Patriarche. Il explique dans le même sens l'endroit où il est dit qu'un Ange lutta avec Jacob ; & parce

Rom. 1, 25.

Genes. 24, 2.

Genes. 32, 24.

que Secondin, pour ne pas avouer que le Christ étoit venu dans la chair, disoit dans sa Lettre qu'il ne reconnoissoit qu'un Sauveur spirituel, n'étant pas possible de mettre son espérance dans un Sauveur charnel; saint Augustin en infere qu'il ne pouvoit donc mettre son espérance dans Manichée qui étoit né d'un homme & d'une femme à la maniere de tous les autres hommes. Secondin se fondoit sur le petit nombre de ceux de sa Secte, disant que suivant les paroles du Seigneur, peu de personnes marchoient par la voie étroite. Saint Augustin répond qu'encore que le plus grand nombre soit des méchans, les grands crimes sont rares; qu'il y a moins d'homicides que de voleurs, & moins d'incestueux que d'adulteres. Ainsi prenez garde, lui dit-il, que l'horreur de votre impiété ne fasse le petit nombre dont vous vous vantez. Il est vrai qu'il y en a peu qui marchent par la voie étroite, mais cela n'est dit qu'en comparaison de la multitude des pécheurs: & ce petit nombre de Saints est maintenant caché dans le plus grand nombre de pailles, qu'il faut maintenant amasser dans l'aire de l'Eglise Catholique, dans laquelle il faut que vous entriez si vous desirez être véritablement fidéle.

§. V.

Des Livres contre l'Adversaire de la Loi & des Prophétes.

I. Après les Livres de l'Ame & de son origine, & après ceux qui sont intitulés: *Des Mariages adulteres*, que l'on rapporte à l'an 419, saint Augustin parle dans ses Rétractations (*a*) des deux Livres qu'il composa contre l'Adversaire de la Loi & des Prophétes. Ainsi on peut les mettre vers l'an 420. Voici quelle en fut l'occasion: Il arriva que vers ce tems-là l'on exposa en vente dans la ville de Carthage un Livre sans nom d'Auteur. C'étoit, comme le dit ce Pere, l'ouvrage de quelque Marcionite, ou de quelque autre de ces Hérétiques qui condamnoient avec les Manichéens la Loi & les Prophétes, & qui enseignoient de plus que ce n'étoit pas Dieu, mais le Démon qui avoit créé le monde. Cet Auteur inconnu disoit (*c*) avoir appris sa doctrine d'un certain Fabricius qu'il avoit rencontré à Rome, & dont il se faisoit gloire d'être le disciple. Pour décrier l'Ancien Testament, il en alléguoit divers passages, où il prétendoit trouver des sens ou erronés ou ridicules: Ces Livres ont été faits vers l'an 420.

(*a*) Aug. *Lib.* 2. *retract. c.* 58. (*b*) *Ibid.* (*c*) *Lib.* 2 *in Advers. c.* 2.

& comme il vouloit paroître en quelque maniere Chrétien, il en alleguoit aussi du Nouveau Testament, prétendant qu'ils étoient contraires à ceux de l'Ancien. Il se servoit aussi pour le combattre de certains Livres apocryphes. Comme Secondin il relevoit son hérésie par le peu de sectateurs qu'elle avoit. Son Livre étoit adressé à un particulier qu'il tâchoit d'engager dans son parti, & qu'il appelle ordinairement son frere. A la suite de cet Ouvrage il y en avoit un autre dans le même volume, qui étoit apparemment du même auteur, puisqu'il prétendoit faire voir que la chair n'a pas été créée de Dieu. On y trouvoit aussi quelque chose de l'écrit d'Adimante, disciple de Manichée, dont nous avons parlé plus haut. Ce volume exposé ainsi en vente, fut lû & écouté d'un grand nombre de personnes qui venoient le voir par une curiosité dangereuse. Ce qui engagea quelques Fidéles à l'acheter. Ils l'envoyerent à saint Augustin, en le priant avec beaucoup d'instance de le refuter. Il y consentit, & leur adressa l'écrit qu'il fit sur ce sujet, intitulé : *Contre l'Adversaire de la Loi & des Prophétes.*

Analyse du premier Livre, p. 550.

II. Il est divisé en deux Livres. Dans le premier, ce Pere examine tous les endroits de l'Ancien Testament, dont cet Auteur se mocquoit, & montre qu'ils n'ont rien de mauvais ni de ridicule. Il reprenoit Moyse comme d'une chose absurde & impossible, d'avoir dit que les eaux qui sont sous le Ciel se rassemblerent en un seul lieu : & la raison qu'il en apportoit, c'est que la terre étant alors toute couverte d'eau, les eaux n'auroient pu trouver aucun lieu où elles se retirassent, afin que la terre parût à découvert, & qu'elle produisît de son sein toutes les plantes. Mais saint Augustin lui répond, que si on lit ces paroles avec l'humble attention d'un homme qui les revere, & non avec la prévention d'un ennemi qui cherche de quoi exercer la malignité d'un orgueil impie, il est aisé de concevoir que ce qu'il s'imagine être impossible s'est pû faire en deux manieres : la premiere, est que l'eau qui couvroit la surface de la terre a pû être plus subtile, & semblable à ces vapeurs dans lesquelles l'eau se rarefie & tient beaucoup de la nature de l'air : qu'ainsi elle étoit comme un brouillard sombre qui environnoit toute la terre ; mais que Dieu l'ayant ensuite épaissie, & réduit à la nature & à la pesanteur de l'eau ordinaire, elle a occupé sans comparaison moins de place, & laissé vuide une partie de la terre. La seconde maniere est, que la terre par la toute-puissance de Dieu a pu s'entrouvrir en divers endroits, & y former de vastes & de pro-

Gen. 1, 9.

fondes concavités, où l'eau se retirant auroit formé les mers d'où sortent les fleuves; & qu'ainsi les eaux ayant laissé toutes séches les plus hautes parties de la terre, elle seroit devenue capable de produire de son sein toutes les plantes. L'Adversaire de la Loi blâmoit les sacrifices d'animaux qu'on avoit coutume d'offrir pour appaiser la colere de Dieu. Saint Augustin répond, que Dieu ne les avoit commandés dans les premiers tems qu'afin de prophétiser par ces signes le véritable Sacrifice; & que les hommes voyant ces victimes pures & exemtes des défauts de corps, ils fussent portés à espérer que celui-là seul qui seroit exemt de péché, seroit immolé pour eux. Le même Auteur accusoit le Dieu de l'Ancien Testament, d'être sujet au repentir, à la cruauté, à la colere, à l'oubli, à la vengeance. Pour justifier Dieu de ces reproches, saint Augustin explique en quelle maniere on attribue à Dieu les noms des passions humaines. On appelle, dit-il, repentir en Dieu, le changement qui paroît inopiné aux yeux des hommes, des choses qui sont soumises à son pouvoir; colere, la vengeance ou punition du péché; miséricorde, la bonté dont il nous assiste; zéle, la providence avec laquelle il ne permet pas que ceux qui lui sont soumis, aiment impunément ce qu'il leur défend d'aimer. Il faut donc, ajoute-t-il, concevoir Dieu, comme faisant miséricorde, sans être touché de pitié; comme s'irritant sans colere, comme étant zelé, sans jalousie; comme ne se souvenant pas, sans oubli; comme ne connoissant pas, sans ignorance; comme se repentant, sans repentir. Il rejette comme apocryphes certains écrits que l'Adversaire de la Loi avoit produits, sous le nom de saint André & de saint Jean Apôtre, parce que s'ils étoient effectivement d'eux, ils auroient été reçus par l'Eglise depuis le tems auquel ces Apôtres ont vêcu jusqu'à nos jours. Ce même Auteur prenoit sujet de décrier l'Ancien Testament, de certaines expressious qui se trouvent au chapitre 28 du Deuteronome, verset 56, les regardant comme indignes de la souveraine pureté; mais saint Augustin fait voir que plus ces choses paroissent horribles, plus elles sont propres à nous donner de la terreur. Car le Prophéte ne les a pas dites pour apprendre aux hommes à les faire, mais au contraire pour en détourner les hommes par ses menaces: il les a dites, non pour les porter jusqu'à des excès si effroyables, mais pour empêcher que s'abandonnant au déreglement que leur inspiroit la corruption de leur cœur, ils ne tombassent dans des châtimens pour qui la nature & les sens

ont une si grande horreur. Il ajoute, qu'en expliquant à la lettre la malédiction marquée dans cet endroit du Deuteronome, il est sans doute très-rare, & qu'a peine pourra-t-on voir arriver que la famine soit si effroyable, qu'elle porte jusqu'à ces excès qu'on ne peut se représenter sans horreur, c'est-à-dire, jusqu'à manger la chair de ses propres enfans, comme il est dit dans le verset suivant; mais que cette autre faim malheureuse qui pousse les ames criminelles des pécheurs, à cause de l'indigence où elles sont de la vérité, à se nourrir de ce qu'elles ont enfanté, & de ce qu'elles enfantent tous les jours par un effet de la corruption de leurs sens charnels, & à s'en nourrir comme de la vérité même; que cette faim si redoutable remplit presque toute la terre; & qu'elle est d'autant plus pernicieuse, qu'étant sans comparaison plus mortelle que cette autre, elle cause toutefois beaucoup moins d'horreur. Il dit encore que c'est par le jugement d'un Dieu très-juste, que quelques pécheurs, selon que parle l'Apôtre, *ont été livrés à des passions honteuses*, afin de punir leurs crimes par d'autres crimes; & que les supplices de ces pécheurs ne fussent pas tant des tourmens, que des accroissemens des vices. Nous passons plusieurs autres objections de cet ennemi de la Loi auxquelles saint Augustin répond avec la même facilité qu'à celles que nous venons de rapporter.

Analyse du Livre 2, *p.* 579.

III. Dans le second Livre ce Pere explique les passages du Nouveau Testament dont cet Hérétique abusoit pour décrier l'Ancien: ce qu'il fait, non en suivant l'ordre de l'écrit de son Adversaire, mais celui qui lui paroissoit le meilleur. Il prétendoit prouver d'abord que saint Paul avoit condamné tous les écrits des Prophétes dans sa premiere Lettre à Timothée, où il l'avertit de ne point s'amuser aux fables juives & à des généalogies sans fin, qui servent plûtôt à exciter des disputes, qu'à fonder l'édifice. Mais cette objection, comme le remarque S. Augustin, n'étoit fondée que sur l'ignorance où étoit cet ennemi de la Loi, qu'outre les Ecritures légitimes & prophétiques, les Juifs avoient des traditions non écrites, & qui n'étoient gravées que dans leur mémoire. C'est de ces fausses traditions dont l'Apôtre avertit Timothée de se garder, & dont Jesus-Christ même détourne tous les Fidéles, comme on le voit dans le septiéme chapitre de l'Evangile selon saint Marc. Saint Augustin fait voir ensuite que lorsque saint Paul dit aux Corinthiens, qu'il s'est fait Juif avec les Juifs, pour gagner les Juifs, en observant comme eux certains préceptes de la Loi, ce n'étoit point par un

1 Tim. 4.

1 Cor. 19, 20.

un esprit de mensonge ni pour les tromper, mais par un sentiment de compassion pour les tirer de l'erreur où ils étoient, & les amener à la vérité de l'Evangile. Il n'étoit pas possible, objectoit l'ennemi de la Loi, que les Prophétes des Juifs annonçassent la venue de notre Sauveur. Pourquoi, répond S. Augustin, cela ne leur étoit-il pas possible, puisque S. Paul dit en termes exprès que *les Oracles de Dieu leur ont été confiés;* & que Dieu avoit promis long-tems auparavant *par ses Prophétes dans les Ecritures saintes*, que son Fils naîtroit selon la chair, du sang de David? Il objectoit encore qu'il est dit dans saint Jean que la Loi a été donnée par Moyse, mais que la vérité vient de Jesus-Christ. Saint Augustin lui répond, que le texte de cet Evangéliste ne portoit pas ainsi, mais: *La Loi a été donnée par Moyse: la grace & la vérité a été faite par Jesus-Christ.* Ce qui est arrivé lorsque la charité ayant été répandue dans nos cœurs par son esprit, elle nous a fait accomplir ce qui nous étoit commandé par Moyse. Mais, disoit cet Hérétique, n'est-il pas écrit que Dieu a établi dans son Eglise, premierement les Apôtres, secondement les Prophétes? Cela est vrai, replique saint Augustin: mais saint Paul en cet endroit ne parle que des Prophétes qui ont vêcu depuis l'avénement de Jesus-Christ. Car il y a eu aussi en ce tems des Prophétes, comme on le voit par la premiere Epître aux Corinthiens, où nous lisons: *Pour ce qui est aussi des Prophétes, qu'il n'y en ait point plus de deux ou trois qui parlent.* Saint Augustin releve en passant l'erreur de son Adversaire, qui s'étoit imaginé qu'Epimenide, dont les Cretois faisoient un Prophéte, étoit du nombre des Prophétes de l'Ancien Testament. Il montre aussi qu'on ne peut entendre ni de Moyse, ni d'aucun Prophéte de l'ancienne Loi, ce que Jesus-Christ dit dans saint Mathieu: *Plusieurs me diront en ce jour-là: Seigneur, Seigneur, n'avons-nuos pas prophétisé en votre nom?.. & alors je leur dirai hautement: Je ne vous ai jamais connu;* mais que ces paroles regardent certains Prédicateurs qui depuis la publication de l'Evangile, s'aviseront de prêcher des choses qu'ils n'entendront pas eux-mêmes. Après avoir répondu à plusieurs autres difficultés de cette nature, saint Augustin remarque sur la fin de ce second Livre, qu'il étoit ordinaire à tous les Hérétiques ennemis de l'Eglise Catholique répandue dans toute la terre, de se glorifier du petit nombre de leurs Sectateurs, disant que la sagesse est le partage du petit nombre. Il renvoie aux écrits qu'il avoit déja composés contre les Manichéens,

Rom. 3, 2.
Rom. 1, 2, 3.
Joan. 1, 17.
1 Cor. 12, 28.
1 Cor. 14, 29.
Mat. 7, 22.

pour y trouver la réfutation d'un autre écrit joint à celui de l'Adversaire de la Loi & des Prophétes, où l'Auteur prétendoit montrer que la chair n'a pas été formée de Dieu. Les deux Livres contre l'Adversaire de la Loi, sont marqués dans le Catalogue de Possidius (*a*) : & Cassiodore témoigne que S. Augustin y a éclairci beaucoup de questions des Livres Saints (*b*).

§. VI.

Livre à Orose contre les Priscillianistes & les Origenistes.

Livre à Orose, en 415.

I. VERS l'an 415, un jeune Prêtre nommé Paul Orose, vint des extrémités de l'Espagne dans l'Afrique, par le seul desir de voir saint Augustin, & de s'instruire auprès de lui dans la science des saintes Ecritures, & dans la doctrine de l'Eglise. Il bruloit en même-tems de zele pour combattre les erreurs qui se répandoient dans son Pays : & il étoit persuadé d'une part que Dieu l'envoyoit à saint Augustin, & de l'autre, que Dieu avoit choisi ce Saint pour guérir par sa main les plaies que les peuples d'Espagne s'étoient attirées par leurs péchés. En attendant qu'il apprît de ce Pere les éclaircissemens qu'il en attendoit, il lui donna un Mémoire des points sur lesquels il souhaitoit d'être instruit. Dans le même-tems deux Evêques (*c*) nommés Eutrope & Paul, touchés comme Orose du desir de contribuer au salut de tout lemonde, présenterent aussi un Mémoire à saint Augustin, touchant quelques hérésies qui ravageoient les lieux confiés à leurs soins. Mais comme ils n'y avoient pas compris toutes celles qui mettoient le trouble dans l'Espagne, Orose lui présenta un second Mémoire en forme de Lettre, où il marquoit en quoi consistoient les hérésies de Priscillien & d'Origene, qui infectoient alors l'Eglise d'Espagne, afin qu'il les refutât en même-tems qu'il répondroit au Mémoire d'Eutrope & de Paul. Selon lui Priscillien enseignoit comme les Manichéens, que l'ame étoit une portion de la substance divine, envoyée dans le corps pour être punie selon son mérite ; & il ne confessoit la Trinité que de nom, comme Sabellius. Cette hérésie s'étoit répandue en Espagne avec celle d'Origene ; cette derniere par le moyen d'un nommé Avitus, le même, à ce que l'on croit, à qui saint Jerôme envoya vers l'an 409, sa

(*a*) Possid. *in indic. cap.* 6. (*b*) Cassiod. *inst. c.* 1.
(*c*) Oros. *Epist. ad Aug. tom.* 8, *p.* 607.

traduction des principes d'Origene. Elle ne contenoit rien qui ne fût conforme à la vraie foi de la Trinité, de la création, de la bonté des Ouvrages de Dieu; mais elle renfermoit diverses erreurs, sçavoir : Que les Anges, les Démons & les Ames étoient d'une même substance, & qu'ils avoient reçu ces rangs differens selon leur mérite ; que le monde corporel avoit été fait le dernier, pour y purifier les ames qui avoient péché auparavant ; que le feu éternel n'étoit que le remors de la conscience, nommé éternel, parce qu'il dureroit long-tems : ainsi que toutes les ames seroient à la fin purifiées, & le diable même ; que le Fils de Dieu avoit toujours eu un corps, mais plus ou moins subtil, selon les créatures auxquelles il avoit prêché, les Anges, les Puissances, & enfin les hommes ; que la créature soumise à la corruption malgré elle, étoient le Soleil, la Lune & les Etoiles, toutes puissances raisonnables, suivant cette doctrine. Cet Avitus, un autre Espagnol de même nom, & un Grec nommé Basile, qualifié Saint par Orose, l'enseignoient comme d'Origene.

II. Saint Augustin répondit au Mémoire d'Orose par un Ecrit qu'il lui adressa, intitulé : *Contre les Priscillianistes & contre les Origenistes.* Pour le rendre plus court il ne dit presque rien sur les erreurs des Priscillianistes, se contentant de renvoyer à ses Ouvrages contre l'héréfie des Manichéens, dont celle de Priscillien n'étoit qu'un rejetton. A l'égard des erreurs attribuées à Origene, il dit à Orose qu'il feroit bien d'aller dans le Pays où elles étoient nées autrefois, & où elles avoient été découvertes depuis peu, c'est-à-dire, en Orient. Il prouve qu'il est de la foi que l'ame est un ouvrage de Dieu, & qu'elle est tirée du néant comme les autres créatures. Comme on objectoit qu'étant faite de la volonté de Dieu, on ne pouvoit dire qu'elle eût été faite de rien ; saint Augustin répond, que lorsqu'on dit que Dieu a fait les choses de rien, cela signifie qu'il n'y avoit point de matiere préexistante pour en former les choses qu'il a créées, quoiqu'il les ait créées par sa volonté. Il montre aussi que le feu éternel est un vrai feu, & vraiment éternel. Sur quoi il rapporte l'endroit de l'Evangile où il est dit que le feu qui brulera les impies, sera de même durée que la gloire dont les Bienheureux seront récompensés. *Alors*, dit Jesus-Christ, *ceux-ci iront dans le feu éternel, & les Justes dans la vie éternelle.* Il rapporte quelques autres passages de l'Ecriture, & n'oublie pas celui d'Isaïe où nous lisons que *le ver des pécheurs ne mourra pas,*

Analyse de ce Traité, p. 611.

Mat. 25, 46.

& que le feu qui les brulera ne s'éteindra pas. Il enseigne ensuite que le monde n'a point été fait de Dieu pour punir les péchés des esprits raisonnables, mais par d'autres vues dignes de la bonté du Créateur; & que toutes les créatures qu'il renferme, depuis les plus considérables jusqu'à celles qui le sont moins, sont toutes bonnes de leur nature & dans l'ordre qui leur convient. Il ajoute qu'il n'y a aucune raison de croire que les astres soient animés & raisonnables, & répond aux passages que l'on
Job. 35, 4. alleguoit de Job pour le prouver; que ces paroles: *Les étoiles ne sont pas pures devant lui, à plus forte raison l'homme qui n'est que pourriture*, ne sont pas de Job même, mais de quelqu'un de ses amis. D'où il prend occasion de faire voir que l'Ecriture rapporte beaucoup de choses qui ne sont pas vraies en elles-mêmes, comme les discours pleins d'impiété que l'Evangile rapporte sous le nom des Juifs. Il y en a même quelques-uns des Apôtres avant leur conversion, dont ils ont été repris par Jesus-Christ même, qui voyant que saint Pierre le détournoit de souf-
Mat. 16, 23. frir, lui dit: *Retirez-vous de moi, Satan; vous m'êtes à scandale.* Quant à la nature des corps & des esprits célestes, saint Augustin dit à Orose qu'on ne doit pas la rechercher trop curieusement; que pour lui il croit très-fermement qu'il y a des Trônes, des Dominations, des Principautés, des Puissances, & qu'ils different entre eux: mais, ajoute-t-il, afin que vous me méprisiez, moi que vous croyez un si grand Docteur, je ne sçais ce qu'ils sont, ni en quoi ils different. Il renvoie donc Orose à des personnes plus doctes, & sur-tout à Jesus-Christ le seul & vrai maître, de qui il avoit reçu la grace de s'interesser pour l'Eglise, & de chercher la vérité.

§. VII.

Des Ecrits contre les Ariens.

Réponses aux Sermons des Ariens, vers l'an 418.

I. QUELQUE-TEMS après la dispute que saint Augustin eut avec Emerite Evêque de Cesarée, pour les Donatistes, c'est-à-dire, sur la fin de l'an 418, on apporta à ce saint Docteur un Discours des Ariens pour le réfuter. Ce n'est pas que ceux de cette Secte eussent quelque Eglise dans Hippone: mais le grand nombre d'étrangers qui y abordoient de toutes parts, pouvoit avoir amené quelques Ariens. Il se peut faire encore que ce Discours ne fût point des Ariens de cette Ville,

mais de quelque autre endroit. Quoi qu'il en soit, S. Augustin le réfuta avec le plus de diligence & de précision qu'il lui fut possible. Ce fut pour cela qu'au lieu de mettre toujours le texte qu'il réfutoit, il mit le Discours tout entier à la tête de son Ouvrage, avec des chifres qui renvoyoient aux articles de sa réfutation.

II. Il leur demande d'abord si le Fils a été fait de rien; & comme ils n'osoient répondre affirmativement, il en infere qu'il est donc Dieu de Dieu, & que par conséquent la nature du Pere & du Fils est une & la même. En effet, n'étant pas possible que l'homme engendrât des enfans d'une autre nature que de la sienne, Dieu n'a pu engendrer un Fils d'une nature différente. Les Ariens disoient que le Fils n'étoit point venu en ce monde de lui-même, mais envoyé par le Pere. Cette mission, répond saint Augustin, emporte-t-elle donc une différence de nature? Et s'il est permis à un homme d'envoyer son fils, quoique de la même nature; pourquoi ne le sera-t-il pas à Dieu? Ils insistoient sur ce qu'il est dit dans l'Epître aux Hebreux: *Vous l'avez rendu pour un peu de tems inferieur aux Anges*. Saint Augustin répond, que ces paroles doivent s'entendre de Jesus-Christ selon sa nature humaine, de même que celles que nous lisons dans saint Jean: *Mon Pere est plus grand que moi.* Il explique dans le même sens ce que Jesus-Christ dit dans le même Evangile: *Je suis descendu du Ciel non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé;* & toutes les autres paroles de l'Ecriture qui marquent en Jesus-Christ quelque soumission ou quelque inferiorité de nature: disant qu'à cause de l'unité de personne en deux natures, on dit que le Fils de l'homme est descendu du Ciel, & que le Fils de Dieu a été crucifié & enseveli. Il prouve contre eux, mais sur-tout contre les Apollinaristes, que le Verbe en prenant un corps, a pris aussi une ame humaine; & rapporte sur cela un grand nombre de passages qui montrent que la divinité ne tenoit pas dans Jesus-Christ la place de l'ame humaine, comme le disoient ces Hérétiques. Mais, disoient les Ariens, le Pere ne dit-il pas à son Fils, *Asseyez-vous à ma droite?* Saint Augustin répond que si l'on n'entend pas ce passage d'une maniere spirituelle, il s'ensuivra que le Pere sera à la gauche du Fils. Il veut donc qu'on l'explique de la félicité éternelle & ineffable dont le Fils de l'homme jouit depuis qu'il est devenu immortel dans sa chair. Il est dit de Jesus-Christ dans saint Jean, continuoient les Ariens, *Je juge selon ce que j'en-*

Analyse de ce Discours, p. 625.

Hebr. 2, 7.

Joan. 14, 28.

Joan. 6, 38.

Mat. 26 *Joan.* 10, 18. *Joan.* 15, 13. *Psal.* 15, 10. *Act.* 2, 31.

Psal. 109, 1.

Joan. 5, 30.

tens : saint Augustin répond que c'est la même chose au Fils de Dieu d'entendre & de voir que d'être; & que comme il reçoit l'être de son Pere, c'est aussi de lui qu'il tient le pouvoir de juger; mais qu'on ne peut inferer de-là une difference de nature entre le Pere & le Fils; comme il n'y a aucune différence entre les œuvres de l'un & de l'autre, selon que Jesus-Christ le déclare

Joan. 5, 19. au même endroit : *Tout ce que le Pere fait*, dit-il, *le Fils aussi le fait comme lui.* Ce Pere ajoute, qu'on peut aussi entendre ces

Joan. 5, 30. paroles, *Je juge comme j'entens*, de Jesus-Christ comme fils de l'homme, de même que les suivantes*: Mon jugement est juste*, parce que *je ne recherche pas ma volonté propre, mais la volonté de mon Pere qui m'a envoyé.* Il soutient au contraire que l'on peut entendre de Jesus-Christ selon sa nature divine ce qui est

Joan. 2, 1. dit dans saint Jean : *Nous avons pour Avocat envers le Pere, Jesus-Christ qui est juste.* Et ce que le Sauveur dit du Saint-

Joan. 14, 16. Esprit: *Je prierai mon Pere, & il vous donnera un autre Consolateur*; car c'est comme Dieu qu'il envoye le Saint-Esprit, ainsi qu'il le déclare dans le même Evangile: *Si je m'en vas je vous envoierai cet Esprit consolateur.* Il est vrai qu'il dit ailleurs que son Pere l'envoyera en son nom; mais cela même prouve

Joan. 14, 26. que le Pere & le Fils envoient le Saint-Esprit; comme on voit

Isai. 48, 12. par le Prophéte Isaïe, que c'est le Pere & le Saint-Esprit qui ont envoyé le Fils. Les Ariens disoient que puisque le Saint-Esprit fait auprès du Juge la fonction d'Avocat, c'est-à-dire, auprès du Fils, il doit donc être regardé comme lui étant inferieur. Mais saint Augustin fait voir que les Juges mêmes, c'est-à-dire, les Apôtres destinés à juger les Tribus d'Israël, ont besoin d'être remplis du Saint-Esprit, pour juger; que les Fidéles, selon l'Apôtre, sont le temple du Saint-Esprit; & que Salomon eut ordre de dresser au Saint-Esprit un Temple composé de bois & de pierres; qu'ainsi on ne peut douter qu'il ne soit Dieu, puisqu'on lui rend un culte de latrie.

Suite, p. 639. III. Ces Hérétiques avouoient que le Fils est engendré du Pere, mais ils disoient que le Saint-Esprit a été fait par le Fils; que comme le Fils est ministre du Pere, le Saint-Esprit est ministre du Fils. Saint Augustin leur répond, qu'ils ne trouveront jamais dans l'Ecriture que le Saint-Esprit ait été fait par le Fils, ni qu'il soit ministre du Fils; qu'au contraire le Fils dit du Saint-Esprit qu'il procede du Pere; que si l'Ecriture dit que le Fils a été obéissant, cela doit s'entendre selon la forme d'esclave, selon laquelle le Pere est plus grand; & que si l'on admet-

toit que le Saint-Esprit est ministre du Fils, on pourroit dire aussi en un sens que les Apôtres sont de meilleure condition que le Saint-Esprit, puisqu'ils se disent ministres de Dieu. Que si Jesus-Christ dit du Saint-Esprit : *Il prendra de ce qui est à moi*, il ne s'ensuit point que le Saint-Esprit ait reçu du Fils ce qu'il n'avoit pas auparavant: parce que comme il a reçu du Pere en procedant de lui, il en recevra toujours, parce qu'il ne cessera jamais d'en procéder. Quoique l'éternité n'ait point de tems, c'est-à-dire, ni commencement ni fin, on ne laisse pas de dire de Dieu qu'il est, qu'il a été, qu'il sera. Tous les tems se disent de l'éternité sans distinction, encore qu'on la conçoive sans tems. Le Fils, disoient-ils, prie le Pere pour nous, & le Saint-Esprit prie le Fils. C'est ainsi qu'ils lisoient l'endroit de l'Epître aux Romains où nous lisons seulement que *le Saint-Esprit lui-même prie pour nous par des gémissemens ineffables*. Saint Augustin après leur avoir reproché d'ajouter à l'Ecriture, qui ne dit nulle part que le Saint-Esprit interpelle le Christ ou le Fils, soutient que lorsque nous lisons qu'il prie pour nous, c'est comme s'il étoit écrit qu'il nous fait prier. Ils appelloient le Fils la propre & digne image de toute la bonté, de la sagesse & de la vertu du Pere. Mais saint Augustin leur répond que l'Apôtre ne le qualifie pas ainsi, mais Dieu même, la vertu de Dieu & la sagesse de Dieu. Il convient avec eux que le Pere est glorifié par le Fils: mais il prouve aussi par les paroles de l'Evangile que le Fils est glorifié par le Pere. Il convient encore que la santification des Saints est l'ouvrage du Saint-Esprit. Mais il soutient que le S. Esprit n'agit pas en cela sans le Fils, lui qui est la lumiere qui éclaire tous les hommes. Quant à ce qu'ils ajoutoient qu'il est impossible qu'un même soit Pere & Fils, il répond qu'en cela ils attaquent les Sabelliens, & non pas les Catholiques. Ceux-là enseignent que le Fils est le même que le Pere : ceux-ci au contraire croient que le Pere & le Fils sont deux personnes, mais non pas deux natures différentes ; & que quoique le Pere ne soit pas le même que le Fils, néanmoins le Pere & le Fils sont une même chose, c'est-à-dire, une même nature. Ils poussoient leur impiété jusqu'à dire que le Pere prévoyoit qu'il seroit Pere du Fils unique de Dieu : comme s'il y avoit eu un tems où il n'étoit pas Pere, lui dont le Fils lui est coéternel. Ce Pere remarque que les Ariens appelloient les Catholiques Homousiens à cause qu'ils admettoient la consubstantialité du Fils avec le Pere ; & ajoute que c'étoit la coutume des autres Hérétiques de donner

Joan. 16, 14.

Rom. 8, 26.

Joan. 15, 2, 5; & 11, 28.

Joan. 1, 9.

divers noms aux Catholiques; au lieu que chaque Secte d'Hérétiques n'avoit d'autre nom que celui sous lequel ils étoient connus de tout le monde.

Conference avec Maximin vers l'an 427 ou 428.

IV. Il n'est rien dit dans les Rétractations de saint Augustin, de la conference qu'il eut avec Maximin Evêque Arien, ni des deux Livres qu'il écrivit depuis contre lui; apparemment parce qu'il n'eut cette conference & n'écrivit ces deux Livres qu'après qu'il eut achevé ses Rétractations. Mais Possidius en fait mention (*a*) dans la table des Ouvrages de ce Pere. Bede ou plûtôt Florus cite quelques endroits des Livres contre Maximin dans son explication de l'Epître aux Romains: & le dernier de ces Livres fut cité avec éloge par le Pape Agathon dans le sixiéme Concile (*b*). Le Pape Jean II en cite un du second (*c*). A l'égard de la conference avec Maximin, Possidius en fait une histoire abregée dans le dix-septiéme chapitre de la vie de saint Augustin.

Analyse de la Conférence, 699.

V. Maximin étoit venu à Hippone vers l'an 427 ou 428, avec le Comte Sigisoult & les Goths qu'il commandoit pour l'Empereur Valentinien contre le Comte Boniface. Il confera d'abord paisiblement avec le Prêtre Heracle (*d*), ayant été, dit-il, défié par lui: mais Heracle fit ensuite venir saint Augustin, qui en fut aussi prié d'un grand nombre de personnes (*e*). Maximin n'osa le refuser, de crainte d'être abandonné de ceux qui suivoient sa doctrine. La conference se fit en présence de beaucoup de personnes de qualité tant Laïques qu'Ecclésiastiques, & des Notaires écrivirent ce qui fut dit de part & d'autre. Saint Augustin demanda à Maximin quelle étoit sa foi. Celui-ci répondit, qu'il tenoit celle du Concile de Rimini. Pressé de dire ce qu'il croyoit touchant le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, il dit: Je crois qu'il y a un seul Dieu Pere, qui n'a reçu la vie de personne; & un seul Fils, qui a reçu du Pere son être & sa vie; & un seul Saint-Esprit consolateur, qui illumine & sanctifie nos ames. Saint Augustin lui demanda si le Christ illuminoit le monde par lui-même, ou s'il ne l'illuminoit que par le Saint-Esprit? Maximin après avoir beaucoup tergiversé, répondit que Jesus-Christ l'illuminoit par le Saint-Esprit; & le Saint-Esprit par le Christ. D'où ce Pere infera que la puissance du Saint-Esprit & du Fils étoit égale. Maximin interrogea à son

(*a*) Possid. *in ind. cap.* 5.
(*b*) *Tom.* 6 *Conc. p.* 641.
(*c*) *Tom.* 4 *Conc. p.* 1452.
(*d*) Aug. *in Max. lib.* 1.
(*e*) Possid. *in vit. c.* 17.

tour

tour saint Augustin sur sa foi, & lui dit de prouver l'égalité des trois Personnes divines, soutenant que jusques-là les passages de l'Ecriture qu'il avoit allegués, ne prouvoient que l'unité d'un Dieu & d'un Créateur de toutes choses. Saint Augustin répondit que les Catholiques interrogés si le Pere étoit Dieu, si le Fils étoit Dieu, si le Saint-Esprit étoit Dieu, disoient qu'oui; mais qu'interrogés de nouveau si ces trois personnes étoient trois Dieux, ils répondoient par ces paroles de l'Ecriture: *Ecoutez Israël, le Seigneur ton Dieu, est un seul Seigneur*; en sorte qu'ils ont appris que la même Trinité est un seul Dieu. Il ajoute, que si suivant ce qui est dit dans les Actes des Apôtres, la multitude des Fidéles n'étoit qu'un cœur par l'union que la charité du Saint-Esprit avoit fait entre eux, à plus forte raison devoit-on croire que le Pere, le Fils & le Saint-Esprit unis inséparablement & par une charité ineffable ne sont qu'un seul Dieu. Maximin sous prétexte de soutenir l'unité d'un Dieu, dit: C'est ce seul Dieu que Jesus-Christ & le Saint-Esprit adorent, que toute créature respecte: & c'est ainsi que nous disons qu'il est un. Sur quoi saint Augustin dit: Il s'ensuit que vous n'adorez point Jesus-Christ, ou que vous n'adorez pas un seul Dieu, mais deux Dieux. Ensuite il demanda à Maximin qu'il prouvât par l'Ecriture, que le Saint-Esprit adore le Pere; convenant que le Fils l'adore en tant qu'homme. Puis il prouva lui-même la divinité du Saint-Esprit par divers passages de l'Evangile & des Epîtres de saint Paul, appuyant sur ceux en particulier, où il est dit que le Saint-Esprit a des temples; ce qui n'appartient qu'à Dieu. Maximin employa le reste de la conference par un grand Discours où il dit beaucoup de choses qui ne faisoient rien à la question. Saint Augustin n'ayant pas eu le loisir de le faire re ire pour le réfuter, auroit souhaité de continuer le lendemain la conference; mais il ne pût y engager Maximin, qui se disoit pressé de retourner à Carthage. Il prit donc le parti de mettre la conference par écrit, promettant de faire voir la fausseté de la doctrine que Maximin soutenoit. Il signa cette promesse; & Maximin écrivit aussi de sa main, que s'il ne lui répondoit pas à tout, il vouloit bien passer pour coupable.

Deut. 6, 4.

Analyse du premier Livre contre Maximin, p. 678.

VI. Saint Augustin ne manqua pas à sa promesse, & il se sentit d'autant plus obligé de l'accomplir, que Maximin étant de retour à Carthage, se vanta (*f*) d'avoir eu l'avantage dans

(*f*) Possid. *in vit. Aug. c.* 17.

la conference. Il écrivit donc deux Livres fort longs, qu'il adressa à Maximin même. Dans le premier il fait voir que Maximin n'avoit pû refuter aucune des preuves qu'il lui avoit alleguées en faveur de la doctrine Catholique, ni répondre à ses objections. Ce Livre est distribué en vingt chapitres qui renferment tous les points sur lesquels la conference avoit roulé, sçavoir sur l'unité d'un Dieu en trois personnes; sur la consubstantialité du Fils; sur la divinité du Saint-Esprit. Saint Augustin y répéte & fortifie les preuves qu'il en avoit données; & ses réponses aux objections de Maximin.

Analyse du second Livre, p. 691.

VII. Dans le second Livre, il réfute le long Discours de Maximin, auquel celui-ci ne lui avoit pas donné le tems de répondre. Mais il en retranche tout ce qu'il y avoit d'inutile, & qui ne servoit de rien à la contestation qui étoit entre eux. Il la réduit au point de sçavoir, Si le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, sont d'une nature différente; ou s'ils sont d'une même substance, ainsi que le croyoient les Catholiques. Maximin objectoit quelques endroits des Epîtres de saint Paul, où nous lisons que Dieu a donné à Jesus Christ *un nom qui est au-dessus de tout nom*, parce qu'il avoit été obéïssant jusqu'à la mort de la Croix. Saint Augustin répond que ce nom a été donné à Jesus-Christ comme homme, & que c'est aussi en cette qualité qu'il a été obéïssant jusqu'à la mort. Comme Maximin lui avoit demandé des témoignages qui prouvassent l'égalité du Saint-Esprit avec le Fils; ce Pere lui en allégue trois des Epîtres aux Corinthiens, où il est dit que c'est l'Esprit qui donne la vie, que nos corps sont le temple du Saint-Esprit, & les membres de Jesus-Christ. Il prouve aussi que le Saint-Esprit, de même que le Fils sont invisibles de leur nature, & que c'est d'eux comme du Pere, que l'Apôtre dit: *Au seul Dieu immortel & invisible*. Dieu le Pere, disoit Maximin, n'est donc qu'une partie de Dieu? A Dieu ne plaise, répond saint Augustin: ces trois personnes, le Pere, le Fils & le Saint-Esprit, étant d'une même substance, ne sont qu'une même chose & un seul Dieu. Maximin s'imaginoit que le Pere étoit plus puissant que le Fils, parce que le Pere a engendré le Créateur, & que le Fils n'en a point engendré. Saint Augustin résout cette vaine subtilité en disant: Que si le Fils n'a point engendré de Créateur, ce n'est pas qu'il ne l'ait pû, mais parce qu'il ne le falloit pas. Le Tout-puissant a donc, ajoute-il, engendré un Fils tout-puissant, puisque selon que nous le lisons dans l'Ecriture, tout ce que le Pere

Phil. 2, 6, 9.

fait, le Fils le fait aussi. Cet Hérétique demandoit pourquoi le Saint-Esprit étant de la substance du Pere, de même que le Fils, l'un étoit Fils & l'autre ne l'étoit pas. Saint Augustin répond que l'une des personnes est Fils, parce qu'elle est engendrée du Pere; & que l'autre est appellé l'Esprit des deux, c'est-à-dire, du Pere & du Fils, parce qu'il procede de tous les deux. Il marque en passant comment le terme de consubstantiel fut consacré dans le Concile de Nicée, pour signifier contre les Ariens l'unité de substance du Pere & du Fils; & ce que firent ces Hérétiques dans celui de Rimini pour l'abolir. Puis revenant à Maximin qui objectoit que le Fils avoit reçu la vie du Pere, ainsi qu'on le lit dans saint Jean, il répond qu'il l'a reçue ainsi que celui qui est engendré la reçoit de celui qui l'engendre. Ce qu'il confirme par ce passage du même Evangile: *Comme le Pere a la vie en lui-même, il a aussi donné au Fils d'avoir la vie en lui-même.* Maximin objectoit ce que Jesus-Christ dit encore dans saint Jean: *Je fais toujours ce qui lui est agréable*, & encore: *Mon Pere, je vous rends graces de ce que vous m'avez exaucé.* Saint Augustin répond que ces endroits doivent s'expliquer de Jesus-Christ en tant qu'homme, parce que consideré selon la forme d'esclave, le Fils est moindre que le Pere; au lieu qu'il est égal au Pere dans la forme de Dieu. Il avoue que Maximin disoit vrai, en avançant que le Pere esprit a engendré un esprit; mais qu'il croyoit une chose fausse, entendant sous ces noms d'esprit, des substances d'une nature diverse, comme sont l'esprit de Dieu & l'esprit de l'homme. Cet Hérétique avouoit encore, que le monde avoit été fait par le Fils, mais il ne vouloit pas qu'on donnât au Saint-Esprit la qualité de Créateur. Saint Augustin prouve que le Saint-Esprit de même que le Pere, sont sous-entendus dans ces paroles que saint Jean applique au Fils de Dieu: *Toutes choses ont été faites par lui*; comme ils sont sous-entendus dans le commandement que saint Pierre fait aux Juifs de recevoir le Batême au nom de Jesus-Christ. Car quoiqu'il ne parle que du Batême de Jesus-Christ, on ne doit pas croire qu'ils n'aient été batisés qu'au nom du Fils, mais au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit. D'ailleurs, comment refuser la qualité de Créateur au Saint-Esprit, lui qui a fait la chair qui a été donnée pour la vie du monde? Il est donc vrai que tout a été fait par le Fils, mais sans exclure le Saint-Esprit: comme saint Paul n'exclut pas le Fils, lorsqu'il dit des opérations du Saint-Esprit: *C'est un seul & même esprit qui opere toutes ces cho-*

Joan. 16, 18.

Joan. 5, 26.

Joan. 8, 29.

Joan. 11, 41.

Joan. 1, 3.

1 *Cor.* 12, 11.

ses. Saint Augustin répond ensuite à diverses objections de Maximin, en distinguant ce qui appartient à Jesus-Christ comme Dieu, d'avec ce qui est dit de lui selon sa nature humaine. Il lui dit aussi, que lorsque nous lisons que le Saint-Esprit pousse des gémissemens pour nous, ce n'est pas qu'il gémisse en effet, mais c'est qu'il nous fait gémir, en nous inspirant de saints desirs. Il établit après cela l'unité de substance dans le Pere & dans le Fils par un grand nombre de passages du nouveau Testament; & prouve la même chose du Saint-Esprit, montrant en même-tems que s'ils sont une même substance, ce sont néanmoins trois personnes distinguées l'une de l'autre sans aucune confusion. Il fait voir que Maximin ne pouvoit, sans erreur, entendre du Pere seul ce qui est dit dans S. Marc: *Il n'y a que Dieu seul qui soit bon.* En effet, l'Evangile ne dit pas: Personne n'est bon sinon le Pere; mais, *Il n'y a que Dieu seul qui soit bon*; ce qui s'entend de toute la Trinité. C'est ce qu'il prouve en lui faisant remarquer, que le jeune homme de l'Evangile, qui appelloit Jesus-Christ bon Maître, ne le croyoit pas Dieu, mais un homme comme les autres: en sorte qu'il faut donner ce sens à ces paroles: Vous auriez raison de m'appeller bon, si vous sçaviez que je suis Dieu: mais ne me connoissant que pour un homme, pourquoi m'appellez-vous bon, puisque rien ne peut vous faire heureux & bon, si ce n'est le bien immuable, qui n'est autre que Dieu? Maximin s'étoit beaucoup étendu à montrer dans son Discours, que ce n'étoit pas le Pere, mais le Fils qui s'étoit montré aux hommes dans l'ancien Testament. S. Augustin répond qu'en cela il n'avoit rien gagné, puisque le Pere & le Saint-Esprit auroient pû se faire voir de même en prenant quelque forme sensible; qu'au reste, le Fils n'est point visible dans sa propre substance, non plus que les deux autres personnes de la Trinité. Il finit en exhortant Maximin à ne plus se répandre en paroles inutiles, & à prendre plûtôt le parti du silence, puisqu'il n'avoit pas répondu à ce qu'on lui avoit demandé, quoiqu'on lui en eût donné tout le tems.

Marc. 10.

§. VIII.

Des Livres sur la Trinité.

Livre sur la Trinité, commencé vers l'an, 400, & fini vers 416.

I. SAint Augustin étoit encore jeune (*a*) lorsqu'il commença ses Livres sur la Trinité, qui est, dit-il, le Dieu souverain & véritable; mais il ne pût les mettre au jour que dans sa

(*a*) *Epist. 74 ad Aurel.*

vieillesse. Il les avoit même comme abandonnés, sur ce qu'il découvrit qu'on lui avoit enlevé les prémiers de ces Livres avant qu'il les eût retouchés comme c'étoit son dessein, & avant qu'il eût pu achever tout l'ouvrage. Car il ne vouloit pas les donner un à un, mais tous à la fois; parce qu'ils tenoient tous les uns aux autres par la connexité des questions. Cependant les instances de plusieurs de ses freres, & l'ordre d'Aurele, Evêque de Carthage, l'obligerent de reprendre un ouvrage si difficile. Il acheva donc ce qui restoit à faire, & corrigea ce qui étoit déja fait, non comme il eût voulu, pour rendre des choses si difficiles plus claires & plus aisées, mais comme il pût, tâchant de rendre les premiers de ces Livres peu différens de ceux qu'on lui avoit enlevés, & qui étoient déja fort répandus. Il y en a, dit-il, qui n'ont les quatre ou même les cinq premiers Livres que tronqués de leur préface, & le douziéme, d'une bonne partie de la fin. Ils pourront les coriger sur cette édition, si elle vient à leur connoissance. Ce Pere parle de celle qu'il envoya à Aurele, & qui renfermoit ses quinze Livres sur la Trinité. Il le prie de faire mettre à la tête de ces Livres, la Lettre qu'il lui écrivoit par un Diacre de l'Eglise d'Hippone, pour y servir comme de prologue. Il les met dans ses Livres des Rétractations (*b*), après le Traité du Catéchisme, c'est à-dire, vers l'an 400, parce qu'il les commença alors. On voit par la Lettre 120 à Consentius écrite en 410, que saint Augustin n'avoit pas encore achevé cet ouvrage: & dans la 162 à Evodius qui est de l'an 414, il dit qu'il ne l'avoit pas encore publié. Il n'étoit pas même achevé en 415, comme il le témoigne dans une seconde Lettre à Evodius, écrite sur la fin de cette année; mais il paroît qu'ils étoient bien avancés en 416. C'est du moins en cette année que l'on met sa Lettre à Aurele de Carthage, qui ne fut écrite qu'après que saint Augustin eût fini entierement cet ouvrage. Il y renvoie (*c*) saint Prosper, croyant qu'on en avoit déja connoissance dans les Gaules, vers l'an 429. Tout l'ouvrage est divisé en quinze Livres, dont Cassiodore dit (*d*), qu'ils demandent une application & une pénétration très-grande, parce qu'ils sont d'une subtilité & d'une élévation singuliere. Gennade trouvoit en les lisant (*e*) que saint Augustin avoit été introduit dans la chambre du Roi, selon le langage de l'Ecriture, & revêtu de la robe de la sagesse divine, qui éclate par toute sorte de beauté. Ils sont aussi cités avec éloge

(*b*) Aug. *l.* 2 *Retract. cap.* 15.
(*c*) *Lib. de Præd. cap.* 8.
(*d*) Cassiod, *inst. cap.* 16.
(*e*) Gennad *de Script. Eccles. cap.* 38.

par ſaint Fulgence & par divers autres anciens (*f*). On en trouve (*g*) une traduction grecque, faite vers l'an 1350, par Maxime Planude, Moine grec.

Deſſein de cet Ouvrage.

II. Ce qui engagea (*h*) ſaint Auguſtin à traiter cette matiere, fut de déſabuſer les infidéles, qui refuſant de ſe ſoumettre à l'autorité de la foi, demandoient qu'on leur fît connoître par les lumieres de la raiſon, la vérité de nos myſteres. Il ſeroit même reſté volontiers dans le ſilence (*i*), ſi les difficultés qui regardent le myſtere de la Trinité, euſſent été ſuffiſamment éclaircies par les Latins; ou ſi ce qu'en avoient écrits les Peres Grecs, eût été traduit en cette langue; ou enfin, ſi d'autres perſonnes euſſent voulu ſe donner la peine de répondre aux difficultés qu'on lui propoſoit ſur cette matiere.

Analyſe du premier Livre, p. 471.

III. Il remarque dans la préface du premier Livre, que les hommes ſont dans l'erreur à l'égard de la Divinité, pour trois raiſons; que les uns conçoivent Dieu comme une ſubſtance corporelle, en lui attribuant les propriétés du corps; que les autres s'en forment une idée entierement ſemblable à celle qu'ils ont de leur ame & des autres eſprits; en ſorte qu'ils en attribuent à Dieu les imperfections; que d'autres voulant s'en former une idée qui n'ait rien de commun avec les créatures, le conçoivent d'une maniere qui n'approche en rien de la vérité, mais purement chimérique. Il réfute en peu de mots ces trois erreurs, & fait voir que ſi l'Ecriture ſainte, pour s'accomoder à la foibleſſe des hommes, attribue quelquefois à Dieu des termes qui ne conviennent proprement qu'à des corps ou à des eſprits imparfaits, comme lorſqu'elle lui donne des ailes, ou qu'elle dit de lui qu'il s'eſt repenti, ce n'eſt que pour nous élever inſenſiblement & comme par dégrés à la connoiſſance des choſes divines que nous ne pouvons bien comprendre qu'après nous être nourris de la foi. Après ces remarques, il propoſe la matiere du premier Livre qui eſt de montrer par l'autorité de l'Ecriture, que le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit ſont un ſeul & vrai Dieu, d'une même nature ou eſſence. C'eſt la méthode qu'avoient gardée avant lui, comme il le reconnoît, ceux qui ont entrepris de traiter la même matiere. Il commence ſa preuve par la perſonne du Fils qu'il montre par un grand nombre de paſſages, être vrai Dieu, & de la même nature que le Pere; en ſorte que c'eſt par le Fils comme par le Pere que ſe ſont opérées toutes les merveilles dont nous avons con-

(*f*) Fulg. *ad Monim. l.* 2 *cap.* 14. & *Epiſt.* 14. *quæſt.*2. Facund. *l.* 11, *cap.* 6 & *Conc. tom.* 4, 1752.

(*g*) Mabil. *iter. ital. p.* 33.

(*h*) Aug. *lib.* 1, *de Trinit. cap.* 1.

(*i*) *Lib.* 3 *de Trin. in Prolog.*

noiſſance ; la création du monde, la réſurrection des morts, & autres prodiges ſemblables. Il paſſe de-là à la divinité du Saint-Eſprit à qui il prouve par l'autorité de l'Ecriture, que l'on doit le culte de latrie, comme étant parfaitement égal au Pere & au Fils, coéternel & conſubſtantiel à l'un & à l'autre. Il n'oublie pas de remarquer, comme il avoit déja fait dans beaucoup d'autres traités, que nous ſommes les Temples du Saint-Eſptit, qu'ainſi nous lui devons la même ſervitude qu'à Dieu. Il ſe fait l'objection que les Ariens avoient coutume de tirer de ces paroles du Seigneur: *Mon Pere eſt plus grand que moi* ; & répond que Jeſus- Joan. 14, 28.
Chriſt en tant qu'homme, eſt non-ſeulement moindre que le Pere, mais qu'en cette qualité, il eſt même moindre que lui-même en tant que Fils de Dieu. C'eſt auſſi en faiſant remarquer la néceſſité de diſtinguer ce qui eſt dit de la nature humaine d'avec ce qui eſt dit de la nature divine, unies en une ſeule perſonne dans Jeſus-Chriſt, qu'il explique tous les paſſages de l'Ecriture qui lui attribuent quelque infériorité à l'égard de Dieu ſon Pere. Il eſt écrit qu'après la conſommation de toutes choſes, le Fils remettra ſon royaume à Dieu ſon Pere. Mais il ne le fera 1 Cor. 15, 24.
pas, dit ſaint Auguſtin, de maniere qu'il ſe l'ôte à lui-même: ſi on prenoit ces paroles à la lettre, il s'enſuivroit que le Pere n'a point actuellement de royaume. Ainſi il faut les entendre du régne que le Fils exerce maintenant dans les juſtes qui vivent de la foi, & qu'il doit conduire dans le royaume où ils verront le Pere face à face. Car c'eſt-là en quoi conſiſte la vraie béatitude de jouïr de celui à l'image duquel nous avons été faits, c'eſt-à-dire, de Dieu le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit. Mais lorſque le Fils aura conduit les Juſtes à ce dégré de béatitude après lequel nous ſoupirons, il ne fera plus les fonctions de Médiateur pour nous, parce qu'il aura remis le royaume, c'eſt-à-dire, les Juſtes à ſon Pere. *Si quelqu'un parle contre le Fils de l'homme, il lui ſera remis: mais s'il parle contre le Saint-Eſprit, il ne lui ſera* Matth. 12, 32.
remis ni en ce ſiécle ni en l'autre. D'où les Ariens inferoient que le Saint-Eſprit même étoit plus grand que le Fils. Saint Auguſtin fait voir que ce paſſage & quelques autres ſemblables doivent s'entendre de Jeſus-Chriſt, non ſelon la forme de Dieu dans laquelle il eſt égal à ſon Pere, mais ſelon la forme de l'homme dans laquelle il eſt inférieur au Pere, à lui même & au Saint-Eſprit. C'eſt au contraire, de Jeſus-Chriſt comme Dieu, que l'on doit entendre ce qu'il dit en ſaint Jean : *Tout ce qu'a mon* Joan. 16, 15.
Pere eſt à moi. Ce Pere rapporte divers exemples tirés de l'Ecri-

ture, où à cause de l'union des deux natures en une seule personne, on dit de Jesus-Christ des choses qui lui conviennent comme Dieu; d'autres qui lui conviennent comme homme; les unes & les autres sans aucune restriction. Il est dit dans la premiere aux Corinthiens, que si les Princes de ce monde eussent
1 Cor 2, 8. connu Jesus-Christ, ils *n'eussent jamais crucifié le Seigneur & le Roi de la gloire.* Quoiqu'il n'ait été crucifié que selon la forme d'esclave, c'est cependant le Seigneur & le Roi de gloire, qui a
Mat. 25, 32. été crucifié. On lit ailleurs que le Fils de l'homme jugera toutes les nations. Néanmoins ce n'est pas comme homme qu'il les jugera; mais par le pouvoir qu'il en a comme Fils de Dieu.

Analyse du second Livre p. 772.

III. Il continue dans le second Livre à prouver par l'autorité de l'Ecriture, l'égalité & l'unité de substance entre le Pere & le Fils. Il établit la même chose du Saint-Esprit, & donne pour regle, que quand l'Ecriture dit des choses du Fils & du Saint-Esprit qu'elle ne dit pas du Pere, c'est pour montrer qu'ils reçoivent du Pere leur essence. Par exemple, lorsqu'il est dit dans
Joan. 5, 26. saint Jean, que le Pere a donné au Fils d'avoir la vie en lui-même, cela ne signifie point que le Fils soit d'une nature différente de celle du Pere, mais seulement qu'il est engendré de celle du Pere, & qu'il reçoit de lui sa substance. De même, quand Jesus-Christ dit que l'esprit de vérité ne parlera pas de lui-
Joan. 16, 15. même; mais qu'il dira tout ce qu'il aura entendu, il ne s'exprime ainsi qu'à cause que le Saint-Esprit procéde du Pere. Il fait voir
Joan. 17, 5. que lorsque le Fils dit à son Pere: *Glorifiez-moi*, cela ne marque entre ces deux personnes aucune inégalité, parce que si le Pere glorifie le Fils, le Fils glorifie aussi le Pere: ainsi qu'il est
Ibid. dit au même endroit: *Je vous ai glorifié sur la terre.* Il traite après cela de la mission du Fils & du Saint-Esprit, & montre qu'être envoyé n'est autre chose dans le Fils qu'apparoître dans le lieu même où il étoit déja, & qu'on doit dire la même chose du Saint-Esprit; qu'ainsi la mission de l'un & de l'autre ne prouve point qu'ils soient inférieurs au Pere. En effet, puisque étant Dieu, ils sont par tout, on doit dire aussi qu'ils sont dans le monde, & qu'ils n'ont été envoyés que là où ils étoient déja. On ne lit point dans l'Ecriture que le Saint-Esprit soit moindre que le Pere, comme on le lit du Fils. La raison qu'en rend saint Augustin, c'est que le Saint-Esprit n'a point été uni hipostatiquement à certaines natures corporelles sous lesquelles il a apparu, & que cette union n'a été que momentanée; au lieu que dans Jesus-Christ, la nature divine a été unie à la nature humaine dans

dans l'unité de personne. Il enseigne que l'invisibilité & l'immortalité est un attribut commun aux trois personnes de la Trinité ; & qu'encore que le Fils de Dieu se soit trouvé seul revêtu de la nature humaine, néanmoins les trois personnes de la Trinité ont formé l'humanité sainte qu'il a prise, & l'ont unie à sa personne divine. Il trouve dans les trois Anges qui apparurent à Abraham, une image du mystere de la Trinité, ne doutant pas que Dieu n'ait voulu sous la figure de ces trois Anges dont aucun n'avoit rien ou dans sa forme extérieure, ou dans son âge, ou dans quelque marque d'autorité, qui parût le mettre au-dessus des autres, la parfaite égalité des trois personnes dans l'unité d'une même nature & d'une même substance. Il s'étend beaucoup tant sur cette apparition, que sur celles qui furent faites à Loth & à Moyse ; & demande si ces apparitions ont été communes à toute la Trinité, ou si elles n'ont été que d'une personne seule. Sur quoi il dit que dans l'apparition des trois Anges à Abraham, on ne peut assurer que celui auquel ce Patriarche s'adressa comme au premier des trois, fut le Fils de Dieu, & que les deux autres fussent des Anges ; que s'il y a quelque endroit dans l'Ecriture, où il semble que Dieu ait voulu apparoître en sa propre personne, c'est lorsqu'il apparut à Moyse dans le buisson ardent, en lui disant ces paroles : *Je suis celui qui est* ; qu'on ne sçauroit du moins douter que si c'étoit un Ange, il parloit au nom de Dieu ; mais qu'on ne sçauroit assurer s'il parloit en la personne du Fils, ou en celle du Saint-Esprit, ou en celle de Dieu le Pere, ou au nom de la Trinité ; puisque ces paroles qu'il dit à Moyse : *Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob*, conviennent également au Pere, au Fils, au Saint-Esprit, & à la sainte Trinité, comme enfermant les trois personnes divines en une seule nature. Il ajoute, que s'il lui est permis de proposer ses conjectures avec une retenue pleine de modération & de respect, sans avoir la témérité de prétendre établir en quelque sorte son propre sentiment, il lui semble que l'on peut dire que l'Ange qui parloit à Moyse sur le Mont Sina, d'une maniere si terrible, parloit plûtôt en la personne du Saint-Esprit, qu'en celle du Fils ou du Pere : parce que le Saint-Esprit étant appellé *le doigt de Dieu* dans l'Ecriture, il paroît digne de cette sagesse avec laquelle Dieu garde les mesures & les proportions en toutes choses, que le même Esprit Saint ait gravé, cinquante jours après la célébration de l'Agneau pascal, sur le Mont Sina, en des tables de pierre, la Loi de crainte & de rigueur, qui a gravé

cinquante jours après la Résurrection du Fils de Dieu, la Loi nouvelle en des tables vivantes, & dans le cœur des premiers Disciples par l'effusion de ses graces & de son amour. Il dit encore qu'il est certain que Dieu se peut servir du ministere ou de l'interposition d'une créature qui lui est soumise, pour se faire connoître aux hommes sous quelque ressemblance corporelle; mais que cela n'est point particulier au Fils; qu'au contraire, cela est commun au Saint-Esprit & au Pere comme au Fils, chacune des personnes divines pouvant se faire connoître aux hommes de la même sorte. Mais il ne veut pas définir quelle est celle des trois personnes qui s'est fait connoître sous une figure corporelle à quelqu'un des Patriarches & des Prophétes; & trouve qu'il y auroit de la témérité dans une semblable décision, à moins qu'elle ne fût fondée sur des raisons fortes & probables tirées des circonstances particulieres de ce même endroit de l'Ecriture sur lequel on voudroit l'établir.

Analyse du Livre 3, *pag.* 794.

IV. Les apparitions dont il est parlé dans l'Ecriture, sont encore le sujet du troisiéme Livre. Saint Augustin examine si Dieu dans ses apparitions, a formé des créatures pour se faire connoître par elles aux hommes; ou si ces apparitions ont été faites par le ministere des Anges, qui selon la puissance à eux accordée par le Créateur, se sont servis de ces corps en la maniere qui leur paroissoit la plus convenable pour former ces apparitions. Il établit par l'autorité de l'Ecriture une vérité incontestable, qui est que Dieu se sert des créatures selon sa volonté, & qu'il a fait celles qui sont visibles, pour que nous parvenions par elles à la connoissance du Créateur. Il ne trouve point de différence entre les événemens miraculeux & ceux qui ne le sont pas, sinon que ceux-là sont plus rares que ceux-ci, & que Dieu ne garde pas dans les uns & dans les autres la même maniere d'agir, quoique ce soit par la même puissance qu'il agisse. N'est-ce pas en effet, le même Dieu qui ressuscite un mort, & qui donne la vie à un corps nouvellement formé dans le sein d'une femme? C'est lui aussi qui donne l'être aux créatures que les Magiciens changent quelquefois par leurs enchantemens, & qui permet aux Démons ces opérations magiques, soit pour tromper les trompeurs, soit pour exercer la patience des justes, soit pour d'autres vues qui lui sont connues. Mais il ne veut pas qu'on infere de-là, que les Démons aient le pouvoir de créer de rien aucune chose; par exemple, un serpent ou des grenouilles; cela n'appartient qu'au Créateur. Il croit toutefois que ces animaux pouvant naître de

corruption ; & qu'y ayant certaines ſemences cachées dans les corps naturels, les Démons peuvent, lorſqu'elles ſe trouvent en certains dégrés ou d'humidité ou de ſéchereſſe, ou de froid ou de chaud, & mêlées en une maniere, former de ſemblables bêtes. Car alors ces eſprits malins peuvent raſſembler & temperer de telle ſorte ces ſemences des choſes cachées dans le ſecret de la nature, qu'il en ſorte enſuite des effets tout extraordinaires : mais c'eſt Dieu ſeul qui eſt le Créateur & la premiere cauſe de ces cauſes ſecondes ſur leſquelles les Démons peuvent agir. Ce Pere ſe détermine enſuite pour le ſentiment qui veut que les apparitions faites à Abraham, à Moyſe & aux autres Patriarches ſe ſoient faites par le miniſtere des Anges. Il s'objecte qu'on ne lit pas dans l'Ecriture : *L'Ange dit à Moyſe* : mais, *Le Seigneur dit à Moyſe.* A quoi il répond, que lorſque le Héraut prononce les paroles du Juge, on n'écrit pas dans les faſtes : Le Héraut a dit: mais, *Le Juge a dit* ; & lorſque nous diſons d'un Prophéte inſpiré de Dieu, qu'il a dit telles choſes, nous entendons que c'eſt Dieu même qui a parlé ainſi. Il rapporte pour ce ſentiment divers endroits de l'Ecriture, en particulier du Livre des Actes des Apôtres, ou ſaint Etienne après avoir dit que *le Dieu de gloire apparut à Abraham lorſqu'il étoit en Méſopotamie*, ajoute en parlant de Moyſe : *Quarante ans après, un Ange lui apparut au déſert de la Montagne de Sina.* Il ſoutient que ce ne fut pas Dieu, mais des Anges qui apparurent à Abraham dans la vallée de Mambré ; & il le prouve par ce qui eſt dit enſuite : qu'Abraham *ayant levé les yeux, trois hommes lui parurent auprès de lui*, paroles qui ne peuvent s'expliquer de Dieu. Enfin il montre par le Diſcours de ſaint Etienne, que la loi a été donnée à Moyſe par le miniſtere des Anges ; d'où il conclut que c'eſt encore par eux que Dieu a parlé à Moyſe, & que c'eſt encore par eux que le Fils de Dieu, qui devoit naître de la race d'Abraham, a diſpoſé les choſes qui regardoient ſa venue.

Pag. 799, & Quæſt. 2, in Exod.

Act. 1, 2, 30.

Geneſ. 18, 1.

Act. 7, 51.

V. Dans le quatriéme Livre, ſaint Auguſtin traite du myſtere de l'Incarnation. On y voit comment le Verbe fait chair diſſipe nos ténebres & nous rend capables de connoître la vérité ; comment par ſa Mort & par ſa Réſurrection, il rend la vie à notre ame & à notre corps ; nous délivre de deux morts tout à la fois, quoiqu'il n'en ait ſouffert qu'une, ſçavoir, celle du corps. Il fait une digreſſion ſur le nombre ſix, qui, multiplié par quarante-ſix, rend le nombre des jours que Jeſus-Chriſt a été dans le ſein de ſa mere ; car on croyoit qu'il avoit été conçu le huit des ca-

Analyſe du Livre 4, *pag.* 809.

lendes d'Avril, & qu'il étoit né le huit des calendes de Janvier. Il dit aussi quelque chose sur le nombre trois, à l'occasion des trois jours pendant lesquels Jesus-Christ demeura dans le tombeau; remarquant que ces trois jours ne furent pas entiers, n'y ayant été qu'une partie du Vendredi & du Dimanche, & le Samedi tout le jour. Il explique comment, par la grace du Médiateur, les fidéles sont un tous ensemble, non-seulement en ce qu'ils ont une même nature, mais en ce qu'ils sont unis par la société d'une même charité, après avoir été délivrés de leurs péchés par l'oblation de la victime la plus parfaite. Car comme il y a quatre choses à considerer dans tout sacrifice, celui à qui on l'offre, celui qui l'offre, ce qu'on offre, & ceux pour qui on l'offre; c'est pour cela que Jesus-Christ, cet unique & véritable Médiateur, en nous reconciliant par son sacrifice à Dieu son pere, demeuroit un avec celui à qui il l'offroit; unissoit en lui ceux pour lesquels il l'offroit, & lui-même qui l'offroit, étoit un & même chose que ce qu'il offroit. Un autre fruit de sa médiation a été de nous purifier tellement par la foi, que nous devinssions capables de connoître la vérité immuable & de jouïr des biens éternels. Les Prophétes avoient prédit la venue de ce Médiateur; &
Gal. 4, 4. nous avons des preuves comme il est venu. Dieu l'a *envoyé formé d'une femme, & assujetti à la Loi*: & en cette qualité le Fils est moindre que le Pere; mais il est égal, coéternel & consubstantiel à son Pere selon sa nature divine, n'y ayant à cet égard aucune différence entre être envoyé du Pere & né du Pere: car comme celui qui engendre & celui qui est engendré sont une même chose, de même celui qui envoie & celui qui est envoyé sont une même chose; le Pere, le Fils & le Saint-Esprit n'étant qu'une même chose, quoique le Pere soit le principe de la divinité.

Analyse du cinquiéme Livers l'an 831.

VI. Saint Augustin répond dans le cinquiéme Livre, à divers sophismes des Ariens contre le mystere de la Trinité. Ils disoient: Tout ce qui se conçoit ou se dit de Dieu, se dit & se conçoit selon la substance, & non selon l'accident: donc être non engendré se dit du Pere selon la substance, & être engendré, se dit aussi du Fils selon la substance Or il est différent d'être engendré & de ne l'être pas: la substance du Pere & du Fils est donc différente. Ce Pere leur répond: Si tout ce qui se dit de Dieu, se dit selon la substance, il est donc dit selon la
Joan. 12, 30. substance, *Mon Pere & moi sommes une même chose*; & par conséquent, la substance du Pere & du Fils est une & la même. Il leur objecte d'autres passages de l'Ecriture qui prouvent également l'unité de substance dans le Pere & le Fils. Après quoi il

fait voir que tout ce qui se dit de Dieu ne se dit pas toujours selon la substance, comme lorsqu'on dit qu'il est bon, qu'il est grand ; mais qu'il y a des choses qui marquent en Dieu un certain rapport d'origine & de procession, que nous appellons relations, qui ne mettent rien de réel dans les personnes, & qui ne sont, à proprement parler, qu'un pur rapport de subordination, comme parmi les hommes, la qualité de maître & de serviteur, & dans Dieu, la qualité de Seigneur par rapport à la créature qui lui est soumise. Or tous ces rapports ne changent rien dans la nature des choses. Il en donne pour exemple, cet endroit du Pseaume 87, *Seigneur, vous êtes devenu notre refuge.* C'est en effet par rapport à nous que Dieu est devenu refuge, & il ne l'est devenu que lorsque nous avons eu recours à lui : mais cette qualité ne produit en Dieu aucun changement : elle marque seulement que nous étions mauvais avant que de recourir à lui, & que nous sommes devenus meilleurs en y recourant. Il prouve la même chose par l'exemple d'une piéce d'argent, qui ne reçoit aucun changement dans sa nature & dans son espece, soit qu'on l'ait en dépôt, ou en gage, ou en arrhe, soit qu'on l'ait gagnée légitimement par son travail, ou injustement par de mauvaises voies ; soit qu'elle soit le prix de la vertu, ou le fruit du vice ; ou qu'elle provienne de la gratification du Prince, ou d'une vente de marchandises, ou de la banque, ou du jeu, ou des revenus d'une terre. Il pose donc pour un principe certain que ce qui se dit substantiellement de Dieu, se dit également des trois personnes, comme bon, grand, tout-puissant, parce qu'il n'y a dans les trois personnes qu'une seule & même essence ; mais que tout ce qui se dit relativement, comme Pere, Fils, & Saint-Esprit, n'est pas commun aux trois personnes ; c'est ce que les Grecs appellent hypostases. Mais il convient en même-tems que ce que la foi enseigne du mystere de la Trinité, ne se peut exprimer par des paroles. Quand on demande, dit-il, qu'est-ce qu'il y a de trois en Dieu ? c'est alors que le discours humain se trouve dans une grande stérilité d'expression. L'on dit néanmoins trois *personnes* non qu'on doive croire par-là exprimer clairement la chose, mais pour ne la pas taire absolument.

VII. Dans les deux Livres suivans saint Augustin examine en quel sens l'Apôtre appelle Jesus-Christ la sagesse & la puissance du Pere ; & si le Pere n'est pas lui-même la sagesse, mais seulement le Pere de la sagesse. Avant que de décider cette question, il prouve l'unité & l'égalité du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit,

Analyse des Livres 6 & 7, p. 843 & 851.

& fait voir que saint Hilaire, en disant que l'éternité est dans le Pere, la ressemblance dans l'image, & l'usage dans le don, n'a eu d'autre dessein que de marquer les attributs des personnes, sans toucher à l'unité & à l'égalité de leur nature. Ensuite il prouve par divers passages de l'Ecriture que le Pere & le Fils sont la même sagesse & la même essence; & que comme l'un est la sagesse & l'essence engendrante; l'autre est la sagesse & l'essence engendrée: que le Fils est la sagesse procédente de la sagesse du Pere, comme il est la lumiere de la lumiere. Il montre la même chose du Saint-Esprit, qu'il appelle une sagesse procédente de la sagesse; ajoutant qu'on ne peut pas dire néanmoins qu'il y ait trois vertus & trois sagesses, mais une vertu & une sagesse, comme il n'y a qu'un Dieu & qu'une essence ou nature. Il croit que le Fils est particulierement désigné sous le nom de Sagesse dans l'Ecriture, parce qu'étant l'image égale du Pere, c'est sur son exemple que nous devons nous former pour nous rapprocher de l'image de Dieu en vivant sagement. Il convient que l'Ecriture en parlant du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, ne dit jamais qu'il y ait en Dieu trois personnes; & que ces termes ne sont devenus en usage dans l'Eglise que par le besoin de défendre la foi de la Trinité contre les Hérétiques; & d'exprimer en la maniere que nous le pouvons ce que nous sçavons de ce Mystere. Il doute s'il est digne de Dieu, d'être appellé une substance, parce que ce terme marque un sujet capable de recevoir quelque forme; & qu'il est beaucoup mieux, en parlant de la nature de Dieu, de se servir du mot d'essence, comme il s'en est servi lui-même, lorsqu'il dit à Moyse: *Je suis celui qui suis.* Sans blâmer l'usage
Exod. 3, 14. des Grecs qui admettent en Dieu une essence, & trois substances ou hypostases, il aime mieux qu'on dise avec les Latins, une essence en trois personnes. Jesus-Christ dans l'Evangile a marqué l'unité de cette essence ou nature, en disant: Mon Pere & moi sommes *une même chose*; & la pluralité des personnes, par ce mot *sommes*, en le prenant relativement au Pere & au Fils. Comme tout ce que saint Augustin avoit écrit sur ce sujet, pouvoit surpasser l'intelligence de plusieurs personnes, il dit qu'il leur suffit de croire au Pere, au Fils, & au Saint-Esprit, un Dieu, seul, grand, tout-puissant, bon, juste, miséricordieux, & Créateur de toutes choses, visibles & invisibles; en sorte qu'entendant dire que le Pere est seul Dieu, ils ne séparent pas de la

(a) Lib. 15 cap. 7, p. 974, 975.

divinité le Fils & le Saint-Esprit, qui ne sont qu'un seul Dieu avec le Pere.

VIII. Il fait voir dans le huitiéme Livre, que les trois personnes ensemble ne sont pas plus grandes qu'une seule; qu'ainsi, non-seulement le Pere n'est pas plus grand que le Fils, mais que le Pere & le Fils ne sont pas plus grands non plus que le Saint-Esprit. La raison qu'il en rend, c'est que la grandeur d'un être consiste dans la vérité de l'être, qui étant la même dans les trois personnes, prouvent évidemment que l'une n'est pas plus grande que l'autre. Il passe de-là à la maniere dont on doit s'élever à la connoissance de Dieu; & montre qu'on ne peut l'acquérir que par l'amour de la justice, c'est-à-dire, par la charité, qui est appellée Dieu dans l'Ecriture, & qui est inséparable de la pratique de la vertu & de l'attachement à la vérité. Il examine comment on doit aimer son prochain & soi-même, & dit; on ne doit aimer les hommes que parce qu'ils sont justes ou afin qu'ils le deviennent, puisqu'on ne doit s'aimer soi-même que parce qu'on est juste ou qu'on espere le devenir. Celui qui s'aime d'une autre sorte, s'aime injustement, c'est-à-dire, pour être injuste; & par conséquent ne s'aime pas en effet, puisque *quiconque aime l'iniquité, hait son ame*. Il blâme ceux qui s'imaginent devoir chercher Dieu en faisant des prodiges extérieurs comme en ont fait les Anges, au lieu d'imiter leur piété & leur charité; posant pour principe que plus nous sommes sains & guéris de l'enflure de l'orgueil, plus nous sommes remplis de la vraie dilection. Car de quoi est plein, sinon de Dieu, celui qui est plein de charité & de d'amour? Il ajoute que l'amour que nous avons de la justice nous fait aimer les justes, & que c'est par la force de cet amour que nous nous sentons comme enflammés de dilection pour saint Paul, lorsque nous entendons réciter ou que nous lisons ce qu'il a fait. Il trouve dans la charité une espéce de Trinité, celui qui aime, ce qui est aimé, & l'amour qui joint celui qui aime avec la chose aimée.

Analyse du Livre 8, *pag.* 865.

Psalm. 10, 6.

IX. Il commence le Livre neuviéme par cette maxime: N'ayons point d'incrédulité pour douter des choses que l'on doit croire, ni de témérité pour déterminer le sens de celles que l'on doit connoître: dans les premieres, il faut se soumettre à l'autorité; & dans les autres, il faut en rechercher la vérité avec grand soin. Ensuite il s'applique à chercher dans l'homme qui a été fait à l'image de Dieu, une trinité, & y trouve un esprit, une connoissance de soi-même, & un amour par lequel il s'aime. Ces trois choses sont

Analyse du Livre 9. p. 878.

non - seulement distinguées les unes des autres sans confusion ; mais sont encore égales entre elles, & ne sont qu'une même essence. Il enseigne qu'il ne nous est pas défendu d'aimer les créatures, & qu'en rapportant cet amour au Créateur, ce n'est plus cupidité, mais charité. Car on appelle, dit-il, cupidité, l'amour que l'on porte à la créature pour elle-même ; & cet amour au lieu d'être utile à celui qui devroit seulement user de la créature, ne sert qu'à le corrompre, parce qu'il en veut jouïr. Toutes les créatures nous étant ou inferieures ou pareilles, nous devons user des premieres pour aller à Dieu, & jouïr des autres, mais en Dieu seul.

Livres 10, 11, 12 & 13, *p.888 & suiv.*

X. La memoire de l'homme, son entendement & sa volonté fournissent encore à saint Augustin une image de la Trinité, qu'il croit même plus claire & plus ressemblante que la précédente. Il l'explique dans le dixiéme Livre, où il traite de la nature de l'Ame. Il en trouve une autre dans l'homme extérieur & dans les sens intérieurs, ce qui fait la matiere de l'onziéme Livre. Le douziéme est employé à chercher aussi de ces sortes de trinités dans la science. Mais il y rejette celle que quelques-uns trouvoient dans le mariage de l'homme & de la femme & dans la production de l'enfant, comme étant contraire à l'Ecriture. Il remarque dans ce Livre que celui qui fait trop d'attention à une mauvaise pensée, n'est pas exemt de péché. Quand l'esprit ne se plaît, dit-il, aux choses défendues, que dans la seule pensée, non pas en se déterminant à les commettre, mais seulement en s'y appliquant & prenant plaisir à y faire attention, au lieu qu'il auroit dû en rejetter d'abord la pensée ; il n'y a pas lieu de douter que ce ne soit un péché, mais beaucoup moindre que si l'on s'étoit resolu de l'accomplir par l'action. C'est pourquoi nous devons demander à Dieu le pardon de ces sortes de pensées, & lui dire en frappant notre poitrine, Seigneur, pardonnez-nous nos péchés. Dans le treiziéme, où il continue d'examiner l'image de la Trinité que lui fournit la science, il enseigne que la mauvaise volonté suffit elle seule pour nous rendre misérables ; mais que notre pouvoir fait que nous le sommes bien davantage lorsqu'il nous procure l'accomplissement des desirs de cette mauvaise volonté. Il y enseigne encore que dans la félicité éternelle, on aura tout ce que l'on aime, & l'on ne desirera point ce qu'on n'aura pas ; qu'il n'y aura rien qui ne soit bon ; que Dieu y sera notre souverain bien ; que les amateurs de ce bien suprême l'auront toujours présent pour en jouïr ; & que ce qui fera le comble

de

de leur bonheur, c'est qu'ils seront assurés que cela durera ainsi éternellement ; que quoique Dieu ait eu d'autres moyens possibles pour guérir notre misere, que celui de l'Incarnation de son Fils, il n'y en avoit point de plus convenable, & il ne devoit point y en avoir d'autre que celui qu'il a pris pour nous sauver, c'est-à-dire, de s'unir à notre nature sans souffrir dans la sienne aucun changement ni altération ; que quoique la mort du corps procede originairement du péché du premier homme, c'est néanmoins le bon usage de cette mort qui a couronné de gloire les saints Martyrs ; qu'encore que la mort, les douleurs, les travaux & tous les autres maux que souffrent les hommes, soient les peines du péché & principalement du premier péché, ils ont dû toutefois demeurer, même après la rémission des péchés, pour servir de matiere aux combats que les fidéles soutiennent pour la vérité, & d'épreuve à la pureté de leur vertu ; qu'ainsi les maux que les fidéles souffrent en ce monde avec piété, leur servent ou pour les purifier de leurs péchés, ou pour exercer & éprouver leur justice, ou pour leur faire connoître la misere de cette vie, afin qu'ils desirent avec plus d'ardeur, & qu'ils recherchent avec plus d'instance cette autre vie future, où se trouvera une vraie & éternelle félicité.

XI. Saint Augustin traite dans le quatorziéme Livre, de la vraie sagesse de l'homme, montrant qu'il n'est pas l'image de Dieu, en ce qu'il renferme dans son ame l'image de la Trinité, c'est-à dire, en ce que cette ame se souvient d'elle-même, qu'elle se comprend & qu'elle s'aime ; mais en ce qu'elle se souvient de celui qui l'a créé, qu'elle le connoît & qu'elle l'aime. Car c'est en cette maniere que l'ame se renouvelle dans la connoissance de Dieu selon l'image de celui qui a créé l'homme à son image. L'homme rend cette image toute difforme par le péché, & il ne la rétablit que par la conversion & la réformation de ses mœurs. Le premier dégré de sa guérison, lorsqu'il est tombé malade par le péché, est d'éloigner la cause de sa maladie, ce qui se fait par la rémission de tous ses péchés : le second dégré est de guérir la langueur qui reste, ce qui se fait peu à peu en s'avançant sans cesse dans le renouvellement de l'image de Dieu, à la ressemblance de laquelle il avoit été formé avant le péché. Saint Augustin dit que si l'on s'avance dans ce renouvellement spirituel jusqu'à la mort, alors on sera reçu par les saints Anges pour être conduit à Dieu, être rétabli par lui dans une entiere perfection, & recevoir à la fin du monde un corps incorrupti-

Livres 14 & 15, p. 947, & 966.

ble, non pour la peine, mais pour la gloire. Le commencement du quinziéme Livre, est une récapitulation de ce qui avoit été dit dans les précédens. Ce Pere fait voir ensuite, que quoique nous ayons ici bas des images de la Trinité, nous ne la devons néanmoins chercher que dans les choses éternelles, incorporelles & immuables, dont la parfaite contemplation doit faire la vie bienheureuse que l'on nous promet. Il ajoute, que la Trinité ne nous est visible en cette vie, que par figure & en énigme, comme lorsque nous nous formons une idée de la génération du Verbe de Dieu, sur la production du Verbe de notre entendement, & une idée de la procession du Saint Esprit sur l'amour qui naît de notre volonté. Il finit ce Livre par la profession de foi en la sainte Trinité, disant que si elle n'existoit point, la Vérité n'auroit pas dit aux Apôtres : *Allez, batisez toutes les nations, au nom du Pere, du Fils & du Saint-Esprit.* Puis s'adressant à Dieu, il lui demande avec beaucoup d'humilité, sa connoissance & son amour: Seigneur, ma force & mon infirmité sont devant vos yeux, conservez l'une & guérissez l'autre : ma science & mon ignorance sont aussi présentes devant vous: quand vous ouvrez la porte de la vérité à ma connoissance, recevez - moi favorablement, lorsque j'y entre ; & quand vous me la fermez, laissez-vous fléchir à mes importunités, lorsque je frappe pour y entrer. Faites, Seigneur, que je ne vous oublie jamais, que je vous connoisse, que je vous aime : & augmentez en moi tous ce dons, jusqu'à ce que vous m'ayez rétabli & renouvellé parfaitement.

§. XI.

Des Ouvrages supposés à saint Augustin.

Traité contre les cinq hérésies, *t.8, p. 1, in Append.*

I. LE Traité contre cinq hérésies, intitulé dans quelques manuscrits, *Livre contre cinq sortes d'ennemis* ; sçavoir, contre les Payens, les Juifs, les Manichéens, les Sabelliens, & les Ariens, a été regardé par Erasme, comme l'ouvrage d'un homme d'esprit & de sçavoir ; mais il a douté qu'il fût de saint Augustin, à moins, dit-il, qu'il ne l'ait composé étant encore jeune. Les Docteurs de Louvain n'ont fait aucune difficulté de le lui attribuer : & Bellarmin en a fait de même, appuyé de l'autorité de Bede, ou plûtôt de Florus de Lyon, qui dans son Commentaire sur le premier chapitre de l'Epître de saint Paul aux Romains, cite quelques endroits de ce Traité, sous le nom

de saint Augustin. On ne peut douter néanmoins que ce Traité ne lui soit supposé, & qu'il n'ait été écrit dans le tems que l'arianisme dominoit en Afrique, & que ceux de ce parti employoient les tourmens (*a*) & les caresses pour attirer à eux les Catholiques. Ce qui n'arriva qu'après la mort de Saint Augustin, lors de la persécution des Vandales. D'ailleurs le stile de ce Traité, quoique assez élégant, n'a ni l'exactitude, ni la gravité de celui de saint Augustin. Ce Pere n'auroit pas dit, comme on le lit dans le chapitre troisiéme, que la bonne volonté a tenu lieu de femme à Dieu le Pere pour engendrer le Fils. Il faut donc dire que Florus avoit eu en mains un manuscrit peu correct, & porter le même jugement de celui de Possidius, imprimé par Jean Ulimmerius, où ce Traité est marqué parmi les ouvrages de saint Augustin. Car dans tous les autres exemplaires du catalogue de Possidius, soit imprimés, soit manuscrits, il n'est rien dit du traité contre cinq hérésies.

Traité contre les Juifs, les Payens & les Ariens. *p.* 11.

II. Le Discours contre les Juifs, les Payens & les Ariens, qui se trouve quelquefois intitulé, *Du Symbole*, paroît aussi avoir été composé dans le tems que l'arianisme étoit la religion dominante en Afrique, & qu'ils y étoient assez puissans & assez riches pour opprimer les Catholiques, ou les gagner par argent (*b*). On y trouve divers endroits tirés des écrits de saint Augustin, en particulier de ses Discours aux Catéchumenes, du premier Livre de l'accord des Evangélistes, & du dix-huitiéme de la Cité de Dieu: d'où l'on a pris apparemment occasion de l'intituler de son nom.

Dispute entre l'Eglise & la Synagogue, *p.* 19.

III. Il n'y a rien ni de son génie, ni de son stile dans l'écrit qui a pour titre, *Dispute entre l'Eglise & la Synagogue*. C'est un dialogue où quelque Jurisconsute introduit l'Eglise faisant le procès à la Synagogue, de la maniere que les Juges ont coutume de le faire aux accusés. L'Auteur y fait voir quelque connoissance des Ecritures.

Livre de la Foi contre les Manichéens.

IV. Le Livre de la Foi contre les Manichéens se trouve sous le nom de saint Augustin dans les anciennes éditions de ses œuvres. Mais outre qu'il n'en est rien dit dans le catalogue de Possidius, ni dans les Livres des Rétractations, le stile en est si dif-

(*a*) Ubi estis fontes lacrimarum? Quibus agricolis loquor? Alii sunt mortui, alii fugati. *Tract. contra quinque hæres. cap.* 6. Adversatur, Arianus, clamat, litigat, pugnat, turbas congregat, contra Christum dimicat. Ille sanguinem fudit, ut redimat: iste pecuniam spargit, ut perimat. *Ibid. c.* 7.

(*b*) Magnus tibi videris, quia disputas nullo tecum altercante, nullo judice præsidente. Et dum suffragatur tempus errori tuo, existimas te aliquid esse, cùm nihil sis: & seductus multos seducere concupiscis, aliquos pecuniâ, aliquos potentiâ. *Serm. de Simb. cap.* 7.

férent, qu'on ne peut le lui attribuer. L'Auteur paroît toutefois avoir pris saint Augustin pour son modéle, & non-seulement il en prend les pensées, mais il en copie aussi les termes, sur-tout de l'ouvrage intitulé, *De la nature du bien contre les Manichéens.* Le Pere Sirmond croit que ce Traité est d'Evodius Evêque d'Uzale, & il y a en effet quelques manuscrits où il se trouve sous son nom.

De la maniere de recevoir les Manichéens, p. 37.

V. Le mémoire qui contient la forme de recevoir les Manichéens, paroît être un réglement de quelque Concile d'Afrique. Il est composé de neuf anathêmes, tous contre les erreurs des Manichéens ou contre la personne de Manichée; & d'une Lettre que l'Evêque donnoit à ceux de cette secte qui se convertissoient à la foi catholique, afin de leur servir de témoignage contre ceux qui ne sçachant pas leur conversion, oseroient leur objecter leur ancienne erreur.

Du Traité de l'Unité de la Trinité, p. 39.

VI. On ne peut douter que le Traité de l'unité de la Trinité ne soit du même Auteur que des Livres contre Varimadus, puisqu'il se l'attribue lui-même dans la préface de ces Livres. Il est donc de Vigile de Tapse, sous le nom duquel on le trouve dans un ancien manuscrit de Dijon, écrit il y a plus de huit cents ans. Il ne laisse pas d'être cité par Lanfranc, par Alcuin & quelques autres comme étant de S. Augustin, dont il porte en effet le nom dans plusieurs manuscrits. Mais le stile fait voir évidemment que ce Pere n'en est point l'Auteur; & il n'est pas impossible que Vigile de Tapse n'ait emprunté son nom, comme il a fait pour quelques-uns de ses autres ouvrages, en particulier pour la dispute avec Pascentius rapportée dans l'Appendix du second tome des œuvres de saint Augustin. Ce Traité de l'unité est en forme de dialogue entre Felicien & Augustin.

Questions sur la Trinité & sur la Genese, p. 49.

VII. On convient que les questions sur la Trinité & sur la Genese sont d'Alcuin. Elles sont au nombre de vingt-huit, & adressées à Fredegese.

Les deux Livres de l'Incarnation, p. 51.

VIII. Les deux Livres de l'Incarnation du Verbe adressés à Janvier, sont tirés des Livres des principes d'Origene, suivant la version que Rufin en a faite.

Livres de la Trinité & de l'unité de Dieu, p. 63.

IX. Le Livre de la Trinité & de l'unité de Dieu, qui n'est aujourd'hui distribué qu'en cinq chapitres, l'étoit autrefois en treize, dont les neuf derniers renfermoient presque tout entier le Livre de saint Augustin contre le Discours des Ariens, mais en abrégé, & alteré en beaucoup d'endroits; & les quatre premiers, quelques questions du dialogue d'Orose, tronqué & cor-

rompu. Dans ce que nous avons aujourd'hui de ce Livre on trouve quelques endroits de saint Augustin sur saint Jean, de ses Livres sur la Trinité, & des questions sur le nouveau Testament, qui se lisent dans l'Appendix de la premiere partie du troisiéme tome.

X. Ce n'est pas seulement à saint Augustin, mais encore à saint Ambroise, à saint Jerôme, à saint Anselme & à saint Bonaventure, que l'on a attribué le Livre intitulé, *De l'essence de la Divinité*; mais on a reconnu qu'il étoit tiré presque tout entier d'un ouvrage de saint Eucher Evêque de Lyon, qui a pour titre : *Des formules de l'intelligence spirituelle.* Livre de l'Essence de la Divinité, p. 66.

XI. Le Dialogue de l'unité de la sainte Trinité, doit passer pour très-ancien, puisqu'il se trouve dans deux manuscrits qui ont chacun plus de huit cents ans. Dans l'un il est sans nom d'Auteur; & dans l'autre, il porte celui de saint Augustin, mais sans raison, cet ouvrage n'étant ni de son génie ni de son stile. Il n'en rien dit non plus dans les Livres des Rétractations, ni dans le catalogue de Possidius. Dialogue de l'unité de la Trinité, p. 71.

XII. C'est aussi sans raison que le Livre des Dogmes Ecclésiastiques lui est attribué dans quelques manuscrits, & qu'il est cité sous son nom par le Maître des Sentences. Thritheme le donne à Alcuin; mais dans de très-anciens manuscrits, il porte le nom de Gennade, à qui il est aussi attribué par Ratramne. Nous aurons lieu d'en parler plus au long dans l'article de Gennade, Prêtre de Marseille. Livres des Dogmes Ecclésiastiques, p. 75.

ARTICLE X.

Des Ouvrages contenus dans le huitiéme Tome.

I. QUelques soins que se soit donnés saint Augustin pour défendre la doctrine de l'Eglise contre les Manichéens & les Ariens, on peut les compter pour rien, en comparaison de ce qu'il a fait soit pour combattre les Donatistes, soit pour les ramener à l'unité & à la communion de l'Eglise. Voyages, Lettres, Conférences, Ecrits; il n'a rien négligé, tâchant sur-tout de vaincre leur cruauté & leur fureur par un esprit de charité, de douceur & de patience. Nous avons déja vu que leur schisme prit naissance en Afrique, environ quarante-trois ans avant la naissance de saint Augustin, & quelque tems après la fin de la Tome 6, p. 603.

persécution de Dioclétien. Ce Prince, au mois de Mars de l'an 303, selon que le marque Eusebe de Césarée (*a*), donna son premier édit contre les Chretiens, par lequel il étoit ordonné d'abattre les Eglises jusques dans les fondemens, & de bruler en plein Marché les Livres des Ecritures saintes. Cet édit fut exécuté en Afrique avec une extrême rigueur par Anulin & par Florus, l'un Préfet de la Proconsulaire, & l'autre de la Numidie, parce qu'il y alloit de la vie pour tous les Magistrats qui auroient laissé aller un Chrétien qui avoit avoué avoir les Ecritures, sans l'obliger à les livrer. Il y en eut beaucoup qui ayant confessé qu'ils en avoient, souffrirent la mort plûtôt que de mettre ces Livres sacrés entre les mains des persécuteurs. D'autres qui sans être pris ni interrogés, se présenterent d'eux-mêmes, & déclarerent qu'ils ne livreroient jamais les Livres saints qu'ils avoient. Mensurius alors Evêque de Carthage (*b*), trouvant qu'il y avoit de l'excès dans leur zéle, défendit qu'on les honorât comme Martyrs, suivant en cela l'esprit du Concile d'Elvire (*c*), qui ne veut pas qu'on reçoive au nombre des Martyrs ceux qui auront été tués pour avoir brisé des idoles. Il y en eut au contraire, qui tombant dans un excès opposé livrerent les Livres de l'Ecriture, afin d'acheter quelques momens de cette vie si incertaine, en perdant le bonheur de l'éternité (*d*). On les nomma Traditeurs, nom qui donna occasion & prétexte au schisme des Donatistes. Mensurius fut accusé de ce crime, & on l'objecta sur-tout à Felix d'Aptonge qui ordonna Cecilien Evêque de Carthage après la mort de Mensurius (*e*). Mais l'une & l'autre de ces accusations se trouverent dans la suite sans aucun fondement.

II. En 305, plusieurs Evêques du nombre de ceux qui avoient livré les saintes Ecritures, s'assemblerent à Cirthe pour donner un Evêque à l'Eglise de cette ville à la place de Paul, sous qui la persécution de Dioclétien avoit commencé. La fin de ce Concile fut (*f*) qu'ils remirent au jugement de Dieu les fautes qu'ils avoient faites: & Silvain Traditeur y fut fait Evêque de Cirthe par ceux qui étoient coupables de la même faute que lui. Ce sont ces Evêques que l'on fait auteurs du schisme des Donatistes: mais Donat des Cases-noires est regardé comme le premier Auteur de tout le mal, & comme ayant le premier élevé dans Carthage autel contre autel. En effet, ce fut lui qui divisa le peuple

(*a*) Euseb. *Hist. l.* 8, *c.* 2.
(*b*) Aug. *Brev.* 3, 13.
(*c*) *Conc. Eliber. can.* 60.
(*d*) Optat. *lib.* 1, *p.* 11.
(*e*) Aug. *Brev.* 3, 13 & *l.* 3 *contr. Cresc. cap.* 60.
(*f*) Gesta. *apud Zenoph. in Append.* 8, 9, *p.* 32.

Chrétien contre Cecilien élu Evêque de Carthage, & qui ordonna avec d'autres Evêques de sa faction, Majorin pour Evêque de cette ville. Par cette ordination, l'Afrique se vit entiérement divisée en deux parties : & il arriva que dans plusieurs Eglises il y eut deux Evêques ordonnés, l'un par Majorin, & l'autre par Cecilien ou par ceux de sa communion. A l'égard des Provinces hors de l'Afrique, elles demeurerent unies à Cecilien (*g*). On ne voit pas que les schismatiques se soient donné aucun mouvement pour justifier leur conduite aux Eglises d'outre-mer, jusqu'après que Constantin se fut rendu maître de l'Afrique, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 313. Alors ils accuserent Cecilien devant ce Prince (*h*), demandant d'être jugés par des Evêques des Gaules, comme n'étant pas tombés dans le crime d'avoir livré des choses sacrées. Constantin leur accorda les Juges qu'ils demandoient(*i*), & nomma à cet effet Maternus Evêque de Cologne, Reticius d'Autun, & Marin d'Arles, laissant aux Evêques l'examen & le jugement entier de cette affaire. Il ordonna en même-tems qu'ils se transporteroient en diligence à Rome (*k*) pour la juger en cette ville conjointement avec le Pape Miltiade, que Cecilien s'y rendroit aussi avec dix Evêques de son choix, & qu'il y en viendroit dix autres du parti contraire. L'affaire ayant été examinée pendant trois séances, Cecilien fut déclaré absous, & Donat condamné, & reconnu pour l'auteur de tout le mal. Les Donatistes se plaignirent du Concile de Rome, & perséverant dans leur division, quelques-uns d'entre eux vinrent trouver Constantin pour se plaindre que Cecilien étoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Eglise, & prétendirent (*l*) même qu'il avoit corrompu les Juges. Ils obtinrent de ce Prince par leurs importunités que l'affaire seroit discutée de nouveau, & que l'on examineroit sur-tout si Felix d'Aptonge (*m*) qui avoit ordonné Cecilien, étoit effectivement Traditeur. Car ils soutenoient que Cecilien, quoiqu'absous par le Concile de Rome, ne pouvoit être Evêque ayant été ordonné par un Traditeur. L'affaire de Felix fut commise à Verus alors Préfet des Préfets dans l'Afrique. La Lettre que l'on produisit contre Felix fut convaincue de faux, de même que tous les chefs d'accusations dont il fut chargé, & Verus le déclara innocent. Cecilien fut encore absous dans le Concile d'Arles que l'Empereur assembla l'année suivante 314, aux instances des Donatistes. Mais peu contens de ce nouveau

(*g*) Euseb. *l.* 10, *c.* 6.
(*h*) *In Append. tom.* 9, *p.* 15.
(*i*) Optat. *l.* 1 & *in Append. p.* 16.
(*k*) Euseb. *lib.* 10. *p.* 5.
(*l*) Aug. *l.* 3 *cont. Cresc. c.* 31.
(*m*) *In Append. p.* 21 & 22.

persécution de Dioclétien. Ce Prince, au mois de Mars de l'an 303, selon que le marque Eusebe de Césarée (a), donna son premier édit contre les Chretiens, par lequel il étoit ordonné d'abattre les Eglises jusques dans les fondemens, & de bruler en plein Marché les Livres des Ecritures saintes. Cet edit fut exécuté en Afrique avec une extrême rigueur par Anulin & par Florus, l'un Préfet de la Proconsulaire, & l'autre de la Numidie, parce qu'il y alloit de la vie pour tous les Magistrats qui auroient laissé aller un Chrétien qui avoit avoué avoir les Ecritures, sans l'obliger a les livrer. Il y en eut beaucoup qui ayant confessé qu'ils en avoient, souffrirent la mort plûtôt que de mettre ces Livres sacrés entre les mains des persécuteurs. D'autres qui sans être pris ni interrogés, se présenterent d'eux-mêmes, & déclarerent qu'ils ne livreroient jamais les Livres saints qu'ils avoient. Mensurius alors Evêque de Carthage (b), trouvant qu'il y avoit de l'excès dans leur zele, défendit qu'on les honorât comme Martyrs, suivant en cela l'esprit du Concile d'Elvire (c), qui ne veut pas qu'on reçoive au nombre des Martyrs ceux qui auront été tués pour avoir brûlé les idoles. Il y en eut au contraire, qui tombant dans un excès oposé livrerent les Livres de l'Ecriture, afin d'acheter quelques momens de cette vie si incertaine, en perdant le bonheur de l'éternité (d). On les nomma Traditeurs, nom qui donna occasion & prétexte au schisme des Donatistes. Mensurius fut accusé de ce crime, & on l'objecta sur-tout à Felix d'Aptonge qui ordonna Cecilien Evêque de Carthage après la mort de Mensurius (e). Mais l'une & l'autre de ces accusations se trouverent dans la suite sans aucun fondement.

II. En 305, plusieurs Evêques du nombre de ceux qui avoient livré les saintes Ecritures, s'assemblerent à Cirthe pour donner un Evêque à l'Eglise de cette ville à la place de Paul, sous qui la persécution de Dioclétien avoit commencé. La fin de ce Concile fut (f) qu'ils remirent au jugement de Dieu les fautes qu'ils avoient faites: & Silvain Traditeur y fut fait Evêque de Cirthe par ceux qui étoient coupables de la même faute que lui. Ce sont ces Evêques que l'on fit auteurs du schisme des Donatistes: mais Donat des Cases-noires est regardé comme le premier Auteur de tout le mal, & comme ayant le premier élevé dans Carthage autel contre autel. En effet, ce fut lui qui divisa le peuple

(a) Euseb. *Hist. l.* 8, *c.* 2.
(b) Aug. *Brev.* 3, 13.
(c) *Conc. Eliber. can.* 60.
(d) Optat. *lib.* 1, *p.* 11.
(e) Aug. *Brev.* 3, 13 & *l.* 3 *contr. Cresc. cap.* 60.
(f) Gesta. *apud Zenoph. in Append.* 9, *p.* 32.

Chrétien contre Cecilien élu Evêque de Carthage, & qui ordonna avec d'autres Evêques de sa faction, Majorin pour Evêque de cette ville. Par cette ordination l'Afrique se vit entiérement divisée en deux parties : & il arriva que dans plusieurs Eglises il y eut deux Evêques ordonnés, l'un par Majorin, & l'autre par Cecilien ou par ceux de sa communion. A l'égard des Provinces hors de l'Afrique, elles demeurerent unies à Cecilien (g). On ne voit pas que les schismatiques se soient donné aucun mouvement pour justifier leur conduite aux Eglises d'outre-mer, jusqu'après que Constantin se fut rendu maître de l'Afrique, c'est-à-dire, jusqu'à l'an 313. Alors ils accuserent Cecilien devant ce Prince (h), demandant d'être jugés par des Evêques des Gaules, comme n'étant pas tombés dans le crime d'avoir livré des choses sacrées. Constantin leur accorda les Juges qu'ils demandoient (i), & nomma à cet effet Maternus Evêque de Cologne, Reticius d'Autun, & Marin d'Arles, laissant aux Evêques l'examen & le jugement entier de cette affaire. Il ordonna en même-tems qu'ils se transporteroient en diligence à Rome (k) pour la juger en cette ville conjointement avec le Pape Miltiade, que Cecilien s'y rendroit aussi avec dix Evêques de son choix, & qu'il y en viendroit dix autres du parti contraire. L'affaire ayant été examinée pendant trois séances, Cecilien fut déclaré absous, & Donat condamné, & reconnu pour l'auteur de tout le mal. Les Donatistes se plaignirent du Concile de Rome, & perséverant dans leur division, quelques-uns d'entre eux vinrent trouver Constantin pour se plaindre que Cecilien étoit indigne du rang qu'il tenoit dans l'Eglise, & prétendirent (l) même qu'il avoit corrompu les Juges. Ils obtinrent de ce Prince par leurs importunités que l'affaire seroit discutée de nouveau, & que l'on examineroit sur-tout si Felix d'Aptonge (m) qui avoit ordonné Cecilien, étoit effectivement Traditeur. Car ils soutenoient que Cecilien, quoiqu'absous par le Concile de Rome, ne pouvoit être Evêque ayant été ordonné par un Traditeur. L'affaire de Felix fut commise à Verus alors Préfet des Prêtets dans l'Afrique. La Lettre que l'on produisit contre Felix fut convaincue de faux, de même que tous les chefs d'accusation dont il fut chargé, & Verus le déclara innocent. Cecilien fut
Concile d'Arles que l'Empereur assem
aux instances des Donatistes. Mai

(g) Euseb. *l.* 10, *c.* 6.
(h) *In Append. tom.* 9, *p.* 15.
(i) Optat. *l.* 1 & *in Append. p.* 16.

Carthage, non en l'ordonnant eux-mêmes Diacre de cette ville, mais en lui décernant l'Episcopat. Douze des Evêques qui avoient condamné Primien, assisterent à son ordination, & lui imposerent les mains en présence de quelques Ecclésiastiques de Carthage. Les plus connus dans l'histoire, sont Pretextat d'Assur, & Felicien de Musti. C'est-là l'origine du schisme entre Primien & Maximien, tous deux Evêques de Carthage pour le parti des Donatistes. Primien se fit déclarer innocent par le grand Concile de Bagai en Numidie l'an 394, & il demeura toujours assis dans la chaire (*x*) où il avoit été établi par son ordination, malgré les efforts des Maximianistes. Il y eut même (*y*) plusieurs Evêques qui abandonnerent le parti de Maximien, & qui se réunirent au corps de leur secte en conséquence des décrets du Concile de Bagai, & on ne rebatisa point ceux qu'ils avoient batisés étant unis à Maximien, quoique batisés hors de la communion des Donatistes, qui reconnoissoient ainsi que le Batême pouvoit être valide hors de leur Eglise. Les autres Evêques qui ne voulurent pas rentrer dans leur parti, souffrirent de grandes persécutions de la part des Donatistes. Ceux-ci poursuivirent Maximien avec tant d'ardeur, qu'ils démolirent jusqu'aux fondemens une Eglise qu'il tenoit dans Carthage & qu'ils appelloient pour ce sujet sa caverne (*z*). Quant à ses partisans, le délai que leur avoit donné le Concile de Bagai étant expiré, ils employerent pour les faire rentrer dans leur parti toute sorte de persécutions. Ils exercerent entre autres de grandes cruautés contre Salvie de Membréce Maximianiste, contre Pretextat d'Assur & contre Felicien de Musti. Ces deux derniers Evêques lassés de tant de maux qu'on leur faisoit souffrir, se résolurent enfin de se réunir à Primien (*a*). Ils furent reçus dans une assemblée très-nombreuse où étoit Primien même, avec un grand nombre d'Evêques Donatistes, qu'Optat de Tamugade Evêque de ce parti, avoit fait venir à sa fête, & ce fut particulierement à la demande de cet Optat qu'on les reçut. Ils auroient dû, suivant leur principes, ne les recevoir que dans le dégré de pénitens, ou au moins les ordonner de nouveau; mais ils les reconnurent pour leurs freres, & leur conserverent tous les honneurs de l'Episcopat (*b*), au préjudice même de Rogat qu'ils avoient fait Evêque d'Assur à la place de Pretextat. Ils approuverent aussi contre leurs principes, le Batême que Pre-

(*x*) Aug. *lib.* 4 *cont. Cresc. cap.* 7.
(*y*) *L.* 21 *in Parm. c.* 4 *& cont. Cresc. l.* 4, *cap.* 30.
(*z*) *Lib. cont. Cresc. cap.* 46 & 47.
(*a*) *Ibid. c.* 60. & *l.* 4, *cap.* 25.
(*b*) *Ibid. cap.* 60.

textat & Felicien avoient donné dans le schisme. Car tandis que ces deux Evêques étoient unis de communion avec Maximien, ils avoient administré le Batême à un grand nombre de personnes, non-seulement dans les maladies, mais publiquement dans les fêtes de Pâque, tant dans leurs villes, que dans les Eglises de leurs Diocèses.

VI. L'Eglise tira de grands avantages non-seulement des divisions qui s'éleverent parmi les Donatistes ; mais encore de ce qu'en différentes occasions ils avoient agi contre les principes de leur secte. Celui sur lequel ils insistoient le plus ; étoit que la communion que l'on a avec des personnes criminelles, rend les innocens coupables. Néanmoins ils avoient reçu (*c*) Felicien & Pretextat dans leur communion, sans satisfaction & sans pénitence, après leur avoir fait les reproches les plus outrageux. Un autre de leur principe étoit que tout Batême donné hors de l'Eglise est nul & doit être réïteré: & toutefois ils avoient ratifié celui que Felicien & Pretextat avoit conferé dans la communion de Maximien, quoiqu'ils ne pussent douter qu'il n'eût été donné hors de l'Eglise. C'est de ces deux principes que saint Augustin se sert presque dans tous ses écrits pour combattre les Donatistes: & l'Eglise d'Afrique en fit un des principaux fondemens de l'instruction qu'elle donna à ses députés pour la Conférence de l'an 411. Elle se tint à Carthage pendant le mois de Juin de cette année. Les Donatistes y furent vaincus. Ils en appellerent à l'Empereur qui les condamna le 30 Janvier de l'année suivante: en sorte que plusieurs d'entre eux prirent le parti de céder & de se réunir. Nous avons une Loi d'Honorius du 22 Juin 414, & une du 30 Août de la même année, où ce Prince maintient en vigueur les actes de la Conférence de Carthage, à laquelle le Comte Marcellin avoit présidé ; & une du 30 Mai 428, où Théodose le jeune (*d*) met les Donatistes avec les Priscillianistes & les autres, à qui la Loi défend absolument toute assemblée dans les villes & à la campagne.

(*c*) Aug. *Lib.* 2 *in Parm. c.* 3 & *lib.* 2 *de Bapt. c.* 12, & *l.* 3 *cont. Cresc. c.* 90.

(*d*) *Cod. Theod.* 16 *t.* 5, *l.* 65, *p.* 187.

§. I.

Pseaume de saint Augustin contre le parti de Donat, & Livres contre Parménien.

Ce Pseaume a été écrit vers l'an 393.

I. LE premier des ouvrages de saint Augustin contre les Donatistes, est celui qu'il appelle dans ses Rétractations (*a*), le Pseaume Abecedaire, parce qu'il est divisé en plusieurs parties, dont chacune commence par une lettre différente selon l'ordre de l'alphabet. C'est une espéce de rythme & de chanson qui a son refrein à la fin de chaque strophe, composée toute d'un nombre à peu près égal de versets Ce Pere y comprend l'histoire du schisme des Donatistes, depuis son origine jusques vers l'an 397, & la réfutation des erreurs de ces schismatiques, avec autant de clarté que de simplicité. Car il le fit pour instruire les moins intelligens, & les plus grossiers du simple peuple. C'est pour cela qu'il le mit en façon de rythme, afin qu'on le pût chanter, & qu'on le gravât plus aisément dans la mémoire; mais non pas en vers, de peur que la gêne des mesures ne l'obligeât à se servir de termes moins à la portée du vulgaire. Il avoit mis en tête de ce Pseaume un Prologue qu'on chantoit aussi, mais dont les strophes ne commençoient pas comme ce Pseaume par une lettre différente selon l'ordre de l'alphabet. Nous ne l'avons plus. Il ne conduisit ce Pseaume que jusqu'à la lettre U, omettant les trois dernieres lettres: auxquelles il supplée par un Epilogue, où il fait parler l'Eglise aux Donatistes pour les engager à rentrer dans son sein.

Réfutation du grand Donat, perdue.

II. Son second ouvrage contre les Donatistes fut la réfutation de Donat de Carthage, le même qu'on croit avoir été le héros du schisme, & lui avoir donné le nom. Entre divers écrits que ce Donat avoit laissés après sa mort, il y avoit une Lettre où il s'efforçoit de montrer que le Batême ne se pouvoit conférer que dans sa secte. Ce fut cette secte que saint Augustin entreprit de réfuter. Mais ce qu'il écrivit à ce sujet est perdu. Il se reproche dans ses Rétractations (*b*), d'avoir traité Donat de voleur & de violateur des paroles de Dieu, & de l'avoir accusé d'infidélité, comme s'il eût retranché des mots importans d'un endroit de l'Ecriture; faute néanmoins qui se trouvoit aussi dans des exem-

(*a*) AUG. *l.* 2. *Retract. cap.* 20.

(*b*) *Ibid. cap.* 21.

plaires plus anciens que le ſchiſme des Donatiſtes.

III. Saint Auguſtin met les deux ouvrages dont nous venons de parler, après le Traité de la Foi & du Symbole, fait au mois d'Octobre de l'an 393 : & comme il n'y dit rien de l'hiſtoire des Maximianiſtes qui faiſoit déja du bruit en 394, on peut avancer qu'il avoit fait ſon Pſeaume Abecedaire dès l'an 393. Il marque au contraire dans ſes Livres contre la Lettre de Parmenien, comment les Donatiſtes avoient reçu dans leur communion Felicien & Pretextat : ce qui n'étant arrivé qu'au commencement de l'an 397, on doit en inferer que ces Livres ne furent écrits que quelque tems après & au plûtôt en 400, puiſque dans le premier (*c*), il parle de l'Edit d'Honorius pour le renverſement des idoles, publié en 399. Ce qui lui donna occaſion d'écrire contre Parmenien, fut la Lettre que cet Evêque de Carthage pour les Donatiſtes, avoit écrite contre Tichonius. Il ne pût réſiſter aux inſtantes prieres que ſes freres lui firent de la réfuter, voyant ſur-tout que Parmenien y abuſoit de divers paſſages de l'Ecriture pour juſtifier le ſchiſme de ſon parti. Il met (*d*) cette réſutation avant les derniers Livres contre Petilien faits au plus tard en 402 (*e*). Elle eſt diviſée en trois Livres, dont le ſujet eſt de ſçavoir ſi les bons ſont ſouillés par le commerce des méchans, en demeurant dans l'unité de la même Egliſe & la participation des mêmes Sacremens.

Les trois Livres contre la Lettre de Parmenien.

IV. Tichonius, quoique engagé dans la ſecte des Donatiſtes, ne laiſſa pas d'appercevoir dans les paroles de l'Ecriture, l'Egliſe de Dieu répandue par toute la terre, telle qu'elle avoit été prévue ſi long-tems auparavant par la lumiere des ſaints Prophétes & prédite par leurs oracles. Frappé de cette vérité qu'il rencontroit preſque dans chaque page de nos Livres ſaints, il entreprit de montrer, contre les principes de ſa ſecte, que le péché d'aucun homme quelque grand & quelque énorme qu'il ſoit, ne peut arrêter les promeſſes de Dieu ; & que quelque impiété qui ſe puiſſe commettre dans l'Egliſe, elle ne peut empêcher que Dieu n'exécute ce qu'il a promis, ſçavoir que cette Egliſe dont nos peres n'ont eu que l'eſpérance, & nous la vérité, s'étendra juſqu'aux extrémités de l'univers. C'eſt ce qu'il prouvoit avec beaucoup de force par un grand nombre de raiſons ; & il fermoit la bouche à ceux d'un ſentiment contraire, par le poids & la multitude des paſſages clairs & précis qu'il alléguoit. Ce qu'il y a de ſurpre-

Analyſe du premier Livre, *p.* 11.

(*c*) *Lib. cont. Parmen. c.* 9.
(*d*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 8.
(*e*) *Lib.* 1 *cont. lib. Petil. cap.* 51.

nant, c'eſt qu'il n'ait pas ſuivi ſes principes juſqu'au bout, & qu'au lieu de reconnoître que les Chrétiens d'Afrique, qui communiquoient avec toutes les provinces du monde, étoient ceux qui appartenoient à l'Egliſe répandue dans tout le monde, il ait mieux aimé demeurer dans celle des Donatiſtes qui étoient ſéparés de tout le reſte du monde. Parmenien & les autres de ſa ſecte, au lieu de céder à une vérité que Tichonius leur montroit ſi clairement, aimerent mieux la combattre avec opiniâtreté. Celui-là écrivit donc contre Tichonius une Lettre pour le corriger, diſoit-il, de ſa faute. Mais il n'oppoſa à la clarté & à la force des paſſages allégués par ce Donatiſte, que la fumée du menſonge, c'eſt-à-dire, l'autorité de ſon propre témoignage, comme ſi on l'eût du croire plûtôt que Dieu. S. Auguſtin, pour ſoutenir la même vérité que Tichonius avoit défendue, fait voir comme lui qu'il eſt bien plus raiſonnable de s'en rapporter à ce que les Prophétes & les Apôtres ont écrit touchant l'univerſalité de l'Egliſe dans toutes les provinces du monde, qu'à quelques Donatiſtes qui vouloient la renfermer dans une partie de l'Afrique. Il rapporte ſur cela les promeſſes faites à Abraham & à ſa race, en laquelle toutes les nations devoient être bénies. Il montre que les reproches des Donatiſtes contre ceux qu'ils accuſoient d'avoir été Traditeurs, ne pouvoient empêcher l'effet de ces promeſſes pour l'univerſalité de l'Egliſe répandue par toute la terre, & ſon éternité dans tous les ſiécles, ni nuire aux Chrétiens des autres pays, des Gaules, des Eſpagnes, de l'Italie, qui n'avoient point eu de connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé en Afrique. Il raconte d'après ſaint Optat, comment Lucille ennemi de Cecilien parce qu'il lui avoit dit la vérité, ſe ſépara de ſa communion, & enfanta le ſchiſme; & comment Second & quelques autres Evêques de Numidie qui s'étoient joints aux ſchiſmatiques, dépoſerent Cecilien ſans l'avoir entendu, & ordonnerent à ſa place Majorin Evêque de Carthage. Et parce que les Donatiſtes ſoutenoient que tous les peuples qui avoient communiqué avec Cecilien, s'étoient rendus coupables des crimes dont il étoit accuſé, ſaint Auguſtin fait voir l'iniquité de cette conſéquence, par la conduite de l'Apôtre qui ne craignoit point d'être ſouillé par la communion de certains faux freres, à qui il permettoit de prêcher l'Evangile, quoiqu'il ſçût qu'ils le préchoient par envie & ſans charité; & par celle de ſaint Cyprien, qui ne ſe crut pas non plus ſouillé en travaillant pour la converſion de ceux qui étoient tombés dans la perſécution. Il ajoute, qu'il y

1 Cor. 11, 26.
Phil. 1, 15.

auroit de l'injuſtice à rendre coupables toutes les provinces du monde pour avoir communiqué avec Cecilien, qu'elles n'avoient pu connoître, & bien moins le condamner, ſans avoir connu s'il étoit coupable ou non.

V. Enſuite ſaint Auguſtin réfute les calomnies dont les Donatiſtes chargeoient Oſius, parce qu'ils le ſoupçonnoient d'avoir travaillé plus que perſonne à leur condamnation. Ils prétendoient que les Eſpagnols l'ayant condamné & les Gaulois l'ayant abſous, ceux-là l'avoient enfin reçu comme innocent. D'où ils prenoient occaſion de les accuſer de prévarication, & d'avoir édifié de nouveau contre le précepte de ſaint Paul, ce qu'ils avoient détruit d'abord. Saint Auguſtin leur répond, que ſi ſaint Paul avoit prétendu nous apprendre par-là, qu'il ne faut jamais changer de ſentiment & de conduite: il ne ſe ſeroit pas fait lui-même Chrétien; il ne ſeroit pas devenu Apôtre; il n'auroit pas édifié par ſes prédications, les Egliſes qu'il avoit tâché de détruire par ſes perſécutions. D'où ce Pere infere que les Donatiſtes n'ont jamais mieux montré pourquoi ils n'ont pas voulu ſe rendre, quoique vaincus par-tout, qu'en faiſant un crime aux Eſpagnols d'avoir cédé à l'examen & au jugement de leurs Colegues, contre ce qu'ils avoient jugé auparavant. Car autant, dit-il, que la conduite de ceux-ci eſt conforme à la douceur chrétienne, autant celle des Donatiſtes eſt-elle digne de l'opiniâtreté du Diable. Ainſi il ne faut pas s'étonner que les humbles aient conſervé le lien de la paix, & que les ſuperbes l'aient rompu. Il leur dit, que ſi par l'amour de la vérité & pour le bien de la paix, ils avoient acquieſcé au jugement des Evêques d'outre-mer qui avoient déclaré Cecilien abſous, ils auroient remporté une victoire beaucoup plus avantageuſe, que s'ils l'avoient fait condamner dans le Concile où il avoit été jugé innocent; étant bien plus glorieux de triompher de ſon orgueil & de ſa haine, que de vaincre non-ſeulement un ſeul homme, mais même que de ſe ſoumettre une ville entiere, ſelon que le dit l'Ecriture. Parmenien avouoit que c'étoit ceux de ſon parti qui s'étoient adreſſés à l'Empereur Conſtantin dans l'affaire de Cecilien. Mais en même-tems il accuſoit d'injuſtice ceux que ce Prince avoit commis pour le juger. Saint Auguſtin lui demande ſur cela ce que répondroit une perſonne déſintereſſée; & ſi elle ne décideroit pas plûtôt en faveur des Juges qui avoient rendu une Sentence qui déclaroit Cecilien abſous, qu'en faveur de ceux que cette même Sentence condamnoit, & ne vouloient pas finir le procès;

Suite, p. 15.

Gal. 2, 18.

Prov. 13, 32.

certes, ajoute-t-il, toute la terre s'en eſt rapportée à ce que les Juges ont ordonné en cette affaire ; il n'y a que les Donatiſtes & leurs fauteurs qui accuſent ces Juges d'injuſtice, imitant en cela ceux qui quoique condamnés juſtement, ſont aſſez aveuglés pour ſe plaindre d'un Juge qui n'a fait que ſuivre les loix de la juſtice & de l'équité. Ce Pere ajoute au nom des Egliſes d'Aſie qu'il introduit comme ſe plaignant de ce que les Donatiſtes les rendoient coupables du crime des Traditeurs de l'Afrique, quoiqu'elles n'en euſſent aucune connoiſſance, que puiſqu'ils ne craignoient point de condamner par des ſoupçons téméraires, leurs freres qui demeuroient dans des pays ſi éloignés, c'étoit une preuve qu'ils avoient eux-mêmes été juſtement condamnés par leurs voiſins.

Suite. VI. Parmenien accuſoit de cruauté la Sentence de Conſtantin qui ordonnoit la peine de mort contre les Donatiſtes qui refuſoient de ſe ſoumettre aux jugemens rendus contre eux, & il en rejettoit avec eux tout l'odieux ſur Oſius de Cordoue. A quoi ſaint Auguſtin répond ; premierement, qu'il eſt bien plus probable qu'un Evêque auroit fait pancher l'Empereur à la douceur, quoique le crime des Donatiſtes, c'eſt-à-dire, leur ſchiſme ſacrilege, fut des plus horribles. Il dit en ſecond lieu que les tourmens qu'on leur faiſoit ſouffrir, étoient un avertiſſement de la part de Dieu, pour les engager à ſe préſerver des ſupplices éternels ; qu'au reſte, ils étoient proportionnés au mérite de leurs fautes, & décernés par une puiſſance légitime. Il ajoute, que s'ils veulent ſe mettre au nombre des Martyrs de la vérité à cauſe des ſupplices dont on les tourmentoit, ils doivent auparavant donner des preuves qu'ils ne ſont ni hérétiques ni ſchiſmatiques. Car ſi tous ceux qui ſont punis de l'Empereur ou des Juges inſtitués de ſa part, ſont Martyrs, il faudra dire que toutes les priſons ſont pleines de Martyrs, & accorder le même honneur à tous les exilés & à ceux qui ſont condamnés par Sentence des Juges à être brulés vifs ou envoyés en exil, ou aux mines. Il leur reproche d'avoir refuſé conſtament de conferer avec les Catholiques : puis reprenant l'argument qu'il venoit de quitter, il leur demande ſi l'on pourroit mettre au nombre des Martyrs, ceux des payens qui, depuis la défenſe faite depuis peu par l'Empereur, ſous peine de la vie, d'offrir des ſacrifices aux idoles, en auroient offert & ſubi en conſéquence la peine de mort ? Aucun Chrétien, dit-il, n'oſera le dire. La raiſon que ſaint Auguſtin en rend, c'eſt que ce n'eſt pas la peine qui fait le Martyr,

mais

mais la cause. Il fait voir que les Princes étant obligés de veiller à la pureté de la Religion, ils sont en droit de punir ceux qui la violent : & ajoute que les Donatistes eux-mêmes se donnent la licence de renverser les Temples, & d'user de violence envers ceux qui ne sont point de leur sentiment. Il remarque qu'aucun Empereur n'a fait pour eux de loix favorables, sinon Julien l'Apostat, autant ennemi de la paix que de l'unité chrétienne ; que ce fut lui qui leur rendit les Eglises ; que les autres Empereurs les obligerent à rendre non-seulement les Basiliques qui avoient été aux Catholiques, mais aussi celles qu'ils avoient bâties eux-mêmes depuis leur schisme ; mais que la douceur chrétienne fit que ces loix ne furent pas exécutées avec beaucoup de rigueur, en sorte qu'ils conservoient alors non-seulement les Eglises qu'ils avoient bâties dans le schisme, mais même quelques-unes de celles qui avoient appartenu dès le commencement aux Catholiques.

Analyse du second Livre p. 15.

VII. Les Donatistes s'autorisoient dans leur schisme de quelques passages du Prophéte Isaïe, qui défendent la communion avec les méchans. Mais saint Augustin leur fait voir qu'en prenant les passages à la lettre, ils ne faisoient pas moins contre eux que contre les Catholiques, puisqu'ils communiquoient avec Optat le Gildonien, qui s'étoit tellement fait connoître par ses crimes, que personne ne pouvoit dire qu'il ne sçût pas quel il étoit. Et il ne servoit de rien aux Donatistes de dire que les actions d'Optat déplaisoient à tous les gens de bien de leur parti, puisque c'étoit, selon eux, la communion des méchans qui souilloit, & non l'approbation de leurs crimes. Tout ce qui leur restoit à dire, étoit que l'on doit quelquefois tolerer les méchans, pour éviter de plus grands maux, & pour le bien de la paix ; d'où il suivoit qu'ils auroient dû tolerer Cecilien, quand même il eût été coupable, plûtôt que de diviser l'Eglise, ce qui est le plus grand de tous les maux. Ce Pere prouve donc que dans tous les passages de l'Ecriture, où il est défendu de communiquer avec les méchans, cela ne doit s'entendre que de l'approbation qu'on donneroit à leurs crimes. Après quoi il montre par divers endroits du nouveau Testament, que l'Eglise étant comme un champ où le bon grain est mêlé avec la zizanie, les bons & les méchans représentés par ce bon grain & par cette zizanie, doivent demeurer ensemble jusqu'au jour de la moisson, c'est-à-dire, jusqu'à la fin des siécles, sans que les bons souffrent de cette communion avec les méchans, comme la paille ne nuit point au

grain, pourvu que les bons ne donnent point leur consentement aux mauvaises actions des méchans. Les Donatistes objectoient selon l'Ecriture, tel qu'est le Juge du peuple, tels sont ses Ministres; & tel qu'est le prince de la ville, tels sont aussi les habitans. Saint Augustin leur répond, que le sens de ce passage, est que nous ne devons point mettre notre espérance en l'homme, en sorte que s'il nous arrivoit de vivre dans une ville où l'Evêque ne fût pas de bonnes mœurs, nous croyions qu'il nous fut permis de vivre mal comme lui, nous autorisant à cet effet du passage objecté, comme si l'on ne pouvoit pas être bon lorsque l'on vit sous un Prince qui ne l'est pas. Il montre, au contraire, par les paroles de Jesus-Christ, que nous devons faire le bien que nous enseignent nos Princes & nos Evêques, & nous abstenir du mal qu'ils font. Les Donatistes alléguoient divers autres endroits de l'Ecriture qui semblent rejetter le sacrifice, la priere & la prédication des impies. Saint Augustin après avoir expliqué tous ces passages montre que le Prêtre, quoique pécheur, est exaucé quand il prie pour le peuple, & il en donne pour exemple la priere que fit le Prophéte Balaam qui fut exaucée de Dieu, quoique ce faux Prophéte n'en eût point d'envie, & qu'il ne cherchât qu'à nuire au peuple d'Israël, que la prédication d'un mauvais Ministre ne laisse pas d'être utile aux autres, quand il enseigne la vérité, ainsi que le dit Jesus-Christ des Pharisiens assis sur la Chaire de Moyse; & que le sacrifice de l'impie ne nuit qu'à lui-même; parce qu'il n'y a qu'un sacrifice toujours Saint, offert principalement par Jesus-Christ toujours juste; sacrifice qui profite à celui qui le reçoit, selon la disposition dans laquelle il le reçoit.

Eccli. 10, 2. *Mat.* 23, 3. *Isai.* 66, 13. *Prov.* 21, 27. *Exod.* 19, 22. *Joan.* 9, 31. *Psalm.* 49, 16. *Num.* 25. *Matt.* 23, 3.

VIII. Les Donatistes objectoient d'autres passages qui semblent faire dépendre l'effet du Batême & des autres Sacremens, de la probité du Ministre. Saint Augustin répond que tous les Sacremens sont profitables à ceux qui les reçoivent avec des dispositions convenables, & qu'ils ne nuisent qu'à ceux qui les administrent indignement, soit que leurs péchés soient connus, soit qu'ils ne le soient pas. La raison qu'il en donne, c'est que quoique ces Ministres soient morts par leur impiété, celui-là vit toujours, dont il est dit dans l'Evangile: *C'est celui-ci qui batise*; parce que, comme dit l'Apôtre: *Jesus-Christ ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus.* Il ajoute que comme le bon Ministre en communiquant la grace au peuple, mérite pour soi la récompense; le mauvais ne laisse pas de communiquer la grace, parce que

Suite, p. 37. *Jerem.* 2, 12 & 15, 18. *Eccli.* 34, 4. *Joan.* 1, 33. *Rom.* 6, 9.

le S. Esprit n'abandonne pas à cause de la mauvaise vie de ce Ministre le ministere qui lui est confié pour operer le salut des autres. Car c'est Dieu qui donne la grace par les hommes, comme il la donne quelquefois lui-même sans le ministere des hommes. Quelques-uns d'entre les Donatistes convenoient que celui qui se sépare de l'Eglise, ne perd pas pour cela le Sacrement de Batême ; mais ils soutenoient qu'il perdoit le pouvoir de le donner aux autres. Saint Augustin répond que cette distinction n'est point fondée, & que le Sacrement de Batême, de même que le pouvoir de le conferer, se donnant à l'homme par une consécration particuliere ; l'un, lorsqu'il est batisé ; l'autre, lorsqu'il est ordonné, ces deux prérogatives sont également inamissibles ; que c'est pour cela que dans l'Eglise Catholique, le Batême ni l'Ordination ne se réïterent pas, & qu'on ne sçauroit les réïterer sans faire injure au Sacrement. Il est écrit, disoient encore les Donatistes : *Ne vous rendez point participant des péchés d'autrui ; conservez-vous pur vous-même.* La maniere dont saint Augustin lisoit cet endroit, ôtoit toute la difficulté. Car au lieu que dans nos Bibles latines il y a : *Ne vous rendez pas participant*, il lisoit dans ses exemplaires : *afin que vous ne vous rendiez pas participant des péchés d'autrui, conservez-vous pur vous-même.* Par où il est clair que Timothée parloit de la participation & du consentement aux péchés d'autrui, & non pas de la simple communion avec le pécheur ; qu'ainsi ce n'est point participer à son péché que de communiquer avec lui, en vivant avec lui, & recevant de lui la parole de Dieu ou les Sacremens, si en même-tems on ne consent à son péché.

1 Tim. 5. 22.

IX. Dans le troisiéme Livre, saint Augustin répond aux autres passages de l'Ecriture que Parmenien objectoit pour s'autoriser dans son schisme. Le premier étoit tiré de l'Epître aux Corinthiens, où l'Apôtre dit : *Retranchez ce méchant*, c'est-à-dire, cet incestueux, *du milieu de vous* : ce qu'il ne diroit pas, ajoutoit Parmenien, si la société des méchans n'étoit nuisible aux justes. Saint Augustin répond, que l'Apôtre en cet endroit, ne parle que d'une séparation de cœur & de commerce ordinaire accompagnée de la privation des Sacremens, & non d'une séparation de corps, comme le vouloit Parmenien. C'est ce que ce Pere prouve par un passage de l'Epître aux Thessaloniciens, ou l'Apôtre dit : que si *quelqu'un n'obéit pas à ce que nous ordonnons, notez-le, & n'ayez point de commerce avec lui, afin qu'il en ait de la confusion & de la honte. Ne le considerez pas néanmoins comme un en-*

Analyse du troisiéme Livre, p. 57.

2 Thess. 3. 14.

nemi ; mais avertissez-le comme votre frere. Car il y a, dit saint Augustin, une charité qui est sévere, & une charité qui est douce : c'est bien la même charité, mais elle est différente dans ses différentes opérations. Quand la nécessité oblige les Pasteurs à se servir du châtiment de l'excommunication, l'humilité de ceux qui pleurent leurs fautes doit obtenir la miséricorde que le pécheur obstiné rejette par son orgueil : & au lieu de négliger le salut de celui qui est retranché de la société de ses freres, il faut faire tout ce que l'on peut, afin que ce châtiment lui soit utile ; & si on ne peut le corriger par les répréhensions, il faut agir devant Dieu en sa faveur par nos desirs & par nos prieres. Mais, dira quelqu'un, si nous ne nous séparons que de cœur & non de corps de celui qui est reconnu pour pécheur, comment observerons-nous le précepte de l'Apôtre, qui défend de manger avec un homme noté de cette sorte. Saint Augustin résout cette difficulté par l'usage de l'Eglise, qui étoit telle que quand un Chrétien étoit convaincu d'un péché digne d'anathême, elle le séparoit pour le corriger, pourvu qu'il n'y eût aucun péril du schisme, que ce particulier fût sans appui, & que la multitude aidât le Pasteur contre lui : l'intention de l'Eglise n'étant point de le traiter comme un ennemi, mais de le corriger comme un frere, suivant le précepte de l'Apôtre. Ce Pere ajoute, que si ce pécheur ne veut pas se reconnoître, ni faire pénitence, c'est lui-même qui sort de l'Eglise, & qui est retranché de sa communion par sa propre volonté. Que si au contraire, la maladie a gagné le grand nombre, il ne reste, dit-il, aux gens de bien que de gémir, de peur d'arracher le bon grain avec la zizanie, on peut seulement alors user de reproches envers la multitude ; & encore à propos : comme à l'occasion des calamités publiques, qui l'humilient & la rendent un peu plus docile. Mais la séparation est inutile, pernicieuse & sacrilége, parce qu'elle ne vient que d'orgueil : elle trouble les gens de bien foibles, sans corriger les méchans emportés. Il donne pour exemple de cette conduite saint Cyprien, qui quoique bien informé des mauvaises mœurs de plusieurs de ses collégues dans l'Episcopat, crut qu'il étoit plus à propos d'en laisser le jugement à Dieu que de se séparer d'eux. La maxime qu'il veut que l'on suive en pareil cas, est que l'homme corrige avec bonté & miséricorde tout ce qu'il peut corriger, & qu'il souffre le reste avec patience, gémissant avec charité sur les défauts de ses freres, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de les corriger lui-même. Il veut que ceux qui sont préposés au gouverne-

ment de l'Eglise, se souviennent qu'ils ne sont que les serviteurs de ceux à qui ils commandent : & dit qu'autant il est facile à un Evêque de dégrader un de ses Clercs, ou d'ôter quelqu'un du nombre des pauvres nourris aux dépens de l'Eglise, ou de séparer un laïc de l'assemblée des fidéles : autant il est difficile de séparer la multitude, en quelque ordre de l'Eglise qu'elle se trouve, du commerce avec les fidéles.

X. L'argument dont Parmenien se prévaloit le plus, étoit tiré du Prophéte Jérémie : *Quelle comparaison y a-t-il entre la paille & le bled ?* Mais il n'en comprenoit pas le sens, comme S. Augustin le fait voir. En effet, peut-on dire dans le champ, quelle comparaison entre la paille & le bled, lorsque l'un & l'autre sont portés sur la même racine ? peut-on le dire dans l'aire où ils sont foulés ensemble ? Non, cela ne se peut dire que dans le grenier où le bled sera mis sans la paille, par le pere de famille : ce qui arrivera au jugement où cette prophétie, *Quelle comparaison y a-t-il entre la paille & le bled*, sera accomplie, lorsque la nourriture des boucs & des brebis ne pourra plus être commune. Que si l'on veut que les paroles de Jeremie aient leur accomplissement dès ce monde, il faut les entendre de cette sorte, que dans une même société la paille & le bled se trouvent ensemble jusqu'à ce que par la dissolution de cette société, ils soient séparés corporellement ; mais qu'en attendant ceux qui sont représentés par le bled, tiennent leur cœur élevé en haut, ceux que la paille désigne l'ayant attaché aux choses d'ici-bas. Saint Augustin explique de même ce passage d'Isaïe dont Parmenien s'autorisoit aussi : *Retirez-vous, sortez de Babilone, sortez du milieu d'elle, purifiez-vous, vous qui portez les vases du Seigneur.* Faisant voir que celui-là ne touche rien d'immonde, qui ne consent au péché de personne, & qu'il sort véritablement de Babilone, sans encourir de Dieu aucun reproche, s'il ne néglige aucun des moyens de corriger les méchans en gardant toutefois la paix & la charité. Car celui, dit-il, qui veut se séparer corporellement de ceux qui paroissent manifestement méchans, abandonne spirituellement les bons qui lui sont cachés, & qu'il est souvent obligé d'accuser sans les bien connoître, lorsqu'il s'efforce de défendre sa séparation. Il demande aux Donatistes, pourquoi, s'il étoit immonde lorsqu'il étoit séparé d'eux, ils ont reçu comme purs ceux qu'il avoit batisés dans le schisme ? Puis revenant aux paroles de Jeremie, il dit que l'on n'en peut mieux prendre le sens, qu'en examinant les actions même de ce Prophéte. Quand

Suite p. 67. Jerem. 23, 28. Isai. 52, 11.

il a dit : *Quelle comparaiſon entre la paille & le bled* ? A-ce été pour ſe ſéparer des pailles de ſon peuple, à qui il annonçoit tant de vérités ? Et lorſqu'Iſaie diſoit : *Retirez-vous, ne touchez rien d'impur*, n'a t-il pas touché lui-même l'impureté qu'il reprenoit ſi fortement, en demeurant au milieu de ceux qui en étoient coupables ? David, qui dans ſes Pſeaumes, invective ſi ſouvent contre les mauvais Iſraélites, s'eſt-il jamais ſéparé d'eux ? S'il y a dans la maiſon du Seigneur, des vaſes d'honneur qui en ſont la beauté, n'y ſouffre-t-il pas auſſi des vaſes d'ignominie ? Ceux qui dans le Prophéte Ezéchiel, pleurent & gémiſſent ſur les iniquités du peuple, ne s'en ſont point ſéparés. Il n'eſt donc jamais permis de ſe ſéparer de l'Egliſe; & il n'y a aucune ſûreté, que dans l'unité de cette Egliſe, fondée ſur les promeſſes de Dieu, & néceſſairement connue par toute la terre. Saint Auguſtin fait voir après cela que les maux que les Donatiſtes avoient ſoufferts, n'étant qu'une peine de leur prévarication & de leur ſchiſme, ils ne pouvoient mettre au nombre des Martyrs, ceux qui les avoient ſoufferts; & qu'ils n'etoient pas mieux fondés à jurer par les cheveux blancs de ces prétendus Martyrs, à célébrer le jour de leur naiſſance, & à réciter à l'Autel les noms des principaux moteurs de leur fureur. Il raconte les outrages que les Primianiſtes avoient fait ſouffrir à Salvius, qui étoit du parti de Maximien, & ajoute : Tandis qu'on reçoit les Maximianiſtes condamnés dans le Concile de Bagai, on condamne des nations que l'on ne connoît pas. Le Batême des Maximianiſtes eſt reçu, & l'on rejette comme nul celui qui ſe donne par toute la terre.

§. II.

Des ſept Livres du Batême contre les Donatiſtes.

Livre du Batême, écrit vers l'an 400.

I. SAint Auguſtin, en travaillant au ſecond Livre contre Parmenien, avoit promis (*a*) de traiter ailleurs plus exactement & avec plus d'étendue, la queſtion du Batême. Ce fut pour exécuter ſa promeſſe, & auſſi pour ſatisfaire aux inſtances de ſes freres (*b*), qu'il compoſa ſes ſept Livres du Batême, qu'il place immédiatement après les trois contre Parmenien, dans ſes Rétractations (*c*). Ils ſont donc tous à peu près du même tems, & faits vers l'an 400. Son deſſein dans ces ſept Livres, eſt de

(*a*) L. 2 cont. Parm. c. 15.
(*b*) Lib. 2 d Bapt. cap. 1.
(*c*) Lib. 2 Retract, cap. 18.

répondre à toutes les objections des Donatistes contre la doctrine de l'Eglise sur le Batême, & particulierement à celles qu'ils tiroient des écrits & de la conduite de saint Cyprien. Comme il y dit quelquefois que l'Eglise est sans tache & sans rides, il veut que cela s'entende (*d*) de l'Eglise non en l'état qu'elle est à présent, comme si elle étoit déja sans tache, mais de l'état glorieux dans lequel elle paroîtra un jour. Car pour le présent, dit-il, les ignorances & les infirmités de ses membres lui donnent matiere de dire chaque jour : *Pardonnez-nous nos offenses.* Il remarque dans ses Rétractations (*e*), que dans son septiéme Livre du Batême, il a suivi, en parlant des vases d'or & d'argent qui sont dans une grande maison, le sens de saint Cyprien, qui par les vases d'or & d'argent, entend les gens de bien, comme il entend les méchans par les vases de bois & de terre, rapportant aux premiers ce que dit l'Apôtre : *Les uns sont destinés à des usages honnêtes*, & aux seconds, ce qu'il ajoute : *& les autres à des usages honteux.* Mais, ajoute-t-il, j'approuve davantage ce que j'ai trouvé depuis dans Tichonius, qu'il faut entendre des uns & des autres vases ce que dit l'Apôtre, en sorte que tant dans les vases d'or & d'argent, que dans ceux de bois & de terre, il y en ait qui sont destinés à des usages honorables, & d'autres à des usages honteux.

Analyse du premier Livre pag. 579.

II. Le dessein du premier Livre est de montrer que le Batême peut être conferé hors de la communion Catholique par les Hérétiques, ou par les Schismatiques : sur quoi saint Augustin raisonne ainsi. On convient que les apostats & les schismatiques conservent leur Batême, puisque lorsqu'ils reviennent à l'Eglise & qu'ils font pénitence, on ne les rebatise point. Si donc le Batême peut se conserver hors de l'Eglise, pourquoi ne pourra-t-il pas être aussi conferé hors de l'Eglise. Que si vous objectez qu'on ne le donne point légitimement dehors, je vous réponds, que comme on ne le conserve pas légitimement dehors, quoiqu'on ne laisse pas de l'avoir ; de même quoiqu'il ne soit pas conferé selon les regles hors de l'Eglise, on ne laisse pas de le conferer ; & que comme les schismatiques en se réunissant à l'Eglise, commencent à tirer utilité de ce qu'ils avoient inutilement hors de l'unité : de même ce qui avoit été donné inutilement hors de l'Eglise, devient utile dès que l'on se réconcilie avec elle. Il fait le même raisonnement à l'égard de l'Ordination, fondé sur

(*d*) Aug. *Lib.* 2. *retract. c.* 18. (*e*) *Ibid.*

ce que l'on ne réordonnoit pas ceux qui avoient été ordonnés avant leur ſchiſme ; & qu'on leur conſervoit à leur retour les mêmes adminiſtrations qu'ils avoient auparavant, ſi l'utilité de l'Egliſe le demandoit ainſi. D'où il infere que ceux-là ſont coupables d'impiété qui rebatiſent, & qu'au contraire ceux-là ſont bien qui ne déſapprouvent pas les Sacremens de Dieu, même dans le ſchiſme. Car les ſchiſmatiques ſont avec nous en tout ce qu'ils croient comme nous, & ils ne ſe ſont éloignés de nous qu'en ce qu'ils different d'avec nous, n'étant ſéparés de nous que ſpirituellement, par les ſentimens & la volonté. Nous ne les empêchons point d'agir à l'égard des choſes qui leur ſont communes avec nous : mais nous employons tous les moyens que la charité nous ſuggere pour ſe réunir en tout avec nous. Nous ne leur diſons pas, Ne donnez point le Batême, mais ne le donnez point dans le ſchiſme. Nous ne diſons point à ceux que nous ſçavons ſe préſenter à eux pour être batiſés, ne recevezpoint le Batême, mais ne le recevez point dans le ſchiſme. Ce Pere approuve toutefois le Batême que quelqu'un auroit reçu dans l'extrême néceſſité, d'un hérétique ou d'un ſchiſmatique, ſuppoſé qu'il n'eût point trouvé de Catholique pour le lui adminiſtrer, & qu'en le recevant, il ait gardé dans ſon cœur la paix & l'union avec l'Egliſe Catholique. Mais il blâme celui qui pouvant recevoir le Batême dans l'Egliſe Catholique, aime mieux par une mauvaiſe intention, ſe faire batiſer dans le ſchiſme, encore que ſon deſſein fut de retourner à l'Egliſe après avoir reçu ce Sacrement. Son grand principe, c'eſt que les biens que les ſchiſmatiques ont communs avec nous, c'eſt-à-dire, la foi & les Sacremens, leur ſont inutiles ſans la charité, dont le défaut les ſépare de nous. Et il pouſſe ce principe juſqu'à dire que le martyre que ſouffrent ces ſchiſmatiques, leur eſt inutile. Si dans une perſécution générale, dit ce Pere, des ſchiſmatiques livrent avec nous tout leur corps aux flâmes, pour la confeſſion de la foi qui leur eſt commune avec nous, comme ils ſont ſéparés de nous, qu'ils ne ſouffrent pas en eſprit de dilection, qu'ils ne s'étudient pas de conſerver l'unité dans le lien de la paix, & qu'ainſi ils n'ont pas la charité ; avec tous ces tourmens qui leur deviennent inutiles, ils ne ſçauroient parvenir au ſalut éternel. Il ajoute, qu'il en eſt de même des méchans qui ſont dans l'Egliſe, vivant ſelon la chair & ſans charité : parce que quoique mêlés ſelon le corps dans l'unité de l'Egliſe, ils en ſont ſéparés ſelon l'eſprit par les déſordres de leur vie. Au contraire, ajoute-t-il, les hommes ſpirituels ou

ou qui s'efforcent de le devenir par leur avancement dans la piété, ne sortent jamais hors de l'Eglise ; parce qu'encore qu'ils paroissent quelquefois en être chassés, ou par la malice des hommes, ou par de certaines rencontres de nécessité qui surviennent, ils en sont mieux éprouvés & purifiés, que s'ils fussent demeurés dans l'intérieur de l'Eglise, d'autant qu'ils ne s'élevent nullement contre elle, mais qu'ils demeurent plus profondément enracinés dans la pierre solide de l'unité, par la vertu inébranlable de la charité. Il prouve par les Donatistes mêmes, que le Batême donné hors de l'Eglise doit être regardé comme bon, puisqu'ils avoient ratifié le Batême donné par les Maximianistes, qu'ils sçavoient avoir été condamnés dans le Concile de Bagai, & qu'ils regardoient comme schismatiques & hors de leur communion. Il prouve la même chose par un endroit de l'Evangile selon saint Luc, où nous lisons que les Apôtres ayant vu un homme qui chassoit les démons au nom de Jesus-Christ, l'en empêcherent, parce qu'il ne suivoit pas Jesus-Christ avec eux ; mais que le Sauveur leur dit : *Ne l'empêchez point ; car celui qui n'est pas contre vous, est pour vous.* Il en donne encore une autre raison, qui est que c'est l'Eglise Catholique même qui administre le Batême chez les hérétiques & les schismatiques ; & que c'est elle qui engendre par les mêmes Sacremens, soit de son sein, soit de celui de ses servantes. Car ce n'est pas, dit-il, le schisme qui engendre, mais ce que le schisme tient de l'Eglise Catholique. Les schismatiques peuvent donc, ajoute-t il, recevoir le Batême de l'Eglise, on ne les rebatise pas quand ils y reviennent, mais le Sacrement qui leur étoit inutile, commence alors à servir à leur salut. Les Donatistes disoient, si le Batême de Jesus-Christ engendre des enfans à Dieu dans le parti de Donat, s'il remet les péchés, l'Eglise est donc dans le parti de Donat, & le Saint-Esprit y est aussi. Saint Augustin répond, que ce parti n'engendre point des enfans à Dieu, par l'endroit qu'il s'est séparé du lien de la charité & de la paix, mais par où il est uni à l'Eglise, c'est-à-dire, par l'unité du Batême, qui quoique conferé chez des schismatiques & par des schismatiques, n'est pas leur Batême, mais le Batême de Dieu & de son Eglise, en quelque lieu qu'il soit donné. Il établit comme une maxime certaine, que celui qui doutant si le Batême reçu chez les Donatistes est utile, le reçoit d'eux tandis qu'il est assuré qu'on le reçoit utilement dans l'Eglise Catholique, péche considérablement par cela seul que dans les choses qui regardent le salut de l'ame, il préfere

Luc. 9, 50.

l'incertain au certain. Il soutient que dans toutes les communions séparées de l'Eglise, on peut recevoir le Batême, pourvu qu'il se confere & qu'on le reçoive dans les formes ordinaires; mais qu'il ne produit la rémission des péchés, que lorsque le batisé réconcilié à l'unité de l'Eglise, se dépouille du sacrilege du schisme, qui tenoit ses péchés comme liés, & empêchoit qu'ils ne fussent remis. Sur la fin de ce Livre, il entre dans l'examen du sentiment de saint Cyprien touchant le Batême des hérétiques, & dit d'abord, que Dieu ne voulut pas réveler à un si grand Saint que ce qu'il soutenoit étoit contraire à la vérité, afin de rendre plus éclatante l'humilité & la charité que ce Saint fit paroître en demeurant dans la paix de l'Eglise, & que son exemple profitât non-seulement aux Chrétiens de son tems, mais encore à toute la postérité, parce que le corps demeurant entier, s'il y a quelque membre malade, il peut recouvrer la santé par le moyen des autres membres qui sont sains & vigoureux; au lieu qu'un membre retranché du corps est mort sans remede. Combien de gens, ajoute-t-il, l'auroient-ils suivi, s'il eût voulu se séparer? Combien son nom seroit-il devenu célebre parmi les hommes? Combien le parti des Cyprianistes seroit-il plus étendu que celui des Donatistes; mais il étoit enfant de paix, & c'est pour cela qu'étant d'ailleurs si éclairé, il y a eu quelque chose qu'il n'a pas vu, afin qu'on vît par lui une autre vérité beaucoup plus excellente que celle qu'il a ignorée; c'est celle de la charité que ce Saint a conservée si humblement, si fidellement, si constament, qu'il a mérité de recevoir la couronne du martyre, afin que s'il s'étoit élevé quelque nuage de la fragilité humaine dans une ame si éclairée, il fût dissipé par l'éclat du sang qu'il répandit pour Jesus Christ dans la paix de son cœur & dans l'unité de l'Eglise. En quoi sa conduite a été bien différente de celle des Donatistes, qui ayant abandonné le chemin de la paix & de l'unité, ne l'ont plus connu depuis.

Analyse du second Livre, p. 96.

III. Il continue dans le second Livre, à excuser S. Cyprien, & il apporte à ce sujet l'exemple de saint Pierre qui se trompa dans la question des observances légales. Il l'excuse encore par l'obscurité de la question que ce saint Evêque avoit à traiter; & par la liberté où il étoit de soutenir son opinion, avant que cette question eût été décidée par l'autorité d'un Concile plénier ou universel. Il établit pour régle, touchant l'autorité que l'on doit suivre dans l'Eglise, que l'Ecriture sainte, tant de l'ancien que du nouveau Testament, est au-dessus de tout, & qu'il n'est pas

permis de disputer de la vérité ou de la droiture de ce qui y est contenu; que les écrits des Evêques peuvent être corrigés par d'autres Evêques plus habiles & par les Conciles; que les Conciles nationnaux & provinciaux doivent céder à l'autorité de ceux qui sont assemblés de toutes les parties du monde chrétien; & que ces Conciles mêmes généraux ou pléniers peuvent être corrigés par des Conciles postérïeurs, lorsque l'on vient à découvrir dans la suite quelque chose qui étoit demeuré caché. Il fait admirer la charité & l'humilité de saint Cyprien, qui quoique d'un sentiment différent de plusieurs de ses collégues, ne se sépara jamais de leur communion, & ajoute: Avoir une fausse opinion de quelque chose, c'est une tentation humaine; s'emporter jusqu'à se séparer de communion, & faire un schisme ou une hérésie sacrilege, par un trop grand amour de son opinion propre, ou par un esprit d'envie contre de plus gens de bien que soi; c'est une présomption de Démon: mais ne se tromper jamais en rien, c'est une perfection d'Ange. D'où il infere que saint Cyprien n'a pû être souillé par l'erreur dans laquelle il étoit tombé, parce qu'il l'avoit tellement embrassée qu'il s'étoit toujours tenu uni à l'Eglise. Il demande aux Donatistes pourquoi ils s'étoient séparés également de ceux qui étoient innocens, comme de ceux qui étoient coupables d'avoir livré les Livres saints; & leur dit de ne point peser les choses suivant leur caprice, mais au poids de l'Ecriture. Ne nous servons pas de fausses balances pour y peser ce qui nous plaît & quand il nous plaît, en disant: Ceci est léger; mais tirons comme des trésors du Seigneur les balances de ses saintes Ecritures, afin de trouver le vrai poids des choses en les y pesant; ou plûtôt reconnoissons-en le poids comme y ayant déja été pesées par le Seigneur même. Ne nous objectez pas l'autorité de Cyprien pour la réitération du Batême: mais conservez avec nous l'unité à son exemple. La question du Batême n'avoit pas été encore alors traitée avec exactitude; mais l'Eglise tenoit la coutume salutaire de corriger ce qu'il y avoit de mauvais dans les schismatiques & dans les hérétiques, & de ne pas réiterer ce qui leur avoit été donné, c'est-à-dire, le Batême: & je crois que cette coutume vient de la tradition des Apôtres, comme on croit avec fondement, que plusieurs choses qui ne se trouvent point dans les Epitres des Apôtres, ni dans les Conciles qui ont depuis été tenus, & qui néanmoins s'observent par toute l'Eglise, viennent de la tradition & de l'ordonnance des Apôtres. Saint Augustin fait voir ensuite que saint Cyprien n'avoit donné dans

le ſentiment de la rebaptiſation que ſur l'autorité d'Agrippin ; & croit qu'il ne l'avoit embraſſée, que dans la diſpoſition d'en ſuivre un meilleur, s'il venoit à le connoître. C'eſt ce qu'il prouve par un endroit de ſa lettre à Quintus, où il dit en parlant de la rebaptiſation : Agrippin d'heureuſe mémoire l'a ordonné ainſi après une mure délibération avec les autres Evêques qui gouvernoient alors l'Egliſe de notre Seigneur dans la province d'Afrique & de Numidie : & nous avons ſuivis le reglement qu'ils avoient fait en Concile, comme ſaint, juſte, ſalutaire & conforme à la foi de l'Egliſe. En effet, cette ſoumiſſion de ſaint Cyprien aux décrets de ſes prédéceſſeurs, montre bien que s'il y avoit eu ſur ce ſujet une déciſion d'un Concile univerſel, non-ſeulement il en auroit fait mention, mais il l'auroit encore adoptée. Saint Auguſtin preſſe les Donatiſtes par l'exemple de la réunion qu'ils avoient déja faite avec les Maximianiſtes, de ſe réunir eux-mêmes avec toute l'Egliſe, d'y ramener même ceux qu'ils avoient rebatiſés, & de rendre par-là la vie de la charité, à ceux qu'ils avoient tués en les engageant dans leur ſchiſme. Il remarque que la tradition de l'Egliſe étoit de n'admettre perſonne à l'autel, qu'il n'eût auparavant reçu le Batême ; & que comme c'étoit auſſi l'uſage d'y admettre celui, qui après avoir été rebaptiſé, en avoit fait pénitence, c'étoit une preuve que l'on ne doutoit pas de la validité de ſon premier Batême.

Analyſe du troiſiéme Livre, p. 107.

IV. Les Donatiſtes s'appuyoient beaucoup de l'autorité du Concile de Carthage aſſemblé dans la cauſe de la rebaptiſation & de la lettre de ſaint Cyprien à Jubaïen. L'examen de ces deux piéces fait le ſujet du troiſiéme Livre, où ſaint Auguſtin montre qu'elles ne peuvent ſervir à prouver que l'on doive rebatiſer les hérétiques. En effet, après qu'on eût lu dans ce Concile la lettre de Jubaïen à ſaint Cyprien, & la réponſe de ſaint Cyprien à Jubaïen touchant le Batême des hérétiques, ſaint Cyprien qui préſidoit à ce Concile, dit aux Evêques qui étoient préſens : Ce qui reſte à faire, c'eſt que nous diſions chacun notre avis là-deſſus, ne condamnant perſonne, & n'excommuniant perſonne pour ce ſujet, quand il ſeroit d'une autre opinion. Car aucun de nous ne ſe conſtitue Evêque des Evêques, & ne prétend contraindre tyranniquement ſes collegues à obéir ; puiſque tout Evêque eſt libre de faire ce qu'il lui plaît, & ne peut non plus être jugé par un autre que juger les autres. Surquoi S. Auguſtin remarque que S. Cyprien non-ſeulement ne contraignoit perſonne à regarder comme nul le Batême des hérétiques, mais qu'il laiſſoit encore la liberté de le croire

bon & valide, ſans ſe ſéparer de communion de ceux qui ſe trouveroient ſur ce point, d'un ſentiment différent du ſien. Ce Pere avoue qu'après avoir lu la lettre à Jubaïen, il ſeroit volontiers entré dans le ſentiment de ſaint Cyprien, s'il n'en avoit été détourné par l'autorité de beaucoup d'autres anciens d'un égal ou même d'un plus profond ſçavoir, ſoit Latins, ſoit Grecs, ſoit de quelque autre nation: non qu'il ne ſoit poſſible que dans une queſtion auſſi difficile que celle-là, le petit nombre ne penſât mieux que le plus grand; mais parce qu'il eſt plus ſûr en fait de religion, de s'attacher au ſentiment du plus grand nombre, qu'à celui de quelque particulier. Il ajoute qu'il avoit trouvé dans les lettres mêmes de ſaint Cyprien de quoi s'affermir dans la doctrine de l'Egliſe, qui tient que le Batême de Jeſus-Chriſt ne tire point ſon efficacité du mérite de ceux qui le conferent, mais *Jean.* 1, 33. de celui dont il eſt écrit: *C'eſt celui-ci qui batiſe*, c'eſt-à-dire, de Jeſus-Chriſt. Le paſſage que ſaint Auguſtin apporte, eſt tiré de la Lettre à Jubaïen, où nous liſons: *Mais, dira quelqu'un, qu'arrivera-t-il de ceux qui venant autrefois de l'héréſie à l'Egliſe, y ont été reçus ſans Batême?* Paroles qui montrent aſſez que la coutume de l'Egliſe, avant l'Epiſcopat d'Agrippin, étoit de recevoir les hérétiques qui ſe réuniſſoient à l'Egliſe, ſans les obliger à ſe faire batiſer de nouveau. A ce paſſage, ſaint Auguſtin en ajoute pluſieurs autres tirés des ſouſcriptions du Concile de Carthage, où les Evêques reconnoiſſent en termes formels, que le parti qu'ils y avoient pris de rebatiſer les hérétiques, étoit contraire à ce qui ſe pratiquoit dans l'Egliſe avant ce Concile. Il avoue avec ſaint Cyprien, que celui qui reçoit le Batême hors de la communion de l'Egliſe, n'en reçoit aucune grace, s'il eſt uni de conſentement aux hérétiques ou aux ſchiſmatiques, de qui il le reçoit; & que ceux-là font mal, qui adminiſtrent le Batême hors de l'Egliſe. Mais il ſoutient que ce Batême eſt véritable, quoique donné & reçu illicitement. Il convient auſſi que S. Cyprien faiſoit bien de ne pas s'arrêter à ce que quelqu'un lui objectoit: que les Novatiens rebatiſoient ceux qui paſſoient de l'Egliſe Catholique dans leur parti: car il ne ſeroit pas juſte, dit-il, que les Catholiques s'abſtinſent de faire une choſe, parce qu'à leur imitation les hérétiques en font de même. Saint Cyprien, pour montrer qu'en ordonnant la rebaptiſation, il n'avoit rien ordonné de nouveau, diſoit qu'elle avoit eu lieu dès l'Epiſcopat d'Agripprin. D'où ſaint Auguſtin infere que cette pratique étoit nouvelle du moins dans le tems d'Agrippin. Il ne

trouve pas même qu'elle ait été en vigueur universellement dans toute l'Afrique : autrement Jubaïen n'en auroit point été troublé comme d'une nouveauté, & les Evêques du Concile de Carthage n'auroient pas dit que la coutume devoit céder à la vérité. Saint Augustin examine ensuite une question qu'il avoit déja traitée dans le premier Livre, sçavoir si le Batême donné par les hérétiques remet les péchés ; & dit que s'il les remet, ils sont contractés de nouveau par l'obstination dans le schisme & dans l'hérésie ; que s'il ne les remet pas à cause du défaut de charité, ceux qui l'ont reçu, obtiennent seulement la rémission de leurs péchés, lorsqu'ils viennent à la paix de l'Eglise. Il enseigne au surplus que la foi de celui qui reçoit le Batême, ne fait rien à son intégrité, c'est-à-dire, à sa vérité : comme il est fort possible qu'un homme sçache de mémoire toutes les paroles du Symbole, quoiqu'il soit dans l'erreur sur plusieurs articles ; par exemple, sur la Trinité ou sur la Résurrection. Il croit de même que pour la vérité du Sacrement, ni la foi ni les bonnes mœurs ne sont pas nécessaires dans celui qui le confere ; & qu'il suffit que le Batême soit donné par les paroles de l'Evangile, au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, quelque mauvais sens que leur donne celui qui batise, ou celui qui est batisé. C'est pourquoi il reconnoît pour valide le Batême conferé par Marcion, par Valentin, par Arius & par beaucoup d'autres hérétiques, posant pour principe que les Sacremens qui se conferent de la même maniere, ont par-tout leur intégrité, nonobstant les mauvais sentimens & le défaut de charité dans les ministres : comme l'écriture de l'Evangile, si elle n'est point alterée, est entiere par-tout, quoiqu'on la fasse servir à appuyer diverses erreurs.

Analyse du quatriéme Livre, p. 122.

V. Dans le quatriéme Livre, saint Augustin répond aux raisons que saint Cyprien alléguoit contre le Batême des hérétiques. Ce Pere disoit, que l'Eglise est comme le Paradis où il n'y a que des arbres qui portent de bons fruits ; que l'eau sainte, fidéle & salutaire de l'Eglise ne peut être corrompue non plus que l'Eglise même qui demeure toujours chaste & incorruptible : d'où il inferoit la nullité du Batême des hérétiques. Saint Augustin convient de la comparaison de l'Eglise avec le Paradis terrestre : mais il remarque que les fleuves qui en arrosoient les arbres, répandoient aussi leurs eaux au dehors. Il ne veut pas néanmoins qu'on infere de-là que la félicité de la vie qui se trouvoit dans le Paradis, se soit trouvée aussi par-tout ailleurs où ces fleuves cou-

ſoient; mais il ſoutient que cette comparaiſon, de même que ce que S. Cyprien diſoit de l'eau ſalutaire de l'Egliſe, ne faiſoit rien à la queſtion : ce qu'il prouve par ſaint Cyprien même, qui reconnoiſſant dans pluſieurs de ſes Lettres, que les avares, les raviſſeurs & les autres méchans ſont dans l'Egliſe, ne pouvoit douter que le Batême qu'ils donnoient ou qu'ils recevoient ne fut bon. Il dit donc que l'eau de l'Egliſe, quoique ſainte, n'eſt ſalutaire qu'à ceux qui en uſent bien, & qu'elle eſt inutile à ceux qui en uſent mal, ſoit qu'ils ſoient dedans ou dehors de l'Egliſe. Un homme batiſé dans l'héréſie, diſoit ſaint Cyprien, ne devient point le Temple de Dieu. S'enſuit-il, répond ſaint Auguſtin, qu'on ne doive pas le regarder comme batiſé ? Un avare qui a reçu le Batême dans l'Egliſe Catholique, n'eſt pas non plus le Temple de Dieu, s'il ne quitte ſon avarice. C'eſt en vain, ajoutoit ſaint Cyprien, que quelques uns ne pouvant réſiſter à la raiſon, nous oppoſent la coutume, comme ſi la coutume étoit plus conſidérable que la vérité. Non, dit ſaint Auguſtin, on ne doit point préferer la coutume à la vérité : mais lorſque la vérité appuie & confirme la coutume, il n'y a rien à quoi on doive s'attacher avec plus de fermeté. Saint Cyprien diſoit encore : Qu'on n'allegue point pour ſe juſtifier, la tradition des Apôtres, puiſqu'ils ne nous ont laiſſé qu'une Egliſe & qu'un Batême qui n'eſt que dans cette Egliſe. Saint Auguſtin répond ; que la coutume de ne point rebatiſer les hérétiques, étoit regardée comme venant des Apôtres, non-ſeulement par les Evêques qui vivoient avant ſaint Cyprien & de ſon tems, mais qu'elle a encore été jugée telle depuis par l'autorité d'un Concile plenier. Sur quoi il fait ce raiſonnement : Ce que la coutume de l'Egliſe a tenu dans tous les tems ; ce que la diſpute ſur le Batême n'a pu empêcher d'être obſervé ; ce qui a été autoriſé par un Concile plenier ; ce qui après avoir été examiné de part & d'autre, & péſé par les raiſons & par les témoignages de l'Ecriture, a été trouvé vrai, c'eſt-là le ſentiment que nous ſuivons. Il répete ce qu'il avoit déja dit plus haut, que dans la queſtion du Batême, il ne faut pas faire attention à celui qui donne, ni à celui qui reçoit, mais à ce qu'on donne, à ce qu'on reçoit, ou à la maniere dont on le poſſede, ſçavoir ſi c'eſt utilement ou inutilement. Ce qu'il montre de nouveau par l'exemple des méchans, qui, de l'aveu de ſaint Cyprien, peuvent recevoir, conſerver & donner le Batême, & par l'exemple de ceux qui étant dans l'Egliſe Catholique, combattent contre elle en vivant mal. Mais, ajoutoit ſaint Cyprien, ne trouvons-nous pas dans les Epîtres des

Apôtres, qu'ils avoient les hérétiques en horreur, & qu'ils disoient de leur Discours : *Il gagne comme un chancre*. Comment donc les hérétiques peuvent-ils donner la rémission des péchés, ne pouvant y avoir rien de commun entre la justice & l'iniquité, entre la lumiere & les ténebres ? Saint Augustin répond que les
1 Cor. 32, 33. Apôtres ont tenu de semblables discours touchant les voluptueux & les avares, qu'ils reconnoissoient cependant être dans l'Eglise, comme on le voit par la premiere Epître aux Corinthiens. Il ajoute, que ceux que l'Apôtre reprenoit dans le passage cité par saint Cyprien étoient regardés par le même Apôtre comme des vases de la grande maison, c'est-à-dire, de l'Eglise. Il répete encore, que le Batême donné par les paroles évangéliques, est bon, en quelque maniere que les entende celui qui batise, ou qui est batisé. Il appelle un homme véritablement hérétique, celui qui après que la doctrine de l'Eglise Catholique lui a été manifestée, aime mieux y résister que de s'y soumettre, & se résout avec choix de demeurer dans sa croyance. Saint Cyprien disoit: Le Batême peut-il avoir plus de force & de vertu que la confession & le martyre? Cependant, cette sorte de Batême ne sert de rien à un hérétique pour le sauver, lorsqu'il souffre le martyre hors de l'Eglise. Saint Augustin répond, que s'il ne sert de rien à un hérétique de souffrir le martyre, c'est parce que le martyre est inutile sans la charité ; qu'il ne profite pas même à ceux qui sont dans l'Eglise sans charité, quoique le Batême qu'ils donnent soit bon, selon saint Cyprien. Tout ce qui appartient donc à l'Eglise ne profite pas pour le salut à ceux qui sont hors de l'Eglise : mais c'est autre chose de n'avoir pas ce qui est d'elle, & autre chose de ne l'avoir pas utilement. Celui qui ne l'a pas, doit être batisé, afin qu'il l'ait : celui qui ne l'a pas utilement, doit se corriger, pour qu'il l'ait utilement. Et on ne peut pas dire que l'eau employée dans le Batême des hérétiques soit adultere, parce que la créature de Dieu n'est point mauvaise, & que les paroles évangéliques n'ont rien de répréhensible dans la bouche de ceux-là même qui sont dans l'erreur : on ne doit reprendre que l'erreur qui rend leur ame adultere. Ainsi rien n'empéche que le Batême ne nous soit commun avec les hérétiques, avec qui l'Evangile nous peut être commun, quoiqu'il y ait une différence entre notre foi & leur erreur. Saint Augustin reconnoît que non-seulement le martyre que l'on souffre pour le nom de Jesus-Christ peut suppléer au défaut du Batême ; mais que la foi même & la conversion du cœur y peut suppléer aussi,

lorsque la nécessité du tems ne permet pas de célebrer le mystere du Batême. Il dit que c'étoit une tradition dans toute l'Eglise, que les enfans pouvoient être batisés; & comme on auroit pu lui demander ce qu'il entendoit par une tradition apostolique, il la définit ainsi: Ce que toute l'Eglise tient, & ce que l'on ne voit point avoir été établi par aucun Concile, mais qui y a toujours été observé, c'est avec grande raison que l'on croit que cela ne vient que de la tradition apostolique. Il prouve par le Batême des enfans, que la validité de ce Sacrement ne dépend d'aucune disposition intérieure. Car aucun Chrétien, dit-il, ne dira que leur Batême soit inutile, ni qu'il ne sauve pas les enfans qui meurent avant que de pouvoir croire, & faire de bonnes œuvres. Au contraire, la foi seule & la charité sauvent celui qui ne peut recevoir le Batême, comme le bon Larron. Mais la vertu seule ne suffit pas à celui qui peut être batisé, parce que le mépris du Batême marqueroit que sa conversion ne seroit pas sincere. De même le Batême seul ne suffit pas à celui qui est en âge de pratiquer la vertu. Saint Augustin dit ici plusieurs fois que le bon Larron fut sauvé sans avoir reçu le Batême; mais dans ses Rétractations, il marque que ce fait étoit incertain.

Analyse du cinquiéme Livre p. 141.

VI. Il examine dans le cinquiéme Livre la derniere partie de la Lettre de saint Cyprien à Jubaïen, celle que le même Evêque écrivit à Quintus, l'Epître Synodique aux Evêques de Numidie, & une autre à Pompeius. Mais quelqu'un dira peut être, (c'est saint Cyprien qui parle), Que deviendront donc ceux qui ayant quitté les Hérétiques ont été reçus ci-devant dans l'Eglise sans y avoir été batisés? Saint Augustin trouve dans ces paroles de quoi mettre les Donatistes hors d'état de répondre. Car si ceux qui venoient de l'hérésie à l'Eglise n'avoient pas un vrai Batême, il s'ensuivroit de deux choses l'une, ou que l'Eglise souillée par la communication de ces Hérétiques non batisés, étoit périe dès avant l'Episcopat de saint Cyprien, ou qu'elle n'avoit reçu aucune tache en communiquant avec eux. Les Donatistes ne pouvoient pas dire que l'Eglise étoit périe alors, puisque dans l'intervalle qui s'écoula entre la mort de ce saint Evêque, & l'Edit qui ordonna de bruler les Saintes-Ecritures, ils se séparerent pour faire Schisme. Et en avouant que la communion des méchans ne souille point l'Eglise, il falloit aussi qu'ils avouassent, que c'étoit sans raison qu'ils s'en étoient séparés. Ils répond ensuite à l'objection que se fait saint Cyprien, par la solution que ce Pere y fait lui-même en ces termes: Dieu

eſt puiſſant pour leur faire miſéricorde, & leur pardonner leurs péchés: & ceux qui ayant ainſi été reçus ſimplement dans l'Egliſe, y ſont morts, ne ſeront pas privés des graces que Dieu a accordées à leur mere, c'eſt-à-dire, à l'Egliſe. Si les Hérétiques voient, ajoute ſaint Cyprien, que nous confirmions & autoriſions leur Batême, ils croiront auſſi avoir l'Egliſe parmi eux, & poſſéder juſtement & légitimement les autres graces qui lui ont été faites. Saint Auguſtin remarque que cet endroit de ſaint Cyprien ne pouvoit ſervir aux Donatiſtes, parce qu'il ne dit pas, que les Hérétiques croiront *poſſéder les graces faites* à l'Egliſe; mais qu'ils *les poſſederont juſtement & légitimement.* Or, dit ſaint Auguſtin, nous n'accordons pas aux Hérétiques qu'ils poſſedent juſtement & légitimement le Batême, quoique nous ne puiſſions pas nier qu'ils ne le poſſedent, & que ceux mêmes qui ſont dans l'Egliſe & qui vivent mal, ne le poſſedent pas légitimement, parce qu'ils n'en n'uſent pas comme il faut. Le Batême des Hérétiques eſt donc bon, mais il leur eſt inutile pour le ſalut. Saint Auguſtin en fait ici la comparaiſon avec l'Euchariſtie : Celui qui reçoit indignement ce Sacrement du Seigneur, ne fait pas, qu'à cauſe qu'il eſt mauvais lui-même, le Sacrement le ſoit auſſi; ni qu'il n'ait rien reçu, parce qu'il ne l'a pas reçu pour ſon ſalut, car le Corps & le Sang de notre Seigneur ne laiſſent pas d'être auſſi à l'égard de ceux dont l'Apôtre dit qu'en le mangeant indignement, ils mangent leur condamnation. Il paſſe enſuite à ce que ſaint Cyprien diſoit du Batême de ſaint Jean : *Les Hérétiques ne refuſeront pas d'être batiſés parmi nous, lorſqu'ils auront appris de nous que ceux qui avoient déja reçu le Batême de ſaint Jean, ne laiſſerent pas d'être batiſés par ſaint Paul, comme nous le liſons dans les Actes des Apôtres.* C'eſt, dit ſaint Auguſtin, que le Batême de ſaint Jean n'étoit pas le Batême de Jeſus-Chriſt, mais de ſaint Jean; au lieu que le Batême que les Apôtres ont donné & que donnent leurs ſucceſſeurs, n'eſt pas leur Batême, mais le Batême de Jeſus-Chtiſt; c'eſt que le Batême de ſaint Jean n'a été que pour faire paroître l'humilité de Jeſus-Chriſt en le recevant; qu'il a fallu néanmoins que d'autres le reçuſſent, de peur que ſi Jeſus-Chriſt l'eût reçu ſeul, on ne ſe fût imaginé que ce Batême étoit plus excellent que le ſien, qui eſt donné indifféremment à tout le monde. Saint Auguſtin ajoute, qu'il ne falloit pas auſſi que tout le monde reçût celui de ſaint Jean, de peur que le Batême de Jeſus-Chriſt ne ſemblât pas ſuffire pour le ſalut; que de ce que ſaint Paul a

rebatisé après saint Jean, cela fait voir que le Batême de saint Jean lui étoit personnel, au lieu que celui de Jesus-Christ est indépendant des qualités de la personne qui le confere. Il témoigne son étonnement de ce que saint Cyprien dit dans la même Lettre à Jubaïen, que le *Batême & l'Eglise ne peuvent être séparés*, puisque, de l'aveu même de saint Cyprien, il est certain que ceux qui ont été batisés dans l'Eglise & qui s'en séparent, ne perdent point leur Batême, mais qu'ils le portent hors de l'Eglise avec eux, & qu'il en est séparé comme eux. Les dernieres paroles de la Lettre à Jubaïen, qui ne respirent que la paix, l'amour fraternel & la douceur de la charité, donnent lieu à saint Augustin de s'étendre sur les louanges de saint Cyprien; & comme il ne doutoit pas que le martyre ne l'eût mis dans la gloire, il témoigne une grande confiance en ses prieres. Il remarque que Dieu a permis l'erreur de ce Saint par une grande miséricorde pour les hommes, à qui il est utile pour les humilier & leur faire davantage respecter l'Ecriture-Sainte, qu'il y ait quelque chose à reprendre dans les Ouvrages des Orateurs Chrétiens les plus pieux & les plus sçavans, pendant que ceux de quelques pauvres pêcheurs dont il s'est servi pour publier son Evangile, sont sans faute, sans erreur, & entierement irrépréhensibles.

VII. La suite du cinquiéme Livre est employée à l'examen de quelques autres Lettres de saint Cyprien, & des raisons qu'il y employoit pour soutenir la nullité du Batême des Hérétiques. Saint Augustin y fait voir que Dieu santifie par le ministere des méchans, comme par celui des bons, parce que c'est lui qui agit dans les uns & dans les autres, & que les Sacremens de Dieu & les paroles dont on se sert pour les administrer, n'ont rien que de bon, en quelque endroit que ce soit. L'Hérétique, selon vous, dit-il aux Donatistes, n'a point de Batême, parce qu'il n'est pas dans la véritable Eglise, quoiqu'il proteste que c'est par le moyen de cette Eglise qu'il attend la rémission de ses péchés. Mais ne croit-il pas au moins être dans la véritable Eglise, & n'est-ce pas de la véritable Eglise, de l'Eglise de Jesus-Christ qu'il attend cette grace, quoiqu'il se trompe en attribuant à sa Secte ce qui ne lui convient pas? Dieu n'est-il pas toujours présent à ses Sacremens, & aux paroles qu'il a établies pour les conferer, sans que la méchanceté des hommes y puisse mettre un obstacle, sinon que ces Sacremens ne leur profiteront de rien pour leur salut éternel? Si on demande au Caté-

Suite. p. 153.

chumene : *Croyez-vous la rémission des péchés par la sainte Eglise ?* On lui demande encore : *Ne renoncez-vous pas aussi au siécle & à ses pompes ?* Supposons donc qu'un Catéchumene réponde *Oui* à cette derniere interrogation, quoiqu'il soit résolu de persévérer dans ses mauvaises habitudes, le mensonge qu'il fait rendra-t-il nul son Batême ? & lorsqu'il viendra à se corriger, faudra-t-il le rebatiser ? Non, sans doute. Il en est de même de celui qui par un mensonge a faussement attribué à sa Secte le nom & la qualité d'Eglise. On lui donnera ce qu'il n'avoit pas, je veux dire l'Eglise ; mais on ne réïterera pas ce qu'il avoit reçu, c'est-à-dire, le Batême. Vous dites que Dieu n'exauce point les pécheurs ; que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas ; que les Hérétiques n'ayant point le Saint-Esprit, ils ne peuvent le conferer ; que n'ayant point d'Autel, ils ne peuvent consacrer de Chrême : mais faites-vous réflexion qu'on vous peut faire les mêmes objections. *Celui qui hait son frere*, dit l'Ecriture, *est un homicide : &*, de votre propre aveu, vous avez parmi vous plusieurs homicides de cette nature. Dieu n'exaucera donc point les prieres que ces mauvais Ministres feront sur l'eau du Batême, sur le Chrême & sur la matiere des autres Sacremens ; ils ne pourront donner le Saint-Esprit qu'ils ont chassé de leurs cœurs. Comme donc vous êtes obligés de dire, que Dieu ne laisse pas de se servir des paroles de cet homicide pour santifier l'eau & l'huile, & pour remettre les péchés, sans que l'indignité de ce méchant homme l'en empêche : vous devez avouer la même chose de celui qui est dans l'erreur, si ce n'est qu'on veuille dire, qu'un morceau de bois, c'est-à-dire, un Autel, car on ne les faisoit alors que de bois, posé malicieusement hors du lieu où il doit être, soit un plus grand obstacle à la puissance de Dieu, qu'un cœur perverti & corrompu. Il faut rebatiser l'Hérétique, dites-vous, & le renouveller lorsqu'il vient à l'Eglise, afin qu'il soit santifié par les Saints. Mais si malheureusement le Prêtre qui le batisera n'est pas saint ; si c'est un homme plein d'envie & de jalousie contre ses freres, le Batême qu'il lui donnera sera donc nul aussi. Vous objectez qu'il n'y a qu'un Batême, cela est vrai ; mais comme il n'y a qu'un Batême, il n'y a aussi qu'un Esprit & une Eglise. Comme donc dans l'Eglise Catholique & le juste & le pécheur n'ont qu'un Batême, quoiqu'ils n'aient pas le même esprit ; ainsi l'Hérétique & le Catholique n'ont qu'un Batême, quoiqu'ils n'aient pas la même Eglise. Saint Augustin conclut de tout cela, que Dieu donne le Sacrement de sa grace

par les méchans mêmes, quoiqu'il ne donne la grace que par lui-même, ou par ses saints Ministres qui appartiennent à la Colombe, dont ils sont les membres. Il convient avec saint Cyprien que les Hérétiques ne peuvent remettre les péchés, mais il nie qu'ils ne puissent donner le Batême. Il est vrai, ajoute-t-il, que ce Batême ne servira que pour la perte & la confusion de ceux qui le donnent, de même que de ceux qui le reçoivent, à cause des mauvaises dispositions où ils se trouvent, & de l'abus qu'ils font des dons de Dieu. Mais comme dans l'Eglise, ni l'indignité du Ministre, ni les mauvaises dispositions du Catéchumene, n'empêchent pas que celui-là ne donne, & que celui-ci ne reçoive véritablement le Batême, quoiqu'il ne leur serve de rien pour la rémission de leurs péchés; il en est de même du Batême des Hérétiques. Il dit ensuite que le Pape Etienne, non-seulement ne donna point dans le sentiment de saint Cyprien, mais qu'il le combattit par écrit, s'appuyant dans le sien sur la tradition des Apôtres, qui est, dit-il, une regle très-certaine de connoître la vérité. La raison que saint Augustin rend de l'imposition des mains que l'on faisoit aux Hérétiques lorsqu'ils revenoient à l'Eglise, est qu'il étoit besoin de faire connoître qu'ils n'étoient pas exemts de fautes; & de leur conferer le don de la Charité, sans laquelle tout ce qu'il y a de saint dans l'homme ne lui profite pas pour le salut. Ensuite il explique en quelle maniere l'Arche de Noé a été la figure de l'Eglise & du Batême au milieu de l'eau. Elle étoit la figure de l'Eglise par son unité, & parce que, comme personne ne fut sauvé que ceux qui étoient dans l'Arche, de même nul n'est sauvé, qu'il ne soit dans l'Eglise. Elle étoit la figure du Batême, à cause que ceux qui furent sauvés dans l'Arche, ne le furent que par l'eau, comme personne n'est sauvé que par l'eau du Batême. Mais comme ce fut la même eau qui sauva ceux qui étoient dans l'Arche, & qui fit mourir ceux qui étoient dehors; c'est aussi par le même Batême que sont sauvés les bons Catholiques, & que périssent les mauvais Catholiques ou les Hérétiques; non que le Batême soit mauvais dans ceux-ci, mais parce qu'ils le reçoivent mal. Il s'étoit objecté auparavant ce qu'on lit de l'Eglise dans le Cantique des Cantiques, qu'elle est *un jardin fermé, la fontaine scellée, & la source d'eau vive*. Mais il ne croit pas qu'on puisse lui appliquer ces qualités, qu'en tant qu'elle est dans les Justes & dans les Saints, & non dans les avares, les trompeurs, les ravisseurs du bien d'autrui, les usuriers, les yvrognes, les en-

vieux, que saint Cyprien reconnoît avoir été mêlés de son tems dans l'Eglise avec les bons, ayant le Batême commun avec eux, & non la Charité. En tant donc que l'Eglise est le lis au milieu des épines, elle est seulement dans les Justes qui sont Juifs en secret par la circoncision du cœur. Car toute la beauté de la fille du Roi est au dedans. Et entre ceux-là est le nombre des Saints qui est arrêté avant la création du monde. C'est d'eux qu'il est dit que le Seigneur connoît ceux qui sont à lui. Saint Augustin dit qu'il y en a qui étant encore charnels, travaillent à devenir spirituels, que l'on doit mettre de ce nombre; & d'autres encore qui semblent être dehors, parce qu'ils sont encore engagés dans quelque Secte d'Hérétiques ou dans la fausse Religion des Payens, ou qui sont déréglés dans leur vie; mais qui sont néanmoins dedans dans le regard ineffable de la prescience de Dieu, qui connoît ceux qui sont à lui.

Analyse du sixiéme & septiéme Livre, p. 161 & 185.

VIII. Le sixiéme & le septiéme Livre du Batême renferment les réponses de saint Augustin à toutes les raisons que les Evêques du Concile de Carthage, où la rebatisation fut ordonnée, alléguerent pour la soutenir, & aux passages de l'Ecriture dont ils s'appuyerent. Si saint Cyprien se fut trouvé seul dans son opinion, & qu'il n'eut eu personne de son côté, on auroit pu dire, qu'il n'avoit osé entreprendre de faire un Schisme, & de former un parti, de peur de se voir abandonné de tout le monde. Mais avoir, dit saint Augustin, un si grand nombre de saints Prélats dans sa croyance, voir tant d'Eglises, tant de Provinces, tant de Peuples suivre son sentiment, & demeurer néanmoins toujours uni avec ceux qui en avoient un contraire, c'est montrer que ce n'est pas la crainte d'être seul de son parti, mais un sincere & constant amour de la paix, qui lui a fait garder inviolablement le sacré lien de l'unité avec toute l'Eglise Catholique. Au reste les raisons de ces Evêques reviennent à celles que saint Cyprien avoit données lui-même. Ils soutiennent que le Batême ne peut être chez ceux qui ont abandonné l'Eglise, conformément à cette parole de Jérémie: *Ils m'ont abandonné, moi qui suis la source d'eau vive, & se sont creusé des citernes rompues qui ne peuvent contenir de l'eau;* qu'étant nécessaire de purifier l'eau, & de la santifier avant que de l'employer au Batême, cela ne pouvoit se faire chez les Hérétiques, qui sont impurs, & en qui le Saint-Esprit n'habite point; que la rémission des péchés ne pouvoit se donner que dans l'Eglise, & non par les Hérétiques qui en sont dehors; qu'il n'étoit pas permis, selon

Jerem. 2, 13.

le Prophéte, d'oindre sa tête par l'huile du pécheur, c'est-à-dire, que les Hérétiques n'ayant ni Autel, ni Eglise, ils n'étoient pas en droit de consacrer le Chrême dont on se servoit dans le Batême; enfin que les Hérétiques n'ayant point le Saint-Esprit, ne pouvoient le conferer à d'autres, personne ne donnant & ne pouvant donner ce qu'il n'a pas. Saint Augustin répond, que toutes ces objections font également contre les mauvais Catholiques, à qui toutefois ces Evêques ne contestoient pas le pouvoir de conferer le Batême: & il répéte ce qu'il avoit déja dit si souvent, que la vérité du Sacrement ne dépend ni de la foi, ni des bonnes mœurs de ceux qui le donnent ou qui le reçoivent; mais que l'un & l'autre sont nécessaires pour l'effet & l'utilité du Sacrement. Il invoque saint Cyprien regnant dans le Ciel, pour imiter ses vertus & résister aux Hérétiques & aux Schismatiques, qui vouloient abuser de ses Ecrits: & dit à ceux-ci: Si c'est un sacrilége & une prévarication de recevoir les Hérétiques sans les batiser, toute l'Eglise avant Agrippin, étoit tombée dans la prévarication, c'est-à-dire, qu'il n'y avoit plus d'Eglise. Saint Cyprien lui-même n'aura point trouvé d'Eglise avec qui il pût s'unir de communion. Mais si la réception de ces Hérétiques n'a pas été une cause de séparation, on peut donc communiquer avec les pécheurs: & les Donatistes ont tort de reprocher aux Catholiques les prétendus crimes de Cécilien, & d'en faire le fondement de leur Schisme. Saint Augustin remarque que lorsqu'il fut dit dans le Concile de Carthage, que tout Evêque est libre de faire ce qu'il lui plaît, cela ne doit s'entendre que pour les questions qui ne sont pas encore parfaitement éclaircies.

§. III.

Des trois Livres contre les Lettres de Petilien.

I. Aprés les Livres du Batême, saint Augustin met dans ses Livres des Rétractations (*a*), un Ecrit qui avoit pour titre: *Réfutation de ce qu'a apporté Centurius.* Il en est parlé dans le Catalogue de Possidius (*b*). C'étoit une réponse à certains passages de l'Ecriture, que les Donatistes prétendoient être pour eux. Ils avoient été apportés à l'Eglise par un Laïc d'entre eux nommé Centurius. Nous n'avons plus cet Ouvrage

Livres contre les Donatistes perdus. Qui étoit Petilien.

(*a*) Aug. *l. 2 Retract. cap.* 19. (*b*) Possid., *in Catalog. cap.* 3.

de saint Augustin, mais nous avons encore les trois Livres qu'il écrivit contre les Lettres de Petilien, Evêque du parti de Donat. Il avoit été autrefois Avocat, & se vantoit d'avoir eu beaucoup de réputation dans le Barreau, jusqu'à dire (c) qu'il y avoit acquis la même qualité de Paraclet que l'on donne au Saint-Esprit. Né de parens Catholiques, il n'étoit encore que Catéchumene, lorsque les Donatistes l'enleverent par force, le batiserent & l'ordonnerent Evêque malgré lui, voulant l'engager dans leur Schisme par le lien honorable de la dignité Episcopale. Constantine ou Cirthe qui étoit la Métropole civile de la Numidie, fut le lieu dont ils le firent Evêque: & il l'étoit dès avant la mort d'Optat. Depuis son ordination il devint un des plus zélés défenseurs des Donatistes, & fut un des sept Evêques choisis pour disputer contre autant d'Evêques Catholiques dans la Conference de Carthage. Il y employa pour le mensonge tout ce qui se peut imaginer d'esprit, de chicane & d'obstination, afin de prolonger les choses & d'empêcher de terminer l'affaire pour laquelle on s'étoit assemblé. Saint Augustin dit de lui (*d*), qu'il passoit pour exceller au-dessus de tous ceux de sa Secte, en érudition & en éloquence, & que son Discours avoit de la politesse & de l'ornement: mais il lui reproche une Rhétorique enflée, propre à déclamer devant le peuple, & à faire beaucoup de bruit.

Lettre de Petilien.

II. Long-tems avant la Conference de Carthage, Petilien avoit écrit une Lettre, qui fait le sujet des Livres que saint Augustin composa contre lui. Elle étoit adressée aux Prêtres & aux Diacres de son Diocèse, contre l'Eglise Catholique, qu'il chargeoit sans en apporter de preuves, de reproches outrageux, faisant passer les Catholiques pour Traditeurs ou fils de Traditeurs; & se plaignant de leurs persécutions, & de ce qu'ils avoient eu recours à l'autorité Impériale pour leur ôter les Eglises dont ils étoient en possession. Il prétendoit aussi montrer que les Donatistes avoient seuls le vrai Batême, & y disputoit à l'Eglise le titre de Catholique. Cette Lettre (*e*) étoit entre les mains de beaucoup de personnes, qui en apprenoient même divers endroits par cœur, comme propres à combattre les Catholiques. Ceux-ci n'en n'ayant pu trouver une copie entiere, présenterent à saint Augustin ce qu'ils en purent découvrir. Ce n'étoit que le

(c) *Lib. 3 cont. Petil. cap. 16.*
(*d*) *Lib. 1 cont. Petil. c. 1. & l. 3, c. 16.*
(*e*) *Lib. de Unit. cap. 1.*

commencement

commencement & une fort petite partie de la Lettre de Petilien. Mais il se résolut d'y répondre, & le fit avec le plus de promtitude & de clarté qu'il put, dans la crainte que les pernes moins habiles ne crussent que cette Lettre contenoit quelque chose de solide contre l'Eglise Catholique. C'est ce qu'il fait dans son premier Livre contre Petilien, écrit en forme de Lettre adressée aux Fidéles de son Diocèse.

Analyse du premier Livre écrit vers l'an 400, p. 206.

III. Comme il parle dans ce Livre de la mort de Gildon & d'Optat son Satellite, il ne peut l'avoir écrit au plûtôt que sur la fin de l'an 398, & s'il ne le composa qu'après sa Lettre à Generosus sous le Pontificat d'Anastase, comme il y a lieu de le croire, on ne le peut mettre avant 399, l'élection de ce Pape n'ayant été faite qu'à la fin de 398. Ainsi on ne le peut mieux placer qu'en l'an 400, immédiatement avant les Livres contre Parmenien. Pour montrer que les Catholiques n'avoient pas le vrai Batême, qu'ainsi lorsqu'on le leur donnoit dans le parti de Donat, ce n'étoit pas les rebatiser, mais leur donner ce qu'ils n'avoient pas, ils disoient que l'on devoit faire attention à la conscience de celui qui le donne, parce que quiconque reçoit la foi d'un perfide, ne reçoit point la foi, mais se rend coupable de son péché. Mais, répond saint Augustin, si l'on ne connoît point la conscience de celui qui donne le Batême, ou si elle est impure, comment pourra-t-elle laver celle du batisé? Ou si l'on dit que ce qu'il y a de mauvais dans la conscience du Ministre, ne regarde point celui qui reçoit le Batême, peut être s'ensuivra-t-il que l'ignorance de celui-ci l'empêchera de participer au péché de l'autre. Supposons donc que celui qui se présente pour être batisé, ignore la perfidie de celui qui le doit batiser, que recevra-t-il? Sera-ce la foi, ou la faute? Si vous dites qu'il recevra la foi, il faut donc avouer qu'on peut la recevoir d'un Ministre perfide. Si vous dites qu'au lieu de la foi, le Ministre communique sa faute & son péché; il est donc nécessaire que les Donatistes rebatisent ceux qui ont été batisés par les Maximianistes & autres scélérats convaincus, & condamnés pour leurs crimes. Saint Augustin ajoute, que dans le principe de Petilien ce seroit mettre son espérance dans l'homme; ce qui est contraire à l'Ecriture où nous lisons: *Quiconque met son espérance dans un homme*, quelque juste & innocent qu'il le connoisse, *est maudit.* Petilien après avoir dit que celui qui reçoit la foi d'un perfide, ne la reçoit pas, mais son crime, en donnoit pour raison, que toute chose prend sa force ou son être de son origine & de sa

racine, & que celui qui est sans chef n'est rien. Sur quoi saint Augustin lui fait voir que quiconque reçoit le Batême, soit que le Ministre soit fidéle ou perfide, ce n'est pas de lui qu'il reçoit la foi, mais de Jesus-Christ, qui dès-lors devient l'origine, la racine & le chef du batisé. C'est lui seul qui fait l'homme innocent, lui seul étant mort pour nos péchés & ressuscité pour notre justification. Personne, autre que le Verbe de Dieu, n'est la semence par laquelle nous sommes régénérés: & ce n'est ni celui qui plante, ni celui qui arrose qui nous fait porter de bons fruits, mais Dieu qui donne l'accroissement. Il est écrit, disoit Petilien, que le Batême ne sert de rien à celui qui après avoir touché un mort le touche de nouveau. L'Ecriture ne dit pas, remarque saint Augustin, si c'est un mort connu, mais absolument un mort; ainsi si par ce mort, l'on entend un Ministre pécheur, il s'ensuivra que celui qui est batisé par un impie secret, le sera inutilement, comme s'il l'avoit été par un impie connu. Il dit donc que par ceux qui sont batisés par les morts, il faut entendre ceux qui sont batisés dans les Temples des idoles: mais qu'à l'égard du Batême de l'Eglise, c'est Jesus-Christ qui le donne, lui qui ne meurt plus, & sur qui la mort n'aura plus d'empire. Il ajoute que si par le mort dont parle l'Ecriture, il faut entendre le pécheur connu, les Donatistes auroient bien dû rebatiser ceux que le scélérat Optat, dont les crimes étoient publics, & ceux que les Maximianistes condamnés dans le Concile de Bagai, avoient batisés, ce que toutefois ils n'ont pas fait, les ayant reçus à leur communion sans les rebatiser de nouveau. Il fait la même réponse à ce que Petilien disoit que celui qui n'a jamais eu la vie, & celui qui après l'avoir eue l'a perdue, n'ont ni l'un ni l'autre la vie du Batême. En effet, Felicien & Pretextat avoient, selon le principe de Petilien, perdu la vie du Batême, & ils ne pouvoient l'avoir donnée à ceux qu'ils avoient batisés dans leur schisme. Toutefois les uns & les autres avoient été reçus sans un nouveau Batême dans le parti de Donat. Saint Augustin témoigne
Matt. 23, 34. ne pas concevoir ce que vouloit dire Petilien par ce passage de l'Evangile qu'il avoit inseré dans sa Lettre : *J'envoie vers vous des Prophètes, des Sages & des Scribes, & vous en tuerez, &c.* Car si, dit ce Pere, ils se croient les Prophétes & les Scribes, & nous les persécuteurs des Prophétes; pourquoi ne veulent-ils pas parler avec nous, puisqu'ils sont envoyés vers nous? Il y avoit mis encore cet autre passage : *Vous les connoîtrez par leurs fruits.* D'où saint Augustin prend occasion de parler des crimes des Do-

natiſtes, & en particulier de Silvain Evêque de Cirthe, fait Evêque de cette ville par les Traditeurs, après avoir lui-même livré les vaſes ſacrés, & s'être rendu coupable du ſchiſme de l'Afrique, de ſimonie & de pluſieurs autres fautes. Il parle auſſi des tyrannies qu'ils avoient exercées ſur les Catholiques, des excès & des prophanations de leurs Circoncellions. Puis après avoir touché encore quelque choſe de l'hiſtoire d'Optat & des Maximianiſtes, il exhorte ſon peuple à bien ſçavoir cette derniere, comme très-propre pour réfuter ſans peine tout ce que les Donatiſtes pouvoient objecter, & ajoute : Souvenez-vous de ces choſes, mes freres, & publiez-les par-tout, mais avec non moins de douceur que de zéle. Aimez les perſonnes, en perſécutant & détruiſant leurs erreurs. Soyez ravis d'être dans la vie de la vérité; mais n'en ſoyez pas ſuperbes. Combattez pour ſes intérêts; mais ne la deshonorez pas par aucune animoſité. Réfutez & convainquez ces adverſaires; mais en même-tems, priez Dieu de leur faire la grace de ſe corriger.

IV. Saint Auguſtin ayant depuis recouvré la Lettre de Petilien toute entiere, il y répondit plus exactement, & interrompit même pour ce ſujet ſes Livres ſur la Trinité & ſur la Geneſe. Ce n'étoit pas que Petilien eût dit quelque choſe de nouveau, & qui n'eût pas déja été réfuté pluſieurs fois; mais ſaint Auguſtin le fit pour s'accommoder aux perſonnes les moins intelligentes, & qui n'avoient pas aſſez de lumiere pour appliquer à un endroit ce qui avoit été dit ſur le même ſujet dans un autre. Il s'engagea même, à la priere de ſes amis, à ſuivre pied à pied la Lettre de Petilien, mettant d'abord les paroles de ce Donatiſte, puis ſes propres réponſes, comme ſi c'eût été un dialogue où ils euſſent diſputé l'un contre l'autre, & que des Notaires euſſent écrit ce qu'ils avoient dit tous deux. C'étoit le moyen d'empêcher qu'on ne l'accuſât d'avoir paſſé quelque choſe de la Lettre de Petilien, ſans y répondre, & conferer en quelque maniere par écrit avec les Donatiſtes qui ne vouloient point conferer de vive voix avec les Catholiques, & leur faire voir qu'ils n'avoient rien à objecter qui pût échapper à la lumiere & à la force de la vérité. Il n'écrivit ce ſecond Livre qu'environ deux ans après le premier, c'eſt-à-dire, en 402 au plus tard, puiſqu'il y parle du Pape Anaſtaſe comme occupant encore le ſaint Siége (*a*). Le commencement de ce Livre eſt employé à réfuter celui de la Lettre de Petilien,

Analyſe du ſecond Livre, pag. 218.

(*a*) *Lib. 2, cap. 15.*

auquel il avoit deja répondu ; ce qu'il y ajoute, regarde l'inscription de sa Lettre, dans laquelle il saluoit ses freres, les Prêtres & les Diacres de son Diocèse, avec les mêmes paroles dont saint Paul s'étoit servi en écrivant aux Romains, aux Corinthiens, aux Galates & aux autres Eglises. Quelle folie n'est-ce pas à vous, lui dit-il, de ne pas vouloir communiquer le salut de la paix avec ces Eglises dont les Lettres vous ont appris la maniere de donner le salut de paix ? Il soutient que comme ce n'est pas l'eau versée par un mauvais Ministre, qui souille, ce n'est pas non plus celle que verse un Ministre saint, qui purifie ; mais que l'eau donnée au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit, est de celui sur qui descendit la colombe, & qui batise dans le Saint-Esprit ; que les Donatistes n'étoient point excusables de s'être séparés de ceux qu'ils accusoient d'avoir livré les divines Ecritures, tandis qu'ils se séparoient eux-mêmes de toutes les nations, qui, selon ces mêmes Ecritures, appartiennent à l'Eglise ; que les fautes des particuliers ne peuvent préjudicier à la promesse faite à Abraham, que toutes les nations seroient bénies dans sa race ; que les Donatistes seroient moins blâmables d'avoir percé avec le fer, les Prophétes, que de tenter d'anéantir leurs prophéties qui marquent en tant d'endroits l'établissement de l'Eglise jusqu'aux extrémités de la terre ; qu'ils ne peuvent nier que leur parti ne soit un parti schismatique, puisqu'il n'est point uni de communion avec toutes les nations, & les Eglises fondées par les travaux apostoliques ; que s'ils se plaignent de souffrir persécution de la part des Catholiques, il est aisé de les convaincre par les actes proconsulaires & municipaux, de celles qu'ils ont fait souffrir aux Maximianistes ; qu'ils ne peuvent produire aucune Loi des Empereurs, sollicitée par les Catholiques, pour sévir contre eux jusqu'à la mort ; que ce sont eux-mêmes qui se donnent une mort véritable, en se séparant de la vive racine de l'unité ; qu'en vain ils se flattent d'être batisés dans leur sang, le royaume des cieux n'appartenant qu'à ceux qui répandent leur sang pour la justice ; que c'étoit eux qui reconnoissoient deux Batêmes ; l'un des justes, l'autre des impies, & non pas les Catholiques, qui n'en admettent qu'un, Jesus-Christ, selon eux, batisant dans les uns & dans les autres ; que ce que le Prêtre donne ne laisse pas d'être véritable, quoiqu'il soit lui-même un menteur, parce qu'il donne, non ce qui lui appartient, mais ce qui est de Dieu : comme la priere d'un mauvais Prêtre, ne laisse pas d'être vraie, lorsqu'il la fait avec les paroles marquées dans l'E-

vangile, quoiqu'il ſoit lui-même un prophane; que la vraie Egliſe n'eſt cachée aux yeux de perſonne, étant ſelon l'Evangile, une ville ſituée ſur une haute montage, au lieu que le parti de Donat étoit inconnu à un nombre infini de nations; que le Batême de ſaint Jean n'ayant rien de commun avec celui de Jeſus-Chriſt, il n'eſt pas ſurprenant que ſaint Paul ait batiſé du Batême de Jeſus-Chriſt ceux qui n'avoient reçu que celui de ſon Précurſeur; que la Circonciſion de même que le Batême de ſaint Jean ne nous ſont point néceſſaires, parce que nous avons reçu Jeſus-Chriſt, que l'une & l'autre annonçoient. Petilien prétendoit que le Pſalmiſte avoit fait l'éloge du Batême des Donatiſtes dans le Pſeaume vingt-deuxiéme, où nous liſons: *C'eſt le Seigneur qui me nourrit, rien ne pourra me manquer: il m'a établi dans un lieu abondant en pâturages. Il m'a élevé près d'une eau fortifiante: & il a fait revenir mon ame, &c.* Saint Auguſtin répond, que ce Pſeaume doit s'entendre de ceux qui reçoivent le Batême comme on le doit, & qui uſent ſaintement d'une choſe ſainte; & non pas de ceux qui, comme Simon le Magicien, le reçoivent dans de mauvaiſes diſpoſitions. Car il y en a, dit-il, qui prennent la vie ſur la table du Seigneur, ainſi que fit Pierre; & non leur jugement, ainſi que Judas: ce ne fut néanmoins pour tous deux qu'une même table; mais elle ne fit pas en tous deux un même effet, parce qu'ils n'étoient pas tous deux une même choſe. *Pſalm.* 21, 2.

V. Petilien diſoit aux Evêques Catholiques qu'ils étoient aſſis ſur la Chaire que David nomme peſtilentielle. Comme il n'en donnoit aucune preuve, ſaint Auguſtin lui dit: Que vous a fait la Chaire de l'Egliſe Romaine, ſur laquelle Pierre s'eſt aſſis, & qui eſt aujourd'hui remplie par Anaſtaſe? Que vous a fait celle de Jéruſalem, ſur laquelle Jacques s'eſt aſſis, & qui eſt aujourd'hui remplie par Jean, avec leſquels nous ſommes unis dans l'unité Catholique, & dont vous vous êtes ſéparé par une fureur criminelle? Pourquoi appellez-vous Chaire de peſtilence, la Chaire Apoſtolique? Si vous en uſez ainſi, parce que vous croyez que ceux qui y ſont aſſis prêchent la loi & ne la pratiquent pas; eſt-ce ainſi que Jeſus-Chriſt en a uſé? A-t-il appellé ainſi la Chaire de Moyſe, parce que les Phariſiens qui y étoient aſſis, ne faiſoient pas le bien qu'ils enſeignoient aux autres? N'a-t-il pas, au contraire, conſervé l'honneur de cette Chaire, lorſqu'en reprenant les Phariſiens, il a dit pour appuyer leur doctrine: *Faites ce qu'ils vous diſent.* Petilien avouoit en quelque Suite. p. 254.

sorte que les Catholiques chassoient les démons : mais il ajoutoit aussi-tôt qu'ils n'étoient chassés qu'au nom de Jesus-Christ. Saint Augustin profitant de cet aveu, en infere que ce nom, quoique invoqué par des pécheurs, est utile pour le salut des autres, qu'ainsi les péchés d'autrui ne nuisent point au salut de ceux sur qui le nom de Jesus-Christ est invoqué. Il justifie la conduite des Catholiques à l'égard des Eglises du parti de Donat qui leur avoient été restituées par les loix des Empereurs: & comme Petilien leur reprochoit qu'ils n'avoient pas la paix dont il est parlé dans le Prophéte Jérémie, saint Augustin répond qu'elle ne se trouve pas dans le parti de Donat, inconnu à un grand nombre de nations Chrétiennes ; qu'il n'est point cette ville, qui placée sur une montagne, n'est cachée aux yeux de personne ; mais que cette paix est véritablement dans l'Eglise Catholique, dont ce-
Ephes. 2, 14. lui-là est la paix, *qui des deux peuples n'en a fait qu'un*; & non Donat, qui d'un en a fait deux. Il ajoute, qu'on ne sçauroit conserver la charité chrétienne que dans l'unité de l'Eglise; que les Donatistes ne l'ayant point, ne sont rien du tout quoiqu'ils aient le Batême & la Foi, & que leur foi soit même capable de transporter les montagnes d'un lieu à un autre. Les Donatistes se faisoient honneur de ne contraindre personne à embrasser leur foi. Saint Augustin convient de la bonté du principe, disant avec eux que nul ne doit être conduit par force à la foi ; mais, ajoute-t-il, l'incrédulité & la perfidie est d'ordinaire châtiées de Dieu par la rigueur, ou plûtôt par la miséricorde des tribulations temporelles. Et seroit-il juste qu'à cause que la bonne vie doit être embrassée par une libre élection de la volonté, la mauvaise vie ne doive pas être punie par la juste rigueur des loix? Il approuve donc celles que les Princes avoient faites pour réprimer l'audace & la fureur des schismatiques, & dit que l'utilité de ces loix est évidente en ce qu'elles rappellent à son devoir celui qu'elles punissent pour s'en être écarté. Petilien trouvoit mauvais que les Catholiques fussent liés d'amitié avec les Princes du siécle, toujours ennemis du nom chrétien. Saint Augustin fait un dénombrement des anciens justes qui ont été favorisés des Princes sous le régne desquels ils ont vécu : & pour combattre Petilien par lui-même, il lui demande pourquoi ceux de son parti s'étoient adressés à Julien l'Apostat l'ennemi du christianisme, pour obtenir de lui des Eglises. Il ajoute, que ce même Prince leur avoit fait rendre les Basiliques que Constantin leur avoit ôtées. Les Rois, lui dit-il encore,

doivent même servir Dieu d'une maniere particuliere, en faisant, selon leur condition, des choses que des particuliers ne peuvent faire, & cela à l'honneur de Dieu. Petilien disoit en faisant allusion aux Catholiques : *L'huile du pécheur n'oindra pas ma tête.* Saint Augustin lui fait remarquer que David, de qui sont ces paroles, ne dit pas l'huile des Traditeurs, l'huile de ceux qui offrent de l'encens aux idoles, l'huile du persécuteur, mais l'huile *du pécheur.* Voyez donc, lui dit-il, premierement si vous n'êtes pas vous-mêmes pécheurs, & comment n'étant même coupables que de quelques péchés légers, on ne peut dire de vous, *l'huile du pécheur.* Je vous demande, si vous récitez l'Oraison Dominicale ; & si vous la récitez, comment vous dites : *Remettez-nous nos dettes comme nous les remettons à nos débiteurs.* Car ne s'agissant pas dans ces paroles, des péchés qui nous ont été remis dans le Batême, ou elles ne vous permettent pas de faire à Dieu cette priere, ou elles font connoître que vous êtes pécheurs.

VI. Petilien ayant vu le premier Livre de saint Augustin, y fit une réponse, où faute de raisons il le chargeoit d'injures, lui reprochant quantité de choses, ou qui étoient absolument fausses, ou qui ne le regardoient plus depuis son Batême. Il lui reprochoit entre autres, d'avoir été Prêtre des Manichéens (*a*), dont il lui attribuoit toutes les infamies. Il l'accusoit d'avoir été banni d'Afrique comme Manichéen, & d'en avoir toujours conservé la doctrine (*b*). Il lui faisoit un crime d'avoir été l'instituteur des Moines dans l'Afrique, & beaucoup d'autres reproches qu'il est inutile de rapporter (*c*). A l'égard des preuves que saint Augustin avoit tirées de l'histoire des Maximianistes contre le parti de Donat, Petilien en renvoyoit l'examen à un second Livre qu'il promettoit & qu'il ne fit jamais (*d*). Il laissoit beaucoup d'autres preuves du Saint sans y répondre en aucune maniere, & ne touchoit les autres que fort légérement (*e*). La réplique de S Augustin à ce Livre de Petilien, fait le troisiéme contre ce Donatiste. Il y montre d'abord qu'en disputes de religion tous les reproches personnels sont inutiles, & qu'on y doit compter pour rien l'autorité de l'homme. Ensuite il déclare qu'il condamne absolument tout ce qui s'étoit passé avant son Batême, se contentant de bénir le Médecin qui l'avoit guéri. A l'égard de sa conduite depuis son Batême, il en fait juge les enfans de l'Eglise, & proteste que

Analyse du troisiéme Livre, *p.* 298.

(*a*) *L.* 3 *cont. Petil. c.* 16 & 17. (*b*) *c.* 25 & *c.* 10. (*c*) *C.* 40. (*d*) *C.* 36. (*e*) *C.* 50.

quoiqu'il ne puiſſe dire avec l'Apôtre, *Je ne me ſens coupable de rien*, il peut néanmoins avancer avec vérité en la préſence de Dieu, qu'il ne ſe connoiſſoit coupable d'aucune des fautes dont Petilien l'accuſoit. Petilien abuſant de ce que ſaint Auguſtin enſeignoit dans ſes écrits, qu'il n'étoit pas permis de quitter la communion de l'Egliſe ſous prétexte de ſe ſéparer des méchans, prétendoit qu'on ne puniſſoit point le crime parmi les Catholiques, & citoit pour cela un Evêque qui après avoir été dépoſé pour crime, avoit été rétabli dans l'Epiſcopat. Il citoit auſſi un nommé Quodvultdeus, qui quoique chaſſé par les Donatiſtes comme convaincu de deux adulteres, avoit été reçu ou à la communion, ou même à l'état Eccléſiaſtique par les Catholiques. Sur le premier chef, ſaint Auguſtin ſe contente de dire à Petilien, qu'il ne ſçavoit ce qu'il diſoit. Sur le ſecond il répond que Quodvultdeus ne fut admis à la communion ou à l'état eccléſiaſtique qu'après qu'il eût prouvé ſon innocence. Pour preuve que la diſcipline étoit mieux obſervée chez les Catholiques que parmi les Donatiſtes, il y a, dit-il à Petilien, une infinité d'exemples de perſonnes qui ayant été dans l'Epiſcopat, ou dans quelque autre dégré eccleſiaſtique, en ont été dépoſés, & qui après cela ſe ſont retirés de honte en d'autres pays, ou ont paſſé dans votre parti ou dans celui de quelques autres hérétiques. Il y en a qui ſont demeurés dans les mêmes lieux où ils étoient, & ils y ſont connus de tout le monde. Il nomme Honorius de Mileve, & un Splendonius dépoſé du Diaconat dans les Gaules, qui étant venu à Conſtantine ou à Cirthe, y fut rebatiſé & fait Prêtre par Petilien; ce qui obligea Fortunat Evêque Catholique de cette ville de faire afficher publiquement les actes de la dépoſition de Splendonius. Petilien fut obligé lui-même de l'excommunier dans la ſuite, l'ayant convaincu d'une perfidie horrible. Saint Auguſtin nomme encore un Cyprien Evêque de Tuburſicubine du parti des Primianiſtes, qui ayant été ſurpris dans un lieu infâme fut condamné & excommunié par Primien, ſans qu'aucun de ceux qu'il avoit batiſés, fût rebatiſé par les Donatiſtes, lors de leur réunion. Ce Pere fait enſuite un précis des objections de Petilien, & des réponſes qu'il y avoit données dans les deux Livres précédens, & montre que non-ſeulement il n'avoit pas répondu aux preuves dont la vérité Catholique eſt ſoutenue, mais qu'il n'avoit même rien dit qui touchât le fond de la cauſe dont il s'agiſſoit. Il finit ce Livre par ces paroles adreſſées aux Donatiſtes en général: Sçavez-vous diſcerner le vrai d'avec le faux, un diſcours

discours solide d'avec une vaine déclamation, l'esprit de paix d'avec l'esprit de dissension, les divines prophéties d'avec les imaginations des hommes, les preuves claires d'avec les accusations vagues, les actes autentiques d'avec les fictions, ceux qui démontrent ce qui est en question d'avec ceux qui évitent même d'entrer dans la question ? Si vous sçavez faire ce discernement, à la bonne heure : si vous ne le pouvez faire, nous ne nous repentirons pas néanmoins du soin que nous prenons de vous, parce que si votre cœur ne se tourne pas à la paix, notre paix, selon que le dit l'Evangile, reviendra à nous.

§. IV.

Livre de l'unité de l'Eglise, ou Epître contre les Donatistes.

Ce Livre est de saint Augustin. Il a été écrit en 402.

I. DAns le tems même que saint Augustin publia son second Livre contre Petilien, & avant que de travailler au troisiéme, il adressa une Lettre Pastorale à tous les fidéles de son Diocèse, qui dans plusieurs manuscrits, est intitulée : *Livre de l'unité de l'Eglise*. Saint Augustin n'en dit rien dans ses Rétractations ; peut-être, parce que c'est proprement une Lettre, quoiqu'elle soit fort longue, & non un Livre. Et s'il y met son premier Livre contre Petilien qui est aussi en forme de Lettre, c'est sans doute à cause qu'il a toujours fait corps avec le deuxiéme & le troisiéme. Possidius (*a*) cite le Traité de l'unité dans le catalogue des Livres de saint Augustin, en ces termes : *Lettre contre les Donatistes aux freres Catholiques*, & dit que cette Lettre faisoit un Livre ; ce qui ne laisse aucun lieu de douter que saint Augustin n'en soit l'auteur, d'autant qu'on y trouve son génie & sa maniere d'écrire, & qu'il y cite (*b*) son premier & son second Livre contre Petilien On ne laisse pas de trouver dans cet écrit quelques expressions moins élégantes & moins propres, que dans les autres ouvrages de saint Augustin. On y trouve encore quelques passages de l'Ecriture cités autrement que selon la version ordinaire. Il est dit dans un endroit, que le royaume d'Israël n'étoit pas une hérésie du tems d'Elie, ce qui ne s'ac-

(*a*) Epistola contra Donatistas ad Catholicos fratres liber unus. Possid. *in catalog. c.* 3.

(*b*) Meministis, fratres, Petiliani perparvam Epistolæ partem in manus nostras aliquando venisse, eique particulæ quod responderimus scripsisse me ad dilectionem vestram. Sed cùm postea tota & plena nobis à fratribus qui ibi sunt, mitteretur, placuit ei ab exordio respondere tanquam præsentes ageremus. Aug. *de unit. Eccles. cap.* 1.

corde pas avec ce que dit saint Augustin dans son premier Livre contre Cresconius, que les Samaritains, du tems de notre Seigneur, étoient hérétiques à l'égard des Juifs. On y lit qu'un homme qui fait des actions criminelles, n'est retranché de la racine de l'Eglise, que lorsqu'il résiste à la vérité qu'on lui oppose clairement, & lorsqu'il la hait : ce qui paroît contraire à ce qu'il enseigne dans le second Livre contre Cresconius, qu'un homme endurci dans le péché est hors de l'Eglise, quoiqu'il paroisse être dedans. Enfin la salutation qui est au commencement de cette Lettre n'est point ordinaire à saint Augustin : elle est en ces termes : Le salut qui est en Jesus-Christ & la paix de l'unité & de sa charité, soit avec vous. Mais ces difficultés, qui d'ailleurs ne sont pas sans solution, ne détruisent point la preuve tirée du témoignage de Possidius, ni celle que l'on tire du rapport qu'il y a entre le commencement de ce Livre, & les deux premiers de saint Augustin contre Petilien. Il n'est pas surprenant que dans un écrit où ce Pere s'adressoit à son peuple, & où il vouloit se faire entendre de tout le monde, il ait moins travaillé son style que celui de la plûpart de ses autres ouvrages. Le Pseaume contre le parti de Donat, n'est-il pas composé de termes vulgaires & populaires, parce qu'il s'y agissoit d'apprendre aux plus simples de quoi il étoit question entre les Catholiques & les Donatistes, & d'exhorter ceux-ci à l'unité? Lorsque saint Augustin met les Samaritains au nombre des hérétiques de la nation Juive, il ne veut point parler des Samaritains du tems d'Elie, mais de ceux qui vivoient en même-tems que Jesus-Christ. S'il cite quelques passages de l'Ecriture dans des termes un peu différens de ceux qu'il cite ailleurs ; c'est apparemment qu'il n'avoit pas toujours en mains les mêmes exemplaires, n'y ayant point alors de versions autentiques, & reçues généralement de tout le monde. A le bien prendre, ce qu'il dit dans le Livre de l'unité de l'Eglise touchant l'endurcissement du pécheur, n'a rien de contraire à ce qu'il en dit dans son second Livre contre Cresconius. Ne peut-on pas dire, en effet, que tout péché mortel nous sépare de Jesus-Christ ; & que quoique ceux qui en sont coupables soient encore selon le corps dans l'unité de l'Eglise, ils en sont séparés selon l'esprit par le désordre de leur vie. L'endurcissement dans le péché, la résistance à la vérité qu'on nous montre, la révolte contre l'autorité de l'Eglise, le schisme qui forme une fausse Eglise, sont autant de nouveaux dégrés de separation. A l'égard de la salutation qui se trouve au commen-

cement du Livre ou de la Lettre, elle n'eſt pas indigne de ſaint Auguſtin : & quoiqu'il ne s'en ſoit pas ſervi ailleurs, il a pu l'employer ici. Il y a des choſes dans ce Livre (*a*), par exemple, ce qu'il dit des perſécutions, qui ſemblent convenir aux loix d'Honorius en 405. Mais comme on peut auſſi les rapporter aux loix précédentes, ſoit contre les Donatiſtes en particulier, ſoit contre tous les hérétiques en général, rien n'empêche qu'on ne le place vers le même tems que le ſecond Livre contre Petilien, c'eſt-à-dire, en 402.

II. Saint Auguſtin traite dans ce Livre la queſtion de la vraie Egliſe, & laiſſant à part toutes les diſputes ſur les faits, il n'emploie que les paſſages les plus clairs & les plus déciſifs de l'Ecriture. Où eſt l'Egliſe, dit-il d'abord, eſt-ce chez nous, où chez les Donatiſtes ? Cette Egliſe eſt une, & nos anciens l'ont nommée Catholique, afin de faire voir par ſon nom même qu'elle eſt répandue par toute la terre. Cette Egliſe Catholique eſt le corps de Jeſus-Chriſt, ainſi que le dit l'Apôtre. Celui qui n'eſt point membre de ce corps ne peut donc avoir part au ſalut promis aux Chrétiens. Pour ſçavoir où eſt cette Egliſe, ſaint Auguſtin dit qu'il ne faut pas s'embarraſſer de s'aſſurer ſi les crimes que les Evêques d'Afrique, Catholiques & Donatiſtes, s'objectoient mutuellement, étoient véritables, parce qu'ils n'intéreſſoient pas les autres Egliſes du monde ; mais chercher uniquement dans les Livres canoniques de quoi montrer où eſt cette Egliſe. En effet, ſi l'on pouvoit prouver par les divines Ecritures, que l'Egliſe eſt dans l'Afrique ſeule, ou dans quelques Montagnards qui réſident à Rome, ou dans la maiſon de Lucile, cette femme qui a comme donné naiſſance au ſchiſme des Donatiſtes ; il faudroit reconnoître qu'eux ſeuls ont l'Egliſe. Si au contraire, on montre par l'Ecriture qu'elle eſt placée chez les Maures de la province Céſarienne, il faudra paſſer chez les Rogatiſtes. Si on la met dans la Byzacene, nous ſerons obligés de dire que les Maximianiſtes ſont en poſſeſſion de l'Egliſe. Si on la place dans les ſeules provinces de l'Orient, il faudra la chercher parmi les Ariens, les Eunomiens, les Macédoniens & autres hérétiques de ces cantons. Mais s'il eſt bien prouvé par des témoignages certains des Ecritures canoniques, que l'Egliſe eſt répandue dans toutes les nations, on ne pourra ſe diſpenſer de convenir que celle-là eſt la ſeule Egliſe, qui s'y trouve effectivement répandue

Analyſe de ce Livre, p. 338.

Coloſſ. 1, 24.

(*a*) *Lib. de unit. c.* 20.

Un autre principe de saint Augustin, c'est que pour décider cette question, on ne doit point avoir recours aux passages de l'Ecriture qui sont ou obscurs, ou qui se doivent prendre dans un sens figuré, ou qui sont conçus de façon qu'ils peuvent être allégués par les deux partis ; mais à ceux-là seuls qui doivent se prendre dans le sens littéral. Il trouve l'Eglise Catholique bien
Gen. 22, 18. marquée dans ces paroles de Dieu à Abraham : *Toutes les nations de la terre seront bénies par celui qui sortira de vous, parce que vous avez obéi à ma voix.* Car on ne pouroit dire avec les Juifs, qu'elles doivent s'entendre du seul peuple qui est né d'Abraham selon la chair, puisque saint Paul, dont les Donatistes lisoient les Epîtres dans leurs assemblées, soutient que les promesses de Dieu à Abraham ont été accomplies dans les Gentils comme dans les Juifs ; & qu'il remarque à cet effet, que lorsque l'Ecriture parle de ces promesses ; elle ne dit pas qu'elles ont été faites *à ceux de la race* d'Abraham, *comme s'il en eût voulu marquer plusieurs* ; mais à sa race, *c'est-à-dire, à l'un de sa race qui est Jesus-Christ* ; marquant par-là qui étoit celui en qui toutes les nations devoient être bénies. Ce Pere rapporte aussi d'autres promesses, mais tout-à-fait semblables à celles-là, faites
Gen. 26, 1. & 28. 10r en d'autres occasions à Isaac fils d'Abraham, & à Jacob fils d'Isaac : puis passant aux Prophétes, il montre que selon Isaïe :
Isai 11, 9 & 10. *La terre doit être remplie de la connoissance du Seigneur, comme la mer des eaux dont elle est couverte ; & que le rejetton de Jessé sera exposé comme un étendart devant tous les peuples ; qu'il dominera sur les nations, & que les nations espéreront en lui.* Quel est ce rejetton ? Tout le monde convient que c'est Jesus-Christ qui est né de David selon la chair. Si l'on en doute, que l'on consulte
Rom. 15, 12. l'Apôtre, qui dans sa Lettre aux Romains, cite ce passage d'Isaïe, pour prouver que Jesus-Christ a été promis aux Juifs, & donné par grace aux Gentils. Qui des Chrétiens a jamais douté que le deuxiéme Pseaume ne dût s'entendre de Jesus-Christ, & que l'on ne doive également entendre de l'Eglise l'hérita-
Psal. 2, 7. ge que ce Pseaume promet en ces termes : *Le Seigneur m'a dit : Vous êtes mon fils, je vous ai engendré aujourd'hui. Demandez-moi & je vous donnerai les nations pour votre héritage, & j'étendrai votre possession jusqu'aux extrémités de la terre.* Il n'y a personne
Psal. 21, 17. qui ne reconnoisse que c'est de Jesus-Christ dont il est dit : *Ils ont percé mes mains & mes pieds, & ils ont compté tous mes os. Ils se sont appliqués à me regarder & à me considerer ; ils ont partagé entre eux mes habits, & ils ont jetté le sort sur ma robe.* C'est

donc auſſi de lui qu'il eſt dit enſuite, que pour le prix de ſon ſang, la terre dans toute ſon étendue ſe convertira au Seigneur; & que tous les peuples différens des nations ſeront dans l'adoration en ſa préſence: parce que le regne eſt au Seigneur, & que c'eſt lui qui regnera ſur les nations. N'eſt-il pas dit auſſi dans le Pſeaume ſoixante & onziéme, qui quoique intitulé de Salomon, doit s'entendre de Jeſus-Chriſt & de ſon Egliſe: *Il régnera depuis une mer juſqu'à une autre mer: & depuis le fleuve juſqu'aux extrémités de la terre. Les Ethiopiens ſe proſterneront devant lui, les Rois de Tharſe & les Iſles lui offriront des préſens: tous les Rois de la terre l'adoreront: toutes les nations lui ſeront aſſujetties: tous les peuples de la terre ſeront bénis en lui: toutes les nations rendront gloire à ſa grandeur.* Pſal. 71, 8, &c.

III. Les Donatiſtes ne pouvant conteſter la vérité de toutes ces promeſſes, ſe réduiſoient à dire qu'elles n'avoient pas eu leur accompliſſement, parce que les hommes l'avoient empêché en s'oppoſant au progrès de l'Egliſe, & à ce qu'elle fût répandue dans toute la terre. Saint Auguſtin ne nie pas que l'homme ne ſoit en pouvoir de faire le mal ou de s'en abſtenir: & il convient que ſi Judas avoit voulu, il n'auroit pas trahi le Seigneur: mais il ſoutient que Dieu ayant prévû les volontés de l'homme, a pu annoncer certainement par ſes Prophétes ce qui devoit arriver, quoique dépendamment de la volonté des hommes; qu'ainſi ſçachant que les hommes embraſſeroient le Chriſtianiſme, il a pu prédire qu'ils l'embraſſeroient en effet, quoiqu'ils duſſent l'embraſſer librement. Il fait donc voir aux Donatiſtes par divers témoignages de l'Evangile, que les promeſſes de l'Ancien Teſtament touchant Jeſus-Chriſt & ſon Egliſe, ont eu leur entier accompliſſement; & que, ſelon que le dit Jeſus-Chriſt à ſes Diſciples, qu'il étoit néceſſaire pour accomplir les Ecritures, *qu'on prêchât en ſon nom la pénitence & la rémiſſion des péchés dans toutes les Nations, en commençant par Jeruſalem*, l'Egliſe avoit commencé dès cette Ville à ſe répandre dans toutes les parties de la terre, comme on le voit par les Actes des Apôtres, dont ſaint Auguſtin rapporte un grand nombre de paſſages. Suite, p. 358. Luc. 24, 45, 46, 47.

IV. Nous liſons, diſoient les Donatiſtes, qu'Enoch ayant été enlevé de ce monde, parce qu'il étoit agréable à Dieu, le reſte des hommes périt par le Déluge; que Loth fut ſeul délivré de Sodome avec ſes filles; qu'excepté Abraham, Iſaac & Jacob, il y avoit alors peu de perſonnes dans ces terres étrangeres qui pluſſent à Dieu; que des douzes Tribus d'Iſraël il n'y en eut que Suite p. 360.

deux qui demeurerent attachées au Royaume du fils de Salomon & que tout le monde ayant apostasié du tems des Donatistes, ils étoient demeurés seuls dans l'Eglise. Nous ajoutons foi à tous ces endroits de l'Ecriture, leur répond saint Augustin; croyez donc aussi à ce que dit le Seigneur, qu'il faut que la pénitence & la rémission des péchés soit prêchée parmi toutes les Nations, en commençant à Jerusalem. Il ajoute que mal-à-propos ils alleguoient pour exemple de leur séparation la division des Tribus; que celles d'Israël en se séparant du Royaume de Juda, ne furent pas pour cela Schismatiques, Dieu ayant commandé cette division par rapport au Royaume de Juda, & non par rapport à la Religion; qu'au reste il s'étoit trouvé de saints Prophétes dans ces dix Tribus, & que Dieu s'y réserva dans la suite sept mille hommes qui ne fléchirent point le genou devant Baal. Il prouve par divers endroits de l'Ecriture, que les bons sont mêlés avec les méchans dans l'Eglise jusqu'à la fin des siécles: & parce que les Donatistes se faisoient honneur de leur petit nombre, il leur dit qu'en ce cas on devoit leur préférer les Rogatistes & les Maximianistes, dont le nombre étoit encore moins grand; que quoique, selon l'Evangile, le nombre des bons soit petit, ce n'est que par rapport au grand nombre des méchans, l'Ecriture marquant plusieurs fois que le nombre des bons est considérable: d'où vient qu'elle compare les enfans d'Abraham aux étoiles du Ciel, & aux grains de sable de la mer. Il est écrit, disoient les Donatistes, que les *premiers seront les derniers*: or l'Evangile n'a été prêché en Afrique qu'après avoir été annoncé aux Orientaux & à toutes les autres Nations. C'est encore de l'Afrique, ajoutoient-ils, qu'il est dit dans le Cantique des Cantiques: *O vous qui êtes la bien aimée de mon ame, apprenez-moi où vous vous reposez à midi.* Saint Augustin leur fait voir que cet endroit de l'Evangile peut également s'entendre des Juifs & des Gentils qui ne sont pas encore convertis; que plusieurs Nations barbares ont reçu l'Evangile depuis qu'il a été prêché en Afrique; qu'ainsi cette partie du monde ne doit pas être regardée comme la derniere dans l'ordre de la foi. Quant à ce qui est dit dans le Cantique des Cantiques, il montre que cela se peut entendre également de toutes les autres Eglises comme de celles d'Afrique, le terme de midi étant mis en cet endroit, pour marquer la grande charité de Jesus-Christ pour son Epouse qui est l'Eglise; qu'en le prenant à la lettre, il vaudroit mieux l'entendre de l'Egypte, qui est plus méridionale, & où l'Eglise se connoît bien mieux

3 Reg. 19, 18.

Mat. 20, 16.

Cant. 1, 6.

par des milliers de Serviteurs de Dieu qui pratiquent dans les Déserts la pauvreté évangélique dans toute son étendue. Il leur porte le défi de produire autant de témoignages de l'Ecriture d'où l'on puisse inferer que l'Eglise est anéantie par tout, qu'il en avoit allégués pour montrer qu'elle est répandue dans toute la terre; & de montrer que l'Eglise est restée dans l'Afrique seule, en sorte que la foi lui ait été communiquée non de Jerusalem, mais de Carthage où ils ont en premier lieu élevé un Episcopat contre l'Episcopat. Que si vous répondez, ajoute-t-il, que la foi prêchée par les Apôtres étant périe dans les lieux où ils l'avoient semée, il est nécessaire de la semer de l'Afrique dans les autres Provinces, nous vous demandons de le prouver par quelques témoignages des oracles divins. Il donne un précis des Actes municipaux par lesquels il étoit constant que leurs Auteurs avoient été Traditeurs, & montre que nul ne parvient à la vie éternelle, qu'il n'ait pour chef Jesus-Christ; & que nul ne le peut avoir pour chef, s'il n'est dans son corps qui est l'Eglise; c'est pourquoi il dit aux Donatistes d'employer l'autorité respectable de l'Ecriture, pour montrer qu'ils sont dans l'Eglise, disant que les Catholiques n'exigeoient pas qu'on les crût dans l'Eglise de Jesus-Christ, parce qu'ils tiennent la même foi qu'ont tenue Optat de Mileve, Ambroise de Milan & un nombre infini d'Evêques de leur communion, ou parce qu'elle a été préconisée dans les Conciles; ou parce qu'il se fait par-tout le monde dans les lieux de leur communion, des miracles dans les lieux saints où reposent les corps des Martyrs; mais parce qu'ils sont en état de montrer par l'autorité des Livres sacrés, que l'Eglise dans laquelle ils vivent, est la véritable.

V. Les Donatistes se plaignoient des persécutions que leur faisoient les Catholiques pour les engager à se réunir. Saint Augustin répond qu'il arrive tous les jours qu'un fils se plaint de son pere comme d'un persécuteur, de même qu'une femme de son mari, & un serviteur de son maître, quoique le pere, le mari & le maître n'emploient les châtimens que pour la correction de ceux qui leur sont soumis; qu'on n'appelle persécuteurs, que ceux qui font du mal aux bons pour les engager dans le mal, & non ceux qui ne châtient les méchans que pour les faire rentrer dans le devoir; que les peines que les Empereurs ont fait souffrir aux Donatistes en les privant ou des lieux où ils s'assembloient, ou des honneurs dont ils jouïssoient, ou de leur argent, sont douces en comparaison de leurs sacriléges; & qu'ils

Suite, p. 375.

ne les ont même employées que pour les retirer du crime, & les préserver de la damnation éternelle; qu'au reste un méchant fils persécute plus son pere par sa mauvaise vie, qu'un bon pere ne persécute son fils par ses corrections; que la servante de Sara persécutoit plus sa maîtresse par l'iniquité de son orgueil, que Sara ne persécutoit sa servante par un juste châtiment; & que ceux à l'égard desquels il est écrit: *Le zele de votre maison m'a consumé*, persécutoient plus cruellement notre Seigneur, qu'il ne les persécuta lui-même, lorsqu'il renversa leurs tables, & qu'il les chassa du Temple avec un fouet.

Suite, p. 377. VI. La derniere difficulté des Donatistes regardoit la maniere dont ils seroient reçus des Catholiques, s'ils se réunissoient: sur quoi saint Augustin fait voir que les Hérétiques ayant les mêmes Sacremens que l'Eglise Catholique, ils y étoient reçus en corrigeant leurs propres erreurs, & non en violant le Sacrement de Jesus-Christ, c'est-à-dire, non en se faisant batiser de nouveau, mais en embrassant le lien de la paix & de la charité qu'ils n'avoient pas, & sans laquelle le Batême qu'ils avoient ne pouvoit leur être utile: car l'un & l'autre sont nécessaires au salut, le Batême & la justice qui est inséparable de la charité & du lien de la paix. Il avoue qu'il n'y a rien de clair dans l'Ecriture touchant la maniere de recevoir les Hérétiques dans l'Eglise, parce que nous n'y lisons point que quelqu'un soit passé de l'hérésie à l'unité; mais il dit que toutes les Nations en commençant à Jerusalem, devant recevoir la pénitence & la rémission des péchés au nom de Jesus-Christ, il est visible qu'on peut aussi l'accorder aux Hérétiques lorsqu'ils la demandent sincerement & sans détour. Il explique de la Charité & non du Batême visible
Prov. 8, 15. ce qui est dit dans le Livre des Proverbes: *Bûvez de l'eau de votre citerne & des ruisseaux de votre fontaine, &c.* & montre que cette eau qui manque aux Hérétiques lorsqu'ils reçoivent le Batême, leur est accordée lorsqu'ils reviennent à l'unité de l'Eglise. Ils ont néanmoins l'eau figurée par celle qui sortit du côté de Jesus-Christ, c'est-à-dire, le Batême, qui quoique de l'Eglise est passée à ceux qui en sont dehors. Il revient à l'argument que les Donatistes tiroient de leur situation au Midi; & prouve par plusieurs endroits des Pseaumes, que non-seulement les Peuples qui sont au Midi, mais ceux-là aussi qui sont au Nord & au Couchant sont citoyens de la Cité du grand Roi; enfin qu'il n'y a aucune partie du monde où l'Evangile ne doive être prêché avant la fin du monde. Il conclut en disant qu'il n'est pas

à

à croire qu'une Eglise, qui, comme le disoient les Donatistes, devoit si-tôt périr quoique répandue dans toutes les parties de la terre, ait été relevée par tant de témoignages de l'Ecriture, & qu'il ne soit rien dit de celle de Donat, qui, selon eux, devoit demeurer jusqu'à la fin des siécles.

§. V.

Des Quattre Livres contre Cresconius.

Ces Livres ont été écrits en 409 ou environ.

I. UN Donatiste nommé Cresconius, ayant trouvé l'Ecrit de saint Augustin contre le commencement de la Lettre de Petilien, c'est-à-dire, son premier Livre, y fit une replique dans laquelle il entreprenoit de défendre son parti, & de soutenir ce que Petilien avoit avancé dans sa Lettre. Cresconius étoit un simple Laïc, & Grammairien de profession. Il adressa son Ouvrage, qui étoit en forme de Lettre, à saint Augustin même, qui lui répondit en trois Livres. Mais voyant dans la suite que le seul argument de leur Schisme entre Maximien & Primien, suffisoit pour répondre à tout, il le traita en particulier dans un quatriéme Livre qui est aussi intitulé : *Contre Cresconius*. Ces quatre Livres ne furent faits que long-tems après l'Ouvrage de Cresconius, saint Augustin ne l'ayant reçu que fort tard. Il marque lui-même (*a*) que lorsqu'il les écrivit, l'Empereur Honorius avoit déja donné ses Loix contre les Donatistes, mais qu'elles étoient encore toutes récentes. C'étoit donc vers l'an 406 : car ces Loix furent données en 405 après le meurtre de Maximien Evêque Catholique, comme le marque le même Saint dans son troisiéme Livre (*b*).

Analyse du premier Livre contre Cresconius, p. 141

II. Il commence le premier par justifier l'éloquence & la dialectique contre les calomnies de Cresconius, qui soutenoit que les Chrétiens ne devoient point en user, & montre que ni l'une ni l'autre ne doivent point empêcher les défenseurs de la vérité de combattre la fausseté ; étant permis de reprendre ceux qui se trompent, & même d'user de véhémence en les attaquant, selon que la charité le demande. Il fait sentir combien l'excuse de Cresconius étoit vaine, lorsqu'il se disoit beaucoup au-dessous de lui dans l'art de bien dire, & peu instruit dans la doctrine de la Religion Chrétienne. A quoi bon, lui dit-il, cette ex-

(*a*) *Lib.* 2 *Retract, cap.* 26.

(*b*) Aug. *lib.* 3 *cont. Cresc. cap.* 43 & 47.

cuse? Vous ai-je contraint de refuter mes Ouvrages? Il fait voir que saint Paul & Jesus-Christ même ont employé la dialectique dans leurs Discours. Puis passant à la question du Batême, il montre que si les Catholiques reconnoissent pour valide celui des Donatistes, ceux-ci ne peuvent en conclure qu'il faille le recevoir d'eux; que la raison de le reconnoître pour bon chez les Donatistes, c'est qu'il est le même que celui qui se confere dans l'Eglise Catholique: avec cette difference que donné chez eux il est inutile, & utile chez les Catholiques où se trouvent la foi & la piété. Il n'y a, dit-il, qu'un Dieu, qu'une Foi, qu'un Batême, & qu'une Eglise Catholique qui ne peut être corrompue, non dans laquelle seule on sert & on honore un seul Dieu, mais dans laquelle seule on le sert & on l'honore avec une vraie piété: non dans laquelle seule on garde une seule foi, mais dans laquelle seule on a une seule foi accompagnée de charité: non dans laquelle seule on ne reçoit qu'un Batême, mais dans laquelle seule on le reçoit salutairement. On convenoit de part & d'autre qu'il n'y avoit qu'une Eglise. Cresconius en concluoit que ceux qui ne sont pas dans cette Eglise unique, ne pouvoient pas avoir le Batême unique. Mais saint Augustin répond, qu'il peut y avoir plusieurs choses appartenantes à la Loi de Dieu, parmi des gens qui ne seront pas dans cette même Eglise, c'est-à-dire, parmi des Hérétiques; & que le Batême en est une. Ne pouvant produire d'exemples tirés du Nouveau Testament, pour prouver qu'on ne doit point rebatiser les Hérétiques, il en rapporte de l'Ancien, & demande à Cresconius, si un homme circoncis chez les Samaritains recevoit une seconde fois la Circoncision lorsqu'il passoit chez les Juifs. Il ajoute, que si quelqu'un des Juifs se mettoit du parti des Nazaréens qui sont en même-tems circoncis & batisés, on ne l'obligeroit point de se faire circoncire de nouveau. Il presse Cresconius de montrer par l'autorité de l'Ecriture, que l'on ait batisé quelqu'un venant de l'hérésie à l'Eglise Catholique. Et comme il n'étoit possible ni aux Donatistes ni aux Catholiques de s'appuyer par quelques exemples tirés de l'Ecriture, il dit qu'il faut s'en rapporter au sentiment de l'Eglise universelle, dont l'autorité est établie dans les saintes Ecritures, & que nous devons consulter si nous ne voulons pas être trompés dans une question obscure. Car comme la sainte Ecriture ne peut tromper; quiconque craint d'être trompé sur l'obscurité de cette question touchant la vraie Eglise, doit consulter sur cela cette même Eglise, que l'Ecriture nous fait connoître

ſans aucune ambiguité, être l'Egliſe véritable. Saint Auguſtin offre à Creſconius de lui prouver par des témoignages clairs, que la vraie Egliſe eſt celle-la qui eſt répandue dans toute la terre.

Analyſe du ſecond Livre, p. 423.

III. Il montre dans le ſecond Livre, que ce Grammairien n'avoit en aucune maniere refuté ſon Ecrit contre Petilien ; ſi ce n'eſt peut-être parce qu'il lui avoit appris qu'il falloit appeller Donatiens, & non pas Donatiſtes ceux du parti de Donat. Il lui paſſe ſans peine ces remarques grammaticales, diſant que lorſque les choſes étoient conſtantes, on devoit peu s'inquiéter des noms & des termes. Il prouve par la définition même de Creſconius, que les Donatiens étoient en même-tems Hérétiques & Schiſmatiques : & parce qu'il faiſoit un reproche aux Catholiques d'avoir reçu au nombre des Evêques ceux qui l'avoient été dans le parti de Donat, il le bat par lui-même, ayant reconnu dans ſa définition, que les Catholiques & les Donatiens avoient une même Religion & les mêmes Sacremens. Il ajoute que quoique dans leur Ordination on invoque ſur eux le nom de Dieu, & non celui de Donat, on ne les recevoit néanmoins dans leur dégré d'honneur lorſqu'ils revenoient à l'Egliſe, qu'autant qu'il étoit utile pour la paix & le bien de cette Egliſe. Car ce n'eſt pas pour nous, dit-il, que nous ſommes Evêques, mais pour ceux auxquels nous adminiſtrons la Parole & le Sacrement du Seigneur ; de ſorte que ſelon que la néceſſité le demande, & que la crainte de ſcandaliſer & de nuire à ceux que nous avons à gouverner, le permet, nous devons être prêts à être, ou à n'être pas ce que nous ne ſommes que pour les autres & non pas pour nous. D'où vient que pluſieurs Evêques pleins d'une ſainte humilité, étant touchés à la vue de quelques défauts qui étoient en eux, ſe ſont rendus dignes de louange en ſe démettant de l'Epiſcopat, ne l'ayant fait que par un religieux ſentiment de piété, bien loin d'avoir failli. Saint Auguſtin ſoutient donc que lorſqu'il s'agit de l'utilité des peuples, il convient de recevoir dans le dégré d'Epiſcopat, ceux qui occupoient le même degré chez les Hérétiques, la charité étant la ſeule qui ne ſe trouve point hors de l'Egliſe. Creſconius s'efforçoit de montrer que Petilien avoit eu raiſon de dire que dans l'adminiſtration des Sacremens il falloit faire attention à la bonté de la conſcience de celui qui les confere. Et parce que Petilien ne s'étoit point aſſez expliqué ſur la maniere de connoître cette bonne conſcience, Creſconius diſoit que l'on pouvoit en juger par la réputation que le Miniſtre avoit

dans le public. Mais saint Augustin lui fait voir qu'il y avoit de la folie dans cette exception, puisqu'il étoit très-possible qu'un homme de bonne réputation eût la conscience mauvaise; qu'ainsi il falloit tenir pour certain que les mauvais comme les bons administroient également le Sacrement de Batême, quant à ce qui est visible & sensible, & qu'à celui-la seul appartient de laver & de purifier la conscience, qui est toujours bon, qui est l'Auteur du Batême visible & de la grace invisible. Quant aux persécutions dont Cresconius accusoit les Catholiques, & aux crimes de Traditions & d'Idolâtrie qu'il leur objectoit, saint Augustin répond que s'ils en ont été coupables, on ne doit en accuser que ceux, qui dans l'Eglise sont regardés comme la paille de l'aire, c'est-à-dire, les mauvais Catholiques; mais que ce n'a pas été une raison aux Donatistes de quitter l'aire du Seigneur avant la séparation du bon grain d'avec la paille.

Suite, p. 423.

IV. Cresconius objectoit ces paroles du Pseaume 140: *L'huile du pécheur n'oindra pas ma tête.* Saint Augustin repond, qu'elles faisoient également contre les Donatistes qui ne rebatisoient pas ceux qui avoient été batisés par des pécheurs cachés, dont les crimes venoient ensuite à se manifester. Il ajoute que ces autres paroles de l'Ecriture: *Celui qui est batisé par un mort, que lui sert son Batême*, ne faisoient pas moins contre les Donatistes, puisqu'elles regardoient également le pécheur caché ou connu; l'Ecriture ne faisant aucune distinction de l'un d'avec l'autre. Et sur ce que Cresconius insistoit beaucoup sur la Lettre de saint Cyprien à Jubaïen, où le Batême des Hérétiques est regardé comme nul, saint Augustin lui répond, qu'il n'est point frappé de l'autorité de cette Lettre; qu'il ne regarde pas non plus les autres Lettres de ce Pere comme canoniques; qu'il en reçoit ce qui est conforme aux divines Ecritures, rejettant ce qui y est contraire. Si les méchans, ajoute-t-il, perdent les bons à cause de la communication des Sacremens, il est hors de doute que ceux qui avant saint Cyprien sont passés de l'hérésie dans l'Eglise Catholique, sans y avoir été batisés de nouveau, y ont corrompu les bons par leur contagion. Il n'y avoit donc plus alors d'Eglise à laquelle saint Cyprien pût s'attacher, ni d'où Donat pût sortir ensuite. Mais si cette contagion n'a pas corrompu les bons, celle des Traditeurs n'a pu non plus corrompre tout le monde Chrétien. D'où il infere que les Donatistes n'ont eu aucune raison de se séparer de l'Eglise, qui paroît, dit-il, visible & reconnoissable aux yeux de tous; puisqu'elle est cette Ville, qui étant située

ſur la montagne, ne ſçauroit être cachée; & par laquelle le Seigneur regne depuis une mer juſqu'à l'autre, & depuis le fleuve juſqu'aux extrémités de la terre, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture.

Analyſe du troiſiéme Livre, p. 435.

V. Saint Auguſtin prouve dans le troiſiéme Livre, qu'en vain Creſconius s'autoriſoit du nom de ſaint Cyprien, puiſque non-ſeulement un grand nombre d'Evêques étoient alors d'un ſentiment contraire, mais que ce Pere laiſſoit à ceux qui ne penſoient pas comme lui ſur le Batême des Hérétiques, la liberté de penſer autrement, ſans pour cela ſe ſéparer de leur communion. Il réfute de ſuite & par ordre les objections de ce Grammairien, qui revenoient à celles de Petilien déja refutées dans les Livres contre ce Donatiſte. Il les réduit à trois chefs. Creſconius accuſoit les Catholiques d'avoir pour Auteurs des Traditeurs; de s'être ſervi de l'autorité des Empereurs pour perſécuter les Donatiſtes; & de croire que le Batême de l'Egliſe peut être donné hors de l'Egliſe. Saint Auguſtin répond au premier chef, que les Donatiſtes avoient auſſi accuſé les Maximianiſtes d'être Traditeurs; que toutefois il les avoient reçus dans leur communion: au ſecond, qu'ils avoient exercé de très-grandes crautés envers les Maximianiſtes, ſous l'autorité des Juges commis par les Empereurs: au troiſiéme, qu'ils avoient reconnu pour bon le Batême donné dans le Schiſme par les Maximianiſtes, puiſqu'ils n'avoient pas rebatiſé ceux qui l'avoient été hors de leur Egliſe, & dans celle des Schiſmatiques. Il prouve tous ces faits par les Actes des Conciles de Cirthe & de Bagai, & par les Proconſulaires & Municipaux. Enſuite pour convaincre de ſchiſme les Donatiſtes, il en apporte un argument ſenſible, ſçavoir, le défaut de communion avec l'Egliſe, qui s'étend & s'accroît par tout le monde. Car cette étendue eſt une marque qui diſtingue viſiblement la vraie Egliſe des ſociétés Hérétiques. Etant, dit-il, les uns dans un lieu, & les autres en un autre, ils combattent contre l'unité Catholique qui eſt repandue par-tout. L'Egliſe, dont ces Hérétiques ſont ſortis, eſt par-tout: mais eux ne peuvent être par-tout, puiſqu'il eſt prédit qu'ils diront: *Voici Jeſus-Chriſt ici, le voici là*. Donc le parti de Donat n'eſt point lié de communion à cette Egliſe qui ſe répand par-tout par de grands accroiſſemens. La vraie communion n'eſt pas celle que toutes les Sectes d'Hérétiques ont enſemble; c'eſt celle que les Hérétiques n'ont pas avec les Catholiques, & que les Catholiques ont entre eux; c'eſt celle qu'ont avec l'Egliſe Catholique les Juſtes & les pailles intérieures, & non pas ceux qui ſont hors de l'Egliſe, &

que saint Augustin appelle les pailles Hérétiques séparées de l'aire du Seigneur.

Analyse du quatriéme Livre, p. 482.

VI. C'est aussi par cette marque que saint Augustin distingue dans le quatriéme Livre, la vraie Eglise, non-seulement des Donatistes, mais aussi des Novatiens, des Ariens, des Patropassiens, des Valentiniens, des Appellistes & des Marcionites. L'Eglise, dit-il, est par-tout où sont ces hérésies; comme elle est dans l'Afrique où vous êtes. Mais vous n'êtes pas par-tout où elle est ni aucune de ces hérésies. Et c'est de-là qu'il paroît qu'elle est cet arbre qui étend ses branches par toute la terre, & qui sont ses branches rompues qui n'ont point la vie de la racine, & qui tombent chacune dans les lieux où elles séchent. Dans ce quatriéme Livre, ce Pere refute de nouveau la Lettre entiere de Cresconius, & il le fait par la seule histoire des Maximianistes, qui, selon lui, fournissoient des solutions sans replique, à toutes les objections que Cresconius & les autres Donatistes faisoient contre les Catholiques. En effet, si les Donatistes trouvoient mauvais que les Princes se mêlassent dans les affaires Ecclésiastiques, ils s'étoient eux-mêmes adressés aux Juges commis par les Princes, contre les Maximianistes. S'ils se plaignoient de la rigueur des Loix faites contre eux, il les avoient employées contre les Maximianistes. S'ils disoient qu'il est injuste de persécuter, & glorieux de souffrir, les Maximianistes avoient souffert de leur part, toutes sortes de persécutions; si la communion avec les pécheurs rend les innocens coupables, ils avoient reçu Felicien & Pretextat dans leur communion, sans satisfaction & sans pénitence, après les avoir condamnés dans le Concile de Bagai, comme Ordinateurs de Maximien, & les avoir poursuivis devant le Proconsul, pour être dépossedés de leurs Eglises. Si tout Batême donné hors de l'Eglise Catholique doit être réiteré comme nul, pouvoient-ils douter de la nullité du Batême donné par Felicien & Pretextat, & par les autres de la communion de Maximien? Toutefois quoiqu'ils le regardassent comme donné hors de l'Eglise, ils l'avoient ratifié, en recevant ceux de ce parti sans les batiser de nouveau. Il est vrai que Cresconius & les autres Donatistes répondoient qu'Optat, dit le Gildonien, les y avoit obligés; que d'ailleurs Felicien & Pretextat étoient revenus dans le tems que le Concile leur avoit donné; mais saint Augustin se mocque avec raison, d'une pareille réponse, disant que la crainte d'Optat n'avoit pas dû les obliger à agir contre leurs principes. Quant à ce qu'ils disoient du retour de Felicien

& de Prétextat, il fait voir par les Actes Proconsulaires, qu'ils ne revinrent qu'après le terme qu'on leur avoit donné. Comme ils n'avoient pas non plus rebatisé ceux à qui cet Optat avoit conferé le Batême, il leur dit: Que si le Batême donné de la part d'un si méchant homme leur paroissoit bon, il étoit honteux à eux de ne pas recevoir comme valide celui qui étoit donné dans les Eglises des Corinthiens, des Galates, des Ephesiens, & autres fondées par les Apôtres, où les accusations formées contre Cecilien, non-seulement n'ont pas été connues; mais où l'on n'a peut-être jamais entendu parler de lui. Mais quoiqu'il soutienne que le Batême donné par un bon ou un mauvais Ministre, dedans ou dehors de l'Eglise soit valide, il croit toutefois qu'il y a de l'avantage de le recevoir d'un Ministre de probité; non que le Sacrement en soit meilleur, mais parce qu'en voyant les bonnes mœurs de celui de qui on reçoit le Batême, on est porté à les imiter. Possidius fait mention (*a*) des quatre Livres contre Cresconius, & d'une Lettre écrite à un Grammairien de même nom. C'étoit apparemment le même qui avoit pris la défense de la Lettre de Petilien, & que saint Augustin refuta dans les quatre Livres dont nous venons de parler. Le premier avoit pour titre: *Preuves & témoignages contre les Donatistes.* Le second étoit intitulé *: Contre je ne sçais quel Donatiste.* Voici quelle en fut l'occasion: Il avoit promis à ceux de ce parti de leur fournir toutes les piéces & tous les Actes soit Ecclésiastiques, sois civiles, & tous les passages de l'Ecriture, nécessaires pour décider la question du Schisme, afin de les exciter à les demander. Un de ceux entre les mains de qui cette promesse tomba, fit un écrit contraire, où il ne prenoit d'autre nom que celui de *Donatiste.* Ce qui engagea saint Augustin dans la réponse qu'il lui fit de ne lui point donner d'autre nom. Le troisiéme parut sous le titre: *D'avis aux Donatistes*, touchant les Maximianistes, parce qu'il y faisoit voir par la seule histoire de ces derniers, que le parti de Donat n'étoit soutenable en aucune maniere.

§. VI.

De l'unité du Batême contre Petilien.

I. LE Livre de l'unité du Batême fut composé avant la Conference de Carthage, c'est-à-dire, avant le mois de Juin de l'an 411. Cela se prouve non-seulement parce qu'il n'y est

Livre de l'unité du Batême, vers l'an 410.

(*a*) Possid. *in catal. cap.* 3.

(*b*) *L.* 2, *c.* 27, 28 & 29.

rien dit de cette Conference, mais encore parce que saint Augustin y dit que les Donatistes n'apportoient aucune preuve des reproches qu'ils faisoient au Pape Marcellin & à ses Prêtres Melchiade, Marcel & Sylvestre, d'avoir livré les saintes Ecritures, & offert de l'encens aux Idoles. Car ils en alléguerent quelques-unes dans la Conference, quoique fausses & sans aucun fondement. On y voit encore que ce Pere ne s'étoit pas corrigé d'une erreur de fait dans laquelle il étoit déja tombé plusieurs fois, qui étoit de ne mettre le jugement de Felix d'Aptonge qu'après celui que l'Empereur Constantin rendit en faveur de Cecilien; erreur qu'il corrigea sur la fin de l'an 411, lorsqu'il fit l'abregé de la Conference de Carthage, après s'être mieux instruit de la vérité de ce fait, par l'examen des Actes qui regardoient l'affaire de Cecilien.

Occasion de ce Livre.

II. Ce qui l'engagea à traiter encore une fois la question du Batême, fut la priere (*c*) qu'un de ses amis nommé Constantin, lui fit de répondre à un Livre que l'on venoit de rendre public, où l'Auteur, que l'on disoit être Petilien de Cirthe, entreprenoit de montrer que le Batême ne se pouvoit donner que dans la Secte des Donatistes. Quoiqu'il eut souvent traité la même matiere, il ne crut pas devoir se refuser aux instances de cet ami, dans la persuasion qu'il étoit utile de multiplier les bons Livres, afin qu'ils tombassent plus aisément entre les mains de tout le monde; & aussi pour satisfaire les moins intelligens (*d*), qui s'imaginent qu'une raison est nouvelle, lorsqu'on la dit d'une nouvelle maniere.

Analyse de ce Livre, *pag.* 227.

III. Petilien disoit que le Batême appartenoit tellement aux Donatistes, qu'il ne pouvoit pas même être réiteré par les sacriléges, c'est-à-dire, par les Catholiques. Saint Augustin répond, que celui-là n'est pas sacrilége, qui n'ose pas réiterer l'unique Batême, qui est non des Donatistes, mais de Jesus-Christ. Il fait voir que comme les Juifs sont mauvais dans une bonne Loi, de même les Donatistes sont mauvais avec un bon Batême; & que comme on ne détruit pas dans un Juif, lorsqu'il se fait Chrétien, ce qu'il y a de bon, c'est-à-dire, la Loi; de même lorsque les Hérétiques & les Schismatiques reviennent à l'Eglise, on ne viole point en eux les Sacremens en les réiterant, si toutefois ils les ont reçus dans la forme usitée. Il ajoute, que dans les Payens mêmes, qui, selon saint Paul, ont connu Dieu par ses œuvres,

(*c*) Aug. *l.* 2. *Retract. cap.* 34.

(*d*) *L. de unit. Bapt. cap.* 1.

il

il y a quelque chose de bon, c'est-à-dire, cette connoissance de Dieu, & qu'il ne s'agit lorsqu'ils se convertissent que de les détromper sur les mensonges par lesquels ils ont obscurci cette connoissance. Petilien se fondoit sur l'endroit des Actes où nous lisons que saint Paul fit batiser au nom de Jesus-Christ ceux qui n'avoient reçu que le Batême de saint Jean. Montrez-nous, lui répond saint Augustin, que saint Jean a été ou Hérétique ou Schismatique, ou que saint Paul a donné une seconde fois le Batême de saint Jean à ceux qui l'avoient déja reçu. Vous n'oseriez dire que saint Jean ait été ni Hérétique ni Schismatique: & il paroît par l'Ecriture que saint Paul ne donna pas le Batême de saint Jean à ceux qui l'avoient déja reçu, mais qu'il les batisa du Batême de Jesus-Christ. Ainsi vous ne pouvez rien tirer de-là pour la rebaptisation. Petilien comparoit ceux qui batisoient hors du parti de Donat, à ceux qui après avoir chassé les démons au nom de Jesus-Christ, entendront de lui au jour du Jugement: *Je ne vous connois point, retirez-vous de moi vous qui faites l'iniquité.* Saint Augustin répond, que Jesus-Christ à cause de l'iniquité des méchans ne méconnoîtra pas pour cela la vérité que ces méchans auront retenue dans leur iniquité; mais qu'il ne recevra pas non plus dans son Royaume tous ceux en qui il aura trouvé quelque vérité: mais ceux-là seulement qui auront conservé la charité convenable à la vérité; qu'ainsi comme il ne sert de rien aux sacriléges d'operer des merveilles au nom de Jesus-Christ, c'est de même une chose inutile aux Hérétiques de ce qu'ils batisent, ou sont batisés du Batême de Jesus-Christ: ce qui n'empêche pas que le Batême donné au nom de Jesus-Christ par les Schismatiques, ne soit un vrai Batême, comme il est vrai que c'est en son nom que les démons sont chassés par ceux-là mêmes qu'il méconnoîtra dans le dernier jour. Il n'y a, disoit Petilien, qu'un Dieu, qu'une Foi, qu'un Batême. S. Augustin n'en disconvient pas; mais il dit que l'on trouve qu'il y en a hors de l'Eglise qui adorent le même Dieu que nous, qui croient de Dieu ce que nous en croyons; qu'il est donc aussi possible que l'on trouve le vrai Batême hors de l'Eglise, comme on y trouve le véritable Evangile. Il veut que puisqu'il n'est rien décidé dans les Ecritures Canoniques sur la rebaptisation de ceux qui passent de l'hérésie à l'Eglise Catholique; ni si l'on doit les recevoir sans les batiser de nouveau, l'on s'en rapporte à l'usage de l'Eglise Catholique qui a en horreur la rebaptisation. Petilien objectoit le Décret du Concile des Evêques d'Afrique & de Numidie

sous Agrippin. Sur quoi saint Augustin lui dit que l'erreur de ces grands hommes n'étoit point à imiter, mais leur vertu, & surtout leur charité qui a été si grande, qu'ils ne se sont jamais séparés de communion d'avec ceux qui ne pensoient pas comme eux sur la question du Batême. Il demande à Petilien, qui en nommant par ordre tous les Evêques de l'Eglise Romaine, avoit nommé Etienne, pourquoi ce Pape qui non-seulement ne rebatisoit pas les Hérétiques, mais qui vouloit encore que l'on excommuniât ceux qui les rebatisoient, se conduisit néanmoins de telle sorte à l'égard de saint Cyprien, qu'ils conserverent toujours ensemble la charité & l'unité? Car s'il est vrai, comme le disent les Donatistes, que les mauvais corrompent les bons dans la participation des mêmes Sacremens, il faut avouer que l'Eglise étoit périe dès le tems d'Etienne & de Cyprien, & qu'il n'y en a point eu dans la suite où Donat ait pû acquerir une naissance spirituelle. Que s'il n'est pas permis de penser que l'Eglise soit perie, par la communion des Sacremens de Jesus-Christ entre les bons & les mauvais; elle a donc pu, cette Eglise, & pourra dans la suite, demeurer dans toutes les parties du monde, ainsi qu'il a été prédit, sans que le mêlange des bons & des mauvais puisse lui nuire. La conséquence qu'il en tire, est qu'il n'y a pas eu de raison au parti de Majorin ou de Donat, de se séparer de celui de Cecilien. Petilien accabloit de reproches Marcellin, & ses Prêtres Melchiade, Marcel & Sylvestre: mais comme il ne donnoit aucune preuve qu'ils fussent coupables des crimes dont il les accusoit, saint Augustin lui répond simplement: Je les crois innocens. Il justifie néanmoins en particulier Melchiade, qui occupoit le saint Siége lorsque l'Empereur Constantin lui renvoya l'affaire de Cecilien. Il fait voir que les Donatistes avoient tort de l'accuser d'avoir livré les Ecritures & offert de l'encens, puisqu'ils ne lui objectoient rien de semblable, lorsqu'il fut commis Juge de cette affaire, ni même après qu'il eut rendu un jugement favorable pour Cecilien. Il ajoute, que quels qu'aient été Marcellin, Marcel, Mensurius & Cecilien, & tous ceux que les Donatistes chargeoient de reproches, cela ne portoit aucun préjudice à l'Eglise répandue dans toute la terre, parce que, comme nous ne sommes point couronnés par la sainteté & l'innocence des autres, nous ne serons pas non plus damnés à cause de leur iniquité. S'ils ont été bons, ils ont été séparés de la paille comme le bon grain dans l'aire de l'Eglise Catholique; s'ils ont été mauvais, ils y ont été hachés par le menu comme de la paille.

Les bons & les mauvais peuvent être ensemble dans cette aire ; mais les bons ne peuvent être au dehors d'elle. Après le Livre De l'Unité du Batême, saint Augustin en met un dans ses Retractations (*a*), qui avoit pour titre : *Des Maximianistes contre les Donatistes.* Il est perdu.

§. VII.

Abregé de la Conference avec les Donatistes. Livre aux Donatistes après la Conference.

I. Aussi-tôt après que la Conference entre les Catholiques & les Donatistes fut finie, le Tribun Marcellin que l'Empereur Honorius avoit commis pour la faire tenir, en rendit les Actes publics. Comme ils étoient extrêmement longs, embarrassés & ennuieux à lire, Marcel (*b*) qui avoit eu quelque part dans l'affaire, fut prié par Severien & Julien, Catholiques comme lui, d'en faire l'abregé. Il le fit, & mit par tout des chifres pour répondre aux articles des Actes, afin qu'on pût y recourir, & trouver aisément ce que l'on souhaiteroit. Cet abregé qui est fort obscur, ne parut pas apparemment suffisant à saint Augustin (*c*), qui en fit un autre que nous avons encore, divisé en trois parties, selon les trois séances ou les trois jours que dura la Conference. Ce travail lui sembla utile, parce qu'on y pouvoit voir sans peine ce qui s'étoit passé dans cette Assemblée. Mais afin que ceux qui voudroient consulter les Actes entiers, pussent le faire commodément, il mit dans son Ouvrage, ainsi que Marcel avoit fait dans le sien, des chifres qui renvoyoient aux articles de la Conference rapportés au long dans les Actes originaux. Saint Augustin parle de cet abregé dans sa Lettre à Marcellin (*d*), où il témoigne que ce travail lui couta beaucoup de peine ; mais qu'il ne put s'en exemter, voyant que personne ne vouloit prendre la peine de lire une piéce aussi longue qu'étoient ces Actes. Il renvoie aussi le Comte Boniface à cet abregé, qu'il ne fit au plûtôt que sur la fin de l'an 411, la Conference s'étant tenue au mois de Juin de la même année Monsieur Baluse (*e*) nous a donné les Actes des deux premieres Conferences & une partie de la troisiéme, en suppléant à ce qui

Abrégé de la Conférence faite vers l'an 411 ou 412.

(*a*) Aug. *l.* 2 *Retract. cap.* 35.
(*b*) *Tom.* 2 *Conc. p.* 1337.
(*c*) *Lib.* 2 *Retract. cap.* 39.
(*d*) *Epist.* 139, *n.* 3.
(*e*) Balus. *Conc. p.* 118.

y manque, par ce qu'on en trouve dans l'abregé du troisiéme jour par saint Augustin. Il nous a donné aussi la Lettre & l'abregé de Marcel, & toutes les autres Pieces qui ont rapport à cette Assemblée. La derniere est la Sentence que Marcellin rendit après avoir ouï les Parties. On trouve aussi la plûpart de ces Pieces dans le second tome des Conciles.

Analyse de cet Abrégé, p. 545.

Premier jour de la Conférence.

II. Ce fut chez Marcellin que les Evêques Catholiques & Donatistes s'assemblerent à Carthage par l'ordre de l'Empereur Honorius, le premier de Juin de l'an 411. Les Donatistes qui sçavoient que leur cause n'étoit pas bonne, firent tout leur possible pour empêcher que cette Conference n'eût lieu, & qu'on ne traitât la question qui étoit entre eux & les Catholiques: mais voyant qu'ils n'en pouvoient venir à bout, ils en multiplierent les Actes autant qu'ils le purent, afin d'ôter du moins par leur longueur, l'envie de les lire. Les Evêques des deux partis étant entrés, le Tribun Marcellin, fit lire le Rescrit de l'Empereur qui ordonnoit cette Conference, & l'Edit qu'il avoit envoyé lui-même dans toutes les Provinces, pour faire sçavoir à tous les Evêques d'Afrique, tant Catholiques que Donatistes, de se trouver à Carthage le premier jour de Juin, pour y tenir un Concile. Il déclaroit dans cet Edit ou Ordonnance, que quoiqu'il n'en eût pas d'ordre de l'Empereur, on rendroit aux Evêques Donatistes, qui promettroient de se trouver à ce Concile, les Eglises qui leur avoient été ôtées; & leur permettoit de choisir un autre Juge, pour être avec lui l'arbitre de cette dispute. On lut ensuite une seconde Ordonnance de Marcellin faite aux Evêques présens, qui leur prescrivoit le lieu & la maniere de la Conference. Mais comme les Evêques du parti de Donat demandoient que les Catholiques proposassent avant toutes choses quel étoit le sujet de leur Assemblée, le Tribun differa à leur accorder ce qu'ils demandoient, voulant d'abord que l'on lût par ordre tout ce qui s'étoit passé avant le jour de la Conference. Il fit donc lire la Lettre des Donatistes dans laquelle ils disoient qu'ils ne pouvoient approuver ce que Marcellin avoit statué, que ceux-là seulement assisteroient à la Conference qui auroient été choisis pour plaider leur cause; & demandoient à y être tous admis, pour convaincre de fausseté les Catholiques, qui leur reprochoient leur petit nombre. On lut après cela les Lettres des Evêques Catholiques adressées au Tribun Marcellin, à qui ils déclaroient qu'ils consentoient à tout ce qui étoit porté dans son Ordonnance. Ils ajoutoient dans ces Lettres, que si les Donatistes

pouvoient montrer que l'Eglise n'est demeurée que dans le seul parti de Donat, ils leur cederoient l'honneur de l'Episcopat, & se rangeroient sous leur conduite. Mais si nous leur montrons, continuoient-ils, que la vérité est dans notre communion, nous ne leur refuserons pas même l'honneur de l'Episcopat, & nous consentons, pour le bien de la paix, qu'en se réunissant à nous ils conservent leur dégré d'honneur, afin que l'on voie que nous ne détestons pas en eux les Sacremens, mais leurs erreurs. Que si les peuples ne peuvent souffrir de voir ensemble deux Evêques, ils se retireront l'un & l'autre, & l'on n'en mettra qu'un qui sera ordonné par les Evêques qui seront sans Competiteurs dans leurs Eglises. On lut aussi d'autres Lettres des Catholiques pour réponse à la Déclaration des Donatistes, dans lesquelles ils consentoient que si la multitude étoit nécessaire pour la réunion, les Evêques des deux partis s'y trouvassent tous, consentant en même-tems à ne s'y rendre de leur part qu'au nombre marqué par l'Ordonnance du Tribun; afin que s'il arrivoit quelque tumulte, il ne fût pas imputé aux Catholiques qui n'étoient qu'en petit nombre: mais aux Donatistes qui avoient amené avec eux une multitude, c'est-à-dire, tous les Evêques de leur parti, excepté ceux que la maladie ou l'extrême vieillesse avoient ou retenus chez eux, ou arrêtés en chemin. Les Catholiques plaidoient aussi dans ces Lettres, la cause entiere de l'Eglise Catholique, montrant qu'elle ne pouvoit être dans le parti de Donat, mais que c'est celle qui est répandue par-tout le monde, & qui s'est accrue en commençant à Jerusalem, suivant qu'il est marqué dans l'Ecriture. Ils y montroient encore que les méchans ne rendent pas coupables les innocens en communiquant avec eux; que Cecilien avoit été absous soit dans des Tribunaux Ecclésiastiques, soit devant l'Empereur où il avoit été traduit par les Donatistes; enfin ils y parloient des Maximianistes, disant que quoique persécutés & condamnés par les Donatistes, ceux-ci n'avoient pas laissé de les recevoir & de reconnoître pour bon le Batême qu'ils avoient donné ou reçu dans le Schisme.

III. Après la lecture de ces Lettres, Marcellin demanda si les Donatistes avoient choisi leurs députés comme les Catholiques. Les Donatistes répondirent que les Catholiques avoient déja plaidé la cause, avant que l'on eût reglé les qualités des Parties. Ce qu'ils disoient à cause des Lettres dont nous venons de parler, qui contenoient sommairement toute la question. Ils demanderent donc que l'on traitât du tems, de la procuration, Pag. 547.

de la personne, de la cause, avant que d'en venir au fond. Le Tribun répondit que la cause étoit en son entier, & demanda une seconde fois si on avoit obéi à son Ordonnance, en choisissant le nombre des députés, qui devoient tout traiter. Mais les Donatistes commencerent à parler du tems, & à dire que la cause ne pouvoit plus être agitée, parce que le jour en étoit passé. Car les quatre mois portés par la premiere Ordonnance du Commissaire Marcellin étoient accomplis le 19 de Mai, cette Ordonnance étant datée du 14 des Calendes de Mars, c'est-à-dire, du 16 de Février 411 : & l'Empereur avoit ordonné que l'affaire fût traitée dans quatre mois: d'où les Donatistes concluoient que le terme étoit passé, & demandoient que les Catholiques fussent condamnés comme défaillants, quoiqu'ils fussent présens & n'eussent jamais été interpellés de proceder plûtôt. Marcellin répondit, que les Parties étoient convenues du premier de Juin, & que si elles n'eussent pas été présentes, l'Empereur lui avoit donné pouvoir d'accorder encore deux mois. Mais parce qu'il dit en même-tems que l'exception fondée sur le tems, convenoit mieux à un Tribunal séculier qu'à un jugement Episcopal, les Donatistes en prirent occasion de dire, que l'on ne devoit point agir contre eux par les Loix séculieres, mais seulement par les Ecritures divines. Sur quoi le Commissaire demanda le sentiment des deux partis. Les Catholiques le prierent de faire lire leur procuration, assurant que l'on y verroit qu'ils traitoient cette affaire par les Ecritures divines, & non par les formalités judiciaires. Les Donatistes s'opposerent à cette lecture, & chicanerent quelque-tems sur ce point: mais les Catholiques l'emporterent, & la Procuration fut lue. Cette Procuration ou Mandement des Catholiques contenoit ce qu'ils avoient de plus considérable à dire en faveur de l'Eglise Catholique: & ils l'avoient fait à dessein, parce que le bruit couroit, que les Donatistes employeroient des exceptions & des chicanes, pour avoir prétexte, si on les refusoit, de rompre la Conference: & les Catholiqnes vouloient qu'il parût dans les Actes qui demeureroient, que la cause de l'Eglise avoit été traitée au moins sommairement, & que les Donatistes n'avoient pas voulu entrer en conference, dans la crainte de succomber & de demeurer sans replique. Il s'éleva une contestation entre les Parties qui dura quelque tems. Les Donatistes demandoient que tous ceux qui avoient souscrit la Procuration se présentassent, soutenant que les Catholiques avoient pu surprendre le Commissaire, en faisant paroître devant lui

des gens qui pouvoient n'être pas Evêques, & qu'ils avoient ajouté de nouveaux Evêques, outre ceux des anciens Siéges, pour augmenter leur nombre. Les Catholiques soutenoient que leurs Confreres ne devoient point se présenter, craignant que les Donatistes ne voulussent faire du tumulte à la faveur de la foule, & rompre la Conference. Car leurs chicanes faisoient assez voir, qu'ils n'en vouloient point du tout : & on croyoit qu'ils n'avoient point encore osé faire de désordre, parce que la multitude n'étant que de leur côté, on n'eût pu s'en prendre qu'à eux. Toutefois les Catholiques cederent : ils consentirent que l'on fît entrer tous ceux qui avoient signé leur Procuration, & il parut que les Donatistes ne croyoient pas qu'il en fût venu à Carthage un si grand nombre, parce qu'ils y étoient entrés modestement & à petit bruit. On fit donc entrer les Evêques Catholiques, qui avoient souscrit la Procuration : & à mesure qu'ils étoient nommés, ils s'avançoient, & étoient reconnus par les Donatistes du même lieu ou du voisinage; & par-là on connut aussi les lieux où il n'y avoit point de Donatistes. Tous les Catholiques qui avoient souscrit se trouverent présens, & chacun sortit aussi-tôt qu'il eut été reconnu, exceptés les dix-huit Députés. Quand on appella Victorin Evêque Catholique de Mustite, il dit : Me voici, j'ai contre moi Felicien de Mustite & Donat de Ture. Alors Alypius dit : Remarquez le nom de Felicien. Est-il dans la communion de Primien ? C'est que Felicien avoit été condamné comme Maximianiste par le grand parti des Donatistes dont Primien étoit le chef : & c'est pour cela que les Catholiques exigerent qu'il fût constant par les Actes que Felicien étoit dans la communion de Primien, & qu'il avoit été reçu en sa qualité d'Evêque, sans qu'on eût rebatisé ceux qu'il avoit batisés dans le Schisme de Maximien. Les Donatistes ne voulurent point répondre à ce que les Catholiques leur demandoient touchant Primien, disant que cela regardoit le fond de l'affaire. Sur quoi Marcellin ordonna que l'on continueroit de vérifier les souscriptions. Après qu'on eut lu les noms de tous les Evêques Catholiques qui avoient souscrit la Procuration, Marcellin pria ceux qui étoient présens de s'asseoir. Les Donatistes refuserent cette civilité, en lui donnant beaucoup de louanges, l'appellant juste, plein de moderation, & de bonté : mais en même-tems ils auroient bien souhaité qu'il ne fût pas le Juge d'une affaire pour laquelle tant de personnes s'étoient assemblées.

IV. On lut ensuite la Procuration des Donatistes avec les Pag. 550.

souscriptions : & à la requisition des Catholiques, on les verifia toutes, en faisant approcher tous les Evêques Donatistes, à mesure qu'ils étoient nommés, afin qu'il fût constant s'ils avoient souscrit étant à Carthage. En récitant leurs noms il s'en trouva plusieurs qui n'étoient point du tout venus à Carthage, pour qui d'autres avoient souscrit, afin de grossir le nombre. Toutes les souscriptions vérifiées, le Tribun fit compter par ses Officiers le nombre des Evêques de part & d'autre. Il s'en trouva des Donatistes deux cents soixante & neuf, en comptant les absens pour qui d'autres avoient signé, & même Quodvultdeus Evêque de Sessite en Mauritanie, que Petilien disoit être mort en chemin. Des Catholiques il s'en trouva deux cents soixante six qui avoient souscrit la Procuration, & vingt autres qui l'approuverent de vive voix : ce qui faisoit deux cents quatre-vingts six. Ainsi dans la supputation que l'on fit de tous les Evêques présens, le nombre des Catholiques se trouva plus grand que celui des Donatistes. Ensuite tous les Evêques, exceptés ceux qui étoient nécessaires pour la Conference, étant sortis, Marcellin du consentement des Parties, la remit au sur-lendemain, c'est-à-dire, au troisiéme jour de Juin.

Second jour de la Conférence, p. 551.

V. Le jour marqué étant venu, on s'assembla au même lieu. Marcellin pria encore les Evêques de s'asseoir : & les Catholiques le firent aussi-tôt ; mais les Donatistes le refuserent, disant que la Loi divine leur défendoit de s'asseoir avec de tels Adversaires. Les Catholiques laisserent passer cette marque de vanité des Donatistes, sans y répondre, pour ne se pas arrêter inutilement. Et Marcellin voyant qu'ils se levoient, fit ôter son siége, en disant qu'il demeureroit debout jusqu'au Jugement de l'affaire. Il fit lire une Requête que les Donatistes avoient donnée le jour précédent, par laquelle ils demandoient communication de la Procuration des Catholiques, pour venir préparés à la Conference, parce que les Ecrivains ne pourroient avoir mis les Actes au net. Au bas de cette Requête étoit le Décret du Tribun, qui leur accordoit leur demande. Ensuite il demanda s'ils étoient d'accord de souscrire à tout ce qu'ils avoient dit, comme il avoit marqué dans la seconde Ordonnance. Les Catholiques dirent, qu'ils avoient déclaré par leurs Lettres, qu'ils en étoient d'accord : mais les Donatistes émus par cette demande, répondirent que c'étoit une chose nouvelle & extraordinaire. Marcellin leur ayant demandé ensuite s'ils étoient contens des gardiens, que l'on avoit donnés pour la sûreté des Actes, ils demanderent qu'on leur

leur donnât communication de ces Actes mis au net, avant qu'ils fussent obligés de répondre. Sur quoi il y eut une longue contestation entre eux & les Catholiques. Marcellin représenta aux Donatistes, que dans leur Requête du jour précédent, ils avoient demandé la Procuration des Catholiques, pour suppléer aux Actes qui ne pourroient être transcrits; mais persistant toujours à les demander, ils revinrent à leur premiere chicane, en disant que le terme de la Conférence étoit passé, puisqu'il finissoit au dix-neuviéme de Mai. Mais les Catholiques leur représenterent que les Donatistes avoient eux-mêmes agi depuis ce terme, en faisant leur procuration le vingt-cinquiéme du même mois. Toutefois l'opiniâtreté des Donatistes l'emporta; & le délai qu'ils demandoient leur fut accordé. Le Tribun demanda aux Ecrivains dans quel tems ils pourroient donner les Actes mis au net: ils demanderent six jours, qui leur furent accordés. Ainsi la Conférence fut remise au sixiéme des Ides de Juin, c'est-à-dire, au huitiéme du même mois; & les Parties promirent d'être prêtes ce jour-là.

Troisiéme jour de la Conférence, *I.* 564.

VI. La Conference se tint de grand matin; & les Parties étant entrées, le Tribun demanda en premier lieu si on avoit donné les copies des Actes des deux journées précédentes: & il se trouva qu'elles avoient été fournies un jour plûtôt qu'on n'avoit promis, c'est-à-dire, le sixiéme de Juin, au lieu du septiéme. Les Donatistes les avoient reçus ce jour-là à neuf heures du matin; les Catholiques à onze heures. Marcellin demanda que l'on vînt au fond de la question: sur quoi les Catholiques dirent qu'il falloit que les Donatistes donnassent des preuves des accusations qu'ils avoient coutume de former contre l'Eglise répandue dans toute la terre. Mais les Donatistes soutinrent qu'il falloit examiner auparavant qui étoient les demandeurs & les défendeurs, & voir à cet effet qui avoit demandé la Conférence, & ils insisterent beaucoup sur cela, prétendant que les Catholiques étoient demandeurs, pour avoir droit, selon les formes du Barreau, de chicanner sur leurs personnes, ce qui eut produit des longueurs & des embarras infinis. Pour y obvier, Marcellin fit relire le Rescrit de l'Empereur, qui contenoit sa commission, où il paroissoit que les Catholiques avoient demandé la Conférence. Ils en convenoient; mais soutenant qu'ils ne l'avoient demandée que pour défendre l'Eglise, ils insistoient à ce que sans entrer dans les discussions que proposoient les Donatistes, on en vînt promptement à la cause principale. Cependant il fut question du nom de

Catholique : les Donatiſtes prétendirent qu'il leur appartenoit; mais le Commiſſaire déclara que ſans préjudice aux Parties, il nommoit Catholiques ceux que l'Empereur nommoit ainſi dans ſa commiſſion. On lut certains Actes faits devant le Prefet du Pretoire en 406, afin de connoître quels étoient les demandeurs, & quelques Actes des Catholiques faits avant cette année, & quelques autres Piéces, entre autres, une Lettre que les Donatiſtes avoient compoſée depuis la premiere Conference, pour répondre à la Procuration des Catholiques. Ceux-ci avoient prouvé dans leur Procuration par des témoignages tirés de la Loi, des Prophétes, des Pſeaumes, des Evangiles & des Epîtres Apoſtoliques, que l'Egliſe Catholique doit être répandue dans tout le monde. Mais les Donatiſtes ne firent aucune réponſe à tous ces témoignages : ils ſe contenterent d'en alleguer, pour montrer qu'il n'a pas été prédit que l'Egliſe doive être compoſée de bons & de mauvais. Toutefois quand on leur objectoit la Parabole Evangélique, où il eſt dit que les bons & les mauvais poiſſons ſe trouverent enſemble dans les filets lorſqu'on les tira de la mer, de même que celle de la zizanie mêlée parmi le bon grain, ils ne purent diſconvenir que les méchans, du moins ceux qui l'étoient en ſecret, ne fuſſent mêlés dans l'Egliſe avec les bons. Aux paſſages qu'ils alleguoient pour montrer que ce mêlange ne peut ſe rencontrer dans l'Egliſe, les Catholiques dirent qu'il falloit diſtinguer les deux états de l'Egliſe : celui de la vie préſente, où elle eſt mêlée de bons & de mauvais : & celui de la vie future, où elle ſera ſans aucun mêlange de mal, & où ſes enfans ne ſeront plus ſujets au péché ni à la mort. Ils montrerent auſſi comment on eſt obligé en ce monde à ſe ſéparer des méchans : c'eſt-à-dire, par le cœur, en ne communiquant point à leurs péchés, mais non pas toujours en ſe ſéparant extérieurement. Ce fut à cette occaſion que ſaint Auguſtin, qui parloit pour les Catholiques, répondit à la chicanne des Donatiſtes, qui avoient refuſé de s'aſſeoir dans la Conférence, ſous prétexte qu'il eſt
Pſal. 25, 4. écrit : *Je ne me ſuis point aſſis dans l'aſſemblée des impies* : & n'avoient pas laiſſé d'entrer avec les Catholiques, quoique l'Ecriture ajoute : *Et je n'entrerai point avec ceux qui commettent l'iniquité.* Comme ce Pere avoit diſtingué l'état préſent de l'Egliſe où elle eſt compoſée de bons & de méchans, & l'état futur où elle n'aura plus que des Saints glorieux & immortels, les Donatiſtes accuſerent les Catholiques d'avoir dit qu'il y avoit deux Egliſes. Mais ſaint Auguſtin les refuta aiſément, en montrant

que ce sont seulement deux différens états de la même Eglise.

VII. La cause de l'Eglise ayant été ainsi terminée conformément à l'intention des Catholiques, Marcellin voulut que l'on traitât la premiere cause du Schisme, c'est-à dire, l'affaire de Cecilien. On lut donc les deux Relations d'Anulin à l'Empereur Constantin ; les Lettres de ce Prince aux Evêques, qui leur ordonnoit de prendre connoissance de l'accusation formée contre Cecilien ; & le Jugement du Pape Melchiade, & des autres Evêques de Gaule & d'Italie assemblés à Rome. On n'avoit encore lu que les Actes de la premiere journée de ce Concile, lorsque les Donatistes demanderent qu'on lût aussi les Piéces qu'ils produisoient pour la défense de leur cause. C'étoit des Lettres missives de Mensurius Evêque de Carthage, prédécesseur de Cecilien, & de Second de Tigisi, par lesquelles ils prétendoient prouver que Mensurius avoit livré les saintes Ecritures, pendant la persécution de Diocletien : mais ces Lettres ne le prouvoient pas. Ils lurent aussi les Actes du Concile tenu à Carthage, où ils avoient condamné Cecilien quoique absent, comme ayant été ordonné par les Traditeurs. Les Catholiques de leur côté rapporterent les Actes du Concile de Cirthe, où présidoit le même Second de Tigisi, par lesquelles il étoit prouvé que cet Evêque & plusieurs autres du Concile de Carthage, où Cecilien avoit été condamné, étoient eux-mêmes Traditeurs. Les Donatistes objectoient contre ce Concile, que la date en prouvoit la fausseté, puisque les Conciles n'en devoient point avoir, à quoi ils ajoutoient qu'il ne pouvoit avoir été tenu, puisqu'on n'en tenoit point pendant la persécution. On leur répondit que les Conciles des Catholiques avoient toujours été datés du jour & de l'année ; & on leur prouva par des Actes de Martyrs, que le peuple fidéle ne laissoit pas de tenir les Collectes ou Assemblées Ecclésiastiques pendant la persécution ; & qu'ainsi douze Evêques avoient bien pu s'assembler dans une maison particuliere. A l'égard du Concile de Carthage que les Donatistes vouloient faire valoir, les Catholiques répondirent qu'il ne devoit pas faire plus de préjudice à Cecilien, que le Concile des Maximianistes en avoit fait à Primien leur Evêque, qui avoit été condamné absent par le parti de Maximien, comme Cecilien avoit été autrefois condamné absent par le parti de Majorin. Après quelques autres contestations, on acheva la lecture du Concile de Rome, qui avoit absous Cecilien ; & le Commissaire pressa les Donatistes de dire quelque chose, s'ils pouvoient, contre ce Concile. Ils

Pag. 567.

dirent que Melchiade qui y avoit préſidé, étoit lui-même Traditeur: mais les Actes qu'ils produiſirent en preuve de ce fait, ne prouvoient rien. On lut enſuite le Jugement de l'Empereur Conſtantin, c'eſt-à-dire, ſa Lettre à Eumalius Vicaire d'Afrique, où il témoignoit qu'il avoit trouvé Cecilien innocent, & les Donatiſtes calomniateurs. Les Donatiſtes preſſés de répondre à cette Lettre, lurent un paſſage d'Optat de Mileve, qui ne prouvoit rien, & dont la ſuite montroit au contraire que Cecilien avoit été déclaré innocent. Ils firent lire encore d'autres Pieces, dont une donna occaſion à la lecture des Actes de la juſtification de Felix d'Aptonge ordinateur de Cecilien.

Suite, p. 579.

VIII. Le Tribun Marcellin voyant que les Donatiſtes n'avoient rien de bon à oppoſer, pria tous les Evêques préſens de ſortir, afin que l'on pût écrire la Sentence qui prononçât ſur tous les Chefs. Lorſqu'il l'eût dreſſée, il fit rentrer les Parties, & leur en donna la lecture. Il y déclaroit que comme perſonne ne doit être condamné pour la faute d'autrui, les crimes de Cecilien, quand même ils auroient été prouvés, n'auroient porté aucun préjudice à l'Egliſe univerſelle; qu'il étoit prouvé que Donat étoit l'auteur du Schiſme; que Cecilien & ſon Ordinateur Felix d'Aptonge, avoient été pleinement juſtifiés. Enſuite il ordonnoit que les Magiſtrats, les Propriétaires & Locataires des terres empêcheroient les Aſſemblées des Donatiſtes, dans les Villes & en tous lieux; & que ceux-ci délivreroient aux Catholiques les Egliſes qu'il leur avoit accordées pendant ſa commiſſion; que tous les Donatiſtes qui ne voudroient pas ſe réunir à l'Egliſe, demeureroient ſujets à toutes les peines des Loix: & que pour cet effet tous leurs Evêques ſe retireroient inceſſament chacun chez eux, enfin que les terres où l'on retireroit des troupes de Circoncellions, ſeroient confiſquées.

Livre aux Donatiſtes depuis la conférence.

IX. Quoique le Tribun Marcellin n'eût fait que ſuivre dans ſa Sentence, ce que les Donatiſtes avoient jugé contre eux-mêmes, ſoit par les Piéces (*a*) qu'ils avoient données, ſoit par la défiance qu'ils avoient témoignée de leur cauſe, ils ne laiſſerent pas d'en appeller, ſans s'arrêter à ce qu'on leur repréſenta, que leurs propres paroles les condamnoient. Ils ſignerent toutefois les Actes de la troiſiéme Conference, comme ils avoient fait ceux des deux premieres, ajoutant, que c'étoit ſans préjudice de leur appel. On ne ſçait ſi leur Acte d'appel eſt l'Ecrit

(*a*) *In Append. t. 9, p. 69.*

(*b*) Aug. *poſt. coll. c* 26, 11 & 10.

qu'on disoit que les Evêques Donatistes avoient signé après la Conference. Saint Augustin parle de cet Ecrit, & il y a apparence que c'est celui qu'il refute dans le Livre intitulé : *Aux Donatistes après la Conference.* Ils y répétoient les passages de l'Ecriture qu'ils avoient employés dans la Lettre qui fut lue dans la Conference, & auxquels les Catholiques avoient répondu. Ils tâchoient d'y expliquer ce qu'ils avoient avancé dans la séance du troisiéme jour, qu'une affaire (*c*) où une personne ne fait point de préjugé contre une autre affaire ou une autre personne ; maxime qui favorisoit les Catholiques, & dont ils avoient même coutume de se servir contre les Donatistes, pour montrer que les crimes de Cecilien, quand ils auroient été prouvés, ne tiroient point à conséquence contre ses successeurs, & les autres Evêques d'Afrique, & beaucoup moins contre l'Eglise universelle. Les Donatistes disoient encore que Donat accusateur de Cecilien, n'étoit pas celui de Carthage, mais l'Evêque des Cases Noires. Enfin ils s'y plaignoient de ce que la Sentence avoit été prononcée durant la nuit ; qu'on les avoit tenus enfermés comme dans une prison, & qu'on ne leur avoit pas permis de dire tout ce qu'ils auroient voulu, parce que Marcellin qui étoit Catholique, favorisoit ceux de sa communion. Ce sont là les calomnies que saint Augustin entreprit de refuter dans le Livre qu'il adressa aux Donatistes laïcs.

X. Il y releve tous les avantages que les Evêques Catholiques avoient eus dans la Conférence, & le bien qui en étoit revenu à l'Eglise ; les vains efforts des Donatistes pour empêcher qu'elle ne se tint ; les chicanes dont ils avoient usé pour ne point entrer en matiere ; & les plaintes qu'ils avoient faites qu'on les y faisoit entrer malgré eux. Comme ils y avoient été convaincus par leurs propres paroles & par les piéces mêmes qu'ils y avoient produites, saint Augustin en prend occasion d'avertir ces Donatistes laïcs, de ne plus se laisser séduire par leurs Evêques, vaincus dans la Conférence de Carthage par leurs propres armes. C'est ce qu'il justifie par le narré de ce qui se passa dans cette Conférence. Après quoi venant à la maxime qu'ils y avoient avancée, qu'une affaire ne fait point de préjugé contre une autre affaire, ni une personne contre une autre personne : combien, dit saint Augustin, aurions-nous donné de montagnes d'or, pour leur faire faire cette réponse qui décide entiérement notre différent ?

Analyse de ce Livre, p. 582.

(*c*) *Lib. 2, cap. 19.*

En effet, il ſuivoit de-là que quand même Cecilien auroit été coupable, ſon crime n'auroit point taché ceux qui étoient demeurés dans ſa communion. Il détruit après cela tout ce qu'ils diſoient dans le public & dans divers écrits contre le jugement rendu par Marcellin : & s'arrêtant ſur l'affectation qu'ils firent paroître à empêcher qu'on ne vînt au fond de l'affaire, & à allonger par leurs diſcours ſuperflus les actes de cette Conférence, Je ne ſçais, dit-il, s'ils ont fait cela par un tour d'adreſſe, ou parce qu'ils étoient abandonnés de la vérité. Mais aſſurément, c'eſt tout ce qu'ils ont pu faire en faveur d'une ſi méchante cauſe, qu'ils euſſent encore mieux fait d'abandonner. Que ſi ceux de leur parti les accuſoient de s'être laiſſés corrompre par nous pour fortifier notre cauſe & infirmer la leur propre, par tant de choſes qu'ils ont dites & produites contre eux-mêmes dans le procès, je ne ſçais pas comment ils pourroient mieux ſe juſtifier, qu'en repréſentant que s'ils avoient été gagnés par nous, ils auroient bien-tôt terminé une ſi méchante cauſe, qu'eux & nous avons ſi bien montré être inſoutenable. Néanmoins c'eſt à Dieu que nous en rendons graces, & non à eux, puiſque la charité ne les a pas portés à nous rendre ce ſervice, mais que la vérité les y a forcés. Il donne le nom de freres à ces Donatiſtes laïcs, remarquant que les Evêques de leur parti avoient trouvé mauvais dans la Conférence qu'on leur donnât ce nom.

§. VIII.

Du Diſcours ou de la Conférence en préſence d'Emerite.

Diſcours au peuple de Céſarée en 418, p. 518.

I. AU ſortir de Carthage ſaint Auguſtin fut obligé en 418, d'aller en Mauritanie pour quelques affaires que le Pape Zoſime lui avoit recommandées & à quelques autres Evêques d'Afrique. Comme ils étoient à Céſarée, on vint dire à ſaint Auguſtin qu'Emerite, l'un des Evêques Donatiſtes qui s'étoient ſignalés dans la Conférence de Carthage pour la défenſe de ſon parti, y étoit auſſi. Ce Saint alla auſſi-tôt au-devant de lui, & l'ayant trouvé dans la place publique, il le pria, après qu'ils ſe furent ſalués, de venir à l'Egliſe. Emerite n'en fit aucune difficulté, en ſorte que ſaint Auguſtin croyoit qu'il étoit tout diſpoſé à embraſſer la communion Catholique. Dès qu'il y fut entré, ſaint Auguſtin commença à parler au peuple : il s'étendit ſur-tout ſur la charité, la paix & l'unité de l'Egliſe Catholique. Dans ſon

Discours, tantôt il adressoit la parole au peuple, & tantôt à Emerite. Le peuple charmé de l'entendre, l'interrompit en témoignant à haute voix souhaiter qu'Emerite se réunit sur le champ sans attendre davantage. Saint Augustin dit qu'il le souhaitoit aussi, & réitera les offres faites par les Catholiques dans la Conférence, de recevoir les Evêques Donatistes en qualité d'Evêques; & il le promit de la part d'Eutherius Evêque Catholique de Césarée. Comme plusieurs des Donatistes qui étoient présens, mais qui n'étoient pas bien instruits, trouvoient à redire que l'on reçût dans l'Eglise Catholique ceux qui quittoient le schisme ou l'hérésie, sans les batiser ou les ordonner de nouveau, saint Augustin en prit occasion de montrer que soit le Batême, soit l'Ordination, on ne pouvoit les réiterer, parce que le Batême, n'étoit point des hérétiques ni des schismatiques, mais de Jesus-Christ; & que l'orsqu'on ordonnoit un Evêque, on invoquoit sur sa tête en lui imposant les mains, non le nom de Donat, mais le nom de Dieu. Le soldat qui déserte, est coupable de crime de désertion, mais le caractere qu'il porte n'est pas le sien, c'est celui de l'Empereur. Si lorsque Donat a fait schisme, il avoit batisé en son nom, je ne recevrois point ce Batême, je l'aurois en horreur: mais ce déserteur a imprimé à ceux qu'il a batisés le sceau de son Prince, c'est-à-dire, de Dieu. Nous ne pouvons donc haïr en eux ce qui est de Dieu, c'est-à-dire, le Batême, ni les haïr eux-mêmes, parce qu'en tant qu'hommes ils sont de Dieu, comme c'est aussi de Dieu qu'ils ont l'Evangile & la foi. Si vous me demandez ce qu'ils n'ont pas, ayant le Batême & la Foi de Jesus-Christ, je vous répondrai qu'ils n'ont pas la charité, sans laquelle l'Apôtre dit que tous les dons de Dieu sont inutiles. La marque du salut est la charité: sans elle vous pouvez avoir le sceau du Seigneur, mais il ne vous servira pas. On peut donc hors de l'Eglise avoir l'honneur de l'Episcopat & le Sacrement de Batême, on peut chanter *Alleluia* & répondre *Amen*, on peut sçavoir l'Evangile, avoir la foi & la prêcher au nom du Pere, du Fils, & du Saint-Esprit: mais on ne pourra jamais trouver le salut que dans l'Eglise Catholique. Il y a plus, c'est que celui qui répand son sang plûtôt que d'adorer les idoles, ne peut recevoir la couronne, s'il est hors de l'Eglise; parce que Jesus-Christ a dit, que *ceux-là seuls sont bienheureux qui souffrent persécution pour la justice*. Il finit son Discours en témoignant qu'il espéroit de la miséricorde de Dieu la conversion d'Emerite, & invite les assistans à la demander par leurs prieres. Cet Evêque

ne se convertit pas néanmoins après ce Discours: mais comme saint Augustin n'en désespéroit pas tout-à-fait, on lui donna du délai.

Conférence en présence d'Emerite, en 418, p. 626.

II. Deux jours après, c'est-à dire, le 20 de Septembre 418, Eutherius Evêque de Césarée, avec Alypius de Thagaste, Augustin d'Hippone, Possidius de Calame, Rustique de Cartenne, Pallade de Sigabite, & les autres Evêques, étant venus dans une salle en présence des Prêtres, des Diacres, de tout le Clergé & d'un peuple nombreux, en présence aussi d'Emerite Evêque du parti de Donat, Augustin Evêque de l'Eglise Catholique, dit: Mes freres, vous qui avez toujours été Catholiques, & vous qui êtes revenus de l'erreur des Donatistes, ou qui doutez encore de la vérité, écoutez-nous, nous qui cherchons votre salut par une charité pure. Il raconta ensuite ce qui s'étoit passé deux jours auparavant, comment il avoit invité Emerite à venir à l'Eglise, ce qu'il avoit dit en sa présence sur la paix, la charité & l'unité de l'Eglise, & les marques d'obstination que cet Evêque avoit données, & ajouta: Puisqu'il se trouve ici avec nous, il faut que sa présence soit utile à l'Eglise, ou par sa conversion, comme nous le souhaitons, ou du moins pour le salut des autres. Il remarqua que depuis la Conférence de Carthage, presque tous les Donatistes de l'un & de l'autre sexe s'étoient convertis; & fit voir la fausseté de ce qu'on leur avoit dit que dans la Conférence les Catholiques avoient acheté la Sentence du Commissaire & qu'il n'avoit pas permis aux Donatistes de dire tout ce qu'ils vouloient. Puis s'adressant à Emerite, Vous avez, lui dit-il, assisté à cette Conférence; si vous y avez perdu votre cause, pourquoi êtes-vous venu ici? si vous ne croyez pas l'avoir perdue, dites-nous par où vous croyez la devoir gagner? Si vous croyez n'avoir été vaincu que par la puissance, il n'y en a point ici. Si vous sentez que vous avez été vaincu par la vérité, pourquoi rejettez-vous encore l'unité? Emerite répondit: Les actes montrent si j'ai perdu ou gagné, si j'ai été vaincu par la vérité ou opprimé par la puissance. Saint Augustin le pressa beaucoup de dire pourquoi il étoit venu, & voyant qu'après une réponse fort équivoque, il s'obstinoit à ne plus parler, il s'adressa au peuple, à qui il fit remarquer le silence de cet Evêque Donatiste. Il recommande à Euterius de faire lire tous les ans dans son Eglise les actes de la Conférence tout au long pendant le Carême à l'imitation des Eglises de Carthage, de Thagaste, de Constantine, & de toutes celles qui étoient les mieux réglées.

III.

III. Après quoi saint Alypius lut la lettre que les Evêques Catholiques avoient adressée au Tribun Marcellin avant la conférence. Elle étoit signée au nom de tous par Aurele de Carthage & par Silvain de Summe Doyen & Primat de Numidie. Ces Evêques y témoignoient que leur dessein dans la Conférence étoit de montrer que l'Eglise répandue par toute la terre, ne peut périr, quelque péché que commettent ceux dont elle est composée; que l'affaire de Cecilien étoit terminée, puisqu'il avoit été déclaré innocent & ses accusateurs reconnus pour calomniateurs ; que tous les autres aussi que les Donatistes accusoient, étoient innocens, ou que leurs fautes ne pouvoient porter de préjudice à l'Eglise. Ils y déclaroient aussi que si les Donatistes pouvoient prouver que l'Eglise est réduite à leur communion, ils se soumettroient absolument à eux sans prétendre rien conserver de la dignité Episcopale ; & que si les Catholiques montroient au contraire, comme ils l'espéroient, que les Donatistes avoient tort, ils leur conserveroient l'honneur de l'Episcopat : en sorte que dans les lieux mêmes où il se trouveroit un Evêque Catholique & un Donatiste, ils seroient alternativement assis dans la Chaire Episcopale, l'autre demeurant un peu plus bas auprès de lui, qui étoit la place que l'on donnoit aux Evêques étrangers ; ou bien que l'un auroit une Eglise, & l'autre une autre, & cela jusqu'à ce que l'un des deux étant mort, l'autre demeurât seul Evêque selon l'ordre ancien ; ou que si les peuples avoient trop de peine à voir deux Evêques dans une Eglise, tous les deux se démettroient, & ceux qui seroient trouvés sans compétiteurs, en ordonneroient un autre. Pouvons-nous en effet, ajoutoient ces Evêques Catholiques, faire aucune difficulté d'offrir ce sacrifice d'humilité au Sauveur qui nous a rachetés ? Il est descendu du ciel, & a pris un corps semblable à nous, afin que nous fussions ses membres, & nous ne voudrons pas descendre de nos Chaires pour ne pas laisser ses membres se déchirer par un cruel schisme ! Il nous suffit pour nous-mêmes d'être des Chrétiens fidéles & soumis à Jesus-Christ. C'est ce que nous devons être aux dépens de toutes choses. Que si nous sommes Evêques, c'est pour le service du peuple Chrétien. Usons donc de notre Episcopat en la maniere qui est la plus utile au peuple, pour y établir l'union & la paix de Jesus-Christ. Si nous cherchons le profit de notre maître, pouvons-nous avoir de la peine qu'il fasse un gain éternel, aux dépens de nos honneurs passagers ? La dignité de l'Episcopat nous sera bien plus avantageuse, si en la quittant Pag. 628.

nous réunissons le troupeau de Jesus-Christ, que si nous le dissipions en la conservant. Et serions-nous assez impudens pour prétendre à la gloire que Jesus-Christ nous promet dans l'autre vie, si notre attache à la gloire du siécle étoit un obstacle à la réunion des fidéles? Saint Augustin interrompit la lecture de cette Lettre pour faire part à ceux qui étoient présens d'une chose bien agréable & bien consolante qui lui étoit arrivée. Avant la Conférence, dit-il, nous nous rencontrâmes un jour quelques Evêques ensemble, & nous nous entretenions de cette vérité: Que c'est pour la paix de Jesus-Christ & le bien de l'Eglise qu'il faut être Evêque, ou cesser de l'être. Je vous avoue, ajoute-t-il, qu'en jettant les yeux sur les uns & les autres de nos Confreres, nous n'en trouvions pas beaucoup qui nous parussent être disposés à faire ce sacrifice d'humilité au Seigneur. Nous disions, comme cela se fait ordinairement en ces sortes de rencontres: celui-ci le pourroit faire, celui-là n'en est pas capable. Un tel le voudroit bien: un tel n'y consentira jamais. En cela nous suivions nos conjectures, ne pouvant voir leurs dispositions intérieures. Mais quand on vint à le proposer dans notre Concile général, qui étoit composé de près de trois cents Evêques, tous l'agréerent d'un consentement unanime, & s'y porterent même avec ardeur, prêts à quitter l'Episcopat pour l'unité de Jesus-Christ, croyant non le perdre, mais le mettre plus sûrement en dépôt entre les mains de Dieu même. Il n'y en eut que deux à qui cela fit de la peine; l'un qui étoit fort âgé & qui ne craignit pas de l'avouer; & l'autre qui marqua sur son visage ce qu'il pensoit dans son cœur. Mais tous nos Confreres s'étant élevés contre ce vieillard, il changea aussi-tôt de sentiment & l'autre changea aussi de visage. Saint Augustin expliqua ensuite ce qui s'étoit passé entre les Donatistes à l'occasion du schisme de Maximien qui avoit duré environ trois ans, faisant remarquer comment après avoir persécuté avec cruauté Felicien & Pretextat, tous deux Maximianistes, ils les avoient reçus pour Collegues dans l'Episcopat; & tous ceux qu'ils avoient batisés dans le schisme, sans les batiser de nouveau. Comme Emerite étoit un des chefs des Primianistes, & que c'étoit lui qui avoit dicté la Sentence du Concile de Bagai contre Maximien & ses sectateurs; il l'interpella de le démentir, s'il avançoit quelque chose contre la vérité. Mais Emerite s'opiniâtra dans son silence, quelques instances que lui fissent ses concitoyens, de répondre, & il ne voulut jamais reconnoître pour frere l'Evêque Deuterius, quoiqu'il fût d'ailleurs son parent.

§. IX.

Des deux Livres contre Gaudence.

I. VErs l'an 420, Dulcitius Tribun & Notaire de l'Empereur, se trouvant en Afrique pour faire exécuter les loix contre les Donatistes, & travailler à leur réunion, en écrivit à Gaudence Evêque de Thamugade, qui avoit été un de leurs Commissaires dans la Conférence de Carthage (*a*). Ceux de Thamugade étoient plus opiniâtres que les autres dans le schisme, & Gaudence leur Evêque y étoit si fort attaché, qu'il menacoit de se bruler lui-même & les siens avec son Eglise, en cas qu'on voulût les contraindre à se réunir. Dulcitius qui avoit beaucoup de douceur, n'omit rien dans sa Lettre pour détourner Gaudence de se bruler lui-même, & d'entraîner avec lui des misérables dans une mort si funeste, à laquelle peut-être ils n'étoient nullement disposés. Il lui représente aussi qu'il seroit étrange qu'il eût brulé un aussi bel édifice qu'étoit leur Eglise, où il avoit si souvent invoqué le nom de Dieu; que s'il se croyoit innocent, il devoit plûtôt s'enfuir suivant le précepte de Jesus-Christ, que de se bruler. Gaudence ayant reçu cette Lettre, y répondit à l heure même, mais en peu de mots, de peur disoit-il, de retarder ceux qui devoient porter sa réponse. Il y déclaroit que pour lui il étoit résolu si on lui faisoit violence, de finir sa vie par le feu avec son Eglise; mais que pour les autres, il ne pensoit nullement à les contraindre à un semblable genre de mort; qu'au contraire, il avoit exhorté tous ceux qui en auroient de l'éloignement, de le dire publiquement sans craindre, & de l'éviter. Le lendemain il écrivit une seconde lettre à Dulcitius, mais plus longue, où pour justifier sa fureur par l'autorité des Ecritures, il alléguoit entre autres, l'exemple de Razias, dont la mort est rapportée dans le second Livre des Machabées. Le Tribun envoya ces deux Lettres à saint Augustin, le priant d'y répondre lui-même. Ce Saint s'en excusa d'abord par une lettre où il se dit accablé d'occupations, ajoutant qu'il avoit déja réfuté les vains discours des Donatistes dans plusieurs autres ouvrages. Toutefois il lui promet sur la fin de sa lettre, de réfuter les deux de Gaudence à son premier loisir.

Livre contre Gaudence, vers l'an 420.

(*a*) Aug. *L.* 2 *Retract. c.* 59. & *Lib.* 3 *cont. Gaudent.*

Analyse du premier Livre p. 635.

II. Il fit pour cela un Livre dont il parle lui-même dans ses Rétractations. Il met d'abord le texte de Gaudence, & ensuite sa réponse, afin que les moins intelligens ne pussent douter qu'il n'eût répondu à tout. Il avoit suivi la même méthode en répondant à Petilien, & avoit mis à chaque article: Petilien a dit; & ensuite: Augustin a répondu. Mais Petilien l'avoit accusé de mensonge, soutenant qu'il n'avoit jamais disputé avec lui de vive voix. Afin donc que Gaudence ne lui fit pas un semblable reproche, il met: *Paroles de la Lettre*; & ensuite, *Réponse*. Comme Gaudence n'avoit rien dit de nouveau en faveur de son parti, saint Augustin lui répond aussi à peu près de la même maniere qu'il avoit fait aux autres Donatistes. Il fait voir à l'occasion de Gabinus qui étoit passé du parti de Donat à l'Eglise Catholique, que l'on ne doit point rebatiser les hérétiques qui reviennent à l'unité, & qu'ils n'ont besoin que d'être purifiés par la charité de l'unité de l'Eglise; que les loix des Empereurs qui tendent à empêcher le désordre, ne sont point contraires à la liberté; que pour souffrir avec quelque mérite les persécutions de la part des hommes, il faut les souffrir pour la justice; que l'on peut user d'une espéce de contrainte pour engager les hommes à faire le bien & à recevoir la vérité: ce qui paroît par l'ordre que le Roi de Ninive donna aux habitans de cette ville de jeûner & de prier, & par celui que le pere de famille donna à ses serviteurs de contraindre tous ceux qu'ils trouveroient dans les places & sur les grands chemins d'entrer dans la salle du festin. Qu'en-vain les Donatistes se tuoient eux-mêmes, ou se présentoient volontairement aux payens pour en recevoir la mort, dans le dessein, disoient-ils, de remplir le nombre des Martyrs, marqués dans l'Apocalypse, puisque ce nombre ne sera accompli qu'au tems de l'Antechrist. Mais ce Pere réfute plus au long l'exemple de Razias, dont Gaudence s'autorisoit. Il remarque que l'histoire des Machabées n'a pas été reçue inutilement par l'Eglise, sur-tout à cause de ces grands Saints qui souffrirent de si horribles persécutions pour la Loi de Dieu comme de véritables Martyrs. Mais il veut qu'on la lise avec précaution, & qu'on l'entende comme on doit l'entendre. Il fait voir par l'autorité de saint Cyprien, que ceux qui du tems des persécutions, prévenoient l'arrêt des persécuteurs, & se jettoient dans les flâmes sans avoir été condamnés, ne le faisoient pas par un conseil de sagesse, mais par une folie pleine de fureur. Il allégue l'exemple de Job, qui tout couvert d'ulceres, auroit pu tout d'un coup se

Joan. 37. *Luc 14, 21.*

délivrer d'une vie si insupportable, s'il l'avoit voulu, mais qui ne le voulut pas, parce que la justice ne le lui permettoit pas. Il est vrai, ajoute-t-il, que les saintes Ecritures ont donné des louanges à Razias. Mais comment est-il loué? *Parce qu'il aimoit sa ville*. Ne l'a-t-il pas pu faire charnellement, en aimant la Jérusalem terrestre qui est esclave avec ses enfans, & non celle qui est d'enhaut, qui est libre, & notre vraie mere? Il a été loué comme s'*étant conservé pur dans le Judaïsme*, mais c'est ce que l'Apôtre a regardé comme une perte & comme du fumier, en comparaison de la justice chrétienne. Il a été loué, parce que tous le nommoient *le pere des Juifs*: Mais qu'y a-t-il d'étonnant, si étant homme il s'est élevé & plû superbement en lui-même sur ce sujet: & si au milieu de cette gloire dont il jouissoit parmi ses concitoyens, il a mieux aimé se tuer de sa propre main, que de tomber dans une honteuse servitude entre les mains de ses ennemis! De quelque maniere donc qu'on veuille entendre les louanges qui sont données dans l'Ecriture, à la vie de Razias, sa mort ne peut être louée par la sagesse, puisqu'elle n'est point accompagnée de la patience qui convient aux vrais serviteurs de Dieu: & c'est à lui qu'on doit appliquer plûtôt cette parole de la sagesse même qui ne tend pas à louer sa mort, mais à la faire détester: *Malheur à ceux qui ont perdu la patience*. Reconnoissons que l'Ecriture nous a plûtôt raconté la mort de Razias comme un événement qui pouvoit nous étonner, qu'elle ne nous l'a proposée comme un exemple louable de sagesse qu'on pût imiter. Ainsi quand il est dit, *qu'il choisit de mourir noblement*, il faut entendre qu'il auroit fait un meilleur choix de mourir plûtôt humblement, parce qu'il l'eût fait utilement: les histoires profanes ont accoutumé de se servir de ces sortes d'expressions pour louer, non les Martyrs de Jesus-Christ, mais les Héros de ce siécle. Qu'auroit donc dû faire alors Razias, demande saint Augustin? Ce que nous lisons dans le même Livre de l'Ecriture, que firent les sept freres Macchabées, à l'exhortation même de leur mere. Etant pris, il auroit dû demeurer inviolablement attaché à la Loi sainte du Seigneur, accepter tout ce qui lui seroit arrivé, se soutenir humblement dans sa douleur, & conserver la patience dans son humiliation. N'ayant donc pu supporter la confusion de tomber entre les mains de ses ennemis, il a donné un exemple, non de sagesse, mais de folie, & un exemple qui ne peut être imité par les Martyrs de Jesus-Christ. Ce Pere avoue toutefois que cet exemple de Razias, ne laisse pas d'avoir son utilité, non-seule-

Phil. 3, 8.

ment pour nous exercer l'esprit, en nous donnant lieu de juger des choses que nous lisons, par la lumiere de la vérité, & non point par l'apparence; mais encore pour nous apprendre ce qu'un Chrétien est obligé de souffrir de ses ennemis par le mouvement d'une charité ardente, puisque ce Juif a tant souffert de lui-même par la crainte seule d'une humiliation humaine. Mais cette ardeur de la charité est un effet de la sublimité de la grace divine; au lieu que la crainte de l'humiliation naît du désir des louanges des hommes. C'est pourquoi celui-là est victorieux par la patience: au lieu que ce Juif pécha & fut vaincu par son impatience.

Analyse du second Livre, p. 866.

III. Gaudence ayant vu ce Livre, récrivit à saint Augustin, non pour le réfuter, mais uniquement pour ne pas demeurer muet, & afin qu'on ne dît pas qu'il avoit été convaincu. Il prétendit prouver dans sa réponse par quelques témoignages tirés des écrits de saint Cyprien, que l'Eglise du parti de Donat, étoit la Catholique: & il alléguoit aussi pour le montrer, que Dulcitius, en lui écrivant, l'avoit traité de piété. Il alléguoit aussi le nom de saint Cyprien, pour autoriser la rebaptisation parmi les Donatistes. Saint Augustin ne crut pas devoir laisser cette Lettre sans réponse, & il en fit une petite réfutation, qui passe pour le second Livre contre Gaudence. Il y fait voir par saint Cyprien même que l'Eglise Catholique est celle-là qui répand les rayons de sa lumiere, qui est celle de Dieu même dans toute les parties du monde, & qui les arrose de ses eaux salutaires; cette étendue étant même marquée par le mot de Catholique. Il prouve encore par le même saint Cyprien que les péchés des autres ne souillent point même ceux qui les connoissent, au lieu que Gaudence prétendoit qu'ils souillent ceux mêmes qui ne les connoissent pas. Quant à ce que Gaudence disoit que le Batême ne pouvoit se donner que dans l'Eglise de Donat, il le convainc du contraire par l'histoire des Maximianistes reçus dans ce parti sans avoir été batisés une seconde fois. Il répond au fait d'Agrippin & de saint Cyprien, que quoique d'un sentiment différent du Pape Etienne, ils n'avoient jamais rompu l'unité catholique; qu'au reste si l'Eglise Catholique recevoit comme bon le Batême donné par des hérétiques, c'est que ce Batême étoit non des hérétiques, mais de l'Eglise Catholique. Il convient que le Tribun Dulcitius qui étoit un laïc & homme d'épée, n'auroit pas dû, en écrivant à Gaudence qu'il sçavoit être hérétique, se servir de ces termes, *Votre piété ou votre religion*: mais

en même-tems, il en tire un argument contre Gaudence même, qui en répondant à Dulcitius, avoit commencé sa Lettre par ces mots : *Votre piété.* Car s'il n'y a point de piété que dans la vérité, il falloit que Gaudence reconnût que Dulcitius qui étoit Catholique, fût dans la vérité, & que lui au contraire fût dans l'erreur. On a joint à ces deux Livres un Discours touchant le Soûdiacre Rusticien, rebatisé & ordonné Diacre par les Donatistes. Mais le style seul fait voir qu'il n'est point de saint Augustin. Il n'a rien ni de son génie, ni de la noblesse de ses expressions. On y confond d'ailleurs des faits arrivés à différentes personnes & en différens tems ; l'histoire de Rusticien Soûdiacre dans le Diocèse d'Hippone avec celle de Rusticien, Diacre de Mutugene ; la Lettre de saint Augustin à Macrobe, avec celle qu'il écrivit à Maximin. *Pag. 678.*

§. X.

Des Ouvrages supposés à saint Augustin.

I. On peut encore juger par le style seul du Livre contre Fulgence le Donatiste, qu'il n'est point de saint Augustin. On n'y remarque, ni son éloquence ni son érudition : les pensées pour la plûpart en sont basses, & l'auteur ne se soutient point dans ses explications de l'Ecriture, donnant tantôt un sens tantôt un autre à un même passage. A quoi il faut ajouter qu'il n'y a dans cet ouvrage ni suite ni méthode. Il commence à traiter d'une matiere, puis il la quitte pour en traiter une autre ; ensuite il revient à celle qu'il avoit entamée d'abord. Par exemple, après avoir commencé à parler du Batême, il passe à la question du mélange des bons & des méchans, puis il revient à celle du Batême. L'auteur étoit Africain & très-ancien, puisqu'il avoit vu le Concile de Carthage en 312, où Cecilien fut condamné par les soixante & dix Evêques du parti de Donat. Il cite la Sentence que Marcien l'un de ces 70 Evêques prononça contre Cecilien ; sentence qui ne se trouve citée dans aucun des écrits de saint Augustin, quoiqu'il en ait eu occasion.

Livre contre Fulgence le Donatiste, p. 3. in Append. t. 9.

II. Suivent dans l'Appendice du neuviéme tome, diverses piéces qui appartiennent à l'histoire des Donatistes, & nécessaires pour bien entendre les ecrits de saint Augustin contre les schismatiques ; l'origine du schisme de Donat, ainsi que l'a rapportée Optat de Mileve ; la Lettre de l'Empereur Constantin à Cecilien, par laquelle ce Prince lui mande qu'il le chargeoit de

Monumens pour l'histoire des Donatistes.

distribuer une certaine somme d'argent à divers ministres de l'Eglise Catholique suivant le billet d'Osius; la Lettre de Constantin à Anulin pour décharger des Clercs de l'Eglise Catholique à laquelle Cecilien présidoit, de toutes fonctions publiques; la relation que fit Anulin de son exactitude à faire sçavoir à Cecilien & aux Ecclésiastiques de sa communion, la Loi de Constantin qui leur accordoit l'immunité; la Requête des Evêques Donatistes par laquelle ils prioient Constantin de leur donner des Juges dans les Gaules, disant qu'elles n'étoient pas encore tombées dans le crime où tomboient ceux qui livroient leschoses sacrées; la Lettre de Constantin au Pape Melchiade pour juger l'affaire de Cecilien conjointement avec Marc, & trois Evêques des Gaules, saint Materne de Cologne, saint Marin d'Arles, & saint Retice d'Autun; le jugement qui fut rendu à Rome en faveur de Cecilien sous le Pape Melchiade; la relation du voyage des deux Evêques Eunomius & Olympius en Afrique, pour ôter les deux contendans de l'Evêché de Carthage, & en ordonner un troisiéme, & pour prononcer quel parti étoit celui de l'Eglise Catholique; l'ordre que Constantin donna après la justification de Cecilien, à Verus, Vicaire des Préfets dans l'Afrique, d'instruire l'affaire de Felix d'Aptonge Ordinateur de Cecilien; les actes proconsulaires de ce qui se passa dans cette information, qui tourna à l'avantage de Felix, déclaré innocent par le jugement de Verus; l'ordre des Empereurs à Probien Proconsul d'Afrique pour leur envoyer Ingentius accusateur de Cecilien, & convaincu de faux par les actes proconsulaires; l'ordre de Constantin à Ablavius Vicaire d'Afrique, pour envoyer à Arles Cecilien & ses adversaires, pour y finir les divisions qui étoient entre eux dans le Concile qui devoit s'y assembler; la Lettre du même Prince à Chrest ou Crescent Evêque de Syracuse, pour l'inviter à ce Concile; les actes de ce Concile ou la Lettre Synodale adressée au Pape Silvestre: celle que Constantin écrivit aux Evêques Catholiques du Concile d'Arles, où après leur avoir témoigné beaucoup de joie de ce que Dieu avoit fait paroître la vérité au milieu des ténébres dont on avoit voulu l'obscurcir, il leur disoit qu'ils pouvoient s'en retourner à leurs Eglises; l'ordre de ce Prince aux Evêques du parti de Donat de se trouver avec Cecilien pour finir l'affaire qui étoit entre eux; la promesse, qu'il fit à Celse Vicaire d'Afrique, de s'y rendre en personne afin d'y examiner l'affaire de Cecilien & de Donat; une Lettre des Préfets du Prétoire à Celse sur la même affaire;

le

le Jugement que Constantin rendit à Milan en faveur de Cecilien; sa Lettre à tous les Evêques & au peuple Catholique d'Afrique; celle qu'il écrivit aux Evêques Catholiques de Numidie en réponse de la Lettre qu'il en avoit reçue, où ils le prioient de leur accorder une place du Domaine à Cirthe ou Constantine pour y bâtir une Eglise, celle qu'ils y avoient étant entre les mains des Donatistes qui s'en étoient emparés avec insolence. Ce Prince leur accorda non-seulement la place qu'ils demandoient; mais il voulut encore que l'Eglise fût bâtie aux dépens du Fisc, & il écrivit pour cela au Gouverneur de la Numidie. Il témoigne aussi dans cette Lettre son extrême desir pour le retour des schismatiques, voulant que les Evêques de Numidie y travaillassent par des avertissemens & des exhortations continuelles. Cette Lettre finit ainsi: Quoi qu'ils fassent, pour nous, mes freres, attachons-nous à notre devoir, appliquons-nous à ce que Dieu nous ordonne, gardons ses divins préceptes, méritons par nos bonnes œuvres de ne point tomber dans l'erreur, & par le secours de la miséricorde divine, conduisons nos pas dans la voie droite de l'Evangile.

III. On trouve ensuite les actes de ce qui se passa devant le Consulaire Zenophile par lesquels on voit que Silvain de Cirthe dénoncé par Nondinaire, fut convaincu d'avoir livré les saintes Ecritures & ensuite banni; divers extraits des monumens qui regardent la liberté que Constantin accorda aux Donatistes, & leur rappel de leur exil; le récit des mauvais traitemens que les Donatistes firent à Paul & Macaire, envoyés en Afrique par l'Empereur Constant pour travailler à leur réunion, & distribuer des aumônes aux pauvres des Eglises de cette Province; l'avis de Gratus dans le premier Concile de Carthage, vers l'an 348, & deux Canons de ce Concile contre les Donatistes; Ce que dit Optat de Mileve touchant la liberté que Julien l'Apostat accorda aux Donatistes de retourner dans leurs Eglises, & les crimes qu'ils commirent depuis leur retour; l'Evêque qu'ils avoient à Rome & la caverne qui leur servoit d'Eglise hors de cette ville. Suivent les Loix des Empereurs contre ceux qui rebatisoient les hérétiques; le décret du Concile d'Hippone pour recevoir les Clercs Donatistes au nombre des laïcs; la Lettre du Concile de Cabarsusse dans la Bysacéne contre Primien Evêque Donatiste de Carthage; la sentence de celui de Bagai contre Maximien & ses ordinateurs; un autre décret du Concile de Carthage touchant les enfans batisés chez les Donatistes; une Loi d'Honorius contre Suite, p. 28.

ceux qui s'étoient emparés des Eglises & y avoient fait irruption ; la révocation du décret obtenu de Julien l'Apostat, par les Donatistes ; la légation du Concile de Carthage pour consulter Anastase & Venerius s'il étoit permis d'ordonner Clercs dans l'Eglise Catholique ceux qui étant enfans, avoient été batisés chez les Donatistes : les décrets du Concile général d'Afrique assemblé à Carthage touchant la maniere de reconcilier les Donatistes qui revenoient à l'Eglise ; la légation d'un autre Concile de la même ville à l'Empereur Honorius contre les Donatistes ; une Loi de ce Prince contre ceux qui rebatisoient ; deux décrets de deux Conciles de Carthage dont le dernier regarde les peuples qui avoient abandonné le schisme des Donatistes ; diverses Loix du même Empereur qui confirment celles qui avoient été portées auparavant contre les Donatistes, ou qui révoquent la liberté qui leur avoit été accordée de s'assembler. Les dernieres piéces de l'Appendix regardent les trois séances de la grande Conférence de Carthage, & ce qui fut ordonné contre eux par l'Empereur Honorius depuis cette Conférence.

Fin du Volume XI.





TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce onziéme Volume.

A

B

C

D

H.

J.

L.

N.

O.

P.

Q.

R.

S.

T.

Fin de la Table des Matieres.



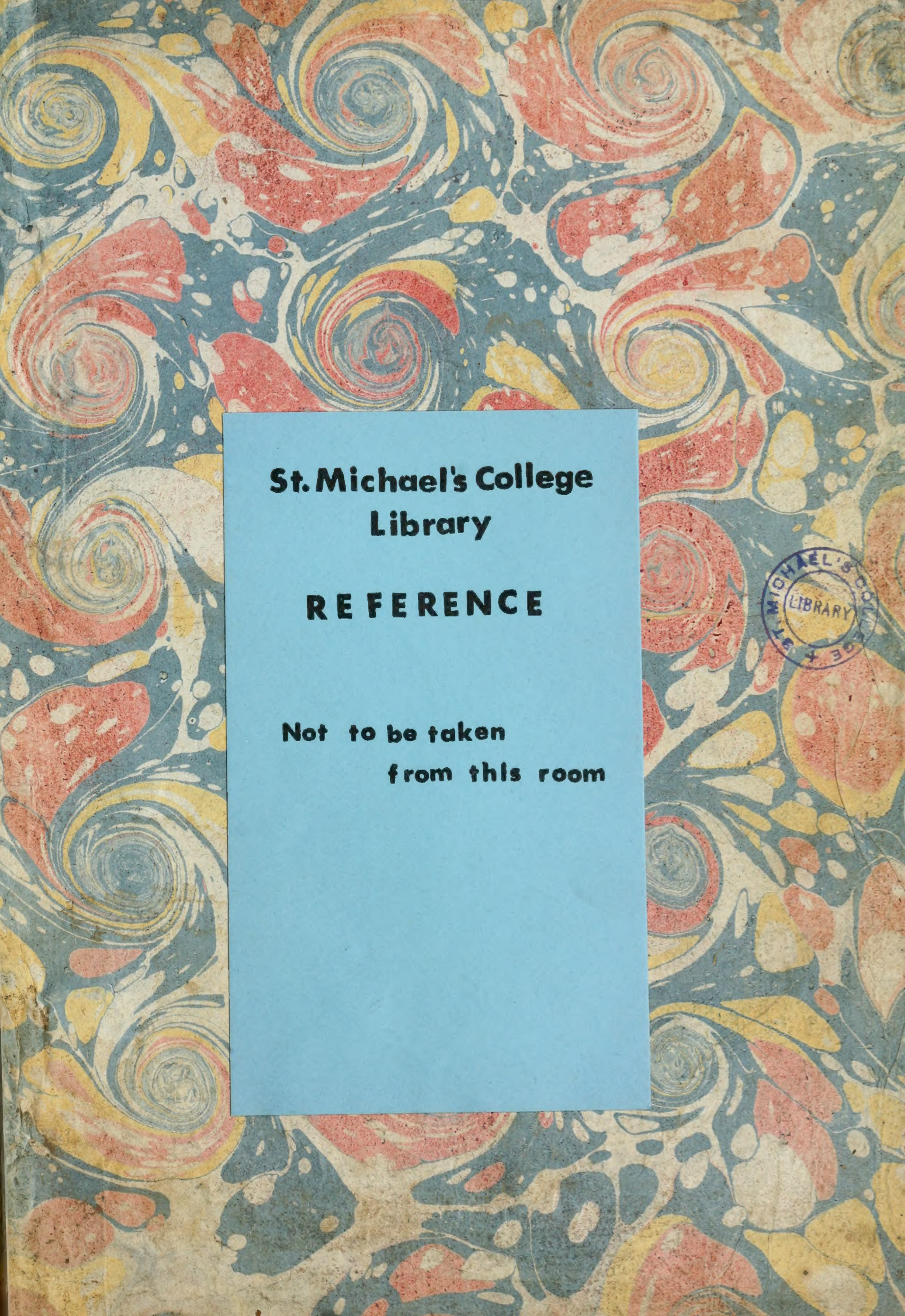
Addition à l'Errata du cinquiéme Tome.

L*Igne* derniere : on le trouve tout entier dans ſaint Epiphane mort pluſieurs années, &c. *liſez* : on le trouve tout entier dans l'Ancorat de ſaint Epiphane écrit pluſieurs années, &c.

ERRRATA DE L'ONZIÉME TOME.

PAge 4. *lig.* 16. refroiſſoit, *liſ.* refroidiſſoit.
p. 17. *l.* 38. diſconrs, *liſ.* diſcours.
p. 31. *l.* 7. qu'il le prononcea, *liſ.* qu'il prononça.
p. 35. *l.* 34. Supeieur, *liſ.* Superieure.
p. 40. *l.* 23. retractations, *liſ.* rétractations.
p. 42. *l.* 26. devoit, *liſ.* devoir.
p. 63. *l.* 21. qui créé, *liſ.* qui a créé.
p. 74. *l.* 41. interrompot, *liſ.* interrompoit.
p. 83. *l.* 2. la à vieilleſſe, *liſ.* à la vieilleſſe.
p. 86. *l.* 26. autre, *liſ.* autres.
p. 90. *l.* 39. qui en demandoient, *liſ.* qui demandoient.
p. 90. *l.* 40. queſtion, *liſ.* diſcuſſion.
p. 156. *l.* 36. l'Egliſe, *liſ.* de l'Egliſe.
p. 165. *l.* 8. toute terre, *liſ.* toute la terre.
p. 243. *l.* 14. en Demetriade, *liſ.* à Demetriade.
p. 315. *l.* 22. ou viendra, *liſ.* on viendra.
p. 341. *l.* 3. il, *liſ.* ils ſont.
p. 347. *l.* 8. bonnes, *liſ.* bornes.
p. 380. *l.* 13. morps, *liſ.* morts.
p. 410. *l.* 6. worpris, *liſ* compris.
p. 453. *l.* 38. Samuel, *liſ.* Saül.
p. 465. *l.* 2. l'aventr, *liſ.* l'avenir.
p. 470. *l.* 1. lns, *liſ.* les.
p. 576. *l.* 1. ude, *liſ.* une.
p. 627. *l.* 26. ds, *liſ.* des.
p. 669. *l.* 17. rien dit, *liſ.* dit rien.
p. 734. *l.* 1. faucond, *liſ.* au fond.
p. 739. *l.* 39. achune, *liſ.* acheva,
p. 741. *l.* 34. la, *liſ.* le.
p. 743. *l.* 23. *liſ.* devons donc pas.
p. 746. *l.* 8. renconbes, *liſ.* rencontrâmes. *l.* 13, trouxions, *liſ.* trouvions. *l.* 39, opiatre, *liſ.* opiniatre.
p. 747. *l.* 7. Oaudence, *liſ.* Gaudence. *l.* 27, Bazias, *liſ.* Razias.
p. 749. *l.* 17. ſonnées, *liſ.* ſont données. *l.* 21, faite, *liſ.* faire.
p. 750. *l.* 26. étendu, *liſ.* étendue. *l.* 36, recevroit, *liſ.* recevoit,
p. 751. *l.* 5. verit. *liſ.* vérité. *l.* 19, ſes, *liſ.* ſens.
p. 752. *l.* 18. prononcer parti, *liſ.* prononcer quel parti. *l.* 22, Provonſulaire, *liſ.* Proconſulaire, *l.* 27, Caffrique, *liſ.* d'Afrique.




St. Michael's College
Library
REFERENCE
Not to be taken
from this room
ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

